

Nom de l'élément	Municipalité	Circonscription électorale	Région	Propriétaire	Proposeur	Statut demandé par le proposeur	Date de proposition	Recommandation du Ministère	Motifs
Ancien collège du Mont-Saint-Louis (230, 244 et 260, rue Sherbrooke Est)	Montréal	Sainte-Marie-Saint-Jacques	06-Montréal	Syndicat des copropriétaires du Mont-Saint-Louis	Syndicat des copropriétaires du Mont-Saint-Louis	Classement du terrain et déclassement des espaces intérieurs	2019-05-21	Classement du terrain et déclassement des espaces intérieurs	Les intérieurs de l'ancien collège sont dépourvus d'intérêt depuis leur recyclage en 1987-1989. [REDACTED]
Banquet de la fête de la Saint-Jean-Baptiste de 1834	Montréal	s. o.	06-Montréal	s. o.	Louise Harel, pour le Comité de la Fête nationale du Québec à Montréal	Désignation comme événement historique	2022-10-25	Désignation comme événement historique	Première fête de la Saint-Jean-Baptiste organisée par Ludger Duvernay sous la forme d'un banquet pour doter les Canadiens français de l'époque d'une fête nationale. C'est l'ancêtre de la Fête nationale du Québec.
Château Zoé-Turgeon, aussi connue sous le nom de château Richard (6983, avenue Royale)	L'Ange-Gardien	Charlevoix-Côte-de-Beaupré	03-Capitale-Nationale	[REDACTED]	[REDACTED]	Classement comme immeuble patrimonial	2020-12-22	Classement comme immeuble patrimonial (intérieur, extérieur et terrain)	Oeuvre résidentielle la plus achevée de l'architecte Eugène-Michel Talbot, le château Zoé-Turgeon témoigne de la réussite financière d'une personnalité d'affaires féminine au début du XXe siècle.
Crucifix du maître-autel de l'église Saint-Michel	Vaudreuil-Dorion	Vaudreuil	16-Montérégie	Fabrique de la paroisse Saint-Michel	Fabrique de la paroisse Saint-Michel	Classement comme objet patrimonial	2019-07-16	Classement comme objet patrimonial	Le crucifix du maître-autel de l'église Saint-Michel appartient à un ensemble de biens mobiliers exceptionnel conçu par l'artiste Philippe Liébert, mais il n'avait pas été classé comme les autres objets en 1965, puisqu'il était alors manquant.
Domaine Carrollcroft	Stanstead	Orford	05-Estrie	Musée Colby-Curtis et Société d'histoire de Stanstead	Musée Colby-Curtis et Société d'histoire de Stanstead	Classement comme site ou immeuble patrimonial	2020-04-01	Classement comme immeuble patrimonial (intérieur, extérieur et terrain)	Le domaine Carrollcroft est un témoin bâti et paysager éloquent du mode de vie d'une famille des Cantons-de-l'Est, d'origine américaine, appartenant à une classe aisée.
Domaine du Petit-Cap, château Bellevue et chapelle Saint-Louis-de-Gonzague	Saint-Louis-de-Gonzague-de-Cap-Tourmente	Charlevoix-Côte-de-Beaupré	03-Capitale-Nationale	Prêtres du Séminaire de Québec	Conseil des monuments et sites du Québec (maintenant Action-patrimoine) et Commission de la mémoire franco-québécoise	Classement comme site ou immeuble patrimonial	2000-03-23	Classement du domaine comme site patrimonial (extérieur des bâtiments et terrain), classement du château Bellevue et de la chapelle Saint-Louis-de-Gonzague comme immeubles patrimoniaux (intérieur et extérieur)	Le domaine du Petit-Cap est associé aux Prêtres du Séminaire de Québec, et il comprend un ensemble bâti possédant un intérêt patrimonial exceptionnel, avec ses trois bâtiments principaux antérieurs à 1800, dont le château Bellevue.
Domaine Louis-Joseph-Papineau	Montebello	Papineau	07-Outaouais	Evergrande (propriétaire); Parcs Canada (emphytéote)	Ministère de la Culture et des Communications	Classement comme site patrimonial	2023-02-17	Classement comme site patrimonial (extérieur des bâtiments et terrain)	Le domaine Louis-Joseph-Papineau est un ensemble bâti et paysager exceptionnel du XIXe siècle, qui est associé à une personnalité politique majeure de l'histoire du Québec, Louis-Joseph Papineau, ainsi qu'à sa famille.
Église Saint-George	Montréal	Westmount-Saint-Louis	06-Montréal	Fabrique de la paroisse de Saint-George	[REDACTED]	Classement comme immeuble patrimonial	2019-06-10	Classement de l'église comme immeuble patrimonial (extérieur, intérieur et terrain), en excluant l'intérieur de l'annexe	Conçue par l'architecte William Tutin Thomas, l'église Saint-George est l'exemple québécois le plus abouti de l'architecture religieuse dite du High Victorian Gothic.

Nom de l'élément	Municipalité	Circonscription électorale	Région	Propriétaire	Proposeur	Statut demandé par le proposeur	Date de proposition	Recommandation du Ministère	Motifs
Église Saint-Maurice-de-Duvernay et ses biens mobiliers	Laval	Laval-des-Rapides	13-Laval	Fabrique de paroisse de Saint-Maurice-de-Duvernay	Fabrique de paroisse de Saint-Maurice-de-Duvernay	Classement comme immeuble patrimonial	2015-01-23	Classement de l'église comme immeuble patrimonial (extérieur, intérieur et terrain), en excluant les intérieurs du presbytère et de l'ancienne salle paroissiale; classement des biens mobiliers comme ensemble patrimonial	Conçue par l'architecte Roger d'Astous, l'église Saint-Maurice-de-Duvernay est l'une des plus importantes réalisations architecturales des années 1960 au Québec. D'Astous, architecte majeur, a aussi dessiné les plans de biens mobiliers qui ont été fabriqués pour orner l'église.
Jos Montferrand (1802-1864)	s. o.	s. o.	07-Outaouais	s. o.	ABC Stratégies, Société d'histoire forestière du Québec et Société historique de l'Outaouais	Désignation comme personnage historique	2020-07-21	Désignation comme personnage historique	Reconnu pour ses prouesses physiques et les légendes qui l'entourent, Jos Montferrand est une figure emblématique qui est la personnification du bucheron, du draveur et du cageux, les différents métiers de l'industrie du bois au Québec pendant le XIXe siècle.
Julien-Édouard-Alfred Dubuc (1871-1947)	s. o.	s. o.	02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	s. o.	Corporation du Musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du site de La Pulperie	Désignation comme personnage historique	2020-12-11	Désignation comme personnage historique	Homme d'affaires qui a marqué le développement industriel de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Dubuc a été le dirigeant de la principale organisation de pâtes et papiers en Amérique du début au XXe siècle. Il a été surnommé le "roi de la pulpe".
Kateri Tekakwitha (1656-1680)	Kahnawake	s. o.	16-Montérégie	s. o.	Centre Bienvenue Kahnawake	Désignation comme personnage historique	2014-10-06	Désignation comme personnage historique, conditionnellement à une concertation avec la nation	Surnommée le « lys des Agniers, Kateri Tekakwitha est une autochtone convertie au christianisme et établie à la mission jésuite de Saint-François Xavier, près de Montréal. Fervente croyante, elle décède en 1680 « en odeur de sainteté ». Première autochtone d'Amérique du Nord à être canonisée, sa perception est quelquefois controversée et oscille entre la symbolisation de l'acculturation et de l'idéal religieux.
La gigue	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	Danse Trad Québec	Désignation comme élément du patrimoine immatériel	2022-12-01	Désignation comme élément du patrimoine immatériel	La gigue au Québec est une forme d'expression artistique bicentenaire, dont l'apparition coïncide avec l'arrivée des immigrants en provenance des îles Britanniques. Souvent exécutée en solo, la gigue peut aussi être interprétée à deux ou en groupe, notamment pendant les veillées de danse.
Louis-Athanase David (1882-1953)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	██████████ ██████████	Désignation comme personnage historique	2018-03-02	Désignation comme personnage historique	Ministre (secrétaire de la province) dans les cabinets des premiers ministres Lomer Gouin et Louis-Alexandre Taschereau de 1919 à 1936, il a pris des mesures et a fait adopter des lois qui ont eu un impact décisif dans l'essor culturel du Québec.
Ludger Duvernay (1799-1852)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	██████████ pour le Comité de la Fête nationale du Québec à Montréal	Désignation comme personnage historique	2022-10-25	Désignation comme personnage historique	Homme politique, journaliste et imprimeur du Bas-Canada. Figure importante du mouvement patriote, Duvernay a été l'instigateur de la Société Saint-Jean-Baptiste et de la fête du même nom. Il a été l'éditeur de La Minerve, le premier grand journal francophone de Montréal.
Pêcheries fixes du fleuve Saint-Laurent (pêche à la fascine et pêche à l'anguille)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	Musée de la mémoire vivante, le Comité spécial pour la pêche à la fascine, la MRC de Charlevoix et la MRC de Charlevoix-Est	Désignation comme élément du patrimoine immatériel	2021-12-14	Désignation comme élément du patrimoine immatériel	Les savoir-faire et les pratiques associés aux pêcheries fixes du fleuve Saint-Laurent sont tributaires de quelques personnes ou familles qui les perpétuent. Les rares pêcheries fixes qui subsistent aujourd'hui sont érigées annuellement depuis plus de 150 ans.

Nom de l'élément	Municipalité	Circonscription électorale	Région	Propriétaire	Proposeur	Statut demandé par le proposeur	Date de proposition	Recommandation du Ministère	Motifs
Pont de la Frontière	Potton	Orford	05-Estrie	Municipalité de canton de Potton	Groupe bénévole municipal de Potton	Classement comme immeuble patrimonial	2018-06-15	Classement comme immeuble patrimonial (intérieur, extérieur, sans le terrain)	Le pont couvert de la Frontière est l'un des cinq derniers ponts québécois présentant des fermes de type Town simple.
Prison Winter	Sherbrooke	Sherbrooke	05-Estrie	Société de Sauvegarde de la Vieille Prison de Sherbrooke	Société d'histoire de Sherbrooke et Société de sauvegarde de la vieille prison de Sherbrooke	Classement comme site ou immeuble patrimonial	1990-05-02	Classement de la prison, de la maison du geôlier et du mur d'enceinte comme site patrimonial (extérieur des bâtiments et terrain)	Témoignage significatif de l'organisation du système judiciaire du territoire québécois au milieu du XIXe siècle, la prison Winter conçue par l'architecte Frederic Preston Rubidge est un exemple rare de lieu de détention ayant conservé ses composantes majeures comme son mur d'enceinte.
Secteur de la chute des Chaudières	Gatineau	Hull	07-Outaouais	Theia Partners and Dream Unlimited, Hydro-Ottawa, Ville de Gatineau, Communauté Kitigan Zibi Anishnabeg	ABC Stratégies (Résonance Canada / Maison des Cageux)	Classement comme site ou immeuble patrimonial du secteur de la chute des Chaudières, de l'ensemble industriel E.B. Eddy, du glissoir à bois de Hull	2020-06-29	Désignation comme lieu historique	Le secteur de la chute des Chaudières est le lieu de naissance du développement industriel de la région de l'Outaouais. Le Ministère privilégie le statut de lieu historique plutôt que celui demandé par le proposeur (classement d'un site patrimonial), considérant qu'il reste peu de témoins matériels évocateurs.
Site archéologique du Pied-des-Rapides-de-Lachine, aussi connu sous le nom de site archéologique de la Maison-Nivard-de-Saint-Dizier	Montréal	Verdun	06-Montréal	Arrondissement de Verdun, Ville de Montréal	Arrondissement de Verdun, Ville de Montréal	Classement comme site patrimonial	2019-12-09	Classement du site archéologique comme site patrimonial, excluant la maison Nivard-de-Saint-Dizier	Témoignage d'occupations humaines millénaires, le site archéologique du Pied-des-Rapides-de-Lachine présente des traces de pratiques rituelles documentées nulle part ailleurs au Québec.
Site patrimonial de l'Hôtel-Dieu-de-Montréal, chapelle de l'Hôtel-Dieu et chapelle de l'Immaculée-Conception	Montréal	Westmount-Saint-Louis	06-Montréal	Ville de Montréal (ensemble conventuel); Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (crypte de la chapelle)	Ville de Montréal	Classement comme site patrimonial	2018-06-06	Classement des bâtiments de l'ensemble conventuel comme site patrimonial (extérieur des bâtiments et terrain), et classement de la chapelle de l'Hôtel-Dieu et de la chapelle de l'Immaculée-Conception comme immeubles patrimoniaux (extérieur et intérieur)	Conçu par l'architecte Victor Bourgeois pour les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, l'Hôtel-Dieu de Montréal est un exemple achevé de grand ensemble conventuel érigé au milieu du XIXe siècle. Fondé par Jeanne Mance, cofondatrice de Montréal, l'Hôtel-Dieu est la plus ancienne institution de Montréal. Les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph ont été administratrices de l'hôpital de 1676 à 1973.
Tabernacle du maître-autel de l'église Notre-Dame-de-Liesse	Rivière-Ouelle	Côte-du-Sud	01-Bas-Saint-Laurent	Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Liesse	Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Liesse	Classement comme objet patrimonial	2019-03-28	Classement comme objet patrimonial	Le tabernacle du maître-autel de l'église de Notre-Dame-de-Liesse est l'un des rares meubles liés à l'eucharistie subsistant du Régime français importés de France, et le seul dont l'auteur est identifié.
Usine de filtration Atwater	Montréal	Saint-Henri-Sainte-Anne	06-Montréal	Ville de Montréal	Syndicat des cols bleus regroupés SCFP 301	Classement comme site ou immeuble patrimonial	2020-01-22	Classement comme site patrimonial (extérieur des bâtiments et terrain)	Sans comparable à l'échelle du Québec, l'usine Atwater est une infrastructure municipale majeure rappelant les efforts déployés tout au long des XIXe et XXe siècles pour assurer l'approvisionnement en eau potable à une importante population.
Voyage du Columbo, premier train de bois de Philémon Wright (11 juin au 12 août 1806)	s. o.	s. o.	07-Outaouais	s. o.	Fédération Histoire Québec et ABC Stratégies	Désignation comme événement historique	2018-05-03	Désignation comme événement historique	Le Columbo est le premier train de bois provenant de l'Outaouais à descendre le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Québec pour permettre d'écouler cette ressource sur le marché britannique. Le voyage du Columbo a ainsi contribué au développement de l'exploitation forestière dans l'Outaouais, qui sera le moteur économique de cette région durant la majeure partie du XIXe siècle.

Nom de l'élément	Municipalité	Circonscription électorale	Région	Propriétaire	Proposeur	Statut demandé par le proposeur	Date de proposition	Recommandation du Ministère	Motifs
Adoption du drapeau des Patriotes (1832)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		Désignation comme événement historique	2015-08-14	Refus de la proposition	L'adoption en 1832 du drapeau des Patriotes, un tricolore vert-blanc-rouge, n'est pas un événement historique suffisamment important pour une désignation, comparativement à d'autres événements qui ont ponctué les luttes politiques de la décennie de 1830. [REDACTED]
Aire de protection de l'église de Sainte-Marie	Sainte-Marie	Beauce-Nord	12-Chaudière-Appalaches	Plusieurs propriétaires privés et publics	Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM)	Délimitation d'une aire de protection autour de l'église	2018-12-10	Refus de la proposition	La délimitation d'une aire de protection n'est pas nécessaire pour le maintien des valeurs patrimoniales de l'église de Sainte-Marie.
Aménagements de l'Ancienne-Centrale-Hydroélectrique-Des Cèdres	Les Cèdres	Soulanges	16-Montérégie	Ministère des Transports	MRC de Vaudreuil-Soulanges	Classement comme site ou immeuble patrimonial	2020-10-22	Refus de la proposition	L'ancienne centrale hydroélectrique des Cèdres est déjà classée (extérieur et intérieur) depuis 1984. La proposition de classement actuelle porte sur le terrain et les aménagements de la centrale, pour assurer notamment la protection des turbines qui ne sont pas comprises dans l'immeuble classé. Propriété du MTQ, le Ministère aborde la conservation de ce site sous l'angle de l'exemplarité de l'État. [REDACTED]
Ancien Musée d'art d'Expo 67 / Ancien Musée d'art contemporain (2190, avenue Pierre-Dupuy)	Montréal	Sainte-Marie-Saint-Jacques	06-Montréal	Loto-Québec		Classement comme immeuble patrimonial	2019-10-15	Refus de la proposition	Il subsiste des témoins architecturaux plus significatifs de l'Expo 67 que l'ancien musée, qui n'est pas non plus une oeuvre majeure de ses concepteurs. Le site d'Expo 67 fait l'objet d'une citation par la municipalité. [REDACTED]
Ancienne usine Dominion Textile	Magog	Orford	05-Estrie	Anahid Hospitality Management inc. (filature), Groupe Custeau (imprimerie), firme d'architecture ADSP (bâtiment administratif), Villes de Magog et de Sherbrooke (centrale électrique et barrage)	Collectif du Quartier des Tisserands	Classement comme site ou immeuble patrimonial	2020-04-17	Refus de la proposition	Le classement de l'ancienne usine ne constitue plus la meilleure option pour assurer la pérennité de ses valeurs patrimoniales, qui passe plutôt par le projet de réhabilitation en cours. Plusieurs composantes de l'ensemble ont été démolies au cours des dernières années.
Barrage des rapides Deschênes	Gatineau	Pontiac	07-Outaouais	Ministère des Transports	Ministre de la Culture et des Communications	Classement comme site ou immeuble patrimonial	2023-05-10	Refus de la proposition	Il subsiste des témoins plus significatifs que le barrage Deschênes de la phase pionnière de l'introduction de l'hydroélectricité au Québec (1885-1900).
Collections entomologiques Léon-Provancher	Québec	Jean-Talon	03-Capitale-Nationale	Ministère de la Culture et des Communications, anciennement le Musée du Québec	Société Entomofaune	Classement comme ensemble patrimonial	2000-06-07, renouvelée en 2013	Refus de la proposition	Le classement des collections entomologiques n'apparaît pas nécessaire puisqu'elles appartiennent à l'État québécois, et que leur pérennité passe par leur mise en valeur plutôt que leur protection légale.

Nom de l'élément	Municipalité	Circonscription électorale	Région	Propriétaire	Proposeur	Statut demandé par le proposeur	Date de proposition	Recommandation du Ministère	Motifs
Connaissance des plantes médicinales et savoir-faire associés	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	L'Herbothèque	Désignation comme élément du patrimoine immatériel	2015-10-05	Refus de la proposition	La pratique de l'herboristerie n'est pas consensuelle. Certaines pratiques traditionnelles peuvent être perçues comme relevant de l'ésotérisme. De plus, la cueillette de certaines plantes peut être problématique à cause de la rareté de la ressource.
Défilé de la fête nationale du Québec à Montréal	Montréal	s. o.	06-Montréal	s. o.	[REDACTED], pour le Comité de la Fête nationale du Québec à Montréal	Désignation comme élément du patrimoine immatériel	2022-10-25	Refus de la proposition	Le défilé de la Saint-Jean-Baptiste ne répond pas aux conditions de la définition du patrimoine immatériel [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]
Domaine La Bergeronne	Terrebonne	Terrebonne	14-Lanaudière	9463-9242-Quebec inc.	Société d'histoire de la région de Terrebonne	Classement comme site ou immeuble patrimonial	2020-12-11	Refus de la proposition	Le Québec compte des ensembles bâtis résidentiels qui sont mieux préservés que le domaine de la Bergeronne, dont certains possèdent déjà un statut en vertu de la LPC.
Édifice Wilder-Pierce	Stanstead	Orford	05-Estrie	[REDACTED]	[REDACTED]	Classement comme immeuble patrimonial	2022-08-17	Refus de la proposition	L'édifice Wilder-Pierce a perdu la majorité de ses composantes qui témoignaient précédemment de son ancienneté et de sa fonction historique comme bureau des douanes.
Église et îlot Saint-Michael	Québec	Jean-Talon	03-Capitale-Nationale	Diocèse anglican de Québec	Société d'histoire de Sillery	Classement comme site ou immeuble patrimonial	2013-06-28, renouvelée en 2020	Refus de la proposition	Le Québec compte des lieux de culte anglican du milieu du XIXe siècle qui sont des exemples mieux conservés et plus achevés que l'église Saint-Michael, dont certains possèdent déjà un statut en vertu de la LPC.
Église Saint-Andrew	Melbourne	Richmond	05-Estrie	Diocèse anglican	Ministère de la Culture et des Communications	Classement comme immeuble patrimonial	2019-08-30	Refus de la proposition	Le classement de l'église Saint-Andrew n'apparaît pas nécessaire à court terme pour assurer la préservation de son intérêt patrimonial, puisque le ministre devra autoriser tout projet de vente du bâtiment jusqu'en 2027 en raison de l'octroi d'une aide financière.
Église Saint-Charles-de-Limoilou	Québec	Jean-Lesage	03-Capitale-Nationale	Fabrique de la paroisse François-de-Laval	Société historique de Limoilou	Classement comme immeuble patrimonial	2020-10-05	Refus de la proposition	Des lieux de culte catholiques du tournant du XXe siècle qui possèdent un intérêt patrimonial supérieur à l'église Saint-Charles-de-Limoilou subsistent ailleurs au Québec, dont certains sont classés en vertu de la LPC. Par ailleurs, le Ministère soutient la conservation de cette église par l'Entente de développement culturel avec la Ville.
Église Saint-Charles-Garnier	Québec	Jean-Talon	03-Capitale-Nationale	Fabrique de la Bienheureuse-Dina-Bélanger	[REDACTED]	Classement comme immeuble patrimonial	2022-05-13	Refus de la proposition	Le Québec compte des lieux de culte catholique du milieu du XXe siècle qui sont mieux conservés et plus achevés que l'église Saint-Charles-Garnier.

Nom de l'élément	Municipalité	Circonscription électorale	Région	Propriétaire	Proposeur	Statut demandé par le proposeur	Date de proposition	Recommandation du Ministère	Motifs
Église Saint-Jérôme	Matane	Matane-Matapédia	01-Bas-Saint-Laurent	Fabrique de la paroisse du Cœur-Immaculée-de-Marie	Société Patrimoine-Matane	Classement comme immeuble patrimonial	2018-03-27	Refus de la proposition	La structure en arc de béton de l'église Saint-Jérôme présente un certain intérêt, mais elle ne justifie pas, à elle seule, le classement de l'immeuble.
Église Saint-Thomas-d'Aquin	Québec	Jean-Talon	03-Capitale-Nationale	Fabrique de la paroisse de Saint-Thomas d'Aquin	[REDACTÉ]	Classement comme immeuble patrimonial	2019-08-19	Refus de la proposition	Le décor sculpté par Lauréat Vallière pour l'église Saint-Thomas-d'Aquin présente un certain intérêt, mais l'église Saint-Dominique comprend l'oeuvre sculptée majeure de l'artiste, et elle est déjà classée en vertu de la LPC.
Ensemble agricole sis au 36, chemin Bell	Shefford	Brome-Missisquoi	05-Estrie	[REDACTÉ]	[REDACTÉ]	Classement comme site patrimonial	2020-02-10	Refus de la proposition	Le Québec compte des ensembles bâtis ruraux mieux préservés que le 36, chemin Bell.
Façade de l'édifice Dominion (126, rue Saint-Pierre)	Québec	Taschereau	03-Capitale-Nationale	Groupe Germain	Groupe Germain	Classement comme immeuble patrimonial	2020-05-14	Refus de la proposition	La façade de l'édifice Dominion présente un certain intérêt, qui ne justifie toutefois pas, à elle seule, le classement de l'immeuble. Celui-ci est d'ailleurs protégé en raison de sa situation à l'intérieur du site patrimonial du Vieux-Québec.
Fonds Joseph-Elzéar-Bernier	Lévis	Lévis	12-Chaudière-Appalaches	Ville de Lévis	Œuvre David-Déziel	Classement comme ensemble patrimonial	2006-11-24	Refus de la proposition	Le fonds Joseph-Elzéar-Bernier a été acquis par la Ville de Lévis, et il est conservé et mis en valeur dans un centre d'archives professionnel. Sa préservation est dorénavant assurée.
Grange sise au 690, rang 7	Saint-Éphrem-de-Beauce	Beauce-Sud	12-Chaudière-Appalaches	Woodstock en Beauce	Woodstock en Beauce	Classement comme immeuble patrimonial	2022-07-25	Refus de la proposition	Le Québec compte des bâtiments agricoles mieux préservés que la grange (sise au 690, rang 7), dont certains bénéficient déjà d'un statut en vertu de la LPC.
Hall et espaces bancaires de l'édifice de la Banque-Royale (360, rue Saint-Jacques)	Montréal	Sainte-Marie-Saint-Jacques	06-Montréal	360 Saint Jacques Nova Scotia Company, gérance : Gestion Georges Coulombe inc.	[REDACTÉ]	Classement du hall et des espaces bancaires comme immeuble patrimonial	2012-07-12	Refus de la proposition	Le hall et les espaces bancaires de l'ancien siège social de la Banque Royale ont été réhabilités avec soin et son nouvel usage est respectueux de son intérêt patrimonial. Le classement de ces espaces n'apparaît pas nécessaire à court terme.
Immeuble sis au 115, rue Chaignaud	Vaudreuil-Dorion	Vaudreuil	16-Montérégie	[REDACTÉ]	[REDACTÉ]	Classement comme site ou immeuble patrimonial		Refus de la proposition	Maison qui ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour un classement comme bien patrimonial.
Lancement du Columbus (1824) et Construction du navire-radeau Baron of Renfrew (1825)	L'Île-d'Orléans	s. o.	03-Capitale-Nationale	s. o.	ABC Stratégies et Société d'histoire forestière du Québec	Désignation comme événement historique	2020-06-08	Refus de la proposition	Ces deux navires-radeaux ont été construits selon les plans de l'architecte naval écossais Charles Wood pour permettre d'écouler des pièces de bois de plus grandes dimensions sur le marché britannique. Partis de l'île d'Orléans, ils ont fait naufrage sur les côtes anglaises. Ces événements font partie intégrante de l'histoire de l'industrie du bois, mais ont une signification plutôt anecdotique comparativement par exemple au voyage du Columbo de 1806 (événement recommandé pour désignation).

Nom de l'élément	Municipalité	Circonscription électorale	Région	Propriétaire	Proposeur	Statut demandé par le proposeur	Date de proposition	Recommandation du Ministère	Motifs
Les Patriotes	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	[REDACTED]	Désignation comme personnages historiques	2015-08-14	Refus de la proposition	Les Patriotes constituent de plus un groupe difficile à circonscrire. Ce terme sert d'abord à désigner les partisans du Parti patriote, puis les personnes qui ont participé aux soulèvements armés contre les troupes britanniques et les volontaires loyaux en 1837-1838. [REDACTED]
Les usages du cheval en ville au Québec	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	[REDACTED]	Désignation comme élément du patrimoine immatériel	2021-12-14	Refus de la proposition	Proposition qui ne correspond pas à la définition d'un élément du patrimoine immatériel.
Maison Félix-Georges Fortier (Maison d'Élyse)	Beauceville	Beauce-Nord	12-Chaudière-Appalaches	Gestion BCDR S.E.N.C.	[REDACTED] Fédération Histoire Québec	Classement comme immeuble patrimonial	2020-08-04	Refus de la proposition	L'aménagement intérieur de la maison Félix-Georges-Fortier présente un certain intérêt, mais il ne justifie pas, à lui seul, le classement de l'immeuble qui est par ailleurs en processus de citation par la Ville de Beauceville.
Maison Lionel-Groulx	Vaudreuil-Dorion	Vaudreuil	Montérégie	[REDACTED]	[REDACTED] Lionel-Groulx	Classement comme immeuble patrimonial	2020-08-04	Ne pas procéder au classement	La valeur historique est finalement la principale valeur de cette maison, dont les intérieurs ont subi de nombreuses altérations, ce qui diminue considérablement la valeur architecturale du bien. Le lotissement du terrain en trois et la construction de maisons de part et d'autre a été un geste néfaste pour l'environnement immédiat de la maison. Ce dossier ne fait pas partie de la Liste des dossiers à l'étude.
Maison Paul-Gourdeau (Maison Pierre-Mourier)	Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	Charlevoix-Côte-de-Beaupré	03-Capitale-Nationale	Propriétaire privé	[REDACTED]	Classement comme site ou immeuble patrimonial	2016-04-15	Refus de la proposition	Appartenant à un type bâti déjà bien représenté parmi les biens classés, la maison Paul-Gourdeau est en partie protégée puisqu'elle se trouve dans le site patrimonial de l'Île-d'Orléans.
Maison Perrault-Couillard	Varenes	Verchères	16-Montérégie	[REDACTED]	[REDACTED]	Classement comme immeuble patrimonial		Refus de la proposition	La propriétaire ne souhaite plus le classement de sa maison en raison de la hausse des coûts d'assurance.
Maître-autel et autels latéraux de l'église de Saint-Joachim	Saint-Joachim-de-Shefford	Johnson	16-Montérégie	Unité pastorale Saint-Bernardin - Saint-Joachim	[REDACTED]	Classement comme objets patrimoniaux	2012-07-18	Refus de la proposition	Le maître-autel et autels latéraux de l'église de Saint-Joachim sont représentatifs de la production de l'atelier des Écores, qui est déjà très bien représentée parmi les biens bénéficiant déjà d'un statut en vertu de la LPC.
Manoir de Salaberry	Chambly	Chambly	16-Montérégie	Propriétaire privé	[REDACTED], Fédération des sociétés d'histoire du Québec et Société historique de la seigneurie de Chambly	Classement comme site ou immeuble patrimonial	2001-03-26, puis 2004	Refus de la proposition	Le Québec compte des maisons d'inspiration palladienne qui sont mieux préservées que le manoir de Salaberry, et dont certaines sont classées en vertu de la LPC. D'autres lieux évoquent mieux Sallaberry.

Nom de l'élément	Municipalité	Circonscription électorale	Région	Propriétaire	Proposeur	Statut demandé par le proposeur	Date de proposition	Recommandation du Ministère	Motifs
Manoir Panet	Sainte-Mélanie	Joliette	14-Lanaudière	Société du patrimoine de la Seigneurie d'Ailleboust	Société du patrimoine de la Seigneurie d'Ailleboust	Classement comme site ou immeuble patrimonial	2020-06-29	Refus de la proposition	Le Québec compte des manoirs seigneuriaux qui sont mieux préservés que le manoir Panet, et dont certains sont classés en vertu de la LPC.
Moulin et maison du meunier de l'ancien domaine seigneurial de Mascouche	Mascouche	Masson	14-Lanaudière	Ville de Mascouche	Société de développement et d'animation de Mascouche	Classement comme site ou immeuble patrimonial	2020-12-11	Refus de la proposition	Le Québec compte des moulins à eau mieux préservés que celui de Mascouche, dont certains bénéficient d'un statut en vertu de la LPC.
Parade des berlots	L'Islet	s. o.	03-Capitale-Nationale	s. o.	Corporation des arts et de la culture de L'Islet	Désignation comme élément du patrimoine immatériel	2019-05-08	Refus de la proposition	Proposition qui ne correspond pas à la définition d'un élément du patrimoine immatériel.
Parc des Chutes-de-la-Chaudière	Lévis	Chutes-de-la-Chaudière	12-Chaudière-Appalaches	Ville de Lévis	Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) et Amis du parc des Chutes-de-la-Chaudière	Classement comme site patrimonial	2020-03-18	Refus de la proposition	Ce parc comprend des sites archéologiques témoignant de diverses occupations ainsi que des éléments paysagers. Néanmoins, le classement n'apparaît pas comme le meilleur outil de protection pour assurer la pérennité du parc des Chutes-de-la-Chaudière, notamment au regard de ses composantes naturelles. Le lieu est déjà un parc municipal.
Place des Nations (île Sainte-Hélène)	Montréal	Sainte-Marie-Saint-Jacques	06-Montréal	Ville de Montréal	Société du parc Jean Drapeau	Classement comme site patrimonial	2019-09-23	Refus de la proposition	Le classement de la place des Nations, aménagée pour l'Expo 67, n'apparaît pas nécessaire puisqu'elle est incluse dans un site patrimonial cité par la Ville de Montréal et qu'elle est en processus de réhabilitation.
Pratique de la sculpture figurative sur bois de Saint-Jean-Port-Joli	Saint-Jean-Port-Joli	s. o.	12-Chaudière-Appalaches	s. o.		Désignation comme élément du patrimoine immatériel	2018-07-18	Refus de la proposition	Savoir-faire lié à l'artisanat traditionnel qui se pratique à Saint-Jean-Port-Joli depuis environ 100 ans. Élément qui présente un intérêt local plutôt que national et qui ne cadre pas exactement avec la définition d'un savoir-faire traditionnel du patrimoine immatériel.
Secteur du Mille Carré Doré	Montréal	Westmount-Saint-Louis	06-Montréal	Plusieurs propriétaires privés et publics		Classement ou déclaration comme site patrimonial	2015-10-16	Refus de la proposition	Le secteur conserve des témoins bâtis isolés du Mille Carré Doré, dont plusieurs sont déjà classés en vertu de la LPC, mais le secteur ne constitue plus, de nos jours, un ensemble urbain lisible et cohérent, comme dans les premières décennies du XXe siècle.
Victor Delamarre (1888-1955)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		Désignation comme personnage historique	2014-03-10	Refus de la proposition	Victor Delamarre est un homme fort de l'histoire du Québec. La reconnaissance de ses exploits ne fait toutefois pas consensus dans la littérature. C'est aussi un personnage moins important que Louis Cyr, qui est déjà désigné en vertu de la LPC.
Voiture hippomobile de la seigneuresse Marie-Geneviève-Sophie Raymond (Masson)	Terrebonne	Terrebonne	14-Lanaudière	Société de développement culturel de Terrebonne	Société de développement de Terrebonne	Classement comme objet patrimonial	2014-03-27	Refus de la proposition	Fabriquée par Bruno Ledoux, la voiture hippomobile de Terrebonne ne se démarque pas significativement parmi la vingtaine de véhicules de ce voiturier conservés dans la collection du Musée de la Civilisation.

Nom de l'élément	Municipalité	Circonscription électorale	Région	Propriétaire	Proposeur	Statut demandé par le proposeur	Date de proposition	Recommandation du Ministère	Motifs
Voltigeurs et autochtones décédés dans le cadre de la guerre de 1812	s. o.	s. o.	16-Montérégie	s. o.	[REDACTED]	Désignation comme personnages historiques	2015-06-19	Refus de la proposition	Des Autochtones et des voltigeurs canadiens ont péri pendant la Guerre de 1812. Le fait de perdre la vie au cours d'une guerre n'est pas un élément en soi qui est suffisant pour permettre à un personnage de se qualifier pour une désignation comme personnage historique.
Yves Albert (1941-1981)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	[REDACTED]	Désignation comme personnage historique	2023-03-15	Refus de la proposition	Yves Albert est un interprète du répertoire folklorique québécois qui s'est produit au Québec et en France au cours des années 1960 et 1970, sans toutefois s'imposer comme une figure de premier plan du milieu artistique.

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 31 octobre 2023


Comité de la Fête nationale du Québec à Montréal


Madame,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de désigner tout élément du patrimoine culturel, dont un élément du patrimoine immatériel, un personnage, un événement ou un lieu historique pour reconnaître formellement son intérêt patrimonial.

Le ministre détermine si l'élément présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur les lignes directrices pour la désignation des éléments du patrimoine immatériel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

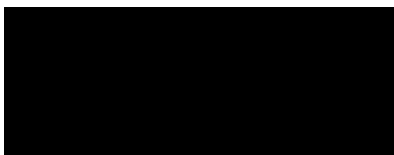
Par la présente, je vous informe que la proposition de désignation du défilé de la Fête nationale du Québec à Montréal n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. Le Ministère ne remet pas en cause l'importance pour les Québécois et les Québécoises du défilé de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal. Toutefois, l'analyse a révélé que le défilé de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal ne répond pas à la définition du patrimoine immatériel de la LPC. Dans ce contexte, le défilé ne peut pas être désigné comme un élément du patrimoine immatériel.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Jonathan Guénette, directeur des services à la clientèle de l'Île de Montréal, par courriel à l'adresse suivante : jonathan.guenette@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Madame, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Jonathan Guénette, Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal

N/Réf : 49081

DÉFILÉ DE LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE À MONTRÉAL

Proposeur (appuis) : [REDACTED] pour le Comité de la Fête nationale du Québec à Montréal (CFN)
Appui de la Société historique de Montréal, de la Société québécoise d'ethnologie, etc.

Date de réception de la proposition : 25 octobre 2022

Contexte de la proposition :

Le 25 octobre 2022, le Comité de la Fête nationale du Québec à Montréal transmet au Ministère trois propositions de désignations visant les éléments suivants :

- Ludger Duvernay, personnage historique;
- Le banquet de la Saint-Jean-Baptiste de 1834, fondation de la fête nationale, événement historique;
- Le défilé de la Saint-Jean-Baptiste de Montréal, patrimoine immatériel.

Les propositions sont accompagnées d'un nombre important de lettres d'appui visant surtout les deux éléments historiques.

Contexte actuel :

Le Ministère est d'avis que Ludger Duvernay et le banquet de 1834 présentent un intérêt suffisant pour une désignation à titre de personnage historique et d'événement historique.

Le proposeur a joint à sa proposition de désignation du défilé de Montréal une étude qui retrace l'histoire de cette manifestation. Le proposeur ne fait toutefois pas la démonstration qu'il s'agit d'un élément du patrimoine immatériel en vertu des lignes directrices ou de la définition en vertu de la LPC.

Contexte légal municipal (inventaire, identification, réglementation particulière) : s.o.

Enjeu(x) :

Conformité aux cinq conditions de la définition du patrimoine immatériel en vertu de la LPC :

- La proposition de désignation du défilé de la Saint-Jean-Baptiste ne fait pas la démonstration qu'il s'agit d'un élément du patrimoine immatériel tel que défini en vertu de la LPC.
- Le défilé de la Saint-Jean-Baptiste est une manifestation plutôt qu'une connaissance, un savoir-faire, une pratique, une expression ou une représentation. Il ne s'agit pas d'un élément transmis, mais plutôt d'une fête patronale réinvestie d'un nouveau sens national.
- Le défilé de la Saint-Jean-Baptiste n'est pas reconnu par la communauté comme étant un élément de son patrimoine.

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : Le défilé de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal ne répond pas aux conditions de la définition du patrimoine immatériel en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC). Son intérêt patrimonial n'a pas été évalué.

Scénario recommandé : Refuser la proposition de désignation d'un élément du patrimoine immatériel.

PAR COURRIEL

Québec, le 21 octobre 2020

Monsieur Sol Zanetti
Député de Jean-Lesage
1750, avenue de Vitré
Bureau 303
Québec (Québec) G1J 1Z6

Sol.Zanetti.JELE@assnat.qc.ca

Monsieur le Député,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 5 octobre 2020 adressée à la ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, concernant l'église Saint-Charles-de-Limoilou, située dans l'arrondissement municipal La Cité-Limoilou de la ville de Québec. Nous prenons acte de votre appui à la proposition de classement transmise par la Société historique de Limoilou.

Le Ministère procédera à l'analyse de l'intérêt patrimonial de l'église de Saint-Charles-de-Limoilou. Soyez assuré que nous vous tiendrons informé du suivi qui sera donné à cette proposition de classement.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à claudio.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, mes salutations distinguées.

Le directeur de cabinet,



Sandy Boutin

c. c. M. Claude Rodrigue, directeur, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf. : 38725



Direction générale du patrimoine

PAR COURRIEL

Québec, le 3 novembre 2020

Monsieur Clément Locat
Président
Comité du patrimoine
Fédération Histoire Québec
fshq@histoirequebec.qc.ca

Monsieur Jean-Louis Vallée
Comité du patrimoine
Fédération Histoire Québec



Messieurs,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 27 octobre 2020 adressée à la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy, concernant l'église Saint-Charles-de-Limoilou, située dans l'arrondissement municipal La Cité-Limoilou de la ville de Québec. Nous prenons acte de votre appui à la proposition de classement transmise par la Société historique de Limoilou.

Le Ministère procédera à l'analyse de l'intérêt patrimonial de l'église de Saint-Charles-de-Limoilou. Soyez assurés que nous vous tiendrons informés du suivi qui sera donné à cette proposition de classement.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

La directrice générale par intérim,



M^{me} Annie Goudreault

c. c. M. Claude Rodrigue, directeur, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2352
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 31 octobre 2023

Madame Diane Dupuis
Directrice générale
Fabrique de la paroisse Saint-François-de-Laval
3055, 2^e Avenue
Québec (Québec) G12L 3G1

Madame la Directrice générale,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

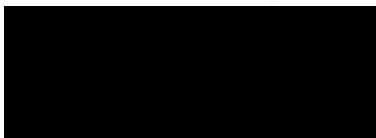
Je vous informe que la proposition de classement de l'église Saint-Charles-de-Limoilou, dont vous êtes propriétaire, n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. L'église Saint-Charles-de-Limoilou est un exemple de grand lieu de culte catholique urbain du tournant du XX^e siècle. Néanmoins, parmi ce corpus, elle ne se démarque pas significativement pour son intérêt architectural, artistique ou historique. D'autres lieux de culte comparables de la ville de Québec sont classés, dont l'église de Saint-Jean-Baptiste. Le Ministère continuera néanmoins d'œuvrer en faveur de la préservation de ce lieu dans le cadre de la mesure d'aide pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle de l'Entente de développement culturel.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

ÉGLISE SAINT-CHARLES-DE-LIMOILOU



Adresse (localisation) : 500, 8e Avenue

Municipalité (région) : Québec (03-Capitale-Nationale)

Propriétaire(s) : Fabrique de la paroisse François-de-Laval

Proposeur (appuis) : Gilles Gallichan, pour la Société historique de Limoilou (proposateur), M. Sol Zanetti, député de Jean-Lesage, Fédération Histoire Québec (FHQ), Action Patrimoine, Société d'histoire de Charlesbourg, Société d'histoire de Sillery, Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures (appuis)

Date de réception de la proposition : 2020-10-05

Contexte de la proposition : Le 16 septembre 2020, le Conseil de quartier du Vieux-Limoilou adopte une résolution visant la protection et la préservation de l'église. À l'époque, l'église est fermée et inutilisée depuis plusieurs années et les citoyens craignent les effets d'une longue inoccupation (dégradation, achat par un promoteur immobilier, démolition, etc.)

Contexte actuel :

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- L'Église Saint-Charles-de-Limoilou ne possède pas de statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC).
- L'église figure parmi les 8 églises identifiées par la Ville de Québec pour en assurer la sauvegarde. Une enveloppe de 3 millions par année est réservée par le Ministère et la Ville dans le cadre de l'Entente de développement culturel (EDC) pour ces 8 églises.
- L'église a reçu la cote B « exceptionnelle » dans la hiérarchisation régionale faite dans le cadre de l'Inventaire des lieux de culte du Québec (ILCQ).

Occupation actuelle et future : L'église est fermée au culte depuis 2012. L'immeuble est occupé par l'organisme Machine de cirque qui a réaménagé les lieux.

Enjeu(x) : [REDACTED]

État : La maçonnerie de la façade et la ferblanterie des clochers ont été refaites en 2022-2023 au coût de 2,2 millions de dollars. Une nouvelle phase de travaux visant les toitures est à prévoir à l'été et à l'automne 2023.

Il n'y a pas d'enjeu financier particulier. [REDACTED]

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires.

- L'église présente une valeur architecturale puisqu'elle est représentative des grandes églises urbaines construites au tournant du XX^e siècle par sa monumentalité, ses

matériaux et l'emploi de formes inspirées de styles historiques, sans se démarquer particulièrement dans ce corpus, notamment en comparaison des églises Saint-Jean-Baptiste et Très-Saint-Sacrement, classées.

- Le lieu de culte présente une valeur artistique en raison de la présence d'un ensemble de vitraux presque tous issus de l'atelier Leonard & Fischer de Québec, ainsi que de fresques de Guido Nincheri. Ces œuvres ne se distinguent toutefois pas particulièrement dans l'œuvre de cet atelier et de cet artiste.
- Le bien présente une valeur historique reposant sur son association avec les Capucins, mais ceux-ci ne font pas partie des groupes religieux les plus nombreux ou ayant joué un rôle particulièrement important dans l'histoire du Québec.
- L'église présente une valeur paysagère en raison de ses flèches qui constituent un point de repère dans le quartier, mais qui n'est pas reconnu au-delà des limites de ce dernier.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement d'un immeuble patrimonial.

Evaluation Only. Created with Aspose.Words. Copyright 2003-2017 Aspose Pty Ltd.

From: France.Cliche@mcc.gouv.qc.ca
Sent: 2020-10-08 10:23:42
To: Marie-Eve.Bonenfant@mcc.gouv.qc.ca
Subject: Tr : RE: Église Saint-Charles-de-Limoilou(Aspose.Email Evaluation)

This is an evaluation copy of Aspose.Email for Java.

[View EULA Online](#)

Allô Marie-Ève,

Je te fais suivre la réponse de [REDACTED], si nécessaire.

Je ne vois pas pourquoi mon nom apparaît même si j'envoie par courrier DGP!! On dirait qu'ils reçoivent tout de même mon courriel. En tout cas, pas bien grave. ;-)

France Cliche

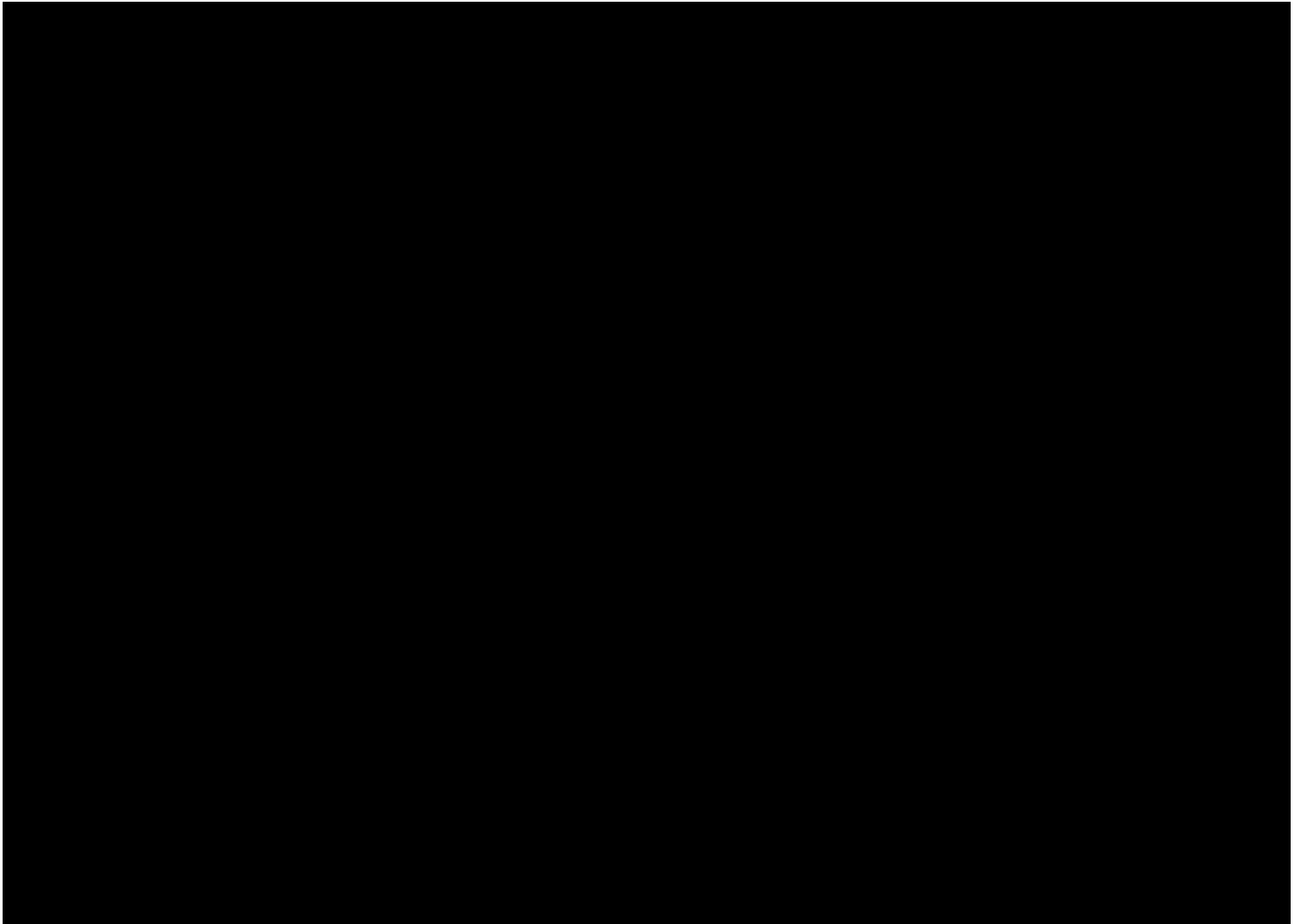
Secrétaire au Registrariat du patrimoine culturel
Direction générale du patrimoine
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 7088
Courriel : france.cliche@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Suivez-nous   



----- Transféré par France Cliche/225/QC/MCC le 2020-10-08 10:21 -----



De : France.Cliche@mcc.gouv.qc.ca <France.Cliche@mcc.gouv.qc.ca>

Envoyé : 8 octobre 2020 10:07

À : [REDACTED]

Objet : Église Saint-Charles-de-Limoilou



- Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour,

Veuillez prendre connaissance de la lettre, ci-jointe, accusant réception de votre proposition de classement de l'église Saint-Charles-de-Limoilou.

Nos plus cordiales salutations!

(Voir fichier joint : AccuseReceptio [REDACTED] Signe_.pdf)

Direction générale du patrimoine

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 6352

Courriel : dgpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca



Suivez-nous





Direction générale du patrimoine

PAR COURRIEL

Québec, le 10 novembre 2020

Monsieur Claude Poulin
Président
Société d'histoire de Charlesbourg
Maison Éphraïm-Bédard
7655, chemin Samuel
Québec (Québec) G1H 7H4
shdc@live.ca

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 24 octobre 2020 adressée à la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy, concernant l'église Saint-Charles-de-Limoilou, située dans l'arrondissement municipal La Cité-Limoilou de la ville de Québec. Nous prenons acte de votre appui à la proposition de classement transmise par la Société historique de Limoilou.

Le Ministère procédera à l'analyse de l'intérêt patrimonial de l'église de Saint-Charles-de-Limoilou. Soyez assuré que nous vous tiendrons informé du suivi qui sera donné à cette proposition de classement.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à claudio.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La directrice générale par intérim,



M^{me} Annie Goudreault

c. c. M. Claude Rodrigue, directeur, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf. : 39269

Evaluation Only. Created with Aspose.Words. Copyright 2003-2017 Aspose Pty Ltd.

From: France.Cliche@mcc.gouv.qc.ca
Sent: 2020-11-03 11:48:26
To: [REDACTED];fshq@histoirequebec.qc.ca
Cc: Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca
Subject: Église Saint-Charles-de-Limoilou(Aspose.Email Evaluation)
Attachments: AccuseReception_FHQ.pdf

This is an evaluation copy of Aspose.Email for Java.

[View EULA Online](#)

Bonjour,

Veillez prendre connaissance de la lettre, ci-jointe, en réponse à la vôtre mentionnant votre appui concernant la proposition de classement de l'église Saint-Charles-de-Limoilou.

Nous vous souhaitons une excellente journée!

HTTP: Missing resource stringAccuseReception_FHQ.pdfHTTP: Missing resource string

Direction générale du patrimoine

Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 6352

Courriel : dgpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca





Direction générale du patrimoine

PAR COURRIEL

Québec, le 3 novembre 2020

Monsieur J.-Louis Vallée
Président
Société d'histoire de Sillery
Centre communautaire Noël-Brulart
1229, avenue du Chanoine-Morel
Québec (Québec) G1S 4B1



Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 20 octobre 2020 adressée à la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy, concernant l'église Saint-Charles-de-Limoilou, située dans l'arrondissement municipal La Cité-Limoilou de la ville de Québec. Nous prenons acte de votre appui à la proposition de classement transmise par la Société historique de Limoilou.

Le Ministère procédera à l'analyse de l'intérêt patrimonial de l'église de Saint-Charles-de-Limoilou. Soyez assuré que nous vous tiendrons informé du suivi qui sera donné à cette proposition de classement.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à claudio.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La directrice générale par intérim,



M^{me} Annie Goudreault

c. c. M. Claude Rodrigue, directeur, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2352
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448



Direction générale du patrimoine

PAR COURRIEL

Québec, le 8 octobre 2020

Monsieur Gilles Gallichan
Société historique de Limoilou



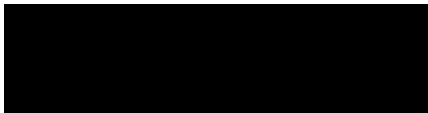
Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre proposition concernant le classement de l'église Saint-Charles-de-Limoilou située dans l'arrondissement municipal de La Cité-Limoilou de la ville de Québec.

Soyez assuré que votre proposition sera analysée avec intérêt et que nous vous tiendrons informé du suivi qui y sera donné.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec M. Raphaël St-Gelais de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches par courriel à raphael.st-gelais@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, mes meilleures salutations.



Marie-Ève Bonenfant
Conseillère en patrimoine

c. c. M. Raphaël St-Gelais, Direction de la Capitale-Nationale et de la
Chaudière-Appalaches

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Gilles Gallichan
Société historique de Limoilou


Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

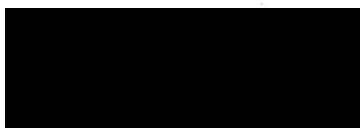
Par la présente, je vous informe que la proposition de classement de l'église Saint-Charles-de-Limoilou n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. L'église Saint-Charles-de-Limoilou est un exemple de grand lieu de culte catholique urbain du tournant du XX^e siècle. Néanmoins, parmi ce corpus, elle ne se démarque pas significativement pour son intérêt architectural, artistique ou historique. D'autres lieux de culte comparables de la ville de Québec sont classés, dont l'église de Saint-Jean-Baptiste. Le Ministère continuera néanmoins d'œuvrer en faveur de la préservation de ce lieu dans le cadre de la mesure d'aide pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle de l'Entente de développement culturel.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la
Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Luc Monty
Directeur général
Ville de Québec
luc.monty@ville.quebec.qc.ca

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement de l'église Saint-Charles-de-Limoilou et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

L'église Saint-Charles-de-Limoilou est un exemple de grand lieu de culte catholique urbain du tournant du XX^e siècle. Néanmoins, parmi ce corpus, elle ne se démarque pas significativement pour son intérêt architectural, artistique ou historique. D'autres lieux de culte comparables de la ville de Québec sont classés, dont l'église de Saint-Jean-Baptiste. Le Ministère souhaite par ailleurs poursuivre le travail avec la ville de Québec dans le cadre de la mesure d'aide pour les églises de valeur patrimoniale exceptionnelle de l'Entente de développement culturel.

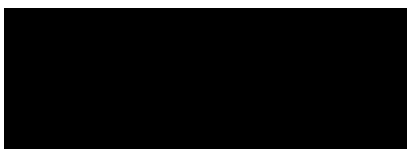
L'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la municipalité doit être informée lorsqu'une proposition de classement n'est pas retenue afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer l'immeuble en vertu des pouvoirs qui sont conférés aux municipalités par la Loi. Nous vous encourageons donc à évaluer les options qui s'offrent à vous pour protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec monsieur Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la
Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Église Saint-Charles de Limoilou
Région administrative	03-Capitale-Nationale
Adresse	500, 8e Avenue, Québec, G1J 3L7
Chargée d'analyse	Andréane Beloin (DPEP)

DESCRIPTION SOMMAIRE

L'église Saint-Charles de Limoilou est un lieu de culte catholique d'inspiration néo-romane construit de 1917 à 1920. Le bâtiment en pierre présente un plan composé d'une nef rectangulaire et d'un chœur plus étroit terminé par une abside à pans coupés. La façade est composée d'une partie centrale terminée par un pignon et flanquée de deux tours-clochers symétriques couronnées de flèches élancées. Cette façade est percée d'un portail triple et de fenêtres cintrées, de même que d'une rose. L'ensemble est surmonté d'un toit à versants droits couvert de cuivre. L'église, implantée en léger recul de la voie publique, forme l'aile nord-ouest du monastère des Capucins. Elle s'élève sur un terrain plat dont la partie arrière est gazonnée et plantée d'arbres. Le lieu de culte est situé dans l'arrondissement municipal de La Cité – Limoilou de la ville de Québec.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

L'église Saint-Charles de Limoilou a été construite pour une paroisse détachée de celle de Saint-Roch au début de 1896. Les Augustines de l'Hôtel-Dieu cèdent un terrain à l'archevêché pour la construction d'une église et d'une école dans Limoilou. Pendant la construction du lieu de culte, une salle d'une corderie se trouvant à proximité est utilisée comme lieu de culte.

La première église Saint-Charles est conçue à l'été 1896 par l'architecte David Ouellet (1844-1915). L'église est bénie et ouverte au culte le 14 novembre 1897. Elle est alors dotée d'une seule tour centrale massive.

Le 3 décembre 1899, le lieu de culte est ravagé par un incendie, dont il ne reste que les murs de pierre. Ceux-ci sont utilisés pour la reconstruction, faite selon de nouveaux plans de David Ouellet. L'église est utilisée pour Noël, en 1900.

En mai 1902, la paroisse est confiée à l'Ordre des frères mineurs capucins. Les travaux pour finir l'intérieur avancent lentement. En 1909, un nouveau chœur de plan octogonal est construit selon les plans de Joseph-Pierre Ouellet (1871-1959), agrandissant ainsi l'église. Des tribunes latérales sont ajoutées en 1910 et, en 1913, c'est une nouvelle sacristie ainsi que le chœur des religieux qui sont érigés. En 1914, deux chapelles latérales formant de petites saillies en hémicycle sont construites.

Le 24 novembre 1916, un incendie ravage à nouveau le lieu de culte. Cette fois encore, il ne reste de l'église que les murs de pierre. Une chapelle temporaire est ouverte en janvier 1917, mais est à son tour détruite par les flammes le 2 janvier 1918 et doit être reconstruite.

La reconstruction de l'église à partir des murs existants est confiée à Joseph-Pierre Ouellet. Les autorités de la paroisse acceptent les plans proposés qui prévoient la reconstruction de la façade de manière à l'encadrer de deux tours-clochers. Le clocher du Sanctus, placé au-dessus du chœur, est aussi ajouté à ce moment. La bénédiction officielle de l'église a lieu le 25 avril 1920. Elle peut accueillir environ 2000 personnes assises.

Un nouvel incendie se déclare dans l'église le 7 septembre 1920, mais les dégâts sont limités à la voûte.



La conception du programme iconographique est l'œuvre commune de l'architecte, du père Maurice de Buzan et des artistes qui ont travaillé à ce décor, dont Guido Nincheri (1885-1973) pour les fresques et l'atelier Leonard et Fischer pour la majorité des vitraux.

En 1940, les deux chapelles latérales sont sacrifiées pour aménager des sorties de secours.

En 1945, d'importants travaux sont réalisés en prévision du cinquantenaire de la paroisse. Le chantier est dirigé par l'architecte Henri Tremblay. Entre autres, la tribune arrière supérieure est retirée, deux roses de blocs de verre blanc translucide sont percées de chaque côté du chœur pour qu'il soit mieux éclairé, et les murs sont repeints. Le baptistère adjacent à l'église est construit par l'entreprise F.-X. Lamontagne, selon les plans de Henri Tremblay.

Dans les années 1990, le baptistère sera transformé en chapelle mariale, puis, en 1998, il est transformé en secrétariat paroissial.

En 1982, les Capucins remettent l'administration de la paroisse à l'autorité diocésaine, et le premier conseil de fabrique est élu.

En 2012, l'église est fermée au culte. L'orgue Casavant est vendu en 2014.

En 2022-2023, d'importants travaux permettent la restauration de la maçonnerie et des ouvertures en façade, de même que la ferblanterie des clochers.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales	Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec		
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin	<input type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input checked="" type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. Le bien présente un intérêt patrimonial en raison de sa valeur architecturale, artistique, historique et paysagère, mais ne se distingue pas significativement dans l'ensemble des lieux de culte du Québec, notamment en comparaison d'églises classées dans la ville de Québec, en particulier l'église de Saint-Jean-Baptiste et l'église du Très-Saint-Sacrement.		
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologie					Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative		
Architecturale	X	X	X	- Grandes dimensions - Formes d'inspiration romane (roses, arcs cintrés, colonnes courtes et trapues, etc.) - Façade à deux clochers surmontés de flèches élancées	Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu L'église Saint-Charles de Limoilou est représentative de l'esthétique des églises catholiques construites au début du XX ^e siècle au Québec : le vocabulaire architectural employé est éclectique mais emprunte davantage à certains styles historiques – dans ce cas-ci, à l'architecture médiévale, surtout romane – tout en cherchant des effets de monumentalité.	L'église Saint-Charles est typique des grandes églises urbaines construites au début du XX ^e siècle pour accueillir les fidèles des	L'aménagement intérieur de l'église Saint-Charles ressemble en de nombreux points à celui de l'église Saint-Jean-Baptiste (Québec, classée). Par ailleurs, d'autres églises de Québec construites à la même époque puisent aussi leurs formes dans l'architecture médiévale, notamment romane, dont l'église du Très-Saint-Sacrement (classée), qui en constitue un exemple abouti avec ses portails à voussures et la mosaïque du tympan central. Cette église ne se distingue pas particulièrement parmi les nombreuses autres églises urbaines construites à cette époque. Son aménagement intérieur rappelle fortement celui de l'église de Saint-Jean-Baptiste (Québec, classée) construite plus de 30 ans avant le lieu de culte actuel à Limoilou, tandis que son volume général s'apparente à celui de l'église du Très-Saint-Sacrement (Québec, classée) ou l'église de Saint-Roch (Québec), à l'exception des flèches absentes sur

					paroisses de plus en plus peuplées.	les clochers de ces deux lieux de culte. Certaines églises en milieu plus rural prennent d'ailleurs aussi des formes semblables à cette époque, comme l'église Notre-Dame-de-l'Annonciation, construite à L'Ancienne-Lorette en 1907-1908.	
Artistique	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une cinquantaine de vitraux de l'atelier Leonard & Fischer - Présence de deux vitraux de G. Nincheri - Fresques de Nincheri 	Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		
					Le bien possède des qualités esthétiques reconnues	L'église Saint-Charles présente une valeur artistique reposant notamment sur la présence d'un ensemble d'une cinquantaine de vitraux (en grande majorité fabriqués dans l'atelier Leonard et Fischer de Québec) et de plusieurs scènes et symboles peints par Guido Nincheri, qui a aussi réalisé deux vitraux.	Ensemble de vitraux de Leonard & Fischer intéressant, mais plusieurs autres ensembles sont classés et ont aussi été sélectionnés pour la collection de référence (contrairement à ceux de l'église saint-Charles), dont les vitraux de l'église Saint-Charles-Borromée et ceux de l'église de Saint-Jean-Baptiste, deux lieux de culte aussi situés à Québec. Les œuvres de Nincheri à l'église Saint-Charles ne comptent pas parmi ses réalisations les plus importantes, dont les fresques de l'église Sainte-Amélie (Baie-Comeau) et celles du château Dufresne (Montréal), protégées par un classement.
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste	Le décor de l'église Saint-Charles s'inscrit dans la foulée des décors intérieurs peints populaires dans le dernier quart du XIX ^e siècle et dans les premières décennies du siècle suivant. Toutefois, Nincheri se distingue en introduisant la technique de la vraie fresque en Amérique du Nord. Bien que cette technique est alors utilisée depuis des siècles en Europe, les décors peints des églises québécoises sont jusque là faits surtout de toile marouflée. Le décor de l'église Saint-Charles compte parmi ses premiers décors peints au Québec, ce qui confère donc à cette œuvre une certaine originalité, à tout le moins pour la technique employée.	Un des ensembles les plus anciens peints par Nincheri au Québec, et donc un de premiers exemples d'introduction de la technique de la fresque sur le territoire québécois, bien que cette technique soit très ancienne.
Emblématique					Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois		
Ethnologique					Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée		
					Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération		
Historique	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - dimensions imposantes - implantation dans un secteur ancien du quartier - présence des anciennes armoiries de Limoilou 	Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois	L'église Saint-Charles de Limoilou témoigne du développement de Limoilou, de l'urbanisation des environs de la Ville de Québec et de l'industrialisation des abords de la rivière Saint-Charles. S'il s'agit d'un témoin important pour cette période de l'histoire de la ville de Québec, il est moins significatif à l'échelle du Québec. De très nombreuses autres églises construites au tournant du XX ^e siècle en milieu urbain représentent l'équivalent pour leur ville respective. Peu d'églises urbaines de cette période sont classées. Toutefois, parmi ce petit nombre, on compte l'église du Très-Saint-Sacrement (construite de 1920 à 1924), aussi située à Québec, qui témoigne également du développement des quartiers périphériques de Québec au début du XX ^e siècle.	

				- présence forte du blason dit « des Conformités » - thèmes choisis pour les vitraux et les fresques en lien avec l'histoire franciscaine ou les dévotions privilégiées par cette communauté.	Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois	L'église Saint-Charles de Limoilou est associée aux Capucins.	L'église Saint-Charles est un des lieux de culte les plus significatifs en lien avec les Capucins, puisqu'il s'agit de la première paroisse qu'ils ont desservi au Québec. L'ensemble, incluant l'ancien couvent (qui servait aussi de noviciat), est toutefois plus significatif que l'église considérée seule. Les Capucins font partie des nombreuses communautés qui s'établissent au Québec au tournant du XX ^e siècle. Ils ne font pas partie des groupes religieux les plus nombreux ou ayant joué un rôle particulièrement important dans l'histoire du Québec.
Identitaire					Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise		
Paysagère	x	x	x	Flèches élancées	Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu		
					Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années		
					Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population	Les flèches de l'églises sont un point de repère dans le quartier, mais il ne s'agit pas d'un point de repère largement reconnu au-delà de ce quartier.	
Scientifique					Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		
Sociale					Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté		
					Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique					Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		
Urbanistique				L'église considérée seule ne présente pas de valeur urbanistique.	Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		
					Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire		
					Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu		

Evaluation Only. Created with Aspose.Words. Copyright 2003-2017 Aspose Pty Ltd.

From: France.Cliche@mcc.gouv.qc.ca
Sent: 2020-11-12 12:57:32
To: [REDACTED]
Cc: Claude.Rodrigue@mcc.gouv.qc.ca
Subject: Église Saint-Charles-de-Limoilou(Aspose.Email Evaluation)
Attachments: AccuseReception_SHSAD_Signe.pdf

This is an evaluation copy of Aspose.Email for Java.

[View EULA Online](#)

Bonjour,

Veillez trouver, ci-joint, copie de la lettre en réponse à la vôtre concernant le dossier mentionné en objet.

Nos plus cordiales salutations!

HTTP: Missing resource stringAccuseReception_SHSAD_Signe.pdfHTTP: Missing resource string

Direction générale du patrimoine

Ministère de la Culture et des Communications

225, Grande Allée Est, bloc C, R.-C.

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 380-2352, poste 6352

Courriel : dgpatrimoine@mcc.gouv.qc.ca

Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca





Direction générale du patrimoine

PAR COURRIEL

Québec, le 12 novembre 2020

Monsieur Bertrand Juneau
Président
Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures
Maison Thibault-Soulard
297, route 138
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2C6



Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 5 novembre 2020 adressée à la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy, concernant l'église Saint-Charles-de-Limoilou, située dans l'arrondissement municipal La Cité-Limoilou de la ville de Québec. Nous prenons acte de votre appui à la proposition de classement transmise par la Société historique de Limoilou.

Le Ministère procédera à l'analyse de l'intérêt patrimonial de l'église de Saint-Charles-de-Limoilou. Soyez assuré que nous vous tiendrons informé du suivi qui sera donné à cette proposition de classement.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à claudio.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La directrice générale par intérim,



M^{me} Annie Goudreault

c. c. M. Claude Rodrigue, directeur, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf. : 39330

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2352
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

Direction générale du patrimoine

PAR COURRIEL

Québec, le 28 octobre 2020

Madame Renée Genest
Directrice générale
Action Patrimoine
82, Grande Allée Ouest
Québec (Québec) G1R 2G6
direction@actionpatrimoine.ca

Madame la Directrice générale,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 5 octobre 2020 adressée à la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy, concernant l'église Saint-Charles-de-Limoilou, située dans l'arrondissement municipal La Cité-Limoilou de la ville de Québec. Nous prenons acte de votre appui à la proposition de classement transmise par la Société historique de Limoilou.

Le Ministère procédera à l'analyse de l'intérêt patrimonial de l'église de Saint-Charles-de-Limoilou. Soyez assurée que nous vous tiendrons informée du suivi qui sera donné à cette proposition de classement.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à claudio.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

La directrice générale par intérim,


M^{me} Annie Goudreault

c. c. M. Claude Rodrigue, directeur, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

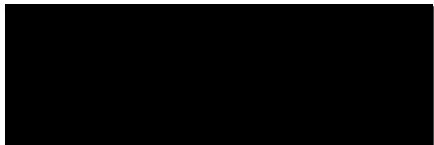
N/Réf. : 39019

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2352
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448



Québec, le 17 août 2015



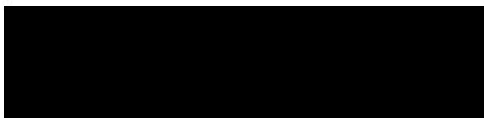
Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de vos propositions concernant la désignation de Louis-Joseph Papineau et des patriotes de 1837 et 1838 à titre de personnages historiques, et de l'adoption du drapeau patriote lors des comités régionaux de 1832 à titre d'événement historique par la ministre de la Culture et des Communications.

Vos suggestions seront analysées avec intérêt et soyez assuré que nous vous tiendrons informé du suivi qui y sera donné. Nous vous invitons à nous transmettre toute étude, analyse patrimoniale ou autre documentation pertinente qui pourrait contribuer à la connaissance des éléments et à leur analyse par le Ministère.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec M. Mathieu Payette-Hamelin, de la Direction de Montréal par téléphone au (514) 873-0325 ou par courriel à mathieu.payette-hamelin@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez au patrimoine québécois et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Marie-Ève Bonenfant
Conseillère en patrimoine

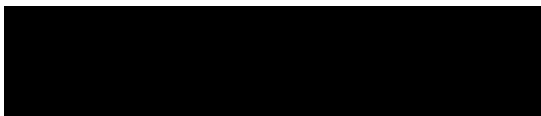
c. c. M. Mathieu Payette-Hamelin, Direction de Montréal



Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023



Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de désigner tout élément du patrimoine culturel, dont un personnage, un événement ou un lieu historique pour reconnaître formellement son intérêt patrimonial.

Le ministre détermine si l'élément présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur sa place dans la mémoire collective. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Par la présente, je vous informe que la proposition de désignation de l'adoption du drapeau des Patriotes n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que l'adoption du drapeau des Patriotes (1832) est un événement historique moins significatif que d'autres événements qui ont ponctué les luttes politiques de la décennie de 1830. Des éléments en lien avec l'histoire des Patriotes ont déjà été désignés et le Ministère entend poursuivre en ce sens au cours des prochaines années.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Jonathan Guénette, directeur des services à la clientèle de l'Île de Montréal, par courriel à l'adresse : jonathan.guenette@mcc.gouv.qc.ca

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Jonathan Guénette, Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal

N/Réf : 49081

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

ADOPTION DU DRAPEAU DES PATRIOTES (1832)

Description :

Le drapeau des Patriotes est adopté en 1832. Inspiré du tricolore français issu lui-même de la Révolution française, le drapeau patriote représente trois bandes horizontales, soit verte, blanche et rouge. Le vert représentait les Irlandais, le blanc les Canadiens d'expression française et le rouge, les Canadiens d'expression anglaise qui s'étaient joints au mouvement. Le drapeau a été employé pendant les manifestations et les conflits de la décennie de 1830.

Proposeur (appuis) :

Date de réception de la proposition : 14 août 2015

Contexte de la proposition :

La proposition de désignation de l'adoption du drapeau des patriotes (1832) a été reçue

Le Ministère a considéré que l'adoption du drapeau des patriotes en 1832 ne constituait pas un événement historique suffisamment important en vue d'une désignation, comparativement à d'autres événements qui ont ponctué les luttes politiques de la décennie de 1830.

Le 20 mai 2021, Louis-Joseph Papineau est désigné comme personnage historique.

Contexte actuel : Inchangé

Contexte légal municipal (Identification, citation) :

L'adoption du drapeau des patriotes (1832) n'a pas été identifié par une municipalité en vertu de la LPC.

Enjeu(x) :

Avis du CPCQ : Le CPCQ n'a pas formulé d'avis sur la proposition

Sommaire intérêt patrimonial :

L'adoption du drapeau des patriotes ne remplit aucun des critères de la méthode d'évaluation des événements historiques.

Sommaire de l'intérêt public :

L'adoption du drapeau des patriotes est conforme aux Lignes directrices concernant la désignation d'un personnage, d'un événement ou d'un lieu historique. Cependant, puisqu'il ne présente pas d'intérêt patrimonial selon la méthode d'évaluation des événements historiques, la ligne directrice suivante pourrait ne pas être respectée :

- les personnages, les événements ou les lieux historiques dont la connaissance, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de désignation.

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

RÉSUMÉ DE L'ANALYSE DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

ÉVÉNEMENT HISTORIQUE

INFORMATION

Nom Adoption du Drapeau des patriotes (1832)

Région administrative (si applicable)

Chargé d'analyse René Laliberté

SYNTHÈSE HISTORIQUE

Les patriotes sont les héritiers idéologiques du Parti canadien, créé vers 1806. Le groupe se désigne sous le nom de Parti patriote à compter de 1826 pour afficher son ouverture aux partisans de langue anglaise. Majoritaires en Chambre à partir des élections de 1827, les patriotes sont dirigés principalement par des membres provenant de la petite bourgeoisie professionnelle, dont les principaux porte-paroles sont Louis-Joseph Papineau, Wolfred Nelson, Denis-Benjamin Viger et Elzéar Bédard. En 1834, les patriotes se dotent d'un Comité central permanent, qui structure leur mouvement et permet de coordonner l'action parlementaire des élus et celle extraparlémentaire des comités de paroisses et de comtés. L'organisation patriote comprend également des associations de dames patriotiques, notamment dans Deux-Montagnes, Verchères et Richelieu. Afin de diffuser leurs idées, les patriotes bénéficient du soutien de journaux, au nombre desquels figurent *La Minerve*, *The Vindicator*, *Le Canadien* et *L'Écho du pays*. Les adhérents aux idées du Parti sont des membres de professions libérales, de petits marchands francophones et de simples habitants.

À partir de 1832, les comités deviennent des comités patriotes, les assemblées des assemblées patriotes, les députés des députés patriotes. On adopte des signes de ralliement et un drapeau. Historiquement, le drapeau dit « de Saint-Charles » serait la première bannière patriote et aurait été brandi à de nombreux rassemblements, dont l'Assemblée des Six-Comtés.

Québec

Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal

Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

On reconnaît trois étendards qui furent brandis lors de manifestations patriotiques. Le premier, dit drapeau de Saint-Charles, consiste en trois bandes horizontales de couleurs verte, blanche et rouge, rappelant probablement la contribution des Irlandais, français et anglais à l'avancement de la démocratie au Bas-Canada. Le deuxième, dit « drapeau de Saint-Eustache », parce qu'il avait été brandi par les patriotes lors de la bataille du 14 décembre 1837, représente une branche d'érable surmontée d'un brochet maskinongé serti de cônes de sapin et des lettres C et JB (Jean Baptiste). Le dernier est dit « drapeau des Frères chasseurs ». Il s'inspire du drapeau américain. Deux étoiles bleues sur fond argenté y représentent les Haut et Bas Canada unis au sein d'une république confédérée.

ANALYSE PATRIMONIALE

L'événement ne se qualifie pour aucun des critères de la méthode d'évaluation des événements historiques.

	Critères	Justification
ÉVÉNEMENT	<input type="checkbox"/> Envergure	
	<input type="checkbox"/> L'événement est largement reconnu comme ayant été marquant dans l'histoire au Québec. +	
	<input type="checkbox"/> L'événement a eu des répercussions durables dans le temps. +	
	<input type="checkbox"/> L'événement est documenté ou fait l'objet de gestes de reconnaissance.	
	<input type="checkbox"/> Évocation	

	L'événement est reconnu pour sa capacité à évoquer une idée, une cause, un mouvement, une tradition, un phénomène, une période ou un contexte significatif dans l'histoire au Québec. +	
	L'événement évoque de façon remarquable cette idée, cette cause, ce mouvement, cette tradition, ce phénomène, cette période ou ce contexte significatif	

BIBLIOGRAPHIE

- ▯ BERNARD, Jean-Paul. *Les rébellions de 1837 et de 1838 dans le Bas-Canada*, Ottawa, La Société historique du Canada, brochure historique no.55, 1996, 41 p.
- ▯ FILTEAU, Gérard. *Histoire des patriotes*, Québec, Septentrion, 2003, 628 p.
- ▯ LAPORTE, Gilles. *Brève histoire des patriotes*, Québec, Septentrion, 2015, 361 p.
- ▯ MESSIER, Alain, *Dictionnaire encyclopédique et historique des Patriotes, 1837-1838*, Montréal, Guérin, 2002. 597 p.
- ▯ SENIOR, Elinor Kyte. *Les habits rouges et les patriotes*. Montréal, VLB Éditeur, 1997, Édition originale parue en 1985 sous le titre *Redcoats and Patriots*. 313 p.
- ▯ Les patriotes de 1837 à 1838 au Bas-Canada, <http://www.1837.qc.ca/index.shtml>, consulté le 5 février 2015

LES PATRIOTES DE 1837-1838
Proposeur (appuis) : [REDACTED]
Date de réception de la proposition : 14 août 2015
Description : Les patriotes est le nom donné aux membres du Parti patriote, à ses sympathisants et à ceux qui se sont portés à la défense de leurs idées lors des rébellions de 1837 et 1838 au Bas-Canada et des événements qui y ont mené.
Contexte de la proposition : La proposition de désignation des Patriotes de 1837-1837 comme personnages historiques a été reçu en même temps que celles visant l'adoption du drapeau des patriotes en 1832 comme événement historique et de Louis-Joseph Papineau comme personnage historique. L'évaluation des Patriotes de 1837-1838 comme personnage historique par le Ministère s'est conclue par une recommandation de refuser la proposition en raison de la difficulté à circonscrire les personnes qui pourraient partie de ce groupe assez vaste. [REDACTED] [REDACTED] Le 20 mai 2021, Louis-Joseph Papineau est désigné comme personnage historique.
Contexte actuel : Inchangé
Contexte légal municipal (Identification, citation) : Les Patriotes de 1837-1838 n'ont pas fait l'objet d'une identification par une municipalité en vertu de la LPC.
Enjeu(x) : [REDACTED] [REDACTED] Le Ministère a d'ailleurs depuis procédé à la désignation de Louis-Joseph Papineau comme personnage historique. [REDACTED] [REDACTED]
Avis du CPCQ : Le CPCQ n'a pas formulé d'avis sur la proposition.
Sommaire intérêt patrimonial : Les patriotes de 1837-1838 ne se qualifient pas pour l'ensemble des conditions du critère d'envergue de la méthode d'évaluation des personnages historiques. 1) <i>Les activités et les réalisations du personnage sont largement reconnues comme ayant été marquantes dans l'histoire au Québec.</i> Les activités du groupe ont marqué le XIX ^e siècle québécois et occupent une place centrale dans l'histoire nationale québécoise. 2) <i>Les activités et les réalisations du personnage ont entraîné des répercussions durables dans le temps.</i> Les Patriotes sont un groupe vaste et difficile à circonscrire. D'abord actifs sur la scène politique et parlementaire, ils sont ensuite un groupe armé. La défaite militaire des patriotes a occasionné une prise de conscience de l'administration britannique sur des enjeux de gouvernance au Bas-Canada. On peut lier la création du Canada-Uni aux Rébellions, car elle suit le Rapport Durham qui est commandé dans le sillage du conflit. Le conflit introduit des éléments dans l'espace public sur la longue durée, notamment les revendications démocratiques, le gouvernement responsable, les aspirations nationales, etc. 3) <i>Le personnage et ses réalisations sont documentés ou ont fait l'objet de gestes de reconnaissance depuis son décès.</i> L'histoire des patriotes est très bien documentée. Les représentations des patriotes et des événements auxquels ils participent ont été grandement influencées par les différents contextes idéologiques et politiques. Les patriotes occupent une place importante dans la mémoire collective québécoise et font l'objet d'une journée nationale célébrée annuellement au Québec, soit le lundi qui précède le 25 mai. Cependant, le groupe n'est pas suffisamment circonscrit,

allant des sympathisants aux idées du parti à ceux qui ont pris les armes. Il a muté au gré des événements et des scissions internes. De ce fait, il devient compliqué de bien identifier le groupe et d'y rattacher ses réalisations, dans la mesure où la définition de patriote évolue de façon importante du moment où un parti se nomme ainsi jusqu'à la dispersion des derniers patriotes en 1838. Entre ces deux bornes temporelles se situent plusieurs nuances de postures et de moyens d'actions qui sont mal représentées par le statut de personnage historique.

Sommaire intérêt public :

Les Patriotes de 1837-1838 sont conformes aux Lignes directrices concernant la désignation d'un personnage, d'un événement ou d'un lieu historique. Cependant, puisqu'ils ne présentent pas d'intérêt patrimonial selon la méthode d'évaluation des événements historiques, la ligne directrice suivante pourrait ne pas être respectée :

- les personnages, les événements ou les lieux historiques dont la connaissance, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public.

Scénario recommandé : Refus de la proposition des Patriotes de 1837-1838 comme personnage historique [REDACTED]



Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

[REDACTED]

Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet au ministre de la Culture et des Communications de désigner tout élément du patrimoine culturel, dont un personnage, un événement ou un lieu historique pour reconnaître formellement son intérêt patrimonial.

Le ministre détermine si l'élément présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur sa place dans la mémoire collective. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Par la présente, je vous informe que la proposition de désignation des patriotes n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que les patriotes est le nom donné aux membres du Parti patriote, à ses sympathisants et à ceux qui se sont portés à la défense de leurs idées lors des rébellions de 1837 et 1838 au Bas-Canada. Il peut être difficile et hasardeux d'identifier toutes les personnes qui pourraient faire partie de ce groupe. De plus, le seul fait d'avoir été identifié comme un patriote ne permettrait pas nécessairement à un personnage de se qualifier pour une désignation en vertu de la LPC. Des éléments en lien avec l'histoire des patriotes ont déjà été désignés et le Ministère entend poursuivre en ce sens au cours des prochaines années.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Jonathan Guénette, directeur des services à la clientèle de l'Île de Montréal, par courriel à l'adresse : jonathan.guenette@mcc.gouv.qc.ca

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,

[REDACTED]

Bruno Boisvert

c. c. M. Jonathan Guénette, Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal

N/Réf : 49081

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

RÉSUMÉ DE L'ANALYSE DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

PERSONNAGE HISTORIQUE

INFORMATION

Nom Les Patriotes de 1837-1838

Chargé d'analyse René Laliberté

SYNTHÈSE HISTORIQUE

Les patriotes est le nom donné aux membres du Parti patriote, à ses sympathisants et à ceux qui se sont portés à la défense de leurs idées lors des rébellions de 1837 et 1838 au Bas-Canada.

Les patriotes sont les héritiers idéologiques du Parti canadien, créé vers 1806 et mené par Louis-Joseph Papineau à partir de 1815. Le groupe se désigne sous le nom de Parti patriote à compter de 1826 pour afficher son ouverture aux partisans de langue anglaise. Majoritaires en Chambre à partir des élections de 1827, les patriotes sont dirigés principalement par des membres provenant de la petite bourgeoisie professionnelle, dont les principaux porte-paroles sont Louis-Joseph Papineau, Wolfred Nelson, Denis-Benjamin Viger et Elzéar Bédard. L'organisation patriote comprend également des associations de dames patriotiques, notamment dans Deux-Montagnes, Verchères et Richelieu. Les adhérents aux idées du Parti sont des membres de professions libérales, de petits marchands francophones et de simples habitants.

Les patriotes revendiquent le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et désirent faire respecter les intérêts de la population canadienne par l'administration coloniale. Ils réclament une réforme démocratique des institutions politiques du Bas-Canada, qui sont contrôlées par l'oligarchie coloniale et les marchands britanniques. Ils désirent concrètement un Conseil législatif électif, un

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

Conseil exécutif responsable devant les élus, ainsi que le contrôle des subsides et de la liste civile par la Chambre d'assemblée. Craignant l'assimilation, les patriotes s'opposent à l'immigration massive de Britanniques dans la colonie, ainsi qu'au projet d'union entre le Haut et le Bas-Canada, qui traîne dans le paysage politique depuis 1810.

Après une échauffourée entre les Fils de la Liberté et le Doric Club, une association loyaliste, en novembre 1837, des mandats d'arrestation sont lancés contre 26 chefs patriotes. La tension monte et une insurrection armée se prépare. Des confrontations ont lieu en 1837 et 1838 entre les patriotes et l'armée britannique, renforcée par des volontaires loyaux. En février 1838, plusieurs figures patriotes exilés aux États-Unis dont Robert Nelson proclament la république du Bas-Canada à Caldwell's Manor et recrutent des combattants qui se nomment les Frères chasseurs. L'offensive menée par Nelson en novembre 1838 est rapidement démantelée.

ANALYSE PATRIMONIALE

	Critères	Justification
PERSONNAGE	<input type="checkbox"/> Envergure	
	<input checked="" type="checkbox"/> Les activités et les réalisations du personnage sont largement reconnues comme ayant été marquantes dans l'histoire au Québec. +	Les activités du groupe ont marqué le XIX ^e siècle québécois et occupent une place centrale dans l'histoire nationale québécoise.
	<input checked="" type="checkbox"/> Les activités et les réalisations du personnage ont entraîné des répercussions durables dans le temps. +	Les Patriotes sont un groupe vaste et difficile à circonscrire. D'abord actifs sur la scène politique et parlementaires, ils sont ensuite un groupe armé. La défaite militaire des patriotes a occasionné une prise de conscience de l'administration britannique sur des enjeux de gouvernance au Bas-Canada. On peut lier la création du Canada-Uni aux Rébellions, car elle suit le Rapport Durham qui est commandé dans le sillage du conflit.

		Le conflit introduit des éléments dans l'espace public sur la longue durée, notamment les revendications démocratiques, le gouvernement responsable, les aspirations nationales, etc.
	<input type="checkbox"/> Le personnage et ses réalisations sont documentés ou ont fait l'objet de gestes de reconnaissance depuis son décès.	<p>L'histoire des patriotes est très bien documentée. Les représentations des patriotes et des événements auxquels ils participent ont été grandement influencées par les différents contextes idéologiques et politiques. Les patriotes occupent une place importante dans la mémoire collective québécoise et font l'objet d'une journée nationale, célébrée annuellement au Québec le lundi qui précède le 25 mai.</p> <p>Cependant, le groupe n'est pas suffisamment circonscrit, allant des sympathisants aux idées du parti à ceux qui ont pris les armes. Il a muté au gré des événements et des scissions internes. De ce fait, il devient compliqué de bien identifier le groupe et d'y rattacher ses réalisations, dans la mesure où la définition de patriote évolue de façon importante du moment où un parti se nomme ainsi jusqu'à la dispersion des derniers patriotes en 1838. Entre ces deux bornes temporelles se situent plusieurs nuances de postures et de moyens d'actions qui sont mal représentés par le statut de personnage historique.</p>
<input type="checkbox"/> Évocation		
	<input type="checkbox"/> Les connaissances existantes sur le personnage démontrent sa capacité à évoquer une idée, une cause, un mouvement, une tradition, un phénomène, une période ou un contexte significatif dans l'histoire au Québec. +	
	<input type="checkbox"/> Le personnage évoque de façon remarquable cette idée, cette cause, ce mouvement, cette tradition, ce phénomène, cette période ou ce contexte significatif.	

BIBLIOGRAPHIE

- ▯ BERNARD, Jean-Paul. *Les rébellions de 1837 et de 1838 dans le Bas-Canada*, Ottawa, La Société historique du Canada, brochure historique no.55, 1996, 41 p.
- ▯ FILTEAU, Gérard. *Histoire des patriotes*, Québec, Septentrion, 2003, 628 p.
- ▯ LAPORTE, Gilles. *Brève histoire des patriotes*, Québec, Septentrion, 2015, 361 p.
- ▯ MESSIER, Alain, *Dictionnaire encyclopédique et historique des Patriotes, 1837-1838*, Montréal, Guérin, 2002. 597 p.
- ▯ SENIOR, Elinor Kyte. *Les habits rouges et les patriotes*. Montréal, VLB Éditeur, 1997, Édition originale parue en 1985 sous le titre *Redcoats and Patriots*. 313 p.
- ▯ Les patriotes de 1837 à 1838 au Bas-Canada, <http://www.1837.qc.ca/index.shtml>, consulté le 5 février 2015

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC
Réunion du Conseil tenue le 16 décembre 2015, à Québec.

ATTRIBUTION D'UN STATUT JURIDIQUE

Demande d'avis au Conseil du patrimoine culturel du Québec sur la désignation de Victor De Lamarre (1888-1953) comme personnage historique.

Conformément à l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, la ministre de la Culture et des Communications demande au Conseil du patrimoine culturel du Québec un avis sur la désignation de Victor De Lamarre, comme personnage historique.

Jean-François Drapeau, registraire à la Direction générale du patrimoine, a présenté le dossier au comité des avis pour les désignations.

Le comité des avis fait ses recommandations au Conseil.

Sur proposition dûment appuyée, le Conseil du patrimoine culturel du Québec :

15-17 : NE RECOMMÂNDE PAS LA DÉSIGNATION DE VICTOR DE LAMARRE (1888-1953) COMME PERSONNAGE HISTORIQUE.

Le Conseil a analysé la présente demande d'avis à la lumière du cadre d'analyse dont il s'est doté pour les désignations de personnages historiques. Les critères de ce cadre d'analyse sont les suivants :

- la personne a réellement existé et plus de 25 ans se sont écoulés depuis son décès;
- la désignation est susceptible de faire l'objet d'un consensus;
- la désignation respecte les valeurs communes de la société québécoise;
- la désignation présente un intérêt national;
- le personnage désigné a apporté une contribution notable et durable à l'histoire du Québec.

Après la domination de Louis Cyr comme homme le plus fort du monde à la fin du 19^e siècle, plusieurs de ses concitoyens ont tenté de suivre ses traces en cherchant à battre ses records et à s'imposer de la même façon à l'échelle nationale et internationale. Victor De Lamarre compte au nombre de ces héritiers qui ont perpétué, d'une certaine manière, la tradition de force qui faisait à l'époque la fierté des Canadiens français et qui a participé à la construction de l'identité québécoise d'avant la Révolution tranquille.

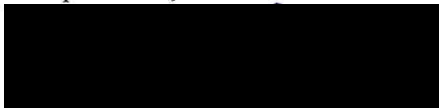
Toutefois, le Conseil estime que la candidature de Victor de Lamarre à titre de personnage historique d'importance nationale soulève certaines questions :

1. La reconnaissance des exploits de ce personnage ne semble pas faire consensus dans la littérature. En effet, plusieurs remettent en question l'ampleur de ses réalisations.
2. Le rayonnement de Victor De Lamarre semble surtout avoir été de portée régionale. Au faite de sa gloire, c'est au Lac-Saint-Jean, sa patrie, qu'il est surtout reconnu.
3. Sa présence dans notre mémoire collective est de moindre importance que d'autres athlètes qui ont davantage laissé leur marque dans l'esprit des Québécois tels Louis Cyr et Maurice Richard.

Pour ces raisons, le Conseil estime qu'il serait plus approprié d'inviter le demandeur à s'adresser à la municipalité de Lac-Bouchette, lieu où Victor De Lamarre a vécu une bonne partie de sa vie et où l'on retrouve d'ailleurs un musée à sa mémoire, afin qu'elle identifie ce personnage historique en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Cette démarche permettrait de valoriser le processus d'identification de personnages historiques par des municipalités tout en étant plus en accord avec le rayonnement du personnage.

Par ailleurs, le Conseil estime qu'il apparaît prématuré de désigner un autre homme fort en vertu de la Loi sur le patrimonial culturel, alors que Louis Cyr a été désigné en 2013 et que le corpus de désignations de personnages historiques demeure relativement restreint. En effet, le Conseil considère qu'il serait plus urgent d'assurer une représentativité du corpus de désignations, notamment sur les plans de la représentation hommes-femmes et sur celui des différents domaines de l'histoire du Québec, avant de désigner un autre personnage issu de l'histoire populaire.

Le président,



Yves Lefebvre

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

RÉSUMÉ DE L'ANALYSE DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

PERSONNAGE HISTORIQUE

INFORMATION

Nom Victor De Lamarre

Chargé d'analyse Jean-François Drapeau

SYNTHÈSE HISTORIQUE

Né le 24 septembre 1888 à Hébertville, Victor De Lamarre (baptisé Joseph Victor Elzéar) est le fils de Charles De Lamarre, journaliste, et de Marie Tremblay.

De Lamarre passe son enfance à Québec. Dès son plus jeune âge, il démontre des aptitudes physiques hors du commun.

En 1908, De Lamarre emménage à Montréal où il travaille d'abord comme menuisier et maçon au port de Montréal, puis comme policier en 1912. Il fréquente alors le gymnase au-dessus de la taverne de son oncle, Eugène Tremblay. Cet ancien champion de lutte devenu entraîneur initie De Lamarre aux rudiments du métier d'athlète.

C'est en 1914 que De Lamarre lance véritablement sa carrière d'homme fort. Le 2 avril, il organise une démonstration de force au théâtre l'Arcade. Devant un public, des journalistes et l'inspecteur fédéral des poids et mesures, il lève d'un bras un haltère de 309 livres et demie, presque deux fois son propre poids. Il surpasse ainsi le record de 273 livres et quart précédemment établi par Louis Cyr, reconnu comme l'homme le plus fort du monde. De Lamarre réclame alors le titre de roi de la force et s'attire les critiques d'autres hommes forts qui l'accusent de tricherie.

Pendant les années qui suivent l'établissement de son record, De Lamarre travaille l'hiver dans des chantiers de coupe de bois en Ontario et fait des démonstrations de force en été. Il visite de nombreuses régions du Québec, de l'Ontario et des États-Unis.

Québec

Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal

Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

Au début des années 1920, il entretient des liens tendus avec d'autres vedettes du sport, notamment par l'intermédiaire des journaux. Le 24 février 1922, à l'occasion d'une compétition avec Arthur Dandurand, il établit à Québec un nouveau record de force en levant d'un seul doigt une charge de 201 livres et demie. À compter de 1931, De Lamarre se met également à la lutte, une activité qu'il pratique jusqu'au début des années 1950. Pendant sa carrière de lutteur, il livre environ 1500 combats, tout en continuant de faire des démonstrations de force.

Après avoir quitté la lutte, De Lamarre continue ses spectacles de démonstration de force au Québec, dans le reste du Canada, jusqu'à Vancouver, et aux États-Unis. En 1951, il donne, avec ses fils, un spectacle gratuit au palais Montcalm, à Québec. Signe d'une popularité encore très vivante, une foule de 3000 personnes se présente et, comme on doit refuser des gens à l'entrée, une émeute éclate devant le bâtiment.

Il est décédé à Québec le 13 mars 1955. Il est inhumé dans le cimetière Saint-Charles dans la même ville.

Il avait épousé à Montréal, en 1914, Elmina Garneau, fille de Joseph Garneau et d'Anna Lord.

ANALYSE PATRIMONIALE

	Critères	Justification
PERSONNAGE	<input type="checkbox"/> Envergure	
	<input type="checkbox"/> Les activités et les réalisations du personnage sont largement reconnues comme ayant été marquantes dans l'histoire au Québec. +	
	<input type="checkbox"/> Les activités et les réalisations du personnage ont entraîné des répercussions durables dans le temps. +	

<input type="checkbox"/> Le personnage et ses réalisations sont documentés ou ont fait l'objet de gestes de reconnaissance depuis son décès.	
<input type="checkbox"/> Évocation	
<input checked="" type="checkbox"/> Les connaissances existantes sur le personnage démontrent sa capacité à évoquer une idée, une cause, un mouvement, une tradition, un phénomène, une période ou un contexte significatif dans l'histoire au Québec. +	Victor De Lamarre représente bien l'engouement des Canadiens français pour les hommes forts et les prouesses de forces. Il s'inscrit dans la lignée des Louis Cyr et profite certainement de la popularité de ce dernier pour se démarquer à son tour. C'est notamment par le dépassement allégué d'un record de Louis Cyr que Victor De Lamarre obtient une certaine notoriété.
<input type="checkbox"/> Le personnage évoque de façon remarquable cette idée, cette cause, ce mouvement, cette tradition, ce phénomène, cette période ou ce contexte significatif.	Sa popularité est surtout d'envergure régionale et les fondements de son intérêt patrimonial sont les mêmes que Louis Cyr, personnage désigné et de plus grand intérêt, qui évoque mieux le phénomène des hommes forts au Québec.

BIBLIOGRAPHIE

- BLAIS, Simon. « Victor Delamarre et les secrets d'Hercule ». *Cap-aux-Diamants*. No 69 (2002), p. 25-27.
- DE LA ROCHE, C. *Victor Delamarre : le roi de l'haltère*. Québec, Imprimerie Ernest Tremblay, 1924. 292 p.
- DESBIENS, Raymond. *Victor Delamarre : "Superman" du Québec*. Montréal, Les éditions La Presse, 1973. 107 p.
- GAUDREAU, Serge. « La saga des héritiers de Louis Cyr ». s.a. *Histoire engagée : là où le présent rencontre le passé* [En ligne]. <http://histoireengagee.ca/la-saga-des-heritiers-de-louis-cyr/>
- GILBERT, Claude. « De Lamarre, Elzéar ». Université Laval/University of Toronto. *Dictionnaire biographique du Canada* [En ligne]. <http://www.biographi.ca/>
- MASSICOTTE, Édouard-Zotique et Ben WEIDER. *Les hommes forts du Québec de Jos. Montferrand à Louis Cyr*. Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 1999. 171 p.

VICTOR DE LAMARRE (1888-1955)**Description :**

Victor De Lamarre (né le 24 septembre 1888 à Hébertville, décédé à Québec le 13 mars 1955) est un homme fort du Québec. Il travaille l'hiver dans des chantiers de coupe de bois et fait des démonstrations de force en été. Le 2 avril 1914, il lève d'un bras un haltère de 309 livres et demie, presque deux fois son propre poids. Il surpasse ainsi le record de 273 livres et quart précédemment établi par Louis Cyr. Il pratique la lutte de 1931 jusqu'au début des années 1950. Il livre environ 1500 combats.

Proposeur (appuis) :

Date de réception de la proposition : 10 mars 2014

Contexte de la proposition : [redacted] à la désignation de Louis Cyr comme personnage historique le 10 octobre 2013, [redacted]

Contexte actuel :**Contexte légal municipal (Identification, citation) :**

Aucune municipalité n'a identifié Victor De Lamarre comme personnage historique.

Enjeu(x) : Aucun

Avis du CPCQ :

Le CPCQ n'a pas recommandé la désignation de ce personnage historique. Le Conseil a motivé sa recommandation par les observations suivantes :

- 1) La reconnaissance des exploits du personnage ne semble pas faire consensus dans la littérature.
- 2) Son rayonnement semble être de portée régionale (région de Québec, région du Saguenay – Lac-Saint-Jean) plutôt que national.
- 3) Sa présence dans notre mémoire est de moindre importance que d'autres athlètes comme Louis Cyr.

Sommaire de l'intérêt patrimonial :

Le personnage de Victor de Lamarre ne se qualifie pour aucun des critères de la méthode d'évaluation pour les personnages historiques.

Il remplit cependant l'une des conditions du critère d'évocation.

1) *Les connaissances existantes sur le personnage démontrent sa capacité à évoquer une idée, une cause, un mouvement, une tradition, un phénomène, une période ou un contexte significatif dans l'histoire au Québec.*
 Bien que Victor De Lamarre représente l'engouement des Canadiens français pour les hommes

forts et les prouesses de forces, ce qui lui confère une qualification partielle au critère d'évocation, il ne se démarque pas suffisamment d'autres personnages, dont Louis Cyr, qui occupe une place prépondérante dans cette discipline. De plus, la reconnaissance des exploits du personnage ne fait pas consensus dans la littérature et est susceptible de faire controverse.

2) Le personnage évoque de façon remarquable cette idée, cette cause, ce mouvement, cette tradition, ce phénomène, cette période ou ce contexte significatif.

Sa popularité est surtout d'envergure régionale et les fondements de son intérêt patrimonial sont les mêmes que Louis Cyr, personnage désigné et de plus grand intérêt, qui évoque mieux le phénomène des hommes forts au Québec.

Sommaire intérêt public :

Victor De Lamarre se conforme à la plupart des Lignes directrices concernant la désignation d'un personnage, d'un événement ou d'un lieu historique, à l'exception des suivantes :

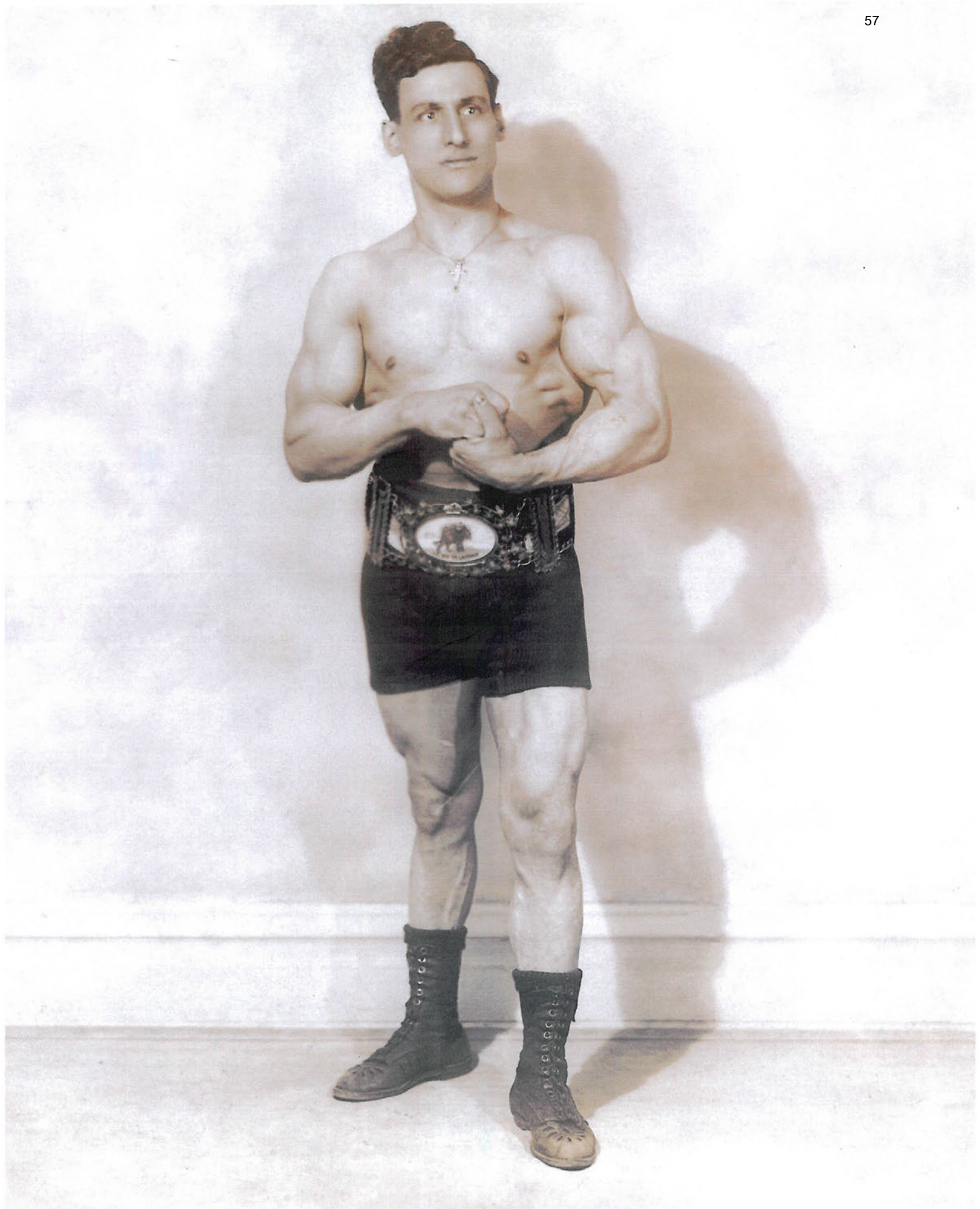
- *Les personnages, les événements ou les lieux historiques dont la désignation est susceptible de faire l'objet d'un consensus;*
-

Il existe une controverse, contemporaine au personnage, sur la validité de son record de levée de poids ayant battu Louis Cyr. Le Ministère n'est pas en mesure de se positionner sur ce débat.

- *les personnages, les événements ou les lieux historiques susceptibles d'enrichir le corpus des éléments patrimoniaux déjà désignés et reflétant l'histoire et le caractère de la société québécoise;*

Les éléments qui supportent la valeur patrimoniale de Victor De Lamarre s'apparentent beaucoup à ceux de Louis Cyr, tout en étant globalement de moindre envergure. La proposition ne produit pas un enrichissement du corpus des éléments désignés.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de désignation.



DEMANDE D'AVIS AU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL

Conformément à l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, la Direction générale du patrimoine demande au nom de la ministre de la Culture et des Communications un avis au Conseil du patrimoine culturel sur la désignation du personnage historique suivant :

VICTOR DE LAMARRE (1888-1953)

Résumé du projet :

Problématique : Proposition de désignation d'un personnage historique

Contexte :

Le 10 mars 2014, le ministère a reçu une proposition de désignation de Victor De Lamarre comme personnage historique en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. [REDACTED] et a été transmise à la suite de la désignation de Louis Cyr.

Données historiques :

Né le 24 septembre 1888 à Hébertville, Victor De Lamarre (baptisé Joseph Victor Elzéar) est le fils de Charles De Lamarre, cultivateur, et de Marie Tremblay.

Victor De Lamarre passe son enfance à Québec. Dès son jeune âge, il démontre des habiletés physiques hors du commun et développe un intérêt pour l'haltérophilie, la lutte et la boxe. À l'âge de 13 ans, son père l'envoie travailler à la ferme de son oncle, à Hébertville. À 15 ans, il rejoint ses parents qui viennent d'acquérir une ferme à Lac-Bouchette, près d'Hébertville. Travaillant dans les chantiers, De Lamarre se fait graduellement connaître dans la région grâce à ses premiers tours de force, notamment la levée d'un rail de plus de 550 livres. Il entreprend alors de battre les records son idole, Louis Cyr.

En 1908, De Lamarre emménage à Montréal. Il travaille d'abord comme charpentier, puis comme policier à compter de 1912. Il est entraîné par un de ses oncles, Eugène Tremblay, un ancien champion de lutte. Le 2 avril 1914, au théâtre l'Arcade, De Lamarre soulève d'un bras un haltère de 309 livres et demie, presque deux fois son propre poids, dans un spectacle de démonstration de force réunissant plus de 1000 spectateurs, des journalistes et l'inspecteur fédéral des poids et mesures. Il surpasse ainsi le record du dévissé de 273 livres et quart établi par Louis Cyr. De Lamarre, qui réclame alors le titre de roi de la force, se fait ainsi connaître dans tout le Québec.

Au printemps de 1914, De Lamarre regagne la région du lac Saint-Jean pour s'établir à Lac-Bouchette. Il en profite pour prêter main-forte à son oncle, l'abbé De Lamarre, pour la construction de l'ermitage Saint-Antoine de Lac-Bouchette, un centre de pèlerinage. Il y installe notamment deux lourdes statues à bout de bras, prenant par surprise les ouvriers qui prévoyaient utiliser des palans et des échafauds pour mener cette tâche à bien. Il continue à participer à des démonstrations de force au Québec, en Ontario et aux États-Unis, où il attire les foules par son sens du spectacle.

De Lamarre compte nombre d'admirateurs, mais aussi des détracteurs qui mettent en doute la véracité de ses exploits. Néanmoins, le 24 février 1922, à l'occasion d'un concours de force à Québec contre Arthur Dandurand, De Lamarre établit un nouveau record en levant d'un seul doigt une charge de 201 livres et demie. En octobre 1928, à Québec, c'est une trentaine de policiers debout sur une plate-forme qu'il soulève sur son dos.

Vers 1932, De Lamarre se met également à la lutte professionnelle, un sport spectacle qu'il pratique jusqu'au début des années 1950. Pendant sa carrière de lutteur, il livre environ 1500 combats en Amérique du Nord, tout en continuant de faire des démonstrations de force. En 1954, De Lamarre, sexagénaire, prépare une tournée en Louisiane, où 42 démonstrations de force sont prévues. La maladie l'atteint toutefois entre temps et empêche ce projet de se concrétiser.

Il est décédé à Québec le 13 mars 1955. Il est inhumé dans le cimetière Saint-Charles dans la même ville.

Il avait épousé à Montréal, en 1914, Elmina Garneau, fille de Joseph Garneau et d'Anna Lord.

Demande d'avis :

La Direction générale du patrimoine demande au nom de la ministre de la Culture et des Communications l'avis du Conseil du patrimoine culturel sur la désignation de Victor De Lamarre comme personnage historique.

Identification du responsable :

Fiche préparée par : Jean-François Drapeau et Alex Gagnon

Date : 28 octobre 2015



Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Messieurs,

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet au ministre de la Culture et des Communications de désigner tout élément du patrimoine culturel, dont un élément du patrimoine immatériel, un personnage, un événement ou un lieu historique pour reconnaître formellement son intérêt patrimonial.

Le ministre détermine si l'élément présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur les lignes directrices pour la désignation des éléments du patrimoine immatériel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Par la présente, je vous informe que la proposition de désignation des utilisations du cheval en ville au Québec n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse du Ministère a montré que durant la seconde moitié du XX^e siècle, les usages du cheval en ville au Québec ont cessé. Ils ont uniquement survécu à des fins touristiques dans les villes de Québec et de Montréal. Les usages du cheval en ville au Québec ne répondent pas à la définition du patrimoine immatériel de la LPC. Dans ce contexte, ils ne peuvent pas être désignés comme un élément du patrimoine immatériel.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec moi, par courriel à l'adresse suivante : bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le directeur,

[REDACTED]

Bruno Boisvert

N/Réf : 49081

LES USAGES DU CHEVAL EN VILLE AU QUÉBEC
Proposeur (appuis) : [REDACTED]
Date de réception de la proposition : 25 août 2020
<p>Contexte de la proposition :</p> <p>[REDACTED]</p> <p>Le 25 août 2020, [REDACTED] transmis une proposition de désignation intitulée « Les utilisations du cheval en ville au Québec » comme élément du patrimoine immatériel en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC). [REDACTED].</p>
<p>Contexte actuel :</p> <p>La dernière demande de suivi auprès du Ministère remonte au 12 juillet 2022. Aucun élément contextuel nouveau n'a été porté à l'attention du Ministère.</p> <p><i>Contexte légal municipal (inventaire, identification, réglementation particulière) :</i> Le 31 décembre 2019, le Règlement interdisant les calèches sur le territoire de la Ville de Montréal est entré en vigueur.</p>
Enjeu(x) s.o.
<p>Conformité aux cinq conditions de la définition du patrimoine immatériel en vertu de la LPC :</p> <p>Bien qu'elles comprennent des savoir-faire relatifs à l'attelage et à la conduite des chevaux, les « utilisations du cheval » ne correspondent pas à un élément du patrimoine immatériel comme cela est défini dans la Loi. En effet, la définition comporte les notions de « transmission de génération en génération » et de « récréation en permanence » de pratiques ou de savoir-faire qui se rattachent à des coutumes anciennes. Dans le cas du cheval en ville au Québec, il est plutôt « utilisé » dans l'espace urbain – ou réintroduit après avoir été délaissé ou abandonné – comme un moyen de transport à des fins touristiques, de spectacle ou, plus récemment, de sécurité publique. De plus, le Ministère n'a pas été en mesure d'identifier et de consulter une communauté ou un groupe qui reconnaît les utilisations du cheval en ville au Québec comme faisant partie de son patrimoine culturel.</p>
<p>CONSIDÉRANT QUE :</p> <p>Les usages du cheval en ville ne répondent pas à la définition du patrimoine immatériel en vertu de la LPC.</p>
Scénario recommandé : Refus de la proposition de désignation.



Direction générale du patrimoine

PAR COURRIEL

Québec, le 27 août 2020



Messieurs,

Par la présente, nous accusons réception de votre proposition concernant la désignation des utilisations du cheval en ville au Québec à titre d'élément du patrimoine immatériel par la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy.

Votre suggestion sera analysée avec intérêt et soyez assurés que nous vous tiendrons informés du suivi qui y sera donné.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Julie Fournier, de la Direction des Services à la clientèle de l'île de Montréal par courriel à l'adresse suivante : julie.fournier@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez au patrimoine québécois et vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.



Marie-Ève Bonenfant
Conseillère en patrimoine

c. c. M^{me} Maryse Filion, de la Direction des services à la clientèle de l'île de Montréal

Québec
Édifice Guy-Frégault
Rez-de-chaussée, bloc C
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2352
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

La pratique de la sculpture figurative sur bois à Saint-Jean-Port-Joli
Étude complémentaire en vue de sa désignation comme élément du patrimoine
immatériel québécois

Rapport d'expertise ethnologique

Direction générale du patrimoine

Préparé par
Mathieu Perron, ethnologue

Linda Tremblay, directrice générale du patrimoine
Karine Laviolette, coordonnatrice

Saint-Pascal
Version initiale : 30 avril 2020

Dernière version (version actuelle) présentée le 21 septembre 2020

Table des matières

Présentation de la démarche	3
Contexte ethno-historique de la pratique de la sculpture à Saint-Jean-Port-Joli	7
Terminologie utilisée	17
(Re)définir la pratique à l'étude : enjeux théoriques	20
Description de la pratique de la sculpture sur bois en taille directe à Saint-Jean-Port-Joli.....	23
Valeur patrimoniale de la pratique	33
Conclusion	34
Sources bibliographiques	35
Annexe 1. Visites d'atelier : connaissances et savoir-faire à explorer	40
Annexe 2. Formulaire de consentement	41
Annexe 3. Liste des personnes interrogées.....	43
Annexe 4. Repères chronologiques sur le développement de la pratique de la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli	45

Présentation de la démarche

Contexte de l'étude

En 2015, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a proposé à la ministre de la Culture et des Communications de désigner la pratique de la sculpture figurative sur bois à Saint-Jean-Port-Joli comme élément du patrimoine immatériel québécois. La Direction générale du patrimoine, appuyée par le Conseil du patrimoine culturel du Québec, a étudié la proposition de la municipalité et a reconnu l'intérêt patrimonial de cette pratique, qui pourra être inscrite au Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Le présent mandat doit permettre d'étayer l'argumentaire quant aux motifs de désignation de la pratique de la sculpture figurative sur bois à Saint-Jean-Port-Joli en tant qu'élément du patrimoine immatériel québécois et dégager des recommandations liées à cette désignation¹.

La désignation des éléments du patrimoine immatériel par la Direction générale du patrimoine s'appuie sur la définition du patrimoine immatériel retenue dans la Loi sur le patrimoine culturel (2012), qui procède par énumération de ses composantes, soit:

Les savoir-faire, les connaissances, les expressions, les pratiques et les représentations transmis de génération en génération et recréés en permanence, en conjonction, le cas échéant, avec les objets et les espaces culturels qui leur sont associés, qu'une communauté ou un groupe reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel et dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public².

Nous avons donc étudié la pratique de la sculpture figurative sur bois à Saint-Jean-Port-Joli sous cet angle. Nous avons aussi porté une attention particulière aux questions suivantes :

- La pratique de la sculpture figurative sur bois à Saint-Jean-Port-Joli est-elle une « pratique culturelle traditionnelle »? Quels sont les connaissances et savoir-faire qui lui confèrent un statut particulier?
- Quel est le contexte de production de cette pratique, d'un point de vue historique et d'un point de vue actuel (actualisation de la pratique, i.e. adaptation à la culture et à l'environnement changeants)?
- Quels sont les mécanismes d'apprentissage et de transmission de la pratique? Peut-on parler sans équivoque d'un « patrimoine vivant »?
- La communauté reconnaît-elle des « porteurs de tradition »? Reconnaît-elle la pratique de la sculpture sur bois comme un patrimoine au statut particulier, d'intérêt public?
- Quelles sont les pistes d'action qui pourraient améliorer les connaissances sur la pratique, favoriser sa sauvegarde et son développement (mesures de protection et de promotion)?

¹ Deux statuts légaux peuvent être attribués à un élément du patrimoine immatériel québécois en guise de gestes de valorisation : la **désignation** par le ministre de la Culture et des Communications ou l'**identification légale** pour une municipalité. Dans les deux cas de figure, l'élément reconnu est inscrit au Répertoire du patrimoine culturel du Québec, qui peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca>.

Le statut légal constitue un geste de valorisation de cet élément du patrimoine immatériel, mais il n'est pas contraignant pour les porteurs de tradition et n'entraîne pas d'obligation de financement, de protection ou de promotion de cet élément par le gouvernement du Québec.

² *Loi sur le patrimoine culturel*, chapitre 1, article 2. Le texte de la loi peut être consulté à l'adresse suivante : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-9.002>.

Au cours de nos recherches, nous avons finalement cherché à savoir si la pratique pouvait être considérée, dans une certaine mesure, comme représentation ou comme performance qui implique à la fois le sculpteur et son public.

Notre méthode de travail s'inspire davantage de la méthode inductive et de la théorisation ancrée que de la méthode hypothético-déductive (approche du terrain réalisée dans l'objectif de valider des hypothèses) : nous avons moins une hypothèse à valider qu'un terrain à explorer³.

Présentation des sources et des outils d'enquête

La recherche a débuté par une recension des écrits au sujet de la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli, de même que sur la pratique de la sculpture dans les domaines de l'art populaire et des métiers d'art. Plusieurs entrevues réalisées avec des sculpteurs de Saint-Jean-Port-Joli ont été consultées, qu'elles aient été diffusées sur le site Internet de la Société québécoise d'ethnologie, sur la chaîne YouTube du projet IREPI⁴ ou ailleurs. Par la suite, l'avis d'ethnologues, de collectionneurs, de conservateurs de musée et d'intervenants culturels a été sollicité : les échanges ont eu lieu soit par courriel, soit par la réalisation d'entrevues téléphoniques. Quelques sculpteurs et sculptrices de Saint-Jean-Port-Joli devaient aussi être interrogés (entrevues enregistrées, documentation photographique), mais ce volet du mandat a dû être revu en cours de route étant donné le contexte social et la brièveté du mandat.

Pour faciliter la compréhension de la dynamique de la pratique actuelle de la sculpture à Saint-Jean-Port-Joli, nous avons recensé la plupart des ateliers encore en activité sur le territoire de Saint-Jean-Port-Joli, en ajoutant quelques ateliers à Saint-Roch-des-Aulnaies, quelques centaines de mètres à l'est de Saint-Jean-Port-Joli. Ce document de travail, qui devait être le point de départ pour la réalisation des entrevues, est disponible sur demande. Un guide d'entrevue et un formulaire de consentement ont aussi été rédigés à cet effet.

Disposant d'un peu moins de cinq semaines pour réaliser une étude ethnologique comprenant la recherche, l'analyse des données et la rédaction d'un rapport, nous avons surtout cherché à documenter les volets moins explorés jusqu'ici, soit la transmission de la pratique de la sculpture sur bois, son actualisation, son éclatement et son importance pour la communauté (place de la pratique dans la dynamique culturelle, appropriation des enjeux de mise en valeur par la communauté). En tout, une vingtaine d'intervenants de divers horizons ont été consultés. Les personnes interrogées ont été choisies de manière à recueillir une diversité appréciable de points de vue, offrant diverses perspectives, régionale et nationale, critique et/ou ancré dans la pratique⁵. Il nous est apparu, au fil du temps, qu'un certain consensus se dégagait, ce dont témoigne la présentation des résultats.

³ La théorisation ancrée est une méthode d'analyse des données qualitatives développée par Pierre Paillé, par laquelle les explications théoriques sont développées à partir de l'analyse des données empiriques.

⁴ IREPI : Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel, réalisé par la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique (Université Laval), <http://www.irepi.ulaval.ca>.

⁵ Pour plus de détails, consulter la liste des personnes consultées présentée dans l'Annexe 3.

Traitement et analyse des données

Il est apparu assez rapidement que certaines questions méritaient un approfondissement *avant* la phase de réalisation des entrevues, d'une part pour mieux saisir les bases sur lesquelles la pratique pouvait être considérée comme patrimoine immatériel, mais aussi pour mieux comprendre l'évolution de la pratique dans le temps. Il nous semblait essentiel de partager avec les personnes interrogées un bagage de références communes, évitant ainsi l'énonciation de lieux communs en cours d'entrevue et favorisant par le fait même le développement de liens de confiance et de respect mutuel entre interviewé et intervieweur. Le travail nécessaire pour compléter la revue de littérature s'est donc révélé plus long que prévu.

La revue de littérature et les premières visites de repérage sur le terrain nous ont permis de construire le guide d'entretien auprès des acteurs du milieu, adapté en fonction du profil de chaque personne interrogée et nous a permis d'approfondir certaines questions parmi les suivantes :

- Quels aspects de la pratique actuelle – assez éclatée - devons-nous documenter?
- Les sculpteurs dont les sujets et les motifs sont très éloignés de la production des « maîtres » devaient-ils être considérés dans l'étude?
- Les sculpteurs qui maîtrisent la sculpture sur bois en taille directe et qui privilégient actuellement d'autres matériaux comme le bronze ou l'hydrostone (ciment) sont-ils des « porteurs de traditions » actifs?
- Comment considérer les sculpteurs qui ont une démarche associée à l'art conceptuel et qui mettent à profit leurs connaissances en sculpture sur bois en taille directe acquises à Saint-Jean-Port-Joli?

La planification des travaux prévoyait un échéancier où les entrevues devaient être réalisées principalement au cours des deux premières semaines de mars, le mandat se terminant en théorie le 31 mars 2020. La dynamique du terrain – nous étions en basse saison touristique, la majorité des ateliers étaient fermés et nos appels restaient longtemps sans retour - de même que l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois le 13 mars 2020 ont bouleversé l'échéancier⁶. Les mesures de confinement et de distanciation sociale nous ont poussé à revoir notre démarche, alors que les canevas d'entrevues étaient prêts et que nous allions débiter les visites d'ateliers pour documenter la pratique des sculpteurs ciblés et la visite des institutions qui détiennent des archives au sujet de la pratique (ex. : Archives de la Côte-du-Sud, Musée de la mémoire vivante) ou qui mettent en valeur la sculpture sur bois de Saint-Port-Joli (Maison-musée Médard-Bourgault, Musée de la sculpture sur bois des Anciens canadiens, boutique-atelier Le Vivoir). Après avoir constaté que les mesures de protection sanitaire perduraient et devenaient de plus en plus contraignantes, nous avons dû nous résoudre à travailler sans effectuer ces visites. Nous avons alors opté pour la formule des entretiens téléphoniques avec les intervenants disponibles, sans enregistrements.

⁶ Notre mandat a débuté le 20 février 2020 et le premier cas de contagion à la COVID 19 a été recensé le 27 février. Les premières annonces de mesures exceptionnelles de prévention de la COVID ont été faites le 12 mars, alors qu'elles étaient attendues depuis quelques jours. Planifier des entrevues et des rencontres en atelier nous semblait déjà téméraire. La situation nous a d'ailleurs empêché de consulter les précieuses entrevues de sculpteurs et sculptrices conservées au Musée de la mémoire vivante (voir le document sous-titré « Recommandations » pour connaître les principales entrevues ciblées).

Limites de l'étude

L'attente d'une fenêtre qui aurait permis de réaliser les visites d'atelier, puis l'abandon de ce projet, ont orienté le choix des personnes interrogées : les échanges par courriel entraînent, par effet boule de neige, des échanges avec d'autres intervenants qui utilisent le courriel au quotidien, ce qui n'était pas le cas nécessairement de tous les intervenants; ceux qui nous ont répondu le plus spontanément et avec le plus d'entrain avaient davantage un profil intellectuel, de même qu'un enthousiasme évident pour les questions de nature plus théorique ou pour les questions liées à l'identité et au développement régional.

Il est important de souligner que nous avons appris en cours de route que plusieurs sculpteurs avaient déjà été interrogés par des ethnologues, notamment Jean-François Blanchette. Avant de réaliser de nouvelles entrevues pour documenter la pratique sous l'angle du patrimoine immatériel, une analyse des contenus déjà disponibles aurait dû être complétée, sans quoi les chercheurs risquent de « brûler le terrain »⁷. La démarche d'enquête n'en demeure pas moins essentielle dans un processus de désignation, pour s'assurer de l'adhésion de la communauté (sculpteurs, intervenants culturels, citoyens) non seulement à la démarche, mais aux arguments avancés pour justifier la désignation. La démarche auprès des sculpteurs n'a pu être menée à bien dans le cadre de cette recherche, bien que certains d'entre eux ont été interrogés de manière informelle⁸.

Pour évaluer l'importance de la contribution des sculpteurs sur bois de Saint-Jean-Port-Joli à l'histoire de l'art et des métiers d'art québécois, la contribution d'autres chercheurs associés au Musée national des beaux-arts du Québec comme Mario Béland (conservateur à la retraite), John R Porter (ancien directeur et auteur d'un ouvrage sur l'histoire de la sculpture au Québec⁹) et [REDACTED]) auraient certainement pu apporter une contribution intéressante. Le temps nous a manqué pour les contacter. C'est sans compter la contribution que nous attendions du Musée des maîtres et artisans du Québec, qui n'a pas relancé nos appels, ni nos courriels.

Finalement, comme la revue de littérature a dû être achevée à l'aide d'informations disponibles en ligne - les bibliothèques et centres d'archives n'étaient pas accessibles durant une partie importante de la rédaction de l'étude -, les données recueillies grâce aux entretiens téléphoniques et aux échanges de courriels nous ont été particulièrement utiles pour répondre aux questions de départ.

⁷ Des extraits d'entrevues peuvent être écoutés en ligne sur le site Internet de la Société québécoise d'ethnologie, tel qu'indiqué plus haut. Plusieurs de ces entrevues ont été déposées au Musée de la mémoire vivante et peuvent être consultées en intégralité sur place, comme de nombreux enregistrements supplémentaires portant sur le même sujet.

⁸ Allusion à des échanges avec [REDACTED] (sans enregistrement).

⁹ John R Porter et Jean Belisle, *La sculpture ancienne au Québec. Trois siècles d'art religieux et profane*, Les Éditions de l'Homme, Montréal, 1986, 513 p.

Contexte ethno-historique de la pratique de la sculpture à Saint-Jean-Port-Joli

Le contexte ethno-historique dans lequel s'inscrit la pratique de la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli doit être reconstitué à partir de plusieurs sources orales et écrites, certains aspects n'ayant pas fait encore l'objet de publications¹⁰. Les informations communiquées ici doivent être perçues comme des balises qui pourront être complétées, précisées et nuancées à la lecture de l'ouvrage à paraître de Jean-François Blanchette sur la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli, par l'écoute et l'analyse des entrevues évoquées précédemment de même que par la consultation des nombreuses références bibliographiques présentées à la fin de cette étude.

La profondeur de la pratique actuelle de la sculpture à Saint-Jean-Port-Joli, son importance pour le milieu, ne peuvent être mesurés sans une compréhension minimale du contexte qui en a permis l'émergence et le développement, des années 1920 jusqu'aux années 1980, c'est-à-dire des premières œuvres de Médard Bourgault jusqu'à la fin de l'enseignement de la sculpture sous forme d'atelier-école. Plusieurs dizaines de sculpteurs (au-delà d'une centaine certainement) ont été formés dans cette localité, d'abord par les trois frères Bourgault (Médard, André et Jean-Julien), surnommés les « trois bérets », puis par une deuxième génération de sculpteurs formée par ces derniers¹¹. Nous présentons ici quelques informations sur la sculpture qui a pu servir d'inspiration aux Bourgault, informations qui permettent de comprendre pourquoi on a si souvent souligné que les Bourgault avaient été à la source d'une « renaissance » de la sculpture sur bois au Québec. Nous ajoutons quelques notes sur le contexte socio-politique de cette époque, dans la mesure où elles permettent de comprendre plusieurs traits de la production des Bourgault et de celle des deux générations de sculpteurs qui ont développé leurs carrières à leur suite.

1. La pratique de la sculpture au Québec : quelques précurseurs des Bourgault

Sculpteurs sur bois : un métier transmis sans interruption, de maîtres à apprentis, depuis la fin du 17^e siècle jusqu'à l'aube du 20^e siècle

Dès l'époque de la Nouvelle-France, des sculpteurs sur bois ont été engagés pour réaliser des sculptures religieuses pour orner les églises, chapelles, couvents, monastères, calvaires et

¹⁰ Certains sujets de nature historique restent effectivement à documenter pour bien établir les zones de continuité et de rupture entre la pratique ancienne et la pratique contemporaine, que l'on pense au *cursus* et au contexte de l'enseignement de la sculpture sur bois dans les ateliers-écoles des années 1930 jusqu'aux années 1980, par exemple. Il serait aussi intéressant d'avoir une idée plus précise du nombre d'élèves ayant fréquenté ces ateliers et, parmi ceux-ci, la proportion ayant persisté dans la pratique de la sculpture, et la nature de cette production, son évolution au fil du temps, son rayonnement à l'échelle régionale et nationale.

¹¹ L'importance de ces personnages a été reconnue localement de différentes façons, notamment en donnant au plus important espace public de Saint-Jean-Port-Joli le nom de « Parc des Trois-Bérets » (2002) et en citant le domaine Médard-Bourgault aux termes de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec (2017). En janvier 2020, la Société québécoise d'ethnologie a déposé auprès de la municipalité une demande d'identification des trois frères Bourgault comme personnages historiques (étude en cours).

croix de chemin de la colonie¹². Plusieurs d'entre eux se sont illustrés au fil du temps, que l'on pense, entre autres, à Noël Levasseur (1680-1740) et ses descendants, Louis Quévillon (1749-1823), François Baillairgé (1759-1830), Louis-Xavier Leprohon (1795-1876), François-Xavier Berlinguet (1830-1916) et David Ouellet (1844-1915). Plusieurs sont à la fois sculpteurs et architectes, les deux disciplines étant vues comme interdépendantes. L'essentiel de leur apprentissage se fait en atelier, dans une relation de maître à apprentis. On y transmet des savoirs techniques, mais aussi différentes valeurs ou conceptions de la sculpture qui se manifestent dans la signature distincte des « écoles » de Montréal et de Québec.

Les sculpteurs sur bois formés dans ces ateliers travaillaient, sur commande, à des sujets très variés : on a fait appel à leurs services pour la réalisation de statues et d'ornements de nature religieuse, pour la confection d'affiches commerciales, de même que pour la confection des figures de proue dans les chantiers navals de Québec, par exemple¹³. Durant la seconde moitié du 19^e siècle, l'abandon du bois dans la construction des navires (les voiliers à coque de bois étant remplacés par des bateaux à vapeur à coque de métal), de même que l'apparition sur le marché des statues en plâtre fabriquées en série et vendues à bon marché, explique le déclin de la sculpture sur bois traditionnelle, devenu évident au tournant du 20^e siècle. Les derniers ateliers se consacrent principalement à la sculpture de pièces de mobilier, religieux ou profane. La transmission de la pratique de maître à apprentis devient alors l'exception plutôt que la règle. Dans l'est du Québec, Louis Jobin (1845-1928) est considéré comme l'un des derniers représentants de cette lignée ininterrompue de sculpteurs sur bois formés en atelier.

La sculpture et les beaux-arts : un intérêt pour le terroir canadien-français

À la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, quelques sculpteurs canadiens-français sont formés dans les écoles des beaux-arts européennes, que l'on pense à Louis-Philippe Hébert, son fils Henri Hébert, à Alfred Laliberté ou encore au peintre et sculpteur Marc-Aurèle de Foy Suzor-Côté : ces derniers ne travaillent pas (ou peu) le bois, préférant généralement le bronze; ils sont surtout appelés à réaliser sur commande des œuvres commémoratives plutôt que des statues destinées à orner des églises. Toutefois, certains d'entre eux cherchent à immortaliser les traditions populaires et le mode de vie canadien français, thèmes qui seront chers à plusieurs sculpteurs de Saint-Jean-Port-Joli. On peut penser à Alfred Laliberté, qui réalise, entre 1917 et 1932, une série de bronzes intitulée « Légendes, métiers et coutumes de la Nouvelle-France » dont les thèmes étaient suggérés par Édouard-Zotique Massicotte; à la même époque, son ami Marc-Aurèle de Foy Suzor-Côté façonne quelques sculptures en bronze et en plâtre représentant le défricheur, le coureur des bois, le trappeur, etc. Dans un domaine connexe, Rodolphe Duguay est reconnu pour la qualité de ses gravures représentant des scènes rurales.

¹² François-Marc Gagnon et Joyce Millar font remonter au dernier quart du 17^e siècle l'arrivée des premiers sculpteurs sur bois qui auront des ateliers et des apprentis en Nouvelle-France. Voir à ce sujet leur article « Sculpture » dans *l'Encyclopédie canadienne* : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sculpture>.

¹³ La carrière de Jean-Baptiste Côté (1832-1907) illustre bien cette polyvalence attendue des sculpteurs sur bois, lui qui réalise à la fois des enseignes et des figures de proue, des gravures, puis de la sculpture religieuse, animalière, de même que des sculptures décoratives illustrant des « types populaires » comme l'habitant, le raquetteur, le chasseur et le bûcheron.

On peut s'interroger à savoir dans quelle mesure ces artistes ont influencé la production des Bourgault et leurs émules, directement ou indirectement, par le biais de reproductions publiées dans des revues, par exemple. La question mériterait d'être creusée¹⁴.

La sculpture d'art populaire

De nombreux ouvrages ont été publiés sur le sujet et nous y référons les lecteurs pour connaître les différentes composantes de la production, les principaux artisans et familles d'artisans reconnus par les collectionneurs et les conservateurs du Québec. Il s'agit d'un champ d'étude qui suscite encore de grands questionnements, au sujet de la définition même de la sculpture d'art populaire. Pour la présente étude, il apparaît pertinent de retenir que de manière générale, l'art populaire au Québec se décline en plusieurs axes :

- **l'art populaire ancré dans la tradition** (sources d'inspiration dans le quotidien, dans un répertoire commun de motifs; la communauté s'y reconnaît);
- **l'art populaire influencé par le goût de l'Autre** (c'est-à-dire influencé par le touriste, le collectionneur, le chercheur);
- **l'art populaire contemporain** (associé aux arts indisciplinés, où l'originalité et l'unicité sont valorisées; on peut y inclure des formes d'arts « impopulaires » auprès de la majorité, comme le graffiti).

C'est sans compter le mimétisme de l'art populaire dans le domaine de l'art actuel (axes inspirés de Blanchette 2015a : 29-45).

Nous le constaterons plus loin, au cours des cent dernières années, la pratique de plusieurs sculpteurs à Saint-Jean-Port-Joli a pu être associée par sa facture à l'art populaire ancré dans la tradition et, plus souvent encore, à l'art populaire influencé par le goût de l'Autre¹⁵. Il nous semble toutefois que la pratique, bien qu'influencée par l'art populaire sous différentes facettes, devrait être appréhendée avant tout sous l'angle des métiers d'art. En effet, elle se distinguant surtout par des savoir-faire, un mode d'apprentissage, une tension entre les aspirations du sculpteur et les attentes du public qui s'expriment de différentes manières selon que la production s'inscrit dans la tradition de l'art religieux, dans la recherche d'un art « d'ici », dans une production orientée le goût de l'Autre, dans une démarche en art conceptuel, etc.

Apportons une petite précision sur la sculpture d'art populaire ancré dans la tradition qui a influencé - en servant surtout d'inspiration - la production des sculpteurs de Saint-Jean-Port-Joli dès la fin des années 1920. Les frères Médard, Jean-Julien et André Bourgault, de même que leurs apprentis et la plupart de leurs clients, connaissaient certainement, dans les années 1930, 1940 et 1950, les jouets traditionnels fabriqués au couteau, que ce soit sous la forme

¹⁴ Si une étude était faite sur les sources d'inspiration dans la construction du « paysan canadien-français » comme icône, le travail du dessinateur Henri Julien devrait être souligné, lui qui évoque dès 1875 ce type de personnages dans différentes revues, livres et journaux, notamment pour illustrer les contes et légendes publiés par des écrivains comme Louis Fréchette, Benjamin Sulte et Honoré Beaugrand. Ces images tirées à grande échelle ont pu, directement ou indirectement, inspirer des sculpteurs de Saint-Jean-Port-Joli dans la facture de leurs œuvres, tout comme celles d'Edmond-Joseph Massicotte, dont s'inspirera plus tard le sculpteur Denys Heppel pour la réalisation de plusieurs bas-reliefs.

¹⁵ On pourrait écrire « le goût des Autres » au pluriel, puisque le public se répartit en plusieurs segments aux attentes et aux goûts différents.

de petites figurines articulées que l'on pouvait faire danser en les frappant du genou (« gigueux »), ou plus significativement les représentations en miniature des animaux et, plus tardivement, des équipements de ferme (Blanchette 2017b :288)¹⁶. Ces sculptures populaires, dont nous n'évoquons ici que quelques exemples parmi tant d'autres, ont influencé largement la production des sculpteurs ports-joliens, puisque les clientèles canadienne-française, canadienne-anglaise, états-unienne s'attendaient à ce qu'ils puisent à ce registre, touchés pour des raisons qui leurs étaient propres par la facture des œuvres et les thèmes qui évoquaient les grands moments de la vie rurale « du bon vieux temps », c'est-à-dire avant la mécanisation et l'industrialisation de l'agriculture.

2. Le contexte culturel et politique québécois de l'entre-deux-guerres (1918-1939)

La nostalgie d'un Québec qui s'urbanise

Les années 1920, souvent désignées comme les « années folles », sont marquées par de profonds changements sociaux. D'une part, le Québec continue de s'urbaniser et de s'industrialiser : plus de la moitié des Québécois vivent dorénavant en ville et la culture américaine devient plus présente. Ces changements suscitent, chez plusieurs, une nostalgie du « monde d'avant », de la campagne, des traditions héritées de la Vieille France.

Le monde rural est toujours marqué par un important exode amorcé au milieu du 19^e siècle : les élites politiques et religieuses tentent d'y répondre, notamment par des campagnes de promotion de la colonisation de régions éloignées (Témiscamingue, Lac-Saint-Jean, Témiscouata, Gaspésie). Avec le krach boursier de 1929 et la grande crise économique qui s'ensuit, le discours idéalisant la vie rurale et les valeurs d'autrefois trouvent une nouvelle résonance, alors que le gouvernement accentue les efforts de colonisation, toujours pour freiner l'exode rural, mais aussi pour contrer le chômage.

Le Québec de l'entre-deux-guerres n'est pas monolithique : alors que des courants plus modernistes valorisent un certain entrepreneuriat, l'instruction et la modernisation de l'agriculture (utilisation de nouveaux équipements et de nouvelles pratiques, développement de nouveaux marchés dans un contexte d'essor du mouvement coopératif), d'autres courants font la promotion de valeurs plus conservatrices liées à la famille, au retour à la terre, à la langue et à la religion catholique. La vie en milieu rural n'est pas la même partout dans la province : l'agriculture à proximité des grands marchés, sur les plaines fertiles comme celles de la Montérégie, se mécanise rapidement, alors que l'agriculture traditionnelle, mettant à profit la force des bœufs et de chevaux, demeure vivante dans les régions de colonisation jusqu'à la fin des années 1950.

Au cours des années 1920-1930, les conférences et les discours de l'abbé Lionel Groulx connaissent une bonne diffusion : celui-ci promeut un patriotisme nationaliste où les héros canadiens-français font bonne figure; la nation – ou la race – canadienne-française doit accomplir sa mission divine en terre d'Amérique... Dans cet esprit, on valorise les figures

¹⁶ Blanchette souligne qu'au moment où le monde rural se voit transformé par la mécanisation des opérations, l'industrialisation de la transformation, l'accès aux avantages de la vie « moderne » (électricité, téléphone, etc.), des *mémoires en bois* sont fabriquées par les sculpteurs en art populaire. Il s'agit de modèles réduits témoignant de la vie rurale traditionnelle canadienne-française.

comme celles de Maria Chapdelaine, héroïne du roman de Louis Hémon publié en 1913, qui incarne la débrouillardise, la force de caractère et la résilience des Canadiens français. Ce type d'appel au patriotisme fait encore partie du discours politique et religieux entendu régulièrement à la radio, dans les prêches du dimanche, ou encore relayé par les écrivains, journalistes et éditorialistes dans les revues et journaux du Canada français.

Les années 1920 marquent aussi le début du tourisme automobile. La route du fameux tour de la Gaspésie est d'ailleurs complétée en 1929. Saint-Jean-Port-Joli devient un arrêt incontournable à l'est de Québec : les estivants aiment s'y arrêter pour savourer le caractère pittoresque des lieux, les maisons anciennes, le contact avec le fleuve¹⁷. Ils cherchent à s'imprégner de la « pureté » de ce lieu facile d'accès, préservé jusqu'à un certain point de la modernité, près de la nature, habité par des gens – navigateurs, cultivateurs, artisans – animés par les valeurs attribuées à la vie rurale (vie simple et saine, foi profonde). De manière générale, c'est aussi une époque où plusieurs visiteurs canadiens anglais et américains habitués à fréquenter Charlevoix, Kamouraska, Notre-Dame-du-Portage, Cacouna, Métis-sur-Mer, s'intéressent à la production artisanale « authentiquement » canadienne-française, meublent leurs résidences d'été dans l'esprit du mouvement Arts and Crafts, qui valorisait dès le dernier quart du 19^e siècle le recours aux savoir-faire des artisans locaux, tout comme l'utilisation de matériaux locaux en architecture et dans la confection des meubles¹⁸. On soulignera que l'idée de commercer des souvenirs de voyage n'est pas nouvelle : depuis au moins le dernier quart du 19^e siècle, des familles huronnes et malécites vendaient de l'artisanat durant l'été aux touristes et villégiateurs aux abords du fleuve, notamment près des quais de Rivière-du-Loup, Cacouna, La Malbaie et Tadoussac.

L'étude, la reconnaissance et la valorisation des savoir-faire traditionnels, ou le renouveau artisanal au Canada français

Sans refaire ici l'histoire de l'étude des pratiques traditionnelles (arts et traditions populaires) qui ont eu cours au Québec, soulignons qu'au 19^e siècle, c'est surtout la littérature orale (contes, légendes et chansons) qui fait l'objet de collection et de diffusion. En ce qui a trait à la culture matérielle du Canada français, l'anthropologue, ethnologue et folkloriste Marius Barbeau (1883-1969) s'y est graduellement intéressé à partir de 1916, alors qu'il parcourt plusieurs régions du Québec comme Charlevoix, la Beauce et le Kamouraska à la recherche de contes et de chansons traditionnelles.

¹⁷ Rappelons qu'à l'époque, la route nationale qui traverse Saint-Jean-Port-Joli et longe le fleuve - l'ancien « chemin du Roi » - est la seule route carrossable permettant de circuler en automobile entre les villages à l'est de Québec.

¹⁸ L'élite états-unienne et canadienne fréquente l'est du Québec durant la saison estivale depuis le milieu du 19^e siècle. Chez les Canadiens anglais plus particulièrement, la participation à la première Guerre mondiale a fait naître un certain nationalisme canadien : les paysages de l'est du Québec et ceux qui habitent ces paysages rappellent en quelque sorte la source et les racines du Canada, alors que les paysages de l'ouest du pays, des Rocheuses, évoquent le caractère vaste et sauvage du pays à construire. Si Saint-Jean-Port-Joli n'est pas sur le circuit des croisières et des stations balnéaires desservies par les bateaux à vapeur dès les années 1850, elle devient tout de même, après la Première guerre mondiale, un arrêt important sur la route vers la Gaspésie. Les souvenirs qu'on en rapporte évoquent, avec un certain romantisme, ce qui fait la fierté du pays : sa nature, son visage rural, son histoire, etc.

C'est surtout à partir du milieu des années 1920 que Barbeau s'intéresse aux arts traditionnels tels que la sculpture et les arts textiles. On sait par exemple qu'il s'intéresse, en 1925, aux sculptures sur bois de certaines églises de l'île d'Orléans¹⁹. Cet intérêt le mène à mettre sur pied, en 1927 et 1928, une exposition d'art populaire où figurent des sculpteurs sur bois de l'atelier de Louis Jobin, au côté de tisserands²⁰. Marius Barbeau a d'ailleurs laissé des photographies de ses visites d'ateliers où travaillaient des sculpteurs comme Octave Morel (New York, 1925), Louis Jobin (Sainte-Anne-de-Beaupré, 1926), Médard Bourgault (Saint-Jean-Port-Joli, 1934) et Henri Angers (Québec, 1935). Pour Barbeau, les créateurs contemporains d'ici devaient connaître les trésors issus du savoir-faire des artisans traditionnels pour être en mesure de créer un art « authentiquement » canadien.

Un autre personnage important dans le domaine de la mise en valeur des savoir-faire traditionnels au cours des années 1930 est Jean-Marie Gauvreau (1903-1970), qui jouera un rôle dans l'orientation et le développement que prendra la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli. Ce dernier, après avoir fréquenté les HEC de Montréal et étudié à l'École des beaux-arts de Montréal, suit de 1925 à 1929 des cours de décoration intérieure, de dessin et de construction de meubles à la fameuse école Boule de Paris. Dès l'année suivante, il enseigne la sculpture et l'ébénisterie à l'École technique de Montréal, puis fonde l'École du meuble de Montréal en 1935, dont il deviendra le directeur. Cette école, créée dans le contexte du krach boursier de 1929 et en réaction à l'importation croissante de meubles, avait comme mission de former des spécialistes de la décoration intérieure et de la confection de mobilier « authentiquement » canadien.

C'est dans ce contexte qu'en 1937, Gauvreau, qui s'intéresse au travail des artisans en général, entreprend un inventaire des « ressources économiques et culturelles » des régions, qu'il oriente plus particulièrement vers la production artisanale et le tourisme à partir de l'été 1938 (Blanchette 2015b : 244)²¹. Il publie à partir de ces travaux *Artisans du Québec*, où les Bourgault et les Leclerc de Saint-Jean-Port-Joli font bonne figure.

Le rapport d'enquête est déposé en 1939 et Gauvreau suggère fortement la création d'ateliers-écoles en région spécialisés dans certains aspects de l'artisanat et des métiers d'art. Ces ateliers-écoles étaient mis sur pied dans une perspective de relance d'une économie locale mettant à profit à la fois le talent des artisans et une certaine conception des savoir-faire traditionnels du Canada français²² :

¹⁹ Consulter à ce sujet l'exposition virtuelle du Musée canadien de l'histoire sur la vie et l'œuvre de Marius Barbeau : https://www.historymuseum.ca/cmhc/exhibitions/tresors/barbeau/index_f.html.

²⁰ Nous faisons ici allusion au festival consacré aux chansons et aux danses folkloriques tenu au Château Frontenac, dont les éditions de 1927 et 1928 ont été organisées grâce à la participation active de Barbeau.

²¹ Pour ce faire, il s'adjoint les services du cinéaste Albert Tessier et de Paul-Émile Borduas. Cette orientation était aussi encouragée par des politiciens comme Paul Gouin et Georges Bouchard, agronome et politicien cofondateur des Cercle de Fermières.

²² Il existe à cette époque un public pour le « typiquement canadien » en artisanat, mais aussi dans les beaux-arts. Cette recherche n'est pas associée uniquement à des courants conservateurs en art et en politique, puisque le détachement de la pratique des arts tels qu'enseignés en Europe recèle un aspect moderne (nationalisme revendicateur, jusqu'à un certain point), même si les thèmes sont teintés d'un certain « romantisme rural ». On peut penser, à la fin des années 1930, aux peintres Clarence Gagnon, René Richard, Jean Palardy et Jori Smith qui trouvent dans Charlevoix un terrain fertile pour peindre cette nature sauvage et cette vie rurale, comme le Groupe des Sept l'avait fait dans l'Ouest canadien.

À la suite de ces enquêtes, Gauvreau convainc le gouvernement de créer des ateliers-écoles afin de former des artisans et artisanes à des métiers pour la création de produits qui vont répondre à la demande du marché touristique et des marchés extérieurs. Ainsi, des centaines d'artisans et d'artisanes vont être formés à des métiers rémunérateurs dans des ateliers-écoles comme ceux qui ont été subventionnés par le Service de l'aide à la jeunesse à Saint-Jean-Port-Joli pour la sculpture sur bois, à Pointe-au-Pic pour les tapisseries, à Saint-Joseph-de-Beauce et à Chicoutimi pour la céramique et à Saint-Barthélemy pour la fabrication du jouet (Blanchette 2015b : 145).

Bernard Genest écrit au sujet de Gauvreau que « l'originalité de sa pensée tient [...] à la valeur économique qu'il attribue au travail artisanal²³. » Gauvreau a toutefois des réserves sur les qualités esthétiques de certaines productions artisanales. Alors que Barbeau s'intéresse au travail des artisanes et artisans tel qu'il l'observe sur le terrain, « Gauvreau croit qu'il faut donner un coup de barre, fournir des directives sur ce qu'il faut produire et comment le produire tout en étant à l'écoute de la clientèle²⁴ » (Blanchette 2015b : 141-142). Pour lui, la référence ultime demeure, d'un point de vue formel, la grande tradition française, particulièrement en sculpture et en ébénisterie.

Nous le verrons plus loin, Marius Barbeau et Jean-Marie Gauvreau ont été parmi les premiers intellectuels à souligner le talent de Médard Bourgault et à encourager l'émergence de la pratique de la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli, avant qu'elle ne devienne un véritable phénomène social d'envergure régionale d'abord, puis nationale.

3. Quelques notes au sujet du contexte socio-historique à Saint-Jean-Port-Joli (1920-1965).

Rappelons ici quelques faits permettant de situer le contexte socio-historique à l'époque où les « trois bérets » donnent une impulsion nouvelle à la pratique de la sculpture sur bois :

- Dans la région immédiate de Saint-Jean-Port-Joli, des municipalités comme Montmagny et L'Islet comptent une industrie prospère grâce, notamment, aux fonderies (produisant les fameux poêles Bélanger et L'Islet), à la construction navale, au transport par bateau, à la construction de meubles et à la fabrication d'outils agricoles, sans compter l'apport économique des moulins à scie et des ateliers d'artisans en tout genre (charron, beurrier, barbier, boulanger, ferblantier, puisatier, etc.) et la présence de services publics qui répondent aux besoins de la clientèle locale.
- La réalité des municipalités côtières et celles de l'arrière-pays (le terme *haut-pays* apparaît moins péjoratif) sont souvent très différentes, l'économie de ces dernières étant davantage axée sur l'exploitation des ressources naturelles (coupe forestière, agriculture de subsistance, acériculture). Montmagny représente un pôle de modernité, tandis que des localités plus au sud vivent une réalité plus près de celle des colons du Témiscouata, par exemple.

²³ Citation tirée de l'article de Bernard Genest intitulé « Art populaire animalier », *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française* : http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-211/art_populaire_animalier.html#.XI8RWUpCc2w.

²⁴ Blanchette précise le contexte de ce renouveau artisanal : « La crise économique qui survient en 1929 amène les politiciens, les hauts fonctionnaires, les dirigeants des grandes écoles et tous ceux qui sont engagés socialement, à chercher des moyens afin de donner de l'ouvrage à la population et sortir les gens de la grande misère. Plusieurs voient en l'artisanat une source de travail et de fierté pour la population avec la possibilité de le développer à l'intérieur de petites entreprises. La tâche n'est pas facile car les traditions se sont effritées dramatiquement depuis le siècle précédent. ».

- Saint-Jean-Port-Joli n'est pas une municipalité enclavée : elle est accessible depuis longtemps par train et par bateau; elle demeure en contact étroit avec les municipalités ou paroisses du haut-pays.
- En 1917, la route nationale (ancien chemin du roi) est dorénavant carrossable de l'ouest du Québec jusqu'à Saint-Jean-Port-Joli, ce qui favorise le développement de l'industrie touristique (hébergement, restauration, vente de produits d'artisanat). La clientèle touristique provient du Canada anglais comme du Québec francophone.
- Saint-Jean-Port-Joli se positionne rapidement pour la qualité du travail de ses artisans. Émélie Chamard et Clara Moreault offrent aux touristes des produits du tissage dès 1923; Émélie Chamard construit une boutique en 1925 où les deux dames peuvent démontrer leur savoir-faire²⁵. Eugène Leclerc débute en 1927 la vente de reproductions de bateaux miniatures qu'il confectionne lui-même, entreprise qui occupera trois générations de miniaturistes.

4. Quelques notes sur les Bourgault et la renaissance de la sculpture sur bois au Québec.

Il nous apparaît important d'ajouter quelques précisions au sujet des trois frères Bourgault, puisque l'histoire du renouveau de la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli est indissociable de celle de ces pionniers et plus particulièrement de Médard, le fils aîné du charpentier-menuisier Magloire Bourgault et d'Émélie LeGros²⁶.

Médard Bourgault (1897-1967) est impressionné, dès sa tendre enfance, par les œuvres sculptées de l'église de Saint-Jean-Port-Joli : celle-ci compte des pièces de mobilier réalisées notamment par Jean, Pierre-Florent et François Baillairgé, un tabernacle probablement réalisé par Pierre-Noël Levasseur ainsi que des pièces de la voûte réalisées 1839 par son arrière-grand-père, Amable Charron, lui-même élève de Louis Quévillon (1749-1823). Médard a aussi la chance de connaître, Joseph-Arthur Fournier (1863-1931), un ami de son père qui s'adonne à la sculpture au couteau (sur Charron et Fournier : Karel 1992 : 116; Blanchette 2015b : 148-149)²⁷. Médard Bourgault n'a pas appris le métier dans l'atelier d'un maître-sculpteur, comme l'avaient fait la plupart des sculpteurs issus de la tradition : il progresse grâce à un talent certain, une grande curiosité et un bon sens de l'observation, de bons acquis en menuiserie, la consultation d'ouvrages en art et sur l'anatomie, en suivant les conseils de praticiens et d'amateurs d'art populaire et d'art « savant ».

Il nous apparaît donc important de préciser qu'il serait très hasardeux d'établir un lien direct entre la pratique culturelle traditionnelle des sculpteurs des 18^e et 19^e siècle et celle développée par Médard Bourgault et ses frères André (1898-1958) et Jean-Julien (1910-1996). Les Bourgault ont pu s'en inspirer, surtout par observation, mais il n'y a certainement

²⁵ Consulter à ce sujet l'exposition virtuelle conçue par le Musée de la mémoire vivante, « Émélie Chamard, femme d'avant-garde », http://www.museevirtuel.ca/sgc-cms/histoires_de_chez_nous-community_stories/pm_v2.php?id=exhibit_home&fl=0&lg=Francais&ex=00000752.

²⁶ Rappelons que Jean-François Blanchette publiera prochainement un ouvrage qui présentera de manière beaucoup plus détaillée le rôle pionniers et la contribution des Bourgault à la sculpture sur bois au Québec, de même que celle de plusieurs de leurs apprentis, devenus maîtres-artisans à leur tour. En attendant, nous présentons en bibliographie de nombreux articles et ouvrages qui présentent la biographie de ces sculpteurs.

²⁷ Sur la tombe de Joseph-Arthur Fournier, on peut lire qu'il était « anecdotier, mémorialiste, collectionneur, sculpteur au couteau » : <https://blogue.septentrion.qc.ca/gaston-deschenes/page/14/>.

pas de transmission directe, significative, de la pratique entre eux et d'anciens sculpteurs²⁸. Nous ajoutons cette précision, puisque plusieurs auteurs, sans franchir ce pas, entretiennent jusqu'à un certain point l'ambiguïté, par exemple lorsqu'on souligne que Barbeau considère Médard Bourgault « (...) comme l'héritier du grand sculpteur Louis Quévillon (1749-1823) qui avait enseigné la sculpture à l'arrière-grand-père de Médard, Amable Charron » (Blanchette 2015b : 149). Dans le même esprit, on doit alors éviter d'identifier Médard, André et Jean-Julien Bourgault comme « porteurs de tradition », comme c'est encore le cas dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Les « trois bérets », personnages historiques, sont plutôt les *initiateurs* d'un renouveau de la tradition : les véritables porteurs de la *nouvelle tradition* seraient alors leurs apprentis, devenus des maîtres-artisans à leur tour, possiblement aussi des vecteurs de transmission de la pratique, dans la mesure où ils transmettent leur savoir.

Au sujet de l'apprentissage du métier, il est intéressant de noter que Médard Bourgault était animé d'une grande curiosité intellectuelle, qui l'a mené à parfaire ses connaissances grâce à la lecture de plusieurs ouvrages. Angéline Saint-Pierre souligne qu'avant le fin des années 1920, Médard Bourgault avait peu accès à des livres d'anatomie et à des manuels de sculptures, bien qu'il ait l'occasion de consulter les ouvrages d'un ami et voisin sculpteur « au canif », Arthur Fournier (Saint-Pierre 2000 : 26-31). Il se procure ses premiers ouvrages d'art à la fin des années 1920 ou au début des années 1930 (les sources se contredisent). On sait qu'il est abonné en 1934 à *L'artisan liturgique*, revue belge, et qu'au cours des années 1940, il consulte fréquemment des ouvrages d'anatomie européens, notamment ceux de Paul Richer et du docteur Pierre Barbet (Saint-Pierre 2000: 110).

Du point de vue la production, les « trois bérets » ont exploré diverses formes, à divers moments de leur carrière. Au début des années 1930, ils travaillent tous à la production d'un art paysan (notamment les miniatures d'abord polychromes, bois laissées à leur couleur naturelle). Alors que ses frères explorent d'autres voies, André se spécialise dans cet art paysan, entraînant de nombreux élèves dans son sillage. Dans ce domaine, Jean-Julien se distingue par ses bas-reliefs représentant des scènes rurales qui n'étaient pas dénuées d'humour, près de la caricature, tandis que Médard sculpte des personnages (notamment des « quêteux ») connus de ses concitoyens et dont il semble avoir saisi l'âme. De la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'au milieu des années 1960, Médard et Jean-Julien consacrent une partie importante de leur production personnelle à l'art religieux (œuvres de commande. Si Jean-Julien a quelquefois abordé le nu, c'est surtout Médard qui en fera un thème récurrent, à la fin de sa carrière.

Fait capital pour comprendre la dynamique actuelle à Saint-Jean-Port-Joli en sculpture, l'héritage des « trois bérets » est questionné par de nombreux sculpteurs depuis plus de cinquante ans : les premières remises en question de cet héritage – du moins dans sa tangente « folklorisante » - émergent à la fin des années 1960, alors que des sculpteurs plus jeunes comme Pierre Bourgault explorent l'art conceptuel, plus près de la sculpture sociale

²⁸ Nous aurions aussi pu citer Angéline Saint-Pierre, biographe d'André et de Médard Bourgault, ou encore le texte de présentation des frères Bourgault présenté sur le site Internet du Musée de la sculpture sur bois des Anciens canadiens qui évoque, par association d'idées, une certaine filiation entre les Bourgault et leurs prédécesseurs : « Nos pionniers : il existe plusieurs grands noms de la sculpture sur bois au Québec: Louis-Thomas Berlinguet, Jacques Leblond, Denys Mallet, Noël et Pierre Levasseur, François et Jean Baillargé ne sont que quelques-uns ayant précédé les frères Bourgault » (source : <https://www.museedesancienscanadiens.com>).

et de l'art environnemental (De Koninck et Landry 1999 : 156), ce qui suscite des tensions durant plus d'une vingtaine d'années.

Terminologie utilisée

Les différents termes utilisés pour identifier, catégoriser, définir la production des sculpteurs sur bois de Saint-Jean-Port-Joli des cent dernières années méritent d'être définis pour éviter la confusion, puisque selon le domaine d'expertise des personnes consultées, un même terme peut avoir plusieurs significations. Nous ne présentons ici que les définitions retenues dans le cadre de ce mandat :

Artiste : On distingue l'artiste de l'artisan non pas par la valeur de l'œuvre qu'il produit, mais par leur processus de création respectif : tandis que l'artiste cherche d'abord à transposer une idée ou une émotion à l'aide de diverses techniques et différents matériaux, l'artisan met d'abord et avant tout en valeur, dans son œuvre, un matériau ou une technique grâce à la connaissance profonde qu'il en a. Chaque œuvre d'art est unique, un projet en soi²⁹. Il est à noter que plusieurs personnes exerçant des métiers d'art se considèrent à la fois artistes et artisans.

Artisan, maître-artisan : Personne qui réalise des œuvres qui exigent la maîtrise d'une technique artisanale (technique manuelle, souvent traditionnelle), en dehors du cadre de production industrielle ; le maître-artisan possède des connaissances techniques et un savoir-faire dont la valeur est reconnue par ses pairs. L'apprentissage peut s'effectuer dans une relation de maître à apprenti, dans une école de métier ou encore de manière autodidacte.

Artisanat : Terme qui désigne le secteur d'activité dans lequel œuvrent les artisans, grâce à leur savoir-faire.

Art actuel : D'un point de vue pratique, les conservateurs du Musée national des beaux-arts du Québec considèrent l'art actuel comme étant constitué des œuvres réalisées par des artistes professionnels de 2000 à nos jours.

Art conceptuel : Terme utilisé dans cette étude pour désigner la grande famille des œuvres en art actuel et en art contemporain, par opposition aux œuvres du secteur des métiers d'art ou de l'art populaire.

Art contemporain : D'un point de vue pratique, les conservateurs du Musée national des beaux-arts du Québec considèrent l'art contemporain comme étant constitué des œuvres réalisées par des artistes professionnels de 1950 à 1999, même si, techniquement, les œuvres produites *de nos jours* sont nécessairement *contemporaines*.

Art populaire : Art pratiqué dans le cadre d'une démarche spontanée (ce qui n'exclut pas des influences ou des références extérieures), habituellement de manière autodidacte, avec des outils souvent rudimentaires, pour différents motifs : passer le temps, s'exprimer, amuser, décorer, amener un revenu complémentaire, etc. Chaque œuvre d'art populaire est unique. La pratique de cet art ne nécessite pas la maîtrise de techniques de production complexes, ce qui fait en sorte que plusieurs pièces peuvent avoir une facture que l'on pourrait qualifier de « naïve » ou « brute » (ex. « gossées » au couteau, avec l'utilisation d'une palette assez restreinte de couleurs vives pour la finition). On associe souvent l'art populaire à l'art du

²⁹ Le philosophe Luc Ferry écrit à ce sujet : « (...) l'artiste n'est ni un théoricien, ni un technicien. Le métier n'est pas l'affaire principale de l'artiste. Il peut évidemment être les deux, mais il ne l'est pas d'abord. (...) l'artiste est précisément l'inventeur d'une « idée esthétique », par où il entretient un lien à la beauté. » (Ferry 1998 : 215)

recyclage puisque les matériaux utilisés sont souvent des matériaux de la sphère domestique devenus inutiles ou, de manière générale, des matériaux qui seraient autrement considérés comme des rebus (ex. : pneus usés, retailles de bois, de tôle ou de plastique).

L'art populaire a d'abord été destiné à la sphère familiale ou communautaire, puisant dans un répertoire de motifs traditionnels, ce que Blanchette désigne comme « l'art populaire ancré dans la tradition ». Depuis plus d'un siècle, les touristes, commerçants, collectionneurs et les conservateurs de musées s'intéressent à cet « art populaire influencé par le goût de l'Autre » (Blanchette) : on peut maintenant parler d'un « marché de l'art populaire ». L'aspect « loisir » de la pratique n'exclut donc pas certaines visées lucratives.

L'art populaire contemporain est parfois qualifié « d'art indiscipliné », image poétique probablement utilisée par opposition aux œuvres des métiers d'art, en lien avec un certain bagage culturel plus « lissé ». Dans un contexte de marché, l'originalité ou « l'indiscipline » deviennent presque des mots d'ordre qui rapprochent les artistes en art populaire de certains courants artistiques actuels³⁰.

Note : une sculpture en bois de grève pourra être considérée pièce d'art populaire, de sculpture de métier d'art ou d'art actuel selon la nature du projet, le degré de difficulté technique dans la conception de l'œuvre (taille du bois, technique d'assemblage, etc.) ou encore l'intégration du bois dans un concept plus ou moins élaboré.

Bas-relief : Forme de tableau sculpté où le relief est attaché au fond; dans cette forme de sculpture, la tridimensionnalité est souvent suggérée ou accentuée par des jeux d'ombre et de lumière. Le haut-relief s'en distingue par le fait qu'il se dégage du fond partiellement.

Figuratif : Qualifie la représentation d'un objet dont la forme est connue (personnage, objet, déité, animal réel ou légendaire, etc.), par opposition à la représentation d'une évocation ou d'un concept abstrait.

« **Gosseux** » : Adrien Levasseur définit le « gosseux » comme un sculpteur sans prétention, en référence au « gossage », travail grossier du bois à l'aide d'un couteau. Le terme est toutefois de moins en moins utilisé à cause de sa connotation péjorative. Les termes « sculpteur en art populaire », « sculpteur d'art populaire », « créateurs d'art populaire » sont considérés comme plus neutres³¹.

Métiers d'art : Les intervenants du secteur définissent généralement les métiers d'art comme ceux faisant appel à la création conceptuelle et manuelle d'objets uniques, au savoir-faire et à la maîtrise de techniques liés à la conception de ces objets, produits en atelier à petit volume par un artisan ou une équipe restreinte d'artisans qualifiés³². La sculpture, la céramique, le tissage, le verre soufflé et la joaillerie sont tous des exemples de domaines qui peuvent relever des métiers d'art. On associe généralement les arts décoratifs aux métiers d'art.

« **Petits bonhommes** » : Terme fréquemment utilisé pour désigner la production artisanale de sculptures en bois réalisée sous forme de figurines de petite taille, souvent en petites séries,

³⁰ La définition de l'art populaire que nous proposons s'inspire notamment de la définition proposée par Adrien Levasseur sur la page Internet suivante : <http://www.artpopulaire.com/fr/definitions-et-references/art-populaire-et-gosseux.php>, de même que des échanges réalisés avec Jean-François Blanchette.

³¹ Idem.

³² Consulter à ce sujet la référence suivante, publiée sur la page Internet du Conseil des métiers d'art du Québec : https://www.metiersdart.ca/client_file/upload/pdf_doc/agscmetiers_dart_2edition.pdf.

pour la clientèle touristique qui fréquentait Saint-Jean-Port-Joli et qui recherchait un souvenir local original à prix abordable. L'expression a une connotation souvent négative, réduisant l'ensemble des œuvres réalisées à Saint-Jean-Port-Joli à cette production en série où figuraient des scènes paysannes témoignant d'une époque révolue, alors que cette production a côtoyé d'autres types d'œuvres, qu'elles soient religieuses ou animalières, figuratives ou abstraites, sous forme de bas-relief ou de ronde-bosse aux dimensions monumentales, etc.

Ronde-bosse : sculpture réalisée en trois dimensions, reposant généralement sur un socle qui permet de l'apprécier de plusieurs angles. L'expression est utilisée par opposition à la sculpture en relief (haut ou bas-relief) qui est physiquement rattachée au fond, surface plane de plus ou moins grande dimension.

Sculpture d'art populaire, sculpture en art populaire : œuvre d'art populaire sculptée (voir ci-haut la définition d'*art populaire*), peu importe la technique ou les matériaux utilisés. Les sculpteurs en art populaire utilisent fréquemment l'assemblage de matériaux divers pour réaliser une œuvre figurative en trois dimensions dont les thèmes sont très variés (personnages-types et scènes du quotidien, animaux, etc.). Voir « *art populaire* ».

Sculpture sur bois : œuvre sculptée en bois, qu'elle soit en ronde-bosse, en bas-relief ou haut-relief, qu'elle soit figurative ou abstraite. Les sculptures sur bois peuvent être réalisées dans une pièce de bois unique (monoxyle), à partir des pièces collées, sculptées uniquement par soustraction de la matière (taille directe) ou comporter un assemblage de différentes pièces de bois sculptées. Les pièces peuvent comporter différents finis (ex. : scellant, peinture, teinture, vernis). Les sculptures sur bois peuvent être reproduites dans différentes matières grâce au moulage (bronze, époxy, poussière de pierre, etc.). Certains sculpteurs sur bois ajoutent à leurs œuvres des composantes constitués de divers matériaux comme la pierre, l'acier, les coquillages ou encore la carapace des crustacés.

Taille directe : technique de sculpture qui consiste à soustraire la matière, par opposition à la technique de sculpture par modelage, qui procède par addition de matière (on peut penser aux sculptures en argile, par exemple), ou par moulage (œuvre reproduite par l'intermédiaire d'un moule). Alors que l'utilisation de la technique par modelage est particulièrement utile pour reproduire une maquette en rapportant les proportions exactes sur un nouveau support, la taille directe exige du sculpteur qu'il tienne compte des contraintes inhérentes au matériau utilisé, que ce soit le sens du grain de la pièce de bois ou de la pierre, la présence de nœuds, etc. Le croquis devient alors généralement un guide, plutôt qu'un dessin à reproduire à l'identique.

(Re)définir la pratique à l'étude : enjeux théoriques

Les principaux termes utilisés dans ce rapport ayant été définis, nous conviendrons d'une définition à la fois précise et succincte de l'élément du patrimoine immatériel à l'étude, que nous suggérons de désigner non pas comme « pratique de la sculpture *figurative* sur bois à Saint-Jean-Port-Joli » tel que spécifié dans le devis de l'étude, mais de façon plus précise comme **pratique de la sculpture sur bois en taille directe à Saint-Jean-Port-Joli**, puisque la taille directe fait référence à une technique plutôt qu'à un choix de nature artistique (la sculpture figurative). Cette définition permettrait d'inclure les sculptures abstraites en bois produites par taille directe. Pour les communications au grand public, la pratique pourrait plus simplement être désignée comme « pratique de la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli » sans que l'expression soit fautive, puisqu'elle soulignerait que c'est la pratique comme telle qui est désignée comme patrimoine immatériel et non la production qui en découle, tout en précisant l'espace géographique où la pratique s'exerce. La référence à la sculpture figurative n'est pas nécessairement fautive, mais cette dernière n'est pas spécifique à la pratique de la sculpture à Saint-Jean-Port-Joli, étant donné qu'elle pourrait être attribuée à la presque totalité de la sculpture d'art populaire faite au Québec ou encore à la sculpture de bois de grève mise à l'honneur dans le cadre de la Fête du bois flotté de Sainte-Anne-des-Monts, pour ne prendre que cet exemple.

La pratique de la sculpture sur bois en taille directe à Saint-Jean-Port-Joli se distingue par le fait qu'elle a été pratiquée sans interruption depuis le premier quart du 20^e siècle jusqu'à nos jours par un bassin important (unique) de sculpteurs, qu'elle s'est transmise de maître à élève, qu'elle s'actualise en fonction des changements dans la société tout en conservant un lien fort avec l'environnement dans lequel elle s'incarne (environnement physique, environnement culturel, ressources techniques). La maîtrise d'un savoir-faire, la technique de la taille directe, permet aux sculpteurs à la fois de mettre en valeur un matériau (le bois) et d'exprimer une vision, un projet artistique, que ce soit pour remémorer avec nostalgie la pratique d'un métier ancien, avec humour la verve d'un politicien connu de tous, ou encore pour rendre un hommage à la nature, au corps féminin, etc.

Les matériaux utilisés sont divers (ex. : pin blanc, tilleul, vinaigrier, noyer noir, noyer cendré, érable, bois de grève en général), tout comme les formes (œuvres monumentales ou miniatures, ronde-bosse ou bas-relief) et les types d'assemblage, qui peuvent faire appel à plusieurs essences de bois ou même à d'autres matériaux. On remarque que la souplesse de l'approche par taille directe permet aux sculpteurs port-joliens de « jouer » avec les pièces de bois avec lesquelles ils travaillent, que ce soient les nœuds, les « loupes » et autres excroissances, ou encore avec l'écorce, ce qui peut contribuer à modifier le projet de départ.

L'éclatement de la pratique, en réponse aux besoins des sculpteurs et de leur clientèle, en démontre le caractère vivant. Cet éclatement se manifeste dans le fait que plusieurs sculpteurs ont exploré des thèmes moins traditionnels, qui leurs sont propres (ex. l'enfance et l'adolescence chez ██████████), en explorant des techniques qui diffèrent de celles de leurs maîtres (ex. intégration de collages de pierre et de coquillages) ou encore en s'inspirant de la facture typique de certaines sculptures locales pour réaliser des œuvres d'art conceptuel. Les attentes de la clientèle se sont modifiées : pour certains, le bois peut sembler plus fragile, plus périssable ou moins nobles que la pierre, le marbre ou le bronze : des sculpteurs formés à la taille directe se sont adaptés et ont ajouté des cordes à leur arc. Il est à noter que depuis les années 1960, des sculpteurs font leur marque dans l'événementiel, sculptant à l'occasion le bois ou la glace devant public, en plein air.

Finalement, c'est l'apprentissage et la maîtrise de la taille directe chez la très grande majorité (sinon la totalité) des sculpteurs sur bois de Saint-Jean-Port-Joli qui distinguent cette pratique, qui en font la signature. Ceux qui sont reconnus par leurs pairs comme des « porteurs de tradition » maîtrisent tous cette technique, qu'ils l'appliquent dans leurs œuvres actuelles en bois, en pierre ou en glace... ou qu'ils maîtrisent la technique sans l'utiliser dans leur pratique actuelle. La possibilité de documenter et de transmettre les connaissances demeure. Certaines initiatives encouragent cette transmission de manière ponctuelle, mais de façon générale, les occasions pour dispenser cet enseignement, dans une relation de maître à élève, sont devenues rares.

Les témoignages des élèves ayant fréquenté l'école de sculpture sur bois entre les années 1940 au milieu des années 1960 nous permettent de savoir que le processus d'apprentissage durait deux ans. Des notions de base étaient enseignées par les maîtres-sculpteurs (dessin d'observation, étude de l'anatomie humaine, etc.), bien que l'essentiel de l'apprentissage soit réalisé par observation et par l'exercice de la sculpture. Les maîtres sont assez peu loquaces, intervenant surtout comme guides dans la production d'œuvres qui, lorsqu'elles étaient à la hauteur des attentes des enseignants, étaient vendues à la boutique de l'atelier-école. Des élèves proviennent des municipalités environnantes, mais plusieurs proviennent de régions plus éloignées et sont pensionnaires « chez l'habitant ». L'évolution du processus d'apprentissage au fil des décennies reste sous-documenté.

Une fois l'apprentissage complété, le finissant peut pratiquer la sculpture sur bois comme métier principal ou dans le but d'apporter à la famille un revenu complémentaire. Aujourd'hui, de courtes formations sont données à l'occasion comme perfectionnement pour des élèves qui se destinent à une pratique professionnelle ou encore à des sculpteurs amateurs, pour qui la pratique représente un loisir, que ce soit dans le cadre de cours privés, d'activités tenues à la boutique-atelier Le Vivoir, de résidences d'artiste au centre Est-Nord-Est ou d'ateliers de perfectionnement durant la Biennale de sculpture, en collaboration avec la Maison des métiers d'art de Québec.

Beaux-arts, métiers d'art ou art populaire?

Tel que souligné plus tôt, la maîtrise de la technique de la taille directe nous permet d'associer la pratique des sculpteurs sur bois de Saint-Jean-Port-Joli davantage au secteur des métiers d'art qu'à celui de l'art populaire, bien que certains sculpteurs aient pu s'inspirer de l'art populaire pour réaliser une partie de leur production. Si les pionniers de la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli ont développé leur art de manière autodidacte, guidés par leurs connaissances en menuiserie dans le choix des matériaux et de leur outillage, de même que par certaines publications, ils ont en effet rapidement mis à profit leur savoir-faire pour développer une production artisanale répondant aux besoins de la clientèle touristique de même qu'aux attentes des collectionneurs et ethnologues qui les ont encouragés dans leurs démarches. L'apprentissage technique en atelier, dans une relation maître-apprenti, la production de certains sculpteurs d'œuvres en petites séries, l'objectif de faire de la pratique un gagne-pain sont tous des aspects de la pratique qui, lorsqu'ils s'additionnent, l'éloignent de l'art populaire tel qu'on l'entend généralement.

Au fil des ans, certains sculpteurs se sont distingués par leurs recherches et leur démarche personnelles, que l'on pense au travail de Médard et de Jean-Julien Bourgault en art religieux; ce type d'œuvres, où le maître-artisan se distingue aussi par sa proposition artistique, permet de les associer aux beaux-arts. Karel évoque un « modernisme à saveur primitive » au sujet de la sculpture d'art religieux de Médard Bourgault, probablement pour associer sa démarche

personnelle à celle d'artistes associés au primitivisme comme Paul Gauguin ou le « douanier » Rousseau ou à la production des imagiers du moyen-âge, qui ornementaient les édifices religieux avec des œuvres expressives grâce à des formes relativement simples (Karel 1992 :116).

De manière générale, on constate que, dès le milieu des années 1930, la diversité de la production des trois bérets rendait inadéquate l'apposition d'une seule étiquettes « beaux-arts », « métiers d'art » ou « art populaire » : la diversité de la production actuelle rend cet exercice encore plus périlleux. Encore aujourd'hui, les finissants de la Maison des métiers d'art de Québec hésitent à inscrire leur pratique dans le secteur des métiers d'art ou de l'art actuel : les termes utilisés pourront parfois varier en fonction des programmes de subventions, plus qu'en fonction de leur propre regard sur leur démarche!

Il est important de souligner le dialogue a été entamé à Saint-Jean-Port-Joli, depuis la fin des années 1960, entre la sculpture en art actuel (aussi qualifié d'art contemporain, d'art savant ou d'art conceptuel) et la sculpture sur bois en taille directe associée aux métiers d'art, ce dont témoignent encore aujourd'hui la présence de certains artistes en résidence au Centre Est-Nord-Est, les activités du Vivoir (boutique et ateliers en métiers d'art) de même que la tenue d'événements comme la Biennale de sculpture de Saint-Jean-Port-Joli et le concours de sculpture sur neige de la Fête d'hiver de Saint-Jean-Port-Joli. Ce dialogue doit être pris en compte dans l'examen de l'actualisation et la vitalité de la pratique.

Description de la pratique de la sculpture sur bois en taille directe à Saint-Jean-Port-Joli

Notre court mandat, durant lequel les visites d'ateliers n'ont pas été possibles, nous a surtout permis de mettre en lumière une « histoire de la perpétuelle actualisation de la pratique » à Saint-Jean-Port-Joli, des années 1920 à nos jours, et moins d'étudier systématiquement les savoir-faire, techniques, matériaux et outils utilisés par les porteurs de tradition. Nous présentons ici les principaux acteurs à l'origine du renouveau de la pratique de la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli, sans nécessairement reprendre les éléments présentés dans la section précédente portant sur le contexte ethno-historique de la pratique. Dans le but d'alléger le texte, les principaux repères chronologiques sont présentés en annexe³³.

1. Les lieux où s'exerce la pratique

Au départ, la pratique de la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli s'est exercée dans les ateliers-boutiques des frères Bourgault, aux abords de la route nationale, dans l'ouest de la municipalité. Avec les années, de nombreux apprentis ouvrent leurs ateliers dans le secteur, puis essaient le long de la route nationale, vers l'est, jusqu'au début de Saint-Roch-des-Aulnaies, où quelques sculpteurs s'installent. D'autres établissent leur atelier dans les municipalités de la Côte-du-Sud (ex. : Sainte-Louise, Sainte-Perpétue) et écoulent leur production soit dans leurs ateliers respectifs, soit dans diverses boutiques ayant pignon sur rue à Saint-Jean-Port-Joli. C'est sans compter tous les sculpteurs provenant d'autres régions de l'est du Canada qui ont appris la pratique à Saint-Jean-Port-Joli et qui sont par la suite retournés dans leur région d'origine pour exercer le métier de sculpteur, que l'on pense à Gaétan Hovington (Tadoussac) ou à Victor Dallaire (La Baie)³⁴. Les échos de cette histoire permettent encore aujourd'hui de comprendre les lieux où s'exercent la pratique – dans les ateliers, boutiques, musées et les événements qui mettent en valeur ce patrimoine vivant – à Saint-Jean-Port-Joli : plusieurs de ces lieux accueillent des visiteurs depuis des décennies.

Nous suggérons que la désignation porte sur la pratique à *Saint-Jean-Port-Joli* tel que proposé dans le devis de l'étude : il faut bien délimiter un territoire, et la formule doit être simple à comprendre, sans négliger le fait que si la « masse critique » de sculpteurs se trouve toujours dans cette municipalité, la pratique « déborde » naturellement ce territoire : un même sculpteur peut être formé à Saint-Jean-Port-Joli, exercer durant quelques années dans la localité, trouver une boutique au loyer moins élevé dans la municipalité voisine : ce cas de figure fréquent participe du même phénomène. Les sculptures sont surtout vendues à Saint-Jean-Port-Joli (ex. dans les boutiques souvenirs), alors que plusieurs sculpteurs habitent et créent dans des ateliers *dans les environs*. C'est sans compte que des sculpteurs formés à Montréal ou à Québec séjournent à Saint-Jean-Port-Joli et participent à l'effervescence du milieu, sans y avoir leur adresse.

Quant aux lieux précis où s'exerce la pratique à Saint-Jean-Port-Joli, il convient de préciser qu'ils sont multiples : ateliers (ouverts au public ou non), boutiques-ateliers (vente,

³³ Voir « Annexe 4. Repères chronologiques sur le développement de la pratique de la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli ».

³⁴ Notons que Victor Dallaire est décédé le 23 mai 2020.

démonstration, formation comme loisir créatif), espace public (parc des Trois-Bérets : lieu de contemplation des œuvres permanentes, mais aussi lieu d'exposition, démonstration, perfectionnement professionnel lors de la Biennale de sculpture de Saint-Jean-Port-Joli et de la Fête d'hiver de Saint-Jean-Port-Joli) et musées (exposition, démonstration et boutique). Actuellement, une dizaine d'ateliers de sculpteurs pratiquant la sculpture sur bois en taille directe sont accessibles au public à Saint-Jean-Port-Joli; une demi-douzaine de sculpteurs travaille à plein ou à temps partiel dans leur atelier, accueillant les clients sur appel seulement³⁵. Nous avons repéré au moins trois autres sculpteurs sur bois actifs à Saint-Jean-Port-Joli, mais qui habitent les environs, c'est-à-dire à Saint-Roch-des-Aulnaies, Sainte-Félicité et Sainte-Perpétue; la liste aurait assurément été plus longue si nous avions pu visiter l'ensemble des boutiques d'artisanat.

2. Contenu culturel de la pratique transmis de génération en génération

Les frères Bourgault, dont le père Magloire est menuisier-charpentier, avaient expérimenté le travail du bois dès leur enfance. Leurs aptitudes leur avait permis d'acquérir rapidement, par observation, expérimentation et lecture d'ouvrages spécialisés, un savoir-faire qui leur a permis de réaliser des sculptures sur bois en taille directe d'une grande qualité. Seul Jean-Julien a suivi une formation plus formelle (en ébénisterie), lors d'un séjour à Québec. C'est ce savoir en évolution, cette curiosité et une certaine aptitude à saisir les besoins changeants de la clientèle – le sculpteur étant aussi entrepreneur – qui ont été transmis de sculpteurs en sculpteurs, au fil des décennies. On pourrait aussi aborder la notion de quête identitaire, qui se reflète dans l'utilisation de bois canadiens et québécois (c'est encore le cas pour la grande majorité des sculpteurs port-joliens), dans les thèmes, dans la distance prise avec les grands courants stylistiques européens.

Lorsque la Commission scolaire Pascal-Taché prend l'atelier-école sous son aile (1967), Jean-Julien poursuit y son enseignement et ce, jusqu'à la fin de l'atelier-école au milieu des années 1980. Son fils Jean-Pierre en devient le directeur à partir de 1971, après avoir complété une maîtrise en art visuel à l'Université Laval et un stage à l'Académie des Arts de Florence (Italie)³⁶. Jean-Pierre Bourgault insufflera une nouvelle vision de l'enseignement, du *cursus* à transmettre, lui qui, bien que formé en partie à la sculpture sur bois « à la manière de ses prédécesseurs », œuvre en art conceptuel. La sculpture sur bois en taille directe est toujours à l'honneur, mais la formation est davantage structurée, fait appel à des connaissances et savoir-faire plus larges.

Des dizaines de sculpteurs ont enseigné la pratique en dehors de l'école de sculpture publique, que ce soit dans une relation maître-apprenti qui s'établit sur plusieurs mois (ex. Marcel Guay) ou encore lors de cours davantage associés au loisir (ex. Nicole Deschênes Duval). C'est ainsi qu'en 1975, Benoi Deschênes, qui a fait son apprentissage notamment auprès de Jean-Julien et de Marcel Guay, ouvre sa propre école privée à Saint-Jean-Port-Joli.

³⁵ En cette année de pandémie, il est difficile de déterminer le nombre exact d'ateliers qui seront éventuellement ouverts au public lorsque la situation sanitaire sera revenue à la normale. Nous incluons dans cette liste les sculpteurs ceux qui maîtrisent la sculpture sur bois en taille directe, mais qui utilisent d'autres matériaux dans leur production actuelle (ex. ██████████) ou encore les sculpteurs associés aux arts actuels et non aux métiers d'art (██████████).

³⁶ Jean-Pierre Bourgault est connu comme sculpteur sous le nom de de Pierre Bourgault.

Il y partage le fruit de l'enseignement plus traditionnel qu'il a reçu de même que le fruit de ses propres recherches, acquis notamment lors de voyages en Europe. On comprend que chaque enseignant ou « maître-sculpteur » transmet à ses apprentis non seulement un contenu acquis en côtoyant ses propres maîtres, mais aussi un bagage développé grâce à sa propre expérience et ses propres intérêts, grâce à des formations acquises à l'extérieur de Saint-Jean-Port-Joli, dans un contexte formel ou informel. Ce bagage s'adapte à la demande, au monde en constante évolution.

Il s'agit là de constats très généraux. Le contexte de réalisation de notre recherche n'a pas permis d'explorer le contenu culturel transmis aux sculpteurs actuels de manière satisfaisante. Nous pouvons toutefois préciser les éléments à approfondir dans une étude plus complète : sous proposons d'abord d'étudier les connaissances et savoir-faire (technique, matériaux et outillage, thèmes, vie en atelier dans le contexte de production et de vente à Saint-Jean-Port-Joli), puis le développement d'une pratique plus personnelle (positionnement face à la tradition). Le document présenté en annexe (Annexe 1) constitue une synthèse ces éléments³⁷. On notera que le sculpteur port-jolien Benoi Deschênes a publié en 1982 un livre d'initiation à la sculpture sur bois publié intitulé *La Gouge magique*, qui aborde à la fois le choix des pièces à travailler (essences, parties d'une bille idéales pour la sculpture, séchage, etc.), l'outillage et l'aiguisage, l'aménagement de l'atelier, la préparation des pièces à sculpter, les principes de base en dessin et en modelage, la finition des pièces, etc. Il serait pertinent d'interroger ce porteur de tradition pour comprendre comment cet ouvrage s'inspire de l'enseignement qu'il a lui-même reçu, mais aussi ce qui l'en distingue. Cette publication est un précieux témoignage du contenu qu'il a pu enseigner à ses propres élèves de 1975 à 2010 environ³⁸.

Quelques pistes pour cerner le contenu culturel transmis : notes sur les matériaux, sur les finis, sur la pratique comme performance

Du point de vue des matériaux utilisés, le site Internet du Musée de la sculpture sur bois des Anciens canadiens précise que « le tilleul d'Amérique, le noyer cendré, le pin blanc, le chêne blanc, le peuplier et vinaigrier sont les différentes essences de bois utilisées par les artistes pour créer leurs sculptures. » Il ne faut toutefois pas considérer cette liste comme exhaustive, puisque les sculpteurs peuvent aussi explorer des essences comme l'érable, le pommier, pour ne nommer que celles-là³⁹.

Les traits communs qui ont fait la signature « sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli », s'ils s'appliquent moins à la production locale actuelle, reflétaient d'une part l'horizon d'attente de la clientèle et les intérêts communs propres à certains sculpteurs (par exemple, les représentations de personnages et de scènes typiquement associées au « bon vieux temps » ou encore les animaux caractéristiques de la vie sauvage dans l'est du Québec) mais aussi les recommandations reçues dès les premières années de la « renaissance » de la sculpture sur

³⁷ Merci à Mireille Brulotte du Centre de conservation du Québec pour ses suggestions ayant permis de bonifier cette liste non exhaustive des connaissances et savoir-faire à sonder.

³⁸ Benoi Deschênes, *La Gouge magique. Sculpture sur bois*, Éditions Port-Joly, Saint-Jean-Port-Joli, 1982, 243 p.

³⁹ Consulter la page du musée à l'adresse suivante : <https://www.museedesancienscanadiens.com>.

bois à Saint-Jean-Port-Joli⁴⁰. Une des recommandations de Jean-Marie Gauvreau qui tend à perdurer est celle d'abandonner la peinture des sculptures pour favoriser les apprêts qui soulignent mieux les veines du bois, et pour distinguer ces sculptures de celles produites à bas prix en plâtre (au sujet de ces recommandations, lire Blanchette 2015b : 148-149)⁴¹. Soulignons que le fait que les sculpteurs sur bois en taille directe de Saint-Jean-Port-Joli produisent des pièces uniques ou en petites séries n'exclut pas l'utilisation d'outils mécaniques pour le dégrossissage (scie mécanique pour les pièces monumentales, scie à ruban, etc.); la finition est généralement réalisée à l'aide d'outils manuels.

Certains aspects de la pratique sont plus difficiles à catégoriser ou non comme traits associés au patrimoine immatériel. Ainsi, pour étudier la pratique dans sa globalité, il nous apparaîtrait pertinent d'étudier la pratique dans son volet « performance » ou « mise en scène ». L'artisan est aussi entrepreneur : il doit attirer l'attention du client (ex. : bérets des frères Bourgault, affiches commerciales, cartes d'affaires et autres moyens d'autopromotion, choix des sculptures en façade de l'atelier-boutique ou en vitrine), tenir compte de ses besoins, sans pour autant négliger ce qui fait sa propre signature, ce qui reflète ses propres champs d'intérêt. Outre certains « copistes » qui ont reproduit en série plus ou moins importantes des œuvres fortement inspirées de celles de leurs prédécesseurs, la plupart des maîtres-sculpteurs qui ont pratiqué à Saint-Jean-Port-Joli ont su se démarquer de leurs maîtres en développant leur propre signature : on peut penser à Jean-Marc Deschênes, qui s'est spécialisé dans la sculpture de canards de bois, à Nicole Deschênes Duval qui se démarque par ses sculptures mettant en scène des enfants et des adolescents, à Denis Dubé, de même que Noël et Mario Guay qui sont reconnus pour leurs sculptures animalières. La sculpture d'art religieux constitue toujours un créneau distinctif, comme ce fut le cas pour Jacques Bourgault (1940-2017) et encore chez Robert Roy, Clermont Gagnon et Benoi Deschênes⁴².

La pratique s'adapte aux temps qui changent : quels contenus culturels « survivent », lesquels disparaissent ou semblent apparaître? Les touristes ne sont plus autant au rendez-vous; ceux qui entrent dans les boutiques cherchent davantage une « expérience » que l'acquisition d'œuvres. Les matériaux plus durables (le bronze, la pierre) ou moins coûteux (reproductions en poussière de pierre ou en époxy) sont souvent privilégiés par ces derniers,

⁴⁰ Rappelons que les artisans de ce renouveau de la sculpture sur bois en taille directe ont été influencés, jusqu'à un certain point, par les commentaires, suggestions et recommandations de Marius Barbeau d'abord, puis de Jean-Marie Gauvreau, dont la perception de la tradition était teintée par ses études à l'école d'ébénisterie de Bouille, en France. Ainsi, Blanchette écrit : « Barbeau aurait préféré que Médard continue à sculpter comme auparavant, dans le style des anciens sculpteurs de la Nouvelle-France. Il est déçu de constater que la nouvelle école de Saint-Jean-Port-Joli développe un autre style, plus approprié à la demande contemporaine et à celle des touristes, encouragée en cela par les professeurs de l'École du meuble et les subventions qui lui sont versées pour la formation d'artisans et sculpteurs ».

⁴¹ Les sculpteurs associés aux arts actuels comme M. [REDACTED] tout comme [REDACTED] créent des œuvres d'art actuel qui s'inspirent, jusqu'à un certain point, des miniatures polychromes.

⁴² Les canons artistiques en matière de sculpture d'art religieux peuvent sembler au néophyte être figés à jamais, mais les sculpteurs de Saint-Jean-Port-Joli ont souvent su ajouter leur touche personnelle, qu'on pense à Jacques Bourgault qui sculpte le Christ portant sa couronne d'épine dans ses mains, comme s'il prenait une pause dans ses souffrances, ou encore Benoi Deschênes qui sculpte un chien au pied des rois mages, dans la crèche.

et par conséquent par les sculpteurs qui leurs destinent leurs œuvres. D'autre part, des sculpteurs se tournent vers les ventes en ligne, ce qui leur permet de produire des œuvres plus personnelles (notamment en bois, mais pas exclusivement) destinées à un public qui ne connaît plus de frontières. Ces conclusions renforcent notre idée que pour connaître le contenu culturel transmis, sans tomber dans la caricature, nous devons mieux documenter le métier lui-même, dans toute sa complexité.

3. Les principaux porteurs de tradition

Qu'est-ce qu'un « porteur de tradition »? Il nous semble essentiel, dans la perspective de l'UNESCO, d'inclure dans l'identification des porteurs de tradition, le regard porté par la communauté, au moins tout autant que celui des spécialistes – ethnologues, anthropologues, historiens, etc. L'UNESCO, en utilisant le terme « praticien », rappelle le caractère vivant – mouvant – de la tradition, en décrivant ces derniers comme « membre actif d'une communauté qui reproduit, transmet, transforme, crée et forme une culture dans le cadre et au profit de la communauté, en accomplissant ou en reproduisant des pratiques sociales fondées sur des connaissances et des compétences spécialisées. » (Van Zanten 2002 : 10).

Nous n'avons pas fait une enquête sur le terrain complète pour valider qui étaient les sculpteurs considérés, au fil du temps, comme des « porteurs de tradition ». Il se dégage tout de même certains constats des entretiens que nous avons eus avec divers intervenants locaux et régionaux en février et mars 2020 principalement.

Les successeurs des « trois bérets » : des pratiques très diversifiées

Nous avons souligné plus qu'en 1967, l'école de sculpture sur bois est prise en charge par la Commission scolaire Pascal-Taché; que Jean-Julien Bourgault continue d'y enseigner et que son fils (Jean)-Pierre, formé à la fois dans l'atelier de la famille et formé en beaux-arts, en devient bientôt le directeur. Il contribue à l'actualisation de la pratique, à une époque où la sculpture sur bois se trouve à un point tournant : la sculpture de scènes paysannes est toujours populaire, mais se renouvelle peu; les commandes en art religieux chutent dramatiquement; Médard Bourgault avait d'ailleurs, les dernières années de sa vie, amorcé un virage vers une sculpture plus personnelle et « profane », tout comme le fait Jean-Julien. Plusieurs voies s'ouvrent alors aux sculpteurs sur bois formés à la taille directe, que ce soit dans le choix des thèmes qu'ils devront privilégier, des matériaux à utiliser. Quelle est leur clientèle-cible? Quels sont leurs besoins, leurs attentes?

C'est à cette époque que des praticiens en art conceptuel se joignent à l'effervescence culturelle de Saint-Jean-Port-Joli, charmés par les lieux de même que par la qualité des ressources professionnelles et techniques de l'école de sculpture. La pratique développée par les frères Bourgault se frotte alors à de nouvelles pratiques artistiques, où la maîtrise des techniques peut être – ou ne pas être – un atout. D'autre part, des sculpteurs que l'on pourrait qualifier de porteurs de tradition, comme André-Médard Bourgault, Benoi Deschênes, Robert Godro, Marcel et Noël Guay, Maurice Harvey, Denys Heppel, Robert Roy, Nicole Deschênes Duval développent leurs propres créneaux, le plus souvent en parallèle de la production en art actuel. Ces sculpteurs, relativement âgés, pratiquent toujours. Mario

Guay, David Deschênes et Mathieu Beauregard, fils de sculpteurs, représentent la troisième « génération » de sculpteurs à qui le métier a été transmis à Saint-Jean-Port-Joli⁴³. Paul Morin tient toujours boutique, tout comme Martin Giasson. Yves Beauchemin et Louis Lavoie continueraient à sculpter à temps perdu, pour la réalisation de commandes. Denis Dubé, Madeleine Mercier-Ouellet et Clermont Gagnon, Robert Geoffroy pratiquent toujours : associés au milieu de la sculpture à Saint-Jean-Port-Joli, leur résidence et leur atelier sont dans des municipalités environnantes.

4. La transmission et l'actualisation de la pratique

Dans l'étude de l'évolution de la pratique, il nous semble que les trois périodes suivantes se dégagent dans l'histoire de sa transmission et de son actualisation:

i. *Le début d'une transmission de maître à apprenti : 1930-1967*

Durant les années 1920, Médard Bourgault développe seul sa propre pratique, sans que la sculpture soit son occupation principale. De 1930 à 1940, c'est le début du concept d'atelier-boutique, où les premiers apprentis font leurs armes, assistés par d'autres membres de la famille élargie (notamment leur sœur Yvonne et leurs neveux Alphonse-Toussaint Bourgault et Léon Bourgault)⁴⁴. L'atelier, l'atelier-boutique et l'atelier-école sont les lieux de transmission de la pratique, qui deviendra, avec les générations, « pratique traditionnelle ».

L'école de sculpture de Saint-Jean-Port-Joli débute officiellement en 1940, dont Jean-Marie Gauvreau est le directeur pédagogique. Tel que mentionné précédemment, ce dernier oriente la production à Saint-Jean-Port-Joli vers une production sans peinture ni teinture, ce qui contribue jusqu'à un certain point au développement de ce qu'on connaît comme la « signature Saint-Jean-Port-Joli ». Selon lui, le bois nu ou recouvert d'une finition transparente donne une perception de simplicité et d'authenticité (Blanchette 2015b :148)⁴⁵.

⁴³ Les sculpteurs nommés précédemment ont fait de la sculpture leur métier principal, à l'exception de Davie Deschênes (mi-temps) et Mathieu Beauregard (la vente de bois scié et les commandes de meubles constituent ses principales sources de revenus; la pratique de la sculpture apporte quant à elle un revenu complémentaire). Nous savons que Marcel Guay, Benoi Deschênes, Robert Roy, Denys Heppel, André-Médard Bourgault, Robert Godro, Louis Lavoie (formé à Saint-Jean-Port-Joli?) et Nicole Deschênes Duval ont enseigné la sculpture d'une façon ou d'une autre, ce qui n'exclut pas que d'autres sculpteurs actifs aient enseigné la pratique à l'occasion (Maurice Harvey, par exemple).

⁴⁴ Rappelons que les jalons de cette histoire seront abordés dans le prochain ouvrage de Jean-François Blanchette, mais de nombreux éléments sont présentés dans l'annexe 4, intitulée « Repères chronologiques sur le développement de la pratique de la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli ». Une étude plus approfondie de la place des femmes dans ces ateliers reste à faire.

⁴⁵ Au moins jusqu'au à la fin des années 1930, « Médard Bourgault (...) peignait ses œuvres, comme en font foi les critiques de [Jean-Marie] Gauvreau à son égard ainsi que les photos des œuvres qu'il expose à l'entrée de son atelier en 1934 et 1941-1942 ». Gauvreau lui suggère d'abandonner la peinture de ses œuvres pour favoriser les apprêts qui soulignent mieux les veines du bois. Il considère que la polychromie des sculptures donne à celle-ci « [...] l'allure du plâtre, qui a d'ailleurs envahi les marchés depuis les débuts de l'industrialisation et l'importation de produits faits en série ». Cette perception est conforme aux canons de l'esthétisme classique du temps. Ce conseil de Gauvreau aura un impact sur la facture des œuvres sculptées réalisées à Saint-Jean-Port-Joli et probablement sur le détachement graduel d'une inspiration « art populaire » et le rapprochement avec la sculpture comme métier d'art.

Les activités de l'école connaissent un bref arrêt durant la Seconde Guerre mondiale, puis reprennent sensiblement sur les mêmes bases jusqu'en 1966 (Laberge 1993 :529)⁴⁶.

Au fur et à mesure que des apprentis complètent leur formation et ouvrent leurs propres ateliers, de nouvelles possibilités s'offrent aux jeunes qui veulent s'initier à la sculpture dans de cadre de formations plus informelles, en dehors de l'école de sculpture.

ii. *L'école de sculpture de Saint-Jean-Port-Joli sous la responsabilité de la Commission scolaire Pascal-Taché : 1967-1986*

Lorsque l'école de sculpture devient sous la responsabilité de la Commission scolaire Pascal-Taché, Jean-Julien Bourgault y poursuit son enseignement de la pratique tel que lui et ses frères l'ont développée. Lorsque son fils Jean-Pierre en prend la direction en 1971, l'apprentissage de la technique de la taille demeure un point central de la formation des élèves, mais la pratique n'en devient, avec les ans, que plus éclatée : la taille directe demeure le point de rencontre de la majorité des sculpteurs, mais les sculpteurs prennent des directions souvent très divergentes en fonction de leurs différents intérêts et leurs propres aspirations⁴⁷.

iii. *Le défi de la transmission dans le contexte de l'éclatement de la pratique : 1986 à aujourd'hui*

L'école de sculpture de Saint-Jean-Port-Joli ferme ses portes au milieu des années 1980, les différentes formations publiques en métier d'art devant être regroupées à Québec, au cégep de Limoilou⁴⁸. À cette époque, des artistes comme Michel Saulnier, davantage portés vers l'art conceptuel, adoptent cet environnement créatif : ils ouvrent leurs propres ateliers pour développer des projets en art contemporain, dont les thématiques divergent radicalement des thèmes traditionnels. Ils y apprécient l'accès au fleuve, à la nature; ils y trouvent aussi des ressources techniques (humaines, matérielles) précieuses, qui ne se trouvent probablement nulle part ailleurs au Québec à cette époque.

Les sculpteurs plus traditionnels voient graduellement leur clientèle changer : certains d'entre eux persistent dans la sculpture sur bois à thématique paysanne, tandis que d'autres prennent d'autres voies, utilisant par exemple leur formation en taille directe

⁴⁶ L'auteur écrit: « Après une suspension des activités durant la Deuxième Guerre mondiale, l'école est rouverte par le gouvernement Duplessis à l'automne 1944. André puis Jean-Julien en assument successivement la direction. ». Nous ne sommes toutefois pas en mesure de préciser le rôle exact du gouvernement provincial à partir de 1944, ni de confirmer si le « parrainage » de Jean-Marie Gauvreau se poursuit.

⁴⁷ C'est au tout début de cette époque que La Vastringue, un atelier de fabrication de jouets en bois inspirés des jouets traditionnels répertoriés par l'ethnologue et folkloriste Robert-Lionel Séguin, est ouvert au public, regroupant quelques finissants de l'école de sculpture, dont Nicole Bourgault; il sera en opération jusqu'en 1981.

⁴⁸ L'expérience et le vécu de l'atelier-école de Saint-Jean-Port-Joli continue de rayonner indirectement à Québec, puisque de nombreux techniciens et enseignants y ont été formés. De la même façon, Yvon Noël, impliqué depuis plusieurs années dans l'administration de l'atelier-école de Saint-Jean-Port-Joli, quitte pour Québec à la fin des années 1980. Il contribuera de diverses façons à l'enseignement des métiers d'art, notamment par la fondation de l'École de sculpture de Québec et par sa participation importante à la fondation de la Maison des métiers d'art de Québec.

pour explorer d'autres thèmes ou d'autres matériaux comme la pierre. Selon les témoignages recueillis, le tourisme de masse diminue à Saint-Jean-Port-Joli depuis la fin des années 1980, ce qui a un impact significatif sur les ventes dans les ateliers-boutiques; les valeurs et les attentes des clients changent aussi. Ces derniers sont à l'affût d'œuvres réalisées dans des matériaux qui ne s'abiment pas, à coût abordable; ils se laissent charmer par de nouveaux thèmes. En 2020, les commandes et les ventes en ligne sont monnaie courante. La pratique de la sculpture sur bois en taille directe est dorénavant *une des pratiques* des sculpteurs de Saint-Jean-Port-Joli, bien qu'elle soit reconnue comme « la » pratique traditionnelle locale.

La relève se fait de plus en plus rare, bien qu'elle soit toujours présente : on peut penser à Mario Guay et Mathieu Beauregard – tous deux fils de sculpteurs – qui représentent la 4^e génération de sculpteurs sur bois en taille directe à Saint-Jean-Port-Joli. Depuis que Benoi Deschênes et son fils David ont cessé d'offrir des cours privés de sculpture vers 2010, la transmission ne se fait pratiquement plus en atelier⁴⁹. La transmission se fait surtout indirectement, par exemple lors d'événements culturels tenus à Saint-Jean-Port-Joli qui font appel aux porteurs de tradition (Biennale, concours de sculpture sur neige de la Fête d'hiver) et dans le cadre de résidences d'artistes à Est-Nord-Est. Des formations en atelier ont déjà été réalisées, notamment par Nicole Deschênes Duval, dans le cadre des activités de Saint-Jean-Port-Joli Village créatif, et d'autres ateliers (loisir, perfectionnement) sont à prévoir à la boutique-atelier Le Vivoir⁵⁰.

La fin de l'apprentissage en atelier à Saint-Jean-Port-Joli, sur plus d'une année à temps complet, s'explique notamment par la fin de l'encadrement, en région, du parcours scolaire par le ministère de l'Éducation. La difficulté à vivre de la pratique constitue sans doute l'autre réponse à la question : plusieurs nous ont signifié que « les beaux jours de la sculpture sur bois étaient révolus », du moins dans la formule « vente de souvenirs à la clientèle touristique ». Contrairement à plusieurs de leurs prédécesseurs, les nouveaux praticiens – à moins de développer une pratique artistique qui les mènera plus souvent qu'autrement hors de la région – doivent accepter que la pratique de sculpture ne leur procure qu'un revenu d'appoint.

⁴⁹ David Deschênes a toutefois continué de sculpter dans l'atelier de son père, quelques mois par année (la sculpture sur bois n'est pas son métier principal).

⁵⁰ Christian Michaud, sculpteur sur bois autodidacte, et André-Médard Bourgault, sculpteur sur bois ayant appris auprès de son père Médard, louent leurs propres ateliers au Vivoir; selon Monika Gagnon, Christian bénéficie encore aujourd'hui des échanges informels réalisés avec André-Médard.

Au sujet de Saint-Jean-Port-Joli Village créatif: « Prenant acte de la tendance actuelle en tourisme participatif, la population du village a misé sur les nombreux artistes et artisans qui l'habitent pour proposer des expériences d'apprentissage aux amateurs d'art et d'artisanat. Les visiteurs peuvent se ressourcer et explorer leur créativité en rencontrant des artistes et artisans locaux qui offrent des ateliers de sculpture, peinture, danse contemporaine, photographie, charpenterie traditionnelle en bois massif, fibre d'alpaga, processus créatif, lutherie, composition d'un chant marin, cuisson du pain dans un four traditionnel et œuvre d'art participative. Ces diverses formations durent d'une demi-journée à cinq jours. » Citation du site Internet *Le corridor: patrimoine, culture et tourisme francophone au Canada*, <https://corridorcanada.ca/resource/saint-jean-port-joli-sculpture-bois/>. Selon Monika Gagnon (Le Vivoir), le projet « village créatif » est actuellement en veilleuse, mais considéré comme encore pertinent et vivant, à la recherche de porteurs de dossier sur le long terme.

5. Observations sur la vitalité ou la fragilité de la pratique; principaux acteurs impliqués dans la pratique actuelle

On assiste aujourd'hui à une réflexion collective sur l'avenir de la pratique de la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli. Au cœur de cette réflexion, on trouve, à divers titres :

- Les sculpteurs eux-mêmes (des artistes en art actuel comme des porteurs de tradition);
- Les membres de la Corporation Médard Bourgault, OBNL qui compte une quarantaine d'adhérents. La Corporation a été créée en 1983 pour assurer la connaissance et la reconnaissance de l'œuvre de Médard Bourgault de même que l'avenir de la Maison-musée Médard-Bourgault;
- Les membres de la Fondation du patrimoine sculpté de Saint-Jean-Port-Joli, fondée en 2018 avec comme mission « de sauvegarder des sculptures que l'on retrouve au Musée des Anciens canadiens. De plus, il a comme mission la préservation et la mise en valeur du patrimoine de sculpture émanant de Saint-Jean-Port-Joli⁵¹ »;
- Les propriétaires du Musée de la sculpture sur bois des Anciens canadiens, entreprise privée qui possède plus de 250 œuvres de sculpture sur bois;
- Le Musée de la mémoire vivante, qui a facilité l'enregistrement et la conservation de nombreux entretiens avec des sculpteurs;
- Le Vivoir et Est-Nord-Est ont des intérêts et des préoccupations en commun en la matière (classes de maîtres, partage de ressources techniques, etc.);
- *Saint-Jean-Port-Joli, village créatif* semble encore un projet porteur pour plusieurs intervenants du milieu rencontrés, bien qu'il n'y ait actuellement plus de porteur de dossier attiré à l'Office de tourisme de Chaudière-Appalaches⁵².

La pratique de la sculpture sur bois en taille directe « n'est plus ce qu'elle était », au dire de tous, mais demeure vivante et prend de nouvelles formes. La réputation du savoir-faire des sculpteurs de Saint-Jean-Port-Joli en matière de sculpture religieuse (création ou restauration), par exemple, ou d'art actuel, dépasse encore les frontières de la région.

Comme nous l'avons déjà souligné, la question de la transmission est cruciale, tout comme celle de la diffusion, d'autant plus que l'avenir de la collection du Musée de la sculpture sur bois des Anciens canadiens semble pour le moins incertain. Les membres de la Corporation Médard Bourgault s'interrogent aussi quant au sort qui sera réservé à la Maison-musée Médard-Bourgault, à plus ou moins long terme.

Malgré ces défis importants, il apparaît évident que le milieu porte un attachement fort à ce volet de son patrimoine. La municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a adopté en 2017 un règlement de citation du site patrimonial de la maison Médard Bourgault et de son domaine⁵³; la municipalité doit sous peu étudier une demande d'identification des trois Bérets comme personnages historiques en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel du

⁵¹ « Fondation du patrimoine sculpté de Saint-Jean-Port-Joli. Assemblée de fondation. ». *Journal L'attisée*, 1^{er} juillet 2018 : <https://www.lattisee.com/actualites/view/2436/municipalite-de-saint-jean-port-joli-juillet-2018>.

⁵² Consulter à ce sujet la page suivante : <http://www.creativetourismnetwork.org/saint-jean-port-joli/?lang=fr%C3%A9>.

⁵³ La justification de cette citation se trouve à l'adresse suivante : <https://medardbourgault.org/>.

Québec⁵⁴. Dans un autre ordre d'idées, on peut souligner que la pratique de la sculpture en taille directe est régulièrement à l'honneur, par exemple, au concours de sculpture sur neige de la Fête d'hiver de Saint-Jean-Port-Joli. Chaque année, des porteurs de tradition de Saint-Jean-Port-Joli y sont présents à titre de participants⁵⁵.

À l'échelle nationale, la Société québécoise d'ethnologie s'implique activement dans la recherche et la diffusion des connaissances sur la pratique, notamment par son programme de valorisation des porteurs de tradition, mais aussi en accompagnant la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli dans la reconnaissance nationale des divers éléments liés à ce patrimoine (patrimoine bâti et patrimoine immatériel).

Finalement, la Maison des métiers d'art de Québec, quant à elle, entretient des liens étroits avec la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli et la Biennale de sculpture dans le but de consolider les collaborations possibles en vue d'offrir de courtes formations sur place (projet de formations d'appoint encore embryonnaire envisagé par un comité « transmission » informel, auquel le cégep de la Pocatière pourrait aussi contribuer). Autre exemple de collaboration récente témoignant de l'importance de la pratique : deux restauratrices du Centre de conservation du Québec ont été invitées par la Maison des métiers d'art de Québec à participer à une table ronde sur la conservation des sculptures extérieures en bois dans le cadre de la Biennale à l'été 2020 (activité reportée en 2021). On y abordera les principes de conception et de fabrication qui favorisent la pérennité des œuvres.

⁵⁴ Voir Société québécoise d'ethnologie, 2019.

⁵⁵ À titre d'anecdote, on soulignera que Louis Jobin, puis Jean-Baptiste Côté, deux fameux sculpteurs sur bois du Québec, se sont adonnés à la sculpture sur glace à la fin du 19^e siècle, durant les festivités du Carnaval de Québec (attesté pour les éditions de 1894 et 1896). Information tirée de l'article de Mario Béland consacré à Jean-Baptiste Côté dans le *Dictionnaire biographique du Canada* : http://www.biographi.ca/fr/bio/cote_jean_baptiste_13F.html.

Valeur patrimoniale de la pratique

Au début de cette étude, nous avons évoqué la définition du patrimoine immatériel retenue par le ministère de la Culture et des Communications. Il nous paraît évident que la pratique de la sculpture sur bois en taille directe pratiquée à Saint-Jean-Port-Joli constitue un élément du patrimoine immatériel québécois, avec son contenu culturel distinct, fait de **connaissances et de savoir-faire**, de **représentations** (au sens de thèmes et de référents, mais aussi de *performance*) qui mériteraient une étude plus approfondie. Au cours des cent dernières années, cette pratique fait l'objet de **transmission de génération en génération** et d'actualisation (**recréation en permanence**), marquée par des périodes plus inventives que d'autres, traversées par différents courants, reflet du dynamisme du milieu. La communauté reconnaît la pratique comme faisant **partie de son patrimoine culturel** et ce patrimoine (sa connaissance, sa sauvegarde et sa transmission) apparaît important non seulement d'un point de vue local, mais national étant donné son unicité et sa capacité de s'adapter.

Il peut apparaître plutôt singulier de considérer cette pratique, au carrefour de l'art populaire, des métiers d'art et des beaux-arts, plutôt récente, comme « patrimoine immatériel ». Il ne s'agit pas, en effet, d'une pratique culturelle traditionnelle très ancienne, au sens strict. Nous suggérons plutôt de l'envisager comme un témoignage du renouvellement d'une pratique culturelle bien ancrée, pratiquée depuis maintenant quatre générations et dont l'importance est reconnue par le milieu. La sculpture sur bois en taille directe peut être envisagée comme pratique culturelle traditionnelle au sens large de « *pratiques sociales et représentations* qu'un groupe social estime provenir du passé par *transmission* intergénérationnelle (même s'il s'agit d'inventions récentes) et auxquelles le groupe attribue un statut particulier. » (Van Zanten 2002 : 9).

Cette reconnaissance et cet attachement du milieu sont importants à considérer étant donné le défi que représente la transmission de la pratique depuis la fermeture de l'école de sculpture. Cette reconnaissance tient notamment aux actions municipales (mise sur pied et entretien du Parc des trois Béréts et des sculptures qui s'y trouvent, citation du site patrimonial du Domaine Médard-Bourgault, mise sur pied du comité « transmission », etc.), mais de manière plus générale par la place toujours accordée par la communauté à la pratique dans les événements culturels (Biennale, Fête d'hiver) et dans les institutions culturelles (Musée de la mémoire vivante, Est-Nord-Est, Le Vivoir), sans compter l'énergie déployée par les descendants des trois frères Bourgault, au premier chef André-Médard Bourgault, qui sculpte toujours dans son atelier au Vivoir et qui organise toujours des visites de la Maison-musée Médard-Bourgault.

Conclusion

Nous avons pu déterminer que la pratique était un élément du patrimoine immatériel québécois. Nous proposons de définir plus précisément comme « pratique de la sculpture sur bois en taille directe à Saint-Jean-Port-Joli », de manière à souligner plutôt le geste qui persiste (taille directe) que sur la forme (figurative), moins caractéristique de la production actuelle. Nous avons pu associer la sculpture sur bois en taille directe à Saint-Jean-Port-Joli à une pratique culturelle *traditionnelle* dans la mesure où elle serait envisagée comme une tradition dont les racines sont relativement jeunes, soit environ une centaine d'années. Il s'agit d'une pratique culturelle liée aux métiers d'art pris dans un sens large, qui comporte un important volet traditionnel, perçu comme tel par la communauté où elle prend place, transmis de maître à apprenti d'abord en atelier uniquement et plus récemment dans le cadre d'activités ponctuelles, moins formelles (ex. : parrainage sous forme de « binômes » lors d'événements culturels, tourisme créatif).

Le rayonnement de la pratique dépasse le cadre local et régional : la réputation de Saint-Jean-Port-Joli comme « capitale de la sculpture sur bois » au Québec nous semble indéniable; la concentration du nombre de porteurs de tradition dans cette localité a un caractère unique. On fait encore appel à ces porteurs de tradition dans différents contextes, que ce soit pour des cliniques de perfectionnement, la restauration d'œuvres anciennes ou la production de commandes en provenance du Québec et de l'extérieur de la province. Si cette étude souligne la vitalité et la diversité de la pratique, elle souligne aussi sa fragilité. La majorité des praticiens sont âgés de plus de 70 ans et le contexte de transmission a changé; la relève, rare, peine à vivre du métier; l'avenir de la collection du Musée de la sculpture sur bois des Anciens canadiens est incertain. La survie de la pratique est donc loin d'être assurée, même si la communauté manifeste un intérêt indéniable pour sa valorisation (la pratique dans sa dimension historique et ses manifestations actuelles) et de même pour la promotion des métiers d'art en général.

L'étude de la pratique de la sculpture sur bois figurative à Saint-Jean-Port-Joli a été menée dans un contexte difficile, dans le cadre d'un mandat très court. Tel que convenu en cours de route, certains éléments du devis n'ont pu être complétés, notamment la recherche de support visuel pour l'illustration éventuelle d'une fiche du Répertoire du patrimoine culturel. Le contenu culturel transmis et la diversité des modes de transmission actuels mériteraient une étude plus approfondie. Il nous apparaît important que ce travail (ex. étude plus approfondie des savoir-faire, techniques, matériaux et outils utilisés par les porteurs de tradition, étude de la « performance » du sculpteur dans un contexte de transmission, de production et de vente) puisse être complété dans le cadre du processus de désignation, s'il devait être mené plus loin.

Sources bibliographiques

Ouvrages de référence

BARBEAU, Marius. *Maîtres artisans de chez-nous*, Montréal, Éditions du Zodiaque, 1942, 221 p.

BLANCHETTE, Jean-François. *Du coq à l'âme, l'art populaire au Québec*. Collection Mercure, Études culturelles numéro 85. Gatineau, Musée canadien de l'histoire et les Presses de l'Université d'Ottawa, 2014, 322 p.

BOURGAULT, André-Médard et François Gauthier. *La maison de mon père*, Montréal, 2016, Qualigram, 178 p.

BOURGAULT, Médard. *Journal*. Saint-Jean-Port-Joli, Corporation Maison-musée Médard-Bourgault, 1989, 114 p.

DESCHÊNES, Benoi. *La Gouge magique. Sculpture sur bois*, Éditions Port-Joly, Saint-Jean-Port-Joly, 1982, 243 p.

DUHAMEL, Alain (réd.) et Benoi Deschênes (ill.), *Saint-Jean-Port-Joli. Gens de Bois/Woodenfolk*, Éditions Port-Joly, Saint-Jean-Port-Joly, 1975, 97 p.

FERRY, Luc. *Le Sens du Beau. Aux origines de la culture contemporaine*, Éditions Cercle d'Art, 1998, 237 p.

GAUVREAU, Jean-Marie. *Artisans du Québec*, Trois-Rivières, Éditions du Bien Public, 1940, p. 93-140.

LABERGE, Alain (dir.). *Histoire de la Côte-du-Sud*, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, p. 525-529.

LESSARD, Michel et Huguette Marquis. *L'art traditionnel au Québec : trois siècles d'ornements populaires*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1975, 464 pages.

LEVASSEUR, Adrien. *Sculpteurs en art populaire au Québec*, vol. 2, Québec, Les Éditions GID, 2012, 215 p.

LEVASSEUR, Adrien, avec la collaboration de Jean-François Blanchette. *Sculpteurs en art populaire au Québec*, vol. 1, Québec, Les Éditions GID, 2008, 243 p.

MARQUIS, Maurice. *Mains habiles... mains agiles*, Montmagny, 1966. 133p.

SAINT-PIERRE, Angéline. *André Bourgault, sculpteur*, Saint-Jean-Port-Joli (à compte d'auteur), 1996, 95 p.

SAINT-PIERRE, Angéline. *Médard Bourgault, sculpteur* (3^e édition), La Plume d'Oie, Cap-Saint-Ignace, 2000, 150 p.

VAN ZANTEN, Wim. *Glossaire. Patrimoine culturel immatériel. Préparé par une réunion internationale d'experts à l'UNESCO, 10-12 juin 2002*, Commission nationale néerlandaise pour l'UNESCO, 2002, 24 p.

Articles de revues et autres publications

BLANCHETTE, Jean-François. « Hommage aux frères Bourgault, fondateurs de la tradition de sculpture sur bois de Saint-Jean-Port-Joli », dans Adrien Levasseur, *L'art populaire dans le paysage québécois*, Québec, Les Éditions GID, 2015a, 143-162.

BLANCHETTE, Jean-François. « Jean-Julien Bourgault, témoin de son temps. Exposition présentée du 24 novembre 2016 au 3 septembre 2018 au Musée québécois de culture populaire, Trois-Rivières. Commissaire invitée : Nicole Bourgault », *Rabaska*, 15, 2017a, 305–309 : <https://doi.org/10.7202/1041159ar>.

BLANCHETTE, Jean-François. « Marius Barbeau et l'authenticité de la tradition en art populaire », *Rabaska*, 2015b, 13, 141–151 : <https://doi.org/10.7202/1033757ar>

BLANCHETTE, Jean-François. « Phases de développement de l'art populaire québécois », *Tu sais mon vieux Jean-Pierre : Essays on Archeology and History of New France and Canadian Culture in Honour of Jean-Pierre Chrestien*, Collection Mercure (Archeology Paper 178), Musée canadien de l'histoire et Presses de l'Université d'Ottawa, 2017b, 279-299.

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE. « André-Médard Bourgault. Sculpture sur bois », Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel (Université Laval):

- <http://www.irepi.ulaval.ca/fiche-andre-medard-bourgault-416.html>
- <http://www.irepi.ulaval.ca/fiche-andre-medard-bourgault-628.html>

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE. « Jacques Bourgault » (entrevue réalisée le 1^{er} juin 2011), Inventaire du patrimoine immatériel religieux du Québec (Université Laval), fiche 860 ([hyperlien inactif](#)).

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE. « Maurice Harvey. Sculpteur sur pierre », Inventaire des ressources ethnologiques du patrimoine immatériel (Université Laval): <http://irepi.ulaval.ca/fiche-maurice-harvey-630.html>

[Collectif]. *Ethnologies*. Numéro spécial « Patrimoine culturel immatériel/ Intangible Cultural Heritage », vol. 36, 1-2, 2014, 538 pages.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DU SECTEUR CULTUREL. *L'Art de gérer sa carrière en métiers d'art* (2^e édition), 2013, 51 p.

DE KONINCK, Marie-Charlotte et Pierre LANDRY, dir., *Déclics. Art et société. Le Québec des années 1960 à 1970*, Montréal, Fides, coll. « Images et société », 1999, 256 p.

DESLOGES, Josianne. « Exposition Carli et Petrucci : trésors de plâtre », *Le Soleil*, 15 août 2015 : <https://www.lesoleil.com/archives/exposition-carli-et-petruccitresors-de-platre-3709be8bf38875dbf03b8885530ba0d0>.

EST-NORD-EST. *Bienvenue à Est-Nord-Est. Guide du résident.e*, Saint-Jean-Port-Joli, [2019], 7 p.

FISSETTE, Serge. « Saint-Jean-Port-Joli : de la sculpture comme cérémonie festive », *Espace Sculpture*, (47), 1999, 12–18 : <https://id.erudit.org/iderudit/9536ac>

GAGNON, François-Marc et Joyce MILLAR. « Sculpture », *Encyclopédie canadienne* : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sculpture>

GAUTHIER, Antoine et collaborateurs. *La sculpture d'art populaire*, coll. Les traditions culturelles du Québec en chiffres (vol. 3), Conseil québécois du patrimoine vivant, Québec, 2018, 60 p.

GAUVREAU, Jean-Marie. « Médard Bourgault et l'École de sculpture sur bois de Saint-Jean-Port-Joli », *Technique*, 15, Montréal, 1940, 87-98.

GENEST, Bernard. « Art populaire animalier », *Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française* : http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-211/art_populaire_animalier.html#.Xl8RWUpCc2w

KAREL, David. « Bourgault, Médard », *Dictionnaire des artistes de langue française en Amérique du Nord. Peintres, sculpteurs, dessinateurs, graveurs, photographes et orfèvres*, Musée du Québec/Les Presses de l'Université Laval, 1992, 116-117⁵⁶.

LAMARCHE, Bernard. *Fait main/Hand made* [catalogue d'exposition], Québec, Musée national des beaux-arts du Québec, 2018.

LÉGIS QUÉBEC. « Loi sur le patrimoine culturel » (texte complet), 2011 : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-9.002>

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. « Patrimoine immatériel » (panorama du patrimoine) : <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5118>

MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE. « Marius Barbeau. Un aperçu de la culture canadienne (1883-1969) » : https://www.historymuseum.ca/cmce/exhibitions/tresors/barbeau/index_f.html.

⁵⁶ On peut consulter l'article sur la page Internet suivante :

https://books.google.ca/books?id=xojsRTC5ttcC&pg=PA116&lpg=PA116&dq=%22Treffi%C3%A9picard%22+sculpture&source=bl&ots=KK5sXFZCnb&sig=ACfU3U0FgmSDkLQflwL3OzvxB0mXm_TaQ&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKewjxcBjPLnAhUMCawKHTY5AzgQ6AEwD3oECAkQAQ#v=onepage&q=%22Treffi%C3%A9picard%22%20sculpture&f=false (consulté le 2 mars 2020).

MUSÉE DE LA MÉMOIRE VIVANTE. « Émélie Chamard, femme d'avant-garde » (exposition du Musée virtuel du Canada) : http://www.museevirtuel.ca/sgc-cms/histoires_de_chez_nous-community_stories/pm_v2.php?id=exhibit_home&fl=0&lg=Francais&ex=00000752.

MUSÉE DU BAS-SAINT-LAURENT. « Aller aux eaux salées. En vacances sur les bords du Saint-Laurent (1815-1950) » (exposition du Musée virtuel du Canada) : <https://expovillegiature.com>.

MUSÉE LAURIER. *Médard Bourgault et ses fils. 60 ans de sculpture sur bois au Québec* (catalogue d'exposition), Arthabaska, 1989, 27 p.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC. « Médard Bourgault » (fiche d'inventaire). <https://collections.mnbaq.org/fr/artiste/600000256>

PERREAULT-LESSARD, Karine. « Chacun fait dans son coin », *Urbania*, 27 février 2009 : <https://urbania.ca/article/tout-nest-pas-joli-a-saint-jean-port-joli/>

SANCHINI, Laure. « Toute une époque en sculpture. Le village en miniature de Saint-Jean-Port-Joli », Musée canadien de l'histoire, 14 octobre 2015 : <https://www.museedelhistoire.ca/blog/toute-une-epoque-en-sculpture-le-village-en-miniature-de-saint-jean-port-joli/>.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ETHNOLOGIE. *Demande d'identification des trois frères Bourgault, Médard, André et Jean-Julien à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli*, 2020, 14 p.

TESSIER, Albert. *Les Bourgault* [court-métrage sur Médard Bourgault tourné entre 1925 et 1940], 13 minutes 5 secondes⁵⁷, 1940.

UNESCO. *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, 2003 : <https://ich.unesco.org/fr/convention>

VAILLANCOURT, Benoit. « Entre le père et l'artiste. Les héritiers de Médard Bourgault à Saint-Jean-Port-Joli », *Rabaska*, volume 17, 2019, 101-119.

Sites Internet

Art populaire au Québec (Adrien Levasseur) : <http://www.artpopulaire.com>

Atelier Paré (économusée de la sculpture sur bois) : <http://atelierpare.com>

Est-Nord-Est, résidence d'artistes : <https://estnordest.org>

Le Vivoir (atelier et boutique en métiers d'art) : <https://www.levivoir.com>

Maison-musée Médard-Bourgault : <https://medardbourgault.org>

⁵⁷ Référence : <http://www.screenculture.org/cesif/film/bourgault>.

Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli :

- Circuit du patrimoine bâti : <https://saintjeanportjoli.com/wp-content/uploads/2017/10/297.pdf>
- « Un peu d'histoire » : <https://saintjeanportjoli.com/vivre-ici/portrait-de-saint-jean-port-joli/historique/>

Musée de la sculpture sur bois des Anciens canadiens :

<https://www.museedesancienscanadiens.com>

Répertoire du patrimoine culturel du Québec :

- Bourgault, André-Médard : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=25223&type=pge#.Xl1u9EpCc2w>
- Bourgault, Jean-Julien : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=9564&type=pge#.Xl1u0EpCc2w>
- Bourgault, Médard : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=9563&type=pge#.Xl1QzEpCc2x>
- Maison Médard-Bourgault : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=211489&type=bien>
- Sculpture d'art populaire : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=81&type=imma#.XmKPdUpCc2x>
- Site patrimonial du Domaine-Médard-Bourgault : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=211488&type=bien>

Société québécoise d'ethnologie (vidéos réalisés dans le cadre du projet « Programme de valorisation des porteurs de tradition ») :

- *Gaétan Hovington, sculpteur* : <http://ethnologiequebec.org/2018/01/gaetan-hovington-sculpteur/>
- *Marcel Guay, sculpteur* : <http://ethnologiequebec.org/2018/01/marcel-guay-sculpteur/>
- *Nicole Deschênes Duval, sculpteure* : <http://ethnologiequebec.org/2018/01/nicole-deschenes-duval-sculpteure/>
- *Noël et Mario Guay, sculpteurs animaliers de père en fils* : <http://ethnologiequebec.org/2018/08/sculpteurs-animaliers/>
- *Victor Dallaire, sculpteur* : <http://ethnologiequebec.org/2018/01/victor-dallaire-sculpteur/>

Centres d'archives

Archives de la Côte-du-Sud, Fonds Médard Bourgault et Jean-Julien Bourgault

Annexe 1. Visites d'atelier : connaissances et savoir-faire à explorer

Matériaux et outillage :

- Coffres à outil de base ; maîtrise de l'aiguisage et du maniement des outils de sculpture et de finition (ex. : serres, rabots et varlopes, scies, ciseaux et gouges)
- Choix du matériau à sculpter :
 - Essence de bois
 - En fonction du niveau de détail souhaité et de la finition prévue ?
 - En fonction de la stabilité dimensionnelle?
 - De l'exposition ou non aux intempéries?
 - Le débit était-il considéré?
 - A-t-on recours à des pièces de bois au fil particulier favorisant la réalisation de certaines formes?
 - Le bois était-il acheté en billes ou en pièces préparées dans une scierie?
- Choix en matière de séchage du bois. Les pièces destinées à la réalisation de grandes statues sont-elles évidées pour limiter l'apparition de fentes de séchage?
- Choix de la colle et des produits de finition (qu'est-ce qui justifie les choix?)

Technique :

- Développement du sens de l'observation et de l'analyse pour capter l'essence et l'intérêt d'une scène ou d'une pose, par exemple
- Développement des aptitudes en dessin (croquis ou esquisses en vue de la réalisation d'une œuvre, guides pour le sculpteur lui-même ou bases de discussions pour élaborer, valider un projet avec un client); notions d'anatomie
- Préparation des pièces à sculpter (ex. : séchage, collage, laminage); type de laminage (forme et orientation des pièces)
- Apprentissage de la technique de la taille directe (en ronde bosse, en bas-relief ou en haut-relief) et d'autres techniques (ex. modelage en argile)
- Apprentissage des techniques de finition (sablage, assemblage des pièces au besoin, application d'un apprêt)
- Déménagement et installation des pièces monumentales, etc.

Thèmes :

- Connaissance des sujets traités, que ce soit dans le domaine de l'art paysan, l'art animalier, le nu ou l'art religieux, par exemple.

Apprentissage de la vie en atelier, en atelier-école ou en atelier-boutique :

- Organisation du plan de travail
- Partage (ou non) des lieux de travail avec un partenaire
- Relation maître/apprenti
- Relation avec les visiteurs-clients (la « performance » attendue du sculpteur : attitudes, volets démonstration et promotion, suivi des commandes, du projet à la livraison)
- Développement d'une signature ou d'un créneau personnels (réinterprétation de la tradition dans le cadre d'une démarche comme artiste ou comme artisan)

** Ces pistes d'exploration devaient être utilisées en complément du guide d'entretien complet, disponible sur demande.*

Annexe 2. Formulaire de consentement

Entente relative à l'enregistrement d'entrevue, à la photographie et à leur utilisation

Nom du projet:

Étude de la pratique de la sculpture figurative sur bois à Saint-Jean-Port-Joli comme patrimoine immatériel (février-mars 2020)

Chercheur: Mathieu Perron, ethnologue

Nom de la personne interviewée: _____
Adresse: _____
Numéro de téléphone: _____
Courriel: _____

La personne interviewée accepte d'être interrogée par Mathieu Perron, pour le compte de la Direction générale du patrimoine (Ministère de la culture et des communications), le _____ mars 2020 à (lieu) _____ au sujet de la sculpture figurative sur bois à Saint-Jean-Port-Joli, dans le cadre d'une étude visant à documenter cette pratique comme élément de patrimoine immatériel.

La personne soussignée (interviewée) accepte que l'entrevue soit enregistrée (enregistrement sonore et/ou vidéo); elle accepte d'être photographiée, de même que, le cas échéant, les éléments liés à sa pratique (atelier, outils, œuvres, etc.).

La personne soussignée (interviewée) comprend que le droit d'auteur relatif à l'enregistrement et au matériel photographique appartient à la Direction générale du patrimoine et que ce matériel pourra être utilisé à des fins de recherche, de publication, d'exposition et de projets sur Internet (par exemple, une fiche du Répertoire du patrimoine culturel du Québec⁵⁸). La Direction générale du patrimoine pourra également transcrire l'entrevue, traduire cette transcription et l'utiliser dans des projets tels que des publications et des expositions.

Toute reproduction ou utilisation publique de ce matériel devra être autorisée, par écrit, par la Direction générale du patrimoine.

Signature (interviewé.e): _____ Date: _____ mars 2020

Signature (chercheur) : _____ Date: _____ mars 2020

⁵⁸ Le répertoire peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/>.

*Étude de la sculpture figurative sur bois à Saint-Jean-Port-Joli***Autorisation de droits d'auteur****(œuvres numérisées ou photographies fournies par l'artiste)**

Je, _____, titulaire du droit d'auteur, accorde à la **Direction générale du patrimoine** du Québec et au **ministère de la Culture et des communications** une licence non exclusive pour reproduire, adapter, distribuer dans des formats électroniques ou imprimés, communiquer au public ou exposer les œuvres décrites ci-dessous dans le but de les inclure dans le rapport d'expertise produit par Mathieu Perron pour compte de la Direction générale du patrimoine et dans le but d'illustrer une fiche au Répertoire du patrimoine culturel du Québec⁵⁹.

La reproduction de ces œuvres pourra être utilisée dans les communications publiques de la Direction générale du patrimoine et du ministère de la Culture et des communications (contenu électronique ou imprimé), pendant une période indéterminée.

Je _____, titulaire du droit d'auteur, déclare et garantis qu'à ma connaissance, les droits accordés dans les présentes ne contreviendront pas aux droits d'une tierce partie; et que j'ai le droit d'accorder la licence pour les utilisations décrites ci-dessus. Je dégage de toute responsabilité et j'indemniserai la Direction générale du patrimoine à l'égard de tous les dommages, demandes, poursuites ou actions prises à la suite d'une infraction présumée au droit d'auteur, au droit moral ou au droit relatif à la protection des renseignements personnels dans l'œuvre.

Description de l'œuvre (au besoin, la description peut être complétée au verso de cette feuille) :

Signature du titulaire du droit d'auteur : _____

Date : _____ mars 2020

Courriel : _____

Téléphone : _____

Adresse postale : _____

⁵⁹ Le répertoire peut être consulté par le grand public, sans frais, à l'adresse suivante : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/>.

Annexe 3. Liste des personnes interrogées

Pour réaliser notre mandat, nous avons fait appel à plusieurs ressources du milieu et ressources externes. Pour comprendre le contexte de création du mandat lui-même, nous avons discuté avec :

- **Karine Laviolette**, conseillère en patrimoine à la Direction générale du patrimoine et des institutions muséales;
- **Denis Boucher**, conseiller en patrimoine culturel au Conseil du patrimoine culturel du Québec;
- [REDACTED]

Une fois les travaux entamés, le regard de **Martin Picard**, directeur de la Vie communautaire à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli et de **Judith Douville**, chargée de projet au Musée de la mémoire vivante, nous a aussi été utile pour comprendre l'importance de la pratique dans le milieu et les questionnements dans la communauté suscités par ce sujet.

Plusieurs personnes nous ont guidés dans notre réflexion sur les repères historiques et les aspects techniques de la pratique de la sculpture sur bois comme patrimoine immatériel :

- **Jean-François Blanchette**, ex-conservateur au Musée canadien de l'histoire, auteur d'articles et d'un ouvrage (à paraître) sur la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli;
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

Finalement, le point de vue institutionnel a été exploré avec les personnes suivantes⁶⁰ :

- Maison des métiers d'art de Québec : **Thierry Plante-Dubé**, directeur
- Musée d'art de Joliette : **Nathalie Galego**, adjointe aux collections

⁶⁰ Nous ne soulignons ici que la contribution des institutions pour lesquelles nous avons eu des retours. Il faut toutefois garder en tête que la brièveté du mandat, le fait que le mandat ait été réalisé en dehors de la saison touristique (certaines institutions étaient fermées étant donné le caractère saisonnier de leur offre) et en partie durant une période où les organisations « non essentielles » devaient fermer leurs portes en raison de la COVID-19, certains joueurs importants n'ont pu être consultés : Musée POP, Musée de la sculpture sur bois des Anciens canadiens, Musée des maîtres et artisans du Québec, etc.

- Musée de Charlevoix : **Julie Côté**, conservatrice
- Musée de la civilisation : **Vincent Giguère**, conservateur à la Direction des collections
- Musée du Bas-Saint-Laurent : **Oriane Asselin Van Coppenolle**, conservatrice
- Musée national des beaux-arts du Québec : **Ève-Lyne Beaudry**, conservatrice de l'art contemporain (1950-2000).

C'est sans compter les divers intervenants qui nous ont partagé de l'information sur le sujet à l'étude, tels que **Dominique Allard** (directrice artistique au Centre Est-Nord-Est, Saint-Jean-Port-Joli), **Marie-Pierre Daigle** (directrice de Métiers d'art Bas-Saint-Laurent), **Monika Gagnon** (cofondatrice du Vivoir, boutique et atelier de métiers d'art), **Émilie Rondeau** (artiste en arts visuels, membre du Centre Est-Nord-Est), **Benoit Vaillancourt** (ethnologue au CELAT et à l'IPAC, Université Laval), de même que [REDACTED]).

Annexe 4. Repères chronologiques sur le développement de la pratique de la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli

Vers 1919 : Médard Bourgault commence à sculpter pour son plaisir, d'abord sur des pièces de mobilier, avec des outils de menuisier (Karel 1992 : 116).

1929 : première rencontre de Médard Bourgault et de Marius Barbeau, qui l'encourage à continuer, selon le journal de Bourgault.

1930 : Marius Barbeau visite la maison de Médard Bourgault : quelques sculptures étaient sur le terrain, tandis que d'autres étaient dans la maison. Barbeau achète quelques pièces⁶¹.

Printemps-été 1930 : Médard commence à vendre des pièces chez lui aux touristes de passage vers le « bas » (Notre-Dame-du-Portage, Rivière-du-Loup, etc.). Devant le succès de son entreprise, il décide de se consacrer entièrement à la sculpture sur bois et à la vente de ses œuvres (Karel 1992 : 116).

Années 30 : Le village de Saint-Jean-Port-Joli est reconnu par les touristes pour le travail de ses artisans : les Bourgault pour la sculpture sur bois, les Leclerc pour la confection des bateaux miniatures et l'atelier d'Émélie Chamard pour le tissage.

1931 : Comme Médard ne fournit pas à la demande, son frère Jean-Julien se joint à lui pour sculpter, partageant son atelier. André et Antonio se joignent ensuite à eux (Blanchette, 2015b : 145). Selon Karel, André se joindrait à eux plutôt en 1932 (Karel 1992 : 116).

1933 : Le politicien Paul Gouin visite Charlevoix avec Jean-Marie Gauvreau pour observer comment mettre à profit la production artisanale dans le développement économique local (Blanchette 2015b : 143-144).

1933 : Construction du premier atelier où travaillent les trois frères Bourgault. Leur sœur Yvonne se joint à eux pour la réalisation de miniatures, de même que deux neveux, Alphonse-Toussaint Bourgault et Léon Bourgault : ces derniers participent à l'aventure de 1933 à 1938, alors qu'Yvonne poursuit son travail de sculpture⁶². À cette époque, « les types d'habitants canadiens-français, les scènes de la vie des champs, les bûcherons, les pêcheurs, les chiens, les attelages de bœufs et les chevaux figurent parmi les pièces les plus populaires auprès des acheteurs » (Société québécoise d'ethnologie 2020 : 4).

1935 : fondation de l'École du meuble de Montréal, dirigée par Jean-Marie Gauvreau.

1935-1936 : « À la fin de 1935, [André Bourgault] quitte les siens pour aller sculpter à l'atelier des Frères Bastien qui fabriquent des produits artisanaux autochtones au village indien de Lorette (aujourd'hui Wendake). Il y marie Cécile Laïné en février 1936. Au printemps 1936, il revient dans

⁶¹ La demande d'identification des trois Bérêts comme personnages historiques rédigée par la Société québécoise d'ethnologie) identifie cette rencontre de 1930 comme la première entre les deux hommes. Cette date s'appuie sur les notes de terrain de Marius Barbeau.

⁶² <https://medardbourgault.org/>.

son village natal et fonde alors son propre atelier qui deviendra rapidement un atelier-école de sculpture sur bois (sic) » (Société québécoise d'ethnologie 2020 : 7).

1935-1960 : Médard Bourgault se consacre surtout à la sculpture en art religieux, travaillant à développer un art religieux « de chez nous », qui ne soit pas une imitation des œuvres européennes; ses sculptures se retrouvent sur tous les continents (Société québécoise d'ethnologie 2020 : 5). Son frère Jean-Julien le suit rapidement dans cette voie. L'art religieux leur permet de réaliser davantage de sculptures monumentales. Karel voit, dans ce passage de Médard Bourgault à l'art religieux et à la sculpture monumentale, un détachement de l'art populaire et un rapprochement à « un certain modernisme à saveur primitive » (Karel 1992 : 116).

1937-1938 : Jean-Marie Gauvreau réalise un inventaire des ressources économiques et culturelles du Québec, inventaire sous la direction de l'économiste Esdras Minville (Vaillancourt, 2019 : 107)⁶³.

1939 : agrandissement de l'atelier de Médard et Jean-Julien pour en faire une école dont ils seront les professeurs.

1940 : l'école de sculpture est ouverte en novembre 1940 (Karel, 1992 : 116; Blanchette, 2015b : 145). Jean-Marie Gauvreau en est le directeur pédagogique. Elle devient officiellement la première école de sculpture de Saint-Jean-Port-Joli le 1^{er} décembre 1940⁶⁴. Ce projet a pu être réalisé grâce à une entente passée avec le ministère des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce du Québec. Selon Karel, l'ouverture de l'école consacre « la renaissance de la sculpture traditionnelle au Canada français » (Karel, 1992 : 116).

1941 : L'école de sculpture doit fermer à cause de la guerre. Médard garde « des apprentis, dont ses cinq fils et quatre filles : Raymond, Fernand, Claude, Jacques, André-Médard, Jeannette, Carmelle, Thérèse et Marielle⁶⁵. »

1944 : Selon le circuit patrimonial de Saint-Jean-Port-Joli, l'école de sculpture déménage dans l'atelier d'André Bourgault, avant de déménager dans l'atelier de son frère Jean-Julien (en 1957?). Dans *Histoire de la Côte-du-Sud*, on écrit : « Après une suspension des activités durant la Deuxième Guerre mondiale, l'école est rouverte par le gouvernement Duplessis à l'automne 1944. André puis Jean-Julien en assument successivement la direction. » (Laberge 1993 : 529). L'implication du gouvernement québécois dans le financement de cet atelier-école, de 1944 à 1967, reste à définir.

⁶³ Vaillancourt précise que c'est en 1937 que Jean-Marie Gauvreau, après quelques échanges épistolaires, rencontre Médard Bourgault.

⁶⁴ Cette date est précisée sur le site Internet de la Maison Médard-Bourgault. On ajoute : « En 1939, l'atelier s'agrandit pour l'établissement de la première école de sculpture, la première et la seule du genre dans l'est du Québec. Seize élèves s'y inscrivent. Médard et Jean-Julien en seront les professeurs et Jean-Marie Gauvreau en sera le directeur. Malheureusement l'école doit fermer à cause de la Seconde Guerre mondiale, mais quelques élèves continueront à l'atelier des maîtres pendant quelques années encore. Mentionnons par exemple les noms de Paul-Émile Caron, André Dubé, Wilfrid Richard et Trefflé Picard. » <https://medardbourgault.org/>. On pourrait y ajouter notamment Jean-Marc Deschênes, qui fera sa marque avec la sculpture de canards de bois. Le circuit guidé de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli précise que sur les 16 premiers apprentis, 12 s'installent ensuite comme artisans.

⁶⁵ Citation du circuit patrimonial de Saint-Jean-Port-Joli.

1945 : L'atelier-école où André Bourgault crée des pièces d'art paysan avec ses apprentis est détruit par le feu⁶⁶. Le Centre d'artisanat André-Bourgault est rapidement construit, à proximité de l'atelier de ses frères.

1946 : Émélie Chamard (tisserande) ouvre son atelier-école à Saint-Jean-Port-Joli.

1948 : Jean-Julien ouvre son propre atelier d'ameublement d'église, qui sera en opération jusqu'en 1958. Jean-Julien emploie une vingtaine de personnes dans son atelier pour répondre aux contrats signés avec les fabriques. Le volet statuaire est souvent réalisé par Médard. On lit ailleurs que l'atelier d'ameublement religieux aurait plutôt démarré en 1949 (Société québécoise d'ethnologie 2020 : 11).

Années 50-60 : à Sainte-Anne-de-Beaupré, Alphonse Paré a un atelier de sculpture sur bois, où il se consacre surtout à l'art religieux et où il enseigne. Il avait étudié à l'École des Beaux-Arts de Québec de 1937 à 1941.

1957-1986 : « Jean-Julien Bourgault dirige l'École de sculpture de Saint-Jean-Port-Joli de 1957 à 1986, année où il prend sa retraite⁶⁷. » Une autre source laisse croire qu'il a fondé l'École de sculpture Jean-J. Bourgault en 1958: « En 1958, suite au décès accidentel de son frère André, il décide de prendre en charge la formation d'apprentis qui fréquentent l'École de sculpture Jean-J. Bourgault grâce au programme d'Aide à la jeunesse qui fournit un petit salaire pour l'instructeur et un peu d'argent pour la subsistance des jeunes. Il y partage son expertise avec ces nombreux jeunes venus de différentes régions du Québec pour s'initier à l'art de la sculpture sur bois. » (Société québécoise d'ethnologie 2020 : 11).

Années 1960 : La société québécoise change très rapidement. La pratique religieuse décline. Le concile de Vatican II tenu de 1962 à 1965 témoigne du besoin d'adaptation de cette institution aux grands mouvements sociaux mondiaux. La clientèle des sculpteurs est plus ouverte à d'autres formes d'expression. Médard Bourgault se tourne vers la sculpture profane, affectionnant plus particulièrement le nu. Il travaille de nouveaux matériaux, comme le bois de grève.

1965 : Symposium de Saint-Jean-Port-Joli (le 1^{er}?).

1967 : l'école de sculpture est prise en charge par la Commission scolaire régionale Pascal-Taché⁶⁸. Ce passage se ferait en 1966, d'après le circuit guidé de Saint-Jean-Port-Joli; ce serait plutôt en 1967 selon le curriculum vitae du sculpteur Pierre Bourgault et selon la demande d'identification de la SQE. « En 1967, alors que la formation en sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli devient un programme officiel du ministère de l'Éducation relevant désormais de l'École de métiers de Montmagny rattachée à la Commission scolaire régionale Pascal-Taché, Jean-Julien y est engagé comme professeur. Il prend sa retraite de l'enseignement en 1986 et se retire dans

⁶⁶ Informations tirées du site Internet de la Maison-musée Médard-Bourgault (<https://medardbourgault.org/>) et du circuit du patrimoine bâti produit par la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli (<https://saintjeanportjoli.com/wp-content/uploads/2017/10/297.pdf>).

⁶⁷ Citation tirée du Répertoire du patrimoine culturel du Québec, entrée consacrée à Jean-Julien Bourgault (date et rôle dans l'École de sculpture à valider) : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=9564&type=pge#.Xl1u0EpCc2w>.

⁶⁸

son atelier où il continue de produire des œuvres hautement expressives. » (Société québécoise d'ethnologie 2020 : 11-12). Pierre Bourgault sera le directeur de cette école de 1971 à 1986 (information tirée du circuit guidé de Saint-Jean-Port-Joli).

1968 : Symposium spontané anti-artisanat (De Koninck et Landry 1999 : 156)⁶⁹.

1975 : Benoi Deschênes ouvre l'École Benoi Deschênes (sculpture, peinture, dessin et modelage).

Années 1980 : Selon Jean-François Blanchette, c'est à cette époque que Saint-Jean-Port-Joli se positionne comme « capitale mondiale de la sculpture sur bois »; on lit parfois « capitale mondiale de la sculpture sur bois et des métiers d'art ».

1980 : Ouverture au public de la Maison-musée Médard-Bourgault⁷⁰.

1983 : Création de la Corporation Médard-Bourgault, qui veille à la mise en valeur de la Maison-musée Médard-Bourgault et à la diffusion de l'œuvre de ce dernier.

1984 : Plan national de formation en métiers d'art, qui mène à la création du Centre de formation et de consultation en métiers d'art (CFCMA), affilié au Cégep Limoilou (<http://www.metierdart.com/cfcma/>). Au départ, il n'y a pas de programmes spécifiques pour l'apprentissage de la sculpture.

1984 : Rendez-vous 1984 : événement international en sculpture à Saint-Jean-Port-Joli, où les sculpteurs « modernes » tiennent le haut du pavé. Cet événement, selon Yvon Noël, avait été mis sur pied par la municipalité pour profiter du momentum et de l'affluence des fêtes de Québec (450^e de l'arrivée de Jacques Cartier, Grands voiliers) et non pas par l'École de sculpture ou l'association des artisans de Saint-Jean-Port-Joli. L'événement suscite la division dans la communauté des sculpteurs : Pierre Bourgault, le président de l'événement, démissionne et une contre-manifestation est organisée.

1986 : Fermeture de l'École de sculpture de Saint-Jean-Port-Joli (1985 selon une information communiquée par Jean-François Blanchette, 1986 selon le circuit guidé de Saint-Jean-Port-Joli et le *Guide du résident.e* d'Est-Nord-Est).

1987 : Début des *Studios d'été* à l'ancienne École-atelier de sculpture de Saint-Jean-Port-Joli avec Pierre Bourgault, Roberto Pellegrinuzzi et Michel Saulnier. Exposition d'envergure tous les trois ans.

1987 : La municipalité de Saint-Jean-Port-Joli proclame Médard Bourgault « citoyen d'honneur ».

1991 : Exposition Riopelle-Bourgault à Montmagny (exposition portant sur l'œuvre de Jean-Paul Riopelle et Jean-Julien Bourgault; elle aurait été visitée par 25 000 personnes).

⁶⁹ Les auteurs écrivent : « À Saint-Jean-Port-Joli, l'expérimentation de sculptures sociales s'orchestre à la fin des années 1960. Un symposium spontané anti-artisanat aura lieu en 1968. Jean-Pierre Bourgault, fort impliqué dans ce renouveau, crée ses sculptures habitables. »

⁷⁰ Dans la vidéo suivante, on entend que la maison a été ouverte pour la première fois au public en 1977, lors des fêtes du tricentenaire de la paroisse : https://www.youtube.com/watch?time_continue=3&v=8WTjxBpUv5A&feature=emb_logo.

1992 : Fondation d'Est-Nord-Est, lieu de recherche et de production en art actuel (résidence d'artistes).

1993 : Exposition sur Médard Bourgault au Musée maritime du Québec à L'Islet (le musée portait alors le nom de Musée maritime Bernier).

1994 : Fondation de l'École atelier de sculpture de Québec (<http://mmaq.com/historique/>).

1994 : Symposium international de sculpture sur bois en taille directe.

1997 : L'École atelier de sculpture de Québec fusionne avec l'École atelier de textile et reliure de Québec et l'École atelier de céramique de Québec pour former la Maison des métiers d'art de Québec (<http://mmaq.com/historique/>).

1997-1998 : Exposition sur Médard Bourgault au Musée Pierre-Boucher de Trois-Rivières.

1999 : Tenue de l'Internationale de sculpture de Saint-Jean-Port-Joli, dont Michel Saulnier est le commissaire. Fiset en parle comme d'une édition de réconciliation entre les sculpteurs traditionnels et les sculpteurs en art actuel (Fiset 1999 : 12–18).

2002 : Lors des célébrations du 325^e anniversaire de la fondation de Saint-Jean-Port-Joli, la municipalité honore Médard, André et Jean-Julien en donnant le nom de Parc des Trois-Bérets au plus important espace public de la municipalité. Valérie Rousseau présente l'exposition « Les trois bérets » dans ce parc.

2010 : Première édition de la Biennale de sculpture de Saint-Jean-Port-Joli.

2015 : Le réseau international Creative Tourism Network décerne le titre de Meilleure destination créative au monde à Saint-Jean-Port-Joli⁷¹.

2016-2017 : Exposition sur Jean-Julien Bourgault au Musée québécois de la culture populaire (actuel Musée POP) à Trois-Rivières.

2017 : La municipalité cite le domaine Médard-Bourgault aux termes de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.

2018 : Création de la Fondation du patrimoine sculpté de Saint-Jean-Port-Joli.

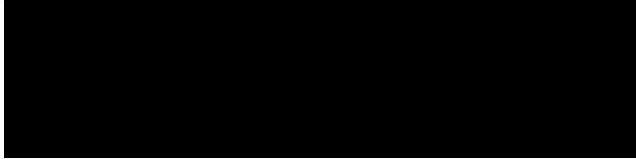
2019 : Inauguration, à Saint-Jean-Port-Joli, du Vivoir (boutique et ateliers en métiers d'art) et du nouveau bâtiment d'Est-Nord-Est (résidence d'artistes en art actuel et lieu de création).

2020 : Étude, par la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, de la demande d'identification des « trois bérets » comme personnages historiques pouvant figurer au Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

⁷¹ Lire à ce sujet la page suivante : <https://corridorcanada.ca/resource/saint-jean-port-joli-sculpture-bois/>.



Québec, le 20 juillet 2015



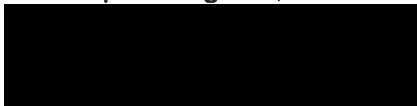
Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre proposition concernant la désignation de la pratique de la sculpture figurative sur bois à Saint-Jean-Port-Joli à titre d'élément du patrimoine immatériel par la ministre de la Culture et des Communications.

Afin de nous aider à mieux cerner votre proposition, nous vous invitons à compléter le formulaire de proposition de statut *Désignation – Élément du patrimoine immatériel* que vous trouverez ci-joint ou à télécharger sa version électronique au www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca. Vous êtes également invité à nous transmettre toute étude, analyse patrimoniale ou documentation pertinente qui pourrait contribuer à la connaissance de l'élément et à son analyse par le Ministère.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec M. Pierre-André Corriveau, de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches par téléphone au (418) 838-9886 poste 223 ou par courriel à pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez au patrimoine québécois et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Marie-Ève Bonenfant
Conseillère en patrimoine

p. j.

c. c. M. Pierre-André Corriveau, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

PRATIQUE DE LA SCULPTURE SUR BOIS DE SAINT-JEAN-PORT-JOLI



ARCHIVES NATIONALES À QUÉBEC (P726, S1, B1, P18-33), PHOTO : LIDA MOSER.
André Bourgault au travail dans son atelier, Saint-Jean-Port-Joli, 1950.

Proposeur (appuis) :

Appui de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli et d'une douzaine de particuliers

Date de réception de la proposition : 9 juin 2015

Contexte de la proposition :

- Le 9 juin 2015, [REDACTED], transmet une proposition de désignation de la sculpture figurative sur bois de Saint-Jean-Port-Joli.
- Le 11 novembre 2015, le [REDACTED] propose à la ministre de désigner la sculpture d'art populaire. Compte tenu de la parenté entre les deux propositions, elles sont étudiées en concomitance.
- Bien que la sculpture d'art populaire possède un intérêt artistique, ethnologique et historique, il a été déterminé à ce moment qu'elle ne correspondait pas à un élément du patrimoine immatériel. Cette conclusion repose principalement sur le mode d'apprentissage et de transmission du savoir-faire : la majorité des sculpteurs d'art populaire sont autodidactes et leur pratique artistique est le fait d'un processus de création individuelle.
- En mai 2017, le Ministère transmet au [REDACTED] une lettre de refus d'attribuer un statut légal à la sculpture d'art populaire, mais ne formule pas encore d'avis sur la sculpture figurative sur bois à Saint-Jean-Port-Joli.

Contexte actuel :

- En juin 2018, le Ministère rencontre divers intervenants à Saint-Jean-Port-Joli pour discuter de la pratique de la sculpture figurative sur bois dans cette localité. Les échanges et les observations sur le terrain ont permis d'identifier un contenu culturel partagé par les membres de la communauté pratiquant la sculpture figurative sur bois : la technique employée, les matériaux et les outils privilégiés, le sujet des représentations. Une forme d'enseignement se poursuit à Saint-Jean-Port-Joli, et certains émules des célèbres frères Bourgault donnent des ateliers de formation ou d'initiation à l'occasion. Toutefois, la plupart des sculpteurs de Saint-Jean-Port-Joli sont aujourd'hui autodidactes.
- Le 30 octobre 2019, le Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ) est favorable à cette désignation de la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli.
- La Municipalité avait élaboré des mesures à mettre en œuvre pour favoriser la mise en valeur de cette pratique; cet élan a toutefois été freiné par la pandémie.
- Récemment, plusieurs activités témoignent d'une mobilisation renouvelée du milieu pour la mise en valeur et la transmission de la sculpture sur bois de Saint-Jean-Port-Joli :
 - Le Musée des anciens canadiens envisagerait d'établir une sorte de succursale de la maison des métiers d'art à Saint-Jean-Port-Joli (incluant des cours de sculpture);
 - La Société du réseau Économusée a réalisé une étude de faisabilité d'un Espace patrimoine de la sculpture sur bois de Saint-Jean-Port-Joli, qu'elle a présentée à la population locale le 26 mai 2023. .

Contexte légal municipal (inventaire, identification, réglementation particulière) :

- La municipalité a signalé son soutien à la demande de désignation mais n'a pas identifié cet élément du patrimoine immatériel;
- Le 5 juillet 2017, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a cité le Domaine Médard-Bourgault;
- Le 1^{er} mai 2023, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a identifié trois personnages historiques associés à la pratique de la sculpture sur bois : Médard Bourgault (1897-1967), André Bourgault (1898-1958) et Jean-Julien Bourgault.

Enjeu(x) :

En janvier 2023, le CQPV a diffusé ses recommandations [pour une désignation légale réussie d'un élément du patrimoine immatériel](#). Pour cet organisme, l'annonce d'une désignation d'un élément du patrimoine immatériel devrait notamment s'accompagner de l'annonce d'un soutien financier récurrent ou d'une initiative structurante pour le milieu en fonction d'un plan de développement sectoriel.

Conformité aux cinq conditions de la définition du patrimoine immatériel en vertu de la LPC :

- L'élément correspond à une connaissance, un savoir-faire, une pratique, une expression ou une représentation : la pratique de la sculpture sur bois;
- L'élément est transmis depuis un siècle;
- La transmission de l'élément se fait de génération en génération, bien que la transmission soit présentement en péril. La majorité des praticiens sont âgés de plus de 70 ans et le contexte de transmission a changé ; la relève, rare, peine à vivre du métier;
- L'élément est recréé en permanence ;
- L'élément est reconnu par la communauté ou le groupe comme faisant partie de son patrimoine culturel : la municipalité a notamment identifié des personnages et lieux associés à cette pratique, il y a également des activités locales associées à cette pratique.

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : L'intérêt patrimonial de la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli présente un intérêt local plutôt que national; elle ne présente pas un intérêt patrimonial justifiant sa désignation.

- L'élément est ancré dans l'histoire du Québec (critère 1) : la pratique, désormais centenaire, de sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli est historiquement associée à trois personnages de la famille Bourgault : Médard, André et Jean-Julien. La connaissance de cette pratique locale est répandue;
- L'élément suscite un sentiment de continuité, d'appartenance, d'identité ou de fierté au sein de la communauté ou du groupe qui le transmet et a une résonance dans la société québécoise (critère 2) : la communauté de Saint-Jean-Port-Joli s'identifie à la sculpture figurative sur bois depuis près de 80 ans et l'influence de ses sculpteurs s'observe encore aujourd'hui dans la pratique de nombreux artisans du Québec;
- L'élément est distinctif, il présente des particularités culturelles associées à la communauté ou au groupe qui le perpétue (critère 3) : les nombreux artisans de Saint-Jean-Port-Joli ont fait connaître l'endroit comme terreau de la sculpture sur bois, une pratique qui a rapidement été qualifiée de tradition locale;
- L'élément témoigne de façon éloquente ou singulière d'une forme d'adaptation au contexte, à l'environnement ou au milieu de vie dans lequel il évolue (critère 4) : La transmission de la sculpture sur bois, initialement transmise par les frères Médard, Jean-Julien et André Bourgault, se fait aujourd'hui par l'entremise de deux approches, l'une plus traditionnelle, l'autre prônant l'exploration créative. L'adaptation de cette pratique à son contexte est constante.

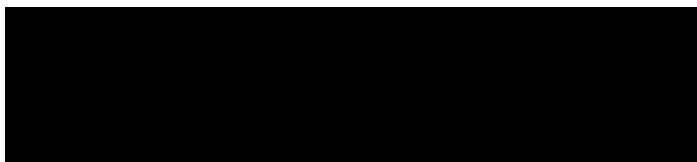
□

Scénario recommandé : Refuser la proposition de désignation.



Gouvernement du Québec
Cabinet de la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable
de la Protection et de la Promotion de la langue française

Québec, le 22 juin 2015



Monsieur Nadeau,

Au nom de la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, madame Hélène David, j'accuse réception de votre correspondance concernant une demande de désignation de la sculpture figurative sur bois de Saint-Jean-Port-Joli en tant qu'élément du patrimoine immatériel Québec.

Je vous remercie pour votre intervention qui sera portée à l'attention de madame David. Soyez assuré qu'elle en prendra connaissance avec intérêt et que vous serez informé du suivi qui sera apporté à votre requête. Veuillez noter que votre communication sera aussi transmise à la direction concernée du ministère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Nadeau, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



POUR Mélanie Gravel
Attachée politique

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2310
Télécopieur : 418 380-2311
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
480, boul. Saint-Laurent, 7^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone : 514 873-2137
Télécopieur : 514 873-0980

DEMANDE D'AVIS AU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL

Conformément à l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, la Direction générale du patrimoine demande au nom de la ministre de la Culture et des Communications l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur le projet de désignation de l'élément du patrimoine immatériel suivant :

LA SCULPTURE FIGURATIVE SUR BOIS DE SAINT-JEAN-PORT-JOLI

Contexte du projet de désignation :

Le 2 juin 2015, [REDACTED] propose à la ministre de désigner la sculpture figurative sur bois en tant qu'élément du patrimoine immatériel. [REDACTED]

[REDACTED] propose à la ministre de désigner la sculpture d'art populaire. Compte tenu de la parenté entre les deux propositions, elles sont étudiées en concomitance.

Bien que la sculpture d'art populaire possède un intérêt artistique, ethnologique et historique, elle ne correspond pas à un élément du patrimoine immatériel tel que défini dans la Loi sur le patrimoine culturel. Cette conclusion repose principalement sur le mode d'apprentissage et de transmission du savoir-faire : la majorité des sculpteurs d'art populaire sont autodidactes et leur pratique artistique est le fait d'un processus de création individuelle. Ils peuvent revendiquer la paternité de leurs œuvres, contrairement à ceux qui transmettent de génération en génération des contenus culturels traditionnels, c'est-à-dire qui sont partagés par les membres d'une communauté et qui relèvent du bien commun (ex. répertoire de chansons traditionnelles).

En mai 2017, le Ministère transmet [REDACTED] une lettre de refus d'attribuer un statut légal à la sculpture d'art populaire, mais il ne formule pas encore d'avis sur la sculpture figurative sur bois à Saint-Jean-Port-Joli. Cette dernière lui semble être aussi une pratique artistique autodidacte ne faisant plus l'objet d'une transmission, mais en juin 2018, le Ministère rencontre divers intervenants à Saint-Jean-Port-Joli pour discuter de la pratique de la sculpture figurative sur bois dans cette localité de la Chaudière-Appalaches pour discuter ses conclusions.

Les échanges et les observations sur le terrain ont permis d'identifier un contenu culturel partagé par les membres de la communauté pratiquant la sculpture figurative sur bois : la technique employée, les matériaux et les outils privilégiés, le sujet des représentations. Surtout, les connaissances et le savoir-faire qui permet aux artisans d'exécuter des pièces sont encore transmis de génération en génération, par la parole et le geste, par observation et imitation, de maître à apprenti. L'enseignement se poursuit à Saint-Jean-Port-Joli, et certains émules des célèbres frères Bourgault – sculpteurs ayant développé leur savoir-faire de façon autodidacte – forment encore des apprentis ailleurs au Québec.

Description de l'élément

La sculpture figurative sur bois est une pratique artistique qui s'exerce dans la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli depuis environ cent ans. Généralement transmise de maître à apprenti, en dehors des institutions officielles d'enseignement, cette forme d'expression consiste à tailler le bois afin de représenter – en bas-relief, en haut-relief ou en ronde-bosse – des personnes, des objets, des lieux ou des scènes de la vie quotidienne que les artisans port-joliens observent, ou dont ils veulent témoigner. Ceux et celles qui perpétuent cet art traditionnel détiennent des savoir-faire techniques ainsi qu'une connaissance approfondie de la matière qu'ils transforment.

Présentation de l'élément

La sculpture figurative sur bois de Saint-Jean-Port-Joli est un savoir-faire lié à l'artisanat traditionnel. Sa pratique par des artisans rétribués est longtemps associée à l'ornementation intérieure et extérieure d'immeubles religieux. Au début du XIX^e siècle, Amable Charron – élève puis associé du maître-sculpteur Louis Quévillon – s'installe à Saint-Jean-Port-Joli. Il s'engage par acte notarié à « montrer et enseigner l'art de la sculpture » à deux apprentis. Ces derniers ne complètent pas la formation de six ans nécessaire à l'obtention d'un brevet; ils entreprennent

à leur compte des travaux de sculpture, principalement pour la fabrique de Saint-Jean-Port-Joli. L'un d'eux, Chrysostôme Perreault, engage à son tour des apprentis sculpteurs de la localité. Dès lors, il n'est plus nécessaire de faire appel à des ressources extérieures pour la réalisation de pièces sculptées destinées au clergé.

Le développement de ce métier d'art à Saint-Jean-Port-Joli stimule la pratique de la sculpture figurative sur bois dans la sphère domestique. Parmi ceux qui travaillent déjà la matière, comme les charpentiers-menuisiers, plusieurs taillent le bois pour enjoliver leur maison, leur terrain ou encore pour fabriquer des objets, tant utilitaires que décoratifs. Ce sont surtout des hommes qui manient la hache, les couteaux et autres outils nécessaires à la sculpture. Certains sont reconnus pour leur habileté et leur aptitude artistique, dont Magloire Bourgault.

Ce chef d'une grande famille transmet sa connaissance du bois et son savoir-faire technique aux enfants qui regardent leur père travailler à l'atelier et qui tentent de l'imiter. Avant même d'avoir 10 ans, les garçons de Magloire Bourgault fabriquent déjà leurs jouets. Ce n'est toutefois qu'à l'âge adulte que son fils Médard commence sérieusement à pratiquer la sculpture figurative sur bois comme mode d'expression artistique. Il fait ses premières tentatives en 1919, alors dans la jeune vingtaine. Pendant qu'il travaille comme menuisier-charpentier dans l'église de Saint-Jean-Port-Joli en restauration, Médard Bourgault observe les personnages sculptés. Aussi, il fréquente Arthur Fournier, lequel fabrique des meubles, sculpte au canif et forge des outils.

La production artistique de Médard Bourgault reste dans l'ombre jusqu'à ce que Marius Barbeau la découvre en 1929. Cet anthropologue du Musée d'Ottawa l'encourage à sculpter davantage, ce qu'il fait dès l'été 1930 alors qu'il perd son emploi de menuisier. Avec ses statuettes de paysans, il s'installe en bordure de la route qu'empruntent les touristes qui se dirigent vers la Gaspésie, et il tire un revenu d'appoint de sa sculpture. L'année suivante, son frère Jean-Julien sculpte avec lui pour la clientèle touristique, puis en 1932 André s'ajoute au duo. Le travail de ces autodidactes gagne rapidement en notoriété et la demande augmente, si bien qu'en pleine crise économique, les frères Bourgault – aussi appelés les Trois Bérêts – vivent (modestement) de leur artisanat. D'autres membres de la famille et de la communauté se joignent bientôt à eux.

Au cours des années 1930, André ouvre son propre atelier et Médard délaisse l'art paysan pour se consacrer à l'art religieux. Grâce à la persuasion de Jean-Marie Gauvreau, directeur de l'École du meuble et auteur d'un ouvrage sur les *Artisans du Québec*, le gouvernement du Québec soutient financièrement l'apprentissage et la transmission de la sculpture à l'atelier de Médard et Jean-Julien à l'automne 1940 et l'hiver suivant. La plupart des 16 élèves sont de la région de Saint-Jean-Port-Joli, mais certains viennent de l'extérieur pour suivre les cours. Bien que l'aide gouvernementale prenne fin après seulement deux semestres, l'enseignement de maître à apprenti se poursuit en dehors d'un programme de formation officiel.

Le nombre d'élèves des frères Bourgault est difficile à établir. Dans un article du quotidien montréalais *The Gazette*, l'auteur avance que « sixty town residents earn a living because the Bourgaults taught them after turning from cabinet making to woodcarving as a livelihood¹ ». Par ailleurs, dans son article publié en juin 1973 dans le *Toronto Star*, Gerry Hall mentionne que 250 personnes vivent de la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli. Pour sa part, André Gaudreault parle de la sculpture sur bois comme d'un « véritable phénomène social » qui aurait occupé jusqu'à 400 personnes à Saint-Jean-Port-Joli « durant les bonnes années » (*Le Nouvelliste*, 20 mai 1989). Chose certaine, Jean-Julien sculpte et enseigne dans son studio à partir de 1959, jusqu'à ce que son fils Jean-Pierre prenne sa relève en 1967. Ce dernier devient, en 1985, président de l'Association des artisans sculpteurs. L'organisme milite alors en faveur de l'ouverture d'un Centre régional de développement de la sculpture à Saint-Jean-Port-Joli, un lieu d'initiation, de perfectionnement, d'exposition et d'achat groupé.

Un vent de changement souffle sur Saint-Jean-Port-Joli, et le milieu des années 1980 est une période charnière pour la sculpture qui s'y pratique. Des différences de vues divisent la communauté de sculpteurs : certains de ses membres veulent rompre avec la tradition et renouveler les approches; aussi, des conceptions antagonistes de l'art populaire et de l'art contemporain sont à la source de bien des tensions. La dissidence interne affaiblit le regroupement et mène à sa dissolution.

¹ Coupure de presse sans la date ni le nom de l'auteur, mais l'article est assurément publié entre 1947 et 1954. Par ailleurs, en 1957, la légende d'une photo publiée dans un reportage de Roger Brien indique que « dans l'atelier du maître, ils sont quatre à sculpter », ce qui ne permet pas de savoir si ces quatre sculpteurs ont des élèves ou non. Il pourrait s'agir de Médard et Jean-Julien, leur sœur Yvonne et leur neveu Alphonse Toussaint ou Raymond Bougrault, fils de Jean-Julien.

Malgré cela, deux organismes sont constitués en 1992 : la Biennale internationale de la sculpture sur bois en taille directe de Saint-Jean-Port-Joli [aujourd'hui Biennale de sculpture de Saint-Jean-Port-Joli] et le Centre national de sculpture de Saint-Jean-Port-Joli [ou École-atelier de formation en sculpture, aujourd'hui Centre Est-Nord-Est]. Le premier poursuit « un mandat de rayonnement de la sculpture en renouvelant une tradition et soutenant la réflexion critique sur les techniques, sur l'art de tradition autant que sur l'art contemporain en sculpture ». Le second est une résidence d'artistes, « un lieu de recherche et de production en art actuel dont l'objectif premier est d'offrir un espace-temps d'expérimentation ainsi qu'un accès privilégié à des ressources et des savoir-faire locaux et diversifiés à une communauté internationale d'artistes et de commissaires ». Plusieurs activités de ces deux organismes contribuent à atténuer la dichotomie entre l'art populaire et l'art contemporain.

La pratique artisanale de la sculpture figurative sur bois perdure à Saint-Jean-Port-Joli. La communauté locale est identifiée et s'identifie elle-même à cette forme d'expression depuis plus de 80 ans. L'influence de ses premiers sculpteurs s'observe encore dans la pratique de nombreux artisans du Québec et l'enseignement se poursuit à Saint-Jean-Port-Joli.

Information complémentaire :

- le 5 juin 2017, la municipalité a d'ailleurs procédé à la citation du site patrimonial du Domaine-Médard-Bourgault en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Identification du responsable :

Fiche préparée par : Direction générale du patrimoine et des immobilisations
Date : 19 juin 2019

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Stéphane Lord
Directeur général
Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli
dg@saintjeanportjoli.com

Monsieur le Directeur général,

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet au ministre de la Culture et des Communications de désigner tout élément du patrimoine culturel, dont un élément du patrimoine immatériel, un personnage, un événement ou un lieu historique pour reconnaître formellement son intérêt patrimonial.

Le ministre détermine si l'élément présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur les lignes directrices pour la désignation des éléments du patrimoine immatériel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Par la présente, je vous informe que la proposition de désignation de la sculpture figurative sur bois de Saint-Jean-Port-Joli n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse du Ministère a montré que la pratique de la sculpture figurative sur bois à Saint-Jean-Port-Joli, désormais centenaire, est principalement associée à trois personnages de la famille Bourgault, soit Médard, André et Jean-Julien. La désignation en vertu de la LPC vise par ailleurs des éléments du patrimoine culturel répandus et partagés à l'échelle du Québec. Enfin, Médard, André et Jean-Julien Bourgault ont été identifiés comme personnages historiques par votre municipalité, qui a aussi cité comme site patrimonial le domaine Médard-Bourgault. Ces quatre attributions de statut contribuent à la mise en valeur de la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli.

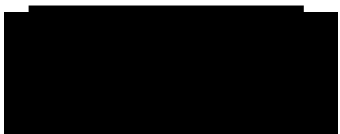
...2

2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel, à l'adresse suivante : claude.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

ATTRIBUTION D'UN STATUT JURIDIQUE

Demande d'avis sur la sculpture figurative sur bois de Saint-Jean-Port-Joli

Conformément à l'article 13 de la Loi sur le patrimoine culturel, la ministre de la Culture et des Communications demande au Conseil du patrimoine culturel du Québec un avis sur la désignation de la sculpture figurative sur bois de Saint-Jean-Port-Joli comme élément du patrimoine immatériel.

Sur proposition dûment appuyée, le Conseil du patrimoine culturel du Québec :

20-10 : RECOMMANDE LA DÉSIGNATION DE LA SCULPTURE FIGURATIVE SUR BOIS DE SAINT-JEAN-PORT-JOLI COMME ÉLÉMENT DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL

Le Conseil s'est doté d'un cadre d'analyse afin d'étudier les demandes d'avis qui lui sont adressées pour la désignation d'éléments du patrimoine immatériel québécois. C'est à la lumière de ce cadre d'analyse, des informations communiquées par le Ministère et des recherches réalisées par le Conseil que celui-ci juge la proposition de désignation acceptable **mais formule également des recommandations pour préciser la définition de la pratique à désigner.**

1. Cadre d'analyse

Le Conseil considère que l'élément identifié respecte les critères de son cadre d'analyse :

- il correspond en tout point à la définition de l'article 2 de la Loi sur le patrimoine culturel;
- il est transmis depuis au moins 50 ans;
- il est une composante de l'identité culturelle québécoise;
- il est reconnu par la communauté;
- il est d'intérêt public;
- il est vivant.

2. Définir clairement la pratique à désigner

Les recherches menées par le Conseil l'ont amené à interroger la définition de l'élément à désigner. La demande de désignation porte uniquement sur la dimension figurative de la sculpture sur bois. Or, la sculpture sur bois de Saint-Jean-Port-Joli a fait l'objet de transformations avec le temps pour regrouper aujourd'hui une variété de pratiques. Ainsi, la sculpture sur bois, bien que surtout associée à une pratique figurative, s'est aussi exprimée à travers des œuvres plus abstraites ou contemporaines. Déjà dans l'œuvre des frères Bourgault, une pratique plus contemporaine avait été remarquée. Cette pratique s'est aussi incarnée à travers le travail de plusieurs autres artisans et elle se poursuit à travers la Biennale de sculpture et la démarche du Centre Est-Nord-Est. Cette résidence d'artiste ayant d'ailleurs pour mission, notamment de « renouveler une tradition ».

C'est pourquoi, **le Conseil recommande d'évaluer la pertinence d'étendre la désignation à l'ensemble de la pratique de la sculpture sur bois de Saint-Jean-Port-Joli, figurative et contemporaine.** Pour ce faire, une recherche sur la pratique contemporaine de la sculpture sur bois devrait être effectuée pour en préciser l'importance et la proximité avec la tradition et les techniques qui lui sont associées.

À ce sujet, **le Conseil recommande de préciser si le recours à la technique dite de « taille directe » est un élément qui définit et distingue la pratique de sculpture sur bois de Saint-Jean-Port-Joli.** Il importe de mieux situer cette pratique dans la définition de l'élément à désigner et d'en comprendre les modes de transmission et d'apprentissage.

3. Souligner la valeur identitaire et historique de cette pratique

Le Conseil a pu constater que la sculpture sur bois continue d'être soutenue par un grand nombre d'implications, d'initiatives, de projets et de célébrations locales. Il s'avère que l'œuvre des fondateurs, soit les frères Bourgault, fait actuellement l'objet d'efforts de commémoration importants. Bien que la pratique de la sculpture sur bois dépasse l'œuvre des frères Bourgault, ces derniers sont néanmoins les fondateurs de cette pratique à Saint-Jean-Port-Joli et ils en ont assuré en partie le développement et le rayonnement à travers le Québec. Des actions de sauvegarde et de valorisation de leur œuvre ont en effet été entreprises : la création du site patrimonial du Domaine-Médard-Bourgault par la municipalité en 2017, la création de la Fondation du patrimoine sculpté visant à soutenir la conservation de l'œuvre des frères Bourgault à Saint-Jean-Port-Joli et la réalisation d'inventaires des sculptures des frères Bourgault, grâce au soutien financier de la municipalité.

Ces initiatives révèlent la valeur identitaire et historique de cette pratique pour le Québec. En effet, la notoriété des frères Bourgault et de leur pratique déborde le cadre local et régional, pour être associée à l'histoire du Québec. Ils sont devenus une icône du Québec traditionnel et rural dès les années 1930. Une affiche de promotion touristique du Québec produite par le Service provincial du tourisme et mettant en valeur le sculpteur Médard Bourgault devant un paysage pittoresque de Saint-Jean-Port-Joli en témoigne¹. Non seulement la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli est devenue la capitale de la sculpture sur bois, mais l'imaginaire véhiculé par la promotion touristique du Québec est étroitement associé à cette pratique et leur figure de proue : les frères Bourgault. C'est pourquoi, **le Conseil recommande de souligner davantage la valeur identitaire et historique de cette pratique pour le Québec.**

4. Souligner la vitalité de cette pratique

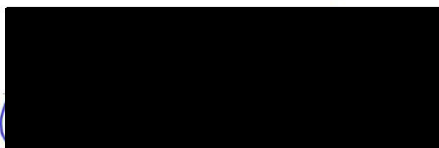
Ces efforts s'effectuent conjointement avec des initiatives d'actualisation de la pratique de la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli. En effet, le Conseil a pu constater que cette pratique demeure vivante et connaît même une revalorisation récente, grâce à différentes initiatives, dont :

- la tenue d'une activité en l'honneur des sculpteurs sur bois de la « tradition Bourgault » par la Société québécoise d'ethnologie en 2017 dans le cadre de leur programme de valorisation des porteurs de tradition;
- la réalisation d'une enquête orale avec une dizaine de sculpteurs sur bois par le Musée de la mémoire vivante;
- la tenue de la Biennale de sculpture qui célèbre toujours la sculpture sur bois;
- le redéveloppement du Centre Est-Nord-Est, une résidence d'artistes en art actuel, qui a été fondé sous le nom de Centre national de sculpture de Saint-Jean-Port-Joli en 1992.

C'est pourquoi, **le Conseil recommande de souligner davantage les efforts de valorisation que connaît actuellement cette pratique à Saint-Jean-Port-Joli.**

La présidente,

Le 30 octobre 2019



Line Ouellet

¹ Voir : Nicole Neatby, *From Old Quebec to La Belle Province: Tourism Promotion, Travel Writing, and National Identities, 1920-1967*, McGill-Queen's University Press, 2018, 360 p.



Québec, le 3 septembre 2015

Madame Martine Lemieux
Secrétaire-trésorière adjointe
Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli
7, place de l'Église
Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0

Madame,

Par la présente, j'accuse réception d'une copie certifiée conforme, de la résolution numéro 217-08-15, de la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli concernant son appui à la proposition de désignation de la sculpture figurative à Saint-Jean-Port-Joli comme élément du patrimoine immatériel.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez au patrimoine québécois et vous prie d'agréer, Madame, mes meilleures salutations.



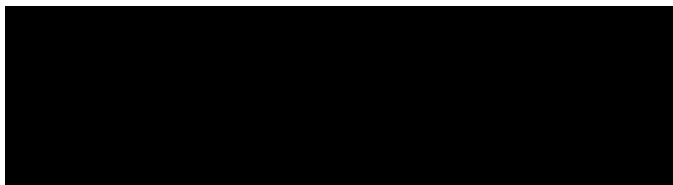
Marie-Eve Bonenfant
Conseillère en patrimoine

c. c. M. Pierre-André Corriveau, Direction de la Capitale-Nationale et de la
Chaudière-Appalaches



Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 31 octobre 2023



Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet au ministre de la Culture et des Communications de désigner tout élément du patrimoine culturel, dont un élément du patrimoine immatériel, un personnage, un événement ou un lieu historique pour reconnaître formellement son intérêt patrimonial.

Le ministre détermine si l'élément présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur les lignes directrices pour la désignation des éléments du patrimoine immatériel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

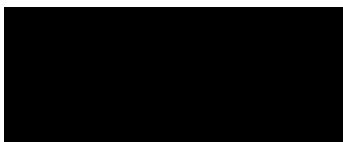
Par la présente, je vous informe que la proposition de désignation de la sculpture figurative sur bois de Saint-Jean-Port-Joli n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse du Ministère a montré que la pratique de la sculpture figurative sur bois à Saint-Jean-Port-Joli, désormais centenaire, est principalement associée à trois personnages de la famille Bourgault, soit Médard, André et Jean-Julien. La désignation en vertu de la LPC vise par ailleurs des éléments du patrimoine culturel répandus et partagés à l'échelle du Québec. Enfin, Médard, André et Jean-Julien Bourgault ont été identifiés comme personnages historiques par la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, qui a aussi cité comme site patrimonial le domaine Médard-Bourgault. Ces quatre attributions de statut contribuent à la mise en valeur de la sculpture sur bois à Saint-Jean-Port-Joli.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel, à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (OBJET, DOCUMENT OU ENSEMBLE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier : Voiture hippomobile
Région administrative : 14–Lanaudière
Adresse : Terrebonne
Chargé d'analyse : Sylvain Lizotte (DPEP)

DESCRIPTION SOMMAIRE

La voiture hippomobile a été fabriquée en 1880 à Montréal, par Bruno Ledoux. Il s'agit d'un modèle appelé « double Victoria ». La voiture peut accueillir quatre passagers et un cocher. Elle est munie de quatre roues en bois, de couleur rouge, dont les deux à l'avant sont plus petites que celles de derrière. De couleur noire, la voiture est dotée d'un toit pliant noir, de marchepieds intégrés aux garde-boues ainsi que de deux portières. Les dossiers et les sièges en cuir, de couleur crème, sont capitonnés et rembourrés de crin de cheval. La voiture mesure 221 cm de hauteur, 183 cm de largeur et 305 cm de longueur. Une plaque est apposée sous l'un des marchepieds et porte l'inscription suivante : B. LEDOUX / No 127 St-Antoine St, Montréal.



SYNTHÈSE HISTORIQUE

Au Québec, du XVII^e siècle au milieu du XX^e siècle, le transport est assuré par des véhicules à traction animale, sur roues ou sur patins.

Les véhicules roulants, tirés par des bœufs ou des chevaux, font leur apparition au milieu du XVII^e siècle. Il s'agit de charrettes ou de charrettes à foin. La calèche canadienne, inspirée de la voiture française désignée sous le nom de « cabriolet », est introduite à la fin du XVII^e siècle. Au XIX^e siècle, de nouveaux modèles de voitures à chevaux apparaissent afin de combler de nouveaux besoins. Les routes se sont améliorées et on consacre de plus en plus de temps aux loisirs. Certains possèdent des voitures réservées aux sorties d'agrément. À cette époque, les voitures hippomobiles sont des objets de représentation sociale.

La voiture hippomobile « Victoria » est un modèle apparu en France vers 1840 d'après un phaéton conçu pour le Prince de Galles, futur roi Édouard VII. Elle aurait été nommée ainsi en l'honneur de la reine Victoria. Elle aurait ensuite gagné l'Angleterre. Le nom « Victoria » lui aurait été donné vers 1870. La voiture est caractérisée, entre autres, par ses quatre roues, son toit couvrant, ses marchepieds intégrés aux garde-boues et son plancher très bas qui en facilite l'accès. Elle est également dotée d'une suspension formée de ressorts elliptiques. À l'origine, la voiture « Victoria » était munie d'un seul siège pour les passagers et d'une caisse plus élevée. Les voitures avec sièges vis-à-vis portent le nom de « double Victoria ».

Plusieurs charrons et voituriers se sont démarqués dans la production de véhicules hippomobiles, notamment dans la Vallée-du-Richelieu, à Québec et à Montréal. Bruno Ledoux de Montréal, dont la compagnie se nomme Windsor Carriage Factory, est établi sur la rue Saint-Antoine à partir de 1853. Il reçoit plusieurs prix et distinctions au cours de sa carrière, notamment lors de l'Exposition de Philadelphie qui s'est tenue en 1876, où il récolte le premier prix. En 1890, Ledoux fait paraître une annonce publicitaire dans le Lovell de Montréal mentionnant que la Windsor Carriage Factory avait été retenue par la princesse Louise et le marquis de Lorne, gouverneur général de la colonie, de même que par « Son Excellence le marquis de Lansdowne » pour sa sélection de voitures à cheval.

La voiture hippomobile conservée dans la collection de l'Île-des-Moulins aurait appartenu à Marie-Geneviève-Sophie Raymond (1798-1882), Personnalité d'affaires, Raymond est l'épouse de l'homme d'affaires et seigneur de Terrebonne, Joseph Masson (1791-1847). Veuve à 49 ans, Marie-Geneviève-Sophie Raymond devient seigneuresse de Terrebonne et poursuit l'œuvre de son mari. Elle fait construire un nouveau manoir et poursuit l'exploitation de l'île des Moulins en y faisant construire le bureau seigneurial et le moulin neuf, qui devient l'une des trois plus importantes manufactures d'étoffes du Bas-Canada (Québec). Marie-Geneviève-Sophie Raymond

contribue aussi à la construction d'une nouvelle église en fournissant le terrain et les matériaux nécessaires à sa construction. Malgré l'abolition du régime seigneurial en 1854, l'ancienne seigneuresse continue à investir dans le développement de Terrebonne. Raymond aurait fait fabriquer la voiture par Bruno Ledoux vers 1880.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales		Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec	
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin		<input type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input checked="" type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. La voiture hippomobile de Terrebonne est une œuvre du voiturier québécois reconnu du XIX ^e siècle, Bruno Ledoux. Elle aurait été fabriquée en 1880 pour la personnalité d'affaires Marie-Geneviève-Sophie Raymond, mais cette affirmation n'a pu être démontrée par des preuves documentaires. Par ailleurs, le musée de la Civilisation possède environ 25 voitures hippomobiles associées à Bruno Ledoux et son entreprise, et plus de 200 voitures hippomobiles de différents types et fabricants. La voiture hippomobile de Terrebonne ne se démarque pas significativement parmi celles-ci. Dans ce contexte, l'intérêt patrimonial de la voiture hippomobile de Terrebonne n'est pas suffisant pour justifier son classement.	
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologique				La voiture hippomobile ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur archéologique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien renseigne sur une occupation humaine passée significative. Il contribue à enrichir la compréhension du contexte archéologique duquel il provient		
Artistique				La voiture hippomobile ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur artistique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien possède des qualités esthétiques reconnues		
Emblématique				La voiture hippomobile ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur emblématique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne	Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui		

				se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois		
Ethnologique	X	X	X		Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe	La voiture hippomobile de Terrebonne peut témoigner d'un aspect du mode de vie de la grande bourgeoisie québécoise de la seconde moitié du XIX ^e siècle. En effet, la bourgeoisie de l'époque accorde une grande importance aux déplacements en voiture hippomobile, et leurs qualités formelles témoignent de leur réussite sociale. Certaines voitures atteignent des prix exorbitants. Néanmoins, de nombreuses autres voitures ou biens peuvent également du mode de vie de la grande bourgeoisie de l'époque, dont leurs lieux de résidence, leurs ameublements ou encore leurs tenues vestimentaires. Dans ce contexte, la voiture hippomobile de Terrebonne ne se qualifie pas pour la 2 ^e étape de l'évaluation patrimoniale.	
					Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération		
Historique	X	X	X		Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois	X	La voiture hippomobile de Terrebonne est un exemple de mode de transport de la seconde moitié du XIX ^e siècle. À l'époque, les transports de proximité, notamment dans les villes et villages, se font en voitures hippomobiles. Plusieurs modèles sont mis au point par les voituriers et largement diffusés, dont les modèles dits Victoria et double Victoria. Le modèle dit Victoria comprend quatre roues et deux places, auquel a été adjoint un siège sur coffre pour le cocher, tiré par un ou deux chevaux. La caisse descend assez bas devant l'essieu arrière, facilitant l'accès. Les marchepieds et les garde-boues sont combinés. Dans le modèle dit double Victoria, ou en vis-à-vis, un banc à deux places est ajouté, et les quatre passages se font face. Cette configuration est également très proche du modèle dit Barouche-sociable. La voiture hippomobile de Terrebonne est un exemple de modèle dit double Victoria. Il subsisterait peu d'exemples de voiture hippomobile au Québec. Néanmoins, le musée de la Civilisation conserve la collection Bienvenu qui comprend plus de 200 voitures hippomobiles de différents types. Parmi cette collection, la voiture hippomobile ne se démarque pas significativement, malgré ses qualités formelles.
					Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois	X	La voiture hippomobile est fortement associée à Bruno Ledoux, son concepteur. Né en 1832 à Verchères, Bruno Ledoux est l'un des plus grands voituriers de son époque au Québec et au Canada. Il fonde la Windsor Carriage Factory en 1852, qui possède une succursale à Montréal et à Québec. Ledoux fabrique des voitures hippomobiles pour les grandes personnalités de son époque, dont monseigneur Elzéar Alexandre Taschereau et Sir Hugh Paton. Il s'est également

						<p>illustré à l'échelle internationale en participant à des expositions de voitures notamment aux États-Unis, en Australie et en Angleterre où il remporte de nombreux prix. La collection Bienvenu conservée au musée de la Civilisation qui compte environ 25 voitures associées à Ledoux et son entreprise.</p> <p>La voiture hippomobile peut également être associée à Marie-Geneviève-Sophie Raymond pour laquelle elle aurait été fabriquée. Toutefois, aucune preuve documentaire formelle ne vient démontrer ce lien, qui relève plutôt de l'histoire orale. Raymond est une personnalité d'affaires importantes de la région de Terrebonne. Veuve à 49 ans de Joseph Masson (1791-1847), Raymond devient seigneuresse de Terrebonne. Elle poursuit l'exploitation de l'île des Moulins, qui devient l'une des trois plus importantes manufactures d'étoffes du Bas-Canada (Québec). Marie-Geneviève-Sophie Raymond contribue à la construction d'une nouvelle église en fournissant le terrain et les matériaux nécessaires à sa construction. Malgré l'abolition du régime seigneurial en 1854, l'ancienne seigneuresse continue à investir dans le développement de Terrebonne par diverses entreprises. De nombreuses voitures hippomobiles de la collection Bienvenu du musée de la Civilisation sont associées à des personnalités de manière mieux établie.</p>
Scientifique			La voiture hippomobile ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur scientifique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		
Sociale			La voiture hippomobile ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur sociale, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique			La voiture hippomobile ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur technologique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Claude Provost
Directeur général et artistique
Société de développement économique de Terrebonne
866, rue Saint-Pierre
Terrebonne (Québec) J6W 1E5

Monsieur le Directeur général,

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

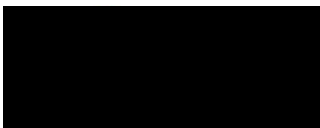
Par la présente, je vous informe que la proposition de classement de la voiture hippomobile de la seigneuresse Marie-Geneviève-Sophie Raymond n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que la voiture hippomobile de Terrebonne est une œuvre du voiturier québécois reconnu du XIX^e siècle, Bruno Ledoux. Toutefois, le Musée de la civilisation possède environ 25 voitures hippomobiles associées à Bruno Ledoux et son entreprise, et plus de 200 voitures hippomobiles de différents types et fabricants. La voiture hippomobile de Terrebonne ne se démarque pas significativement parmi celles-ci.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Dimitri Latulippe, directeur de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, par courriel à l'adresse suivante : dimitri.latulippe@mcc.gouv.qc.ca.

...2

Veillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Dimitri Latulippe, Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

N/Réf : 49081

VOITURE HIPPOMOBILE DE LA SEIGNEURESSE MARIE-GENEVIÈVE-SOPHIE RAYMOND (MASSON)


Adresse (localisation) : Conservée dans la « voûte » de la collection permanente de la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT)

Municipalité (région) : Terrebonne (14-Lanaudière)

Propriétaire(s) : Société de développement culturel de Terrebonne (SDECT)

Proposeur (appuis) : Société de développement culturel de Terrebonne (SDECT)

Date de réception de la proposition : 2014-03-27

Contexte de la proposition : En mars 2014, la SODECT dépose une proposition de classement pour la voiture hippomobile de la seigneuresse Marie-Geneviève-Sophie-Raymond (Masson). En mai 2014, le Ministère recommande d'entreprendre des démarches auprès du Musée de la civilisation (MCQ) afin de comparer la voiture hippomobile avec celles conservées au MCQ et de contacter la SODECT afin d'obtenir la documentation supplémentaire, notamment son lien de propriété. En octobre 2014, Christian Denis, conservateur au MCQ, dépose son rapport d'expertise.

Contexte actuel :

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

La voiture hippomobile ne possède pas de statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC).

Enjeu(x) : Il n'y a pas d'enjeux particuliers.

État : Le Ministère n'est pas en mesure de se prononcer sur l'état actuel du bien.

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires.

- La voiture hippomobile de Terrebonne est une œuvre du voiturier québécois reconnu du XIX^e siècle, Bruno Ledoux. Elle aurait été fabriquée en 1880 pour la personnalité d'affaires Marie-Geneviève-Sophie Raymond, mais cette affirmation n'a pu être démontrée par des preuves documentaires. Par ailleurs, le musée de la Civilisation possède environ 25 voitures hippomobiles associées à Bruno Ledoux et son entreprise, et plus de 200 voitures hippomobiles de différents types et fabricants. La voiture hippomobile de Terrebonne ne se démarque pas significativement parmi celles-ci. Dans ce contexte, l'intérêt patrimonial de la voiture hippomobile de Terrebonne n'est pas suffisant pour justifier son classement.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement d'un objet patrimonial.

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

RÉSUMÉ DE L'ANALYSE DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

PERSONNAGE HISTORIQUE

INFORMATION

Nom Voltigeurs et autochtones décédés dans le cadre de la guerre de 1812

Chargé d'analyse René Laliberté

SYNTHÈSE HISTORIQUE

La guerre de 1812 est un conflit qui oppose les États-Unis à la Grande-Bretagne du 18 juin 1812 au 16 février 1815. Les tensions entre les deux États sont alimentées par le soutien des Britanniques aux autochtones américains. Ceux-ci tentent de repousser les spéculateurs américains sur les terres à l'Ouest des Grands Lacs.

Le 18 juin 1812, les États-Unis déclarent la guerre à la Grande-Bretagne. Londres opte pour une campagne défensive et compte sur la milice canadienne et les guerriers autochtones pour défendre les frontières. La plupart des affrontements se déroulent dans le Haut-Canada, notamment en raison du refus des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre de conduire ou permettre une attaque via leur territoire. Les combats se déroulent sur la terre, mais aussi sur les lacs et les rivières, voies de transport essentielles à l'approvisionnement des armées. À l'automne 1813, les Américains déploient leur stratégie d'invasion du Bas-Canada. Une armée presque exclusivement constituée de miliciens canadiens affronte un important contingent d'Américains. Le corps des Voltigeurs canadiens, commandé par le lieutenant-colonel Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry, et plus de 150 guerriers autochtones, parviennent à repousser l'offensive américaine. Un mois plus tard, lors de la bataille de Chrysler's Farm, près de Cornwall, l'unité de milice des Voltigeurs s'illustre à nouveau forçant un recul des Américains.

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

Le traité de Gand, ratifié par le Sénat américain le 16 février 1815, met fin au conflit. Les deux parties s'entendent pour maintenir les conditions d'avant-guerre. Toutes les terres saisies doivent être rendues, les frontières sont rétablies et la Grande-Bretagne s'engage à cesser toute alliance avec les Autochtones contre les États-Unis.

Au cours des trois années de conflit, on recense près de douze décès de Voltigeurs dans le cadre d'affrontements et autant sont décédés dans le cadre de leur service durant la guerre de 1812. On compte plus de 25 blessés lors des différents combats. L'évaluation n'a pas trouvé une estimation des autochtones décédés dans le cadre du conflit.

ANALYSE PATRIMONIALE

La proposition ne remplit aucun des sous-critères de la méthode d'évaluation pour les personnages historiques.

	Critères	Justification
PERSONNAGE	<input type="checkbox"/> Envergure	
	<input type="checkbox"/> Les activités et les réalisations du personnage sont largement reconnues comme ayant été marquantes dans l'histoire au Québec. +	
	<input type="checkbox"/> Les activités et les réalisations du personnage ont entraîné des répercussions durables dans le temps. +	
	<input type="checkbox"/> Le personnage et ses réalisations sont documentés ou ont fait l'objet de gestes de reconnaissance depuis son décès.	
	<input type="checkbox"/> Évocation	

	<input type="checkbox"/> Les connaissances existantes sur le personnage démontrent sa capacité à évoquer une idée, une cause, un mouvement, une tradition, un phénomène, une période ou un contexte significatif dans l'histoire au Québec. <p style="text-align: center;">+</p>	
	<input type="checkbox"/> Le personnage évoque de façon remarquable cette idée, cette cause, ce mouvement, cette tradition, ce phénomène, cette période ou ce contexte significatif.	

BIBLIOGRAPHIE

- ▯ ALLEN, Robert. S. « His Majesty's Indian Allies : Native Peoples, the British Crown and the War of 1812 », *Michigan Historical Review*, vol.14 , no.2 (Fall 1988), pp.1-24
- ▯ GUITARD, Michelle. *Histoire sociale des miliciens de la bataille de la Châteauguay*, Québec, Parcs Canada, 1983, 150 p.
- ▯ LEPINE, Luc. *Le Québec et la guerre de 1812*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 2012, 132 p.
- ▯ MACLEOD D.Peter. *Les quatre guerres de 1812*, D&M publishers Inc, 2012, 95 p.
- ▯ MORTIN, Desmond. *A military history of Canada*. Toronto, McClelland & Stewart Inc, 1992, 317 p.
- ▯ NICOLAS, Éric. *Les voltigeurs canadiens, Héros oubliés de la guerre de 1812*, Québec, Éditions carte blanche, 2013, 475 p.
- ▯ SAWAYA, Jean-Pierre. *Des braves et des guerriers, Les Amérindiens du Québec et la guerre de 1812*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2015, 236 p.
- ▯ <http://www.kanehsatakevoices.com/wp-content/uploads/2015/01/War-of-1812-ressource-guide-french-GUIDEDERESSOURCEDEL%C3%89DUCATEUR-GUERRE1812-modifie-1.pdf>
- ▯ <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1338906261900/1338906300039>
- ▯ <http://voltigeursdequebec.net/pdf/La-milice-du-bas-canada-dans-la-guerre-de-1812-et-la-marche-du-104e.pdf>
- ▯ Lackenbauer, P. Whitney. *Les Autochtones et l'expérience militaire canadienne*, <http://www.cmp-cpm.forces.gc.ca/dhh-dhp/pub/boo-bro/abo-aut/doc/abo-aut-fra.pdf>

VOLTIGEURS ET AUTOCHTONES DÉCÉDÉS DANS LE CADRE DE LA GUERRE DE 1812

Description :

La guerre de 1812 est un conflit qui oppose les États-Unis à la Grande-Bretagne du 18 juin 1812 au 16 février 1815. Les tensions entre les deux États sont alimentées par le soutien des Britanniques aux autochtones américains. Ceux-ci tentent de repousser les spéculateurs américains sur les terres à l'ouest des Grands Lacs.

Le 18 juin 1812, les États-Unis déclarent la guerre à la Grande-Bretagne. Londres opte pour une campagne défensive et compte sur la milice canadienne et les guerriers autochtones pour défendre les frontières. La plupart des affrontements se déroulent dans le Haut-Canada, notamment en raison du refus des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre de conduire ou permettre une attaque via leur territoire. Les combats se déroulent sur terre, mais aussi sur les lacs et les rivières, voies de transport essentielles à l'approvisionnement des armées. À l'automne 1813, les Américains déploient leur stratégie d'invasion du Bas-Canada. Une armée presque exclusivement constituée de miliciens canadiens affronte un important contingent d'Américains. Le corps des Voltigeurs canadiens, commandé par le lieutenant-colonel Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry, et plus de 150 guerriers autochtones parviennent à repousser l'offensive américaine. Un mois plus tard, lors de la bataille de Crysler's Farm, près de Cornwall, l'unité de milice des Voltigeurs s'illustre à nouveau forçant un recul des Américains.

Le traité de Gand, ratifié par le Sénat américain le 16 février 1815, met fin au conflit. Les deux parties s'entendent pour maintenir les conditions d'avant-guerre. Toutes les terres saisies doivent être rendues, les frontières sont rétablies et la Grande-Bretagne s'engage à cesser toute alliance avec les Autochtones contre les États-Unis.

Au cours des trois années de conflit, on recense près de douze décès de Voltigeurs dans le cadre d'affrontements et autant sont décédés dans le cadre de leur service durant la guerre de 1812. On compte plus de 25 blessés lors des différents combats. L'évaluation n'a pas trouvé une estimation des autochtones décédés dans le cadre du conflit.

Proposeur (appuis) : [REDACTÉ]

Date de réception de la proposition : 19 juin 2015

Contexte de la proposition :

[REDACTÉ], qui souhaite rendre hommage aux Voltigeurs canadiens-français et autochtones (Hurons, Mohawks, Algonquins, Abénakis et Nipissingue) décédés en 1812.

Contexte actuel : Inchangé

Contexte légal municipal (Identification, citation) : Ce groupe ne fait pas l'objet d'un statut en vertu de la LPC.

Enjeu(x) : Aucun

Avis du CPCQ : Le CPCQ n'a pas produit d'avis sur la proposition.

Sommaire intérêt patrimonial :

Les Voltigeurs et autochtones décédés dans le cadre de la guerre de 1812 ne se qualifient pour aucun des critères de la méthode d'évaluation pour les personnages historiques.

Dans ce dossier, le requérant propose la désignation comme personnages historiques des Voltigeurs et des autochtones du Bas-Canada qui ont perdu la vie sous les drapeaux britanniques pendant la Guerre de 1812. Il faut mentionner que le fait de perdre la vie au cours d'une bataille ou d'une guerre n'est pas un élément en soi qui est suffisant pour permettre à un personnage de se qualifier pour une désignation comme personnage historique et que, dans ce cas-ci, on ouvrirait la porte à désigner toutes les autres personnes qui ont perdu la vie au cours des conflits qui ont marqué notre histoire. [REDACTÉ]

Sommaire intérêt public :

Les Voltigeurs et autochtones décédés dans le cadre de la guerre de 1812 sont conformes aux Lignes directrices concernant la désignation d'un personnage, d'un événement ou d'un lieu historique. Cependant, puisqu'ils ne présentent pas d'intérêt patrimonial selon la méthode d'évaluation des événements historiques, la ligne directrice suivante pourrait ne pas être respectée :

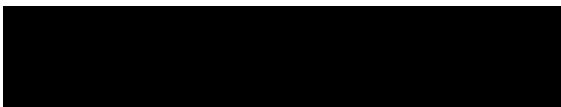
- les personnages, les événements ou les lieux historiques dont la connaissance, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de désignation de personnage historique.

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023



Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet au ministre de la Culture et des Communications de désigner tout élément du patrimoine culturel, dont un personnage, un événement ou un lieu historique pour reconnaître formellement son intérêt patrimonial.

Le ministre détermine si l'élément présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur sa place dans la mémoire collective. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Par la présente, je vous informe que la proposition de désignation des Voltigeurs et des autochtones du Bas-Canada qui ont perdu la vie sous les drapeaux britanniques pendant la Guerre de 1812 n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, le fait de perdre la vie au cours d'une bataille ou d'une guerre n'est pas en soi un élément suffisant pour permettre à un personnage de se qualifier pour une désignation.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Jonathan Guénette, directeur des services à la clientèle de l'Île de Montréal, par courriel à l'adresse : jonathan.guenette@mcc.gouv.qc.ca

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Jonathan Guénette, Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal

N/Réf : 49081

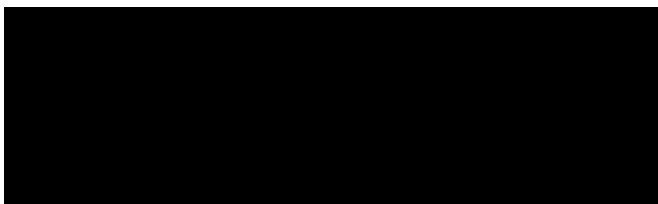
Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023



Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

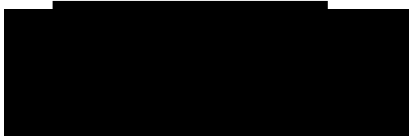
Par la présente, je vous informe que la proposition de classement du 115, rue Chaignaud, n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. Le bâtiment sis au 115, rue Chaignaud, est une résidence unifamiliale vraisemblablement érigée entre 1931 et 1934 et modifiée dans les années 1950.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Annie Goudreault, directrice de la Montérégie, par courriel à l'adresse suivante : annie.goudreault@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Annie Goudreault, Direction régionale de la Montérégie

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Olivier Van Neste
Directeur général
Ville de Vaudreuil-Dorion
2555, rue Dutrisac, Suite 200
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement du 115, rue Chaignaud et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

En effet, l'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. Le bâtiment sis au 115, rue Chaignaud est une résidence unifamiliale vraisemblablement érigée entre 1931 et 1934 et modifiée dans les années 1950.

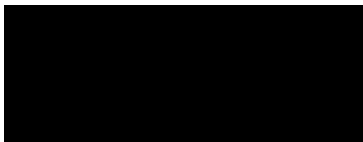
L'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la municipalité doit être informée lorsqu'une proposition de classement n'est pas retenue afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer l'immeuble en vertu des pouvoirs qui sont conférés aux municipalités par la Loi. Nous vous encourageons donc à évaluer les options qui s'offrent à vous pour protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Annie Goudreault, directrice de la Montérégie, par courriel à l'adresse suivante : annie.goudreault@mcc.gouv.qc.ca.

...2

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Annie Goudreault, Direction régionale de la Montérégie
M. Guy-Lin Beaudouin, directeur général, MRC de Vaudreuil-Soulanges

N/Réf : 49081

115, rue Chaignaud, Vaudreuil-Dorion



Adresse (localisation) : 115, rue Chaignaud

Municipalité (région) : Vaudreuil-Dorion (16-Montégérie)

Propriétaire(s) : [REDACTED]

Proposeur (appuis) : [REDACTED]

Date de réception de la proposition : 2023-05-01

Contexte de la proposition : [REDACTED]

Contexte actuel :

Bien qu'aucun enjeu ou menace n'a été identifié lors de l'analyse, les recherches préliminaires ont permis de déterminer que la construction du 115, rue était réellement antérieure à 1955. Selon les informations recueillies, il y avait deux résidences sur la propriété, une maison datant de la fin du XIXe siècle et une maison érigée entre 1926 et 1934 et modifiée dans les années 1950 (correspondant à l'actuel 115, rue Chaignaud). La maison plus ancienne a été inventoriée en 1996 et a été démolie à une date indéterminée.

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- L'immeuble ne possède pas de statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC).
- Le 115, rue Chaignaud figure à l'inventaire du patrimoine bâti de la municipalité réalisé en 1996. Le bâtiment identifié possède une lucarne-pignon et ne semble pas correspondre à l'actuel 115, rue Chaignaud.
- Le 115, rue Chaignaud est listé comme éléments ou ensemble patrimonial dans le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecture (PIIA), no 1277 (liste extraite de l'inventaire).

Occupation actuelle et future : [REDACTED]

Enjeu(x) : [REDACTED]

État du bien : [REDACTED]

AVIS AU TIERS

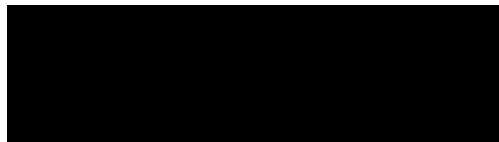
CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : Le 115, rue Chaignaud ne répond à aucun critère d'intérêt identifié par la méthode d'évaluation. L'évaluation s'est ainsi arrêtée à l'étape 2.

Scénario envisagé : Refus de la proposition de classement d'un immeuble patrimonial.

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 31 octobre 2023



Madame,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

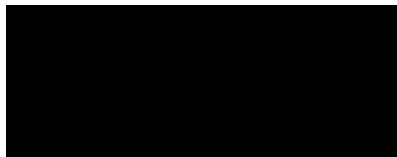
Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Je vous informe que la proposition de classement du 115, rue Chaignaud, dont vous êtes copropriétaire, n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. Le bâtiment sis au 115, rue Chaignaud est une résidence unifamiliale vraisemblablement érigée entre 1926 et 1934 et modifiée dans les années 1950.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Annie Goudreault, directrice de la Montérégie, par courriel à l'adresse suivante : annie.goudreault@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Madame, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Annie Goudreault, Direction régionale de la Montérégie

N/Réf : 49081

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	115, rue Chaignaud (maison Chaignaud)
Région administrative	16-Montérégie
Adresse	115, rue Chaignaud, Vaudreuil-Dorion
Chargée d'analyse	Émilie Deschênes, DPEP

DESCRIPTION SOMMAIRE

Le bâtiment sis au 115, rue Chaignaud est une résidence unifamiliale vraisemblablement érigée entre 1926 et 1934 et modifiée dans les années 1950. Le bâtiment de plan rectangulaire présente une élévation de deux étages et demi et est coiffé d'un toit à deux versants droits. Une galerie ceinture le bâtiment sur deux côtés et une annexe est implantée sur l'un des murs pignons. Deux bâtiments secondaires sont érigés à proximité.

La maison est implantée en retrait de la voie publique sur un grand terrain planté d'arbres matures dans la ville de Vaudreuil-Dorion.



Source : Google Earth

SYNTHÈSE HISTORIQUE

Le bâtiment sis au 115, rue Chaignaud est situé sur le territoire de l'ancienne seigneurie de Vaudreuil, au sud de la rivière Quinchien à proximité de la baie de Vaudreuil, sur un terrain qui était autrefois associé au domaine du manoir Harwood.

Robert Unwin Harwood (1798-1863) épouse en 1823 Marie-Louise-Josephte (Louisa J.) Chartier de Lotbinière (1803-1869). En 1829, elle hérite de la seigneurie de Vaudreuil. Elle et son époux font ériger un nouveau manoir seigneurial en 1830 qui sera détruit par un incendie en 1869. Leur fils Antoine Chartier de Lotbinière Harwood (1825-1891) hérite du domaine et le vend en 1874 à un certain Alexander Molson. La propriété est alors connue sous le nom de « Harwood Manor House Property ». La même année, l'arpenteur Joseph Rielle (1833-1915) réalise un projet d'arpentage pour le domaine. Le plan lithographié comporte plusieurs centaines de lots et des tracés de rues projetées ainsi que quelques élévations de cottages. L'entrepreneur Alexander Holmes acquiert une partie des lots l'année suivante. En 1876, les lots 193 et 194 sont acquis par le manufacturier de bijoux d'origine écossaise Thomas Allan (mort en 1900). Une maison est déjà située sur l'emplacement. Elle a probablement été construite vers 1874 ou 1875 dans le cadre du projet de développement du domaine qui ne se réalisera jamais complètement. À partir de 1881, les lots 193 et 194 deviendront le lot 464 du cadastre de la paroisse de Saint-Michel de Vaudreuil.

Le lot 464 est ensuite légué à David Wilson Allan qui la revend en 1905 à John Gould Snasdell. L'année suivante, il agrandit la propriété en acquérant une partie du lot voisin (463). Les deux terrains sont vendus à Albertine Lefebvre en 1926, la propriété comprend alors une maison et une dépendance. L'ensemble est légué à sa fille Irène Charlebois, veuve de Léon Chaigneault (Chaignaud) en 1934. Deux maisons sont alors érigées sur la propriété. La deuxième résidence, qui correspond à l'actuel bâtiment sis au 115, rue Chaignaud, est ainsi vraisemblablement construite entre 1926 et 1934 sur la partie du lot 463.

Dans les années 1950, la toiture de la deuxième maison aurait été modifiée. La maison originellement située sur le lot 464 (anciennement les lots 193 et 194) est démolie à une date indéterminée, probablement après 1996. Une maison à lucarne-pignon est en effet inventoriée en 1996 sur cet emplacement et pourrait correspondre à la maison construite vers 1875. La maison subsistante est toujours la propriété des descendants de la famille Chaignaud.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales	Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec		
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input checked="" type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiée à l'étape 1 : l'évaluation prend fin	<input type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. [Justification]		
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologique					Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative		
					Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative		
Architecturale	X	X	X	- Maison de plan rectangulaire à deux étages et demi vraisemblablement construite dans la première moitié du XXe siècle	Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu	Le critère n'est pas satisfait	
					Le bien constitue une réponse architecturale éloquente à des besoins à une période donnée	Le critère n'est pas satisfait	
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste	Le critère n'est pas satisfait	
Artistique					Le bien possède des qualités esthétiques reconnues		
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		
Emblématique					Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois		

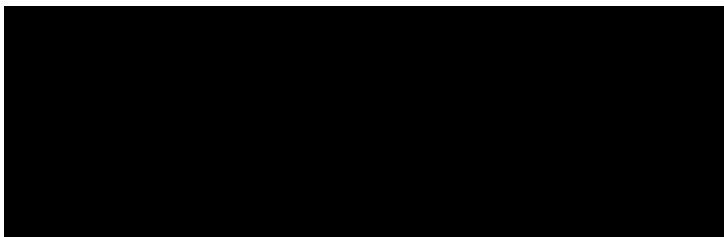
Ethnologique				Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée		
				Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération		
Historique				Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois		
				Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois		
Identitaire				Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise		
Paysagère				Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu		
				Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années		
				Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population		
Scientifique				Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		
Sociale				Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté		
				Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique				Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		
Urbanistique				Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		
				Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire		
				Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu		



Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023



Madame,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

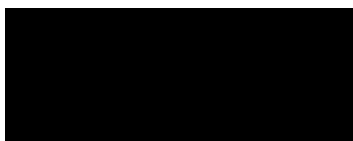
Par la présente, je vous informe que la proposition de classement du 227-235, rue Victoria n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. Le 227-235, rue Victoria ne se démarque pas significativement à l'échelle du Québec parmi les autres immeubles à vocation mixte (commerciale et résidentielle), puisque les deux fonctions les plus significatives de l'histoire de l'immeuble, banque et librairie, ne s'expriment plus matériellement dans l'architecture de l'édifice.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Annie Goudreault, directrice de la Montérégie, par courriel à l'adresse suivante : annie.goudreault@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Madame, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Annie Goudreault, Direction régionale de la Montérégie

N/Réf : 49081

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	227-235, rue Victoria
Région administrative	16-Montérégie
Adresse	227-235, rue Victoria, Salaberry-de-Valleyfield
Chargée d'analyse	Agueda Iturbe-Kennedy (DPEP), avec la contribution de Dominique Martel (DPEP) et Geneviève Godbout (DPEP)

DESCRIPTION SOMMAIRE

Le 227-235, rue Victoria est un immeuble résidentiel et commercial en brique de trois étages. Le volume rectangulaire initial a été agrandi à plusieurs reprises par l'arrière. Sa façade est composée d'un rez-de-chaussée commercial avec des vitrines surmonté de deux étages marqués par des fenêtres à imposte distribuées en cinq travées. L'espace des combles est marqué par des fenêtres circulaires situées sous la corniche.

L'immeuble est situé sur la rue Victoria, aux abords de l'entrée supérieure e l'ancien canal de Beauharnois, dans la ville de Salaberry-de-Valleyfield.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

Le 227-235 rue Victoria est un immeuble commercial et résidentiel situé à Salaberry-de-Valleyfield, une municipalité incorporée en 1874 et dont le développement est intimement lié aux activités de l'ancien canal de Beauharnois qui fut ouvert à la navigation dans les années 1840. La construction des barrages hydroélectriques et les activités industrielles qui voient le jour grâce à ces infrastructures seront les déclencheurs de l'urbanisation et de la ville, dont la croissance a lieu essentiellement de 1870 à 1900.

Le lotissement des abords de l'entrée supérieure du canal de Beauharnois commence vers le milieu des années 1860. C'est alors que naît la « Canal Street », qui deviendra la rue Victoria. Cette artère commerciale se densifie progressivement dans les années 1870, mais ce n'est qu'entre 1885 et 1887 qu'un immeuble est érigé sur la propriété aujourd'hui située au 227-235 rue Victoria. En effet, lors de l'acquisition du lot 66 par le notaire Zéphirin Boyer, il n'y a pas de bâtiments sur le lot. Deux ans plus tard, le 9 mars 1887, Boyer loue la partie ouest de son immeuble à la banque d'Hochelaga qui souhaite y installer ses bureaux à compter du 1er mai suivant. Le bail indique alors qu'une « maison » composée d'un corps principal de trois étages pourra accueillir les bureaux de la banque au rez-de-chaussée, et loger le gérant à l'étage. Il est par ailleurs convenu que Boyer réalisera des travaux afin de faire un comptoir en tout point semblable à celui de la banque d'Hochelaga à Sorel.

Dès 1888, Boyer transfère le bail de la banque d'Hochelaga à la compagnie d'assurances Sun Life et renouvelle le transfert en 1890. Le moment où les activités de la banque d'Hochelaga sont déplacées vers un autre immeuble est incertain. Il a vraisemblablement lieu entre 1888 et 1890.

Le 18 novembre 1890, Boyer vend le terrain situé sur le lot 66 avec « deux maisons en brique et autres bâtisses dessus construites » au libraire Étienne-Hilaire Solis. Les deux maisons dont il est question dans cet acte seraient probablement l'immeuble en front de rue, à trois étages, ainsi qu'un bâtiment en fond de lot. Il est vraisemblable que la banque d'Hochelaga n'occupe plus les lieux et que Solis ait alors installé sa librairie dans les lieux. Dix ans plus tard, en 1900, Étienne-Hilaire Solis est décrit comme négociant lorsqu'il loue le magasin à son frère, Joseph-Édouard Solis, et un associé, Louis-Napoléon Leduc. Ces derniers, marchands libraires qui œuvrent sous le nom de Solis & Leduc, y installent une librairie et éditent notamment des cartes postales avec des vues de la ville, dont deux où figure l'immeuble du 227-235 rue Victoria.

Avec la fermeture définitive du canal de Beauharnois à la navigation maritime en 1907, la croissance de la municipalité ralentit dans le premier quart du 20e siècle. La famille Solis demeure alors propriétaire de l'immeuble sis au 227-235, rue Victoria et en fait un immeuble à revenu. Ils s'installent à Montréal à une date inconnue.

Étienne-Hilaire Solis décède à Outremont le 3 avril 1923. Il lègue à son fils Joseph-Édouard sa propriété de la rue Victoria. L'immeuble demeure dans la famille Solis jusqu'en 1956, alors que Paul le vend au marchand Jean-Charles Leduc. La propriété fera l'objet de huit autres transactions jusqu'à aujourd'hui.



Le bâtiment a subi des modifications importantes depuis sa construction; le commerce situé au rez-de-chaussée a notamment été modifié à plusieurs reprises.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales	Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec		
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input checked="" type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin	<input type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input checked="" type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. L'immeuble situé au 227-235 rue Victoria ne répond à aucun des critères d'intérêt permettant de qualifier les valeurs patrimoniales. Il ne présente donc pas un intérêt patrimonial soutenant la comparaison avec d'autres biens patrimoniaux.		
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologique					Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative		
Architecturale	X	X	X	-Façade en brique de trois niveaux et demi -Distribution régulière des ouvertures -Commerce au rez-de-chaussée et logements aux étages	Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu Ne répond pas à ce critère Le bien constitue une réponse architecturale éloquente à des besoins à une période donnée Ne répond pas à ce critère Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste Ne répond pas à ce critère		
Artistique					Le bien possède des qualités esthétiques reconnues Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		

Emblématique					Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois		
Ethnologique					Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée		
					Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération		
Historique	x			-Immeuble avec un espace commercial au rez-de-chaussée et des logements aux étages; -Implantation dans une rue commerciale, la rue Victoria. Cependant, il ne reste plus de traces matérielles de son usage comme banque (à l'exception d'un coffre-fort) ou comme librairie, et les espaces intérieurs ont été largement réaménagés.	Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois		
					Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois		
Identitaire					Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise		
Paysagère	x	x	x	-situation aux abords de l'entrée du canal de Beauharnois; -intégration harmonieuse de sa façade à la trame urbaine de la rue Victoria.	Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu	Ne répond pas à ce critère	
					Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années	Ne répond pas à ce critère	
					Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population	Ne répond pas à ce critère	
Scientifique					Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		
Sociale					Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté		
					Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique					Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		
Urbanistique					Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		
					Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire		

					Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu		
--	--	--	--	--	---	--	--

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Madame Manon Bernard
Directrice générale
Ville de Salaberry-de-Valleyfield
direction.generale@ville.valleyfield.qc.ca

Madame la Directrice générale,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement du 227-235, rue Victoria et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

En effet, l'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. Le 227-235, rue Victoria ne se démarque pas significativement à l'échelle du Québec parmi les autres immeubles à vocation mixte (commerciale et résidentielle), puisque les deux fonctions les plus significatives de l'histoire de l'immeuble, banque et librairie, ne s'expriment plus matériellement dans l'architecture de l'édifice.

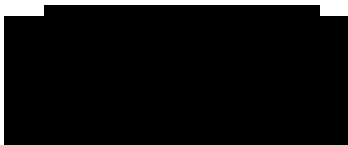
L'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la municipalité doit être informée lorsqu'une proposition de classement n'est pas retenue afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer l'immeuble en vertu des pouvoirs qui sont conférés aux municipalités par la Loi. Nous vous encourageons donc à évaluer les options qui s'offrent à vous pour protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Annie Goudreault, directrice de la Montérégie, par courriel à l'adresse suivante : annie.goudreault@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Madame la Directrice générale, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Annie Goudreault, Direction régionale de la Montérégie
M^{me} Linda Phaneuf, directrice générale, MRC de Beauharnois-Salaberry

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Jacques Boutin
Directeur général
Ville de Sainte-Marie
270, avenue Marguerite-Bourgeoys
Sainte-Marie (Québec) G6E 3Z3

Monsieur le Directeur général,

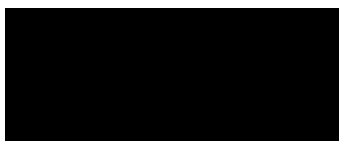
Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de délimitation de l'aire de protection de l'église de Sainte-Marie et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

En effet, l'analyse a révélé que la délimitation d'une aire de protection autour de l'église de Sainte-Marie ne contribuerait pas significativement au maintien de ses valeurs patrimoniales, ce qui est l'objectif premier de la délimitation d'une aire de protection.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec monsieur Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la
Chaudière-Appalaches
M^{me} Nancy Labbé, directrice générale, MRC de La Nouvelle-Beauce

N/Réf : 49081

AIRE DE PROTECTION DE L'ÉGLISE SAINTE-MARIE



Adresse (localisation) : 60, rue Notre-Dame Sud

Municipalité (région) : Sainte-Marie (12-Chaudière-Appalaches)

Propriétaire(s) : Oeuvre et Fabrique Sainte-Marie, et autres propriétaires privés

Proposeur (appuis) : Groupe d'initiatives appliquées au milieu (GIRAM)

Date de réception de la proposition : 2018-12-18

Contexte de la proposition :

Cette proposition s'inscrit dans le contexte de la menace de démolition du château Beauce, situé à proximité de l'église de Sainte-Marie.

En 2001, le Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ) s'était prononcé en faveur du classement de l'église de Sainte-Marie et avait recommandé la délimitation d'une aire de protection à géométrie variable autour de l'église. À cette époque, le Ministère, après avoir procédé à l'analyse du dossier, n'avait pas recommandé la délimitation d'une aire de protection autour de l'église de Sainte-Marie, considérant un projet de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) proposé par la Ville de Sainte-Marie.

L'église de Sainte-Marie est classée en 2001 pour ses valeurs architecturale (témoigne du courant néogothique), artistique (ensemble très homogène et confèrent à l'intérieur une somptuosité rare pour une église située hors des grands centres) et historique (œuvre magistrale dans la production religieuse de l'architecte).

Contexte actuel :

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- L'église de Sainte-Marie est classée immeuble patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) (2001), mais son terrain n'est pas protégé.
- L'église se trouve au cœur du centre-ville de Sainte-Marie, dans son périmètre d'urbanisation.
- Le secteur de l'église a été inondé de manière importante en 2017 et 2019, puis il a été inclus dans la zone d'intervention spécial (ZIS) du gouvernement en 2019.
- Depuis la levée de la ZIS le 1^{er} mars 2022, le secteur est assujéti au régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral, ce qui limite considérablement les possibilités de développement et réduit la pression urbaine.
- Plusieurs bâtiments à proximité de l'église ont été démolis, ce qui a eu pour effet de déstructurer le centre-ville. L'hôtel de ville, la caserne de pompiers, la bibliothèque municipale et l'école primaire à proximité de l'église seront relocalisés et l'avenir de ces bâtiments est incertain.

Occupation actuelle et future : sans objet

Enjeu(x) : Le centre-ville de Sainte-Marie a été fortement endommagé par la crue des eaux de 2019. Plusieurs bâtiments ont été détruits, ce qui a déstructuré le centre-ville. L'environnement de l'église est dans une zone inondable de grand courant, ce qui en restreint considérablement les possibilités de redéveloppement, d'autant que la Ville de Sainte-Marie a priorisé le déplacement des citoyens vers d'autres zones moins exposées.

État : sans objet

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : L'aire de protection contribuerait faiblement à maintenir les valeurs patrimoniales de l'église de Sainte-Marie.

- L'église de Sainte-Marie présente une valeur architecturale et une valeur artistique qui n'ont pas de lien direct avec l'environnement de l'église. La délimitation d'une aire de protection n'aiderait pas à leur maintien.
- L'église de Sainte-Marie comprend, dans sa valeur historique, un volet sur l'environnement de l'église et sur son clocher comme point de repère dans le centre-ville.

Intérêt public : La délimitation d'une aire de protection n'est pas primordiale pour le maintien des valeurs patrimoniales de l'église de Sainte-Marie et elle pourrait aller à l'encontre de la volonté de la Ville de Sainte-Marie quant au réaménagement de son centre-ville après les crues historiques de 2017 et 2019. Au besoin, le Ministère dispose d'autres outils pour favoriser la préservation des bâtiments.

- Les valeurs architecturale et artistique de l'église ont peu de lien avec son environnement urbain.
- La composante bâtie majeure de l'environnement urbain de l'église, le château Beauce, est maintenant classé comme immeuble et site patrimonial.
- La Ville de Sainte-Marie a clairement exprimé sa préférence quant au réaménagement de son centre-ville après la crue de 2019, soit le déplacement de la population afin de réduire l'exposition aux crues printanières.
- En cas de nouvelles inondations et de nouveaux projets de démolitions, le Ministère dispose de prise législative afin de favoriser la préservation de bâtiments, si le milieu le désire. L'exemple de la maison Félix-Georges-Fortier (aussi connue en tant que maison d'Élyse) en témoigne.

Scénario recommandé : Refus de la proposition d'aire de protection de l'immeuble patrimonial classé de l'église Sainte-Marie.

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (AIRE DE PROTECTION)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Aire de protection de l'église Sainte-Marie
Région administrative	12-Chaudière-Appalaches
Adresse	60, rue Notre-Dame Sud, Sainte-Marie
Chargé d'analyse	Sylvain Lizotte

DESCRIPTION SOMMAIRE

L'église de Sainte-Marie est un lieu de culte de tradition catholique construit de 1857 à 1859. D'inspiration néogothique, l'édifice en pierre comporte un plan en croix latine composé d'une nef à trois vaisseaux, d'un transept et d'un chœur en saillie terminé par une abside polygonale. Sa façade comprend une imposante tour-clocher, et des contreforts ornent les angles du bâtiment. Un clocheton coiffe le faite du toit à deux versants au-dessus de la croisée du transept. La sacristie en pierre d'un étage et demi, greffée à l'abside, présente un plan en « L » et est coiffée d'un toit à deux versants droits.

L'église se situe au cœur de l'ancien noyau villageois de Sainte-Marie, à proximité de la rivière Chaudière. Ce noyau comprend d'abord l'îlot paroissial avec deux bâtiments d'intérêt patrimonial (outre l'église classée immeuble patrimonial), soit le presbytère de Saint-Nom-de-Marie et la bibliothèque Honorius-Provost. Trois bâtiments d'intérêt patrimonial s'élèvent sur la rue Notre-Dame Sud, soit l'ancienne caserne de pompiers érigée en 1925, la salle Mgr Labrie qui aurait été construite entre 1921 et 1935 ainsi que le château Beauce (classé immeuble patrimonial). La rue Notre-Dame Nord compte des bâtiments commerciaux d'intérêt patrimonial, dont le 54, rue Notre-Dame Nord construit en 1927 et le 61-67, rue Notre Dame Nord construit entre 1921 et 1935. Enfin, l'avenue du Collège et la rue Saint-Antoine comptent quelques bâtiments résidentiels d'intérêt patrimonial, dont le 24, rue Saint-Antoine érigé au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. Au total, le périmètre proposé de l'aire de protection comprend une dizaine de bâtiments d'intérêt patrimonial construits sur une période d'environ 50 ans.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

En 1853, en raison de l'accroissement de la population et du délabrement de l'église, les paroissiens demandent à l'archevêque de Québec, Pierre-Flavien Turgeon (1787-1867), l'autorisation de construire un nouveau lieu de culte. La requête est acceptée et l'archevêque donne des directives pour que le périmètre de la nouvelle église englobe l'ancienne, afin que cette dernière puisse servir au culte durant la construction, et pour que l'édifice soit doté d'une sacristie extérieure. Ambitieux, le curé Louis Proulx (1804-1871) désire construire la plus vaste église du diocèse de Québec. Les plans sont conçus en 1854 par Charles Baillairgé (1826-1906). Les travaux débutent en 1857, sous la direction de l'architecte. La maçonnerie, la charpente du toit et les ouvrages de menuiserie de l'église et de la sacristie sont l'œuvre des maîtres maçons Augustin Trépanier (1811-1865 ou 1866) et Antoine Gadoua, à qui Pierre Gauthier a cédé le contrat obtenu l'année précédente, et des frères Joseph (1825-1879) et Paul (1824-1905) Breton, maîtres charpentiers. En 1859, la nouvelle église est terminée.

L'église de Sainte-Marie est classée en 2001 pour ses valeurs architecturale (témoigne du courant néogothique), artistique (ensemble très homogène et confèrent à l'intérieur une somptuosité rare pour une église située hors des grands centres) et historique (œuvre magistrale dans la production religieuse de l'architecte). La valeur paysagère n'avait pas été évoquée dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec, cependant le contenu actuel de la valeur historique dans le Répertoire correspond plutôt à une valeur paysagère en vertu de la nouvelle méthodologie (point de repère, situation dans le noyau villageois).



SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales de l'immeuble patrimonial classé	Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales de l'immeuble patrimonial classé		Étape 3 Déterminer si l'aire de protection contribue au maintien des valeurs patrimoniales de l'immeuble patrimonial classé
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION				<input checked="" type="checkbox"/> L'aire de protection partage au moins une valeur patrimoniale avec l'immeuble classé, et elle contribue au maintien de cette valeur. ou <input type="checkbox"/> L'aire de protection ne partage pas de valeur patrimoniale avec l'immeuble classé / L'aire de protection partage au moins une valeur patrimoniale avec l'immeuble classé, mais il ne contribue pas de manière significative au maintien des valeurs patrimoniales de l'immeuble classé. L'aire de protection contribuerait à maintenir la valeur paysagère de l'église. Cette valeur repose sur le rôle du clocher de l'église comme point de repère dans le noyau villageois et de l'église dans la structuration du noyau villageois. L'aire de protection ne contribuerait toutefois pas à maintenir la valeur architecturale de l'église ni sa valeur artistique ou historique.
	Valeurs de l'immeuble patrimonial classé	Critères d'intérêt	Justification	Contribution
Archéologique		Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative		
Architecturale	L'église de Sainte-Marie présente une valeur architecturale.	Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu Le bien constitue une réponse architecturale éloquente à des besoins à une période donnée Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste	L'église de Sainte-Marie est un exemple achevé de lieu de culte catholique d'inspiration néogothique.	Érigée de 1854 à 1859, l'église de Sainte-Marie est la plus vieille construction du périmètre de l'aire de protection proposée. Par ailleurs, c'est également le seul immeuble de style néogothique. Dans ce contexte, comme les bâtiments du périmètre de l'aire de protection proposée sont plus récents et de styles différents de l'église, ils ne contribuent pas au maintien de la valeur architecturale de l'église.
Artistique	L'église de Sainte-Marie présente une valeur artistique.	Le bien possède des qualités esthétiques reconnues	L'église de Sainte-Marie comprend un intérieur d'une somptuosité rare pour un lieu de culte situé hors des grands centres au moment de sa construction.	La valeur artistique concerne l'intérieur de l'église. Dans ce contexte, l'aire de protection ne contribuerait pas à maintenir la valeur artistique.

		Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		
Emblématique		Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois		
Ethnologique		Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée		
		Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération		
Historique	L'église de Sainte-Marie présente une valeur historique.	Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois		
		Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois	L'église de Sainte-Marie est une des œuvres religieuses magistrales de l'architecte Charles Baillaigé.	Le périmètre de l'aire de protection proposée ne comprend pas d'autre réalisation architecturale de Charles Baillaigé, ni de bâtiment de la même époque ou de style similaire. Dans ce contexte, l'aire de protection ne contribuerait pas à maintenir la valeur historique.
Identitaire		Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise		
Paysagère	Dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec, l'église de Sainte-Marie ne présente pas de valeur paysagère. Cependant, une partie du contenu de la valeur historique correspond à une valeur paysagère en vertu de la nouvelle méthodologie d'évaluation patrimoniale.	Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu		
		Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années		
		Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population	L'église de Sainte-Marie est un point de repère dans le noyau villageois, elle occupe une place importante dans la structuration de cet ensemble urbain.	Le périmètre de l'aire de protection proposée comprend des constructions de hauteurs limitées, ce qui permet de laisser la préséance au clocher de l'église, qui joue un rôle de point de repère important à l'échelle locale. De plus, l'église est mise en relation avec les autres composantes de l'îlot paroissial (presbytère, salle paroissiale, école) et du noyau villageois, comme des résidences privées. Dans ce contexte, l'aire de protection contribuerait à maintenir la valeur paysagère. Sans tissu urbain autour de l'église, la valeur paysagère perd nettement de sa signification.
Scientifique		Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		
Sociale		Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté		
		Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique		Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		
Urbanistique		Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		
		Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire		
		Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu		



Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Armand Bégin
Président
Paroisse Sainte-Mère-de-Jésus
fabriquesaintemarie@gmail.com

Monsieur,

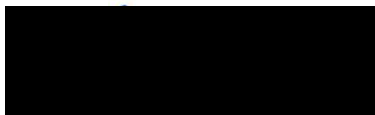
La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de délimiter une aire de protection autour d'un immeuble patrimonial classé afin d'assurer la préservation de sa valeur patrimoniale.

Je vous informe que la proposition de délimitation d'une aire de protection autour de l'église de Sainte-Marie, dont la fabrique est propriétaire, n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. L'analyse a révélé que la délimitation d'une aire de protection autour de l'église de Sainte-Marie ne contribuerait pas significativement au maintien de ses valeurs patrimoniales, ce qui est l'objectif premier de la délimitation d'une aire de protection.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081



Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Pierre-Paul Sénéchal
Président
Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu
[REDACTED]

Monsieur le Président,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de délimiter une aire de protection autour d'un immeuble patrimonial classé afin d'assurer la préservation de sa valeur patrimoniale.

Par la présente, je vous informe que la proposition de délimitation d'une aire de protection autour de l'église de Sainte-Marie n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que la délimitation d'une aire de protection autour de l'église de Sainte-Marie ne contribuerait pas significativement au maintien de ses valeurs patrimoniales, ce qui est l'objectif premier de la délimitation d'une aire de protection.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Guy-Lin Beaudouin
Directeur général
MRC de Vaudreuil-Soulanges
glbeaudoin@mrcvs.ca

Monsieur le Directeur général,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Par la présente, je vous informe que la proposition de classement de l'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. L'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres présente un intérêt patrimonial. Cependant, le Ministère ne considère pas que le classement soit nécessaire pour assurer la pérennité de son intérêt patrimonial. En effet, l'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres est la propriété du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD). Ce dernier procède à des travaux afin de consolider l'ancienne centrale hydroélectrique. Enfin, une partie du site proposé est déjà classée comme immeuble patrimonial.

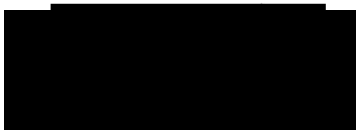
...2

Malgré la décision de ne pas procéder au classement de l'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres, nous considérons qu'il mérite d'être conservé. Dans le contexte d'une vision gouvernementale d'exemplarité de l'État, nous comptons sur le MTMD, propriétaire du site, pour assurer sa préservation. Nous tenons toutefois à vous assurer que nous lui offrons notre accompagnement.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Annie Goudreault, directrice de la Montérégie, par courriel à l'adresse suivante : annie.goudreault@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Annie Goudreault, Direction régionale de la Montérégie

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Jimmy Poulin
Directeur général
Municipalité des Cèdres
1060, chemin du Fleuve
Les Cèdres (Québec) J7T 1A1

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement de l'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres comme site patrimonial et que celui-ci n'a pas été retenu par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

L'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres présente un intérêt patrimonial. Cependant, le Ministère ne considère pas que le classement soit nécessaire pour assurer la pérennité de son intérêt patrimonial. En effet, l'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres est la propriété de l'État québécois par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD). Ce dernier procède à des travaux afin de consolider l'ancienne centrale hydroélectrique, qui se trouve sur les lieux. Enfin, une partie du site proposé est déjà classée comme immeuble patrimonial.

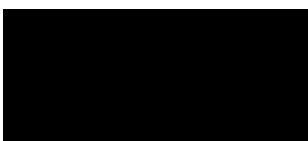
Malgré la décision de ne pas procéder au classement de l'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres, nous considérons qu'il mérite d'être conservé. Dans le contexte d'une vision gouvernementale d'exemplarité de l'État, nous comptons sur le MTMD, propriétaire du site, pour assurer sa préservation. Nous tenons toutefois à vous assurer que nous lui offrons notre accompagnement.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Annie Goudreault, directrice de la Montérégie, par courriel à l'adresse suivante : annie.goudreault@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Annie Goudreault, Direction régionale de la Montérégie
M. Guy-Lin Beaudouin, directeur général, MRC de Vaudreuil-Soulanges

N/Réf : 49081

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres (ID PIMIQ 236217), qui comprend l'ancienne centrale hydroélectrique des Cèdres (ID PIMIQ 92727) et la remise (ID PIMIQ 236218)
Région administrative	16-Montérégie
Adresse	2100, chemin du Fleuve, Les Cèdres (lots 2047167 et 2047168) et Coteau-du-Lac (lots 2049159 et 2049160)
Chargée d'analyse	Sylvain Lizotte, avec la collaboration de Geneviève Godbout (valeur archéologique) et de Mireille Campagna d'Hydro-Québec (information sur les turbines à axe horizontal conservées au Québec)



DESCRIPTION SOMMAIRE

Le site patrimonial de l'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres est construit en 1898 et 1899. L'aménagement hydroélectrique se présente comme un vaste terrain délimité par le canal de Soulanges au nord, le fleuve Saint-Laurent au sud et l'embouchure de la rivière à la Graisse à l'est. Il comprend un déversoir, une chaussée, une centrale hydroélectrique, un canal de fuite ainsi qu'une remise. Le déversoir est un ouvrage de béton adossé au canal, et il intègre des vannes de contrôle de l'eau, deux puits avec leurs paires de turbines (deux paires de turbines par puits) et leurs aspirateurs ainsi que des digues pour cette section du canal. La chaussée est construite dans le déversoir, au-dessus des aspirateurs et des six digues de régulation du canal de Soulanges, et elle est délimitée au sud par une rambarde. La centrale hydroélectrique s'élève sur la chaussée, dans le déversoir. L'édifice en brique rouge de plan rectangulaire, à deux étages et demi, est composé d'un corps central et de deux ailes latérales. L'ensemble est coiffé de toits à deux versants. Le canal de fuite permet d'évacuer l'eau utilisée pour la production d'électricité. Il rejoint l'embouchure de la rivière à la Graisse avant de se jeter dans le fleuve Saint-Laurent. La remise, construite en 1904, est un bâtiment de briques de plan rectangulaire coiffé d'un toit à deux versants droits.

L'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres est situé dans les municipalités des Cèdres et de Coteau-du-Lac. L'ancienne centrale hydroélectrique des Cèdres est classée immeuble patrimonial.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

Le canal de Beauharnois est mis en service en 1845 pour contourner les rapides du fleuve Saint-Laurent entre le lac Saint-Louis et le lac Saint-François. La faible profondeur de l'ouvrage pose un problème pour la navigation. C'est dans ce contexte que le canal de Soulanges est aménagé par le ministère des Chemins de fer et Canaux de 1892 à 1899. Réalisée sous la supervision de l'ingénieur Thomas Monro, cette nouvelle voie de contournement de 23,5 km permet de franchir une dénivellation de 25 mètres.

Dès 1892, l'ingénieur Munro prévoit l'électrification du canal. Cette nouveauté, une première au Québec, permettra de faire fonctionner les écluses et d'éclairer le canal pour assurer la navigation de nuit. Pour électrifier le canal, Munro propose de construire une centrale hydroélectrique à même un déversoir du canal, en tirant profit de la déclivité du terrain, qui atteint 6 mètres à l'endroit choisi. Cette proposition est audacieuse puisque les centrales hydroélectriques sont alors exploitées par des compagnies privées.

En 1898, l'ingénieur Alva Cecil Rice prépare les plans du déversoir, en collaboration avec Monro. Le déversoir, construit par l'entrepreneur Charles Raynor de mars 1898 à mai 1899, est conçu pour accueillir des turbines de type Victor de l'entreprise Stilwell-Bierce and Smith-Vaile. Parallèlement, la conception de la centrale est confiée à Louis-Auguste Amos de la firme Cox and Amos. La centrale est érigée de juin à novembre 1899 par la Canadian General Electric Company, qui est aussi responsable de fournir les équipements électriques du canal.

En octobre 1899, le canal est ouvert. À la fin de l'année, l'aménagement hydroélectrique est fonctionnel. Cependant, l'électrification du canal n'est pas immédiate. L'éclairage est fonctionnel en 1901 et les mécanismes des écluses en 1902. En 1904, une remise est bâtie par l'entrepreneur Thomas Préfontaine à l'est de la centrale. Trois résidences pour les électriciens (aujourd'hui démolies) s'ajoutent, à l'ouest de la centrale.

Au moment de sa mise en service, l'aménagement est à la fine pointe de la technologie. Il compte quatre paires de turbines de type Victor. Les turbines montées sur un axe horizontal transmettent leur énergie aux alternateurs par un arbre de transmission. L'eau du canal passe par les puits où se trouvent les turbines puis est évacuée par les aspirateurs, qui passent sous la centrale. Des câbles sous le canal transportent l'électricité à un poste de distribution sur la rive opposée du canal. Très performant, l'aménagement hydroélectrique produit deux fois plus d'énergie que nécessaire pour le fonctionnement du canal.

Au moment de son ouverture, le canal de Soulanges est la seule route maritime permettant aux navires de fort tonnage de remonter le fleuve en amont de Montréal. Inaugurée en juin 1959, la voie maritime du Saint-Laurent marque la fin des activités du canal de Soulanges. Dans le contexte de l'aménagement de la voie maritime, le nouveau canal de Beauharnois, originalement creusé pour l'aménagement d'une centrale hydroélectrique, est modifié afin de s'adapter aux navires toujours plus gros. Le canal de Soulanges et la centrale hydroélectrique des Cèdres cessent leurs activités.

En 1965, le gouvernement fédéral cède l'ancien aménagement hydroélectrique au gouvernement du Québec, et il n'est pas remis en fonction. L'ancienne centrale hydroélectrique des Cèdres est classée en 1984, puis elle est restaurée en 1986 selon les plans de l'architecte Lise Bernard.

Entre 1970 et 1980, le sculpteur Armand Vaillancourt (né en 1929) occupe l'ancienne centrale comme atelier. Par la suite, l'artiste Reynald Piché (1929-2015) en fera son lieu de travail, de 1981 à 1995. Depuis le début des années 2000, l'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres est sans fonction.

L'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres est aujourd'hui inclus dans le parc régional du canal de Soulanges, qui met en valeur les attraits tant culturels que naturels du lieu.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales		Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec	
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin		<input checked="" type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. L'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres se démarque pour sa valeur architecturale puisqu'il comprend la seule centrale de style château au Québec, et l'un des très rares édifices industriels de ce style. Il s'agit aussi d'une utilisation hâtive de ce style considérant qu'il sera utilisé jusqu'à la Seconde Guerre mondiale à l'échelle du Canada. Par ailleurs, la centrale est l'une œuvre importante de l'architecte Louis-Auguste Amos, qui se spécialise notamment dans les bâtiments industriels. L'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres se démarque pour sa valeur historique puisqu'il constitue un témoin de l'électrification du canal de Soulanges, une première à l'échelle du Québec. L'électricité provient de l'aménagement hydroélectrique, qui est l'un des très rares et des plus complets subsistants, antérieurs à 1900, au Québec. L'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres se démarque pour sa valeur paysagère puisqu'il constitue un témoin significatif du concept paysager des canaux anciens. De tels paysages voient le jour à partir de 1824, et ils marquent les grandes voies navigables québécoises. L'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres conserve un échantillon de ces paysages. L'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres se démarque pour sa valeur technologique puisqu'il fusionne les fonctions de digue de régulation de l'eau et de production d'énergie, dans une perspective d'efficacité. Aucun autre exemple n'est connu au Québec. Par ailleurs, l'aménagement hydroélectrique conserve quatre paires de turbines de type Victor, qui sont maintenant uniques au Québec. Enfin, le déversoir de l'aménagement hydroélectrique a été conçu par le réputé ingénieur hydraulicien américain Alva Cecil Rice.	
		Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification
Archéologie	X	X	X	Un site archéologique associé à l'aménagement a été identifié par une découverte sans permis en juillet 2023. Le processus d'attribution d'un code Borden est en cours	Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative	Puisque le site archéologique a été découvert sans permis et n'a pas encore fait l'objet d'une intervention, les vestiges ne sont pas à l'heure actuelle révélateurs d'une occupation particulière.	

					Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative	Puisque le site archéologique a été découvert sans permis et n'a pas encore fait l'objet d'une intervention, il n'a pas livré de témoins archéologiques	
Architecturale	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Centrale hydroélectrique de style château Maçonnerie de briques rouges et détails architecturaux de pierres de taille Couverture en ardoise Ornementation raffinée 	Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu	<p>La centrale hydroélectrique s'inscrit dans le courant de l'architecture de style château. Elle témoigne de la maîtrise de ce concept esthétique reconnu.</p> <p>La dépendance ne témoigne pas de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu, ne se démarque pas comme réponse éloquent à un besoin et n'a pas un caractère original ou avant-gardiste.</p> <p>À cet égard, seule la centrale hydroélectrique se qualifie à la deuxième étape pour sa valeur architecturale.</p> <p>L'aménagement hydroélectrique des Cèdres est associé à un architecte important, Louis-Auguste Amos.</p>	<p>La centrale hydroélectrique des Cèdres s'inscrit dans le courant de l'architecture de style château. Privilégié par le gouvernement fédéral pour la conception de ses édifices publics au XX^e siècle, ce style devient une image de marque du Canada dans le domaine architectural avant la Seconde Guerre mondiale. La centrale hydroélectrique des Cèdres est unique au Québec quant à son traitement architectural s'inscrivant dans le courant de l'architecture de style château. Il s'agit également de l'un des très rares édifices industriels de ce style. Enfin, à l'échelle de l'histoire du style château, la centrale hydroélectrique est un exemple relativement hâtif, considérant que le château Frontenac date de 1892 et la gare-hôtel Viger de 1897, et que le style sera en usage jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.</p> <p>La centrale hydroélectrique des Cèdres a été conçue en 1898 par l'architecte Louis-Auguste Amos de la firme montréalaise Cox and Amos. Au moment de la conception de la centrale, Amos est au début de sa carrière puisqu'il ouvrira de 1892 à son décès en 1948. Amos est un architecte québécois réputé, et il est associé à plusieurs immeubles majeurs de l'histoire de l'architecture québécoise, dont l'édifice Ernest-Cormier (Montréal) ou encore l'ancien hôpital Jeffery-Hale (Québec). Amos se spécialise notamment dans la conception de bâtiment industriel, dont des brasseries, et la centrale hydroélectrique des Cèdres est son œuvre majeure dans le domaine de l'architecture industrielle.</p>
					Le bien constitue une réponse architecturale éloquent à des besoins à une période donnée		
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		
Artistique				L'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur artistique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien possède des qualités esthétiques reconnues		
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		
Emblématique				L'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur emblématique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois		
Ethnologique				L'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur ethnologique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée		
					Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération		

Historique	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Déversoir • Centrale hydroélectrique • Turbines • Canal de fuite 	<p>Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois</p> <p>L'aménagement hydroélectrique des Cèdres est associé à l'électrification du canal de Soulanges.</p> <p>L'aménagement hydroélectrique des Cèdres est maintenant l'un des trois subsistants datant d'avant 1900 au Québec.</p>	<p>L'aménagement hydroélectrique des Cèdres est construit en 1898 et 1899 pour permettre l'électrification du canal de Soulanges. Le canal, creusé de 1892 à 1899, remplace le premier canal de Beauharnois. Pendant 60 ans, ce canal et d'autres infrastructures permettent aux navires marchands de remonter le fleuve Saint-Laurent depuis Montréal jusqu'aux Grands Lacs. Il s'agit de l'un des plus importants axes de transport à l'échelle canadienne à cette époque. L'aménagement hydroélectrique fournit l'énergie nécessaire pour électrifier le canal, notamment pour l'éclairage de nuit et le fonctionnement des écluses. Le canal de Soulanges est le premier au Québec à fonctionner à l'électricité, et l'aménagement hydroélectrique est l'élément majeur de cette avancée. Précédemment, le canal de Sault-Sainte-Marie (Ontario) est électrifié dès son ouverture en 1895, une première au Canada.</p> <p>Le premier aménagement hydroélectrique québécois date de 1885, et il est situé à la chute Montmorency (Québec). Riche en cours d'eau à haut débit, le Québec se dote rapidement de centrales, à l'instigation d'entreprises privées. De 1885 à 1900, plusieurs centrales sont construites pendant la période pionnière de l'introduction de la production de l'hydroélectricité au Québec. Ces premières centrales sont encore très petites, et leur architecture s'apparente souvent à celle des moulins à eau. La très grande majorité de ces premiers aménagements hydroélectriques ont été détruits, et il ne subsiste partiellement que trois d'entre eux. Il s'agit de l'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres (1899), de l'annexe de l'Ancienne-Centrale-hydroélectrique-de-Saint-Narcisse (section originale de 1897 démolie/annexe de 1904) et de la centrale Frontenac (1888/largement reconstruite en 1917, ID PIMIQ 216017). De ces trois aménagements, seuls ceux des Cèdres et Frontenac sont relativement complets, et celui des Cèdres se démarque puisque la centrale n'a jamais été modifiée de manière importante comme à Sherbrooke. L'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres est un témoin significatif et unique de l'introduction de la production hydroélectrique à l'échelle du Québec, un secteur industriel qui deviendra majeur au XXe siècle et dans lequel le Québec va exceller.</p>
					<p>Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois</p> <p>Les associations avec l'architecte Louis-Auguste Amos et l'ingénieur Alva Cecil Rice ont été traitées dans la valeur architecturale et la valeur technologique.</p> <p>L'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres est également associé au ministère canadien des Chemins de fer et des Canaux, comme maître d'œuvre, à l'entrepreneur Charles Raynor comme constructeur du déversoir, à l'entreprise Canadian General Electric comme constructeur de la centrale et à la Dominion Bridge comme fournisseur des vannes. Aucune de ces associations ne se démarque significativement et ne se qualifie pour la deuxième étape.</p>	
Identitaire				<p>L'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur identitaire, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.</p>	<p>Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise</p>	
Paysagère	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • Déversoir implanté dans une déclivité 	<p>Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu</p> <p>L'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres est un témoin significatif d'un type de paysage humanisé associé aux</p>	<p>Le canal de Soulanges était un bon exemple de paysage de canaux avec ses 23,5 km. Il réunissait l'ensemble des composantes de ce type de paysage, et un grand soin avait été apporté à leur conception notamment aux bâtiments, aux aménagements et aux installations électriques. L'aménagement hydroélectrique est l'une des composantes majeures et des mieux</p>

			<ul style="list-style-type: none"> Centrale hydroélectrique posée sur une chaussée, dans le déversoir Canal de fuite se jetant dans l'embouchure sinueuse de la rivière à la Graisse Terrain végétalisé 		canaux de navigation québécois et canadiens antérieurs à 1939.	<p>conservées du canal d'un point de vue paysager. De nos jours, l'ancien aménagement hydroélectrique est un témoin significatif d'un type d'un concept paysager, soit le paysage des canaux québécois et canadiens.</p> <p>À l'échelle du Québec, quelques canaux de navigation anciens subsistent, dont le canal de Lachine (1824, puis modifié à plusieurs reprises) et le canal de Chambly (1843). Un certain nombre ont été relativement modernisés dont le canal de Sainte-Anne-de-Bellevue. Ainsi, il ne subsiste aucun canal ayant conservé l'ensemble de ses composantes anciennes. En général, les canaux conservent quelques composantes anciennes permettant d'avoir une idée de leur paysage ancien. Parmi ceux-ci, nous retrouvons l'entrée inférieure (Chambly) et l'entrée supérieure (Saint-Jean-sur-Richelieu) du canal de Chambly, l'écluse du canal de Saint-Ours (Saint-Ours), l'entrée inférieure (Pointe-des-Cascades) et l'entrée supérieure (Les Coteaux) du canal de Soulanges ainsi que l'entrée inférieure du canal de Lachine. Parmi ce corpus, l'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres se distingue puisqu'il ne s'agit pas d'une entrée et qu'il conserve une portion de paysage de qualité appréciable.</p>	
				Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années			
				Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population			
Scientifique			L'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur scientifique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances			
Sociale			L'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur sociale, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté			
				Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté			
Technologique	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> Vannes de type Stoney Puits des turbines Turbines de type Victor Aspirateurs Canaux de digue 	Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité	<p>L'aménagement hydroélectrique a été construit à même une digue d'un canal de navigation, et il exploite un faible dénivelé.</p> <p>L'aménagement hydroélectrique comprend des turbines de type Victor, qui sont maintenant unique au Québec.</p> <p>L'aménagement hydroélectrique des Cèdres est associé à un ingénieur important, Alva Cecil Rice.</p>	<p>À cet endroit, il est originalement prévu d'établir une digue pour vidanger un bief du canal de Soulanges, soit une portion de canal comprise entre deux écluses. Lorsque la décision est prise d'électrifier le canal, l'ingénieur Monro propose d'intégrer l'aménagement hydroélectrique à même la digue prévue. Il s'agit d'une solution originale qui réduit les coûts de construction. L'aménagement hydroélectrique témoigne d'ingéniosité puisqu'il fusionne les fonctions de digue de régulation de l'eau et de production d'énergie, dans une perspective d'efficacité. Aucun autre exemple n'est connu au Québec.</p> <p>Par ailleurs, l'aménagement hydroélectrique conserve, au fond des puits, quatre paires de turbines de type Victor. La turbine de type Victor est mise au point par l'entreprise Stilwell-Bierce en 1878, puis perfectionnée à plusieurs reprises par l'ingénieur Rice. Les premières turbines de type Victor sont montées sur un axe vertical, puis elles seront disposées par paire sur un axe horizontal. C'est le type de turbine Victor « Cylinder Gate » (brevet américain n° 621141), de 24 pouces de diamètre et 225 rotations par minute, conservé dans les puits de l'aménagement hydroélectrique des Cèdres. Il ne subsiste aucune autre turbine Victor de ce type au Québec. Autrement, l'ancien aménagement Saint-Gabriel à Shannon conserve une paire de turbines sur axe horizontal de type McCormick datant de 1888, qui est le seul autre exemple de turbines sur axe horizontal antérieur à 1900 au Québec.</p> <p>Le déversoir de l'aménagement hydroélectrique a été conçu en 1898 par l'ingénieur hydraulicien américain Alva Cecil Rice, qui travaille alors pour l'entreprise Stilwell-Bierce and Smith-Vaile, en</p>

							collaboration avec l'ingénieur du Canal, Monro. Rice est également le concepteur des turbines Victor qui seront installées dans le déversoir. Rice est un ingénieur hydraulicien important du tournant du XXe siècle, et il est associé à la conception de très nombreux aménagements hydroélectriques partout en Amérique du Nord ainsi que la conception et l'amélioration de plusieurs modèles de turbines. Pour l'aménagement hydroélectrique des Cèdres, Rice conçoit à la fois le déversoir ainsi que les turbines, ce qui en fait une œuvre intéressante.
Urbanistique			L'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur urbanistique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1. de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée			
				Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquent un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire			
				Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu			

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Nikolas Ducharme
Sous-ministre adjoint
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Nikolas.ducharme@transports.gouv.qc.ca

Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Je vous informe que la proposition de classement de l'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres, dont vous êtes propriétaire, n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que le contexte de conservation actuel du bien ne justifie pas son classement. L'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres présente un intérêt patrimonial. Cependant, le Ministère ne considère pas que le classement soit nécessaire pour assurer la pérennité de son intérêt patrimonial.

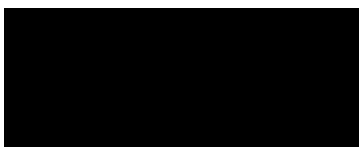
En effet, l'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres, dont une partie du site proposé est déjà classée comme immeuble patrimonial, est la propriété de votre ministère, qui procède actuellement à d'importants travaux de consolidation. Dans un souci d'exemplarité de l'État en matière de patrimoine, nous vous encourageons à poursuivre dans cette voie et réitérons notre disponibilité pour vous accompagner dans cette importante démarche.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Annie Goudreault, directrice de la Montérégie, par courriel à l'adresse suivante : annie.goudreault@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Annie Goudreault, Direction régionale de la Montérégie
M. Kamal Boulbrouz, Direction générale principale de la région
métropolitaine de Montréal, ministère des Transports et de la Mobilité
durable

N/Réf : 49081

Ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres



Adresse (localisation) : 2100, chemin du Fleuve

Municipalité (région) : Les Cèdres et Coteau-du-Lac (16-Montérégie)

Propriétaire(s) : ministère des Transports et de la Mobilité durable

Proposeur : MRC de Vaudreuil-Soulanges

Date de réception de la proposition : 22 octobre 2020

Contexte de la proposition : La MRC de Vaudreuil-Soulanges travaille depuis de nombreuses années au développement du parc régional du canal de Soulanges. Le parc vise notamment à mettre en valeur les composantes patrimoniales du canal, dont l'ancien aménagement hydroélectrique. Par ailleurs, l'historien de l'architecture Luc Noppen documente l'ancien aménagement hydroélectrique depuis de nombreuses années, et il collabore avec la MRC. Il a fait paraître le résultat de ses recherches en 2020, convaincu de l'intérêt patrimonial de l'ancien aménagement hydroélectrique, au-delà de l'ancienne centrale déjà classée. Sur cette base, la MRC a proposé le classement du terrain de l'ancienne centrale afin de mieux refléter l'intérêt patrimonial de l'ancien aménagement, notamment au regard de la présence de turbines dans des puits, qui ne sont pas incluses dans le classement.

Contexte actuel :

- L'ancienne centrale hydroélectrique des Cèdres a été classée en 1984, sans son terrain. La proposition de classement vise à protéger le terrain de la centrale, comprenant le déversoir, les puits des turbines et les turbines, la remise et le canal de fuite.
- Depuis le début des années 2000, l'ancienne centrale hydroélectrique des Cèdres est sans fonction, et elle n'a pas fait l'objet de travaux d'entretien. Des travaux importants sont nécessaires à court terme afin d'assurer sa pérennité.
- À l'été 2023, le ministère des Transports et de la Mobilité durable a entrepris des travaux de consolidation de l'enveloppe de l'ancienne centrale dans le but d'assurer la pérennité de l'immeuble. Le Ministère n'a aucun plan d'occupation du bâtiment.

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- L'ancienne centrale hydroélectrique des Cèdres a été classée en 1984, sans son terrain. C'est ce qui motive la présente proposition de classement.
- La réglementation de la municipalité des Cèdres est adéquate pour assurer la protection du canal de Soulanges et ses infrastructures, dont l'ancien aménagement hydroélectrique.
- En revanche, le zonage de la municipalité de Coteau-du-Lac n'est pas adéquat pour permettre la préservation de l'intérêt patrimonial de l'ancien aménagement hydroélectrique.

Occupation actuelle et future : L'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres est sans fonction depuis le début des années 2000.

Enjeu(x) :

- L'ancien aménagement hydroélectrique est sans fonction depuis plus de 20 ans, et sa réhabilitation pourrait s'avérer complexe.
- L'ancienne centrale hydroélectrique qui se trouve dans l'ancien aménagement nécessite des travaux majeurs à court terme afin d'assurer sa pérennité. Plusieurs intervenants en patrimoine reprochent au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'avoir tardé à entretenir l'immeuble patrimonial classé.

État du bien : L'ensemble de l'enveloppe de l'ancienne centrale hydroélectrique nécessite des travaux majeurs à court terme. Elle est considérée comme étant fortement dégradée. Par ailleurs, des travaux majeurs sont aussi nécessaires à l'intérieur de l'immeuble. La remise présente dans le site de l'ancien aménagement hydroélectrique nécessite aussi des travaux majeurs à court terme. Par ailleurs, les aménagements bâtis compris dans l'ancien aménagement, comme le déversoir de béton et sa chaussée, nécessitent également des travaux. À titre d'exemple, une partie de la rambarde de fonte située devant l'ancienne centrale est tombée dans le canal de fuite. [REDACTED]

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : L'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres présente un intérêt patrimonial qui le démarque à l'échelle du Québec.

- L'ancien aménagement hydroélectrique se démarque pour sa valeur architecturale puisqu'il comprend la seule centrale de style château au Québec. Il s'agit aussi d'une utilisation hâtive de ce style considérant qu'il sera utilisé jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Par ailleurs, la centrale est une œuvre importante de l'architecte Louis-Auguste Amos, qui se spécialise notamment dans les bâtiments industriels.
- L'ancien aménagement hydroélectrique se démarque pour sa valeur historique puisqu'il constitue un témoin de l'électrification du canal de Soulanges, une première à l'échelle du Québec. L'électricité provient de l'aménagement, qui est l'un des très rares et des plus complets subsistants, antérieurs à 1900, au Québec.
- L'ancien aménagement hydroélectrique se démarque pour sa valeur paysagère puisqu'il constitue un témoin significatif du concept paysager des canaux anciens. De tels paysages voient le jour à partir de 1824, et l'ancien aménagement hydroélectrique conserve un échantillon de ces paysages.
- L'ancien aménagement hydroélectrique se démarque pour sa valeur technologique puisqu'il fusionne les fonctions de digue de régulation de l'eau et de production d'énergie. Aucun autre exemple n'est connu au Québec. Par ailleurs, l'aménagement hydroélectrique conserve quatre paires de turbines de type Victor, qui sont maintenant uniques au Québec. Enfin, le déversoir de l'aménagement hydroélectrique a été conçu par le réputé ingénieur hydraulicien américain Alva Cecil Rice.

Intérêt public : Le site présente un intérêt patrimonial, mais le Ministère ne considère pas que son classement soit la meilleure option pour assurer la pérennité de ses valeurs patrimoniales.

- Une partie du site proposé, soit l'ancienne centrale hydroélectrique des Cèdres, est déjà classée immeuble patrimonial.
- Le ministère des Transports et de la Mobilité durable a entrepris des travaux de consolidation de l'enveloppe de l'ancienne centrale. Le ministère de la Culture et des Communications est en contact étroit avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de le sensibiliser à l'importance de la préservation de cette propriété de l'État.
- À moyen terme, l'ancien aménagement hydroélectrique des Cèdres sera cédé à la MRC de Vaudreuil-Soulanges qui est mobilisée pour assurer la pérennité du site.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement d'un site patrimonial.

MAÎTRE-AUTEL ET AUTELS LATÉRAUX DE L'ÉGLISE DE SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD



Adresse (localisation) : 655, rue Principale

Municipalité (région) : Saint-Joachim-de-Shefford (05-Estrie anciennement 16-Montérégie)

Propriétaire(s) : Fabrique de la paroisse de Saint-Joachim-de-Shefford

Proposeur (appuis) : [REDACTED]

Date de réception de la proposition : 2012-07-18

Contexte de la proposition : Le 18 juillet 2012, [REDACTED] dépose une proposition de classement au Ministère. [REDACTED]. Le 27 novembre 2012, le Ministère recommande de poursuivre l'analyse des autels. Le 13 mai 2013, les représentants du Ministère visitent l'église de Saint-Joachim-de-Shefford. Le 9 juillet 2013, le Ministère recommande de solliciter l'avis d'un expert sur l'authenticité et la valeur patrimoniale des autels de l'église. Le 13 novembre 2013, le rapport d'expertise de Johanne Chagnon est déposé. En mai 2023, le Ministère est informé par le diocèse que l'église est toujours ouverte au culte et que les autels se trouvent toujours dans l'église.

Contexte actuel :

Contexte légal municipal (inventaire, citation, réglementation particulière) :

- Le maître autel et les autels latéraux de l'église de Saint-Joachim-de-Shefford ne possèdent pas de statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC).

Enjeu(x) : Il n'y a pas d'enjeux particuliers.

État du bien : Le Ministère ne possède pas cette information actuellement.

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : Les biens présentent un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires.

- Le maître-autel et les autels latéraux de l'église Saint-Joachim présentent un intérêt patrimonial pour leur valeur artistique. Les meubles sont représentatifs de l'esthétique ornemaniste de l'atelier des Écores et son maître le plus connu, Louis Quévillon. Les œuvres sculptées de cet atelier sont toutefois bien représentées dans le corpus des biens mobiliers religieux protégés en vertu de la LPC. De plus, les autels ne se trouvent plus dans la paroisse pour laquelle ils ont été originellement créés, contrairement au maître-autel de l'église de Saint-Marc-sur-Richelieu, également réalisé par Quévillon et qui ne possède pas de statut.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement d'un objet patrimonial.

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (OBJET, DOCUMENT OU ENSEMBLE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Maître-autel et autels latéraux de l'église de Saint-Joachim
Région administrative	05 – Estrie (anciennement 16-Montérégie)
Adresse	655, rue Principale, Saint-Joachim-de-Shefford
Chargée d'analyse :	Agueda Iturbe-Kennedy (DPEP)



DESCRIPTION SOMMAIRE

Le maître-autel est une pièce de mobilier liturgique exécutée entre 1801 et 1807 pour l'église Notre-Dame-du-Rosaire de Saint-Hyacinthe et transférée à l'église de Saint-Joachim en 1932. L'ensemble est constitué d'un autel en forme de tombeau et d'un tabernacle en bois et en plâtre sculpté, peint et doré. Le tombeau de plan rectangulaire présente un profil galbé à la romaine. Il est orné de nombreux motifs végétaux d'inspiration rocaille. Les angles supérieurs sont ornés de têtes ailées, et les angles inférieurs, de pattes de lion enserrant une sphère. Le tabernacle est composé d'un gradin, d'un étage de la monstrance rythmé de colonnettes et d'un petit couronnement formé d'un entablement. Le centre du meuble est occupé par une réserve eucharistique flanquée de volutes. Sa porte est ornée d'un bas-relief représentant un pélican nourrissant ses petits. Une niche d'exposition surmonte la réserve eucharistique.

Les autels latéraux sont des pièces de mobilier liturgique semblables réalisées entre 1801 et 1807 pour l'église Notre-Dame-du-Rosaire de Saint-Hyacinthe et transférées à l'église de Saint-Joachim en 1932. L'ensemble est constitué de deux autels en forme de tombeaux et de deux tabernacles en bois et en plâtre sculpté, peint et doré. Les tombeaux présentent un plan rectangulaire et un profil galbé à la romaine. Ils sont ornés de motifs végétaux d'inspiration rocaille. Les angles supérieurs sont ornés de têtes ailées, et les angles inférieurs, de pattes de lion enserrant une sphère. Les tabernacles sont tous deux composés de deux gradins, d'un étage de la monstrance rythmé de colonnettes et d'un petit couronnement formé d'un entablement. Le centre des meubles est occupé par une réserve eucharistique flanquée de volutes. Sa porte est ornée d'un bas-relief représentant un coeur rayonnant. La réserve est surmontée d'une niche d'exposition formée par deux colonnettes saillantes.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

Le maître-autel et les autels latéraux, qui se trouvent aujourd'hui dans l'église de Saint-Joachim, sont réalisés par l'atelier des Écores entre 1801 et 1807 pour l'église Notre-Dame-du-Rosaire de Saint-Hyacinthe. La commande des autels accompagne la réalisation, par Louis Quévillon (1749-1823), d'une partie du décor intérieur de l'église : voûte, chaire, banc d'œuvre, boiserie du cœur et du jubé. Quévillon lui-même participe à tout le travail. Il aurait notamment « tracé au canif » le motif du pélican ornant la porte du tabernacle du maître-autel.

Fondée en 1777, la paroisse de Notre-Dame-du-Rosaire est considérée comme la paroisse mère du diocèse de Saint-Hyacinthe. Celui-ci se détache du diocèse de Montréal en 1852 et c'est seulement à ce moment qu'une seconde paroisse est fondée pour accueillir l'évêque et sa cathédrale. Après avoir été assumée par le clergé séculier, la direction de Notre-Dame-du-Rosaire est transférée en 1873 aux Dominicains. Ceux-ci donnent les trois autels de l'atelier des Écores à la paroisse de Saint-Joachim-de-Shefford en 1932. Ce don est fait à l'occasion de la construction de la nouvelle église, à la suite à l'incendie du lieu de culte précédent.

L'atelier des Écores constitue une page importante de l'histoire de l'art ancien au Québec, particulièrement dans le domaine de la sculpture ornementale religieuse, en raison de l'ampleur de la production de l'atelier et par le grand nombre d'artisans qui y ont été formés. L'atelier des Écores a été en activités de 1792 à 1828 et la date de production des trois autels de l'église de Saint-Joachim correspond au début de la période de croissance de l'atelier, alors que Louis Quévillon et son associé Joseph Pépin (1770-1842) font prendre de l'expansion à leur entreprise. Par ailleurs, l'année 1806 marque le moment où l'atelier des Écores est en mesure de réaliser le processus complet de production des sculptures et décors, de la conception à la finition.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales		Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec	
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin		<input type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input checked="" type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. Le maître-autel et les autels latéraux de l'église Saint-Joachim présentent un intérêt patrimonial pour leur valeur artistique par leur association à l'atelier des Écores. Cet atelier est toutefois bien représenté parmi le corpus de biens mobiliers religieux issus de cet atelier et protégés en vertu de la LPC.	
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologique					Le bien renseigne sur une occupation humaine passée significative. Il contribue à enrichir la compréhension du contexte archéologique duquel il provient		
Artistique	X	X	X		Le bien possède des qualités esthétiques reconnues Autels réalisés par l'atelier des Écores (en fonction de 1792 à 1828). Le maître-autel conserve un bon équilibre général, les autels latéraux présentent la sculpture la plus intéressante et la plus fouillée de tous les autels latéraux des Écores conservés de nos jours.		Les sculpteurs de l'atelier des Écores sont reconnus pour avoir réalisé le plus grand nombre de décors intérieurs d'église et de mobilier liturgique que tout autre groupe de sculpteurs au Québec. Malgré cela, il ne reste que six maîtres-autels et cinq paires d'autels latéraux issus de l'atelier des Écores. L'église Saint-Joachim compte parmi les trois églises qui conservent l'ensemble des autels. Quinze bien mobiliers sont associés à l'atelier des Écores dans le Répertoire du patrimoine culturel. Parmi ceux-ci, douze sont classés. Plusieurs tabernacles, maîtres-autels et tombeaux figurent dans ce corpus et sont conservés dans l'église Sainte-Famille de Boucherville, l'église de Saint-Elzéar dans Chaudière-Appalaches et l'église de Saint-Jean-Baptiste en Montérégie. Puisqu'ils ont été originalement réalisés pour Notre-Dame-du-Rosaire, les trois autels aujourd'hui conservés à Saint-Joachim ont une valeur historique particulière dans l'histoire du diocèse de Saint-Hyacinthe.
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		

Emblématique					Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois		
Ethnologique					Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe		
					Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération		
Historique					Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois		
					Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois		
Scientifique					Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		
Sociale					Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté		
					Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique					Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		



Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 31 octobre 2023

Madame Camille Savaria
Présidente
Fabrique de la paroisse de Saint-Joachim
655, rue Principale
Saint-Joachim-de-Shefford (Québec) J0E 2G0

Madame la Présidente,

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

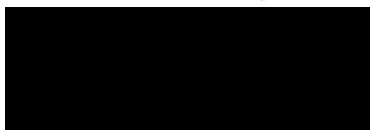
Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Par la présente, je vous informe que la proposition de classement du maître-autel et des autels latéraux de l'église de Saint-Joachim, à Saint-Joachim-de-Shefford, n'a pas été retenue par le ministre pour un classement, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que le maître-autel et les autels latéraux de l'église Saint-Joachim sont représentatifs de l'esthétique ornemaniste de l'atelier des Écores et son maître le plus connu, Louis Quévillon. Cependant, les œuvres sculptées de cet atelier sont déjà bien représentées dans le corpus des biens mobiliers religieux protégés en vertu de la LPC.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Annie Goudreault, directrice de la Montérégie, par courriel l'adresse suivante : annie.goudreault@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Annie Goudreault, Direction régionale de la Montérégie

N/Réf : 49081

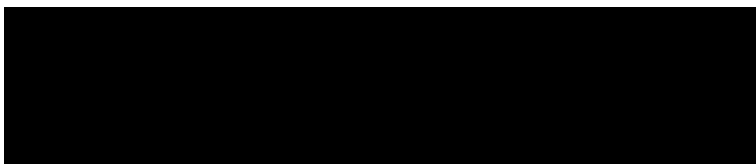
Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448



Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 31 octobre 2023



Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

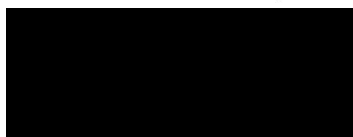
Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Par la présente, je vous informe que la proposition de classement du maître-autel et des autels latéraux de l'église de Saint-Joachim, à Saint-Joachim-de-Shefford, n'a pas été retenue par le ministre pour un classement, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que le maître-autel et les autels latéraux de l'église Saint-Joachim sont représentatifs de l'esthétique ornemaniste de l'atelier des Écores et son maître le plus connu, Louis Quévillon. Cependant, les œuvres sculptées de cet atelier sont déjà bien représentées dans le corpus des biens mobiliers religieux protégés en vertu de la LPC.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Annie Goudreault, directrice de la Montérégie, par courriel l'adresse suivante : annie.goudreault@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

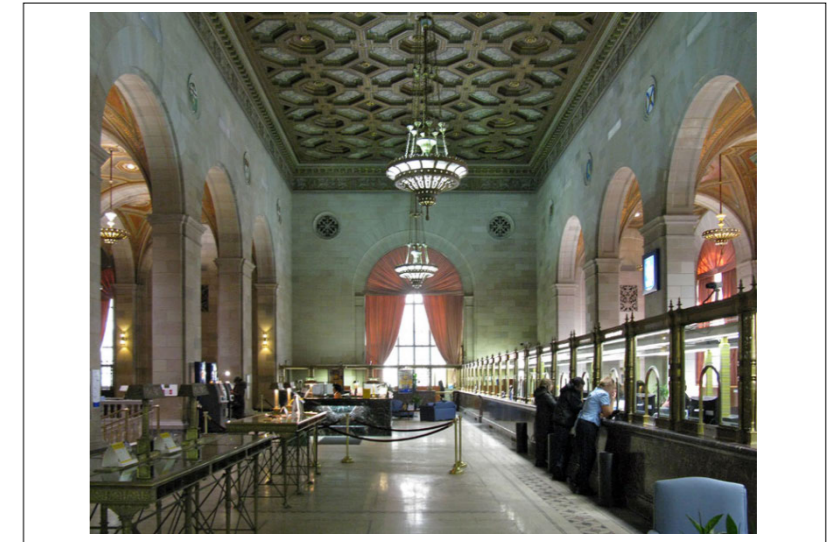
c. c. M^{me} Annie Goudreault, Direction de la Montérégie

N/Réf : 49081

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Édifice de la Banque Royale
Région administrative	06 – Montréal
Adresse	501-515, rue Dollard / 360, rue Notre-Dame-Ouest / 360, rue Saint-Jacques / 500-520, rue Saint-Pierre
Chargée d'analyse	Agueda Iturbe-Kennedy



DESCRIPTION SOMMAIRE

L'édifice de la Banque Royale est un gratte-ciel érigé de 1926 à 1928 pour servir de siège social à une institution bancaire. L'immeuble, doté d'une structure en acier recouverte d'un parement en calcaire, compte 22 étages et est coiffé d'un toit en pavillon. Il présente un plan rectangulaire et une élévation tripartite en retraits successifs. Les ouvertures de l'immeuble sont principalement de forme rectangulaire, à l'exception de celles du rez-de-chaussée qui sont en arc en plein cintre. L'édifice présente une architecture d'inspiration classique, comme en témoigne le bossage à chanfrein, les pilastres et les colonnes d'ordre toscan et les frises à consoles. L'entrée de l'édifice est soulignée par un imposant portail en marbre. L'intérieur du rez-de-chaussée se démarque par son organisation spatiale et sa monumentalité. Il comprend notamment un vaste hall d'entrée, un escalier monumental et une salle des guichets reprenant la forme d'une basilique romaine. Le décor est composé de plafonds à caissons en plâtre ainsi que d'éléments en marbre ou en bronze.

L'édifice de la Banque Royale occupe un quadrilatère formé des rues Saint-Jacques, Saint-Pierre, Notre-Dame Ouest et Dollard, dans l'arrondissement municipal de Ville-Marie de la ville de Montréal. Il est compris dans le site patrimonial de Montréal.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

En 1907, la Banque Royale du Canada déménage son siège social de Halifax à Montréal. En pleine expansion, elle se sent vite à l'étroit dans son immeuble de la rue Saint-Jacques. Pour régler ce problème chronique d'espace, le conseil d'administration de la banque la plus importante du Canada commande en 1926 un édifice prestigieux à une agence réputée d'architectes new-yorkais : York & Sawyer. Cette firme, qui se spécialise dans l'architecture bancaire, s'associe à l'architecte attiré de la banque, Sumner Godfrey Davenport. Ensemble, ils conçoivent un gratte-ciel qui exprime l'opulence et la prospérité de l'institution. Érigé entre 1926 et 1928, cet édifice est à l'époque le plus élevé de l'Empire britannique.

La Banque Royale achète tous les immeubles du quadrilatère que forment les rues Saint-Jacques, Saint-Pierre, Notre-Dame et Dollard entre 1920 et 1926. Par la suite, tous les bâtiments du quadrilatère sont démolis, notamment l'ancien Mechanics' Institute et le gratte-ciel de dix étages de la Banque d'Ottawa. La pierre angulaire du nouvel édifice est posé en avril 1927 et, au printemps suivant, les employés s'installent dans le nouvel immeuble.

Le siège social, les bureaux des différents services administratifs et la monumentale salle des guichets de la Banque Royale occupent les cinq premiers étages que constitue le socle de ce gratte-ciel. Le personnel bénéficie de tout le confort moderne : salles de repos, fumoir, magnifiques salles de réunions et de réceptions, infirmerie, salles à manger et cafétéria. Les chambres fortes sont logées au sous-sol. Les bureaux situés dans la tour sont offerts en location et des compagnies de multiples horizons, autant canadiennes qu'américaines, s'y installent.

En 1962, après avoir passé 34 ans au même endroit, la Banque Royale déménage son siège social dans un autre édifice phare de Montréal : la place Ville-Marie. Elle conserve toutefois une succursale dans l'édifice de la rue Saint-Jacques jusqu'en 2012. L'intérieur du rez-de-chaussée a fait l'objet d'une requalification et est maintenant occupé par le collectif Crew café, un espace de travail collaboratif.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales	Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec		
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. L'édifice de la Banque Royale de Montréal est un témoin du cœur économique du Canada au début du XX ^e siècle. Elle se démarque par la qualité et l'authenticité de son intérieur. Six banques sont déjà protégées en vertu de la LCP par citation ou classement à Montréal. Le décor de la Banque Canadienne-Impériale-de-Commerce (immeuble classées, PIMIQ 100011) datant de 1847 est tout aussi faste et le seul comparable notable présent au Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Le décor de la Banque Molson (PIMIQ 100349), datant de 1864-1866, présente encore aujourd'hui des éléments caractéristiques de ce type architectural, mais demeure moins luxueux et n'est pas protégé en vertu de la LPC.		
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologique					Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative		
Architecturale	X	X	X	Édifice de style néo-renaissance	Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu Le bien constitue une réponse architecturale éloquente à des besoins à une période donnée	X	L'édifice de la Banque Royale présente un intérêt architectural par son association aux architectes new-yorkais York & Sawyer, une firme spécialisée dans l'architecture bancaire au début du XX ^e siècle. Elle témoigne également de l'influence de la modernité par sa structure en acier et sa haute tour, et la persistance des formes classiques par son décor et ses matériaux. L'intérêt de ses intérieurs repose sur : <ul style="list-style-type: none"> - la richesse des décors de la grande salle, incluant les plaques commémoratives dédiées aux employés de la Banque décédés lors des deux grands conflits mondiaux; - la finesse de l'ornementation des éléments fonctionnels, dont les grilles, les boîtes aux lettres et les ascenseurs;

							<ul style="list-style-type: none"> - la présence d'un imposant coffre-fort en acier inoxydable, en lien direct avec l'usage du bâtiment, dont l'esthétisme témoigne de l'importance de l'institution; - la salle de réception, aux murs ornés de panneaux de noyer d'Amérique et au plafond à demi voûté, doté d'un foyer en marbre blanc surmonté d'une carte du Canada dessinée par Adam Sheriff Scott; - la salle du conseil d'administration, dont les murs sont ornés de panneaux en chêne. <p>Le décor de la Banque de Montréal (immeuble classées, PIMIQ 100011) datant de 1847 est tout aussi faste. Celui de la Banque Molson (PIMIQ 100349), datant de 1864-1866 présente encore aujourd'hui des éléments caractéristiques de ce type architectural, mais demeure moins luxueux. Ces deux intérieurs ne sont toutefois pas classés en vertu de la LPC.</p>
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		
Artistique					Le bien possède des qualités esthétiques reconnues		
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		
Emblématique					Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois		
Ethnologique					Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée		
					Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération		
Historique	X	X	X	Fonction de siège social et pas seulement de succursale.	Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois	X	Association aux grandes institutions bancaires de la rue Saint-Jacques à Montréal; elle fait partie des institutions qui formaient, au début du XX ^e siècle, la cité financière du Québec et du Canada. La rue Saint-Jacques accueille également la banque de Montréal, la banque Molson et l'édifice de la Banque-Canadienne-Impériale-de-Commerce. Les coffres de la Banque Royale ont été un lieu de conservation de trésors nationaux au cours de la Seconde Guerre mondiale.
					Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois	X	Fondée en 1864, la Banque Royale du Canada (Merchants Bank) est aujourd'hui la plus grande banque à charte et institution financière du Canada. En 1887, elle ouvre un bureau à Montréal. Au tournant du XX ^e siècle, elle possède 64 succursales dans le pays et bénéficie d'une croissance remarquable jusque dans les années 1930. Dès 1907, elle déménage son siège social d'Halifax à Montréal. La succursale à l'étude, rend compte de l'importance de cette institution et de la place que l'institution accorde à la métropole dans ses activités financières.
Identitaire					Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise		
Paysagère	X	X	X		Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu		
					Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années		
					Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population	Point de repère sur la rue Saint-Jacques	La banque est un des plus hauts édifices à Montréal.
Scientifique					Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		

Sociale				Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté		
				Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique				Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		
Urbanistique				Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		
				Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire		
				Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu		

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Serge Lamontagne
Directeur général
Ville de Montréal
serge.lamontagne@montreal.ca

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement du hall et des espaces bancaires de l'édifice de la Banque Royale (360, rue Saint-Jacques) et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

En effet, l'analyse a révélé que les espaces intérieurs du rez-de-chaussée de l'édifice de la Banque Royale témoignent, par leur richesse, de l'époque pendant laquelle Montréal était la métropole économique du Québec et du Canada. Or, au moins un autre hall bancaire similaire, aussi située à Montréal et datant de la même époque, est déjà classé. La proposition de classement s'inscrivait dans le contexte de la fin des activités bancaires de l'édifice et de l'incertitude quant à la préservation de ses espaces intérieurs d'intérêt. Depuis, ceux-ci ont été réhabilités avec soin et leur intérêt patrimonial a été maintenu.

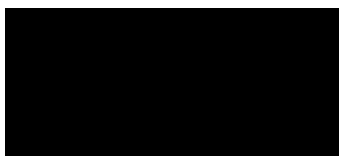
L'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la municipalité doit être informée lorsqu'une proposition de classement n'est pas retenue afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer l'immeuble en vertu des pouvoirs qui sont conférés aux municipalités par la Loi. Nous vous encourageons donc à évaluer les options qui s'offrent à vous pour protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Jonathan Guénette, directeur des services à la clientèle de l'Île de Montréal, par courriel à l'adresse suivante : jonathan.guenette@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

Le directeur,

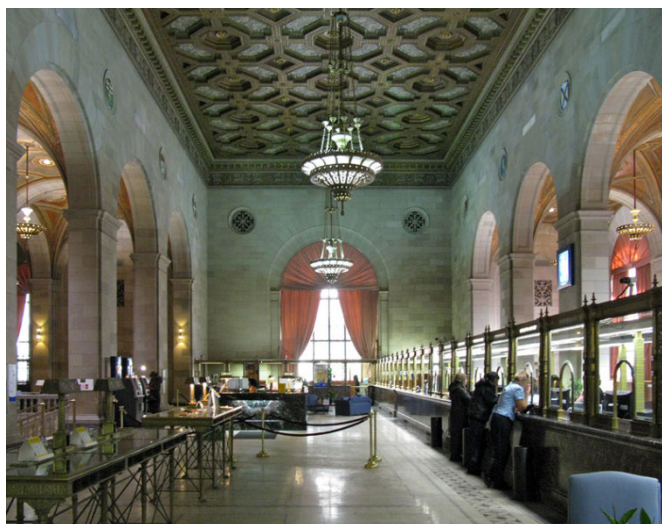


Bruno Boisvert

c. c. M. Jonathan Guénette, Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal

N/Réf : 49081

HALL DE L'ÉDIFICE DE LA BANQUE-ROYALE



Adresse (localisation) : 501-515, rue Dollard / 360, rue Notre-Dame-Ouest / 360, rue Saint-Jacques / 500-520, rue Saint-Pierre

Municipalité (région) : Montréal (06-Montréal)

Propriétaire(s) : 360 Saint Jacques Nova Scotia Company

Proposeur (appuis) : [REDACTED]

Date de réception de la proposition : 2012-07-12

Contexte de la proposition : Le 12 juillet 2012, [REDACTED] dépose une proposition de statut visant le hall et les salles bancaires du rez-de-chaussée de l'édifice de la Banque Royale. À la suite de la fermeture de cette succursale de la Banque Royale en 2010, le rez-de-chaussée est visé par un projet de reconversion. Le 14 janvier 2013, le Ministère visite l'édifice. Le 5 février 2013, le Ministère recommande le classement du hall et des salles bancaires de l'édifice. Il est proposé que des scénarios de protection soient élaborés et présentés. Le 15 octobre 2013, le Ministère recommande de protéger l'ensemble des espaces situés au rez-de-chaussée, le coffre-fort et les espaces attenants situés au deuxième sous-sol. Des avis d'intention de classement ont été acheminés aux autorités en 2014.

Contexte actuel :

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- L'édifice de la Banque Royale est situé dans le site patrimonial de Montréal déclaré par la Loi sur le patrimoine culturel (LPC).

Occupation actuelle et future : En 1962, après avoir passé 34 ans au même endroit, la Banque Royale déménage son siège social dans un autre édifice-phare de Montréal : la place Ville-Marie. Elle conserve toutefois une succursale dans l'édifice de la rue Saint-Jacques jusqu'en 2012. L'intérieur du rez-de-chaussée a fait l'objet d'une requalification et est maintenant occupé par le collectif Crew café, un espace de travail collaboratif.

Enjeu(x) : Il n'y a pas d'enjeux particuliers.

État : L'édifice de la Banque Royale est situé dans le site patrimonial de Montréal, mais cette protection ne vise pas les intérieurs. Cela dit, les espaces intérieurs sont bien mis en valeur par les occupants actuels et ne semblent plus menacés.

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : Le hall de l'édifice de la Banque Royale présente un intérêt patrimonial qui le démarque à l'échelle du Québec.

- Le hall de l'édifice de la Banque Royale présente une valeur architecturale puisqu'il constitue un exemple particulièrement achevé de grand hall bancaire de la première moitié du XX^e siècle. Les sièges sociaux des grandes banques comprennent

habituellement une succursale au rez-de-chaussée et l'architecture de leur hall est un espace de représentation important pour les entreprises.

- Le hall de l'édifice de la Banque Royale présente une valeur historique puisqu'il est un témoin significatif de l'époque pendant laquelle Montréal était la métropole du Canada et que le Vieux-Montréal réunissait les grandes institutions bancaires du pays, dont la Banque Royale.

Intérêt public : Le classement du hall de l'édifice de la Banque Royale n'apparaît pas nécessaire pour assurer la préservation de ses valeurs patrimoniales.

- La proposition de classement s'inscrivait dans le contexte de la fin des activités bancaires du hall et de l'incertitude quant à son avenir.
- Depuis la proposition de classement, le hall a été réhabilité avec soin et son intérêt patrimonial a été maintenu.
- Au moins un autre hall bancaire similaire, aussi à Montréal et de la même époque, est déjà classé, soit celui de l'édifice de la Banque-Canadienne-Impériale-de-Commerce.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement d'un immeuble patrimonial.

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Francis J. Greenburger
Président
360 Saint Jacques Nova Scotia Company
200-409, rue Saint-Nicolas
Montréal (Québec) H2Y 2P4

Monsieur le Président,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

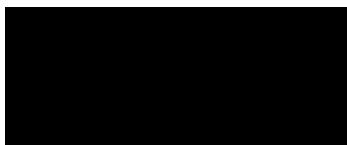
Je vous informe que la proposition de classement du hall et des espaces bancaires de l'édifice de la Banque Royale (360, rue Saint-Jacques), dont votre entreprise est propriétaire, n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que les espaces intérieurs du rez-de-chaussée de l'édifice de la Banque Royale témoignent, par leur richesse, de l'époque pendant laquelle Montréal était la métropole économique du Québec et du Canada. Or, au moins un autre hall bancaire similaire, aussi situé à Montréal et datant de la même époque, est déjà classé. La proposition de classement s'inscrivait dans le contexte de la fin des activités bancaires de l'édifice et de l'incertitude quant à la préservation des espaces intérieurs d'intérêt. Depuis, ceux-ci ont été réhabilités avec soin et leur intérêt patrimonial a été maintenu.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Jonathan Guénette, directeur des services à la clientèle de l'Île de Montréal, par courriel à l'adresse suivante : jonathan.guenette@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Jonathan Guénette, Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal
M. Georges Coulombe, président, Gestion Georges Coulombe Inc.

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023



Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

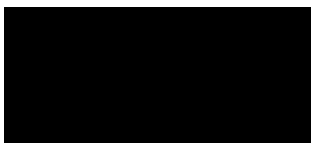
Par la présente, je vous informe que la proposition de classement du hall et des espaces bancaires de l'édifice de la Banque Royale (360, rue Saint-Jacques) n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. L'analyse a révélé que les espaces intérieurs du rez-de-chaussée de l'édifice de la Banque Royale témoignent, par leur richesse, de l'époque pendant laquelle Montréal était la métropole économique du Québec et du Canada. Or, au moins un autre hall bancaire similaire, aussi situé à Montréal et datant de la même époque, est déjà classé. La proposition de classement s'inscrivait dans le contexte de la fin des activités bancaires de l'édifice et de l'incertitude quant à la préservation de ses espaces intérieurs d'intérêt. Depuis, ceux-ci ont été réhabilités avec soin et leur intérêt patrimonial a été maintenu.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Jonathan Guénette, directeur des services à la clientèle de l'Île de Montréal, par courriel à l'adresse suivante : jonathan.guenette@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Jonathan Guénette, Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Alexandre Pampalon
Chef de projets
Résonance Canada
info@resonance-canada.com

Monsieur Bruno Couture
Directeur général
Société d'histoire forestière du Québec
direction@histoiresforestieres.com

Messieurs,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de désigner tout élément du patrimoine culturel, dont un personnage, un événement ou un lieu historique pour reconnaître formellement son intérêt patrimonial.

Le ministre détermine si l'élément présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur sa place dans la mémoire collective. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

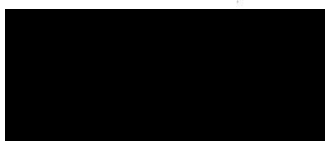
Par la présente, je vous informe que les propositions de désignation de la construction du *Baron of Renfrew*, navire-radeau, et du lancement du *Columbus*, premier navire-radeau, n'ont pas été retenues par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que ces éléments ne possèdent pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier leur désignation. Ces événements rappellent l'importance de l'industrie du bois équarri et du rôle du port de Québec au XIX^e siècle. Cependant, la construction de ces navires en bois équarri et leur traversée de l'océan vers l'Europe n'ont pas eu de répercussions majeures dans l'histoire québécoise à moyen ou à long terme. Elles n'ont pas donné lieu à une nouvelle pratique du transport du bois. Enfin, d'autres éléments du patrimoine culturel permettent de mieux rappeler l'importance de l'industrie du bois équarri et le rôle du port de Québec, notamment le voyage du *Columbo*, premier train de bois de Philemon Wright.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Anne-Marie-Gendron, directrice de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, par courriel à l'adresse suivante : anne-marie.gendron@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Anne-Marie Gendron, Direction de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

RÉSUMÉ DE L'ANALYSE DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

ÉVÉNEMENT HISTORIQUE

INFORMATION

Nom	Lancement du navire-radeau <i>Baron of Renfrew</i> (1825) Lancement du navire-radeau <i>Columbus</i> (1824)
Région administrative	Capitale-Nationale
Chargé d'analyse	René Laliberté

SYNTHÈSE HISTORIQUE

Le lancement du *Columbus*, le navire-radeau construit selon les plans de l'architecte naval écossais Charles Wood (1790-1847) à l'île d'Orléans, survient le 5 septembre 1824. Le *Baron of Renfrew*, du même architecte et construit au même endroit, de plus grandes dimensions, est quant à lui lancé en 1825. Ces événements font partie intégrante de l'histoire de l'industrie du bois au Québec et au Canada. Wood imagine un nouveau type d'embarcation : un immense navire- radeau pouvant charger les pièces de bois de trop grande dimension pour les navires traditionnels, et dont la structure est elle-même destinée à être démantelée à son arrivée à Londres, après une unique traversée, afin d'en revendre le bois. Il conçoit un bâtiment fait entièrement de bois équarri, dont les dimensions surpassent celles de tous les navires construits précédemment au Québec.

Les deux navires-radeaux réussissent la traversée de l'Atlantique, mais font éventuellement naufrage près des côtes anglaises en raison d'erreurs de navigation. Malgré la démonstration que les navires peuvent soutenir la traversée, les investisseurs et les assureurs impliqués dans l'entreprise de Wood sont refroidis et l'expérience n'est pas reconduite.

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

ANALYSE PATRIMONIALE

	Critères	Justification
ÉVÈNEMENT	<input type="checkbox"/> Envergure	
	<input type="checkbox"/> L'événement est largement reconnu comme ayant été marquant dans l'histoire au Québec. +	
	<input type="checkbox"/> L'événement a eu des répercussions durables dans le temps. +	
	<input type="checkbox"/> L'événement est documenté ou fait l'objet de gestes de reconnaissance.	
	<input type="checkbox"/> Évocation	
	<input checked="" type="checkbox"/> L'événement est reconnu pour sa capacité à évoquer une idée, une cause, un mouvement, une tradition, un phénomène, une période ou un contexte significatif dans l'histoire au Québec. +	Il s'agit d'un événement qui permet de rappeler l'importance du port de Québec dans l'industrie du bois équarri et son rôle de port transatlantique pour une bonne partie du siècle. Il s'agit également d'un événement lié à l'industrie du bois équarri, qui a joué un rôle déterminant dans le développement du Québec, l'occupation de son territoire et, dans une certaine mesure, dans la construction de son identité collective.

	<input type="checkbox"/> L'événement évoque de façon remarquable cette idée, cette cause, ce mouvement, cette tradition, ce phénomène, cette période ou ce contexte significatif	D'autres événements permettent de mieux représenter les éléments d'intérêt véhiculés par les événements, notamment le voyage du train de bois <i>Columbo</i> (1804).
--	--	--

BIBLIOGRAPHIE

Avis du CPCQ : Le Ministère n'a pas requis l'avis du CPCQ, considérant que ces deux propositions n'ont pas été retenues pour d'éventuelles désignations en vertu de la LPC.

Sommaire intérêt patrimonial :

Les deux propositions ne se qualifient pour aucun des critères de la méthode d'évaluation pour les événements historiques.

Elles remplissent une seule des deux conditions du critère d'évocation.

1) *L'événement est reconnu pour sa capacité à évoquer une idée, une cause, un mouvement, une tradition, un phénomène, une période ou un contexte significatif dans l'histoire au Québec.*

Il s'agit d'un événement qui permet de rappeler l'importance du port de Québec dans l'industrie du bois équarri et son rôle de port transatlantique pour une bonne partie du siècle. Il s'agit également d'un événement lié à l'industrie du bois équarri, qui a joué un rôle déterminant dans le développement du Québec, l'occupation de son territoire et, dans une certaine mesure, dans la construction de son identité collective. Toutefois, il s'agit d'événements anecdotiques qui n'ont pas eu d'effets durables dans le temps.

2) *L'événement évoque de façon remarquable cette idée, cette cause, ce mouvement, cette tradition, ce phénomène, cette période ou ce contexte significatif.*

D'autres événements permettent de mieux représenter les éléments d'intérêt véhiculés par les événements, notamment le voyage du train de bois *Columbo* (1804).

Scénario recommandé : Refus des propositions de désignation.

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Barrage des rapides Deschênes (206643)
Région administrative	07 – Outaouais
Adresse	Gatineau, secteur Aylmer
Chargée d'analyse	Geneviève Godbout (DPEP)

DESCRIPTION SOMMAIRE

Le bien comprend les vestiges d'un barrage en maçonnerie et en béton, construit vers 1896 pour alimenter en électricité la compagnie de tramways *Hull Electric Company*. Ces vestiges émergent aujourd'hui des rapides Deschênes, sur la rivière des Outaouais, dans le secteur Aylmer de la ville de Gatineau. Les vestiges du barrage font partie du site archéologique BjFw-170 (Complexe industriel des rapides Deschênes), bien qu'ils se trouvent dans le domaine hydrique.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

Les rapides Deschênes sont un lieu de portage depuis des millénaires, comme en témoigne le site archéologique BiFw-164. Le lieu est fréquenté par des explorateurs européens dès 1610, et accueille des colons à partir des années 1800. Les rapides Deschênes sont harnachés dès les années 1820 par moulin hydraulique à foulons, qui dessert une scierie et une forge. La famille Conroy acquiert l'installation vers 1840 et en augmente progressivement la capacité de production. En 1889, les frères William J. Conroy et Robert Gugues Conroy fondent la *Ball Electric Company* et souhaitent aménager une centrale sur les rapides Deschênes. Le site est alors transformé pour la production hydroélectrique, et alimente dès 1896 la ligne de tramways de la *Hull Electric Company* reliant Aylmer, Hull et Ottawa. En 1900, les frères Conroy concluent un accord avec la *E. B. Eddy Company* pour alimenter ses usines à la suite de l'incendie de Hull. Le barrage et la centrale des rapides Deschênes sont représentés dans plan d'assurance de Goad en 1908. **La date d'abandon des installations hydroélectrique n'est pas documentée dans les études consultées pour la présente analyse.**



Figure 1 Source : Patrick Woodbury, *Le Droit*, 2023

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales	Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec		
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin		<input type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input checked="" type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. Le barrage des rapides Deschênes témoigne des débuts de l'industrie hydroélectrique en Outaouais et document l'activité industrielle de la famille Conroy dans la région de Gatineau. Le bien présente à ce titre un intérêt patrimonial. Toutefois, à l'échelle du Québec, il ne se démarque ni par le caractère de ses installations ni par son intérêt archéologique et historique. Par exemple, le SPC de l'Ancienne-Centrale-Hydroélectrique-de-Saint-Narcisse et l'IPC de l'ancienne centrale hydroélectrique des Cèdres conservent des ensembles industriels plus complets. De plus, et le SPC de la Chute-Montmorency comprend davantage de vestiges d'installation hydroélectriques de la fin du 19e siècle, témoignant du lien entre l'électrification du Québec et son économie.	
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologie	x	x	x	Le bien fait partie du site archéologie BiFw-170, qui comprend des vestiges dans les rapides	Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative	Les vestiges du barrage témoignent de la production hydroélectrique au début du 20 ^e siècle. Ils sont directement liés au site BiFw-170, qui comprend les vestiges d'une résidence et d'au moins un moulin à farine. Ne se qualifie pas. Le site BiFw-170 n'a pas été fouillé.	Le site archéologique du complexe industriel des rapides Deschênes (BiFw-170) a livré des vestiges en surface, révélateurs de l'occupation industrielle du site. Ce site comprend les vestiges du barrage, mais les vestiges de la centrale et d'autres installations liées à l'exploitation du barrage n'ont pas été mis au jour. Par contraste, le site archéologique CdFc-2, associé au SPC de l'Ancienne-Centrale-Hydroélectrique-de-Saint-Narcisse, a livré des vestiges bien conservés associés à plusieurs périodes d'occupation et d'utilisation des lieux. Tout près du barrage des rapides Deschênes, le site des chute Chaudières et des usines EB Eddy comprend le site archéologique BiFw-43, qui témoigne lui aussi de la cohabitation entre des occupations autochtones (notamment pour le portage), des installations industrielles et des aménagements liés à la production hydroélectrique. De ce fait, le site BiFw-170 et les vestiges du barrage qui y sont associés ne se démarquent pas à l'échelle du Québec, parmi les biens qui y sont similaires.
Architectura	x	x	x	Le bien comprend des	Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu	Ne se qualifie pas	

le				vestiges issus de l'architecture industrielle du début du 20 ^e siècle	Le bien constitue une réponse architecturale éloquente à des besoins à une période donnée	Ne se qualifie pas	
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste	Ne se qualifie pas	
Artistique					Le bien possède des qualités esthétiques reconnues		
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		
Emblématique					Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois		
Ethnologique					Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée		
					Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération		
Historique	x	x	x	Le bien témoigne de l'histoire de la production hydroélectrique en Outaouais	Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois	Le bien est le premier barrage hydroélectrique construit en Outaouais. Ce barrage distribue son électricité à une compagnie de tramway et des manufactures.	Le lien entre le barrage et les industries qu'il a desservies n'est plus apparent, et seuls les vestiges du barrage subsistent pour témoigner du complexe industriel dans son ensemble. Par contraste, l'IPC de l'ancienne centrale hydroélectrique des Cèdres (dite Petit-Pouvoir) conserve à la fois son barrage et sa centrale; en usage de 1899 à 1959, elle témoigne non seulement des débuts de l'électrification du Québec, mais aussi de son influence sur l'économie pendant plus d'un demi-siècle. Par ailleurs, même si les vestiges du barrage des rapides Deschênes remontaient à la construction initiale de 1896 (ce qui n'a pas à ce jour pu être confirmé), des vestiges d'installations hydroélectriques de la même époque, et parfois plus anciens existent encore ailleurs au Québec, dont ceux conservés dans le SPC de la Chute-Montmorency (1885 et 1894). De ce fait, le barrage des rapides Deschênes ne se démarque pas parmi les biens similaires à l'échelle du Québec.
					Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois	Le barrage est associé à William J. et Robert Conroy, membres d'une famille qui a marqué la région d'Aylmer.	Le rôle des frères Conroy dans l'histoire de l'hydroélectricité au Québec se limite à la région de Gatineau. À l'échelle de l'Outaouais, ils jouent un rôle relativement secondaire comparé par exemple à celui de E.B. Eddy ou des grandes compagnies comme la <i>Gatineau Power Company</i> . La famille Conroy ne revêt pas d'importance notable à l'échelle du Québec. En ce sens, l'intérêt historique du bien est surtout local.
Identitaire					Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise		
Paysagère	x	x	x	Le bien contribue au caractère paysager du parc des rapides Deschênes	Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu	Ne se qualifie pas	
					Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années	Ne se qualifie pas	
					Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population	Les résidents du secteur reconnaissent les vestiges comme un repère géographique sur la rivière	Le bien ne constitue pas un repère géographique unique ou reconnu à l'échelle de la province.

Scientifique					Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		
Sociale					Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté		
					Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique	x	x	x	Le bien témoigne de la technologie de production hydroélectrique au début du 20 ^e siècle	Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité	Les vestiges du barrage témoignent de l'un des premiers complexes de production d'hydroélectricité au Canada, le premier en Outaouais	Ne se démarque pas à l'échelle du Québec, parmi les biens qui y sont similaires. Par exemple, le SPC de l'Ancienne-Centrale-Hydroélectrique-de-Saint-Narcisse conserve un ensemble de production hydroélectrique plus complet et en meilleur état. Le site patrimonial cité du Barrage-de-la-Rivière-à-Mars, à Saguenay, inclut quant à lui un exemple de passe migratoire à saumon aménagé à même le barrage. Enfin, le site des chutes des Chaudières, qui comprend les immeubles de la EB Eddy et qui fait actuellement l'objet d'une proposition de classement, comprend des aménagements qui témoignent de la production hydroélectrique au début du 20 ^e siècle et sont toujours en activité, dont les aménagement Hull-1 (1902) et Hull-2 (1912), ainsi qu'un barrage en hémicycle (1908).
Urbanistique					Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		
					Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire		
					Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu		



PAR COURRIEL

Québec, le 3 novembre 2023

Monsieur François Asselin,
Bureau de la Direction de l'Outaouais,
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
170, rue de l'Hôtel de Ville, 5e étage
Gatineau, J8X 4C2
francois.asselin@transports.gouv.qc.ca

Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Je vous informe que les vestiges du barrage des rapides Deschênes, dont le ministère des Transports et de la Mobilité durable est propriétaire, n'ont pas été retenus par le ministre pour un classement, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que les vestiges du barrage des rapides Deschênes ne présentent pas un intérêt patrimonial suffisant à l'échelle du Québec pour justifier leur classement, bien que le lieu témoigne néanmoins de l'histoire du développement de l'ancienne municipalité de Hull et de ses premiers aménagements hydroélectriques.

En effet, le barrage des rapides Deschênes témoigne des débuts de l'industrie hydroélectrique en Outaouais et de l'activité industrielle de la famille Conroy dans la région de Gatineau. Le rôle des frères Conroy dans l'histoire de l'hydroélectricité au Québec se limite, néanmoins, à la région de Gatineau. En ce sens, l'intérêt historique du barrage est surtout local. Par ailleurs, le lien entre le barrage et les industries qu'il a desservies n'est plus apparent.

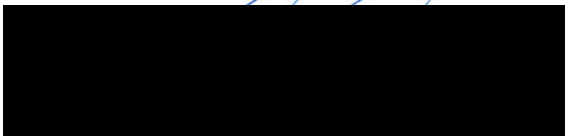
...2

Dans une perspective d'exemplarité en matière de patrimoine culturel et considérant notamment l'intérêt qu'accorde le milieu pour ce lieu, si les vestiges devaient être démantelés, des mesures d'atténuation devraient néanmoins être mises en place. Notre Ministère souhaite à cet effet pouvoir collaborer à la réflexion sur l'avenir des vestiges et les mesures d'atténuation qui pourraient éventuellement être mises en place par votre ministère, le cas échéant.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec moi par courriel à l'adresse suivante : anne-marie.gendron@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

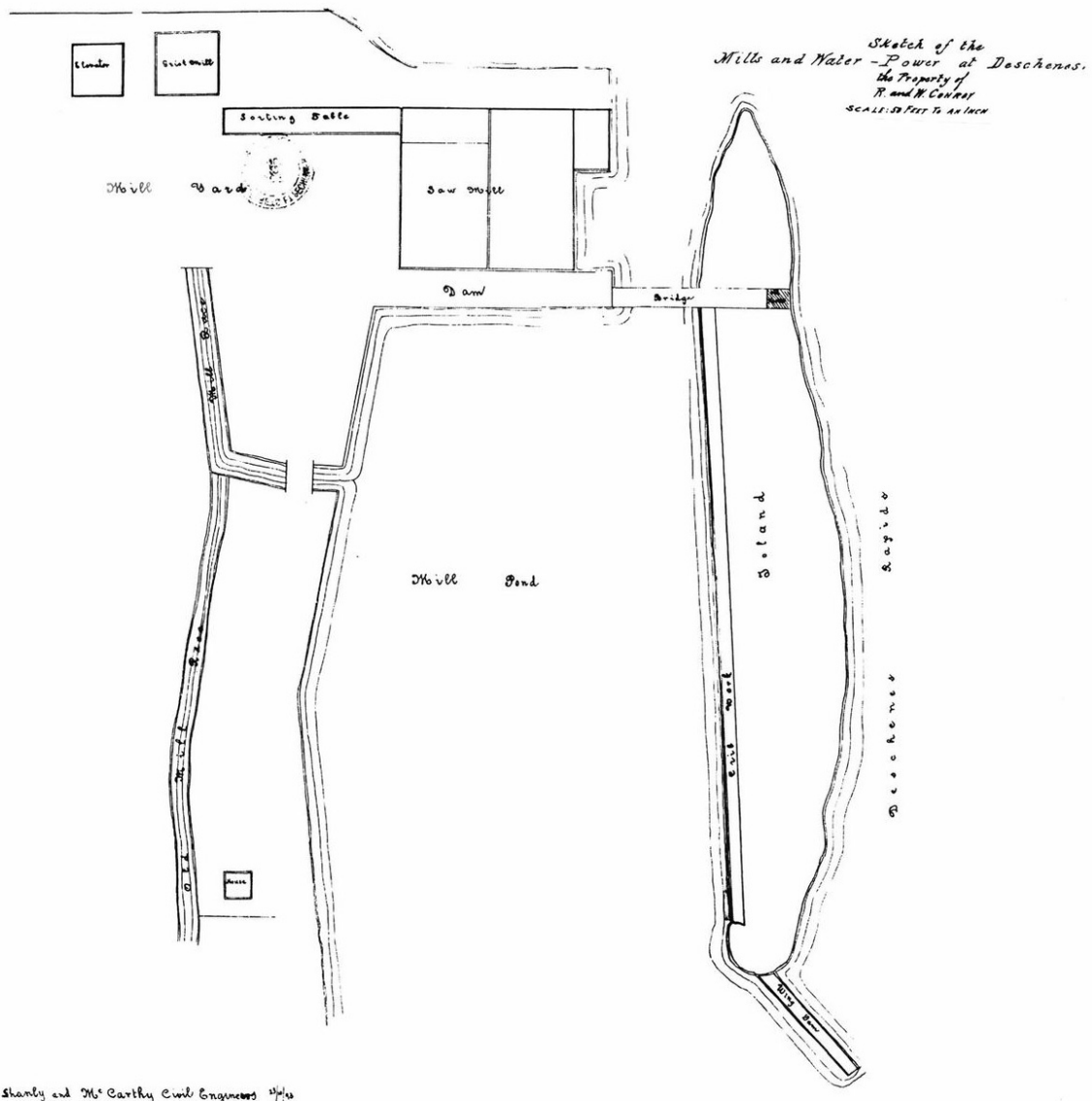
La directrice,



Anne-Marie Gendron

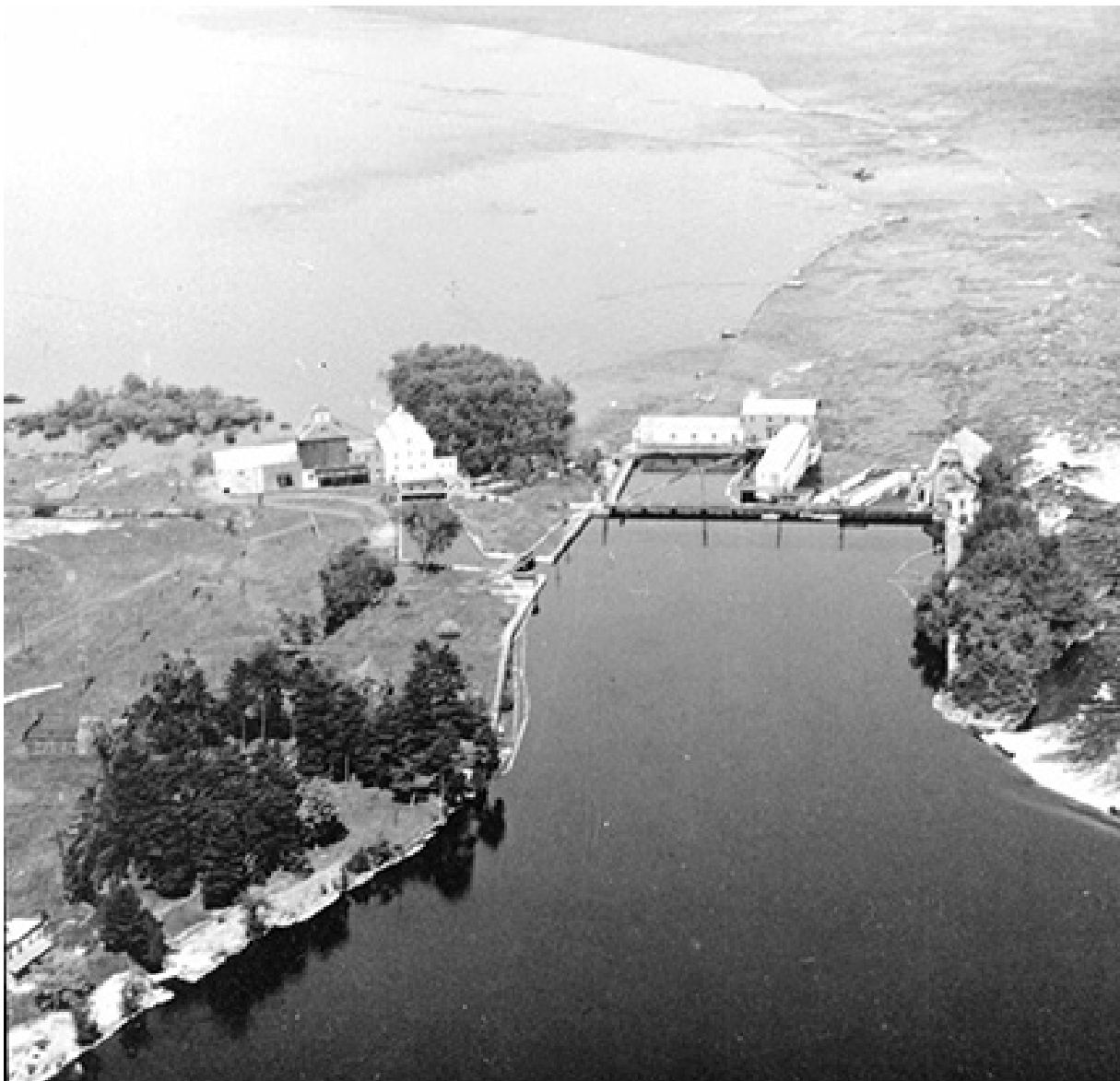
c. c. M. Bruno Boisvert Directeur des politiques et de l'évaluation patrimoniale,
ministère de la Culture et des Communications-

N/Réf : 47816



Plan des moulins et du pouvoir d'eau de Deschênes préparé par les ingénieurs civils Shanly et McCarthy pour William Conroy et ses associés, déposé le 23 octobre 1893. On projette de construire un barrage et une centrale hydro-électrique pour desservir Aylmer et pour alimenter en électricité les tramways de la Hull Electric.

Source : <http://www.histoireforestiereoutaouais.ca/c13/#2>



Vue en plongée du barrage et de la centrale hydro-électrique de Deschênes vers 1925.

Source : <http://www.histoireforestiereoutaouais.ca/c13/#3>



Ancienne scierie et ancien moulin à farine de Deschênes en 1928.
Source : <http://www.histoireforestiereoutaouais.ca/c13/#4>

BARRAGE DES RAPIDES DESCHÊNES
<p>Courte description de l'élément : Les vestiges du barrage des rapides Deschênes sont situés sur la rivière des Outaouais, dans le secteur Aylmer de la ville de Gatineau. Ces vestiges comprennent des structures discontinues de béton armé et de pierres implantées sur la berge et à même les rapides.</p>
<p>Adresse (localisation) : rivière des Outaouais, secteur Aylmer</p>
<p>Municipalité (région) : Gatineau (Outaouais)</p>
<p>Propriétaire(s) : ministère des Transports et de la Mobilité durable, Québec</p>
<p>Proposeur (appuis) : ministre de la Culture et des Communications (demande d'actualisation de l'analyse effectuée en 2017 au regard de la nouvelle méthode d'évaluation patrimoniale publiée en février 2023)</p>
<p>Date de réception de la proposition : s. o.</p>
<p>Contexte de la proposition : Le 9 mai 2023, le ministre de la Culture et des Communications s'engage à entreprendre une évaluation de l'intérêt patrimonial du barrage des rapides de Deschênes.</p>
<p>Contexte actuel : Le MTMD réfléchit aux enjeux de sécurité que provoquent les vestiges du barrage des rapides de Deschênes depuis 2012. Plusieurs accidents ont eu lieu dans le secteur, dont au moins sept depuis 2007, selon un reportage.</p> <p>En 2016, le MTMD envisage de démanteler les vestiges et interpelle le MCC afin de connaître leur intérêt patrimonial. En décembre 2016, le maire de Gatineau et le conseiller municipal du District de Deschênes font part de leur préoccupation au ministre à l'égard de l'avenir du barrage des rapides Deschênes.</p> <p>Le 24 janvier 2017, le Ministère est d'avis que le barrage ne présente pas un intérêt patrimonial à l'échelle nationale. Depuis, le MTQ a lancé un appel afin de céder la propriété afin de permettre le réaménagement des vestiges. Aucune offre d'intérêt n'a été reçue à l'issue de cet appel. À ce jour, aucune mesure de conservation n'a été mise en place, et les vestiges continuent de se détériorer.</p> <p>En 2022, les services des pompiers des Villes de Gatineau et d'Ottawa indiquent au MTQ que les vestiges continuent de présenter un risque important pour la sécurité du public. En cas d'opération de sauvetage, son personnel ne peut pas s'approcher des vestiges, qui menacent de s'effondrer. Les vestiges sont aussi un obstacle contre lequel peuvent se fracasser des embarcations.</p> <p>Au printemps 2023, le MTMD publie un appel à soumissions pour démanteler les vestiges des rapides Deschênes. Il prévoit réunir un comité en juin 2023 afin de sélectionner la firme qui sera retenue pour la démolition. Considérant l'envergure des travaux, le projet se déroulera sur plusieurs années et inclura une importante phase de préparation.</p>
<p>Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) : s.o.</p>
<p>Enjeu(x) : Les vestiges représentent une menace avérée à la sécurité publique; toutefois, les résidents locaux et groupes d'intérêt se sont mobilisés pour leur préservation.</p>
<p>État : Les vestiges se sont dégradés de manière importante au cours des cinq dernières années. Les vestiges incluent plusieurs des structures en béton armé implantées dans la berge et à même les rapides dont l'érosion peut être constatée visuellement.</p>
<p>CONSIDÉRANT QUE : Intérêt patrimonial : Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont comparables.</p> <p>Les vestiges du barrage des rapides Deschênes témoignent des débuts de l'industrie hydroélectrique en Outaouais et documentent l'activité industrielle de la famille Conroy dans la région de Gatineau. Le bien présente à ce titre un intérêt patrimonial. Toutefois, à l'échelle du Québec, il ne se démarque ni par le caractère de ses installations ni par son intérêt archéologique et historique. Par exemple, le SPC de l'Ancienne-Centrale-Hydroélectrique-de-Saint-Narcisse et l'IPC de l'ancienne centrale hydroélectrique des Cèdres conservent des ensembles industriels plus complets. De plus, le SPC de la Chute-Montmorency comprend davantage de vestiges</p>

d'installation hydroélectriques de la fin du 19e siècle, témoignant du lien entre l'électrification du Québec et son économie.

Scénario envisagé : Maintien de la recommandation négative. Le Ministère poursuivra son accompagnement auprès du MTQ afin de déterminer les meilleurs moyens de mettre en valeur l'histoire de ce site (relevés, fouilles archéologiques, interprétation, conservation de vestiges in situ, etc.).

COLLECTIONS LÉON-PROVANCHER ENSEMBLE PATRIMONIAL



Adresse (localisation) : Pavillon Louis-Jacques-Casault, à l'Université Laval
1055 Av. du Séminaire, Québec, QC G1V 0A6

Municipalité (région) : Québec (03-Capitale-Nationale)

Propriétaire(s) : Gouvernement du Québec et Université Laval

Proposeur (appuis) : Société Entomofaune du Québec Inc., Œuvre David-Déziel (pour la collection du Collège de Lévis)

Date de réception de la proposition initiale : 2000-06-07

Contexte de la proposition :

- Le 7 juin 2000, la Société Entomofaune du Québec Inc. dépose une proposition de classement pour les collections entomologiques de Léon Provancher qui sont en dépôt à l'Université Laval depuis 1962.
 - o Au moment de la proposition, les collections entomologiques sont formées de quatre collections : la première et la deuxième collection, de même que la collection de spécimens types, appartiennent au Ministère et la quatrième collection appartient au collège de Lévis.
- Le 2 décembre 2005, l'œuvre David-Déziel propose le classement de sa collection, qui comprend une partie de la collection entomologique.
- Le 16 janvier 2007, le Ministère recommande d'inciter l'Œuvre David-Déziel à entreprendre une démarche d'inventaire systématique de ses collections afin qu'elle s'outille pour sa gestion et ce qui permettrait au Ministère de prendre une décision éclairée.
- Le 13 mai 2010, la collection entomologique appartenant à l'Œuvre David-Déziel est cédée à l'Université Laval.
- Le 26 mai 2010, le Ministère ne recommande pas l'attribution d'un statut aux collections de l'Œuvre David-Déziel.
- Le 28 novembre 2018, une lettre conjointe du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) est transmise au ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin de solliciter l'accueil des collections Léon-Provancher à la Collection d'insectes du Québec conservée au Complexe scientifique, à Québec.
- Le 19 décembre 2018, une lettre de réponse au sous-ministre du MAPAQ et au sous-ministre associé au MFFP est transmise par la sous-ministre du MCC. Elle fait part de son accord quant au transfert des collections Léon-Provancher au Complexe scientifique, dans la Collection d'insectes du Québec. Celui-ci n'a jamais eu lieu.

Contexte actuel :

- Le Ministère est propriétaire des collections de sciences naturelles autrefois conservées au Musée de la province de Québec, devenu le Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ). D'abord sous la responsabilité du Secrétariat de la Province, le MNBAQ est placé sous la gouverne du Ministère lors de sa création en 1961.
- Trois des quatre collections sont la propriété du Ministère et une collection est la propriété d'une institution universitaire reconnue. Les collections ne sont pas menacées.

Contexte légal municipal (inventaire, citation, réglementation particulière) :

Les collections Léon-Provancher ne possèdent pas de statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) mais sont majoritairement la propriété de l'État.

Enjeu(x) : Le Complexe scientifique du Québec a réitéré à plusieurs reprises son intérêt à accueillir les collections Léon-Provancher, propriété du gouvernement, afin de lui apporter toute la supervision nécessaire, assurer sa mise en valeur et son accessibilité aux chercheurs. L'Université Laval n'a pas réagi favorablement à l'éventualité de ce transfert et a informé le Ministère qu'elle ne souhaite pas céder la responsabilité des collections. Celles-ci réunissent des spécimens entomologiques des plus importants en termes d'intérêt scientifique. Les collections d'insectes constituent des collections de référence qui sont régulièrement consultées par des chercheurs en provenance d'un peu partout au pays et à l'international.

État du bien : Divers intervenants du milieu de l'entomologie et universitaire formulent des inquiétudes sur les soins et les conditions de conservation qui sont accordés à la collection.

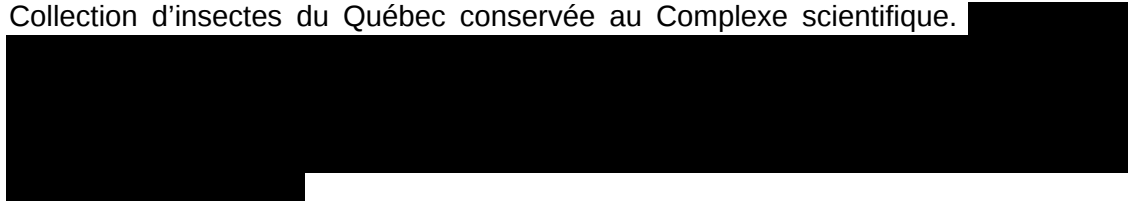
CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : Les collections Léon-Provancher présente un intérêt patrimonial qui la démarque à l'échelle du Québec.

- Les collections Léon-Provancher se démarquent par leur importance comme témoins du développement des connaissances en histoire naturelle au Québec dans le XIX^e siècle, et plus particulièrement en entomologie. Elles participent à la structuration de disciplines scientifiques au Québec et à leur enseignement. L'importance de cette collection en fait, encore aujourd'hui, une collection de référence. Ces collections se démarquent ainsi par leur rareté à l'échelle du Québec à titre de témoins et de références. Elles sont de réputation internationale.

Intérêt public : Considérant que les collections Léon-Provancher appartiennent en majorité à l'État, son classement ne présente pas un intérêt public.

- L'attribution d'un statut de classement n'apparaît plus pertinente compte tenu du fait que le Ministère est propriétaire de la majorité des collections et que le MFFP et le MAPAQ souhaitent en assurer conjointement la conservation et la mise en valeur au sein de la Collection d'insectes du Québec conservée au Complexe scientifique.



37

Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement de l'ensemble patrimonial que constituent les collections Léon-Provancher.

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (OBJET, DOCUMENT OU ENSEMBLE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Collection entomologique Léon-Provancher
Région administrative	03 – Capitale Nationale
Adresse	s.o.
Chargée d'analyse :	Agueda Iturbe-Kennedy

DESCRIPTION SOMMAIRE

Les collections Léon-Provancher sont constituées de quatre collections entomologiques comprenant plus de 20 000 spécimens d'insectes et de mollusques, ayant été assemblées par Léon Provancher (1820-1892). La première collection est formée presque exclusivement d'espèces provenant du Québec; la deuxième, soit la collection personnelle de Provancher, comprend des spécimens provenant du Québec, des États-Unis, des Antilles et de l'Europe, capturés par Provancher ou reçus de ses correspondants; la troisième collection, de spécimens types, fut formée à des fins de recherche. Cette collection comprend plus de 1 000 spécimens qui avaient été utilisés par Provancher pour nommer et décrire de nouvelles espèces. La quatrième collection, souvent appelée collection de Lévis, est composée de spécimens extraits de la deuxième collection et vendus par Provancher au collège de Lévis en 1889 pour création d'un musée. Elle comprend des espèces provenant de la région de Québec et quelques spécimens exotiques.



SYNTHÈSE HISTORIQUE

L'abbé Léon Provancher, naturaliste (1820-1892), est reconnu pour son travail de pionnier dans les sciences au Québec, en particulier dans la botanique, l'entomologie et la malacologie. Il est l'auteur d'un ouvrage pionnier dans le domaine de l'entomologie : « Petite faune entomologique du Canada ». Provancher a également constitué une importante collection d'histoire naturelle, surtout entomologique, au XIX^e siècle. Connue à l'échelle internationale par les chercheurs, cette collection a contribué à l'identification de différents insectes.

Le corpus collecté par Provancher se compose de quatre collections. La première est constituée par Provancher et vendue au ministère de l'Agriculture du Québec en 1877. Elle est cédée au Musée de l'Instruction publique en 1886. La deuxième est la collection personnelle de Provancher. Elle a été léguée à sa succession à la suite de son décès, et acquise en 1893 par le Musée de l'Instruction publique, où elle rejoint la première collection. Les deux collections sont ensuite transférées au Musée de la province (aujourd'hui le Musée national des beaux-arts du Québec) à son ouverture en 1933. La troisième collection, composée à des fins de recherche, fut formée à compter de 1917 à partir des spécimens des deux autres collections.

Ces trois collections faisaient partie des collections du Musée de la province de Québec, avec les Archives du Québec et les collections de beaux-arts. En 1961, le ministère des Affaires culturelles est créé et devient responsable du Musée de la province de Québec et de ses collections.

En 1962, les collections de Léon Provancher ainsi que les autres collections de sciences naturelles quittent le Musée qui souhaite se consacrer uniquement aux oeuvres d'art. Les spécimens naturels sont relocalisés à l'Université Laval. À la suite de la construction du Complexe scientifique au début des années 1970, plusieurs parties des collections de sciences naturelles sont transférées au ministère des Terres et Forêts (maintenant le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs) et déménagées au Complexe scientifique. Cependant, l'Université Laval souhaite conserver la garde des collections de Léon Provancher. Le sous-ministre aux Affaires culturelles, Guy Frégault, accède à sa demande dans une lettre datée du 14 juin 1971.

La quatrième collection est léguée par Provancher au collège de Lévis en 1889. Elle fut léguée à l'Université Laval en 2010.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales		Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin		<input checked="" type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. Les collections Léon-Provancher se démarquent par leur importance comme témoins du développement des connaissances en histoire naturelle au Québec dans le XIX ^e siècle, et plus particulièrement en entomologie. Elles participent à la structuration de disciplines scientifiques au Québec et à leur enseignement. L'importance de cette collection en fait, encore aujourd'hui, une collection de référence. Ces collections se démarquent ainsi par leur rareté à l'échelle du Québec a titre de témoins et de références.
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification
Archéologique				Le bien renseigne sur une occupation humaine passée significative. Il contribue à enrichir la compréhension du contexte archéologique duquel il provient		
Artistique				Le bien possède des qualités esthétiques reconnues		
				Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		
Emblématique				Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois		
Ethnologique				Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe		
				Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui		

					maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération		
Historique	X	X	X		Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois	X	Léon Provancher est reconnu comme étant un pionnier dans le domaine des sciences naturelles au XIX ^e siècle (avant Marie Victorin notamment, qui s'illustre durant la première moitié du XX ^e siècle); ses recherches et ses collections de spécimens ont servi de fondement important à l'avancement de la discipline. Cette collection représente une illustration du travail de classification des organismes vivants au XIX ^e siècle et est unique au Québec. Les collections de Provancher forment une collection de référence, soit une collection d'objets établie à une échelle généralement institutionnelle, pour des fins d'étude et d'authentification.
					Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois	X	
Scientifique	X	X	X	Utilisation pour identification de spécimens	Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances	X	La collection Provencher demeure une référence internationale pour l'identification de spécimens. Elle contribue de manière active à l'amélioration des connaissances plus d'un siècle après sa création. La collection Léon-Provancher est constituée de collections d'insectes comprenant près de 22 000 insectes, de collections de mollusques, de collections d'oiseaux, un herbier, des archives et de divers objets ayant appartenu à Léon Provancher Il n'y a pas vraiment d'autre collection de référence du XIX ^e siècle similaire dans le domaine des sciences naturelle au Québec.
Sociale					Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté		
					Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique					Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Michel Savard
Président
Entomofaune du Québec Inc.
ceq@uqac.ca

Monsieur le Président,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

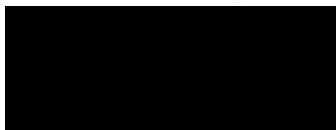
Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Par la présente, je vous informe que la proposition de classement de la collection entomologique Léon-Provancher n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, une partie importante de la collection Léon-Provancher appartient à l'État québécois, ce qui assure sa conservation pour les générations futures.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec monsieur Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

CONNAISSANCE DES PLANTES MÉDICINALES ET SAVOIR-FAIRE ASSOCIÉS (HERBORISTERIE)



Proposeur (appuis) : Natacha Imbeault de L'Herbothèque

Date de réception de la proposition : 24 avril 2015

Contexte de la proposition :

Le 24 avril 2015, Natacha Imbeault transmet une proposition de désignation au Ministère, accompagnée d'une pétition.

Contexte actuel :

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- Natacha Imbeault, de l'Herbothèque, a longtemps continué à mettre en valeur ce savoir-faire par des conférences, des ateliers de formation, etc. [REDACTED]
- Le Conseil québécois du patrimoine vivant a une publication sur l'herboristerie dans la collection Traditions culturelles du Québec en chiffres.

Contexte légal municipal (inventaire, identification, réglementation particulière) : s. o.

Enjeu(x) :

- Certaines pratiques de l'herboristerie traditionnelle peuvent être perçues comme relevant de l'ésotérisme, certains naturopathes ont aussi été accusés ou condamnés par différents organismes, dont le Collège des médecins, pour charlatanisme et pratique illégale de la médecine.
- La cueillette de certaines plantes indigènes peut être problématique à cause de la rareté de la ressource, il importe de promouvoir de bonnes pratiques.
- La désignation concerne des savoir-faire et des connaissances des nations autochtones (toute forme d'appropriation culturelle — même en apparence — peut être sensible).

Conformité aux cinq conditions de la définition du patrimoine immatériel en vertu de la LPC :

- L'élément correspond à une connaissance, un savoir-faire, une pratique, une expression ou une représentation; il s'agit d'un ensemble de connaissances, de pratiques et de savoir-faire;
- L'élément est transmis;
- La transmission de l'élément se fait de génération en génération;
- L'élément est recréé en permanence;
- L'herboristerie est reconnue par la communauté comme faisant partie de son patrimoine culturel.

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : Cet élément du patrimoine immatériel présente un intérêt patrimonial qui le démarque à l'échelle du Québec.

- L'herboristerie est ancrée dans l'histoire du Québec;

- L'élément suscite un sentiment de continuité, d'appartenance et d'identité au sein de la communauté ou du groupe qui le transmet et a une résonance dans la société québécoise;
- L'herboristerie est un élément distinctif, il présente des particularités culturelles associées au Québec;
- L'herboristerie témoigne de façon éloquente d'une forme d'adaptation au contexte, à l'environnement ou au milieu de vie dans lequel il évolue.

Intérêt public : Cet élément du patrimoine immatériel ne présente pas un intérêt public justifiant sa désignation.

- Le consensus des communautés autochtones à cette pratique est difficile à obtenir;
- L'élément est exemplaire, il s'inscrit dans une perspective de développement durable;
- L'élément comporte certains aspects fragiles, dont la conservation de certaines ressources
- La transmission de cette connaissance présente un regain de popularité.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de désignation.

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Madame Natacha Imbeault
Présidente
L'Herbothèque inc.
Natacha.imbeault@gmail.com

Madame la Présidente,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de désigner tout élément du patrimoine culturel, dont un élément du patrimoine immatériel, un personnage, un événement ou un lieu historique pour reconnaître formellement son intérêt patrimonial.

Le ministre détermine si l'élément présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur les lignes directrices pour la désignation des éléments du patrimoine immatériel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

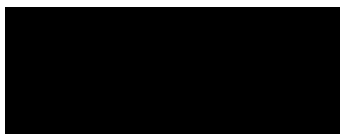
Par la présente, je vous informe que la proposition de désignation de l'herboristerie n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que la connaissance des plantes médicinales et des savoir-faire associés sont un élément du patrimoine immatériel qui présente un certain intérêt patrimonial comme témoin d'une forme d'adaptation humaine au contexte et à l'environnement. Certains enjeux ont toutefois été identifiés lors de l'analyse, dont l'absence de consensus et la menace que la cueillette peut représenter pour certaines plantes indigènes.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec moi, par courriel à l'adresse suivante : bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

N/Réf : 49081

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Domaine La Bergeronne (PIMIQ : 234737)
Région administrative	14-Lanaudière
Adresse	306 et 310, côte de Terrebonne, Terrebonne
Chargées d'analyse	Émilie Deschênes, à partir d'un document de Gris-Orange, et avec la collaboration de Geneviève Godbout (DPEP)



DESCRIPTION SOMMAIRE

Le domaine La Bergeronne est un ancien ensemble agricole aujourd'hui formé de trois lots contigus ayant une superficie d'environ 9 500 mètres carrés. D'un périmètre irrégulier, il comprend trois maisons (maison Pierre-Limoges, maison Darius-Ouimet et le 306, côte de Terrebonne), un atelier, un ancien poulailler, une petite serre et un four à pain érigés entre la première moitié du XIX^e siècle et la seconde moitié du XX^e siècle.

La maison Pierre-Limoges, construite entre 1816 et 1823, est en pierre et présente un plan rectangulaire ainsi qu'une élévation d'un étage et demi. Elle est coiffée d'un toit à deux versants, l'un droit et l'autre retroussé.

La maison Darius-Ouimet est construite vers 1918. Elle présente un plan carré et une élévation de deux étages et demi. Elle est dotée d'un parement en brique rouge-brun avec des éléments décoratifs autour des ouvertures ainsi que des chaînes d'angle en brique beige. Le toit en pavillon est couvert de tôle pincée et est percé par des lucarnes à croupe sur trois des quatre versants. Une galerie ceinture la maison sur deux côtés. L'agrandissement arrière, de plan rectangulaire, est coiffé d'un toit à demi-croupe. Une véranda occupe l'espace entre l'agrandissement et le corps principal.

La maison du 306, côte de Terrebonne, construite entre 1963 et 1968, est de petit gabarit. Elle présente un plan rectangulaire et une élévation d'un étage et demi. Elle est coiffée d'un toit à deux versants à larmiers retroussés et couvert de tôle profilée. Le rez-de-chaussée présente un parement en panneau de mortier imitant la brique, et sur la portion supérieure, les murs pignons sont recouverts de planches verticales. Une galerie se trouve en façade principale.

L'ensemble est situé sur un terrain boisé, en bordure de la côte de Terrebonne, dans la ville de Terrebonne.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

Le domaine La Bergeronne englobe trois lots contigus au sud de la côte de Terrebonne. C'est le sculpteur Germain Bergeron (1933-2017), propriétaire et occupant des lieux entre 1970 et 2011, qui est responsable de l'appellation « La Bergeronne ». C'est le nom qu'il donne à l'atelier et la galerie d'art qu'il a exploité au 310, côte de Terrebonne.

À l'origine, les trois lots du domaine La Bergeronne font partie d'une terre concédée en 1723 à Michel Limoges dit Jolicoeur par Louis Lepage de Sainte-Claire, seigneur de Terrebonne. Cette terre reste la propriété de la famille Limoges jusqu'en 1885. Au cours de cette période, une première maison, vraisemblablement en bois, est érigée vers 1730, puis remplacée vers 1760 par une habitation en pierre. Entre 1816 et 1823, le propriétaire de l'époque, Pierre Limoges, fait construire une deuxième maison en pierre. Selon un inventaire de 1823, plusieurs autres dépendances ont aussi été ajoutées à la propriété : une grange, une écurie, une étable, une remise, une soue à cochons, une laiterie et un four à pain.

En 1885, Isidore Bastien se porte acquéreur de cette terre qui porte désormais le numéro de lot 51. Cultivateur de son métier, il construit, à même le ruisseau qui traverse son lot, un moulin à scie et un moulin à carder, avec digues et barrages. En 1887, Bastien vend la plus grande partie de ce lot à un autre cultivateur, Victor Lemay dit Delorme, à l'exception d'une parcelle de terre sur laquelle se trouvent ses moulins. Entre 1889 et 1891, le lot 51 change à nouveau de propriétaire pour se retrouver entre les mains d'Octave Ouimet. Les moulins brûlent quelque part entre 1887 et 1889, selon l'acte notarié de 1889.

Bien que la terre d'Octave Ouimet soit divisée et vendue en plus petits lots au fil des ans, la portion de ce qui devient plus tard l'essentiel du 310, côte de Terrebonne, reste dans la famille Ouimet jusqu'en 1970. Lorsque Fidèle Ouimet cède cette terre à son fils Darius en 1913, elle ne compte plus qu'une seule maison en pierre et quelques dépendances. Au départ, Darius et son épouse, Marthe Valiquette, emménagent dans cette maison en pierre, mais les Ouimet-Valiquette se font construire vers 1918 une plus grande maison carrée, sur deux étages et demi, avec un revêtement de brique et une galerie protégée.

En 1963, Léonard Ouimet, héritier de la propriété de son père Darius, vend à Hervé Gosselin une parcelle de terrain sur laquelle se trouve une grange. Hervé Gosselin vend pour sa part cette parcelle à son fils Fernand en 1968. Selon l'acte de vente, une maison se trouve alors sur cette portion du lot 51 qui devient le 306, côte de Terrebonne.

Lorsqu'en 1970 Germain Bergeron acquiert de Léonard Ouimet l'emplacement désormais connu sous le numéro 310, côte de Terrebonne, il met fin à 80 ans d'occupation par les Ouimet. En 1975 et 1977, la famille Bergeron achète d'autres terrains contigus, dont le 306, côte de Terrebonne, et le site prend sa forme actuelle. Le sculpteur et sa famille habitent la maison Darius-Ouimet. Certaines des dépendances sont transformées par l'artiste en ateliers. Plusieurs des immenses sculptures de métal recyclé, imaginées et construites par Germain Bergeron, se retrouvent au fil des ans sur son terrain, comme en témoignent plusieurs photographies.

En 2011, une entreprise achète les trois lots qui forment le domaine La Bergeronne, ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent, en vue d'un projet domiciliaire qui ne voit pas le jour. Les sculptures trônant sur les terrains sont récupérées et restaurées par l'artiste Robert Brulotte, puis mises en valeur par la Ville de l'Assomption dans une exposition urbaine.

Le 16 mars 2021, la maison Darius-Ouimet est endommagée par un incendie.

La Ville de Terrebonne cite les maisons Darius-Ouimet et Pierre-Limoges le 13 septembre 2021. Elle annonce l'acquisition du domaine au printemps 2023.

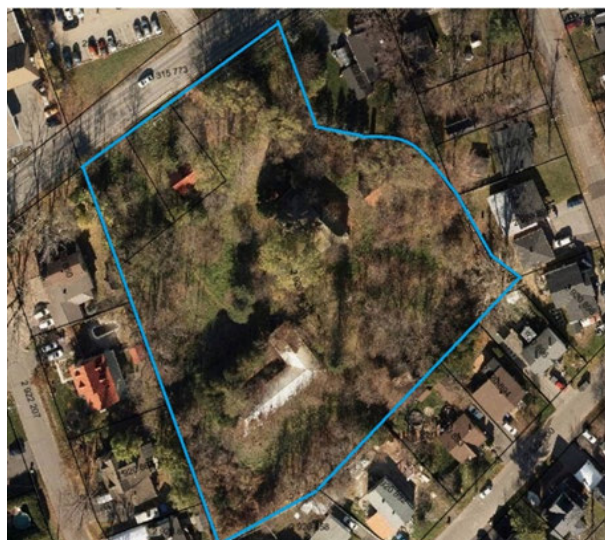
SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales		Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec	
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin		<input type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input checked="" type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. L'évaluation du domaine La Bergeronne a permis de qualifier deux valeurs au regard des critères d'intérêt, soit les valeurs architecturale et historique. Cependant, bien que le site soit une ancienne ferme convertie en résidence et atelier d'artiste, il ne se démarque pas à l'échelle du Québec. Les deux principales résidences correspondent à des types architecturaux répandus et ne constituent pas des exemples éloquents. De plus, le sculpteur Germain Bergeron, auquel est associé le site, n'est pas un artiste d'envergure dans l'histoire de l'art du Québec.	
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologique					Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative		
Architecturale	X	X	X	- La maison en pierre datant du début du XIXe siècle; - La maison cubique en brique, construite vers 1918 possiblement par l'ingénieur constructeur Albert Deschamps (1891-1975); - La maison datant des années 1960;	Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu Le bien constitue une réponse architecturale éloquente à des besoins à une période donnée	Le critère n'est pas satisfait Le site comprend trois résidences qui illustrent l'évolution de l'architecture rurale résidentielle et des besoins de ses occupants. Les bâtiments du site témoignent également de la transformation de cette ancienne ferme en résidence et atelier d'artiste.	La maison Darius-Ouimet est une maison cubique érigée pour répondre aux besoins grandissants de la famille Ouimet. Elle remplace la maison Pierre-Limoges, une maison modeste en pierre du début du XIXe siècle associée aux maisons de transition franco-québécoise qui sera converti en dépendance. Il existe de nombreux autres exemples de ces types respectifs de résidences au Québec qui présente un meilleur état de conservation et un plus grand degré d'authenticité. Par exemple, la région de Lanaudière compte à elle seule huit maisons en pierre classées construites avant 1850. Cinq témoignent de l'influence de l'architecture rurale d'inspiration française : la maison Bélisle (92501), la maison Jean-Baptiste-Simon-Allard (92415), la maison Joseph-Augé (92500), la maison Mathieu (92910) et la maison Poitras (92757). Ailleurs au Québec, mentionnons aussi la Maison

				- La présence d'un four à pain et de bâtiments secondaires.			André-Mercille (92907) et la maison Brossard (204244), deux immeubles classés qui présentent des caractéristiques similaires à la maison Pierre-Limoges. Quant à la maison cubique, bien qu'aucune ne soit présentement classée, elle constitue un type extrême répandu comportant des centaines d'exemples à travers le Québec. Mentionnons quelques bâtiments cités : la maison du Docteur-Joseph-Arthur-Noé-Chabot à Sainte-Claire (93264); la maison Delormey-Edey à Gatineau (93358), le presbytère de L'Ange-Gardien (114716) et le 7570, 1re Avenue (93027) dans l'arrondissement de Charlesbourg. Il existe également d'autres exemples d'anciennes fermes converties en résidence et atelier d'artistes, notamment le domaine Cimon à Baie-Saint-Paul, classé site patrimonial.
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste	Le critère n'est pas satisfait	
Artistique					Le bien possède des qualités esthétiques reconnues		
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		
Emblématique					Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois		
Ethnologique					Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée		
					Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération		
Historique	X	X	X	- La situation du site au sud de la côte de Terrebonne, sur un large lot; - La maison en pierre transformée en atelier avec l'affiche « La Bergeronne »; - La présence d'un second atelier	Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois	Le critère n'est pas satisfait	
					Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois	Le sculpteur Germain Bergeron (1933-2017) est propriétaire du domaine de 1970 à 2011. Il y réside et en fait son lieu de création. L'emplacement accueille au cours des années 1970, un atelier d'artistes à but non lucratif fréquenté par d'autres sculpteurs québécois qu'il appelle « La Bergeronne ».	Il existe plusieurs biens classés qui sont associés à des artistes de renom, tel que le domaine Louis-Philippe Hébert (92470), les atelier et maison Rodolphe-Duguay (92543), ainsi que le site patrimonial de la Maison-Charles-Daudelin (235961). Les bâtiments protégés en vertu de la LPC sont associés à des artistes de renom qui ont marqué l'histoire de l'art du Québec. Malgré sa vaste production artistique, Germain Bergeron n'a pas aujourd'hui la notoriété de ces artistes. Son envergure semble moins importante que d'autres artistes contemporains ayant œuvré dans le même domaine artistique, comme Charles Daudelin (1920-2001) ou Armand Vaillancourt (né en 1929).
Identitaire					Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise		
Paysagère	X	X	X	- Le site forme une enclave de verdure et comprend de nombreux arbres matures	Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu	Le critère n'est pas satisfait	
					Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années	Le critère n'est pas satisfait	

					Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population	Le critère n'est pas satisfait	
Scientifique					Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		
Sociale	X	X	X	- La valeur sociale découle de l'existence du site et de ses bâtiments	Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté	Le critère n'est pas satisfait	
					Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté	Le critère n'est pas satisfait	
Technologique					Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		
Urbanistique					Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		
					Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire		
					Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu		

DOMAINE LA BERGERONNE



Adresse (localisation) : 306 et 310, côte de Terrebonne

Municipalité (région) : Terrebonne (14-Lanaudière)

Propriétaire(s) : 9463-9242-Quebec Inc. (une compagnie d'entrepreneurs spécialisés dans la construction de résidences pour personnes âgées). [REDACTED]

Proposeur (appuis) : Société d'histoire de la région de Terrebonne (SHRT) (proposeur); Fédération Histoire Québec (FHQ) et Comité citoyen pour la sauvegarde de La Bergeronne (appuis)

Date de réception de la proposition : 2020-12-11

Contexte de la proposition : En décembre 2020, Claude Blouin, président de la SHRT, dépose une proposition de classement pour le site La Bergeronne. Le proposeur mentionne l'urgence d'agir pour éviter la destruction du site. Le site est à l'abandon depuis l'achat par un promoteur immobilier en 2011.

Contexte actuel :

- En 2022, la Ville de Terrebonne a publié un avis de droit de préemption qui lui donnait la possibilité d'acquérir le bien s'il était mis en vente.
- Le 18 mai 2023, la Ville de Terrebonne annonçait avoir fait l'acquisition du terrain de La Bergeronne suivant un investissement de 1,5 millions de dollars. Cela s'inscrit, notamment, dans le cadre des festivités entourant le 350^e anniversaire de Terrebonne. Toutefois, l'acte d'acquisition n'a pas encore été déposé au Registre foncier.

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- Les maisons Darius-Ouimet et Pierre-Limoges sont citées immeubles patrimoniaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) (2021).
- Le domaine de La Bergeronne fait partie de l'inventaire du patrimoine bâti de la ville de Terrebonne (Bergeron Gagnon, 2014-2015).
- Le domaine n'est pas spécifiquement mentionné dans le schéma d'aménagement de la MRC des Moulins, mais le site est implanté sur la Côte de Terrebonne qui est identifié comme un des éléments d'intérêt patrimonial de la MRC. Le domaine est donc associé à un secteur identifié au schéma.
- Le domaine est assujéti à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
- Le domaine est assujéti à un règlement relatif à la démolition d'immeubles.

Occupation actuelle et future : Le site est actuellement inoccupé.

Enjeu(x) : Le terrain et les bâtiments contenus dans le site sont à l'abandon. Toutefois, [REDACTED]

État : Le site est laissé à l'abandon depuis 2011. Le 16 mars 2021, la maison Darius-Ouimet est endommagée par un incendie. La maison Pierre-Limoges est en mauvais état et présente plusieurs traces de désordre (pierres qui se détachent des murs, toit percé, fenêtres placardées, graffitis, etc.). Le terrain du site est également laissé en friche

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : Le domaine La Bergeronne présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires.

- L'évaluation du domaine La Bergeronne a permis de qualifier deux valeurs au regard des critères d'intérêt, soit les valeurs architecturale et historique. Cependant, bien que le site soit une ancienne ferme convertie en résidence et atelier d'artiste, il ne se démarque pas à l'échelle du Québec. Les deux principales résidences correspondent à des types architecturaux répandus et ne constituent pas des exemples éloquents. De plus, le sculpteur Germain Bergeron, auquel est associé le site, n'est pas un artiste d'envergure dans l'histoire de l'art du Québec.
- Le terrain et les bâtiments compris dans le site sont laissés à l'abandon et dans un très mauvais état de conservation.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement d'un site patrimonial.



Direction générale du patrimoine

PAR COURRIEL

Québec, le 11 novembre 2020

Monsieur Clément Locat
Président
Comité du patrimoine
Fédération Histoire Québec
4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2
fshq@histoirequebec.qc.ca

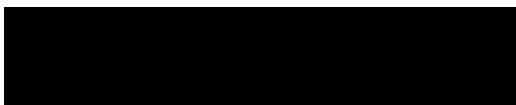
Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 2 décembre 2020 adressée à la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy, concernant le domaine La Bergeronne, situé dans la ville de Terrebonne.

Nous prenons acte de votre appui à la proposition de classement transmise par la Société d'histoire de la région de Terrebonne.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez au patrimoine québécois et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La directrice générale par intérim,



M^{me} Annie Goudreault

c. c. M. Claude Rodrigue, directeur, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches



Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Serge Villandré
Directeur général
Ville de Terrebonne
775, rue Saint-Jean-Baptiste
Terrebonne (Québec) J6W 1B5

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement du domaine La Bergeronne et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

En effet, l'analyse a révélé que le domaine La Bergeronne, dont vous êtes maintenant propriétaire, est une ancienne ferme convertie en résidence et en atelier d'artiste. L'ensemble ne se démarque pas à l'échelle du Québec. En effet, ses deux principaux bâtiments, deux résidences, correspondent à des types architecturaux répandus dont ils ne constituent pas des exemples éloquents. De plus, leur abandon pendant plus d'une décennie a entraîné la perte de plusieurs caractéristiques matérielles. Enfin, le domaine ne comprend pas d'aménagements paysagers qui se distinguent parmi les propriétés similaires.

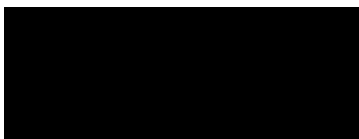
L'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la municipalité doit être informée lorsqu'une proposition de classement n'est pas retenue afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer l'immeuble. Or, votre municipalité a déjà cité la maison Darius-Ouimet et la maison Pierre-Limoges, en septembre 2021, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Nous saluons ce geste visant à protéger et à mettre en valeur le patrimoine culturel.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Dimitri Latulippe, directeur de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, par courriel à l'adresse suivante : dimitri.latulippe@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Dimitri Latulippe, Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
M. Claude Robichaud, directeur général, MRC Les Moulins

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Raymond Paquin
Président
Société du patrimoine et de l'histoire de Terrebonne
info@shrt.qc.ca

Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

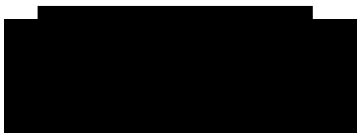
Par la présente, je vous informe que la proposition de classement du domaine La Bergeronne n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. Le domaine La Bergeronne est une ancienne ferme convertie en résidence et en atelier d'artiste. L'ensemble ne se démarque pas à l'échelle du Québec. Ses deux principaux bâtiments, deux résidences, correspondent à des types architecturaux répandus dont ils ne constituent pas des exemples éloquents. De plus, leur abandon pendant plus d'une décennie a entraîné la perte de plusieurs caractéristiques matérielles. Enfin, le domaine ne comprend pas d'aménagements paysagers qui se distinguent parmi les propriétés similaires.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Dimitri Latulippe, directeur de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, par courriel à l'adresse suivante : dimitri.latulippe@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Dimitri Latulippe, Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

N/Réf : 49081

Direction générale du patrimoine

PAR COURRIEL

Québec, le 9 décembre 2020

Monsieur Claude Blouin
Président
Société d'histoire de la région de Terrebonne
148, rue Saint-André
Terrebonne (Québec) J6W 3C3
info@shrt.qc.ca

Monsieur le Président,

Par la présente, nous accusons réception de vos propositions concernant le classement du domaine La Bergeronne à titre de site patrimonial et la désignation de Germain Bergeron comme personnage historique en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Soyez assuré que vos propositions seront analysées avec intérêt et que nous vous tiendrons informé du suivi qui y sera donné.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec M. Dimitri Latulippe, directeur de la Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, par courriel à dimitri.latulippe@mcc.gouv.qc.ca

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez au patrimoine québécois et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La directrice générale par intérim,


M^{me} Annie Goudreault

c. c. M. Dimitri Latulippe, directeur, Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Luc Monty
Directeur général
Ville de Québec
luc.monty@ville.quebec.qc.ca

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement de l'édifice Dominion (131, rue Saint-Pierre) et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

En effet, l'analyse a révélé que l'édifice Dominion présente une façade en terracotta d'intérêt qui le démarque à l'échelle de la ville de Québec. Néanmoins, il existe des exemples plus hâtifs et importants ailleurs au Québec. Par ailleurs, l'édifice Dominion est situé dans le site patrimonial du Vieux-Québec, et il est assujéti au régime d'autorisation de travaux prévu par la Loi sur le patrimoine culturel.

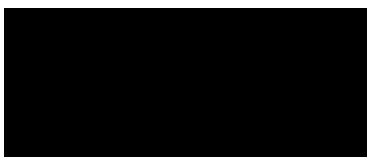
L'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la municipalité doit être informée lorsqu'une proposition de classement n'est pas retenue afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer l'immeuble en vertu des pouvoirs qui sont conférés aux municipalités par la Loi. Nous vous encourageons donc à évaluer les options qui s'offrent à vous pour protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

ÉDIFICE DOMINION



Adresse (localisation) : 126, rue Saint-Pierre

Municipalité (région) : Québec (03-Capitale-Nationale)

Propriétaire(s) : [REDACTED]

Proposeur (appuis) : Groupe Germain

Date de réception de la proposition : 2020-04-20

Contexte de la proposition : Le 20 avril 2020, le Ministère reçoit une proposition de classement pour la façade de l'édifice Dominion, par Jean-Yves Germain. Cette proposition fait suite à des échanges [REDACTED] et les autorités ministérielles en lien avec les exigences liées à la restauration de la façade de l'hôtel et leur financement. L'immeuble étant situé dans le site patrimonial (SP) du Vieux-Québec, le propriétaire doit obtenir des autorisations du Ministère pour effectuer certaines interventions. Le 13 décembre 2021, des représentants du Ministère visitent l'édifice Dominion.

Contexte actuel :

- Au moment du dépôt de la demande, [REDACTED]
- Par leur emplacement dans le SP du Vieux-Québec, ils sont dorénavant admissibles à une aide financière équivalente à l'aide financière prévue pour un immeuble était classé, avant la révision de la norme du PAI. Ce qui n'était pas le cas au moment de la proposition. L'aide financière correspond maintenant à 40 % du montant, sans plafond.
- [REDACTED]
- [REDACTED]. Cela correspond à 50 % des coûts admissibles jusqu'à 70 000 \$ par année. Le Ministère finance ce programme à 50 % par l'intermédiaire de l'entente de développement culturel.

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- L'édifice Dominion est situé dans le site patrimonial du Vieux-Québec, déclaré en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC).

Occupation actuelle et future : L'immeuble est occupé par l'Hôtel Dominion.

Enjeu(x) :

- Le Ministère a exigé la restauration de la façade en terracotta par un matériau comparable, une option plus onéreuse que celle préconisée par le propriétaire. Cette décision a motivé le propriétaire à demander le classement de l'immeuble afin d'accéder à une aide financière plus importante. En date du mois de mai 2023, ces travaux ne sont toujours pas réalisés.

État : Des rapports d'expertise menés sur la façade rendent compte de la dégradation de certains éléments, ce qui entraîne les travaux de restauration en cours. Ces derniers ont été ralentis par la pandémie. Les enjeux propres à la façade n'entraînent pas de conséquences sur la structure de l'immeuble.

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont comparables.

- Bien que l'édifice Dominion présente un intérêt pour sa façade en terracotta à l'échelle de la région de la Capitale-Nationale, cette importance est moindre lorsqu'il est étudié au regard de ses comparables à l'échelle du Québec, où l'on trouve des exemples plus hâtifs et importants. Il s'agit donc d'un intérêt patrimonial très ciblé.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement d'un immeuble patrimonial.

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

[REDACTED]

Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Je vous informe que la proposition de classement de l'édifice Dominion (126, rue Saint-Pierre), dont vous êtes propriétaire, n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. L'édifice Dominion présente une façade en terracotta d'intérêt qui le démarque à l'échelle de la ville de Québec. Néanmoins, il existe des exemples plus hâtifs et importants ailleurs au Québec. Par ailleurs, l'édifice Dominion est situé dans le site patrimonial du Vieux-Québec, et il est assujéti au régime d'autorisation de travaux prévu par la Loi sur le patrimoine culturel.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : claudio.rodrique@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,

[REDACTED]

Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

Québec
Édifce Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifce Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Jean-Yves Germain
Coprésident
Groupe Germain
jygermain@hotelboutique.com

Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

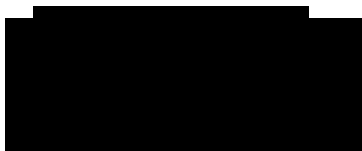
Par la présente, je vous informe que la proposition de classement de l'édifice Dominion (131, rue Saint-Pierre) n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. L'édifice Dominion présente une façade en terracotta d'intérêt qui le démarque à l'échelle de la ville de Québec. Néanmoins, il existe des exemples plus hâtifs et importants ailleurs au Québec. Par ailleurs, l'édifice Dominion est situé dans le site patrimonial du Vieux-Québec, et il est assujéti au régime d'autorisation de travaux prévu par la Loi sur le patrimoine culturel.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : claude.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Édifice Dominion
Région administrative	03 – Capitale-Nationale
Adresse	126, rue Saint-Pierre, Québec
Chargée d'analyse	Agueda Iturbe-Kennedy (DPEP)

DESCRIPTION SOMMAIRE

L'édifice Dominion est un immeuble de bureaux construit en 1912 et 1913 pour la compagnie Dominion Fish and Fruit. Le bâtiment, s'inscrivant dans le courant de l'École de Chicago, présente un plan rectangulaire presque carré, une hauteur de neuf étages excluant le soubassement et est coiffé d'un toit plat. Il possède une structure en acier et en béton. Un parement de brique couvre la façade principale, alors que ses éléments architecturaux et ornementaux sont en terre cuite architecturale. La façade est organisée selon une composition verticale tripartite.

L'édifice Dominion est implanté en bordure de la rue Saint-Pierre, dans le site patrimonial du Vieux-Québec.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

L'édifice Dominion est un immeuble locatif commercial construit pour la compagnie Dominion Fish and Fruit. Le bâtiment est situé sur la rue Saint-Pierre, une ancienne artère commerciale située à proximité du port de Québec.

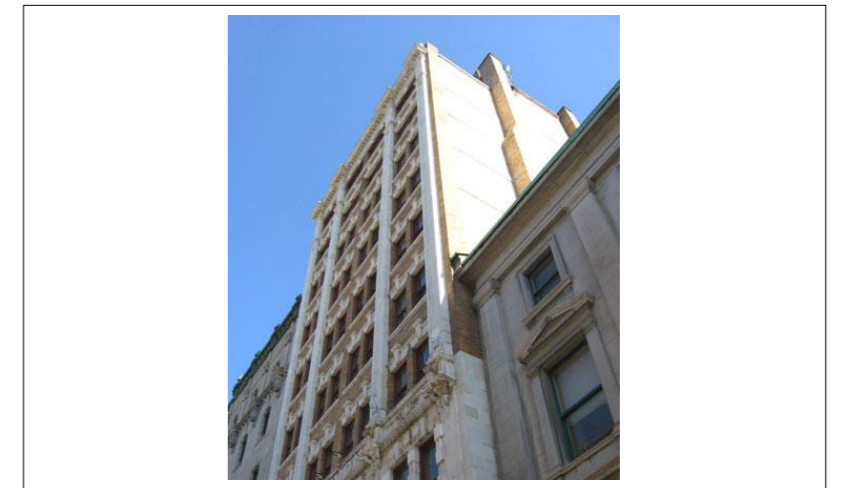
Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, la basse-ville de Québec est encore largement dominée par l'activité portuaire. Le Séminaire de Québec concède des terrains en bordure du fleuve à d'importants négociants et commerçants spécialisés dans l'import-export, comme les associés de la Monro and Bell qui achètent aux enchères l'emplacement du futur édifice en 1805. À l'époque, les rues Bell et Dalhousie n'existent pas. L'eau se rend jusqu'aux rues Saint-Pierre et Saint-Paul.

En 1829, ce terrain (lot 2098) est vendu au notaire Laughlan Thomas MacPherson (1780-1871). En 1891, les héritiers de MacPherson font subdiviser le lot en deux parties inégales. Le plan de l'ingénieur Charles E. Goad de 1898 indique la présence de plusieurs édifices sur le lot 2098-1 : une manufacture de balais et des bureaux le long de la rue Saint-Paul, un entrepôt qui donne sur la rue Bell et un immeuble locatif commercial à l'emplacement du futur édifice Dominion. Le plan montre aussi l'évolution du quartier : le remblayage du fleuve permet l'ajout de nouvelles rues, et bien qu'à l'est de Bell's Lane, ou rue Bell, se trouvent encore beaucoup d'entrepôts en lien avec l'activité portuaire, vers l'ouest, le nombre de banques et d'immeubles de bureaux se multiplie.

En 1907, les héritiers du notaire MacPherson vendent le lot 2098-1 aux trois associés de la Dominion Fish and Fruit, Israël Montreuil, Joseph Simard et Joseph Napoléon Beaumont. Marchands de fruits, de légumes et de poissons, ces grossistes associés depuis 1902 font commerce à la place du marché Champlain. En 1912, forts de leur prospérité, ils décident de faire construire un nouvel immeuble locatif sur la portion de terrain qui longe la rue Saint-Pierre et qui jouxte l'édifice de la Banque d'Hochelaga. Les publicités de l'époque annoncent un édifice à l'épreuve du feu, moderne, central et confortable. Oeuvre de l'architecte René-Pamphile Lemay (1870-1915), l'immeuble étroit de neuf étages devient le plus haut édifice de Québec. Il compte aussi parmi les premiers édifices à intégrer une structure en acier et en béton, enrobée d'une gaine isolante en briques, le rendant de fait plus résistant aux incendies.

L'édifice Dominion accueille ses premiers locataires à l'été 1913. L'annuaire Marcotte indique cette année-là que le rez-de-chaussée est occupé par un bureau de poste et que les étages accueillent déjà des études de professionnels et les bureaux administratifs de diverses industries. Jusqu'au milieu des années 1950, la nature des locataires ne change guère. La Dominion Fish and Fruit conserve la propriété de l'édifice Dominion jusqu'en 1953. À partir de ce moment, et jusqu'en 1995, l'édifice change de mains à neuf reprises, mais sa vocation locative ne varie pas.

En décembre 1995, l'édifice Dominion est acheté par un homme d'affaires qui fait entreprendre d'importantes réparations et rénovations. En 1997, Développement Germain-des-Prés, aujourd'hui le Groupe Germain, propose de louer l'édifice, d'en rénover l'intérieur et d'en faire un hôtel. Viateur Michaud, de la firme Lemay Michaud, se voit confier ce mandat de transformation, lequel ne touche pas l'enveloppe extérieure du bâtiment. Soucieux de



s'inspirer de l'histoire des lieux, l'architecte-designer conserve certains éléments d'origine, tels que la cage d'escalier intérieure, les calorifères à eau chaude, des tablettes en marbre et le travertin de l'entrée principale. À la fin des travaux, l'hôtel Dominion 1912 propose aux gens d'affaires et aux touristes un total de 40 chambres. En 2001, l'achat de l'édifice voisin, l'ancienne Banque d'Hochelaga, permet au Groupe Germain d'ajouter 20 chambres à son offre hôtelière.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales	Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec		
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin	<input type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input checked="" type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. Bien que l'édifice Dominion présente un intérêt pour sa façade en terracotta à l'échelle de la Capitale-Nationale, cette importance est diluée lorsqu'il est étudié au regard de ses comparables à l'échelle du Québec. Des exemples plus hâtifs et imposants notamment protégés dans la Ville de Montréal.		
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologique					Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative		
Architecturale	X	X	X	Premier <i>gratte-ciel</i> de la Ville de Québec, construit en 1912-1913 (10 étages) Construit dans la mouvance de l'école de Chicago.	Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu Le bien constitue une réponse architecturale éloquente à des besoins à une période donnée Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste	Appartient à la deuxième génération de gratte-ciels au Québec Éléments ornementaux de la façade en terra cotta Structure en acier enrobé de béton et à maçonnerie portante de briques.	L'édifice Dominion appartient à un corpus restreint d'édifices ayant reçu un revêtement en terra cotta. Cependant, parmi les comparables se trouvent des édifices précurseurs par rapport à l'utilisation du terra cotta qui sont déjà protégés en vertu de la LPC, dont le Cinéma Impérial, immeuble patrimonial classé et situé dans un site patrimonial déclaré, ainsi que l'École FACE et la Banque Royale. Ces comparables présentent des caractéristiques constructives plus avant-gardistes.
Artistique					Le bien possède des qualités esthétiques reconnues		

					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		
Emblématique					Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois		
Ethnologique					Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée		
					Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération		
Historique					Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois		
					Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois		
Identitaire					Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise		
Paysagère					Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu		
					Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années		
					Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population		
Scientifique					Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		
Sociale					Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté		
					Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique					Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		
Urbanistique					Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		
					Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire		
					Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu		

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 31 octobre 2023

[REDACTED]

Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

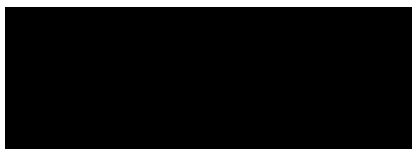
Je vous informe que la proposition de classement reçue le 22 août 2022 pour l'édifice Wilder-Pierce, dont vous êtes propriétaire, n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que l'édifice Wilder-Pierce est un exemple de l'influence du courant palladien sur l'architecture québécoise de la première moitié du XIX^e siècle. Toutefois, il existe des exemples nettement plus achevés, mieux conservés et classés ailleurs au Québec. Par ailleurs, les deux fonctions les plus significatives de l'histoire de l'immeuble, bureau de douane et succursale bancaire, ne s'expriment plus matériellement dans l'architecture de l'édifice.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec madame Véronique Poulin, directrice par intérim de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel à l'adresse suivante : veronique.poulin@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Véronique Poulin, Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Hughes Ménard
Directeur général
Ville de Stanstead
directeurgeneral@stanstead.ca

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement, reçue le 22 août 2022, de l'édifice Wilder-Pierce et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

En effet, l'analyse a révélé que l'édifice Wilder-Pierce est un exemple de l'influence du courant palladien sur l'architecture québécoise de la première moitié du XIX^e siècle. Toutefois, il existe des exemples nettement plus achevés, mieux conservés et classés ailleurs au Québec. Par ailleurs, les deux fonctions les plus significatives de l'histoire de l'immeuble, bureau de douane et succursale bancaire, ne s'expriment plus matériellement dans l'architecture de l'édifice.

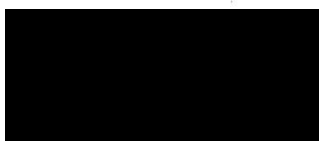
L'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la municipalité doit être informée lorsqu'une proposition de classement n'est pas retenue afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer l'immeuble. Or, votre municipalité a déjà cité l'immeuble, du 575-581, rue Dufferin, en mai 2009, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Véronique Poulin, directrice par intérim de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel à l'adresse suivante : veronique.poulin@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,



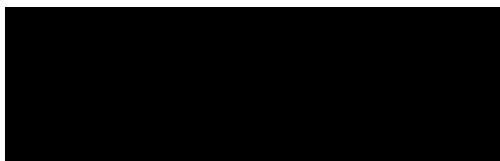
Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Véronique Poulin, Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec
M. Guy Jauron, directeur général, MRC de Memphrémagog

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 31 octobre 2023



Madame,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

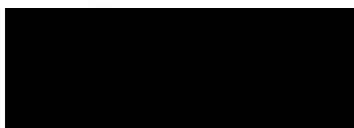
Par la présente, je vous informe que la proposition de classement de l'édifice Wilder-Pierce (575-581, rue Dufferin, Stanstead) n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. L'édifice Wilder-Pierce est un exemple de l'influence du courant palladien sur l'architecture québécoise de la première moitié du XIX^e siècle. Toutefois, il existe des exemples nettement plus achevés, mieux conservés et classés ailleurs au Québec. Par ailleurs, les deux fonctions les plus significatives de l'histoire de l'immeuble, bureau de douane et succursale bancaire, ne s'expriment plus matériellement dans l'architecture de l'édifice.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Véronique Poulin, directrice par intérim de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel à l'adresse suivante : veronique.poulin@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Madame, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Véronique Poulin, Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

N/Réf : 49081

ÉDIFICE WILDER-PIERCE



Adresse (localisation) : 575-581 rue Dufferin

Municipalité (région) : Stanstead (05-Estrie)

Propriétaire(s) : [REDACTED]

Proposeur (appuis) : [REDACTED]

Date de réception de la proposition : 2022-08-17

Contexte de la proposition : Depuis 2013, la Ville de Stanstead multiplie les démarches pour forcer [REDACTED], propriétaire de l'édifice Wilder-Pierce, à entretenir sa propriété. [REDACTED]

[REDACTED] Le 20 mai 2022, le Ministère transmet une lettre à la Ville de Stanstead pour lui offrir des pistes d'accompagnement financier et son aide pour réfléchir aux alternatives à la démolition de l'immeuble (RAM 44188). Le 6 juin 2022, le Ministère recommande de ne pas poursuivre l'évaluation de l'édifice Wilder-Pierce puisque son intérêt patrimonial n'est pas suffisant au regard de la pré-analyse (RAM 44437). Le 17 août 2022, [REDACTED] dépose une proposition de classement au Ministère. Or, le Ministère a récemment émis une recommandation défavorable et, depuis cette analyse, aucun fait nouveau n'a été porté à la connaissance du Ministère lui permettant de modifier sa conclusion.

Contexte actuel :

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- L'édifice Wilder-Pierce est cité immeuble patrimonial (extérieur) en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) par la Ville de Stanstead (2009).
- La Ville de Stanstead a adopté un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.
- La réglementation municipale habilite la Ville de Stanstead à encadrer adéquatement un projet de restauration et de réhabilitation du bâtiment.
- Un tronçon de la rue Dufferin, qui comprend l'édifice Wilder-Pierce, est assujéti à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Occupation actuelle et future : L'immeuble est inoccupé et laissé à l'abandon depuis 2017. L'occupation à court terme n'est pas envisageable.

Enjeu(x) :

- [REDACTED]
- [REDACTED]. La Ville souhaitait initialement la conservation de l'immeuble, car elle est consciente de son importance historique. [REDACTED]
- [REDACTED]
- A ce jour, le Ministère n'a reçu aucun préavis de démolition pour cet immeuble.

État :

- Dans son état actuel, le bâtiment ne peut pas être occupé à des fins d'habitation ni à aucune autre fin. Des travaux majeurs de consolidation et de restauration sont nécessaires à court terme pour permettre une reprise de l'occupation de l'immeuble.
- [REDACTED]
- En plus des travaux structuraux, il faut noter que la majorité des composantes de l'édifice ont atteint la fin de leur vie utile. Ainsi, la toiture, les portes et les fenêtres devraient être remplacées. À l'intérieur, le bâtiment ne présente plus aucun aménagement. L'ensemble des divisions de l'édifice devraient être reconstruites et la mécanique du bâtiment devrait être changée (électricité, plomberie, chauffage, ventilation).
- [REDACTED]
- Puisque l'édifice Wilder-Pierce est cité en vertu de la LPC, son propriétaire est admissible au volet 1 du Programme d'aide aux immobilisations (PAI) pour des interventions de restauration. [REDACTED]

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : L'édifice Wilder-Pierce présente un intérêt patrimonial, mais ne se démarque pas des biens qui lui sont similaires.

- L'édifice Wilder-Pierce est un exemple de l'influence du courant palladien sur l'architecture québécoise de la première moitié du XIX^e siècle. Toutefois, il existe des exemples nettement plus achevés et mieux conservés ailleurs au Québec. Par ailleurs, les deux fonctions les plus significatives de l'histoire de l'immeuble, bureau de douane et succursale bancaire, ne s'expriment plus matériellement dans l'architecture de l'édifice. Dans ce contexte, l'intérêt patrimonial de l'édifice Wilder-Pierce ne justifie pas son classement.

Qui plus est, le contexte est fortement défavorable à la conservation de l'édifice Wilder-Pierce.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement d'un immeuble patrimonial.

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023


Église Presbytérienne Saint-Andrew


Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Je vous informe qu'à la suite de l'évaluation de l'église Saint-Andrew de Melbourne, dont vous êtes propriétaire, le bien n'a pas été retenu par le ministre pour un classement, sur la recommandation du Ministère. Le Ministère souhaite néanmoins poursuivre son accompagnement dans le cadre de vos démarches de recherche d'une nouvelle vocation pour votre bien, qui est actuellement inoccupé et en vente. D'ailleurs, je vous rappelle que, jusqu'en décembre 2027, le ministre et le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) devront autoriser tout projet de vente en vertu de la convention d'aide financière du CPRQ.

...2

À cet égard, le Ministère vous encourage fortement à développer une approche de conservation en vue de la requalification de l'église presbytérienne de Saint-Andrew, afin d'assurer la préservation des éléments caractéristiques patrimoniaux du lieu. L'architecture de l'église Saint-Andrew illustre la transition du vocabulaire architectural classique vers un vocabulaire néogothique et l'intérieur de l'église présente un haut niveau d'authenticité et témoigne de son ancienneté.

Pour plus de détails concernant l'histoire de l'église, je vous invite à consulter le *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*. Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Véronique Poulin, directrice par intérim de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel à l'adresse suivante : veronique.poulin@mcc.gouv.qc.ca.

Veillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Véronique Poulin, Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Madame Cindy Jones
Directrice générale
Municipalité du Canton de Melbourne
dg@melbournecanton.ca

Madame la Directrice générale,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de l'intérêt patrimonial de l'église Saint-Andrew et que ce bien n'a pas été retenue par le ministre pour un classement, sur la recommandation du Ministère.

En effet, l'analyse a révélé que l'architecture de l'église Saint-Andrew illustre la transmission des formes classiques vers un vocabulaire néogothique et l'intérieur de l'église présente un haut niveau d'authenticité et témoigne de son ancienneté. Néanmoins, le classement n'est pas la meilleure option pour assurer la pérennité de ce bien, qui nécessite prioritairement une nouvelle vocation, puisqu'il est inoccupé et en vente. Le Ministère accompagne les propriétaires dans cette démarche. D'ailleurs, jusqu'en décembre 2027, le ministre et le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) devront autoriser tout projet de vente en vertu de la convention d'aide financière du CPRQ.

L'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la municipalité doit être informée lorsqu'une proposition de classement n'est pas retenue afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer l'immeuble en vertu des pouvoirs qui sont conférés aux municipalités par la Loi. Nous vous encourageons donc à évaluer les options qui s'offrent à vous pour protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Véronique Poulin, directrice par intérim de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel à l'adresse suivante : veronique.poulin@mcc.gouv.qc.ca.

Veillez accepter, Madame la Directrice générale, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Véronique Poulin, Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du
Centre-du-Québec
M^{me} Geneviève Giasson, directrice générale, MRC Le Val-Saint-François

N/Réf : 49081

ÉGLISE SAINT-ANDREW



Adresse (localisation) : 1169, Route 243

Municipalité (région) : Melbourne (05-Estrie)

Propriétaire(s) : Église presbytérienne du Canada (diocèse anglican)

Proposeur (appuis) : Ministère de la Culture et des Communications (initiative ministérielle)

Date de réception de la proposition : 2019-08-30

Contexte de la proposition : Le 18 février 2022, le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) interpelle le Ministère au sujet de la mise en vente éventuelle de l'église Saint-Andrew de Melbourne, qui est annoncée dans les médias locaux quelques jours plus tard, soit le 26 février 2022. L'interpellation du CPRQ découle du fait que des travaux de restauration importants ont été réalisés entre 2014 et 2017 (toiture, maçonnerie, réfection du clocher, etc.), grâce à l'aide financière couvrant 70 % des travaux (359 687 \$), dans le cadre du programme de restauration géré par le CPRQ. La convention d'aide financière prévoit que le propriétaire ne peut pas se départir de la totalité ou d'une partie importante des éléments d'actif, biens meubles ou immeubles pour lesquels l'aide financière a été octroyée pour une période de dix ans suivant la fin de travaux, sans au préalable obtenir l'accord écrit du CPRQ et du ministre. C'est dans ce contexte que le Ministère a recommandé que l'évaluation patrimoniale de l'église Saint-Andrew soit réalisée (RAM 43707).

Contexte actuel :

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- L'église Saint-Andrew ne possède pas de statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC). La municipalité du Canton de Melbourne n'a jamais utilisé son pouvoir de citation.
- L'église a été inventoriée en 2003 dans le cadre de l'Inventaire des lieux de culte du Québec (ILCQ). L'année suivante, lors de la hiérarchisation régionale, ce lieu de culte a

reçu la cote B « exceptionnelle », bien que certaines interventions malheureuses aient été notées. Plusieurs de ces éléments ont été corrigés lors des travaux s'étant terminés en 2017.

- La MRC du Val-Saint-François identifie l'église comme « élément historique d'intérêt régional », catégorie qui rassemble les bâtiments ayant « une valeur intrinsèque exceptionnelle pour la région ».
- La MRC identifie aussi le territoire sur lequel se trouve l'église dans son schéma d'aménagement et de développement (SAD) comme « territoire d'intérêt historique », avec plusieurs autres bâtiments de ce secteur de Melbourne longeant la route 243.
- La MRC identifie l'église comme faisant partie du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Melbourne.
- L'église se situe également dans la zone patrimoniale identifiée par la municipalité et est donc sujet à divers règlements propres à cette zone. Ces règlements précisent de nombreuses dispositions encadrant les bâtiments dans cette zone, notamment sur les matériaux des revêtements, les volumes et les ouvertures.
- L'église et son presbytère ont figuré sur les billets de deux dollars de 1954 à 1975.

Occupation actuelle et future : L'église Saint-Andrew est présentement inoccupée. Elle a été fermée au culte vers 2021, en raison de la diminution considérable de la fréquentation du lieu. L'église a été mise en vente à la suite de sa fermeture au culte. Elle est encore à vendre.

Enjeu(x) : Le principal enjeu demeure l'inoccupation du bien et la nécessité de lui trouver un nouvel usage compatible avec son intérêt patrimonial. Advenant que le propriétaire se départisse du bien avant 2027, il doit s'assurer que le nouvel acquéreur s'engagera contractuellement envers le CPRQ à lui rembourser une partie de l'aide financière reçue s'il ne maintient pas le caractère patrimonial et architectural de l'église. L'acquéreur peut aussi prendre un engagement auprès du CPRQ afin de prendre les mesures nécessaires à la protection et la mise en valeur patrimoniale de l'église.

État du bien : L'église est en bon état, notamment grâce aux travaux effectués en 2017. Des travaux sont à prévoir cependant pour corriger les traces d'infiltration d'eau laissées à l'intérieur par les problèmes réglés avec ces travaux. Les principaux éléments caractéristiques de l'église sont dans un état permettant leur conservation.

Si l'extérieur de l'église est en excellent état, l'intérieur du lieu de culte n'a pas fait l'objet des travaux recommandés par les architectes, notamment pour en faciliter le chauffage.

L'église Saint-Andrew n'est pas admissible pour le moment au programme de requalification des lieux de culte excédentaires géré par le CPRQ, n'ayant pas de statut en vertu de la LPC et n'étant pas visée non plus par une mesure de protection de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout en étant reconnue comme d'intérêt patrimonial supérieur dans un inventaire de la municipalité ou de la MRC.

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : L'église Saint-Andrew présente un intérêt patrimonial qui la démarque à l'échelle du Québec.

- L'église Saint-Andrew présente une valeur architecturale puisqu'elle est un exemple représentatif d'un lieu de culte à l'architecture illustrant la transition des formes classiques vers un vocabulaire néogothique. Il s'agit également d'un exemple hâtif de lieu de culte en maçonnerie de briques et doté d'une tour clocher centrale en saillie.
- L'église Saint-Andrew présente une valeur historique puisqu'elle est un témoin de la présence des presbytériens au Québec et des particularités de leur culte au milieu du XIX^e siècle. L'intérieur de l'église Saint-Andrew présente un très haut niveau d'authenticité et témoigne de l'ancienneté de l'église. Il est une illustration très rare du culte presbytérien dans la première moitié du XIX^e siècle.

Intérêt public : Le classement de l'église Saint-Andrew n'apparaît pas nécessaire pour assurer la préservation de son intérêt patrimonial.

- L'église est présentement inoccupée et elle est en vente. Des travaux plus ou moins importants seront nécessaires afin de permettre son occupation, selon l'usage envisagé.
- Jusqu'en 2027, le Ministre devra autoriser tout projet de vente en vertu de la convention d'aide financière du CPRQ, à moins qu'un éventuel acheteur s'engage à rembourser la subvention de 480 000 \$ reçue en 2017.
- Le Ministère pourra poursuivre son accompagnement du propriétaire et de la municipalité, notamment en lui acheminant son évaluation patrimoniale.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement d'un immeuble patrimonial.

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Église Saint-Andrew
Région administrative	05-Estrie
Adresse	1169, Route 243, Melbourne
Chargés d'analyse	Andréane Beloin et Sylvain Lizotte (DPEP)

DESCRIPTION SOMMAIRE

L'église Saint-Andrew est un lieu de culte de tradition presbytérienne construit en 1841 et 1842. Le bâtiment en brique, de plan rectangulaire et à toit à deux versants droits couvert de tôle, est implanté sur un terrain en pente dégageant un soubassement en façade. Cette façade est percée d'ouvertures en arc brisé. Une corniche dessine un fronton sur le pignon de cette façade. Le clocher de plan carré surmonté d'une flèche s'élève sur une saillie centrale évoquant une tour. Les murs latéraux du lieu de culte comportent trois travées marquées par des fenêtres à arc brisées. Une annexe rectangulaire surmontée d'un toit à deux versants asymétriques est adossée au chevet de l'église. Un petit appentis est accolé à l'extrémité nord du mur arrière de cette annexe. L'église est située en recul de la voie publique, sur un terrain composé d'une allée véhiculaire, d'un stationnement ainsi que d'une section gazonnée.

L'église se trouve dans un secteur ancien du noyau villageois de la municipalité de canton de Melbourne.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

L'église Saint-Andrew est située dans le canton de Melbourne, proclamé en 1805, dans un secteur autrefois identifié sous le nom de Upper Melbourne. Les premiers habitants du secteur arrivent en 1799 des États-Unis. Le premier lieu de culte de la localité naissante est construit en 1820 et est utilisé par toutes les traditions religieuses présentes sur le territoire. C'est dans les années 1830 que s'établissent à Melbourne les premiers immigrants en provenance d'Écosse, majoritairement de foi presbytérienne. Cette petite communauté presbytérienne fait ses premières demandes pour la construction d'une église à compter de 1836, mais ce n'est qu'à la fin des années 1830 que sa construction est autorisée, avec des fonds de l'Église d'Écosse au Canada et ceux amassés par la communauté locale.

En 1841, un terrain est offert aux administrateurs de la communauté, dont le révérend John McMorine, par Daniel Thomas et Elizabeth Armstrong, afin que soit construit le lieu de culte. Un dénommé Hugh Ross agirait comme constructeur ou concepteur, et une partie des travaux auraient été réalisés par corvée. John McMorine, neveu du pasteur du même nom, aurait contribué à la fabrication du mobilier, notamment des bancs. L'église est ouverte au culte en 1842.

À l'origine, le toit de l'église Saint-Andrew est probablement couvert de bardeaux de cèdre, mais ceux-ci auraient été remplacés assez rapidement par une toiture d'ardoise, la région étant connue dans la seconde moitié du XIX^e siècle pour ses gisements ardoisiers parmi les plus importants au Canada. La brique est vraisemblablement de fabrication locale également. Le mobilier intérieur, dont les bancs à porte et les panneaux de bois fermant le chœur, seraient en noyer local récolté à Oak Hill et scié à Kingsbury, localité voisine de Melbourne.

Vers 1900, une annexe est construite derrière l'église pour abriter entre autres une école du dimanche. C'est à ce moment que la grande fenêtre en arc brisé du chevet est obstruée.

La congrégation de Saint-Andrew vote « non » à la fusion à l'Église Unie du Canada en juin 1925.

C'est vraisemblablement vers le milieu du XX^e siècle que sont démolies les vastes écuries et autres dépendances construites à l'arrière de l'église et de la résidence du pasteur. De 1954 à 1975, l'église Saint-Andrew figure sur les billets canadiens de 2 \$. Frederick Simpson Coburn (1871-1960), artiste et illustrateur de renom né à Melbourne, aurait suggéré le point de vue au photographe du gouvernement canadien.



L'annexe arrière actuelle remplace la structure précédente en 1964. Elle est alors dotée d'un sous-sol et de nouvelles fondations. Ces locaux, désignés depuis par le nom de McIver Hall, servent de cuisine, de salle communautaire et d'école du dimanche. C'est aussi possiblement à ce moment que le plafond de l'église est retiré, laissant depuis voir la charpente du toit. En 1969, l'église est à son tour dotée de nouvelles fondations et un sous-sol est aménagé. L'escalier et le porche sont refaits à la même occasion, et présentent alors un motif de croix décussée, associée à saint André et au drapeau de l'Écosse.

En 1982, le bois du clocher est remplacé par de l'aluminium blanc et le toit d'ardoises fait place à un toit de bardeaux d'asphalte.

D'importants travaux sont exécutés entre 2014 et 2017. La toiture de bardeaux d'asphalte est changée par de la tôle, la corniche est restaurée, l'aluminium du clocher est retiré pour faire place à un parement de bois et l'escalier de 1969 est remplacé.

L'église Saint-Andrew est fermée au culte au début des années 2020.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales		Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec	
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin		<input checked="" type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. L'église Saint-Andrew se démarque nettement à l'échelle du Québec pour sa valeur architecturale (exemple représentatif d'un lieu de culte à l'architecture illustrant la transition des formes classiques vers un vocabulaire néogothique; exemple hâtif de lieu de culte en maçonnerie de briques et d'un lieu de culte doté d'une tour clocher centrale en saillie) ainsi que pour sa valeur historique (témoin de la présence des presbytériens au Québec et des particularités du leur culte au milieu du XIX ^e siècle).	
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologie				L'église Saint-Andrew ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur archéologique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative		

Architecturale	X	X	X		Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu	X	L'église Saint-Andrew témoigne d'un style fréquent dans l'architecture religieuse anglicane et protestante dans le deuxième quart du XIX ^e siècle, soit l'application d'éléments inspirés de l'architecture néogothique sur des bâtiments à l'architecture classique. De 1825 à 1850 approximativement, cette transition stylistique est visible sur plusieurs églises anglicanes et protestantes, dont l'église Christ Church à Saint-André-d'Argenteuil (1819-1821; classée immeuble patrimonial), l'église Saint-James à Hatley (1827-1828; classée immeuble patrimonial), l'église Hatley United à Hatley (1839-1840) ou l'église Lacolle United à Lacolle (1844-1845). L'église Saint-Andrew est un témoin représentatif de l'architecture de transition de cette période, dont il reste un petit nombre d'exemples vu leur ancienneté.
					Le bien constitue une réponse architecturale éloquente à des besoins à une période donnée		
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste	X	L'église Saint-Andrew possède deux caractéristiques peu communes dans les années 1840, soit sa maçonnerie de briques et sa tour-clocher légèrement en saillie, ce qui lui confère un caractère original. Les lieux de culte en maçonnerie de briques au Québec sont extrêmement rares avant 1840. Parmi ceux-ci se trouvent l'église Saint-James à Saint-Jean-sur-Richelieu (1816-1817), l'église Christ Church à Saint-André-d'Argenteuil (1819-1821; classée immeuble patrimonial) et l'église Saint-James à Bedford (1832). L'église Saint-Andrew est construite au tout début de la période d'expansion de l'utilisation de la brique. Quelques autres églises en brique lui sont contemporaines, mais cette caractéristique est encore plutôt originale en 1841 et 1842, lors de la construction de l'église Saint-Andrew. Le premier lieu de culte à présenter une tour centrale en saillie au Québec semble être l'église anglicane Christ Church à Saint-André-d'Argenteuil (1819-1821; classée immeuble patrimonial), dont la tour est complétée en 1826 ou 1828. Quelques autres églises plus anciennes que celle de Melbourne sont dotées d'une tour pouvant dater de la construction d'origine, dont l'église Saint-James à Bedford (1832), l'ancienne Scotch Presbyterian Church à Montréal (1832-1836) et l'église Saint-Mungo de Brownsburg-Chatham (1836). La tour de l'église Saint-Andrew est encore une relative innovation stylistique au Québec au moment de la construction du lieu de culte en 1841 et 1842. L'église Saint-Andrew est vraisemblablement la deuxième église la plus ancienne de sa région à présenter une maçonnerie de briques et une tour centrale parmi les lieux de culte subsistant. Elle est précédée sur ces deux points par l'église Saint-James de Bedford, qui n'a pas non plus de statut en vertu de la LPC.
Artistique				L'église Saint-Andrew ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur artistique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien possède des qualités esthétiques reconnues Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		
Emblématique				L'église Saint-Andrew ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur emblématique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois		
Ethnologique				L'église Saint-Andrew ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur ethnologique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération		

Historique	X	X	X		Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois		
					Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois	X	L'église Saint-Andrew est un témoin significatif de la présence des presbytériens au Québec, de même que des particularités de leur culte au milieu du XIX ^e siècle. Une dizaine de lieux de culte construits pour les presbytériens, plus anciens que l'église Saint-Andrew de Melbourne, subsistent au Québec, dont deux sont classés (chapelle Cuthbert à Berthierville de 1786; église de la Mission-Catholique-Chinoise-du-Saint-Esprit à Montréal de 1834 et 1835, presbytérienne de sa construction à 1864) et un est situé dans un site patrimonial déclaré (église Saint-Andrew à Québec de 1808 à 1810). Toutefois, l'intérieur de l'église Saint-Andrew de Melbourne présente un très haut niveau d'authenticité et a connu peu de changements depuis sa construction. Il témoigne donc davantage de l'ancienneté de l'église que les exemples antérieurs. Par ailleurs, un grand nombre d'éléments anciens y ont été conservés, et en font une illustration très rare du culte presbytérien dans la première moitié du XIX ^e siècle. Le principal comparable pour ce critère semble être l'église Beechridge Presbyterian de Sainte-Clotilde construite en 1831. Ce bien n'a pas non plus de statut en vertu de la LPC, et son intérieur n'a pas été visité depuis 2003. Il pourrait donc avoir été modifié depuis.
Identitaire				L'église Saint-Andrew ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur identitaire, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise		
Paysagère				L'église Saint-Andrew ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur paysagère, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu		
					Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années		
					Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population		
Scientifique				L'église Saint-Andrew ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur scientifique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		
Sociale				L'église Saint-Andrew ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur sociale, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté		
					Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique				L'église Saint-Andrew ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur technologique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		
Urbanistique				L'église Saint-Andrew ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur technologique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		
					Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui		

			se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire		
				Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu		

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Luc Monty
Directeur général
Ville de Québec
luc.monty@ville.quebec.qc.ca

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement de l'église Saint-Charles-Garnier, et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

En effet, l'analyse a révélé que l'église Saint-Charles-Garnier se distingue principalement par l'originalité de ses vitraux réalisés par la maison Rault. Cependant, elle ne se démarque pas du corpus des églises réalisées à la même période en ce qui a trait à son intérêt architectural et historique.

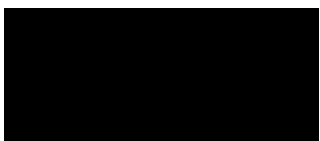
L'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la municipalité doit être informée lorsqu'une proposition de classement n'est pas retenue afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer l'immeuble en vertu des pouvoirs qui sont conférés aux municipalités par la Loi. Nous vous encourageons donc à évaluer les options qui s'offrent à vous pour protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

[REDACTED]

Madame,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Par la présente, je vous informe que la proposition de classement de l'église Saint-Charles-Garnier n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. L'église Saint-Charles-Garnier se distingue principalement par l'originalité de ses vitraux réalisés par la maison Rault. Cependant, elle ne se démarque pas du corpus des églises réalisées à la même période en ce qui a trait à son intérêt architectural et historique.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Madame, mes salutations distinguées.

Le directeur,

[REDACTED]

Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Église Saint-Charles-Garnier (114580)
Région administrative	03-Capitale-Nationale
Adresse	1215, avenue Chanoine-Morel, Québec
Chargés d'analyse	Émilie Deschênes, Andréane Beloin, Sylvain Lizotte, Étienne Garant et Geneviève Godbout (DPEP)



DESCRIPTION SOMMAIRE

L'église Saint-Charles-Garnier est un lieu de culte de tradition catholique construit de 1945 à 1947. Le bâtiment, doté d'un parement de granit, présente un plan en croix latine composé d'une nef rectangulaire, d'un transept et d'un chœur en saillie terminé par un chevet plat. L'église est coiffée d'un toit à deux versants droits, couvert de bardeaux d'asphalte, dont le faite est plus haut au-dessus de la nef qu'au-dessus du chœur. Un campanile couvert en cuivre surmonte la croisée du transept. La façade est percée de deux portails à double vantaux surmontés de tympan vitrés à arc brisé, le tout surmonté d'une verrière en arc brisé composée de six lancettes. Une tour-clocher est implantée à gauche de la façade. De plan carré, elle comporte une chambre des cloches octogonale et une flèche couverte de cuivre surmonté d'une croix. Les élévations latérales sont rythmées de contreforts et percées de fenêtres à arc brisé groupées par trois. Une sacristie en « U » ceinture le chœur. Une chapelle et un presbytère situés à l'arrière de l'église, de part et d'autre du chœur, sont reliés à la sacristie. L'église est implantée légèrement en retrait du boulevard Laurier, dans l'arrondissement municipal de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge de la ville de Québec.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

L'église Saint-Charles-Garnier est située sur le territoire de l'ancienne seigneurie de Sillery. Au milieu du XIXe siècle, un noyau ouvrier s'établit dans le secteur nord du domaine Woodfield, propriété du marchand de bois William Sheppard (1784-1867). L'endroit prend le nom Sheppardville ou Bergerville, en français. Le secteur connaît un développement important pendant l'entre-deux-guerres. Plusieurs rues sont tracées afin de favoriser le développement résidentiel.

Le secteur de Bergerville relève alors de la paroisse Saint-Colomb-de-Sillery (aujourd'hui Saint-Michel). Plusieurs habitants trouvant l'église trop éloignée décident d'assister aux célébrations religieuses à l'église du Très-Saint-Sacrement. Pour pallier la situation, les autorités de la paroisse Saint-Colomb-de-Sillery décident d'aménager une chapelle dans la nouvelle école Saint-Michel construite en 1938 près de l'intersection des avenues Sheppard et Maxfield (aujourd'hui Chanoine-Morel). Le lieu ne suffit cependant pas à la demande et, en janvier 1944, les autorités paroissiales acquièrent une partie du lot où est située l'école afin de construire une chapelle-desserte.

Parallèlement à ces démarches, une pétition circule en faveur de la création d'une nouvelle paroisse. Le curé de Saint-Colomb-de-Sillery, Eugène Delisle (1886-1968), s'y oppose, mais l'archevêque de Québec, le cardinal Jean-Marie-Rodrigue Villeneuve (1883-1947), en décide autrement. La nouvelle paroisse, placée sous le vocable Saint-Charles-Garnier, est érigée canoniquement le 7 août 1944.

Les démarches pour construire une église s'enclenchent rapidement. En septembre 1944, la fabrique adopte une résolution pour confier la conception du lieu de culte et du presbytère à l'architecte Charles-A. Jean (1904-1958). En juin 1945, la fabrique acquiert finalement le terrain acheté par la paroisse mère l'année précédente. Les travaux, confiés à l'entrepreneur général François Jobin (1893-1965), débutent le 25 juin 1945.

Une première messe est célébrée dans la crypte de l'église le 25 août 1946. Les travaux se poursuivent et l'église est finalement inaugurée le 1er novembre 1947.

La réalisation du mobilier et du décor intérieur est entreprise dès 1946. Eugène Gagnon, un sculpteur de L'Islet, réalise les bancs de l'église. La plupart des éléments en bois sculptés sont exécutés par l'atelier de Jean-Julien Bourgault (1910-1996) entre 1949 et 1957. Le sculpteur réalise notamment les stalles du chœur selon les plans de l'architecte Charles-A. Jean et les boiseries des transepts selon les plans de Jean-Baptiste Soucy (1899-1966). Il exécute aussi le tombeau du maître-autel. La chaire, le retable et plusieurs meubles sont attribués à son atelier. Son frère, Médard Bourgault (1897-1967), réalise quant à lui le crucifix du maître-autel.

D'autres artistes contribuent à la confection de différentes oeuvres d'art pour l'église Saint-Charles-Garnier. Les mosaïques et les émaux sur cuivre qui ornent les retables des autels latéraux ont respectivement été réalisés par Walter Del Mistro (1912-2003) et Jean-Jacques Spénard (1913-1996).

La plupart des vitraux sont réalisés entre 1948 et 1959 par la maison Rault située à Rennes, en France. Un orgue fabriqué par la compagnie Casavant Frères est installé en 1953.

Alors que le décor intérieur est toujours en cours de réalisation, l'extérieur de l'ensemble est modifié par différents travaux. En 1949, le presbytère est agrandi. En 1955, des vestibules extérieurs sont ajoutés pour protéger les entrées latérales de l'église. Deux ans plus tard, une chapelle de mariages est ajoutée à droite du chœur. Elle est conçue par l'architecte Noël Mainguy (1925-2011).

En 1968, le tombeau du maître-autel est déplacé au centre du chœur pour se conformer aux changements liturgiques édictés par le Concile Vatican II.

En 2019, la paroisse Saint-Charles-Garnier est fusionnée à d'autres paroisses pour former la paroisse de la Bienheureuse-Dina-Bélanger.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales	Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec		
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin	<input type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. Ou <input checked="" type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. L'évaluation de l'église Saint-Charles-Garnier a permis de qualifier quatre valeurs au regard des critères d'intérêt, soit les valeurs architecturale, artistique, ethnologique et historique. Cependant, seule la valeur artistique se démarque à l'échelle du Québec. Celle-ci repose essentiellement sur l'originalité des vitraux réalisés par la maison Rault. Comme plusieurs autres éléments de l'église Saint-Charles-Garnier ne se démarquent pas du corpus des églises de la même période, notamment sur les plans historique, architectural et ethnologique, le lieu de culte ne présente pas un intérêt suffisant pour justifier un classement.		
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologie					Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative		
Architecturale	X	X	X	- Le plan en croix latine composé d'une nef rectangulaire, d'un transept et d'un chœur en saillie terminé par un chevet plat - Le parement en granit - Les arcs brisés - La tour-clocher décentrée - Les contreforts	Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu	L'église de Saint-Charles-Garnier, conçue par l'architecte Charles-A. Jean, est relativement typique des lieux de culte dit « gothique moderne » de cette période.	Les composantes gothiques modernes de l'église de Saint-Charles-Garnier sont très limitées, se résumant à la forme de ses arcs intérieurs et de ses ouvertures. L'église de Saint-Charles-Garnier n'est pas un exemple hâtif de ce type de lieux de culte ni un exemple achevé. Durant la même période, des lieux de culte plus innovateurs sont mis en chantier du point de vue de la maîtrise d'un concept esthétique. À titre d'exemple, il y a l'église de Saint-Benoît (1949-1950) de Granby s'inscrivant dans le courant de l'influence de l'architecture du moine et architecte dom Paul Bellot; l'église de Saint-Jacques (1947) à Saguenay s'inscrivant dans le courant néo-régionaliste; l'église de Sainte-Thérèse-d'Avila (1946-1947) à Dolbeau-Mistassini s'inscrivant dans le courant des églises de facture résolument plus moderne.
					Le bien constitue une réponse architecturale éloquent à des besoins à une période donnée	L'église Saint-Charles-Garnier constitue un exemple représentatif des lieux de culte catholique de la	L'église de Saint-Charles-Garnier n'est pas significative pour la définition du type de plan utilisé pour répondre aux besoins. Elle ne s'en démarque guère, si ce n'est par la présence de la chapelle Saint-Alphonse. Celle-ci est une chapelle mariale qui est moins courante pour l'époque.

					période allant de 1935 à 1955 au regard de sa réponse architecturale aux besoins.	L'église de Saint-Lambert, dans la ville du même nom, constitue un exemple hâtif de lieu de culte catholique utilisant ce type de plan permettant de répondre architecturalement aux besoins de cette période.
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste	
Artistique	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Les éléments sculptés par Jean-Julien Bourgault. - Les vitraux et verrières de la maison Rault. - Les vitraux de Marius Plamondon. - Les mosaïques de Walter Del Mistro. - Les émaux sur cuivre de Jean-Jacques Spénard. - Le programme iconographique 	<p>Le bien possède des qualités esthétiques reconnues</p> <p>Le programme iconographique du décor de l'église Saint-Charles-Garnier est inspiré de différentes dévotions populaires au moment de son élaboration. Il est plus élaboré que celui des églises paroissiales de la même époque.</p> <p>L'esthétique du décor intérieur de l'église Saint-Charles-Garnier rappelle une époque charnière dans l'art religieux, où la modernité et la tradition se côtoient.</p> <p>Les autorités de la fabrique font affaire avec différents artistes de renom pour réaliser le décor intérieur. Parmi les personnages impliqués, plusieurs résidaient à Sillery et étaient associés à l'École des Beaux-Arts de Québec.</p>	<p>Contrairement au décor de certaines églises classées (l'église Saint-Dominique à Québec, l'église Notre-Dame-de-la-Présentation à Shawinigan), le programme iconographique de l'église Saint-Charles-Garnier est moins cohérent et facilement lisible.</p> <p>Le décor de l'église Saint-Charles-Garnier ne constitue pas un exemple probant des différentes esthétiques qui s'y trouvent. Bien que le décor de l'église Saint-Charles-Garnier soit l'un des derniers exemples de décor en bois traditionnel, il ne s'agit pas de l'exemple le plus achevé de cette période. Il existe des décors entièrement sculptés plus complets et étoffés. Comme plusieurs autres lieux de culte des années 1930 à 1950, le décor comprend des œuvres d'art issues d'artistes et de médiums différents qui témoignent du renouveau de l'art religieux. Il existe des lieux plus marquants de cette esthétique moderne, notamment la chapelle de l'oratoire Saint-Joseph à Saguenay (immeuble patrimonial classé).</p> <p>Les œuvres produites pour l'église Saint-Charles-Garnier ne constituent généralement pas des éléments majeurs de la production artistique des artistes qui les ont conçues. Jean-Julien Bourgault est davantage reconnu pour son art paysan. Plamondon a réalisé des vitraux plus significatifs ailleurs, notamment à l'église du Très-Saint-Sacrement (immeuble classé). Walter Del Mistro est principalement reconnu pour les mosaïques qu'il a réalisées à la basilique Sainte-Anne-de-Beaupré (immeuble cité). Les œuvres que Spénard réalise pour l'église Saint-Charles-Garnier figurent parmi les rares exemples d'émaux sur cuivre qu'il a produits au cours de sa carrière. Sa production artistique est par ailleurs peu connue puisqu'il a consacré une grande partie de sa carrière à l'enseignement.</p>
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste	<p>L'ensemble de verrières de l'église de Saint-Charles-Garnier constituerait, à Québec, le seul ensemble intact témoignant de l'évolution de l'utilisation de la dalle de verre par la maison Rault. Toutefois, la spécialiste québécoise du vitrail, M^{me} Ginette Laroche, considère plus intéressant pour représenter le travail de la maison Rault, les vitraux et verrières de l'église du Sacré-Cœur à Saguenay (Chicoutimi) et ceux de la cathédrale d'Amos, deux lieux de culte classés immeubles patrimoniaux.</p>
Emblématique					Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois	
Ethnologique	X	X	X	- Le décor iconographie témoignant de dévotions populaires.	Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée	<p>Le décor de l'église Saint-Charles-Garnier témoigne de plusieurs dévotions populaires au Québec au milieu du XX^e siècle. Une grande place est donnée à sainte Anne ainsi qu'à sainte Thérèse de Lisieux, notamment, en particulier dans les mosaïques et émaux des transepts. Ces dévotions, tout comme celles à saint Joseph et au Sacré-Cœur, entre autres, ne sont pas simplement imposées par l'Église, mais adoptées avec enthousiasme par les catholiques</p> <p>Les manifestations de dévotions populaires sont très courantes dans les églises du Québec. Bien qu'il ait peu de biens immobiliers qui témoignent de ces dévotions, comme à l'église Saint-Charles-Garnier, le lieu de culte ne semble pas un lieu de prédilection pour accueillir les fidèles en provenant d'autres paroisses. D'importants lieux de pèlerinage au Québec, comme la basilique Sainte-Anne-de-Beaupré et le sanctuaire diocésain consacré à sainte Thérèse de Lisieux à Beauport, témoignent davantage des dévotions particulières portées à ces saints.</p>

						du Québec (et d'ailleurs dans le monde) de préférence à d'autres, parce qu'elles résonnent davantage chez les fidèles, pour des raisons historiques ou d'identification, notamment.	
					Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération		
Historique	X	X	X	- Les dimensions du lieu de culte et sa tour-clocher décentrée. - Son implantation sur un vaste terrain en léger recul du boulevard Laurier - La chapelle et le presbytère reliés au lieu de culte	Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois		
					Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois	La création de la paroisse et la construction de l'église Saint-Charles-Garnier sont liées au développement des banlieues en périphérie des milieux urbains au milieu du XX ^e siècle.	La création de nouvelles paroisses au milieu du XX ^e siècle est un phénomène très commun au Québec. L'histoire de Saint-Charles-Garnier se démarque peu des autres paroisses suburbaines de la ville de Québec créées à la même période.
Identitaire					Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise		
Paysagère	X	X	X	-La tour-clocher	Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu		
					Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années		
					Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population	Le critère n'est pas satisfait	
Scientifique					Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		
Sociale	X	X	X	La valeur sociale découle de l'existence de l'église.	Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté	Le critère n'est pas satisfait	
					Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique					Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		
Urbanistique					Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		
					Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire		
					Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu		

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 15 juin 2022

Monsieur André G. Bernier
Directeur général
Paroisse Bienheureuse-Dina-Bélanger
direction@dinabelanger.ca

Monsieur le Directeur général,

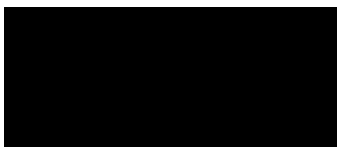
Nous vous informons par la présente que le ministère de la Culture et des Communications du Québec a reçu une proposition de classement en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, pour l'église Saint-Charles-Garnier (1215, avenue du Chanoine-Morel, Québec). La proposition sera analysée par les experts du Ministère. Soyez assuré que nous vous tiendrons informé du suivi qui y sera donné.

Nous souhaitons par ailleurs que l'analyse de ce dossier puisse se faire en toute collégialité avec l'ensemble des parties prenantes. À titre de propriétaire, nous souhaitons pouvoir nous appuyer sur votre connaissance du bien afin que l'ensemble des éléments liés à son historique et à son évolution soient bien documentés et pris en compte par le Ministère au moment de formuler ses recommandations. Nous vous invitons par ailleurs à consulter notre site Internet pour plus d'informations sur la Loi sur le patrimoine culturel, à l'adresse suivante : <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=4960>.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer par courriel avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, à clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

Le directeur,



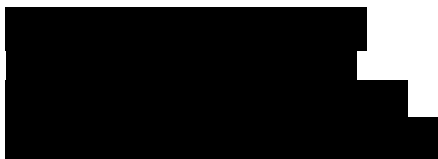
Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf. : 44360

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 15 juin 2022



Madame,

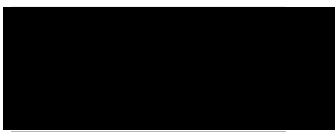
Par la présente, nous accusons réception de votre proposition concernant le classement de l'église Saint-Charles-Garnier à Québec en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel comme immeuble patrimonial.

Soyez assurée que votre proposition sera analysée avec intérêt et que nous vous tiendrons informée du suivi qui y sera donné.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : claudio.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez au patrimoine québécois et vous prions d'agréer, Madame, nos sincères salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf. : 44360

ÉGLISE SAINT-CHARLES GARNIER



Adresse (localisation) : 1215, avenue Chanoine-Morel

Municipalité (région) : Québec (03-Capitale-Nationale)

Propriétaire(s) : Fabrique de la Bienheureuse-Dina-Bélangier

Proposeur (appuis) : [REDACTED] Société d'histoire de Sillery ; J-Louis Vallée, président de la Société d'histoire de Sillery ; Paul Shoiry, ancien maire de Sillery ; anciens marguilliers (appuis). Un comité de sauvegarde a été mis sur pied et une pétition a été mise en ligne et a récolté de près de 2000 signatures.

Date de réception de la proposition : 2022-05-13

Contexte de la proposition : Le 13 mai 2022, le Ministère reçoit une proposition de classement pour l'église Saint-Charles-Garnier, par l'intermédiaire de [REDACTED] en amont de l'annonce de la fermeture de l'église Saint-Charles-Garnier. La proposition est cosignée par une quarantaine de personnes. Le 15 mai 2022, la Fabrique Bienheureuse-Dina-Bélangier annonce la fermeture de l'église Saint-Charles-Garnier, à une date indéterminée, après l'avoir déclarée excédentaire. La Fabrique justifie sa décision par des problèmes financiers causés, notamment, par l'entretien de l'église du Très-Saint-Sacrement, classée en 2022. La Fabrique souhaite louer le terrain par bail emphytéotique pour en rester propriétaire, mais n'exclut pas la démolition de l'église. Les proposeurs veulent assurer la sauvegarde de l'église en demandant le classement pour soustraire l'immeuble et son terrain à la spéculation de promoteurs immobiliers.

Contexte actuel : Lors du dépôt de la proposition de classement, la Fabrique de la paroisse Bienheureuse-Dina-Bélangier était toujours propriétaire de l'église du Très-Saint-Sacrement (immeuble dont le classement a été officialisé le 20 mai 2022). Les coûts liés à l'entretien de cet autre lieu de culte ont été mis de l'avant par les autorités paroissiales pour justifier la fermeture de l'église Saint-Charles-Garnier et sa volonté de concentrer ses activités dans l'église Saint-Michel-de-Sillery. Le 1^{er} novembre 2022, le cardinal Gérald C. Lacroix signe un décret pour la création de la nouvelle paroisse de Saint-Pierre-Julien-Eymard entièrement dédiée à la valorisation de l'église du Très-Saint-Sacrement. La Fabrique Bienheureuse-Dina-Bélangier n'aura donc plus à supporter les frais d'entretien de l'église du Très-Saint-Sacrement.

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- L'église Saint-Charles-Garnier ne possède pas de statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC).
- L'église présente une valeur patrimoniale élevée selon la réglementation d'urbanisme de la Ville de Québec. Elle est donc assujettie au contrôle de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) via le règlement RVQ-1324.
- L'église figure dans l'Inventaire des lieux de culte du Québec (ILCQ) (2004) (cote B « exceptionnelle »).
- L'église est identifiée comme ayant une valeur patrimoniale supérieure selon la hiérarchisation régionale des lieux de culte situés sur le territoire de la ville de Québec (Ville de Québec et Patri-Arch, 2017).
- La Ville de Québec possède un cadre réglementaire pour veiller à la protection de l'église

<p>Saint-Charles-Garnier. Cependant, elle ne figure pas dans la liste des huit églises dont la conservation a été priorisée par la Ville. Le bâtiment est également assujéti au règlement d'occupation et d'entretien. Le bâtiment doit être minimalement chauffé à dix degrés Celsius, du 31 octobre au 30 avril.</p>
<p>Occupation actuelle et future : En dépit des annonces de fermeture, en date de mai 2023, l'église est toujours ouverte au culte et demeure la propriété de la Fabrique Bienheureuse-Dina-Bélanger.</p>
<p>Enjeu(x) : [REDACTED]</p>
<p>État : [REDACTED]</p>
<p>L'église n'est pas admissible aux programmes du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ). Si l'église Saint-Charles-Garnier était classée, elle serait admissible à une aide financière allant jusqu'à 80 % des dépenses admissibles au programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux.</p>
<p>CONSIDÉRANT QUE :</p> <p>Intérêt patrimonial : Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation de l'église Saint-Charles-Garnier a permis de qualifier quatre valeurs au regard des critères d'intérêt, soit les valeurs architecturale, artistique, ethnologique et historique. Cependant, seule la valeur artistique se démarque à l'échelle du Québec. Celle-ci repose essentiellement sur l'originalité des vitraux réalisés par la maison Rault. Comme plusieurs autres éléments de l'église Saint-Charles-Garnier ne se démarquent pas du corpus des églises de la même période, notamment sur les plans architectural, ethnologique et historique, le lieu de culte ne présente pas un intérêt suffisant pour justifier un classement.
<p>Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement comme un immeuble patrimonial.</p>

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur André G. Bernier
Directeur général
Fabrique de la paroisse de Bienheureuse-Dina-Bélanger
direction@dinabelanger.ca

Monsieur le Directeur général,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

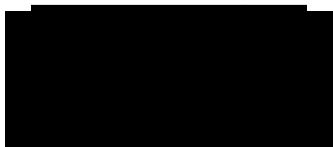
Je vous informe que la proposition de classement de l'église Saint-Charles-Garnier, dont votre fabrique est propriétaire, n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. L'église Saint-Charles-Garnier se distingue principalement par l'originalité de ses vitraux réalisés par la maison Rault. Cependant, elle ne se démarque pas du corpus des églises réalisées à la même période en ce qui a trait à son intérêt architectural et historique.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

ÉGLISE SAINT-JÉRÔME



Adresse (localisation) : 527, avenue Saint-Jérôme

Municipalité (région) : Matane (01-Bas-Saint-Laurent)

Propriétaire(s) : Fabrique de la paroisse du Cœur-Immaculée-de-Marie

Proposeur (appuis) : Société Patrimoine Matane par l'intermédiaire de Raymond Tremblay

Date de réception de la proposition : 2018-03-27

Contexte de la proposition : Le 27 mars 2018, la Société Patrimoine Matane propose le classement de l'église Saint-Jérôme.

Contexte actuel :

La Fabrique de la paroisse du Cœur-Immaculée-de-Marie avait décidé de fermer l'église au culte et de la vendre. La Fabrique a finalement décidé de conserver l'église Saint-Jérôme dans son parc immobilier et de se départir d'une autre église. Le Ministère ignore actuellement de laquelle il s'agit.

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- L'église ne possède pas de statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC).

Occupation actuelle et future : Après avoir fermé ses portes pendant trois ans, l'église est réouverte au culte en 2022. L'église Saint-Jérôme a été identifiée par la Ville comme un lieu privilégié pour une requalification. [REDACTED]

[REDACTED]. Les acteurs du milieu sont encore au stade de réfléchir aux possibilités et de voir où ils pourraient aller chercher des fonds.

Enjeu(x) : Il n'y a pas d'enjeu particulier. La mobilisation est très limitée, à l'échelle locale ou tout au plus régionale. [REDACTED]

État : Le Ministère n'est pas en mesure de se prononcer sur l'état du bâtiment, ni sur l'ampleur des travaux dont l'église devrait faire l'objet. L'église n'a pas fait l'objet d'un carnet de santé. De catégorie « B » cote exceptionnelle à l'Inventaire des lieux de culte du Québec (ILCQ), l'église serait potentiellement admissible aux subventions du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ).

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : L'église Saint-Jérôme présente un intérêt patrimonial qui la démarque à l'échelle du Québec.

- L'intérêt patrimonial de l'église Saint-Jérôme repose sur un seul critère de la valeur architecturale, soit le caractère original ou avant-gardiste. En effet, l'église Saint-Jérôme peut être considérée comme étant novatrice pour l'utilisation hâtive d'une structure faite d'arcs paraboliques en béton armé pour son rétablissement à la suite d'un incendie. Mais ce seul élément ne peut justifier son classement.

Intérêt public : Le classement de l'église Saint-Jérôme n'apparaît pas nécessaire pour assurer la préservation de son intérêt patrimonial.

- À moins que l'église ne soit démolie, les arcs en béton de l'église seront conservés puisqu'ils font partie du système structural du bâtiment.
- La proposition de classement s'inscrivait dans le contexte de la fermeture de l'église au culte, contexte qui a évolué depuis puisque le culte a repris dans l'église.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement d'un immeuble patrimonial.

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Église de Saint-Jérôme (PIMIQ 154182)
Région administrative	01 – Bas-Saint-Laurent
Adresse	527, avenue Saint-Jérôme, Matane
Chargée d'analyse	Agueda Iturbe-Kennedy

DESCRIPTION SOMMAIRE

L'église de Saint-Jérôme-de-Matane est un lieu de culte de tradition catholique construit en 1887, agrandi par le chœur vers 1905 et reconstruit après incendie en 1933 et 1934. Le bâtiment en pierre présente un plan en croix latine constitué d'une nef rectangulaire à un vaisseau, d'un transept et d'un chœur en saillie à chevet plat. Les bras du transept sont dotés de chapelles en hémicycle. L'église est coiffée d'un toit à deux versants recouvert de tôle. La façade est composée d'une tour-clocher centrale surmontée d'une structure légère en aluminium ornée d'un motif de croix et de deux tours latérales ornées de créneaux; ces trois tours sont dépourvues de flèche. La façade est également dotée de trois portails en arc en plein cintre et de plusieurs ouvertures rectangulaires étroites. Une sacristie entoure le chœur.

L'église Saint-Jérôme-de-Matane est implantée sur un vaste terrain, dans l'ancien noyau villageois de Matane. L'ancien presbytère, un parc municipal (ancien cimetière) et un Cénotaphe aux morts sont situés à proximité.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

L'évêque de Rimouski autorise en 1885 la construction de la troisième église de Matane. L'église en pierre est érigée en 1887 selon les plans de l'architecte Georges Émile Tanguay. Le 6 décembre 1932, l'église est la proie des flammes et seuls les murs subsistent. Le clocher s'effondre lors de l'incendie. Immédiatement après le sinistre, il est décidé de reconstruire le lieu de culte. La fabrique sollicite des propositions de plans à un architecte et à une firme d'architectes. L'architecte Pierre Lévesque présente un projet de reconstruction le 29 décembre 1932, tout comme la firme Côté et Rousseau.

Dès le 10 janvier 1933, le curé de la paroisse, Victor Côté, annonce que la proposition des architectes Côté et Rousseau a été retenue. Les moyens limités dont dispose la Fabrique expliqueraient la décision d'opter pour un projet plus sobre et nettement plus moderne que celui de Lévesque.

Les architectes Philippe Côté (1907-1990) et Paul Rousseau (1902-1982) débutent leur pratique en 1931, et ils sont associés de 1932 à 1935. La reconstruction de l'église de Matane est une œuvre de jeunesse née d'une association ayant laissé un nombre limité d'œuvres. Dès le 17 février 1933, Côté et Rousseau soumettent une version définitive de leur projet de reconstruction de l'église. Ils proposent d'intégrer une structure faite d'arcs paraboliques en béton armé à l'intérieur des murs en pierre. Cette solution décharge les murs du poids de la nouvelle toiture. Les ingénieurs civils Ricard et Royer de Québec accompagnent les architectes.

Le 16 mai 1933, la reconstruction débute. Elle est confiée à l'entrepreneur de Rimouski Jean-Georges Dubé (1898-après 1967). Le chantier est sous la supervision du contremaître L.-E. Dionne de Trois-Pistoles. Les travaux de rétablissement se terminent en 1934.

Côté et Rousseau conçoivent le mobilier liturgique dans le style Art déco. Ils intègrent l'éclairage au néon dans la voûte. La décoration est confiée à l'artiste français Lucien Martial (1892-1987). Martial séjourne au Québec de 1925 à 1936 pour enseigner à l'école des Beaux-Arts de Montréal. Martial réalise le chemin de croix, les toiles marouflées du chœur et le vitrail du chevet. Le vitrail est réalisé par André Pierre et F. Bidault de Paris. Un orgue Casavant et Frères, opus 1486, est installé dans le chœur en 1934. La lampe de sanctuaire de 1938 est une œuvre de l'entreprise La galvanoplastie canadienne.

L'église de Matane est inaugurée les 28 et 29 juin 1934 en présence de nombreux dignitaires. Les journaux de l'époque consacrent des articles à l'église. Ils mettent l'accent sur le caractère novateur de cette église construite en béton armé et éclairée au néon. L'historien de l'art et de l'architecture Gérard Morisset présente l'église dès 1937 pour son aspect novateur dans l'Almanach de l'action sociale catholique.

De 1956 à 1958, le chœur est réaménagé. Les toiles marouflées sont retirées et entreposées. L'espace du chœur est recouvert de marbre, et des tableaux en mosaïque représentant les sacrements y sont installés. Les autels latéraux et le maître autel en marbre de la maison Barsetti de Montréal sont installés à ce moment. Il est probable que ce soit lors du réaménagement du chœur que la table de communion en fer forgé soit remplacée par une autre en marbre. L'église est consacrée par l'archevêque de Rimouski, C.-E. Parent, à la fin de ces travaux, le 24 juin 1958.



L'église de Matane subit ensuite peu de modifications. Parmi celles-ci, mentionnons l'ajout d'un portail à la tour latérale gauche en 1977 et le remplacement de la partie supérieure de la tour du clocher par une structure en acier galvanisé en 2012.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales		Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec		
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin		<input checked="" type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. L'église Saint-Jérôme peut être considérée comme étant novatrice pour son utilisation hâtive d'une structure faite d'arcs paraboliques en béton armé. La modernité de l'église tient à son intérieur puisque l'extérieur réutilise les vieux murs en pierre de l'église de 1887. L'intérêt patrimonial de cette église est toutefois très ciblé et rattachée à un seul élément (les arcs paraboliques) se rattachant à un seul critère de la valeur architecturale, soit son caractère original ou avant-gardiste.		
		Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologique					Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative			
Architecturale	X	X	X	Église en pierre reconstruite en 1933 et 1934 à partir des murs de pierres d'une église antérieure, nef rectangulaire à un vaisseau, transept doté d'une chapelle en saillie demi-circulaire à chaque extrémité et cœur en saillie à chevet plat. Toit à deux versants recouvert de tôle Façade avec tour-clocher, trois portails en plein-cintre.	Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu Le bien constitue une réponse architecturale éloquente à des besoins à une période donnée Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste	Première église d'influence dombellotiste et première manifestation de la modernité dans l'architecture religieuse, notamment en raison de son architecture intérieure composée d'arcs paraboliques, l'absence de flèche	Les années 1925-1940 sont une période charnière dans la construction des églises catholiques correspondant à la transition entre les lieux de culte d'architecture traditionnelle d'avant 1925 et les lieux de culte modernes de l'après-guerre. Cette période est marquée par une recherche de formes nouvelles, mais dans un esprit de continuité. L'église Saint-Jérôme se démarque parmi les églises construites entre 1925 et 1940. Il s'agirait du premier exemple de l'utilisation d'arcs paraboliques en béton pour la structure d'un lieu de culte	

						sur le clocher et de son éclairage artificiel. Elle bénéficie d'une importante fortune critique en raison de son caractère moderne.	catholique. L'église Saint-Cajetan possède des arcs polygonaux en 1933, une variante d'arcs en béton. Cependant, le décor intérieur a été refait. Le même commentaire vaut pour l'église Saint-Jean-l'Évangéliste. À l'inverse, les interventions sur le décor de l'église Saint-Jérôme sont plus limitées et elle conserve une meilleure authenticité. L'église de Sainte-Geneviève-de-Batiscan est incendiée en 1933 et elle est reconstruite par René-Rodolphe Tourville à partir des murs subsistants avec une structure à arcs polygonaux. Deux églises dont la construction débute en 1936 peuvent se comparer à l'église de Matane, soit l'église Sainte-Anastasia et l'église Saint-Lambert. Elles sont toutefois postérieures de deux ans. Par la suite, la technique devient courante et plusieurs lieux de culte catholiques sont construits en utilisant un système d'arcs paraboliques ou polygonaux.
Artistique						Le bien possède des qualités esthétiques reconnues	
						Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste	
Emblématique						Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois	
Ethnologique						Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée	
						Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération	
Historique	X	X	X	L'église a été reconstruite en 1933 et 1934 à partir des murs d'une église antérieure de 1887. Ces murs témoignent d'une paroisse ancienne à l'échelle de l'est du Bas-Saint-Laurent.	Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois	L'église de Saint-Jérôme n'est pas un témoin significatif de l'histoire du Québec.	
						Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois	Les architectes ayant reconstruit l'église en 1933 et 1934 ne se démarquent pas significativement parmi les architectes de leur génération.
Identitaire						Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise	
Paysagère						Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu	
						Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années	
						Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population	
Scientifique						Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances	
Sociale						Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté	
						Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il	

					contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique					Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		
Urbanistique					Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		
					Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire		
					Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu		

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Nicolas Leclerc
Directeur général
Municipalité de Matane
direction@ville.matane.qc.ca

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement de l'église Saint-Jérôme, à Matane, et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

En effet, l'analyse a révélé que l'église Saint-Jérôme ne se distingue que par sa structure novatrice faite d'arcs paraboliques en béton armé, érigée à la suite d'un incendie. Ses autres caractéristiques, néanmoins, ne se démarquent pas à l'échelle du Québec.

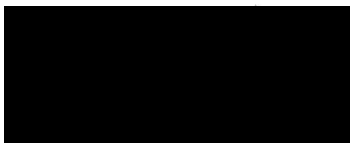
L'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la municipalité doit être informée lorsqu'une proposition de classement n'est pas retenue afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer l'immeuble en vertu des pouvoirs qui sont conférés aux municipalités par la Loi. Nous vous encourageons donc à évaluer les options qui s'offrent à vous pour protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec Mme Gabrielle Paquette, directrice du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, par courriel à l'adresse suivante : gabrielle.paquette@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert


c. c. M^{me} Gabrielle Paquette, Direction du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-
Îles-de-la-Madeleine
M^{me} Line Ross, directrice générale, MRC de la Matanie

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Raymond Tremblay
Président
Société patrimoine Matane


Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

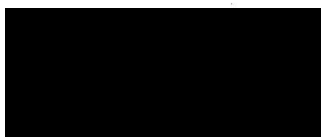
Par la présente, je vous informe que la proposition de classement de l'église Saint-Jérôme à Matane n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. En effet, l'église Saint-Jérôme ne se distingue que par sa structure novatrice faite d'arcs paraboliques en béton armé, érigée à la suite d'un incendie. Ses autres caractéristiques, néanmoins, ne se démarquent pas à l'échelle du Québec.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Gabrielle Paquette, directrice du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, par courriel à l'adresse suivante : gabrielle.paquette@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Gabrielle Paquette, direction du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Jeannot Anctil
Président
Fabrique de la paroisse du Cœur-Immaculé-de-Marie
251, rue Thibault
Matane (Québec) G4W 2W4

Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

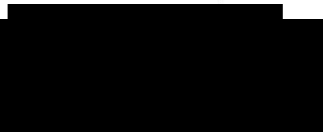
Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Je vous informe que la proposition de classement de l'église Saint-Jérôme, à Matane, dont la fabrique de la paroisse du Cœur-Immaculé-de-Marie est propriétaire, n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. L'église Saint-Jérôme se distingue par sa structure novatrice faite d'arcs paraboliques en béton armé, érigée à la suite d'un incendie. Ses autres caractéristiques, néanmoins, ne se démarquent pas à l'échelle du Québec.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Gabrielle Paquette, directrice du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, par courriel à l'adresse suivante : gabrielle.paquette@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Gabrielle Paquette, Direction du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

N/Réf : 49081

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

**ÉGLISE SAINT-MICHAEL
(ST. MICHAEL'S CHURCH)**



Adresse (localisation) : 1800, chemin Saint-Louis

Municipalité (région) : Sainte-Foy-Sillery (03-Capitale-Nationale)

Propriétaire(s) : Diocèse Anglican de Québec

Proposeur (appuis) : Société d'histoire de Sillery

Date de réception de la proposition : Nouvelle proposition en 2020

Contexte de la proposition : La première proposition de classement de l'église Saint-Michael remonte à 1987. Une étude patrimoniale est réalisée en 1988. Le 22 mai 1992, le Ministère recommande de ne pas procéder au classement à titre de monument historique. Le 28 juin 2013, la Société d'histoire de Sillery dépose une nouvelle proposition de classement pour l'église et réclame des mesures de protection pour la salle communautaire et le presbytère. Le 17 février 2015, le Ministère détermine qu'il doit poursuivre son analyse pour être en mesure de formuler un avis sur la valeur patrimoniale de l'église. Le 5 octobre 2015, le Ministère en vient aux mêmes conclusions. Le 3 novembre 2016, le Ministère transmet une lettre de refus au proposeur.

En 2020, une nouvelle proposition de classement est déposée par la Société d'histoire de Sillery.

Contexte actuel :

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- L'église Saint-Michael ne possède pas de statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC).

Occupation actuelle et future : L'église est aujourd'hui ouverte à l'ensemble des résidents du quartier, peu importe leur langue ou leur confession, et offre des célébrations du culte bilingues. Pour renflouer les coffres, le diocèse a vendu le terrain du presbytère incendié pour permettre la construction d'habitations et projette de convertir la salle communautaire en copropriétés, mais aucun projet sérieux n'a encore été déposé à la Ville de Québec.

Enjeu(x) : Il n'y a pas d'enjeux particuliers.

État : Le Ministère n'est pas au fait de l'existence d'un carnet de santé pour ce lieu de culte. La visite effectuée en décembre 2021 n'a pas permis d'identifier de défaillances majeures quant au lieu de culte, sinon quelques éléments en bois (corniches, chambranles, etc.) ayant besoin d'une restauration. Le passage couvert et la salle communautaire présentent pour le part des signes de problèmes d'humidité, et leur couverture semble présenter des problèmes, bien que peu visibles en raison du couvert de neige au moment de la visite. [REDACTED]

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : L'église Saint-Michael présente un intérêt patrimonial, mais elle ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires.

- L'église Saint-Michael présente un intérêt historique. Elle témoigne du développement de Sillery au XIX^e siècle et de la présence d'une communauté anglophone et anglicane. Toutefois, cet intérêt se situe davantage à l'échelle locale.
- Sur le plan de son architecture, l'église Saint-Michael présente aussi un intérêt, mais elle ne se démarque pas dans l'ensemble de l'architecture religieuse québécoise. L'église est typique de la production de l'architecte Frank Wills, une figure marquante de l'architecture des églises anglicanes au Canada et aux États-Unis au milieu du XIX^e siècle. Toutefois, son œuvre la plus achevée au Québec est la cathédrale Christ Church à Montréal.
- L'église Saint-Michael est représentative du mouvement ecclésiologiste en architecture religieuse, dont plusieurs témoins sont déjà protégés en vertu de la LPC. Elle constitue en outre un exemple d'église à clocher-mur, sans toutefois en être la plus représentative à subsister au Québec.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement d'un immeuble patrimonial.



Direction générale du patrimoine

Québec, le 13 janvier 2020

Monsieur Jean-Louis Vallée
Président
Société d'histoire de Sillery
Case postale 47051
Succursale Sheppard
Québec (Québec) G1S 4X1

Monsieur le Président,

Par la présente, nous accusons réception de votre proposition concernant le classement de l'église Saint-Michael et de son ensemble paroissial situés dans l'arrondissement municipal de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge de la ville de Québec.

Afin de nous aider à mieux cerner votre proposition, nous vous invitons à compléter le formulaire *Proposition de classement – Immeuble ou site patrimonial* que vous trouverez ci-joint ou à télécharger sa version électronique au www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca. Soyez assuré que votre proposition sera analysée avec intérêt et que nous vous tiendrons informé du suivi qui y sera donné.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec M. Raphaël St-Gelais de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches au 418 380-2346, poste 7405, ou par courriel à raphael.st-gelais@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.



Marie-Eve Bonenfant
Conseillère en patrimoine

c. c. M. Raphaël St-Gelais, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Québec
Édifice Guy-Frégault
Rez-de-chaussée, bloc C
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2352
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Jean-Louis Vallée
Président
Société d'histoire de Sillery
shs@oricom.ca

Monsieur le Président,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

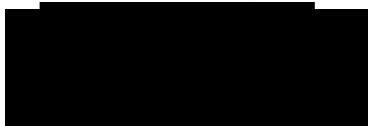
Par la présente, je vous informe que la proposition de classement de l'église et de l'îlot Saint-Michael n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. L'église Saint-Michael témoigne du développement de Sillery au XIX^e siècle et l'ensemble paroissial rappelle la présence d'une communauté anglophone et anglicane. Toutefois, l'église Saint-Michael ne se démarque pas dans l'ensemble de l'architecture religieuse québécoise.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec monsieur Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Luc Monty
Directeur général
Ville de Québec
luc.monty@ville.quebec.qc.ca

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement de l'église et de l'îlot Saint-Michael et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

L'église Saint-Michael témoigne du développement de Sillery au XIX^e siècle et de la présence d'une communauté anglophone et anglicane. Toutefois, l'église Saint-Michael ne se démarque pas dans l'ensemble de l'architecture religieuse québécoise.

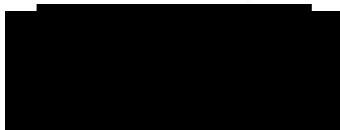
L'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la municipalité doit être informée lorsqu'une proposition de classement n'est pas retenue afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer l'immeuble en vertu des pouvoirs qui sont conférés aux municipalités par la Loi. Nous vous encourageons donc à évaluer les options qui s'offrent à vous pour protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : claude.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la
Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Madame Marie-Sol Gaudreau
Directrice générale
Le synode de l'église anglicane dans le diocèse de Québec
msgaudreau@quebec.anglican.ca

Madame la Directrice générale,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

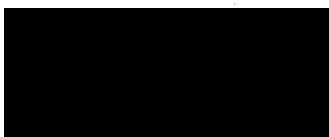
Je vous informe que la proposition de classement de l'église et de l'îlot Saint-Michael, dont vous êtes propriétaire, n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. L'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. L'église Saint-Michael témoigne du développement de Sillery au XIX^e siècle et de la présence d'une communauté anglophone et anglicane. Toutefois, l'église Saint-Michael ne se démarque pas dans l'ensemble de l'architecture religieuse québécoise.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la
Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Ensemble paroissial Saint-Michael
Région administrative	03 – Capitale-Nationale
Adresse	chemin Saint-Louis, Québec
Chargée d'analyse	Agueda Iturbe-Kennedy (DPEP)

DESCRIPTION SOMMAIRE

L'ensemble paroissial Saint-Michael, aménagé pour la communauté anglicane, est constitué d'une église construite en 1854 et d'une salle paroissiale érigée en 1946. Le lieu de culte présente un plan formé d'une nef rectangulaire et d'un chœur plus étroit terminé par un chevet plat. L'église en grès gris de Cap-Rouge est coiffée d'un toit aigu à deux versants droits couvert de tôle. Un petit clocher-mur surmonte l'extrémité ouest du faîte, tandis qu'une croix en pierre s'élève à l'extrémité est, au-dessus du chœur. Le porche d'entrée est disposé contre le long-pan sud. Le bâtiment est percé d'ouvertures à arc brisé et ses murs sont dotés de contreforts. La sacristie et la chambre de l'orgue sont adossées au long-pan nord.

La salle paroissiale présente un plan rectangulaire et une élévation de deux étages, et elle est coiffée d'un toit à deux versants droits. La partie supérieure de la façade, aménagée dans un mur pignon, est ornée d'un faux colombage, tandis que la partie inférieure est dotée d'un parement en grès gris de Cap-Rouge. L'entrée est aménagée dans un porche percé d'une ouverture à arc surbaissé. Les murs latéraux et arrière sont dotés de contreforts.

L'église et la salle paroissiale sont reliées pas un chemin couvert de plan en « L » à un étage présentant aussi un parement à faux colombage.

L'église est implantée dans l'axe est-ouest, parallèlement au chemin Saint-Louis, quelques mètres en retrait de celui-ci. La salle paroissiale est implantée à l'est de l'église, perpendiculairement à celle-ci et davantage en retrait de la voie publique. L'ensemble s'élève sur un terrain plat gazonné et planté d'arbres, face au cimetière Mount-Hermon, dans l'arrondissement municipal de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge de la ville de Québec.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

L'ensemble paroissial Saint-Michael est un îlot religieux de tradition anglicane érigé à partir de 1854, afin de répondre aux besoins spirituels de la population anglicane de Sillery qui connaît un fort développement démographique au XIX^e siècle grâce à l'industrie du bois qui s'établit dans les anses abritées de Sillery.

En 1854, la veuve du Dr Joseph Morrin, Maria Orkney, fait don d'un terrain à l'évêque anglican George Jehoshaphat Mountain (1789-1863), face au cimetière Mount Hermon. La même année, la paroisse Saint-Michael est établie et la construction d'une église est amorcée. Le lieu de culte est érigé d'après les plans de Frank Wills (1822-1857). Architecte d'origine anglaise arrivé au Canada en 1845, Wills aurait essentiellement produit des églises de style néogothique pour l'Église anglicane et aurait été un des premiers architectes à diffuser les idéaux du mouvement ecclésiologiste au Canada et aux États-Unis. Au cours de sa brève carrière, Wills aurait fait les plans de plus de cinquante églises érigées au Canada et aux États-Unis, dont ceux de la cathédrale Christ Church de Montréal.

L'évêque George Jehoshaphat Mountain célèbre le premier service religieux de l'église Saint-Michael en décembre 1854. Par la suite, son fils Armine Wale Mountain (1823-1885) prend en charge la jeune paroisse, qu'il dirige jusqu'en 1870.



En 1928, une sacristie érigée d'après les plans des architectes Harry Staveley (1848-1925) et Edward Black Staveley (1877-1969) est adossée au mur nord-ouest de l'église. En 1939, un presbytère est érigé sur le terrain, au nord de l'église.

De 1946 à 1948, une salle communautaire de style néo-Tudor est construite perpendiculairement à l'église, d'après les plans de l'architecte Edward Black Staveley. Ce « War Memorial Hall » commémore la participation de plusieurs membres de la congrégation à la Deuxième Guerre mondiale, dont cinq sont morts au combat. Une porte est alors percée dans le mur de la sacristie de l'église afin de la relier à la salle communautaire par un chemin couvert.

En 1954, à l'occasion du centenaire de la paroisse, une chambre d'orgue est construite pour l'orgue Casavant, installé en 1910, afin de dégager l'espace intérieur de l'église. Celui-ci est relocalisé dans une annexe située au nord-ouest de la sacristie, d'après les plans de l'architecte Edward Blake Staveley.

Au cours des années 2000, les vitraux de l'église sont restaurés, ainsi que sa maçonnerie extérieure et sa toiture.

En 2005, la salle paroissiale devient l'Espace St-Michael, géré par un organisme sans but lucratif composé de locataires, dont l'objectif est de rendre la salle encore plus accessible et pertinente pour la communauté locale, sans distinction de langue.

En 2011, le presbytère est endommagé par un incendie. Il est par la suite démoli et remplacé par des résidences.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales	Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec			
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin	<input type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input checked="" type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. L'église Saint-Michael présente un intérêt historique. Elle témoigne du développement de Sillery au XIX ^e siècle et de la présence d'une communauté anglicane. Toutefois, cet intérêt se situe davantage à l'échelle locale. Sur le plan de son architecture, l'église Saint-Michael présente aussi un intérêt, mais elle ne se démarque pas dans l'ensemble de l'architecture religieuse québécoise. L'église est typique de la production de l'architecte Franck Wills, une figure marquante de l'architecture religieuse anglicane au Canada et aux États-Unis au milieu du XIX ^e siècle. Toutefois, son œuvre la plus achevée est la cathédrale Christ Church à Montréal. L'église Saint-Michael est représentative du mouvement ecclésiologiste en architecture religieuse, dont des exemples sont déjà protégés en vertu de la LPC. Elle constitue en outre un témoin d'église à clocher-mur, sans toutefois en être la plus représentative à subsister au Québec.			
		Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologique					Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative			
Architecturale	X	X	X	L'église St-Michael témoigne de l'influence du mouvement ecclésiologiste au Québec sur l'architecture des lieux de culte anglicans au XIX ^e siècle. Elle a été construite selon les plans de l'architecte Frank Wills, disciple de	Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu			L'église Saint-Michael est représentative des églises à clocher-mur, un modèle spécifique à l'architecture anglicane et typique du mouvement dit ecclésiologiste. Il subsiste une dizaine de lieux de culte de ce modèle au Québec, dont l'église Saint-Mary à Hudson. L'église Saint-Mary est un exemple plus abouti du modèle de l'église en pierre à clocher-mur, mais est postérieure de 12 ans à l'érection de Saint-Michael. L'église est typique de la production de l'architecte Frank Wills, une figure marquante de l'architecture des églises anglicanes au Canada et aux États-Unis au milieu du XIX ^e siècle.

				Welby Northmore Pugin, et l'un des premiers architectes à diffuser les idées du mouvement ecclésiologiste au Canada et aux États-Unis. L'église St-Michael possède les caractéristiques de cette architecture avec son entrée aménagée sur le long pan, son chœur plus étroit que la nef, sa maçonnerie de pierre ainsi qu'avec son décor intérieur caractérisé par sa charpente en bois apparente et la distinction qui est faite entre la nef et l'espace sacré du chœur. L'église Saint-Michael, la cathédrale Christ Church à Montréal et l'église Saint-Georges de Portage-du-Fort constituent les trois œuvres de Wills connues et encore existantes au Québec.	Le bien constitue une réponse architecturale éloquente à des besoins à une période donnée Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		Toutefois, l'œuvre la plus achevée de cet architecte est la cathédrale Christ Church à Montréal, classée immeuble patrimonial.
Artistique					Le bien possède des qualités esthétiques reconnues Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		
Emblématique					Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois		
Ethnologique					Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération		
Historique	X	X	X	L'église St-Michael témoigne du développement de la banlieue de Québec au XIX ^e siècle, avec le développement du commerce du bois dans les anses de Sillery, et de la présence d'une communauté anglophone protestante.	Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois		
Identitaire					Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise		
Paysagère					Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années		

					Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population		
Scientifique					Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		
Sociale					Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté		
					Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique					Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		
Urbanistique					Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		
					Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire		
					Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu		

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Madame Véronique Baron
Directrice générale
Fabrique de la paroisse Saint-Thomas-d'Aquin
paroisse@saintthomasdaquin.qc.ca

Madame la Directrice générale,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

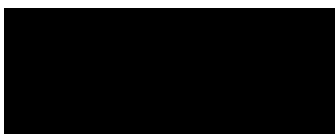
Je vous informe que la proposition de classement de l'église Saint-Thomas-d'Aquin, dont votre fabrique est propriétaire, n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. L'église Saint-Thomas-d'Aquin se démarque par son décor intérieur du sculpteur Lauréat Vallière. Toutefois, ce décor est moins élaboré et son iconographie est moins cohérente que celui de l'église Saint-Dominique, immeuble patrimonial classé, réalisé par le même artiste. Advenant une fermeture du lieu de culte, le Ministère entend néanmoins offrir son accompagnement à la fabrique afin d'assurer la sauvegarde ou le déménagement du décor sculpté.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Luc Monty
Directeur général
Ville de Québec
luc.monty@ville.quebec.qc.ca

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement de l'église Saint-Thomas-d'Aquin et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

En effet, l'analyse a révélé que l'église Saint-Thomas d'Aquin se démarque par son décor intérieur du sculpteur Lauréat Vallière. Toutefois, ce décor est moins élaboré et son iconographie est moins cohérente que celui de l'église Saint-Dominique, immeuble patrimonial classé, réalisé par le même artiste. Advenant une fermeture du lieu de culte, le Ministère entend néanmoins offrir son accompagnement au propriétaire et à votre municipalité afin d'assurer la sauvegarde ou le déménagement du décor sculpté.

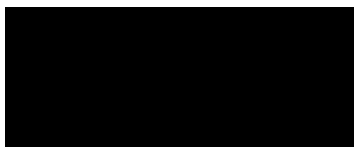
L'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la municipalité doit être informée lorsqu'une proposition de classement n'est pas retenue afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer l'immeuble en vertu des pouvoirs qui sont conférés aux municipalités par la Loi. Nous vous encourageons donc à évaluer les options qui s'offrent à vous pour protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches-

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

[REDACTED]

Madame,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

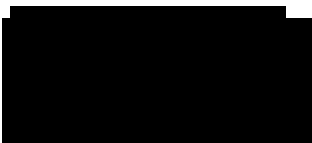
Par la présente, je vous informe que la proposition de classement de l'église Saint-Thomas-d'Aquin n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. L'église Saint-Thomas d'Aquin se démarque par son décor intérieur du sculpteur Lauréat Vallière. Toutefois, ce décor est moins élaboré et son iconographie est moins cohérente que celui de l'église Saint-Dominique, immeuble patrimonial classé, réalisé par le même artiste. Advenant une fermeture du lieu de culte, le Ministère entend néanmoins offrir son accompagnement au propriétaire et à la ville afin d'assurer la sauvegarde ou le déménagement du décor sculpté.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Madame, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

ÉGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN



Adresse (localisation) : 2125, rue Louis-Jolliet

Municipalité (région) : Québec (03-Capitale-Nationale)

Propriétaire(s) : Fabrique de la paroisse Saint-Thomas-d'Aquin

Proposeur (appuis) : [REDACTED]

Date de réception de la proposition : 2019-08-19

Contexte de la proposition : La proposition de classement a été déposée le 21 août 2019 par [REDACTED]

Contexte actuel :

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- L'église Saint-Thomas-d'Aquin ne possède pas de statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC).
- Notons que les règlements municipaux ainsi que la LPC permettraient à la Ville de Québec de protéger l'immeuble mais pas son mobilier. Or, si la Ville citait l'intérieur de l'église, les biens immobiliers par destination (la majorité du décor de Vallière) pourraient être protégés.
- L'église présente une valeur patrimoniale élevée selon la réglementation d'urbanisme de la Ville de Québec. Elle est donc assujettie au contrôle de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec via le règlement RVQ-1324.
- L'église a reçu la cote B « exceptionnelle » dans l'inventaire des lieux de culte du Québec (2004). Dans la *Mise à jour de la hiérarchie des lieux de culte situés sur le territoire de la ville de Québec* (2017), elle est classée parmi les églises de « valeur patrimoniale bonne » (derrière neuf églises de valeur patrimoniale exceptionnelle et 15 lieux de culte de valeur patrimoniale supérieure).

Occupation actuelle et future : L'église est toujours ouverte au culte.

Enjeu(x) : Il n'y a pas d'enjeux particuliers.

État : Il n'y a pas d'enjeux particuliers.

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires.

- La valeur artistique de l'église Saint-Thomas-d'Aquin découle de son décor intérieur sculpté réalisé par Lauréat Vallière. Toutefois, ce décor est moins élaboré et son iconographie est moins cohérente que le décor de l'église Saint-Dominique, immeuble patrimonial classé, réalisé par le même artiste. De plus, l'église Saint-Dominique

constitue un bien plus remarquable du fait des autres valeurs qui contribuent également à son intérêt patrimonial, révélées notamment par des composantes extérieures.



Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement d'un immeuble patrimonial.

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Église Saint-Thomas-d'Aquin
Région administrative	03 – Capitale-Nationale
Adresse	2125, rue Louis-Jolliet
Chargée d'analyse	Agueda Iturbe-Kennedy



DESCRIPTION SOMMAIRE

L'église de Saint-Thomas-d'Aquin est un lieu de culte de tradition catholique érigé en 1954 et 1955. Le plan de l'édifice à structure en béton armé est composé d'une nef rectangulaire, d'un transept et d'un chœur en saillie terminé par un chevet plat. De plan rectangulaire et peu élevé, la sacristie est implantée dans le prolongement du chœur. L'ensemble possède un parement de granit et est surmonté d'un toit à deux versants droits couvert de bardeaux d'asphalte, dont le faîte est plus haut au-dessus de la nef qu'au-dessus du chœur. La façade est dotée de trois portes à deux vantaux surmontées de tympan triangulaire, le tout surmonté d'une verrière en arc en mitre faite de lancettes. De part et d'autre de la nef, en façade, sont implantés une tour-clocher hors-œuvre à gauche et un passage couvert reliant le presbytère, à droite. La tour-clocher de plan carré comporte une chambre des cloches et une flèche en cuivre surmontée d'une croix. Les élévations latérales sont percées de fenêtres à arc en mitre groupées par trois. L'église est implantée sur un terrain plat, dans un secteur résidentiel et commercial de l'arrondissement municipal de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge de la ville de Québec.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, le territoire de la paroisse de Notre-Dame-de-Foy, érigée en municipalité de paroisse en 1855 puis en ville en 1949, se transforme rapidement. Située à proximité de Québec, la ville de Sainte-Foy fait l'objet d'une urbanisation rapide, sa population passant de 3 250 personnes en 1949 à 40 600 en 1964.

Dans le contexte de la suburbanisation qui survient après la Seconde Guerre mondiale, l'Église québécoise suit ses fidèles qui quittent la ville et les quartiers urbains pour s'établir en banlieue. C'est ainsi que les quartiers de banlieue en développement sont systématiquement dotés d'ensembles paroissiaux. Ceux-ci en occupent une place de choix, non plus sur une rue principale comme dans la première moitié du siècle, mais souvent sur de grands îlots entourés de maisons individuelles détachées et d'immeubles d'habitation.

La paroisse Saint-Thomas-d'Aquin est érigée le 25 mars 1950 à partir d'un détachement de la paroisse mère de Notre-Dame-de-Foy. Durant les premières années, les paroissiens se réunissent dans la chapelle de l'institut Saint-Jean-Bosco, situé sur le chemin Sainte-Foy, avant la construction de leur église.

L'église Saint-Thomas-d'Aquin est dessinée par l'architecte Philippe Côté en 1951. L'ingénieur Pierre Warren est associé au projet. Côté propose un lieu de culte d'aspect traditionnel (plan en croix latine, maçonnerie de pierre), mais moderne dans son aspect constructif (structure en béton armé). Côté et ses contemporains qualifient le style de l'église de « gothique moderne » en raison des grands arcs brisés de sa structure intérieure. D'autres églises québécoises adoptent également ce style à l'époque, dont l'église de Notre-Dame-de-Vanier (1948).

Principalement actif dans la région de Québec, Côté est très associé au développement de Sainte-Foy. En 1937, il produit les plans du premier lotissement résidentiel de la municipalité. Il est architecte et urbaniste pour cette même municipalité de 1938 à 1955 et participe alors à la genèse du premier règlement de zonage et de construction de ce secteur, adopté en 1945. Côté est l'auteur des plans du premier hôtel de ville de Sainte Foy.

L'église Saint-Thomas-d'Aquin est mise en chantier par l'entrepreneur Émile Frenette en 1954. Les travaux se terminent en 1955, et l'église est bénie le 9 octobre. L'enveloppe de l'église est alors terminée, et son intérieur est fonctionnel. Son décor intérieur demeure toutefois à compléter. Il s'agit d'une situation courante étant donné les frais importants de construction d'une église. La Fabrique retient les services du sculpteur Lauréat Vallière, qui vient de terminer la décoration de l'église Saint-Dominique de Québec. Vallière, avec l'aide de son fils Robert, est chargé de l'ensemble du décor de l'église, dont les bancs, les autels et le tabernacle, la chaire et le baptistère. Le mobilier en bois de chêne présente une facture sobre et unifiée. Il s'agit d'un exemple tardif d'ensemble religieux sculpté au Québec, dont la tradition s'éteint ensuite. Vallière et son fils terminent les travaux en 1962.

L'église subit peu de modification après la fin des travaux de décoration intérieure. Elle demeure ouverte au culte en 2023.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales	Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec		
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin Seule la valeur artistique se qualifie pour passer à l'étape 3.	<input type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input checked="" type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. La valeur artistique de l'église Saint-Thomas d'Aquin découle de son décor intérieur sculpté réalisé par Lauréat Vallière. Toutefois, ce décor est moins élaboré et son iconographie est moins cohérente que celle de l'église Saint-Dominique, immeuble patrimonial classé, réalisé par le même artiste. De plus, l'église Saint-Dominique constitue un bien plus remarquable du fait des autres valeurs qui contribuent également à son intérêt patrimonial, révélées notamment par des composantes extérieures.		
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologique				Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative			
Architecturale	X	X	X	Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu Le bien constitue une réponse architecturale éloquente à des besoins à une période donnée Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste	Exemple bien maîtrisé d'architecture religieuse, mais en décalage par rapport aux tendances récentes d'architecture religieuse de son époque.		
Artistique	X	X	X	Décor sculpté en bois de chêne : retable, maître-autel, bancs, stalles, chaire, autels latéraux, chemin de croix.	Le bien possède des qualités esthétiques reconnues	Témoin important de l'œuvre de Lauréat Vallière, figure marquante de la sculpture sur bois de l'art religieux au Québec.	Ce décor est moins élaboré que celui de l'église Saint-Dominique, immeuble patrimonial classé, généralement considéré comme le chef d'œuvre de Vallière et comprenant des pièces exceptionnelles, telles que la chaire et l'ensemble des stalles du chœur des Dominicains.

						Comporte des motifs iconographiques assez rares dans l'art religieux québécois.	
						Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste	
Emblématique						Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois	
Ethnologique						Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée	
						Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération	
Historique	X	X	X			Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois	Sa construction s'inscrit dans le phénomène de l'aménagement des banlieues qui suit la Seconde Guerre mondiale au Québec et représente un exemple hâtif sur le territoire de l'ancienne ville de Sainte-Foy. Néanmoins, de telles banlieues voient le jour ailleurs au Québec au même moment, notamment dans la région de Montréal. Ainsi l'église n'est pas un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois.
						Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois	
Identitaire						Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise	
Paysagère	X	X	X	L'église est implantée sur un terrain plat, de grandes dimensions, qui a peu changé depuis son aménagement initial.		Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu	
						Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années	
						Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population	
Scientifique						Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances	
Sociale						Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté	L'église Saint-Thomas d'Aquin constitue un lieu de rassemblement important, qu'une communauté s'est appropriée d'une manière dépassant largement les pratiques liturgiques courantes. Il s'agit cependant d'un lieu particulièrement significatif uniquement pour la communauté de foi catholique qui la

						fréquente, et non pour l'ensemble de la population du secteur.	
					Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologie					Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		
Urbanistique	X	X	X	L'église est implantée sur une grande parcelle, dans un quartier dont l'îlot paroissial subsiste.	Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		
					Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire		
					Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu		

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Site patrimonial du 36, chemin Bell (217061)
Région administrative	05-Estrie (avant juillet 2021 : Montérégie)
Adresse	36, chemin Bell, Canton de Shefford
Chargée d'analyse	Émilie Deschênes, à partir d'un document de Gris-Orange (DPEP)



DESCRIPTION SOMMAIRE

Le site patrimonial du 36, chemin Bell comprend une maison de ferme et une grange-étable. Vraisemblablement construite durant la deuxième moitié du XIX^e siècle, la maison de ferme est un cottage d'un étage et demi à lucarne-pignon centrale. La brique est utilisée comme parement pour le corps principal alors que l'agrandissement possède un parement en bardeau de bois. Les deux volumes sont coiffés de toits à deux versants droits, revêtus de tôle profilée. La grange-étable est construite sur un plan rectangulaire. Elle présente une structure en bois. Trois portes, dont deux sont centrées par rapport aux lucarnes-pignons, percent la façade principale. Un toit brisé avec parement en tôle profilée coiffe la grange-étable.

La propriété compte d'autres dépendances agricoles ainsi que des espaces de pâturages, des champs, une zone boisée et un verger. Un muret en pierre, bordé d'une allée d'érables, marque les limites de la propriété en bordure du chemin Bell. Le site patrimonial du 36, chemin Bell est situé dans la municipalité du Canton de Shefford, dans la MRC de la Haute-Yamaska.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

C'est en juillet 1792 que le loyaliste John Savage (1740-1826), un Américain d'origine irlandaise devenu informateur pour l'armée britannique, présente une pétition afin d'obtenir le canton de Shefford. Comme le processus se révèle lent et complexe – les titres de possession ne seront décernés qu'en 1801 – plusieurs pétitionnaires s'installent dès l'obtention d'une autorisation d'arpentage. Un plan d'arpentage de 1794 montre que le lot occupé aujourd'hui par le site patrimonial du 36, chemin Bell a été octroyé officiellement par Savage à un dénommé Edward Graves (vers 1770-1838). À une date inconnue, probablement entre 1804 et 1813, Edward Graves cède la moitié de son lot à son frère Gilman Graves arrivé des États-Unis.

En 1855, deux parcelles de terre sont vendues pour la première fois hors des familles Graves. James T. Booth (1828-1922), un Irlandais arrivé au Canada en 1840, acquiert une partie du lot. En s'installant à Shefford, Booth retrouve plusieurs compatriotes puisque le canton compte 280 immigrants en 1842, dont 193 Irlandais, la plupart de religion anglicane. Ce Booth semble avoir certains moyens financiers, car en 1860, il achète aux Graves deux autres terres dans le même lot. Avec cet ajout, James Booth détient désormais 75 % du lot original. Cette terre ainsi reconstituée reste intacte au fil des ans et constitue aujourd'hui le site patrimonial du 36, chemin Bell. Le recensement de 1861 indique que les Booth habitent une maison de charpente d'un étage et demi. À partir de 1861, le chemin de fer Stanstead, Shefford & Chambly R.R. traverse la terre des Booth, un avantage non négligeable pour les fermes laitières qui doivent écouler rapidement leurs produits en l'absence de wagons réfrigérés.

En 1871, le recensement fait état de deux maisons, en plus de trois granges ou écuries. Enfin, selon le recensement de 1891, les Booth habitent une maison de briques de dix pièces. Il est fort probable que cette maison soit celle qui se trouve aujourd'hui sur le site patrimonial du 36, chemin Bell, soit une résidence rectangulaire recouverte de briques rouges avec une lucarne-pignon, des ouvertures symétriques de part et d'autre de la porte et une vaste galerie couverte sur l'ensemble de la façade.

Les terres du canton de Shefford semblent plus propices aux pâturages et à l'élevage qu'à la culture. En s'orientant très vite vers des fermes laitières, les agriculteurs de la région s'adaptent à leur milieu et en tirent le meilleur profit. Le recensement de 1861 montre que James Booth, pour sa part, est déjà bien engagé dans la production laitière : son troupeau de dix vaches produit 700 livres de beurre. Dix ans plus tard, ses 18 vaches permettent une production de 1700 livres de beurre, ce qui en fait une des principales fermes laitières de la région. James T. Booth, puis son fils Henry à qui il cède la ferme en 1899, occupent tous deux le poste de conseiller du canton de Shefford, le premier de 1891 à 1896 et le second, de 1910 à 1918.

En 1918, Henry Booth prend sa retraite et vend alors la ferme à Uldéric Jourdain. La présence d'un Canadien français à Shefford n'a rien d'étonnant. D'abord colonisé par des Américains, des Britanniques et des Irlandais, le canton voit le nombre de Canadiens français augmenter rapidement à partir de 1840, jusqu'à devenir le groupe majoritaire dans la population du canton en 1861. Jusqu'en 1961, quatre autres propriétaires francophones se succèdent à la tête de la ferme laitière du chemin Bell. En 1961, Wilfrid Lallier vend la ferme à Klaus Wiedenfeld, un Allemand arrivé au Canada en 1954. Spécialisé dans l'élevage des bovins de boucherie, Wiedenfeld donne une nouvelle orientation à la propriété.

En 2001, Klaus Wiedenfeld vend le site du 36, chemin Bell aux Sauvés. Depuis, des travaux mécanisés d'épierreage et de drainage ont été menés afin d'améliorer la rentabilité de l'exploitation. La rénovation de la grange dite patrimoniale a aussi été entreprise.

Le 36, chemin Bell est cité site patrimonial en 2022.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales	Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec		
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin	<input type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input checked="" type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. L'évaluation du site patrimonial du 36, chemin Bell a permis de qualifier trois valeurs au regard des critères d'intérêt, soit les valeurs architecturale, ethnologique et historique. Cependant, même si le site est représentatif des ensembles agricoles du XIX ^e siècle, il ne se démarque pas à l'échelle du Québec. La maison de ferme et la grange-étable correspondent à des types architecturaux répandus et ne constituent pas des exemples achevés. D'autres ensembles agricoles situés dans les Cantons-de-l'Est sont plus complets, car ils présentent une plus grande concentration de bâtiments qui facilite la compréhension des modes de vie et d'exploitation des fermes traditionnelles. Il subsiste relativement peu de témoins matériels de l'histoire du site établi à la fin du XVIII ^e siècle. Il existe cependant peu de comparables protégés en vertu de la LPC pour ce type d'ensemble.		
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologique					Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative		
Architecturale	X	X	X	- La présence d'une maison en brique possédant une lucarne-pignon centrale - La présence d'une grange-étable en bois doté d'un toit brisé en tôle	Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu Le bien constitue une réponse architecturale éloquente à des besoins à une période donnée	Le bien comprend une maison de ferme et une grange-étable représentatives de l'architecture rurale de la seconde moitié du XIX ^e siècle. La grange à toit brisé est associée à un type de bâtiment agricole plus	Les exemples comparables à la grange-étable du 36, chemin Bell se trouvent principalement dans les Cantons-de-l'Est, bien que le modèle à toit brisé se soit répandu dans l'ensemble de la province au début du XX ^e siècle. Les inventaires du patrimoine agricole de la MRC de Coaticook et l'inventaire du patrimoine bâti de Lac-Brome démontrent qu'il existe plusieurs dizaines d'exemples similaires.

						spacieux qui apparaît dans la seconde moitié du XIX ^e siècle et qui permet de combiner diverses activités agricoles. La maison est quant à elle un exemple de maison à lucarne-pignon issue de l'influence de l'architecture vernaculaire américaine, un modèle populaire en milieu rural.	Les maisons à maison à lucarne-pignon sont aussi très nombreuses dans plusieurs régions du Québec, notamment dans les Cantons-de-l'Est. Plusieurs autres exemples de ce type de maison ont été répertoriés dans les inventaires de différentes municipalités de cette région, notamment à Sutton, Lac-Brome, Bromont et Cowansville. Il existe également d'autres ensembles agricoles inventoriés plus anciens et comportant un plus grand nombre de bâtiments agricoles d'intérêt, notamment la ferme Aiden Olmstead (PIMIQ 232945) et la ferme de la maison McClarty (PIMIQ 206373). Ainsi, les deux bâtiments du 36 chemin Bell, ne se démarquent pas des autres constructions rurales de l'époque et ne constituent pas des exemples achevés de leur type respectif.
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		
Artistique					Le bien possède des qualités esthétiques reconnues		
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		
Emblématique					Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois		
Ethnologique	X	X	X	- L'implantation de la grange derrière la résidence - La présence de murets en pierre et d'alignements d'arbres - La charpente traditionnelle de la grange	Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération	Le critère n'est pas satisfait La construction des bâtiments et l'aménagement du site relèvent de certains savoir-faire traditionnels. Des murets de pierre assemblés sans mortier délimitent plusieurs parcelles de la ferme et un alignement d'érables anciens se trouve en bordure du chemin. La grange présente une structure en bois traditionnelle.	La ferme du 36, chemin Bell possède des éléments qui témoignent de certains savoir-faire traditionnels. Cependant, ceux-ci ne se distinguent pas à l'échelle du Québec. Les murets de pierre sont fréquents sur les anciennes terres agricoles. L'île Bizard (paysage humanisé projeté) comporte un réseau de murets de pierre de 44 kilomètres. Les alignements d'arbre sont aussi fréquents sur la ferme, ils servent notamment de brise-vent. Dans l'état actuel des connaissances il est impossible de connaître l'âge des arbres du 36, chemin Bell et s'ils ont été plantés spécifiquement pour cette fonction. Quant à la charpente de la grange, elle ne peut être considérée comme un élément contributif à la valeur ethnologique puisque la demande vise la protection d'un site et que les intérieurs sont exclus.
Historique	X	X	X	- Son implantation dans le canton de Shefford, sur un lot rectangulaire profond - L'ancienneté de l'occupation agricole du lot - La grange datant de 1863 associée à la production laitière	Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois	Établi à la fin du XVIII ^e siècle, le site rappelle le développement des fermes laitières au cours du XIX ^e siècle.	La grange est un témoin de l'orientation des activités de la ferme vers la production laitière. Ce type de bâtiment est cependant extrême commun au Québec. Il existe d'autres biens protégés en vertu de la LPC qui témoignent de manière plus éloquente de l'importance de la production laitière dans l'histoire du Québec, dont la grange Adolphe Gagnon (immeuble classé) et la grange de la Ferme-du-Plateau-de-Coaticook (immeuble cité). De manière plus générale, la ferme du 36, chemin Bell, bien qu'établie à la fin du XVIII ^e siècle, ne se démarque pas l'ancienneté de ses bâtiments. Il existe un ensemble agricole classé qui comprend un plus grand nombre de bâtiments anciens, soit la ferme Joseph-Roy à Saint-Jean-sur-Richelieu.
					Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois	Le critère n'est pas satisfait	
Identitaire					Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise		
Paysagère	X	X	X	- L'implantation du site sur un terrain dénivélé entre les monts Shefford et Brome	Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu	Le critère n'est pas satisfait	

				- La présence d'un verger, de champs, d'étangs et de boisés	Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années	Le critère n'est pas satisfait	
					Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population	Le critère n'est pas satisfait	
Scientifique					Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		
Sociale					Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté		
					Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique					Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		
Urbanistique					Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		
					Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire		
					Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu		

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur James L. Lacroix
Directeur général
Municipalité du Canton de Shefford
lacroix.james@cantonshefford.qc.ca

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement du 36, chemin Bell, dans le canton de Shefford, et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

En effet, l'analyse a révélé que le 36, chemin Bell ne se démarque pas significativement à l'échelle du Québec parmi les autres ensembles agricoles anciens. D'autres ensembles agricoles situés dans les Cantons-de-l'Est sont plus complets, car ils conservent une plus grande concentration de bâtiments qui facilite la compréhension des modes de vie et d'exploitation des fermes traditionnelles.

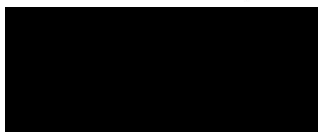
L'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la municipalité doit être informée lorsqu'une proposition de classement n'est pas retenue afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer le site. Or, votre municipalité a déjà cité le site du 36, chemin Bell, en août 2022, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Nous saluons ce geste visant à protéger et à mettre en valeur le patrimoine culturel.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Véronique Poulin, directrice par intérim de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel à l'adresse suivante : veronique.poulin@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Véronique Poulin, Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

c. c. M^{me} Johanne Gaouette, directrice générale de la MRC La Haute-Yamaska

N/Réf : 49081

PROPRIÉTÉ SISE AU 36, CHEMIN BELL



Adresse (localisation) : 36, chemin Bell

Municipalité (région) : Canton de Shefford (05-Estrie) (avant juillet 2021 : 16-Montégérie)

Propriétaire(s) : 9416-8275 QUÉBEC INC. (détenue majoritairement par [REDACTED])

Proposeur (appuis) : [REDACTED]

Date de réception de la proposition : 2020-02-10

Contexte de la proposition : En 2018, Hydro-Québec annonce qu'elle doit reconstruire la ligne électrique de Cleveland-Waterloo pour faire face à la croissance de la demande d'électricité en Estrie. Cette ligne traverse la propriété sise au 36, chemin Bell. À l'été 2019, des citoyens se mobilisent contre l'installation de nouveaux pylônes électriques plus imposants qui, selon eux, défigurerait le paysage. [REDACTED] fait partie du groupe. Le 10 février 2020, le Ministère reçoit une proposition de classement pour le site du 36, chemin Bell, par [REDACTED]. Ce dernier mentionne vouloir conserver une partie du paysage patrimonial afin de préserver l'identité historique du territoire des Cantons-de-l'Est menacée par l'étalement urbain.

Contexte actuel :

[REDACTED] demande que le projet de lignes hydroélectriques soit mieux intégré au paysage, notamment par l'enfouissement des lignes ou le choix de pylônes moins imposants.

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- La propriété sise au 36, chemin Bell, est citée par la Municipalité du Canton de Shefford sous le nom de site patrimonial du 36, chemin Bell (août 2022).
- En vertu de la LPC, Hydro-Québec n'est toutefois pas lié aux dispositions concernant la citation d'un site patrimonial (article 3).
- La propriété n'a pas été évaluée lors d'un inventaire, mais figure dans le Guide du patrimoine bâti de la MRC de La Haute-Yamaska publié en 2015 et dans le circuit patrimonial du Canton de Shefford, inauguré en 2017.
- Le bien est situé dans une zone agricole (territoire agroforestier) dans le schéma d'aménagement de la MRC et le plan d'urbanisme de la municipalité. Le maintien de la fonction agricole pour ce secteur est privilégié dans les outils réglementaires. La municipalité a identifié le mont Shefford comme unité paysagère dans son Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Occupation actuelle et future : [REDACTED]

Enjeu(x) :

- Le 24 novembre 2022, des représentants du Ministère rencontrent des représentants d'Hydro-Québec pour discuter des enjeux liés à la proposition de classement de la propriété sise au 36, chemin Bell. Hydro-Québec explique notamment que l'enfouissement des lignes serait plus coûteux et nécessiterait la construction de nouveaux postes de part et d'autre des points d'enfouissement, et donc l'expropriation de terrains. Le 15 février 2023, le Ministère complète l'évaluation de l'intérêt patrimonial du site et arrive à la conclusion qu'il ne présente pas un intérêt suffisant. Le 16 février 2023, un article de journal mentionne qu'Hydro-Québec rejette l'enfouissement des lignes électriques. Plusieurs citoyens et élus de la région se disent déçus et amers de la décision. Le 21 février 2023, la municipalité du Canton de Shefford communique avec le

	<p>Ministère pour connaître ses recours en lien avec son règlement de citation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • [REDACTED]
État :	<p>[REDACTED] En raison de son statut de citation, le site est déjà admissible aux programmes du Ministère pour sa préservation et sa restauration, notamment par le Programme d'aide aux immobilisations (PAI).</p>
CONSIDÉRANT QUE :	
<p>Intérêt patrimonial : La maison de ferme et la grande-étable présentent un intérêt patrimonial, mais ils ne se démarquent pas parmi les biens qui leur sont similaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La maison de ferme et la grange-étable correspondent à des types architecturaux répandus et ne constituent pas des exemples achevés. D'autres ensembles agricoles situés dans les Cantons-de-l'Est sont plus complets, car ils présentent une plus grande concentration de bâtiments qui facilite la compréhension des modes de vie et d'exploitation des fermes traditionnelles. Il subsiste relativement peu de témoins matériels de l'histoire du site établi à la fin du XVIII^e siècle. Il existe cependant peu de comparables protégés en vertu de la LPC pour ce type d'ensemble. 	
<p>Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement d'un site patrimonial.</p>	

From: Annie.Tetreault@mcc.gouv.qc.ca
Sent: Tue, 16 Jun 2020 12:32:55 -0400
To: Marie-Eve.Bonenfant@mcc.gouv.qc.ca
Subject: Tr : Re: Suivi - Proposition de classement site patrimonial - Ensemble agricole
36 chemin Bell
Attachments: SHHY_Histoire du 36 chemin Bell_Rapport final.pdf

bonjour Marie-Ève,

je te fais suivre un document que j'ai reçu à l'appui de la demande de classement que nous avons reçue pour le 36, chemin Bell.

bonne journée

Annie Tétreault

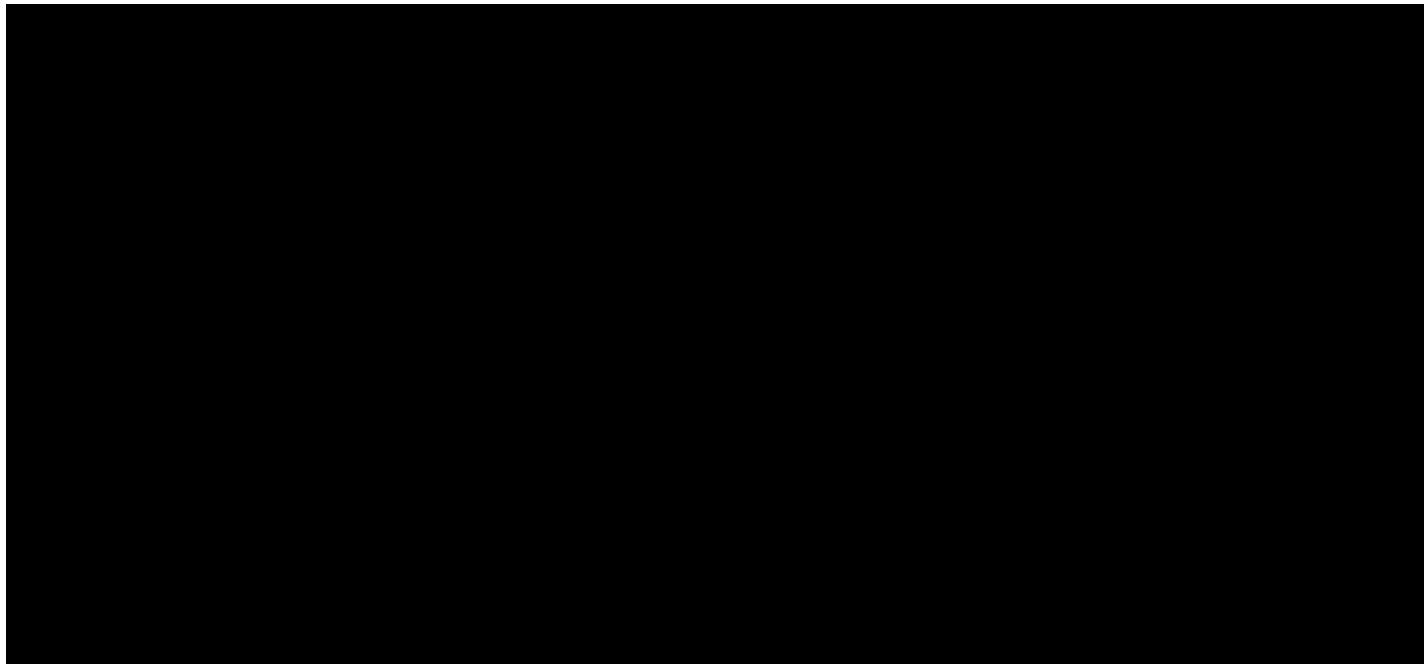
Conseillère en développement culturel

Direction de la Montérégie
Ministère de la Culture et des Communications
125, boul. Sainte-Foy, R.-C. bureau 102
Longueuil (Québec) J4J 1W7

Téléphone : 450 646-1542, poste 2232
Courriel : annie.tetreault@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca



Suivez-nous   



Sent: Tuesday, May 12, 2020 at 8:18 AM

From: Annie.Tetreault@mcc.gouv.qc.ca

To: "

Cc:

Subject: Re: Suivi - Proposition de classement site patrimonial - Ensemble agricole 36 chemin Bell



- Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

bonjour,

le Ministère prendra compte de ces informations complémentaires pour analyser la demande. Nous accueillerions toutes informations supplémentaires également.

Bonne journée

Annie Tetreault

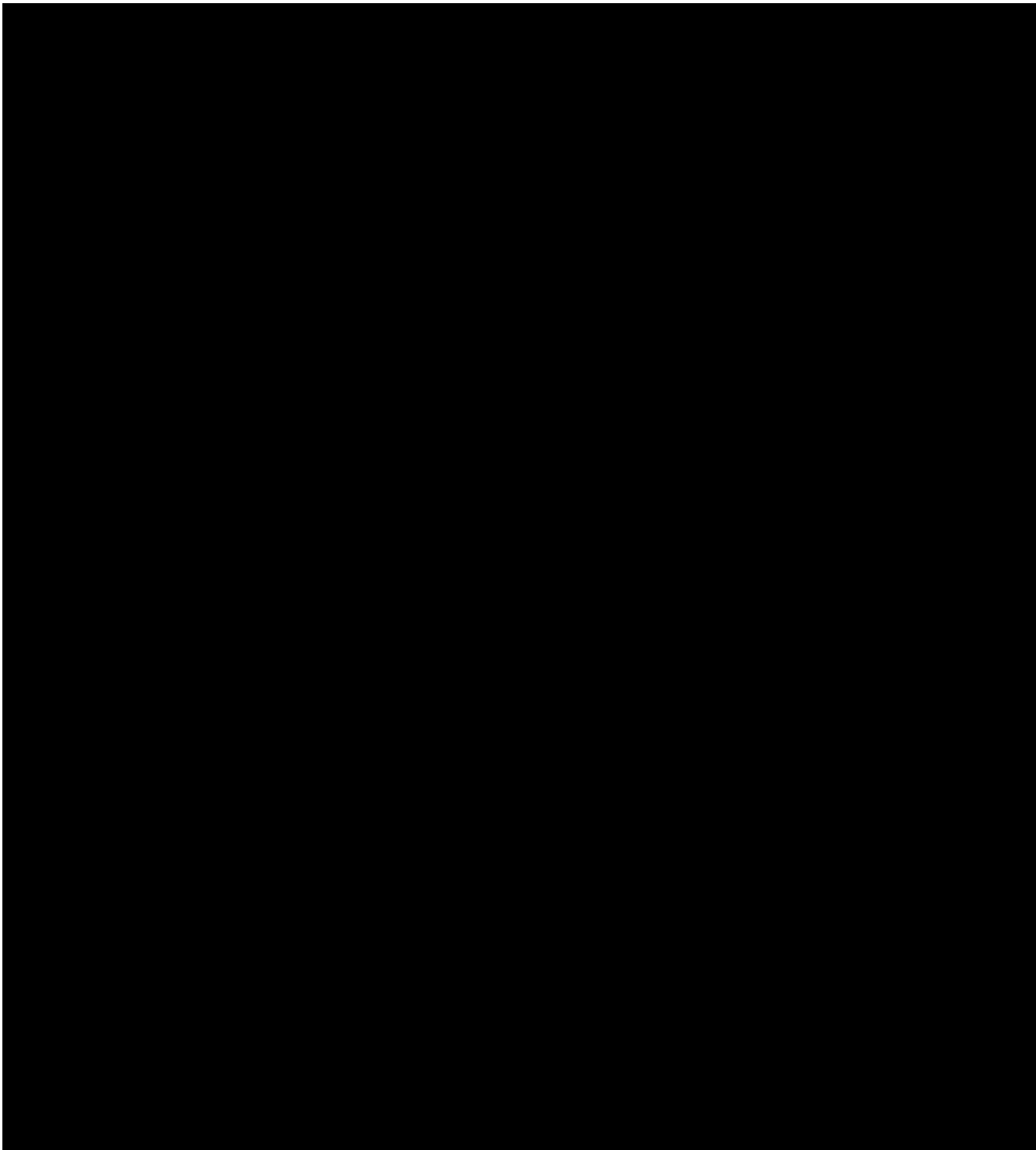
Conseillère en développement culturel

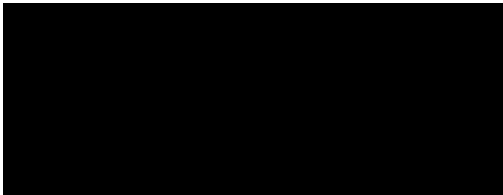
Direction de la Montérégie
Ministère de la Culture et des Communications
125, boul. Sainte-Foy, R.-C. bureau 102
Longueuil (Québec) J4J 1W7

Téléphone : 450 646-1542, poste 2232
Courriel : annie.tetreault@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca



Suivez-nous   





Sent: Wednesday, March 04, 2020 at 9:09 AM

From: Annie.Tetreault@mcc.gouv.qc.ca

To: "

Cc:

Subject: Re: Suivi - Proposition de classement site patrimonial - Ensemble agricole 36 chemin Bell

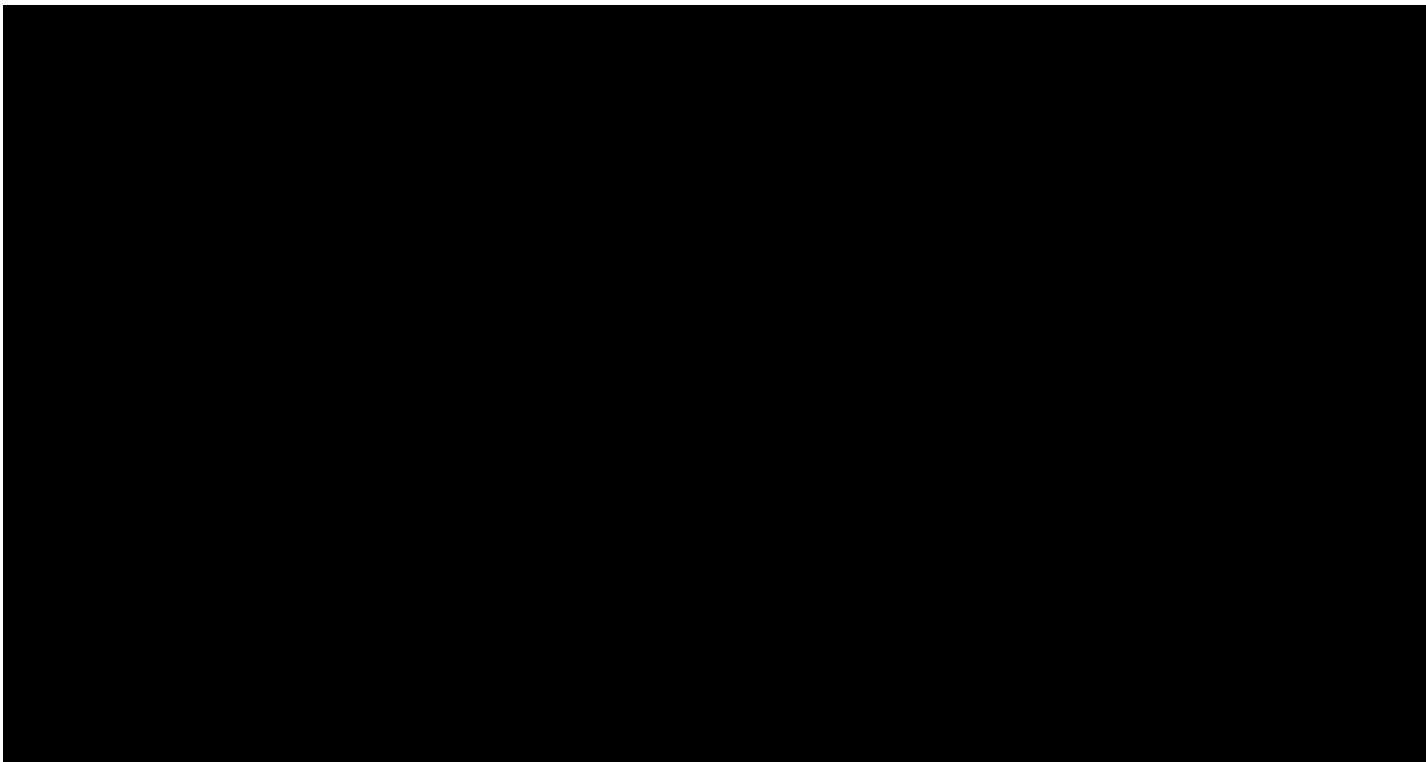
- Avis** : ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Bonjour,

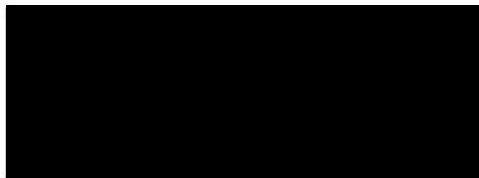
nous ne sommes pas en mesure de vous donner de délai quant à l'analyse de votre demande. Y a-t-il un enjeu à cet égard ? Si oui, veuillez s'il vous plaît nous en informer. Il ne nous manque pas d'informations à cette étape-ci. Je vous tiendrai au courant.

bonne journée

Annie Tetreault
MCC



Québec, le 12 février 2020



Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre proposition concernant le classement, comme site patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, de l'ensemble agricole traditionnel sis au 36, chemin Bell, à Shefford, et dont vous êtes le propriétaire.

Soyez assuré que votre proposition sera analysée avec intérêt et que nous vous tiendrons informé du suivi qui y sera donné.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, je vous invite à communiquer avec M^{me} Annie Tétrault de la Direction de la Montérégie au 450 646-1542, poste 2232 ou par courriel à annie.tetreault@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, mes meilleures salutations.



Marie-Ève Bónenfant
Conseillère en patrimoine

c. c. M^{me} Annie Tétrault, Direction de la Montérégie



Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023



Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

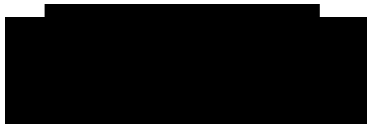
Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Par la présente, je vous informe que la proposition de classement du 36, chemin Bell, à Shefford, n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. Le 36, chemin Bell ne se démarque pas significativement à l'échelle du Québec parmi les autres ensembles agricoles anciens. D'autres ensembles agricoles situés dans les Cantons-de-l'Est sont plus complets, car ils conservent une plus grande concentration de bâtiments qui facilite la compréhension des modes de vie et d'exploitation des fermes traditionnelles. La maison de ferme et la grange-étable du 36, chemin Bell correspondent par ailleurs à des types architecturaux répandus et ne constituent pas des exemples achevés.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Véronique Poulin, directrice par intérim de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel à l'adresse suivante : veronique.poulin@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Véronique Poulin, Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

N/Réf : 49081

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (OBJET, DOCUMENT OU ENSEMBLE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier :	Fonds Joseph-Elzéar-Bernier
Région administrative :	12–Chaudière-Appalaches
Adresse :	Secteur des archives privées de la Ville de Lévis, Bibliothèque Saint-David (4 rue Raymond-Blais, Lévis)
Chargé d'analyse :	Sylvain Lizotte



DESCRIPTION SOMMAIRE

Ce fonds (CL01) porte sur la vie professionnelle et personnelle de Joseph-Elzéar Bernier. L'ensemble de la documentation témoigne des différentes activités de Bernier en tant que capitaine au long cours, officier de port, gouverneur de la prison de Québec et explorateur de l'Arctique. Le fonds comprend 648,45 cm de documents textuels, 5799 photographies, 322 cartes, 116 dessins techniques, huit timbres-poste, une peinture, deux clés, un échantillon de toile, un échantillon de métal, deux porte-documents, deux enregistrements numériques (1:06:31) ainsi qu'une copie numérique.

Le fonds révèle les différentes relations de Bernier avec les gouvernements canadiens, les industries marchandes et navales tant du Canada que de la Grande-Bretagne. De plus, il témoigne des rapports avec ses équipages dans chacune de ses expéditions. Le fonds illustre ses exploits de capitaine de navire tant au niveau de ses voyages à travers le monde que de ses explorations polaires au nom du gouvernement canadien. La documentation écrite et iconographique permet de s'éclairer sur les activités quotidiennes de la carrière de Bernier.

Le fonds se constitue de correspondances, de documents administratifs (factures, rapports, etc.), de journaux personnels et de bord, d'albums de photographies, des scrapbooks, de plans de navires, des cartes maritimes, d'articles de presses et de revues, de livres publiés et des distinctions diverses.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

Joseph-Elzéar Bernier est né le 1^{er} janvier 1852. Il est reconnu comme un des premiers aventuriers canadiens de l'Arctique du début du XX^e siècle.

À la suite d'un parcours professionnel varié, de capitaine de long cours (1869-1887) à gouverneur de la prison de Québec (1895-1898) en passant par officier de port (1887-1894), le Capitaine Joseph E. Bernier s'est intéressé aux expéditions polaires au nord du Canada. De 1898 à 1904, il a exposé ses plans d'explorations au gouvernement et au public. À partir de 1904 et jusqu'à sa retraite en 1927, il a multiplié les voyages d'explorations pour le Dominion du Canada.

Tout au long de ses voyages, il a commandé différents navires. Le plus connu est le « S.S. Arctic » duquel il a fait ses premiers voyages. Par la suite, la goélette « Minnie Maud », le « S.S. Guide », le « S.S. Franklin » et autres navires se sont ajoutés à ses navires d'exploration.

Concernant sa vie personnelle, le Capitaine Joseph E. Bernier s'est marié deux fois. Sa première épouse a été Rose-de-Lima Caron (1855-1917) en 1870. Marie-Alma Julie Albertine Lemieux (1879-1961) est devenue sa deuxième épouse en 1919. Joseph-Elzéar Bernier est décédé le 26 décembre 1934.

Le Fonds Joseph-Elzéar Bernier (CL01) a été remis par le Collège de Lévis à la Ville de Lévis le 30 septembre 2011. Le Collège de Lévis a été le bénéficiaire des possessions de Bernier à deux occasions. La première acquisition aurait eu lieu à la suite du décès du Capitaine Bernier en 1934 par l'intermédiaire de l'abbé Lucien Cloutier. La deuxième acquisition a été à la suite du décès de Marie-Alma Julie Albertine Lemieux en 1961. Le catalogage et l'inventaire ont été en grande partie réalisés par l'abbé Alphonse Guay durant sa période d'entreposage au Collège de Lévis.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales		Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec	
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin		<input checked="" type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. Le fonds Bernier se démarque nettement à l'échelle du Québec pour sa valeur ethnologique (témoin unique du mode de vie d'un capitaine professionnel aux XIX ^e et XX ^e siècles) et sa valeur historique (témoin significatif de l'histoire maritime du Québec; plus riche ensemble documentaire sur la vie et la carrière de Joseph-Elzéar Bernier, l'un des navigateurs les plus populaires de son époque).	
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologique				Le fonds Bernier ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur archéologique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien renseigne sur une occupation humaine passée significative. Il contribue à enrichir la compréhension du contexte archéologique duquel il provient		
Artistique				Le fonds Bernier ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur artistique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien possède des qualités esthétiques reconnues Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		
Emblématique				Le fonds Bernier ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur emblématique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois		

Ethnologique	X	X	X		Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe	X	Le fonds Bernier est un témoin unique du mode de vie d'un capitaine professionnel aux XIX ^e et XX ^e siècles. Bernier est le navigateur québécois le plus connu de son époque. Son fonds très complet nous permet de découvrir plusieurs aspects du mode de vie des navigateurs québécois, qui souvent ne laissent pas des archives exhaustives.
					Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération		
Historique	X	X	X		Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois	X	<p>Le fonds Bernier est un témoin significatif de l'histoire maritime du Québec, qui se subdivise elle-même en plusieurs aspects liés à la longue carrière du capitaine Joseph-Elzéar Bernier. Ce fonds nous renseigne sur la navigation en haute mer, en Arctique et dans le Grand Nord, sur les chantiers maritimes et sur la prison de Québec, notamment. L'ensemble témoigne des nombreuses expéditions du capitaine Bernier et offre un panorama unique de l'univers maritime québécois et canadien. Le fonds d'archives constitue une source d'information majeure sur l'exploration de l'Arctique. Le fonds comprend notamment de la correspondance, des certificats, des journaux de bord, des journaux personnels, des articles de journaux, des spicilèges, des plans de navires, des cartes de navigation, des photographies, des diapositives, des négatifs et des objets liés à la navigation, tels des sextants, des pavillons et un globe terrestre. Il comprend aussi plusieurs livres portant surtout sur la navigation, mais également sur la religion, la politique et la littérature.</p> <p>Un certain nombre de grands fonds sont classés en vertu de la LPC, dont le fonds Alphonse-Desjardins ou encore le fonds Abbé-Lionel-Saint-Georges-Lindsay. Le fonds Bernier se compare à ce type de fonds par l'importance de son producteur ainsi que l'information qui s'y trouve. Néanmoins, la pratique du classement de fonds n'est pas très répandue. Habituellement, les fonds importants sont acquis par Bibliothèque et Archives nationales du Québec qui les conserve adéquatement, les numérise et les met en valeur.</p>
					Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois	X	Le fonds Bernier est fortement associé à Joseph-Elzéar Bernier, le responsable de la collection des pièces du fonds. Il est le plus riche ensemble documentaire sur la vie et la carrière de Joseph-Elzéar Bernier. Ce dernier est l'un des navigateurs les plus populaires du Québec et du Canada au cours des XIX ^e et XX ^e siècles. Fils et petit-fils de marin, il apprend son métier à L'Islet et devient capitaine à l'âge de 17 ans. Pendant sa carrière, il commande plus de 100 navires, dont plusieurs embarcations de marchandises sur le fleuve Saint-Laurent. Il traverse l'Atlantique à plus de 250 reprises, en établissant des records de vitesse. Il effectue aussi une dizaine d'expéditions dans l'Arctique et est l'un des artisans de l'affirmation de la souveraineté canadienne sur ce territoire. Pendant quelques années, il dirige les chantiers maritimes de Québec et de Pointe-Lévy. Le 15 septembre 2016, Bernier a été désigné personnage historique en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.
Scientifique				Le fonds Bernier ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur scientifique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		
Sociale				Le fonds Bernier ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur sociale, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la	Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté		
					Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il		

			méthode d'évaluation pour cette valeur.	contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique			Le fonds Bernier ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur technologique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		

FONDS JOSEPH-ELZÉAR BERNIER



Adresse (localisation) : Secteur des archives privées de la Ville de Lévis, Bibliothèque Saint-David
(4, rue Raymond-Blais)

Municipalité (région) : Lévis (12-Chaudières-Appalaches)

Propriétaire(s) : Ville de Lévis

Proposeur (appuis) : Œuvre David-Déziel, par l'intermédiaire de son président Mgr Loïc Bernard

Date de réception de la proposition : 2006-11-24

Contexte de la proposition :

L'œuvre David-Déziel a été fondée en 1953 par la communauté des prêtres du Séminaire de Lévis. Au fil des ans, l'œuvre a acquis un nombre imposant de biens patrimoniaux de toute nature, constituant une imposante collection. La collection comprenait notamment le fonds Bernier. À partir de la fin des années 1990, l'œuvre cherche une solution afin d'assurer la pérennité de sa collection, qui est mal entreposée et n'est pas mise en valeur. C'est dans ce contexte que l'œuvre David-Déziel propose le classement de sa collection, le 2 décembre 2005. Le Ministère ne retient pas la collection pour un classement, mais [REDACTED]

Contexte actuel :

Le Fonds Joseph-Elzéar Bernier a été remis par le Collège de Lévis à la Ville de Lévis le 30 septembre 2011. Le Collège de Lévis a été le bénéficiaire des possessions de Bernier à deux occasions. La première acquisition aurait eu lieu à la suite du décès du Capitaine Bernier en 1934 par l'intermédiaire de l'abbé Lucien Cloutier. La deuxième acquisition a été à la suite du décès de Marie-Alma Julie Albertine Lemieux en 1961. Le catalogage et l'inventaire ont été en grande partie réalisés par l'abbé Alphonse Guay durant sa période d'entreposage au Collège de Lévis.

Contexte légal municipal (inventaire, citation, réglementation particulière) :

- Le fonds ne possède pas de statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC).
- Joseph-Elzéar Bernier a été désigné personnage historique en vertu de la LPC (2016).
- Le dépôt du fonds est au secteur des archives privées de la Ville de Lévis (cote VL01 CL01).

Enjeu(x) : Il n'y a pas d'enjeux particuliers. Le fonds n'est pas menacé. Depuis son acquisition par la Ville de Lévis, sa pérennité est assurée. [REDACTED]

État du bien : Le fonds Joseph-Elzéar-Bernier est très bien conservé et mis en valeur par la Ville de Lévis.

Le fonds se constitue de correspondances, de documents administratifs (factures, rapports, etc.), de journaux personnels et de bord, d'albums de photographies, de scrapbooks, de plans de navires, des cartes maritimes, d'articles de presses et de revues, de livres publiés et des distinctions diverses. Certains documents sont inaccessibles en raison de la moisissure accumulée avec le temps, dans des conditions de conservation moins optimales qu'elles le sont

actuellement.

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : Le fonds Bernier présente un intérêt patrimonial qui le démarque à l'échelle du Québec.

- Le fonds Bernier présente une valeur ethnologique puisqu'il est un témoin unique du mode de vie d'un capitaine professionnel aux XIX^e et XX^e siècles. Bernier est le navigateur québécois le plus connu de son époque. Son fonds très complet nous permet de découvrir plusieurs aspects du mode de vie des navigateurs québécois, qui souvent ne laissent pas des archives exhaustives.
- Le fonds Bernier présente une valeur historique puisqu'il témoigne des nombreuses expéditions du capitaine Bernier et offre un panorama unique de l'univers maritime québécois et canadien. Le fonds d'archives constitue une source d'information majeure sur l'exploration de l'Arctique. Par ailleurs, le fonds est associé à Joseph-Elzéar Bernier, l'un des navigateurs les plus populaires de son époque.

Intérêt public : Le classement du fonds Bernier n'apparaît pas nécessaire pour assurer la préservation de ses valeurs patrimoniales.

- La proposition de classement s'inscrivait dans le contexte de la recherche d'une solution pour assurer la pérennité de la collection de l'œuvre David-Déziel, qui comprenait le fonds Bernier.
- Depuis la proposition, le fonds Bernier acquis par la Ville de Lévis, qui en assure une conservation et une mise en valeur adéquate.
- Le capitaine Joseph-Elzéar Bernier a été désigné personnage historique en 2016, et son travail est également commémoré par le Musée maritime du Québec.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement d'un ensemble patrimonial (fonds Joseph-Elzéar Bernier).

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Rodrigue Lagacé
Président
Œuvre David-Déziel
21, rue Notre-Dame
Lévis (Québec) G6V 4A5

Monsieur le Président,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

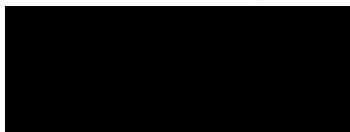
Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Par la présente, je vous informe que le fonds Joseph-Elzéar-Bernier n'a pas été retenu par le ministre pour un classement, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que le contexte de conservation actuel du bien ne justifie pas son classement. Le fonds Joseph-Elzéar-Bernier a été acquis par la Ville de Lévis, et il est conservé et mis en valeur dans un centre d'archives professionnel. Ainsi, sa préservation est dorénavant assurée.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : claude.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

Grange-étable



Adresse (localisation) : 692, 7e Rang Nord

Municipalité (région) : Saint-Éphrem-de-Beauce (12-Chaudière-Appalaches)

Propriétaire(s) : 9232-7741 QUÉBEC INC. (anciennement Woodstock en Beauce inc.)

Proposeur (appuis) : André Gagné, président de 9232-7741 QUÉBEC INC.

Date de réception de la proposition : 2022-07-25

Contexte de la proposition : La compagnie 9232-7741 QUÉBEC INC. propriétaire de la grange-étable et administratrice du festival de musique Woodstock en Beauce a remarqué des signes de détérioration sur le bâtiment au printemps 2022 nécessitant une intervention rapide.

Contexte actuel :

Lors du dépôt de sa demande, [REDACTED]

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- La grange-étable ne possède pas de statut en vert de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC).
- La grange-étable est située en zone agricole

Occupation actuelle et future : La grange-étable est la propriété de Wookstock en Beauce (aujourd'hui 9232-7741 QUÉBEC INC.) depuis 2005. Le bâtiment a été rénové et transformé en salle de spectacle en 2009. Après une pause de trois ans, le festival de musique a récemment annoncé la tenue d'une édition en septembre 2023.

Enjeu(x) : S.O.

État du bien : Inconnu

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : la grange-étable, construite en 1953, présente un intérêt patrimonial pour sa valeur architecturale, mais elle ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires.

L'évaluation de la grange a permis de qualifier une seule valeur au regard des critères d'intérêt, soit la valeur architecturale. Même si le bâtiment est un exemple représentatif des granges-étables à toit brisé à base recourbée et qu'il a été restauré en 2009, il a perdu des éléments caractéristiques qui ne lui permettent pas de se distinguer à l'échelle du Québec. De plus, son association plus directe au festival de Woodstock en Beauce est relativement récente (à partir de 2009) et l'importance historique de ce festival créé en 1995 ne peut pas encore être démontrée.

Scénario envisagé : Refus de la proposition de classement d'un immeuble patrimonial.

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur André Gagné
Président
9232-7741 Québec inc.
120, boulevard Bernard
Saint-Éphrem-de-Beauce (Québec) G0M 1R0
andregagne@consult-art.ca

Monsieur le Président,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

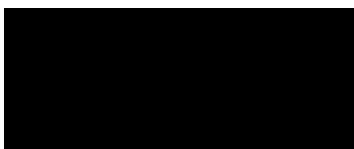
Par la présente, je vous informe que la proposition de classement de la grange sise au 692, 7^e Rang Nord, à Saint-Éphrem-de-Beauce, n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. Construite en 1953, la grange est relativement récente comparativement aux granges similaires. Elle ne se démarque pas des nombreuses granges construites à la même époque par son architecture. Enfin, il subsiste de nombreux témoins du patrimoine agricole, ailleurs au Québec, qui présentent un plus grand intérêt patrimonial.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : claude.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la
Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Bastien Thibaudeau
Directeur général
Ville de Saint-Éphrem-de-Beauce
dg@saint-ephrem.com

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement de la grange sise au 692, 7^e Rang Nord, à Saint-Éphrem-de-Beauce, et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

En effet, l'analyse a révélé que la grange est relativement récente comparativement aux granges similaires, puisqu'elle a été construite en 1953. Elle ne se démarque pas des nombreuses granges construites à la même époque par son architecture. Enfin, il subsiste de nombreux témoins du patrimoine agricole, ailleurs au Québec, qui présentent un plus grand intérêt patrimonial.

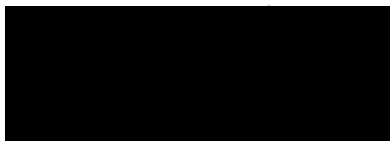
L'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la municipalité doit être informée lorsqu'une proposition de classement n'est pas retenue afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer l'immeuble en vertu des pouvoirs qui sont conférés aux municipalités par la Loi. Nous vous encourageons donc à évaluer les options qui s'offrent à vous pour protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la
Chaudière-Appalaches
M. Éric Paquet, directeur général, MRC Beauce-Sartignan

N/Réf : 49081

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Grange [de Woodstock en Beauce] (PIMIQ : 235112)
Région administrative	12- Chaudière-Appalaches
Adresse	692, 7 ^e Rang Nord, Saint-Éphrem-de-Beauce
Chargés d'analyse	Émilie Deschênes, DPEP



Source : Page Facebook de Woodstock en Beauce, 21 mai 2010

DESCRIPTION SOMMAIRE

La grange est un ancien bâtiment agricole construit en 1953. La construction en bois, recouverte de bardeaux, est posée sur des fondations en béton. Elle présente un plan rectangulaire et une élévation de deux étages. La grange est coiffée d'un toit brisé dont la base est recourbée, lui donnant l'aspect d'un toit mansardé. Le bâtiment est doté de portes à battants à double vantail et de fenêtres à petits carreaux. Le toit, recouvert de bardeaux, est percé de lucarnes rampantes et surmonté de trois lanternons.

La grange est implantée en biais en léger retrait de la voie publique, dans un secteur rural de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

La grange se situe sur le territoire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, un secteur faisant partie du canton de Tring proclamé en 1804, mais colonisé à partir du début des années 1840. La terre où est située la grange est vendue à Octave Roy en 1886. Des bâtiments y sont déjà érigés et une érablière (sucrière) y est exploitée. La terre demeure dans la famille Roy dans les décennies suivantes.

En 1939, Charles-Aimé Roy (mort en 1981) acquiert le lot. Quelques années plus tard, soit en 1953, il fait construire une grange-étable pour y accueillir son cheptel et entreposer son foin. Il s'agit d'une grange-étable à toit brisé à base recourbée, mesurant approximativement 12 mètres de largeur sur 26 mètres de longueur (40 pieds sur 85 pieds).

Le bâtiment reprend un modèle nord-américain de grange-étable largement répandu, soit la grange-étable à toit brisé. Ce type de bâtiment est diffusé à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, notamment grâce aux journaux d'agriculture et aux catalogues de plans. La forme du toit permet de dégager un plus grand espace au niveau supérieur pour l'entreposage du foin. La grange de la famille Roy est représentative d'une variante moins répandue de ce type, celle du toit brisé à base recourbée. Cet ajout permet d'éloigner l'eau de pluie des murs.

La grange demeure dans la famille Roy jusqu'en 1981. Le lot où est situé le bâtiment est détenu de 1983 à 2005 par un éleveur porcin. Il loue d'abord la terre pendant deux ans et s'engage à la cultiver.

En 1995, le promoteur Jacques Hamel (mort en 1997) crée un festival de musique s'inspirant du mythique « Woodstock Music and Art Fair » de 1969. Nommé Woodstock en Beauce, le festival a lieu en milieu agricole à la limite des municipalités de Saint-Éphrem-de-Beauce et de Sainte-Clotilde-de-Beauce, de part et d'autre de la route du 7^e Rang. Afin d'accueillir les festivaliers qui campent à proximité de la scène, les promoteurs de l'événement louent des terres agricoles, dont celle où est située la grange.

En 2005, la compagnie Woodstock en Beauce inc. se porte acquéreur de la grange et de son terrain. Dans les années subséquentes, d'importants travaux sont effectués afin de restaurer l'ancien bâtiment agricole et de le transformer en salle de spectacles. Celle-ci est inaugurée en 2009. Un petit musée prenant la forme de panneaux accrochés aux murs est aussi aménagé afin de raconter l'histoire du festival. Des spectacles d'humour y sont notamment organisés au début des années 2010.

En 2014, le festival éprouve des difficultés financières et les dirigeants annoncent la fin de Woodstock en Beauce après sa vingtième édition. Une édition de transition est organisée en 2015 et les activités se déroulent uniquement à la grange. Une nouvelle administration organise en 2016 une édition qui inclut une scène extérieure, avant de revenir, en 2017 et 2018, à une version plus intimiste avec des spectacles uniquement dans la grange. L'édition de 2019, avec le retour d'une scène extérieure, est la dernière à avoir lieu avant la pandémie de COVID-19. Le festival reprend ses activités en 2023 et plusieurs spectacles ont lieu dans la grange.

En plus d'accueillir des spectacles, la grange sert aussi occasionnellement de lieu de réception.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales	Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec		
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiée à l'étape 1 : l'évaluation prend fin	<input type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input checked="" type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. L'évaluation de la grange a permis de qualifier une seule valeur au regard des critères d'intérêt, soit la valeur architecturale. Même si le bâtiment est un exemple représentatif des granges-étables à toit brisé à base recourbée et qu'il a été restauré en 2009, il a perdu des éléments caractéristiques qui ne lui permettent pas de se distinguer à l'échelle du Québec. De plus, son association plus directe au festival de Woodstock en Beauce est relativement récente (à partir de 2009) et l'importance historique de ce festival créé en 1995 ne peut pas encore être démontrée.		
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologique					Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative		
Architecturale	X	X	X	- Grange-étable à toit brisé à base recourbée	Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu Le bien constitue une réponse architecturale éloquente à des besoins à une période donnée	La grange est représentative des bâtiments agricoles érigés au milieu du XXe siècle. Sa volumétrie et ses dimensions sont adaptées aux besoins des agriculteurs, soit ceux d'avoir un bâtiment adéquat pour accueillir le bétail et le foin. La grange présente un toit brisé qui permet l'entreposage d'une plus grande quantité de	Les granges-étables à toit brisé sont très fréquentes sur le territoire québécois, alors que la variante à base recourbée semble un peu plus rare. Il existe cependant plusieurs exemples dans différentes régions de la province répertoriée dans des inventaires du patrimoine bâti. Ceux-ci n'ont généralement pas de statut en vertu de la LPC à l'exception de la grange-étable sise au 1857, chemin Royal à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans (PIMIQ : 162326) qui est situé dans un site déclaré. Ayant été restaurée en 2009, la grange de Woodstock en Beauce est en apparence en meilleur état que plusieurs granges inventoriées. Cependant, elle a perdu plusieurs caractéristiques importantes liées à sa fonction d'origine, notamment les ponts d'accès au fournil et son aménagement intérieur. Plusieurs exemples inventoriés semblent avoir conservé leur fonction d'origine et des

						fourrage. Elle présente une variante de ce type, soit le toit brisé à base recourbée.	caractéristiques traditionnelles similaires, notamment : la grange du 3080 rang Allan à Kinnear's Mills (PIMIQ : 204553), la grange-étable sise au 780, route 132 Ouest à Amqui (PIMIQ : 180447), et la grange face au 117, rue Notre-Dame à Notre-Dame-des-Monts (PIMIQ : 184246).
						Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste	
Artistique						Le bien possède des qualités esthétiques reconnues	
						Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste	
Emblématique	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Grange convertie en salle de spectacles pour le festival Woodstock en Beauce - Le nom du festival est apposé sur le mur de la grange - Seule construction permanente du festival - La forme de la grange est utilisée comme pictogramme dans les publicités du festival 	Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois	Le critère n'est pas satisfait	
Ethnologique					Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée		
					Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération		
Historique	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Grange construite en 1953 pour une ferme familiale de Saint-Éphrem-de-Beauce - Le bâtiment a été converti en 2009 en salle pour le festival de Woodstock en Beauce 	Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois	Le critère n'est pas satisfait	
					Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois	Le critère n'est pas satisfait	
Identitaire					Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise		
Paysagère					Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu		
					Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années		
					Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population		

Scientifique					Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		
Sociale					Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté		
					Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique					Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		
Urbanistique					Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		
					Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire		
					Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu		

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Alexandre Pampalon
Chef de projets
Résonance Canada
info@resonance-canada.com

Monsieur Bruno Couture
Directeur général
Société d'histoire forestière du Québec
direction@histoiresforestieres.com

Messieurs,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de désigner tout élément du patrimoine culturel, dont un personnage, un événement ou un lieu historique pour reconnaître formellement son intérêt patrimonial.

Le ministre détermine si l'élément présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur sa place dans la mémoire collective. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

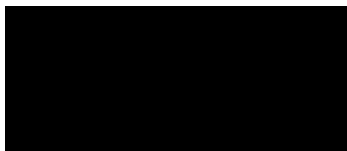
Par la présente, je vous informe que les propositions de désignation de la construction du *Baron of Renfrew*, navire-radeau, et du lancement du *Columbus*, premier navire-radeau, n'ont pas été retenues par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que ces éléments ne possèdent pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier leur désignation. Ces événements rappellent l'importance de l'industrie du bois équarri et du rôle du port de Québec au XIX^e siècle. Cependant, la construction de ces navires en bois équarri et leur traversée de l'océan vers l'Europe n'ont pas eu de répercussions majeures dans l'histoire québécoise à moyen ou à long terme. Elles n'ont pas donné lieu à une nouvelle pratique du transport du bois. Enfin, d'autres éléments du patrimoine culturel permettent de mieux rappeler l'importance de l'industrie du bois équarri et le rôle du port de Québec, notamment le voyage du *Columbo*, premier train de bois de Philemon Wright.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Anne-Marie-Gendron, directrice de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, par courriel à l'adresse suivante : anne-marie.gendron@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Messieurs, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Anne-Marie Gendron, Direction de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

N/Réf : 49081

Enjeu(x) : Aucun
Avis du CPCQ : Le Ministère n'a pas requis l'avis du CPCQ, considérant que ces deux propositions n'ont pas été retenues pour d'éventuelles désignations en vertu de la LPC.
<p>Sommaire intérêt patrimonial :</p> <p>Les deux propositions ne se qualifient pour aucun des critères de la méthode d'évaluation pour les événements historiques.</p> <p>Elles remplissent une seule des deux conditions du critère d'évocation.</p> <p>1) <i>L'événement est reconnu pour sa capacité à évoquer une idée, une cause, un mouvement, une tradition, un phénomène, une période ou un contexte significatif dans l'histoire au Québec.</i> Il s'agit d'un événement qui permet de rappeler l'importance du port de Québec dans l'industrie du bois équarri et son rôle de port transatlantique pour une bonne partie du siècle. Il s'agit également d'un événement lié à l'industrie du bois équarri, qui a joué un rôle déterminant dans le développement du Québec, l'occupation de son territoire et, dans une certaine mesure, dans la construction de son identité collective. Toutefois, il s'agit d'événements anecdotiques qui n'ont pas eu d'effets durables dans le temps.</p> <p>2) <i>L'événement évoque de façon remarquable cette idée, cette cause, ce mouvement, cette tradition, ce phénomène, cette période ou ce contexte significatif.</i> D'autres événements permettent de mieux représenter les éléments d'intérêt véhiculés par les événements, notamment le voyage du train de bois <i>Columbo</i> (1804).</p>
Scénario recommandé : Refus des propositions de désignation.

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

RÉSUMÉ DE L'ANALYSE DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

ÉVÉNEMENT HISTORIQUE

INFORMATION

Nom	Lancement du navire-radeau <i>Baron of Renfrew</i> (1825) Lancement du navire-radeau <i>Columbus</i> (1824)
Région administrative	Capitale-Nationale
Chargé d'analyse	René Laliberté

SYNTHÈSE HISTORIQUE

Le lancement du *Columbus*, le navire-radeau construit selon les plans de l'architecte naval écossais Charles Wood (1790-1847) à l'île d'Orléans, survient le 5 septembre 1824. Le *Baron of Renfrew*, du même architecte et construit au même endroit, de plus grandes dimensions, est quant à lui lancé en 1825. Ces événements font partie intégrante de l'histoire de l'industrie du bois au Québec et au Canada. Wood imagine un nouveau type d'embarcation : un immense navire- radeau pouvant charger les pièces de bois de trop grande dimension pour les navires traditionnels, et dont la structure est elle-même destinée à être démantelée à son arrivée à Londres, après une unique traversée, afin d'en revendre le bois. Il conçoit un bâtiment fait entièrement de bois équarri, dont les dimensions surpassent celles de tous les navires construits précédemment au Québec.

Les deux navires-radeaux réussissent la traversée de l'Atlantique, mais font éventuellement naufrage près des côtes anglaises en raison d'erreurs de navigation. Malgré la démonstration que les navires peuvent soutenir la traversée, les investisseurs et les assureurs impliqués dans l'entreprise de Wood sont refroidis et l'expérience n'est pas reconduite.

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

ANALYSE PATRIMONIALE

	Critères	Justification
ÉVÈNEMENT	<input type="checkbox"/> Envergure	
	<input type="checkbox"/> L'événement est largement reconnu comme ayant été marquant dans l'histoire au Québec. +	
	<input type="checkbox"/> L'événement a eu des répercussions durables dans le temps. +	
	<input type="checkbox"/> L'événement est documenté ou fait l'objet de gestes de reconnaissance.	
	<input type="checkbox"/> Évocation	
	<input checked="" type="checkbox"/> L'événement est reconnu pour sa capacité à évoquer une idée, une cause, un mouvement, une tradition, un phénomène, une période ou un contexte significatif dans l'histoire au Québec. +	Il s'agit d'un événement qui permet de rappeler l'importance du port de Québec dans l'industrie du bois équarri et son rôle de port transatlantique pour une bonne partie du siècle. Il s'agit également d'un événement lié à l'industrie du bois équarri, qui a joué un rôle déterminant dans le développement du Québec, l'occupation de son territoire et, dans une certaine mesure, dans la construction de son identité collective.

	<input type="checkbox"/> L'événement évoque de façon remarquable cette idée, cette cause, ce mouvement, cette tradition, ce phénomène, cette période ou ce contexte significatif	D'autres événements permettent de mieux représenter les éléments d'intérêt véhiculés par les événements, notamment le voyage du train de bois <i>Columbo</i> (1804).
--	--	--

BIBLIOGRAPHIE

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Madame Renée Genest
Directrice générale
Action Patrimoine
direction@actionpatrimoine.ca

Madame la Directrice générale,

Nous vous informons que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement de la maison Bignell et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

En effet, l'analyse a révélé que la maison Bignell présente un intérêt architectural et historique. Néanmoins, la maison Bignell est en très mauvais état, étant inoccupée et sans entretien depuis plusieurs décennies. Sa conservation nécessiterait pratiquement une reconstruction complète du bâtiment, ce qui aurait pour effet de faire disparaître ses éléments caractéristiques supportant ses valeurs patrimoniales. Ainsi, le contexte actuel est fortement défavorable à la conservation de la maison.

Le Ministère est conscient des enjeux touchant l'abandon des édifices patrimoniaux. Les nouvelles dispositions légales de la *Loi sur le patrimoine culturel* et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) visent notamment à éviter que de telles situations se reproduisent. En effet, la *Loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a modifié la LAU afin de resserrer le contrôle de l'entretien des bâtiments par les municipalités locales. Dorénavant, l'adoption et le maintien en vigueur d'un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments par une municipalité locale sont obligatoires. La Ville de Québec a adopté ce règlement le 21 novembre 2022.

...2

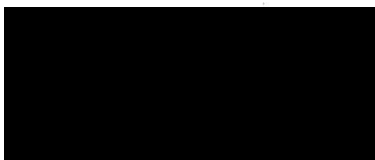
Il est évident que ces dispositions arrivent trop tard pour permettre la sauvegarde de la maison Bignell. Notre objectif est de continuer à renforcer les outils de gestion et d'intervention afin d'éviter ces cas regrettables.

Nous souhaitons, par ailleurs, vous informer que le terrain étant situé dans le site déclaré de Sillery, le Ministère va assurer une vigilance accrue quant à tout projet d'aménagement ou de construction et va prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la prise en compte du potentiel archéologique du site.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec M. Claude Rodrigue, de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veillez accepter, Madame la Directrice générale, nos meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la
Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49299

FICHE UNIVERSELLE DESTINÉE AUX AUTORITÉS MINISTÉRIELLES

Action visée	<input type="checkbox"/> Pour information	<input checked="" type="checkbox"/> Pour approbation / signature
	<input type="checkbox"/> Pour rencontre ministre	<input type="checkbox"/> Pour rencontre sous-ministre

No de la RAM :	46525
Nom du requérant :	Bruno Boisvert et Claude Rodrigue
Objet :	État de situation et recommandation du Ministère quant à la proposition de classement de la maison Bignell (1524, côte à Gignac)

Raison pour laquelle cette fiche est présentée aux autorités et ce qui leur est demandé

L'objectif de cette fiche est de présenter les différents scénarios immobiliers mis de l'avant par la Ville de Québec (VQ) et de faire approuver par les autorités la recommandation négative du ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Faits saillants / Historique du dossier

- La maison Bignell, située dans le site patrimonial déclaré de Sillery à Québec, appartient à [REDACTED]. Inhabitée depuis les années 1970, elle est dans un état de délabrement avancé.
- Depuis 2008, la VQ et le MCC ont multiplié les études sur son état et sa valeur patrimoniale, ainsi que les interventions pour la sauvegarder.
- Le MCC a reçu trois propositions de classement pour ce bien : en 2009 par résolution de la VQ, en 2010 par le Conseil des monuments et sites du Québec, devenu Action patrimoine, et en 2019, par le maire Labaume qui a réitéré la proposition de classement de la VQ.
- En 2012, le MCC a formulé l'avis que la maison possède un intérêt patrimonial pour ses valeurs architecturales et historiques. En 2018, il a réitéré cet avis, mais a recommandé de ne pas procéder à son classement en raison de son état de détérioration et du désintérêt de son propriétaire quant à sa préservation (RAM 33518).
- En janvier 2019, à la demande du cabinet, le MCC prépare un avis d'intention de classement pour signature de la ministre. Celui-ci n'est pas signé. (RAM 34118).
- Depuis 2018, la VQ et le MCC ont renforcé le suivi de la maison Bignell, après avoir constaté sa dégradation importante (voir les annexes 1 et 2). Un chantier pour des travaux urgents a été amorcé en septembre 2020. Or, six jours après son commencement, il a été suspendu pour des raisons de sécurité. Depuis, le site a été sécurisé et le chantier a été fermé.
- Le 9 février 2021, la VQ et le MCC écrivent au propriétaire pour lui rappeler l'importance d'entretenir son bien. S'ensuivent un avis, puis un constat d'infraction en vertu de la réglementation municipale en mai 2022. [REDACTED]. En juillet 2022, la Cour municipale a confirmé sa culpabilité. En novembre 2022, elle l'a condamné à payer 2 000 \$ sur une possibilité de 2 500 \$.
- En septembre 2022, la VQ a commandé une étude sur l'état du bâtiment avec des recommandations d'intervention afin d'aider ses autorités à se positionner quant à l'avenir de la maison. Le rapport a été transmis au MCC le 21 décembre 2022.
- [REDACTED]
- Le 10 février 2023, une rencontre a eu lieu entre la VQ et le MCC pour évaluer les scénarios d'interventions immobilières sur la maison Bignell.

Analyse / Problématique / Enjeux

Intérêt patrimonial :

Construite en 1811 et 1812, la maison Bignell est la première érigée sur le domaine de Kilmarnock, l'une des grandes propriétés de Sillery habitées par les marchands anglophones de Québec au début du XIX^e siècle. Elle s'inscrit dans le style palladien de l'architecture de villégiature des premières villas de la région. Elle représente, par ses caractéristiques architecturales, un état transitoire entre les méthodes de construction usuelles de l'époque inspirée par la tradition française

et les nouvelles méthodes importées par les Britanniques. Elle constituerait l'un des plus anciens bâtiments en bois à subsister dans le site patrimonial de Sillery.

Parmi ses comparables historiques et architecturaux figurent :


- la Villa Kilmarnock, ([106661](#)), une résidence en pierre érigée en 1815 dans le même domaine. La Villa Kilmarnock et la maison Bignell ont été construites pour le même propriétaire dans la même décennie; elles témoignent toutes les deux de la vie bourgeoise de la Ville de Québec, et plus précisément de Sillery. Elles se distinguent par le choix du matériau de construction et par le caractère plus élaboré de la villa Kilmarnock.
- la maison des Jésuites-de-Sillery (immeuble patrimonial classé, [92887](#)), est une construction plus ancienne qui a été modifiée en 1765 dans l'esprit palladien. Elle présente donc des similitudes stylistiques avec la maison Bignell.
- le domaine Cataraqi (immeuble patrimonial classé, [92916](#)) est une propriété de notables un peu plus tardive qui témoigne également de la prospérité économique, issue notamment du commerce du bois, qui a marqué la première moitié du 19^e siècle à Québec. Ce domaine se démarque par son environnement, qui a été moins bouleversé par rapport aux comparables, et parce que les interrelations avec les autres composantes du domaine sont encore lisibles.

Pour chacun des critères auxquels se qualifie la maison Bignell selon la méthode d'évaluation, il existe des comparables à Sillery, tout comme à l'échelle nationale qui témoignent des mêmes réalités. C'est par l'association de l'ensemble de ses qualités que la maison Bignell se démarque, soit son ancienneté, son lien avec la bourgeoisie anglophone, l'influence palladienne, les matériaux de construction (bois), et l'authenticité de ses intérieurs.

Le site patrimonial de Sillery se distingue par son patrimoine bâti et paysager représentatif de toutes les périodes de développement depuis le Régime français. Le site comprend environ 350 bâtiments, dont la maison des Jésuites-de-Sillery (l'un des comparables de la maison Bignell). Plusieurs villas luxueuses sont également situées dans le site patrimonial de Sillery, dont certaines construites pour les édiles ainsi que les barons du bois au milieu du 19^e siècle (villas Bagatelle, Beauvoir, Benmore, Cataraqi, Sous-les-Bois, etc.).

Au terme de l'analyse du MCC, en octobre 2018, la maison Bignell présentait des valeurs architecturales et historiques. Cependant, compte tenu de la détérioration avancée de plusieurs composantes, le MCC ne recommandait pas son classement.

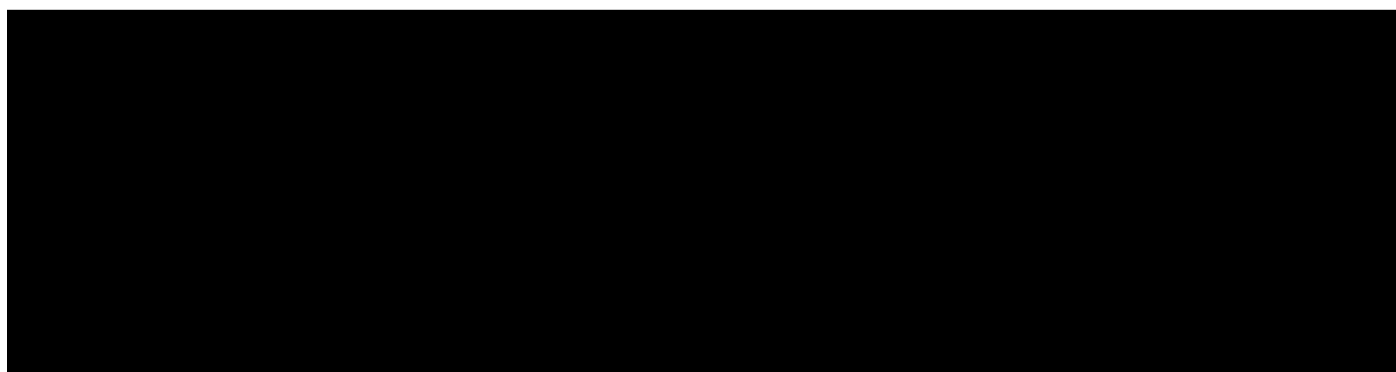
État physique du bien :

. C'est-à-dire que des dommages importants sont observés au niveau de la structure et de l'enveloppe en raison des infiltrations d'eau et que la stabilité de l'immeuble est menacée. De plus, le bien est insalubre en raison de la présence de moisissures et d'excréments. Ce sont les étaitements d'urgence d'il y a deux ans qui permettent d'éviter l'effondrement. Sommairement, voici les déficiences observées :

- Fondations en pierres de grès disloquées, déplacées et effondrées en de nombreux endroits. Mortier dégradé jusqu'à l'intérieur des murs. La fondation n'a plus de cohésion structurale.
- Bas des murs de bois pourris au niveau de l'assise. Plusieurs poutres de pièce sur pièce altérée. Structure du mur nord-ouest pourrie sur toute la hauteur, incluant les poutres verticales. Mur sud-est complètement déformé.
- Partie supérieure des murs, au niveau de la sablière, en mauvais état en raison des infiltrations d'eau. Bas de la charpente du toit pourri.
- Parement de bois et parties extérieures des fenêtres grandement altérés.
- Étanchéité et cohésion structurale de la toiture sont compromises.

En somme, la pérennité de la maison est compromise. Son état se dégrade. L'accès aux intérieurs est interdit. Aucun usage n'est envisageable sans que des travaux majeurs soient entrepris.

Scénarios immobiliers avancés par la VQ :



[REDACTED]

[REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Considérant que la maison Bignell est située dans le site patrimonial déclaré de Sillery, une demande d'autorisation de démolition devra également être présentée au MCC par le propriétaire. Celle-ci devra faire l'objet d'un avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec préalablement à la délivrance d'une autorisation.

[REDACTED]

Cadre légal et réglementaire :

Le bien est situé dans le site patrimonial déclaré de Sillery.

Position des parties prenantes :

- Propriétaire : [REDACTED]
- Municipalité : [REDACTED]
- Groupes d'intérêts : Action Patrimoine a demandé le classement de la maison Bignell en 2009.
- Médias : [REDACTED]
[REDACTED] :
- o [REDACTED]
- o [REDACTED]

Options d'intervention du ministre :

Le ministre dispose des pouvoirs nécessaires pour attribuer un statut de protection patrimoniale au bâtiment en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC). À cet effet, le MCC a reçu des propositions de classement pour la maison Bignell en 2009, 2010 et 2019. Voici les options possibles :

Option 1 : Classement de la maison Bignell (immeuble patrimonial)

- Geste de reconnaissance de l'intérêt patrimonial de l'immeuble qui répondrait aux groupes d'intérêt;
- [REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]

Option 2 : Refus du classement de la maison Bignell

- Geste qui prend en compte l'état de dégradation extrêmement avancé du bien;
- [REDACTED]
- [REDACTED]

Aspects financiers (si applicable)

La VQ et le MCC, via l'entente de développement culturel (EDC), ont injecté depuis 2010 plus de 115 k\$ d'argent public.

Le bien est admissible aux différents programmes d'aide à la restauration du MCC (programme Aide aux immobilisations) et de la VQ via l'EDC.

Étapes à venir

- Prise d'une décision du ministre quant à la proposition de classement. [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- Quelle que soit l'option retenue, des demandes d'autorisation et de permis de démolition devront être adressées aux instances publiques avant d'entreprendre le démantèlement.
- [REDACTED]

Recommandation / Conclusion

Considérant :

- L'intérêt patrimonial de la maison Bignell pour des valeurs architecturales et historiques;
- Le mauvais état et le faible pourcentage des composantes d'origine pouvant être préservées;
- [REDACTED]
- Les investissements majeurs nécessaires à la sauvegarde de l'immeuble;
- L'absence d'une solution viable pour assurer la préservation du bien malgré la collaboration entre la VQ et le MCC.

Le MCC recommande :

- De ne pas recourir au classement de la maison Bignell;
- [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Messages-clés

- La conservation du patrimoine bâti est une responsabilité partagée. La VQ et le MCC ont collaboré à la recherche de solutions pour la préservation de la maison Bignell et ont déployé d'importants efforts pour sauvegarder le bien.
- Bien qu'aucune solution viable n'ait été trouvée pour la conservation du bien, l'adoption récente d'un règlement d'occupation et d'entretien par la VQ prévu par la Loi modifiant la LPC contribuera à éviter des scénarios comparables à l'avenir.

Préparée par :	Vanessa Lachance et Agueda Iturbe-Kennedy, en collaboration avec Mathieu Tanguay
Unité administrative :	Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale
Unités collaboratrices :	Direction des opérations en patrimoine
Approuvée par :	Claude Rodrigue et Bruno Boisvert, directeurs
Date / mise à jour :	2023-01-25/mise à jour le 23 février 2023/mise à jour le 3 mars 2023/ 15 mars 2023/5 avril 2023/28 avril 2023

Annexe 1 – Photos



Figure 1 : Etat de la maison en 2010, été 2010 - Ville de Québec



Figure 2 : Etat de la maison en 2021, mars 2021, Ville de Québec



Figure 3: Maison Bignell, vue de la façade arrière, septembre 2020, MCC.



Figure 4: Maison Bignell, vue de la façade avant, 2022, Gilles Duchesneau Architecte

Annexe 2 - Historique

- La maison Bignell, située dans le site patrimonial déclaré de Sillery, à Québec, appartient à [REDACTED]. Inhabitée depuis les années 1970, elle est dans un état de délabrement avancé.
- De 2008 à 2011, la maison a fait l'objet d'études sur son état et sa valeur patrimoniale, et de travaux de stabilisation d'urgence financés par la VQ et le MCC.
- Le MCC a reçu une proposition de classement pour la maison Bignell en 2009 par résolution de la VQ et en 2010 par le Conseil des monuments et sites du Québec, devenu Action patrimoine.
- En 2012, le MCC formule l'avis que la maison possède un intérêt patrimonial pour ses valeurs architecturales et historiques, mais recommande de ne pas procéder à son classement en raison de son état de détérioration et du désintérêt de son propriétaire quant à sa préservation. Cet avis est réitéré en 2018 (RAM 33518).
- Entre juin 2018 et mai 2019, la VQ et le MCC constatent une dégradation importante du bien et financent la réalisation de nouvelles études dans le cadre de l'entente de développement culturel intervenue avec la VQ (EDC-VQ).
- En octobre 2019, les études réalisées concluent que des travaux urgents doivent être réalisés avant l'hiver 2020 pour sécuriser la structure et l'enveloppe du bâtiment [REDACTED] et que des travaux plus importants, notamment de restauration et de réhabilitation, sont à prévoir d'ici deux à cinq ans [REDACTED].
- À l'automne 2019, la VQ et le MCC contactent le propriétaire pour qu'il réalise les travaux urgents avec leur appui financier. [REDACTED]

[REDACTED] Craignant pour la pérennité du bien, ils procèdent pour gagner du temps afin d'entreprendre des démarches légales contre le propriétaire. Les travaux, d'abord prévus à l'automne 2019, sont reportés en août

2020 faute de soumissionnaire. Le contrat est confié à un entrepreneur par la VQ au coût de 80,5 k\$.

- Parallèlement, en novembre 2019, le maire Labeaume réitère la demande de classement du bien (RAM 36309). [REDACTED]. Celui-ci n'est pas signé (RAM 34118).
- Le chantier des travaux urgents débute en septembre 2020. Six jours plus tard, le chantier est suspendu pour raison de sécurité. Les professionnels recommandent l'étalement de la structure et une investigation du toit. Des fonds additionnels sont requis [REDACTED]. La VQ, en concertation avec le MCC, refuse d'injecter les fonds. Le site est sécurisé et le chantier est fermé.
- Le 9 février 2021, la VQ et le MCC écrivent au propriétaire pour lui rappeler l'importance d'entretenir son bien. S'ensuivent un avis, puis un constat d'infraction en mai 2022 en vertu de la réglementation municipale. [REDACTED]. En juillet, la Cour municipale confirme sa culpabilité. En novembre 2022, elle le condamne à payer 2 000 \$.
- En septembre 2022, la VQ commande une mise à jour de l'audit afin d'aider ses autorités à se positionner quant à l'avenir de la maison. Le rapport est transmis au MCC le 21 décembre 2022.

Considérant les travaux à réaliser et les sommes à investir, [REDACTED]

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Maison Bignell
Région administrative	03 – Capitale-Nationale
Adresse	1524, côte à Gignac, Québec
Chargée d'analyse	Agueda Iturbe-Kennedy (DPEP)

DESCRIPTION SOMMAIRE

La maison Bignell est une résidence d'inspiration palladienne qui a vraisemblablement été construite entre 1811 et 1817 pour le marchand-négociant John MacNider (1760-1829). Le bâtiment en bois, posé sur des fondations en pierre, présente un plan rectangulaire et une élévation d'un étage et demi. Il est coiffé d'un toit à croupes percées de lucarnes à croupe et d'une souche de cheminée centrale. Les ouvertures sont disposées symétriquement. La façade nord, plus ornementée, comprend un tambour et des frontons au-dessus des fenêtres. La façade sud comprend quant à elle une petite galerie couverte centrale.

La maison Bignell est implantée en retrait de la voie publique sur un lot enclavé par des résidences privées, dans la ville de Québec. Elle est située dans le site patrimonial de Sillery.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

Vraisemblablement construite entre 1811 et 1817, la maison Bignell pourrait être est la première résidence érigée sur le domaine de Kilmarnock, l'une des grandes propriétés de Sillery habitées par les marchands anglophones de Québec au début du XIX^e siècle. Son propriétaire constructeur, John MacNider, est un marchand-négociant écossais provenant de la ville de Kilmarnock. Avec son frère Mathew, il fait partie des premières familles écossaises établies à Québec après la Conquête. MacNider investit également dans l'industrie du bois comme exportateur et constructeur de navires. Le manoir Kilmarnock sera quant à lui construit vers 1812 ou 1815 sur le même domaine. Le site a été occupé plus de 200 ans par les descendants de cette même famille bourgeoise.



SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales		Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec	
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin		<input checked="" type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. La maison Bignell se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, par son ancienneté, les l'association entre son style (palladien) et les matériaux de construction (bois), et l'authenticité de ses intérieurs. Pour chacun des critères, il existe toutefois des comparables à l'échelle nationale qui témoignent des mêmes réalités. C'est par l'association de l'ensemble de ses qualités que la maison Bignell se démarque.	
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologique					Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative		
Architecturale	X	X		La maison Bignell présente un état de dégradation avancée. Les caractéristiques matérielles supportant la valeur architecturale sont limitées.	Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu	Construite entre 1811 et 1817, la maison Bignell présente des caractéristiques architecturales associées au palladianisme.	Associée au palladianisme, la maison Bignell est l'une des plus anciennes maisons en bois de Sillery. Parmi ses comparables stylistiques figurent la Villa Kilmarnock, (PIMIQ 106661), une résidence en pierre érigée en 1815, et la maison des Jésuites-de-Sillery (PIMIQ 92887), qui est plus ancienne mais a été modifiée en 1765 dans l'esprit palladien. Au Québec, des comparaisons peuvent aussi être effectuées avec : <ul style="list-style-type: none"> - La maison des Gouverneurs à Sorel (immeuble patrimonial classé, PIMIQ 92891), érigée en 1782 avec une structure en pièce sur pièce; - La maison Sauvageau-Sweeny à Mercier (immeuble patrimonial classé PIMIQ 92431); résidence d'inspiration palladienne du premier quart du XIX^e siècle; - La maison James-Monk ou Villa Maria à Montréal (immeuble patrimonial classé PIMIQ 92830); 1803, est aussi caractéristique de l'architecture palladienne.

							Ces trois derniers bâtiments, tous construits entre 1780 et 1820, témoignent d'une forte inspiration du style palladien et présentent des caractéristiques qui rappellent celles de la maison Bignell (ex : symétrie, ordonnance, portique à fronton, porte située au centre de la façade, toit à versants percé de lucarnes).
					Le bien constitue une réponse architecturale éloquente à des besoins à une période donnée		
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		
Artistique					Le bien possède des qualités esthétiques reconnues		
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		
Emblématique					Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois		
Ethnologique					Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée		
					Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération		
Historique	X	X	X	La maison Bignell présente un état de dégradation avancée. Les caractéristiques matérielles supportant la valeur historique sont limitées.	Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois	La maison Bignell est associée à l'histoire du commerce du bois, une activité importante au XIX ^e siècle à Québec	La maison Bignell est un témoin de la vie bourgeoise de la ville de Québec, et plus précisément de Sillery. La villa Kilmarnock (PIMIQ 106661) est une résidence plus élaborée, construite en 1815 pour le même propriétaire constructeur. Elle répond aux mêmes critères de la valeur historique.
					Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois	La maison Bignell est associée à l'histoire de la communauté écossaise de Québec.	Le domaine Cataraqui (immeuble patrimonial classé, PIMIQ 92916), un peu plus tardif, témoigne également de la prospérité économique, issue notamment du commerce du bois, qui a marqué la première moitié du 19 ^e siècle à Québec. Il se démarque par l'évolution plus harmonieuse de son environnement et les relations visuelles avec les éléments environnants.
Identitaire					Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise		
Paysagère					Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu		
					Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années		
					Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population		
Scientifique					Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		
Sociale					Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté		
					Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il		

					contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique					Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		
Urbanistique					Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		
					Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire		
					Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu		

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Manoir Charles-Michel-d'Irumberry-de-Salaberry
Région administrative	16 - Montérégie
Adresse	18, rue de Richelieu, Chambly
Chargée d'analyse	Agueda Iturbe-Kennedy (DPEP)

DESCRIPTION SOMMAIRE

Le manoir Charles-Michel-d'Irumberry -de-Salaberry est une résidence bourgeoise d'inspiration palladienne érigée en 1814 et 1815. Le bâtiment en pierre, de dimensions imposantes, possède un plan rectangulaire. Construit sur une légère pente, il s'élève sur deux étages et demi en façade et trois étages et demi à l'arrière. Son toit à croupes est percé de lucarnes et comporte deux souches de cheminée latérales. Une annexe d'un étage coiffée d'un toit à trois versants prolonge l'édifice sur le mur est. La façade principale comprend un porche d'entrée central construit sur deux étages et orné de colonnes, tandis que la façade arrière est dotée d'une baie en saillie à deux niveaux. Les ouvertures sont disposées de manière symétrique sur toutes les élévations, de même que sur l'annexe. Le manoir est implanté sur un terrain paysager situé en bordure de la rivière Richelieu, et fait face à la rue Richelieu dans la municipalité de Chambly.



SYNTHÈSE HISTORIQUE

Le manoir est une résidence construite en 1814 et 1815 lorsque Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry (1778-1829) prend la décision de se retirer de la vie militaire pour jouir de sa haute position sociale, à l'instar de la bourgeoisie militaire et des propriétaires terriens de l'époque à Chambly.

Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry, canadien-français d'origine, connaît une brillante carrière militaire en s'illustrant dans l'armée britannique à l'étranger et au Canada. Ce dernier est considéré par les historiens comme un héros de la guerre anglo-américaine de 1812, principalement à cause de la victoire qu'il remporte avec ses troupes lors de la fameuse bataille de la Châteauguay (octobre 1813). Sa notoriété publique en fera le premier canadien-français à être l'objet d'une statue à son effigie (Chambly, 1881).

Le terrain destiné à la construction du manoir a été donné à Salaberry et son épouse par le père de cette dernière en 1814. Les travaux de construction du manoir se poursuivent jusqu'en 1815. Salaberry meurt en 1829 d'une crise d'apoplexie. Sa veuve continue d'habiter le manoir jusqu'en 1840, année de son second mariage avec John Glen. Le manoir est vendu aux enchères en 1848, après la faillite de la famille Salaberry. Le riche marchand John Yule fils se porte acquéreur du domaine, et en demeure le propriétaire jusqu'en 1885.

Au tournant du XX^e siècle, le manoir connaît plusieurs propriétaires successifs avant de se trouver de nouveau au sein de la famille Salaberry en 1910. Une héritière de la famille, Marie Berthe Rhéa Prévost (veuve de Châteauguay de Salaberry, petit-fils de Charles-Michel), achète alors la résidence. Elle la conserve jusqu'en 1928. Depuis les années 1940, le bâtiment passe entre les mains de plusieurs propriétaires.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales	Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec		
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin	<input type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input checked="" type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. L'intérêt patrimonial du manoir Salaberry provient, avant tout, de son association avec Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry, le militaire canadien-français le plus important de son époque. Les valeurs architecturale et historique se qualifient à l'étape deux. Au regard des comparables dans ces deux valeurs, le bien présente un intérêt patrimonial, mais ne se démarque pas parmi les biens protégés en vertu de la LPC, notamment en raison des modifications subies par ses intérieurs.		
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologique					Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative		
Architecturale	X	X	X		Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu Cette résidence illustre l'influence du néoclassicisme britannique, et plus particulièrement du courant palladien, sur l'architecture domestique du Québec durant la première moitié du XIX ^e siècle. Elle a subi d'importantes modifications, notamment l'ajout du porche néoclassique à colonnes au centre de la façade principale. Il subsiste néanmoins peu d'éléments d'intérêt patrimonial dans ses intérieurs.	Il subsiste aujourd'hui plusieurs résidences d'inspiration palladienne au Québec. Le manoir Salaberry présente une valeur architecturale comparable pour ses extérieurs, mais les intérieurs des comparables classés sont généralement plus authentiques. <ul style="list-style-type: none"> - Manoir Rolland, classé immeuble patrimonial (PIMIQ 92493), construit en 1830 et qui conserve sa distribution ainsi qu'un riche décor au rez-de-chaussée. - Manoir Kilmarnock, situé dans un site patrimonial déclaré (PIMIQ 106661), construit vers 1815-1817, qui présente des caractéristiques architecturales similaires. - Maison John-Yule, classée immeuble patrimonial (PIMIQ 92969), située à Chambly construite en 1816, est un des exemples les plus représentatifs et les plus achevés de l'architecture résidentielle d'inspiration palladienne. - Maison Jean-Baptiste-Lamothe, immeuble patrimonial classé (PIMIQ, 92405), construite à Beloeil en 1824, est comparable à la maison Yule et au manoir Salaberry. - Maison Sauvageau-Sweeny immeuble patrimonial classé (PIMIQ 92431), associée au style palladien. 	

								- Maison Thomas-Whitehead, immeuble patrimonial classé (PIMI 92407), avec des composantes architecturales à la rencontre de l'architecture résidentielle d'inspiration française et de l'influence anglaise.
								Le bien constitue une réponse architecturale éloquente à des besoins à une période donnée
								Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste
Artistique								Le bien possède des qualités esthétiques reconnues
								Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste
Emblématique								Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois
Ethnologique	X	X		La demeure évoque le mode d'habitation de la société bourgeoise au XIX ^e siècle. Toutefois, les modifications aux intérieurs ont fait disparaître les caractéristiques matérielles appuyant cette valeur.				Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée
								Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération
Historique	X	X	X					Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois
								Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois
							Le manoir présente un intérêt historique pour son association avec Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry, un militaire notoire, considéré comme un héros de la guerre anglo-américaine de 1812, qui a fait construire la demeure et l'a habitée.	Le manoir de Salaberry présente un intérêt pour le personnage, auquel un monument commémoratif cité est dédié à Chambly (PIMI 108580). Des immeubles comparables pour leur association à la bourgeoisie et protégés en vertu de la LPC pour leur valeur historique peuvent être également être identifiés à Chambly, en Montérégie et plus largement au Québec (voir valeur architecturale). Certaines sont également associées à des militaires, dont la maison Thomas-Whitehead (PIMI 92407). Le manoir présente un intérêt pour son association avec le personnage de Salaberry, il est toutefois à noter que ce militaire est fortement associé au site de la bataille de Chateauguay (lieu historique national du Canada) et au monument de Chambly. De plus, il est commémoré par la toponymie à différents endroits.
Identitaire								Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise
Paysagère	X	X	X					Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu
								Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années
							Le manoir est érigé sur un vaste terrain paysager, en bordure des rapides de la rivière Richelieu. Cet effet n'est toutefois pas assez important pour qualifier le manoir à la 2 ^e étape de la méthode d'évaluation. Considérant le développement des municipalités qui longent la rivière Richelieu, la valeur paysagère du manoir Salaberry n'est pas rare, bien qu'elle présente un effet paysager apprécié.	

					Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population		
Scientifique					Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		
Sociale					Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté		
					Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique					Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		
Urbanistique					Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		
					Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire		
					Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu		

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur René Fournier
Président
Société d'histoire de la seigneurie de Chambly
shsc@histoireseigneuriechambly.org

Monsieur le Président,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

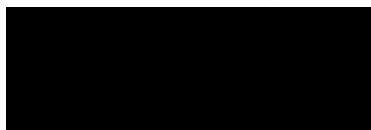
Par la présente, je vous informe que la proposition de classement du manoir de Salaberry n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. L'intérieur du manoir de Salaberry n'évoque plus la présence de Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry, ni l'apparence d'une maison d'inspiration palladienne de la première moitié du XIX^e siècle. De plus, la mémoire de Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry est évoquée à plusieurs endroits au Québec, notamment par le monument qui se trouve à Chambly.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Annie Goudreault, directrice de la Montérégie, par courriel à l'adresse suivante : annie.goudreault@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Annie Goudreault, Direction régionale de la Montérégie

N/Réf : 49081



Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 31 octobre 2023

[Redacted]

Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Je vous informe que la proposition de classement du manoir de Salaberry, dont vous êtes propriétaire, n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. L'intérieur du manoir de Salaberry n'évoque plus la présence de Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry, ni l'apparence d'une maison d'inspiration palladienne de la première moitié du XIX^e siècle. De plus, la mémoire de Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry est évoquée à plusieurs endroits au Québec, notamment par le monument qui se trouve à Chambly.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Annie Goudreault, directrice de la Montérégie, par courriel à l'adresse suivante : annie.goudreault@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,

[Redacted signature]

Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Annie Goudreault, Direction régionale de la Montérégie

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Jean-Louis Vallée
Président
Fédération Histoire Québec
fshq@histoirequebec.qc.ca

Monsieur le Président,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

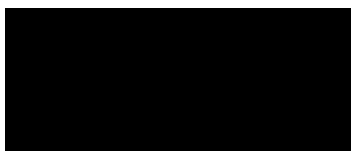
Par la présente, je vous informe que la proposition de classement du manoir de Salaberry n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. L'intérieur du manoir de Salaberry n'évoque plus la présence de Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry, ni l'apparence d'une maison d'inspiration palladienne de la première moitié du XIX^e siècle. De plus, la mémoire de Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry est évoquée à plusieurs endroits au Québec, notamment par le monument qui se trouve à Chambly.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Annie Goudreault, directrice de la Montérégie, par courriel à l'adresse suivante : annie.goudreault@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Annie Goudreault, Direction régionale de la Montérégie

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Jean-François Auclair
Directeur général
Ville de Chambly
secretaire.directiongenerale@ville.chambly.qc.ca

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement du manoir de Salaberry et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

En effet, l'analyse a révélé que l'intérieur du manoir de Salaberry n'évoque plus la présence de Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry, ni l'apparence d'une maison d'inspiration palladienne de la première moitié du XIX^e siècle. De plus, la mémoire de Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry est évoquée à plusieurs endroits au Québec, notamment par le monument qui se trouve à Chambly.

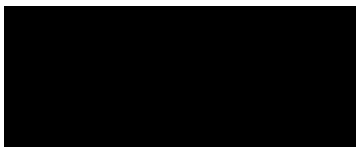
L'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la municipalité doit être informée lorsqu'une proposition de classement n'est pas retenue afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer l'immeuble en vertu des pouvoirs qui sont conférés aux municipalités par la Loi. Nous vous encourageons donc à évaluer les options qui s'offrent à vous pour protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Annie Goudreault, directrice de la Montérégie, par courriel à l'adresse suivante : annie.goudreault@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Annie Goudreault, Direction régionale de la Montérégie
M^{me} Evelyne D'Avignon, directrice générale, MRC La Vallée-du-Richelieu

N/Réf : 49081

MANOIR DE CHARLES-MICHEL-D'IRUMBERRY-DE-SALABERRY



Adresse (localisation) : 18, rue de Richelieu

Municipalité (région) : Chambly (16-Montérégie)

Propriétaire(s) : [REDACTED]

Proposeur (appuis) : [REDACTED] ; Député de Chambly à la Chambre des communes (17 juillet 2001) ; Fédération des sociétés d'histoire du Québec (14 septembre 2004) ; Société historique de la seigneurie de Chambly (27 septembre 2004)

Date de réception de la proposition : 2001-03-26

Contexte de la proposition : Le 15 janvier 2008, le Ministère retient le dossier pour une analyse patrimoniale. Le 2 mars 2009, le Ministère recommande le classement du manoir et de son terrain. [REDACTED]

[REDACTED]. Par ailleurs, le Ministère constate que l'intérieur du bâtiment a été complètement rénové et ne présente plus d'intérêt patrimonial.

Contexte actuel :

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- Le manoir de Charles-Michel d'Irumberry-de-Salaberry ne possède pas de statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC).
- Le manoir est désigné Lieu historique national du Canada (1968).
- Le manoir figure à l'inventaire des bâtiments à caractère patrimonial de la Ville de Chambly.
- Le manoir figure à l'inventaire du patrimoine de la MRC de la Vallée-du-Richelieu (2012-2015).
- Le manoir est assujéti à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).
- Le manoir est assujéti à un règlement relatif à la démolition d'immeuble.

Occupation actuelle et future : Le manoir est occupé à des fins résidentielles.

Enjeu(x) : Il n'y a pas d'enjeux particulier.

État : Il n'y a pas d'enjeux particulier.

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires.

- L'intérêt patrimonial du manoir Salaberry provient, avant tout, de son association avec Charles-Michel d'Irumberry-de-Salaberry, le militaire canadien-français le plus important de son époque. Cependant, les valeurs architecturale, historique et paysagère du manoir

ne se démarquent pas parmi celles des biens protégés en vertu de la LPC, notamment en raison des modifications importantes de ses intérieurs. Or, notons que la mémoire du personnage est bien vivante et se manifeste notamment par la présence de monuments, plaques et dénominations toponymiques.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement d'un immeuble patrimonial.

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Madame Nancy Clavet
Directrice générale
Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans
info@stjeanio.ca

Madame la Directrice générale,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement de la maison Paul-Gourdeau (4822, chemin Royal), aussi connue sous le nom de maison Pierre-Mourier, et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

En effet, l'analyse a révélé que la maison Paul-Gourdeau présente un intérêt architectural. Toutefois, les maisons rurales d'inspiration française de ce type sont déjà très bien représentées dans le corpus des biens classés. Cette maison est de plus située dans le site patrimonial de l'Île-d'Orléans. Les interventions qui touchent son enveloppe extérieure et son terrain sont conséquemment assujetties au régime d'autorisations de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

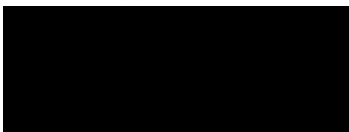
L'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la municipalité doit être informée lorsqu'une proposition de classement n'est pas retenue afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer l'immeuble en vertu des pouvoirs qui sont conférés aux municipalités par la Loi.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Madame la Directrice générale, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la
Chaudière-Appalaches
M^{me} Chantal Cormier, directrice générale, MRC de l'Île-d'Orléans

N/Réf : 49081



Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 31 octobre 2023

[Redacted]

Madame,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Je vous informe que la proposition de classement de la maison Paul-Gourdeau, aussi connue sous le nom de maison Pierre-Mourier, sise au 4822, chemin Royal, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, dont vous êtes propriétaire, n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. Les maisons rurales d'inspiration française de ce type sont déjà très bien représentées dans le corpus des biens classés. La maison Paul-Gourdeau est de plus située dans le site patrimonial de l'Île-d'Orléans. Les interventions qui touchent son enveloppe extérieure et son terrain sont conséquemment assujetties au régime d'autorisations de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Le Ministère salue par ailleurs l'effort de conservation de cette maison et vous invite à poursuivre ce travail.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Madame, mes salutations distinguées.

Le directeur,

[Redacted signature]

Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

MAISON PAUL GOURDEAU (MAISON PIERRE MOURIER)


Adresse (localisation) : 4822, chemin Royal

Municipalité (région) : Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans (03-Capitale-Nationale)

Propriétaire(s) : [REDACTED]

Proposeur (appuis) : [REDACTED]

Date de réception de la proposition : 2016-04-15

Contexte de la proposition : [REDACTED]

Contexte actuel :

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- La maison est située dans le site patrimonial de l'Île-d'Orléans déclaré en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC).

Occupation actuelle et future : La maison est occupée à des fins résidentielles.

Enjeu(x) : Il n'y a pas d'enjeux particuliers.

État : La maison est en bon état et bien entretenue par la propriétaire. Cette dernière a d'ailleurs remporté le Prix de l'Île (2022) dans la catégorie « Intervention sur un bâtiment du petit patrimoine ».

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : La maison Paul-Gourdeau présente un intérêt patrimonial qui la démarque à l'échelle du Québec.

- La maison Paul-Gourdeau présente une valeur architecturale puisqu'elle est un exemple d'architecture rurale d'inspiration française. De plus, elle est très ancienne à l'échelle du patrimoine bâti résidentiel du Québec avec un premier corps de logis antérieur à 1700, ce qui est très rare. Enfin, elle comprend un intérieur ancien très bien préservé dont il subsiste peu d'exemple ailleurs au Québec.

Intérêt public : La maison présente un intérêt patrimonial, mais le Ministère ne considère pas que son classement soit nécessaire pour assurer la pérennité de ses valeurs patrimoniales.

- La maison Paul-Gourdeau présente un intérêt architectural. Néanmoins, ce type de patrimoine est déjà très bien représenté dans le corpus des biens classés qui comprend

de nombreux exemples de maisons rurales d'inspiration française.

- La maison Paul-Gourdeau est située dans le site patrimonial de l'Île-d'Orléans, et elle est assujettie au pouvoir de contrôle du ministre pour les interventions qui touchent son enveloppe et son terrain.

- [REDACTED]

Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement d'un immeuble patrimonial.



Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

[REDACTED]
[REDACTED]

Madame,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Par la présente, je vous informe que la proposition de classement de la maison Paul-Gourdeau, aussi connue sous le nom de maison Pierre-Mourier, n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. La maison Paul-Gourdeau présente un intérêt architectural. Toutefois, les maisons rurales d'inspiration française de ce type sont déjà très bien représentées dans le corpus des biens classés. Cette maison est de plus située dans le site patrimonial de l'Île-d'Orléans. Les interventions qui touchent son enveloppe extérieure et son terrain sont conséquemment assujetties au régime d'autorisations de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : clauderodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Madame, mes salutations distinguées.

Le directeur,

[REDACTED]

Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Manoir Panet
Région administrative	14—Lanaudière
Adresse	481, route Principale, Sainte-Mélanie
Chargé d'analyse	Sylvain Lizotte

DESCRIPTION SOMMAIRE

Le manoir Panet est une ancienne résidence seigneuriale érigée en trois phases distinctes entre 1812 et 1870. Un premier corps de logis est érigé en 1812. Vers 1834, le bâtiment est agrandi latéralement une première fois, vers l'est. Par la suite, le bâtiment est agrandi une seconde fois, vers l'ouest, entre 1834 et 1870. La résidence à structure en bois, de plan rectangulaire et à un étage, est coiffée d'un toit à croupes légèrement retroussé, flanqué de souches de cheminée disposées en chicane. La toiture est couverte de tôle pincée et comprend deux lucarnes à pignon sur le versant arrière. La façade et l'élévation arrière sont rythmées par la présence de fenêtres rectangulaires. Deux saillies, soit une galerie en façade et un perron couvert d'un toit en appentis sur l'élévation latérale gauche, complètent le bâtiment.



SYNTHÈSE HISTORIQUE

Le bâtiment a été construit au tournant des années 1810 afin de servir de manoir pour l'administration des seigneuries d'Ailleboust et de Ramezay. Il a été érigé à la demande des seigneurs Pierre-Louis Panet (1761-1812) et Marie-Anne Cerré (1765-1828). Résidence seigneuriale de 1812 à 1873, maison d'été de 1879 à 1907, puis maison de ferme à partir de 1907, le manoir conserve sa fonction résidentielle jusqu'en 2020.

En 1800, Pierre-Louis Panet, juge de la Cour du banc du Roi et député de Montréal-Est, acquiert les seigneuries d'Ailleboust et de Ramezay situées de part et d'autre de la rivière L'Assomption. Avant 1812, il fait construire un manoir doté d'un toit à deux versants, en bordure du chemin de la troisième concession de la seigneurie d'Ailleboust. Panet ne profite pas de cette nouvelle résidence puisqu'il meurt en 1812. Marie-Anne Cerré poursuit donc le développement de la seigneurie. À son décès, la seigneurie est divisée en parts égales entre ses enfants. Louise-Amélie (1789-1862) hérite de la portion de la seigneurie d'Ailleboust où se trouve le manoir. La succession cède ensuite un terrain à la Fabrique pour la construction d'une église et d'un presbytère ainsi que l'aménagement d'un cimetière. La paroisse est érigée sous le patronage de Sainte-Mélanie.

Louise-Amélie Panet occupe le manoir de 1832 jusqu'à son décès. Elle y peint, écrit, joue de la musique et tient des soirées littéraires où se retrouvent des intellectuels bien en vue de l'époque. William Bent Berczy (1791-1873), le mari de Louise-Amélie, un Britannique d'origine allemande, poursuit différentes carrières : militaire, planteur de tabac, peintre et député. Il rejoint Louise-Amélie à Sainte-Mélanie vers 1834. Le couple procède alors à l'agrandissement du manoir vers l'est. Plus tard, avant 1870, le bâtiment est de nouveau agrandi vers l'ouest. Ces agrandissements donnent au manoir une apparence de cottage Regency avec son toit à quatre versants.

Les époux Panet-Berczy se révèlent très actifs dans la croissance des seigneuries et dans la vie du village de Sainte-Mélanie. À la veille du décès de Louise-Amélie en 1862, sa portion des seigneuries d'Ailleboust et de Ramezay est la plus développée. À l'exception du domaine seigneurial, les terres sont concédées jusqu'au nord de la municipalité actuelle de Sainte-Béatrix. William conserve l'usufruit du manoir et des terres jusqu'à sa mort en 1873. Par la suite, Louis Lévesque (1822-1878), le fils aîné de Charlotte-Mélanie, occupe le manoir jusqu'à son décès. Son dernier frère survivant, Pierre-Thomas (1824-1906), en fait une résidence d'été. À la suite du décès de Pierre-Thomas, ses héritiers vendent à l'encan le manoir et son domaine, et Cuthbert Massicotte (1840-1911), agriculteur, en devient propriétaire.

Le manoir devient la résidence de la famille Massicotte, laquelle opère une ferme laitière. En 1911, Cuthbert lègue le manoir et la ferme à ses quatre fils. En 1922, Delphis Massicotte est l'unique propriétaire du manoir, qui demeure dans la famille jusqu'en 2020.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales		Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin		<input type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input checked="" type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. À l'étape 1, quatre valeurs patrimoniales (architecturale, historique, paysagère, sociale) ont été identifiées pour le manoir Panet. À l'étape 2, deux des quatre valeurs patrimoniales (paysagère, sociale) ne se qualifient pas puisqu'elles ne rencontrent pas les critères d'intérêt. À l'étape 3, en ce qui a trait à sa valeur architecturale, le manoir Panet ne se démarque pas significativement quant à sa maîtrise d'un concept esthétique reconnu ou à sa réponse architecturale éloquente à des besoins. L'intérieur du manoir est le seul élément de la valeur architecturale qui pourrait se qualifier à l'étape 3. Toutefois, cet intérieur est en très mauvais état. À l'étape 3, en ce qui a trait à sa valeur historique, le manoir Panet n'est pas un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois, et il ne se démarque pas significativement quant à son association avec une personne ou un groupe. En résumé, le manoir Panet ne présente pas un intérêt patrimonial justifiant son classement.
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification
Archéologique			Aucun site archéologique inscrit à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec n'est associé au manoir Panet. Dans ce contexte, il ne présente pas de valeur archéologique.	Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative		
Architecturale	X	X	X		Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu Le manoir Panet est un exemple de cottage Regency.	Il existe au moins trois cottages Regency classés comme immeuble patrimonial : manoir des Aulnaies (ID PIMIQ 92882), maison Henri-Stuart (ID PIMIQ 92466), maison Hamel-Bruneau (ID PIMIQ 92562). Il existe plusieurs autres très bons exemples de cottages Regency qui possèdent d'autres statuts de protection, voire qui n'en présentent pas. À titre d'exemple, pensons au manoir

							Rankin (ID PIMIQ 116389) ou encore la maison Jarvis (ID PIMIQ 186053). Parmi ce corpus, le manoir Panet se démarque peu. Il s'agit d'un exemple nettement moins achevé de cottage Regency.
					Le bien constitue une réponse architecturale éloquentes à des besoins à une période donnée	Le manoir Panet est un exemple de manoir seigneurial, soit le lieu de résidence d'un seigneur et le bureau pour l'administration d'une seigneurie.	19 manoirs seigneuriaux sont classés comme immeuble patrimonial ou comme composante principale d'un site patrimonial. Le corpus comprend des manoirs qui sont de grandes réalisations architecturales, souvent dessinés par des architectes en vue. À titre d'exemple, on pense au manoir des Aulnaies (ID PIMIQ 92882) dessiné par Charles Baillairgé ou encore au manoir Louis-Joseph-Papineau (ID PIMIQ 92798). Le corpus comprend également des manoirs seigneuriaux d'architecture plus vernaculaire. Ces manoirs présentent une architecture assez similaire à celle des maisons de leur milieu d'implantation, bien qu'ils présentent fréquemment des dimensions plus importantes (c'est ce qui les distingue souvent). À titre d'exemple, on pense au manoir de Belle-Rivière (ID PIMIQ 92734). Le manoir Panet appartient à la catégorie de manoirs d'architecture vernaculaire. Parmi les manoirs classés de cette catégorie, le manoir Panet se démarque peu. Les manoirs classés sont souvent aussi anciens, voire davantage. Leur architecture est également souvent bien préservée.
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste	Le manoir Panet présente des intérieurs relativement bien préservés.	Il existe 296 bâtiments résidentiels classés comme immeuble patrimonial. La majorité sont des maisons individuelles détachées comme le manoir Panet. Les 296 incluent très souvent un intérieur protégé. Un certain nombre d'intérieurs anciens classés, notamment ceux ouverts au public, présente un haut degré d'authenticité. Le manoir Panet se classe parmi ces immeubles classés à cet égard. Son intérieur a très peu évolué depuis la fin du XIX ^e siècle. La division des espaces a été préservée ainsi que la plupart des finis anciens. Le manoir Panet se compare avantageusement, pour ses intérieurs, à plusieurs immeubles patrimoniaux classés ouverts au public.
Artistique				Le manoir Panet ne présente pas de valeur artistique.	Le bien possède des qualités esthétiques reconnues Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		
Emblématique				Le manoir Panet ne présente pas de valeur emblématique.	Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois		
Ethnologique				Le manoir Panet ne présente pas de valeur ethnologique.	Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération		
Historique	X	X	X		Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois	Le manoir Panet n'est pas un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois. Le manoir Panet est associé à Louise-Amélie Panet et à William Bent Berczy, deux personnalités du monde artistique du XIX ^e siècle.	Le manoir Panet est associé avec deux de ses occupants principaux, soit Louise-Amélie Panet et William Bent Berczy. Panet et Berczy sont deux personnalités du monde artistique québécois de la première moitié du XIX ^e siècle. Louise-Amélie Panet est considérée comme une pionnière de la littérature québécoise, qui en est alors à ses balbutiements. Berczy est moins connu que son père (William Berczy von Molls), mais il a néanmoins produit une œuvre picturale représentée au Musée des Beaux-Arts du Canada. Fortement associée au manoir, Louise-Amélie Panet demeure toutefois nettement moins connue que d'autres personnalités du monde littéraire du XIX ^e siècle comme Octave Crémazie, Philippe Aubert de Gaspé ou Laure Conan. Berczy est un artiste visuel nettement moins important que d'autres de ses contemporains, et son œuvre n'est pas spécifiquement associée au manoir.
Identitaire				Le manoir Panet ne présente pas de valeur identitaire.	Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise		
Paysagère	X	X	X		Le bien constitue une expression éloquentes d'un concept paysager reconnu	Le manoir Panet ne peut pas être associé à un concept paysager	

						reconnu étant donné l'état des aménagements de son terrain	
					Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années	Le manoir Panet ne présente pas d'effet paysager apprécié.	
					Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population	Le manoir Panet n'est pas un repère géographique reconnu.	
Scientifique				Le manoir Panet ne présente pas de valeur scientifique.	Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		
Sociale	X	X	X	Le manoir Panet présente une valeur sociale en raison de l'attachement de la population de Sainte-Mélanie et du projet d'en faire un lieu d'animation culturel ouvert au public.	Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté	L'attachement de la population semble limité, et elle est récente. Par ailleurs, le projet de lieu d'animation culturel est seulement en phase de démarrage.	
					Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté	Le manoir Panet ne figure pas dans un récit collectif, et il n'est pas associé au sentiment d'identité de Sainte-Mélanie.	
Technologie				Le manoir Panet ne présente pas de valeur technologique.	Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		
Urbanistique				Le manoir Panet ne présente pas de valeur urbanistique.	Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		
					Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquentes un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire		
					Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu		

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Bernard Pilon
Société du patrimoine de la Seigneurie d'Ailleboust
bernard.pilon@aciermontreal.ca

Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

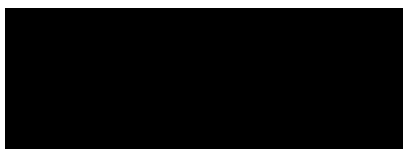
Par la présente, je vous informe que la proposition de classement du manoir Panet n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. Le manoir Panet ne se démarque pas significativement parmi les biens qui lui sont similaires à l'échelle du Québec; plusieurs manoirs seigneuriaux mieux conservés et à l'architecture plus élaborée sont classés ailleurs au Québec. Néanmoins, le Ministère appuie le milieu dans sa volonté de préserver cet immeuble qui nécessite des travaux importants pour être de nouveau occupé. Une aide financière a d'ailleurs été octroyée à la municipalité de Sainte-Mélanie pour soutenir la réalisation d'un carnet de santé de l'immeuble.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Dimitri Latulippe, directeur de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, par courriel à l'adresse suivante : dimitri.latulippe@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Dimitri Latulippe, Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur François Alexandre Guay
Directeur général
Municipalité de Sainte-Mélanie
dg@sainte-melanie.ca

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement du manoir Panet et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

En effet, l'analyse a révélé que le manoir Panet ne se démarque pas significativement parmi les biens qui lui sont similaires à l'échelle du Québec; plusieurs manoirs seigneuriaux mieux conservés et à l'architecture plus élaborée sont classés ailleurs au Québec. Néanmoins, le Ministère appuie le milieu dans sa volonté de préserver cet immeuble qui nécessite des travaux importants pour être de nouveau occupé. Une aide financière a d'ailleurs été octroyée à votre municipalité pour soutenir la réalisation d'un carnet de santé de l'immeuble.

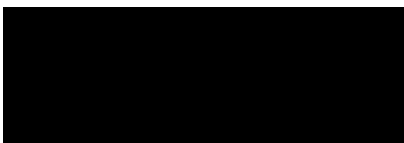
L'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la municipalité doit être informée lorsqu'une proposition de classement n'est pas retenue afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer l'immeuble en vertu des pouvoirs qui sont conférés aux municipalités par la Loi. Nous vous encourageons donc à évaluer les options qui s'offrent à vous pour protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Dimitri Latulippe, directeur de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, par courriel à l'adresse suivante : dimitri.latulippe@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Dimitri Latulippe, Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
M^{me} Nancy Fortier, directrice générale de la MRC de Joliette

N/Réf : 49081

MANOIR PANET



Adresse (localisation) : 481, route Principale

Municipalité (région) : Sainte-Mélanie (14-Lanaudière)

Propriétaire(s) : Le manoir Panet est la propriété de [REDACTED] et de ses descendants de 1907 à 2020. Au décès [REDACTED], la propriété revient à sa succession, qui entreprend de la vendre. La Société du patrimoine de la Seigneurie d'Ailleboust est alors fondée (pour l'acquérir, le restaurer et le mettre en valeur). La Société est représentée par Bernard Pilon.

Proposeur (appuis) : Société du patrimoine de la Seigneurie d'Ailleboust (proposateur) ;
Municipalité de Sainte-Mélanie (appui)

Date de réception de la proposition : 2020-06-29

Contexte de la proposition : Le 29 juin 2020, le Ministère reçoit une proposition de classement pour le manoir Panet. La Société du patrimoine de la Seigneurie d'Ailleboust, auteure de la proposition, désire restaurer le manoir et faire reconnaître son importance dans l'histoire du Québec.

Contexte actuel :

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- Le manoir Panet ne possède pas de statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC).
- Le terrain se trouve à l'extérieur du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Sainte-Mélanie, dans une zone d'affectation agricole dans le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Joliette (2020). Le terrain se trouve dans la zone agricole permanente en vertu des dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.
- La Municipalité de Sainte-Mélanie ne dispose d'aucune réglementation de nature discrétionnaire permettant d'assurer un encadrement qualitatif d'un éventuel projet de restauration du manoir Panet.

Occupation actuelle et future : Le manoir Panet n'est pas occupé. Dans son état actuel, le bâtiment ne peut pas être occupé à des fins d'habitation (son usage jusqu'à présent) ni être ouvert au public [REDACTED]

Enjeu(x) :

État : L'immeuble semble en très mauvais état. La plupart des composantes intérieures et extérieures nécessiteraient, minimalement, un entretien. La toiture serait à changer et les cheminées à reconstruire. Les fondations sont endommagées. La mécanique du bâtiment (électricité, plomberie, chauffage, ventilation) semble en fin de vie. Plusieurs finis intérieurs

(planchers, murs, plafonds) doivent être restaurés. Enfin, il n'y a pas de cuisine ni de salle de bain fonctionnelles selon les standards actuels. Il est difficile de chiffrer en l'absence d'un carnet de santé.

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : Le manoir Panet présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires.

- À l'étape 1, quatre valeurs patrimoniales (architecturale, historique, paysagère, sociale) ont été identifiées pour le manoir Panet.
- À l'étape 2, deux des quatre valeurs patrimoniales (paysagère, sociale) ne se qualifient pas puisqu'elles ne rencontrent pas les critères d'intérêt.
- À l'étape 3, en ce qui a trait à sa valeur architecturale, le manoir Panet ne se démarque pas significativement quant à sa maîtrise d'un concept esthétique reconnu ou à sa réponse architecturale éloquente à des besoins. L'intérieur du manoir est le seul élément de la valeur architecturale qui pourrait se qualifier à l'étape 3. Toutefois, cet intérieur est en très mauvais état.
- À l'étape 3, en ce qui a trait à sa valeur historique, le manoir Panet n'est pas un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois, et il ne se démarque pas significativement quant à son association avec une personne ou un groupe.
- Le manoir Panet a aussi subi des transformations malheureuses au cours des années qui ont affecté sa valeur patrimoniale, notamment en ce qui a trait à son revêtement et ses ouvertures.

En résumé, le manoir Panet ne présente pas un intérêt patrimonial justifiant son classement.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement d'un immeuble patrimonial.

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Madame Phyllis Lambert
Directeur fondateur émérite
Centre canadien d'architecture
plambert@cca.qc.ca

Madame,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

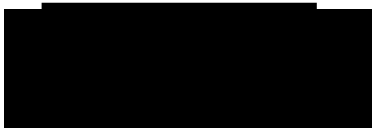
Par la présente, je vous informe que la proposition de classement du Mille carré doré n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. Le Mille carré doré a été le lieu de résidence de l'élite économique québécoise et canadienne pendant un siècle. Cependant, les traces de cette époque sont aujourd'hui peu perceptibles dans l'environnement urbain. Plusieurs des éléments subsistants sont déjà protégés en vertu de la LPC. En effet, plusieurs immeubles situés dans le secteur sont classés, dont la maison Joseph-Aldéric-Raymond, la maison John-Wilson-McConnell, la maison James-Reid-Wilson, la maison Louis-Joseph-Forget et la maison Lord-Atholstan. Par ailleurs, plusieurs immeubles sont aussi dotés d'une aire de protection, dont la maison Charles-G.-Greenshields, la maison Ernest-Cormier, l'édifice du Mount Royal Club ainsi que le Complexe de la maison Alcan. Enfin, une partie du quartier est située dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec monsieur Jonathan Guénette, directeur des services à la clientèle de l'Île de Montréal, par courriel à l'adresse suivante : jonathan.guenette@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Madame, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Jonathan Guénette, Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal

N/Réf : 49081

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Mille carré doré
Région administrative	06 - Montréal
Adresse	Partie de l'arrondissement de Ville-Marie
Chargée d'analyse	Agueda Iturbe-Kennedy (DPEP)

DESCRIPTION SOMMAIRE

Le Mille carré doré est un secteur situé au centre-ville de Montréal, sur le versant sud du mont Royal. Il se distinguait historiquement par la présence de nombreuses demeures bourgeoises de négociants, marchands et financiers qui y résidaient au milieu du XXe siècle. N'ayant jamais formé un quartier du point de vue administratif, le Mille carré doré n'a pas un périmètre défini. Il est parfois délimité par l'avenue des Pins au Nord, la rue Sherbrooke au sud, le chemin de la Côte-des-Neiges à l'Ouest et rue McTavish à l'Est. Un périmètre élargi est parfois évoqué avec les rues Guy, le boulevard René Lévesque Ouest, la rue University et le flanc du mont Royal.

Le Mille carré doré comprend plusieurs immeubles classés, dont la maison Joseph-Aldéric-Raymond, la maison John-Wilson-McConnell, la maison James-Reid-Wilson, la maison Louis-Joseph-Forget et la maison Lord-Atholstan. Plusieurs sont également dotés d'une aire de protection, dont la maison Charles-G.-Greenshields, la maison Ernest-Cormier, l'édifice du Mont Royal Club et le complexe de la Maison Alcan.

Le Mille carré doré est en partie compris dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

Le Mille carré doré, ou « Golden Square Mile », est un secteur urbanisé situé sur le versant sud du mont Royal, à Montréal, qui correspond à un ancien secteur résidentiel bourgeois. La concentration de résidences où vivaient les familles les plus riches du Canada sur une superficie d'environ un mille carré lui a valu son nom.

À la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle, les transformations apportées aux pratiques agricoles sur le mont Royal résultent en l'émergence de nouveaux noyaux villageois, dont celui de la côte Notre-Dame-des-Neiges. Au début du XIXe siècle, le développement de la villégiature saisonnière sur la montagne en modifie aussi le paysage. Des familles de notables, comme celles de Joseph Frobisher (1740-1810), de James McGill (1744-1813), de Simon McTavish (vers 1750-1804), de John Ogilvy (1769-1819) et de François Trottier Desrivières (1764-1830), acquièrent des terres, principalement sur les flancs sud et sud-ouest du mont, où elles se font construire des résidences secondaires. L'aménagement de jardins ornementaux se développe, favorisant l'apparition de clôtures, de fontaines, d'étangs et de pelouses. Enfin, à partir des années 1830 et 1840, plusieurs de ces maisons secondaires deviennent des résidences permanentes.

Le lotissement des grandes propriétés est entrepris au cours des années 1840 à 1870, essentiellement sur le flanc sud du mont. Des familles bourgeoises s'y font construire de vastes villas agrémentées de vergers et de jardins. De grands propriétaires, tels que John Redpath (1796-1869) et Thomas Phillips (1778-1842), se font promoteurs fonciers et définissent des plans de lotissement qui marqueront la trame urbaine. En outre, le XIXe siècle est marqué par un éclatement des styles architecturaux, dont la principale source d'inspiration sont les styles du passé. Faisant appel à des architectes de renom, la bourgeoisie montréalaise souhaite montrer sa réussite et son statut social par sa résidence. Cette importance du paraître résulte en une surcharge décorative et une attention particulière accordée à la façade, visible de la rue et des autres villas. C'est ainsi que se développe le secteur qui portera le nom de Mille carré doré, avec ses résidences de prestige comme Ravenscrag (pavillon Allan Memorial de l'hôpital Royal Victoria) pour sir Hugh Allan (1810-1882) et Braehead (maison Duggan) pour Orrin Squire Wood (1817-1909). Le Mille carré doré atteint son apogée vers l'an 1900, et il est alors estimé que 70 % de la richesse canadienne appartient aux propriétaires du secteur.



Dès 1930, le Mille carré doré perd son titre de noyau résidentiel principal de la bourgeoisie montréalaise, au profit de Westmount et d'Outremont. Ceci est dû à la crise économique de 1929, qui ruine plusieurs familles bourgeoises qui y étaient établies. Dans les décennies suivantes, plusieurs résidences sont démolies pour faire place à des gratte-ciels et le secteur se transforme en centre-ville. Certaines résidences ont été sauvegardées et intégrées à différentes institutions anglophones comme l'université McGill ou l'hôpital Royal Victoria.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales		Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec		
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input checked="" type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin		<input type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input checked="" type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. Bien que le secteur conserve des témoins bâtis associés à l'époque révolue du Mille carré doré, il ne constitue pas un ensemble urbain lisible et cohérent. Plusieurs immeubles situés dans le périmètre sont classés en vertu de la LPC (maison Joseph-Aldéric-Raymond, maison John-Wilson-McConnell, maison James-Reid-Wilson; maison Louis-Joseph-Forget; maison Lord-Atholstan) et certains sont aussi dotés d'une aire de protection. (maison Charles-G.-Greenshields, maison Ernest-Cormier, édifice du Mount Royal Club ; Complexe de la maison Alcan).		
		Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologique	X			Il y a des sites archéologiques dans le quartier ainsi qu'un fort potentiel de découverte à certains endroits, tant pour les occupations autochtones qu'euroquébécoises.	Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative			
Architecturale	X	X	X	Le secteur du Mille carré doré a subi d'importantes transformations au fil des ans, de sorte qu'il ne présente plus de cohérence architecturale. Plusieurs demeures bourgeoises subsistantes ont été transformées de façon importante	Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu	Le secteur nord du quartier présente des exemples importants de résidences bourgeoises qui répondent à des concepts esthétiques reconnus. Le site patrimonial du mont Royal reconnaît leur importance. Il ne subsiste plus que 5% des maisons bourgeoises de la partie sud du Mille carré doré, et environ 30% de celles situées dans la partie nord. Bien que ces maisons		

					bourgeoises témoignent de la maîtrise d'un concept esthétique connu qui les qualifieraient à ce critère à titre d'immeuble, le site ne présente pas une cohésion qui le qualifie à ce critère.	
					Le bien constitue une réponse architecturale éloquente à des besoins à une période donnée	
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste	
Artistique					Le bien possède des qualités esthétiques reconnues	
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste	
Emblématique					Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois	
Ethnologique					Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée	
					Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération	
Historique				Apparition des grands domaine bourgeois dans le flanc de la montagne dans la seconde moitié du 19 ^e siècle. La crise économique des années 1930 marque généralement la fin du Mille carré doré.	Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois	Le Mille carré doré a été le milieu de vie de l'élite financière québécoise, voire canadienne, pendant un siècle.
					Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois	Plusieurs immeubles patrimoniaux témoignent de la vie de l'élite financière québécoise, dont les banques montréalaises qui sont classées. Par ailleurs, le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, dont une partie converge avec le site à l'étude, présente également des résidences qui témoignent de la vie bourgeoise dans la seconde moitié du 19 ^e siècle. Au Québec, le site patrimonial déclaré de Sillery présente une valeur historique qui témoigne également du milieu de vie des élites bourgeoises anglophones au 19 ^e siècle.
Identitaire					Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise	
Paysagère				Le secteur du Mille carré doré a subi d'importantes transformations au fil des ans, de sorte qu'il ne présente plus de cohérence paysagère	Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu	
					Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années	
					Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population	
Scientifique					Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances	

Sociale					Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté		
					Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique					Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		
Urbanistique	X	X	X	Le secteur du Mille carré doré a subi d'importantes transformations au fil des ans, de sorte qu'il ne présente plus de cohérence urbanistique	Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		
					Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire		
					Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu		

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Serge Lamontagne
Directeur général
Ville de Montréal
serge.lamontagne@montreal.ca

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement du Mille carré doré et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

En effet, l'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. Le Mille carré doré a été le lieu de résidence de l'élite économique québécoise et canadienne pendant un siècle. Cependant, les traces de cette époque sont aujourd'hui peu perceptibles dans l'environnement urbain, et plusieurs des éléments subsistants sont déjà protégés.

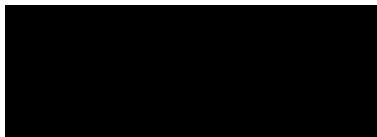
L'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la municipalité doit être informée lorsqu'une proposition de classement n'est pas retenue afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer le bien en vertu des pouvoirs qui sont conférés aux municipalités par la Loi. Nous vous encourageons donc à évaluer les options qui s'offrent à vous pour protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Jonathan Guénette, directeur des services à la clientèle de l'Île de Montréal, par courriel à l'adresse suivante : jonathan.guenette@mcc.gouv.qc.ca.

...2

Veillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Jonathan Guénette, Direction des services à la clientèle de l'Île de
Montréal

N/Réf : 49081

MILLE CARRÉ DORÉ



3. Plan de la ville de Montréal, Plunkett & Brady, 1873

Adresse (localisation) : Historiquement, le Mille carré doré n'a jamais été un quartier de Montréal. Ce toponyme a été donné, a posteriori, à un secteur résidentiel bourgeois situé sur le flanc sud du mont Royal. Le secteur est maintenant localisé dans le centre-ville de Montréal, et partiellement compris dans le site patrimonial du Mont-Royal.

Municipalité (région) : Montréal (06 – Montréal)

Propriétaire(s) : Le secteur Mille carré doré comprend plusieurs immeubles et terrains appartenant à divers propriétaires privés ainsi qu'à la Ville de Montréal.

Proposeur (appuis) : Phyllis Lambert, fondatrice et ancienne présidente du Centre canadien d'architecture

Date de réception de la proposition : 2015-10-16

Contexte de la proposition :

- La proposeur, Mme Phyllis Lambert, milite depuis les années 1970 pour la sauvegarde d'anciennes maisons bourgeoises érigées sur la rue Sherbrooke, dans les limites du secteur connu sous le nom de Mille carré doré.

- [REDACTED]

Contexte actuel :

- La partie nord du Mille carré doré est située dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, et elle est assujettie aux mesures de contrôle de la LPC. De plus, le secteur visé comprend plusieurs immeubles patrimoniaux classés dont l'édifice du Mount-Royal Club, la maison Louis-Joseph-Forget, la maison James-Reid-Wilson et la maison Lord-Atholstan, dont un est doté d'une aire de protection. Le secteur comprend également la Maison-Alcan, qui est classée comme site et immeuble patrimonial.
- Le Mille carré doré fait aujourd'hui partie du centre-ville de Montréal, qui est un secteur de forte densité urbaine où se retrouvent de nombreux immeubles en hauteur.

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- Compte tenu du transfert de responsabilité à la Ville de Montréal, celle-ci traite les autorisations de travaux dans les sites classés et déclarés à l'exception de celles relatives à la démolition totale de l'immeuble et à l'érection d'un nouvel édifice principal.

Enjeu(x) :

- Le secteur Mille carré doré fait maintenant partie du centre-ville de Montréal, et il est sous forte pression immobilière. Le projet de classement pourrait présenter des enjeux d'aménagement du territoire pour Ville de Montréal.
- Hormis la pression immobilière, le secteur Mille carré doré ne présente pas d'enjeux particulier. Par ailleurs, plusieurs immeubles et terrains présentant un intérêt patrimonial sont déjà classés, et certains bénéficient aussi d'une aire de protection.

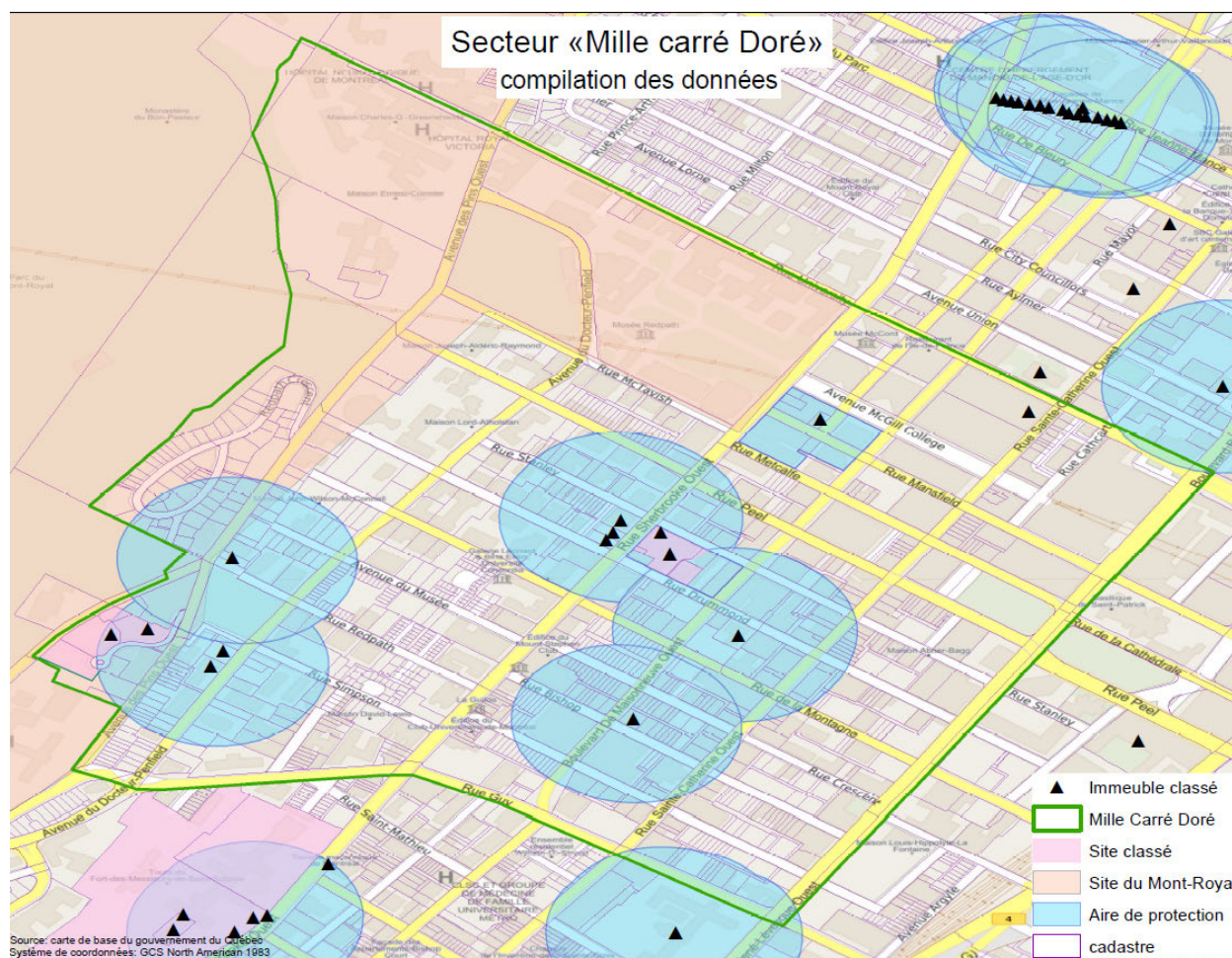
État : Le secteur du Mille carré doré a subi d'importantes transformations au fil des ans.

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt public : Le secteur Mille carré doré présente un intérêt patrimonial au niveau historique, mais ne présente pas un intérêt public justifiant son classement.

- Bien que le secteur conserve des témoins bâtis associés à l'époque révolue du Mille carré doré, il ne constitue pas un ensemble urbain lisible et cohérent. Selon les estimations de certains auteurs, en 1983 seulement 30 % des maisons de la moitié nord du secteur subsistaient, et seulement 5 % au sud.
- Plusieurs immeubles situés dans le périmètre sont déjà classés (notamment maison Joseph-Aldéric-Raymond, maison John-Wilson-McConnell, maison James-Reid-Wilson; maison Louis-Joseph-Forget; maison Lord-Atholstan) et plusieurs sont aussi dotés d'une aire de protection (maison Charles-G.-Greenshields, maison Ernest-Cormier, édifice du Mount Royal Club ; Complexe de la maison Alcan). De plus, une partie du quartier est située dans le site déclaré.
- Néanmoins, le Mille carré doré présente une valeur historique importante puisqu'il a été le lieu de résidence de l'élite économique québécoise et canadienne pendant un siècle. Les traces de leur présence sont toutefois peu perceptibles dans l'environnement urbain actuel.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement comme site patrimonial.



MOULIN ET MAISON DU MEUNIER



Adresse (localisation) : 2085, chemin Sainte-Marie

Municipalité (région) : Mascouche (14-Lanaudière)

Propriétaire(s) : Ville de Mascouche

Proposeur (appuis) : Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) (proposeur) ; Action Patrimoine, Fédération Histoire Québec (FHQ), Association des moulins du Québec, Table de concertation des organismes nationaux en patrimoine bâti, Culture Lanaudière, Phyllis Lambert (Centre canadien d'architecture) et l'honorable Serge Joyal (appuis)

Date de réception de la proposition : 2020-12-12

Contexte de la proposition : En 2017, la Ville de Mascouche entreprend des travaux sur l'ancien domaine seigneurial de Mascouche en démolissant les bâtiments non patrimoniaux (gymnase et juvénat datant des années 1950). Le 23 septembre 2019, elle procède à la citation comme site patrimonial du Domaine seigneurial de Mascouche, lequel inclut le moulin, la maison du meunier, le manoir, les jardins Colville et la piscine, les bâtiments étant en mauvais état de conservation. Le 16 novembre 2020, la Ville invoque des raisons de sécurité pour démolir les vestiges du manoir. Le 12 décembre 2020, le Ministère reçoit une proposition de classement pour le moulin et la maison du meunier par la SODAM. [REDACTED]

Contexte actuel :

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- Le moulin et la maison du meunier font partie du site patrimonial du Domaine seigneurial de Mascouche cité par la Ville de Mascouche (2019).
- Un règlement sur le Plan d'intégration et d'implantation architectural (1268-2019) s'applique au moulin.
- Le site du Domaine seigneurial de Mascouche est reconnu comme un ensemble patrimonial à portée métropolitaine dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (2012).
- Le site archéologique associé au domaine est inscrit à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (Code Borden : BkFj-6).

Occupation actuelle et future : Le moulin et la maison du meunier sont inoccupés depuis 2010. Les bâtiments font partie du Domaine seigneurial de Mascouche, un site acquis par la Ville de Mascouche en 2015 afin d'en faire un parc récréotouristique.

Enjeu(x) : Le dossier bénéficie de l'appui de citoyens et de groupes d'intérêt et fait l'objet d'une couverture médiatique.

- Le 21 février 2022, la Société d'histoire de Mascouche publie un communiqué de presse mentionnant qu'elle s'inquiète de l'avenir du moulin et de la maison du meunier et que la demande de classement déposée par la SODAM n'a pas encore obtenu de réponse.
- Le 2 mars 2022, le maire de Mascouche, Guillaume Tremblay, tient une conférence de presse afin de demander l'aide des gouvernements. Il souhaite notamment que le gouvernement en fasse un Espace bleu.
- Le 9 mars 2022, la Ville de Mascouche, en collaboration avec de la Société d'histoire de

Mascouche, lance une pétition en ligne afin que le gouvernement protège le moulin et la maison du meunier et qu'il sélectionne le domaine seigneurial comme Espace bleu de la région de Lanaudière.

- Le 19 septembre 2022, la Ville de Mascouche annonce qu'elle s'associe à Construction Vilan pour la réalisation d'un projet récréotouristique sur le site du Domaine seigneurial.

- [REDACTED]

État : Le moulin et la maison du meunier sont en très mauvais état. Les bâtiments sont vacants depuis plusieurs années. L'immeuble présente des signes de détérioration à l'extérieur comme à l'intérieur. Malgré le placardage des bâtiments, des squatteurs visitent régulièrement les lieux. Le moulin et la maison du meunier ont ainsi été vandalisés et portent plusieurs marques de graffitis. Il subsiste environ 80 moulins à eau au Québec, dont la majorité produisait de la farine. De ce nombre, 15 sont classés comme immeuble patrimonial. Plusieurs de ces moulins ont été restaurés et sont en bon état de conservation, contrairement au moulin de Mascouche. Certains ont conservé leurs mécanismes et quatre sont toujours en fonction et produisent de la farine artisanale (moulin à eau de L'Isle-aux-Coudres, moulin Légaré, moulin banal des Aulnaies et moulin Michel). Il existe également d'autres moulins mieux conservés qui ne sont pas classés, tels que le moulin du Petit-Pré, le moulin La Lorraine et le moulin à eau de la Grande-Barbue (cité en 2009). S'ajoute à ce corpus, le moulin banal des Éboulements (cité en 2010) et le moulin de la Rémy qui produisent encore de la farine.

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : Le moulin et la maison du meunier présentent un intérêt patrimonial, mais ils ne se démarquent pas parmi les biens qui lui sont similaires.

- Le moulin et la maison du meunier présentent un intérêt patrimonial pour leurs valeurs architecturale, historique et sociale. Cependant, ils ne présentent pas une importance significative à l'échelle du Québec puisqu'ils sont en mauvais état et qu'il existe plusieurs autres moulins classés qui sont plus représentatifs de ces installations seigneuriales tant sur le plan historique qu'architectural.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement d'un immeuble patrimonial.

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Steve Létourneau
Président
Société de développement et d'animation de Mascouche
info@sodam.qc.ca

Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

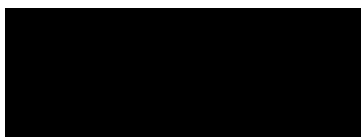
Par la présente, je vous informe que la proposition de classement du moulin et de la maison du meunier du Domaine seigneurial de Mascouche n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. Le moulin et la maison du meunier ne se démarquent pas significativement à l'échelle du Québec parmi les autres moulins seigneuriaux déjà classés. Il existe une dizaine de moulins à eau classés qui sont dans un meilleur état de conservation, et certains de ces moulins sont encore fonctionnels. Par ailleurs, le moulin et la maison conservent très peu de traces matérielles de leurs fonctions historiques.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Dimitri Latulippe, directeur de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, par courriel à l'adresse suivante : dimitri.latulippe@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Dimitri Latulippe, Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

N/Réf : 49081



Direction générale du patrimoine

PAR COURRIEL

Québec, le 17 décembre 2020

Madame Renée Genest
Directrice générale
Action Patrimoine
82, Grande Allée Ouest
Québec (Québec) G1R 2G6
direction@actionpatrimoine.ca

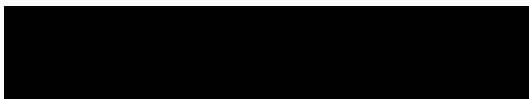
Madame la Directrice générale,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 11 décembre 2020 adressée à la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy, concernant le moulin et la maison du meunier de l'ancien domaine seigneurial de Mascouche.

Nous prenons acte de votre appui à la proposition de classement transmise par la Société de développement et d'animation de Mascouche.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez au patrimoine québécois et vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

La directrice générale par intérim,



M^{me} Annie Goudreault

c. c. M. Dimitri Latulippe, directeur, Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

N/Réf. : 39569

Direction générale du patrimoine

PAR COURRIEL

Québec, le 17 décembre 2020

Madame Patricia Lebel
Société de développement et d'animation de Mascouche
2906, chemin Sainte-Marie
Mascouche (Québec) J7K 1N7
info@sodam.qc.ca

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre proposition concernant le classement du moulin et de la maison du meunier de l'ancien domaine seigneurial de Mascouche en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Soyez assurée que vos propositions seront analysées avec intérêt et que nous vous tiendrons informée du suivi qui y sera donné.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec M. Dimitri Latulippe, directeur de la Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, par courriel à dimitri.latulippe@mcc.gouv.qc.ca

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez au patrimoine québécois et vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

La directrice générale par intérim,



M^{me} Annie Goudreault

c. c. M. Dimitri Latulippe, directeur, Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

N/Réf. : 39569

Direction générale du patrimoine

PAR COURRIEL

Québec, le 17 décembre 2020

Madame Phyllis Lambert
Directeur fondateur émérite
Centre canadien d'architecture
1920, rue Baile
Montréal (Québec) H3H 2S6
info@cca.qc.ca

Madame le Directeur Fondateur émérite,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 10 décembre 2020 adressée à la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy, concernant le moulin et la maison du meunier de l'ancien domaine seigneurial de Mascouche.

Nous prenons acte de votre appui à la proposition de classement transmise par la Société de développement et d'animation de Mascouche.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez au patrimoine québécois et vous prie d'agréer, Madame le Directeur Fondateur émérite, mes salutations distinguées.

La directrice générale par intérim,



M^{me} Annie Goudreault

c. c. M. Dimitri Latulippe, directeur, Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

N/Réf. : 39569



Direction générale du patrimoine

PAR COURRIEL

Québec, le 17 décembre 2020

Madame Renée Genest
Directrice générale
Action Patrimoine
82, Grande Allée Ouest
Québec (Québec) G1R 2G6
direction@actionpatrimoine.ca

Madame la Directrice générale,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 11 décembre 2020 adressée à la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy, concernant le moulin et la maison du meunier de l'ancien domaine seigneurial de Mascouche.

Nous prenons acte de votre appui à la proposition de classement transmise par la Société de développement et d'animation de Mascouche.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez au patrimoine québécois et vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

La directrice générale par intérim,



M^{me} Annie Goudreault

c. c. M. Dimitri Latulippe, directeur, Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

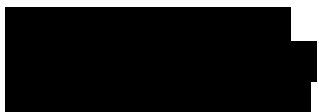
N/Réf. : 39569



Direction générale du patrimoine

PAR COURRIEL

Québec, le 17 décembre 2020



Membres du secrétariat exécutif
Table de concertation des organismes nationaux en patrimoine bâti
direction@actionpatrimoine.ca

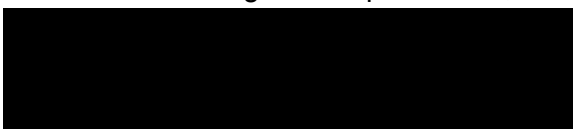
Membres du Secrétariat exécutif,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 11 décembre 2020 adressée à la Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides du ministère de la Culture et des Communications concernant le moulin et la maison du meunier de l'ancien domaine seigneurial de Mascouche.

Nous prenons acte de votre appui à la proposition de classement transmise par la Société de développement et d'animation de Mascouche.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez au patrimoine québécois et vous prie d'agréer, membres du Secrétariat exécutif, mes salutations distinguées.

La directrice générale par intérim,



M^{me} Annie Goudreault

c. c. M. Dimitri Latulippe, directeur, Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

N/Réf. : 39569



Direction générale du patrimoine

PAR COURRIEL

Québec, le 17 décembre 2020

Monsieur Clément Locat
Président
Comité du patrimoine
Fédération Histoire Québec
4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2
fshq@histoirequebec.qc.ca

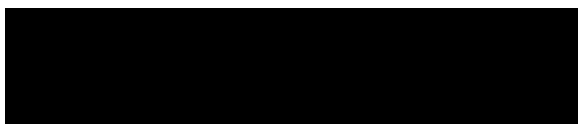
Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 3 décembre 2020 adressée à la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy, concernant le moulin et la maison du meunier de l'ancien domaine seigneurial de Mascouche.

Nous prenons acte de votre appui à la proposition de classement transmise par la Société de développement et d'animation de Mascouche.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez au patrimoine québécois et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La directrice générale par intérim,



M^{me} Annie Goudreault

c. c. M. Dimitri Latulippe, directeur, Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

N/Réf. : 39569

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur André Pratte
Directeur général
Ville de Mascouche
direction@mascouche.ca

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement du moulin et de la maison du meunier de Mascouche et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

En effet, l'analyse a révélé que le moulin et la maison du meunier du Domaine seigneurial de Mascouche ne se démarquent pas significativement à l'échelle du Québec parmi les autres moulins seigneuriaux déjà classés. Il existe une dizaine de moulins à eau classés qui sont dans un meilleur état de conservation, et certains de ces moulins sont encore fonctionnels. Par ailleurs, le moulin et la maison conservent très peu de traces matérielles de leurs fonctions historiques.

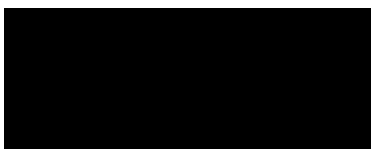
L'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la municipalité doit être informée lorsqu'une proposition de classement n'est pas retenue afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer l'immeuble. Or, votre municipalité a déjà cité le site patrimonial du Domaine seigneurial de Mascouche, en septembre 2019, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Dimitri Latulippe, directeur de Laval, de Lanaudière et des Laurentides, par courriel à l'adresse suivante : dimitri.latulippe@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Dimitri Latulippe, Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
M. Alexandre Bourdeau, directeur général, MRC Les Moulins

N/Réf : 49081

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Moulin et maison du meunier
Région administrative	14-Lanaudière
Adresse	2085, chemin Sainte-Marie, Mascouche
Chargée d'analyse	Émilie Deschênes, à partir d'un document produit par la firme Gris-Orange (DPEP) (



DESCRIPTION SOMMAIRE

Le moulin et la maison du meunier font partie du Domaine seigneurial de Mascouche. Les bâtiments datent vraisemblablement de la première moitié du XIX^e siècle. Il s'agit de deux bâtiments contigus en maçonnerie de pierre calcaire (moellon). Le moulin et la maison du meunier sont situés en bordure de la rivière Mascouche, à proximité de l'intersection des chemins Pincourt et Sainte-Marie, à Mascouche, dans la région de Lanaudière. Ils sont situés dans le site patrimonial cité du Domaine seigneurial de Mascouche.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

Le moulin et la maison du meunier du Domaine seigneurial de Mascouche se situent sur le territoire de l'ancienne seigneurie de Lachenaie, créée en 1670 par Charles Aubert de La Chesnaye (1632-1702).

Le site du Domaine seigneurial, en bordure de la rivière Mascouche, se développe au cours du XVIII^e siècle. L'une des premières mentions de bâtiments sur le site remonte à 1765 lors de l'annonce de la vente du fief. Un moulin à scie, des hangars pour le bois, des logements pour les travailleurs du moulin et une maison en pierre sont implantés à proximité de la rivière. Cette maison en pierre pourrait correspondre à celle du meunier, mais aucun élément ne permet de confirmer cette hypothèse.

Gabriel Christie (1722-1799) se porte acquéreur de la seigneurie de Lachenaie en 1766. Il s'empresse de faire construire un moulin à farine aux abords de la rivière. Il n'habite pas Mascouche et loue ses moulins. En 1785, il cède la seigneurie à Jacob Jordan (1741-1796). Afin de rentabiliser son achat, Jordan aurait fait reconstruire le moulin à farine de Mascouche, qui est alors peut-être en bois. Il vend la seigneurie de Lachenaie en 1794.

Nouveau propriétaire, Peter Pangman (1744-1819) commande aussitôt l'édification d'un manoir seigneurial. En 1819, divers contrats font aussi état d'un nouveau moulin en pierre de quatre étages, soit probablement le moulin actuel. C'est également à cette époque qu'une maison adjacente au moulin est mentionnée pour la première fois dans les contrats de location. La famille Pangman exploite la seigneurie et le domaine jusqu'en 1881. Malgré l'abolition du régime seigneurial en 1854, le domaine de Mascouche demeure intact et les moulins continuent de tourner à plein régime.

En 1881, les frères Calixte et Uldaric Corbeil, deux cultivateurs de Mascouche, achètent, puis se partagent le domaine vendu par les héritiers Pangman. Uldaric habite le manoir et exploite les moulins à farine et à scie, tandis que Calixte se consacre à l'agriculture et à l'élevage. C'est à cette époque que le moulin à scie est relocalisé sous le même toit que le moulin à farine. En 1890, la vapeur devient une énergie d'appoint pour les moulins.

En 1930, Hazel Beatrice Kemp Colville (1889-1961) achète les deux parcelles du domaine seigneurial des Corbeil. Les moulins cessent leurs activités. L'architecte Ernest Isbell Barott (1884-1966) est mandaté pour transformer le manoir en maison de villégiature. Il ajoute des lucarnes et des persiennes aux fenêtres du moulin et de la maison du meunier. Le moulin devient à la fois un lieu d'entreposage ainsi qu'un garage. Les deux bâtiments sont électrifiés. L'architecte dote la maison du meunier de salles de bains et aménage les deux niveaux pour loger les domestiques.

Kemp Colville se départit du domaine en 1954 au profit des Frères de Saint-Gabriel (FSG), une communauté religieuse enseignante. Les FSG font d'abord construire un juvénat. Une passerelle en maçonnerie est aménagée pour relier la maison du meunier à l'établissement scolaire. À partir de 1970, les FSG louent plutôt leurs locaux à la Commission scolaire Duvernay, laquelle ouvre une école publique secondaire de premier cycle. En 1988, les FSG vendent la propriété à des promoteurs qui maintiennent toutefois le bail de la commission scolaire. L'école ferme ses portes en 2000. En 2004, l'Université du Québec à Montréal achète le domaine en vue d'un projet

de centre d'études universitaires qui ne voit jamais le jour. Elle loue les bâtiments à la Sûreté du Québec. Au gré de ses occupants, les salles du moulin et de la maison du meunier continuent d'être transformées et deviennent tour à tour conciergerie, cafétéria, bureaux et salles de conférence.

Le départ de la Sûreté du Québec en 2010 met fin à l'occupation des bâtiments, ceux-ci étant alors laissés à l'abandon. La Ville de Mascouche rachète le domaine seigneurial en 2015 afin d'en faire un parc récréotouristique. Le site est cité par la municipalité en 2019.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales		Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec	
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. <p style="text-align: center;">ou</p> <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. <p style="text-align: center;">ou</p> <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin		<input type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. <p style="text-align: center;">ou</p> <input checked="" type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. Le moulin et la maison du meunier présentent un intérêt patrimonial pour ses valeurs architecturale, historique et sociale. Cependant, ils ne présentent pas une importance significative à l'échelle du Québec puisqu'ils sont en mauvais état et qu'il existe plusieurs autres moulins classés qui sont plus représentatifs de ces installations seigneuriales tant au plan historique qu'architectural.	
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologique	X	X	X	- Le moulin et la maison du meunier sont situés dans le site BkFj-6. -Présence d'un ancien canal d'amenée d'eau - Présence de vestiges de murs de l'ancienne serre et de l'ancien garage adossés au moulin à la maison du meunier - Des artefacts ont été découverts dans l'emprise de l'ancienne serre	Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative	Le critère n'est pas satisfait Le critère n'est pas satisfait	

Architecturale	X	X	X	<p>- Ensemble composé d'un moulin à eau et d'une maison de meunier juxtaposée</p> <p>- Maçonnerie en pierre et charpente simplifiée en bois</p>	<p>Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu</p> <p>Le bien constitue une réponse architecturale éloquente à des besoins à une période donnée</p>	<p>Les deux bâtiments ont vraisemblablement été construits en 1819. Il s'agit d'un des rares ensembles du genre qui comprend une maison de meunier en pierre adjacente à un moulin à eau. Les bâtiments présentent une architecture représentative de leur époque de construction notamment par leur maçonnerie en pierre et leur charpente simplifiée en bois. Les deux bâtiments possèdent des poutres fichées dans la maçonnerie des murs pignons qui semblent empêcher le fléchissement des chevrons. Les intérieurs ont été largement modifiés et il ne subsiste aucune trace des mécanismes du moulin à l'exception d'un vestige d'une chute à grain.</p>	<p>La présence d'une maison du meunier en pierre est un élément plutôt rare dans ce type d'ensemble, mais le moulin ne se distingue pas des autres constructions du même genre. Il existe une dizaine de moulins à eau classés dans un meilleur état de conservation, notamment le moulin seigneurial de Tonnancour, le moulin Michel et le moulin de la Chevrotière. Deux moulins classés, le moulin Légaré et le moulin à eau de L'Isle-aux-Coudres, sont dotés d'une maison du meunier adjacente, mais elles sont construites en bois. Ces deux moulins sont d'ailleurs toujours fonctionnels et produisent de la farine artisanale, tout comme le moulin de la seigneurie des Aulnaies (immeuble classé) et le moulin banal des Éboulements (immeuble cité).</p> <p>La transformation du moulin et de la maison du meunier en garage et résidence de domestiques au XX^e siècle a modifié leur apparence. Abandonnés depuis plusieurs années, les bâtiments ont été vandalisés à plusieurs reprises et sont désormais des coquilles vides. Le moulin et la maison du meunier sont ainsi peu représentatifs de ce type de construction.</p>
					<p>Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste</p>		
Artistique					<p>Le bien possède des qualités esthétiques reconnues</p>		
					<p>Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste</p>		
Emblématique					<p>Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois</p>		
Ethnologique					<p>Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée</p>		
					<p>Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération</p>		
Historique	X	X	X	<p>- Implantation à proximité de la rivière Mascouche, au cœur du domaine seigneurial</p>	<p>Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois</p>	<p>Le moulin et la maison du meunier témoignent de l'exploitation de la force hydraulique de la rivière Mascouche à partir du XVIII^e siècle et du déplacement du cœur de la seigneurie à cet endroit pendant le Régime britannique. Le moulin actuel serait le troisième ou quatrième moulin à farine implanté sur le site. Un moulin à scie et un manoir étaient également situés à proximité formant ainsi le domaine seigneurial de Mascouche. À partir de 1930, le domaine devient un lieu de villégiature. Le moulin et la maison du meunier sont conservés et transformés en garage et en résidence pour les domestiques.</p>	<p>Plusieurs moulins classés témoignent de manière plus significative de l'importance de ce type d'équipement dans l'histoire des seigneuries au Québec, notamment parce qu'ils conservent davantage d'éléments caractéristiques liés à leur fonction d'origine. Par ailleurs, il existe d'autres domaines seigneuriaux plus représentatifs au Québec, notamment le domaine seigneurial des Aulnaies, qui comprend un manoir seigneurial et un moulin classé.</p> <p>Les moulins à scie à cet emplacement semblent avoir une plus grande importance dans l'histoire économique de Mascouche que le moulin à farine. De plus, la région comporte un complexe industriel composé de plusieurs moulins qui a davantage marqué l'histoire québécoise du XIX^e siècle (l'ensemble d'immeubles patrimoniaux de l'Île-des-Moulins à Terrebonne).</p> <p>La fonction de villégiature du domaine, qui a duré moins de trente ans, n'est pas la plus significative dans l'histoire du lieu. Ce phénomène est représenté par plusieurs autres biens qui incarnent de manière plus éloquente cette fonction.</p>

					Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois		
Identitaire					Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise		
Paysagère					Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu		
					Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années		
					Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population		
Scientifique					Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		
Sociale	X	X	X	- La valeur sociale découle de l'existence du moulin et de la maison du meunier	Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté	Dans les années 1970-1980, la mobilisation citoyenne pour la mise en valeur et la sauvegarde du site a permis la réalisation de différentes études sur le domaine seigneurial, incluant le moulin et la maison du meunier. Dans les années 2010, l'abandon des bâtiments et les actes de vandalisme ayant mené à l'incendie du manoir ont amené une nouvelle vague de mobilisation. La Ville de Mascouche acquiert le site en 2015 pour en faire un parc récréotouristique. Elle cite le domaine seigneurial en 2019. Le manoir est finalement démoli en 2020 ce qui entraîne plusieurs acteurs en patrimoine à soutenir la proposition de classement du moulin et de la maison du meunier.	
					Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique					Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		
Urbanistique					Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		
					Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire		
					Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu		

MUSÉE D'ART EXPO 67 / ANCIEN MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL


Adresse (localisation) : 2190, avenue Pierre-Dupuy

Municipalité (région) : Montréal (06-Montréal)

Propriétaire(s) : Loto-Québec

Proposeur (appuis) : [REDACTED]

Date de réception de la proposition : 2019-10-15

Contexte de la proposition :

Contexte actuel :

Outre la proposition de classement et une mention dans les publications de France Vanlaethem, le musée d'Art Expo 67 n'a pas fait l'objet d'une valorisation digne de mention. D'autres œuvres sont plus emblématiques de la tenue de l'Expo, tandis que le Musée d'Art Contemporain actuel témoigne avec plus d'efficacité de l'histoire de cette institution.

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- L'ancien musée d'art contemporain / musée d'Art Expo 67 ne possède pas de statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC).
- L'immeuble est identifié comme un immeuble d'intérêt patrimonial par la Ville de Montréal
- La tenue de l'Exposition universelle de Montréal de 1967 est un événement historique désigné en vertu de la LPC.

Occupation actuelle et future : Après l'Expo 67, cet immeuble tout comme celui de l'Expo-Théâtre, sont cédés au gouvernement québécois par la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 (CCEU). Le Musée d'art contemporain de Montréal (MACM) occupe le bâtiment du Musée d'Art Expo 67 de 1968 à 1992. En 1983, le MACM est constitué en société d'État. Le déménagement du MACM au centre-ville en 1992, sur le site de la Place des Arts, s'inscrit dans un contexte d'abandon et de démolition de bâtiments datant de l'Expo 67 situés dans le secteur de la Cité du Havre. De 1992 à 1997, le bâtiment du Musée d'Art Expo 67 est inutilisé. En 1997, le Musée d'Art Expo 67 est inclus dans la transaction de plusieurs biens. La Société Loto-Québec, Casiloc Inc., en fait un entrepôt pour le Casino de Montréal.

Enjeu(x) : Il n'y a pas d'enjeux particuliers. [REDACTED]

État : L'intérieur de l'immeuble a subi des transformations importantes. L'immeuble et son terrain sont minimalement entretenus, seulement pour remplir la fonction d'entrepôt. Des failles ont été constatées dans les murs du rez-de-chaussée lors de la visite, mais aucune évaluation poussée de l'état de l'immeuble n'a été produite par le Ministère en raison des conclusions au niveau de l'intérêt patrimonial.

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : L'ancien musée d'Art Expo 67 présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires.

- Bien que présentant un intérêt patrimonial par sa valeur architecturale, le musée d'Art Expo 67 ne se démarque pas parmi l'héritage d'Expo 67 ou le corpus de ses concepteurs (les architectes Gauthier, Guité et Côté). La modification de ses intérieurs nuit par ailleurs à la lisibilité de sa fonction originelle.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement d'un immeuble patrimonial. ■

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Vincent Veilleux
Directeur général - Immobilier
Loto-Québec
500, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 3G6

Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Je vous informe que la proposition de classement de l'ancien musée d'art d'Expo 67, dont vous êtes propriétaire, n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. L'ancien musée d'art d'Expo 67 n'est pas une réalisation emblématique de l'Exposition universelle de Montréal de 1967 comme peut l'être Habitat-67, déjà classé immeuble patrimonial. Par ailleurs, l'ancien musée d'Expo 67 ne se démarque pas dans l'œuvre de ses concepteurs, les architectes Paul Gauthier, Gilles Guité et Gilles Côté.

Néanmoins, dans une perspective d'exemplarité de l'État en matière de patrimoine bâti, nous vous invitons à considérer que cet immeuble présente un intérêt patrimonial, et recommandons que des pistes pour sa requalification soient explorées.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, notamment en ce qui a trait aux valeurs et caractéristiques patrimoniales de cet immeuble, je vous invite à communiquer avec M. Jonathan Guénette, directeur des services à la clientèle de l'Île de Montréal, par courriel à l'adresse suivante : jonathan.guenette@mcc.gouv.qc.ca.

Veillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Jonathan Guénette, Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal

N/Réf : 48924

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

[REDACTED]

Madame,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Par la présente, je vous informe que la proposition de classement de l'ancien musée d'art d'Expo 67 n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que ce bien ne possède pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. L'ancien musée d'art d'Expo 67 n'est pas une réalisation emblématique de l'Exposition universelle de Montréal de 1967 comme peut l'être Habitat-67, déjà classé immeuble patrimonial. Par ailleurs, l'ancien musée d'Expo 67 ne se démarque pas dans l'œuvre de ses concepteurs, les architectes Paul Gauthier, Gilles Guité et Gilles Côté.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Jonathan Guénette, directeur des services à la clientèle de l'Île de Montréal, par courriel à l'adresse suivante : jonathan.guenette@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Madame, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Jonathan Guénette, Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal

N/Réf : 48924

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Musée d'art Expo 67
Région administrative	06 - Montréal
Adresse	2190, avenue Pierre-Dupuy
Chargée d'analyse	Agueda Iturbe-Kennedy (DPEP)

DESCRIPTION SOMMAIRE

Le Musée d'Art Expo 67, ou Pavillon Le Génie Créateur de l'Homme, est un ancien musée construit en 1966. Le bâtiment possède une structure en béton armé et un mur-rideau fait de panneaux préfabriqués de béton. Le musée se compose de quatre grands volumes rectangulaires aveugles. Ces volumes sont décalés les uns par rapport aux autres et en porte-à-faux par rapport au niveau du sol. Ils sont inscrits dans un plan général carré. Des surfaces vitrées et des balcons sont positionnés à la rencontre des volumes. La toiture plate est ceinturée par de larges solins en cuivre.



Le bâtiment est construit sur un promontoire. Il est implanté suivant un angle de 45 degrés par rapport à l'avenue Pierre-Dupuy et parallèle à l'allée de circulation interne de cet ancien secteur de l'Expo 67. Il s'élève dans la Cité du Havre, dans l'arrondissement municipal de Ville-Marie de la ville de Montréal.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

Le Musée d'Art Expo 67 est conçu dans le cadre de l'Exposition universelle de Montréal de 1967 par les architectes Gilles Côté (né en 1931), Paul Gauthier (1935-2013), Gilles Guité (né en 1935). La conception du Musée d'Art Expo 67 s'amorce en 1965. La construction du bâtiment débute en janvier 1966 et se termine en décembre de la même année. Durant l'Expo 67, le bâtiment accueille une exposition thématique regroupant 150 œuvres occidentales et orientales, anciennes et contemporaines, provenant des plus grands musées du monde et de collections privées. Les quatre thèmes de l'Expo 67, soit « l'homme et son image », « l'homme et son univers », « l'homme et sa création » et « l'homme et l'infini », sont représentés par des peintures, des dessins, des sculptures et des photographies et occupent respectivement un quadrant chacun.

À une échelle plus locale, le rôle du Musée d'Art Expo 67 dans l'avancement, la diffusion et l'accessibilité à l'art au Québec est significatif puisque, durant l'événement, il permet l'accès à une collection d'œuvres d'envergure. La fonction muséale de l'immeuble se poursuit avec l'installation entre ses murs du Musée d'art contemporain de Montréal (MACM) en 1968, soit la première institution canadienne vouée exclusivement à l'art contemporain. Le déménagement du MACM vers le centre-ville en 1992, sur le site de la Place des Arts, s'inscrit dans une série d'abandon et de démolition de bâtiments d'origine du secteur de la Cité du Havre. De 1992 à 1997, le bâtiment, propriété du gouvernement du Québec, reste inutilisé. En 1997, le Musée d'Art Expo 67 est inclus dans la transaction de plusieurs biens. La Société Loto-Québec, Casiloc inc., en fait un entrepôt dont l'usage est en lien avec celui du Casino de Montréal, lui-même aménagé dans un ancien pavillon d'Expo 67, celui de la France, et agrandi dans le pavillon du Québec l'année suivante.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales	Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec		
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin	<input type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input checked="" type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. Bien que présentant un intérêt patrimonial par sa valeur architecturale, le Musée Expo 67 ne se démarque pas parmi l'héritage d'Expo 67 ou le corpus de ses concepteurs. La modification de ses intérieurs nuit par ailleurs à la lisibilité de sa fonction originelle.		
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologique					Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative		
Architecturale	X	X	X	- Structure en béton armé - Projection des salles d'exposition vers l'extérieur - Séparation des salles par des balcons	Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu Le bien constitue une réponse architecturale éloquente à des besoins à une période donnée Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste	- Projection des volumes - Lien entre la forme et la fonction - Disposition structurant la visite et l'expérience du visiteur	Les comparables associés à l'Expo 67 (Habitat-67, Biosphère) présentent un plus grand intérêt architectural et une meilleure valorisation. La modification des intérieurs nuit par ailleurs à la lisibilité de sa fonction originelle et à l'intérêt patrimonial. La production des architectes Côté, Guité et Gauthier demeure bien représentée dans le territoire Québécois. Le Musée Expo 67 est représentatif de leur production.
Artistique					Le bien possède des qualités esthétiques reconnues Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		

Emblématique					Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois		
Ethnologique					Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée		
					Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération		
Historique	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - L'immeuble est un témoignage matériel des pavillons érigés pour la tenue de l'Expo 67 - Lieu d'accueil d'expositions importantes pour la muséologie au Québec 	Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois	<ul style="list-style-type: none"> - Témoin de la tenue de l'Expo 67 	D'autres biens, plus évocateurs de l'Expo 67, font déjà l'objet d'une protection et d'une valorisation pour leur association marquée avec cet événement historique (PIMI Q 15045) : <ul style="list-style-type: none"> - Habitat-67 (PIMI Q98890), classé et cité immeuble patrimonial - Le site patrimonial cité de l'Île-Sainte-Hélène (PIMI Q 118261) - La Biosphère, ancien Pavillon des États-Unis, située dans le site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène est aussi un témoin reconnu et valorisé pour son association avec l'Expo.
Identitaire					Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois		
Identitaire					Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise		
Paysagère					Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu		
					Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années		
					Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population		
Scientifique					Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		
Sociale					Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté		
					Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique					Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		
Urbanistique					Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		
					Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire		
					Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu		

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Serge Lamontagne
Directeur général
Ville de Montréal
serge.lamontagne@montreal.ca

Monsieur le Directeur général,

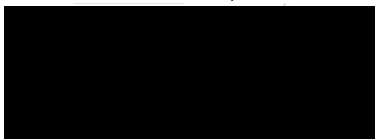
Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement de l'ancien musée d'art d'Expo 67 et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

En effet, l'analyse a révélé que l'ancien musée d'art d'Expo 67 n'est pas une réalisation emblématique de l'Exposition universelle de Montréal de 1967 comme peut l'être, par exemple, Habitat-67, déjà classé immeuble patrimonial. Par ailleurs, l'ancien musée d'Expo 67 ne se démarque pas dans l'œuvre de ses concepteurs, les architectes Paul Gauthier, Gilles Guité et Gilles Côté.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec monsieur Jonathan Guénette, directeur des services à la clientèle de l'Île de Montréal, par courriel à l'adresse suivante : jonathan.guenette@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Jonathan Guénette, Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal

N/Réf : 48924

LA PARADE DES BERLOTS (L'Islet)
Proposeur (appuis) : Corporation des arts et de la culture de l'Islet
Date de réception de la proposition : 8 mai 2019
<p>Contexte de la proposition :</p> <div style="background-color: black; width: 100%; height: 40px; margin-bottom: 5px;"></div> <p>Cette tradition festive est l'occasion de rassemblements familiaux et communautaires dans la région en plus d'attirer quelques touristes. Il s'agit donc d'un événement contribuant à la cohésion sociale et à la vitalité culturelle du milieu.</p>
<p>Contexte actuel :</p> <p>Depuis 40 ans, des citoyens bénévoles de la municipalité de l'Islet organisent un défilé hivernal appelé « parade des Berlots ». Un dimanche matin de février, des carrioles et berlines sur patins défilent sur le chemin des Pionniers de l'Islet pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Bonsecours. Par la suite, un diner traditionnel est offert aux participants et à leur famille. Dans l'après-midi, une collecte de fonds appelée « la Criée des âmes » est organisée dans l'église au profit de la paroisse.</p> <p>Le 10 juin 2019, la parade des Berlots est lauréate d'un Prix patrimoine de la MRC de L'Islet (catégorie interprétation et diffusion).</p> <p><i>Contexte légal municipal (inventaire, identification, réglementation particulière) : s.o.</i></p>
Enjeu(x) : s.o.
<p>Conformité aux cinq conditions de la définition du patrimoine immatériel en vertu de la LPC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La parade des Berlots ne répond pas à la définition du patrimoine immatériel. Il ne s'agit pas d'un élément ancré dans l'histoire et faisant l'objet d'une transmission de génération en génération. • Bien qu'elle mette en valeur un mode de transport propre à la culture matérielle québécoise de même que les savoir-faire relatifs à l'attelage et à la conduite des chevaux, la parade des Berlots est avant tout une pratique commémorative. Des années 1950 aux années 1980, les habitants de L'Islet se sont réappropriés ces carrioles et en ont fait les emblèmes d'un mode de vie aujourd'hui disparu. Les Berlots sont donc passés d'objets utilitaires à des manifestations culturelles en mémoire des temps anciens.
<p>CONSIDÉRANT QUE :</p> <p>Intérêt patrimonial : La parade des Berlots ne répond pas à la définition du patrimoine immatériel, elle ne présente donc pas un intérêt patrimonial justifiant une désignation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La parade des berlots correspond davantage à une reconstitution historique qu'à un élément du patrimoine immatériel, comme cela est défini dans la Loi sur le patrimoine culturel. • Dans le cas de la parade des Berlots, il s'agit plutôt d'une activité délaissée ou révolue, puis réintroduite dans la culture ou mise en scène dans une perspective mémorielle. De plus, le défilé hivernal de voitures hippomobiles qui se tient depuis 1980 à L'Islet est un événement culturel local qui n'a pas encore atteint les 75 ans d'existence qui prévalent dans les lignes directrices pour la désignation.
Scénario recommandé : Refuser la proposition de désignation.

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Madame Chantal Castonguay
Présidente
Corporation des arts et de la culture de L'Islet
info@cacli.qc.ca

Madame la Présidente,

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet au ministre de la Culture et des Communications de désigner tout élément du patrimoine culturel, dont un élément du patrimoine immatériel, un personnage, un événement ou un lieu historique pour reconnaître formellement son intérêt patrimonial.

Le ministre détermine si l'élément présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur les lignes directrices pour la désignation des éléments du patrimoine immatériel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

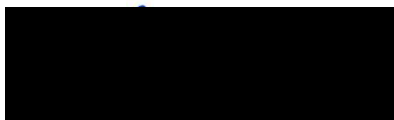
Par la présente, je vous informe que la proposition de désignation de la parade des Berlots n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse du Ministère a montré que la parade des Berlots ne répond pas à la définition du patrimoine immatériel de la LPC. Elle correspond davantage à une reconstitution historique qu'à un élément du patrimoine immatériel puisqu'elle évoque une activité délaissée, puis réintroduite dans la culture dans une perspective mémorielle. Dans ce contexte, la parade des Berlots ne peut pas être désignée comme un élément du patrimoine immatériel.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : claude.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Stéphane Lafaut
Directeur général
Ville de Lévis
2175, chemin du Fleuve
Lévis (Québec) G6W 7W9

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement du parc des Chutes-de-la-Chaudière et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

Le parc des Chutes-de-la-Chaudière produit un effet paysager recherché par les observateurs depuis plusieurs siècles. La chute constitue aussi un point de repère géographique reconnu par les Québécois, qui l'associent à la ville de Lévis. Le parc est un milieu naturel dont l'intérêt écologique est indéniable. Cependant, l'intérêt patrimonial du parc nous apparaît correctement préservé par le zonage municipal qui ne permet pas un développement commercial du secteur.

L'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la municipalité doit être informée lorsqu'une proposition de classement n'est pas retenue afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer le bien en vertu des pouvoirs qui sont conférés aux municipalités par la Loi. Nous vous encourageons donc à évaluer les options qui s'offrent à vous pour protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : claudio.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Jacques Demers
Président
Les Amis du parc des Chutes-de-la-Chaudière
i.nart@videotron.ca

Monsieur le Président,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

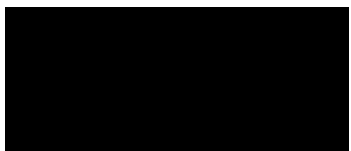
Par la présente, je vous informe que la proposition de classement du parc des Chutes-de-la-Chaudière n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. Le parc des Chutes-de-la-Chaudière produit un effet paysager recherché par les observateurs depuis plusieurs siècles. La chute constitue aussi un point de repère géographique reconnu par les Québécois qui l'associent à la ville de Lévis. Le parc est également un milieu naturel dont l'intérêt écologique est indéniable. Cependant, l'intérêt patrimonial du parc nous apparaît correctement préservé par le zonage municipal qui est très restrictif et qui ne permet pas un développement commercial du secteur.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : claude.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081

Parc des Chutes-de-la-Chaudière



Adresse (localisation) : 3300, rue du Parc-des-Chutes

Municipalité (région) : Lévis (12-Chaudière-Appalaches)

Propriétaire(s) : Ville de Lévis

Proposeur (appuis) :

- Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (co-auteur de la proposition)
- Amis du parc des Chutes-de-la-Chaudière (co-auteur de la proposition)

Date de réception de la proposition : 2020-03-16

Contexte de la proposition : La proposition de classement a été déposée le 16 mars 2020 par le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu et l'organisme des Amis du parc des Chutes-de-la-Chaudière, après une consultation publique (février 2020) sur un changement de zonage pour une partie du parc. Le changement de zonage visait à ajouter une fonction récréotouristique au parc dans l'optique de mieux desservir les usagers et d'agrandir la portion accessible aux visiteurs du parc.

Des élus ont parfois évoqué cette possibilité, mais aucun changement de zonage en ce sens n'a été initié à ce jour.

Lors de la consultation publique de février 2020, la Ville et les groupes ont parlé de protéger les chutes de la Chaudière en lui attribuant le statut de parc national.

Contexte actuel :

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :


- Le parc des Chutes-de-la-Chaudière est inclus dans un territoire récréo-écologique selon les grandes affectations du Schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Lévis.
- Le parc des Chutes-de-la-Chaudière se trouve principalement dans les zones L0352, L0558, L1001 et L1429 du règlement de zonage de la Ville de Lévis. Dans ces zones, les usages permis sont la conservation (L1), la récréation (L2), le service communautaire de proximité (P1), le stationnement (P301) et la production hydroélectrique (P402). Ce zonage correspond à l'usage actuel du parc, soit un parc municipal de portée régionale dans un milieu écologique sensible où est aménagée une centrale hydroélectrique.
- Le parc des Chutes-de-la-Chaudière n'est pas dans le territoire d'application d'un programme particulier d'urbanisme ou d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.
- La Ville de Lévis a inscrit un investissement de près de 4M\$ pour la reconstruction du pavillon d'accueil du parc des Chutes-de-la-Chaudière à son programme triennal d'immobilisations (2022-2023-2024),
- Une partie de l'intérêt du parc des Chutes-de-la-Chaudière réside dans sa valeur écologique, un volet qui ne relève pas du champ d'application de la Loi sur le patrimoine culturel. Le parc comprend notamment des milieux humides, des aires de concentration

d'oiseaux aquatiques, des sites de plantes rares ou menacées ainsi que des espèces de poissons rares ou menacées.
Occupation actuelle et future : Le parc des Chutes-de-la-Chaudière est un grand parc municipal, usage qui n'est pas appelé à changer.
Enjeu(x) : Il n'y a pas d'enjeux particuliers.
État : Il n'y a pas d'enjeux particuliers.
<p>CONSIDÉRANT QUE :</p> <p>Intérêt patrimonial : Le parc des Chutes-de-la-Chaudière présente un intérêt patrimonial qui le démarque à l'échelle du Québec.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le parc des Chutes-de-la-Chaudière présente une valeur paysagère puisqu'il produit un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années et qu'il constitue un point de repère géographique reconnu. Le parc comprend l'une des plus importantes chutes du Québec, qui produit un effet paysager remarquable qui est recherché par les observateurs depuis plusieurs siècles, dont des artistes. Par ailleurs, le parc est un repère géographique reconnu par la majorité des Québécois qui associent la chute à la ville de Lévis. • Quatre sites archéologiques sont inclus dans le périmètre du parc des Chutes-de-la-Chaudière, et ils révèlent une présence humaine très ancienne des lieux à l'échelle du Québec. Cependant, ces sites sont perturbés et présentent des portions résiduelles très limitées. D'autres sites archéologiques très anciens sont mieux conservés ailleurs, notamment dans la ville de Lévis. <p>Intérêt public : Le classement du parc des Chutes-de-la-Chaudière n'apparaît pas nécessaire pour assurer la préservation de son intérêt patrimonial.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le zonage du parc des Chutes-de-la-Chaudière est très restrictif, et il ne permet pas un développement commercial dans ses limites. • Le parc des Chutes-de-la-Chaudière est un équipement récréotouristique important de Lévis, et la Ville en prend soin. De plus la Ville, a développé une approche préventive exemplaire de son patrimoine archéologique. • Considérant que l'intérêt du parc des Chutes-de-la-Chaudière, notamment sa valeur écologique, le classement en vertu de la LPC n'apparaît pas la meilleure option de protection.
Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement d'un site patrimonial.

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Pierre-Paul Sénéchal
Président
Groupe d'initiative et de recherches appliquées au milieu


Monsieur le Président,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

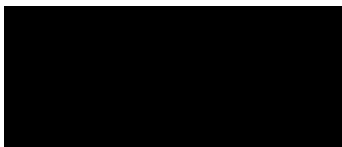
Par la présente, je vous informe que la proposition de classement du parc des Chutes-de-la-Chaudière n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. Le parc des Chutes-de-la-Chaudière produit un effet paysager recherché par les observateurs depuis plusieurs siècles. La chute constitue aussi un point de repère géographique reconnu par les Québécois qui l'associent à la ville de Lévis. Le parc est également un milieu naturel dont l'intérêt écologique est indéniable. Cependant, l'intérêt patrimonial du parc nous apparaît correctement préservé par le zonage municipal qui est très restrictif et qui ne permet pas un développement commercial du secteur.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, par courriel à l'adresse suivante : claude.rodrigue@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Claude Rodrigue, Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf : 49081



PAR COURRIEL

Québec, le 23 avril 2020



Monsieur,

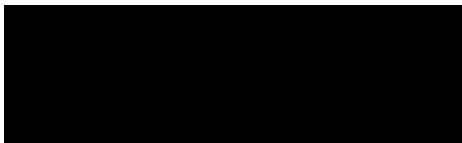
Nous avons bien reçu votre lettre datée du 11 mars 2020 dans laquelle vous appuyez la proposition d'attribution de statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel pour le parc des Chutes-de-la-Chaudière situé à Lévis.

Soyez assuré que cette proposition sera analysée avec intérêt et que nous tiendrons le proposeur informé du suivi qui y sera donné.

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec M. Pierre-André Corriveau, chargé de projet à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, au 418 838-9886, poste 223, ou par courriel à l'adresse suivante : pierre-andre.corriveau@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le registraire du patrimoine culturel,



Jean-François Drapeau

c. c. Monsieur Claude Rodrigue, directeur de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

N/Réf. : 37517



Rapport de consultation publique

PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU PARC JEAN-DRAPEAU





OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU PARC JEAN-DRAPEAU

Rapport de consultation publique

Le 27 mars 2019

Édition et diffusion

Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556
Internet : www.ocpm.qc.ca
Courriel : info@ocpm.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2019

ISBN 978-2-924750-51-3 (imprimé)

ISBN 978-2-924750-52-0 (PDF)

Le masculin est employé pour alléger le texte.

Tous les documents déposés durant le mandat de la commission ainsi que les enregistrements de toutes les interventions publiques sont disponibles pour consultation aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal.



1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : (514) 872-3568
Télécopieur : (514) 872-2556
ocpm.qc.ca

Montréal, le 27 mars 2019

Madame Valérie Plante
Mairesse de la Ville de Montréal
Monsieur Benoit Dorais
Président du comité exécutif
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C6

Objet : Rapport de consultation publique en amont de l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau

Madame la Mairesse,
Monsieur le Président du comité exécutif,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur l'exercice d'amont visant l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau pour les dix prochaines années.

Cette consultation aura été une des plus importantes de l'histoire de l'OCPM en termes de durée et de participation. Dans une perspective de réappropriation et de mise en valeur des attributs de cet espace symbolique, nous avons invité les citoyens à un exercice inédit de vision et de créativité qui s'est déroulé en quatre phases.

Plus de 5 000 personnes ont contribué en ligne, assisté ou participé aux différents ateliers, soirées thématiques, séances d'information et d'audition des opinions. Les membres du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau, les partenaires insulaires, les organisateurs d'activités culturelles et sportives ainsi que les responsables d'associations récréotouristiques ont été rencontrés en préconsultation afin de mieux comprendre leurs besoins spécifiques et

cerner leurs attentes envers le futur plan directeur. Les activités tenues tout au long de l'été dans le Parc ont permis de recueillir sur le vif les opinions de près de 1 000 personnes. La commission a reçu près de 200 opinions écrites et une cinquantaine de présentations orales. Cette extraordinaire mobilisation témoigne bien de l'intérêt de la population pour cet espace qui occupe une grande place dans l'imaginaire montréalais et québécois.

Il faut également souligner l'abondante documentation mise à la disposition des participants par l'administration du Parc. État des lieux, fiches synthèses, études, documents d'archives, le tout réalisé sans complaisance, ont été des plus utiles pour alimenter une réflexion la plus complète possible sur l'avenir de ce joyau montréalais. L'ensemble de la démarche constitue ainsi une riche mine d'information, d'analyses, de suggestions et de projets qu'il est impossible de traduire adéquatement en quelques recommandations.

Conformément aux souhaits exprimés par l'administration municipale, la commission a effectué un exercice de vision et tenté, sur la base des informations qui lui ont été fournies, d'identifier les principes et les orientations qui pourraient mener à l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement et de développement pour le parc Jean-Drapeau correspondant vraiment aux aspirations de la population.

Les Montréalais comprennent et acceptent la double vocation d'espace nature et de lieu de diffusion de grands événements du Parc. Mais, ils constatent un important déséquilibre entre ces vocations. Le constat qui ressort est celui de la nécessité d'un retour de balancier important en faveur de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti des îles. Des priorités et des opportunités ont été identifiées par les participants pour retisser la trame du Parc, achever son aménagement et lui redonner cette identité singulière des beaux jours d'Expo 67, des Jeux olympiques et des Floralies. Ils souhaitent toutefois voir croître les services, se diversifier l'offre et la programmation être mieux équilibrée.

Plusieurs ont fait le constat d'un manque de vision d'ensemble et appellent ardemment à plus de constance et de cohérence dans les investissements, les aménagements et la gestion du Parc. Finalement, la consultation a permis de mettre en lumière l'attachement des Montréalais à ce parc symbolique qui éveille chez eux des sentiments de nostalgie, de fierté et d'espoir pour l'avenir, autant d'ingrédients pour lui donner, dans la prochaine décennie, le souffle nécessaire à la réalisation de son plein potentiel.

L'Office rendra ce rapport public le 10 avril 2019, à moins que vous ne souhaitiez qu'il le fasse à une date plus rapprochée. De plus, si vous le jugez opportun, je pourrais me rendre disponible pour présenter le rapport aux élus concernés.

Je vous prie d'agréer, Madame la Mairesse et Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,



Dominique Ollivier

DO/II

c. c. Monsieur Éric Alan Caldwell, responsable de l'OCPM
Monsieur Luc Ferrandez, responsable des grands parcs et des espaces verts



TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
1. Description de l'objet de la consultation et de la démarche mise en place	3
1.1 L'objet de la consultation	3
1.2 Le territoire visé.....	3
1.3 Activités et fréquentation du Parc.....	4
1.4 Statut juridique et gouvernance.....	5
1.5 Financement de la SPJD	6
1.6 Documentation	7
1.7 La démarche de consultation.....	9
2. Les préoccupations, les attentes et les opinions des participants.....	13
2.1 Attentes par rapport à la consultation publique et le plan directeur	13
2.1.1 Vision d'ensemble.....	13
2.1.2 Le territoire visé.....	16
2.1.3 Les études et diagnostics	17
2.1.4 Les politiques et plans existants	18
2.1.5 Le suivi et la mise en œuvre du plan directeur.....	19
2.2 L'identité du parc Jean-Drapeau.....	19
2.2.1 Vocations et missions du Parc	21
2.2.2 La cohabitation des vocations	32
2.3 Expérience des usagers et services.....	40
2.3.1 Information et accueil des visiteurs.....	40
2.3.2 Sécurité	40
2.3.3 Signalétique.....	41
2.3.4 Mobilier urbain et restauration	42
2.3.5 Location d'équipements et services	44
2.3.6 Innovations technologiques.....	45



2.4	Les activités et la programmation	46
2.4.1	Proposition d'activités	46
2.4.2	Tarifcation et accessibilité financière	54
2.5	L'aménagement du site	54
2.5.1	Revitalisation des secteurs vacants ou sous-utilisés	55
2.5.2	Accès au fleuve et aux berges.....	57
2.5.3	Les espaces verts et bleus.....	59
2.5.4	Lieux de rassemblement.....	62
2.5.5	Le patrimoine (bâti)	65
2.5.6	Le patrimoine et l'Expo 67	67
2.5.7	Occupation transitoire et temporaire des terrains et bâtiments.	73
2.5.8	Nouveaux bâtiments.....	74
2.6	Les transports et la mobilité	75
2.6.1	Accès au Parc et sécurité des déplacements.....	76
2.6.2	Le transport véhiculaire et les stationnements.....	77
2.6.3	Transports en commun.....	81
2.6.4	Les déplacements en transport actif	85
2.7	Modèle d'affaires et financement du Parc	88
2.7.1	Sources de financement	90
2.8	La gouvernance	93
2.8.1	Le statut du Parc	94
2.8.2	Processus décisionnel	94
2.8.3	Gestion du Parc.....	98
2.8.4	Collaborations et partenariats.....	100
3.	Les constats et l'analyse de la commission	103
3.1	L'identité, la vocation et la vision du Parc	108
3.2	Des principes directeurs au service du développement du Parc	110
3.2.1	Principe 1 : le caractère public du Parc et l'abordabilité de ses activités	110

3.2.2	Principe 2 : le respect de la nature et de l'environnement	111
3.2.3	Principe 3 : le respect de l'identité et de l'esprit des lieux.....	112
3.2.4	Principe 4 : la cohabitation harmonieuse	113
3.2.5	Principe 5 : le recours au savoir-faire local.....	114
3.2.6	Principe 6 : la saine gestion environnementale.....	115
3.2.7	Principe 7 : la gouvernance participative	116
3.3	Des orientations qui favorisent la pérennité et le développement du Parc.....	117
3.3.1	Orientation 1 : conserver et mettre en valeur les espaces verts et bleus.....	117
3.3.2	Orientation 2 : honorer l'histoire et le patrimoine.....	123
3.3.3	Orientation 3 : consolider l'organisation spatiale en un tout cohérent.....	127
3.3.4	Orientation 4 : favoriser des choix de mobilité respectueux de l'esprit des lieux	131
3.3.5	Orientation 5 : diversifier et consolider l'offre de services et d'activités.....	138
3.3.6	Orientation 6 : développer un modèle plus efficace de gouvernance et de financement.....	143
	Conclusion.....	153
	Annexe 1 – Les renseignements relatifs au mandat	155
	Annexe 2 – La documentation.....	159
	Annexe 3 – Les recommandations	165



Introduction

Lors de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Montréal du mercredi 9 août 2017, il a été résolu « *de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre d'une démarche de préconsultation et de consultation pour l'élaboration du prochain Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau*¹. »

Le sommaire décisionnel accompagnant la résolution indique que ce mandat « *s'inscrit dans la convention entre la Ville et la Société du parc des îles, qui ont convenu que la SPJD assurera la mise à jour du Plan directeur et que ses modifications majeures subséquentes devront être déposées au comité exécutif qui les transmettra au conseil de Ville pour approbation. Rappelons que la dernière version du Plan directeur adoptée par le comité exécutif de la Ville de Montréal date de 1993 et que la dernière mise à jour de la convention d'entente VDM/SPJD remonte à 1996. Cette dernière version sera également révisée au cours de l'année 2017*². »

Suite au changement d'administration qui a suivi les élections municipales du 5 novembre 2017 et au renouvellement du conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD), ce mandat a été précisé dans une lettre signée par la mairesse de Montréal le 6 avril 2018 : « *La consultation servira avant tout d'exercice de vision, nous vous demandons d'inviter la population à s'exprimer sur les prochaines étapes de développement du parc Jean-Drapeau. Cette démarche s'inscrit dans une perspective de réappropriation et de mise en valeur des attributs de cet espace unique*³. »

Dans le cadre de son mandat, la commission, formée de monsieur Jean Burton, président, et de mesdames Francine Simard et Isabelle Beaulieu, commissaires, a tenu de nombreuses activités dans le but de recueillir l'opinion des citoyens, des parties prenantes, des partenaires et divers intervenants interpellés par l'objet de la consultation.

La démarche de consultation intitulée ***L'avenir du parc Jean-Drapeau*** a été annoncée le 24 avril 2018 et s'est déroulée jusqu'au 3 octobre, permettant la participation de plus de 7 100 personnes.

Ce rapport rend compte de la consultation publique. Le premier chapitre décrit l'objet de la consultation et la démarche de consultation mise en place par l'OCPM. Le deuxième rassemble les préoccupations et les opinions exprimées par les participants. Le troisième chapitre est consacré à l'analyse de la commission et ses recommandations.

¹ Résolution CE17 1365 de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Montréal, doc. 1.3

² Sommaire décisionnel, doc. 1.1

³ Lettre de la mairesse de Montréal, doc. 1.1.1



1. Description de l'objet de la consultation et de la démarche mise en place

1.1 L'objet de la consultation

Le présent mandat de consultation vise l'élaboration du plan directeur du parc Jean-Drapeau pour les dix prochaines années. Il s'agissait de convier les citoyens et citoyennes à un exercice de vision afin qu'ils puissent s'exprimer sur les valeurs et les orientations qui devront guider, sur un horizon de 10 ans, l'élaboration du prochain Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau (plan directeur).

Un **plan directeur** est un document qui planifie l'aménagement, la gestion ainsi que le développement d'un lieu ou d'une organisation. C'est une feuille de route qui permet d'énoncer et de réaliser une vision à moyen et à long terme. L'élaboration d'un plan directeur est l'occasion de faire le point sur le contexte, d'exposer les enjeux, puis de définir une vision commune et intégrée. Enfin, il sert à déterminer des priorités et indiquer les résultats attendus à l'échéance du plan.

Au moment du déclenchement de la consultation, plusieurs investissements avaient été annoncés ou étaient en cours de réalisation :

- L'agrandissement de l'amphithéâtre et de l'allée Calder sur l'île Sainte-Hélène;
- La rénovation du bâtiment Hélène-de-Champlain;
- La construction des nouveaux paddocks du circuit Gilles-Villeneuve.

1.2 Le territoire visé

Le parc Jean-Drapeau est situé sur le fleuve Saint-Laurent, au sud de Montréal. Son territoire couvre les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, à l'exception du Casino de Montréal et de La Ronde.

Le Casino de Montréal est inauguré en 1993 dans les anciens pavillons de la France et du Québec, sur les terrains vendus au gouvernement du Québec en 1995. En 2001, un bail emphytéotique d'une durée de 65 ans est signé entre la Ville de Montréal et la compagnie Six Flags pour le secteur de La Ronde, incluant le stationnement P8 (qui comprend Cap-sur-Mer, la pointe nord de l'île Sainte-Hélène).

On retrouve sur son territoire un nombre important de bâtiments, d'infrastructures et d'équipements.

L'île Notre-Dame comprend le circuit Gilles-Villeneuve, la plage Jean-Doré, le Bassin olympique, le Casino de Montréal (pavillon de la France et pavillon du Québec lors de l'Expo 67), les Jardins des Floralies et le Pavillon du Canada (aujourd'hui bureaux administratifs et espaces locatifs). Sur l'île Sainte-Hélène sont situés le Complexe aquatique, La Ronde, la Biosphère (Pavillon des États-Unis lors de l'Expo 67), le fort de l'île Sainte-Hélène (Musée Stewart). On trouve également sur

les deux îles des espaces verts (notamment le mont Boullé), des sentiers pédestres et cyclables, des sculptures d'extérieur, des canaux, des cours d'eau et aussi des lieux événementiels.

Le Parc est desservi par la ligne jaune du métro grâce à la station Jean-Drapeau, une ligne d'autobus de la STM, des navettes d'autobus opérées par le Casino de Montréal, une navette fluviale (en période estivale) opérée par *Les Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc.* Il est relié à Montréal et à la Rive-Sud par les ponts de la Concorde, Jacques-Cartier et Victoria.



Plan du parc Jean-Drapeau et ses principaux attraits

1.3 Activités et fréquentation du Parc

La SPJD tient depuis les dernières décennies différents rôles. D'une part, elle est opérateur, gestionnaire de site et promoteur quand vient le temps d'organiser les Week-ends du Monde ou

la Fête des neiges, ou encore quand elle doit maintenir des infrastructures sportives et animer les activités de la plage Jean-Doré. D'autre part, elle joue un rôle en tant que locateur pour les activités des promoteurs, notamment des festivals de musique, des compétitions sportives et le Grand Prix de Formule 1 du Canada.

Au total, le parc Jean-Drapeau a reçu plus de 8 millions de visiteurs en 2016, dont la majorité était des Montréalais et 20 % des touristes. En excluant le Casino de Montréal et La Ronde, le Parc a accueilli quelque 1,4 million de visiteurs en 2016 pour ses activités régulières : Fête des neiges, attractions sportives, plage, etc. Sur ce nombre, 68 % de l'achalandage estimé annuellement est généré par les activités de programmation majoritairement estivales.

Sur une base annuelle, le Parc accueille en moyenne 66 événements depuis les dix dernières années. En 2018, il y a eu huit événements internationaux, 27 événements culturels et de divertissement, 22 sportifs et cinq produits par la SPJD⁴.

Près de huit visiteurs sur dix du Parc sont des résidents de la grande région de Montréal et effectuent en moyenne trois visites sur une période de 12 mois. La fréquentation du Parc est en croissance de 1,1 % annuellement depuis 2013 pour ses activités régulières⁵.

1.4 Statut juridique et gouvernance

La Société du parc Jean-Drapeau est un organisme paramunicipal qui a été constitué en 1983 par lettres patentes émises par le lieutenant-gouverneur à la requête de la Ville de Montréal en vertu de la Charte de la Ville de Montréal. Elle est un organisme à but non lucratif au sens de la partie III de la Loi sur les compagnies.

La Société possède une personnalité morale juridique distincte de la Ville, mais elles sont toutes deux liées puisque la Société agit à titre de mandataire de la Ville dans la gestion des îles Notre-Dame et Sainte-Hélène. Ce mandat est précisé dans une Convention intervenue en 1996 entre la Ville et la Société, laquelle a été approuvée par le conseil municipal le 19 novembre 1996. C'est à travers les paramètres de cette Convention qu'elle accomplit son rôle d'administration, d'exploitation et de développement du Parc. En conformité avec ses lettres patentes, la Convention stipule que la Société a comme mission d'administrer, d'exploiter et de conserver au parc Jean-Drapeau des activités à caractère international, récréatif, éducatif, culturel, social et touristique. Son mandat est également de développer le Parc en conformité avec les orientations du plan directeur.

Rappelons que le statut actuel du Parc exige que la vocation des îles demeure publique, que Montréal peut utiliser les îles à des fins de parc ou de lieu d'exposition publique. En vertu de la Charte de la Ville, le parc Jean-Drapeau fait partie des parcs et équipements culturels, de sports ou de loisirs qui relèvent de la compétence du conseil municipal (art. 94 et Annexe D de la

⁴ SPJD, Évolution du nombre d'événements entre 2009-2018, doc. 4.7.1.1

⁵ État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1

Charte). En 1986, alors qu'elle adopte son schéma d'aménagement, la Communauté urbaine de Montréal reconnaît les îles comme territoire destiné « *à des fins de conservation ou de récréation, et présentant un rayonnement de niveau régional*⁶ ».

À la suite de l'adoption du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), l'agglomération de Montréal a mis à jour en 2015 ce document de planification régionale en adoptant son Schéma d'aménagement et de développement.

Le Parc est considéré comme une infrastructure d'intérêt collectif visée à l'Annexe I du Décret concernant l'agglomération de Montréal, ce qui fait que le parc Jean-Drapeau relève de la compétence d'agglomération de Montréal. Toute réglementation ou ordonnance spécifique à l'usage du parc Jean-Drapeau relève donc du Conseil d'agglomération.

Finalement, mentionnons que le parc Jean-Drapeau se situe géographiquement sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie. La compétence de l'arrondissement se limite à la voirie⁷.

1.5 Financement de la SPJD

Le budget annuel d'opération de la SPJD est de 24,7 millions de dollars, dont 49,2 % proviennent de la Ville de Montréal et 50,8 % de revenus autonomes.

Les principales sources de revenus autonomes sont :

- Les redevances liées aux événements des partenaires (4,8 M\$);
- Les locations de salles et d'espaces (1 M\$);
- Les stationnements (1,6 M\$);
- Les droits d'entrée aux activités de la SPJD (1,1 M\$).

Pour ce qui est des investissements, la documentation de la SPJD indique que 105 000 000 dollars de maintien d'actifs sont prévus pour des projets d'ici 2026, excluant les projets engagés, dont le Plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène (PAMV), la construction des nouveaux paddocks du circuit Gilles-Villeneuve et le Hélène-de-Champlain. L'estimation des coûts réels pour le maintien des actifs annuellement est de 15 millions (dix millions en bâtiment et cinq millions pour divers équipements et certains aménagements)⁸.

⁶ État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 18

⁷ État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 18 et 26

⁸ État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 28-29 (Chiffres des revenus pour 2016)

1.6 Documentation

Dans le cadre de la présente consultation, la SPJD a déposé plusieurs documents, dont :

- L'état des lieux du parc Jean-Drapeau dans le cadre des consultations publiques et préparation du plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau 2018-2028⁹;
- Le cadre stratégique du parc Jean-Drapeau.

Ces deux documents faisaient office de **documents de consultation**.

La SPJD a complété cette documentation avec six fiches synthèses, huit portraits et une dizaine d'études (voir liste complète en annexe).

Outre la documentation fournie par la SPJD, l'OCPM a rendu disponibles sur son site Internet des documents et des liens utiles. Ces derniers ont été enrichis par de la documentation déposée par les participants à la consultation.

Toute la documentation est disponible sur le site Internet de l'OCPM à l'adresse suivante : www.ocpm.gc.ca

L'état des lieux

L'état des lieux se traduit en trois groupes d'enjeux qui constituent des défis et des leviers pour orienter les décisions et les actions, et que la SPJD a soumis à la consultation, soit :

- l'identité, la vocation et l'expérience des usagers du Parc;
- la pérennité des actifs et le développement du Parc;
- la gouvernance et le modèle d'affaires du Parc.

La SPJD propose de mieux répondre aux attentes de ses usagers :

- en améliorant l'offre du Parc;
- en définissant mieux la diversité de ses vocations;
- en mettant en valeur les attraits distinctifs du site;
- en améliorant la mobilité active et durable;
- en intégrant l'aménagement paysager;
- en améliorant le rapport des usagers à l'eau;
- en aménageant des promenades panoramiques.

⁹ État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1

La SPJD précise que la consultation devrait permettre de mieux connaître les souhaits des usagers, des citoyens et de parties prenantes pour les dix prochaines années, pour l'aménagement des deux îles, la mise en valeur des bâtisses et des icônes du site d'Expo 67, les activités au Parc, la circulation et la mobilité ainsi que l'aménagement paysager du territoire¹⁰.

Le cadre stratégique

La SPJD a accompagné son « état des lieux » par un « cadre stratégique¹¹ ». Celui-ci contient les **énoncés de valeurs**, de **mission** et de **vision** proposés par la SPJD dans le cadre de la consultation et « visent à mener un débat ouvert afin de bénéficier de l'intelligence collective. Ils évolueront de manière à ce que la Société du parc Jean-Drapeau et la population montréalaise collaborent de concert à ce cadre stratégique¹². »

Les valeurs

- le développement durable,
- la qualité du service,
- la collaboration,
- l'intégrité,
- l'innovation.

Le document précise que la SPJD « s'engage à privilégier le développement durable et à centrer ses actions sur l'innovation et la qualité de ses prestations, ce avec intégrité et dans un esprit constant de collaboration avec toutes ses parties prenantes.

La mission

Au cœur du fleuve Saint-Laurent, le parc Jean-Drapeau est un site de valeur patrimoniale exceptionnelle et un pôle d'attraction de rayonnement international, qui offre une diversité d'expériences et contribue au bien-être de la société montréalaise.

La vision

Source de fierté des Montréalais et reconnu internationalement pour ses attributs hors normes, le parc Jean-Drapeau révélera son caractère insulaire et deviendra une destination célébrant la diversité de ses vocations et le génie de ses bâtisseurs en favorisant l'innovation, la participation citoyenne et le développement durable¹³. »

¹⁰ Présentation lors de la séance d'information du 24 avril 2018, doc. 3.6, p. 26

¹¹ Cadre stratégique du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1.1

¹² Cadre stratégique du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1.1

¹³ Cadre stratégique du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1.1

Axes de développement et orientations

Afin d'identifier les orientations sectorielles du nouveau plan directeur, la SPJD a défini huit axes de développement ainsi que quatre orientations stratégiques¹⁴, tels que cités ici-bas :

Axes de développement

- l'offre d'activités et la qualité des services,
- la mobilité renouvelée et l'accessibilité améliorée,
- le développement et le maintien des infrastructures et des actifs,
- la mise en valeur du patrimoine et de la culture,
- l'aménagement cohérent du territoire,
- la notoriété du Parc,
- la pérennité du Parc,
- la gouvernance du Parc.

Orientations stratégiques

- promouvoir et agir selon les principes du développement durable,
- favoriser une approche axée sur la qualité de l'expérience des usagers,
- favoriser l'innovation sous toutes ses formes,
- agir selon des pratiques de gouvernance ouverte, transparente, participative et collaborative.

1.7 La démarche de consultation

Dans le but de permettre une participation nombreuse et diversifiée, l'OCPM a proposé une série d'activités qui ont été annoncées lors de la **séance d'information** qui a eu lieu le 24 avril 2018 à l'auditorium de la Grande Bibliothèque du Québec. Ces activités donnaient l'occasion aux parties prenantes, partenaires, utilisateurs, experts, ainsi qu'à toutes personnes concernées d'exprimer leurs idées, leurs préoccupations et leurs besoins quant à l'avenir du parc Jean-Drapeau.

Rencontres de préconsultation

La commission a organisé une série de rencontres de préconsultation avec les différents partenaires et parties prenantes du Parc entre le 9 mars et le 29 mai 2018. Les objectifs de ces rencontres étaient d'identifier les enjeux, forces et faiblesses du parc Jean-Drapeau ainsi que les priorités qui devraient guider l'élaboration du plan directeur. Les participants étaient également invités à prendre part aux autres activités de consultation.

Des **rencontres individuelles** ont été tenues avec chacun des quatre partenaires insulaires de la SPJD, soit la Biosphère, le Musée Stewart, La Ronde/Six Flags et le Casino de Montréal. La commission a aussi convié les partenaires insulaires du Parc à une **rencontre de groupe**. L'objectif

¹⁴ Cadre stratégique du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1.1

était de partager les enjeux propres à chacun et devant, à leur avis, être retenus dans le futur plan directeur de la SPJD.

La commission a aussi tenu une **rencontre avec les organisateurs d'événements** ainsi qu'une autre **rencontre avec les associations récréotouristiques**. Celles-ci ont permis à la commission de mieux connaître les attentes à l'égard d'un futur plan directeur et les besoins spécifiques des principaux acteurs qui tiennent leurs activités au Parc. De plus, la commission a tenu trois **rencontres ciblées** auprès d'experts et de parties prenantes du parc Jean-Drapeau. Les comptes rendus de ces rencontres sont disponibles dans la documentation en ligne.

Soirées thématiques

La commission a organisé quatre **rencontres participatives** dont les thèmes étaient les suivants : Les services et activités au Parc, l'aménagement et mise en valeur du Parc, les transports et déplacements et, finalement, image de marque, gouvernance et modèle d'affaires. Ces rencontres permettaient aux participants d'échanger quant aux enjeux qu'ils considèrent prioritaires pour l'avenir du Parc et de partager leurs préoccupations et leurs pistes de solution.

Activités en ligne

Tout au long de la démarche, plusieurs occasions de contribuer en ligne à la consultation ont été proposées via un **questionnaire d'introduction** et quatre **questionnaires thématiques** en écho aux sujets abordés lors des soirées thématiques. De plus, la population était également invitée à soumettre des **opinions en ligne**, en répondant en 250 mots à une série de questions ouvertes sur huit sujets identifiés.

Activités terrain

Durant l'été, la commission a organisé des activités sur le terrain (aussi appelées « activités *in situ* »). Ces activités avaient comme objectif de recueillir l'opinion de ceux et celles qui fréquentent le parc Jean-Drapeau. Ces activités se sont déroulées sur plusieurs fins de semaine lors des événements populaires et dans les lieux les plus fréquentés du Parc.

Un kiosque de l'OCPM invitait les visiteurs à indiquer leurs souhaits pour le Parc sur un panneau et à les déposer dans une **boîte à suggestions**. Aussi, une équipe mobile a mené une **enquête par interceptions** où des visiteurs, sélectionnés au hasard, étaient invités à répondre aux questions d'un « *enquêteur* », muni d'une tablette électronique. Ces activités étaient aussi l'occasion pour les usagers du Parc de participer à la démarche de consultation en cours.

Activité contributive citoyenne

L'OCPM a élaboré une « *activité contributive citoyenne* » dont l'objectif était d'amener de petits groupes de personnes à discuter du potentiel du parc Jean-Drapeau et des orientations à favoriser dans le plan directeur, à l'aide d'une activité auto-organisée ou en compagnie d'un

animateur de l'OCPM. Une trousse téléchargeable était mise à leur disposition. Au total, cinq activités de ce type ont été organisées, dont une auprès d'élèves d'une école secondaire.

L'audition des opinions

Les six séances d'audition des opinions qui se sont déroulées sur cinq jours ont été l'occasion pour tous ceux qui le désiraient de donner leur avis par écrit ou en personne. La commission a reçu 75 mémoires, dont 43 ont fait l'objet d'une présentation. Six participants sont intervenus sans déposer de mémoire.

Tableau synthèse de la participation

Activité	Dates	Nombre de participants
Séance d'information		
Sur place	24 avril	220
En ligne	24 avril au 25 sept.	1053
Rencontres avec les partenaires insulaires (5)	9, 12, 20 mars, 3 avril, 1 ^{er} mai	19
Rencontres ciblées (3)	23, 24 et 29 mai	13
Soirées thématiques (4)		
Services et activités	7 juin	32
Aménagement et mise en valeur	11 juin	38
Transports et déplacements	12 juin	28
Gouvernance et modèle d'affaires	19 juin	18
Activités terrain	14, 16, 20 et 21 juillet	190
Interceptions	14, 15, 21 juillet, 3, 4, 5, 10, 11, 12 août	721
Activités contributives citoyennes (5)	6, 7, 10, 23 sept., 4 octobre	106
Questionnaires en ligne		
Questionnaire d'introduction	5 avril au 24 sept.	2032
Services et activités	27 juin au 24 sept.	1058
Aménagement et mise en valeur	18 juillet au 24 sept.	347
Transports et déplacements	2 août au 24 sept.	369
Gouvernance et modèle d'affaires	21 août au 24 sept.	433
Assistance aux séances d'audition des opinions	26, 27 et 28 sept., 2, 3 octobre 2018	256
Opinions orales et écrites		
Mémoires déposés avec présentation		43
Interventions sans dépôt de mémoire		6
Mémoires déposés sans présentation		26
Opinions en ligne (mini-mémoires)		117
	TOTAL :	7125



2. Les préoccupations, les attentes et les opinions des participants

La consultation publique sur l'avenir du parc Jean-Drapeau a été l'une des plus importantes de l'histoire de l'OCPM en termes de participation et de durée. Citoyens comme organisations ont profité des nombreuses occasions qui leur ont été proposées pour exprimer leur opinion quant aux enjeux actuels et futurs de ce lieu, en vue de l'élaboration du plan directeur de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD).

Dans le présent chapitre, nous résumerons les préoccupations, les attentes et les opinions exprimées lors des prérencontres, des soirées thématiques, des activités terrain et contributives, dans les questionnaires et opinions en ligne, ainsi que dans les mémoires et présentations lors des séances d'audition des opinions.

2.1 Attentes par rapport à la consultation publique et le plan directeur

Autant les citoyens, les groupes que les organisations concernées par l'avenir du Parc ont souligné l'attachement des Montréalais pour ce lieu ainsi que la chance pour Montréal, les résidents et les touristes de pouvoir profiter d'un site aussi unique et emblématique que le parc Jean-Drapeau.

La tenue de consultations publiques a été accueillie favorablement. En effet, la nécessité, voire l'urgence, de doter le Parc d'une vision d'ensemble pour lui assurer un développement cohérent ont été soulignées à de très nombreuses reprises. Toutefois, plusieurs intervenants ont déploré que la consultation ait lieu après l'annonce d'investissements importants et le début de travaux majeurs. À cet égard, la principale critique concerne les travaux en cours pour la création de l'amphithéâtre sur l'île Sainte-Hélène (aussi appelé « *amphithéâtre naturel* »). Un investissement qui aurait dû être utilisé pour la mise en œuvre du futur plan directeur issu de la consultation, selon certains.

En somme, les participants souhaitent que cet exercice de consultation soit porteur de résultats et, contrairement à des pans importants du dernier plan directeur adopté en 1993, débouchent sur des actions ambitieuses « *afin que le parc retrouve ses lettres de noblesse*¹⁵ ».

2.1.1 Vision d'ensemble

Le manque de planification dans la gestion du parc Jean-Drapeau est grandement déploré et plusieurs croient que cela nuit au développement du Parc étant donné que l'approche à la pièce ne permet pas d'avoir une vision d'ensemble¹⁶ ni de faire du Parc « *la destination prisée et prestigieuse qu'elle mériterait de devenir*¹⁷ ».

¹⁵ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 4

¹⁶ Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 2

¹⁷ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 6

Pour ce faire, le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) incite la direction du Parc ainsi que les élus de la Ville « à *poser des gestes pour corriger des années de laisser-aller et de manque de vision globale [alors que] les projets de développement ou de méga activités sont présentés et analysés à la pièce, les patrimoines sont sous-entretenus et la vocation d'espace vert et bleu public n'est pas mise à l'honneur*¹⁸ ». Ce parc ne peut pas être seulement une collection d'attractions, explique Culture Montréal¹⁹. Un citoyen abonde dans le même sens, en déplorant « *le manque de vision globale qui prévaut actuellement et l'empiètement progressif sur le parc par les promoteurs d'événements, au profit des intérêts privés, au détriment des citoyens*²⁰ ». Dans cette perspective, Héritage Montréal demande « *que ce site exceptionnel et complexe soit doté d'une vision d'ensemble, cohérente avec son histoire et sa valeur de lieu public afin d'en assurer la conservation, l'accessibilité et la fonction dans la vie collective*²¹ ». À l'avenir, une « *vision extrêmement ambitieuse* » doit piloter le plan directeur et les actions de tous les intervenants, qu'ils soient gouvernementaux, municipaux, privés ou citoyens, à court terme et pendant les décennies à venir, résume un citoyen²².

Plusieurs participants considèrent que le prochain plan directeur doit être porté par une vision d'ensemble et qu'il faut profiter de l'occasion pour faire une mise à jour du plan de 1993²³. Des intervenants ont rappelé que ce plan comportait des orientations prometteuses qui faisaient alors consensus : faire du parc Jean-Drapeau « *un lieu résolument vert et bleu*²⁴ » et créer un « *cadre cohérent permettant d'accueillir [une] constellation d'expériences*²⁵ ». Dans un mémoire posthume, Mark London, qui a coordonné l'élaboration de ce plan pour la Ville de Montréal entre 1989 et 1993, a rappelé que le site devrait être un grand parc incluant des installations majeures à l'intérieur de pôles d'activité soigneusement délimités et accueillant des événements strictement limités dans le temps. Dans son mémoire, il juge que « *malheureusement, ce plan fut peu respecté au cours des décennies subséquentes [alors que depuis] la préoccupation centrale est d'augmenter la fréquentation et surtout les revenus pour la SPJD et la Ville, plutôt que d'entretenir et de mettre en valeur les espaces verts et de protéger l'environnement*²⁶ ».

Un citoyen déplore aussi que pour accueillir de grands événements, on ait laissé la nature se détériorer au fil des années à la suite des « *efforts louables [qui] furent accomplis à la fin des années 1980, sous la direction de l'architecte et urbaniste Mark London, pour unifier ce site*

¹⁸ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 6

¹⁹ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8

²⁰ Luc Valade, doc. 8.65, p. 1

²¹ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 1

²² Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 2

²³ Rencontres ciblées, doc. 4.8

²⁴ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8

²⁵ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 13

²⁶ Mémoire posthume déposé au nom de monsieur Mark London, doc. 8.75

morcelé en un vaste ensemble cohérent vert et bleu et en consolider les pôles d'activités récréatives et culturelles²⁷ ».

Le CRE-Montréal déplore que depuis de nombreuses années, la SPJD a « *fait des choix stratégiques et réalisé des aménagements majeurs, sans que la population ne soit correctement informée et consultée, même si la Ville et l'Agglomération se sont dotées de processus de consultation efficaces* ». Compte tenu de l'impact de ces changements sur le Parc, la société montréalaise aurait été en droit de donner son opinion en amont²⁸. Tourisme Montréal considère également « *qu'en toute logique, il aurait été préférable qu'un nouveau plan directeur soit adopté avant d'entreprendre le plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène (PAMV)²⁹ ».*

Contexte de la consultation

La mise en œuvre du *plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène* (« PAMV ») a reçu de très vives critiques, notamment à cause de ses coûts, de son impact négatif sur l'environnement et de la place que cet investissement accorde à la vocation événementielle du Parc. De très nombreux participants ont déploré que la construction de l'amphithéâtre et le nouvel aménagement de l'allée Calder aient nécessité la coupe d'un nombre important d'arbres, le remblayage de bassins d'eau et de milieux humides qui ont grandement perturbé la biodiversité du Parc³⁰.

Pourtant, la première version du PAMV avait été bien accueillie, a rappelé le CRE-Montréal. « *Dans la forme proposée en 2013, [celui-ci] semblait en adéquation avec les orientations du Plan directeur de 1993 (restauration de la Place des Nations, prolongement des promenades riveraines et verdissement du parc)³¹ ».* Un citoyen abonde dans le même sens, considérant que celui-ci est « *toujours valide aujourd'hui à quelques détails près³² ».*

Piknic Électronik a rappelé que le plan d'aménagement de 2013 a été remplacé à compter de 2014 par un plan modifié qui mettait l'accent sur l'aménagement d'un « *méga-amphithéâtre* » offrant une capacité de 65 000 personnes, en plus de la mise en valeur de L'Homme de Calder — l'allée Calder — et un belvédère. L'organisme conclut : « *si nécessaires et grandioses ces travaux puissent-ils être pour le parc Jean-Drapeau et pour la Ville de Montréal, force est de constater qu'ils n'ont pas été pensés en tenant compte des besoins de l'ensemble des acteurs du parc³³ ».*

²⁷ Jean-Claude Marsan, doc. 8.3, p. 1

²⁸ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 7; Centre Amour Montréal, doc. 8.33, p. 2

²⁹ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 4

³⁰ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9; Emmanuel Poncelet, doc. 8.1, p. 1; Opinions en ligne – Raymond Lutz, doc. 9.10; Benoit Genest, doc. 8.56, p. 1

³¹ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 7

³² Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 8 et 9

³³ Piknic Électronik, doc. 8.17, p. 9, 10 et 11

Le CRE-Montréal abonde dans le même sens et trouve malheureux que « *le projet a pris une toute autre direction avec le réaménagement et l'agrandissement majeur de l'amphithéâtre, afin d'accueillir jusqu'à 65 000 personnes [...], soit une hausse de 33 % de la capacité*³⁴ ».

Des interrogations ont été soulevées sur les investissements importants consentis à un amphithéâtre qui ne serait utilisé *a priori* que quelques fois par année. Certains pensent que l'argent nécessaire à ce projet aurait pu être consacré aux priorités identifiées dans le PAMV initial, comme la restauration de la Place des Nations et la création d'une promenade en bordure du fleuve dans le secteur des stationnements, « *tel que prévu dans le projet équilibré qui avait précédemment fait consensus*³⁵ ». De l'avis de Piknic Électronik « *les sommes prévues tant pour la promenade que pour la Place des Nations ont été affectées à l'agrandissement de l'amphithéâtre*³⁶ ». L'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) déplore que de nouveaux équipements aient récolté la plus importante part des investissements au cours des dernières années, mais que « *les actifs dits naturels se sont vus dépréciés, faute de stratégie de développement, de conservation et d'entretien, et ce, à la faveur d'une plus grande minéralisation de l'espace public*³⁷ ».

En somme, résume Héritage Montréal, « *la chronologie du dossier montre combien tarde la mise à jour de la vision établie [...] à l'occasion du 350^e anniversaire de Montréal, ne serait-ce que pour refléter l'état actuel du site et son statut. Aussi, on a vu les conséquences sur le patrimoine collectif que constitue le parc, de la confusion entre une véritable vision d'ensemble fondée sur les valeurs du lieu pour la société et une succession de "grands projets" et de décisions à la pièce*³⁸. »

2.1.2 Le territoire visé

Le territoire visé par la consultation a fait l'objet de quelques interventions qui considèrent que le plan directeur ne peut pas être élaboré en se concentrant uniquement sur le territoire confié à la SPJD, soit les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. La réflexion sur l'avenir du Parc doit aussi se faire en s'assurant que celui-ci s'intègre à son environnement de manière respectueuse et cohérente. En ce sens, la commission a reçu des propositions qui concernent aussi ses liens avec les municipalités de la Rive-Sud et des quartiers du Vieux-Montréal ou de la Cité du Havre et, plus largement, son lien avec le fleuve et la montagne.

Tourisme Montréal est d'avis, que « *le plan directeur devra également se préoccuper des liens à resserrer entre le parc Jean-Drapeau et le Vieux-Port de Montréal, car ils sont tous deux parmi les sites récréotouristiques les plus importants au Canada. Leur fréquentation combinée totalise une*

³⁴ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 7

³⁵ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 6; Opinions en ligne – Clément Robert-Bigras, doc. 9.7

³⁶ Piknic Électronik, doc. 8.17, p. 9

³⁷ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8 et 9

³⁸ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 1

*quinzaine de millions de personnes annuellement*³⁹. » Héritage Montréal recommande aussi que l'exercice de réflexion en cours dépasse les seules limites de la Ville ou de l'agglomération de Montréal et invite à une collaboration métropolitaine qui prenne le fleuve Saint-Laurent comme lien et fil conducteur plutôt que comme frontière administrative. Une telle approche de « *parc-archipel des îles concerterait le parc Jean-Drapeau, le parc national des îles de Boucherville et l'île Saint-Bernard qui partagent une géographie et un patrimoine*⁴⁰. » Selon un citoyen, qui abonde dans le même sens, le territoire visé doit déborder des strictes limites juridiques de la SPJD et « *doit englober La Ronde, le pont de la Concorde, la Cité du Havre ainsi que les parties contiguës de la voie maritime*⁴¹ ». Un autre considère que le Parc devrait s'étendre jusqu'au pont Victoria et inclure le parc de Dieppe de l'autre côté du pont de la Concorde⁴².

Plusieurs ont souligné l'importance de prendre en considération l'impact des activités et du développement du Parc sur le voisinage, que ce soit sur les habitants de la Cité du Havre ou de la Ville de Saint-Lambert. Ces derniers considèrent qu'il est impératif de prendre en compte leurs préoccupations dans l'élaboration du prochain plan directeur, notamment en matière de circulation automobile et de bruit.

2.1.3 Les études et diagnostics

Pour permettre une vision globale et apporter des éclairages plus précis, certains intervenants ont demandé que la SPJD s'engage à produire un certain nombre d'études supplémentaires. À ce titre, l'AAPQ estime que le plan directeur devrait intégrer « *une étude globale et approfondie des unités de paysage de l'ensemble du site [...] afin d'orienter la conception du plan d'aménagement d'ensemble* ». Cette étude devrait comprendre des analyses quantitatives et qualitatives établissant les caractéristiques paysagères sous l'angle végétal, physique, socioculturel, historique, symbolique et esthétique, et les caractéristiques paysagères issues des interrelations de facteurs naturels et humains⁴³.

Quant à la faune, le CRE-Montréal croit que la protection des espèces présentes sur les îles impose une meilleure connaissance des données; celles-ci sont « *malheureusement déficientes* » et ne permettent pas de brosser un bon portrait de la situation, incluant l'impact des activités et des aménagements du Parc et propose de réaliser l'ensemble des inventaires biophysiques requis⁴⁴.

³⁹ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 3

⁴⁰ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 5

⁴¹ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 2

⁴² Pierre Marcoux, doc. 8.69.2, p. 10 et 17

⁴³ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 10 et 11

⁴⁴ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9 et 13

Un citoyen voudrait que l'on produise et rende publique à très court terme une analyse patrimoniale actuelle du site (incluant La Ronde) couvrant l'Expo 67 ainsi que Terre des Hommes⁴⁵.

2.1.4 Les politiques et plans existants

Pour assurer la cohérence de sa vision, les participants estiment que le futur plan directeur doit aussi tenir compte des différentes politiques et réglementations existantes. Pour Vélo Québec, comme pour d'autres, « *la vision de développement du parc Jean-Drapeau doit obligatoirement être en lien avec l'ensemble des plans ou stratégies mises de l'avant par l'administration montréalaise au cours des dernières années, notamment :*

- *Le plan de développement durable 2016-2020;*
- *La stratégie d'électrification des transports 2016-2020;*
- *La politique de l'arbre (2005);*
- *Le plan de transport (2008);*
- *La politique de développement culturel 2017-2022⁴⁶. »*

Pour l'Ordre des architectes du Québec (OAQ), le Parc s'inscrit aussi dans un contexte plus vaste. En ce sens, il lui apparaît essentiel de prévoir l'arrimage harmonieux, notamment avec le plan directeur pour la revitalisation du Vieux-Port, attendu de la Société du Vieux-Port de Montréal, la Stratégie centre-ville et à son plan d'action, la réflexion en cours dans l'arrondissement de Ville-Marie sur la qualité du cadre bâti, le futur Agenda montréalais pour la qualité en design et en architecture, la future Stratégie gouvernementale pour l'architecture que s'est engagé à adopter le gouvernement en juin 2018 dans son plan d'action de la politique culturelle 2018-2023⁴⁷.

Dans le même sens, un regroupement sportif demande que le plan directeur soit arrimé avec la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs et souligne que la SPJD « *doit s'assurer d'un alignement cohérent de ses diverses pratiques de gestion avec l'ensemble des plans directeurs en sport de la Ville de Montréal afin de permettre une certaine harmonisation des différentes pratiques de gestion des infrastructures et équipements sportifs en place sur l'ensemble du territoire montréalais⁴⁸ ».*

Un citoyen veut voir intégrer au plan directeur les recommandations les plus pertinentes du Plan directeur de mise en valeur du site militaire datant de 2001⁴⁹. Quant à la Chambre de commerce

⁴⁵ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 4 et 18

⁴⁶ Vélo Québec, doc. 8.10, p. 5-6

⁴⁷ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 6

⁴⁸ Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 22 à 25

⁴⁹ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 4 et 18

du Montréal métropolitain (CCMM), elle voudrait qu'on y considère aussi la Stratégie de développement économique de la Ville de Montréal⁵⁰.

2.1.5 Le suivi et la mise en œuvre du plan directeur

Des participants ont manifesté le souhait que les recommandations et les avis qui émanent des consultations en cours soient porteurs, que le futur plan directeur soit respecté et qu'il bénéficie d'un processus de suivi transparent par la SPJD.

Ainsi, l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) signale qu'une fois le consensus établi et les décisions prises, « *il est important de s'y conformer et ne pas y déroger, surtout dans des situations d'urgence ou sous la pression d'un promoteur ou d'un groupe d'intérêt* ». Il craint que des décisions prises à la pièce, en fonction de projets particuliers et précise que « *si l'on peut faire preuve de souplesse, il s'agit de n'accepter de nouveaux projets que s'ils s'intègrent à la vision d'ensemble préalablement définie*⁵¹ ».

Le CRE-Montréal ajoute que « *puisque bien des principes du Plan directeur de 1993 ne se sont pas traduits par des actions concrètes, l'adoption d'un nouveau plan directeur doit absolument s'accompagner d'un plan d'action clair, avec l'assurance de sa mise en œuvre et son suivi*⁵² », tandis qu'une citoyenne est d'avis qu'un horizon décennal est trop étroit et qu'il faudrait « *élaborer le plan directeur pour les trente années à venir, quitte à prévoir des réévaluations intermédiaires*⁵³ ». Héritage Montréal recommande de tenir des consultations publiques sur le nouveau plan directeur qui découlera de la présente démarche⁵⁴.

Quant à Mark London, celui-ci, juge que sa mise en œuvre doit être assumée par la Ville elle-même, notamment par le Service des grands parcs et souhaite « *que le processus de planification [soit] dirigé par un comité d'orientation rassemblant un large éventail d'intérêts et d'expertises, incluant des représentants d'organismes communautaires*⁵⁵. »

2.2 L'identité du parc Jean-Drapeau

Quelles sont les missions et les vocations du Parc? Quelles valeurs devront guider son développement durant les dix prochaines années? À qui appartient-il et à quels publics doit-il s'adresser? Ces questions ont interpellé un nombre important de participants qui considèrent qu'elles sont déterminantes pour établir les priorités et les orientations du futur plan directeur.

⁵⁰ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 7

⁵¹ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 5 et 6

⁵² CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 6

⁵³ Docomomo Québec, doc. 8.57, p. 1 et 2

⁵⁴ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 27

⁵⁵ Mark London, doc. 8.75

Pour aborder la mission du Parc et sa vocation, plusieurs intervenants ont invoqué l'ADN de ce territoire aux multiples facettes. Certains soulignent que cet ADN est avant tout lié à ses espaces verts et bleus, à son patrimoine et son histoire ou à son héritage de grand parc urbain de la métropole. D'autres y voient un lieu dont l'identité provient des grands rassemblements, l'héritage de l'Expo 67 ou de ses installations sportives héritées, notamment des Jeux olympiques de 1976⁵⁶.

On rappelle aussi l'importance de prendre en compte les activités, les organisations, les associations actuellement présentes au Parc, tout comme les partenaires insulaires de la SPJD que sont La Ronde (Six Flags), le musée de l'environnement (la Biosphère), le Casino de Montréal et le Musée Stewart.

Selon Tourisme Montréal, ces identités aux multiples facettes invitent à trouver un équilibre harmonieux entre les plusieurs composantes du Parc que sont :

- ce que fut historiquement l'île Sainte-Hélène; un parc où les Montréalais allaient s'évader de la ville, s'y détendre, s'y baigner et qui se prolonge aujourd'hui par le parc historique de l'île Sainte-Hélène, le Complexe aquatique, la plage Jean-Doré, les Jardins des Floralies;
- un parc qui respecte et intègre l'esprit d'Expo 67;
- un parc à qui on a greffé progressivement, depuis plus de cinquante ans, des installations atypiques : un bassin olympique, un circuit de course automobile, un casino, en plus du parc d'attractions qui faisait partie d'Expo 67;
- un parc qui accueille chaque année des dizaines d'événements, autant au bénéfice des Montréalais que de leurs visiteurs — dont la Fête des neiges, les Week-ends du monde, Osheaga, les Piknic Électronik;
- un parc qui, en plus des événements, héberge de nombreuses activités sportives et de plein air, et propose une offre culturelle remarquable : patrimoine historique, naturel et moderne, musées, art public, etc.⁵⁷

Publics cibles

Certains participants ont émis des inquiétudes quant à la fréquentation et à la notoriété du Parc, ou du sentiment d'appartenance à celui-ci⁵⁸. Ils plaident pour que le développement du Parc réponde avant tout aux besoins des Montréalais, car « *tout parc urbain a d'abord pour vocation d'être fréquenté par les habitants vivant à proximité*⁵⁹ », alors que d'autres le voient comme un attrait touristique d'envergure internationale.

⁵⁶ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 4; Ordre des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.62, p. 15; CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9; Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 3

⁵⁷ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 4

⁵⁸ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2

⁵⁹ Ordre des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.62, p. 15; Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 1

Pour l'OAQ, étant donné son importance historique et culturelle, de même que sa situation géographique, le parc Jean-Drapeau « *devrait attirer les habitants du Grand Montréal, mais aussi tous les Québécois* ». Et de conclure que « *si l'identité du parc Jean-Drapeau est forte et bien diffusée, les touristes y viendront naturellement* ». En d'autres mots : « *il faut [que le parc] soit approprié par les Montréalais pour qu'il devienne intéressant pour les touristes*⁶⁰ ».

Quelques intervenants considèrent qu'il s'agit également d'un parc de proximité pour les habitants de Griffintown et du Vieux-Montréal, d'autant plus que ceux-ci n'ont que peu d'espaces verts et qu'on y retrouve une population de plus en plus nombreuse⁶¹.

Selon un citoyen, ce sont les enfants qu'il faut attirer au Parc si on cherche un effet bénéfique à long terme. Ce faisant, « *les parents redécouvriront la magie de ce site [...] et, en vieillissant, les enfants y resteront attachés* ». Selon lui, il faut prendre l'exemple de ce qui se passe en ce sens au Musée des beaux-arts où les activités éducatives pour enfants « *assurant leur propre avenir en développant des publics*⁶² ». Par ailleurs, les répondants aux questionnaires en ligne sur les services et les activités pensent majoritairement (53 %) que le parc Jean-Drapeau (PJD) doit prioritairement améliorer son offre de services pour les familles⁶³.

2.2.1 Vocations et missions du Parc

Espace naturel et de détente

Une tendance majoritaire se dégage pour que le parc Jean-Drapeau retrouve davantage une vocation de parc naturel. Pour les défenseurs de ce point de vue, il faut que le prochain plan directeur priorise les actions qui favorisent la sauvegarde et la mise en valeur de l'environnement naturel des lieux. Ils souhaitent que le Parc améliore le bien-être des citoyens, qu'il soit un lieu de détente et d'évasion, qu'il permette de connecter les gens à la nature, tel que légué par les créateurs du Parc et le premier plan d'aménagement du Parc élaboré par l'architecte paysagiste Frederick Gage Todd en 1931⁶⁴. Selon eux, la vocation « *d'espace bleu et vert doit primer* », tandis que les autres vocations devraient en découler⁶⁵. C'est dans ce sens que l'AAPQ voudrait que le plan directeur réitère la vocation de grand parc urbain animé, de valeur patrimoniale, dont la vocation première est le contact avec la nature et le fleuve par la pratique d'activités culturelles,

⁶⁰ Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 3

⁶¹ Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 3; Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 1

⁶² Jean-Claude Marsan, doc. 8.3, p. 2

⁶³ Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15

⁶⁴ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 16; Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 8; Dominic Lapointe, doc. 8.55, p. 1; CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9; Opinions en ligne – Paul Hanson, doc. 9.2; Benoit Genest, doc. 8.56, p. 1

⁶⁵ Rencontres ciblées, doc. 4.8

récréatives, sportives et de plein air⁶⁶. Le Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec demande d'agir pour la préservation du Parc et d'en faire « *le poumon de l'autre rive*⁶⁷ ».

Le CRE-Montréal rappelle que le Parc recèle de milieux naturels verts et bleus d'une valeur indéniable et constitue un site important pour la biodiversité à l'échelle de la CMM grâce à des espaces comme le mont Boullé, ainsi que les boisés et les jardins, hérités d'Expo 67 et des Floralties. Il déplore que cette vision de parc nature « *peine à trouver sa place dans la vision et les orientations* » soumises dans la documentation de la SPJD, alors qu'il existe « *une urgence écologique* » sur plusieurs secteurs du Parc où il faut agir sans tarder pour préserver et améliorer la biodiversité⁶⁸. Même son de cloche du côté du Musée Stewart qui s'étonne que dans l'énoncé de mission proposée par la SPJD les notions d'espace naturel et de parc public soient absentes, ce qui laisse entendre « *que la valorisation du parc vert n'est pas une priorité [alors que] l'essence même de ce lieu réside en sa richesse de pôles naturels et culturels*⁶⁹. »

De façon générale, de nombreux participants ont exprimé le souhait que l'expérience nature soit bonifiée afin que les visiteurs puissent profiter davantage des attraits naturels du Parc que sont les lacs, les canaux, les forêts et le fleuve, surtout dans le contexte des dernières années, où l'on a coupé des arbres et remblayé des bassins, lacs, canaux, provoqué la diminution des pelouses « *pour des impacts très déplorables* » sur les milieux humides et la biodiversité⁷⁰. Ainsi le CRE-Montréal déplore que « *pour accommoder la tenue de grands événements, le parc ait subi d'importantes pertes de milieux naturels : perte de canopée, de superficies végétalisées et de milieux humides* ». L'organisme explique que les « *1000 arbres abattus et la minéralisation de grandes surfaces de l'île Ste-Hélène lui ont porté un dur coup [car] ces arbres comptaient pour 5 % de la canopée [d'autant plus que] les grandes foules et l'installation d'équipements temporaires provoquent l'appauvrissement du couvert végétal et la compaction des sols*⁷¹ ». De son côté, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) préconise de protéger « *l'écrin naturel qui englobe le parc, avec sa canopée abondante et son accès au fleuve* » et souligne que le Parc devrait viser à atteindre, d'ici 2022, la même densité de canopée que celle qui existait avant la construction de l'amphithéâtre⁷².

Par ailleurs, le CRE-Montréal regrette que le caractère insulaire du Parc soit très peu mis de l'avant, notamment que les points de vue vers le fleuve et la ville soient trop peu aménagés et mis en valeur, que l'accès physique à l'eau soit inexistant et que les berges soient oubliées ces dernières années. Selon l'organisation, l'eau occupe pourtant une place centrale dans l'ADN du

⁶⁶ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8

⁶⁷ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 16

⁶⁸ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 8 et 13

⁶⁹ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 3

⁷⁰ Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 2; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 6

⁷¹ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9

⁷² Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 5

Parc, tant au niveau de ses rives que de milieux humides intérieurs. Pour l'organisme, les possibilités sont multiples afin de redonner au Parc son statut d'espace vert et bleu, notamment en matière de « *gestion durable des eaux pluviales, de protection et mise en valeur des milieux humides, de sensibilisation et éducation*⁷³ ».

Le parc Jean-Drapeau « *largement asphaltée* » gagnerait à être déminéralisé et verdi, résume le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) qui voudrait aussi qu'une plus grande attention soit portée à la protection de la faune et de la flore⁷⁴. En effet, il est impératif, selon plusieurs intervenants, de « *respecter les "résidents" de l'île, oiseaux, faune et flore et assurer la protection de leur habitat et leur quiétude*⁷⁵. » À cet égard, une citoyenne rappelle qu'il y a énormément d'espèces qui vivent au Parc (renards, marmottes, oiseaux, serpents, etc.) qui dépendent des insectes et de la flore (les plantes sauvages), et que celles-ci ont besoin, pour vivre, d'un habitat naturel et intact. À ses yeux, « *à force de couper des arbres, bétonner, faire de nouvelles installations, on met en péril tout l'écosystème du parc* ». Elle recommande donc « *d'arrêter de suraménager* » le Parc, d'installer des nids pour les oiseaux le plus loin possible des zones de spectacle et de délimiter des aires protégées interdites aux visiteurs⁷⁶. Aussi, un citoyen note le plaisir pour les enfants d'observer les animaux dans leur milieu naturel et recommande d'intégrer « *la faune animale* » à sa mission de conservation de la nature⁷⁷.

Plus particulièrement, pour un citoyen le terme « parc » est trop large et explique que « *la ville de Montréal regorge de "parcs" qui sont des carrés de gazons inexploitable* », alors que le parc Jean-Drapeau est « *le seul parc avec un minimum d'intérêt écologique directement accessible en métro* ». Il conclut que celui-ci devrait être considéré comme un parc à vocation écologique et environnemental⁷⁸. Vision partagée par le regroupement QuébecOiseaux qui note qu'avec ses « *208 espèces observées, le parc Jean-Drapeau se situe présentement au 4^e rang des meilleurs sites d'observation à Montréal* », mais il ne se situe toutefois qu'au 10^e rang en termes d'achalandage par les ornithologues. Afin d'augmenter l'achalandage de ces derniers, particulièrement en dehors de la période estivale, l'organisme voudrait que le Parc se dote de certains aménagements (arbres fruitiers, nichoirs, mangeoires), ce qu'appuie un citoyen qui demande que soient créées « *des zones favorables pour l'accueil des oiseaux migrateurs et aux limicoles qui ont déserté Montréal*⁷⁹ ».

Plus généralement, des participants souhaitent que l'écologie et le développement durable « *se manifestent dans l'aménagement du parc* », que l'on développe une « *vision complètement*

⁷³ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9

⁷⁴ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 13

⁷⁵ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 6

⁷⁶ Tzveta Todorova, doc. 8.38, p. 2

⁷⁷ Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 1

⁷⁸ Opinions en ligne – Maxime Aubert, doc. 9.2

⁷⁹ Regroupement QuébecOiseaux, doc. 8.18, p. 3; Opinions en ligne – Maxime Aubert, doc. 9.2

*intégrée de développement durable*⁸⁰ ». Un citoyen demande l'élaboration d'un « véritable plan de développement durable » et demande que l'on y adjoigne les moyens adéquats, notamment financiers, de protection de la faune, de préservation des habitats existants et futurs, et permettant de développer un milieu sain pour les usagers⁸¹.

Finalement, Evenko estime que « *le travail d'intégrité et de préservation des espaces verts doit être habilement géré par la SPJD, pour qu'ils conservent leur attrait pour tout type de visiteur*⁸² ». L'AAPQ demande expressément à la SPJD de « *s'appuyer sur une saine gestion des actifs naturels pour consolider sa vocation première : le contact avec la nature et le fleuve*⁸³ ».

Lieu de divertissements

Lors de la rencontre tenue par la commission avec les organisateurs d'événements⁸⁴, ces derniers ont tous souligné la chance d'avoir dans la région métropolitaine un lieu aussi unique que le parc Jean-Drapeau : un lieu bucolique en face du centre-ville, accessible par différents modes de transport, dont le métro. Ils se considèrent chanceux de pouvoir organiser leurs activités dans un tel endroit qui permet de tenir des événements, que ce soit d'envergure locale ou internationale et qui, chacun à leur façon, bénéficient avant tout aux Montréalais.

On a souligné le rôle positif de ces événements pour faire connaître le Parc auprès du grand public, ce qui contribue à en faire un attrait touristique majeur. Les organisateurs d'événements ont noté l'impossibilité de déménager leurs activités ailleurs ou de restreindre leur programmation sans nuire à leur mission. Une telle éventualité remettrait en question leur modèle d'affaires ou même leur survie, ce à quoi fait écho l'opinion de Festivals Événements Québec (FEQ)⁸⁵. Selon ce dernier, peu ou pas d'alternatives s'offrent à plusieurs d'entre eux : les sites existants au Quartier des spectacles ou les autres parcs à Montréal sont occupés par d'autres festivals durant l'été et la possibilité de vendre des billets n'existe pas dans ces endroits. En somme, « *le parc Jean-Drapeau constitue un lieu de prédilection pour la tenue de concerts d'envergure et la présence d'un grand amphithéâtre naturel sera certainement un atout majeur pour maximiser la qualité de l'expérience*⁸⁶ ».

Certains estiment que la région métropolitaine possède déjà un réseau de parcs urbains et nationaux ayant « *comme réelle et unique mission la conservation d'un écosystème naturel* » et que, par conséquent, la ville est déjà dotée de « *sites de grande envergure qui mettent en valeur*

⁸⁰ Dominic Lapointe, doc. 8.55, p. 1; Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 13

⁸¹ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 18

⁸² Evenko, doc. 8.16, p. 6

⁸³ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8 et 9

⁸⁴ Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 3

⁸⁵ Festivals Événements Québec, doc. 8.39, p. 1 et 2

⁸⁶ Chaire de tourisme Transat, doc. 8.52, p. 4

et protègent des espaces naturels au bénéfice de tous⁸⁷ ». Il faut donc réfléchir le développement des parcs urbains non pas dans une approche individuelle pour chacun d'eux, mais plutôt en considérant l'ensemble des parcs d'un territoire. De ce point de vue, le parc Jean-Drapeau, avec son offre récréotouristique d'envergure, doit être considéré comme complémentaire. Ainsi, la Chaire de tourisme Transat plaide « en faveur du maintien de la diversité des fonctions de ce parc. Tout changement devrait aller donc dans le sens de l'ajout d'activité, et certainement pas dans le sens du retrait ou voire même du bannissement⁸⁸ ».

Les organisateurs d'événements et les intervenants des milieux économiques⁸⁹ ont plaidé pour reconnaître la vocation événementielle du Parc, voire comme un « *terrain de jeu* ». Evenko, recommande à la SPJD de pleinement assumer la vocation événementielle historique du Parc qui, depuis 50 ans, a été modelé par les événements marquants qu'il a accueillis. Pour ce dernier, « *le moment est tout désigné pour que la SPJD élargisse et diversifie son offre pour devenir un pôle événementiel exemplaire, doté d'une programmation événementielle sur douze mois [...] sur l'entièreté de son territoire en respectant son environnement⁹⁰ ».* Pour Evenko, « *le parc devrait faire une place de choix aux célébrations festives organisées par tout promoteur qui soit⁹¹ ».*

La CCMM recommande de centrer la vocation du parc Jean-Drapeau sur une vision axée sur le divertissement ou, en d'autres termes, se positionner comme « *terrain de jeu de la métropole* » en imitant les grands parcs urbains du monde, comme le Central Park de New York, le Hyde Park de Londres ou le Stanley Park de Vancouver, « *pour passer du statut de connu à celui de recherché* ». Selon elle, ce Parc a été pensé et créé à cette fin et, « *toute métropole doit disposer de vastes espaces extérieurs permettant d'accueillir des événements à grand déploiement, des activités familiales ainsi que des aires de repos et d'évasion. Des destinations pensées pour divertir autant les citoyens que les touristes⁹². »*

Les représentants des organisateurs d'événements ont noté l'importance des retombées positives des événements majeurs internationaux. Ceux-ci « *servent de catalyseur pour l'attraction et la rétention de touristes. Ils se traduisent en revenus pour les hôtels, restaurants et autres commerces, générant ainsi des retombées économiques significatives pour le Québec. Ils contribuent significativement au rayonnement du Québec à l'étranger⁹³ ».* Plus précisément, l'International des Feux Loto-Québec, OSHEAGA, Piknic Électronik, le Grand Prix du Canada permettent de générer plus de 100 M\$ au PIB « *et sont les plus "payants" qui soient pour la*

⁸⁷ Chaire de tourisme Transat, doc. 8.52, p. 2; Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 5

⁸⁸ Chaire de tourisme Transat, doc. 8.52, p. 6

⁸⁹ Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 16

⁹⁰ Evenko, doc. 8.16, p. 5 et 6

⁹¹ Evenko, doc. 8.16, p. 6

⁹² Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 1, 4 et 5

⁹³ Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 7

collectivité, pour Montréal, certes, mais aussi pour les gouvernements du Québec et du Canada », d'après le Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec (RÉMI)⁹⁴.

Outre les retombées économiques, les événements majeurs internationaux sont également, selon des intervenants, d'importants moteurs sur les plans culturel, social et régional. Selon le FEQ, les festivals et événements sont une des richesses du Québec, marquent son unicité, permettent de valoriser les municipalités, d'animer une communauté, de mettre en valeur un territoire et de participer à la qualité de vie citoyenne⁹⁵. Aux yeux du RÉMI, les événements majeurs « *contribuent à véhiculer une image positive d'une ville, de sa culture et de ses habitants à l'étranger et sont un espace important pour des artistes locaux et une plateforme d'échanges pour les artistes invités. De plus, ils permettent à des entreprises d'ici de développer une expertise et un talent québécois reconnus et exportés à l'international*⁹⁶. »

Le FEQ souligne que « *l'écosystème qui assure la pérennité et la croissance des festivals et événements demeure fragile. Pour maintenir une vitalité du secteur événementiel, tous les facteurs doivent être présents et tous les acteurs doivent être des parties prenantes impliquées. Il a été souligné que des modifications rapides aux "paramètres d'utilisation" pourraient créer une incertitude, voire des difficultés majeures aux événements qui s'y déroulent actuellement*⁹⁷. »

Plusieurs citoyens, notamment lors des consultations en ligne et des interceptions, ont également fait valoir le plaisir qu'ils ont à fréquenter les festivals et les grands événements facilement accessibles et « *d'envergure internationale* » durant la saison estivale dont ils veulent le maintien, voire l'augmentation⁹⁸. Notons que la moitié des répondants à l'enquête par interception réalisée dans le Parc souhaitent que l'offre de spectacles d'envergure soit davantage développée. Mentionnons aussi que plus de 10 000 personnes ont signé en ligne le manifeste lancé par Evenko en faveur du rôle événementiel du Parc⁹⁹.

En somme, dit le RÉMI, un festival ou un événement majeur contribue à créer un lien social et participe significativement à la qualité de vie des citoyens : « *C'est un véhicule de l'expression d'une relation entre l'identité, l'appartenance collective et le lieu*¹⁰⁰ ».

⁹⁴ Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 11 et 12

⁹⁵ Festivals Événements Québec, doc. 8.39, p. 1

⁹⁶ Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 8, 11 et 12

⁹⁷ Festivals Événements Québec, doc. 8.39, p. 1 et 2

⁹⁸ Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15; Claude Daoust, doc. 8.42, p. 1; Opinions en ligne – Roger Bill, J-B Lemieux, J-M Desmarais, doc. 9.1; Alex Alie, doc. 8.59, p. 1

⁹⁹ Evenko, doc. 8.16, p. 9

¹⁰⁰ Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 7 et 8

Lieu patrimonial et de découvertes

Plusieurs participants s'accordent pour dire que la valorisation du patrimoine et la vocation archéologique du Parc ont été mises de côté au fil des ans au profit de différents projets de développement¹⁰¹ et que « *la majorité des décisions prises depuis plus de vingt ans ont été à l'encontre du respect du patrimoine bâti du site*¹⁰² ». Selon ces intervenants, celui-ci « *devrait avant tout être un lieu de découvertes patrimoniales et naturelles*¹⁰³. »

Par conséquent, Culture Montréal recommande que le plan directeur « *s'inscrive dans une vision de développement cohérente, faisant de l'histoire, du patrimoine et de la géographie le terreau privilégié à partir duquel réémergera une identité collective forte, suscitant l'adhésion de l'ensemble des citoyens*¹⁰⁴ ». Un citoyen souhaite la mise en œuvre d'un plan de préservation des artefacts patrimoniaux qui subsistent depuis la présence autochtone sur les îles et propose leur mise valeur grâce à des outils d'interprétation¹⁰⁵. Pour un autre participant, « *l'actuelle réflexion sur le réaménagement du parc Jean-Drapeau est l'occasion privilégiée de matérialiser la mémoire historique et encore très vivante de l'Expo 67* ». Il rappelle qu'une demande de classement patrimonial du mobilier urbain de cet événement est actuellement à l'étude au ministère de la Culture et des Communications¹⁰⁶.

Selon Héritage Montréal, le plan directeur « *devrait reconnaître la valeur prioritaire de certaines composantes du parc, voire de l'ensemble du territoire des îles, pour le patrimoine de la métropole et pour son rayonnement national et international. Il doit en assurer l'entretien, la restauration, la mise en valeur et une utilisation – permanente, transitoire, événementielle ou saisonnière – compatible avec leur valeur d'actif patrimonial*¹⁰⁷. » Plus spécifiquement, il recommande que la gouvernance de ce territoire soit révisée pour la centrer sur une mission de conservation et de mise en valeur d'un actif collectif patrimonial exceptionnel¹⁰⁸.

Aussi, l'AAPQ a rappelé que « *l'île Sainte-Hélène s'est vu accorder en 2007 un statut dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec [et] que les propriétaires de biens patrimoniaux classés ou cités sont responsables d'assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ces biens*¹⁰⁹ ». D'ailleurs, certains déplorent que le nom historique de l'île Sainte-Hélène tende à

¹⁰¹ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 2

¹⁰² Roger Laroche, doc. 8.28, p. 4 et 18

¹⁰³ Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4

¹⁰⁴ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 9

¹⁰⁵ Dominic Lapointe, doc. 8.55, p. 1

¹⁰⁶ Jérôme Cliche, doc. 8.47, p. 9 et 12

¹⁰⁷ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4

¹⁰⁸ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 5

¹⁰⁹ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 11

disparaître du paysage urbain depuis la création du parc Jean-Drapeau et le changement de nom de la station de métro¹¹⁰.

Certains participants aux rencontres individuelles avec les partenaires insulaires constatent que les panneaux et plaques d'interprétation historiques se font actuellement rares et que plusieurs sont désuets ou délabrés¹¹¹. En écho, il a été demandé, au cours des activités *in situ* : « *le plus de marquage historique possible*¹¹² ».

Lieu pour le sport et le plein air

De nombreux intervenants ont tenu à rappeler le « *fait indéniable que le parc Jean-Drapeau est un lieu de loisirs associé à la pratique sportive* » et souhaitent le maintien de cette vocation¹¹³, voire son renforcement. Pour les organisations québécoises de sport et d'activité physique, « *l'actualisation du Plan directeur est une occasion unique pour mettre en œuvre les moyens qui accorderont une place importante à la pratique sportive tant pour les citoyens montréalais que l'élite sportive québécoise sur ce lieu qui possède des installations exceptionnelles*¹¹⁴ ».

De manière générale, les participants qui se sont exprimés au sujet de la pratique sportive s'estiment chanceux de pouvoir compter sur des installations dans un lieu unique au cœur de Montréal, accessible par tous les modes de transport. Par exemple, les installations telles le Bassin olympique pour les activités nautiques ou le circuit Gilles-Villeneuve pour le vélo de course sont uniques en leur genre, autant dans la région métropolitaine qu'en Amérique du Nord. De plus, ce dernier est le seul endroit dans la région où il est possible de s'entraîner de façon sécuritaire, en circuit fermé à l'extérieur, sans être en conflit avec les automobilistes¹¹⁵. À cela s'ajoute le Quartier des athlètes qui offre des lieux d'entraînement, de rencontre et d'entreposage aux quatre saisons, fort apprécié par ses nombreux utilisateurs.

Excellence sportive Montréal (ESM) a souligné que « *l'aménagement sportif du parc Jean-Drapeau constitue l'un des plus importants legs sportifs des Jeux olympiques de 1976 et constitue l'un des principaux pôles de pratique sportive et de développement sportif en plus de constituer un site exceptionnel d'accueil d'événements sportifs de haut niveau*¹¹⁶ ». Pour ces mêmes raisons, les Organisations québécoises de sport et d'activité physique croient que « *ces installations contribuent directement à la promotion et au développement du sport et de l'activité physique auprès des Montréalais et de la population québécoise*¹¹⁷. » Conséquemment, ces deux

¹¹⁰ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 6

¹¹¹ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 6

¹¹² Activités *in situ*, doc. 4.13, p. 3

¹¹³ Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal, doc. 8.54, p. 3

¹¹⁴ Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 8

¹¹⁵ Benoit Genest, doc. 8.56, p. 1

¹¹⁶ Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 25

¹¹⁷ Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 7

regroupements recommandent que le plan directeur reconnaisse ce legs pour le développement du sport amateur au Québec, car « *cette infrastructure sportive est l'un des pôles de pratique et de développement sportifs les plus importants sur l'ensemble du territoire montréalais*¹¹⁸ ». Plus spécifiquement, le Club d'aviron de Montréal voudrait que le plan réaffirme que le Bassin olympique et le Quartier des athlètes sont des installations à caractère sportif et compétitif pour les sports nautiques amateurs¹¹⁹. Aussi, plusieurs participants à la rencontre avec les organisateurs d'activités récréotouristiques soulignent que les nouveaux paddocks qui seront construits vont permettre de garder le site accessible pour les sportifs pendant une plus longue période, même s'ils craignent des coûts de location élevés¹²⁰.

Les participants conviés à la rencontre avec les associations récréotouristiques ont été unanimes pour souhaiter que le Parc développe et valorise davantage la vocation sportive du Parc. Plusieurs participants ont témoigné de l'énorme attrait du Parc pour les sportifs de tous les niveaux, autant pour le sport récréatif que d'élite. On souligne que des milliers d'utilisateurs profitent des installations récréotouristiques du Parc et, par ce fait, améliorent leur santé et bien-être, un élément qui devrait également faire partie explicitement de la vocation du Parc. Certains proposent d'ajouter nommément la vocation « *sport et plein air* » dans la mission du Parc et de réserver une zone sportive sur l'île Notre-Dame¹²¹. Plus largement, des participants précisent que cette vocation sportive doit l'être autant pour le sport de haut niveau que pour les sports de récréation, destinés à un large public et aux familles¹²².

D'autres mettent de l'avant l'idée que le Parc ait pour mission de favoriser les saines habitudes de vie¹²³. Dans son mémoire, l'organisme Vélo Québec considère que la vocation sportive et de plein air contribuera de façon significative à la santé de la population de Montréal et de la grande région métropolitaine : « *Il faut considérer des lieux comme contribuant à la santé publique en favorisant la mobilité durable, la préservation des secteurs boisés, le verdissement des espaces à l'abandon et la pratique d'activités sportives de toutes sortes*¹²⁴ ».

De son côté, Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) plaide pour mettre de l'avant le volet « *plein air* » et voudrait que la SPJD réponde aux besoins liés à ce type d'activité, car le contact avec la nature a de nombreux effets bénéfiques sur la santé physique et mentale¹²⁵. L'organisme a rappelé la définition du plein air proposé par le gouvernement du Québec qu'elle fait sienne : « *activité physique, pratiquée en milieu ouvert, dans un rapport dynamique et harmonieux avec*

¹¹⁸ Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 25

¹¹⁹ Club d'aviron de Montréal, doc. 8.53, p. 4

¹²⁰ Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5

¹²¹ Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 3; Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 4

¹²² Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 4

¹²³ Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 4

¹²⁴ Vélo Québec, doc. 8.10, p. 6

¹²⁵ Sport et Loisir de l'île de Montréal, doc. 8.71.2, L. 1637-1650

*des éléments de la nature*¹²⁶ ». Il s'agit donc d'une activité pratiquée sans compétition, ce qui peut et doit être possible dans un contexte urbain, comme au parc Jean-Drapeau¹²⁷.

Lors de la rencontre avec les organisateurs d'événements, certains ont souligné que le circuit Gilles-Villeneuve est une piste de course prisée par des cyclistes compétitifs qui ne peuvent pas pratiquer leur sport en toute sécurité ailleurs. Il serait donc problématique de réduire l'accès des cyclistes sportifs à la piste. Aussi, cette piste, à proximité de la plage Jean-Doré, permet l'organisation d'épreuves de triathlon en plein cœur de la ville, ce qui offre une expérience sans pareille aux athlètes et au public¹²⁸.

Vélo Québec propose que la SPJD établisse « *clairement le statut du circuit Gilles-Villeneuve comme lieu d'entraînement cycliste et définisse aussi, conjointement avec ses partenaires, les modes d'utilisation des lieux. L'élaboration d'une stratégie de communication ferait en sorte de clarifier le statut du circuit Gilles-Villeneuve et permettrait de créer une réelle mobilisation de la communauté sportive à vélo*¹²⁹ ». Un usager propose néanmoins que l'accès à la piste pour l'entraînement à haute vitesse soit réservé aux cyclistes ayant payé des frais d'utilisation¹³⁰.

Vélo Québec demande que soit créée aux abords du circuit Gilles-Villeneuve « *une offre de services rattachés directement à cette installation sportive comme on peut en trouver pour d'autres installations à Montréal : point d'eau et toilettes, borne de réparation vélo et pompe, aire de repos, etc.* » L'élaboration d'un code de bonne conduite et la création d'un club des usagers fréquents sont également des avenues à explorer, selon l'organisme¹³¹.

Pour favoriser la pratique sportive, les différents intervenants du milieu ont plaidé pour que la SPJD assure la mise à niveau des installations sportives du Parc dans le respect des normes des fédérations sportives nationales et internationales. On recommande la création d'un fonds d'investissement consacré à la réfection, la rénovation ou l'achat d'équipements pour les installations¹³², car « *il est essentiel pour les athlètes de s'entraîner dans les mêmes conditions qu'en compétitions internationales*¹³³ ». De plus, ESM précise que les infrastructures sportives ou les nouveaux sites sportifs du Parc devront prendre en considération les besoins logistiques et opérationnels des organisateurs d'événements sportifs. L'organisme explique que « *l'actuel mode de gestion des plateaux sportifs en place sur l'ensemble du territoire montréalais incluant le parc Jean-Drapeau crée des complications et rebute les organisateurs d'événements. Il sera important de leur faciliter davantage l'accès aux plateaux sportifs et accompagner plus efficacement les organisateurs montréalais d'événements sportifs*¹³⁴. »

¹²⁶ Gouvernement du Québec, « *Avis sur le plein air* », Au Québec, on bouge en plein air! 17 novembre 2017, p. 11

¹²⁷ Sport et Loisirs de l'île de Montréal, doc. 8.71.2, L. 1590-1600

¹²⁸ Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3

¹²⁹ Vélo Québec, doc. 8.10, p. 11

¹³⁰ Opinions en ligne – Julien Roy, doc. 9.10

¹³¹ Vélo Québec, doc. 8.10, p. 11

¹³² Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 7

¹³³ Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 3

¹³⁴ Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 22

Organisations québécoises de sport et d'activité physique soulève aussi des difficultés de cohabitation avec les autres usagers et voudrait que « *l'accès prioritaire aux installations sportives [soit] maintenu et bonifié afin d'être en mesure d'accueillir les sports de façon adéquate, et ce, parallèlement aux autres activités tenues sur le site du parc Jean-Drapeau* ». Il propose de revoir la logistique autour du Bassin lors d'événements majeurs tels que le Grand Prix du Canada et de mettre en place un protocole d'accueil des sports d'élite afin de faciliter l'organisation d'entraînements et d'activités sportives durant la saison estivale¹³⁵.

Ce regroupement des organisations sportives fait également le constat que les fédérations sportives ne fréquentent plus ou peu le Parc « *en raison des tarifications trop élevées, la difficulté d'obtenir de bonnes plages horaires, le coût des sites pour la tenue d'événements et la cohabitation avec des événements non-sportifs*¹³⁶ ». Leur mémoire propose des mesures concrètes, dont :

- L'application d'une tarification privilégiée et une priorité d'accès aux locations pour entraînement, camps et compétitions.
- Établir un calendrier en consultant les divers partenaires sportifs afin de favoriser l'accueil d'événements sportifs majeurs et d'analyser les diverses options permettant de regrouper des événements multisports.
- Actualiser et bonifier des tarifs préférentiels pour les organismes de sport et d'activité physique et leurs fédérations provinciales.

En somme, « *le Complexe aquatique, le circuit Gilles-Villeneuve et les installations sportives sur les îles doivent garantir l'accès et la pratique sécuritaire des sports, et ce, à tous les niveaux de pratique sportive, incluant toutes les clientèles des cinq sphères de la pratique sportive soit : la découverte, l'initiation, la récréation, la compétition et l'excellence, reconnue par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur*¹³⁷. »

Une vitrine de design et d'architecture

L'AAPQ recommande de faire du parc Jean-Drapeau un pôle intégré de design. Elle rappelle que les îles sont un lieu significatif de l'évolution des pratiques de l'architecture de paysage. Misant sur ces expériences, « *une nouvelle synergie entre les disciplines du design et de l'aménagement doit être instaurée sur les lieux, en s'appuyant sur ses principales réalisations.* » Selon l'APPQ, le Parc pourrait devenir un laboratoire du design et de l'aménagement innovants et exemplaires « *qui fédérerait les forces vives en la matière et qui pourrait agir comme espace de démonstration*

¹³⁵ Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 7

¹³⁶ Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 4

¹³⁷ Organisations québécoises de sport et d'activité physique, doc. 8.29, p. 4

pour les différents secteurs du design à Montréal » afin de permettre « à la nouvelle génération de créateurs de reprendre le flambeau laissé par les générations de designers qui, à travers l'histoire, se sont démarqués et ont contribué à faire de Montréal une ville de renommée internationale¹³⁸ ».

L'OAQ abonde dans le même sens et souhaite que le Parc devienne « *une destination incontournable pour les amoureux de design* ». Pour ce dernier, cela en fera un « *espace d'éducation à l'environnement, de transmission de la culture architecturale et de valorisation des meilleures pratiques, y compris en matière de gouvernance et de processus de réalisation*¹³⁹ ». Aussi, selon un intervenant, la réimplantation du mobilier urbain d'Expo 67 serait cohérente avec le statut de Montréal comme ville UNESCO de design¹⁴⁰.

Lieu d'innovation et d'expérimentation

Quelques intervenants ont plaidé pour faire du parc Jean-Drapeau un lieu d'innovation et d'expérimentation technologiques, une « *vitrine technologique* », en mobilité par exemple¹⁴¹. Ce lieu serait un « *laboratoire d'innovation exceptionnel* » pour la mise sur pied de projets pilotes¹⁴². Un citoyen propose « *d'utiliser le site comme laboratoire à petite échelle pour développer des technologies et concepts propres à Montréal et transférables aux grandes villes du globe*¹⁴³ ».

La CCMM mentionne que « *le parc Jean-Drapeau représente également un site idéal pour expérimenter les nouvelles technologies de mobilité intelligente*¹⁴⁴ » du fait de sa localisation géographique, son environnement et le type de déplacement qui y est effectué. Pour le CRE-Montréal « *si l'innovation doit être mise de l'avant dans l'image de marque du parc, qu'elle le soit en tant que levier de réconciliation des usages et en tant que tremplin vers une programmation, une gestion et un aménagement réellement durables*¹⁴⁵ ».

2.2.2 La cohabitation des vocations

La cohabitation et la conciliation des vocations sont actuellement difficiles. C'est le constat d'un grand nombre de participants. La cause principale est, selon nombre d'entre eux, que la vocation événementielle soit devenue trop importante au Parc, autant par la fréquence que par la taille des événements.

¹³⁸ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 4 à 7

¹³⁹ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 11

¹⁴⁰ Jérôme Cliche, doc. 8.47, p. 2

¹⁴¹ Activités contributives citoyennes, doc. 8.14

¹⁴² Plan B développement, doc. 8.72.1

¹⁴³ Opinions en ligne – Alexandre Valiquette, doc. 9.7

¹⁴⁴ Opinions en ligne – Alexandre Valiquette, doc. 9.7

¹⁴⁵ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 20

On note que durant les grands événements de divertissement, les visiteurs du Parc non-festivaliers voient leur expérience perturbée à cause des chemins détournés, des terrains clôturés, du bruit et des services de sécurité. Par conséquent, l'endroit devient moins attrayant, même en dehors de ces périodes, d'autant que plusieurs de ces équipements restent présents sur le site à la fin des festivals, voire à longueur d'année¹⁴⁶. Un citoyen précise que, « *bien qu'il soit logique de limiter certains accès pour des questions de sécurité, entre autres, les visiteurs doivent avoir accès à la majorité du parc en tout temps* », y compris lors des grands événements¹⁴⁷.

Par ailleurs, l'organisation des festivals et le comportement de quelques festivaliers nuisent à la propreté des lieux, à l'intégrité des espaces verts et bleus, et à la quiétude des animaux¹⁴⁸. Effectivement, l'état des terrains, qui subissent une dégradation sans être réhabilités une fois les événements terminés « *suscite un questionnement quant au respect de la faune et de la flore des lieux*¹⁴⁹ ». Un participant déplore qu'on laisse trainer longtemps des équipements et du matériel ayant servi aux événements (barrières, caissons électriques, planches, câbles, etc.)¹⁵⁰. Plus particulièrement, un citoyen constate que nombreux déchets des festivals se retrouvent dans l'eau et propose de construire des murets végétaux pour empêcher ce phénomène¹⁵¹.

Les grands événements peuvent également nuire aux occupants institutionnels du Parc, comme le Musée Stewart qui considère difficile la cohabitation « *lors de grands événements, dès la station de métro Jean-Drapeau, les visiteurs sont assaillis de toutes parts par un pavoisement exclusif au détriment des autres partenaires. Cette prise en otage du public crée une impression d'exclusivité d'accès au parc pouvant nuire aux activités régulières de certains partenaires*¹⁵² ».

Pour les associations récréotouristiques, l'enjeu de la cohabitation est préoccupant. Ces derniers ont expliqué que l'accès à leurs installations est restreint ou impossible durant plusieurs semaines durant l'été à cause de l'organisation de la course de Formule 1 ou des festivals. Aussi, plusieurs déplorent que la priorité soit systématiquement accordée aux besoins des organisateurs d'événements au détriment des usagers des installations sportives. Bien qu'ils comprennent les impératifs de ces événements d'envergure, ils déplorent les changements continus et de dernière minute et le peu d'information qu'ils reçoivent. Ils réclament davantage d'information, de suivi et d'écoute de la part de la SPJD quant à l'élaboration du calendrier et aux arrangements logistiques, ce qui permettrait une meilleure cohabitation pour tous¹⁵³.

¹⁴⁶ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 7

¹⁴⁷ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9

¹⁴⁸ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Etienne Lafrance, doc. 8. 26, p. 2

¹⁴⁹ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8 et 9

¹⁵⁰ Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 2

¹⁵¹ Opinions en ligne – Francis Waddell, doc. 9.2

¹⁵² Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8

¹⁵³ Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 4

D'un autre point de vue, pour le RÉMI, « *l'événementiel n'est pas antinomique, par rapport à la mission "plus traditionnelle" d'un parc* ». Selon l'organisme qui représente les organisateurs d'événements, la tenue des événements permet de faire découvrir l'endroit à des milliers de Montréalais et de Montréalaises, et ajoute que ces « *festivalliers sont des utilisateurs du parc au même titre que les autres qui le fréquentent en dehors des festivals et événements* ». Bien que ce dernier reconnaisse « *que le PJD vit un défi de cohabitation intramuros, entre les diverses fonctions* », il note : « *Les inconvénients occasionnés par l'événementiel dans le parc Jean-Drapeau demeurent relativement petits, par rapport aux extraordinaires bénéfices procurés [et] il ne serait pas hasardeux d'affirmer qu'aucun autre endroit à Montréal ne procure autant de fun à autant de monde en créant aussi peu de désagréments* ». On ajoute que la métropole doit compter comme un atout, à proximité de son centre-ville, un lieu où peuvent cohabiter diverses activités de divertissement destinées à des publics variés : familles, jeunes adultes, clientèle d'affaires, etc. « *Il en va de l'essence même d'un parc situé en milieu urbain*¹⁵⁴ ».

Pour les organisateurs d'événements, un tel site, qui possède des usages et des infrastructures aussi variés, pose effectivement des défis : partage des espaces, élaboration de la programmation, conflits d'usages. Néanmoins, ils souhaitent voir ce lieu maintenir ses vocations multiples¹⁵⁵.

Plusieurs ont affirmé l'importance de la complémentarité entre les fonctions de parc-nature, de parc événementiel et de lieu de découverte qui offre des expériences et des activités à une clientèle variée, tout en trouvant un équilibre entre activités payantes et activités gratuites¹⁵⁶. Le mémoire de C-Vert est éloquent à cet égard, ce dernier souhaite que le Parc devienne d'ici 2028 « *un endroit où notre culture et notre histoire s'harmonisent avec l'architecture ingénieuse de la nature, où les gens de tous âges et de toutes origines [peuvent] profiter d'un moment de paix, [et les familles] se rassembler pour faire diverses activités [...]*¹⁵⁷ ».

En somme, même si d'aucuns font valoir que le PJD a un problème d'identité, un manque de cohérence lié à une multitude de fonctions, le RÉMI considère « *qu'il n'y a pas de choix à faire : c'est de cette diversité qu'est riche le parc Jean Drapeau*¹⁵⁸ ». Evenko abonde dans le même sens et note que « *les différentes expériences qu'on y recherche peuvent toutefois bien se concilier, comme leur dénominateur commun demeure le cadre naturel du parc*¹⁵⁹ ». Aussi, de nombreux participants considèrent que la cohabitation des vocations est possible¹⁶⁰, malgré les défis qu'elle

¹⁵⁴ Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 2; Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 1 et 4

¹⁵⁵ Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 4

¹⁵⁶ Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 4

¹⁵⁷ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 6

¹⁵⁸ Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 2

¹⁵⁹ Evenko, doc. 8.16, p. 5 et 6

¹⁶⁰ Rencontres ciblées, doc. 4.8

comporte. Comme cela a été mentionné lors d'une des rencontres ciblées, « *cela commence par la reconnaissance des différentes vocations et par la fin de leur mise en oppositions*¹⁶¹ ».

Soulignons qu'une grande majorité de répondants (80 %) au questionnaire en ligne sur les services et activités croit qu'il est possible de concilier la tenue de grands événements avec les autres fonctions et usages du PJD¹⁶². Un citoyen résume ainsi ce point de vue : ce site est « *un parc culturel, historique, nature, propice aux événements culturels, sportifs et autres. C'est un lieu dont nous devons préserver, développer et promouvoir les différentes facettes qui se complètent. Elles ne sont pas incompatibles, mais il faut une vision d'ensemble et chercher à les harmoniser*¹⁶³. »

La conciliation des vocations

Plusieurs mesures et modalités pour favoriser la cohabitation harmonieuse entre les différentes vocations et missions durant les prochaines années ont été suggérées. Pour le Musée Stewart, il faut trouver un meilleur équilibre d'occupation et d'utilisation du Parc entre la tenue d'événements grand public et les activités à vocation culturelle ou naturelle : « *Il ne s'agit pas ici de mettre de côté le volet événementiel à rayonnement international et catalyseur de fréquentation touristique et d'importantes retombées économiques, mais plutôt de proposer une mitoyenneté harmonieuse et riche de sens permettant de valoriser le capital naturel du parc, d'assurer la pérennité de la préservation et de l'interprétation de son patrimoine bâti; le tout, en ayant le souci d'offrir aux Montréalais un espace accessible et attractif quatre saisons par an*¹⁶⁴. »

En rencontres individuelles, des partenaires insulaires ont dit souhaiter des vocations multiples, où certaines zones pourraient être destinées à des usages précis : espaces verts, lieux pour tenir des événements d'envergure internationale ou locale, lieux pour organiser des activités privées et corporatives, lieux pour visiter des institutions emblématiques et patrimoniales¹⁶⁵.

Afin, de mieux définir les vocations, mais aussi les espaces du Parc, la majorité des partenaires insulaires proposent de segmenter le territoire en zones, à l'exemple des sept pôles d'activités du plan directeur de 1993. Il pourrait ainsi y avoir des zones protégées, dédiées et aménagées selon une vocation particulière : événements grands publics, spectacles, espaces verts, sports, etc. Par exemple, l'île Notre-Dame pour la pratique du sport; l'amphithéâtre pour le divertissement et la tenue de grands événements et le mont Boullé pour la nature. Selon le groupe C-VERT+, tous les événements (festivals et concerts) devraient se dérouler sur l'île Notre-Dame afin de permettre de faire de l'île Sainte-Hélène un parc où les gens se rendraient pour se détendre et profiter de la nature¹⁶⁶. Plus précisément, le Musée Stewart demande que le secteur

¹⁶¹ Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 2

¹⁶² Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15

¹⁶³ Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 1

¹⁶⁴ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 3

¹⁶⁵ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2

¹⁶⁶ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14

central de l'île Sainte-Hélène, situé à l'intérieur et en bordure du Chemin du Tour-de-l'Isle, comprenant des sites patrimoniaux militaires, soit préservé et redevienne un parc public en tout temps, et en tout « *respect de sa dénomination de site patrimonial* ». L'institution exige que ce secteur soit épargné de tout grand événement de nature privée et qu'il soit réservé à la promenade sur ses sentiers, aux pique-niques, aux jeux, ainsi qu'aux activités d'interprétation historique et naturelle¹⁶⁷. Un citoyen propose de restreindre les activités des grands festivals au nouvel amphithéâtre, à la Place des Nations - une fois rénovée - et à la boucle est du circuit Gilles-Villeneuve à l'entrée du pont du Cosmos sur l'île Notre-Dame¹⁶⁸. À l'inverse, le RÉMI soutient qu'après « *une période de grands bouleversements* » avec la construction de l'amphithéâtre, il faut « *viser la consolidation des activités et éviter le tout à l'amphithéâtre*¹⁶⁹ ».

Le CRE-Montréal recommande d'établir des balises pour chaque secteur du Parc, afin de mieux encadrer l'aménagement et consolider ce qui devrait être l'orientation première sur l'ensemble du territoire de la SPJD : « *l'expérience parc* ». Ces balises devront permettre de statuer, entre autres, sur :

- les opérations et les aménagements à proscrire pour préserver la qualité des déplacements à pied et à vélo;
- les cibles de canopée à atteindre;
- les seuils à ne pas dépasser (niveau sonore, pollution lumineuse, compaction du sol, etc.) pour protéger les écosystèmes et préserver la qualité d'expérience de l'ensemble des usagers du Parc;
- les modes et les lieux d'entreposage du matériel pour des travaux ou des événements, afin de limiter au maximum leurs impacts négatifs en termes d'accès et de qualité paysagère;
- la logistique entourant les opérations de montage et démontage ainsi que de livraison pour réduire au maximum les temps d'opération qui créent de multiples nuisances et les temps de présence des installations temporaires¹⁷⁰.

Un citoyen ajoute qu'on pourrait optimiser la gestion logistique en déplaçant les lieux d'entreposage du parterre de l'île Notre-Dame vers l'est du pont du Cosmos où le public n'a pas accès. Il souhaite également que la taille des estrades du Grand Prix soit réduite¹⁷¹.

À l'instar du Musée Stewart, plusieurs participants demandent également d'assurer un encadrement plus strict des montages et démontages des événements pour « *assurer à la fois*

¹⁶⁷ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 5

¹⁶⁸ Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

¹⁶⁹ Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.8, p. 16

¹⁷⁰ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 14 et 15

¹⁷¹ Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

*une plus grande sécurité des usagers, en plus de contrôler la préservation de l'état des lieux et des écosystèmes naturels en place*¹⁷² ».

Toutefois, Evenko croit que le futur amphithéâtre « *optimisera par sa configuration modulable le montage des événements et favorisera la cohabitation entre les visiteurs*¹⁷³ ».

De plus, le Musée Stewart soulève l'importance d'identifier clairement et de respecter des zones géographiques de développement ayant chacune des fonctions spécifiques¹⁷⁴. Au contraire, un citoyen s'oppose à cette idée. À son avis, « *le découpage actuel et proposé du parc en zone est une très mauvaise idée [car] c'est tout l'ensemble (incluant La Ronde) qui doit être zoné "parc" », ce qui « forcera la direction à intégrer les différentes activités au parc et non pas à aménager le parc selon les activités*¹⁷⁵ ».

Pour les participants à la soirée thématique sur les services et les activités, il est souhaitable d'avoir plus de transparence dans l'allocation du temps et des espaces consentis aux diverses activités. Ainsi, la cohabitation serait favorisée par une meilleure communication sur les entraves, par l'affichage du calendrier des événements et activités, par la mise en place d'un kiosque d'information, ainsi que de meilleures communications pour prévenir les usagers (en temps réel) quant à l'utilisation des différents secteurs¹⁷⁶.

Pour le CRE-Montréal « *tenir des événements dans le parc est un privilège, non un droit* ». Selon lui, les promoteurs de grands événements ne posent pas suffisamment de gestes pour intégrer au maximum leurs activités dans le contexte d'un parc, créant « *beaucoup d'irritants et de déception pour les amoureux de la nature et les usagers du parc qui s'y rendent pour une promenade, un pique-nique ou une baignade* ». Selon le Conseil, l'organisation d'événements devrait s'accompagner de critères rigoureux visant à respecter l'intégrité du lieu et recommande d'apporter des améliorations aux ententes déjà conclues, notamment en incorporant un cahier des charges détaillé pour encadrer les événements et les activités. En cas de non-respect, le promoteur aurait l'obligation de remettre les lieux en état ou de payer une amende¹⁷⁷. Toutefois, l'organisateur d'événement Evenko mentionne que « *le nettoyage des sites post-événement, souvent payé par les locataires, doit être accompli plus rapidement par les équipes de la SPJD pour permettre un usage convenable par les autres visiteurs*¹⁷⁸ ».

¹⁷² Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8 et 9; Culture Montréal, doc. 8.8, p. 5

¹⁷³ Evenko, doc. 8.16, p. 5 et 6

¹⁷⁴ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 3

¹⁷⁵ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9

¹⁷⁶ Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 3-4

¹⁷⁷ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 14

¹⁷⁸ Evenko, doc. 8.16, p. 6

Dans la même veine, un citoyen exige « *un plan de restauration du site ainsi qu'un budget approprié des promoteurs lors des grands événements* ». Celui-ci note « *qu'il y a des moyens faciles que l'on peut mettre en place afin de pouvoir concilier la protection du milieu naturel et la présence des visiteurs. De nombreux critères ont été développés en écotourisme afin de protéger les sites naturels et patrimoniaux. Ceux-ci s'appliquent à la situation du parc et devraient être mis en place rapidement*¹⁷⁹ ». Avec la construction de l'amphithéâtre, un citoyen se demande quelle sera dorénavant la situation en ce qui concerne les systèmes de contrôle de foule et les barrières de sécurité¹⁸⁰.

Pour les répondants aux questionnaires en ligne sur les services et les activités, les deux principales avenues pour permettre la conciliation des vocations sont la planification et l'aménagement de zones dédiées¹⁸¹.

Quant à Evenko, il demande que « *des espaces [soient] impérativement réservés pour l'accueil des équipes et du matériel de production afin de faciliter le travail des festivals et événements* ». De plus, pour le promoteur d'événements « *il importe que la SPJD fournisse des infrastructures de base pour pallier les besoins logistiques de ses locataires et concessionnaires. Des espaces pour le tri des déchets ou des installations appropriées pour la gestion des eaux sont donc absolument nécessaires*¹⁸² ».

D'autres ont plaidé pour développer des événements de petite taille ou des événements plus accessibles, familiaux, moins envahissants pour la nature, à l'image de la Fête des neiges, par exemple¹⁸³. Ainsi, le CRE-Montréal recommande d'optimiser l'offre d'activités légères « *qui sont compatibles avec l'usage habituel d'un parc, et favoriser les événements de moindre envergure [car] mieux vaut organiser un plus grand nombre d'événements de moindre échelle et respectueux des principes d'un parc, en respect des promeneurs, des infrastructures, des composantes naturelles du parc* ». Le CRE recommande aussi que les grands partenaires actuels soient incités à développer des activités et des aménagements qui soient compatibles avec la vocation d'espace vert du Parc et respectueux des principes de développement durable. À titre d'exemple, l'International des Feux Loto-Québec devrait remplacer graduellement ses événements pyrotechniques très polluants et bruyants par des spectacles d'essaims de drones, et la F1 devrait être encouragée à devenir carboneutre¹⁸⁴ ou remplacée par une course de voitures électriques¹⁸⁵. De son côté, Evenko voudrait que la SPJD exige de ses locataires le respect de critères d'approvisionnement locaux et l'obtention de certifications environnementales¹⁸⁶.

¹⁷⁹ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 12

¹⁸⁰ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 7

¹⁸¹ Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15

¹⁸² Evenko, doc. 8.16, p. 6 et 8

¹⁸³ Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

¹⁸⁴ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 13 à 15

¹⁸⁵ Denis Côté, doc. 8.63, p. 3

¹⁸⁶ Evenko, doc. 8.16, p. 8

Cohabitation avec les riverains

La cohabitation doit aussi être favorisée avec les riverains qui habitent dans les arrondissements et villes des deux côtés du fleuve, particulièrement pour prendre en compte le bruit émanant des activités qui se tiennent au parc Jean-Drapeau.

Des citoyens représentés par le groupe Silence Saint-Lambert, se plaignent des événements qui se tiennent entre la mi-mai et la mi-octobre au parc Jean-Drapeau et qui génèrent des bruits « *anormaux et excessifs* » causés par les concerts, les feux d'artifice et la course de la Formule 1. Cette situation provoque une détérioration de leur qualité de vie et de la santé des résidents qui demandent que leur quiétude soit prise en compte dans le prochain plan directeur.

De plus, d'après les questionnaires en ligne, les répondants résidents de Saint-Lambert répondent majoritairement (60 %) que la conciliation des usages n'est pas possible au parc Jean-Drapeau¹⁸⁷.

Le regroupement explique que la pollution sonore qui émane des activités événementielles du Parc s'est considérablement accrue au cours des 20 dernières années au point de devenir aujourd'hui un irritant majeur pour les populations de la Rive-Sud, particulièrement pour les citoyens de Saint-Lambert. Selon le groupe, cette situation s'est fortement aggravée depuis 2014 en dépit d'efforts de médiation infructueux, de multiples communications avec les villes de Saint-Lambert et de Montréal et la SPJD, mais aussi de procédures judiciaires.

L'organisme déplore que la réglementation existante qui limite les bruits générés par ces événements ne soit pas appliquée dans le Parc ou qu'ils fassent l'objet de dérogations. Ils précisent qu'en 2018, toutes les fins de semaine sont occupées par au moins un événement bruyant, nécessitant une exemption du règlement sur le bruit de la Ville de Montréal¹⁸⁸. Le groupe craint que la situation ne s'empire et remet en question la construction du nouvel amphithéâtre, dont la scène sera dirigée vers la Rive-Sud. Il s'étonne que sa construction n'ait pas fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation préalable auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). En attendant cette obtention, on demande de suspendre les travaux¹⁸⁹.

Par conséquent, Silence Saint-Lambert, à l'instar de quelques citoyens demandent que des mesures soient prises pour une réduction du bruit, aussi bien en durée qu'en intensité : respect de couvre-feux, système de « *crédits bruit* », réorientation de la scène, utilisation d'écouteurs, activités moins bruyantes, etc.¹⁹⁰

¹⁸⁷ Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15

¹⁸⁸ Silence Saint-Lambert, doc. 8.6, Annexe 3 – Règlement sur le bruit de Montréal

¹⁸⁹ Silence Saint-Lambert, doc. 8.6, p. 8

¹⁹⁰ Silence Saint-Lambert, doc. 8.6; Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 2; Denis Côté, doc. 8.63, p. 1; Camelia Desrosiers, doc. 8.64, p. 1; Culture Montréal, doc. 8.8, p. 5; CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 14 et 15

Culture Montréal note aussi que certains événements sont générateurs de tensions avec les autres usagers, notamment en matière de bruits. Selon l'organisme, bien qu'il faille faciliter l'organisation des événements de toutes sortes au parc Jean-Drapeau, « *les promoteurs doivent prendre davantage conscience que le parc est un bien public* » et il souhaite qu'en 2019, l'inauguration de l'amphithéâtre leur permette de réduire leur empreinte sonore au profit des autres utilisateurs. Aussi, l'accueil d'événements « *doit être assorti de balises claires concernant l'impact des événements sur l'ensemble des utilisateurs du parc* », conclut-il¹⁹¹.

2.3 Expérience des usagers et services

2.3.1 Information et accueil des visiteurs

Plusieurs suggestions sont faites afin de favoriser l'information et l'accueil des usagers, la communication du calendrier de la programmation régulière, des lieux d'intérêts et des événements. On propose, par exemple, l'installation d'écrans, la mise en place d'un pavillon d'accueil près du métro, du personnel d'accueil (hôtes et hôtesse), avec endroit réservé aux groupes scolaires, un service à la clientèle, un meilleur affichage et un site web¹⁹².

Selon le Conseil des arts de Montréal (CAM), « *une plus grande visibilité de l'offre du parc Jean-Drapeau pourrait être réalisée par l'entremise de publicité et d'une campagne de communication et de la signalisation routière sur les ponts. Cela pourrait créer (ou renouveler) un sentiment d'appartenance avec le parc (comme c'est présentement le cas avec le Mont-Royal)*¹⁹³ ». L'organisme C-Vert, demande que la SPJD cible spécifiquement les jeunes de 12 à 30 ans dans ses communications « *afin de favoriser leur engagement et leur identification au parc et de susciter leur implication dans le développement de celui-ci*¹⁹⁴. »

Selon certaines associations récréotouristiques, la SPJD devrait mettre davantage en avant l'offre de l'ensemble des organisations présentes au Parc, pas seulement les événements¹⁹⁵.

2.3.2 Sécurité

Le Parc doit rester un endroit où l'on se sent en sécurité, insistent quelques participants¹⁹⁶. « *Ce sentiment incitera les gens à fréquenter davantage le parc* », explique le CjM qui propose de munir le Parc de bornes de sécurité hautement visibles et situées à des endroits stratégiques permettant de signaler une situation inquiétante ou une urgence. Il recommande que lors des

¹⁹¹ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 5

¹⁹² Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.9; Luc Valade, doc. 8.65, p. 5

¹⁹³ Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 4

¹⁹⁴ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10

¹⁹⁵ Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5

¹⁹⁶ Opinions en ligne – Sécurité, doc. 9.3

festivals, des espaces sécuritaires aménagés spécifiquement pour les femmes, les personnes cisgenres et trans soient mis en place et que l'information pour améliorer la sécurité de ces personnes soit produite et affichée. Les promoteurs et sous-traitants devraient aussi être sensibilisés aux principes du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire quant aux espaces festifs dans les arrondissements*¹⁹⁷. Un citoyen considère que « *The best way to make PJD more safe and secure is to lower the crowds at the events it hosts, and severely curb their alcohol intake*¹⁹⁸ ».

Un organisme met l'accent sur l'installation de lampadaires afin de « *maintenir la sécurité et prévenir les activités illégales*¹⁹⁹ ».

2.3.3 Signalétique

Il y a un manque de signalisation et de lien cohérent entre les sites : la signalétique peut être confondante pour les usagers, peu importe leur mode de transport. Le Musée Stewart, tout comme le CAM, demande de corriger en priorité le problème de signalétique qui « *engendre confusion et frustration auprès des visiteurs*²⁰⁰ ». Le musée propose « *un plan global pour une signalisation cohérente, simple et visible à travers le parc Jean-Drapeau* » et propose d'opter pour « *une signalétique temporaire adaptable afin d'éviter les couches multiples de lecture sur l'affichage permanent existant, en lien avec les travaux du PAMV mais également dans le but de proposer une flexibilité de signalisation pendant la tenue d'événements*²⁰¹. » Pour ce qui est de l'affichage lors des événements, ce dernier veut également que soient établies « *des règles claires pour l'affichage promotionnel* », particulièrement près de la station de métro Jean-Drapeau, de ses accès limitrophes et des principaux corridors de circulation du Parc, dans le respect de chacun des partenaires²⁰². Evenko abonde dans le même sens et propose « *que la signalétique en période d'événement soit soignée, bonifiée et planifiée de concert avec les locataires permanents du parc pour améliorer l'expérience-usager et assurer le maintien de la visibilité des autres attractions des îles*²⁰³. »

Evenko recommande aussi de créer un service consacré à la mobilité pour la clientèle du Parc : une escouade terrain pourrait optimiser les déplacements des piétons, des personnes à mobilité réduite, des cyclistes et des véhicules par différentes mesures d'affichage ou de signalétique. Les visiteurs seraient donc pris en charge dès leur entrée sur le site jusqu'à leur sortie, bonifiant leur expérience sur les lieux, peu importe le but de leur visite²⁰⁴.

¹⁹⁷ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 14

¹⁹⁸ Opinions en ligne – Taylor Noakes, doc. 9.3

¹⁹⁹ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 12

²⁰⁰ Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 4

²⁰¹ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 7

²⁰² Musée Stewart, doc. 8.15, p. 9

²⁰³ Evenko, doc. 8.16, p. 6

²⁰⁴ Evenko, doc. 8.16, p. 7

2.3.4 Mobilier urbain et restauration

L'amélioration de l'expérience des usagers doit aussi passer par la bonification du mobilier urbain du Parc ainsi que des lieux pour se restaurer. Il faut ajouter, réparer ou moderniser des points d'eau, des toilettes, des abris, des tables de pique-nique, des poubelles, des bacs de recyclage et de compost, des bancs, des lampadaires, tout en offrant des lieux pour se restaurer²⁰⁵.

Lors des rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, plusieurs ont souligné que l'expérience des marcheurs semble d'autant plus difficile à cause de l'absence ou de la rareté de mobilier urbain, d'éclairage adéquat, de poubelles, de bancs, etc. À ce sujet, on suggère de réinstaller rapidement le mobilier déplacé après les événements²⁰⁶.

Un organisme pense que de nouveaux lampadaires auraient le potentiel pour devenir « *l'emblème du parc* », alors que certains regrettent la disparition des lampadaires à la Place des Nations il y a quelques années et de ces « *magnifiques vestiges de l'Expo 67*²⁰⁷ ». Justement, un intervenant met de l'avant l'idée de « *faire revivre aux utilisateurs du parc une partie de l'expérience ayant fait le succès d'Expo 67* » grâce à la conception du nouvel éclairage et du mobilier urbain. Ceux-ci pourraient s'inspirer des formes des fameux systèmes modulaires de l'époque en les adaptant aux exigences environnementales et ergonomiques d'aujourd'hui. Par exemple, « *les remarquables cabines téléphoniques parapluies [...] pourraient être converties en postes d'information virtuelle [...] et renseigner sur l'histoire du parc, les pavillons et activités de l'Expo maintenant disparus*²⁰⁸ ».

Un citoyen propose dans le détail de rééditer plusieurs éléments du mobilier urbain d'Expo 67 à partir des plans et des dessins d'origine, désormais du domaine public, et qui sont aujourd'hui disparus ou abandonnés. Cela en ferait « *un legs permanent en mémoire de l'événement et de ses nombreux artisans* ». Ce mobilier pourrait inclure en plus des lampadaires, les bancs, les cabines téléphoniques, les jardinières, les poubelles et les fontaines²⁰⁹.

Le CRE propose de développer un mobilier urbain adaptable et intelligent, ayant sa propre signature dans l'esprit d'une « *ville intelligente* » et « *qui pourraient dispenser de l'information utile : orientation, prévisions météo, achalandage, stationnement et l'histoire des lieux*²¹⁰ ».

²⁰⁵ Robert-François Yelle, doc. 8. 41, p. 1; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 7

²⁰⁶ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2

²⁰⁷ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 12; Opinions en ligne – Normand Arseneault, doc. 9.8

²⁰⁸ Luc Beauchemin, doc. 8.70.1, p. 3

²⁰⁹ Jérôme Cliche, doc. 8.47, p. 3 et suivantes

²¹⁰ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 19

Le CAM souligne que « *pour accueillir un plus grand nombre de familles à la recherche de lieu en pleine nature, il serait nécessaire d'augmenter le nombre, la qualité et l'emplacement des équipements et infrastructures. Des installations familiales belles, propres, accessibles et performantes sur tout le site toute la journée (ex. : toilettes, salles d'allaitement, salles de réchauffement l'hiver, entreposage d'équipement sportif, offre alimentaire locale et de santé)*²¹¹ ». Ce type d'installation a également un intérêt pour encourager la fréquentation hivernale du parc, ce que propose la CCMM qui voudrait bonifier l'offre d'animation hivernale en aménageant « *des lieux à l'abri des intempéries permettant de se réchauffer [en profitant d'un] repas et de boissons chaudes*²¹² ».

Bars, restaurants et offre hôtelière

Tourisme Montréal souligne qu'une carence actuelle du parc Jean-Drapeau est « *l'insuffisance des services aux visiteurs* ». Afin d'améliorer l'accueil, il souhaite qu'on retrouve dans l'allée Calder, à la fin des travaux du PAMV, « *l'ensemble des services prévisibles pour un parc de cette envergure : toilettes, café, restaurant, information, boutiques* ». Dans le cas de l'île Notre-Dame, l'organisme souhaite que le volet des services s'accroisse autour du Casino de Montréal qui pourrait ainsi devenir un 2^e pôle de services parc²¹³.

À ce sujet, plusieurs ont signalé le manque de services alimentaires, accessibles et de qualité. Il est souligné que « *l'offre de restauration est difficile pour des raisons de rentabilité, mais plusieurs souhaitent tout de même une offre alimentaire diversifiée, que l'on « ajoute des points de restauration*²¹⁴ ». En ce sens, le CJM recommande « *que l'offre alimentaire au parc Jean-Drapeau présente une diversité de choix et de prix tout en préconisant les saines habitudes de vie*²¹⁵ », tandis que la CCMM recommande de « *développer une offre de restauration qui valoriserait le savoir-faire de Montréal en alimentation locale et en gastronomie* ». Cette dernière explique : « *À l'heure actuelle, les visiteurs qui souhaitent passer la journée au parc sans y transporter une glacière doivent retourner sur l'île de Montréal pour prendre un repas. [...] Pour que le parc devienne un lieu où les visiteurs souhaiteront flâner pendant plusieurs heures, il faudra développer une offre de restauration. Celle-ci pourrait mettre en vitrine des produits frais et préparés à partir d'aliments locaux, qui valorisent le savoir-faire culinaire de Montréal, reconnu ici comme à l'international*²¹⁶. »

²¹¹ Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 4; Pierre Marcoux, doc. 8.69.1, p. 33

²¹² Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 8; Opinions en ligne – Benoît Germain, doc. 9.9

²¹³ Tourisme Montréal, doc. 3.13, p. 7-8

²¹⁴ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Opinions en ligne – Nathalie Lafleur, doc. 9.2

²¹⁵ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 16; Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 5

²¹⁶ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 8

De nombreuses propositions sont faites pour offrir des activités de soirée avec des bars et des cafés-terrasses, on veut pouvoir « *sortir sur l'île* », au bord de l'eau, notamment²¹⁷.

Lors de la soirée thématique sur les services et les activités, la nécessité de restaurants de différents styles et budgets a été mentionnée, autant une offre permanente que temporaire par le biais de camions-bouffe, vendeurs ambulants, par exemple²¹⁸.

Pour enrichir l'identité culturelle du Parc, un intervenant prône, comme élément susceptible de stimuler la mémoire d'Expo 67, de miser sur l'ambiance et l'expérience gastronomique des lieux en favorisant la qualité et la variété dans l'offre des restaurants, cafés et bars, autour d'aménagements créatifs²¹⁹. Lors des activités *in situ*, il a aussi été proposé des aires de pique-nique avec des BBQ et des « *beer garden*²²⁰ ».

« *Considérant que l'environnement est un enjeu important* », une citoyenne suggère de demander aux restaurants de donner des ustensiles, assiettes et verres composables et recyclables et d'installer des bacs de compost, de recyclage et des poubelles facilement accessibles²²¹.

Par ailleurs, la CCMM recommande, avec quelques autres intervenants, de considérer le développement d'une offre hôtelière au parc Jean-Drapeau érigé sur le site du Casino « *qui contribuerait à en faire un lieu de prestige pour un séjour à Montréal, et les nombreux événements se déroulant au parc*²²² ». Toutefois, plusieurs se sont inquiétés de cette idée, car un hôtel, « *cette activité mercantile [est] non compatible avec la vocation de parc*²²³ ».

2.3.5 Location d'équipements et services

La nécessité d'améliorer l'offre de location d'équipement pour mieux découvrir le Parc et encourager les touristes à le fréquenter a été mise de l'avant. La location d'équipement pour les visiteurs qui existe actuellement est fort appréciée, mais elle pourrait être davantage développée et diversifiée, ce qui encouragerait plus de touristes à fréquenter le Parc et à découvrir ses

²¹⁷ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 19; Activités contributives citoyennes, doc. 8.14; Opinions en ligne – Bertha Caravaca, doc. 9.1; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5

²¹⁸ Soirée thématique – Services et activités; Activités *in situ*, doc. 4.13; Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2

²¹⁹ Luc Beauchemin, doc. 8.70.1, p. 6

²²⁰ Activités *in situ*, doc. 4.13

²²¹ Opinions en ligne – Nathalie Lafleur, doc. 9.2

²²² Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 7; Opinions en ligne – Geneviève Grégoire, doc. 9.1; Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19.2, L. 1174-1176

²²³ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 20; Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4 et 5

différents attraits, selon quelques intervenants²²⁴. En effet, il y aurait une demande pour de l'équipement de loisirs²²⁵.

Plusieurs ont suggéré la mise en place de location d'équipements pour les activités récréatives « légères » pouvant être pratiquées sur les sentiers et les canaux, et ce, pour les quatre saisons, avec ou sans abonnement : vélo, canot, kayak, bateau à voile ou électrique, pédalo, surf à pagaie, ski de fond, raquette²²⁶. Lors des activités contributives citoyennes, on exprime le souhait de pouvoir louer des bateaux, des équipements de sports nautiques, des tandems ou des quadricycles²²⁷.

2.3.6 Innovations technologiques

Pour faciliter les visites, le Groupe C-Vert suggère le développement d'une application pour proposer des activités basées sur la météo et sur les préférences du visiteur. De plus, comme d'autres²²⁸, il prône l'amélioration du réseau Wi-Fi gratuit à travers le Parc, pour inciter les jeunes à le visiter et pour que les gens puissent partager leurs expériences et leur participation à des activités dans le but de mieux les faire connaître. « *Cela permettra aussi d'ouvrir les portes à d'autres activités de jeux pour la nouvelle génération*²²⁹ ».

Excellence sportive de l'île de Montréal explique que « *le traitement des informations découlant de la réalisation de compétitions sportives nécessite désormais des services informatiques performants, fiables, rapides. Les infrastructures sportives montréalaises dont celles du parc Jean-Drapeau doivent plus que jamais être en mesure de soutenir les besoins techniques des organisateurs d'événements sportifs, entre autres au niveau numérique et technologique*²³⁰ ».

Rogers communication explique qu'en raison des grands événements que le parc Jean-Drapeau accueille depuis plusieurs années sur son territoire, le réseau sans-fil est engorgé et n'arrive plus à répondre à la demande des utilisateurs durant des pointes d'achalandage et que même avec des installations temporaires, la qualité du service offert est compromise. Cet accès limité au réseau crée de la frustration et de l'insatisfaction de la part des festivaliers et des gestionnaires des événements, mais également pour les utilisateurs de la piscine, de la plage, de la Biosphère ou des autres installations permanentes ou temporaires. Pour l'entreprise, les infrastructures de télécommunication actuelles ne sont pas suffisantes afin de répondre aux besoins toujours grandissants de la population, en plus d'être inquiétant au niveau de la sécurité des usagers. Pour

²²⁴ Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 3

²²⁵ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2

²²⁶ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 15; Opinions en ligne – Anne-Véronique Juneau, Miguel Da Rocha, doc. 9.8; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10

²²⁷ Activités contributives citoyennes, doc. 8.14

²²⁸ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2

²²⁹ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 12

²³⁰ Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 23

régler la situation, l'entreprise propose la mise en place de nouvelles infrastructures de télécommunication avec le déploiement de tours de télécommunication et demande à la SPJD de faire une demande de modification du Plan d'urbanisme pour l'approbation des équipements nécessaires. « *Ces changements permettront de renouveler l'expérience des utilisateurs des parcs et de favoriser le sentiment d'appropriation chez les plus jeunes générations notamment grâce au développement d'applications interactives et éducatives qui les garderont informés en temps réel des événements en cour et de leurs évolutions (accès, circulation, disponibilité des installations)*²³¹ ».

2.4 Les activités et la programmation

Le site du parc Jean-Drapeau avec ses nombreuses infrastructures et espaces devrait permettre aux visiteurs de profiter d'une grande diversité d'activités qui s'ajoutent à celles déjà existantes ou celles offertes par les partenaires insulaires que sont La Ronde, le Casino, le Musée Stewart et le musée de l'environnement. Une multitude de propositions ont été faites pour bonifier et enrichir la programmation actuelle et ajouter des équipements permettant la pratique d'un plus grand nombre d'activités, et ce, durant les quatre saisons.

Notons que certains ont proposé de restreindre le nombre d'activités ou de consolider celles déjà en place, en particulier les événements comme la course de la F1 et les concerts d'envergure, et croient qu'il faut « *laisser le parc se reposer* » et ne pas seulement évaluer son succès par sa fréquentation²³².

2.4.1 Proposition d'activités

Récréotourisme et plein air

Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) propose la création de « *pôles plein air organisés, animés et reconnus* » destinés à la pratique d'activités de plein air, tels que l'escalade, l'orientering et l'interprétation de la nature. Aussi, il met également de l'avant la création de « *circuits d'activités de plein air clé en main* ». De tels circuits pourraient être des alternatives intéressantes pour les groupes jeunesse, en classe nature, ou les camps de jour qui aujourd'hui n'envisagent que l'option d'aller à La Ronde²³³. Dans la même veine, le CAM souhaite la création d'un « *centre récréotouristique tout inclus* » qui propose des activités de groupe pour adolescents (tandem, kayak, randonnées, etc.)²³⁴.

²³¹ Rogers Communications inc., doc. 8.68

²³² Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9, p. 10; Opinions en ligne – Taylor Noakes, doc. 9.2

²³³ Sport et loisir de l'île de Montréal, doc. 8.71.2, p. 56, L. 1720-1730

²³⁴ Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5

De son côté, QuébecOiseaux propose différentes activités qui permettraient de développer le loisir ornithologique au parc Jean-Drapeau en proposant un camp ornithologique, des activités de recensement d'oiseaux de Noël pour les jeunes, des formations de biologistes œuvrant en conservation et la création d'une station de baguage²³⁵.

Lors des différentes activités participatives, les citoyens ont proposé des aménagements et activités qui permettraient un meilleur contact avec les espaces naturels, notamment : une aire de paintball, un parcours d'hébertisme (arbre en arbre), un centre équestre, un « *biodôme plantes et lumières* », un aquarium, un zoo en plein air, une application de géocaching ou de géolocalisation pour découvrir les attraits du PJD. On voudrait aussi permettre le camping et l'installation de yourtes²³⁶.

Parcours découvertes

De nombreux intervenants ont mis de l'avant l'idée de proposer des parcours découvertes aux visiteurs du Parc. Ces parcours pourraient se faire de manière autonome ou être organisés pour des groupes divers et être balisés autant par de la signalétique classique, virtuelle ou multimédia. Il s'agit d'un moyen ludique et agréable, qui nécessite peu ou pas d'infrastructures, de profiter de la nature des îles en découvrant les différentes facettes du Parc, que ce soit son environnement, son histoire, son patrimoine, ses œuvres d'art, sa faune ou sa flore. Certains proposent la possibilité de mettre en place des circuits pour les cyclistes, les piétons, randonneurs ou les fondeurs, en hiver²³⁷.

Ainsi, le CRE-Montréal recommande de concevoir des parcours thématiques de promenade avec plusieurs circuits piétonniers et cyclistes balisés autour de différents thèmes : les berges, les fleurs, l'Expo 67, héritages autochtones et militaires²³⁸. Un citoyen est d'avis que la Cité du Havre, dont Habitat 67, devrait faire partie de tels parcours²³⁹.

Pour le comité ZIP Jacques-Cartier, les îles devraient favoriser le contact avec le fleuve, alors qu'actuellement tout au long des sentiers de marche, tant sur l'île Sainte-Hélène que sur l'île Notre-Dame, « *le contact avec le fleuve demeure toujours en arrière-plan* ». L'organisme recommande donc d'aménager des sentiers de marche dans le but d'améliorer l'observation du fleuve par des aménagements conviviaux et qui pourraient être également utilisés, en hiver, pour

²³⁵ Regroupement QuébecOiseaux, doc. 8.18, p. 4 et suivantes

²³⁶ Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Activités contributives citoyennes, doc. 8.14; Activités *in situ*, doc. 4.13; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10

²³⁷ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5; Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 8; Sport et loisir de l'île de Montréal, doc. 8.71; Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 11; Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 2; Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 9; Opinions en ligne – Guillaume Le Nigent, doc. 9.8

²³⁸ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 18

²³⁹ Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 2

le ski de fond²⁴⁰. Ces circuits devraient bénéficier de lieux d'observation, de panneaux d'information et de haltes de repos. Plusieurs ont mentionné la tour de Lévis comme un lieu d'observation qui gagnerait à être plus accessible et mieux connu du grand public²⁴¹.

De son côté, le CAM suggère la création d'un « *circuit multimédia avec projections combinant histoire et contemplation*²⁴² ». L'entreprise Moment Factory approfondit cette idée et propose l'intégration d'un parcours nocturne multimédia, opéré par le Parc lui-même, dans le secteur du mont Boullé afin de mettre en valeur le patrimoine naturel et historique de ces espaces méconnus, sans pour autant restreindre l'accès public au Parc de jour²⁴³.

Structures récréatives

Quelques suggestions sont faites pour qu'il y ait davantage d'installations récréatives disponibles en permanence sur le site, destinées aux enfants, notamment, comme des jeux d'eau, pataugeoires et modules, qui pourraient, selon un citoyen, « *s'inspirer du design de l'Expo 67*²⁴⁴ », par exemple, recréer l'Expo 67 en version miniature, à l'instar du parc Mini-Europe à Bruxelles²⁴⁵. D'ailleurs, des intervenants ont déploré qu'un terrain de jeu pour enfants, particulièrement prisé par les familles, ait disparu sans être remplacé, afin de laisser place à une scène pour le festival Osheaga²⁴⁶.

Le Groupe C-Vert voudrait que soient installés de grands espaces de jeux « *constitués de matériaux verts, naturels et récupérés, en évitant de mettre des barrières visuelles et en priorisant les couleurs vives, en particulier pour les enfants et les jeunes. Par exemple, des gros modules de jeux en bois, des balançoires, des rope towers*²⁴⁷ ».

Lors des activités participatives, les citoyens ont fait part de leur désir de pouvoir bénéficier de nouvelles activités au Parc comme du *High Swing* sur le site du Casino, d'espaces pour la pratique du yoga avec un « *labyrinthe de méditation* », d'activités de danse, de tyroliennes, de jeux virtuels interactifs, d'une station Trekfit améliorée (centre de musculation extérieur), d'un labyrinthe, d'un centre de tir et de terrains de soccer²⁴⁸.

²⁴⁰ Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier, doc. 8.49, p. 9

²⁴¹ Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9

²⁴² Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5

²⁴³ Moment Factory, doc. 8.61, p. 9

²⁴⁴ Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 2; Activités *in situ*, doc. 4.13; Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10

²⁴⁵ Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1

²⁴⁶ Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4

²⁴⁷ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10

²⁴⁸ Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9, p. 6; Activités contributives citoyennes, doc. 4.14; Activités *in situ*, doc. 4.13

Activités nautiques

Plusieurs intervenants et citoyens ont souhaité avoir « *plus d'activités aquatiques* », que ce soit à la plage, au Complexe aquatique, dans les canaux et lacs des îles et sur le fleuve²⁴⁹. Il s'agirait, notamment, de permettre le retour des pédalos et des canots sur les canaux de l'île Notre-Dame et le lac des Cygnes²⁵⁰.

On voudrait aussi allonger la saison de la piscine²⁵¹. Un usager régulier du Complexe aquatique voudrait que sa période d'exploitation soit allongée du début mai à la fin septembre, puisque « *Montréal connaît de plus en plus de périodes de chaleur [et] que la piscine principale du complexe aquatique est chauffée* ». De plus, il pense que « *le complexe aquatique devrait améliorer son offre dans le futur et ajouter à ses installations une nouvelle section avec des bains thermaux chauds à l'extérieur, et ajouter des chaises longues à l'abord de la piscine*²⁵² ».

Aussi, un citoyen se demande « *pourquoi n'est-il pas possible de nager en eau-libre (à ses propres risques) dans la lagune artificielle, quand la plage Jean-Doré est fermée* », alors qu'il est possible de le faire « *dans des milliers de lacs du Québec*²⁵³ ». Certains voudraient des plages et des accès à la baignade sur les rives ou des lieux spécifiques pour la pêche²⁵⁴, tandis que d'autres aimeraient voir des points de mises à l'eau ou de services pour les embarcations, ce qui permettrait, par exemple, de proposer des excursions sur le fleuve et des cours de navigation²⁵⁵.

Finalement, un citoyen propose de créer des installations afin d'offrir le surf grâce à une vague artificielle, ce qui permettrait, selon lui, d'attirer une nouvelle clientèle au Parc²⁵⁶.

Bassin d'eau vive

Plusieurs intervenants ont donné leur appui à la création d'un parc d'eau vive au Parc afin de permettre, dans un bassin artificiel, la pratique de sports tels le kayak slalom, ou le rafting.

Aux dires de l'organisme Eau vive Québec, le parterre et les canaux de l'île Notre-Dame n'ont présentement pas de vocation et sont inutilisés depuis des décennies. De plus, un problème de plantes aquatiques envahissantes dans les canaux les rend présentement inutilisables pour toute activité. Le projet de parc d'eau vive permettrait de donner une vocation au site, complémentaire

²⁴⁹ Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Activités contributives citoyennes, doc. 8.14; Activités *in situ*, doc. 4.13

²⁵⁰ Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 6; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7

²⁵¹ Soirée thématique services et activités, doc. 4.9; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.9

²⁵² Luc Valade, doc. 8.65, p. 3

²⁵³ Opinions en ligne – Pierre Sormany, doc. 9.3

²⁵⁴ Rencontre thématique – Aménagement, doc. 4.10; Opinions en ligne – Odette Cloutier, Denis Taillefer, doc. 9.8

²⁵⁵ Sport et loisir de l'île de Montréal, doc. 8.71; Opinions en ligne – Ludovic Chagnon, Anne-Véronique Juneau, Guillaume Le Nigent, Guylaine Côté, doc. 9.8

²⁵⁶ Opinions en ligne – Antoine Markon, doc. 9.8; Opinions en ligne – Maxime Lafortune, doc. 9.10

aux autres activités de l'île, en plus de revaloriser le site et son environnement. « *La présence d'un parterre végétalisé avec plusieurs arbres matures du site identifié pour la création d'un parc d'eau vive renforcerait la vocation de parc nature vert et bleu du parc Jean-Drapeau. La rivière semi-artificielle qui serait ainsi créée soutiendrait l'aspect naturel du lieu en plus d'en améliorer la qualité de l'environnement*²⁵⁷ ».

Le Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal appuie ce projet. Selon l'organisme, ce nouvel équipement sportif, ouvert à un large public (professionnels, amateurs, écoliers, touristes), proposant la pratique de plusieurs sports d'eau vive (kayak, rafting, surf) et offrant des formations « *atteint parfaitement les objectifs de mise en valeur des atouts naturels du parc Jean-Drapeau tout comme il rejoint les objectifs d'animation du parc par des propositions d'activités renouvelées*²⁵⁸ ». La proposition d'un bassin d'eau vive a reçu de nombreux appuis additionnels par le biais des opinions en ligne et lors d'une soirée thématique²⁵⁹.

Activités hivernales

Plusieurs participants sont intervenus pour souligner le potentiel de développement de nouvelles activités en dehors de la saison estivale, particulièrement en hiver. Pour ce faire, il est proposé de « *bonifier l'offre d'animation hivernale et aménager des lieux conçus pour accueillir des événements sur une base annuelle*²⁶⁰ ».

Les organisateurs d'événements ont mentionné que plusieurs des espaces ne sont pas pleinement utilisés en dehors de la période estivale. Certains ont noté que durant l'été les espaces sont saturés et qu'il y a une limite à multiplier les activités. Conséquemment, les participants proposent de mettre de l'avant la vocation quatre saisons du Parc²⁶¹.

Quant au secteur de l'île Sainte-Hélène, situé à l'intérieur et en bordure du chemin du Tour-de-l'Isle, le Musée Stewart recommande d'y développer également une offre d'activités quatre saisons, incluant un centre de plein air à l'image de celui du parc du Mont-Royal, fournissant, entre autres, la location d'équipements récréatifs et pouvant remplir également des fonctions de centre communautaire²⁶².

Plusieurs participants voudraient que la pratique du ski de fond soit développée et prise en compte dans l'aménagement du Parc. Un citoyen souligne qu'il faudrait alors régler l'enjeu du « *conflit d'usage entre les piétons et les skieurs* » via une signalisation adéquate. Pour soutenir

²⁵⁷ Eau Vive Québec, doc. 8.43, p. 3

²⁵⁸ Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal, doc. 8.54, p. 3

²⁵⁹ Opinions en ligne, doc. 9.1, 9.2, 9.3, 9.6, 9.7, 9.8, 9.9, 9.10

²⁶⁰ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 8

²⁶¹ Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 4

²⁶² Musée Stewart, doc. 8.15, p. 5

cette pratique, ce participant souhaiterait que les paddocks puissent accueillir, en hiver, un espace d'entreposage des équipements, une salle de fartage et des toilettes²⁶³. Selon un citoyen, le traineau à chiens est une activité qui pourrait être étendue sur les îles en hiver et devenir plus abordable²⁶⁴.

Lors des différentes activités participatives, comme dans les opinions transmises en ligne, les citoyens ont proposé de nombreuses façons de profiter du Parc en hiver : piste de patin à glace, patinoire réfrigérée de hockey, patinoire sur le Bassin olympique, à la plage et sur les canaux de l'île Notre-Dame, canots à glace entre le Vieux-Port et l'île Sainte-Hélène, parcours de raquettes, glissades, bateau et voile sur glace au Bassin olympique, traineaux à chiens²⁶⁵.

Par ailleurs, des associations récréotouristiques qui tiennent leurs activités courantes au Parc à l'année ont déploré qu'ils y aient moins de services l'hiver (déneigement ou commis de parc) alors que l'accessibilité quatre saisons est nécessaire pour certaines de leurs activités, notamment au Bassin olympique et au Quartier des athlètes²⁶⁶.

Activités horticoles et d'agriculture urbaine

En matière d'activités, on propose aussi de faire la part belle à des projets d'agriculture urbaine ou d'horticulture.

Le CRE-Montréal recommande, par exemple, de développer un « *centre d'interprétation et d'éducation en agriculture patrimoniale, écologique et sociale*²⁶⁷ » avec verger, jardin d'espèces horticoles indigènes, rucher et une station de compostage. Concernant le choix du site, l'organisme propose de privilégier la reconversion, car cela permettrait d'apporter une triple plus-value : le projet d'agriculture, le verdissement d'un espace asphalté et l'amélioration paysagère²⁶⁸.

Lors des activités contributives citoyennes, des participants ont souhaité que soient implantés des parcours gustatifs d'aliments produits sur place, une ferme expérimentale, un centre scientifique orienté sur l'expérimentation alimentaire, un jardin communautaire et la création d'un verger ouvert au public²⁶⁹.

²⁶³ Pierre Marcoux, doc. 8.69.2, p. 12

²⁶⁴ Jean-Claude Marsan, doc. 8.3, p. 2

²⁶⁵ Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10; Activités *in situ*, doc. 4.13; Activités contributives citoyennes, doc. 4.14; Opinions en ligne, doc. 9.9

²⁶⁶ Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5, p. 3

²⁶⁷ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 19

²⁶⁸ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 19

²⁶⁹ Activités contributives citoyennes, doc. 4.14

Événements saisonniers et activités thématiques

De nombreux participants apprécient que le parc Jean-Drapeau soit un lieu qui accueille des événements ponctuels grand public fort appréciés et familiaux tels la Fête des neiges, Week-ends famille ou les Week-ends du monde. Lors des différentes activités participatives, tout comme dans les opinions exprimées, les gens ont souhaité le maintien de ces activités ainsi que la création d'événements saisonniers et de nouvelles activités thématiques répartis sur l'année²⁷⁰.

Les citoyens ont proposé l'ajout d'activités tel un festival d'Halloween, des couleurs, ornithologique, du cerf-volant, des fleurs, du printemps, une semaine de la mode, des célébrations de fêtes nationales de différents pays à la Place des Nations, une fête des semis au printemps, une kermesse, un Noël du campeur, un village et un marché de Noël, un festival de musique hivernal, un château de glace, un festival d'automne avec activités éducatives en lien avec l'arbre, un concours de châteaux de sable l'été et de compétitions sportives.

D'autres participants souhaitent la création d'événements gastronomiques, tels qu'un festival de *food trucks*, une cabane à sucre, un « *potluck* », un festival de bière (Oktoberfest), des pique-niques communautaires et multiethniques, ou encore un grand BBQ métropolitain avec soirée dansante.

Activités culturelles

Les participants ont souhaité l'augmentation de l'offre d'activités axées sur les arts et la culture (ex. : musique classique, théâtre, danse, poésie, art public ou éphémère, land art, etc.)²⁷¹. Des propositions ont été faites afin de mettre de l'avant la culture locale et l'histoire du Parc, pour accroître la place de l'art public sur le site ou pour diversifier la programmation d'événements culturels²⁷².

Pour le CAM, « *en misant sur les attraits de la culture locale et sur les talents des artistes montréalais, le parc Jean-Drapeau peut devenir un site unique montréalais auquel le citoyen et le visiteur peuvent s'identifier* ». Il suggère une programmation permettant la mise en valeur de l'histoire de Montréal, des projections de films québécois et internationaux, la présentation de spectacles sur l'eau²⁷³.

²⁷⁰ Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9; Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10; Activités *in situ*, doc. 4.13; Activités contributives citoyennes, doc. 4.14; Opinions en ligne, doc. 9.9; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5

²⁷¹ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 6

²⁷² Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9, p. 5

²⁷³ Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5-6

Le Groupe C-Vert propose, quant à lui, de « *disposer un ensemble de mini-bibliothèques sur le site et d'aménager des espaces de lecture comme des hamacs et des bancs*²⁷⁴ ».

Lors des différentes activités participatives, les citoyens ont demandé une place plus importante pour le cinéma au Parc : cinéma de plein air, projections de films du monde ou en réalité virtuelle. Des participants voudraient aussi de nouveaux types de spectacles et activités culturelles telles des compétitions d'art extérieur, des spectacles de blues, de jazz et de groupes émergents et aussi des soirées de danse sociale²⁷⁵.

Art public

Afin de renforcer la place de l'art public, les participants à la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du parc Jean-Drapeau ont fait des propositions précises, notamment :

- entretenir, réhabiliter, donner une place importante aux œuvres d'art;
- accueillir des projets artistiques;
- organiser des résidences d'artistes dans les paddocks et des expositions partout dans l'île;
- associer chaque œuvre d'art à un paysage d'accompagnement (mise en paysage);
- créer un programme artistique complémentaire aux événements comme la F1;
- proposer des parcours muséaux (sculptures, œuvres d'art...)²⁷⁶.

Afin de valoriser le Parc, d'améliorer l'expérience des visiteurs et d'attirer les gens, certains partenaires insulaires suggèrent l'installation d'expositions temporaires ou permanentes²⁷⁷, par exemple des expositions d'art et de photos en sortant du métro, à la Place des Nations²⁷⁸.

Il a été proposé de « *distinguer le parc à travers ses sculptures*²⁷⁹ ». Culture Montréal souhaite que l'on fasse « *une place significative à l'art public sur l'île Notre-Dame.* » L'organisme pense notamment qu'un Jardin des Floralies « *revu et amélioré* » serait l'hôte idéal d'un « *parc de sculptures* », notant que parmi les sept œuvres d'art public qu'on y retrouve, quatre sont des héritages d'Expo 67, dont un remarquable totem Kwakiult²⁸⁰. Par ailleurs, un citoyen invite à ramener la sculpture-fontaine « *La Giboulée* » de Jean Cartier, se trouvant actuellement sur les terrains de Mel's Cité du Cinéma, dans un état d'abandon total. Ce même participant propose

²⁷⁴ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 10

²⁷⁵ Activités contributives citoyennes, doc. 4.14; Activités *in situ*, doc. 4.13

²⁷⁶ Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 9

²⁷⁷ Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4, p. 6

²⁷⁸ Soirée thématique – Services et activités, doc. 4.9, p. 6; Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.6

²⁷⁹ Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4 et 5

²⁸⁰ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8-9

que l'on remette en place une copie de la fontaine disparue de Gerald Gladstone « *Container Universe*²⁸¹ ».

Lors des différentes activités participatives, les citoyens ont aussi proposé de mettre en valeur les îles en répartissant des activités artistiques et des expositions (ex. : *Foresta Lumina*) afin que le Parc devienne « *un musée à ciel ouvert*²⁸² ».

2.4.2 Tarification et accessibilité financière

Concernant la tarification des activités, plusieurs ont évoqué l'importance d'offrir des activités gratuites pour les enfants et les familles. D'autres participants souhaiteraient un équilibre entre les activités payantes (mais abordables) et gratuites. Les nouvelles activités devraient s'adresser à un large public et être financièrement accessibles.

Le CjM est d'avis qu'il faut maintenir le caractère public, mais aussi l'accessibilité du Parc. Selon l'organisme, il est important de maintenir le Parc et son offre de services abordables et certaines activités pourraient même être moins chères. « *L'accessibilité économique favorise l'attractivité du parc auprès des jeunes et les incite à prendre part aux activités offertes*²⁸³ », conclut-il, alors que le CAM voudrait « *la mise en place de forfaits pour les activités de groupe pour adolescents*²⁸⁴ ».

Lors des activités *in situ*, les citoyens ont proposé que certaines activités soient moins chères ou gratuites, comme la plage. Une citoyenne voudrait que les jeux gonflables soient inclus dans le prix du billet d'entrée de la plage. Une citoyenne résume l'enjeu de la tarification en ces mots : « *I wish more activities were more accessible in terms of price. When you have kids and you travel to the event & food it can become too expensive. It would have been nice to have the beach free at least for children*²⁸⁵ ».

2.5 L'aménagement du site

Plusieurs participants ont mis de l'avant les problèmes d'aménagement au Parc et ils étaient nombreux à noter que celui-ci est incohérent et déstructuré. Un consensus se dégage pour dire que le territoire doit être « *retissé* » et des interventions spécifiques sont nécessaires pour la revitalisation de certains secteurs, pour améliorer l'accès aux berges et pour mettre en valeur les espaces verts et bleus.

²⁸¹ Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1

²⁸² Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10; Activités contributives citoyennes, doc. 4.14

²⁸³ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 12

²⁸⁴ Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5

²⁸⁵ Activités *in situ*, doc. 4.13

Le manque de trames cohérentes dans l'aménagement est également attribuable à la configuration des voies de circulation et des sentiers, la disparité du mobilier, l'affichage incohérent, l'état des bâtiments ainsi que les choix stylistiques des lieux de rassemblement comme l'amphithéâtre et l'allée Calder²⁸⁶. Comme le recommande l'AAPQ, il faut « *rétablir des liens forts entre le site et ses paysages*²⁸⁷ » ou, comme l'explique un citoyen, « *recréer un continuum entre les divers espaces en réaménageant certains espaces du parc peu exploités [qui] rendrait l'ensemble plus invitant, comme c'est le cas pour le Mont-Royal*²⁸⁸ ».

2.5.1 Revitalisation des secteurs vacants ou sous-utilisés

Secteur Est de l'île Notre-Dame

Tourisme Montréal souligne que l'île Notre-Dame, malgré ses attraits bien connus, englobe des espaces déstructurés et que l'ensemble de l'île « *nécessite une vigoureuse démarche de réflexion avant de procéder à son réaménagement*²⁸⁹ ». La partie est de l'île a attiré l'attention de quelques intervenants pour qui l'endroit apparaît « *non-conivial [...] ayant pour fonction l'entreposage de matériel entre deux événements* », et dont le parterre (situé entre le pont du Cosmos et le pont de la Concorde) est un endroit « *asphaltée et bétonnée avec des stationnements en gravier*²⁹⁰ ».

La mise en valeur de cette pointe est de l'île Notre-Dame est une nécessité, selon un citoyen, tout comme pour Tourisme Montréal qui propose qu'on y aménage en priorité des espaces sportifs ou de plein air²⁹¹. D'après les plans du cabinet d'architectes Lupien+Matteau (Lupien+Matteau), la pointe est de l'île Notre-Dame et les rives du chenal Le Moyne présentent un potentiel important de réhabilitation et de création d'écosystèmes ainsi qu'une orientation idéale pour des serres de croissance pour la création d'écosystèmes d'appoint²⁹². Le promoteur Gaïa Écosystèmes y propose l'implantation d'un projet d'agriculture urbaine avec un concept de serres multiétages, écoénergétiques à haut rendement²⁹³.

Un citoyen note qu'il n'y a pas de lien physique cohérent entre la partie est de l'île Notre-Dame à partir du pont du Cosmos et les jardins, situés à l'ouest du pont de la Concorde, auxquels il est souvent impossible de se rendre à pied ou à vélo²⁹⁴. Il recommande de créer un nouveau lien permanent entre le métro et les Floralies. Par ailleurs, quelques intervenants proposent de

²⁸⁶ Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4; Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 5

²⁸⁷ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8 et 9

²⁸⁸ Opinions en ligne – Pierre Sormany, doc. 9.5

²⁸⁹ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 7

²⁹⁰ Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

²⁹¹ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 12; Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 7

²⁹² Lupien+Matteau, doc. 8.30

²⁹³ Gaïa Écosystèmes, doc. 8.11, p. 1 et 2

²⁹⁴ Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

réhabiliter la passerelle de l'Expo Express, présentement abandonnée, pour en faire un lien piétonnier et cyclable, voire « *muséal*²⁹⁵ ».

Des citoyens proposent que ces secteurs soient végétalisés, transformés en jardins et unifiés avec les Floralies à l'ouest²⁹⁶. L'un d'eux voudrait que l'on « *remette en état la section de la Place d'Afrique et interdise, en tout temps, le stationnement sur cette section* ». Selon lui, on pourrait y installer « *une section arboricole et arbustive alimentaire [...] qui permettrait d'augmenter la zone "Floralies" vers la passerelle du Cosmos tout en permettant le développement de la canopée forestière dans cette section qui en a grandement besoin*²⁹⁷ ».

Les Floralies et les canaux de l'île Notre-Dame

L'état actuel des Floralies et des canaux de l'île Notre-Dame laisse à désirer selon de nombreux participants qui se sont penchés sur l'avenir de ce secteur. On voudrait le voir réaménagé, mieux entretenu, mis en valeur et le faire connaître davantage du public. Certains voudraient voir les jardins agrandis, leur redonner l'aspect d'origine de 1980²⁹⁸, ou « *en accentuer le caractère bucolique* », à l'image de certains squares montréalais²⁹⁹.

L'AAPQ recommande de mettre en place un programme d'immobilisation des Jardins des Floralies « *visant la restauration, l'actualisation et le développement original des Jardins, incluant les canaux, les sentiers, les escaliers et bien sûr les compositions végétales* ». Ce programme devrait ouvrir la voie au développement d'un concept novateur pour l'ensemble de l'île Notre-Dame qui met de l'avant le design végétal³⁰⁰. Quelques intervenants suggèrent à la SPJD de s'associer au Jardin botanique pour la mise en valeur et le développement des Floralies et des canaux³⁰¹. L'un d'eux note que ce lieu « *aurait avantage à être mieux entretenu et pourrait bénéficier, par exemple, d'une association avec le Jardin Botanique pour ramener une touche d'innovation et de créativité*³⁰² ».

Un citoyen regrette que la croissance des arbres n'ait « *pas été gérée depuis les Floralies* » et qu'en conséquence, « *on se retrouve aujourd'hui avec un mur de végétation qui bloque tout horizon visuel* ». Une situation qui pourrait être facilement corrigée, selon lui³⁰³. Pour Culture

²⁹⁵ Lupien+Matteau, doc. 8.30; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 12; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.4

²⁹⁶ Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

²⁹⁷ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 11, 12 et 18

²⁹⁸ Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4; Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 1; Luc Valade, doc. 8.65, p. 5

²⁹⁹ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 7

³⁰⁰ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 12

³⁰¹ Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4; Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.6

³⁰² Opinions en ligne – Clément Robert-Bigras, doc. 9.7

³⁰³ Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 1

Montréal il faut « *embellir les floralies et leurs canaux, pour en faire un parc de sculptures* », ce qui contribuerait à donner du sens à l'ensemble du territoire de l'île Notre-Dame³⁰⁴.

Pour augmenter l'appropriation de ce lieu, quelques propositions sont faites : y faire revivre les mosaïcultures, illuminer les canaux la nuit, installer des fontaines, organiser des spectacles nocturnes, permettre la présence d'embarcations comme des pédalos ou des gondoles³⁰⁵.

Enfin, un citoyen demande que le secteur des Floralies soit ouvert en tout temps et accessible par le pont du Cosmos, même lors de la tenue de grands événements comme le Grand Prix ou Osheaga³⁰⁶.

2.5.2 Accès au fleuve et aux berges

Réaménager les berges et les rivages pour redonner accès au fleuve et aux « *magnifiques panoramas* » qu'offrent les îles, sont des propositions qui sont revenues à de nombreuses reprises au cours de la consultation. Comme le résume l'OAQ, il est important que « *le visiteur sente qu'il est sur des îles et dans un lieu de nature*³⁰⁷ ».

Un citoyen souligne que « *l'essentiel des aménagements actuels dissuade une appropriation conviviale de ce fleuve* » pour l'ensemble des usagers, qu'ils soient à pied, à vélo, en voiture ou en bus. Ce dernier, à l'instar d'autres, fait remarquer que la berge nord de l'île Sainte-Hélène « *devrait être un des hauts lieux de Montréal [grâce à ses vues] rassemblant les éléments fondamentaux de l'image de marque de Montréal : le fleuve, le Vieux-Port, le Vieux-Montréal, le centre-ville avec ses gratte-ciels et surplombant le tout, la silhouette du mont Royal*³⁰⁸ ».

Le Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier rappelle que les îles du parc Jean-Drapeau sont situées dans un secteur d'une diversité faunique exceptionnelle qui demeure malheureusement absente aux yeux des utilisateurs du Parc, « *puisque le fleuve est relégué à l'arrière-plan du paysage*³⁰⁹ ». Le CRE-Montréal regrette aussi que le caractère insulaire du Parc soit très peu mis de l'avant. Il explique que les points de vue vers le fleuve et la ville sont peu aménagés, et « *l'accès physique à l'eau inexistant* ». Pour l'organisme « *les berges sont les grandes oubliées de ces dernières années*³¹⁰ ».

³⁰⁴ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8

³⁰⁵ Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 4; Opinions en ligne – Image et notoriété, doc. 9.1

³⁰⁶ Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

³⁰⁷ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14

³⁰⁸ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 10 et 11; Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 1

³⁰⁹ Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier, doc. 8.49, p. 7

³¹⁰ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9

Le CRE-Montréal recommande de restaurer l'ensemble des sites existants offrant des points de vue sur le fleuve et la ville et de « *poursuivre la renaturalisation des berges encore minéralisées [...] dans le but d'assurer la pérennité de la faune et la flore existantes, mais aussi de créer une connectivité avec sa biodiversité fluviale* ». L'organisme souhaiterait aussi des corvées de nettoyage systématiques à certains endroits des rives et du littoral³¹¹. Dans le même ordre d'idées, l'OAQ précise qu'« *un effort doit être consacré à "renaturaliser" les berges et à en redonner l'accès aux visiteurs dans des conditions attrayantes et respectueuses de la nature et du fleuve* ». Dans ce cadre, « *les techniques novatrices d'aménagement et la résilience face aux changements climatiques doivent être prises en compte*³¹² ».

Finalement, un citoyen identifie les lieux qui doivent, selon lui, faire l'objet d'interventions bonifiant le lien avec le fleuve : le stationnement du Cap-sur-Mer bordant le fleuve, la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène et la pointe est de l'île Notre-Dame³¹³.

Promenade panoramique

De nombreux participants souhaiteraient que les visiteurs du Parc puissent profiter des vues qu'offre le fleuve par l'aménagement d'une promenade panoramique.

Plusieurs recommandent que celle-ci intègre un réseau de mobilité active pour piétons et cyclistes le long des berges des deux îles³¹⁴. Pour le CRE-Montréal, une telle promenade, à laquelle il faudrait intégrer le pont du Cosmos, permettrait de valoriser les vues autant sur le Saint-Laurent que sur le chenal Le Moyne. Ainsi, la promenade actuelle devrait être « *réaménagée et complétée par un réseau de sentiers multifonctionnels, sécuritaires et conviviaux, grâce à une signalétique adéquate, des mesures d'apaisement de la circulation, du mobilier urbain et des mesures de verdissement*³¹⁵ ». Une citoyenne propose d'installer des bancs permettant de « *contempler la vue et le fleuve en toutes saisons*³¹⁶ ». Culture Montréal souhaite que la promenade riveraine permette aux visiteurs « *d'y déambuler sur la plus longue distance possible, autour des deux îles* » et qu'elle intègre prioritairement l'accès à la Place des Nations³¹⁷. Pour le CAM et l'AAPQ, il pourrait s'agir d'un élément distinctif de l'identité paysagère du parc Jean-Drapeau » qui mériterait, à ce titre, une signature originale qui permettrait également « *d'expérimenter les unités paysagères intérieures du parc*³¹⁸ ». Un intervenant y a imaginé la « *Promenade de l'Amour* » avec le mot amour en 150 langues, illuminée en soirée, longeant le

³¹¹ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 7

³¹² Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14

³¹³ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 2

³¹⁴ Opinions en ligne – Benoît Germain, doc. 9.8

³¹⁵ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 16 et 17

³¹⁶ Opinions en ligne – Odette Cloutier, doc. 9.8

³¹⁷ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 5 et 7

³¹⁸ Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 4; Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 10

fleuve Saint-Laurent, avec son incomparable vue sur le Vieux-Port, le centre-ville de Montréal et le mont Royal³¹⁹.

Cette promenade devrait inclure le stationnement « *Cap-sur-Mer* » bordant le fleuve, à l'extrémité est de l'île Sainte-Hélène (aussi appelé P8) qui « *doit être au cœur de cette ambitieuse stratégie de réappropriation des berges du fleuve* », selon un citoyen. Ce dernier demande que sur l'île Sainte-Hélène « *le secteur situé entre le métro, la navette et le Calder, ainsi que les berges du fleuve en façade du stationnement soit aménagé avec très grand soin pour permettre aux visiteurs de profiter d'un contact direct et indirect avec le fleuve*³²⁰ ».

[Ce thème est également abordé à la section « *Verdir et réduire les espaces de stationnements* »]

2.5.3 Les espaces verts et bleus

Pour beaucoup de participants, les espaces verts et bleus du Parc méritent une attention particulière et accrue. Pour l'Ordre des architectes du Québec, ceux-ci « *doivent être conservés, restaurés et rendus aux visiteurs* ». Il s'agira de « *se libérer progressivement des espaces asphaltés pour les remplacer par des espaces naturels et répandre les pratiques d'innovation durables*³²¹ ». Une orientation qui fait consensus parmi les intervenants qui voudraient voir les îles davantage vertes et végétalisées, notamment les espaces de stationnement.

Végétalisation et verdissement

De nombreux organismes et citoyens souhaitent une augmentation du couvert arboricole et végétal du Parc, passant par des actions de verdissement et de végétalisation pour en augmenter la biodiversité et compenser l'impact négatif des îlots de chaleur et des activités du Parc nuisibles à ses espaces verts et bleus³²². Certains voudraient voir la revitalisation de certains secteurs, comme le lac des Cygnes et les étangs marécageux à proximité de la plage Jean-Doré ou le verdissement des espaces comme l'amphithéâtre³²³.

L'organisme le Jour de la Terre met en lumière les besoins du verdissement dans la région métropolitaine et considère que le nouveau plan d'aménagement constitue une belle occasion pour favoriser la végétalisation et de créer un îlot de biodiversité, afin de pérenniser le milieu naturel des îles. L'organisme prône, à l'instar d'autres, l'augmentation et la diversification des espaces naturels : « *La plantation d'une diversité d'arbres au parc Jean-Drapeau favoriserait sa résilience face aux changements climatiques, en permettant une amélioration de la qualité de*

³¹⁹ Centre Amour Montréal, doc. 8.33, p. 7-9

³²⁰ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 2, 10 et 11

³²¹ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14

³²² Opinions en ligne – Francis Waddell, doc. 9.2

³²³ Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 1; Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 2

l'air, une diminution de l'érosion et le stockage du carbone³²⁴ ». Selon l'OAQ, il faut aussi retrouver les espaces champêtres perdus, car « si le parc doit comprendre des zones vertes aménagées, il doit aussi comporter des espaces plus sauvages, des espaces plus intimes³²⁵ ». À ce sujet, un visiteur régulier du Parc note que « la magie opère là où, justement, la Société du parc a déployé ses efforts en second plan depuis des décennies³²⁶ ».

L'Association des architectes paysagistes du Québec recommande à la SPJD d'adopter une stratégie globale de végétalisation qui permettra d'accroître la canopée et éviter une « *stratégie de développement et d'aménagement à la pièce* » qui accroîtrait la minéralisation du site³²⁷. Pour un citoyen, il faut « *augmenter la couverture arboricole et arbustive de l'ensemble du site* »; cela pourrait passer par la mise en œuvre d'un « *programme d'entretien des arbres plus agressif, incluant le remplacement hâtif de certains individus³²⁸* ». Il en va de même pour le CRE-Montréal qui invite la SPJD à poursuivre les travaux de plantation d'arbres en remplacement des frênes morts et à procéder urgemment à la lutte aux espèces envahissantes dans la forêt du mont Boullé³²⁹.

Quelques participants ont parlé « *d'élargir la conservation de la nature en intégrant la faune animale³³⁰* ». L'OAQ suggère, dans un effort majeur pour préserver et renforcer la biodiversité sur le territoire « *l'introduction de certaines espèces animales comme cela s'est fait dans d'autres parcs (des paons à Victoria, des moutons à Rosemont, etc.)³³¹* ». Un citoyen estime que pour attirer davantage de jeunes familles dans ce lieu, il faudrait introduire des animaux dans le Parc, comme des castors et canards au lac des Cygnes ou des moutons sur les espaces verts³³².

Verdir et réduire les espaces de stationnements

Pour de nombreux participants, la place des stationnements dans le paysage des îles pose un problème pour des raisons esthétiques, pratiques et environnementales. « *Aujourd'hui, avec sa quinzaine de stationnements, le parc Jean-Drapeau ne projette plus l'image d'un lieu unique pour sa localisation et ses attraits naturels.* », déplore un citoyen³³³, alors que le CRE-Montréal signale que : « *Les deux îles comptent 15 stationnements pour un total de 8 158 places dont 3 149 places uniquement pour le P8 de La Ronde. La superficie qu'ils occupent (plus de 100 000 m²) est*

³²⁴ Jour de la terre, doc. 8.46, p. 1

³²⁵ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14

³²⁶ Étienne Lafrance, doc. 8.26, p. 1

³²⁷ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 9 et 10

³²⁸ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 12 et 18

³²⁹ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 13

³³⁰ Étienne Lafrance, doc. 8.26, p. 1

³³¹ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14

³³² Jean-Claude Marsan, doc. 8.3, p. 2

³³³ Jean-Claude Marsan, doc. 8.3, p. 2

*équivalente à celle de l'ensemble des boisés du mont Boullé, ce qui est totalement incompréhensible pour un lieu dont la vocation première est celle d'espace vert*³³⁴ ».

De nombreux participants, notamment lors de la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du Parc, ont proposé de concentrer les actions de reboisement, verdissement et de perméabilisation sur les zones de stationnement actuelles, principalement le P8, « *l'immense stationnement de La Ronde sur l'île Ste-Hélène face au fleuve et au centre-ville*³³⁵ ». Un citoyen a, par exemple, présenté la carte de stationnements des espaces au nord-ouest de l'île Sainte-Hélène, entre le mont Boullé et le fleuve, qu'il propose de convertir pour y augmenter la biodiversité³³⁶.

Le CRE déplore la présence de « *ces zones asphaltées pauvres en aménagements paysagers de qualité, et qui contribuent à la formation d'îlots de chaleur urbains et au ruissellement des eaux pluviales, tout en entravant le déplacement des cyclistes* ». Compte tenu de leur sous-utilisation, la SPJD devrait réduire la surface consacrée au stationnement et les verdir. À ce titre, il recommande de « *les redonner aux promeneurs, dans un rayon de 500 m du métro* » et que La Ronde adopte « *un important programme de verdissement, surtout en rive* ». Il note que si « *des arrondissements comme Saint-Laurent sont capables, par voie réglementaire, de pousser les entreprises à verdir leurs terrains, il serait bien incompréhensible que des entreprises situées dans un parc ne soient pas tenues d'en faire minimalement autant*³³⁷ ».

Les AmiEs du courant Sainte-Marie (les AmiEs du courant) proposent de « *suivre l'exemple du Casino de Montréal en mettant sous terre le stationnement [du vaste secteur déboisé en bordure du fleuve juste à l'ouest du pont Jacques-Cartier] ou bien l'installer dans le pavillon inutilisé sous le pont Jacques-Cartier pour redonner le littoral aux Montréalais* ». Pour eux, il s'agit d'une opportunité pour reboiser et faire disparaître un îlot de chaleur important en bordure du fleuve qui devrait être réservé aux piétons et aux cyclistes. Ils pensent également que « *l'entrée/sortie du stationnement pourrait être située près du pont Jacques-Cartier pour limiter les déplacements dans le parc* », et que l'on pourrait « *s'inspirer du stationnement de la Place d'Youville à Québec et l'intégrer dans son environnement avec des plantations pour le camoufler, et en ajoutant un toit vert*³³⁸ ».

Pour les intervenants du Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, les stationnements qui ne seront plus utiles pourraient être verdis et remplacés par des stationnements de vélos, ou y construire

³³⁴ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9

³³⁵ Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10; Emmanuel Poncelet, doc. 8.1, p. 3; Luc Valade, doc. 8.65, p. 4 et 7; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 11

³³⁶ Pierre Marcoux, doc. 8.69.1, p. 46 et 47

³³⁷ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9, 13, 14, 16 et 17

³³⁸ Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 11

des petits bâtiments LEED³³⁹, ou encore, afin de réduire l'espace réservé au stationnement en surface, un groupe a proposé la construction d'écostationnements couverts³⁴⁰.

2.5.4 Lieux de rassemblement

L'amphithéâtre

Comme nous l'avons vu dans l'introduction, l'aménagement du nouvel amphithéâtre qui est en cours de construction a reçu un grand nombre de critiques pour ce qui est de sa taille, qui fera passer sa capacité d'accueil de 45 000 à 65 000, de l'impact de la construction sur l'environnement naturel du Parc ainsi que pour le choix de son aménagement qui a « *confirmé une tendance à la fragmentation spatiale du site, générant une discontinuité et un manque de cohérence dans l'aménagement*³⁴¹ ».

Mark London, à l'instar de plusieurs autres intervenants, déplore que sa construction ait forcé l'abattage d'un millier d'arbres et l'élimination de milieux naturalisés dans lesquels une faune abondante (poissons, mammifères, oiseaux...) s'était implantée. Un intervenant note que « *l'aménagement paysager est aujourd'hui effacé, car les arbres et autres végétaux sont disparus, tout comme les étangs et les deux bâtiments de service à côté du métro*³⁴² ». Un citoyen qui déplore grandement « *la perte nette d'un endroit autant charmant, naturel, touristique que récréatif sur l'île Sainte-Hélène* » aurait préféré une coupe d'arbres limitée au nord-est de la colline, pour ensuite l'agrandir en largeur et en hauteur, créant ainsi une estrade durable qui aurait pu, selon lui, accueillir un plus grand nombre de spectateurs³⁴³. Par contre, Tourisme Montréal considère que « *compte tenu que le parterre existait déjà depuis plus de vingt ans, il était également indiqué d'investir pour améliorer l'aménagement et les services*³⁴⁴ ».

Un citoyen rappelle que la coupe des arbres et le remblayage de milieux humides avec ses cascades et bassins sont d'un « *choix stylistique, en contradiction complète avec les politiques de développement durable de la SPJD et de la Ville* ». De plus, la minéralisation des lieux risque de générer un îlot de chaleur sur l'île Sainte-Hélène³⁴⁵.

STGM Architectes se désolé que cet aménagement, qui bénéficie d'un budget de 73,4 millions de dollars, « *exclut plusieurs pavillons d'Expo 67 ainsi que la Place des Nations et aucun lien physique n'est prévu entre le nouveau projet et cette dernière, contrairement à ce qui était prévu dans la*

³³⁹ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 8

³⁴⁰ Consortium SLC APM, doc. 8.27, p. 9

³⁴¹ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.5, p. 9

³⁴² Mark London, doc. 8.75, p. 8; Emmanuel Poncelet, doc. 8.1, p. 1; Roger Laroche, doc. 8.28, p. 9

³⁴³ Emmanuel Poncelet, doc. 8.1, p. 1

³⁴⁴ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 4

³⁴⁵ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 6 et 8

*précédente version du PAMV annoncé en 2014*³⁴⁶ ». Un citoyen abonde dans le même sens et propose un lien « *naturel* » entre l'amphithéâtre et le lac des Cygnes ainsi qu'un lien piétonnier entre la station de métro Jean-Drapeau et la Place des Nations actuellement fermée³⁴⁷.

Ce dernier propose que le nouvel amphithéâtre encourage l'organisation de plus petits événements, notamment au printemps et à l'automne, par la présentation de spectacles musicaux de moins grande envergure. L'endroit pourrait aussi être aménagé pour l'accueil de cafés-terrasses ouverts à longueur d'année³⁴⁸. Pour cela, il faudrait trouver une façon de fragmenter cet espace « *pour permettre à de petits promoteurs d'y participer afin d'y diversifier les événements*³⁴⁹ ».

Plusieurs souhaitent que cet aménagement réduise les impacts négatifs vécus actuellement par les visiteurs du Parc durant les grands événements, notamment en matière de bruit, en réorientant la scène, par exemple³⁵⁰.

La Plaine des Jeux

L'état et l'utilisation actuelle de la Plaine des Jeux a interpellé plusieurs intervenants dans le contexte actuel où les travaux du PAMV autour de l'Homme de Calder ont nécessité le déplacement de l'événement des Piknic Électronik vers ce lieu depuis les dernières années.

Plusieurs intervenants ont déploré que l'état de délabrement de ce terrain empêche l'accueil des familles qui y organisaient des pique-niques dans le passé³⁵¹ et que les événements empiètent sur les zones gazonnées de la forêt adjacente³⁵².

Selon le Musée Stewart, « *sur la plaine des jeux, l'aménagement d'un parc nature exempt de la présence d'événements ponctuels à grand déploiement permettrait au parc de retrouver sa vocation initiale et encouragerait la fréquentation des Montréalais et la pratique d'activités récréotouristiques, communautaires et de loisirs. Selon l'organisme, il faut trouver d'autres sites pour répondre aux besoins des grands événements tels qu'Osheaga et Piknic Électronik*³⁵³ ». Un point de vue que partage aussi un intervenant qui propose de préserver et restaurer ce lieu tout en protégeant la forêt adjacente, mais aussi « *de réaménager l'espace libre de la Plaine des jeux sur la pente du mont Boullé pour qu'elle puisse être utilisée et que tous se l'approprient*³⁵⁴ ». Un

³⁴⁶ STGM Architectes, doc. 8.45, p. 14

³⁴⁷ Luc Valade, doc. 8.65, p. 5

³⁴⁸ Luc Valade, doc. 8.65, p. 5

³⁴⁹ Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10

³⁵⁰ Silence Saint-Lambert, doc. 8.6

³⁵¹ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 4

³⁵² Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

³⁵³ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 4-5

³⁵⁴ Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

plan de réaménagement devrait viser le rétablissement de la qualité des sols et le verdissement de la Plaine, « *tout en mettant en valeur le potentiel paysager (ouvertures visuelles sur le fleuve) et en consolidant les boisés du mont Boullé voisin* », suggère le CRE-Montréal³⁵⁵.

L'organisateur du Piknic Électronik se dit conscient que l'endroit, dont une partie abrite actuellement son événement, évoque pour certains les lieux de pique-niques familiaux, et que le traitement de ce site et de son environnement végétal « *devrait restituer la richesse passée et actuelle du lieu* ». Il précise qu'il est possible de pique-niquer les dimanches ailleurs au Parc, que la Plaine des Jeux est libre six jours sur sept et que « *Piknic a pris en charge ce site il y a deux ans et fait tout son possible pour le maintenir dans le meilleur état possible*³⁵⁶ ». Par ailleurs, même si la décision de pérenniser ou pas la présence de Piknic sur ce site ne dépend pas de ce dernier, l'organisme souhaite rester sur le site de la Plaine des Jeux, car les travaux du PAMV sur l'ancien site de l'Homme de Calder ne lui conviennent plus, puisque la végétation qui faisait l'atout de ce lieu a été éliminée. La Place des Nations, à la condition d'être restaurée, est une seconde option envisageable pour les activités futures de l'organisme.

Finalement, Evenko considère que la Plaine des Jeux est une des « *zones du parc essentielles aux festivals* » et doit demeurer absolument accessibles aux organisateurs d'événements³⁵⁷, tandis que le RÉMI avertit que « *des décisions de relocalisation irréfléchies ou non-concertées pourraient, par exemple, avoir un impact très négatif et, à terme, priver la communauté d'événements et de leurs retombées diverses*³⁵⁸ ».

La Ronde

Selon un citoyen, « *le parc d'attractions La Ronde devrait être remis à des intérêts Canadien, Québécois voire à la ville de Montréal*³⁵⁹ ». Un citoyen qui abonde dans le même sens considère qu'« *une des erreurs importantes de l'administration Bourque a été la location du site de La Ronde à Six Flags* ». Il rappelle que La Ronde « *n'a jamais été qu'un parc d'attractions* », que c'était un lieu de rencontre où tous les Montréalais se retrouvaient. « *Un lieu de détente, d'amusement (évidemment), un lieu de culture où toutes les générations trouvaient sa place* ». Ce qui, à ses yeux, n'est plus le cas aujourd'hui³⁶⁰.

Plus spécifiquement, ce citoyen souhaiterait que, sur le site de La Ronde, soit « *développé une politique de préservation des édifices et lieux, en lien avec l'Expo 67 : Jardin des Étoiles, Fort Edmonton, la Spirale (qui est un symbole de deux expositions : Lausanne 64 et l'Expo 67)* ». Il

³⁵⁵ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 13

³⁵⁶ Piknic Électronik, doc. 8.17, p. 11

³⁵⁷ Evenko, doc. 8.16, p. 6

³⁵⁸ Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 4

³⁵⁹ Opinions en ligne – Jean Cauvier, doc. 9.2

³⁶⁰ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 14

demande la réalisation d'une « *étude patrimoniale, en lien avec la direction de La Ronde* ». Par ailleurs, ce dernier estime qu'une partie du site de La Ronde est « *un immense îlot de chaleur* » et qu'il faudrait procéder à une « *évaluation de la couverture arboricole de La Ronde et développer une stratégie de préservation et reboisement du site*³⁶¹ ».

2.5.5 Le patrimoine (bâti)

Héritage Montréal demande qu'un « *plan de conservation et de mise en valeur soit élaboré pour encadrer et accompagner la gestion du parc et les partenariats ou ententes pour son animation et son occupation en établissant des principes supérieurs fondés sur les valeurs civiques de ce lieu et assurer son intégrité.* »

Parmi les composantes à prioriser figureraient :

- Le complexe militaire et la tour de Lévis de l'île Sainte-Hélène;
- Les Étangs, ponts, sentiers et bois de l'île Sainte-Hélène;
- Le Pavillon des baigneurs et la Plaine des Jeux;
- Le restaurant Hélène-de-Champlain;
- La Place des Nations;
- Les canaux de l'île Notre-Dame;
- Le Pavillon du Canada et le Pavillon des États-Unis;
- Calder et autres œuvres d'art public³⁶².

Culture Montréal s'inquiète de « *l'incertitude entourant la conservation et la vocation de certains éléments patrimoniaux témoins de l'ADN culturel et historique du parc : musée Stewart, Poudrière, Hélène-de-Champlain, et appelle à une réflexion sur leur utilisation*³⁶³ ». Le Musée Stewart va dans le même sens en recommandant « *d'élaborer un plan directeur sur l'avenir des bâtiments historiques de l'île incluant un audit détaillé des besoins d'entretien et de restauration, de concert avec la ville de Montréal et le gouvernement du Québec, ainsi que le développement d'une vision à long terme pour la valorisation et l'animation de ces bâtiments*³⁶⁴ ». Un citoyen propose un moratoire sur les démolitions de bâtiments et condamne que celles-ci soient justifiées par leur état d'abandon³⁶⁵. Un autre précise que la préservation et la mise en valeur du patrimoine ne signifie pas « *de tout reconstruire à l'exact, mais plutôt de restaurer le lieu ou l'édifice afin d'en favoriser son utilisation, tout en en respectant "l'esprit" dans lequel il a été construit*³⁶⁶ ».

³⁶¹ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 14

³⁶² Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4

³⁶³ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 4

³⁶⁴ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 11

³⁶⁵ Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 1

³⁶⁶ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 5

Pour les répondants au questionnaire en ligne, la Place des Nations est identifiée le plus souvent (40 %) comme le lieu qui devrait être mis en valeur, en priorité, suivie par les Floralies et les canaux (32 %) ³⁶⁷.

Le Musée Stewart, la tour de Lévis et la Poudrière

Le Musée Stewart recommande le maintien de la vocation muséale du Fort (complexe militaire) lors de son départ et propose qu'y soient regroupées les collections des divers musées et réserves régimentaires du Grand Montréal. Le Musée Stewart serait prêt à confier sa collection militaire à une telle institution ³⁶⁸.

Les participants à la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du Parc ont proposé plusieurs vocations pour la Poudrière après avoir assuré la consolidation de ces bâtiments :

- contribuer à la vocation éducative de cette zone dans les domaines de l'horticulture, de l'ornithologie, de la géologie et de l'écologie;
- lieu d'éducation sur la vocation militaire de cette zone;
- lieu d'atelier et d'exposition pour artistes ³⁶⁹.

Lors des activités contributives, les participants ont également suggéré d'aménager un cinéma dans la Poudrière ³⁷⁰, tandis qu'un citoyen propose d'y accueillir une résidence d'artistes ³⁷¹.

Les participants ont aussi proposé que la tour de Lévis mette en valeur son patrimoine naturel et le point de vue qu'offre le belvédère, et devienne un centre d'interprétation ³⁷². Par exemple, un intervenant propose l'idée d'une exposition sur les problématiques liées à l'eau potable. Ce dernier propose aussi « *qu'une production interactive pourrait faire usage de la salle de spectacle de la Poudrière, tandis que la caserne se prêterait bien à devenir un espace de recherche et de réserves ouvertes puisque c'est là en partie son usage actuel* ³⁷³ ».

³⁶⁷ Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15

³⁶⁸ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 11

³⁶⁹ Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10

³⁷⁰ Activité contributive, doc. 8.14

³⁷¹ Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.7

³⁷² Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.8

³⁷³ Lupien+Matteau, doc. 8.30, p. 15

Le Hélène-de-Champlain

L'avenir de l'ancien restaurant Hélène-de-Champlain a préoccupé un bon nombre de gens qui s'interrogent sur sa vocation future une fois sa rénovation complétée.

Une vocation s'articulant autour de l'alimentation est celle qui est mentionnée le plus souvent pour cet ancien restaurant haut de gamme³⁷⁴. Tourisme Montréal partage l'objectif énoncé par la SPJD de faire du Hélène-de-Champlain une destination d'expériences, ouverte douze mois par année, et offrant une programmation culinaire pour devenir une vitrine en matière de tourisme gourmand et d'apprentissage et souhaite vivement que, dans les meilleurs délais, les conditions soient réunies pour aller de l'avant³⁷⁵. Pour Culture Montréal, il apparaît logique que celle-ci soit « *liée au monde de la gastronomie* », mais l'on pourrait également, compte tenu de sa proximité avec la Biosphère, penser à une vocation muséale³⁷⁶.

Un participant propose, « qu'une section de l'ancien restaurant Hélène-de-Champlain soit réservée afin de pouvoir en faire un lieu de conférence, de classe « *verte* » (d'histoire et de patrimoine), complément intéressant au développement d'une approche plus intégrée de la mission de la Biosphère³⁷⁷. »

Pour les participants à la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du Parc, le pavillon pourrait remplir de nouvelles fonctions, telles que : lieu d'accueil pour les élèves ou camps de jour; lieu pour l'organisation d'événements intérieurs; restaurants collectifs avec jardins communautaires, lieu éducatif axé sur l'alimentation, ou lieu d'apprentissage pour méditation, yoga, etc.³⁷⁸ Lors des activités contributives, les participants ont également suggéré d'en faire une salle d'exposition et d'événements musicaux³⁷⁹.

2.5.6 Le patrimoine de l'Expo 67

L'enjeu de la sauvegarde et le rappel des souvenirs de l'Expo 67 ont mobilisé plusieurs personnes. On considère que les pavillons, le design, voire l'esprit de ce moment exceptionnel et marquant dans l'histoire de Montréal et du Québec doivent être préservés. « *En conséquence, l'ensemble des îles de l'Expo, le pont de la Concorde et la Cité du Havre doivent faire l'objet d'un processus de mise en valeur intelligent, respectueux des valeurs historiques et naturelles de cet héritage exceptionnel*³⁸⁰ ».

³⁷⁴ Lupien+Matteau, doc. 8.30, p. 15

³⁷⁵ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 5

³⁷⁶ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 7

³⁷⁷ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 7

³⁷⁸ Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10

³⁷⁹ Activité contributive, doc. 8.14

³⁸⁰ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 11 et 12

La Place des Nations

Parmi les infrastructures héritées de l'Expo 67, c'est le sort de la Place des Nations qui a interpellé le plus de participants. On s'inquiète de l'abandon de ce lieu emblématique et considère que sa rénovation doit être prioritaire dans le futur plan de directeur³⁸¹. Plusieurs usages et vocations ont été proposés pour sa revitalisation.

STGM Architectes a rappelé³⁸² le fort attachement émotionnel vis-à-vis la Place des Nations ainsi que « *l'importance de la mise en valeur de ce patrimoine bâti, non pas uniquement pour ses qualités constructives, mais aussi, et surtout, pour sa valeur symbolique, suscitant encore aujourd'hui de grandes émotions et de la nostalgie auprès des personnes ayant pris part à cette période historique sans précédent au Canada* ». Ce dernier a rappelé les valeurs historique, symbolique, architecturale, paysagère de ce lieu qui fut le théâtre des principales cérémonies nationales et des manifestations culturelles en 1967. Il conclut que « *la vocation événementielle du site lui confère également une importance en tant que lieu de rassemblement et d'échanges interculturels, au cœur du parc Jean-Drapeau*³⁸³ ».

Aujourd'hui, le site est laissé à l'abandon et sert de site technique d'entreposage; il est en train de disparaître de l'imaginaire montréalais³⁸⁴ et se retrouve maintenant sur la liste des dix sites emblématiques menacés, dressée par Héritage Montréal³⁸⁵. Cette situation est déplorée par tous les participants qui se sont prononcés sur cette question. Pourtant, « *en 2013, la Ville et le gouvernement du Québec ont annoncé [la restauration de la Place des Nations], mais le plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène (PAMV), présenté en 2016, écarte complètement la Place des Nations du projet*³⁸⁶ ». Un citoyen craint que l'impossibilité de le restaurer ne justifie éventuellement sa démolition. L'urgence concerne particulièrement les poutres qui sont en très mauvais état, voire détruites³⁸⁷.

De nombreuses propositions ont été mises de l'avant, autant en ce qui concerne l'aménagement de la Place que sa vocation, une fois rénovée. En termes d'aménagement, elle devrait être verdie, sa restauration devrait prévoir une ouverture sur le fleuve et être reliée à une promenade longeant la rive³⁸⁸. « *Pour rendre ce lieu plus facilement accessible depuis la station de métro, une*

³⁸¹ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 12; Luc Valade, doc. 8.65, p. 6; Opinions en ligne – Normand Arseneault, doc. 9.8; Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 5

³⁸² Lors d'une session de design participatif ayant pour sujet l'avenir de la Place des Nations qui s'est tenue le 17 juin 2017 à la Maison de l'Architecture du Québec

³⁸³ STGM Architectes, doc. 8.45, p. 12 et 13

³⁸⁴ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 6

³⁸⁵ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 3; STGM Architectes, doc. 8.45, p. 14

³⁸⁶ STGM Architectes, doc. 8.45, p. 14

³⁸⁷ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 5, 6 et 18

³⁸⁸ Piknic Électronik, doc. 8.17, p. 11; Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 5

*passerelle piétonnière sur le lac des Cygnes pourrait être construite et pourrait inclure des éléments d'interprétation tant sur l'histoire des lieux que sur la valeur écologique actuelle des lieux*³⁸⁹ ». Un citoyen voudrait qu'elle soit remise dans son état d'origine, telle qu'elle était lors de l'Expo 67, incluant les passerelles, les fontaines et le mobilier urbain³⁹⁰, tandis qu'un autre est d'avis « *qu'il n'est pas nécessaire de la restaurer telle qu'elle était en 1967, mais plutôt de lui redonner son usage principal : celui d'un lieu de rencontre, d'une agora*³⁹¹ ». Finalement, un autre citoyen craint que ses gradins soient devenus irrécupérables et propose d'y construire des terrasses avec vues sur le fleuve³⁹².

Pour ce qui est de sa vocation, des citoyens proposent d'en faire un lieu ouvert au public, polyvalent, animé en toutes saisons et qui pourrait à nouveau accueillir des rassemblements, des expositions et des activités variées³⁹³. En effet, plusieurs proposent d'en faire un lieu public de diffusion événementielle avec des micros scènes sans être une place de spectacles. Certains y souhaitent la tenue de spectacles intimes acoustiques ou du théâtre³⁹⁴, doté d'un plan d'animation avec l'aide d'organismes communautaires³⁹⁵. Un organisme suggère de construire sur ce lieu un centre sportif intérieur de quatre terrains³⁹⁶.

Cet endroit pourrait aussi devenir un centre d'interprétation des milieux naturels du fleuve Saint-Laurent, en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs, par exemple Exploramer, à Sainte-Anne-des-Monts : « *cette vocation de la Place des Nations permettrait aux écoles et aux camps de jours de la région montréalaise d'appivoiser une autre facette de la nature en ville.* » Il note que le site extérieur de la Place des Nations a la capacité d'accueil pour ce type de clientèle pour des pique-niques ou des ateliers reliés à la biodiversité du Saint-Laurent³⁹⁷.

Culture Montréal ajoute que la Place des Nations a constitué un lieu privilégié d'activités culturelles jusqu'au début des années 80. Le Festival international de jazz de Montréal y a débuté ses activités. « *En plus de remettre en valeur un témoin majeur d'Expo 67, la mise à niveau de la Place des Nations pourrait permettre d'accueillir des activités et événements qui allégeraient l'utilisation à des fins événementielles d'autres parties du parc*³⁹⁸ ». Quant à Piknic Électronik, il évalue l'option de déménager ses activités estivales hebdomadaires à la Place des Nations, bien qu'il privilégie de rester à la Plaine des Jeux. Un citoyen, en accord avec cette solution, explique que cela réglerait le problème d'empiètement et de dégradation des espaces gazonnés du

³⁸⁹ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 12

³⁹⁰ Luc Valade, doc. 8.65, p. 6

³⁹¹ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 5

³⁹² Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 1

³⁹³ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 5; Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1

³⁹⁴ Soirée thématique – Aménagement, 4.10, p. 2; Roger Laroche, doc. 8.28, p. 18

³⁹⁵ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 5, 6 et 18

³⁹⁶ Jeunes sportifs Hochelaga, doc. 8.31

³⁹⁷ Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) Jacques-Cartier, doc. 8.49, p. 9

³⁹⁸ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 6

secteur de la Plaine des Jeux actuellement occupée par cette activité. Cette place devrait maintenir l'esprit de sa vocation d'origine, respectueux de son patrimoine, et devenir un lieu commémoratif de l'Expo³⁹⁹. Pour conclure, STGM Architectes met de l'avant la vision commune suivante : « *Faire de la Place des Nations un lieu public permanent, polyvalent et accessible au quotidien, une des pièces maîtresses d'un parcours récréotouristique animé en toutes saisons, connectant l'ensemble de l'île et le reste de la ville, tout en mettant en valeur les panoramas sur le fleuve et Montréal, ainsi que le patrimoine bâti, en tant que lieu commémoratif d'Expo 67*⁴⁰⁰ ».

Le Pavillon des États-Unis (Biosphère)

D'abord érigé comme Pavillon des États-Unis à l'Expo 67 pour y représenter l'*Amérique Créative*, également connu sous le nom de Biosphère, ce lieu a été rénové et transformé par Environnement Canada au milieu des années 1990 pour devenir un musée sur l'environnement⁴⁰¹. Cet édifice « *géodésique* », conçu par l'architecte pionnier des questions environnementales, Richard Buckminster Fuller, dont c'est l'œuvre majeure⁴⁰², a attiré plusieurs propositions de projets pour son occupation, la protection de sa mission⁴⁰³ et sa mise en valeur future, dans le contexte où le bail de l'actuel occupant arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Un groupe de citoyens, le Regroupement pour un Musée canadien de l'environnement et du climat, se dit préoccupé par la possibilité qu'un plan directeur du Parc n'assure pas le maintien d'un musée fédéral dédié à l'environnement dans l'un des bâtiments les plus emblématiques du pays. Ils voudraient que le gouvernement du Canada et ses partenaires profitent de la fin imminente du bail pour proposer un projet qui transformera le musée actuel en institution dotée d'une pérennité qui sera à l'avantage de la population et accessible aux touristes. En continuation des expositions thématiques, ce projet dotera le musée d'un centre de recherche, d'un espace média et de lieu consacré à la documentation sur le patrimoine météorologique et climatique du Canada. De plus, ce projet met de l'avant l'idée d'un « *pôle environnemental* » qui lierait des infrastructures et des sites déjà existants du Parc afin d'investir de manière cohérente les alentours du dôme comme le restaurant Hélène-de-Champlain (pour recevoir les classes vertes) et la tour de Lévis (observatoire)⁴⁰⁴.

Ce projet d'aménagement est présenté en détail par le cabinet d'architectes Lupien+Matteau. Ce dernier illustre un parcours muséal qui permet de « *mettre en valeur et en usage une séquence de patrimoine paysager et architectural cohérent sur un site aux nombreuses identités [...] : le paysage patrimonial de Frederick Todd, le paysage politico-utopiste de l'Expo 67 et le paysage*

³⁹⁹ Luc Valade, doc. 8.65, p. 6; Opinions en ligne – Michel Villeneuve, doc. 9.10

⁴⁰⁰ STGM Architectes, doc. 8.45, p. 17

⁴⁰¹ Société des arts technologiques, doc. 8.21, p. 5

⁴⁰² Lupien+Matteau, doc. 8.30, p. 3

⁴⁰³ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 7

⁴⁰⁴ Regroupement pour un Musée canadien de l'environnement et du climat, doc. 8.40, p. 4

*riverain du Chenal Le Moyne*⁴⁰⁵ ». Cette idée correspond à celle exprimée par d'autres qui veulent maintenir la vocation de musée de la Biosphère et développer ses alentours de manière durable⁴⁰⁶, ce qui contribuerait à mettre en valeur ce bâtiment patrimonial essentiel et emblématique⁴⁰⁷. Tourisme Montréal croit aussi que « *l'indispensable prise de conscience concernant les changements climatiques, militent fortement en faveur non seulement du maintien, mais aussi d'un renforcement de la Biosphère, musée de l'environnement et du changement climatique*⁴⁰⁸ ». Il faut donc que le gouvernement fédéral lui donne un statut et des moyens qui lui permettent d'être en phase avec l'importance planétaire de l'enjeu du changement climatique, conclut Culture Montréal⁴⁰⁹.

Une autre proposition d'avenir pour l'ancien pavillon des États-Unis a été présentée par la Société des arts technologiques (SAT) : le projet Géoscope. Celui-ci a pour principal objectif « *la revalorisation de la sphère géodésique invitant l'art, la science et la technologie à dialoguer autour des grands enjeux éco-sociaux de notre temps.* » La SAT explique que « *depuis sa création, la fréquentation de la Biosphère n'a cessé de décliner, surtout en hiver. Aujourd'hui, le dôme de Fuller est perçu comme un "orphelin", dans le réseau des infrastructures urbaines montréalaises.* » Avec ce projet, les Montréalais et les visiteurs de passage profiteront d'une programmation annuelle, rythmée selon les saisons, qui comprendra une foule d'activités à la fois inspirantes et instructives, notamment grâce à un observatoire « *qui donnera au dôme de Fuller à Montréal le statut iconique de la tour Eiffel à Paris ou de la Statue de la Liberté à New York*⁴¹⁰ ».

Une telle vision est appuyée par le Buckminster Fuller Institute. Celui-ci note dans son mémoire : « *The Buckminster Fuller Institute encourages connecting the spirit and sustainable development goals of parc Jean-Drapeau's strategic plan to the history and future of the Expo '67 US Pavilion, arguably the most famous architectural icon of Montreal. Transforming the facility into a world-class center of planetary innovation would inspire a new generation through the integration of research, creation and education*⁴¹¹ ».

Finalement, la société Ikonik Inc. met de l'avant D-TONIK, un projet de transformation du site englobant à la fois la Biosphère et l'ancien restaurant Hélène-de-Champlain. Ce dernier est décrit comme « *un projet permanent de laboratoire et d'incubation d'idée, un milieu expérientiel dans un lieu patrimonial unique combinant à la fois nature, santé et affaires* » ayant pour objectif de remettre en valeur le legs architectural de ce secteur de l'île Sainte-Hélène. Pour compléter le

⁴⁰⁵ Lupien+Matteau, doc. 8.30, p. 3

⁴⁰⁶ Denis Côté, doc. 8.63, p. 3

⁴⁰⁷ Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 3

⁴⁰⁸ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 5

⁴⁰⁹ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 9

⁴¹⁰ Société des arts technologiques, doc. 8.21, p. 4-5

⁴¹¹ The Buckminster Fuller Institute, doc. 8.67, p. 5

projet, le promoteur propose d'ériger à proximité un centre de loisirs et de santé qui inclura des installations de massothérapie, de yoga, des bains extérieurs et une terrasse⁴¹².

Le Pavillon de la Corée

L'état de délabrement du Pavillon de la Corée a été déploré par plusieurs et l'on demande qu'il soit rénové en incluant la tour qui s'y trouvait à l'origine⁴¹³.

Dans leur mémoire, Les Amis du Pavillon de la Corée de l'Expo 67 ont insisté sur la nécessité de restaurer le Pavillon de la Corée et de lui donner une nouvelle vocation le plus tôt possible, car il est dans un état de délabrement avancé. Ils proposent des mesures d'urgence pour la protection du pavillon contre les conditions météorologiques, qui sont une des causes de la détérioration du pavillon, ainsi que des accidents de circulation et les actes de vandalisme. Ces actions sont justifiées autant pour des raisons patrimoniales que pour faire revivre le souvenir de l'Expo 67. Comme nouvelle vocation pour la structure rénovée, l'association propose, esquisses à l'appui, un « *Pavillon du souvenir de l'Expo 67* ». Ce nouvel usage d'un pavillon remis en valeurs dans le respect de son architecture d'origine et de sa valeur patrimoniale créera un nouveau lieu d'usage public, en plus de conserver et d'exposer les souvenirs de l'Expo 67⁴¹⁴. Un participant suggère que le musée de l'Expo soit créé dans le bâtiment bancaire de la CIBC adjacent⁴¹⁵.

Lors de la soirée thématique sur l'aménagement, il a été évoqué la possibilité de faire de ce patrimoine architectural asiatique, seule construction du genre en Amérique du Nord, un lieu de *coworking* et de reproduire l'ancienne tour en réalité virtuelle⁴¹⁶. Ce lieu pourrait servir de lieu d'exposition et de préservation de l'Expo 67, complémentaire à la Place des Nations et qui deviendrait le site commémoratif officiel de l'événement⁴¹⁷. Un autre y verrait également un lieu d'exposition pour souligner d'autres héritages des îles comme les Jeux olympiques ou les championnats du monde aquatique⁴¹⁸.

Pavillon du Canada

Tourisme Montréal imagine que le Pavillon du Canada « *puisse être recyclé à des fins davantage culturelles et communautaires*⁴¹⁹ ». Les participants à la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du PJD lui voient également une « *vocation théâtrale* ». Tout comme Culture

⁴¹² Ikonik, doc. 8.66

⁴¹³ Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.7; Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1; Opinions en ligne – Michel Villeneuve, doc. 9.10

⁴¹⁴ Les Amis du Pavillon de la Corée de l'Expo 67, doc. 8.5, p. 8

⁴¹⁵ Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.7

⁴¹⁶ Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10

⁴¹⁷ Luc Valade, doc. 8.65, p. 5

⁴¹⁸ Julien Lemay-Hardy, doc. 8.50, p. 1

⁴¹⁹ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 7

Montréal qui recommande de « *redonner vie au théâtre qui se trouve dans l'ancien pavillon du Canada, donc depuis plus de cinquante ans. Ce théâtre est encore en mesure d'être utile — jusqu'à 500 places — moyennant certains travaux de mise aux normes*⁴²⁰ ».

Lors de la soirée thématique sur l'aménagement et la mise en valeur du PJD, les participants ont aussi suggéré que le pavillon devienne un « *lieu de divertissement pour toute la famille* », un musée historique du site, ou bien encore un « *lieu de diffusion intime pour la musique* ». Selon eux, il pourrait aussi devenir un lieu de camp de vacances hivernal pour les enfants (style classe neige) ou accueillir des écoles d'été universitaires, des congrès et colloques.

Enfin, on suggère que ce bâtiment soit financé par un partenariat public-privé et par des droits d'entrée⁴²¹.

Pavillon de la Tunisie

Le pavillon de la Tunisie, situé à l'entrée de l'île Notre-Dame par le pont du Cosmos, devra également être rénové et servir de porte d'entrée et d'information pour les activités aux Jardins des Floralies de l'île Notre-Dame. La portion d'origine intérieure du pavillon et la murale datant d'Expo 67 devraient être accessibles au public⁴²². Un autre citoyen propose à son tour la restauration du pavillon « *pour en faire un bâtiment d'accueil en le décroissant à l'intérieur pour qu'il retrouve son aspect d'origine*⁴²³ ».

2.5.7 Occupation transitoire et temporaire des terrains et bâtiments

L'utilisation transitoire des bâtiments et terrains vacants ou sous-utilisés est un enjeu qu'a abordé trois organisations. L'organisme Entremise explique que cette pratique nouvelle a pour objectif « *de trouver des solutions collectives qui permettent une saine gestion immobilière, mais aussi une sauvegarde du patrimoine bâti et une appropriation citoyenne des bâtiments inoccupés* », et ce, en intervenant à moindre coût. Ce dernier estime qu'il y a dans le Parc un « *fort potentiel* » pour la mise en œuvre des usages transitoires pour une dizaine de pavillons, sites ou bâtiments à forte identité architecturale pour Montréal⁴²⁴.

Le CjM croit que pour plusieurs bâtiments, dont certains patrimoniaux, « *il y a certainement place à ce que des usages créatifs soient trouvés* ». Dans la logique de développement durable, « *la*

⁴²⁰ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8

⁴²¹ Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 6

⁴²² Luc Valade, doc. 8.65, p. 5

⁴²³ Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.1

⁴²⁴ Entremise, doc. 8.74.1

*revitalisation de ces bâtiments doit être priorisée avant la construction d'infrastructures nouvelles*⁴²⁵ », croit l'organisme.

Le groupe SenseLab dresse la liste d'une vingtaine d'espaces vacants ou sous-utilisés sur les îles, dont un certain nombre pourraient être réservés à des regroupements « *dédié au principe des communs [poursuivant des projets] contribuant à envisager et à réaliser de nouveaux modes de vivre-ensemble créatifs, et de l'autre, des espaces qui restent ouverts aux projets informels et émergents*⁴²⁶ ».

Le CAM voudrait également voir le Parc accueillir des projets éphémères portés par les citoyens durant toute l'année, qui pourraient utiliser gratuitement les installations, bâtiments et espaces mis à leur disposition comme des projets étudiants, des installations artistiques ou des performances⁴²⁷. Finalement, pour encourager l'utilisation transitoire des lieux et l'implication concrète des jeunes dans leur revitalisation, le CjM demande à la SPJD d'établir des priorités claires et de produire un guide ou une boîte à outils à cet effet⁴²⁸.

2.5.8 Nouveaux bâtiments

Quelques intervenants et promoteurs ont profité de la tenue de la consultation publique pour mettre de l'avant des propositions concernant de nouveaux bâtiments et installations au Parc.

Les AmiEs du courant proposent la construction d'un chalet avec un belvédère à proximité du pavillon inutilisé sous le pont Jacques-Cartier (qu'ils veulent voir transformer en stationnement sous-terrain). Le nouveau bâtiment pourrait inclure des services sanitaires, un kiosque d'information, une station BIXI et un casse-croûte. Celui-ci offrirait surtout « *l'opportunité d'apprécier des vues panoramiques et uniques sur Montréal grâce à un promontoire qui serait une sorte de phare et lieu de rassemblement [...] à l'écart des bruits des événements*⁴²⁹ ».

Le Centre Amour Montréal met de l'avant l'idée d'un lieu d'accueil, de ressourcement, d'apprentissage, de prévention, que l'organisme compare à un « *musée vivant* ». Ce concept permettrait de fréquenter à Montréal « *un endroit privilégié pour la rencontre, le dialogue et le partage entre gens de tous âges, de toutes cultures et de toutes confessions* » dans l'esprit de la « *Terre des Hommes* », telle qu'inspirée par le maire Jean Drapeau⁴³⁰.

⁴²⁵ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 18

⁴²⁶ SenseLab / Making Art Making Politics, doc. 8.22, p. 1 et 2

⁴²⁷ Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5

⁴²⁸ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 19

⁴²⁹ Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 12

⁴³⁰ Centre Amour Montréal, doc. 8.33, p. 7-9

2.6 Les transports et la mobilité

Pour de très nombreux intervenants, il apparaît essentiel que le futur plan directeur aborde en priorité l'enjeu de la mobilité « *qui handicape grandement l'avenir du parc* ». Malgré l'existence d'une station de métro à l'île Sainte-Hélène, les déplacements constituent un frein majeur à la mise en valeur de l'ensemble du Parc, que ce soit à des fins de détente, sportives ou culturelles. C'est particulièrement le cas à l'île Notre-Dame⁴³¹. Les participants à la consultation ont mis de l'avant plusieurs pistes de solution pour améliorer l'accès, la sécurité, la cohérence, la convivialité et l'efficacité des déplacements au parc Jean-Drapeau.

Le CRE-Montréal note l'absence de parcours et d'une trame cohérente dans l'aménagement des voies de circulation ainsi qu'une signalisation défailante (insuffisante et confondante pour les usagers) autant pour les autos, les vélos que les piétons. Cette situation, qui rend la cohabitation sur les voies de circulation difficile, a été mentionnée par de nombreux intervenants qui considèrent qu'il faut clarifier la place de chacun des modes de transports et aménager les voies pour chacun des modes⁴³².

Selon Héritage Montréal, le plan directeur devra mener à « *l'amélioration de l'accessibilité quatre saisons au parc depuis Montréal et la Rive Sud en renforçant l'identité insulaire propre à ce territoire disposant d'un atout majeur par sa station de métro et ses accès par ponts. [Il] devra tenir compte de la nouvelle géographie qu'amènera l'arrivée prochaine du REM à Griffintown et de la promenade piétonne et cycliste intégrée au futur pont Samuel-de-Champlain*⁴³³ ».

Quant à la place accordée aux déplacements véhiculaires, « *l'accès au parc Jean-Drapeau et la circulation à l'intérieur devraient être repensés et limités* », selon de nombreux participants⁴³⁴ et il s'avère nécessaire de mettre en place des alternatives attrayantes et innovantes⁴³⁵. En somme, résume l'OAQ « *se rendre au parc Jean-Drapeau sans voiture devrait être simple et agréable [où] le trajet peut faire partie de l'expérience*⁴³⁶ ». Un point de vue que partage le CjM qui estime que « *le réseau de transport devrait offrir des parcours naturels, culturels ou historiques qui permettent de visiter les différents sites patrimoniaux et de découvrir les attributs du parc – le fleuve et ses espaces verts, par exemple*⁴³⁷ ». Ce dernier tient à souligner que pour des raisons de sécurité, une meilleure cohabitation est nécessaire entre les différents modes de transport et entre les usagers et usagères : « *cette cohabitation doit par ailleurs s'effectuer non seulement sur le réseau qui sert au déplacement dans le parc, mais également sur celui qui sert à la pratique sportive ou de loisir*⁴³⁸ ».

⁴³¹ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 6-7; Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8

⁴³² Rencontres ciblées, doc. 4.8

⁴³³ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4-5

⁴³⁴ Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2

⁴³⁵ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 17; Rencontres ciblées, doc. 4.8

⁴³⁶ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 13

⁴³⁷ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 20

⁴³⁸ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 20

Plan de mobilité intégrée

Le CRE-Montréal recommande à la SPJD de se doter d'un Plan de mobilité intégrée pour réorganiser l'offre de services de mobilité et les déplacements dans le Parc. Un tel plan, détaillé dans son mémoire, permettrait « *de planifier la combinaison optimale des modes de transport collectifs, actifs et complémentaires, en tenant compte de la variation temporelle de la fréquentation et de tous les usages du parc, dans le respect des principes de mobilité durable, et donc misant principalement sur les transports collectifs et actifs*⁴³⁹ ». Le CjM estime que « *miser sur un réseau cohérent permettrait également de mettre en valeur le patrimoine naturel et historique du parc*⁴⁴⁰ ».

Une solution globale mise de l'avant par les partenaires insulaires et le CRE-Montréal est la création de pôles de mobilité, à l'instar de celui proposé par la SPJD dans sa documentation⁴⁴¹. Ce dernier décrit « *un lieu stratégique de connexion où se concentrent un ou plusieurs pôles générateurs de déplacements et qui facilitent les pratiques multimodales des usagers en proposant plusieurs modes alternatifs à l'auto solo* ». De tels pôles de mobilité durable devraient s'articuler et se déployer à partir du métro et des autres points d'entrée : pont de la Concorde, pont Jacques-Cartier, navette fluviale et certains arrêts d'autobus⁴⁴².

2.6.1 Accès au Parc et sécurité des déplacements

Les arrivées et les départs lors des grands événements et les moments de grand achalandage causent des difficultés de déplacement et des embouteillages pour le transport véhiculaire. Lors des rencontres ciblées, il a été noté que l'évacuation des gens lors des grands événements est problématique et peut prendre plusieurs heures. La gestion des foules lors de grands événements ou lors de situations d'urgence est une préoccupation primordiale du point de vue de la sécurité, selon plusieurs, notamment les partenaires insulaires du Parc⁴⁴³. De plus, l'augmentation de la capacité d'accueil de l'amphithéâtre risque d'augmenter les difficultés d'accès au Parc et rendre l'expérience des visiteurs difficile⁴⁴⁴.

Plusieurs organisateurs d'événements soulignent la difficulté d'accéder et de quitter le site lors des journées de grand achalandage de La Ronde⁴⁴⁵ ou lors de grands événements, que ce soit lors des feux d'artifice, les jours de concert, d'événements sportifs comme la Formule 1, ou les

⁴³⁹ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 16-17

⁴⁴⁰ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 20

⁴⁴¹ Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4; CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 17

⁴⁴² CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 17

⁴⁴³ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4

⁴⁴⁴ Rencontres ciblées, doc. 4.8

⁴⁴⁵ Denis Côté, doc. 8.63, p. 3

épreuves de course. Ils soulignent aussi l'importance d'accéder facilement aux lieux éloignés du métro et l'importance du stationnement pour ceux qui fréquentent le site en voiture⁴⁴⁶.

La CCMM note que l'accès au Parc demeure difficile depuis le centre-ville et le Vieux-Montréal et recommande de bonifier l'offre de transport collectif pour les déplacements vers et depuis le Parc⁴⁴⁷. Héritage Montréal ajoute que cette accessibilité doit être favorisée tout au long de l'année, autant en provenance de Montréal que de la Rive-Sud, d'autant plus que son accessibilité par plusieurs ponts et le métro sont des atouts majeurs. Quant à l'accessibilité en transport actif via le pont Jacques-Cartier, il a été proposé de construire un ascenseur adjacent à la structure du pont près du métro Papineau, afin d'attirer au Parc des marcheurs, des cyclistes, des personnes à mobilité réduite qui sont rebutés par la circulation automobile à l'entrée du pont au parc des Faubourgs⁴⁴⁸.

L'accès via le pont de la Concorde pourrait aussi être amélioré selon quelques intervenants, notamment pour les piétons et les cyclistes, en élargissant les espaces pour ces derniers, ou même en ajoutant des bancs et un belvédère⁴⁴⁹. Selon un citoyen, on pourrait donner accès aux touristes et croisiéristes à partir de la nouvelle gare maritime du quai Alexandra par un système de véhicules intelligents sans chauffeurs jusqu'au Casino via un pont entre le Vieux-Port et la Cité du Havre⁴⁵⁰.

2.6.2 Le transport véhiculaire et les stationnements

Les enjeux relatifs aux déplacements des automobiles et des camions ont fait l'objet de nombreux commentaires.

D'abord, on signale que les accès en voiture sont difficiles lors des fins de semaine et des événements importants, et ce, autant à l'arrivée qu'au départ. « *Les entraves aux routes et accès doivent également mieux être communiquées, par l'entremise d'outils physiques et numériques, comme des panneaux animés ou un outil web spécifique. Une nouvelle signalétique claire et harmonisée orienterait mieux les visiteurs vers leur destination dans le parc*⁴⁵¹ ».

Aussi, plusieurs citoyens et groupes font remarquer que l'usage de la voiture règne souvent au Parc et que celui-ci est aménagé pour les automobiles au détriment de l'environnement et des

⁴⁴⁶ Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3

⁴⁴⁷ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 5

⁴⁴⁸ Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 8

⁴⁴⁹ Pierre Marcoux, doc. 8.69.2, p. 10

⁴⁵⁰ Bertrand Gueguen, doc. 8.58, p. 1 et suivantes

⁴⁵¹ Evenko, doc. 8.16, p. 7

modes de transport⁴⁵². Par contre, selon la CCMM, « *ce vaste site permet la cohabitation à la fois de la voiture et des transports actifs et collectifs*⁴⁵³ ».

Ces constats poussent plusieurs à remettre en question la place de la voiture au Parc. Le CRE-Montréal croit, en effet, que l'automobile y prend une place démesurée et demande que les aménagements soient conçus « *de manière à décourager l'utilisation de l'automobile comme moyen de transport pour se rendre au Parc, et à encourager les déplacements à pied, à vélo et en transport collectif*⁴⁵⁴ ». C'est l'avis du Groupe C/Vert qui voudrait aussi que le Parc soit réservé aux cyclistes et aux piétons en empêchant les autos de circuler sur les îles. Ce dernier propose que les automobilistes puissent tout de même accéder au site et se stationner sous le pont Jacques-Cartier⁴⁵⁵. Un citoyen considère que les véhicules particuliers n'ont pas leur place dans le Parc et rappelle que « *c'est l'absence de véhicules sur le site d'Expo 67 qui a énormément contribué à la réussite de l'événement*⁴⁵⁶ ».

Pour les AmiEs du courant « *il est opportun de s'interroger sur la place de l'automobile dans un des grands parcs de la métropole* ». Selon ce dernier, il ne faut pas complètement en bannir l'accès, car, faute de transport collectif adéquat, plusieurs dépendent toujours de ce mode de transport, comme les personnes à mobilité réduite et les familles⁴⁵⁷. Un citoyen note que la politique du stationnement doit respecter les besoins du Casino et de La Ronde, mais en ayant comme objectif une réduction significative et à court terme de la circulation automobile dans le Parc⁴⁵⁸. D'autres ont également souligné que l'accès à la voiture et l'offre de stationnement sont essentiels pour beaucoup de visiteurs, particulièrement ceux de La Ronde, du Casino et du Quartier des athlètes. En effet, il s'agit du moyen privilégié pour une partie importante de la clientèle sportive pour le transport des équipements et les entraînements en soirée⁴⁵⁹.

Stationnements

Pour plusieurs, les stationnements répartis sur les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène, générateurs d'îlots de chaleur, occuperaient trop d'espace qui mériteraient d'être reverdis et qui défigureraient le paysage⁴⁶⁰. Bien que certains soulignent que le maintien des stationnements est essentiel⁴⁶¹, de nombreux participants souhaiteraient une réduction des places disponibles,

⁴⁵² Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 20; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 7; Erwan Miry, doc. 8.32, p. 1

⁴⁵³ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 6

⁴⁵⁴ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9 et 10

⁴⁵⁵ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 8

⁴⁵⁶ Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 2

⁴⁵⁷ Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2

⁴⁵⁸ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 14

⁴⁵⁹ Rencontres avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5

⁴⁶⁰ Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2; Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 4

⁴⁶¹ Opinions en ligne – Karl Montagne, doc. 9.4

quelques-uns plaident même pour leur élimination complète. D'autres suggèrent simplement d'éviter l'augmentation du nombre de places ou de miser sur des stationnements incitatifs à l'extérieur du Parc reliés aux différents sites par des navettes⁴⁶².

Le CRE-Montréal rappelle que les 15 stationnements, avec ses 8 158 places réparties sur le territoire, occupent une superficie équivalente à l'ensemble des boisés du mont Boullé, « *ce qui est totalement incompréhensible pour un lieu dont la vocation première est celle d'espace vert* ». Par conséquent, celui-ci prône la réduction des espaces alloués au stationnement, particulièrement celles près des berges⁴⁶³. L'OAQ souhaite que l'on « *diminue radicalement l'accès en automobile individuelle* » afin de récupérer des espaces aujourd'hui couverts de grands stationnements bétonnés « *dont la présence s'accorde mal avec l'esprit d'un parc au 21e siècle*⁴⁶⁴ ».

Plusieurs ont déploré le coût des stationnements qui a considérablement augmenté depuis les dernières années et qui est rendu plus cher que dans plusieurs autres grands parcs⁴⁶⁵. On constate qu'il y a une disparité dans la tarification entre les stationnements gérés par La Ronde, la SPJD et le Casino (où c'est gratuit). Certains proposent une forme de modulation des prix en fonction des heures d'utilisation et des activités, alors que quelques-uns souhaitent que ce soit gratuit⁴⁶⁶. Tous s'accordent pour que les stationnements soient optimisés⁴⁶⁷ par l'instauration de stationnements intelligents.

À titre d'exemple, les AmiEs du courant suggèrent la mise en place de tarifs plus avantageux pour les familles, les aînés et les personnes à mobilité réduite, ainsi que des tarifs variables selon la demande afin de promouvoir l'utilisation du transport collectif lors des grands événements. Cela étant dit, un citoyen mentionne qu'il « *paie volontiers le stationnement entre 7 \$ et 14 \$ pour avoir accès à cette nature exceptionnelle*⁴⁶⁸ ».

Par ailleurs, quelques personnes trouvent important d'encourager l'utilisation des véhicules à énergie alternative et proposent l'installation de bornes de recharge électriques ainsi que des places réservées⁴⁶⁹.

⁴⁶² Rencontres ciblées, doc. 4.8; Opinions en ligne – Alexandre Valiquette, doc. 9.5; Erwan Miry, doc. 8. 32, p. 1

⁴⁶³ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 16 et 17

⁴⁶⁴ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 14

⁴⁶⁵ Rencontres avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5

⁴⁶⁶ Activités *in situ*, doc. 4.13

⁴⁶⁷ Rencontres ciblées, doc. 4.8

⁴⁶⁸ Etienne Lafrance, doc. 8.26, p. 1

⁴⁶⁹ Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 11

Circulation de transit

La circulation de transit nuit, selon plusieurs, à la quiétude du Parc, à la faune, à la sécurité des cyclistes et des piétons. Certains proposent de l'interdire, d'autres de la mitiger.

Un citoyen fait remarquer que « *beaucoup d'automobilistes utilisent le parc pour contourner le trafic* » et ne respectent que rarement les arrêts aux passages piétons et les limites de vitesse. Pour ce dernier : « *moins de voitures, c'est plus de sécurité pour les piétons et cyclistes* » et propose un système de tarification dissuasif pour entrer dans le Parc⁴⁷⁰.

Le CRE-Montréal croit que « *la mobilité durable dans la métropole ne peut intégrer la circulation d'automobiles matin et soir entre la rive Sud et le centre-ville en plein milieu d'un parc* » et recommande d'enclencher des études en vue de la supprimer⁴⁷¹. Du côté du CjM, on est d'avis que la circulation de transit « *nuit aux usagers, sans contrepartie positive [sur un réseau routier] qui n'est pas conçu pour ce type de circulation* » et l'organisme suggère, à l'instar d'autres, que celle-ci soit complètement interdite, rendue impossible par un nouvel aménagement du réseau routier⁴⁷².

Lors de rencontres ciblées, des participants ont proposé l'introduction d'un péage pour diminuer le transit, comme c'est le cas dans le *Central Park* à New York. Le CRE-Montréal prône des mesures d'apaisement de la circulation incluant la diminution de la largeur du chemin Macdonald et l'ajout de traverses piétonnes et cyclistes, en plus de l'amélioration de la qualité d'aménagement du parcours⁴⁷³.

Toutefois, d'autres voudraient voir la circulation de transit maintenue⁴⁷⁴. Un citoyen considère « *que les choses se passent bien en temps normal quand il n'y a pas de grands événements*⁴⁷⁵ ». Les résidents des complexes d'habitation de la Cité du Havre situés à proximité du Parc (dont Habitat 67, classé monument historique) ont signalé que l'accès au pont Jacques-Cartier par l'île Sainte-Hélène est leur seul accès direct vers l'est, d'autant plus qu'aucun circuit de transport en commun ne les dessert. Ainsi, « *contrairement à bien des automobilistes, de plus en plus nombreux, qui utilisent le pont de la Concorde et le chemin McDonald comme raccourci vers ou en provenance de la Rive-Sud ou de l'est de Montréal, nous jugeons que cet itinéraire doit être considéré comme étant vital et essentiel pour les résidents de la Cité du Havre* ». Par conséquent, ils demandent qu'avant qu'une décision soit prise impliquant une limitation ou une interdiction de la circulation de transit, que leur situation très particulière soit considérée. Le cas échéant, ils

⁴⁷⁰ Erwan Miry, doc. 8.32, p. 1

⁴⁷¹ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 15

⁴⁷² Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 21; Vélo Québec, doc. 8.10, p. 7; Opinions en ligne – Stéphane Brault, doc. 9.5

⁴⁷³ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 16 et 17

⁴⁷⁴ Opinions en ligne – Miguel Da Rocha, doc. 9.5

⁴⁷⁵ Opinions en ligne – Pierre Sormany, doc. 9.5

sont d'avis qu'ils devraient avoir droit à un statut de circulation locale leur permettant d'emprunter en tout temps et dans toutes les directions les deux axes d'accès à leur propriété située sur l'avenue Pierre-Dupuy⁴⁷⁶.

2.6.3 Transports en commun

Il a été maintes fois souligné l'atout majeur qu'est l'accessibilité du Parc en métro et en autobus. Cette offre est insuffisante et mal adaptée à la diversité des besoins des usagers. Plusieurs souhaitent que le transport en commun soit une priorité d'un futur plan de mobilité, la façon privilégiée pour se rendre au Parc et pour se déplacer entre ses différents sites⁴⁷⁷.

Le métro devrait être un moyen privilégié pour se rendre au Parc, selon plusieurs citoyens qui voudraient que la fréquence des passages soit plus élevée, ou que l'on augmente le nombre de voitures⁴⁷⁸. La CCMM et Evenko considèrent nécessaire que la SPJD collabore avec la Société de transport de Montréal pour « *trouver des solutions créatives pour désengorger le parc* » et améliorer la fréquence de passage, surtout en haute saison, la fin de semaine et lors d'événements prisés par les foules⁴⁷⁹.

Pour plusieurs, améliorer la mobilité passe par la mise en place de moyens de transport nouveaux et innovants vers le Parc et à l'intérieur de celui-ci, telles des navettes d'autobus.

Service de navette d'autobus

La méconnaissance des visiteurs des accès en transport collectif a été soulignée par les partenaires insulaires, tout comme l'absence d'une navette réservée ou d'un circuit en bus qui permettrait de joindre les principaux sites du Parc⁴⁸⁰. L'idée d'une navette d'autobus améliorée en provenance des deux rives, avec un circuit à l'intérieur du Parc, a reçu un grand nombre d'adhérents et fait consensus⁴⁸¹. Actuellement, ce ne sont que La Ronde, le Casino et la plage Jean-Doré qui en bénéficient, alors qu'il faudrait améliorer la mobilité entre le métro et les sites, comme le Pavillon du Canada, les Floralies, le Quartier des athlètes ou le Musée Stewart⁴⁸², qui bénéficieraient ainsi d'une augmentation de leur fréquentation⁴⁸³. Les Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. propose « *un mode de transport léger qui permettrait de connecter tous les*

⁴⁷⁶ Complexe d'habitation de la Cité du Havre, doc. 8.4

⁴⁷⁷ Rencontres ciblées, doc. 4.8

⁴⁷⁸ Opinions en ligne – Karl Montagne, doc. 9.4; Opinions en ligne – Alexandre Valiquette, doc. 9.5

⁴⁷⁹ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 6; Evenko, doc. 8.16, p. 7

⁴⁸⁰ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 7

⁴⁸¹ Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5; Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8 et 9; Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 13; Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., doc. 5.1.7, p. 2; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 12

⁴⁸² Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 4

⁴⁸³ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8 et 9

*accès et sites d'arrivée des clientèles dont la navette fluviale, le métro, l'autobus, les stationnements de voiture et de vélo*⁴⁸⁴ ».

La majorité des membres réguliers et occasionnels des associations récréotouristiques utilisent la voiture pour se rendre au Quartier des athlètes. Ce moyen de transport est particulièrement pratique en soirée, surtout pour le transport de l'équipement sportif. L'ajout d'un arrêt additionnel de la navette de la STM augmenterait considérablement l'utilisation du transport en commun de leurs usagers⁴⁸⁵.

Des autobus plus petits et plus beaux que ceux de la STM seraient mieux adaptés aux besoins des usagers et seraient plus appropriés pour un parc, selon quelques intervenants. « *Ces autobus détruisent toute magie. Ils représentent la prolongation des rues du centre-ville*⁴⁸⁶ », explique l'un d'eux. Plusieurs alternatives ont été proposées : minibus, trains routiers sur pneumatique comme « *La Balade* » d'Expo 67, petits trains électriques. Cela faciliterait l'accès et la découverte des différents sites du Parc et ses alentours, notamment pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite, tout en permettant une réduction importante des véhicules sur les îles⁴⁸⁷.

Le Musée Stewart explique que relier les différents pôles d'activités permettrait de tisser des liens entre les offres des différents partenaires présents dans le Parc, en temps régulier et encore davantage lors d'événements spéciaux. Ce dernier propose de mettre en place un circuit permanent de navette publique électrique avec une voie réservée liant les différents pôles d'activités du Parc, à l'année et pendant les événements spéciaux, afin d'éviter l'enclavement de certains secteurs⁴⁸⁸.

Héritage Montréal privilégie un service de véhicules électriques identifiés au site qui pourrait relier, suivant des parcours offrant une expérience paysagère de qualité, le métro aux points d'attrait, dont les sites patrimoniaux, les points de vue ou les œuvres d'art⁴⁸⁹.

La CCMM, de son côté, met de l'avant l'idée d'une navette autonome électrique. Selon elle, « *en raison de la composition de ses rues et de son relatif détachement par rapport au réseau routier, le PJD offrirait un site sécuritaire pour expérimenter cette technologie, en plus de répondre à un besoin important de mobilité*⁴⁹⁰ ».

⁴⁸⁴ Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., doc. 5.1.7, p. 2

⁴⁸⁵ Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5; Erwan Miry, doc. 8.32, p. 1

⁴⁸⁶ Daniel Warthold, doc. 8.44, p. 2

⁴⁸⁷ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 13; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5; Opinions en ligne – Jean-Guy Nadeau, doc. 9.5; Vélo Québec, doc. 8.10, p. 7

⁴⁸⁸ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 6-7

⁴⁸⁹ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4-5

⁴⁹⁰ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 7

Le monorail et train léger

Plusieurs participants⁴⁹¹ aux différentes activités de consultation ont proposé de faire revivre d'une façon ou d'une autre un monorail au parc Jean-Drapeau, inspiré de ce mode de transport électrique il y a 50 ans lors de l'Expo 67 avec l'Expo-Express ou le monorail. Un tel système « *pourrait faciliter le déplacement des piétons et serait aménagé de façon à transporter les passagers aux attractions principales du parc, réduisant ainsi le nombre de véhicules motorisés et par conséquent, les gaz polluants*⁴⁹² ». La mise en place d'un monorail tel celui d'Expo 67 séduit un peu plus du tiers des répondants (35 %) au questionnaire en ligne sur les transports et les déplacements⁴⁹³.

Une firme d'architectes propose la mise en place de « *boucles muséales* » qui pourraient se matérialiser par un lien automatisé, monorail, navette, ou cyclomonorail. « *À la façon du modeste et regretté monorail de l'Expo 67, un transport léger sous rail propulsé par l'homme du type du Shweeb™ [pourra rappeler] de façon ludique, que le développement durable peut être actuel et excitant*⁴⁹⁴ ».

Le Consortium SLC APM, promoteur de L'Animateur, un monorail de capacité intermédiaire d'une longueur de 11,8 km comptant 14 stations réparties entre le Vieux-Montréal et le parc Jean-Drapeau, met de l'avant son projet comme solution pour réduire la circulation et la congestion au Parc et sur les ponts par la mise en place d'écostationnements et l'élimination de la circulation de transit⁴⁹⁵.

Tourisme Montréal considère ce projet comme très prometteur, permettant de relier les principaux centres d'intérêt du Parc et ceux du Vieux-Montréal et du Vieux-Port, en plus de se connecter aux stations de métro et du REM. Selon l'organisme, tous les efforts devraient être consentis pour réaliser un tel projet qui aura un impact positif sur la fréquentation du Parc et sur la réduction du nombre de véhicules qui y circulent.

À son tour, la CCMM considère qu'un projet de monorail pourrait répondre à plusieurs enjeux d'accessibilité au site et de déplacement entre les différentes attractions du Parc, autant d'enjeux identifiés par le parc Jean-Drapeau⁴⁹⁶.

⁴⁹¹ Rencontres ciblées, doc. 4.8; Denis Côté, doc. 8.63, p. 1; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Opinions en ligne – Jean Cauvier, doc. 9.4

⁴⁹² Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 8

⁴⁹³ Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15

⁴⁹⁴ Lupien+Matteau, doc. 8.30, p. 15

⁴⁹⁵ Consortium SLC APM, doc. 8.27

⁴⁹⁶ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 6

Téléphérique

Quelques participants ont proposé la mise en place d'un téléphérique (certains parlent de télécabines) afin d'améliorer la connexion entre le Vieux-Port et le Parc, parfois même avec Longueuil⁴⁹⁷. Le CjM recommande que l'option de construire une telle infrastructure entre la ville et le parc Jean-Drapeau soit sérieusement étudiée. Cette infrastructure participerait non seulement à une meilleure desserte en transport collectif du Parc, mais constituerait également un emblème pour la ville et le Parc. Elle contribuerait ainsi grandement à l'augmentation de la fréquentation par la clientèle internationale⁴⁹⁸.

Selon Vincent Léger, l'expansion de l'amphithéâtre pour accommoder jusqu'à 65 000 spectateurs aux événements comme Osheaga au parc Jean-Drapeau, nécessitera des solutions de mobilité supplémentaires à ce qui est déjà offert. Ce dernier met de l'avant comme solution un projet de téléphérique urbain « *écologique et pour des coûts très raisonnables* » reliant les deux rives au parc Jean-Drapeau. Selon lui, à l'instar de plusieurs grandes villes, une telle installation, « *en plus d'apporter plus de fluidité dans les déplacements, deviendra une attraction touristique en soit*⁴⁹⁹ ».

Navette fluviale

L'intérêt de la navette fluviale fait l'unanimité auprès de ceux qui se sont prononcés sur ce moyen de rejoindre le Parc « *car il offre l'expérience de voyager sur l'eau et de renouer avec notre fleuve*⁵⁰⁰ ». De nombreux participants voudraient voir son service bonifié afin d'augmenter sa fréquentation. L'offre actuelle est limitée et malheureusement peu connue des utilisateurs du Parc⁵⁰¹. Pourtant, si elles sont abordables et simples d'utilisation, ces navettes ont le potentiel de devenir une attraction en soi⁵⁰². Dans le questionnaire en ligne sur les transports et les déplacements, l'amélioration de la navette entre les sites est la réponse la plus fréquente (32 %) à propos des priorités en transport⁵⁰³.

Par ailleurs, il est difficile de s'orienter à partir du débarcadère; il manque de signalisation pour indiquer son emplacement⁵⁰⁴. Aussi, cette navette n'est pas intégrée au système actuel de transport collectif, a une tarification indépendante et n'offre pas de forfait, alors qu'elle pourrait faire partie du tarif de la STM⁵⁰⁵.

⁴⁹⁷ Vincent Léger, doc. 8.25, p. 2; Benoit Desjardins, doc. 8.7, p. 2

⁴⁹⁸ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 24

⁴⁹⁹ Vincent Léger, doc. 8.25, p. 8

⁵⁰⁰ Les AmiES du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p.4

⁵⁰¹ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 4; Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 23

⁵⁰² Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 6

⁵⁰³ Interceptions et questionnaires en ligne, doc. 4.15

⁵⁰⁴ Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5

⁵⁰⁵ Les AmiES du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 9

L'entreprise Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., qui opère le service depuis 27 ans, a informé la commission qu'elle transporte quelque 100 000 passagers par saison et qu'elle anticipe une augmentation en raison du problème de congestion routière, notamment. Elle propose la construction d'une nouvelle infrastructure d'accueil des passagers, un affichage efficace sur l'île pour indiquer son emplacement, ainsi qu'une connexion terrestre pour accéder plus aisément aux activités du Parc⁵⁰⁶.

Il a aussi été suggéré d'ajouter une nouvelle gare fluviale près (ou sur) l'île Notre-Dame⁵⁰⁷ et à proximité de La Ronde, car « *une seule station fluviale n'est pas suffisante pour répondre adéquatement au problème d'accès et ainsi qu'aux départs des foules*⁵⁰⁸ ». Les AmiEs du courant Sainte-Marie font aussi remarquer que la seule façon de joindre l'île Sainte-Hélène à partir de Montréal est via le quai Jacques-Cartier dans le Vieux-Port, qui est relativement loin du métro. « *L'implantation d'un embarcadère dans le pôle touristique du Vieux-Port a ses avantages, mais n'est pas tellement utile pour ceux qui proviennent des autres secteurs de la ville.* », disent-ils. Par conséquent, ils militent pour l'ajout d'une station fluviale sur un nouveau quai aménagé à l'ouest du pont Jacques-Cartier, près de la station de métro Papineau et des nombreuses pistes cyclables dans le secteur⁵⁰⁹. Une navette fluviale couverte depuis Pointe-aux-Trembles fait partie des suggestions du Conseil des arts de Montréal⁵¹⁰. Quant à Evenko, ce dernier considère que l'accès fluvial mériterait d'être facilité, par l'ajout de navettes et de correspondances avec le secteur du centre-ville de Montréal⁵¹¹. À une échelle plus large, cette navette pourrait même être, selon le CRE-Montréal, un lien entre le Parc et la promenade Fleuve-Montagne, deux joyaux patrimoniaux de la métropole⁵¹².

2.6.4 Les déplacements en transport actif

L'ensemble des participants qui se sont prononcés au sujet des déplacements dans le Parc ont émis des critiques quant aux problématiques liées à la signalétique, à l'aménagement et la cohabitation sur les voies de circulation pour les visiteurs du Parc, qu'ils soient à pied ou à vélo. Aux dires de nombreux intervenants, ces problèmes sont accentués durant les grands événements, les travaux d'aménagement, et par la cohabitation avec les véhicules motorisés.

⁵⁰⁶ Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., doc. 5.1.7, p. 2

⁵⁰⁷ Rencontres ciblées, doc. 4.8

⁵⁰⁸ Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 9

⁵⁰⁹ Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 9

⁵¹⁰ Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5

⁵¹¹ Evenko, doc. 8.16, p. 7

⁵¹² CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 10

Moyens de transport en libre-service et en location

Plusieurs intervenants croient qu'il y aurait lieu d'améliorer l'offre de BIXI sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, alors que pour le moment, l'ensemble du Parc n'est desservi que par cinq stations; certaines zones ne permettraient actuellement pas son utilisation. Une expansion du service serait toute désignée, entre autres, au Quartier des athlètes et à la plage Jean-Doré. Cette mesure pourrait augmenter l'attrait des balades à vélo comme activité à pratiquer au Parc en stimulant les déplacements actifs entre les différents sites du Parc et vers celui-ci⁵¹³.

Un citoyen propose d'innover en matière de transport en libre-service et trouve que le parc Jean-Drapeau est un excellent endroit pour mettre en place, à l'instar d'autres, l'offre de Bixis en tandem, en quadricycle, ainsi que des triporteurs, rickshaws, des luges ou même des « *pédalos BIXI* » pour se promener sur les canaux⁵¹⁴.

D'autres proposent de mettre à la disposition des visiteurs des véhicules légers, qui seraient adaptés aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite : voiturettes électriques, des vélopousses, des scooters, des trottinettes, Segways, ou encore des voitures autonomes électriques⁵¹⁵.

Sentiers et pistes cyclables

Le « *parc n'invite pas suffisamment à la promenade* », quelle que soit la période de l'année ou la partie du territoire visé, résume le CRE-Montréal, en raison de l'organisation spatiale, des aménagements déficients, de l'absence de continuité dans les parcours, du manque de signalisation relative à la présence d'événements⁵¹⁶. Le groupe Evenko abonde dans le même sens : « *Les usagers du parc se trouvent généralement déboussolés, vu ses voies de circulation complexes et la profusion d'installations de toutes sortes sur son territoire. On y circule difficilement, peu importe le moyen de transport. La signalétique est ambiguë et la transformation constante du site à travers les années a empêché la création d'un réseau de transport simple*⁵¹⁷ ».

Lors des rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, on a souligné l'importance d'accéder facilement aux lieux éloignés du métro en transport actif. Ils signalent aussi que plusieurs chemins ne sont pas éclairés ni balisés, ce qui ne facilite pas la circulation à pied ou à

⁵¹³ Rencontres ciblées, doc. 4.8, p. 5; Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 22; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Bertrand Gueguen, doc. 8.58, p. 1 et suivantes

⁵¹⁴ Opinions en ligne – Déplacements, doc. 9.5; Opinions en ligne – Guillaume Le Nigen, doc. 9.6; Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 12

⁵¹⁵ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 13; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Opinions en ligne – Déplacements, doc. 9.5

⁵¹⁶ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 10

⁵¹⁷ Evenko, doc. 8.16, p. 7

vélo. De plus, les sentiers et les chemins ne sont pas toujours indiqués et changent au gré des événements et des travaux. Plusieurs ont signalé que les travaux du PAMV créent des difficultés pour les visiteurs en raison des voies de contournement, de l'encombrement des chemins par des camions, des chemins mal entretenus décourageant les visiteurs de se rendre au Parc⁵¹⁸. De surcroît, l'accès aux vélos est interdit à plusieurs endroits à cause des grands événements, ce qui devrait être corrigé ou réduit au minimum⁵¹⁹. On voudrait que pistes et sentiers soient ouverts à longueur d'année⁵²⁰.

Des sentiers de promenade et de pistes cyclables bien balisés avec une signalétique claire et marquage au sol permettraient un meilleur partage du Parc entre les usagers de transports actifs et le transport véhiculaire, tout en améliorant les liens entre ses différents attraits⁵²¹. L'OAQ voudrait voir privilégier le développement de sentiers piétons et cyclistes. Pour cela, il faudra, selon l'organisme, arriver à concilier les activités de sport et de transport, et travailler à limiter les conflits d'usage entre les adeptes du transport actif et les sportifs, ainsi que les irritants liés aux événements. En effet, « *marcher, courir, se déplacer ou s'entraîner en vélo devrait être non seulement sécuritaire, mais aussi convivial*⁵²² ».

Certains voudraient que les accès au Parc pour les transports actifs soient facilités grâce à de nouveaux liens terrestres, par exemple, grâce à un nouveau pont mobile entre le quai King Edward du Vieux-Port et le parc Dieppe à la Cité du Havre, en assurant un lien permanent entre l'île Notre-Dame et Saint Lambert, l'ouverture du pont du Cosmos en tout temps, la réhabilitation de l'ancien pont de l'Expo-Express entre les deux îles et en intégrant le pont de la Concorde et la Cité du Havre dans un corridor vert, piétonnier et cyclable reliant le REM et les îles, pour créer une véritable promenade Îles-Montagne⁵²³.

En somme, explique Vélo Québec, il faut « *s'assurer que soient complétés les accès à vélo, particulièrement à partir du pont Jacques-Cartier, mettre à niveau le réseau de sentiers et de pistes à l'intention des piétons et des cyclistes, incluant la Route verte et déployer un plan de signalisation complet*⁵²⁴ ».

⁵¹⁸ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Benoit Genest, doc. 8.56, p. 1

⁵¹⁹ Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 12; Vélo Québec, doc. 8.10, p. 10

⁵²⁰ Bertrand Gueguen, doc. 8.58, p. 1 et suivantes; Opinions en ligne – Pierre Sormany, doc. 9.9

⁵²¹ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 16; Luc Valade, doc. 8.65, p. 7; Activités contributives citoyennes, doc. 4.14; Opinions en ligne – Denis Taillefer, doc. 9.5; Erwan Miry, doc. 8.32, p. 1

⁵²² Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 13

⁵²³ Bertrand Gueguen, doc. 8.58, p. 1 et suivantes; Vélo Québec, doc. 8.10, p. 10; Luc Valade, doc. 8.65, p. 4; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 3; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5; Conseil des arts de Montréal, doc. 8.51, p. 5, 16 et 17

⁵²⁴ Vélo Québec, doc. 8.10, p. 10

Accessibilité universelle

Quelques propositions ont été mises de l'avant pour mieux intégrer les principes de l'accessibilité universelle au profit des personnes à mobilité réduite. Le Conseil jeunesse de Montréal note l'importance que celles-ci soient prises en compte dans les réflexions entourant les installations, l'aménagement ainsi que les services de transports au Parc⁵²⁵.

L'OAQ propose que le Parc devienne un modèle en matière d'accessibilité universelle, notamment en raison du vieillissement de la population ou des objectifs d'augmentation de la fréquentation du Parc. Il faut viser à ce que tous les aménagements soient universellement accessibles, soulignant, cependant, les défis que représente l'adaptation des bâtiments patrimoniaux⁵²⁶.

Une citoyenne estime que, même si « *beaucoup a déjà été fait* », il faut encore améliorer l'accessibilité des personnes handicapées en indiquant de manière claire « *où elles doivent débarquer et se diriger* » et voudrait voir l'installation de navette avec des rampes qui fonctionnent⁵²⁷.

2.7 Modèle d'affaires et financement du Parc

La situation financière de la SPJD interpelle et préoccupe un bon nombre de participants⁵²⁸. Plusieurs d'entre eux, dont les partenaires insulaires, ont évoqué le fait que la SPJD génère peu de revenus autonomes, et les enjeux que cela soulève dans le contexte où le parc Jean-Drapeau a besoin d'investissements pour la mise à niveau et l'amélioration de ses installations, la rénovation de plusieurs bâtiments, ou encore, pour assurer son développement⁵²⁹.

Beaucoup de participants estiment que la SPJD est devenue trop dépendante des revenus autonomes provenant particulièrement du volet événementiel de ses activités et des revenus de stationnement. Aussi, plusieurs sont d'avis que l'objectif de rentabilité va à l'encontre de la vocation du Parc⁵³⁰.

L'AAPQ comprend que la « *stratégie d'investissement ciblée dans de nouvelles installations événementielles permet d'accroître les revenus autonomes du parc Jean-Drapeau, mais elle tend aussi à augmenter le risque lié à la dépendance financière vis-à-vis quelques partenaires*⁵³¹ ». Un

⁵²⁵ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 21; Opinions en ligne – Image et notoriété, doc. 9.1

⁵²⁶ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 12 et 13

⁵²⁷ Activités *in situ*, doc. 4.13; Eveline Nguépi, doc. 4.13

⁵²⁸ Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3; Rencontres ciblées, doc. 4.8

⁵²⁹ Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4

⁵³⁰ Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

⁵³¹ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8 et 9

citoyen explique que la difficulté vient de l'obligation d'autofinancement de la SPJD - la Ville couvrant moins de la moitié de son budget de fonctionnement. Il considère que « *cette dépendance aux grands événements est néfaste aux îles et à la Société* » et plaide pour éliminer cette dépendance⁵³². Pour certains partenaires insulaires, les attentes importantes en termes de revenus autonomes contraignent la SPJD à un développement axé sur les activités commerciales et privées. Même si on dit comprendre la nécessité de recourir à des revenus autonomes, certains souhaitent un modèle financier moins dépendant des redevances de promoteurs événementiels⁵³³. Dans le même sens, le Musée Stewart remet en question le bien-fondé de ce modèle, car cela « *pose des défis et des contradictions [avec] la préservation et la mise en valeur des pôles naturels et culturels du parc* ». Ce dernier, à l'instar d'autres, prône un meilleur équilibre entre financement privé et public, entre activités gratuites et activités payantes⁵³⁴. Pour le Musée, la privatisation des espaces n'est pas la solution, bien que les grands événements permettent de grandes retombées économiques pour Montréal⁵³⁵.

Toutefois, le RÉMI tient à dire que « *le pôle événementiel s'avère payant pour le parc. En ce sens, il s'avère complémentaire aux autres missions, puisque les événements, à travers des redevances diverses, permettent de défrayer des coûts d'entretien, d'aménagement, de main-d'œuvre qui, autrement, ne pourraient être complètement assumés par la Ville*⁵³⁶ ». Il en va de même pour Evenko qui explique que la réalisation d'événements de grande envergure requiert une fine expertise en matière de production et de logistique, ainsi qu'une solidité financière substantielle. Ainsi, les entreprises privées sont « *des locataires indissociables du modèle d'affaires de la SPJD* » et rappelle que le loyer d'Evenko en 2017 comptait à lui seul pour près de 10 % des revenus autonomes de la SPJD, tout en ayant investi plus de 500 000 \$ de 2011 à 2017 pour l'amélioration des infrastructures du site⁵³⁷.

D'autres participants soulignent la part importante que représentent pour le Parc les revenus de stationnements. Un citoyen avance que « *Les stationnements doivent cesser d'être la vache à lait d'une organisation obsédée par des objectifs à court terme*⁵³⁸ ».

Par ailleurs, des participants à la soirée thématique sur la gouvernance et modèle d'affaires ont dit souhaiter que les futurs plans financiers soient « *structurants et durables* », tandis que d'autres estiment nécessaire de revoir certaines dépenses à la baisse, notamment les frais de marketing et de communication (5,3 M\$) ou les coûts d'entretien et de rénovation du nouvel amphithéâtre⁵³⁹.

⁵³² Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 17

⁵³³ Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4

⁵³⁴ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8; Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2

⁵³⁵ Rencontres ciblées, doc. 4.8

⁵³⁶ Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 4

⁵³⁷ Evenko, doc. 8.16, p. 3-6

⁵³⁸ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 3

⁵³⁹ Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

2.7.1 Sources de financement

Dans l'objectif de limiter la dépendance de la SPJD envers le pôle événementiel, plusieurs sont d'avis qu'il s'avère nécessaire d'augmenter et de diversifier ses revenus, tout en explorant de nouvelles sources de financement⁵⁴⁰.

Revenus du secteur privé

Une des façons d'augmenter les revenus du Parc passe, selon certains, par l'augmentation des loyers corporatifs et des redevances demandées aux promoteurs événementiels « *en se basant sur les prix du marché*⁵⁴¹ ». Aussi, on suggère de modifier la méthode de calcul de ces redevances : l'actuel calcul basé sur les billets vendus par événement s'avère désavantageux par rapport à un calcul qui serait basé sur le nombre de billets vendus pour chaque jour d'activité⁵⁴².

Le CRE-Montréal souhaiterait que les promoteurs de grands événements et autres locataires de sites du Parc paient « *le juste prix pour assurer la restauration des sites occupés* », eu égard au nombre très important de personnes qu'ils y attirent, des opérations et installations lourdes qu'ils utilisent, de la détérioration sans véritable remise en état, et des pressions majeures qu'ils font subir aux infrastructures et espaces verts. Ce dernier soutient que l'ajout de petits événements (au lieu de multiplier les événements d'envergure) permettrait d'augmenter la part de revenus issue des commandites⁵⁴³.

Par ailleurs, des citoyens souhaiteraient un partenariat plus fructueux avec La Ronde, et de revoir l'entente de la Ville de Montréal avec l'entreprise Six Flags/La Ronde. L'un d'eux suggère que les revenus générés par la location du site soient retournés à la SPJD, sans que la Ville ne réduise son financement actuel⁵⁴⁴. Des participants à l'atelier thématique sur la gouvernance et le financement abondent dans le même sens⁵⁴⁵.

Revenus de stationnement et de tarifications

Pour le CRE-Montréal, il est « *nécessaire de réduire l'emprise des stationnements dans le parc et qu'il est possible d'y parvenir sans diminuer les revenus de la SPJD, car l'utilisation des stationnements est loin d'être optimale* ». En effet, l'organisme soutient que les stationnements sont sous-utilisés, qu'il s'agisse de ceux du secteur Mills, de La Ronde ou des autres

⁵⁴⁰ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8; Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 9

⁵⁴¹ Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

⁵⁴² Rencontres ciblées, doc. 4.8

⁵⁴³ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 7 et 15

⁵⁴⁴ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 18; Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 3

⁵⁴⁵ Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

stationnements dont chaque place n'est utilisée que de trois à sept fois par mois⁵⁴⁶. À l'inverse, la CCMM s'inquiète que le nombre limité d'espaces de stationnement à proximité du Casino engendre des pertes de revenus⁵⁴⁷.

Par ailleurs, quant aux revenus de tarification demandés aux clubs, associations et fédérations sportives, les intervenants concernés ont rappelé que « *la pratique sportive implique des coûts importants dont le développement repose encore sur une structure sportive essentiellement bénévole qu'il importe de soutenir.* » Ces derniers voudraient « *que la SPJD reconnaisse les athlètes de haut niveau comme des modèles [...] et leur facilite l'accès aux diverses infrastructures du Parc, notamment en actualisant et en bonifiant la grille tarifaire pour les organismes de sport montréalais*⁵⁴⁸ ».

Plus spécifiquement, les associations récréotouristiques déplorent l'absence de grille tarifaire « *transparente et uniforme* » pour les différents occupants des espaces. En effet, chaque association a son propre bail et contrat dont les clauses et les tarifs diffèrent et ne sont pas publics. De plus, ces contrats sont souvent signés d'année en année. Cette situation peut créer des injustices et rend difficile la planification de projets et d'activités à long terme.

Revenus publics

D'autres, comme le Musée Stewart, plaident pour une hausse des ressources publiques de financement⁵⁴⁹. Les participants à l'atelier thématique sur le financement et la gouvernance souhaiteraient voir augmenter les financements provenant de la Ville de Montréal et ajouter des revenus provenant du gouvernement du Québec, mais aussi du gouvernement fédéral, de la CMM, ainsi que la participation financière de la Rive-Sud⁵⁵⁰. Des participants ont aussi suggéré de considérer la participation financière de la CMM ou de la région de la Montérégie « *puisque le parc est situé au milieu du fleuve, entre Montréal et Longueuil, on peut déduire qu'une proportion importante de la clientèle vient de la banlieue* « ... », il serait plus équitable qu'une partie de son financement public vienne de Longueuil, pas juste de Montréal⁵⁵¹. Conséquemment, ces résidents devraient avoir leur mot à dire dans les décisions du Parc⁵⁵².

En affirmant ce caractère métropolitain, la SPJD pourrait être admissible à un financement de la part de la CMM dans le cadre du programme d'aide financière à la mise en place de la trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, estime le CRE-Montréal. Il recommande donc

⁵⁴⁶ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 9 et 10

⁵⁴⁷ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 8

⁵⁴⁸ Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 19

⁵⁴⁹ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8

⁵⁵⁰ Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

⁵⁵¹ Denis Côté, doc. 8.63, p. 1

⁵⁵² Rencontres ciblées, doc. 4.8; Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

d'intégrer le Parc dans la trame verte et bleue de la CMM, car l'envergure du territoire et les liens entre l'île de Montréal et la Rive-Sud « *justifient aisément le caractère métropolitain du parc*⁵⁵³ ».

Revenus d'activités et services

Les amis de la montagne, proposent de s'inspirer de la stratégie de la *Central Park Conservancy* et proposent comme sources de financement, notamment, l'organisation d'activités et de services propres à un tel parc, tel que cafés, boutiques, location d'équipement de plein air, des cours de ski de fond, des randonnées guidées, des activités éducatives et de plein air⁵⁵⁴. Certains participants à l'atelier thématique sur la gouvernance et le financement conseillent à la SPJD de considérer l'augmentation des revenus de location de salles et d'espaces et de programmer des activités payantes⁵⁵⁵. Toutefois, le Groupe C-Vert propose que des espaces soient mis gratuitement à la disposition d'OBNL pour l'organisation d'événements communautaires et d'initiatives citoyennes⁵⁵⁶.

Selon le CRE-Montréal, la location d'équipements pour les activités récréatives pouvant être pratiquées sur les sentiers et les canaux, et ce, pour les quatre saisons (vélo, canot, pédalo, ski de fond, raquette) pourrait générer des revenus au Parc et suggère que l'abonnement annuel ou saisonnier soit envisagé⁵⁵⁷. Une citoyenne propose de miser sur les visiteurs en bateaux de plaisance afin d'augmenter les revenus du Parc⁵⁵⁸.

Autres sources de revenus

Le CRE recommande également de mettre en place un partenariat avec une organisation philanthropique à l'exemple du *Central Park Conservancy* en notant que les fonds recueillis « *soient utilisés à des fins respectueuses des orientations du Plan directeur et du plan d'action qui l'accompagnera*⁵⁵⁹ ». Cette idée est également revenue lors de la soirée thématique sur la gouvernance et le modèle d'affaires, où des participants ont proposé que la SPJD devienne un OBNL, lui permettant de se doter d'un membership et d'une fondation⁵⁶⁰.

La CCMM, de son côté, recommande « *de permettre à la SPJD de faire commanditer les appellations de ses lieux, comme le font déjà certaines universités*⁵⁶¹ ». Un intervenant suggère

⁵⁵³ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 18

⁵⁵⁴ Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 9

⁵⁵⁵ Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

⁵⁵⁶ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 14

⁵⁵⁷ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 15

⁵⁵⁸ Opinions en ligne – Guylaine Côté, doc. 9.8

⁵⁵⁹ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 18 et 19

⁵⁶⁰ Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

⁵⁶¹ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 8

d'élargir les sources de revenus en tarifiant l'accès en voiture au Parc, une pratique qui existe dans les juridictions de Parcs Canada⁵⁶².

Toujours en matière de financement spécifique, ROGERS souligne qu'une implantation de nouvelles infrastructures de télécommunication où « *les opérateurs agiraient en tant que partenaires et locataires des lieux* », permettrait au Parc de diversifier ses sources de revenus. Dans ce modèle, « *l'administration de ces sommes pourrait rester sous la responsabilité de la SPJD afin de les réinvestir dans l'entretien du site, dans le lancement de projets spéciaux — notamment pour des projets technologiques — et dans la mise en valeur du Parc auprès des citoyens et des visiteurs étrangers*⁵⁶³ ».

Finalement, pour certains investissements spécifiques, comme pour le Pavillon de la Corée, il pourrait être intéressant d'explorer des sources de financement auprès d'organisations gouvernementales étrangères ou d'associations locales de la communauté coréenne du Québec, voire d'entreprises coréennes qui voudraient promouvoir leur image au Québec et au Canada. Les Amis du Pavillon de la Corée évoquent également la possibilité d'organiser une campagne de sociofinancement, même si elle considère normal que la SPJD soutienne le projet financièrement⁵⁶⁴.

2.8 La gouvernance

La question de la gouvernance du Parc est un enjeu de premier plan pour nombre de participants au regard des décisions récentes de la SPJD, notamment celle qui concerne la construction de l'amphithéâtre et de la place de plus en plus grande accordée à la vocation événementielle du Parc⁵⁶⁵. Pour l'Ordre des architectes du Québec, la SPJD « *aurait tout intérêt à se doter d'une politique en matière de participation citoyenne [...] afin d'éviter de reproduire les erreurs passées comme celle qui concerne le projet d'amphithéâtre*⁵⁶⁶ ». Un citoyen souligne qu'« *à défaut d'un cadre adéquat et d'un financement adéquat récurrent, les administrateurs et politiciens continueront à multiplier les interventions terriblement néfastes*⁵⁶⁷ ».

Un certain nombre d'intervenants ont noté l'importance d'améliorer ou de modifier la gouvernance de la SPJD pour faire une plus grande place aux citoyens, aux usagers, aux partenaires insulaires ainsi que les associations et les organisateurs actifs au Parc. Cela semble nécessaire pour améliorer les modes de communication entre les gestionnaires et les différents

⁵⁶² Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2

⁵⁶³ Rogers Communications, doc. 8.68, p. 7

⁵⁶⁴ Les Amis du Pavillon de la Corée de l'Expo 67, doc. 8.5, p. 7

⁵⁶⁵ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 3

⁵⁶⁶ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 12

⁵⁶⁷ Daniel Chartier, doc. 8.23, p. 3

acteurs du Parc, pour développer de bonnes pratiques de gestion et pour établir une plus grande confiance entre les décideurs et la population.

2.8.1 Le statut du Parc

Les amis de la montagne et Héritage Montréal soulignent l'intérêt qu'aurait le parc Jean Drapeau à bénéficier d'un statut juridique protecteur, et cite en exemple le statut du mont Royal dans la Charte de Montréal⁵⁶⁸. L'organisme précise que « *ce statut doit être cohérent avec la nature emblématique de ce territoire et rétablir la préséance de sa valeur d'actif collectif et patrimonial sur son actuel traitement, davantage comparable à un équipement servant des usages, des événements publics ou privés et des activités dans une perspective d'autofinancement que d'une composante de valeur du domaine civique de la métropole élargie*⁵⁶⁹ ». Lors de la soirée thématique sur la gouvernance et le modèle d'affaires, des participants ont aussi mis de l'avant la possibilité que le Parc soit doté d'un statut de parc régional⁵⁷⁰.

Un citoyen est d'avis que la structure actuelle d'organisme paramunicipal avec un conseil d'administration nommé par l'exécutif de la Ville « *empêche toute transparence au niveau décisionnel* », alors qu'il s'agit d'une entité qui gère un parc montréalais public. Par conséquent, il voudrait que l'on modifie ce statut pour transformer la SPJD « *en un véritable organisme à but non lucratif*⁵⁷¹ ». Par ailleurs, une citoyenne recommande de doter le Parc d'un statut d'écoterritoire protégé⁵⁷².

2.8.2 Processus décisionnel

La CCMM recommande de « *développer une structure de gouvernance qui favorise l'ouverture, la transparence et la collaboration avec les parties prenantes et les citoyens*⁵⁷³ ». Une proposition qui va dans le même sens que celle de participants à la soirée thématique sur la gouvernance, pour qui la gestion du Parc devrait favoriser la consultation et la participation citoyenne et être plus transparente, notamment par la publication des procès-verbaux des conseils d'administration⁵⁷⁴.

Pour les partenaires insulaires, l'enjeu principal se situe au niveau de l'importance de la collaboration entre toutes les parties prenantes, le partage et l'échange d'information entre la SPJD et ses partenaires, par exemple pour coordonner les calendriers des activités et des travaux

⁵⁶⁸ Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 4

⁵⁶⁹ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 4

⁵⁷⁰ Soirée thématique – Gouvernance et le modèle d'affaires, doc. 4.12

⁵⁷¹ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 17

⁵⁷² Tzveta Todorova, doc. 8.38, p. 2

⁵⁷³ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 9

⁵⁷⁴ Soirée thématique – Gouvernance et le modèle d'affaires, doc. 4.12

et la circulation lors des grands événements. La collaboration entre toutes les parties prenantes participe aussi à la création d'un esprit d'équipe et facilite l'entraide, en toute transparence, entre les parties⁵⁷⁵.

Les organisateurs d'événements rencontrés ont tenu à faire savoir qu'ils ne se considèrent pas comme de simples locataires des lieux, mais comme des partenaires du Parc. Même si quelques-uns ont tenu à souligner l'excellente collaboration avec la SPJD, d'autres ont décrit des difficultés communicationnelles, notamment en ce qui a trait aux calendriers des travaux et des activités. À ce propos, ils aimeraient être consultés sur une base continue quant au développement du Parc afin d'assurer une meilleure coordination et de favoriser la cohabitation entre les différents usagers du Parc⁵⁷⁶.

De leur côté, plusieurs associations récréotouristiques notent que la structure actuelle ne permet pas une bonne circulation d'information entre elles et les gestionnaires du Parc. Il n'y a pas de table de concertation ni de possibilité d'être présentes pour elles au conseil d'administration de la SPJD. Cela leur permettrait d'être mieux informées quant aux projets de développement, aux activités futures ou au calendrier des travaux⁵⁷⁷.

Pour l'OAQ, le processus décisionnel devrait favoriser la prise en compte des points de vue des citoyens, particulièrement lors de l'élaboration de projets. Il préconise la tenue de consultations en choisissant les modes adaptés (charrettes de cocréation, conception intégrée, participation en ligne, tables de concertation, ethnographie, etc.) et note que « *dans ces processus, comme en ce qui concerne l'ensemble de la gouvernance (projets, gestion du parc, etc.), la transparence et l'éthique doivent être valorisées*⁵⁷⁸ ».

Instances consultatives et décisionnelles

Longtemps souhaitée, une meilleure collaboration entre la SPJD et les partenaires insulaires semble être en voie de réalisation, notamment grâce à la création, en 2017, de la Table des partenaires insulaires, une structure formelle de rencontres. Les partenaires insulaires y voient une amélioration dans la collaboration, souhaitent la poursuite de cette initiative et la tenue de rencontres plus régulières afin de faire avancer les dossiers plus rapidement⁵⁷⁹.

⁵⁷⁵ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4

⁵⁷⁶ Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3

⁵⁷⁷ Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5

⁵⁷⁸ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 12

⁵⁷⁹ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2; Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4

Le Musée Stewart propose qu'un représentant des partenaires insulaires siège au conseil d'administration de la SPJD. Pour le Musée « *un droit de parole des partenaires dans les décisions entourant la gestion, le développement et la promotion du parc Jean-Drapeau favoriserait des échanges réguliers entre les divers acteurs et l'émergence d'une pluralité de points de vue quant au respect des objectifs du prochain plan directeur*⁵⁸⁰ ».

La composition du CA a soulevé d'autres propositions. Pour le Conseil jeunesse de Montréal, il est important de « *revoir la structure de la SPJD afin que celle-ci soit non seulement représentative des usagers et des usagères, mais aussi représentative de la diversité qui compose Montréal* » et demande qu'un siège soit réservé à la jeunesse⁵⁸¹. Pour les participants à la soirée thématique sur la gouvernance, il faut nommer des experts en environnement et en santé publique⁵⁸². D'autres ont parlé de l'importance d'y voir représenté le milieu sportif, les groupes d'intérêts (par exemple l'ornithologie ou l'hébertisme), et de la préservation du patrimoine⁵⁸³, ou encore les employés⁵⁸⁴.

Evenko demande, elle aussi, la création « *d'un comité des parties prenantes du parc qui aurait pour mandat de générer des discussions constructives sur le lieu en réunissant les grands acteurs qui font vivre le parc* ». Cela permettrait, selon l'entreprise, d'améliorer notamment la coordination logistique, la communication, le partage d'expertise et de connaissances, en plus d'élaborer des initiatives communes sur des problématiques communes et d'esquisser des solutions aux enjeux de cohabitation⁵⁸⁵. La CCMM note que « *la participation de tous les acteurs du PJD sera essentielle au développement de ces bonnes pratiques*⁵⁸⁶ ».

L'idée de la participation publique dans la gouvernance est notamment ressortie lors des soirées thématiques où il a été mentionné que les citoyens devraient pouvoir voter pour élire les membres du CA⁵⁸⁷. Un citoyen, s'inspirant de la gouvernance des hôpitaux, propose que le conseil d'administration soit composé de huit personnes, dont cinq seraient élues par la population et trois nommés par le conseil municipal, dont la présidence. Dans cette proposition, le responsable des Grands Parcs de la Ville de Montréal, le Casino ainsi que Six Flags siègeraient comme observateurs⁵⁸⁸.

Quant aux Amis de la montagne, s'inspirant de la structure du parc du Mont-Royal, ils suggèrent la mise en place d'une table de concertation élargie qui pourrait rassembler des représentants

⁵⁸⁰ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 8

⁵⁸¹ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 6

⁵⁸² Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

⁵⁸³ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 17

⁵⁸⁴ Biemme Blémur, doc. 8.37, p. 14

⁵⁸⁵ Evenko, doc. 8.16, p. 8

⁵⁸⁶ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 9

⁵⁸⁷ Soirée thématique – Gouvernance et modèle d'affaires, doc. 4.12

⁵⁸⁸ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 17

tels que : Héritage Montréal, CRE-Montréal, Division du patrimoine de Montréal, Ville de Saint Lambert, La Ronde, Casino de Montréal, Evenko, etc.⁵⁸⁹ L'idée de considérer les municipalités de la Rive-Sud dans la gouvernance du Parc a aussi été mentionnée lors des rencontres ciblées qui soulignaient qu'une proportion importante de visiteurs provient de ce territoire⁵⁹⁰. Dans la même veine, Héritage Montréal suggère « *la création d'une table concertation ayant une mission semblable à celle du Mont-Royal*⁵⁹¹ ». D'ailleurs, afin de favoriser l'implication bénévole des citoyens et de mettre les usagers au cœur des préoccupations du Parc, plusieurs évoquent la possibilité de mettre en place des « *Amis du parc Jean-Drapeau* », comme c'est le cas pour Les amis de la montagne⁵⁹².

Afin d'améliorer la transparence et la concertation des principaux acteurs du Parc, le CRE-Montréal recommande la mise sur pied d'une table de concertation « *composée d'une diversité de représentants de la société civile* », qui aura pour rôle de conseiller la SPJD à la fois sur les projets potentiels et sur les mesures pour atteindre les objectifs du plan directeur : « *Des précédents existent et peuvent servir d'inspiration comme la Table de concertation du Mont-Royal, qui existe depuis plus d'une décennie, et la récente Table des partenaires du parc Frédéric-Back*⁵⁹³ ».

Le Conseil jeunesse de Montréal souhaite également la création d'un organe consultatif représentant la diversité d'usagers créant ainsi « *le pont actuellement manquant entre la population du grand Montréal qui fréquente le parc et le conseil d'administration de la SPJD* ». Selon le CjM, le comité pourrait lui-même mettre en place des mécanismes de consultation et de collecte de suggestions des usagers et des usagères, avant d'émettre ses recommandations. Par exemple, il lui apparaît essentiel que les gens qui fréquentent le Parc soient impliqués en amont des projets de réaménagement du réseau routier, cycliste ou piétonnier⁵⁹⁴. À ce titre, une habituée du Parc considère qu'il doit y avoir « *plus de place pour que les citoyens participent au design, à la conception et à la programmation*⁵⁹⁵ », tandis qu'un autre propose à la SPJD de recruter des gens de différents clubs de ski de fond montréalais pour dessiner le réseau de pistes du parc⁵⁹⁶. De leur côté, les représentants de sports nautiques s'offrent pour partager leurs expertises et leurs besoins spécifiques quant à la rénovation du Bassin olympique⁵⁹⁷. Toutefois, selon un citoyen, « *le fait de mettre un comité d'usagers en place n'est souvent qu'une façon détournée d'acheter la paix*⁵⁹⁸ ».

⁵⁸⁹ Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 5

⁵⁹⁰ Rencontres ciblées, doc. 4.8

⁵⁹¹ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 5

⁵⁹² Rencontre de groupe des partenaires insulaires, doc. 4.4; Dominic Lapointe, doc. 8.55, p. 1

⁵⁹³ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 12

⁵⁹⁴ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 11

⁵⁹⁵ Opinions en ligne – Nathalie Lafleur, doc. 9.2

⁵⁹⁶ Pierre Marcoux, doc. 8.69.2, p. 12

⁵⁹⁷ Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5

⁵⁹⁸ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 16 et 17

2.8.3 Gestion du Parc

Expertises

Il est impératif pour plusieurs que la SPJD intègre des experts de divers domaines au sein de son équipe de gestion et de direction. L'AAPQ recommande d'intégrer des architectes paysagistes, car pour elle, il « *relève de l'évidence que l'évolution d'un grand parc urbain comme le PJD doit reposer sur une participation et une contribution importante d'architectes paysagistes*⁵⁹⁹ ». Le Musée Stewart suggère, lui aussi, de « *recruter au sein de l'équipe régulière de la SPJD, des experts (aménagement paysager et urbain, professionnels en biologie, botanique, entomologie, etc.), afin d'assurer la saine gestion des milieux naturels et leur harmonisation avec l'ensemble des îles*⁶⁰⁰ ».

Dans le même ordre d'idées, Les amis de la montagne proposent le développement d'outils « *qui guideront la prise de décision éclairée dans la gestion quotidienne du PJD, à l'instar de ceux qui existent pour le parc du Mont-Royal, tel que : plan de protection et de mise en valeur; cadre de gestion pour les événements publics; atlas du paysage; réalisation d'études pour la connaissance et la conservation des patrimoines*⁶⁰¹ ». Quant à l'AAPQ, elle recommande d'élaborer un plan de gestion des actifs intégrant les actifs naturels⁶⁰².

Pour l'Ordre des architectes du Québec, la SPJD doit se doter d'une expertise suffisante pour superviser le déroulement des projets, que ce soit en matière de budget, de délais, de programme, de choix des soumissionnaires, de surveillance des travaux ou d'interaction avec les parties prenantes⁶⁰³.

Selon Héritage Montréal, la mission de conservation et de mise en valeur du Parc « *devrait être soutenue par une instance de type comité d'aménagement et de patrimoine, réunissant les expertises nécessaires à éclairer les décisions et interventions* ». Cette instance devrait s'inscrire dans la gouvernance générale du site, maintenir une autonomie suffisante pour pouvoir collaborer avec les services de la Ville de Montréal chargés du patrimoine et des paysages, ainsi qu'avec le Conseil du patrimoine de Montréal et l'arrondissement de Ville-Marie⁶⁰⁴. À ce sujet, un citoyen signale que « *le principe même de protection patrimoniale exige une bonne*

⁵⁹⁹ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 13

⁶⁰⁰ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 5

⁶⁰¹ Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 6

⁶⁰² Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 8 et 9

⁶⁰³ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 6 à 10

⁶⁰⁴ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 5

*connaissance historique des lieux, connaissances qui font cruellement défaut aux employés ainsi qu'aux dirigeants du parc*⁶⁰⁵ ».

De son côté, le CRE-Montréal voudrait que la SPJD fasse appel à l'expertise du Service des grands parcs, du mont Royal et des sports de la Ville de Montréal quant à la gestion écologique appliquée par les équipes municipales dans les parcs-nature, pour connaître l'état des autres composantes de la biodiversité du Parc et identifier, le cas échéant, les actions de conservation à mener⁶⁰⁶. Une citoyenne suggère d'embaucher un responsable de la protection de l'environnement au Parc, « *c'est à dire la faune et la flore*⁶⁰⁷ ».

Finalement, un citoyen suggère de mettre à profit les expertises des employés de la Ville au lieu de recourir à des consultants externes, trop coûteux à son avis⁶⁰⁸.

Appel d'offres et concours

L'OAQ croit que « *la manière dont les projets sont menés influence grandement la qualité des réalisations* ». L'Ordre plaide ainsi pour « *l'exemplarité de la commande publique* » qu'il voit comme un pilier de cette qualité. Pour lui, les éléments à considérer dans ce cadre sont : l'expertise interne, un accès élargi à la commande publique, la fin de la règle du plus bas soumissionnaire, la conception intégrée, l'évaluation des réalisations et la mise en place des concours⁶⁰⁹.

L'Ordre des architectes du Québec recommande à la SPJD de changer ses pratiques, en lançant, désormais, des concours pour tous les projets majeurs sur le territoire du Parc. Cette pratique « *s'inscrirait dans la continuité de son héritage culturel en matière de design et favoriserait son image* ». À ses yeux, « *les concours permettent d'assurer l'équité des concurrents, de faire une place à la relève et de trouver le meilleur fournisseur, et ce, en toute transparence* ». De plus, selon l'Ordre, les concours permettent « *réaliser des projets de meilleure qualité en fonction des besoins spécifiques exprimés, de stimuler l'innovation et de susciter l'émulation* ». La formule de concours permettrait aussi à la SPJD « *une visibilité et un rayonnement accrus* ». Pour les projets de plus petite envergure, l'Ordre propose, par exemple : des concours anonymes, ou de recourir à une sélection des professionnels basée sur la vision du projet, réserver certains mandats à des firmes de la relève ou publier des appels d'offres visant expressément l'expérimentation lorsque les projets s'y prêtent. Ce dernier recommande également aux gestionnaires du Parc de

⁶⁰⁵ Roger Laroche, doc. 8.28, p. 5

⁶⁰⁶ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 13

⁶⁰⁷ Tzveta Todorova, doc. 8.38, p. 1

⁶⁰⁸ Opinons en ligne – Daniel Germain, doc. 9.7

⁶⁰⁹ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 6 à 10

« *s'appuyer sur la grande expertise du Bureau du design de la Ville de Montréal en matière d'organisation de concours*⁶¹⁰ ».

Stabilité des gestionnaires

Les partenaires insulaires notent l'importance de la stabilité dans la gouvernance de la SPJD⁶¹¹. On souligne que les changements de direction à la SPJD engendrent de l'instabilité sur le plan organisationnel, et rendent difficile la planification des activités et du développement des projets à moyen et à long terme⁶¹². Des partenaires insulaires ont souligné que cette situation contribue, au moins en partie, au fait que le Parc semble se développer sans vision à long terme⁶¹³.

2.8.4 Collaborations et partenariats

De nombreux participants ont recommandé à la SPJD de mettre en place des partenariats et collaborations afin d'améliorer sa gouvernance en matière patrimoniale, sportive, sociale, environnementale ou événementielle.

En matière événementielle, un participant voudrait que la SPJD soit « *bien plus qu'un locateur, mais un véritable partenaire* » assurant la promotion et le succès du pôle événementiel⁶¹⁴. Evenko, souhaiterait que soit favorisé l'accueil de « *locataires de confiance capable d'animer et d'opérer les lieux professionnellement, et mettre à leur disposition les ressources et l'expertise nécessaire au bon déroulement des activités* ». Ce dernier préconise la signature de baux à long terme avec certains locataires « *pour permettre le développement de leurs événements dans une vision à plus long terme, plus propice aux investissements*⁶¹⁵ ». Piknic Électronik propose aussi des baux de longue durée « *pour les partenaires qui contribuent à la fréquentation et au succès du parc*⁶¹⁶ ».

Quant aux Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., elle recommande que la SPJD « *favorise davantage de maillage* » entre gens d'affaires opérant au parc Jean-Drapeau et qu'elle « *agisse comme un rassembleur pour optimiser la diversité des expériences et leur complémentarité ainsi que des opportunités d'affaires pour les opérateurs*⁶¹⁷ ».

En matière patrimoniale aussi on recommande, à l'instar du CjM, d'étudier la possibilité de « *créer des partenariats avec des promoteurs privés afin de mettre en valeur le patrimoine du*

⁶¹⁰ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 6 à 10

⁶¹¹ Rencontre de groupe avec les partenaires insulaires, doc. 4.4

⁶¹² Rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3; Rencontre avec les organisations récréotouristiques, doc. 4.5

⁶¹³ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2

⁶¹⁴ Regroupement des événements majeurs internationaux du Québec, doc. 8.9, p. 15

⁶¹⁵ Evenko, doc. 8.16, p. 5 et 6

⁶¹⁶ Piknic Électronik, doc. 8.17, p. 11

⁶¹⁷ Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., doc. 5.1.7, p. 2

*parc*⁶¹⁸. » Plus spécifiquement, le Musée Stewart propose que « *pour les cinq prochaines années, et au profit des visiteurs du parc* », lui soit confiée « *l'animation de l'ensemble des bâtiments historiques de l'île* », c'est-à-dire le Fort et toutes ses dépendances, incluant la Poudrière, la Tour de Lévis et le cimetière militaire⁶¹⁹.

À des fins de cohérence et de complémentarité des interventions en matière sportive, l'Excellence sportive de l'île de Montréal recommande que le milieu sportif, par l'entremise de son réseau d'organisations, soit partie prenante de tout processus de coordination touchant la pratique sportive et la gestion des infrastructures sportives. Pour l'organisation, la SPJD doit mettre en place « *un mode de gestion de ses infrastructures et équipements sportifs assurant une participation active des clubs et organisations sportives montréalaises concernés* ». ESIM propose ainsi un partenariat à la SPJD pour accompagner cette dernière dans l'atteinte de ses objectifs sportifs⁶²⁰. Plus spécifiquement, Vélo Québec estime que la « *poursuite de la collaboration mise en place entre la communauté cycliste et la SPJD est essentielle pour le succès de l'ensemble des projets de développement qui seront mis de l'avant au parc Jean-Drapeau*⁶²¹ ».

Les amis de la montagne proposent, eux, la mise en place « *d'un programme d'intendance environnementale* » qui pourrait être développé via « *un réseau de bénévoles qui participeraient de façon régulière à des activités de soutien à la biodiversité du milieu naturel tel que le contrôle des plantes exotiques envahissantes, des travaux de plantation ou bien la réalisation d'inventaires fauniques et floristiques*⁶²² ». Dans le même ordre d'idées, lors de la soirée thématique sur l'aménagement, il a été proposé d'encourager la recherche en botanique et les partenariats avec les écoles horticoles pour cultiver des espaces verts comme lieux de démonstration⁶²³.

Les participants ont aussi suggéré des partenariats avec les OBNL, des entreprises d'économie sociale et des institutions d'enseignements⁶²⁴. Ainsi, C-Vert+, propose d'accueillir des organismes à but non lucratif œuvrant en environnement, ou avec une mission d'intégration sociale. Selon eux, cela pourrait amener des citoyens à s'engager bénévolement dans la protection et l'entretien du Parc en organisant diverses activités, dont des corvées⁶²⁵. De son côté, QuébecOiseaux propose de conclure une entente de collaboration qui permettrait au Parc d'héberger les locaux de l'organisme dans l'un des bâtiments sous-utilisés du Parc afin de favoriser le développement d'activités ornithologiques sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame⁶²⁶.

⁶¹⁸ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 19

⁶¹⁹ Musée Stewart, doc. 8.15, p. 11

⁶²⁰ Excellence sportive de l'île de Montréal, doc. 8.19, p. 17

⁶²¹ Vélo Québec, doc. 8.10, p. 11

⁶²² Les amis de la montagne, doc. 8.73.1, p. 7

⁶²³ Soirée thématique – Aménagement, doc. 4.10, p. 6

⁶²⁴ Dominic Lapointe, doc. 8.55, p. 1

⁶²⁵ Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec, doc. 8.14, p. 8 et 14

⁶²⁶ Regroupement QuébecOiseaux, doc. 8.18, p. 6



3. Les constats et l'analyse de la commission

La consultation publique sur l'avenir du parc Jean-Drapeau aura été l'une des plus importantes de l'histoire de l'OCPM en termes de durée et de participation. La consultation a reçu un accueil favorable qui s'est manifesté autant par la diversité et la qualité que par le nombre des participants aux diverses étapes du processus.

Au cours de cette consultation, la commission a été à même de constater l'attachement des participants pour ce grand parc montréalais, mais aussi leur désir de voir des changements importants y être apportés pour en assurer le développement et la mise en valeur de manière durable.

Le contexte de la consultation

C'est dans un contexte particulier que cette consultation s'est déroulée. D'abord, le changement d'administration municipale a vu modifier la nature du mandat d'un exercice « *d'accompagnement d'une démarche de préconsultation et de concertation en vue de bonifier un projet de plan directeur*⁶²⁷ » à un mandat qui demandait « *de dégager une vision et des orientations*⁶²⁸ » en amont de l'élaboration dudit plan.

Ce nouveau mandat, plus large, ne permettait pas pour autant de faire table rase du passé. Il existe de nombreuses contraintes qui balisent la réflexion sur le futur plan directeur du Parc. Le « *Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles* », adopté en 1993 après un processus étendu de consultation, est toujours en vigueur. La convention qui en découle, passée entre la Ville et la Société du Parc des Îles en 1996, stipule que la SPJD a pour mission de développer le Parc des Îles « *conformément aux orientations du plan directeur*⁶²⁹ ». Une actualisation du plan a été tentée en 2007, mais celle-ci n'a jamais été adoptée.

Parmi les projets identifiés alors, une quinzaine ont été réalisés, dont la plage Jean-Doré et la réaffectation de la Biosphère en musée, mais plusieurs n'ont jamais vu le jour ou ont fait l'objet de modifications importantes⁶³⁰. Cela n'a pas empêché que de nouvelles initiatives soient entreprises sans tenir nécessairement compte du plan d'ensemble et des priorités proposés en 1993. Cette série de gestes aura des incidences qui seront nettement perceptibles dans le prochain plan directeur.

À titre d'exemple, mentionnons qu'au moment d'entreprendre l'exercice de consultation, des décisions importantes d'investissement avaient déjà été prises, comme la construction de l'amphithéâtre de 65 000 places sur l'île Sainte-Hélène et la rénovation des paddocks du circuit

⁶²⁷ Ville de Montréal, sommaire décisionnel, doc. 1.1, p. 2

⁶²⁸ Ville de Montréal, doc. 1.1.1, p. 1

⁶²⁹ Questions de la commission, doc. 4.7.1.11, p. 19

⁶³⁰ Transcription de la séance d'information, doc. 7.1, L. 343-345

Gilles-Villeneuve sur l'île Notre-Dame. Des travaux initiés il y a plus de dix ans à partir d'une certaine vision de l'avenir du bâtiment Hélène-de-Champlain ont été suspendus. Finir ce projet nécessitera des investissements supplémentaires qui devront nécessairement apparaître dans le plan de mise en œuvre du prochain plan directeur.

Dans le processus de consultation, il a fallu prendre en considération des éléments qui ne pouvaient pas être remis en question, dont le fait que la Ville n'est plus propriétaire de la totalité de l'ensemble insulaire et que, par conséquent, la SPJD n'assure ni l'administration ni l'animation de la totalité du site.

En effet, La Ronde, qui occupe une partie importante du site de l'île Sainte-Hélène, fait l'objet d'un bail emphytéotique jusqu'en 2065 avec la société américaine Six Flags qui inclut des espaces de stationnement. Le Casino de Montréal est propriétaire d'une partie de l'île Notre-Dame et une entente de longue durée lie la Ville au Groupe de course Octane, organisateur du Grand Prix de Formule 1 du Canada qui a, comme nous l'avons dit précédemment, des répercussions sur les investissements à consentir, entre autres, sur le circuit Gilles-Villeneuve. De plus, de nombreuses ententes et baux lient la SPJD avec des concessionnaires, des partenaires insulaires et avec des organisateurs d'événements majeurs, sportifs et culturels.

Tous ces éléments ont grandement influencé la réflexion des participants et plusieurs d'entre eux ont déploré que la consultation publique qui, en théorie, devrait se dérouler en amont des décisions importantes arrive si tard dans le processus et avec tant de contraintes. Ils ont aussi confirmé, aux yeux de la commission, l'importance de doter rapidement le parc Jean-Drapeau d'un nouveau plan directeur qui s'assure de la collaboration de toutes les parties prenantes - partenaires, employés, usagers et citoyens - tant pour son élaboration que lors de ses étapes d'approbation et de mise en œuvre.

Les attentes envers la consultation

Pour soutenir l'exercice de consultation, mettre au jeu une vision et permettre de bonifier, moduler ou compléter les grandes orientations et les pistes d'intervention⁶³¹, la Société du parc Jean-Drapeau a préparé un état des lieux, de même qu'un cadre stratégique. Des fiches synthèses⁶³² ainsi qu'une abondante série d'études⁶³³ réalisées sur différents enjeux ont aussi été déposées. C'est l'ensemble de cette documentation qui a été soumis à la consultation et a fait l'objet de commentaires et de propositions de la part des participants lors des diverses activités et dans les opinions écrites ou orales. Cette riche matière, issue de la documentation et

⁶³¹ Ville de Montréal, doc. 1.1, p. 2-3

⁶³² Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.2.1 à doc. 3.2.6

⁶³³ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.3.1 à doc. 3.3.8 et doc. 3.4 à doc. 3.10

de la consultation, constitue le matériau de base sur laquelle repose le travail d'analyse de la commission.

Dans sa mise au jeu, la SPJD identifie surtout trois groupes d'enjeux⁶³⁴ sur lesquels elle souhaitait particulièrement voir se prononcer la population :

- L'identité, la vocation et l'expérience des usagers du Parc;
- La pérennité des actifs et le développement du Parc;
- La gouvernance et le modèle d'affaires du Parc.

Ces enjeux feront l'objet de diverses recommandations de la commission dans les prochaines sections. Enfin, la commission tient à souligner qu'elle a aussi reçu de nombreux projets particuliers qui se sont démarqués par leur pertinence ou par leur originalité : tant des propositions d'activités, d'aménagements que d'équipements spécifiques. Ils ont été résumés dans le chapitre 2 du présent document. La commission a toutefois choisi de ne pas les analyser individuellement dans le cadre du présent exercice, car elle estime qu'il n'est pas de sa responsabilité d'en disposer. Elle suggère néanmoins fortement à la SPJD de le faire une fois qu'une vision, des principes et des orientations pour le plan directeur auront été adoptés.

Le plan directeur de 1993 : d'hier à aujourd'hui

D'entrée de jeu s'est posée une question : Qu'est-ce qui a changé depuis le plan directeur de 1993? Ce document très complet comportait à la fois un état de situation, de grandes orientations, un concept d'aménagement, de même que des stratégies d'intervention et de mise en œuvre. Après en avoir pris connaissance, la commission croit que ce plan est, à de nombreux égards, toujours d'actualité. Elle s'y est référée fréquemment au cours de ses travaux puisqu'il constitue, selon elle, avec quelques mises à jour, une assise solide à la réflexion.

La commission a été inspirée, entre autres, par :

- La vision : le plus vaste parc urbain de Montréal, avec deux vocations : le contact avec la nature et le fleuve; les jeux, les fêtes et la culture.
- La liste des enjeux, encore d'actualité 25 ans plus tard (manque d'unité, aménagement inadéquat, difficulté d'accès, etc.).
- Les cinq principes directeurs : agir d'abord pour créer un milieu exceptionnel, accueillant et accessible; unifier le site; aménager et gérer le site grâce à une approche environnementale et écologique; favoriser une fréquentation accrue du site; mettre en valeur la magie des îles.
- L'organisation spatiale selon deux composantes distinctes, mais complémentaires : un grand espace vert et bleu et un ensemble d'équipements récréatifs et culturels.

⁶³⁴ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 22

- Le concept de « *pôles d'activités* » pour rejoindre une clientèle diversifiée pendant les quatre saisons.

Cette lecture de la commission quant à la pertinence du plan de 1993 est largement partagée par plusieurs intervenants et parties prenantes⁶³⁵, dont la SPJD, qui reconnaît dans son document d'état des lieux, que le plan de 1993 demeure grandement d'actualité. Toutefois, selon elle, il existerait de nouvelles réalités qui ne peuvent plus être occultées pour lesquelles un nouveau plan directeur est nécessaire : « (...) *on pense spontanément à l'avènement des technologies, parce qu'il n'y a naturellement pas un parc aujourd'hui qui peut fonctionner sans se soucier des besoins de ses usagers en matière de connectivité, mais on parle aussi des désirs des citoyens maintenant de participer aux décisions, d'avoir des institutions plus ouvertes et plus transparentes. On a aussi un besoin de se rapprocher de la nature, une réalité qui fait partie des préoccupations de la population actuelle (...)*⁶³⁶. »

L'analyse des opinions recueillies tout au long de cette consultation a conduit la commission à retenir deux des tendances identifiées ci-haut : la gouvernance ouverte et le besoin grandissant pour les citoyens du 21^e siècle de se rapprocher de la nature et du fleuve. La question de la connectivité et des technologies, bien que n'ayant fait l'objet que de peu d'interventions durant la consultation, paraît aussi incontournable aujourd'hui puisqu'elle traverse un ensemble de champs et influence les choix qui doivent être faits.

Par contre, à l'instar de multiples participants, la commission considère également important, dans les nouveaux enjeux, de s'interroger sur le déséquilibre croissant entre les deux vocations du Parc énoncées en 1993 :

- le contact avec la nature et le fleuve;
- les jeux, les fêtes et la culture⁶³⁷.

Comme plusieurs, elle constate la place grandissante qu'occupe la vocation événementielle dans la programmation et l'occupation des lieux. Cette situation est tributaire des besoins d'autofinancement de la SPJD dont les revenus provenant des redevances d'activités, de stationnements ou de location d'espaces sont en croissance depuis les dernières décennies. Ceci semble avoir eu pour conséquence d'influencer aussi les priorités d'investissement et de privilégier les promoteurs privés. On a ainsi vu favoriser des aménagements largement minéralisés, propices à l'accueil de grandes foules au détriment de la sauvegarde et de la mise en valeur de l'environnement naturel des lieux. Dans le même ordre d'idées, certaines parties du site, souvent de valeur patrimoniale, ont été laissées à l'abandon pour concentrer des ressources sur les lieux qui sont potentiellement générateurs de revenus.

⁶³⁵ Rencontres ciblées, doc. 4.8

⁶³⁶ Transcription de la séance d'information, doc. 7.1.1, p. 15

⁶³⁷ Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, p. 20

Pour la grande majorité des personnes consultées comme pour la commission, il est temps d'initier un retour du balancier. Soulignons que la commission croit que les événements de toutes tailles, de différentes natures, privés ou publics, peuvent avoir une place au parc Jean-Drapeau. Toutefois, elle estime que le prochain plan directeur doit prioriser des actions qui réaffirment le caractère public du Parc, prennent soin de son patrimoine et viennent en bonifier l'expérience nature. Ce retour du balancier est dans l'intérêt de l'ensemble des visiteurs du Parc. Peu importe leur activité de prédilection, tous bénéficieront également de l'environnement exceptionnel qu'offre le parc Jean-Drapeau.

Ce désir formulé par les citoyens concorde, dans une large mesure, avec la vision exprimée par les partenaires insulaires et les promoteurs d'événements qui soulignent « *la chance d'avoir dans la région métropolitaine un lieu aussi unique que le parc Jean-Drapeau : un lieu bucolique en face du centre-ville, accessible par différents modes de transport, dont le métro*⁶³⁸. » Certains vont même jusqu'à affirmer que « *le travail d'intégrité et de préservation des espaces verts doit être habilement géré par la SPJD, pour qu'ils conservent leur attrait pour tout type de visiteur*⁶³⁹. »

La commission est d'avis que le prochain plan directeur devra illustrer le passage d'une logique de gestion des opérations d'entretien et de développement axée surtout sur les besoins de l'événementiel à la planification d'un espace vert et bleu d'une grande qualité, qui joue pleinement son rôle d'écrin pour des activités culturelles, sportives et récréatives qui s'y déroulent.

Le futur plan directeur doit viser à retrouver un équilibre harmonieux entre les diverses composantes du Parc. Il s'agit là un principe fort qui devrait guider son élaboration. Et, quelle que soit la démarche qui sera entreprise pour l'élaborer, la commission tient à rappeler que cette fois, son adoption doit absolument être assortie d'un plan d'action clair, avec l'assurance de sa mise en œuvre et d'un suivi rigoureux et transparent : « *Une fois le consensus établi et les décisions prises, il est important de s'y conformer et ne pas y déroger, surtout dans des situations d'urgence ou sous la pression d'un promoteur ou d'un groupe d'intérêt*⁶⁴⁰. »

Pour y arriver, la commission estime que cela demandera des modifications importantes, notamment en ce qui concerne la vision, l'aménagement et la gouvernance du Parc. Chacun de ces sujets fera l'objet d'une présentation détaillée dans les sections qui suivent.

⁶³⁸ Compte rendu de la rencontre avec les organisateurs d'événements, doc. 4.3, p. 3

⁶³⁸ Evenko, doc. 8.16, p. 6

⁶³⁹ Evenko, doc. 8.16, p. 6

⁶⁴⁰ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 5-6

Recommandation #1

La commission recommande que le plan directeur de 1993 serve de base pour la préparation du futur plan directeur du parc Jean-Drapeau et que la recherche d'un équilibre harmonieux entre les composantes nature et événementielle de la vocation du Parc en soit la préoccupation première.

3.1 L'identité, la vocation et la vision du Parc

La SPJD a soumis à la consultation dans son cadre stratégique une proposition de vision qui a suscité très peu de commentaires de la part des gens qui ont participé à la consultation. Au-delà des mots précis, c'est plutôt la difficulté d'incarner l'énoncé dans des actions concrètes qui préoccupe les participants. La commission a entendu plusieurs doléances quant à la façon dont le développement du Parc a été fait dans les dernières années, l'approche à la pièce ne permettant pas d'avoir une vision d'ensemble. « *Le parc Jean-Drapeau a souffert et souffre toujours d'une absence de vision et de moyens; le Parc se métamorphose à la pièce, au gré des opportunités et des événements*⁶⁴¹. » résume un participant.

Ce qui se dégage largement est un désir de concevoir le Parc avec une vision d'ensemble claire pour le futur, incarnée dans une identité forte où cohabitent le passé et le présent, et où tous les visiteurs auront leur place, qu'ils soient jeunes ou vieux, seuls ou en famille, festivaliers ou sportifs, Montréalais ou touristes.

Le plan de 1993 précisait ainsi sa vision : « *l'ensemble du parc des îles sera d'accès et d'intérêt public; dans un cadre largement naturel et patrimonial, prêtant à un contact étroit avec l'environnement fluvial, le parc des îles favorisera le loisir, le rassemblement, la réjouissance, l'émerveillement, l'acquisition de connaissances et la détente; de la contemplation du fleuve à l'excitation des manèges, on y expérimentera une gamme étendue d'expériences sensorielles, ludiques et culturelles*⁶⁴². »

Celle-ci n'a jamais été pleinement réalisée. Pourtant, à la lumière des opinions entendues, la commission est d'avis que cet énoncé est encore porteur.

Le parc Jean-Drapeau est unique à bien des égards. Sa situation géographique, au milieu du fleuve face au centre-ville, son important patrimoine bâti, archéologique et historique, son accès direct par le métro, tout concourt pour que la population montréalaise aussi bien que les touristes en fassent un lieu de prédilection. Pour qu'une vision d'ensemble cohérente guide le futur plan, il est nécessaire d'ajuster et de redéfinir la mission du Parc, de telle sorte que les besoins et les intérêts des citoyens s'y retrouvent au premier plan. Le futur plan directeur du PJD doit réitérer la vision de grand parc insulaire et urbain animé, riche de son patrimoine, dont la vocation

⁶⁴¹ Vélo Québec, doc. 8.10, p. 5

⁶⁴² Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des îles, doc. 3.5, p. 20

première est le contact avec la nature et le fleuve par la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives et de plein air.

Recommandation #2

La commission recommande que la vision du prochain plan directeur repose sur quatre prémisses :

- **le retour à la notion de grand parc urbain animé, vert et bleu;**
- **l'affirmation résolue de son caractère public et accessible;**
- **la cohabitation harmonieuse des différentes activités et des différents usagers du Parc;**
- **l'importance de miser sur le savoir-faire montréalais pour mettre en valeur ce lieu exceptionnel.**

Lors de la soirée d'information, la porte-parole de la SPJD posait le défi de la vocation et indirectement de la fréquentation en ces termes : « *On a déjà eu une vocation internationale forte, qui a fait la notoriété de Montréal. Est-ce que les citoyens souhaitent encore regagner cette fierté et cette notoriété en termes d'innovation, de transport, de design, d'espaces verts, comme à l'époque des Floralies, comme à l'époque d'Expo 67 ou comme à l'époque même des Olympiques de 1976?*⁶⁴³ ».

Les interventions faites en consultation suggèrent que c'est de l'appropriation citoyenne qui sera faite du Parc que renaîtra la renommée internationale, comme le résume Tourisme Montréal : « (...) *notre préoccupation face à l'avenir du parc Jean-Drapeau ne se limite pas à certains attraits généralement identifiés comme touristiques, comme le Grand Prix, le Casino et Osheaga. En effet, l'idée est de maintenir un lieu que les montréalais souhaitent visiter, ce qui, naturellement, incitera les touristes à s'y rendre. Cela, en toutes saisons*⁶⁴⁴. »

La commission partage cette opinion entendue durant la consultation : « *si l'identité du parc Jean-Drapeau est forte et bien diffusée, les touristes y viendront naturellement*⁶⁴⁵ ». C'est pourquoi la commission pense qu'il est porteur pour le prochain plan directeur d'orienter la réflexion sur la vocation et la fréquentation autour de la consolidation des qualités du Parc en tant qu'espace vert naturel qui permet aussi la tenue d'activités et que la population locale va se réapproprier. Comme le disait le plan de 1993, « *l'objectif prioritaire n'est pas d'attirer les gens par de nouveaux équipements ou des événements ponctuels, mais plutôt par la qualité générale du lieu et de l'environnement*⁶⁴⁶. »

⁶⁴³ Transcription de la séance d'information, doc. 7.1.1

⁶⁴⁴ Tourisme Montréal, doc. 8.13, p. 3

⁶⁴⁵ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 15

⁶⁴⁶ Plan de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, p. 23

Recommandation #3

La commission recommande que la qualité générale du lieu et de son environnement vert et bleu soit considérée comme la stratégie première du futur plan directeur pour augmenter l'attractivité et la fréquentation du Parc.

3.2 Des principes directeurs au service du développement du Parc

Pour la commission, le défi des dix prochaines années est surtout un de cohérence. Cette cohérence doit se refléter dans la vision, dans l'aménagement des lieux, dans le développement de la programmation, dans le choix des activités, dans le modèle de gestion, etc.

Pour faire du parc Jean-Drapeau ce grand parc urbain animé qui favorise le contact avec la nature tout en permettant la tenue d'activités diverses et qui cohabitent harmonieusement, la commission retient de la documentation qui lui a été soumise, un certain nombre de principes, qui, selon elle, devraient guider la conception du prochain plan directeur. Un « *principe* » étant compris comme une base sur laquelle repose l'organisation de quelque chose et qui en régit le fonctionnement. Ces principes pourront ensuite se traduire en orientations et en actions pour en assurer la mise en œuvre.

Recommandation #4

La commission recommande que le futur plan directeur affirme les sept principes suivants :

- ***Le caractère public du Parc et l'abordabilité de ses activités;***
- ***Le respect de la nature et de l'environnement;***
- ***Le respect de l'identité et de l'esprit du lieu;***
- ***La cohabitation harmonieuse;***
- ***Le recours au savoir-faire local;***
- ***La saine gestion environnementale;***
- ***La gouvernance participative.***

Le respect de ces principes exigera une programmation rigoureuse d'interventions en termes de choix d'animation, d'infrastructures, d'équipements et d'aménagements spécifiques. Le recours à des indicateurs précis de performance permettant d'en évaluer la mise en œuvre et d'anticiper les résultats sera requis. Ce thème sera abordé plus en détail dans la dernière section de ce chapitre.

3.2.1 Principe 1 : le caractère public du Parc et l'abordabilité de ses activités

En 1993, on choisissait l'orientation de limiter les usages commerciaux dans le PJD. « *Le parc des Îles se distinguera des autres parcs montréalais, d'abord par sa relation particulière qu'il entretient avec le fleuve, mais aussi par sa composition même, construite autour d'un ensemble d'équipements collectifs majeurs, d'activités touristiques et commerciales, en harmonie avec la*

nature. Outre ces équipements, certains usages commerciaux tels que les restaurants et boutiques seront acceptables en tant que soutien pour les activités collectives, tandis que les usages résidentiels, industriels, commerciaux (à l'exception de ceux énumérés précédemment) et de bureau seront interdits⁶⁴⁷. »

La commission est d'avis qu'il faut encore respecter cette orientation du plan directeur de 1993 et limiter les usages commerciaux dans le Parc. Actuellement, beaucoup d'activités commerciales prennent place dans le Parc et celles-ci sont intimement liées à son modèle de financement. À titre d'exemple, la commission déplore le manque d'accessibilité publique et gratuite à des bâtiments rénovés comme la Tour de Lévis qui, aux dires de la SPJD « (...) est généralement utilisée pour des événements privés ou corporatifs, tels des mariages, des conférences de presse ou de lancements de produits⁶⁴⁸. »

La commission n'est pas contre les usages commerciaux ni les événements privés, mais elle estime que, dans ses principes, le prochain plan directeur devrait réaffirmer le caractère public du Parc et limiter les usages commerciaux des bâtiments ou espaces qui lui appartiennent.

Par ailleurs, un certain nombre d'activités qui ont lieu au Parc et qui occupent l'espace public, en particulier durant la période estivale, sont peu abordables. La commission voudrait mettre de l'avant l'importance de développer également des activités abordables ou gratuites dans la programmation du Parc, et ce, tout au long de l'année.

Adopter le caractère public du Parc et l'abordabilité des activités comme principe veut dire :

- Limiter les usages commerciaux des bâtiments ou espaces qui appartiennent au Parc;
- Favoriser les usages publics;
- Développer des activités gratuites et abordables.

3.2.2 Principe 2 : le respect de la nature et de l'environnement

La commission a entendu un message clair lors de la consultation : le Parc devrait être un milieu à caractère naturel au cœur de la ville, composé d'une diversité de paysages, généreusement plantés d'arbres, de plantes et de fleurs. La mise en valeur des vues, du fleuve ainsi que le caractère champêtre des lieux permettent un contact avec la nature près de la ville, une nature certes travaillée par l'humain, mais qui reproduit un environnement qui nous rapproche de la campagne, de la forêt, du fleuve.

La commission a également entendu l'appel de nombreux groupes et individus, les ornithologues, entre autres, qui ont plaidé pour la protection de l'écosystème du Parc, ainsi que pour le respect

⁶⁴⁷ Plan de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, p. 20

⁶⁴⁸ Réponses aux questions et demandes d'information de la commission - 29 août 2018, doc. 4.7.1, p. 3

de sa faune et de sa flore, ce qui n'est pas toujours compatible avec le développement d'activités à grand déploiement. Néanmoins, dans l'esprit de retrouver un équilibre harmonieux entre nature et événements, la commission est d'avis que la préservation et le développement de la biodiversité des îles devraient être un principe pour les dix prochaines années. Ce principe devrait guider les interventions prioritaires pour la conservation, le développement et la mise en valeur, tant des espaces verts que des espaces bleus.

Le respect de la nature et de l'environnement, c'est :

- Intervenir pour la préservation et le développement de la biodiversité;
- Favoriser la conservation, le développement et la mise en valeur des espaces verts et bleus;
- Protéger l'écosystème du Parc et respecter la faune et la flore des îles;
- Révéler le caractère insulaire du Parc.

3.2.3 Principe 3 : le respect de l'identité et de l'esprit des lieux

Comme l'énonce l'UNESCO, « *la mémoire est un ressort essentiel de la créativité : c'est vrai des individus comme des peuples qui puisent dans leur patrimoine — naturel et culturel, matériel comme immatériel — les repères de leur identité et la source de leur inspiration*⁶⁴⁹ ».

En d'autres termes, le patrimoine contribue à la richesse culturelle d'un territoire et de sa population. À cet égard, le Parc a une valeur exceptionnelle, car plusieurs éléments patrimoniaux variés et issus de différentes époques y sont présents. D'ailleurs, les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ont reçu la désignation de Secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal⁶⁵⁰, tandis que l'île Sainte-Hélène est citée depuis 2007 comme site patrimonial dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.

Dans son état des lieux, la SPJD souligne que le site est investi d'une valeur symbolique forte, reflet de la société en plein essor des années 1960, et qu'il possède aussi les atouts pour s'inscrire à nouveau, et avec autant de force, dans la société montréalaise du 21^e siècle⁶⁵¹. Le fort de l'île Sainte-Hélène, le Pavillon de la Corée construit pour l'Expo 67, le Hélène-de-Champlain, ou encore la Place des Nations, ce legs mythique d'Expo 67 : ce ne sont là que quelques exemples, anciens et plus contemporains, de structures faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti du parc Jean-Drapeau et qui sont des témoins de l'évolution d'un lieu à forte valeur symbolique.

La commission partage l'avis d'un grand nombre de participants qui souhaitent l'élaboration d'une vision claire de l'avenir du patrimoine du Parc et sa valorisation. Les traces de l'histoire, toujours présentes sur le territoire du PJD, sont un levier important sur lequel il faut s'appuyer

⁶⁴⁹ Cité dans : Énoncé d'orientation pour la politique du patrimoine de la Ville de Montréal

⁶⁵⁰ Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'île Sainte-Hélène, doc. 3.4.4.1 et Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'île Notre-Dame, doc. 3.4.5.1

⁶⁵¹ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 25

pour favoriser son essor. En misant sur son patrimoine naturel aussi bien que bâti, il serait possible de faire du territoire du parc Jean-Drapeau un lieu captivant où déambuler tout en apprenant, ce qui permettrait une expérience stimulante.

Autres témoins de l'histoire et du patrimoine des îles, « *le corpus d'œuvres d'art du parc Jean-Drapeau se distingue du reste de la collection de la Ville par le nombre d'œuvres créées par des artistes étrangers, dont plusieurs sont des témoins d'Expo 67*⁶⁵². » La commission croit que l'art public dans le Parc est une partie intégrante de sa personnalité et de l'esprit des lieux.

Faire du respect du caractère identitaire des îles et de l'esprit des lieux un principe fort du prochain plan directeur apparaît comme un incontournable. Ce principe permet de favoriser l'esprit d'appartenance de toutes les parties qui opèrent ou gèrent des activités ainsi que de développer les partenariats et les collaborations à partir d'une compréhension commune dans une signature unifiée. Il permet aussi d'offrir une grille d'analyse pour les projets futurs à prioriser.

Le respect de l'identité et de l'esprit des lieux, c'est :

- Préserver le patrimoine et mettre en valeur l'héritage des lieux;
- Concevoir un parc à l'identité forte où cohabitent le passé et le présent;
- Faire une place à l'art, la culture et l'innovation.

3.2.4 Principe 4 : la cohabitation harmonieuse

La grande majorité des participants à la consultation sont d'avis qu'il est possible de concilier la tenue de grands événements avec les autres fonctions et usages du Parc, malgré les défis que cette cohabitation peut poser. Le problème est très bien décrit dans la réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage commandée par le parc Jean-Drapeau qui stipule : « *C'est là un défi important qui exige de prendre en compte aussi bien les besoins des plantes et de tout élément naturel du site que les besoins organisationnels des événements. Ces deux types d'exigences sont souvent contradictoires, les premiers évoluant idéalement dans un milieu non perturbé au royaume du silence et de la tranquillité alors que les seconds nécessitent un imposant déploiement de structures et équipements de toutes sortes, génèrent une forte agitation et laissent souvent des empreintes au sol et aux infrastructures naturelles*⁶⁵³. » Toutefois, pour que la cohabitation soit possible, il importe que tous reconnaissent les différentes missions - sportive, récréative, événementielle - du Parc, sans les mettre en opposition. Il va donc de soi de dire que l'établissement de balises et de valeurs du site à conserver, éléments inhérents au principe de cohabitation harmonieuse, permettront de conjuguer la programmation événementielle et les activités nécessaires à la conservation du Parc.

⁶⁵² Culture Montréal, doc. 8.8, p. 5

⁶⁵³ Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage, doc. 3.3.5, p. 33

Ce principe devrait également englober, de l'avis de la commission, le principe de « *bon voisinage* » avec les résidents des quartiers limitrophes, notamment en ce qui a trait à l'enjeu du bruit provenant de la programmation événementielle du Parc. Cette question a surtout été abordée par des résidents de la Ville de Saint-Lambert.

Rappelons qu'un comité tripartite avec la Ville de Montréal, le parc Jean-Drapeau et la Ville de Saint-Lambert est actuellement en œuvre pour solutionner le problème lié au bruit⁶⁵⁴.

Un premier bilan de cette expérience-pilote a été rendu public; on y retrouve un ensemble de mesures qui seront mises en place pour mieux gérer les impacts sonores des événements musicaux en 2019⁶⁵⁵. Pour la commission, les conclusions de ces discussions devront faire partie des orientations du futur plan directeur.

La cohabitation harmonieuse, c'est :

- S'assurer qu'une clientèle variée peut, en sécurité et en tout temps, profiter de la nature ainsi que participer à divers événements et activités;
- Favoriser une saine cohabitation entre les différents occupants des lieux : partenaires insulaires, associations sportives, organisations récréotouristiques et organisateurs d'événements;
- Concilier le calme et la quiétude d'un espace vert avec l'animation engendrée par des équipements récréotouristiques d'envergure;
- Favoriser un esprit de bon voisinage avec les résidents des quartiers limitrophes.

3.2.5 Principe 5 : le recours au savoir-faire local

Pour la commission et de nombreux participants à la consultation, le futur plan directeur devrait proposer des interventions structurantes pour faire du PJD un lieu d'exception dans l'environnement montréalais. En lien avec son développement historique, le Parc pourrait choisir comme principe d'être résolument une vitrine du savoir-faire en matière de culture, de sport, de restauration, d'agriculture urbaine, de réhabilitation du patrimoine, de mobilité durable, de développement durable, de protection des espaces verts et bleus, de gouvernance ouverte et de design. Ce principe ouvrirait la voie à des projets novateurs pour que le parc Jean-Drapeau devienne un espace de démonstration et d'expérimentation.

Montréal peut se targuer d'être titulaire de différents labels : Ville UNESCO de design, ville d'innovation, ville de savoir, ville intelligente, etc. Au cours des dernières années, elle a vu s'installer plusieurs entreprises de nouvelles technologies et d'intelligence artificielle. Ses universités détiennent des brevets sur des technologies de pointe et certaines sont reconnues

⁶⁵⁴ Réponses aux questions et demandes additionnelles-18 septembre 2018, doc. 4.7.2.1, p. 1

⁶⁵⁵ Bilan expérience-pilote : Gestion du bruit au parc Jean-Drapeau, 2018, doc. 6.6

comme des laboratoires de développement du capital social. Pour plusieurs, l'agriculture urbaine et le recours aux circuits courts de production sont des traits de caractère qui définissent de plus en plus l'ADN montréalais. Alors, pourquoi ne pas miser sur le savoir-faire montréalais pour mettre en valeur et développer le Parc? Pourquoi ne pas faire des expertises de la collectivité, des institutions, des groupes communautaires, des associations, le cœur de la nouvelle mouture du plan directeur?

Adopter le savoir-faire local comme principe, c'est :

- Miser sur le savoir-faire montréalais pour mettre en valeur et développer le Parc;
- Faire appel à la collectivité, aux institutions, aux groupes communautaires, aux associations ayant des expertises reconnues;
- Permettre la contribution des talents d'ici en matière de culture, de sport, de gastronomie, de réhabilitation du patrimoine, de mobilité durable, de développement durable, de protection des espaces verts et bleus, de design.

3.2.6 Principe 6 : la saine gestion environnementale

Pour réussir la conservation et le développement du site exceptionnel que constitue le parc Jean-Drapeau, il est nécessaire, dans la prochaine décennie, de se doter d'activités de gestion appropriées fondées sur un modèle orienté vers le développement durable. Ceci demande une approche intégrée conciliant l'aménagement, la protection du caractère naturel des lieux, l'utilisation optimale et la revitalisation des infrastructures existantes, une occupation judicieuse de l'espace afin de réduire les nuisances, le transport, en mettant notamment l'accent sur des modes collectifs et non polluants, ainsi que des façons de construire respectueuses de l'environnement fondées sur l'économie des ressources et destinées à un usage pérenne.

Ce principe devrait transcender toutes les orientations du prochain plan directeur et susciter l'adhésion de la communauté dans le respect des différents groupes d'utilisateurs.

La saine gestion environnementale, c'est :

- Mettre en œuvre des pratiques de développement durable;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs montréalais de réduction des GES;
- Favoriser l'utilisation de matériaux locaux et pérennes;
- Rénover plutôt que reconstruire, réutiliser ou recycler plutôt que disposer.

3.2.7 Principe 7 : la gouvernance participative

Les îles qui forment le PJD ont été gouvernées différemment au fil des années. En réponse à une question de la commission, la SPJD en fait ainsi la synthèse. La Société du parc Jean-Drapeau (d'abord nommée AMARC⁶⁵⁶ de 1977 à 1995, puis Société du Parc des Îles jusqu'en 2006) a été créée en 1983 par lettres patentes délivrées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal. Sont conférés à la Société des pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale, constitués suivant la partie III de la Loi sur les compagnies et sujette à certaines restrictions. Les membres de son conseil d'administration sont nommés par le comité exécutif de la Ville de Montréal. En tant que société paramunicipale, la SPJD n'est pas soumise aux politiques et règlements de la Ville⁶⁵⁷.

Plusieurs participants à la consultation ont déploré des lacunes perçues dans le travail de la SPJD pour les responsabilités qui lui sont confiées. Celles-ci ont été largement abordées dans le chapitre 2. Des changements significatifs dans la gestion et la gouvernance du Parc sont souhaités par de nombreuses personnes qui se sont exprimées à différents moments de cette consultation.

La commission est d'avis que pour rendre la gestion du Parc plus transparente, pour redonner confiance aux usagers et pour favoriser les collaborations ainsi que les synergies entre les parties prenantes, l'adoption d'un principe de gouvernance participative serait bénéfique. La notion de gouvernance renvoie au choix des grandes orientations et des priorités pour assurer la viabilité financière d'une organisation et veiller à ce que les intérêts des actionnaires soient protégés. Dans la mesure où le parc Jean-Drapeau est un actif collectif, il semble adéquat que la collectivité ait également voix au chapitre lorsque sont faits les choix importants ou déchirants pour que le bien commun soit protégé. C'est ce qu'on entend par gouvernance participative. Celle-ci peut s'incarner de bien des manières qui seront abordées plus en détail dans la section 3.3.6 consacrée à l'orientation 6.

La gouvernance participative, c'est :

- Favoriser le sentiment d'appartenance des usagers du Parc;
- Développer les collaborations et les partenariats entre les usagers du Parc, les partenaires insulaires et les institutions;
- Favoriser la participation des citoyens, des usagers et de la collectivité;
- Faire appel à des pratiques innovantes pour développer aménagements et services.

⁶⁵⁶ L'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC) avait été créée en 1983 pour gérer le parc après la fermeture de Terre des Hommes, voir le doc. 4.7.1.7

⁶⁵⁷ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 4.7.1.7

3.3 Des orientations qui favorisent la pérennité et le développement du Parc

Une orientation est généralement définie comme le fait de choisir une voie particulière, une direction, un positionnement. Dans son cadre stratégique, la SPJD proposait à la consultation quatre orientations :

- Promouvoir et agir selon les principes du développement durable;
- Favoriser une approche axée sur la qualité de l'expérience des usagers;
- Favoriser l'innovation sous toutes ses formes;
- Agir selon des pratiques de gouvernance ouverte, transparente, participative et collaborative.

Ces orientations s'appliquaient à huit axes de développement : la notoriété du Parc, la mise en valeur du patrimoine et de la culture, la mobilité renouvelée et l'accessibilité améliorée, le développement et le maintien des infrastructures, l'aménagement cohérent du territoire, l'offre d'activité et la qualité des services, la pérennité du Parc et, finalement, la gouvernance du Parc.

Pour les participants, certaines orientations proposées relevaient plutôt du niveau des valeurs, alors que des axes de développement, tels la mobilité et l'accessibilité pouvaient être eux-mêmes considérés comme des orientations, des idéaux à atteindre.

Recommandation #5

La commission recommande d'élaborer le futur plan directeur autour des six orientations suivantes :

- ***Conserver et mettre en valeur les espaces verts et bleus;***
- ***Honorer l'histoire et le patrimoine;***
- ***Consolider l'organisation spatiale en un tout cohérent;***
- ***Favoriser des choix de mobilité respectueux de l'esprit des lieux;***
- ***Diversifier et consolider l'offre de services et d'activités;***
- ***Développer un modèle plus efficace de gouvernance et de financement.***

3.3.1 Orientation 1 : conserver et mettre en valeur les espaces verts et bleus

Une situation à corriger

Aborder la question des espaces verts et bleus renvoie à la notion même de ce que devrait être un parc urbain animé comme le parc Jean-Drapeau. Ce dernier devrait être un lieu où la détente et le contact avec la nature sont au cœur de l'expérience des visiteurs et qui permet la tenue d'activités diverses qui, elles-mêmes, se démarquent par le cadre naturel dans lequel elles se déroulent. Cette vision est cohérente avec celle énoncée dans le plan directeur de 1993 qui

proposait de « *concilier le calme et la quiétude d'un espace vert avec l'animation engendrée par des équipements récréotouristiques d'envergure*⁶⁵⁸ ».

Rappelons que la SPJD a la double mission d'exploitation et de protection de ces lieux. Parmi ses responsabilités, se trouve en premier lieu, la « *conservation, protection et mise en valeur des espaces verts et bleus*⁶⁵⁹. » Les participants à la consultation ont mis en lumière des défaillances en ce qui concerne cette responsabilité et la commission considère que cela constitue le défi primordial que doit relever le prochain plan directeur du Parc.

Les opinions exprimées durant la consultation ont fait clairement ressortir qu'il faut faire mieux pour protéger et mettre en valeur les espaces verts et bleus de l'île Notre-Dame et de l'île Sainte-Hélène. Les sentiers, les berges et les rives, les canaux, les jardins et la canopée doivent contribuer à la magie du Parc. Cet objectif doit aller de pair avec une organisation spatiale cohérente du Parc ainsi que des choix de mobilité respectueux de l'esprit des lieux, orientations qui seront abordées dans les prochaines sections de ce chapitre.

Grâce aux grands projets d'aménagement qu'ont été les Jardins des Floralies en 1980, la plage Jean-Doré en 1990 et l'amphithéâtre de l'île Sainte-Hélène en 1992, et aussi grâce aux programmes de plantation et à l'accroissement naturel des arbres et des végétaux, les quarante dernières années avaient imprimé une tendance claire vers l'augmentation de la canopée et des espaces naturels sur les îles. Plusieurs gestes récents ont compromis cette avancée. À titre d'exemple, soulignons la négligence du mandat de protection de la nature; l'augmentation des événements à grand déploiement dans le Parc; les travaux visant la réalisation, pour l'été 2019, d'un amphithéâtre extérieur de 65 000 places ainsi que d'une allée largement minéralisée vers la sculpture de l'Homme de Calder.

La commission a entendu bon nombre d'intervenants rappeler les pertes d'espaces verts et bleus qui ont été nécessaires pour ces travaux d'aménagement. Ces derniers ont engendré la coupe de quelque 1 000 arbres, mais aussi l'élimination de deux plans d'eau d'environ 8 000 mètres carrés par le remblaiement de bassins qui comportaient des étangs, cascades et ruisseaux dont l'écosystème faisait le charme des lieux⁶⁶⁰. Ces gestes paraissent malheureusement irréversibles, mais la commission estime qu'ils pourraient tout de même être suivis de gestes qui minimiseront les impacts environnementaux de ces aménagements. Et ce, en plus du programme de plantation prévu de quelque 600 arbres dans le secteur de l'amphithéâtre au terme des travaux. Ainsi, il est grandement souhaitable « *que les nouvelles installations permettent de concentrer les efforts vers la préservation du caractère naturel du Parc*⁶⁶¹ », tel qu'énoncé par la SPJD dans son plan forestier.

⁶⁵⁸ Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des îles – 1993, doc. 3.5, p. 1

⁶⁵⁹ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 15

⁶⁶⁰ Réponses aux questions et demandes additionnelles – 18 septembre 2018, doc. 4.7.2.1, p. 2

⁶⁶¹ Plan maître forestier, doc. 3.3.5.1, p. 7

Cela dit, la conservation et la mise en valeur des espaces verts et bleus doivent être une orientation claire et ambitieuse pour le Parc dans sa globalité. La mise en œuvre du prochain plan directeur est donc une opportunité à saisir pour renaturaliser le Parc.

Pour ce faire, la commission préconise que des gestes forts se concentrent sur les trois enjeux suivants :

- La conservation, la revitalisation des espaces naturels et le verdissement des espaces minéralisés;
- La mise en valeur des berges et l'aménagement de sites permettant le contact avec le fleuve;
- La réduction de l'impact néfaste des activités sur les milieux naturels.

Révéler le caractère naturel du Parc en respectant la diversité de ses paysages

La commission a entendu le message d'un nombre important de participants qui souhaitent que le parc devienne davantage un milieu à caractère naturel. Une multitude de gestes proposés par des participants à la consultation pourraient être retenus et planifiés lors de la mise en œuvre du plan directeur.

Ces actions devant mener à la revitalisation du patrimoine naturel du Parc et viser la naturalisation constante des îles devront tenir compte de la diversité des paysages et des besoins des différents secteurs des îles.

Le respect des paysages spécifiques aux différents secteurs de l'île demande des gestes où on retrouve autant des lieux de rassemblement dans un cadre naturel que des lieux sauvages, comme une forêt ou champêtres, tels des jardins et des roseraies.

Le résultat devrait permettre d'ici 10 ans, l'accroissement de la canopée et des espaces verts, la mise en valeur des espaces bleus qui permettent à la biodiversité, à la faune et à la flore du Parc de prendre la place qui leur revient.

Les espaces naturels et minéralisés

Le plan de 1993 stipulait l'importance que les entrées, les berges et l'ensemble des sentiers et voies de déplacement soient encadrés par un paysage vivant et naturel⁶⁶². Selon la commission, ces préoccupations doivent être aussi au cœur du prochain plan directeur. En effet, les espaces minéralisés sont encore trop nombreux dans ce lieu qui a pour mission première d'être un parc public. Trop de stationnements et de lieux d'entreposage rendent encore les berges inaccessibles.

⁶⁶² Plan de mise en valeur et de développement du parc des îles, doc. 3.5, p. 1, 27 et 44

La commission est d'avis que des gestes doivent être posés pour la conservation, la revitalisation des espaces naturels et le verdissage des espaces minéralisés, en priorisant des interventions dans trois secteurs : 1) la Plaine des Jeux et le mont Boullé, 2) l'entrée de l'île Notre-Dame et le secteur des canaux et, 3) les berges du Saint-Laurent et du chenal Lemoyne.

Île Sainte-Hélène : la Plaine des Jeux et le mont Boullé

Les lieux de rassemblement devraient être caractérisés par le cadre naturel unique qu'offre le parc Jean-Drapeau tout en minimisant leur impact sur l'écosystème et la biodiversité du Parc.

Le cas de la Plaine des Jeux, qui est en partie occupée par l'organisation Piknic Électronik depuis les travaux de rénovation de l'allée Calder, est un exemple où cet objectif pose un défi véritable. L'organisation Piknic Électronik a permis la réappropriation de l'Homme de Calder, une œuvre d'art unique, vestige d'expo 67. Cet endroit au pied de la sculpture était, avant les travaux actuels, un lieu bucolique dont le charme a attiré les foules pendant de nombreuses années.

Depuis les travaux du PAMV, cette activité estivale se tient à la Plaine des Jeux, dans le secteur du mont Boullé, un lieu naturel d'une grande valeur écologique et patrimoniale. À l'instar de la SPJD, la commission a constaté que « *l'esthétique du site a été dégradée par le déploiement intensif d'événements*⁶⁶³ ». Ajoutons que le problème est aussi écologique : le piétinement du site a occasionné une forte compaction des sols jusque sous les arbres, ce qui compromet leur santé. Par conséquent, il est urgent de mettre en place un plan de réaménagement de la Plaine des Jeux pour rétablir la qualité des sols et la verdir. Il s'agit également d'une opportunité de mettre en valeur son potentiel paysager, les vues sur le fleuve et de consolider les boisés du mont Boullé voisin⁶⁶⁴.

Par ailleurs, dans le but de revitaliser et de verdir ce secteur emblématique du Parc, la commission se questionne sur l'opportunité d'y maintenir un stationnement qui brise le lien entre le mont Boullé, la Plaine des Jeux et le fleuve. Bien que la commission soit consciente qu'un grand nombre de ces espaces sont sous la responsabilité de Six Flags/La Ronde et du Casino, elle considère que des alternatives devraient être trouvées pour réduire et verdir le stationnement P8, situé entre le mont Boullé et la rive nord de l'île. La même réflexion pourrait également être faite pour les espaces du Cap-sur-Mer, à la pointe est de l'île Sainte-Hélène.

⁶⁶³ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 45

⁶⁶⁴ L'importance d'agir pour préserver et améliorer la biodiversité du parc est bien détaillée, entre autres, dans le mémoire posthume de Marc London, le concepteur du plan de 1993, doc. 8.75, p. 13

L'île Notre-Dame et le secteur des canaux

Le secteur des Floralies devrait bénéficier d'un programme ambitieux d'aménagement visant la restauration, l'actualisation et le développement original des Jardins, incluant les canaux, les sentiers, les escaliers et, bien sûr, les compositions végétales. Ce programme pourrait ouvrir la voie au développement de l'ensemble de l'île Notre-Dame, mettre de l'avant le design végétal pour en faire un lieu d'innovation et une vitrine du savoir-faire montréalais.

Par ailleurs, la Place de l'Afrique à l'entrée de l'île Notre-Dame est également minéralisée, alors qu'il s'agit d'un lieu qui devrait être un lien naturel entre l'île Sainte-Hélène et le secteur des canaux et des Jardins des Floralies.

Les berges

La mise en valeur des espaces bleus du Parc doit impérativement englober la naturalisation générale des berges. La commission fait sien le constat du document de réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage commandé par la SPJD :

« La présence du fleuve rehausse considérablement la valeur de l'espace et la richesse de l'expérience du visiteur. Malgré son omniprésence et les quelque sept kilomètres de rives, l'accessibilité physique et visuelle du fleuve reste à être améliorée. Hormis quelques vues d'intérêt à partir de l'île Sainte-Hélène vers le centre-ville, peu de perspectives visuelles sont dégagées et permettent d'apprécier le caractère insulaire du Parc. De plus, seuls deux accès, sur des parcours peu fréquentés, permettent le contact rapproché avec l'eau soit la pointe de la Place des Nations et le secteur du quai près du stationnement de La Ronde. Ces sites font la démonstration de la grande puissance de cet imposant plan d'eau et de son intérêt attractif manifeste pour le visiteur local ou étranger⁶⁶⁵. »

C'est pourquoi elle estime qu'un programme de plantation massive d'arbres et d'autres végétaux doit être entrepris sans tarder pour renforcer le caractère naturel des bords de l'eau qui pourront ainsi offrir des occasions de promenade ainsi que des vues sur l'eau et les environs.

Pour une cohabitation entre nature et événements

Ces gestes pour redonner leurs lettres de noblesse aux espaces verts et bleus doivent aussi inclure de nouvelles stratégies pour harmoniser nature et événements d'envergure. La magie de cet espace naturel est un atout pour tous les usagers, qu'ils soient promeneurs, sportifs ou festivaliers. La beauté du Parc joue un grand rôle dans l'expérience des festivaliers et le succès d'événements d'envergure⁶⁶⁶. Le Parc est un atout pour tous. Les événements ont toutefois des impacts sur le Parc qu'il faut minimiser : *« pour accommoder la tenue de grands événements, le Parc a subi d'importantes pertes de milieux naturels : perte de canopée, de superficies végétalisées et de milieux humides. Dernièrement, les 1 000 arbres abattus et la minéralisation*

⁶⁶⁵ Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage, doc. 3.3.5

⁶⁶⁶ Evenko, Transcription, doc. 8.16.1, Nick Farkas, L. 940

de grandes surfaces de l'île Ste-Hélène lui ont porté un dur coup... Même sur les plaines non minéralisées, le rassemblement de grandes foules et l'installation d'équipements temporaires provoquent l'appauvrissement du couvert végétal et la compaction des sols, affectant parfois même les arbres qui se trouvent à la lisière⁶⁶⁷ ».

Concertation, communication, information, mais aussi nouvelles exigences auprès des organisateurs d'événements s'imposent; plusieurs gestes pour transformer cette cohabitation et protéger les espaces verts et bleus ont été proposés par les participants à la consultation. Le prochain plan directeur doit y consacrer une attention particulière.

Par exemple, le montage-démontage des infrastructures temporaires est à revoir pour transformer en profondeur son impact sur la nature. La remise en l'état des espaces verts à la suite du passage des foules devrait être une préoccupation qui trouve écho dans le prochain plan directeur et s'incarne dans de nouvelles exigences envers les promoteurs d'événements.

Recommandation #6

Afin de protéger et de revitaliser les espaces verts du Parc, la commission recommande de :

- ***Repenser l'aménagement du Parc afin que celui-ci comprenne des lieux de rassemblement naturels, des jardins et des zones sauvages, dans un aménagement intégré, notamment par le boisement de vastes secteurs des îles, en se basant sur l'approche et les recommandations du document de réflexion « Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage »;***
- ***Déminéraliser et verdir des espaces de stationnement et d'entreposage en bordure du fleuve;***
- ***Protéger l'intégralité des zones vertes susceptibles d'être affectées par les activités et les événements qui se déroulent au Parc, particulièrement dans le secteur du mont-Boullé;***
- ***Restaurer et assurer l'entretien des Jardins des Floralies de l'île Notre-Dame.***

Recommandation #7

Afin de protéger et de revitaliser les espaces bleus du Parc, la commission recommande de :

- ***Aménager et naturaliser les berges, notamment les sites existants offrant des points de vue sur le fleuve et la ville, pour en redonner l'accès aux visiteurs dans des conditions attrayantes et respectueuses de la nature et du fleuve;***
- ***Restaurer et assurer l'entretien des canaux de l'île Notre-Dame et mettre en valeur l'ensemble des marais et étangs du Parc.***

⁶⁶⁷ CRE-Montréal, doc. 3.35, p. 9

3.3.2 Orientation 2 : honorer l'histoire et le patrimoine

« *L'espace n'existe pas simplement en vertu de ce qu'il contient, mais surtout en vertu de ce qu'il exprime*⁶⁶⁸. »

Le patrimoine contribue à la richesse culturelle d'un territoire. À cet égard, le parc Jean-Drapeau a une valeur exceptionnelle, car plusieurs éléments patrimoniaux variés et issus de différentes époques y sont présents. Les traces de l'histoire, toujours présentes, ont doté ce territoire d'une identité propre et sont un levier important sur lequel il faut s'appuyer pour favoriser son essor.

Les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ont reçu la désignation de *Secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle* au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal dans le cadre de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, et comme l'a rappelé l'Association des architectes paysagistes du Québec : « *les propriétaires de biens patrimoniaux classés ou cités sont responsables d'assurer la préservation de la valeur patrimoniale de ces biens*⁶⁶⁹. »

Pour cette raison, la commission trouve malheureux que plusieurs legs de l'histoire du Parc se soient gravement dégradés au fil du temps, ne soient pas mis en valeur, ou soient en attente d'une vocation. Pensons à l'état d'abandon de son héritage historique datant de l'Expo 67 (la Place des Nations, le Pavillon de la Corée), à l'incertitude entourant l'avenir de lieux patrimoniaux comme le pavillon Hélène-de-Champlain, le Musée Stewart ou la Biosphère, ou à la collection d'art public du Parc qui a particulièrement manqué d'attention ces dernières années, voire décennies.

Par conséquent, la commission considère primordial de faire de la conservation et de la mise en valeur de l'héritage patrimonial, une orientation forte du prochain plan directeur. À l'instar de plusieurs participants à la consultation, la commission est d'avis que la gestion des bâtiments patrimoniaux, leur maintien en bon état ainsi que leur utilisation, doit faire l'objet d'une attention particulière et urgente.

Plus encore, dans le souci d'une vision d'ensemble, la commission considère que le patrimoine historique du Parc doit devenir un élément central de son identité et s'incarner dans la nomenclature des lieux, la signalétique, le mobilier urbain et même le design de sa navette interne.

⁶⁶⁸ TADAO ANDO, *Du béton et d'autres secrets de l'architecture*, 2007, L'Arche Éditeur, p. 43

⁶⁶⁹ Association des architectes paysagistes du Québec, doc. 8.20, p. 11

La conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti

La commission partage l'avis suivant : « *le principe de la préservation, surtout celui de la mise en valeur du patrimoine est souvent mal compris; il ne s'agit pas de tout reconstruire à l'exact, mais plutôt de restaurer le lieu, ou l'édifice, afin d'en favoriser l'utilisation tout en respectant l'esprit dans lequel il a été construit*⁶⁷⁰. »

C'est dans cet esprit qu'il faut que le plan directeur s'attaque en priorité à la restauration de la Place des Nations, du Pavillon de la Corée et de l'ancien restaurant Hélène-de-Champlain.

La Place des Nations, quoique protégée par le statut de protection patrimoniale, est laissée à l'abandon depuis de nombreuses années. La commission partage la vision exprimée par plusieurs intervenants à l'effet qu'« *il n'est pas nécessaire de la restaurer telle qu'elle était en 1967, mais de lui redonner son usage principal : celui d'un lieu de rencontre, d'une agora qui a permis, au moment d'Expo 67, de recevoir le monde*⁶⁷¹. » Elle croit également que, tel que le suggère un des scénarios proposés par les organisateurs des Piknic Électronik, la Place des Nations, une fois rénovée, serait un lieu moins envahissant pour la nature que la Plaine des Jeux pour tenir ses activités.

L'état avancé de détérioration du Pavillon de la Corée est un autre exemple d'un manque d'attention de la SPJD face à l'héritage d'Expo 67. La commission souhaite que ce legs original de l'Expo, situé tout près de la station de métro, soit sauvé de la démolition et trouve une vocation qui pourrait rappeler le souvenir de l'exposition universelle.

La commission se montre également sensible aux préoccupations de plusieurs participants en ce qui a trait à la précarité de l'existence du musée de l'Environnement situé dans la Biosphère, bâtiment qui constitue « *la plus spectaculaire réalisation de l'architecte Richard Buckminster Fuller* » - selon l'architecte Éric Gauthier. La commission appuie les demandes qui pressent le gouvernement du Canada d'annoncer rapidement ses intentions quant à l'avenir, en conférant à la Biosphère un statut et des moyens qui lui permettront d'être en phase avec les préoccupations environnementales actuelles. À défaut de quoi, la commission estime primordial que ce lieu, hautement emblématique trouve une vocation publique rapidement.

Le pavillon Hélène-de-Champlain, bâtiment patrimonial datant de 1937, dont la rénovation n'est pas complétée, se cherche toujours une vocation définitive pour l'ensemble de l'édifice. Lors de sa réouverture en 2020, ce lieu pourrait accueillir jusqu'à 1 500 personnes par événement.

⁶⁷⁰ Roger La Roche, doc. 8.26, p. 5

⁶⁷¹ Roger La Roche, doc. 8.26, p. 5

La documentation de la SPJD indique que ce lieu cherche une vocation « *pour approximativement 30 % de son utilisation à travers une offre événementielle de restauration, d'apprentissage et de rassemblement*⁶⁷². » La SPJD a précisé ultérieurement à la commission que l'occupation de 70 % des espaces restants s'oriente principalement vers le grand public et la location événementielle.

L'objectif de faire de ce lieu une destination d'expériences gastronomiques en le dotant d'une programmation culinaire respecte la vocation d'origine du lieu, mais à l'instar de Culture Montréal, la commission considère que même « *s'il semble à première vue logique que celle-ci soit liée au monde de la gastronomie, ce n'est pas la seule. On pourrait également, compte tenu de sa proximité avec la Biosphère, penser à une vocation muséale*⁶⁷³. »

Toutefois, la commission est d'avis que ce lieu ne doit pas être exclusivement à vocation commerciale et laisser une place importante à des activités publiques. À titre d'exemple, elle retient également l'idée selon laquelle le site pourrait accueillir des groupes scolaires souhaitant découvrir la nature et l'histoire ou, en partenariat avec des institutions montréalaises, devenir un lieu d'expositions, un espace de démonstration et d'expérimentation. Quant à la roseraie adjacente, cette dernière devrait également être réhabilitée à la suite des travaux de rénovation afin de retrouver sa vocation de jardin public intégré au pavillon.

Pour ce qui est des autres bâtiments historiques, la SPJD a en mains plusieurs documents et études l'incitant à remédier à ces dégradations. Ceux-ci doivent être considérés lors de l'élaboration du plan d'action du futur plan directeur. La commission estime qu'il serait souhaitable qu'une vocation soit trouvée pour l'ensemble des bâtiments historiques dans les meilleurs délais. En attendant, les réflexions et expérimentations qui ont cours sur les usages transitoires des bâtiments publics pourraient servir d'inspiration et favoriser le développement progressif de nouvelles utilisations ou préparer des transformations plus substantielles.

Une signature comme lien entre l'espace et le temps

Faisant écho à de nombreux intervenants de toutes provenances, la commission est d'avis que le patrimoine du Parc doit être vu non pas comme un regroupement disparate et incohérent d'artefacts, mais plutôt comme un ensemble harmonieux qui participe à la fois à la création d'un milieu accueillant et accessible, et à la mise en valeur de la magie des îles.

La commission déplore, comme plusieurs participants, que les panneaux et plaques d'interprétation historiques se fassent rares ou soient désuets. Le plan directeur doit viser à remédier à cette situation. En misant sur son histoire et son patrimoine, il serait possible de faire

⁶⁷² Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 38

⁶⁷³ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 8

du territoire du parc Jean-Drapeau un lieu captivant où déambuler tout en apprenant, ce qui permettrait une expérience stimulante.

Dans son document de consultation, la SPJD dit souhaiter faire du parc Jean-Drapeau une des signatures distinctives de Montréal⁶⁷⁴. La commission souscrit à la proposition du Conseil régional de l'environnement de Montréal qui propose, pour ce faire, d'allier design et ville intelligente pour singulariser le Parc. « *Montréal se dit Ville intelligente et a été reconnue comme Ville UNESCO de design. Pourquoi ne pas miser sur ces deux forces pour développer un mobilier urbain intelligent qui, en plus de servir de bancs, d'abris, d'abreuvoirs, de stations de réparation de vélos, pourraient dispenser de l'information utile : orientation, prévisions météo, achalandage des différents sites en temps réel, occupation des cases de stationnement en temps réel, renseignements sur l'histoire des lieux, par exemple*⁶⁷⁵ ». Et, afin de célébrer l'Expo 67, ces éléments distinctifs « *pourraient avantageusement s'inspirer des formes des fameux systèmes modulaires de Luis Villa et Frank Macioge en les adaptant aux exigences environnementales et ergonomiques d'aujourd'hui*⁶⁷⁶ ».

La dénomination des lieux

La commission se montre sensible au commentaire de quelques participants ayant fait remarquer que le nom historique de l'île Sainte-Hélène tend à disparaître du paysage urbain depuis la création du parc Jean-Drapeau et le changement de nom de la station de métro⁶⁷⁷.

Il en va de même pour l'appellation « *Parc des Îles* » qui définissait « *l'ensemble formé par les Îles Sainte-Hélène et Notre-Dame exprime bien la volonté de l'Administration municipale de faire de ces Îles un tout indissocié, la plaque tournante du réseau des espaces verts et des espaces bleus qui englobe les deux rives du fleuve*⁶⁷⁸. »

Afin de souligner l'importance historique des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame et de rappeler le caractère insulaire et les origines du lieu, la commission croit qu'il serait justifié que le futur plan directeur évalue l'opportunité de revenir à la dénomination de Parc des Îles. De plus, il serait approprié que l'appellation des bâtiments ou lieux emblématiques du site soit complétée avec le nom de l'île où ils sont situés - par exemple, l'amphithéâtre de l'île Sainte-Hélène ou le Jardin des Floralies de l'île Notre-Dame.

⁶⁷⁴ Société du parc Jean-Drapeau, État des lieux, doc. 3.1

⁶⁷⁵ Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 8.35, p. 19

⁶⁷⁶ Luc Beauchemin, doc. 8.70.1, p. 5

⁶⁷⁷ Rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2

⁶⁷⁸ Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, Préface

L'art public

Autre témoin de l'histoire et du patrimoine des îles, le corpus d'œuvres d'art du parc Jean-Drapeau se distingue du reste de la collection de la Ville par le nombre d'œuvres créées par des artistes étrangers, dont plusieurs sont des témoins d'Expo 67. En appui à Culture Montréal, la commission croit qu'une sérieuse réflexion doit être menée en ce qui a trait à la place de l'art public dans le Parc, pour recréer l'esprit du lieu.

Recommandation #8

Afin de protéger et de mettre en valeur les éléments patrimoniaux du Parc, la commission recommande de :

- ***Restaurer les bâtiments et espaces de rassemblements aujourd'hui délaissés, notamment la Place des Nations, le Pavillon de la Corée, le Hélène-de-Champlain et les édifices militaires;***
- ***Trouver une vocation aux bâtiments sous la responsabilité de la SPJD qui sont sous-utilisés, abandonnés, ou en fin de bail;***
- ***Proposer une toponymie des lieux et bâtiments rappelant l'insularité et l'histoire du Parc;***
- ***Installer un mobilier urbain et un plan lumière inspirés d'Expo 67 et les utiliser comme signature unifiant le parc Jean-Drapeau.***

3.3.3 Orientation 3 : consolider l'organisation spatiale en un tout cohérent

Les attentes des usagers du Parc

À l'heure actuelle, les visiteurs du Parc identifient plus naturellement ses événements et ses équipements spécifiques que le site dans son ensemble. Celui-ci est perçu comme un lieu multiforme, mal défini⁶⁷⁹ et le cloisonnement psychologique ainsi que physique entre ses attraits est bien réel. Pourtant, qu'ils soient attirés par le Casino ou par La Ronde, par la Plage, le Complexe aquatique ou le Bassin olympique, par un concert ou une épreuve sportive, par la promenade ou une exposition, les visiteurs pourraient être captivés au même titre par le Parc dans son ensemble. *En restaurant la poésie du lieu et son histoire*⁶⁸⁰, cela contribuerait à une plus grande appropriation de ce lieu et enrichirait d'autant plus l'expérience des visiteurs, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs.

Déjà dans les années 1980, l'administration municipale avait fait le constat d'un manque de cohérence et de vision pour ce lieu. Le plan directeur adopté en 1993 se voulait une réponse à

⁶⁷⁹ Vers un parc intelligent, doc. 3.4.3, p. 39; OCPM, Compte rendu de la soirée thématique 2 sur l'aménagement et la mise en valeur du Parc, doc. 4.10, p. 8

⁶⁸⁰ OCPM, Compte rendu de la soirée thématique 1 sur les services et activités au Parc, doc. 4.9, p. 3

ce constat. Vingt-cinq ans plus tard, force est de constater que le site demeure divisé en entités séparées qui ne présentent que peu de synergie entre elles. Le besoin de cohérence est encore souligné par les participants à la consultation, qui trouvent, entre autres, que le Parc est trop fractionné dans ses usages et que souvent, ils ont l'impression d'être des intrus dans un espace privé, alors que le Parc devrait être d'usage public et en tout temps accessible⁶⁸¹.

Tout au long de la consultation, il a été porté à l'attention de la commission de nombreux défis qui restent encore à relever. En voici quelques exemples :

- Malgré plusieurs composantes dignes d'intérêt, la fragmentation du territoire du Parc comporte des difficultés pour ceux qui veulent s'y déplacer, y pratiquer des activités sportives, ou simplement s'y promener pour découvrir le paysage;
- L'isolement de certains secteurs du parc Jean-Drapeau, la présence d'axes routiers et d'infrastructures multiples font du territoire un endroit fractionné et enclavé;
- Le flou urbanistique qui perdure quant à sa vocation laisse libre cours à une grande improvisation et oriente son développement au gré des opportunités de financement.

Pour la commission, si l'on veut que le parc Jean-Drapeau atteigne son plein potentiel, l'expérience des usagers doit se vivre dans un site aménagé, unifié et distinctif. À l'instar du mont Royal, qui accueille des millions de visiteurs chaque année et que l'on visite avant tout parce qu'il est beau et attrayant, ou du Vieux-Montréal qu'on trouve pittoresque et authentique, le parc Jean-Drapeau doit être en mesure de révéler sa spécificité et son originalité pour attirer et desservir plus de visiteurs.

Un aménagement cohérent pour des sites diversifiés

Le territoire du PJD est vaste et il existe un fort consensus à l'effet que le développement du PJD se serait fait sans s'appuyer sur une vision d'ensemble du site. « [...] *Des investissements répartis dans certains secteurs ont confirmé une tendance à la fragmentation spatiale du site, générant une discontinuité et un manque de cohérence dans l'aménagement du site*⁶⁸² ».

Différentes approches territoriales ont été suggérées durant la consultation, notamment celle des « *pôles d'activités* » décrite dans le plan directeur de 1993. « *L'expression "pôles d'activité" réfère à des sites comprenant des équipements majeurs dont les vocations sont reliées aux grandes vocations du parc des Îles*⁶⁸³. »

Le plan de 1993 proposait que le fleuve serve d'élément intégrateur entre ces pôles d'activités. Cette orientation ne semble pas s'être concrétisée puisque le fleuve est toujours difficilement accessible et les zones d'activités toujours aussi morcelées et enclavées.

⁶⁸¹ OCPM, Compte rendu de la soirée thématique 1 sur les services et activités au Parc, doc. 4.9, p. 3

⁶⁸² Association des architectes paysagers du Québec, doc. 8.20, p. 8-9

⁶⁸³ Ville de Montréal, doc. 3.5, p. 34-39

L'approche par « *pôles d'activités* » est néanmoins retenue par la commission. Mais elle estime que peu importe les motifs qui les amènent au PJD (musées, événements, espaces verts, plage, pratiques sportives, etc.), les visiteurs devraient pouvoir se diriger aisément vers ces divers pôles et appréhender d'emblée l'unité du lieu. La commission juge qu'à l'occasion de l'élaboration du plan directeur, la SPJD doit parachever son approche en définissant non seulement les fonctions et usages des divers pôles, mais en réfléchissant aussi à ce qui les unit et aux transitions entre eux.

Dans sa mise au jeu, la SPJD proposait une douzaine d'interventions⁶⁸⁴ pour ramener une vision d'ensemble. La commission, quant à elle, préconise que soient entreprises, à très court terme, au moins trois interventions majeures :

- Unifier le site par une signature et une signalétique reflétant la personnalité du lieu;
- Relier les pôles d'activités par un ensemble d'axes de transport et de circuits offrant des perspectives variées (nature, histoire, art ou paysages);
- S'appuyer sur les caractéristiques paysagères pour déterminer des unités d'usages.

Signature et signalétique reflétant la personnalité du lieu

Le Parc n'a ni signature distinctive ni image de marque dans son aménagement. La commission a pu observer durant la consultation que les lieux géographiques du Parc, la dénomination des îles et même le nom officiel du territoire manquent de reconnaissance.

Comme l'ont souligné de nombreux intervenants, la signature du Parc devrait englober les deux îles dans leur totalité, de même que le fleuve, et se refléter dans la signalisation, le mobilier, l'éclairage ainsi que dans la composition des sentiers et des parcours. L'une des critiques entendues le plus souvent des participants à la consultation concerne la difficulté de s'orienter sur le site. Pour la commission, il y a lieu de résoudre ce problème en ouvrant un chantier pour repenser la signalétique du Parc.

Apposé aux murs, au sol ou sur des panneaux pour guider et faciliter l'orientation, offrir des indications spatiales, temporelles ou de lieux, informer les promeneurs sur ce qu'ils peuvent voir durant leur randonnée, faciliter l'interprétation du paysage ou du patrimoine, ce nouveau langage sémantique et iconique pourrait, comme certains l'ont proposé, se décliner certes dans le mobilier urbain, mais aussi dans l'espace virtuel du Parc.

En accord avec les principes de vitrine du savoir-faire montréalais et de respect de l'esprit des lieux, il y a lieu de chercher à développer un concept unique, symbolique et fonctionnel, partie intégrante de la signature du Parc et principal élément de création de lien.

⁶⁸⁴ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1

Recommandation #9

Afin de redonner de la cohérence à l'organisation spatiale des lieux, la commission recommande de :

- ***Définir les fonctions et usages des divers pôles d'activités en réfléchissant aussi à ce qui les unit et aux transitions entre eux;***
- ***Développer et mettre en place une signalétique originale pour l'ensemble du PJD qui pourrait devenir son image de marque;***
- ***Décliner cette signalétique dans l'affichage, le mobilier urbain, le plan lumière, mais aussi dans l'espace virtuel, notamment sous forme d'icônes, de textes alphanumériques ou vocaux, offrant de l'information en temps réel.***

Des sentiers de découverte et des circuits qui contribuent à l'unité du lieu

Il a maintes fois été fait mention de la difficulté de circuler entre les divers points d'intérêts du parc Jean-Drapeau. Cette rupture fait en sorte que la plupart des visiteurs se contentent, lors de leur passage, d'une destination précise. Ceci contribue à l'impression de fragmentation.

Pour remédier à cela, diverses pistes ont été évoquées par les participants, dont celle que retient la commission, qui propose de relier les pôles d'activités en circuits. Il y a plusieurs façons de créer des liens. Mais, ces différentes méthodes renvoient toutes à l'appréciation de l'utilisateur. Si la signalétique aide à s'orienter, à mieux comprendre ce qui nous entoure, il est aussi important de chercher à donner du sens à l'expérience. Le Parc contient naturellement plusieurs niveaux d'identification possible. De l'appréciation de la nature au parcours historique, en passant par la découverte des œuvres d'art, du patrimoine bâti ou des artefacts plus contemporains, le sentiment d'unité découlera de la capacité de développer des concepts intégrés d'interprétation et d'animation qui permettront aux visiteurs de concevoir leur propre circuit. L'essentiel, c'est que le plan d'aménagement prévoit offrir plusieurs voies continues aux visiteurs qui permettent cette expérience et la rendent agréable.

Promenades panoramiques, vues sur le fleuve, musée à ciel ouvert, réseaux piétonniers, cyclables ou routiers doivent venir en appui à l'expérience sensorielle souhaitée et répondre aux besoins de plusieurs usagers. On pourrait imaginer que des mesures de transport collectif léger, sécuritaire, ludique, fonctionnel et régulier la complètent. Il serait ainsi possible, par exemple, de commencer un trajet à pied, de le continuer à vélo ou dans une forme de navette, ou même de se déplacer sur l'eau dans une forme de véhicule amphibie. Cette organisation combinée de circuits et d'infrastructures de déplacement deviendrait ainsi un agent unificateur du site sur le plan spatial.

Recommandation #10

Afin d'accroître l'impression d'unité du Parc, la commission recommande de :

- ***Relier les « pôles d'activités » en divers circuits;***
- ***Doter le Parc d'une structure claire d'organisation de l'espace en hiérarchisant les sentiers, les réseaux piétonniers, cyclables et routiers;***
- ***Favoriser les déplacements multimodaux pour satisfaire les besoins d'une clientèle variée.***

Une approche novatrice des unités paysagères

Le paysage est un bien commun dont nous sommes les dépositaires. Comme tout héritage, pour rester vivant, il doit s'adapter aux évolutions qui le transforment. Comme l'ont rappelé à juste titre plusieurs participants, le PJD ne serait pas le même sans son réseau de promenades et de sentiers, dès le départ établi par Frederick Todd et déployé par la suite sur l'ensemble des îles. Sans oublier les vues imprenables sur le fleuve, la montagne et le centre-ville!

Dans son mémoire, l'Association des architectes paysagistes du Québec suggère que le plan directeur devrait intégrer, dans la conception du plan d'aménagement d'ensemble, une analyse des unités de paysage de l'ensemble du site en mettant un accent particulier sur les caractéristiques issues des interrelations entre des facteurs humains et naturels. La commission est d'avis que cette approche pourrait constituer une façon novatrice d'aborder les problématiques de cohabitation des usages sur le territoire, servir d'outil de médiation entre les différents acteurs et conforter une démarche de cohérence qui rétablit des liens forts entre le site et ses paysages.

Recommandation #11

La commission recommande de doter le Parc d'une charte du paysage des îles qui regrouperait l'ensemble des informations à prendre en compte pour unifier tous les projets de création, d'aménagement et d'installation au parc Jean-Drapeau.

3.3.4 Orientation 4 : favoriser des choix de mobilité respectueux de l'esprit des lieux

État des lieux

Le site du parc Jean-Drapeau bénéficie de moyens de transport nombreux et diversifiés (métro, autobus, navette fluviale, accès routiers, pistes cyclables, bixi, etc.). Pourtant, les problèmes de mobilité y sont récurrents, et ce, depuis de nombreuses années : arrivées et départs difficiles lors des moments de grand achalandage; complexité du site; cohabitation des usagers sur les voies de circulation, etc.

Ces défis sont liés à des difficultés particulières du parc Jean-Drapeau où, d'une part, l'achalandage au Parc est très variable selon les saisons, les événements et les différents pôles

d'activités et, de l'autre, les besoins en termes de mobilité entre les usagers diffèrent selon leur choix d'activité et de destination (visiteurs du Casino, de La Ronde, des musées, sportifs réguliers ou occasionnels, festivaliers ou amateurs de la nature).

De nombreux participants à la consultation ont précisé les irritants liés à la mobilité : la complexité du réseau interne, l'offre de transport individuel et collectif limitée, la signalisation déficiente, les sentiers non entretenus, le réseau cyclable incomplet, la localisation des stationnements et leur grand nombre, la circulation de transit. Plus spécifiquement, pour les utilisateurs de la voiture, on peut observer des problèmes de congestion lors des moments de grand achalandage, notamment aux deux points d'accès principaux, soit le pont de la Concorde et le pont Jacques-Cartier.

Dans son état des lieux, la SPJD fait la même analyse :

« Le Parc a vu croître, au fil des ans, le flux de voitures, et ce, au détriment de son environnement et de la qualité de l'expérience de ses usagers. Conséquence de ce choix de transport, le PJD est aujourd'hui aux prises avec des enjeux de mobilité de plus en plus complexes à résoudre. La maigre offre de transport collectif, l'augmentation du transport de transit, le volume croissant de l'achalandage dû à l'afflux d'automobiles durant les grands événements nuisent indéniablement aux utilisateurs et à l'image du Parc⁶⁸⁵. »

Miser sur le transport collectif et actif

À la lumière de ces constats, la commission considère qu'il est primordial de poser la question de la place de l'automobile dans le Parc. Déjà dans le plan directeur de 1993, on proposait moins de voitures privées et plus de transport collectif et actif. Aujourd'hui encore, *« l'automobile reste le mode privilégié pour accéder aux grands pôles générateurs de déplacements, notamment en raison de l'offre abondante de stationnements (les espaces de stationnement sont pour la plupart sous-utilisés). Les distances à franchir entre les différents pôles du parc peuvent également favoriser l'utilisation de la voiture⁶⁸⁶ ».*

La commission constate que ces problématiques de mobilité n'ont pas été réglées et que les difficultés observées sont autant de facteurs qui incitent à l'utilisation des véhicules privés au détriment des transports collectifs et actifs.

Par conséquent, le prochain plan directeur doit non seulement viser à résoudre ces difficultés pour améliorer l'expérience des visiteurs, mais aussi faire des choix de mobilité qui soient respectueux de l'environnement naturel du Parc et de l'esprit des lieux.

⁶⁸⁵ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 14

⁶⁸⁶ Ville de Montréal, Fiche synthèse « Mobilité au parc Jean-Drapeau : État des lieux, enjeux et premiers constats » 16 octobre 2017, doc. 3.2.2, p. 2

La commission juge qu'il est inapproprié d'investir dans des infrastructures de transport coûteuses et lourdes, du type téléphérique ou transport sur rail, afin de relever les défis de la mobilité au parc Jean-Drapeau. Elle est plutôt d'avis qu'il faut viser l'implantation, à très court terme, de mesures simples et efficaces pour réduire l'utilisation de la voiture privée au Parc, en misant sur le transport collectif et en favorisant les déplacements actifs. Pour y parvenir, la commission privilégie cinq mesures qui permettront de protéger et mettre en valeur le Parc, tout en assurant la cohabitation entre ses différents usagers.

- Améliorer l'accès au Parc en transport collectif;
- Bonifier la navette interne pour se déplacer à l'intérieur du Parc;
- Créer des aménagements favorisant la pratique de la marche et du vélo;
- Décourager la circulation de transit;
- Réduire les espaces de stationnement.

Pour une accessibilité rapide, sécuritaire et conviviale

Le site du parc Jean-Drapeau est accessible grâce à une offre en transport diversifiée : métro, navette d'autobus, navette fluviale et ponts. L'accès au Parc n'est pas un enjeu, sauf pour les quelques jours de très grande affluence, particulièrement lors de la période estivale où le Casino, La Ronde et les événements d'envergure attirent en même temps des dizaines de milliers de visiteurs sur les îles. Pour ces journées, prévisibles et inscrites au calendrier, des gestes s'imposent pour faciliter les arrivées et les départs de manière rapide, sécuritaire et conviviale.

Le fait d'avoir une station de métro au cœur du Parc qui le relie à Montréal et à Longueuil est, pour le Parc, un avantage indéniable et exceptionnel. Toutefois, ce mode de transport mériterait d'être amélioré pour inciter un plus grand transfert de la voiture vers ce mode de déplacement pour les usagers du Parc. D'abord, par l'augmentation de sa capacité et de la fréquence des passages lors des grands événements. À ce sujet, la commission encourage les gestionnaires du Parc et la Société de transport de Montréal à collaborer davantage, particulièrement pour mieux assurer le transport des foules importantes.

Aussi, pour rendre le choix du métro incontournable et attrayant, il est impératif que la station de métro devienne un véritable pôle de transport intégré à partir duquel les visiteurs peuvent se prévaloir de différents choix pratiques et variés pour accéder à leur destination : navette interne; véhicule autonome partagé; et, selon la saison, accès à des vélos, raquettes ou ski de fond; et ce, soutenu par des aménagements adéquats, sentiers de randonnée, pistes cyclables, etc.

Il faut également prendre en considération dans le prochain plan directeur l'arrivée imminente du Réseau électrique métropolitain (REM) qui devrait disposer d'une station près de la Cité du Havre. Une attention particulière devrait être portée sur les possibilités, encore une fois dans une approche multimodale, de relier cette nouvelle infrastructure de transport au parc Jean-Drapeau.

Navette interne

Pour les déplacements à l'intérieur des îles, la commission privilégie donc la mise en œuvre d'un système de navette pour relier les nombreux pôles d'activités de manière ludique et facile. Ce dernier pourrait s'inspirer de l'esprit des balades d'Expo 67 qui ont permis de se déplacer à l'intérieur du site. Celui-ci devrait être un mode de transport léger et le moins envahissant possible pour la nature, telles de petites navettes électriques aux couleurs de la nouvelle signature du Parc.

Cette solution doit être permanente, fonctionnelle et pratique autant pour les usagers réguliers du Parc que les touristes, peu importe leur destination : la plage, le Jardin des Floralies, le Quartier des athlètes et le Bassin olympique, la Biosphère, les piscines, le Musée Stewart, La Ronde, etc.

En accord avec le principe de vitrine du savoir-faire et compte tenu des faibles distances à parcourir, l'idée de tester, par exemple, des véhicules multipassagers autonomes⁶⁸⁷ gagnerait à être explorée afin de constituer un avantage distinctif pour le Parc.

Navette fluviale

La commission a entendu plusieurs participants soulever l'enjeu du lien avec le Vieux-Port pour augmenter la fréquentation touristique du Parc. Ceci semble pertinent et la navette fluviale existante pourrait facilement contribuer à l'objectif de relier ces deux sites emblématiques de Montréal.

L'entreprise Navettes Maritimes du Saint-Laurent fournit déjà ce lien pour quelque 100 000 usagers durant la saison estivale, en plus d'offrir des vues magnifiques et d'enrichir l'expérience des visiteurs arrivant par bateau sur les îles. La commission considère que l'offre de ce service gagnerait à être développée bien davantage en offrant plus de passages et des aménagements qui contribuent au confort des utilisateurs, comme l'ajout d'un débarcadère sur les îles, si c'est techniquement possible.

Toutefois, la commission considère que c'est à la notoriété de ce service qu'on aurait avantage à s'attaquer en priorité afin que celui-ci soit mieux connu des touristes et des Montréalais. La signalisation quant aux horaires, coûts et destinations de ce service mérite d'être mieux affichée, autant dans le Vieux-Port qu'à Longueuil et dans le Parc. Par ailleurs, l'information au débarcadère du Parc devrait clairement indiquer les lieux d'intérêts à visiter et le calendrier des activités en cours.

Elle croit également que l'idée d'explorer un titre unique de transport⁶⁸⁸ qui permettrait d'utiliser les différents modes de transport vers le parc Jean-Drapeau est à retenir.

⁶⁸⁷ OCPM, Compte rendu des activités contributives, doc. 4.14, p. 6

⁶⁸⁸ Les AmiEs du courant Sainte-Marie, doc. 8.2, p. 9

Recommandation #12

Afin d'améliorer les déplacements vers et dans le Parc, la commission recommande de :

- **Miser sur le transport collectif d'abord et avant tout (bus, métro, navettes fluviales) pour se rendre au Parc;**
- **Mettre en place un système de navette interne léger et électrique pour relier tous les pôles d'activités du Parc et la station de métro Jean-Drapeau et éventuellement la station du REM;**
- **De repenser l'aménagement afin de favoriser le transport actif.**

Transport actif

Pour relever les défis de la mobilité, le futur plan directeur doit absolument mettre en œuvre des actions pour encourager l'utilisation des transports actifs au Parc, autant pour s'y rendre que pour s'y déplacer. Cet objectif va de pair avec les orientations de mieux protéger et mettre en valeur le Parc, ainsi que celle de l'amélioration de l'expérience des visiteurs.

La commission considère que pour favoriser la pratique de la marche, du vélo ou d'autres modes actifs, ceux-ci doivent être à la fois pratiques et sécuritaires. L'expérience de ses usagers doit être enrichissante.

Déjà en 1993, le plan directeur soulignait ce problème. La dimension même du site constitue un obstacle pour les piétons, tout comme la présence de nombreuses barrières, le manque de signalisation, les aménagements déficients, etc.⁶⁸⁹ Plusieurs défis persistants limitent encore aujourd'hui ces types de déplacements que nous avons abordés dans les sections précédentes : aménagement incohérent des lieux, pôles d'activités mal reliés, signalisation déficiente et manque de mobilier urbain.

La commission est d'avis que la cohabitation des différents usages doit être mieux pensée et organisée. Pour que les déplacements à pied ou à vélo soient privilégiés par les visiteurs du Parc, il s'avère nécessaire, comme l'ont dit de nombreux participants, de rendre l'expérience agréable, c'est-à-dire d'ajouter un éclairage adéquat, d'aménager des haltes-repos offrant des bancs, toilettes et points d'eau, de faciliter le contact avec le patrimoine, la nature et le fleuve.

De plus, il est souhaitable que de nouveaux choix pour les déplacements à l'intérieur du Parc puissent être imaginés. La commission croit que l'appel à l'innovation et au savoir-faire montréalais dans le domaine de la mobilité est particulièrement porteur, où le parc Jean-Drapeau peut devenir un lieu d'innovation et d'expérimentation unique.

⁶⁸⁹ Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles, doc. 3.5, p. 16

Par ailleurs, il a été maintes fois porté à l'attention de la commission que lors de la tenue des événements d'envergure, les déplacements dans le Parc pouvaient être plus difficiles, voire impossibles à certains endroits à cause de la fermeture de voies de circulation et de la présence de clôtures. La commission considère qu'il en va du principe de la saine cohabitation entre les usagers que ces limites soient minimisées.

Stationnements

Notons qu'actuellement 15 stationnements sont répartis sur les deux îles et ceux-ci totalisent une superficie supérieure à celle de l'ensemble des boisés du mont Boullé. La commission est d'accord avec le CRE-Montréal pour affirmer que cela est « *totalemment incompréhensible pour un lieu dont la vocation première est celle d'espace vert*⁶⁹⁰ ».

En effet, les grands terrains de stationnement détériorent la qualité du site, posent des problèmes de congestion et réservent à l'automobile des lieux magnifiques sur les berges.

La commission s'appuie sur le grand nombre de propositions entendues à toutes les étapes de la consultation pour que le futur plan directeur prévoie la diminution graduelle du nombre de places de stationnement sur les îles, en plus du verdissement de celles qui demeureront. Cette diminution des espaces de stationnement devrait particulièrement viser celui situé au pied du mont Boullé, faisant face à Montréal, qui présente un intérêt paysager et environnemental évident par son emplacement. Il devrait redevenir un espace vert requalifié et intégré au site patrimonial de l'île Sainte-Hélène. Ce retrait d'espaces de stationnement est également souhaitable pour permettre une réappropriation de ces espaces pour des promenades riveraines entre la Place des Nations et la magnifique pointe nord-est de l'île Sainte-Hélène, le Cap-sur-Mer. Ces lieux doivent pouvoir être fréquentés par tous les usagers du Parc qui le désirent.

Recommandation #13

La commission recommande que le Parc soit aménagé prioritairement pour les piétons et les cyclistes en mettant en œuvre les actions suivantes :

- ***Établir une hiérarchie claire des sentiers piétonniers comprenant un réseau primaire reliant la majorité des pôles d'activités et le métro en planifiant des traverses sécuritaires;***
- ***Élargir le réseau cyclable sur les îles et améliorer les services aux adeptes du vélo, tels des points d'eau et de repos;***
- ***Réduire le nombre de stationnements pour aménager une promenade riveraine qui favorise l'appropriation des berges par les piétons et les cyclistes.***

Circulation véhiculaire et de transit

La commission est d'avis que pour préserver l'environnement naturel du Parc et pour améliorer l'expérience des usagers, la présence de véhicules privés doit être diminuée sur le réseau routier

⁶⁹⁰ CRE-Montréal, doc. 8.35, p. 10

insulaire du Parc, en limitant notamment la circulation de transit. Cette mesure va de pair avec la réduction du nombre de stationnements ainsi que les mesures pour favoriser le transport collectif et actif.

À l'instar de plusieurs participants à la consultation qui ont souligné que la circulation de transit nuit à la quiétude du Parc, à sa faune et à la sécurité des cyclistes et des piétons, la commission est d'avis qu'un objectif du prochain plan directeur serait de revoir la circulation de transit sur son réseau routier interne. À cet égard, il est pertinent d'étudier des solutions pour réduire la circulation de transit sur le chemin Macdonald, le tronçon de l'île Sainte-Hélène qu'il faut emprunter entre le pont Jacques-Cartier et le pont de la Concorde pour transiter entre la Rive-Sud et le centre-ville de Montréal.

Dans son étude « *Mobilité au parc Jean-Drapeau* », la SPJD note que « *même si le transit n'est pas si important sur les îles, la vocation du site n'est pas de recevoir ce type de circulation et cela peut causer des problématiques de circulation considérant que le réseau n'est pas adapté pour de forts débits*⁶⁹¹ ».

Commandées par la SPJD, plusieurs études évaluant la circulation de transit mentionnent, depuis 2006⁶⁹², des problèmes de congestion sur le chemin Macdonald lors de la saison estivale. Elles proposaient des mesures de contrôle de la circulation et recommandaient notamment la mise en place d'une signalisation de circulation locale, de contrôle aux extrémités est et ouest du chemin Macdonald, et l'installation de dos d'âne allongés.

La commission considère qu'il faut envisager diverses mesures de mitigation pour décourager l'utilisation de l'île Sainte-Hélène comme raccourci entre la Rive-Sud et le centre-ville en concordance avec l'objectif de réduire l'utilisation de la voiture pour l'ensemble des usagers du Parc. La commission souligne qu'il ne s'agit aucunement de bloquer la circulation sur l'avenue Pierre-Dupuy ni sur le pont de la Concorde ou l'accès aux visiteurs du Parc, mais de s'assurer que la circulation véhiculaire respecte l'esprit et la vocation du lieu.

Recommandation #14

Afin de réduire l'utilisation de la voiture privée dans le Parc, la commission recommande de :

- ***Diminuer l'espace réservé au stationnement des voitures;***
- ***Décourager toute circulation de transit sur le réseau viaire de l'île Sainte-Hélène.***

⁶⁹¹ Mobilité au parc Jean-Drapeau : État des lieux, enjeux et premiers constats, doc. 3.3.2, p. 13

⁶⁹² Jonathan Cha, doc. 3.3.1, p. 22

3.3.5 Orientation 5 : diversifier et consolider l'offre de services et d'activités

La fréquentation

Déjà dans l'état des lieux du plan de 1993, on soulignait que les îles pourraient mieux satisfaire les besoins récréatifs de la population montréalaise, et aussi qu'elles pourraient devenir un attrait touristique plus important⁶⁹³.

D'après la SPJD, des quelque huit millions de personnes qui passent sur le territoire des îles chaque année, moins de 15 % y vont spécifiquement pour visiter le Parc ou pour assister à une activité initiée et exploitée par le Parc. La SPJD évalue son taux de croissance de fréquentation à 1,1 % annuellement depuis 2013; toutefois, les personnes qui s'y rendent le font pour une seule activité généralement concentrée durant la période estivale. La majorité des personnes jointes par la consultation en ligne⁶⁹⁴ confirme ce constat et déclare que leur fréquentation du site est surtout concentrée en été.

Selon la SPJD, le tiers de son achalandage est dû à la pratique d'un sport, que ce soit des athlètes d'élite ou des adeptes amateurs. S'appuyant seulement sur les prévisions de croissance de la population montréalaise, l'administration du Parc estime qu'elle peut s'attendre à une croissance de fréquentation relative à la pratique d'un sport d'au-delà de 35 % d'ici 2028.

Par ailleurs, selon Tourisme Montréal, plus d'une dizaine de millions de touristes visitent Montréal chaque année. Dans son document d'analyse des enjeux de l'offre, la SPJD évalue à 1,6 million le nombre d'excursionnistes et de touristes qui fréquentent le Parc. Ces données démontrent qu'il existe un fort potentiel de croissance si l'offre d'activités et les services s'adaptent aux aspirations des visiteurs. « *Les Montréalais comme les touristes qui fréquentent le Parc recherchent une expérience récréotouristique basée sur la détente, le sport et le divertissement (...) alliant détente et nature, connectivité, culture, pôle d'attraction majeur et rassemblement*⁶⁹⁵. »

L'accroissement de la fréquentation est un objectif qui ne date pas d'hier. Parmi les principes directeurs du plan de 1993, on pouvait lire ceci : « *Afin de mieux exploiter le potentiel des îles, il est primordial de faire en sorte que chacun puisse trouver sur les îles, chaque jour de l'année, un produit de base constant et attrayant*⁶⁹⁶. »

Pour la commission, il s'agit d'un objectif qui est à retenir, mais pas à tout prix ni tous azimuts. On peut s'attendre à ce que la construction du nouvel amphithéâtre, des paddocks et l'ouverture éventuelle du pavillon Hélène-de-Champlain contribuent naturellement à l'augmentation du

⁶⁹³ Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des îles, doc. 3.5, p. 14

⁶⁹⁴ Synthèse et analyse de la participation en ligne, doc. 4.15

⁶⁹⁵ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.3.6, p. 11

⁶⁹⁶ Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des îles, doc. 3.5, p. 24

nombre de visiteurs sur les îles, tel que souhaité par la SPJD. Mais on a aussi vu dans les sections précédentes comment la présence de foules peut avoir des impacts environnementaux, en plus de poser un certain nombre de défis en matière de cohabitation. Accommoder plus de monde au Parc soulève des enjeux d'aménagement, de mobilité et de protection de la nature qu'il ne faut pas sous-estimer.

En considérant la répartition actuelle de la fréquentation en fonction de l'offre⁶⁹⁷, la commission est d'avis que la SPJD devrait chercher à joindre en priorité, comme certains le suggèrent, des clientèles attirées par le côté détente et sport ou par des événements de petite taille⁶⁹⁸, plus accessibles et moins envahissants pour la nature.

Recommandation #15

La commission considère que l'accroissement de la fréquentation du Parc demeure un objectif à retenir, à condition qu'il se réalise dans le respect de la vocation nature du Parc.

L'offre de services

Les chantiers en cours, l'accessibilité et une carence de services et d'équipements, notamment ceux destinés aux familles, ont été évoqués par les personnes interrogées sur le site du Parc cet été pour expliquer le faible taux de fréquentation. Ce diagnostic est largement partagé par une variété d'intervenants.

La SPJD reconnaît aussi que son offre de services doit être améliorée : « *Les attentes des visiteurs : plus de services, de restaurants, d'espaces de détente et de nature, d'événements culturels, tables et chaises, accès à l'eau, meilleure accessibilité (vélo, à pied, etc.), sociabilité, connectivité, vue sur la ville et le fleuve...⁶⁹⁹ ».*

Plusieurs gestes sont proposés pour remédier à cette carence. La commission retient trois axes à travailler en priorité : l'offre alimentaire, les services récréotouristiques et la programmation.

L'offre alimentaire

La question de l'offre alimentaire préoccupe les participants et la commission. Elle a été abordée sous plusieurs angles, à la fois en termes de diversité, de qualité que de disponibilité, avec un constat bien résumé par le Conseil jeunesse de Montréal sur la situation actuelle et un lien à établir avec le futur plan directeur :

⁶⁹⁷ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.3.6, p. 9

⁶⁹⁸ Luc Valade, doc. 8.65, p. 4

⁶⁹⁹ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.3.6, p. 1

« Lors de la révision de l'offre de services qui fera partie du prochain plan directeur du parc Jean Drapeau, il est primordial de se pencher sur la question de l'offre alimentaire disponible sur le territoire des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Cette offre nous apparaît aujourd'hui à la fois insuffisante et mal adaptée au principe actuel de saines habitudes alimentaires⁷⁰⁰. »

L'offre de services alimentaires peut favoriser la fréquentation du Parc, et ce, à l'année⁷⁰¹. Elle est indissociable de la possibilité pour les visiteurs de passer une journée entière au Parc. Il a été évoqué par les participants qu'on puisse trouver aussi des activités de soirée avec des bars et des cafés-terrasses, au bord de l'eau⁷⁰², offrant la possibilité de prolonger sa visite après les événements culturels ou sportifs, et contribuant par conséquent à répartir la circulation sur les divers axes de déplacement.

En mettant en valeur le génie du lieu, que ce soit par la requalification de certains bâtiments ou en profitant d'éléments particuliers du paysage, la commission est d'avis que ces éléments, jumelés à la disponibilité d'une offre de services alimentaires diversifiée et pour tous les budgets, contribueraient à faire du parc Jean-Drapeau une destination recherchée.

Recommandation #16

La commission recommande que le développement d'une offre alimentaire diversifiée soit une des actions prioritaires identifiées par le futur plan directeur.

Services récréotouristiques et plein air

Selon l'administration du Parc, les adeptes de sport d'élite ou amateur constituent le tiers des usagers du Parc. Afin de faciliter la pratique du sport par un large éventail d'usagers, des suggestions intéressantes ont été avancées par des participants.

Le CRE-Montréal préconise la location d'équipements pour les activités récréatives « légères » pouvant être pratiquées sur les sentiers et les canaux, et ce, pour les quatre saisons (vélo, canot, pédalo, ski de fond, raquette). L'abonnement annuel ou saisonnier pourrait être envisagé⁷⁰³. Lors des activités contributives citoyennes, plusieurs personnes ont souhaité pouvoir louer des bateaux, des équipements de sports nautiques, des tandems ou des quadricycles⁷⁰⁴. L'absence d'entretien du Parc pendant l'hiver a été déplorée, puisqu'il pourrait s'agir d'un lieu idéal pour s'adonner à plusieurs sports d'hiver.

⁷⁰⁰ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 8.12, p. 15

⁷⁰¹ Compte rendu de la soirée thématique sur les services et activités du parc, doc. 4.9, p. 6

⁷⁰² Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 8.35, p. 19

⁷⁰³ Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 8.35, p. 15

⁷⁰⁴ Activités contributives citoyennes, doc. 8.14

Si le nouvel aménagement par pôle d'activité comprend en plus des équipements de sport aquatique, des zones de plein air organisées, animées et reconnues, il a également été avancé que la pratique sportive pourrait devenir un élément intéressant de l'image de marque du Parc. D'ailleurs, le premier but de la Politique du sport et de l'activité physique de la Ville de Montréal est de mettre en place des environnements favorables à l'activité physique pour inciter les personnes résidentes ou se déplaçant sur l'île de Montréal à devenir et à rester physiquement actives⁷⁰⁵, une politique que devrait faire sienne le PJD.

La commission est d'avis que la mise à disposition d'équipements sportifs, en plus d'accroître la fréquentation et la notoriété du Parc, pourrait aussi constituer une source de financement supplémentaire pour la SPJD.

La programmation

Selon la SPJD, le Parc est particulièrement propice à la tenue de grands événements⁷⁰⁶; d'ailleurs, le nombre de ces grands événements, culturels, sportifs ou autres, a augmenté depuis 2009, passant de 54 à 80 par année⁷⁰⁷.

Selon certains, les festivités et événements font partie intégrante de l'ADN du PJD⁷⁰⁸. Il s'agit en fait d'un lieu unique « *parce qu'il n'est pas bordé immédiatement par des résidences, parce qu'il est accessible par deux ponts et une station de métro, parce qu'il offre un espace considérable, le parc Jean-Drapeau permet des rassemblements et la tenue d'événements et festivals d'envergure comme nul autre endroit dans la région*⁷⁰⁹. » Certains recommandent même de centrer la vocation du parc Jean-Drapeau autour d'une vision axée sur le divertissement pour faire du PJD le terrain de jeu de la métropole.

La commission convient que ces grands événements initient la population montréalaise aux espaces exceptionnels du Parc et favorisent le développement d'un profond attachement au lieu⁷¹⁰. Ils contribuent également à la notoriété du PJD. Les festivals sont des succès populaires et commerciaux qui génèrent d'importantes retombées pour la métropole⁷¹¹ et participent à la vitalité culturelle de la Ville.

Cependant, malgré ces retombées positives, les visiteurs qui n'y sont pas intéressés voient leur expérience perturbée à cause des chemins détournés, des terrains clôturés, du bruit, etc. Par

⁷⁰⁵ Organisations québécoises de sport et d'activités physiques, doc. 8.29, p. 5

⁷⁰⁶ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 39

⁷⁰⁷ Annexe à la question 2-Évolution du nombre d'événements 2009-2018, doc. 4.7.1.1, p. 1

⁷⁰⁸ Culture Montréal, doc. 8.8, p. 4

⁷⁰⁹ Regroupement des événements majeurs internationaux, doc. 8.9, p. 3

⁷¹⁰ Evenko, doc. 8.16, p. 3

⁷¹¹ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, doc. 8.34, p. 5

conséquent, le Parc devient moins attrayant pour eux, même en dehors de ces périodes d'activité⁷¹².

La commission est d'avis qu'on ne peut pas réduire les caractéristiques si particulières du PJD, qu'elles soient historiques, naturelles ou culturelles, à la seule tenue de grands événements. De plus, à l'instar d'autres participants, la commission considère que « *de tenir des événements dans le Parc est un privilège, non un droit*⁷¹³ », un privilège assorti de certaines contraintes qui devront être clairement abordées dans le futur plan directeur du PJD.

La commission tient à souligner que le potentiel de développement le plus évident et souhaitable se situe en dehors des périodes d'achalandage naturel du Parc, particulièrement l'hiver. Les deux équipements majeurs qui sont présentement en construction, l'amphithéâtre et les nouveaux paddocks, devront se trouver des vocations en dehors de la période estivale. La commission y voit, pour la SPJD, une occasion de diversifier son offre. Comme mentionné au chapitre précédent, les participants apprécient déjà beaucoup les événements saisonniers et les activités thématiques tels la Fête des neiges et les Weekends du monde. Plusieurs proposent d'ailleurs d'en ajouter d'autres comme un festival d'Halloween, un marché de Noël, une cabane à sucre, etc.

Recommandation #17

En plus des grands événements, la commission recommande de prévoir dans le prochain plan directeur une offre d'activités diversifiées, accessibles à tous les publics et qui favorisent la fréquentation du Parc tout au long de l'année.

Les communications et la connectivité

Une meilleure connaissance du Parc pourrait aussi contribuer à la croissance de la fréquentation : « *De manière générale, on constate que le Parc est mal connu, particulièrement en dehors de ses grands événements et hors de la saison estivale. Comment repenser le Parc et lui donner un caractère de place publique et de destination de choix à l'année*⁷¹⁴? ».

Avec l'évolution des téléphones portables, la prolifération des réseaux sociaux et la précision des moteurs de recommandation, on assiste à un bouleversement important des manières de travailler son image de marque et sa notoriété. Les personnes commencent leur visite bien avant d'avoir pénétré sur un site. La commission a entendu les demandes des usagers d'améliorer la qualité de l'information disponible sur le site web et de créer des applications qui permettent d'améliorer l'expérience des visiteurs. La capacité de mettre des informations en rétroaction aux activités et d'évaluer des services en temps réel fait de chaque visiteur un potentiel émissaire du Parc. Pour tirer pleinement avantage de ce nouveau paradigme, les participants estiment

⁷¹² Compte rendu des rencontres individuelles avec les partenaires insulaires, doc. 4.2, p. 7

⁷¹³ Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 8.35, p. 7

⁷¹⁴ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 23

nécessaire que les capacités de connectivité au Parc soient améliorées. Un constat partagé par certains organisateurs d'événements sportifs.

3.3.6 Orientation 6 : développer un modèle plus efficace de gouvernance et de financement

Tel qu'évoqué dans la section 2 du présent chapitre, les îles qui forment le PJD ont été gouvernées différemment au fil des années. Après Expo 67 et Terre des Hommes, les Jeux olympiques de 1976, les Florales internationales de 1980, de la création du circuit Gilles-Villeneuve pour le Grand prix de Formule 1 et l'ouverture du Casino en 1993, l'administration municipale a souhaité trouver un concept pour guider le travail de la société paramunicipale sans but lucratif à qui la Ville de Montréal a confié la gestion du Parc. C'est en grande partie ce qui a mené au plan directeur de 1993. La convention signée en 1996 entre la Ville et la SPJD définit le rôle de cette dernière; elle a pour mission de gérer, d'administrer, d'exploiter, de développer, d'entretenir et d'animer le site du PJD. La SPJD a confirmé à la commission que « *la Convention de 1996 n'a pas été réactualisée à ce jour*⁷¹⁵ ». Toutefois, comme l'a démontré amplement le chapitre 2 du présent rapport, les citoyens ont été nombreux à noter des manquements importants à des éléments de mission et des choix d'investissements qui ne correspondaient pas au plan d'ensemble de 1993. De plus, plusieurs des défis posés en 1993 n'ont pas pu être résolus, faute de suivi. Ces éléments soulèvent la question de la gouvernance et de la mise en œuvre du plan directeur.

La SPJD et la gouvernance ouverte

Dans un document soumis à la consultation, la SPJD propose de transformer sa gouvernance, elle écrit vouloir : « *Agir selon des pratiques de gouvernance ouverte, transparente, participative et collaborative*⁷¹⁶. »

Le thème de la gouvernance ouverte est vaste et sa définition dépasse de loin le périmètre du présent rapport. En se référant à l'étude commandée par la SPJD à la Maison de l'innovation sociale et aux définitions de l'OCDE, rappelons qu'il s'agit de viser des objectifs précis :

- De **transparence**, comme garant de la confiance entre citoyens et politique. Cette transparence favorise la reddition de comptes et la fourniture d'informations aux citoyens sur ce que fait l'organisation;
- De **participation**, en partant du principe que le savoir est largement dispersé dans la société et que conséquemment, une participation élargie des diverses parties prenantes améliore la qualité des décisions ainsi que l'efficacité des opérations, et offre des possibilités accrues de

⁷¹⁵ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 4.7.1.11, p. 2

⁷¹⁶ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1.1, p. 4

contribuer à l'élaboration des politiques et de fournir les bénéfices de leur savoir et de l'expertise collective;

- De **collaboration**, en invitant l'ensemble de ses parties prenantes actuelles et/ou potentielles à utiliser des outils, des méthodes et des systèmes innovants pour améliorer leur niveau de collaboration et identifier de nouvelles possibilités de collaboration⁷¹⁷.

L'étude recommande de déployer une série de gestes concrets, entre autres : l'ouverture des données, la budgétisation axée sur les résultats, la budgétisation citoyenne, la mise en ligne d'une plateforme de publication des contrats et l'adoption d'une politique de consultation publique⁷¹⁸. Les participants à la consultation appellent à ce type de transformation profonde. La commission est donc d'avis que ces principes de gouvernance ouverte devraient être inscrits dans les institutions et les mécanismes chargés du développement et de la mise en valeur du Parc.

Des changements demandés par les instances vérificatrices

Outre les participants à la consultation et les propositions contenues dans certains documents de la SPJD, on retrouve des appels à des changements à la gouvernance dans deux rapports sur la gestion de la SPJD : celui du vérificateur général de la Ville de décembre 2012⁷¹⁹ et celui du Bureau de l'inspecteur général de mars 2015⁷²⁰.

Ces rapports comportent des listes de recommandations et critiquent la gestion de la SPJD. À titre d'exemple, dans un chapitre portant sur la gestion, la transparence et la reddition de comptes, le rapport de 2012 détaillait le récit de la rénovation de l'édifice Hélène-de-Champlain. Parmi les recommandations formulées par le vérificateur, on peut lire : « ... *de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de mener à terme le projet de rénovation et d'agrandissement de l'édifice du Hélène-de-Champlain tout en s'assurant : - de contrôler l'ensemble des décisions devant être prises pour garantir l'adéquation des travaux aux objectifs fixés compte tenu du programme fonctionnel et technique élaboré; - d'un suivi rigoureux des coûts devant encore être engagés, de sorte que la finalisation du projet puisse être réalisée à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue à cette fin;...* »⁷²¹

Toutefois, en 2019, la rénovation de l'édifice n'est toujours pas complétée et ce dernier n'a toujours pas de vocation définie. En novembre 2018, lors de l'étude du budget 2019 de la Ville de Montréal, la direction générale de la SPJD mentionnait que des réflexions sont en cours pour

⁷¹⁷ Maison de l'innovation sociale, doc. 3.3.4, p. 2

⁷¹⁸ Maison de l'innovation sociale, doc. 3.3.4, p. 19

⁷¹⁹ Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération, http://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2014/02/RA2012_Section5-7.pdf

⁷²⁰ Rapport et recommandations de l'inspecteur général de la Ville de Montréal — mars 2015, doc. 6.4

⁷²¹ Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal au conseil municipal et au conseil d'agglomération, http://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2014/02/RA2012_Section5-7.pdf

trouver une vocation au bâtiment fermé depuis 2009 et demandait un budget supplémentaire afin de poursuivre les travaux commencés il y a dix ans⁷²².

Dans le rapport du Bureau de l'inspecteur général de 2015, on mentionne des lacunes dans l'octroi de certains contrats⁷²³. Ce rapport suggère à la SPJD de s'appuyer davantage sur l'expertise de la Ville en matière de gestion de projets, d'affaires juridiques et d'approvisionnement⁷²⁴ et recommande de mettre en place toutes les recommandations du vérificateur général formulées en 2012⁷²⁵.

La commission est consciente que le conseil d'administration de la SPJD a depuis été renouvelé et que les actuels titulaires des sièges ne sont pas nécessairement ceux qui faisaient l'objet de ces critiques. Elle ne sait pas non plus quels gestes ont été posés depuis pour mettre en œuvre les recommandations du vérificateur général. Toutefois, elle estime que ces deux exemples illustrent bien les bénéfices qu'il y aurait à adopter, pour la gestion budgétaire et l'octroi de contrat, des principes de transparence et d'ouverture des données qui, comme il est largement démontré dans la littérature, ont pour résultat d'accroître la confiance des citoyens envers les institutions.

Recommandation #18

La commission recommande de mettre en place une réelle gouvernance transparente, avec ses outils, incluant entre autres, la budgétisation ouverte, le financement participatif, des appels d'offres élargis, une reddition de comptes publique.

Dialogue et expertise

Les nombreuses suggestions entendues par la commission en matière de gouvernance ouverte, de dialogue et d'appel à l'expertise externe ou à celle de services de la Ville pour la mise en valeur et le développement du Parc dépassent ces seuls impératifs budgétaires.

Plusieurs propositions ont été faites d'adjoindre au conseil d'administration de la SPJD des experts ou des comités réunissant des savoirs qui semblent faire défaut quant à la protection et la mise en valeur du lieu. De nombreux participants proposent de créer des tables de concertation réunissant les partenaires présents sur les îles, les organisateurs d'événements culturels et sportifs, les usagers et des experts, dans un objectif de dialogue et de concertation.

En 2017, la concertation avec les grands partenaires insulaires s'est amorcée et cette expérience, bien que toute jeune, semble appréciée. Les organisateurs d'événements et les associations

⁷²² NORMANDIN, PIERRE ANDRÉ, « PAVILLON HELENE-DE-CHAMPLAIN : BEAUCOUP RESTE A FAIRE MALGRE 16 MILLIONS DEJA INVESTIS ». LAPRESSE, 15 NOVEMBRE 2018. CONSULTE EN LIGNE : [HTTPS://WWW.LAPRESSE.CA/ACTUALITES/GRAND-MONTREAL/201811/15/01-5204266-PAVILLON-HELENE-DE-CHAMPLAIN-BEAUCOUP-RESTE-A-FAIRE-MALGRE-16-MILLIONS-DEJA-INVESTIS.PHP](https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/201811/15/01-5204266-pavillon-helene-de-champlain-beaucoup-reste-a-faire-malgre-16-millions-deja-investis.php)

⁷²³ Rapport du Bureau de l'inspecteur général, doc. 6.4, p. 16

⁷²⁴ Rapport du Bureau de l'inspecteur général, doc. 6.4, p. 65

⁷²⁵ Rapport du Bureau de l'inspecteur général, doc. 6.4, p. 66

récréotouristiques réunis pour la première fois lors de cette consultation ont également exprimé leur désir de poursuivre l'expérience. La commission note qu'il n'y a encore aucune instance de concertation prévue dans les propositions de la SPJD pour ces derniers ni pour les usagers.

Héritage Montréal recommande que la « ... *gouvernance de ce territoire soit révisée pour la centrer sur une mission de conservation et de mise en valeur d'un actif collectif patrimonial exceptionnel. La Table de concertation du Mont-Royal qui aide à interpréter une mission semblable découlant du statut de classement de la montagne par le Gouvernement du Québec, offre une expérience pertinente ici. (...) la mission de **conservation et de mise en valeur** devrait être soutenue par une instance de type comité d'aménagement et de patrimoine, réunissant les expertises nécessaires à éclairer les décisions et interventions*⁷²⁶ ».

Rappelons que le rôle de la Table de concertation du Mont-Royal, qui regroupe plusieurs acteurs concernés par l'avenir du mont Royal, notamment des représentants des milieux institutionnel, associatif, gouvernemental et municipal, consiste essentiellement en un rôle-conseil auprès des instances municipales. Elle travaille à réunir les conditions préalables au succès du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Elle met aussi sur pied, de temps à autre, des comités de travail sur des questions spécifiques⁷²⁷.

Revoir le cadre institutionnel de la gouvernance du PJD est envisageable dans le contexte du nouveau plan directeur. La commission est d'avis que la logique du « *top-down* » devrait laisser sa place à une approche qui permet la prise en compte des intérêts des divers acteurs et l'avis d'experts pour mettre en valeur et développer ce grand équipement montréalais.

Plusieurs gestes sont possibles, plusieurs déclinaisons de modèles concevables. L'objectif étant d'intégrer dans un nouveau cadre de gouvernance la volonté et les moyens d'aller puiser au potentiel de la Ville, des citoyens, des usagers, de la collectivité des experts et d'innover dans ces façons de faire. À cet effet, la commission endosse le point de vue exprimé par un participant : « *Dans tous les cas, la pluridisciplinarité devrait être valorisée. Face aux défis complexes auxquels le parc fait face, elle aide souvent à trouver des pistes de solutions originales et permet d'aller plus loin*⁷²⁸ .»

⁷²⁶ Héritage Montréal, doc. 8.60, p. 5

⁷²⁷ http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=1676,2442769&_dad=portal&_schema=PORTAL

⁷²⁸ Ordre des architectes du Québec, doc. 8.62, p. 8

Recommandation #19

La commission recommande de mettre en place une réelle gouvernance participative et collaborative, et ses pratiques associées, telles :

- **L'institutionnalisation de tables de concertation comme celle des partenaires insulaires afin de permettre une meilleure compréhension des enjeux de chacun, une définition plus claire des objectifs communs et de favoriser la collaboration, les synergies et le partage d'information entre ses membres;**
- **L'intégration du point de vue des usagers dans les structures administratives;**
- **L'adoption d'une politique d'appel à l'intelligence collective comportant notamment les deux axes suivants :**
 - **Contribution pour toute recherche de nouvelle vocation à un actif existant du Parc;**
 - **Publication des problématiques pour lesquelles le Parc est à la recherche de solutions.**

Financement et modèle d'affaires

Dans son état des lieux, la SPJD mentionne un problème de financement. « *Le fait que les investissements majeurs pour le développement du Parc aient été tributaires des grandes célébrations et des événements historiques, et que la structure actuelle de financement repose à la fois sur la disponibilité de fonds publics (PTI accordé par la Ville en fonction des priorités de l'administration municipale) et sur l'achalandage des promoteurs insulaires a plusieurs répercussions. [...] les audits confirment que le Parc n'est plus capable de maintenir ses actifs en état avec ses budgets d'opération [...] le PJD se voit dans l'obligation d'accroître ses revenus autonomes afin de pouvoir maintenir ses activités et développer le Parc [...] dans une situation où la majorité de ses activités n'atteignent pas le seuil de rentabilité⁷²⁹.* »

À défaut de disposer d'une analyse financière détaillée, la commission note que la SPJD gère un budget annuel d'environ 25 millions de dollars. S'ajoutent à ces sommes, les investissements des partenaires privés, ceux de la Ville et ceux des autres paliers de gouvernement pour des projets spéciaux. Au total, des centaines de millions de dollars ont été investis sur les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène depuis la fermeture de Terre des Hommes. Lors de la consultation, des participants ont souligné la taille importante de ces budgets et demandé qu'une réflexion soit menée sur l'origine de certains coûts qui sont peut-être compressibles⁷³⁰.

Mais au-delà d'une gestion plus serrée, ce sont les assertions de la SPJD à l'effet que la majorité des activités qu'elle organise n'atteignent pas le seuil de rentabilité qui préoccupent la commission. Dans un contexte où le Parc cherche à développer encore plus son offre de services pour faire croître sa fréquentation, la tentation peut être grande de faire croître aussi la part du privé dans la programmation du Parc et dans l'occupation du domaine public. Ceci irait à

⁷²⁹ Société du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 16

⁷³⁰ OCPM, Compte rendu de la soirée thématique 4 sur la gouvernance et le modèle d'affaires, doc. 4.12, p. 6

l'encontre des principes d'affirmation du caractère public et d'abordabilité des activités proposées par la commission pour le prochain plan directeur. Des participants ont attiré l'attention de la commission sur d'autres modèles de financement, intimement liés aux choix de gouvernance qui méritent certainement d'être étudiés.

Le modèle de gouvernance par délégation à des sociétés paramunicipales fait l'objet d'un débat sur la place publique depuis plusieurs années, entre autres, pour le manque de transparence qu'il peut induire. Par leur structure juridique, ces institutions sont assujetties à des règles de gestion moins contraignantes. Mais surtout, elles rendent moins de comptes aux citoyens.

Nouvelle gouvernance pour un nouvel élan

Les constats des participants, des instances vérificatrices et les appels à des transformations en profondeur, amènent la commission à conclure que la préparation et la mise en œuvre du futur plan directeur du Parc doit s'accompagner d'un changement de culture et s'appuyer sur des pratiques de gouvernance ouverte.

Afin de redonner un élan à ce grand parc urbain, la commission est également d'avis qu'il faut revoir la nature des institutions qui en prendront soin à l'avenir. Afin d'incarner le caractère public du Parc, la commission croit que l'institution qui gouverne sa destinée doit être publique et que ce grand équipement de la Ville de Montréal doit revenir dans le giron de l'administration municipale sous une forme transformée.

Plusieurs modèles ont été proposés par les participants, dont la transformation de la SPJD en une organisation sans but lucratif, à l'instar des Amis de la montagne ou du Central Park Conservancy de New York, modèles qui devraient évidemment être adaptés aux réalités spécifiques du parc Jean-Drapeau.

Les amis de la montagne, principal partenaire de la Ville dans le Parc du Mont-Royal, ont pour mission de protéger et mettre en valeur le mont Royal en privilégiant l'engagement de la communauté, l'éducation à l'environnement et la représentation des intérêts de la montagne afin de favoriser la prise de décisions éclairées en appui à la pérennité du lieu. Dans ce modèle, Les amis de la montagne sont également responsables des services et des activités à l'intérieur du Parc, de la location d'équipements de plein air et des services de restauration, en plus d'offrir une variété d'activités culturelles, éducatives et de plein air. Les revenus générés par ces services sont réinvestis dans l'amélioration de l'expérience des visiteurs et la préservation du mont Royal. Leur statut d'organisme de charité leur permet d'entretenir un réseau important de bénévoles, de donateurs, de commanditaires et de partenaires. Leur autofinancement, qui représente 63 % de leurs revenus (environ 3 000 000 \$ en 2017⁷³¹) est réinvesti à hauteur de 82 % pour contribuer à la mise en valeur du mont Royal par des projets d'amélioration, de restauration, d'éducation

⁷³¹ Les amis de la montagne, rapport annuel 2017

ou de conservation. En collaboration avec la Table de concertation du Mont-Royal et le Bureau du Mont-Royal de la Ville de Montréal, ils s'assurent de mettre en place les conditions pour réaliser le suivi du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

C'est en grande partie le même modèle qu'utilise le Central Park Conservancy qui gère les 843 hectares de ce grand espace vert iconique de la Ville de New York. Le rôle de l'organisme consiste à assurer les opérations d'entretien et d'aménagement paysager du parc, à s'occuper des arbres, à enlever les graffitis, à gérer les terrains de jeux, les chalets du parc, les infrastructures et attraites incluant le mobilier urbain et les monuments. L'organisme peut également proposer et entreprendre des améliorations dans le parc, à condition de lever auprès de la société civile, des entreprises et des fondations, un certain pourcentage des fonds requis pour ces projets. « *Since 1980, the Central Park Conservancy has invested \$950 million in Central Park to support Park operations, capital improvements, and public programs for Park visitors and volunteers*⁷³². »

La Ville de New York, pour sa part, se réserve le contrôle et la responsabilité des politiques pour le développement du parc. « (...) *The Parks Commissioner and officials of the City of New York/NYC Parks are involved in all aspects of Park planning, and must approve all capital improvements the Conservancy seeks to undertake. In addition, administrative rulemaking, law enforcement, and concessions operations in Central Park are under the exclusive domain of the City*⁷³³. »

Afin de puiser au savoir-faire des services de la Ville, tant en urbanisme, transport, patrimoine, culture et gestion de projets, qu'à celui d'experts ou de groupes, il est absolument nécessaire de revoir la convention de 1996 pour introduire un nouveau partage des tâches entre le Service des grands parcs et la SPJD.

La commission, quant à elle, croit que la constitution d'un nouveau bureau du Parc sous la responsabilité du service des grands parcs de la Ville serait porteuse du renouveau nécessaire pour réaliser le plein potentiel du Parc durant les dix prochaines années. Elle encourage donc les instances responsables à considérer toutes les options pour marquer un changement profond et donner un nouvel élan à ce parc majestueux.

Toute nouvelle structure qui sera choisie par la Ville devra comprendre des tables de concertation et une formule de gouvernance ouverte, résolument transparente. Cette formule nous apparaît la plus pertinente et la plus innovante.

Recommandation #20

Afin de transformer en profondeur les façons de faire au PJD et réussir un prochain plan directeur ambitieux, la commission recommande que la convention de 1996 soit mise à jour pour redonner plus de responsabilités à la Ville de Montréal et pour s'assurer de puiser au

⁷³² <http://www.centralparknyc.org/about/>

⁷³³ Ibid

savoir-faire des services de la Ville tant en urbanisme, qu'en transport, patrimoine, culture et gestion de projets. Elle suggère aussi fortement d'analyser de nouveaux modèles de gouvernance pour assurer le respect des principes du futur plan directeur, la mise en place d'un nouveau modèle de financement plus performant, et l'intégration des parties prenantes dans les décisions de gouvernance.

La mise en œuvre

Dans les documents de mise au jeu fournis par la SPJD, il est stipulé que :

« Au regard de la vision et des valeurs qui ont été mises de l'avant, la SPJD estime ainsi que le prochain Plan directeur aura rempli ses promesses, suivant les conditions de succès et le développement d'un nouveau concept d'aménagement, selon les indicateurs suivants :

- *Le PJD est revitalisé et perçu comme un lieu symbolique de la métropole;*
- *Le PJD contribue significativement au développement économique, social et environnemental de Montréal;*
- *La fréquentation du Parc est accrue en raison de l'accueil, de l'animation et des activités qui favorisent une perception positive des utilisateurs;*
- *Le PJD est reconnu comme étant un haut lieu de l'innovation sociale et environnementale;*
- *Les citoyens ont des liens positifs avec le Parc grâce à une plus grande transparence;*
- *Un grand nombre de bénévoles, citoyens, groupes, entreprises et municipalités participent de façon active aux diverses initiatives novatrices environnementales;*
- *L'atteinte des objectifs de santé publique et de développement durable est en progression, et que le PJD a contribué aux objectifs de carboneutralité de la Ville;*
- *Un sentiment d'appartenance et de fierté est ressenti en lien avec le PJD;*
- *La valeur du PJD est reconnue et se traduit en un réinvestissement dans ce patrimoine collectif;*
- *L'histoire du territoire et son patrimoine sont mieux connus par les Montréalais et les touristes⁷³⁴ ».*

Tous ces indicateurs interpellent la notion de mise en œuvre à ne pas confondre avec le plan d'action. Un plan de mise en œuvre reprend les principaux éléments du plan d'action et permet de définir comment les atteindre et en combien de temps. Il permet de définir quand, où, comment et par qui sont menées les activités ainsi que de suivre les progrès au fur et à mesure de la mise en œuvre.

⁷³⁴ État des lieux du parc Jean-Drapeau, doc. 3.1, p. 21

Pendant les deux dernières décennies, les citoyens ont eu l'impression que le Parc se développait sans vue d'ensemble et au gré des visions des différentes administrations du Parc. Arriver à réaliser les ambitions du prochain plan directeur pour corriger les erreurs du passé demanderont des engagements fermes de la part des instances qui procéderont à son adoption.

La commission tient à rappeler que quelques conditions lui paraissent essentielles pour y arriver :

- Considérer l'entièreté du plan de mise en œuvre comme un seul projet, le séquencer adéquatement et mettre en place une gouvernance qui reflète ces choix;
- Affecter d'emblée les ressources financières nécessaires, notamment celles requises pour les aménagements et la mise à niveau des infrastructures vertes du Parc;
- Prévoir des examens publics réguliers de l'avancement de la mise en œuvre;
- Prévoir des mécanismes réguliers de mise à jour du plan d'action qui permettront de s'adapter, le cas échéant, aux aléas de la conjoncture.



CONCLUSION

Le parc Jean-Drapeau est non seulement le plus grand parc de Montréal, mais il jouit d'une grande réputation à l'échelle nationale et même internationale. Sa localisation au milieu du fleuve, la diversité de ses milieux naturels, son passé historique et la diversité des activités culturelles et sportives qui s'y déroulent en font un lieu unique.

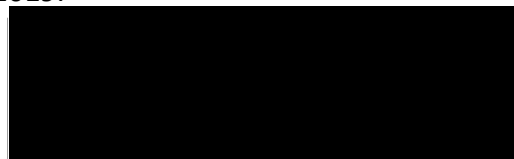
Cependant, au cours des dernières années, les investissements sont allés de préférence vers des aménagements lourds au détriment de la qualité générale des lieux qui s'est détériorée. Si les grands événements culturels et sportifs attirent toujours des foules, la sauvegarde du patrimoine bâti et la protection du milieu naturel ont été négligées.

Il est donc grand temps de repenser l'avenir de ce joyau montréalais et la préparation d'un plan directeur d'aménagement et de développement constitue une occasion unique de rectifier le tir. D'ailleurs, le temps presse : des projets de construction doivent être achevés et des ententes avec des partenaires insulaires doivent être renouvelées à court terme. La protection de certains bâtiments et la restauration d'ensembles naturels sont dues depuis longtemps.

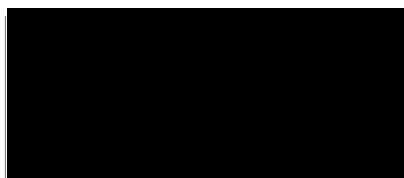
Pour la commission, le plan directeur de 1993 constitue encore aujourd'hui une assise solide pour amorcer la préparation du futur plan directeur du PJD et propose d'orienter son élaboration autour des sept principes et des six orientations qui se dégagent de la consultation.

Celle-ci a mis en lumière le grand attachement des partenaires et des usagers pour ce parc. Quel que soit leur champ d'intérêt, ils sont venus nombreux le rappeler à la commission. Plusieurs participants partagent aussi le sentiment que la gouvernance du lieu laisse à désirer et souhaitent que le prochain plan directeur soit assorti, dès son adoption, de modalités de mise en œuvre.

Fait à Montréal, le 27 mars 2019.



Jean Burton
Président de commission



Isabelle Beaulieu
Commissaire



Francine Simard
Commissaire



Annexe 1 – Les renseignements relatifs au mandat

Le mandat

Le 9 août 2017, le conseil municipal confiait à l'Office de consultation publique de Montréal le mandat de tenir une consultation publique pour accompagner la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre d'une démarche de préconsultation et de consultation pour l'élaboration du prochain Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau. À la suite des élections municipales du 5 novembre 2017, ce mandat a été précisé dans une lettre signée par la mairesse de Montréal le 6 avril 2018.

La consultation publique

La démarche de consultation a été annoncée le 24 avril 2018. À compter de cette date, la documentation relative au projet a été rendue disponible aux bureaux de l'OCPM ainsi que sur son site Internet.

Pour diffuser l'information relative aux consultations publiques, l'OCPM s'appuie aussi sur une communauté de citoyens et d'organismes qui suivent ses activités. Ainsi, la présente consultation a été annoncée au plus de 2 800 abonnés à son infolettre, aux 11 000 abonnés à ses pages Facebook et Twitter.

Une rencontre préparatoire a eu lieu le 13 avril 2018 aux bureaux de l'Office entre les commissaires et les représentants de la Société du parc Jean-Drapeau.

La commission a tenu une séance d'information les 24 avril à la Grande bibliothèque, diffusée en vidéo sur ses réseaux sociaux et suivie par plus de 1 000 personnes, en direct ou en différé, en plus des 220 personnes présentes dans la salle. Une série d'activités de consultation ont été tenues entre les mois d'avril et d'octobre qui ont permis à plus de 7 100 personnes de donner leur opinion.

Les auditions d'opinions se sont déroulées entre le 26 septembre et le 3 octobre.

La commission et son équipe

Jean Burton, président de la commission

Isabelle Beaulieu, commissaire, en remplacement de Priscilla Ananian

Francine Simard, commissaire

Estelle Beaudry, secrétaire-analyste

Akos Verboczy, secrétaire-analyste

Hadrien Chénier-Marais, responsable de la mobilisation et de la participation en ligne

L'équipe de l'OCPM

Luc Doray, secrétaire général
Brunelle-Amélie Bourque, chargée de logistique et communications
Louis-Alexandre Cazal, webmestre
Élisabeth Doyon, designer multimédia
Lizon Levesque, adjointe administrative
Anik Pouliot, directrice des communications
Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation
Denise Mumporeze, préposée à l'accueil

Les porte-paroles et les personnes-ressources de la Société du parc Jean-Drapeau

Ronald Cyr, directeur général
Martine Primeau, conseillère principale projets spéciaux et développement stratégique
François Cartier, directeur marketing, développement commercial et communications
Mario Duguay, directeur infrastructures et gestion de projets
Marc-André Dawson, directeur opérations
Pascal Mallejac, chargé de projets, transport et mobilité
Jonathan Cha, chargé de projets
Jean-Jacques Lincourt, consultant
Geneviève Meloche, rédactrice stratégique - projets spéciaux
Geneviève Boyer, chef communications
Catherine St-Pierre, chargée de projets
Mathieu Bolduc, analyste financier et prix de revient

Les participants aux séances d'information (par ordre d'inscription)

Martin Dion
Franc-Sois Dandurand
Dinu Bumbaru
Derek Robertson
Jean Thompson
Daniel Chartier
François Carignan
Christophe Malaterre
Denis Côté
Stéphane Dubois
Bertrand Larose
François Charest
François Diebolt
Tzveta Todorova
Emmanuel Poncelet
Jean-Daniel Langlois
Édith Moranville
Stéphane Guillemette
Matteo Cendamo

Michelle Doat
François Bédard
Caroline Magar
Dinu Bumbaru
Julie Bélanger
Roger Laroche
Robert Royal
Denis Taillefer
Sabine Delva
Stéphane Côté

La liste des citoyens et organismes qui ont soumis une opinion écrite avec ou sans présentation orale apparaît à l'annexe 2 sous la rubrique 8.



Annexe 2 – La documentation

1. Procédure et objet du mandat

- 1.1. Sommaire décisionnel
 - 1.1.1. Lettre de la mairesse de Montréal
- 1.2. Recommandation
- 1.3. Résolution

2. Démarche de consultation

- 2.1. Communiqué de presse - 5 avril 2018
- 2.2. Étapes de la consultation – Infographie
- 2.3. Dépliant

3. Documentation déposée par le promoteur

- 3.1. État des lieux du parc Jean-Drapeau dans le cadre des consultations publiques et préparation du plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau 2018-2028
 - 3.1.1. Cadre stratégique du parc Jean-Drapeau
- 3.2. Fiches synthèses des portraits de situation
 - 3.2.1. Visions d'aménagement pour le parc Jean-Drapeau (1992-2017)
 - 3.2.2. Mobilité au parc Jean-Drapeau : État des lieux, enjeux et premiers constats
 - 3.2.3. Réflexions stratégiques de développement durable pour le parc Jean-Drapeau
 - 3.2.4. Lignes directrices visant la mise en place d'une gouvernance ouverte au parc Jean-Drapeau
 - 3.2.5. Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage
 - 3.2.6. Analyse des enjeux pour le développement de l'offre du parc Jean-Drapeau
- 3.3. Portraits de situation
 - 3.3.1. Visions d'aménagement pour le parc Jean-Drapeau (1992-2017)
 - 3.3.2. Mobilité au parc Jean-Drapeau : État des lieux, enjeux et premiers constats
 - 3.3.3. Réflexions stratégiques de développement durable pour le parc Jean-Drapeau
 - 3.3.4. Lignes directrices visant la mise en place d'une gouvernance ouverte au parc Jean-Drapeau
 - 3.3.5. Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage
 - 3.3.5.1. Plan maître forestier
 - 3.3.6. Analyse des enjeux de l'offre pour l'amélioration continue de l'expérience des visiteurs du parc Jean-Drapeau
 - 3.3.7. Parc Jean-Drapeau : Portrait de la situation patrimoniale
 - 3.3.8. Portrait de l'art public au Parc Jean-Drapeau
 - 3.3.9. Études complémentaires
 - 3.3.10. Évaluation de la qualité écologique des secteurs forestiers du Mont-Boullé de l'île Sainte-Hélène
 - 3.3.11. Idéation et réflexion : Identifier les types d'événements potentiels (existants ou émergents) pour les espaces ciblés par le PAMV
 - 3.3.12. Vers un parc intelligent
 - 3.3.13. Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'île Sainte-Hélène
 - 3.3.13.1. Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'île Sainte-Hélène
 - 3.3.14. Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'île Notre-Dame
 - 3.3.14.1. Énoncé de l'intérêt patrimonial de l'île Notre-Dame
 - 3.3.15. Le parc Jean-Drapeau en 2037
 - 3.3.16. Le plan d'investissement et de financement – 2009
- 3.4. Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles – 1993
- 3.5. Présentation lors de la séance d'information
 - 3.5.1. Vidéo <https://youtu.be/13lp16WcnA8>
 - 3.5.2. Affiches
- 3.6. Étude acoustique pour l'amphithéâtre extérieur du parc Jean-Drapeau - février 2017

- 3.7. Tableau comparatif des statuts du Mont-Royal et du parc Jean-Drapeau (concernant la charte et l'historique)
- 3.8. Analyse de cycle de vie préliminaire des activités de la société du parc Jean-Drapeau - 14 mai 2018
- 3.9. Plan directeur de mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène - septembre 2001

4. Travaux de la commission

- 4.1. Compte rendu de la rencontre préparatoire avec la SPJD
- 4.2. Compte rendu des rencontres individuelles avec les partenaires insulaires
- 4.3. Compte rendu de la rencontre avec les organisateurs d'événements
- 4.4. Compte rendu de la rencontre de groupe avec les partenaires insulaires
- 4.5. Compte rendu de la rencontre avec les organisations récréotouristiques
- 4.6. Suivi des documents demandés par les citoyen(ne)s lors de la séance d'information
 - 4.6.1. Réponse de la SPJD
- 4.7. Questions et demandes de la commission à l'attention de la SPJD – 27 juin 2018
 - 4.7.1. Réponses aux questions et demandes d'information de la commission - 29 août 2018
 - 4.7.1.1. Annexe à la question 2 - Évolution nombre événements 2009-2018
 - 4.7.1.2. Annexe à la question 3 - Convention Ville-SPI_1996_ annexe 1- 2009 _annexe 1- 2012
 - 4.7.1.3. Annexe 1 à la question 4 - Liste des locataires (2017)
 - 4.7.1.4. Annexe 2 à la question 4 - Liste espaces locatifs SPJD
 - 4.7.1.5. Annexe 3 à la question 4 - Liste locataires SPJD (Installations sportives)
 - 4.7.1.6. Annexe 4 à la question 4 - Tarification 2019
 - 4.7.1.7. Annexe à la question 8 - Lettres patentes 1983-2010
 - 4.7.1.8. Annexe à la question 11 - Exigences promoteurs d'événements – 2018
 - 4.7.1.9. Annexe 1 à la question 13 - Demande de CA en vertu de l'article 22 de la LQE – août 2015
 - 4.7.1.10. Annexe 2 à la question 13 - Synthèse de l'intégrité écologique du PJD - mars 2005
 - 4.7.1.11. Annexe 1 à la question 17 - Comparaison des différents statuts des trois premiers grands parcs de Montréal
 - 4.7.1.12. Annexe 2 à la question 17 - Évolution de la gouvernance du PJD
 - 4.7.2. Questions et demandes additionnelles à l'attention de la SPJD – 11 septembre 2018
 - 4.7.2.1. Réponses aux questions et demandes additionnelles – 18 septembre 2018
 - 4.7.2.2. Évaluation de l'impact acoustique de l'orientation de 3 scènes au parc Jean-Drapeau – 18 novembre 2014
 - 4.7.2.3. L'orientation des scènes au parc Jean-Drapeau - Scénarios et recommandations – 20 novembre 2014
 - 4.7.2.4. Politique des réserves de fonds de la SPJD
 - 4.7.2.5. Plan des zones du parc Jean-Drapeau
- 4.8. Compte rendu des rencontres ciblées
- 4.9. Compte rendu de la soirée thématique 1 sur les services et activités au Parc
- 4.10. Compte rendu de la soirée thématique 2 sur l'aménagement et la mise en valeur du Parc
- 4.11. Compte rendu de la soirée thématique 3 sur les transports et les déplacements
- 4.12. Compte rendu de la soirée thématique 4 sur la gouvernance et le modèle d'affaires
- 4.13. Compte rendu des activités « in situ » au parc Jean-Drapeau
- 4.14. Compte rendu des activités contributives
- 4.15. Compte rendu des interceptions et des questionnaires en ligne
 - 4.15.1. Données ouvertes des interceptions et des questionnaires en ligne

5. Documentation déposée par les participants

- 5.1. Préconsultations
 - 5.1.1. L'esprit de la forêt – Avant-Projet développé par la Biosphère, Musée de l'environnement – février 2018
 - 5.1.2. Scénario d'intégration d'une piste cyclable - Plan directeur de développement et mise en valeur des installations de la Biosphère – janvier 2011

- 5.1.3. Document synthèse – Plan directeur de développement et mise en valeur des installations de la Biosphère – mars 2010
- 5.1.4. Proposition de projet pour la célébration du 30^e anniversaire du Plan d'action St-Laurent (PASL) – février 2018
- 5.1.5. Images satellites de la partie ouest de l'île Sainte-Hélène
- 5.1.6. Les TIC au service de la valorisation du Parc Jean-Drapeau - avril 2015
- 5.1.7. Lettre de Navettes maritimes du Saint-Laurent Inc.
- 5.2. Soirées thématiques
 - 5.2.1. Extrait du discours inaugural de Jean Drapeau à l'ouverture de l'Expo 67, 27 avril 1967
 - 5.2.2. Blogue de M. Roger Laroche sur l'histoire de l'Expo 67 : <http://www.villes-ephemeres.org/>

6. Documents de référence et liens utiles

- 6.1. Plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène (PAMV)
<http://www.parcjeandrapeau.com/fr/projet-amenagement-mise-en-valeur-ile-sainte-helene-pamv/>
- 6.2. Politique de développement durable du Parc Jean Drapeau
http://www.parcjeandrapeau.com/files/publications/politique_developpement_durable.pdf
- 6.3. Publications du Parc Jean Drapeau <http://www.parcjeandrapeau.com/fr/publications/>
- 6.4. Rapport et recommandations de l'inspecteur général de la Ville de Montréal, Mars 2015
https://www.bigmtl.ca/wp-content/uploads/2016/06/rapport-recommandations-developpement-horizon-2017-societe-parc-jean-drapeau_2015-03-23.pdf
- 6.5. Financement des parcs urbains au Canada
<https://parkpeople.ca/resources/fr/research/745/financement-des-parcs-urbains-au-canada-2>
- 6.6. Bilan expérience-pilote – Gestion du bruit au Parc Jean-Drapeau – novembre 2018
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_VMA_FR/MEDIA/DOCUMENTS/GESTION%20DU%20BRUIT%20PARC%20JEAN-DRAPEAU_BILAN%202018_VF.PDF

7. Transcription et webdiffusion

- 7.1. Webdiffusion de la séance d'information, le 24 avril 2018 <https://youtu.be/w5QMhabwLX8>
 - 7.1.1. Transcription de la séance d'information du 24 avril 2018
- 7.2. Transcription de la séance d'audition des opinions du 26 septembre 2018
- 7.3. Transcription de la séance d'audition des opinions du 27 septembre 2018 à 13h00
- 7.4. Transcription de la séance d'audition des opinions du 27 septembre 2018 à 19h00
- 7.5. Transcription de la séance d'audition des opinions du 28 septembre 2018
- 7.6. Transcription de la séance d'audition des opinions du 2 octobre 2018

8. Mémoires

- 8.1. Emmanuel Poncelet
 - 8.1.1. Présentation
 - 8.1.2. Transcription
- 8.2. Les AmiEs du courant Sainte-Marie
 - 8.2.1. Présentation
 - 8.2.2. Transcription
- 8.3. Jean-Claude Marsan
 - 8.3.1. Transcription
- 8.4. Habitat 67, Tropiques Nord, Profil-0 (Complexe d'habitation de la Cité du Havre)
 - 8.4.1. Transcription
- 8.5. Amis du pavillon de la Corée de l'Expo 67
 - 8.5.1. Présentation
 - 8.5.2. Transcription
- 8.6. Silence Saint-Lambert
 - 8.6.1. Présentation
 - 8.6.2. Transcription
- 8.7. Benoit Desjardins

- 8.7.1. Transcription
- 8.8. Culture Montréal
 - 8.8.1. Transcription
- 8.9. Regroupement des évènements majeurs internationaux (RÉMI)
 - 8.9.1. Transcription
- 8.10. Vélo Québec
 - 8.10.1. Transcription
- 8.11. Gaïa Écosystèmes
 - 8.11.1. Présentation
 - 8.11.2. Transcription
- 8.12. Conseil jeunesse de Montréal
 - 8.12.1. Présentation
 - 8.12.2. Transcription
- 8.13. Tourisme Montréal
 - 8.13.1. Transcription
- 8.14. Groupe C-Vert+/Les YMCA du Québec
 - 8.14.1. Transcription
- 8.15. Musée Stewart
 - 8.15.1. Présentation
 - 8.15.2. Transcription
- 8.16. Evenko
 - 8.16.1. Transcription
- 8.17. Piknic Électronik
 - 8.17.1. Transcription
- 8.18. Regroupement QuébecOiseaux
- 8.19. Excellence sportive de l'île de Montréal (ESIM)
 - 8.19.1. Présentation
 - 8.19.2. Transcription
- 8.20. Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ)
 - 8.20.1. Transcription
- 8.21. Société des arts technologiques (SAT)
 - 8.21.1. Présentation
 - 8.21.2. Transcription
- 8.22. SenseLab / Making Art Making Politics
 - 8.22.1. Transcription
- 8.23. Daniel Chartier
 - 8.23.1. Présentation
 - 8.23.2. Transcription
- 8.24. Lab Ville Prospective
 - 8.24.1. Présentation
 - 8.24.2. Transcription
- 8.25. Vincent Léger
 - 8.25.1. Transcription
- 8.26. Étienne LaFrance
 - 8.26.1. Présentation
 - 8.26.2. Transcription
- 8.27. Consortium SLC APM
 - 8.27.1. Présentation
 - 8.27.2. Transcription
- 8.28. Roger Laroche
 - 8.28.1. Transcription
- 8.29. Organisations québécoises de sport et d'activité physique
 - 8.29.1. Transcription

- 8.30. Lupien + Matteau Architectes
 - 8.30.1. Présentation
 - 8.30.2. Transcription
- 8.31. Jeunes Sportifs Hochelaga
 - 8.31.1. Présentation
 - 8.31.2. Transcription
- 8.32. Erwan Miry
 - 8.32.1. Transcription
- 8.33. Centre Amour Montréal
 - 8.33.1. Présentation vidéo
 - 8.33.2. Transcription
- 8.34. Chambre de commerce du Montréal métropolitain
 - 8.34.1. Transcription
- 8.35. Conseil régional de l'environnement de Montréal
 - 8.35.1. Présentation
 - 8.35.2. Transcription
- 8.36. Employés-es du Parc Jean-Drapeau
 - 8.36.1. Présentation
 - 8.36.2. Transcription
- 8.37. Bienné Blémur
 - 8.37.1. Transcription
- 8.38. Tzveta Todorova
- 8.39. Festivals et Événements Québec
- 8.40. Regroupement pour un Musée canadien de l'environnement et du climat
- 8.41. Robert-François Yelle
- 8.42. Claude Daoust
- 8.43. Eau Vive Québec
- 8.44. Daniel Warthold
- 8.45. STGM architectes
- 8.46. Jour de la Terre
- 8.47. Jérôme Cliche
- 8.48. SmithGroup
- 8.49. Comité ZIP Jacques-Cartier
- 8.50. Julien Lemay-Hardy
- 8.51. Conseil des arts de Montréal
- 8.52. Chaire de tourisme Transat de l'ESG UQAM
- 8.53. Club d'aviron de Montréal
- 8.54. Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal
- 8.55. Dominic Lapointe
- 8.56. Benoit Genest
- 8.57. Docomomo Québec
 - 8.57.1. Transcription
- 8.58. Bertrand Gueguen
- 8.59. Alex Alie
- 8.60. Héritage Montréal
 - 8.60.1. Transcription
- 8.61. Moment Factory
 - 8.61.1. Transcription
- 8.62. Ordre des architectes du Québec
 - 8.62.1. Transcription
- 8.63. Denis Côté
 - 8.63.1. Présentation
 - 8.63.2. Transcription

- 8.64. Camelia Desrosiers
- 8.65. Luc Valade
 - 8.65.1. Présentation
 - 8.65.2. Transcription
- 8.66. Ikonic
 - 8.66.1. Transcription
- 8.67. Buckminster Fuller Institute
- 8.68. Rogers Communications inc.
- 8.69. Pierre Marcoux
 - 8.69.1. Présentation
 - 8.69.2. Transcription
- 8.70. Luc Beauchemin
 - 8.70.1. Présentation
 - 8.70.2. Transcription
- 8.71. Sport et loisir de l'île de Montréal
 - 8.71.1. Présentation
 - 8.71.2. Transcription
- 8.72. Plan B Developpement Inc.
 - 8.72.1. Présentation
 - 8.72.2. Transcription
- 8.73. Les Amis de la Montagne
- 8.74. Présentation
 - 8.74.1. Transcription
- 8.75. Entremise
 - 8.75.1. Transcription
- 8.76. Déposé au nom de Mark London

9. Opinions présentées en ligne

- 9.1. Image et notoriété : <http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-notoriete>
- 9.2. Vocation : <http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-vocation>
- 9.3. Sécurité : <http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-securite>
- 9.4. Accès et départ du parc : <http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-acces>
- 9.5. Déplacements sur le site : <http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-deplacements>
- 9.6. Innovation : <http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-innovation>
- 9.7. Patrimoine naturel et bâti : <http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-patrimoine>
- 9.8. Accès au fleuve : <http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-fleuve>
- 9.9. Activités quatre saisons : <http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-quatre-saisons>
- 9.10. Autres opinions : <http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-autre>
- 9.11. English : <http://ocpm.qc.ca/fr/content/parc-jean-drapeau-opinions-en-ligne-english>

Annexe 3 – Recommandations

Recommandation #1

La commission recommande que le plan directeur de 1993 serve de base pour la préparation du futur plan directeur du parc Jean-Drapeau et que la recherche d'un équilibre harmonieux entre les composantes nature et événementielle de la vocation du Parc en soit la préoccupation première.

Recommandation #2

La commission recommande que la vision du prochain plan directeur repose sur quatre prémisses :

- ***le retour à la notion de grand parc urbain animé, vert et bleu;***
- ***l'affirmation résolue de son caractère public et accessible;***
- ***la cohabitation harmonieuse des différentes activités et des différents usagers du Parc;***
- ***l'importance de miser sur le savoir-faire montréalais pour mettre en valeur ce lieu exceptionnel.***

Recommandation #3

La commission recommande que la qualité générale du lieu et de son environnement vert et bleu soit considérée comme la stratégie première du futur plan directeur pour augmenter l'attractivité et la fréquentation du Parc.

Recommandation #4

La commission recommande que le futur plan directeur affirme les sept principes suivants :

- ***Le caractère public du Parc et l'abordabilité de ses activités;***
- ***Le respect de la nature et de l'environnement;***
- ***Le respect de l'identité et de l'esprit du lieu;***
- ***La cohabitation harmonieuse;***
- ***Le recours au savoir-faire local;***
- ***La saine gestion environnementale;***
- ***La gouvernance participative.***

Recommandation #5

La commission recommande d'élaborer le futur plan directeur autour des six orientations suivantes :

- **Conserver et mettre en valeur les espaces verts et bleus;**
- **Honorer l'histoire et le patrimoine;**
- **Consolider l'organisation spatiale en un tout cohérent;**
- **Favoriser des choix de mobilité respectueux de l'esprit des lieux;**
- **Diversifier et consolider l'offre de services et d'activités;**

Développer un modèle plus efficace de gouvernance et de financement.

Recommandation #6

Afin de protéger et de revitaliser les espaces verts du Parc, la commission recommande de :

- **Repenser l'aménagement du Parc afin que celui-ci comprenne des lieux de rassemblement naturels, des jardins et des zones sauvages, dans un aménagement intégré, notamment par le boisement de vastes secteurs des îles, en se basant sur l'approche et les recommandations du document de réflexion « Réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage »;**
- **Déminéraliser et verdir des espaces de stationnement et d'entreposage en bordure du fleuve;**
- **Protéger l'intégralité des zones vertes susceptibles d'être affectées par les activités et les événements qui se déroulent au Parc, particulièrement dans le secteur du mont Boullé;**
- **Restaurer et assurer l'entretien des Jardins des Floralies de l'île Notre-Dame.**

Recommandation #7

Afin de protéger et de revitaliser les espaces bleus du Parc, la commission recommande de :

- **Aménager et naturaliser les berges, notamment les sites existants offrant des points de vue sur le fleuve et la ville, pour en redonner l'accès aux visiteurs dans des conditions attrayantes et respectueuses de la nature et du fleuve;**
- **Restaurer et assurer l'entretien des canaux de l'île Notre-Dame et mettre en valeur l'ensemble des marais et étangs du Parc.**

Recommandation #8

Afin de protéger et de mettre en valeur les éléments patrimoniaux du Parc, la commission recommande de :

- **Restaurer les bâtiments et espaces de rassemblements aujourd'hui délaissés, notamment la Place des Nations, le Pavillon de la Corée, le Hélène-de-Champlain et les édifices militaires;**
 - **Trouver une vocation aux bâtiments sous la responsabilité de la SPJD qui sont sous-utilisés, abandonnés, ou en fin de bail;**
 - **Proposer une toponymie des lieux et bâtiments rappelant l'insularité et l'histoire du Parc;**
- Installer un mobilier urbain et un plan lumière inspirés d'Expo 67 et les utiliser comme signature unifiant le parc Jean-Drapeau.**

Recommandation #9

Afin de redonner de la cohérence à l'organisation spatiale des lieux, la commission recommande de :

- **Définir les fonctions et usages des divers pôles d'activités en réfléchissant aussi à ce qui les unit et aux transitions entre eux;**
 - **Développer et mettre en place une signalétique originale pour l'ensemble du PJD qui pourrait devenir son image de marque;**
- Décliner cette signalétique dans l'affichage, le mobilier urbain, le plan lumière, mais aussi dans l'espace virtuel, notamment sous forme d'icônes, de textes alphanumériques ou vocaux, offrant de l'information en temps réel.**

Recommandation #10

Afin d'accroître l'impression d'unité du Parc, la commission recommande de :

- **Relier les « pôles d'activités » en divers circuits;**
- **Doter le Parc d'une structure claire d'organisation de l'espace en hiérarchisant les sentiers, les réseaux piétonniers, cyclables et routiers;**
- **Favoriser les déplacements multimodaux pour satisfaire les besoins d'une clientèle variée.**

Recommandation #11

La commission recommande de doter le Parc d'une charte du paysage des îles qui regrouperait l'ensemble des informations à prendre en compte pour unifier tous les projets de création, d'aménagement et d'installation au parc Jean-Drapeau.

Recommandation #12

Afin d'améliorer les déplacements vers et dans le Parc, la commission recommande de :

- *Miser sur le transport collectif d'abord et avant tout (bus, métro, navettes fluviales) pour se rendre au Parc;*
- *Mettre en place un système de navette interne léger et électrique pour relier tous les pôles d'activités du Parc et la station de métro Jean-Drapeau et éventuellement la station du REM;*
- *De repenser l'aménagement afin de favoriser le transport actif.*

Recommandation #13

La commission recommande que le Parc soit aménagé prioritairement pour les piétons et les cyclistes en mettant en œuvre les actions suivantes :

- *Établir une hiérarchie claire des sentiers piétonniers comprenant un réseau primaire reliant la majorité des pôles d'activités et le métro en planifiant des traverses sécuritaires;*
- *Élargir le réseau cyclable sur les îles et améliorer les services aux adeptes du vélo, tels des points d'eau et de repos;*
- *Réduire le nombre de stationnements pour aménager une promenade riveraine qui favorise l'appropriation des berges par les piétons et les cyclistes.*

Recommandation #14

Afin de réduire l'utilisation de la voiture privée dans le Parc, la commission recommande de :

- *Diminuer l'espace réservé au stationnement des voitures;*
- *Décourager toute circulation de transit sur le réseau viaire de l'île Sainte-Hélène.*

Recommandation #15

La commission considère que l'accroissement de la fréquentation du Parc demeure un objectif à retenir, à condition qu'il se réalise dans le respect de la vocation nature du Parc.

Recommandation #16

La commission recommande que le développement d'une offre alimentaire diversifiée soit une des actions prioritaires identifiées par le futur plan directeur.

Recommandation #17

En plus des grands événements, la commission recommande de prévoir dans le prochain plan directeur une offre d'activités diversifiées, accessibles à tous les publics et qui favorisent la fréquentation du Parc tout au long de l'année.

Recommandation #18

La commission recommande de mettre en place une réelle gouvernance transparente, avec ses outils, incluant entre autres, la budgétisation ouverte, le financement participatif, des appels d'offres élargis, une reddition de comptes publique.

Recommandation #19

La commission recommande de mettre en place une réelle gouvernance participative et collaborative, et ses pratiques associées, telles :

- ***L'institutionnalisation de tables de concertation comme celle des partenaires insulaires afin de permettre une meilleure compréhension des enjeux de chacun, une définition plus claire des objectifs communs et de favoriser la collaboration, les synergies et le partage d'information entre ses membres;***
- ***L'intégration du point de vue des usagers dans les structures administratives;***
- ***L'adoption d'une politique d'appel à l'intelligence collective comportant notamment les deux axes suivants :***
 - ***Contribution pour toute recherche de nouvelle vocation à un actif existant du Parc;***
 - ***Publication des problématiques pour lesquelles le Parc est à la recherche de solutions.***

Recommandation #20


Afin de transformer en profondeur les façons de faire au PJD et réussir un prochain plan directeur ambitieux, la commission recommande que la convention de 1996 soit mise à jour pour redonner plus de responsabilités à la Ville de Montréal et pour s'assurer de puiser au savoir-faire des services de la Ville tant en urbanisme, qu'en transport, patrimoine, culture et gestion de projets. Elle suggère aussi fortement d'analyser de nouveaux modèles de gouvernance pour assurer le respect des principes du futur plan directeur, la mise en place d'un nouveau modèle de financement plus performant, et l'intégration des parties prenantes dans les décisions de gouvernance.




LA MISSION

L'OCPM a été créé tout spécialement pour que certaines consultations publiques soient menées par une entité neutre et indépendante. Les rapports de consultation de l'OCPM incluent toujours une analyse des préoccupations de la communauté ainsi que des recommandations spécifiques pour guider les décisions des élus.



 1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec)
H3A 1X6

 Téléphone : 514 872-3568

Suivez l'OCPM sur...



ocpm.qc.ca

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Jonathan Cha
Conseiller en aménagement
Société du parc Jean-Drapeau
jcha@parcjeandrapeau

Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

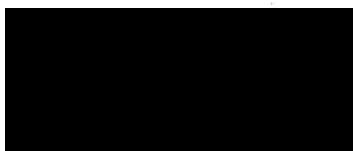
Par la présente, je vous informe que la proposition de classement de la place des Nations et du Lac des Cygnes n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que le contexte de conservation actuel du bien ne justifie pas son classement. Porte d'entrée de l'Exposition universelle de Montréal de 1967 durant son déroulement, la place des Nations se démarque par son caractère novateur dû à son concepteur, l'architecte André Blouin. Toutefois, plusieurs des éléments caractéristiques du lieu, dont ses passerelles, ont été retirés ou devront être remplacés à brève échéance. Par ailleurs, la place des Nations est incluse dans le site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène cité par la Ville de Montréal, qui dispose des outils d'urbanisme adéquats pour assurer sa pérennité.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Jonathan Guénette, directeur des services à la clientèle de l'Île de Montréal, par courriel à l'adresse suivante : jonathan.guenette@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Jonathan Guénette, Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Serge Lamontagne
Directeur général
Ville de Montréal
serge.lamontagne@montreal.ca

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement de la place des Nations et du lac des Cygnes et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

En effet, l'analyse a révélé que la place des Nations, porte d'entrée de l'Exposition universelle de Montréal de 1967 durant son déroulement, se démarque par son caractère novateur dû à son concepteur, l'architecte André Blouin. Toutefois, plusieurs des éléments caractéristiques du lieu, dont ses passerelles, ont été retirés ou devront être remplacés à brève échéance. Par ailleurs, la Ville de Montréal dispose des outils d'urbanisme adéquats pour assurer sa pérennité.

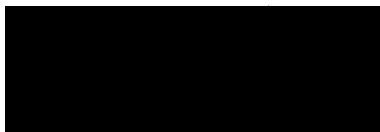
L'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la municipalité doit être informée lorsqu'une proposition de classement n'est pas retenue afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer l'immeuble. Or, votre municipalité a déjà cité le site patrimonial de l'Île Sainte-Hélène, dans lequel se trouvent la place des Nations et le lac des Cygnes, en septembre 2007, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Jonathan Guénette, directeur des services à la clientèle de l'Île de Montréal, par courriel à l'adresse suivante : jonathan.guenette@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Jonathan Guénette, Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal

N/Réf : 49081

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales



Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Bureau du patrimoine de la toponymie et de l'expertise

Ville de Montréal

Mai 2007

« Au milieu du fleuve y a vne isle d'environ trois quarts de lieues de circuit, capable d'y bastir vne bonne & forte ville, & l'auons nommée l'isle de sainte Elaine. »

Samuel de Champlain, 1611.

« Je suis d'opinion qu'il serait expédient de détruire toutes les fortifications à Montréal, d'y vendre toutes les poudrières et les bâtiments militaires pour les placer sur l'île Sainte-Hélène, en autant qu'on y trouvera de l'eau pour les troupes. »

Arthur Wellesley, duc de Wellington, 1819.

« Avec l'île Ste.Hélène la campagne est à tous, à la ville et aux faubourgs. Les pauvres, pour la belle saison, deviennent égaux aux riches, et chacun de nous, sain d'esprit et de corps, peut, moyennant ses dix centins, se procurer pour une journée le jouissances d'un millionnaire. »

A. Achertin, 1876.

" Montreal, more fortunate than most communities of its size, numbers among its large parks two of almost incomparable natural beauty situated within easy reach of the most congested parts of the city—Mount Royal Park and St. Helen's Island Park. The latter, which enjoys a superb setting in the St. Lawrence River and possesses an historical background dating back more than three centuries, has been further enhanced recently by the extensive programme of development and restoration work undertaken by the Provincial Government as an unemployment relief project. As a result, this wooded island paradise seems destined to exert an increasingly important influence on the health and happiness of Montreal's present and future generations, and to become as well a mecca for tourists. "

Frederick Gage Todd, 1938.

« [...] Une exposition internationale est une réalisation audacieuse qui doit refléter l'image d'une civilisation, traduire en même temps la vitalité d'un milieu humain dans un décor grandiose afin d'offrir le spectacle d'un foyer d'attraction typique d'une région géographique. Or, deux éléments de force, le fleuve Saint-Laurent et le port ont été depuis l'origine les plus puissants instruments de progrès urbain et de l'essor de la métropole canadienne [...] [compte tenu du rôle-clé joué par la région de Montréal au sein de la nation canadienne] on peut donc affirmer que le choix des îles du Saint-Laurent, en face de Montréal, comme emplacement de l'Exposition Canadienne Internationale et Universelle représente le symbole vivant d'une nation en pleine expansion. »

Jean Drapeau, 1963.

« Un jour un jour, quand tu viendras [...] nous te ferons la fête, sur une île inventée, sortie de notre tête, toute aux couleurs de l'été [...] »

Stéphane Venne, 1967.

« L'histoire, autant que la nature, a modelé les Îles pour en faire un lieu symbolique où se sont incarnés et s'incarnent toujours les préoccupations et les désirs profonds de notre collectivité. »

Jean Doré, 1993.

TABLE DES MATIÈRES

- 1. La constitution du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène**
- 2. Les bases consensuelles**
- 3. Le périmètre du site du patrimoine**
- 4. La méthodologie et les principales sources documentaires**
 - 4.1 Les valeurs patrimoniales
 - 4.2 L'analyse du site et de ses composantes significatives
 - 4.3 Les principales sources documentaires
- 5. Les valeurs patrimoniales de l'île Sainte-Hélène**
 - 5.1 Les caractéristiques naturelles de la partie ancienne de l'île
 - La géologie
 - La géomorphologie
 - Le paysage
 - Le contexte biophysique
 - L'île et les autres grands espaces naturels de Montréal
 - 5.2 Les témoins matériels à travers les principales périodes d'occupation et de développement de l'île
 - 5.2.1 La préhistoire

La présence amérindienne (avant 1534)
 - 5.2.2 La période historique

La présence française- La baronnie de Longueuil et les derniers retranchements militaires (1611-1760)

 - Des personnages et des événements d'une grande importance dans l'histoire de Montréal et de la Nouvelle-France

La présence britannique-Le site militaire de l'île Sainte-Hélène (1760-1870)

 - L'île Sainte-Hélène, plaque tournante d'un système stratégique d'approvisionnement militaire
 - Un site militaire exceptionnel
 - Un aménagement conditionné par la topographie
 - Le patrimoine bâti et commémoratif
 - Le patrimoine archéologique
 - Le patrimoine toponymique
 - Le patrimoine archivistique et iconographique
 - 5.2.3 La période moderne et contemporaine—Du parc municipal de l'île Sainte-Hélène au parc Jean-Drapeau (1874-1999)
 - Le parc municipal de l'île Sainte-Hélène
 - Une vocation militaire affirmée et une vocation récréative émergente
 - Le premier parc municipal d'envergure consacré au divertissement populaire
 - Un important témoignage des valeurs collectives montréalaises liées à la planification fonctionnelle, saine et esthétique des villes
 - Un important chantier social et économique
 - Le plan de Frederick G. Todd
 - Le patrimoine architectural

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

- Les éléments paysagers
- Frederick G. Todd et la place de l'île Sainte-Hélène dans sa production
- L'Exposition Internationale et Universelle de Montréal de 1967—Expo 67
 - Un événement majeur dans l'histoire de Montréal, du Québec et du Canada
 - Les débats autour du choix du site d'Expo alimentent une réflexion sur le développement urbain et sur les valeurs identitaires de Montréal
 - La construction du site d'Expo 67
 - Le site d'Expo, un élément de paysage doté d'une forte charge symbolique
 - La construction du site d'Expo et le paysage urbain du Montréal moderne
 - Le plan d'ensemble d'Expo : la mise en commun de plusieurs expertises
 - L'île Sainte-Hélène, porte d'entrée et cœur symbolique d'Expo 67
 - Le patrimoine architectural d'Expo 67
 - Une œuvre d'art public majeure et un corpus d'art moderne distinctif
 - Des infrastructures esthétiques et fonctionnelles à forte charge symbolique
- Le parc Jean-Drapeau : de la « Terre des Hommes » au « parc des Îles », puis au « parc Jean-Drapeau »
 - La « Terre des Hommes »
 - Le parc des Îles
 - Le parc Jean-Drapeau

6. Les motifs de la création du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

7. Les objectifs de conservation et de mise en valeur des témoins matériels significatifs de l'île Sainte-Hélène

8. Bibliographie

Annexes

1. Liste des ressources archéologiques
2. Cartographie
 - 2.1 Lotissement
 - 2.2 Croquis géomorphologique et superposition d'une photographie aérienne de 1930
 - 2.3 Croquis géomorphologique et superposition de la carte de Crevier 1876
 - 2.4 Les ressources archéologiques
 - 2.5 Les ressources archéologiques—Détail du secteur du fort de l'île Sainte-Hélène
 - 2.6 Le patrimoine bâti

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

1. La constitution du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Le site du patrimoine comprend la partie de l'île Sainte-Hélène située à l'ouest¹ du pont Jacques-Cartier à laquelle est soustraite la portion de territoire faisant l'objet d'un bail emphytéotique entre la Ville de Montréal et La Ronde. On y retrouve une portion de la partie ancienne de l'île Sainte-Hélène et une portion de la partie remblayée de l'île actuelle construite pour accueillir l'Exposition Internationale et Universelle de Montréal de 1967, Expo 67.

Le caractère unique de l'île Sainte-Hélène réside d'abord dans sa localisation et son environnement maritime particulier, de même que dans la richesse et la beauté de ses attributs naturels. Ces attributs lui confèrent, tout au long de son histoire, un attrait indéniable. Ils déterminent sa vocation, orientent son développement et renforcent ses liens à la ville. Le site du patrimoine recèle de précieux témoins matériels des temps géologiques jusqu'à l'époque contemporaine.

Ainsi, l'île est successivement terre d'accueil des Amérindiens ; baronnie de l'illustre famille LeMoyne ; site du dernier retranchement des troupes militaires françaises à l'heure de la Conquête ; complexe militaire de première importance dans le réseau défensif du Canada à l'époque ; premier parc municipal d'envergure à Montréal. À la fin des années 1960, le paysage fluvial des environs de l'île Sainte-Hélène, qui comprenait l'île Ronde et l'île aux Fraises change radicalement. Les trois îles sont réunies et la superficie de l'île Sainte-Hélène triple ; l'île Notre-Dame est construite sur des haut fonds, et l'extension de la jetée MacKay fait place à la Cité du Havre. Cet ensemble construit sur le fleuve constitue le site de l'Expo 67.

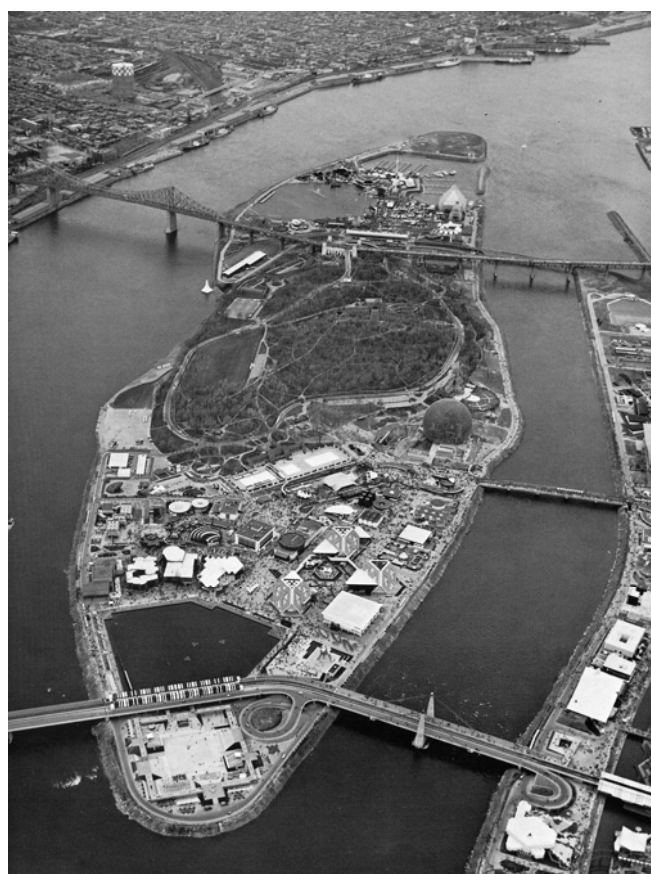
La création du parc des Îles, en 1992, à l'occasion du 350^e anniversaire de la fondation de Montréal, consacre définitivement la vocation touristique, récréative et culturelle de première importance du territoire familièrement appelé « les îles ». En 1999, le parc des Îles est renommé parc Jean-Drapeau en hommage au maire dont l'influence fut déterminante dans le positionnement de Montréal sur la scène internationale.

La constitution du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène est un premier geste public de reconnaissance de la valeur patrimoniale de l'ensemble du site d'Expo 67. Ce geste est d'autant plus important que l'attribution d'un statut patrimonial en vertu de la Loi sur les biens culturels coïncide avec le 40^e anniversaire d'Expo 67, un événement déterminant dans l'histoire de Montréal, du Québec et du Canada.

¹ Le nord montréalais est utilisé pour la description du périmètre du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène, en concordance avec le règlement le constituant. Le nord géographique est toutefois utilisé pour l'analyse des valeurs patrimoniales.



Photographie aérienne de 1961 montrant l'île Sainte-Hélène, l'île Ronde (en aval) et l'île aux Fraises (en amont)— Ville de Montréal



Photographie aérienne de 1967 montrant l'île Sainte-Hélène agrandie pour accueillir le site de l'Exposition Universelle et Internationale de Montréal— Ville de Montréal

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Le site d'Expo 67, qui a fait l'objet d'une conception d'ensemble, comprend trois territoires distincts : l'île Sainte-Hélène, l'île Notre-Dame et la Cité du Havre. Le patrimoine des deux autres composantes du site d'Expo 67 fera, ultérieurement, l'objet de mesures de reconnaissance et de protection particulières.

En effet, le territoire de La Ronde, qui fait l'objet du bail emphytéotique entre la Ville de Montréal et Six Flags a été délibérément exclu du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène car une réflexion approfondie s'impose au regard de ce secteur particulier. En effet, le parc doit satisfaire des besoins contemporains liés à sa vocation d'amusement du public tout en conservant certains des témoins historiques qui s'y trouvent. Ceci soulève des questions importantes au regard du cadre de gestion de la Loi sur les biens culturels. L'*Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 sur l'île Sainte-Hélène* réalisée en 2006 par le Laboratoire de recherche sur l'architecture moderne et le design de l'École de design de l'Université du Québec à Montréal pour le compte de la Ville identifie et caractérise les composantes d'intérêt patrimoniale de La Ronde. Une stratégie de conservation et de mise en valeur pourra être développée en collaboration avec le gestionnaire du site, la compagnie Six Flags.

Une démarche semblable est en cours, au regard de l'île Notre-Dame, avec la collaboration avec la Société du parc Jean-Drapeau, SPJD, qui assure la gestion du site. L'*Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 sur l'île Notre-Dame et la Cité du Havre* réalisée en 2006-2007 par le Laboratoire de recherche sur l'architecture moderne et le design de l'École de design de l'Université du Québec à Montréal pour le compte de la Ville complète la démarche entreprise sur l'île Sainte-Hélène et fait le point sur l'état des connaissances sur le site d'Expo 67. Cette étude permettra de développer des mesures de conservation adaptées aux particularités de l'île Notre-Dame en collaboration avec la Société du parc Jean-Drapeau et l'arrondissement Ville-Marie.

Quant à la Cité du Havre, un geste significatif de reconnaissance du patrimoine légué par l'Expo 67 est posé avec la citation d'Habitat 67 comme monument historique. Cet ancien pavillon thématique d'Expo 67 réalisé par l'architecte Moshe Safdie, est une œuvre-phare du patrimoine moderne de Montréal, du Québec et du Canada. Habitat 67 jouit aussi d'une renommée internationale.

Le présent document analyse les valeurs patrimoniales de l'ensemble de l'île Sainte-Hélène et des témoins matériels significatifs qui s'y trouvent. Une synthèse des valeurs patrimoniales est ensuite présentée, qui correspond aux motifs justifiant la création du site du patrimoine. Finalement, des objectifs de conservation et de mise en valeur du patrimoine sont exposés. À moins d'indications contraires, le nord géographique sert de repère dans le présent document.

2. Les bases consensuelles

C'est dans les suites d'une requête de la Société du Parc Jean-Drapeau visant à constituer un site du patrimoine comprenant l'ancien site militaire, que la Ville de Montréal procède à la création du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène.

Ce geste significatif s'inscrit aussi dans un contexte où la nécessité de protéger et de mettre en valeur les îles et la Cité du Havre (dont les trois composantes forment l'ensemble du site d'Expo 67), fait déjà l'objet d'un large consensus de la part de la Ville, de la SPJD, de ses partenaires, et de la société civile. Ce consensus s'exprime, entre autres, dans les documents suivants :

L'adoption du règlement CA-24-282-24 par l'arrondissement Ville-Marie en 2003 renforce les mesures de protection du caractère distinctif des îles et de la Cité du Havre.

Le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*, adopté en 2004, reconnaît d'emblée la valeur patrimoniale des îles et annonce la création du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène. Il annonce aussi que des mesures de protection particulières doivent être adoptées au regard de ce secteur présentant un intérêt patrimonial exceptionnel.

Le potentiel de mise en valeur des îles est aussi spécifiquement traité dans le document *Le havre de Montréal Vision 2025, la ville et son fleuve—une proposition pour l'avenir* rendu public en 2004 par la Société du Havre de Montréal.

La *Politique du patrimoine de la Ville de Montréal*, adoptée en 2004, attribue une haute valeur patrimoniale aux îles Sainte-Hélène et Notre-Dame et recommande de créer un site du patrimoine sur une portion de ce territoire qualifié de « stratégique ».

En effet, la conciliation de la double mission d'exploitation et de conservation et mise en valeur du site présente un défi d'envergure.

Le *Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des îles* rendu public en 1993 à la suite des importants travaux de réaménagement de l'île Sainte-Hélène et de l'île Notre-Dame confirme l'importance environnementale, touristique et culturelle du plus grand parc public de Montréal. Ce plan directeur est en voie d'être actualisé.

Le *Plan directeur de mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène*, réalisé par la firme Ethnoscop en 2001 pour le compte de la Société du parc des îles (l'actuelle Société du parc Jean-Drapeau), la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des communications du Québec avec la collaboration du musée MacDonald Stewart. Il présente le potentiel de mise en valeur du site militaire et propose de restituer ses caractéristiques identitaires essentielles disparues au fil du temps.

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

3. Le périmètre du site du patrimoine

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène comprend la partie de l'île située à l'ouest² du pont Jacques-Cartier à laquelle est soustraite la portion de territoire faisant l'objet d'un bail emphytéotique entre la Ville de Montréal et Six Flags, la compagnie gestionnaire de La Ronde.

Le périmètre du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène comprend les lots 2 395 693, 2 395 702 et 3 741 777 du cadastre du Québec, soit le contour de l'ancienne île Sainte-Hélène à l'ouest du pont Jacques-Cartier et des parties remblayées du site de l'Exposition Universelle et Internationale de Montréal de 1967, correspondant à la pointe ouest et à la partie sud de l'île Sainte-Hélène actuelle.

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène comprend donc la majeure partie du cœur ancien de l'île Sainte-Hélène, l'ancienne île aux Fraises, et des parties remblayées lors de la construction du site d'Expo.

Le plan de lotissement fourni à l'annexe 2.1 montre le périmètre du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène.

4. La méthodologie et les principales sources documentaires

4.1 Les valeurs patrimoniales

Aux fins du présent rapport, le terme « valeur » est compris comme l'expression du sens que prennent le territoire de l'île Sainte-Hélène et ses composantes à divers moments de leur histoire. Ces valeurs se manifestent dans l'étroite relation qu'entretiennent les composantes naturelles et culturelles qui caractérisent son paysage insulaire et qui témoignent de ses vocations successives à travers le temps. Des processus géophysiques et biophysiques très anciens façonnent d'abord l'île et plus de 350 ans d'occupation humaine modèlent ensuite son territoire.

Dans ce contexte, et en référence aux valeurs patrimoniales identifiées dans la Politique du patrimoine³, un bien, un ensemble de biens, ou l'ensemble du territoire de l'île Sainte-Hélène possède une valeur significative ou exceptionnelle pour la population montréalaise en raison de ce qu'ils expriment du point de vue :

- D'un contexte insulaire remarquable en raison de sa situation géographique, de son environnement maritime et de ses attributs physiques et naturels : ces aspects

²Le nord montréalais est utilisé pour la description du périmètre du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène, en concordance avec le règlement le constituant. Le nord géographique est toutefois utilisé pour l'analyse des valeurs patrimoniales.

³Ville de Montréal. *Politique du patrimoine*, 2005.

conditionnent son accessibilité et lui confèrent un caractère stratégique. Ces aspects façonnent le relief de l'île et la dotent de ressources naturelles d'une grande richesse. Ils permettent aussi de comprendre les vocations successives de l'île : milieu de vie autochtone, lieu de villégiature, site militaire, parc municipal voué au loisir et à la détente.

- De l'histoire, qui réfère aux événements, aux personnages et aux mouvements sociaux, politiques et culturels qui ont façonné le territoire et marqué la population montréalaise : ces événements et ces personnages qui ont directement influencé le développement de l'île Sainte-Hélène sont aussi en lien avec celui de Montréal.

- De l'art, de l'archéologie, de l'architecture, de l'architecture du paysage, de l'urbanisme et du génie civil : la notoriété des concepteurs des témoins matériels significatifs de l'île, le contexte de la réalisation et les qualités « intrinsèques » des biens et des ensembles considérés de même que l'usage qui en est fait sont ici déterminants.

- Des sciences naturelles ou humaines telles que la géomorphologie, l'archéologie et l'ethnologie : elles permettent de comprendre l'évolution des paysages sur un vaste horizon temporel. Elles nous informent aussi sur les caractéristiques des milieux et des modes de vie aujourd'hui disparus.

- De l'esthétique, qui fait appel à l'émotion et à la perception, et qui concerne autant des objets et des ensembles que l'ensemble du territoire de l'île.

- De la formation d'une identité collective que se forge une population dans l'appréciation du site et des biens qui s'y trouvent : le site et certaines de ses composantes sont des repères signalétiques, symboliques et emblématiques qui questionnent ou renforcent le sentiment d'appartenance aux lieux et à l'histoire de Montréal. Cette dimension se révèle dans la mémoire collective et se repère dans des lieux et des biens, de même que dans la toponymie, les traditions et les savoir-faire.

Ces critères d'appréciation sont modulés par d'autres critères tels que la rareté, l'unicité, l'authenticité, la représentativité, l'intégrité, l'ancienneté, le potentiel de témoignage, la portée didactique, l'utilité et le rayonnement des biens, pour ne mentionner que ceux-ci.

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

4.2 L'analyse du site et de ses composantes significatives

Un repérage des témoins matériels de l'île a permis d'identifier les principales périodes d'occupation et de développement du site, à savoir :

La préhistoire

La présence amérindienne (avant 1534)

La période historique

La présence française—la seigneurie LeMoynes et les installations militaires (1611-1760)

La présence britannique—le site militaire (1760-1870)

La période moderne et contemporaine

Le parc municipal de l'île Sainte-Hélène—le plan Todd, l'aménagement du site, et les équipements municipaux (1874-1955)

L'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 (1963-1967)

Le parc des Îles (1992)

Le parc Jean-Drapeau (1999)

Compte tenu de la diversité du patrimoine de l'île Sainte-Hélène et de la longue évolution de son territoire, le présent rapport propose de l'analyser en quatre temps :

En considérant l'environnement maritime et les caractéristiques géomorphologiques, géologiques et naturelles de l'île, de même qu'au regard des interventions humaines majeures qui ont profondément modifié son aspect. Le territoire de l'île s'est constitué aux époques les plus éloignées dans le temps : depuis sa lente émergence de la mer de Champlain jusqu'à la période moderne et contemporaine, avec la construction du site d'Expo 67.

En examinant les valeurs patrimoniales attribuables aux témoins matériels de chacune des périodes d'occupation et de développement de l'île. Cette lecture du site permet de comprendre son histoire et de l'apprécier dans le contexte plus large du développement culturel, social, économique et urbain de Montréal. Cette lecture permet aussi de comprendre comment ses principaux témoins matériels se superposent pour enrichir progressivement la valeur patrimoniale d'ensemble du site.

En présentant une synthèse des valeurs patrimoniales du site et de ses composantes significatives qui correspond aux motifs de la création du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène.

En présentant des objectifs de conservation et de mise en valeur de l'île et de ses composantes patrimoniales les plus significatives.

4.3 Les principales sources documentaires

L'appréciation du patrimoine de l'île et l'articulation des valeurs qui lui sont attribuables s'appuie sur plusieurs sources documentaires. Les principales étant :

Le *Plan directeur de mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène* réalisé par Ethnoscop en 2001 pour le compte de la Ville, de la Société du parc des îles, et du ministère de la Culture et des Communications, avec la collaboration avec le musée Stewart, analyse en détail le développement et les témoins matériels naturels et culturels du site militaire. Il énonce aussi les principes de mise en valeur du site qui participent à la définition d'une vision de l'avenir du site prenant forme dans une série d'actions concrètes.

Un programme d'interventions archéologiques entrepris depuis plusieurs années a généré un important corpus documentaire. Ces interventions ont confirmé la présence amérindienne sur l'île, tout en apportant des informations inédites sur l'occupation militaire britannique. Les rapports produits par Ethnoscop (voir la bibliographie) ont par ailleurs significativement contribué à une meilleure connaissance du patrimoine archéologique de l'île.

L'Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 sur l'île Sainte-Hélène, et *L'Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 sur l'île Notre-Dame et la Cité du Havre*, toutes deux réalisées par le Laboratoire de recherche sur le patrimoine moderne et le design de l'Université du Québec à Montréal pour le compte de la Ville de Montréal. La première étude, réalisée en 2005, examine la spécificité du patrimoine moderne dans la planification d'ensemble du secteur culturel d'Expo et de son pendant récréatif, La Ronde. Elle apprécie aussi la valeur patrimoniale de leurs composantes spécifiques. La deuxième étude, réalisée en 2006-2007 emprunte la même méthodologie que la première et complète la connaissance de l'ensemble du site d'Expo 67.

La *Synthèse des connaissances sur les ressources naturelles et critères d'évaluation de l'intégrité écologique du site du parc Jean-Drapeau (secteur île Sainte-Hélène ouest)* réalisée par Kim Marineau en 2005 pour le compte de la Société du parc des îles fait ressortir la spécificité de l'île et la positionne au regard d'autres parcs et boisés, publics et privés de Montréal. De plus, elle apporte un éclairage nouveau sur les critères guidant l'évaluation patrimoniale des ressources naturelles.

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

5. Les valeurs patrimoniales de l'île Sainte-Hélène

5.1 Les caractéristiques naturelles de la partie ancienne de l'île Sainte-Hélène

L'île Sainte-Hélène est située dans un goulot d'étranglement du fleuve Saint-Laurent, entre l'élargissement où se concentrent les îles de Boucherville au nord et le bassin de La Prairie au sud. Les rivages de l'île Sainte-Hélène sont donc tout près de l'île de Montréal à l'ouest et de la ville de Longueuil à l'est. Sa superficie originelle, celle qu'ont connue les Amérindiens, les seigneurs et les militaires, était de 53 hectares. Aujourd'hui, à la suite des travaux de construction de la Voie maritime du Saint-Laurent et de l'Exposition universelle de 1967, sa superficie a triplé et englobe les îles Ronde et aux Fraises.

La géologie

Sur l'île d'origine dont les contours sont définis par la ligne de rivage illustrée sur le plan de Sitwell de 1869 reportés sur une photo aérienne de 1930 présentée en annexe 2.2 et sur le plan de Crevier de 1876 présenté en annexe 2.3, 65% de la roche encaissante est formée d'une brèche d'explosion ou brèche de diatrème, alors que 35% est composée de schiste Utica.

La brèche de diatrème est un conglomérat, c'est-à-dire une roche constituée d'éléments anguleux arrachés à une roche préexistante et réunis par un ciment. Ces matériaux sont accumulés dans une cheminée volcanique verticale dont la base se situerait loin sous la surface, dans des roches précambriennes et traverserait la séquence complète de roches plus jeunes, entraînant même des roches fossilifères, comme par exemple des roches du Dévonien (330 à 280 millions d'années avant aujourd'hui). Le sommet de cette formation serait intrusif, c'est-à-dire que la cheminée n'aurait été mise en contact avec l'air libre qu'à la suite d'une érosion généralisée. De couleur gris pâle à l'extraction, la pierre exposée à l'air s'oxyde et devient brun rougeâtre.



Détail de la brèche de diatrème—*Ethnoscop*

La brèche de l'île Sainte-Hélène constitue la cheminée intrusive la plus étendue de la région. En plus d'influencer, dans certains cas, les particularités du sol et donc l'environnement floristique, ces roches ont été très prisées pour la construction d'édifices comme par exemple l'arsenal, la tour de Lévis, le restaurant Hélène de Champlain et le pavillon des Baigneurs.



La carrière de l'île Sainte-Hélène, située derrière l'arsenal, à proximité du pont Jacques-Cartier—*Ethnoscop*

La géomorphologie

Le paysage plissé de l'île Sainte-Hélène n'a rien à voir avec le contenu géologique. Les formes du paysage sont reliées à la convergence de processus d'érosion et d'accumulation, dans une architecture construite par des mouvements néotectoniques. Le parallélisme de la structure n'est explicable que par la théorie du mouvement.

Deux croquis géomorphologiques soutiennent l'analyse de l'île Sainte-Hélène et sont présentés en annexe. L'annexe 2.2 superpose le croquis géomorphologique sur une photographie aérienne de 1930 et l'annexe 2.3 le superpose sur une carte de Crevier de 1876.

L'épiderme de l'île se plisse donc en plusieurs lignes d'interfluve (ligne réunissant les points les plus hauts d'une colline), toutes orientées en direction du sud-est, nord-est : la ligne sommitale, sous la tour de Lévis, est accompagnée d'une autre ligne presque aussi importante passant sous le poste de pompiers. Ces deux lignes d'interfluve se terminent par un abrupt au nord-est et plongent doucement vers le sud-ouest. En outre, elles enserrant une ligne de talweg (ligne réunissant les points les plus bas d'une vallée) ; entre la plaine des jeux et la poudrière, cette vallée est accentuée par deux abrupts qui se font face.

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Une analyse plus détaillée localise quatre autres lignes d'interfluve, parallèles aux précédentes, dont la perception est beaucoup plus subtile. Une première passe juste au nord-ouest du chalet des baigneurs et au nord-ouest du restaurant Hélène de Champlain ; elle plonge à ses deux extrémités et est particulièrement apparente au sud-est du stationnement du restaurant. La seconde passe sous l'arsenal et n'est presque plus visible à cause des divers travaux effectués. Elle comprend la carrière exploitée lors de la restauration des bâtiments militaires en 1936-1939 ; pour la plupart, les plans anciens montrent un bossellement à l'endroit de l'échangeur du pont Jacques-Cartier. Cette ligne d'interfluve se termine par un abrupt du côté du fort et sa plongée coïncide avec l'emplacement de l'ancien quai militaire. Finalement, deux autres lignes d'interfluve ne sont plus du tout visibles mais s'imposent par déduction : celle qui provoque le seuil du rapide Sainte-Marie et qui passait sous le sommet de l'île Ronde (actuellement le lac des Dauphins) et celle qui passait sous l'île aux Fraises, sous la Pointe Albert de la carte de Crevier de 1876 et sous le Promontoire du Tonnerre, de la même carte.

Cette structure apparaît en superposition avec la photographie aérienne de 1930 (croquis géomorphologique à l'annexe 2.2). Elle éclaire et organise les buttes que le plan de Crevier représente comme autant de monts qui semblent avoir été parachutés sur l'île (croquis géomorphologique à l'annexe 2.3). Organisés par le croquis géomorphologique, les monts Boulé, Champlain, Vaudreuil et Saint-Sulpice dessinent la principale ligne d'interfluve. La seconde ligne d'interfluve en importance est ponctuée par le mont Montcalm et la ligne d'interfluve de l'arsenal, par le mont Wolfe. La rivière d'Iberville et le lac Frontenac se situent dans la ligne de talweg : on s'est servi de ce creux naturel pour construire, en 1848, l'étang qui borde le côté sud de la grande poudrière.

L'analyse des formes du paysage offre donc un tableau mettant en évidence certaines causalités relatives aux différentes installations militaires. La grande poudrière est bien abritée dans un creux. Le blockhaus, en face de la grande poudrière, (aujourd'hui disparu), est dans une situation d'autant plus défensive qu'il est sur le bord d'un abrupt permettant un contrôle visuel vers le nord-est et vers le sud-ouest par la ligne de talweg. La plaine des jeux, seul espace plat de l'île originelle, ouvre la vue sur Montréal alors que l'ancien glacis, au sud des casernes, propose une pente qui s'organise suivant le versant naturel du talweg.

À ces aspects du paysage s'ajoute une forme inondée par le Saint-Laurent, un ensellement (rabaissement d'une ligne d'interfluve) qu'on peut ici associer à un saut ou à un rapide. Or, cet ensellement provoque « toute une série d'embêtements à la navigation » (Blanchard) et est même décrié par Bouchette en 1815 : « Le plus grand désagrément de ce port [de Montréal] est le rapide de Ste. Marie, à environ un mille au-dessous, dont le courant est si fort que sans un grand vent de nord-est, les vaisseaux ne peuvent aller contre, et ils sont quelquefois retenus des semaines entières à environ deux milles seulement du lieu

où ils doivent décharger leur frêt. ». Ces rapides font immédiatement face au fort de l'île Sainte-Hélène. Si on ajoute l'existence de récifs, de hauts-fonds et d'un puissant courant reliés directement à cette position d'étranglement du fleuve Saint-Laurent, on obtient un lieu défensif naturel qui peut parfaitement convenir à des ouvrages militaires à la période historique et qui aurait pu tout aussi bien être prescrit comme emplacement stratégique à la préhistoire.

Le paysage

Il est nécessaire de préserver le patrimoine paysager de l'île Sainte-Hélène, parce qu'il constitue une banque d'archives encore visibles et tangibles sur le mode d'habiter l'espace à toutes les époques. À la préhistoire, il y a 8000 ans, en même temps qu'émergeaient la terrasse Sherbrooke à l'ouest et la terrasse de Saint-Amable à l'est, deux petits rochers s'élevaient au-dessus du niveau du lac Lampsilis à l'emplacement de l'île Sainte-Hélène actuelle : un îlot sous la tour de Lévis et un autre au nord de la grande poudrière. Ces îlots ne présentaient pas encore de surfaces vraiment habitables. Il faut attendre 2000 ans pour que se mette en place le système fluvial et que leur niveau atteigne neuf mètres de plus que le niveau actuel. À cette époque, l'île Sainte-Hélène est la seule, dans ce secteur du fleuve Saint-Laurent, à offrir des surfaces d'accueil pour les humains, les autres îles étant encore en grande partie inondées.

Il est certain qu'à la préhistoire, l'île Sainte-Hélène a été habitée par les Amérindiens. Participant de la position centrale qu'occupe la plaine de Montréal, cette île offrait la possibilité de contrôler l'ensemble du trafic sur le fleuve Saint-Laurent, c'est-à-dire sur la plus grande voie de circulation à l'est de l'Amérique du Nord. En outre, la partie nord de l'île possédait un bon potentiel halieutique (rapide Sainte-Marie) et le sud présentait de vastes surfaces d'accueil. Par rapport aux plongées des lignes d'interfluves où se localisent les espaces les plus intéressants, trois zones à potentiel archéologique préhistorique ont été identifiées en 2001. Depuis ce temps, une zone n'a pas été complètement inventoriée et sur les deux autres, deux sites préhistoriques ont été mis au jour.

Au XVII^e siècle, la baronnie de Longueuil s'installe, elle aussi, sur la plongée d'une ligne d'interfluve et sur le Promontoire du Tonnerre. Au XVIII^e siècle, à l'époque du site militaire, les espaces stratégiques sont particulièrement déterminés par l'architecture du paysage comme il a été défini plus haut. Dans les années 1930, Frederick G. Todd naturalise, c'est-à-dire essaie de redonner l'esprit des lieux à un environnement quelque peu laissé pour compte. En le jardinant, il tente de retrouver la fonction symbolique de la *nature indigène*, ce qui a pour effet de revaloriser collines et vallées. Pour l'Expo 67, le comité exécutif de la Ville de Montréal exprime son intention de préserver l'île originelle de tout bouleversement. Il tient à la conservation du caractère naturel de l'île.

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Actuellement, le paysage de l'île Sainte-Hélène est unique à Montréal. Le relief accidenté de l'île d'origine propose des ouvertures magnifiques autant sur l'île elle-même que sur Longueuil et Montréal. Ce panorama est particulièrement saisissant du sommet de la tour de Lévis.

Le contexte biophysique

L'île fait partie intégrante du vaste écosystème que forme l'ensemble de la plaine indigène du Saint-Laurent. C'est le domaine de nombreuses essences de feuillus. La végétation de l'île est particulièrement intéressante grâce à la présence de groupements forestiers peu communs au Québec. Le plus important d'entre eux est un peuplement de micocoulier occidental, un arbre rare dans la région de Montréal.

L'île est riche d'une colonie de micocouliers exceptionnelle à plusieurs titres : elle témoigne du groupement climatique primitif de l'île ; les espèces formant cette colonie sont d'une taille et d'un âge remarquable et le micocoulier occidental est une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. La micocoulaie est par ailleurs colonisée par l'érythre à sucre. En plus de ces deux espèces, la végétation de l'île présente une grande diversité : l'épinette blanche, le tilleul d'Amérique, le frêne d'Amérique, le hêtre à grandes feuilles et l'orme d'Amérique pour n'en mentionner que les principaux représentants. Même si des changements environnementaux, liés aux diverses utilisations de l'île à travers le temps ont considérablement modifié son paysage, le boisé ancien possède plusieurs autres communautés végétales. Les sous-bois contiennent des espèces arbustives et herbacées.

En raison de la diversité de ses milieux naturels (les rives, l'étang, les arbustives, la forêt), l'île possède aussi une faune ichthyenne, une faune avienne diversifiée car l'île représente une localisation importante pour les populations d'oiseaux aquatiques lors des migrations d'automne et une herpétofaune (amphibiens et reptiles) en plus de compter plusieurs espèces de mammifères. Il convient toutefois de souligner un phénomène écologique bien connu : les îles n'ont pas la même diversité d'espèces que la terre ferme selon la distance qui les séparent de cette dernière.

Le paysage de l'île a toutefois été grandement modifié par l'évolution des conditions climatiques et celle des sols, conjuguées à l'activité humaine (agriculture, pratiques horticoles et autres approches de gestion du patrimoine végétal, activités récréatives, aménagements, intégration d'infrastructures et de bâtiments). Toutefois, la *Synthèse des connaissances sur les ressources naturelles et critères d'évaluation de l'intégrité écologique du site du parc Jean-Drapeau (secteur Île Sainte-Hélène ouest)* fournit, à travers la notion d'intégrité écologique, une perspective intéressante pour apprécier l'intérêt de ce patrimoine naturel vivant qui compose le paysage de l'île Sainte-Hélène. L'intégrité écologique d'un lieu s'estime au regard de sa diversité biologique (végétale et faunique) et de la spécificité de ses

ressources naturelles. Ainsi, même si l'écosystème de l'île Sainte-Hélène est, au cours de son histoire, maintes fois modifié par l'homme, il conserve sa capacité à s'autorégénérer par des processus écologiques comme la succession végétale ou les activités de reproduction animales. La dimension temporelle dans le concept d'intégrité écologique est importante. Pour n'en illustrer que l'une de ses manifestations, rappelons que des essences végétales telles que le micocoulier, présentes sur le site depuis des temps anciens, participent à cette dynamique évolutive dont le paysage actuel est la résultante.

L'île et les autres grands espaces naturels de Montréal

Les parcs municipaux que sont la partie ancienne de l'île Sainte-Hélène, les parcs-nature, les parcs du Mont Royal, Summit, Angrignon, Terra-Cotta et le bois Saint-Paul sont, avec les bois privés Angell et l'Arboretum Morgan, les principaux territoires d'une grande valeur écologique à l'échelle de la ville. De plus, l'ancienne partie de l'île, le parc du mont Royal et le parc Summit sont les seuls parcs de cette envergure, possédant un intérêt écologique, près du centre-ville. La localisation d'un parc à proximité de zones denses ajoute à sa valeur sociale et environnementale.

Fait encore plus rare, il existe peu de parcs avec des forêts aussi anciennes que la micocoulaie sur l'île de Montréal (forêt présentant un âge avancé et ayant conservé son caractère naturel). De tous les parcs et boisés de l'île de Montréal, « ce qui différencie l'île Sainte-Hélène est sa superficie, sa situation dans le fleuve et à proximité du centre-ville, son histoire, sa géologie et ses micocouliers » (Marineau 2005).

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

5.2 Les témoins matériels à travers les principales périodes d'occupation et de développement de l'île

5.2.1 La préhistoire

La présence amérindienne (avant 1534)

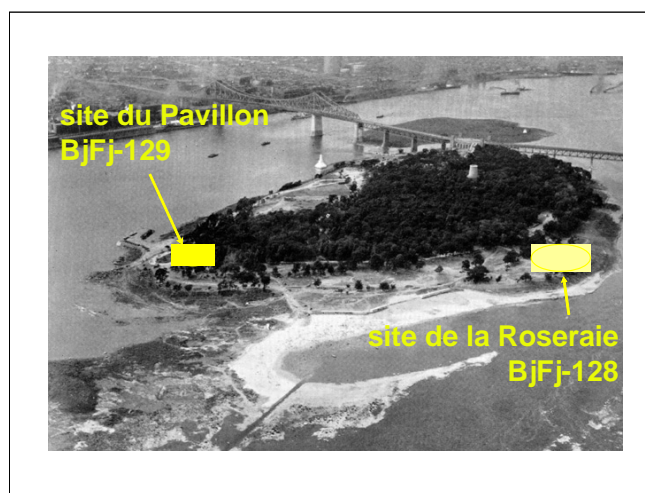
Bien avant l'arrivée de Européens en Amérique, les ancêtres des Amérindiens ont foulé le sol de l'île Sainte-Hélène. Les travaux archéologiques de 2003 et 2004 ont permis de mettre à jour deux sites qui ont été occupés au cours des quatre derniers siècles avant le passage de Champlain, soit entre 1200 et 1600 de notre ère. L'emplacement de ces sites sur l'île d'origine correspond aux deux extrémités de la ligne d'interfluve le plus au sud de l'île, où justement deux zones à potentiel préhistorique avaient été identifiées avant les travaux.

Le site du Pavillon, trouvé en 2003 et évalué en 2004, se situe à l'ouest du pavillon des Baigneurs, devant la grande courbe du chemin Tour de l'Île. On y a mis au jour, sous environ un mètre de remblais, les vestiges d'un foyer avec plus d'une centaine d'artefacts, notamment des restes osseux d'animaux, des fragments de pipe, de poterie et d'une hache de pierre polie ainsi que des déchets de fabrication d'outils en pierre. Le site de la Roseraie, trouvé en 2004, se trouve directement au nord de la Roseraie sur la basse terrasse. Des traces d'un niveau d'occupation sous plus de 60 cm de remblais ont été repérés et on y a fait la découverte de près de 250 artefacts, incluant de la poterie, des outils en pierre taillée, des déchets de taille et des ossements d'animaux. Il est possible que dans les deux cas nous soyons en présence de campements liés à l'exploitation des ressources locales de l'île, mais la brièveté des interventions archéologiques ne nous a pas permis de résoudre cette question.

Il est cependant clair que les fragments de poterie et de pipes nous permettent d'identifier les occupants aux Iroquoiens du Saint-Laurent. Cette population occupait la région montréalaise au cours des siècles qui précèdent la colonisation française de la vallée. Ils habitent alors dans des villages palissadés et assurent leur subsistance par l'horticulture du maïs depuis environ l'an 1000 de notre ère. Ce sont les mêmes que rencontrera Jacques Cartier en octobre 1535 quand il visitera brièvement le village de Hochelaga au pied du Mont-Royal. Les Iroquoiens du Saint-Laurent sont relativement bien connus en aval, dans la région de Québec, et en amont, sur les rives ontariennes du fleuve, mais ils demeurent très peu étudiés dans la région de Montréal. Les deux sites de l'île Sainte-Hélène témoignent de l'utilisation des environnements riverains de l'archipel montréalais par ce groupe, comme le confirment aussi quelques autres exemples dans la région immédiate, soit à La Prairie, dans le Vieux-Montréal et à Longueuil. Toutefois, ce qui rend exceptionnel les sites de l'île Sainte-Hélène (surtout celui de la Roseraie), c'est la relative intégrité de leur contexte, ce qui est à peu près inexistant dans la région

montréalaise fortement urbanisée. Dans le cas du site de la Roseraie, le niveau préhistorique ne semble avoir subi que des bouleversements mineurs avant d'être recouvert de remblais qui ont en quelque sorte joué un rôle protecteur. Il ne fait pas de doute que le site s'étend tout autour de la petite ouverture de 8 m² où nous l'avons trouvé. Le potentiel archéologique de ce site est fort et son intégrité comme sa rareté fait de lui un site de toute première importance scientifique pour l'avancement des connaissances sur les Iroquoiens du Saint-Laurent de la région montréalaise.

Une carte localisant les ressources archéologiques est fournie à l'annexe 2.4.



Photographie aérienne circa 1939 montrant les deux sites préhistoriques trouvés en 2003 et 2004 sur l'île Sainte-Hélène—*Ministère du travail*



Tessons de vases du Sylvicole supérieur (de 1000 à 1600 ap. J.-C., fabriqués par les Iroquoiens du Saint-Laurent. Retrouvés au site de la Roseraie (BjFj-128)—*Ethnoscop*

5.2.2 La période historique

La présence française—La baronnie de Longueuil et les derniers retranchements militaires (1611-1760)

Des personnages et des événements d'une grande importance dans l'histoire de Montréal et de la Nouvelle-France

L'appellation de l'île Sainte-Hélène est plus ancienne que l'île de Montréal. Lors d'une expédition le menant au saut Saint-Louis (actuels Rapides de Lachine), l'île attire l'attention de Samuel de Champlain (1580-1635) qui lui donne, le 28 mai 1611, le nom de « Sainte Éleine ». Il rend ainsi hommage à son épouse, Hélène Boullé (1598-1654). De plus, il semble que Champlain utilise l'île comme point de ralliement pour ses expéditions vers l'ouest.

C'est en 1665 que Charles Le Moyne (1626-1729) acquiert l'île Sainte-Hélène. Ce territoire vient agrandir la seigneurie de Longueuil qui lui a été concédée en 1657. Charles Le Moyne est un personnage marquant de l'histoire de Montréal et de la colonie.⁴ D'abord pionnier et interprète, il occupe ensuite plusieurs fonctions prestigieuses dans la vie économique et militaire de la Nouvelle-France. Associé à son beau-frère Jacques Le Ber (1633-1706) dans une entreprise de négoce et de traite des fourrures, il devient le plus riche marchand de Montréal.

Annobli par le roi Louis XIV en 1668, Charles Le Moyne obtient le privilège d'ériger sa seigneurie en baronnie. La seigneurie de Longueuil est la seule, au Québec, à se mériter cet honneur. La famille Le Moyne établit une résidence d'été sur l'île et elle exploite une partie du site à des fins agricoles. La présence de la famille Le Moyne, sur un site aussi visible de Montréal et de la rive sud lui confère une dimension symbolique importante. Cette dimension symbolique se voit renforcée lorsque la baronnie sert à des fonctions militaires, lorsqu'elle devient, par exemple, le point de ralliement des troupes du gouverneur Denonville en Iroquoiensie en 1687 et d'une expédition de 600 hommes vers Québec contre Phips en 1690.

À l'heure de la Conquête, l'île devient le dernier bastion des troupes françaises postées à Ville-Marie. Une partie du régiment de Béarn y érige en août 1760 des ouvrages en

terre, soit des retranchements et des batteries. Toutefois, Montréal capitule un mois plus tard. Dans un dernier geste de résistance, le chevalier François de Lévis, commandant militaire de la Nouvelle-France réfugié dans l'île, aurait ordonné que les bataillons français brûlent leurs drapeaux, dans la nuit du 7 au 8 septembre 1759, à l'île Sainte-Hélène comme aux autres emplacements où elles cantonnent. C'est le dernier geste militaire français posé au Canada et il est initié à partir de l'île Sainte-Hélène.

Bien peu de témoins matériels du Régime français subsistent sur l'île. En 1938, lors de la mise en œuvre du plan de Todd, des vestiges de la maison de campagne de Le Moyne auraient été mis au jour ; cependant, des recherches archéologiques effectuées récemment dans le secteur des découvertes, soit aux abords de la Biosphère, n'ont pas permis de retracer ces vestiges. Par ailleurs, les batteries ont subsisté longtemps, jusqu'à ce qu'elles soient rasées en 1950 pour permettre la construction de piscines. Aujourd'hui, seules certaines levées de terre présentes entre la grande poudrière et le fleuve évoquent les retranchements de 1760.

Une carte localisant les ressources archéologiques est fournie à l'annexe 2.4.

⁴ Charles Le Moyne et sa famille ont aussi donné à la colonie une brillante descendance de soldats, d'administrateurs et de marins. Outre le fils aîné Charles Le Moyne (1656-1729), qui reçoit de son père, en 1684, le titre et la seigneurie de Longueuil, cette lignée comprend les de Sainte-Hélène (1659-1690), d'Iberville (1661-1706), de Maricourt (1663-1704), de Bienville (1666-1691), de Sérigny (1668-1734), de Châteauguay (1676-1694), de Bienville II (1680-1767). « Chacun des Le Moyne jouera un rôle important, voire déterminant, dans l'histoire de la Nouvelle-France. Ils couvrent tout le territoire, de la baie d'Hudson à la Nouvelle-Orléans, de Terre-Neuve aux Antilles » (Vadeboncoeur 1994).

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

La présence britannique—Le site militaire de l'île Sainte-Hélène (1760-1870)

L'île Sainte-Hélène, plaque tournante d'un système stratégique d'approvisionnement militaire

La reconnaissance de l'emplacement stratégique de Montréal par les Amérindiens, réitérée sous les régimes français et anglais, consacre rapidement sa vocation de plaque tournante dans le système de transport et d'approvisionnement en marchandises. Par la suite, à la période canadienne, cette vocation se développe de manière spectaculaire. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, elle vaut à Montréal son statut de Métropole du Canada.

À sa manière, l'île Sainte-Hélène reprend ce rôle distinctif de Montréal en se démarquant, au début du XIX^e siècle, comme plaque tournante d'un système d'approvisionnement de matériel militaire. L'importance de ce système se mesure à l'échelle du vaste réseau stratégique de défense et de communications mis en place à l'intérieur du continent. L'emplacement stratégique de l'île, reconnu dès la préhistoire, est une fois de plus mis à profit. Par ailleurs, l'affirmation de la vocation militaire de l'île, laquelle oriente son développement, est aussi intimement liée à l'expansion urbaine de Montréal.

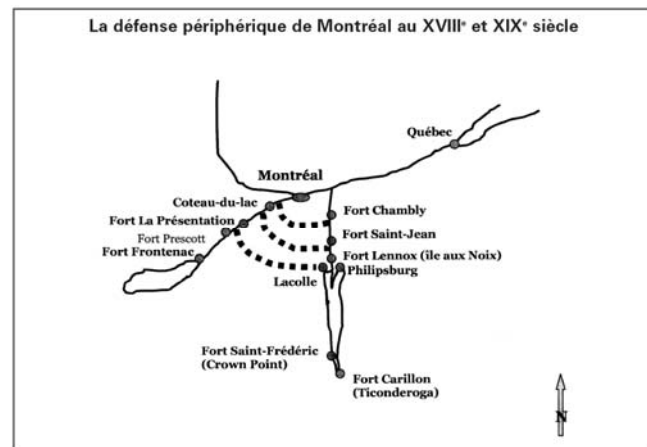
Dans un contexte où le gouvernement britannique réévalue et renforce le système défensif de ses colonies d'Amérique du Nord, dans les suites du conflit de la guerre anglo-américaine de 1812-1814 et compte tenu de la démolition des ouvrages défensifs de Montréal en cours depuis 1804, la vocation militaire de l'île Sainte-Hélène se raffermirait. De plus, l'expansion urbaine de Montréal entraîne des exigences en matière de sécurité publique qui commandent l'évacuation des armes et des munitions hors de la ville.

Face à Montréal, qui se situe au cœur d'un réseau de communications navigable s'étendant de Québec à Kingston (du fleuve Saint-Laurent jusqu'aux Grands Lacs), l'île est un lieu jugé stratégique et sécuritaire pour entreposer les marchandises militaires destinées à la région de Montréal et au Haut-Canada.

Ainsi, l'île devient un poste d'approvisionnement des points de défense répartis dans le Haut et dans le Bas-Canada. C'est donc un site militaire de première importance qui y est aménagé à partir de 1820 et dont le fort (près du pont Jacques Cartier) est l'élément névralgique. Le site militaire de l'île Sainte-Hélène est en réalité un vaste entrepôt militaire fortifié ; bien qu'il puisse y contribuer, il n'a pas la capacité d'assurer la défense pleine et entière de la ville, ses ouvrages défensifs visent avant tout à protéger l'accès à l'île et à ses dépôts.

Depuis sa construction, le fort a abrité plusieurs fonctions qui se sont succédées. Au départ conçu pour l'entreposage et le casernement, il sert d'hôpital durant l'épidémie de choléra en 1830, de prison militaire lors des insurrections de 1837 et aux lendemains de la Confédération, de camp d'entraînement, de dépôt d'armes, de lieu d'internement de prisonniers politiques tandis qu'à l'époque contemporaine, il héberge une importante institution muséale. Le fort est aussi, durant de nombreuses années, le milieu de vie des militaires et de leurs familles. Hors du fort, divers bâtiments et aménagements répondent aux besoins d'entreposage du matériel, de défense des lieux et de logement des troupes.

Bien que peu orthodoxe, le fort demeure un exemple de fortification bastionnée. C'est le seul complexe militaire et l'un des rares ouvrages défensifs préservés à Montréal qui fut autrefois l'une des villes les mieux fortifiées du pays. En effet, l'île de Montréal ne compte plus, pour témoigner de son passé militaire, que sur certains ouvrages du Régime français tels que les tours de la Montagne des Messieurs de Saint-Sulpice et les ruines du Fort de Senneville, de même que sur quelques casernes réparties sur son territoire. Le site militaire est un élément essentiel à la compréhension du fonctionnement de l'ensemble du système défensif militaire du pays.



La localisation stratégique de Montréal dans le réseau de défense de la colonie—*Ethnoscop*

Un site militaire exceptionnel

Fortifications Survey, H.S. Sitwell, 1867—Archives nationales du Canada

Un aménagement conditionné par la topographie

Le site militaire a été réalisé d'après les plans de l'ingénieur militaire et lieutenant-colonel Elias Walker Durnford (1774-1850). Cet ingénieur de grande renommée est aussi le concepteur de la Citadelle de Québec terminée en 1830.

Le site militaire se déploie sur toute la superficie de l'ancienne île Sainte-Hélène. Il comprend le fort de l'île Sainte-Hélène avec ses bâtiments et ses ouvrages militaires regroupés dans l'enceinte fortifiée ainsi que d'autres composantes bâties et paysagères situées en-dehors de celle-ci.

La planification du site respecte une logique militaire en relation étroite avec le paysage. La séquence spatiale développée à des fins d'entreposage et de défense est basée sur les conditions géophysiques et biophysiques des lieux et profite du champ visuel offert. Par exemple, l'arsenal du fort est situé au nord-ouest de l'île, en amont du courant, à basse altitude afin de faciliter le transport des marchandises à partir du débarcadère.

Les blockhaus⁵ ont été érigés sur les points les plus élevés de l'île. La grande poudrière ne peut être repérée à partir du fleuve et aucun point de vue à partir de l'île ne permet de la discerner ; elle est au centre de l'île, abritée dans un creux, jouxtant un lac artificiel aménagé à la fin des années 1840 à partir d'un marécage et qui permet, advenant une attaque ennemie, de l'inonder. Les remparts et le glacis sont construits en tirant parti de la topographie naturelle du site.

Encore aujourd'hui, le paysage du site militaire se présente sous deux aspects. Il comprend, d'une part, des espaces naturels denses laissés à l'état sauvage qui camouflent les composantes bâties stratégiques. Le site comporte, d'autre part, des zones ouvertes et entretenues et un réseau de sentiers entre les divers points de service dictés par les zones de moindre résistance du relief naturel. Le site offre aussi des vues stratégiques sur la Montréal et la rive sud et sur les autres constructions militaires réparties sur l'île.

⁵ Il ne reste aucun blockhaus sur le site militaire. L'observatoire, aménagé récemment à proximité de la tour de Lévis est le site d'un ancien blockhaus construit en 1848, incendié et reconstruit à plusieurs reprises pour finalement disparaître dans un nouvel incendie il y a quelques années.

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Le patrimoine bâti et commémoratif

À travers les différentes périodes de leur histoire, les constructions militaires ont toutes subi des modifications importantes. Celles-ci sont principalement dues à des incendies, à l'adaptation à de nouveaux usages ou aux modifications effectuées lors de la campagne de travaux menée par Frederick G. Todd dans les années 1930. Toutefois, l'ensemble des composantes constitue indéniablement un site d'intérêt patrimonial de première importance.

Les composantes du site militaire ont été construites en pierre calcaire ou en brèche, la pierre de l'île, selon les instructions de l'ingénieur militaire Durnford. Le site militaire comprend aujourd'hui :

- **l'arsenal** (de 1820 à 1823), bâtiment principal du fort et le plus important en termes d'usage et de dimensions. Il est érigé dans le but de servir de dépôt d'armes et de munitions. Il épouse la forme d'un bastion et encadre une grande cour autrefois fermée par les magasins, démolis en 1927. Chacun des flancs (ailes latérales) du bâtiment possède une porte cochère qui permet de contrôler les allées et venues dans la cour intérieure. L'arsenal a subi de nombreuses modifications, à la suite d'un incendie en 1848 et en raison de changements d'usage, notamment, en prison. La partie sud est toutefois d'origine. L'arsenal loge actuellement le Musée David M. Stewart.



L'arsenal du site militaire—*Ethnoscop*

- **la caserne** (entre 1820 et 1823) est la seconde structure en importance du fort. Du bâtiment d'origine de deux étages incendié en 1875, il ne reste que l'impressionnant rez-de-chaussée voûté qui a été recouvert d'un toit dans le cadre des travaux d'aménagement dirigés par Frederick G Todd dans les années 1930. Il loge actuellement le restaurant Le Festin du gouverneur.



La caserne du site militaire—*Ethnoscop*

- **le corps de garde** (reconstruit entre 1936 et 1939 à l'emplacement de 1849). Sa localisation, à l'extrémité nord de l'arsenal, rappelle qu'à l'origine, il surplombait le fleuve. Construit en pièce sur pièce, il se distingue des autres constructions en maçonnerie du fort. Il sert actuellement à l'entreposage.



Le corps de garde du site militaire—*Ethnoscop*

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

- **la petite poudrière** (entre 1820 et 1823) est située à l'entrée du fort, en contrebas, et protégée, comme il se doit, par une enceinte. C'est le bâtiment le mieux conservé du fort, comme en témoigne son parement d'origine en pierre calcaire grise. Elle est accompagnée d'une salle de manutention et d'une tonnellerie qui sont d'origine, et de latrines.



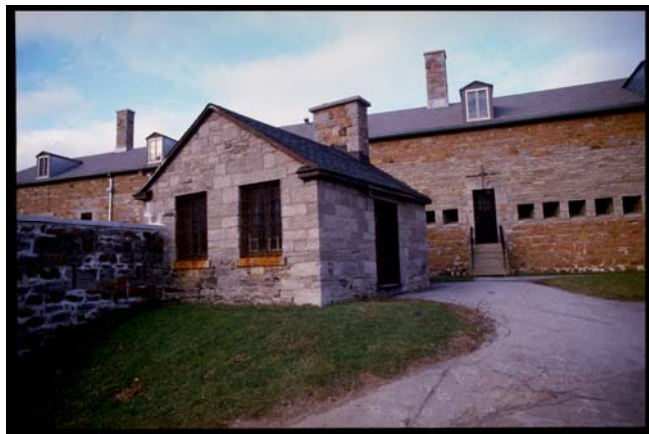
La petite poudrière du site militaire—*Ethnoscop*

- **le mur d'enceinte** (entre 1820 et 1825), au tracé irrégulier, prend la forme d'un bastion à l'est (arsenal). Au sud-est, il a l'allure d'un demi-bastion avec une courtine dont l'extrémité vient buter contre l'arsenal. À l'origine, un rempart le long de la petite poudrière constituait un autre bastion. Le mur d'enceinte forme, avec l'arsenal, un complexe militaire fortifié à l'intérieur duquel on retrouve les principales fonctions stratégiques d'une place forte. Une grande arche marque l'entrée du fort.



Le mur d'enceinte du fort militaire—*Ethnoscop*

- **le lavoir** (vers 1844) est érigé en saillie sur le mur est de l'enceinte, à proximité de l'entrée du fort.



Le lavoir du site militaire—*Ethnoscop*

- **la grande poudrière** (entre 1820 et 1824) est située à l'extérieur de l'ensemble fortifié, au centre de l'île, dans une déclivité naturelle. Elle est protégée par une enceinte à l'intérieur de laquelle se trouvent une tonnellerie et une salle de manutention. Comme l'avait planifié l'ingénieur Durnford, le bâtiment pouvait contenir jusqu'à 5 000 barils de poudre, d'où son impressionnant rez-de-chaussée à double voûte. En 1958, la poudrière est convertie en théâtre d'été, vocation qui perdure jusqu'en 1970.



La grande poudrière du site militaire—*Ville de Montréal*

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

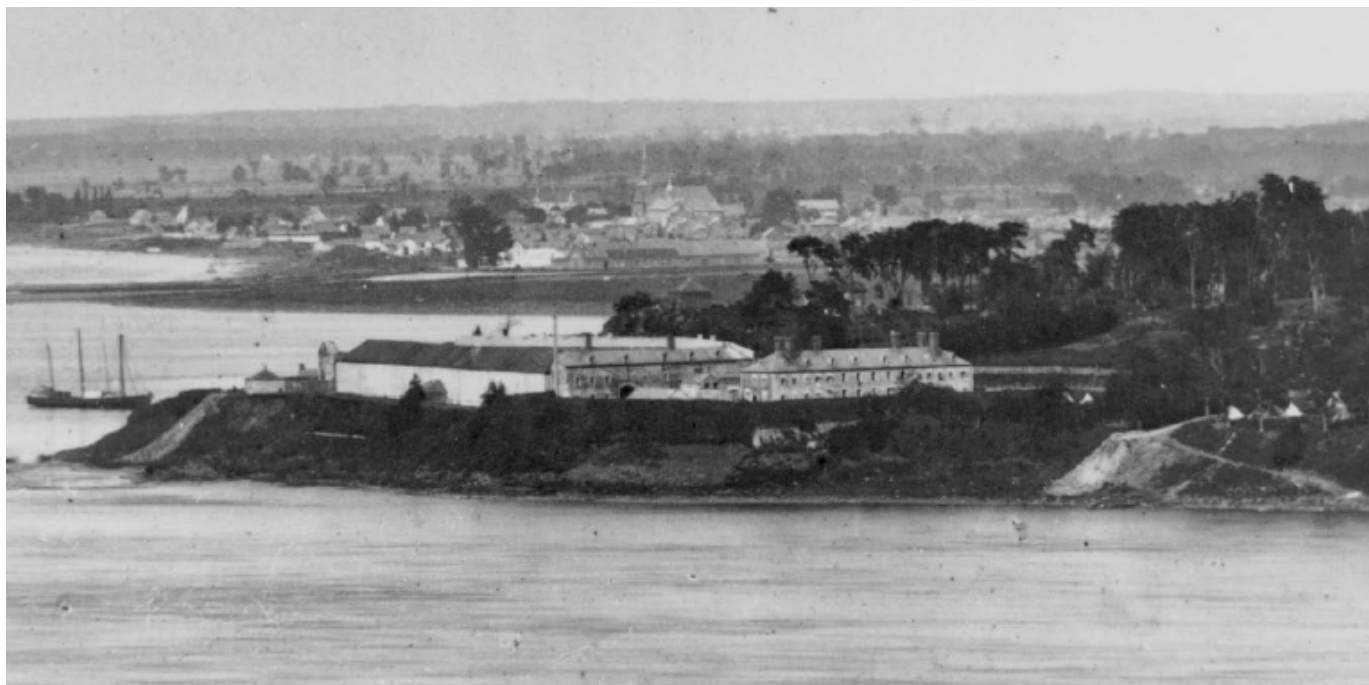
Au patrimoine bâti s'ajoute un patrimoine commémoratif de première importance, le cimetière militaire

- **Le cimetière militaire** est aménagé en 1848, à l'extérieur du fort dans la partie est de l'île. Il est utilisé jusqu'en 1869 et l'exhumation des sépultures a lieu vers 1915. Le monument commémoratif qui s'y trouve actuellement, inauguré en 1935, porte l'inscription des noms de ceux qui y ont jadis reposé. Le cimetière témoigne de la vocation domestique qui existait parallèlement à la fonction militaire du fort, c'est-à-dire le casernement des troupes et la présence d'une prison militaire.

La carte 2.6 fournie en annexe localise les bâtiments du site militaire et le cimetière.



Le cimetière militaire— Ville de Montréal



Versant nord-ouest de l'île et du fort montrant celui-ci dans son intégralité—Musée McCord (photographie de William Notman, 1863), I-841

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Le patrimoine archéologique

Les témoins apparents de la présence des militaires britanniques se concentrent aux abords du pont Jacques-Cartier. Cet ensemble de bâtiments anciens constitue le « Fort de l'île Sainte-Hélène ». Toutefois, malgré sa grande valeur patrimoniale, il offre une vision incomplète de l'occupation militaire sous le Régime anglais. En effet, cette occupation s'étendait sur toute la superficie de l'île telle qu'elle existait avant les années 1960, d'où son appellation de « Site militaire de l'île Sainte-Hélène ». Une étude de potentiel archéologique a révélé que, des années 1820 à la fin des années 1860, plus d'une centaine de bâtiments et d'aménagements aujourd'hui disparus ont été implantés à l'intérieur, aux abords et à l'écart du fort. Ainsi, une part significative du patrimoine de l'île Sainte-Hélène demeure enfouie sur les lieux ou entreposée dans des collections : il s'agit du patrimoine archéologique, formé de vestiges architecturaux, de dépôts stratigraphiques et de témoins de culture matérielle.

La prise en compte de ce patrimoine archéologique permet un regard particulier sur le site militaire. Plusieurs auteurs ont perçu les lieux comme un fort, même s'ils en ont reconnu la diversité fonctionnelle. Un fort peut réunir une caserne, des entrepôts et d'autres installations n'étant pas dédiées à la défense, mais il représente avant tout un ouvrage de fortification permettant de protéger un site, d'en faire une place forte. Ainsi, dans la partie nord-ouest de l'île Sainte-Hélène furent construits, au début des années 1820, un bastion (l'arsenal), un demi-bastion, des remparts et un corps de garde auxquels s'ajoutèrent par la suite des batteries, des plates-formes à canon et un autre corps de garde. Cependant, en plus de l'arsenal, plusieurs bâtiments comme les magasins, la petite poudrière, un caveau, des hangars, la caserne, un lavoir, une salle d'ablutions, des puits et des latrines étaient voués au logement et au quotidien des troupes ou à l'entreposage de matériel militaire et de denrées. Pour la plupart, les ouvrages répartis ailleurs sur l'île étaient consacrés à l'entreposage, soit la grande poudrière, des entrepôts à bois et à charbon, une cour à bois, un fenil et des caveaux à légumes, ou au logement du personnel militaire et civil. Certains équipements défendaient l'île, par exemple des batteries, des plates-formes à canon, des blockhaus et un corps de garde, alors que d'autres, tels que le cimetière, un quai, un plan incliné, un abri à bateau, des allées de quilles, des bureaux, des ateliers, une forge, un jardin, un hôpital, une passerelle, des chemins et des piliers de télégraphe répondaient à des besoins particuliers.

Plusieurs ressources archéologiques sont préservées sur l'île et peuvent témoigner des multiples vocations du vaste complexe militaire britannique. Avant même la production d'une étude de potentiel et la mise en œuvre d'un inventaire systématique, quelques découvertes ont confirmé la présence de telles ressources. Lors des travaux d'aménagement de la fin des années 1930, des vestiges de la baronnie ont été mis au jour puis de multiples objets, aujourd'hui égarés, sont ramassés : des boutons, des

insignes d'uniformes militaires, des clés, des pinces, des ciseaux, des haches, des baïonnettes, des boulets et des balles ainsi que plus de 200 pièces de monnaie provenant des Amériques, de l'Europe et de l'Asie et dont la datation s'étendrait du début du XVIII^e siècle au XX^e siècle. En 1993, une première intervention archéologique a permis de retracer, en divers secteurs de l'île, quelques dépôts contemporains de l'occupation du fort au cours des deuxième et troisième quarts du XIX^e siècle ainsi que des aménagements de surface, de circulation et de drainage des XIX^e et XX^e siècles ; on retrouva par ailleurs dans la plaine des jeux (au sud du fort) des débris de dépendances d'une cour à bois du milieu du XIX^e siècle. Des murs de fondation du cottage du gouverneur de l'île ont été découverts en 1995 dans la partie nord-est de l'île. Près de la petite poudrière, on a retrouvé les restes d'un entrepôt construit en 1823 et un drain de la même époque. En 1999, des murs de fondation des magasins ont été mis au jour dans le terrain de manœuvre puis, à l'intérieur de l'enceinte de la grande poudrière, un mur de fondation d'un porche, des canalisations en bois et en pierre tout comme une cuve à paratonnerre ont été localisés. En 2000, de brèves interventions dans le rempart est et contre l'épauule gauche de l'arsenal ont permis d'identifier quelques niveaux anciens du rempart et de dégager des segments des murs de fondation de l'arsenal.

Dans la foulée du plan directeur de mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène produit en 2001, un inventaire archéologique a été entrepris sur l'ensemble de l'île. Élaborée dans le cadre des travaux de restauration des bâtiments patrimoniaux, l'approche encadrant cet inventaire vise à permettre la conservation et la mise en valeur des ressources archéologiques et l'acquisition de connaissances tout en assurant une meilleure planification des travaux de restauration et en contribuant à la mise en valeur du patrimoine archéologique de l'île. Afin de tenir compte de l'ensemble des ressources, la problématique d'intervention concerne l'identification et la compréhension des diverses facettes de l'occupation d'un milieu insulaire stratégique. Cette problématique s'applique tant à la présence amérindienne qu'à celle des seigneurs, des militaires français et de l'armée britannique.

L'inventaire archéologique effectué depuis 2001 a démontré l'ampleur du potentiel archéologique du site et sa valeur scientifique. Les secteurs du fort, de la cour à bois au sud-est du fort, de la plaine des jeux, de l'hôpital au sud de la plaine des jeux, les parties nord et nord-est de l'île, les abords de la Biosphère et du restaurant Hélène de Champlain et le secteur de la grande poudrière ont ainsi été inventoriés. Dans l'enceinte de la petite poudrière, l'intervention a permis de documenter le mode de construction des paratonnerres qui protégeaient le bâtiment, de bien comprendre le système de drainage et d'identifier la nature des revêtements de surface de la période militaire. Ces découvertes ont contribué de façon significative à la mise en valeur des lieux, par exemple dans la conception du nouveau paratonnerre et la définition du type de revêtement de surface à mettre en place.

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

L'existence, la localisation et le mode de construction de plusieurs bâtiments (cuisine, entrepôt à bois, caveaux et latrines des hommes) ont également été déterminés dans les autres sections du fort. La fouille des latrines des femmes et de la fosse à cendres a aussi permis de recueillir environ 14 000 artefacts et écofacts, parmi lesquels près de 200 objets, en très bon état, se prêteraient aisément à des activités de mise en valeur telles qu'une exposition ou une publication. L'assemblage extrait des latrines des femmes est particulier, car il est à la fois bien cerné dans le temps, principalement le troisième quart du XIX^e siècle, et associé à un groupe d'individus bien précis, en l'occurrence des femmes. Certains objets paraissent propres aux femmes en ce qui concerne l'hygiène et les soins de beauté ; d'autres artefacts démontrent que ces femmes élevaient des enfants. Si quelques collections provenant de sites militaires au Québec sont reliées à des groupes comme les officiers ou les soldats, aucune ne serait spécifiquement rattachée aux femmes. La fosse à cendres, construite à la fin des années 1840 et probablement utilisée jusqu'au cours de la Deuxième Guerre mondiale, est associée au lavoir puisque la cendre servait à la production du lessivage. La fosse a aussi été utilisée comme dépotoir ainsi qu'en témoignent les nombreux objets mis au jour.

Les recherches ont jusqu'à maintenant été moins fructueuses à une plus grande distance du fort : un décapage important survenu lors des travaux d'aménagement de la fin des années 1930, l'imprécision grandissante des plans anciens au fur et à mesure que l'on s'éloigne du fort et les contraintes d'accès (présence d'arbres, de services publics et de surfaces asphaltées) expliquent cette situation. Il a été possible de découvrir des couches associées à l'hôpital, des latrines, des vestiges de l'occupation de la baronnie par l'armée britannique, des murs de la résidence du gouverneur de la prison (à distinguer de celle du gouverneur de l'île) et les restes d'un caveau à légumes.



Mur nord du caveau à proximité de la caserne BfJf-84-01-D8-22—
Ethnoscop

La finalisation de l'inventaire devrait permettre d'établir la présence d'autres ressources archéologiques à l'intérieur et à l'extérieur du fort. Par la suite, il sera possible de fouiller les emplacements les plus prometteurs. Déjà, le passé de l'île Sainte-Hélène est mieux connu grâce aux données issues des interventions archéologiques : les facettes de la vie sur l'île n'ayant pas trait aux vocations principales du site militaire (entreposage et défense) sont désormais mieux documentées, la fonction réelle de certaines constructions a été identifiée, l'étendue du complexe a été révélée et sa valeur défensive a été établie. Le patrimoine archéologique, par la poursuite de l'analyse des données et la production d'une synthèse interprétative, peut contribuer encore plus à la compréhension du vécu sur l'île. Une prise en compte de l'ensemble des connaissances pourrait éventuellement permettre de comparer les conditions de vie des soldats et des officiers, des hommes et des femmes, des militaires et des civils. Une étude du système défensif de l'île au regard des événements et des actions qui ont pu influencer son évolution serait réalisable. D'autres aspects tels que les schèmes d'établissement, l'exploitation des ressources de l'île, l'adaptation à l'environnement et la conciliation des fonctions d'entreposage, de défense et de casernement pourraient être abordés.

Deux cartes localisent les ressources archéologiques. La carte 2.4 présentée en annexe fournit un détail du secteur du fort et la carte 2.5 localise les ressources de l'ensemble de l'île. La liste des ressources archéologiques de l'île Sainte-Hélène est présentée à l'annexe 1.



Cage d'escalier dans le secteur de l'ancienne baronnie BfJf-84-04-D3-15—*Ethnoscop*



Objets découverts dans les sous-opérations 20A et 20E (ancien hôpital) BjFj-84-04-D1-4-- Robert Hébert

- a) Perle en verre opaque blanc (BjFj-84-20A4-337)
- b) Pot en terre cuite fine blanche (BjFj-84-20E2-342)
- c) Pot de chambre en terre cuite fine jaune glaçurée claire (BjFj-84-20E1-341)
- d) Bouchon en verre incolore (BjFj-84-20A3-332)
- e) Bouchon en verre incolore (BjFj-84-20A3-333)
- f) Fourneau de pipe en terre cuite fine argileuse blanche portant un décor moulé représentant les armoiries , de la ville de Montréal et la devise « CONCORDIA SALUTIS » (BjFj-84-20A6-340)
- g) Ensemble de boutons militaire en laiton provenant des 17^e, 39^e, 46^e et 71^e régiments (BjFj-84-20A4-334 à 336, BjFj-84-20A3-324 à 328)
- h) Chapelet en métal cuivreux et verre incolore (BjFj-84-20E4-344)
- i) Perle ou applique en verre incolore (BjFj-84-20A4-338)
- j) Bille en terre cuite grossière sans glaçure (BjFj-84-20A4-339)
- k) Couteau en acier et en os (BjFj-84-20A2-323)
- l) Anneau en os (BjFj-84-20A3-330)
- m) Pièce indéterminée en os (BjFj-84-20A3-331)
- n) Épinglette en laiton en forme de drapeau britannique flottant au vent (BjFj-84-24C3-345)
- o) Bouton en os (BjFj-84-20A3-329)
- p) Bouton en os (BjFj-84-20A3-343)
- q) Bouton en os (BjFj-84-20A3-322)



Échantillon d'artefacts découverts dans la couche de dépotoir (latrine des femmes) 16E12 (BjFj-84-03D1-26)—Robert Hébert

- a) Bouteille en verre incolore (BjFj-84-16E12-146)
- b) Base de piédestal ou de plateau ou de plat décoratif en verre bleu (BjFj-84-16E12-161)
- c) Base de lampe à l'huile en verre incolore (BjFj-84-16E12-140)
- d) Bouteille au grès grossier Derbyshire (BjFj-84-16E12-105)
- e) Lampe à l'huile (base) en verre incolore (BjFj-84-16E12-141)
- f) Bouteille en verre teinté bleu (BjFj-84-16E12-153)
- g) Bouteille en verre teinté bleu (BjFj-84-16E12-154)
- h) Fiole en verre teinté vert (BjFj-84-16E12-151)
- i) Fiole de format octogonal en verre bleu foncé (BjFj-84-16E12-163)
- j) Bouteille en verre bleu foncé (BjFj-84-16E12-162)
- k) Poire à lavement (?) en verre incolore (BjFj-84-16E12-139)
- l) Cheminée de lampe à l'huile en verre incolore (BjFj-84-16E12-142)
- m) Fiole ou bouteille en verre incolore (BjFj-84-16E12-143)
- n) Fiole en verre teinté bleu (BjFj-84-16E12-155)
- o) Bouteille en verre incolore (BjFj-84-16E12-145)
- p) Bouteille en verre teinté vert (BjFj-84-16E12-150)



Échantillon d'artéfacts découverts dans la couche de dépotoir (latrine des femmes) 16E12 (BjFj-84-03-D1-35)- Robert Hébert

- a) Boucle (de ceinture?) en métal cuivreux (BjFj-84-16E12-169)
- b) Bouton en verre opaque noir (BjFj-84-16E12-165)
- c) Domino en ivoire et en bois (BjFj-84-16E12-179)
- d) Pierre à fusil en silex (BjFj-84-16E12-179)
- e) Pierre à fusil (BjFj-84-16E12-173)
- f) Pierre à fusil en silex (BjFj-84-16E12-289)
- g) Fourneaux de pipe à décor moulé en terre cuite fine blanche argileuse (BjFj-84-16E12-116)
- h) Boulet de canon en fonte (BjFj-84-16E12-167)
- i) Fourneau de pipe en terre cuite fine blanche argileuse
- j) Fourneau de pipe à décor moulé en terre cuite fine blanche argileuse (BjFj-84-16E12-123)
- k) Tête de poupée en porcelaine fine dure européenne (BjFj-84-16E12-137)
- l) Fourneau de pipe en terre cuite fine blanche argileuse avec talon
- m) Tasse et soucoupe de poupée en porcelaine fine dure européenne (BjFj-84-16E12-138)
- n) Brosse à dents en os (BjFj-84-16E12-176)
- o) Bijou en métal cuivreux et pierres rouges (BjFj-84-16E12-171)
- p) Fourneau de pipe en terre cuite fine blanche argileuse (BjFj-84-16E12-112)
- q) Grains de chapelet en verre opaque blanc (BjFj-84-16E12-164)
- r) Deux pipes en terre cuite fine blanche argileuse
- s) Embout de pipe en ambre (BjFj-84-16E12-135)
- t) Cuillère de bébé en métal cuivreux (BjFj-84-16E12-168)
- u) Bout de tuyau de pipe en terre cuite fine blanche argileuse (BjFj-84-16E12-115)
- v) Pipe en terre cuite fine blanche argileuse (BjFj-84-16E12-117)
- w) Deux fourneaux de pipes en terre cuite fine blanche argileuse
- x) Billes en pierre calcaire (BjFj-84-16E12-178 et 291)
- y) Brosse en os (BjFj-84-16E12-175)
- z) Tableau (?) En ardoise (BjFj-84-16E12-180)

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Le patrimoine toponymique

La carte de l'île dessinée par J.A. Crevier en 1876 montre sa configuration d'origine. Elle localise aussi les chemins et les sentiers qui s'y trouvent alors et elle contient de nombreuses références topographiques. C'est également une référence importante en matière de toponymie. Malgré les profonds bouleversements qu'a connus la partie ancienne de l'île, celle-ci conserve un nombre considérable d'éléments physiques auxquels un patrimoine toponymique est associé. Par exemple, on repère encore aujourd'hui, sur le site, les monts Boulé, Champlain, Vaudreuil, Saint-Sulpice, Montcalm et Wolf. De plus, quelques portions d'anciens tracés peuvent coïncider avec les chemins et sentiers aménagés à diverses périodes de l'histoire de l'île. C'est le cas, par exemple, de l'allée de Salaberry et de l'avenue de Lévis qui correspondraient, en partie, au chemin du Tour-de-l'Isle tandis que les tracés des anciens chemins MacLaren, Loranger, Rivard ne sont pas sans rappeler ceux des sentiers actuels que l'on emprunte aux environs de la grande poudrière.

Le patrimoine archivistique et iconographique

Bien que le patrimoine repéré, aux fins du présent rapport, se limite aux témoins matériels toujours en place sur le site, il convient de souligner l'importance d'autres témoins matériels illustrant ou décrivant les caractéristiques physiques et naturelles de l'île, l'utilisation du site et les modes de vie qui y sont associés. Un imposant corpus archivistique constitué de manuscrits, de cartes, de plans et d'autres documents est conservé dans les archives publiques et privées et permettent de comprendre cet ensemble unique.

Par ailleurs, l'importance patrimoniale du fort de l'île se voit accentuée par le fait que celle-ci fait partie, depuis sa construction, des vues extrinsèques ou des panoramas classiques de Montréal. Une riche iconographie, dessins, peintures, aquarelles, photographies, illustre cette relation historique. La question de la représentation des paysages de Montréal mérite d'être soulignée. Comme pour le mont Royal, la riche iconographie relative à l'île Sainte-Hélène joue un rôle important dans « la construction du regard » qui est au cœur de la réflexion théorique sur la notion de paysage. Les représentations de cet élément de paysage singulier de Montréal ont certainement stimulé l'imaginaire et contribué à renforcer la dimension symbolique de l'île en plus de contribuer à reconnaître sa spécificité géographique et culturelle comme élément identitaire de Montréal.

Ce patrimoine archivistique se trouve principalement aux Archives nationales du Canada, aux Archives nationales du Québec, aux Archives de la Ville de Montréal, à la Bibliothèque nationale du Québec, de même qu'aux musées Stewart et McCord.

5.2.3 La période moderne et contemporaine—Du parc municipal de l'île Sainte-Hélène au parc Jean-Drapeau (1874-1999)



Ex: Art Work on Montreal,
by William H. Carre, 1898.

DRIVE ON ST. HELEN'S ISLAND.

Photographie de William H. Carre, 1898—Archives de la Ville de Montréal

Le parc municipal de l'île Sainte-Hélène

Une vocation militaire affirmée et une vocation récréative émergente

Dans les suites de la création de la Confédération canadienne, l'armée impériale britannique cède les installations militaires au nouveau ministère de la Milice du gouvernement du Dominion. Ainsi, la fonction militaire du site persiste, mais une nouvelle vocation se développe : celle de parc municipal.

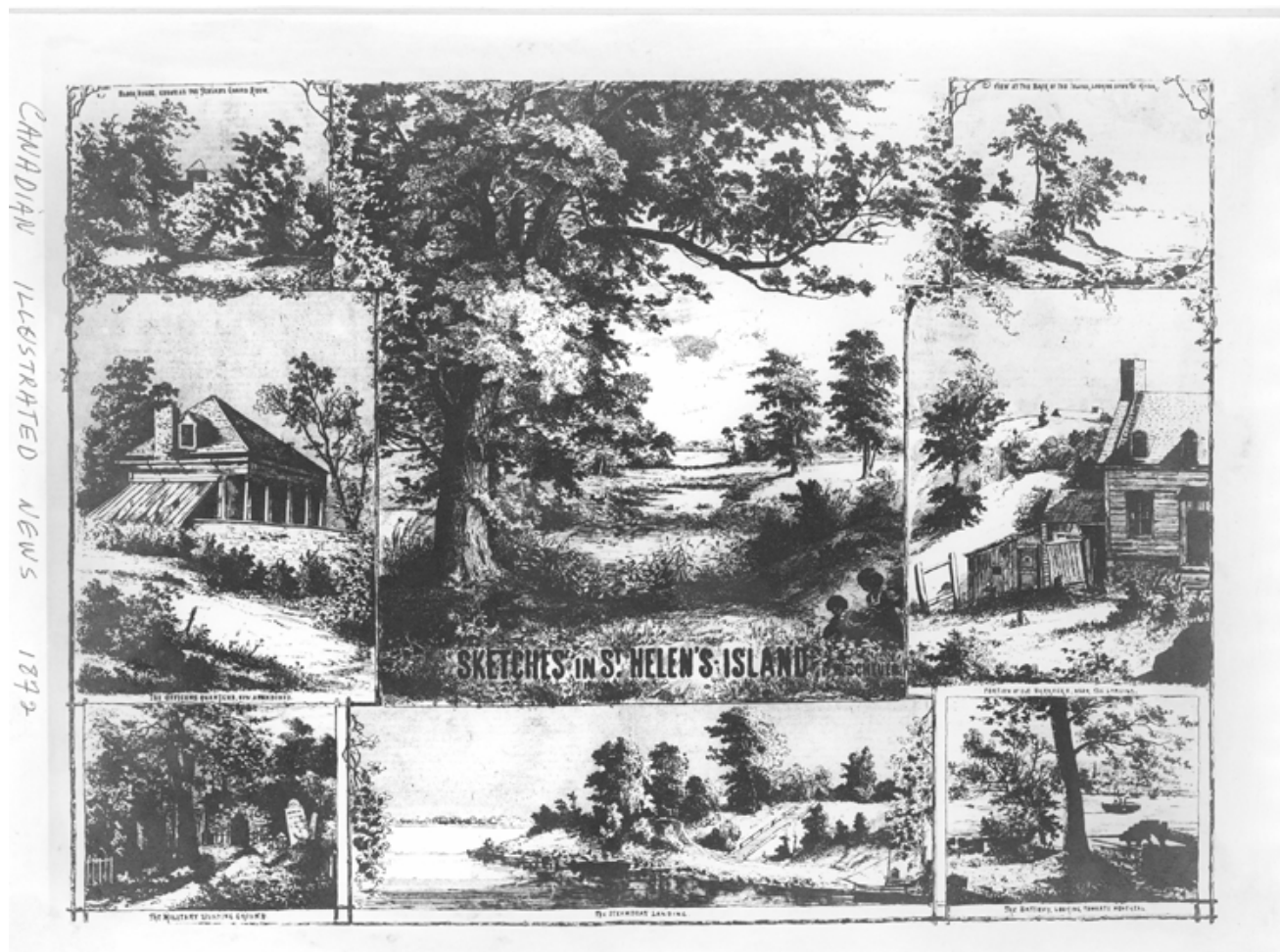
En effet, c'est en 1874 que la Ville de Montréal obtient du gouvernement canadien la permission d'utiliser l'île comme parc municipal (sous réserve de dispositions relatives à la

sécurité et à la surveillance de la partie militaire). Ce n'est toutefois qu'en 1908 que la Ville en devient propriétaire—le gouvernement fédéral se réserve l'usufruit des bâtiments militaires et certains accès. Les vocations militaires et de loisirs et de détente de l'île cohabitent jusqu'à la première moitié du XX^e siècle. Ceci a des conséquences sur l'utilisation du parc municipal. L'accès y sera interdit lors des deux Guerres mondiales et lors de la Crise d'octobre 1970 où le site militaire sert de prison et de lieu entreposage. L'île participe ainsi aux grands événements politiques qui ont marqué la scène nationale et internationale.

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Le premier parc municipal d'envergure consacré au divertissement populaire



Sketches in St. Helen's Island—*Canadian Illustrated News*, 1892

Demeurée inaccessible aux civils jusqu'au dernier quart du XIX^e siècle, l'île exerce une attraction mystérieuse et fascinante pour la majorité des Montréalais. Le caractère insulaire, la verdure, l'aspect sauvage de l'île et du fleuve et le calme des lieux, loin de la poussière et du bruit de la ville, en font un site privilégié de promenade et de jeux, de bains, de courses nautiques et de pique-niques.

Inauguré le 24 juin 1874, le parc de l'île Sainte-Hélène devient accessible par bateau à vapeur. Les premiers travaux d'aménagement de l'île débutent la même année que ceux du parc du mont Royal inauguré en 1876. Si la

Montagne est surtout appropriée par la bourgeoisie montréalaise, le parc de l'île Sainte-Hélène est, dès ses débuts, retenu comme lieu de divertissement populaire. Elle est d'ailleurs surnommée « la villégiature du travailleur ». Aux dires d'Achintre, « avec l'île Ste.Hélène la campagne est à tous, à la ville et aux faubourgs. Les pauvres, pour la belle saison, deviennent égaux aux riches, et chacun de nous, sain d'esprit et de corps, peut, moyennant ses dix centins, se procurer pour une journée les jouissances d'un millionnaire ».

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Une première phase d'aménagement du parc est effectuée. Depuis lors, une tradition d'usage s'est instituée. Cette tradition est consacrée par l'aménagement du parc de l'île Sainte-Hélène, à partir de 1936 d'après les plans de l'urbaniste et architecte paysagiste Frederick Gage Todd (1876-1948).

Un important témoignage des valeurs collectives montréalaises liées à la planification fonctionnelle, saine et esthétique des villes

L'expansion urbaine de Montréal *extra muros*, au début du XIX^e siècle, est l'un des facteurs motivant le développement de l'île Sainte-Hélène comme site militaire de première importance au pays. À l'aube du XX^e siècle, le développement urbain de Montréal influence encore la destinée du site.

La création du premier parc municipal à l'île Sainte-Hélène prend place à une époque où Montréal, métropole du Canada, jouit d'une grande prospérité économique. À l'instar des grandes villes du monde, Montréal connaît, depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, une période d'industrialisation intensive qui entraîne de profonds changements économiques et sociaux. Ceux-ci motivent la formation de multiples mouvements de réformes en Amérique et en Europe qui prennent une couleur locale particulière à Montréal. Dans le domaine de l'aménagement des villes, ceux-ci supportent le « mouvement des parcs » dont les A.J. Downing (1815-1852) et F.L. Olmsted (1822-1903) sont, en Amérique, les précurseurs. Leurs idées et leurs réalisations contribuent grandement à la cristallisation, au début du XX^e siècle, des principes animant les mouvements des « Cités Jardins » et de « City Beautiful ». Ces mouvements prônent particulièrement la qualité du milieu de vie et l'embellissement de la ville.

Ainsi, la création du parc de l'île Sainte-Hélène s'inscrit dans un contexte où germent, à Montréal, des idées à l'origine de nombreux mouvements de réformes populaires autant que professionnels. Ceux-ci s'intéressent aux progrès scientifiques, à l'éducation, la santé, la salubrité et l'hygiène publique, aux réformes municipales et aux progrès en matière d'horticulture qui viennent profondément influencer le rapport à la nature et au paysage. La diversité de ces mouvements témoigne de l'intérêt que la population accorde à la planification fonctionnelle, saine et esthétique des villes. Ces mouvements sont déterminants dans la création, à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles, de plusieurs parcs municipaux dotés d'équipements récréatifs.

La venue d'Olmsted à Montréal, en 1874, pour une première phase d'aménagement du parc du mont Royal, témoigne de l'intérêt que porte l'Administration municipale aux valeurs collectives soutenues par ces mouvements et qui s'expriment dans de nouvelles pratiques professionnelles. Bien que la première phase d'aménagement du parc de l'île Sainte-Hélène, contrairement au parc du mont Royal, ne

semble pas faire l'objet d'une planification détaillée, il n'en demeure pas moins qu'en tant que premier parc d'envergure inauguré à Montréal, il s'avère un important témoignage de l'expression des valeurs collectives propres à ce contexte historique particulier.

La venue de Frederick G. Todd à Montréal va profondément influencer la théorie et la pratique de l'aménagement au Canada. Todd contribue grandement à l'affirmation de la Métropole comme chef de file d'un mouvement pan-canadien de « City improvement ». C'est dans ce contexte que la seconde phase d'aménagement de l'île Sainte-Hélène menée par Frederick G. Todd se concrétise, au début des années 1930. Pour bien apprécier l'importance du développement de l'île Sainte-Hélène dans l'histoire de Montréal, il faut rappeler d'autres éléments contextuels. Ceux-ci viennent renforcer l'importance du site comme important témoignage de la matérialisation des valeurs collectives des montréalais.

Un important chantier social et économique

À partir de la fin du XIX^e siècle jusqu'au début des années 1920, la superficie du territoire de Montréal triple. Ceci s'explique en partie par l'annexion de plusieurs entités municipales autonomes et par une forte croissance démographique.

Cette croissance accélérée du territoire montréalais entraîne des problèmes de pénurie de logements, d'accroissement de la main-d'œuvre à bon marché et de surpopulation des quartiers qui occasionnent des problèmes importants sur le plan de l'hygiène publique. De plus, les progrès technologiques liés au transport, tels que l'arrivée de l'automobile, causent des problèmes inédits en termes de circulation. Ce contexte, où se manifeste la complexité des phénomènes qui animent la ville, motive le développement d'une pensée urbanistique à Montréal. Celle-ci est nourrie de plusieurs idées avancées par les mouvements réformistes du début du XX^e siècle.

Ce contexte est aussi celui des graves problèmes engendrés par la Crise économique de 1929. Ainsi, la Ville de Montréal doit répondre à la fois aux problèmes concrets de gestion du territoire et à ceux soulevés par l'affliction physique et morale des milieux ouvriers et commerçants.

Au cours des deux premières décennies du XX^e siècle, plusieurs mouvements professionnels bénévoles contribuent à la réflexion en matière de développement urbain. La Ligue du Progrès Civique est l'un des plus influents. Ce n'est toutefois qu'en 1930 que la Ville crée la première commission d'urbanisme, la Commission Beaugrand-Champagne chargée de conseiller le Comité exécutif. Frederick G. Todd en fait partie. Diverses instances municipales et supra municipales sont par la suite mises en place jusqu'à ce que Montréal se dote de son premier

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

service d'urbanisme, en 1941. Pour contrer le ralentissement des activités économiques et la hausse substantielle du taux de chômage, la Ville amorce, au début des années 1920, en partenariat avec les gouvernements du Québec et du Canada, un programme de « travaux d'améliorations civiques ». Ceux-ci comprennent des travaux d'infrastructures et de construction de bâtiments municipaux. La Ville entreprend aussi deux chantiers d'envergure : une importante phase de travaux au Jardin Botanique et l'aménagement de l'île Sainte-Hélène. Les travaux de l'île Sainte-Hélène emploient quelque 1000 hommes de divers métiers. L'aménagement du parc de l'île Sainte-Hélène devient un important chantier social et économique et une source de fierté pour la population.

Le chantier de l'île Sainte-Hélène concrétise les valeurs véhiculées par les mouvements de réforme du tournant du siècle. Il témoigne aussi de l'évolution de la pensée urbanistique et, en corollaire, de celle de l'aménagement des grands parcs urbains : la conviction que les espaces verts sont nécessaires à la croissance saine des enfants, les préoccupations en matière d'hygiène publique et les innovations technologiques mises à profit dans la création d'équipements récréatifs contribuant au bien-être moral et physique des citoyens. En plus de contrer les problèmes de salubrité et les carences en services, Montréal souhaite projeter une image de ville moderne.

Jusqu'en 1930, année de l'inauguration du pont du Havre (Jacques Cartier), l'île Sainte-Hélène n'était accessible que pendant la belle saison, par traversier. Facilement accessible par cette nouvelle voie, l'île devient rapidement une destination prisée par les Montréalais : l'aménagement des lieux et la construction d'équipements récréatifs spécialisés est une nécessité.

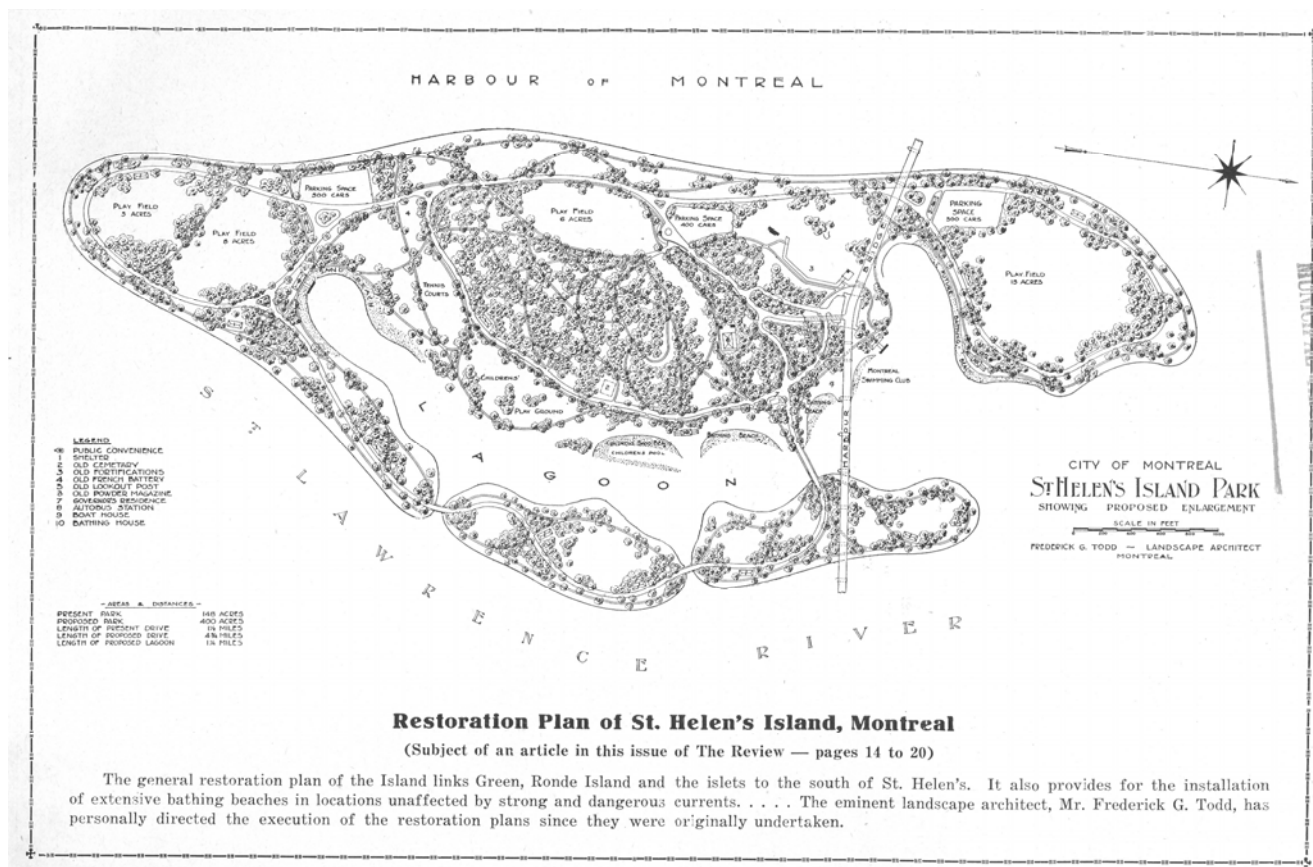


Photographie de l'inauguration du pont du Havre (Jacques Cartier), 24 juin 1930—Archives de la Ville de Montréal

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Le plan de Frederick G. Todd



Plan d'aménagement de l'île Sainte-Hélène de Frederick Gage Todd—Archives de la Ville de Montréal

À la demande de la Ville de Montréal, Frederick G. Todd conçoit un vaste plan d'aménagement de l'île Sainte-Hélène. Celui-ci implique la fusion de l'île Ronde, de l'île aux Fraises (qu'il renomme Île Verte) et de l'île Sainte-Hélène. Todd entrevoit le potentiel du territoire et son projet préfigure celui de la construction du site de l'Exposition Universelle et Internationale de Montréal de 1967. Bien qu'adopté par l'Administration municipale en 1931, cet ambitieux plan n'est pas réalisé. C'est un projet d'aménagement plus modeste qui se concrétise, sous la direction de Todd. Le projet révisé se limite à l'île Sainte-Hélène dont il prolonge à quelques endroits les rivages. Les travaux débutent en 1936, mais ils sont interrompus pendant la guerre. Ils se poursuivent en 1949 par la mise en œuvre d'un plan révisé dans l'esprit du projet original de Todd pour se terminer au milieu des années 1950.

Autant dans ses projets de planification urbaine que de grands parcs publics, l'approche particulière à Todd repose sur la valorisation des composantes physiques et culturelles spécifiques à chaque lieu d'intervention. Ainsi, une grande

attention est accordée aux vues, aux composantes historiques tangibles et intangibles des espaces, à la structure spatiale liant les chemins, la végétation, les éléments architecturaux existants et tout autre élément particulier au paysage et à la culture locale.

Le parc de l'île Sainte-Hélène est un exemple éloquent du travail de Todd. Son plan est très élaboré quant à la mise en valeur des aspects historiques du site : "The historical background of St. Helen's Park alone made the work interesting for there is no place where Montreal's early history can be as vividly portrayed" (Todd in *Ethnoscop*). Il intègre aussi de nouveaux éléments, dans une composition moderne dictée par les nouveaux usages d'un grand parc de récréation.

Le plan Todd comprend la création d'un réseau routier asphalté qui intègre l'automobile, une exigence nouvelle pour l'époque. Ce « parkway » ceinture l'île, relie les composantes du parc et offre une diversité de points de vue remarquables.

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Un réseau de circulation secondaire intègre des sentiers utilisés par les militaires auxquels s'en ajoutent de nouveaux. Un soin particulier est apporté aux vues, aux approches progressives des bâtiments et aux divers points d'intérêt du site.

Le plan Todd comprend aussi la conservation et la reconstruction de parties d'immeubles et d'ouvrages militaires basées sur des documents d'archives. Les aménagements paysagers du site sont aussi remaniés. Ils présentent une grande sobriété tant dans leurs formes que dans l'utilisation des matériaux. Le plan comprend aussi la construction de nouveaux équipements municipaux, d'une plage municipale avec son lagon, de terrains de jeux et d'aires de pique-niques. Cet ambitieux projet fera l'objet de plusieurs phases de travaux qui se prolongeront après la fin de la Seconde Guerre mondiale.

L'aménagement de l'île Sainte-Hélène revêt, dans le contexte économique, social et urbain du début des années trente, une dimension particulière.

Si la grande variété typologique d'immeubles et d'ouvrages municipaux issus de cette période se repère un peu partout dans les quartiers de Montréal, l'île Sainte-Hélène est le seul exemple d'une planification d'ensemble illustrant, à travers ses témoins matériels, les thèmes des « grands travaux d'amélioration civiques ». En effet, le chantier de l'île requiert : la construction d'infrastructures (routes et sentiers, stationnements, plage municipale, réservoir et système de distribution de l'eau (tour de Lévis) ; de bâtiments (tour de Lévis, pavillon des Sports, pavillon des Baigneurs) ; d'équipements aujourd'hui disparus (vespasiennes, kiosques, quais) ; d'aménagements paysagers (plaine des jeux, secteur des jeux d'enfants, interventions sur le boisé ancien) et, fait inusité dans le contexte des « grands travaux civiques », des travaux de restauration du bâti patrimonial (le site militaire). Le territoire de l'île Sainte-Hélène est, à Montréal, le seul à illustrer le vaste spectre des types d'interventions et des métiers mis à contribution dans le cadre des grands travaux d'amélioration urbains réalisés à Montréal dans les années 1930.



Photographie aérienne de l'île Sainte-Hélène, circa 1939—Ministère du travail (« L'île Sainte-Hélène et son histoire ») sans date

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Le patrimoine architectural

La construction d'équipements municipaux de pointe était déjà prévue au plan Todd. L'annexe 2.6 fournit une carte localisant les bâtiments érigés au cours des deux phases d'aménagement successives du parc, soit le milieu des années 1930 et le début des années 1950.

Le pavillon des Baigneurs (entre 1936 et 1953) est l'œuvre des architectes municipaux Donat Beaupré et Émile Daoust en collaboration avec Frederick G. Todd. Sa composition est inspirée de l'architecture rurale française. C'est un ensemble imposant avec son corps central en «U» ouvert vers le chemin, ses deux ailes latérales, son arcade et ses deux avant-corps. À l'origine, il sert de chalet aux utilisateurs de la plage municipale, disparue lors de la construction du site d'Expo 67.



Pavillon des Baigneurs (Complexe aquatique de l'île Sainte-Hélène—Ville de Montréal)

Ses trois piscines extérieures, les premières de Montréal, ont été inaugurées en 1953. Elles sont remplacées par de nouveaux équipements en 2005 et le pavillon est renommé Complexe aquatique de l'île Sainte-Hélène.



Piscines extérieures de l'île Sainte-Hélène circa 1955—Archives de la Ville de Montréal

Le pavillon des Sports (entre 1937 et 1955), est l'œuvre des concepteurs précédemment cités. Il n'a jamais été utilisé aux fins pour lesquelles il a été conçu. Il devient le restaurant Hélène-de-Champlain en 1955. Son expression architecturale rappelle la tradition québécoise.



Pavillon des Sports (restaurant Hélène-de-Champlain— Ville de Montréal)

Au sommet du mont Boulé, **la tour de Lévis** (entre 1936 et 1949) habille le réservoir d'eau et dessert le nouveau système d'aqueduc. C'est l'œuvre de l'architecte D. Beaupré et de l'ingénieur F.V. Dowd. Sa conception évoque l'architecture militaire médiévale. C'est l'un des éléments les plus évocateurs du passé militaire de l'île, lorsqu'on la perçoit à distance, que ce soit du pont Jacques-Cartier ou du mont Royal. Dominant le paysage, son observatoire offre des vues grandioses sur l'île, sur le fleuve et sur le panorama portuaire et urbain de Montréal.



La tour de Lévis— Ville de Montréal

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Par ailleurs, tous les bâtiments affichent un caractère pittoresque largement dû à l'utilisation de la pierre locale, la brèche. Pour des raisons pratiques, économiques et esthétiques, la carrière de l'île a été réouverte aux fins des travaux de restauration du site militaire et de construction des immeubles municipaux. La brèche, plus dure que le granit, donc difficile à tailler, est utilisée à l'état brut comme revêtement de façade. Comme la brèche ne sied pas aux compositions architecturales qui favorisent plutôt l'emploi de revêtements lisses, il est possible que l'utilisation de la brèche ait conditionné l'expression stylistique des bâtiments. L'utilisation de la brèche confère au paysage de l'île une grande harmonie et une continuité historique qui renforce son caractère unique à Montréal.

Ce corpus d'équipements municipaux se distingue par la relation que les immeubles entretiennent entre eux et à la façon dont ils s'intègrent dans le paysage. Les bâtiments municipaux témoignent du caractère novateur et spécialisé des nouveaux équipements récréatifs. Pris individuellement, ils figurent honorablement au sein du corpus d'immeubles municipaux construits dans les années 1930. La tour de Lévis n'a pas d'équivalent sur le plan de l'usage et encore moins en matière d'expression stylistique. Le pavillon des Baigneurs est unique en son genre, tant par son programme architectural que par l'envergure que prend son expression architecturale particulière. La fonction du pavillon des Sports peut s'apparenter à celles des chalets des parcs Laurier (1931, Donat Beaupré), du mont Royal (1931, Aristide Beaugrand-Champagne) et LaFontaine (1932, J. Albert Bernier) mais ils se distinguent toutefois par une expression stylistique qui leur est propre. La facture architecturale de chacun des bâtiments de l'île Sainte-Hélène semble unique dans ce corpus d'équipements municipaux qui occupe une place importante au sein du patrimoine civique montréalais.

La facture architecturale des bâtiments municipaux de l'île témoigne de la force du courant régionaliste initié, à Montréal, par Percy E. Nobbs et Ramsay Traquair. Ce courant marque la production architecturale québécoise dans la première moitié du XX^e siècle. Dans un contexte où l'intérêt porté aux études anthropologiques s'accroît, ce courant est aussi soutenu par une préoccupation pour documenter ce qui est en voie de disparaître sous l'effet de la modernisation (Bergeron). C'est dans ce contexte que se manifeste un désir profond de développer un art authentiquement national qui trouve ses sources dans la tradition, l'architecture vernaculaire et les pratiques artisanales. C'est aussi dans ce contexte que s'éveille un intérêt pour les trésors du patrimoine que l'on croit menacés.

Durant la Crise économique, la recherche d'une identité nationale à travers l'expression architecturale apparaît comme une affirmation de puissance autant qu'une volonté de protéger et faire s'épanouir ce qui distingue les Québécois et les Canadiens (Bergeron). Dans ce contexte, les bâtiments municipaux traduisent les concepts de tradition et de permanence qui leurs sont habituellement rattachés puisqu'ils doivent inspirer la confiance en l'autorité

municipale (Déom). Si l'architecture classique et le style art déco, plus progressif, s'expriment aussi à cette époque, le rappel de l'architecture traditionnelle traduit, dans un autre esprit, l'entrée de Montréal dans la modernité.

Cette mise en contexte donne au travail de Frederick G Todd et de l'Administration municipale un relief particulier. En effet, le patrimoine architectural de l'île est intéressant pour la variété des expressions stylistiques qu'il présente, lesquelles, en réponse au concept d'ensemble du plan Todd, font ressortir le contexte historique, physique et culturel de l'île.

Aux travaux de préservation des bâtiments militaires britanniques s'ajoutent des composantes affirmant, cette fois-ci, une identité nationale. Dans les années 1930, l'île Sainte-Hélène est déjà un site patrimonial reconnu et un parc municipal adapté aux exigences de la vie moderne. Aux dires de Todd, l'île est en voie de devenir une importante destination touristique.

Les éléments paysagers

Pour aménager le parc, Todd tire partie des caractéristiques naturelles du site : ses escarpements, collines, boisés et clairières et vues, qui dictent l'emplacement des espaces récréatifs et de détente. Encore aujourd'hui, on décèle, in situ, les principes d'une « esthétique forestière » propre à Todd : le respect du travail de la nature, la préservation, l'ajout et la mise en valeur d'espèces végétales natives qui rehaussent les caractéristiques essentielles des lieux. La nature indigène prend un aspect « jardiné ». Si le plan Todd a été altéré, son essence s'exprime tout de même sur le site, où tout concourt à faire de la traversée de multiples ambiances une expérience esthétique favorisant l'activation des sens.

Les réseaux routiers sont aussi une composante importante du plan Todd, qui les conçoit en fonction des approches progressives des bâtiments et des vues sur les différents points d'intérêt du site. Au plan Todd se superposent des aménagements des années 1950, surtout dans le secteur de la grande poudrière : étangs, ponts, mobilier urbain.



L'étang et les ponts, secteur de la grande poudrière— Ville de Montréal

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Le changement de vocation du parc et les travaux d'aménagement afférents entraînent la transformation du paysage jusqu'ici dicté en fonction de la vocation militaire du site. En plus des changements apportés à la végétation, le remblaiement nécessaire à la construction du chemin de ceinture affecte grandement la relation du fort au fleuve. « L'image militaire se dissout dans un parc urbain à caractère historique où les bâtiments militaires constituent le lien le plus tangible avec le passé » (Ethnoscop). Le paysage de l'île prend un nouvel aspect..



Photographie aérienne de l'île Sainte-Hélène, 1961— *Ville de Montréal*

Frédéric G. Todd et la place du parc de l'île Sainte-Hélène dans sa production

L'importance patrimoniale des aménagements de l'île Sainte-Hélène se voit renforcée par le fait que Frederick G. Todd est le plus important et le plus influent architecte paysagiste de son époque au Canada (Asselin in Ethnoscop). Il est à l'emploi de la prestigieuse firme de Frederick Law Olmsted à Boston, lorsqu'il vient à Montréal pour superviser la réalisation de travaux au mont Royal. Il ouvre par la suite sa propre agence professionnelle qui s'acquiert une renommée dans tout le Dominion ainsi qu'aux États-Unis. S'il lègue de nombreux écrits sur l'architecture du paysage, Todd a aussi contribué à la réflexion en matière d'environnement et d'urbanisme. D'ailleurs, il est activement impliqué dans plusieurs associations professionnelles telles que la Ligue du Progrès Civique fondée en 1909 par l'Association des architectes de la province de Québec et la première Commission d'urbanisme fondée par la Ville de Montréal en 1930. Il est aussi actif au sein de plusieurs associations scientifiques et populaires.

Parmi ses principaux projets au Québec, mentionnons la planification de Ville Mont-Royal (1910-14), le lac des Castors au mont Royal (1936), le parc Maisonneuve (1938), l'aménagement des Plaines d'Abraham à Québec (1909) et l'aménagement du chemin de la Croix à l'Oratoire Saint-Joseph (1948). Le parc de l'île Sainte-Hélène occupe une place importante dans l'œuvre de Todd : " In thirty-eight years of experience in planning parks, the writer [Todd] has never had the pleasure of designing and supervising quite such a soul-satisfying work as the St. Helen's Park project " (Todd in Ethnoscop).



Frederick Gage Todd--Archives de la Ville de Montréal

L'Exposition Internationale et Universelle de Montréal de 1967—Expo 67



L'Exposition Internationale et Universelle de Montréal de 1967—*Archives Nationales du Canada*

Un événement majeur dans l'histoire de Montréal, du Québec et du Canada

L'importance de l'événement historique que fut l'Expo 67, pour la société québécoise est incontestable et elle n'est plus à démontrer. Pour mieux saisir les valeurs patrimoniales de l'île Sainte-Hélène, rappelons toutefois quelques éléments contextuels qui animent l'esprit de l'époque.

Au début des années 1960, le Québec connaît une explosion démographique et une prospérité économique

sans précédents qui lui permettent d'afficher une immense confiance en l'avenir.

Le Québec baigne alors dans un contexte où s'amorcent des réformes sociales et politiques importantes aux origines de la Révolution tranquille. Au niveau international, la science et la technologie connaissent un essor phénoménal dont les plus spectaculaires sont la conquête de l'espace et la révolution des transports qui modifie profondément les

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

structures urbaines. Par ailleurs, le contexte géopolitique affiche des tensions entre les super puissances mondiales. C'est dans ce contexte que les grandes valeurs attribuables à l'Exposition Universelle (portant sur tout) et Internationale (ouverte à tous les pays du monde), viennent se préciser et s'inscrire dans la planification du site de l'événement.

En mai 1963, un groupe de penseurs canadiens, professeurs, artistes, architectes, écrivains, journalistes et parlementaires, est invité à réfléchir aux grandes orientations d'ensemble du plan d'Expo. Ils dédient l'événement à la « Terre des Hommes », rendant ainsi hommage au célèbre roman du grand auteur Français Antoine de Saint-Exupéry. Le plan d'ensemble répond ensuite aux exigences d'une planification qui joue sur plusieurs registres, du fonctionnel au symbolique. Aussi, les liens qu'entretiennent les témoins matériels légués par l'Expo 67 sont toujours lisibles sur le site. La tenue de l'événement a aussi donné une certaine impulsion au développement urbain de Montréal toujours lisible dans le paysage de son centre-ville.

Les débats autour du choix du site d'Expo alimentent une réflexion sur le développement urbain et sur les valeurs identitaires de Montréal

L'importance patrimoniale du site d'Expo dépasse ses propres frontières. Le choix même du site d'Expo alimente une réflexion sur le développement urbain sa construction entraîne la mise en œuvre de projets structurants qui consolident le rôle et l'aspect de Montréal comme métropole moderne.

Le site initialement proposé par la Ville de Montréal lors du dépôt de sa candidature, en 1962, au Bureau international des expositions, est la Pointe Saint-Charles. Au même moment, la question du choix du site fait l'objet de vifs débats publics et de controverses impliquant des spécialistes de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement. Ce débat est aussi alimenté par de nombreux acteurs impliqués dans le développement économique et social de Montréal. Dans ce contexte, des études sont réalisées sur plusieurs emplacements, mais l'actuel site des îles et la future Cité du Havre n'en font pas partie.¹

Une nouvelle idée vient rapidement s'imposer : celle de construire le site d'Expo au milieu du fleuve en augmentant les superficies des îles Sainte-Hélène, Ronde et aux Fraises et en comblant les haut fonds aux environs de l'île Moffat. Cette idée est en grande partie attribuable au directeur du port de Montréal, monsieur Guy Beaudet, qui démontre la

faisabilité du projet au maire Jean Drapeau lors d'un trajet sur le fleuve.

Bien que les raisons du choix du site se justifient surtout par des arguments économiques², elles interpellent, au premier chef, la localisation, la beauté et le caractère enchanteur du fleuve et des îles. À ces raisons se greffent d'autres arguments, symboliques et identitaires. En effet, comme l'affirme la Ville de Montréal en 1963 :

« [Une exposition internationale est une] réalisation audacieuse qui doit refléter l'image d'une civilisation, traduire en même temps la vitalité d'un milieu humain dans un décor grandiose afin d'offrir le spectacle d'un foyer d'attraction typique d'une région géographique. Or, deux éléments de force, le fleuve Saint-Laurent et le port ont été depuis l'origine les plus puissants instruments de progrès urbain et de l'essor de la métropole canadienne [...] [compte tenu du rôle-clé joué par la région de Montréal au sein de la nation canadienne] on peut donc affirmer que le choix des îles du Saint-Laurent, en face de Montréal, comme emplacement de l'Exposition Canadienne Internationale et Universelle représente le symbole vivant d'une nation en pleine expansion » (Ville de Montréal 1963 in UQAM)

Le choix du site est attribuable à la vision du maire Jean-Drapeau, un personnage qui marque profondément le contexte politique, économique, social et urbain de Montréal. Par ailleurs, l'Administration municipale de l'époque repère dans l'environnement maritime du futur site d'Expo 67, des éléments clé de la spécificité identitaire de Montréal. Ceux-ci ont encore aujourd'hui une profonde résonance.

¹ On compte, parmi les sites mis à l'étude à l'automne 1962, les terrains vacants à requalifier tels que la Pointe Saint-Charles et les quartiers à rénover tels que Maisonneuve, Saint-Léonard, Anjou, Lasalle et Mercier.

² Cette option ne nécessite pas d'expropriations et de démolitions et la densification ultérieure du site prévue pourrait s'avérer rentable

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

La construction du site d'Expo 67

Il est intéressant de constater que la forme de l'île, telle qu'on la connaît aujourd'hui, est le résultat du travail conjugué de la nature et de l'homme.

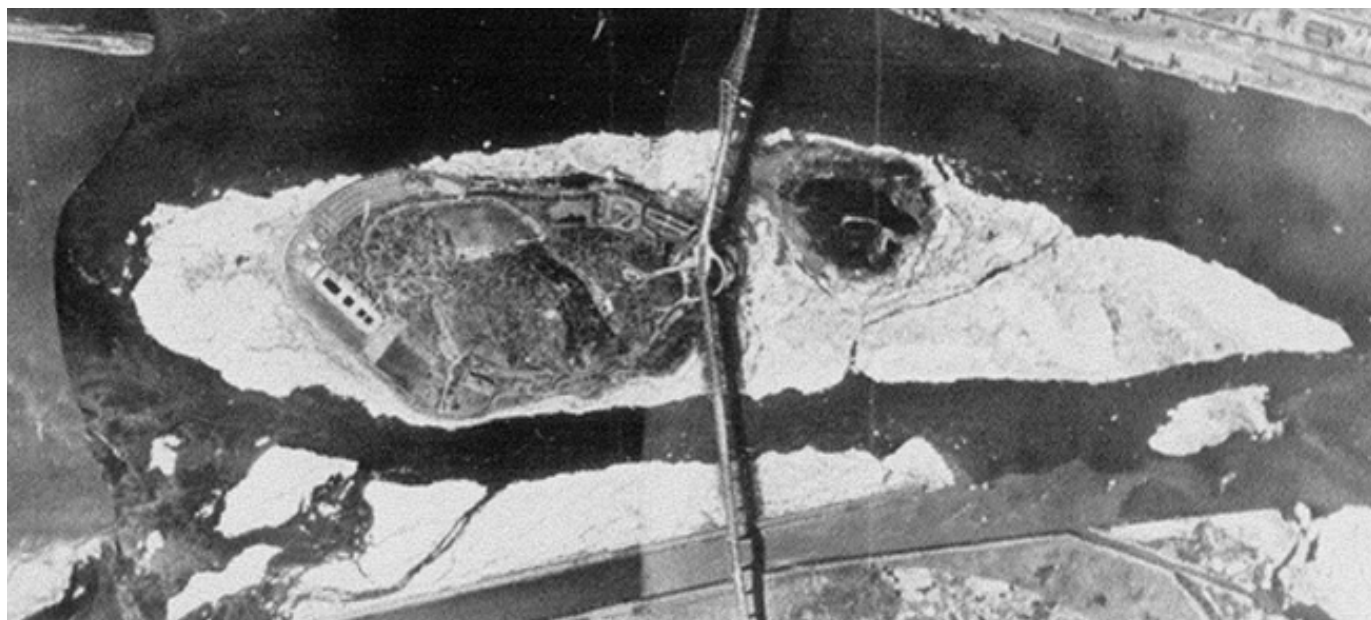
D'une part, la forme de l'île est largement attribuable à sa localisation et aux forces naturelles particulières de son environnement maritime. La partie ancienne de l'île Sainte-Hélène est le produit de phénomènes géomorphologiques et géologiques rares qui confèrent au site une grande valeur patrimoniale.

D'autre part, la construction du site de l'Expo 67, qui comprend aussi l'île Notre-Dame et l'extension de la jetée MacKay (Cité du Havre), territoires gagnés sur le fleuve, entièrement construits de main d'homme, est aussi un événement unique et remarquable. Le site d'Expo 67 est lui-même est un ouvrage de génie civil exceptionnel.

Parmi les trois grands secteurs d'Expo 67, l'île Sainte-Hélène possède une spécificité qui lui est propre : Les forces naturelles et l'environnement maritime ayant autrefois façonné l'ancienne Île Sainte-Hélène sont à nouveau les éléments qui vont déterminer sa forme actuelle.

En effet, la construction des sites remblayés nécessite, dès 1963, des études hydrauliques poussées. Celles-ci analysent, entre autres, l'impact des constructions projetées sur le débit et le changement du niveau des eaux, sur la formation de courants et d'embâcles et sur les infrastructures et les activités du port de Montréal. C'est ainsi que l'observation des surfaces d'eau gelée et des empilements des glaces se formant naturellement autour des îles en hiver déterminent grosso modo les aires à remblayer.

Des considérations techniques et un travail de définition formelle viennent ensuite raffiner le contour de ce nouveau territoire. C'est donc le travail conjugué de la nature et de l'homme qui déterminent la forme de l'île, qui à peu de choses près, est encore la même aujourd'hui.



Photographie aérienne du début des années 1960—Ville de Montréal

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Par ailleurs, l'excavation d'énormes blocs de pierre des îles Ronde et aux Fraises détermine le pourtour extérieur des îles. Les deux lacs de l'île Sainte-Hélène (le lac des Dauphins et le lac des Cygnes) occupent les emplacements de ces petites îles. L'île Sainte-Hélène porte l'empreinte d'éléments du paysage ancien du fleuve Saint-Laurent.

Si le sous-sol de la partie ancienne de l'île Sainte-Hélène recèle un patrimoine géologique important, les parties remblayées du site de l'Expo 67 renferment, quant à elles, une quantité titanesque de matériaux provenant des travaux d'infrastructures qui dotent aujourd'hui Montréal d'un patrimoine moderne distinctif : 28 millions de tonnes de roc provenant des chantiers du métro et de la voie maritime. Dans ce contexte, l'appellation ultérieure du site, la « Terre des Hommes » prend un tout autre sens.

Le caractère hybride particulier de l'île Sainte-Hélène en fait un élément de paysage unique à Montréal.

Au regard des valeurs patrimoniales de l'île, il est intéressant de souligner que le fait que l'ancienne île Sainte-Hélène conserve encore aujourd'hui son caractère distinct dans le paysage montréalais est dû à l'intérêt qu'elle présente pour la collectivité tout au long de son histoire.



Photographie aérienne des années 1960— Ville de Montréal

Le site d'Expo, un élément de paysage unique doté d'une forte charge symbolique

La construction du site de l'Expo change radicalement l'aspect de l'île Sainte-Hélène. Les travaux de remblayage entraînent la fusion des îles Sainte-Hélène, Ronde et aux Fraises. Ainsi, un paysage entièrement construit de main d'homme se greffe au parc municipal présentant des caractéristiques physiques, naturelles et culturelles accumulées depuis plusieurs siècles.

En effet, lorsque le choix du site des îles est annoncé en 1963, le premier magistrat et le président du comité exécutif de la Ville de Montréal expriment une ferme volonté de préserver l'île Sainte-Hélène : « L'aspect et l'usage du parc de l'île Sainte-Hélène ne seront pas changés [...] Ce lieu restera un endroit de récréations, de pic-nics [sic], etc., usages auxquels il a servi depuis de générations.

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Aucun arbre ne sera abattu, et le terrain demeurera aussi verdoyant qu'il a toujours été au cours de la belle saison » (Ville de Montréal 1963 in UQAM).

Les attributs distinctifs de l'île Sainte-Hélène ont toujours exercé, au long de son histoire, un fort pouvoir d'attraction et l'entrée de Montréal dans la seconde moitié du XX^e siècle ne fait pas exception. En témoignent les considérations esthétiques et symboliques évoquées précédemment et le fait que la forme de l'île telle qu'on la connaît aujourd'hui est largement attribuable à sa localisation et aux forces naturelles spécifiques à son environnement maritime.

Si les forces de la nature jouent un rôle exceptionnel dans la configuration actuelle de ce paysage humanisé, la construction du site d'Expo 67 témoigne de la capacité de la société montréalaise à relever d'énormes défis techniques. Réalisés en un temps record de onze mois, les travaux de construction du site et des infrastructures y donnant accès sont d'une envergure inégalée à Montréal. Le savoir-faire exceptionnel déployé lors de la construction des îles inspire une fierté à la population montréalaise. Cette fierté est encore perceptible aujourd'hui, ce qui renforce sa valeur symbolique.

Les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, sont, avec l'extension de la jetée MacKay de la Cité du Havre, le principal legs d'Expo 67.



Photographies aérienne de 1963—*Ville de Montréal*

La construction du site de l'Expo et le paysage urbain du Montréal moderne

Tel que mentionné précédemment, la construction des îles est directement liée au développement des infrastructures de transport qui modifient profondément le tissu urbain de Montréal. Les travaux d'ingénierie favorisent aussi l'essor économique de la ville.

Par exemple, la construction des îles nécessite celle d'une estacade en amont du pont Champlain pour empêcher la formation d'embâcles. Grâce à l'estacade, un témoin matériel moins connu d'Expo 67, la navigation d'hiver devient possible jusqu'à Montréal alors qu'auparavant, le port était fermé de décembre à mars. Cet élément d'information laisse déjà entrevoir une autre dimension, complexe et ramifiée, de la valeur patrimoniale du site d'Expo 67 au regard du développement urbain de Montréal. À ce titre, mentionnons, entre autres, que la préparation de Montréal à l'accueil de l'Expo 67 fournit l'occasion de mettre en œuvre plusieurs projets d'infrastructures à l'étude par la Ville dans les dernières décennies. La construction du métro, qui en fait partie, demeure l'un des plus importants chantiers de l'histoire de Montréal.

En plus de structurer et de consolider les grands réseaux de transport, le métro raccorde les quartiers, initie le développement de la ville souterraine et stimule le développement immobilier en surface. Il ouvre des possibilités d'expansion jusqu'ici inégalées qui contribuent de manière significative à la transformation radicale du paysage urbain de Montréal.

Le plan d'ensemble d'Expo 67 : la mise en commun d'expertises disciplinaires

Les orientations d'un plan d'ensemble découlent, dans un premier temps, d'un travail de réflexion de personnalités canadiennes provenant de champs disciplinaires variés.

Dans un deuxième temps, ces orientations se traduisent dans un plan directeur. Celui-ci intègre tous les aspects liés à l'aménagement du site sur les îles et à la Cité du Havre : les systèmes de transport, l'attribution des sites en fonction des relations géographiques, politiques ou économiques des participants, l'aménagement paysager du site et des espaces collectifs (présentation de spectacles, jeux, détente, représentations nationales, expositions thématiques), l'intégration des multiples services offerts aux visiteurs (restauration, sécurité et autres), et une foule d'autres considérations requérant la mise en commun de plusieurs expertises disciplinaires.

La planification d'Expo est un modèle de collaboration interdisciplinaire d'un intérêt considérable puisque le plan, qui gère les aspects fonctionnels, esthétiques et symboliques du site, est une sorte de microcosme de la ville.

L'île Sainte-Hélène, porte d'entrée et cœur symbolique d'Expo 67

Les témoins matériels de l'île Sainte-Hélène, forment, avec ceux de l'île Notre-Dame et la Cité du Havre, un corpus d'une très grande valeur patrimoniale pour Montréal. L'aspect actuel du site d'Expo est évidemment fort différent de celui qu'il présentait à l'été 1967. Mentionnons d'emblée que le fait qu'il reste peu de témoins matériels de l'événement est d'abord dû à son caractère temporaire : à quelques exceptions près, tous les pavillons et équipements installés sur le site sont conçus pour être démantelés à la fin de l'événement. Ils se conforment à un *Code de construction pour bâtiments temporaires*. Les quelques installations permanentes devaient ultérieurement positionner les îles comme pôle culturel de première importance. Le site connaît toutefois un développement moins ambitieux.

Même si elle est moins riche de témoins matériels que l'île Notre-Dame et la Cité du Havre, l'île Sainte-Hélène occupe une place enviable au sein des trois territoires aménagés pour l'Expo.

Tout d'abord, elle occupe une place stratégique sur l'ensemble du site. Sa proximité de Montréal fait du secteur de l'ancienne île aux Fraises le point d'entrée principal de l'événement. Un important réseau de transport y converge encore. Avec ses vues imprenables sur le site d'Expo, sur le fleuve et sur Montréal, la pointe sud de l'île est le lieu tout désigné pour y positionner la Place des Nations de manière spectaculaire. Celle-ci s'ouvre sur un vaste amphithéâtre extérieur, telle « une vaste figure de proue représentant le Canada souhaitant la bienvenue aux Nations » (Fiset in UAQM). L'île Sainte-Hélène est aussi le cœur symbolique d'Expo 67. C'est à la Place de Nations que s'ouvre chaque journée de l'événement et que se déroulent les cérémonies officielles.

L'île Sainte-Hélène rappelle aussi deux des facettes fort différentes de l'événement : le secteur de l'ancienne île aux Fraises rappelle la vocation culturelle de l'Exposition, une sorte d'immersion dans les cultures étrangères et le secteur de l'ancienne île Ronde, son pendant récréatif, comprend un important parc d'amusement. Dans le secteur de l'ancienne île aux Fraises, l'aspect original du site d'Expo est complètement transformé. Toutefois, l'île Sainte-Hélène recèle des témoins matériels qui rappellent l'esprit des lieux et dont certains figurent parmi les plus significatifs de l'événement.

La carte 2.6 portant sur le patrimoine bâti fournie en annexe localise les témoins matériels significatifs de l'île Sainte-Hélène.

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène
Analyse des valeurs patrimoniales



Photographie aérienne de 1967— Ville de Montréal

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Le patrimoine architectural d'Expo 67

La **Place des Nations** est le cœur symbolique de l'événement où s'ouvre chaque journée. C'est aussi le siège des cérémonies officielles et le lieu de diffusion des événements culturels présentés par chaque nation. L'œuvre de l'architecte montréalais André Blouin est une contribution importante à l'architecture moderne au Canada. En plus de renouveler la forme du monument commémoratif, c'est un brillant essai sur le thème de la place publique. L'œuvre fait usage de techniques constructives remarquables.



La Place des Nations—Laboratoire de recherche sur l'architecture moderne et le design--UQAM

La Place des Nations porte encore aujourd'hui, dans son mur-paravent en béton, l'emblème de l'Expo 67, dessiné par le designer Julien Hébert. Tel « un ancien cryptogramme représentant l'homme debout, les bras tendus, reproduit en caractères jumelés, il exprime l'amitié universelle dans une ronde symbolisant le monde. »



La Place des Nations—Archives de la Ville de Montréal

Autre élément signalétique et emblématique, le **Pavillon des États-Unis**, aussi appelé la Biosphère, est l'œuvre du célèbre architecte Buckminster Fuller ; elle rappelle « ... un moment capital de l'Histoire de l'architecture contemporaine » (Vanlaethem). Conçu sur le thème de la « Creative America », ce pavillon exprime les progrès technologiques et artistiques de la superpuissance que sont alors les États-Unis. L'enveloppe extérieure monumentale du pavillon, un dôme géodésique, subsiste toujours bien qu'un incendie l'ait privée de son revêtement de polycarbonate. Elle contient les plate-formes d'exposition d'origine. Cette structure légère, « [qui s'inscrivait] parmi les plus importants jalons de l'histoire du Mouvement moderne » (Vanlaethem in UQAM) demeure encore aujourd'hui, dans son état actuel, un important témoignage des aspects intellectuels, fonctionnels et techniques de l'œuvre riche et complexe de Fuller. La localisation du pavillon des États-Unis, sur la rive est de l'île Sainte-Hélène rappelle que celui-ci faisait face au pavillon de l'URSS, situé sur l'île Notre-Dame. Ils étaient intentionnellement séparés par le chenal LeMoynes, faisant ainsi allusion à l'implication de deux pays dans la course spatiale et ils étaient reliés symboliquement par la passerelle du Cosmos. Le pavillon des États-Unis abrite maintenant un centre de veille et d'éveil à l'eau dédié à l'interprétation du fleuve Saint-Laurent. La nouvelle vocation perpétue la tradition d'usage et la symbolique du pavillon.



Le pavillon des États-Unis—Ville de Montréal

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Le pavillon de la République de Corée, de l'architecte Kim Swoo Geun (1931-1986) est conçu sur le thème poétique « La Main de l'Homme ». Grandement modifié, il allie la tradition architecturale de la Corée à la modernité. De dimensions modestes, il possède toutefois une tour de 40 pieds constituée de billes de bois qui lui sert de repère signalétique dans le contexte de l'Expo. Il sert aujourd'hui d'abri-bus.



Le pavillon de la République de Corée— Ville de Montréal

Le service bancaire d'Expo 67 est conçu par les architectes montréalais Marshall, Merrett, Stahl, Elliott & Mill comme une construction temporaire. L'architecture du bâtiment, un polygone à 12 faces est singulière et témoigne de l'esprit de son époque, mais son intérêt patrimonial réside surtout dans sa valeur de témoignage d'une fonction essentielle d'Expo. Il sert aujourd'hui à des fonctions administratives.



Le Service bancaire d'Expo— Ville de Montréal

La station de métro de l'île Sainte-Hélène, renommée station de métro Jean-Drapeau en 2002 en mémoire du maire et à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Expo est conçue par l'architecte Jean Dumontier assisté de l'ingénieur en chef Lucien Lallier, tous deux employés municipaux. Construite sous le fleuve, elle occupe une position privilégiée dans le réseau du métro. Élément de première importance dans le système de transport d'Expo, elle est conçue pour recevoir quelque 60 000 personnes à chaque heure. Elle les conduit au point d'entrée principal du site. Conformément à la politique municipale voulant que chaque station présente une allure différente et un cachet particulier, la station de métro se distingue « ... [par] sa forme, en béton brut, dynamique, qui reprend dans sa forme générale le mouvement de la circulation intérieure » (UQAM). La disposition des escaliers, l'éclairage naturel abondant, l'éclairage artificiel suspendu orientant les usagers, la texture des murs de béton intérieurs qui comprennent des bas-reliefs et son mobilier font partie de ses caractéristiques architecturales d'intérêt.



La station de métro de l'île Sainte-Hélène (Jean-Drapeau)— Ville de Montréal

Une œuvre d'art public majeure et un corpus d'art moderne distinctif

À ces témoins architecturaux de premier ordre se joint le grand stable d'Alexander Calder, ***l'Homme***, commandé par l'International Nickel Company pour orner la place du pavillon de l'INCO. Faite entièrement d'acier inoxydable, cette gigantesque sculpture démontre les possibilités esthétiques du matériau produit par la compagnie canadienne. Elle témoigne du génie créateur de l'un des plus grands sculpteurs des temps modernes, à la fois œuvre d'art et prouesse d'ingénierie. C'est une pièce maîtresse d'art public non seulement à l'échelle locale, mais également internationale. Réinstallé en bordure du fleuve, face au Vieux-Montréal, le stable demeure un repère signalétique et symbolique de Montréal.

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

La place sur laquelle le stable est installé permet de faire l'expérience spatiale d'une oeuvre monumentale cadrant des points de vue magnifiques sur le Vieux-Montréal et sur le fleuve.



L'Homme/Man— Ville de Montréal

Le **Phare du Cosmos**, création d'un important sculpteur québécois, Yves Trudeau, illustre aussi l'une des thématiques d'Expo, « l'Homme interroge l'Univers ».



Le Phare du Cosmos— Ville de Montréal

D'autres œuvres d'art public sont aussi présentes sur le site. Elles n'ont pas été spécifiquement conçues pour EXPO 67 mais elles ont réalisées à la même époque, les sculptures intitulées **Oh Homme!** de Yvette Bisson, **Signe Solaire**, de Jean Lefebure, **Migrations**, de Robert Roussil et **Girafes**, du même auteur, rappellent que l'Expo a consacré une place importante aux arts visuels. Ces œuvres donnent un bref aperçu de la diversité des thèmes, des formes sculpturales et des modes d'expérimentation avec les matériaux propres au mouvement moderne.



Oh Homme!, Girafes, Signe Solaire, Migrations— Ville de Montréal

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Des infrastructures esthétiques et fonctionnelles à forte charge symbolique

Convergent aussi sur l'île Sainte-Hélène, les infrastructures desservant les îles et les reliant à Montréal et à la rive sud. Les voies de circulation qui font le tour de l'île, le chemin McDonald et l'avenue Einstein en font partie. La station de métro Île Sainte-Hélène (Jean-Drapeau), le pont de l'Expo Express, qui reliait les voitures de l'Exposition et de La Ronde, le Pont de la Concorde qui relie la jetée MacKay (Cité du Havre) aux deux îles et à la rive sud de même que le pont des Îles qui relie les îles entre elles sont les principales composantes, toujours en place, d'un important réseau planifié pour transporter une quantité phénoménale de visiteurs sur le site, pallier aux urgences et assurer les livraisons via des infrastructures piétonnières, routières et ferroviaires (Expo Express et Minirail).

La conception de ces infrastructures fait preuve d'une grande préoccupation autant esthétique que fonctionnelle. Ces infrastructures ont pour tâche d'assurer le lien physique entre les différents points d'entrée et secteurs de l'Exposition. Leur aspect et leurs objectifs de performance sont d'autant plus importants qu'aux dires de l'architecte montréalais Ray Affleck, l'Exposition est conçue comme « un environnement global post-industriel dont l'expérience passe par l'absorption d'information appréhendée par le mouvement. » (Affleck in UQAM). Bien que l'expérience du site ne soit plus du tout la même aujourd'hui, la valeur de témoignage du réseau de transport d'Expo 67 prend, dans cette perspective, un relief particulier.

Les composantes de ce réseau constituent, dans leur organisation spatiale un ensemble unique à Montréal. Les infrastructures participent même au registre symbolique du site. La Passerelle du Cosmos, relie le pavillon des États-Unis à celui, aujourd'hui disparu, de l'URSS. Selon Yves Jasmin, cette disposition fait allusion à l'implication de ces deux pays dans la course spatiale, ces deux ponts témoignant de surcroît de l'amitié liant le Canada à son voisin du sud. Le pont de la Concorde symbolise la concorde sur la Terre des Hommes : « Il est le symbole de la fraternité humaine, il montre la voie vers un avenir dans lequel la bonne volonté et l'entente réciproque prépareront l'avènement de la fraternité parmi les peuples » (Ministère des Transports). Le pont des Îles « porte le sceau de la compétence et domestique les lieux de la nature en les mettant au service de la société québécoise » (Ministère des Transports).

Considérés individuellement ces ouvrages possèdent tous des qualités remarquables qui les démarquent sur la scène montréalaise, québécoise et canadienne.

Le pont de la Concorde, oeuvre des architectes Beaulieu-Lambert et Tremblay et des ingénieurs en structure Beaulieu, Trudeau et Associés de Montréal est l'un des plus longs ponts de type orthotropique au monde. Le pont est remarquable par sa technologie constructive adaptée aux

conditions du site, sa structure légère intégrée à la superstructure—le tablier du pont est dégagé au niveau des voies de circulation afin d'offrir une large perspective visuelle à ses utilisateurs. S'élevant à une hauteur de 50 pieds au-dessus du fleuve, ce pont est un élément de génie civil unique du patrimoine montréalais. En 1967, ses concepteurs ont remporté le grand prix du gouvernement canadien pour la section technique.



Le pont de la Concorde— Ville de Montréal

La Passerelle du Cosmos est conçue par la firme Swann Wooster Engineering Co. Ltd de Montréal. La passerelle, dont la structure et la qualité des matériaux utilisés, le bois lamellé font figure de vitrine du savoir-faire et des produits de construction de bois canadiens. Conçue pour être démontable en vue de réutiliser les matériaux, elle figure encore aujourd'hui parmi les trois ponts qui traversent le chenal LeMoynes et dessert les piétons. À proximité de la Biosphère, elle témoigne encore aujourd'hui des liens d'amitié liant le Canada à son voisin du Sud.



La Passerelle du Cosmos— Ville de Montréal

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Le pont des Îles est conçu par les ingénieurs Beaulieu, Trudeau & Associés en collaboration avec les architectes Beaulieu-Lambert et Tremblay. Il traverse le chenal LeMoynes et se situe dans la continuité du pont de la Concorde. Il possède une structure particulière, avec ses deux pylônes centraux en béton et son tablier d'acier soutenu par des câbles aussi en acier (maintenant disparus). Les concepteurs du pont se sont mérités un prix d'excellence du concours Design-Canada 66.



Le pont des Îles— Ville de Montréal

En conclusion, la réalisation de l'Expo fait appel à des concepteurs de renommée internationale. L'Expo, comme projet collectif, est une source d'émulation pour ses concepteurs autant que pour les professionnels de l'architecture et de l'aménagement du Québec. C'est aussi une démonstration élaborée et raffinée du travail interdisciplinaire nécessaire à l'aménagement d'un site aussi complexe.

Le Parc Jean-Drapeau

De la « Terre des Hommes » au « parc des Îles », puis au parc Jean-Drapeau

Cette succession de toponymes évocateurs nous renseigne sur l'évolution de l'île Sainte-Hélène et sur la manière dont plusieurs valeurs patrimoniales identifiées précédemment s'actualisent dans le contexte contemporain.

La « Terre des Hommes »

Dans les suites de la fermeture officielle d'Expo en octobre 1967, la Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle, chargée de faire respecter les règlements du BIE, lesquels

stipulent que les pavillons doivent être démolis, cède le site à la Ville de Montréal. Ce changement de statut permet à la municipalité d'inciter les pays participants à laisser sur place leurs installations. Ils sont plusieurs à acquiescer à cette demande. En 1967, la Ville est propriétaire de quelque 78 pavillons. À l'été 1968, l'Exposition, intitulée « Terre des Hommes », est ouverte de nouveau. L'exposition temporaire revêt, pour un certain temps, un caractère permanent.

Le site des îles est de nouveau accessible durant la saison estivale jusqu'à sa fermeture au public en 1981. En près de deux décennies, plusieurs pavillons disparaissent, et malgré plusieurs améliorations apportées au site qui connaît un développement important sur les plans sportifs et culturels, son aspect se modifie grandement.

Le parc des Îles

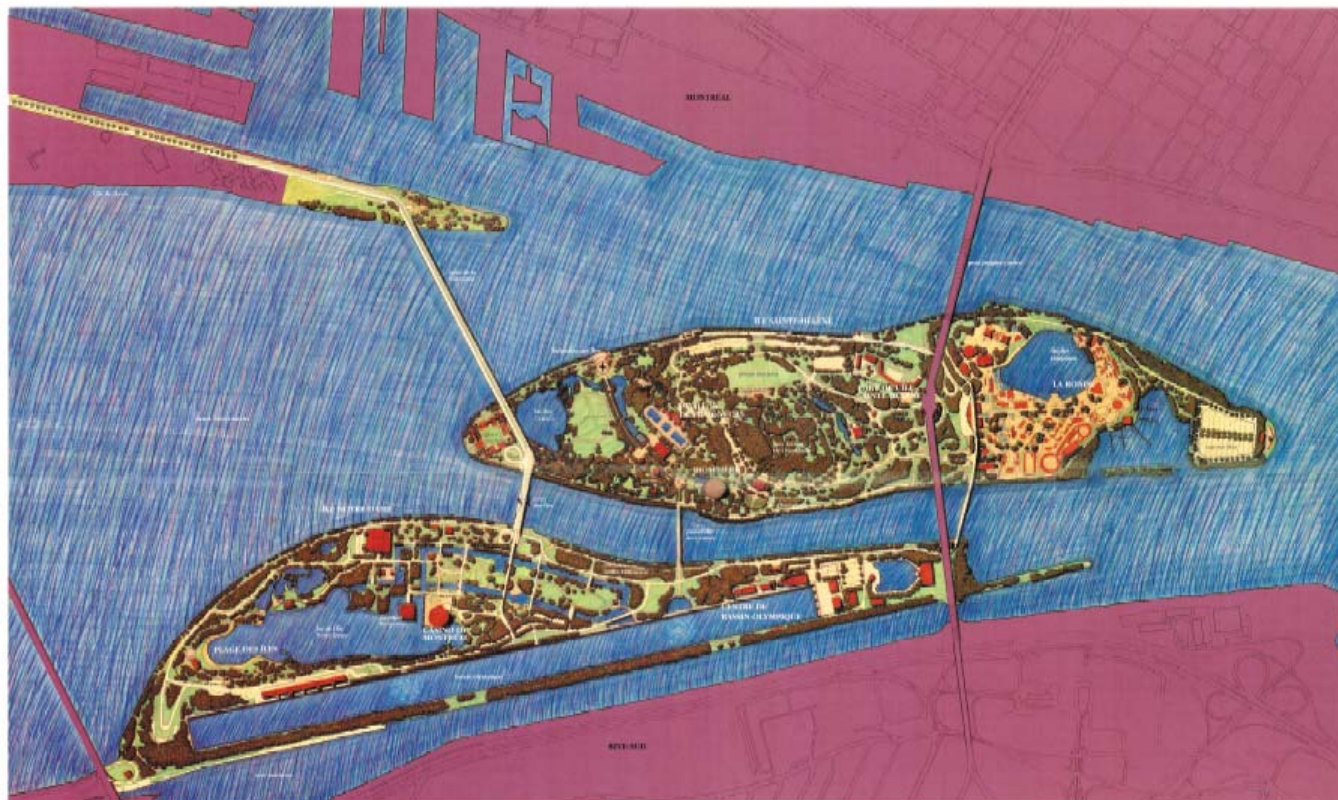
Jusqu'à la fin des années 1980, le site fait l'objet d'interventions à la pièce. Aussi, l'Administration municipale constate la nécessité de doter les Îles d'un plan directeur de mise en valeur et de développement. L'objectif est « de faire des Îles un lieu unifié, cohérent et à la mesure de son immense potentiel » (Ville de Montréal). Des études sont réalisées à cet effet et des consultations publiques ont lieu. Ces démarches donnent lieu à une première phase de travaux tandis que se poursuit la réflexion d'ensemble exprimée dans le *Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des Îles* rendu public en 1993. Ce plan réitère la valeur historique, symbolique, emblématique et environnementale des Îles et s'engage à adopter, pour son aménagement et sa gestion, un modèle de développement durable. L'appellation « parc des Îles » lie, dans une vision commune de développement, le destin des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Aussi, le Plan propose de faire des îles une « plaque tournante du réseau des espaces verts et des espaces bleus qui englobe les deux rives du fleuve ».

Les grandes orientations du Plan directeur auront permis, entre temps, la réalisation de travaux planifiés en vue d'inaugurer le parc des îles, en 1992, dans la foulée des événements commémorant le 350^e anniversaire de la fondation de Montréal.

La valeur contextuelle du site, au milieu du fleuve, est toujours sa valeur dominante et elle est le moteur de son développement. La beauté des attributs naturels de l'île, la forte présence du fleuve, sa proximité du centre-ville en font un lieu d'évasion unique à Montréal et un élément de paysage de la plus haute importance. En retour, l'île offre des vues spectaculaires sur la ville et sur son environnement maritime. Encore aujourd'hui, « on vient aux Îles pour leur charme, pour s'évader du quotidien, pour prendre contact avec la nature, pour voir, entendre et sentir le fleuve Saint-Laurent » (Ville de Montréal). Bref, les mêmes motivations incitent les montréalais à visiter l'île depuis 1874.

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales



Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des îles

L'ancien site d'Expo 67 et de Terre des Hommes se refait une beauté. Le parc des îles, nouveau nom donné à l'ensemble formé des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, devient un grand parc animé, à caractère naturel, le plus grand de la ville de Montréal.

On pourra s'y reposer, s'y amuser, prendre rendez-vous avec le jazz, se baigner à la plage, jouer à la roulette, ou même y vivre des sensations fortes dans les manèges les plus étonnants. Le tout, dans un cadre de verdure au beau milieu du fleuve.

Ce plan montre les îles telles qu'elles apparaissent une fois complète la diversification des places de mise en oeuvre du plan directeur.



Le Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des Îles adopté par le conseil municipal de la Ville de Montréal en 1993—
Société du parc des Îles

La valeur d'usage du site comme parc public est définitivement consacrée. C'est dans cet esprit que la pointe sud-ouest du site est transformée en espace vert. Les berges sont re-naturalisées, de nouvelles plantations sont introduites, les berges du lac des Cygnes sont remodelées, le réseau de circulation sur le site est revu.

La valeur documentaire, esthétique et d'usage du patrimoine bâti et artistique est mise en valeur dans une perspective de développement économique et culturelle : la Biosphère est transformée en centre de veille sur l'environnement, respectant ainsi la thématique et l'usage original du bâtiment ; la place des Nations est à nouveau utilisée ; le pavillon de la Corée et l'immeuble des Services bancaires sont recyclés ; le grand stable de Calder est réinstallé sur une esplanade

spécialement aménagée à cet effet en bordure du fleuve ; les ponts font aussi l'objet de travaux importants.

Dans le respect du plan directeur, le patrimoine artistique s'enrichit et vient renforcer la dimension symbolique du site, surtout au regard de son caractère international hérité d'Expo 67.

Des œuvres d'art public *La Porte de l'Amitié* (1993) du sculpteur Sebastiàn et *La Ville imaginaire* (1997) du sculpteur Charters de Almeida, rappellent les liens d'amitié que Montréal entretient respectivement avec la ville de Mexico et le Portugal.

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales



La Porte de l'amitié— Ville de Montréal

En 2001, la Société du parc des Îles (gestionnaire du site) et la Ville de Montréal font un constat semblable à celui portant sur l'ensemble du site des Îles à la fin des années 1980 : la nécessité de se doter d'une vision d'ensemble au regard de la conservation et de la mise en valeur du site militaire. Ce constat mène à l'élaboration du *Plan directeur de mise en valeur du site militaire*. Ce plan englobe tout le territoire de l'ancien parc municipal aménagé d'après les plans de Frederick G. Todd.

Des travaux de conservation et de mise en valeur importants ont eu lieu sur le territoire de l'ancienne île Sainte-Hélène, notamment sur le patrimoine bâti et archéologique. Depuis quelques années, la Ville mène aussi une campagne de restauration des équipements municipaux présents sur le site.

Deux institutions culturelles importantes sont présentes sur le site : le Musée Stewart et la Biosphère d'Environnement Canada.

Présent sur le site depuis 1955, le Musée Stewart est fondé par David Macdonald Stewart, un Montréalais d'origine écossaise et un collectionneur passionné par l'histoire du Canada a joué un rôle important dans la préservation du patrimoine montréalais en logeant des activités muséales dans des bâtiments municipaux. En effet, monsieur Stewart a choisi d'établir son musée sur l'île Sainte-Hélène où se trouvent encore des témoins architecturaux du passé. D'abord inauguré par le maire Jean Drapeau dans le blockhaus fénién (aujourd'hui disparu), le musée se déplace plus tard vers le fort. Voué à l'histoire, il prend le nom du Musée Stewart et se spécialise dans la découverte, l'exploration et l'occupation du Nouveau Monde par les Européens du XVI^e au XIX^e siècle.

La contribution du Musée au maintien d'une mémoire militaire vivante de l'île Sainte-Hélène est très particulière. Le musée reconstitue la Compagnie franche de la Marine en 1962 et le régiment écossais The Olde 78th Fraser Highlanders en 1966. Depuis près de 30 ans, ces troupes se produisent dans les sites historiques du Québec et du Canada et même à l'étranger. De plus, le Musée organise des activités d'animation historique telles que la simulation de la vie quotidienne traditionnelle et la création d'une ferme d'époque. Il offre aussi des démonstrations militaires et développe des visites thématiques du site. La présence, sur le site, depuis cinquante ans, de cette importante institution qui contribue au rayonnement de l'île de même qu'à la promotion et à la mise en valeur de son patrimoine, institution fondée par un personnage ayant grandement contribué à la préservation du patrimoine de Montréal est en soi, un élément remarquable de l'île Sainte-Hélène.

Inaugurée en 1995, la Biosphère d'Environnement Canada est un lieu privilégié d'éducation à l'environnement. Elle sensibilise les jeunes et leur famille aux grands enjeux environnementaux, dont ceux relatifs à l'eau et aux changements climatiques, ainsi qu'au développement durable de l'écosystème Grands Lacs – Saint-Laurent.



La Ville imaginaire— Ville de Montréal

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Le parc Jean-Drapeau

Le parc des Îles est renommé parc Jean-Drapeau en 1999. L'attribution de ce nouveau toponyme rend hommage au maire et reconnaît le rôle de premier plan qu'il a joué dans l'histoire de Montréal. Ce témoignage lui est rendu lors de son décès en 1999. À cette occasion, la station de métro Île Sainte-Hélène est aussi renommée en son honneur, tandis que juste en face, la place Jean-Drapeau est créée, avec un traitement de sol portant le logo de l'Expo 67. Ces gestes commémoratifs enrichissent la dimension patrimoniale de l'île Sainte-Hélène.

Dans la dernière décennie, l'île Sainte-Hélène a retrouvé un aspect cohérent et son usage et sa valeur patrimoniale est consacrée. Comme mentionné précédemment, l'importance de préserver et de mettre en valeur les Îles fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus. L'enjeu principal consiste à assurer le développement des fonctions culturelles, récréatives et économiques du site dans le respect du caractère très particulier des lieux : un défi d'envergure.



Le maire Jean Drapeau—Archives de la Ville de Montréal

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

6. Les motifs de la création du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

La création du site du patrimoine se justifie au regard des valeurs patrimoniales attribuables à l'île Sainte-Hélène et à ses composantes, à savoir :

- La valeur documentaire
- La valeur intrinsèque de ses composantes incluant :

L'architecture
L'art public
Les ouvrages de génie civil
Les ressources archéologiques
Le paysage

- La valeur contextuelle
- La valeur symbolique

La valeur documentaire de l'île Sainte-Hélène

- L'île Sainte-Hélène est le résultat de phénomènes géomorphologiques et géologiques très anciens et importants dans la région de Montréal.

- On retrouve, sur l'île Sainte-Hélène, les témoins matériels de trois périodes d'occupation humaine de la préhistoire à l'époque contemporaine.

- L'île Sainte-Hélène a assumé des fonctions importantes dans l'histoire de Montréal, notamment par sa localisation et son environnement naturel qui en font une terre d'accueil pour les Amérindiens ; comme extension de la baronnie de Longueuil appartenant à Charles Lemoyne ; comme dernier lieu de retranchement de l'armée française à la veille de la Conquête ; comme site militaire britannique et maillon important du vaste réseau stratégique de défense et de communication mis en place à l'intérieur du continent, le long des voies intérieures navigables ; comme premier parc municipal.

- L'île Sainte-Hélène fut le site d'événements majeurs dans l'histoire de Montréal et du pays, l'un des plus marquants étant sans doute l'Expo 67, événement qui célébrait le centenaire de la Confédération canadienne et qui a positionné Montréal et le Québec sur la scène internationale.

La valeur intrinsèque des composantes d'intérêt patrimonial de l'île Sainte-Hélène

L'architecture

- Les bâtiments et les ensembles architecturaux de l'île Sainte-Hélène sont des témoins importants des différentes fonctions et modes d'occupation de l'île Sainte-Hélène à travers son histoire :

- Le complexe militaire, érigé au premier quart du XIX^e siècle est l'oeuvre d'un important ingénieur militaire, Elias Walker Durnford, de la Royal Engineers qui est aussi le concepteur de la Citadelle de Québec.

- Les équipements municipaux du parc de l'île Sainte-Hélène, novateurs et spécialisés pour l'époque forment un corpus unique au sein du patrimoine civique montréalais. Chaque bâtiment possède une facture architecturale différente et unique à Montréal qui témoigne de la recherche d'une expression nationale trouvant ses sources dans la tradition, l'architecture vernaculaire et les pratiques artisanales de la première moitié du XX^e siècle.

- Les bâtiments conçus pour l'Expo 67 témoignent de la diversité des expressions architecturales de l'après-guerre à travers le monde. Certains de ces bâtiments sont des témoins importants de l'histoire de l'architecture locale ou internationale.

- L'Expo 67, comme projet collectif, est une source d'émulation pour ses concepteurs autant que pour les professionnels de l'architecture et de l'aménagement du Québec oeuvrant à cette époque.

L'art public

- L'île Sainte-Hélène regroupe un corpus d'art public remarquable comportant les oeuvres réalisées dans le cadre d'Expo 67 et dans les années 1970, de même que des oeuvres plus récentes.

Les ouvrages de génie civil

- La construction des parties remblayées du site de l'Expo 67 représente en soi une oeuvre de génie civil majeure ; l'île Sainte-Hélène comprend aussi des ponts remarquables pour leurs technologies constructives.

Les ressources archéologiques

- Les ressources archéologiques constituent les seuls témoins d'une présence amérindienne sur l'île Sainte-Hélène au cours de la préhistoire. Par ailleurs, plusieurs autres ressources évoquent diverses facettes de l'occupation historique de l'île Sainte-Hélène. En particulier, elles documentent les vocations d'entreposage, de défense et de casernement du site militaire britannique.

Le paysage de l'île Sainte-Hélène

- La partie ancienne de l'île Sainte-Hélène résulte de processus géomorphologiques, géologiques et biophysiques très anciens intimement liés à l'environnement maritime du Saint-Laurent. L'aspect de l'île Sainte-Hélène présente les

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

traces d'une nature «indigène» qui s'est progressivement humanisée.

- Le site militaire occupe toute la superficie de l'ancienne île Sainte-Hélène et sa planification suit une logique militaire où les éléments bâtis sont en lien étroit avec le paysage qui joue lui-même un rôle défensif.
- Le plan d'aménagement du parc municipal de l'île Sainte-Hélène, de Frederick Gage Todd, valorise les composantes historiques du site en intégrant de nouveaux éléments bâtis et paysagers dans une composition moderne dictée par les nouveaux usages d'un grand parc de récréation.

La valeur contextuelle de l'île Sainte-Hélène

- L'environnement maritime exceptionnel de l'île Sainte-Hélène, sa place stratégique dans le réseau hydrographique du fleuve Saint-Laurent et sa localisation devant le centre-ville en font un élément de paysage unique à Montréal.

La valeur symbolique de l'île Sainte-Hélène

De la préhistoire à l'époque contemporaine, la valeur symbolique de l'île Sainte-Hélène se voit progressivement rehaussée par une présence humaine très ancienne ; la présence de la baronnie de Longueuil face à Montréal ; sa vocation militaire importante pour la défense de Montréal et de la colonie ; sa vocation de premier parc municipal d'envergure consacré au divertissement populaire ; l'important chantier d'améliorations civiques qui est une source de fierté pour les Montréalais dans le contexte de la crise économique ; l'accueil de l'Expo 67 qui est aussi une source de grande fierté pour les Montréalais et qui symbolise l'ouverture de Montréal, du Québec et du Canada sur le monde.

- L'île Sainte-Hélène recèle plusieurs repères visuels et identitaires importants à Montréal tels que le site militaire, la Biosphère, la Place des nations et *L'Homme*.

- La portée symbolique de l'Expo 67 se lit non seulement dans le paysage des îles mais aussi dans celui du centre-ville de Montréal. La construction du site de l'événement et la construction d'infrastructures y donnant accès telles que le métro de Montréal témoignent du savoir-faire montréalais, stimulent la planification urbaine de la ville et génèrent un grand nombre de repères urbains possédant une valeur identitaire et qui témoignent de l'entrée du Québec dans la modernité.

7. Les objectifs de conservation et de mise en valeur des principaux témoins matériels de l'île Sainte-Hélène

Témoins matériels		Objectifs de conservation et de mise en valeur
L'île Sainte-Hélène	La forme de l'île	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver la forme actuelle de l'île. - Conserver les matériaux et les techniques constructives de la digue ceinturant l'île Sainte-Hélène. - Conserver le lac des Cygnes correspondant à la partie excavée de l'ancienne île Verte.
Le contexte géophysique	La carrière de brèche de diatrèmes	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'exploitation de la carrière aux fins de restauration des bâtiments existants.
Le contexte biophysique	Les milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la biodiversité de l'île et élaborer un plan de conservation et de gestion intégré des milieux naturels.
Le paysage	La topographie naturelle et humanisée de l'île	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver la topographie naturelle de l'île comprenant des zones au relief plat ou accidenté : plaine, monticules, vallées et autres éléments naturels du paysage. - Conserver la topographie humanisée de l'île comprenant des éléments de paysage construits du site militaire tels que les ouvrages défensifs.
	Les éléments naturels rappelant le paysage indigène de l'île	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un inventaire des espèces végétales présentes sur l'île pour déterminer la composition de la forêt d'origine, la conserver et la mettre en valeur. - Conserver et mettre en valeur les arbres remarquables déjà identifiés, notamment, le peuplement de micocouliers. - Préciser les aspects relatifs à la nature « indigène » de l'île et ceux en lien avec les aménagements du site militaire et des compositions paysagères de Frédérick G Todd pour établir un cadre de gestion des ressources végétales.

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Témoins matériels		Objectifs de conservation et de mise en valeur
	Le paysage historique du site militaire	<ul style="list-style-type: none"> - Les interventions projetées doivent consolider, restaurer ou mettre en valeur les éléments paysagers essentiels à la compréhension et à l'évocation du complexe militaire. - Les interventions concernant la consolidation, la restauration et la reconstitution d'éléments tels que les anciens sentiers, les anciens chemins (chemin de ronde et autres), les accès au site et divers points d'entrée empruntés par les militaires, l'ancien potager, les ouvrages défensifs (remparts, glacis et autres) doivent être documentés et, le cas échéant, s'appuyer sur des interventions archéologiques. - Mettre en évidence les zones naturelles boisées, denses et laissées à l'état sauvage et les zones plus ouvertes, gazonnées et entretenues. - Préserver les points de vue stratégiques et défensifs existants correspondant à la fonction militaire et restaurer certains points de vue tels que les vues sur les ouvrages défensifs, sur la ville, sur le fleuve.¹ - Conserver ou restaurer les relations entre le paysage et les bâtiments répondant à la logique de planification militaire du site incluant, par exemple : la prédominance visuelle du fort ; le rapport spatial entre le complexe militaire et le fleuve² ; le camouflage de la grande poudrière dans la végétation. - Conserver les revêtements de surface originaux des sentiers (terre battue ou litière naturelle de la forêt) ; des voies de déplacement et des aires de service et de rassemblement dans la zone fortifiée et aux abords des constructions (sol stabilisé composé d'un mélange de pierres fines et de terre) ; aires gazonnées ; poussière de pierre, pierre, bois, macadam ; bitume et, le cas échéant, les restituer.
	Le cimetière militaire	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver l'intégrité du monument commémoratif, de la clôture, des pierres tombales et conserver les espèces végétales datant de son aménagement par les militaires britanniques ou choisies par Frederick G. Todd dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'aménagement du parc municipal.

¹ Le *Plan directeur de mise en valeur de l'île Sainte-Hélène* fait valoir que la restauration du point de vue sur le fleuve à partir du terrain de manœuvre implique la reconstruction des magasins.

² La même considération s'applique au regard du rapport spatial entre le fort et le fleuve.

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Témoins matériels		Objectifs de conservation et de mise en valeur
	Le plan d'aménagement du parc de l'île Sainte-Hélène de Frédéric G. Todd	<ul style="list-style-type: none"> - Les interventions sur les éléments de paysage de l'ancien parc municipal doivent s'effectuer dans l'esprit du travail de Frederick G. Todd, en préservant le caractère pittoresque et indigène des lieux. - Conserver ou restaurer les éléments du Plan d'aménagement de Frederick G. Todd : secteurs boisés, secteurs gazonnés, tracé des sentiers, tracé des chemins d'accès véhiculaires (chemin du Tour-de-l'Isle, chemin d'accès au fort), l'esplanade, les étangs, le pont, l'aire de repos, les murets de pierre, les canalisations et les autres éléments de paysage, en respectant leurs formes, leurs matériaux et leurs techniques constructives. - Conserver les revêtements de surface des aires adjacentes aux bâtiments, zones de transition, zones de services, secteurs de rassemblement, voies de circulation (aires gazonnées, terre battue, pierre fine, bitume) ou les restaurer.
Les vues	Les vues sur l'île Sainte-Hélène à partir du fleuve, de Montréal et de la rive sud	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les constructions en rive afin de préserver les vues, de préserver le profil de l'île et de maintenir la lisibilité de certains éléments (fort de l'île, tour de Lévis, éléments naturels).
	Les vues à partir de l'île sur le fleuve, Montréal et la rive sud	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les constructions en rive afin de préserver les vues et assurer l'entretien du couvert végétal.
	Les vues sur les paysages et les bâtiments de l'île et les vues à partir des différents bâtiments sur l'île et sur Montréal	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les constructions et procéder à des études d'impact sur les vues lors de l'implantation d'une nouvelle construction. - Assurer l'entretien des vues stratégiques telles que celles liées à la planification militaire, notamment par l'entretien du couvert végétal.
	Les vues et les approches des bâtiments à partir du chemin du Tour-de-l'Isle aménagé par Todd	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver et, le cas échéant, restaurer l'expérience du long parcours du chemin du Tour-de-l'Isle procurant une découverte progressive et renouvelée sur le fleuve, la ville, des bâtiments, des structures, des éléments naturels ou autres.
L'archéologie	Sites archéologiques recensés	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver les sites recensés. - Analyser la collection d'artefacts et d'écofacts extraite des latrines des femmes et de la fosse à cendres. - Établir un programme de fouilles archéologique et de mise en valeur. - Précéder tous travaux d'excavation d'une intervention archéologique.

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Témoins matériels		Objectifs de conservation et de mise en valeur
	Secteurs archéologiques d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser l'inventaire archéologique. - Déterminer l'étendue du site préhistorique de la Roseraie. - Précéder tous travaux d'excavation d'une intervention archéologique. - Conserver et expertiser les remparts par un inventaire archéologique.
L'architecture	L'ensemble des composantes formant le site militaire : <ul style="list-style-type: none"> - le mur d'enceinte fortifiée - l'arsenal - la caserne - le corps de garde - la petite poudrière - la grande poudrière - le lavoir 	<ul style="list-style-type: none"> - Les interventions projetées de restauration, de rénovation, ainsi que toute autre modification ou transformation d'un bâtiment doivent rétablir ou consolider son intégrité et celui de l'ensemble du site militaire. - Les interventions projetées doivent tenir compte des caractéristiques du site militaire telles que : des principes de planification stratégique liant étroitement les bâtiments et le paysage (composantes naturelles et compositions paysagères) incluant l'implantation dictée par la morphologie du site; la relation au fleuve et les vues; la monumentalité de l'architecture et la perception de cette monumentalité (dégagement et mise en valeur des formes, gabarits, organisation spatiale, vues sur les bâtiments). - Les interventions projetées doivent être étayées par des fouilles archéologiques et par une documentation dans le but de consolider, restaurer ou mettre en valeur les composantes et les principes de composition architecturale, les techniques constructives, les matériaux et les aménagements adjacents, qu'ils soient d'origine ou d'une époque plus tardive.
		<ul style="list-style-type: none"> - Les nouvelles constructions doivent être planifiées à partir d'une documentation en justifiant l'emplacement, l'implantation, la composition architecturale, la hauteur, la volumétrie et les matériaux. - Les projets de nouvelles constructions sur l'ancien site militaire doivent faire l'objet d'une étude d'impact sur le paysage et sur les éléments bâtis.

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

Témoins matériels	Objectifs de conservation et de mise en valeur
	<p data-bbox="479 300 779 378">Les bâtiments municipaux du parc municipal de l'île Sainte-Hélène :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="479 409 673 457">- le pavillon des Baigneurs <li data-bbox="479 462 771 541">- le pavillon des Sports (restaurant Hélène-de-Champlain) <li data-bbox="479 546 690 573">- la Tour de Lévis <li data-bbox="479 577 779 604">- les bâtiments utilitaires

Témoins matériels	Objectifs de conservation et de mise en valeur	
	<p>Les bâtiments de l'Exposition Universelle de Montréal (EXPO 67) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Biosphère - La Place des Nations - La station de métro de l'île Sainte-Hélène (Jean-Drapeau) - Le pavillon de la République de la Corée - Le Service bancaire d'Expo 67 	<ul style="list-style-type: none"> - Les interventions doivent préserver ou restaurer la relation des bâtiments au paysage et aux voies de circulation, à la morphologie du site, aux aménagements paysagers adjacents et aux vues sur les éléments de paysage ou sur les bâtiments. - Les interventions projetées doivent être étayées par une documentation afin de consolider, restaurer ou mettre en valeur les composantes et les principes de composition architecturales, les techniques constructives, les matériaux et les aménagements adjacents, qu'ils soient d'origine ou d'une époque plus tardive. - Toute intervention nécessitant des excavations dans le secteur de la Biosphère, érigée au sein de la baronnie, doit être précédée d'une intervention archéologique. - Les nouvelles constructions doivent s'appuyer sur une étude justifiant leurs localisation, implantation, composition architecturale, hauteur, volumétrie, technique constructive, matériaux. - Les nouvelles constructions doivent faire l'objet d'une étude d'impact sur le paysage et sur les éléments bâtis environnants.
L'art public	<ul style="list-style-type: none"> - <i>L'Homme</i> - <i>Le Phare du Cosmos</i> - <i>Migrations</i> - <i>Signe solaire</i> - <i>Girafes</i> - <i>Oh Homme!</i> - <i>La porte de l'Amitié</i> - <i>La ville imaginaire</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver l'intégrité des œuvres d'art, leur relation au paysage et à leur environnement immédiat, les dégagements nécessaires à leur mise en valeur, les vues sur celles-ci et les vues à partir de celles-ci.
Les ouvrages de génie	<ul style="list-style-type: none"> - Le pont de la Concorde - La passerelle du Cosmos - Le pont des îles 	<ul style="list-style-type: none"> - Les interventions projetées doivent être étayées par une documentation dans le but de consolider, restaurer ou mettre en valeur les concepts d'ingénierie, les techniques constructives, les matériaux d'origine.

8.0 Bibliographie

ACHINTRE, A. et J.A. CREVIER

1876 *L'île Ste. Hélène. Passé, présent et avenir.* Montréal, Le National. 101 p.

BLANCHARD, Paul

1938 Remarkable Variety of Coins Found on St. Helen's Island ». *Standard.* Montréal. 7 mai.

1939

CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE (sous la direction d'André Lortie)

2004 *Les années 60 : Montréal voit grand.* Centre Canadien d'Architecture, Montréal, Douglas & McIntyre, Vancouver et Toronto

CLARK, T.H.

1972 *Région de Montréal.* Rapport géologique n° 152, Québec, ministère des Richesses naturelles

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

1982 *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Architecture militaire.* Montréal, Communauté urbaine de Montréal

DEOM, Claudine

1995 *L'urbanisme et les bâtiments municipaux de la ville de Montréal : 1929-1930.* Montréal, Université du Québec à Montréal, volumes I-II

LE DEVOIR

1938 « Précieuse découverte à l'île Ste-Hélène ». Montréal. 25 avril

ETHNOSCOPE

1994 *Île Sainte-Hélène. Surveillance archéologique. Rapport.* Montréal, Communauté urbaine de Montréal. 44 p.

ETHNOSCOPE

1997b *Interventions archéologiques sur l'île Sainte-Hélène BfJ-84. Dans le cadre des travaux d'interception sur le réseau d'élimination des eaux usées en 1995.* Montréal, Communauté urbaine de Montréal, 71 p.

ETHNOSCOPE

2000 *Restauration du fort de l'île Sainte-Hélène. Répertoire documentaire des bâtiments militaires.* Montréal, Société du parc des Îles.

ETHNOSCOPE

2001a *Île Sainte-Hélène, 1999. BfJ-84, MTL99-06-8. Contrat 916, projet 4819.* Montréal, Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

ETHNOSCOPE

2001b *Plan directeur de mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène.* Montréal, Société du Parc des Îles. 116 p.

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

ETHNOSCOPE

2005a *Inventaire et fouilles archéologiques au site militaire de l'île Sainte-Hélène, BjFj-84, Montréal. 2000-2003.* Montréal, Parc Jean-Drapeau. 510 p.

ETHNOSCOPE

2005b *Inventaire archéologique au site militaire de l'île Sainte-Hélène, BjFj-84 et occupations préhistoriques, BjFj-128 et BjFj-129, Montréal, 2004.* Montréal, Parc Jean-Drapeau. 165 p.

LABORATOIRE DE RECHERCHE SUR LE PATRIMOINE MODERNE ET LE DESIGN

Université du Québec à Montréal (sous la direction de Réjean Legault)

2005 *Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 sur l'île Sainte-Hélène*

LABORATOIRE DE RECHERCHE SUR LE PATRIMOINE MODERNE ET LE DESIGN Université du Québec à Montréal

(sous la direction de Réjean Legault)

2007 *Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 sur l'île Notre-Dame et la Cité du Havre*

MARINEAU, Kim

2005 *Synthèse des connaissances sur les ressources naturelles et critères d'évaluation de l'intégrité écologique du site du parc Jean-Drapeau (secteur île Sainte-Hélène ouest)*

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Sans date *Les ponts du Québec*

PINARD, Guy

1989 « L'île Sainte-Hélène ». *Montréal son histoire son architecture.* Montréal, La Presse, p. 15-37.

ROYER, Martin

2004 « Le site militaire de l'île Sainte-Hélène ». *Archéologiques.* Québec, Association des archéologues du Québec, vol. 17, p. 74-86.

VILLE DE MONTRÉAL

1993 *Le Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des îles.* Parc des îles de Montréal.

Autres sources documentaires

ACHINTRE, A. et J.A. CREVIER

1876 *L'île Ste. Hélène. Passé, présent et avenir.* Montréal, Le National. 101 p.

AUDET-LAPOINTE, Lionel

1933 « L'île Sainte-Hélène ». *The Canadian antiquarian* IV, p. 60-92.

BLANCHARD, Paul

1938 « Remarkable Variety of Coins Found on St. Helen's Island ». *Standard.* Montréal. 7 mai.

BOLDUC, Ginette et Danielle DULUDE

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

1992 *L'île Sainte-Hélène et son gardien 1896-1916*. Longueuil, Société historique du Marigot. 168 p.

CANADIAN ILLUSTRATED NEWS
5 novembre 1870

CLARK, T.H.
1972 *Région de Montréal*. Québec, ministère des Richesses naturelles.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL
1982 *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Architecture militaire*. Montréal, Communauté urbaine de Montréal.

COURVILLE, Serge et Serge LABRECQUE
1988 *Seigneuries et fiefs du Québec*. Sainte-Foy, CÉLAT. 202 p.

COUTTIE, Normand M.E.
1974 *Ile St. Helene fortifications*. Montréal, McGill University. 33 p.

LE DEVOIR
1938 « Précieuse découverte à l'île Ste-Hélène ». Montréal. 25 avril

DOMINION ILLUSTRATED NEWS
17 octobre 1891

DUPRÉ, Céline
1969 « Le Moyne de Longueuil, Charles ». *Dictionnaire biographique du Canada*. Sainte-Foy, Université Laval, volume II, p. 418-20.

ETHNOSCOPI
1994 *Île Sainte-Hélène. Surveillance archéologique. Rapport*. Montréal, Communauté urbaine de Montréal. 44 p.

ETHNOSCOPI
1997b *Interventions archéologiques sur l'île Sainte-Hélène B1Fj-84. Dans le cadre des travaux d'interception sur le réseau d'élimination des eaux usées en 1995*. Montréal, Communauté urbaine de Montréal. 71 p.

ETHNOSCOPI
2000 *Restauration du fort de l'île Sainte-Hélène. Répertoire documentaire des bâtiments militaires*. Montréal, Société du parc des Îles.

ETHNOSCOPI
2001a *Île Sainte-Hélène, 1999. B1Fj-84, MTL99-06-8. Contrat 916, projet 4819*. Montréal, Commission des services électriques de la Ville de Montréal.

ETHNOSCOPI
2001b *Plan directeur de mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène*. Montréal, Société du Parc des Îles. 116 p.

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

ETHNOSCOPE

2005a *Inventaire et fouilles archéologiques au site militaire de l'île Sainte-Hélène, BjFj-84, Montréal. 2000-2003.* Montréal, Parc Jean-Drapeau. 510 p.

ETHNOSCOPE

2005b *Inventaire archéologique au site militaire de l'île Sainte-Hélène, BjFj-84 et occupations préhistoriques, BjFj-128 et BjFj-129, Montréal, 2004.* Montréal, Parc Jean-Drapeau. 165 p.

GAUTHIER, Paul

1963 *L'île Sainte-Hélène dans l'histoire de Montréal.* Montréal, Ville de Montréal. 16 p.

JACOBS, Julian

1969 *St. Helen's Island : a comparative study of several exteriors.* Montréal, McGill University. 36 p.

LEDUC, Paul

1989 *Historique des Iles, étude no. 10, janvier 1989. L'avenir des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.* Montréal, Ville de Montréal. 25 p.

LIGHTHALL, W. D.

1933 « Report on the St. Helen's Island survey ». *The Canadian antiquarian* IV, p. 93-96.

DE LORIMIER, Louis-Raoul

1907 « Esquisse de l'île Sainte-Hélène ». *Revue canadienne*, juillet, p. 80-88.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

1939 *L'île Sainte-Hélène et son histoire.* Montréal, ministère du Travail. 24 p.

MONTREAL STANDARD

1937 « Astonishing discoveries of great historic value on Saint Helen's Island ». Montréal. 30 janvier.

MONTREAL STAR

17 juillet 1937

O'NEIL, Jean et Pierre-Philippe BRUNET

2001 *L'île Sainte-Hélène.* Montréal, Éditions Hurtubise HMH. 117 p.

OSTASZEWSKA, Monika

1993 *Vieux Fort de l'île Ste. Hélène : évaluation de la valeur patrimoniale, recommandations pour sa mise en valeur et conservation dans le contexte de reconstruction au Canada.* Montréal, Université de Montréal. 70 p.

LA PATRIE

26 juillet 1942

PERRAULT, Claude

1974 « De 1611 à 1760. L'île Sainte-Hélène sous le Régime français ». *Cahiers de la Société d'histoire de Longueuil* 4. Longueuil, Société d'histoire de Longueuil, p. 3-10.

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène*Analyse des valeurs patrimoniales*

PRESSMAN, Norman

1961 *Architectural report on « La Poudrière »*. Montréal, McGill University.

ROUSSEAU, Jacques et Guy BÉTHUNE

1977 *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*. Montréal, Pierre Tisseyre. 674 p.

ROYER, Martin

2004 « Le site militaire de l'île Sainte-Hélène ». *Archéologiques*. Québec, Association des archéologues du Québec, vol. 17, p. 74-86.

STUCKER, E.

1951 « Histoire de l'île Sainte-Hélène ». *La Patrie*. Montréal.

TARI, Katy

1994 *Les fortifications de l'île Sainte-Hélène*. Montréal, Musée Stewart. 245 p.

VIRAK, Victor

1957 *Fortifications on St. Helen's Island*. Montréal, McGill University.

WEINTRAUB, Cassie

1969 *La poudrière : a powder magazine and a theatre*. Montréal, McGill University.

ANNEXES

1.0 Liste des ressources archéologiques

2.0 Cartographie

2.1 Carte du lotissement/périmètre du site du patrimoine

2.2 Croquis géomorphologique et superposition d'une photographie aérienne de 1930

2.3 Croquis géomorphologique et superposition de la carte de Crevier 1876

2.4 Carte des ressources archéologiques

2.5 Carte des ressources archéologiques—Détail du secteur du fort de l'île Sainte-Hélène

2.6 Carte du patrimoine bâti

1.0 LISTE DÉTAILLÉE DES RESSOURCES ARCHÉOLOGIQUES

N° de ressource	NOM	PÉRIODES DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION	FONCTION(S)
1	Arsenal	1820 - encore en place	Entreposage, défensive, institutionnelle et domestique
2	Petite poudrière	1820 - encore en place	Entreposage
3	Caserne	1820 - encore en place	Domestique
4	Corps de garde	vers 1849 - encore en place	Défensive
5	Lavoir	vers 1844 - encore en place	Sanitaire
6	Mur d'enceinte	vers 1825 - encore en place	Défensive
7	Grande poudrière	1820 - encore en place	Entreposage
8	Blockhaus	1849 – vers 2002	Défensive
9	Cimetière	1848 - encore en place	Institutionnelle
10	Magasins	1820 – 1927	Entreposage et militaire
11	Réservoir d'eau	1867 - encore en place	Entreposage et alimentation
12	Corps de garde	1849 (ou avant) - après 1916	Défensive et domestique
13	Clôture	vers 1846 – après 1870	Militaire
14	Passage couvert	avant 1867 – vers 1872	Militaire
15	Entrepôt à bois	vers 1844 – après 1872	Entreposage et chauffage
16	Salle d'ablutions	1823 - après 1872	Sanitaire
17	Maison du puits	1823 - vers 1872	Alimentation
18	Latrines des femmes	vers 1851 – encore en place	Sanitaire
19	Entrepôt	1823 - vers 1872	Entreposage
20	Latrines des officiers	vers 1851 – encore en place	Sanitaire
21	Canalisations	1823 - encore en place	Sanitaire
22	Quai	vers 1822 – après 1947	Maritime
23	Champs de tir	vers 1846 – après 1906	Militaire
24	Habitations et ateliers	1823 - après 1906	Résidentielle et artisanale
25	Habitations	vers 1865 – 1929	Résidentielle
26	Entrepôt de combustible et latrines	1867 (ou avant) - après 1906	Entreposage et hygiène
27	Écuries	1867 (ou avant) - avant 1937	Militaire
28	Fenil	vers 1829 -après 1906	Entreposage et alimentation animale
29	Latrines	1869 (ou avant) - avant 1937	Sanitaire
30	Blockhaus	vers 1830 – 1930	Défensive
31	Caveau à légumes	1832 – avant 1937	Entreposage et alimentation
32	Latrines pour hommes	1867 – avant 1937	Sanitaire
33	Caveau à légumes	avant 1867 - avant 1937	Entreposage et alimentation
34	Jardins des officiers	1825 – avant 1937	Alimentation
35	Entrepôt à charbon	avant 1867 - avant 1937	Entreposage et chauffage
36	Cour à bois	vers 1865 - après 1906	Entreposage et chauffage
37	Batterie de salutation	vers 1849 (?) - avant 1937	Militaire
38	Résidence	Résidence du gouverneur de la prison, vers 1825 – vers 1915	Résidentielle
39	Canonnières	1823 –après 1906	Défensive
40	Retranchements français	1760 - abandonnés en 1760 (encore partiellement en place au deuxième quart du XX ^e siècle)	Défensive
41	Moulins à farine	vers 1780 - 1822	Industrielle
42	Moulin à vent	avant 1817 (?) - vers 1967	Touristique
43	Cheminée d'une résidence	avant 1829 - après 1870	Résidentielle
44	Latrines	vers 1867 - vers 1870	Sanitaire
45	Résidence	vers 1849 - après 1870	Résidentielle
46	Charnier	avant 1851 - vers 1870	Sanitaire
47	Allée de quilles	1866 – avant 1937	Récréative
48	Hôpital	vers 1829 - après 1876	Institutionnelle
49	Ruines d'une vieille maison	avant 1869 -vers 1870	Résidentielle
50	Résidence	1858 (ou avant) – après 1906 (?)	Résidentielle
51	Latrines	avant 1869 - vers 1870	Sanitaire
52	Résidence	XVIII ^e siècle - après 1870	Résidentielle
53	Résidence	XVIII ^e siècle - après 1927	Résidentielle
54	Jardin	Première moitié du XVIII ^e siècle - fin du XIX ^e siècle (?)	Alimentation
55	Manoir de la baronnie	Résidence seigneuriale, vers 1720 – après 1879	Résidentielle
56	Cible	vers 1859 - avant 1937	Militaire
57	Bouclier	vers 1859 - avant 1937	Militaire

Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

N° de ressource	NOM	PÉRIODES DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION	FUNCTION(S)
58	Batteries	1760 - abandonnées en 1760 (encore partiellement en place au deuxième quart du XX ^e siècle)	Défensive
59	Abri à bateau	vers 1867 - avant 1937	Maritime
60	Entrepôt de combustibles	1867 - après 1876	Entreposage et chauffage
61	Puits	vers 1867 - avant 1937	Alimentation
62	Allée de quilles	1866 - avant 1916	Récréative
63	Poudrière	vers 1876 - après 1947	Touristique
64	Conduits d'aqueduc	1937 - encore partiellement en place	Alimentation
65	Conduits d'égout	1927 (?) - encore partiellement en place	Sanitaire
66	Drain	avant 1845 - après 1869 (?)	Drainage
67	Batterie d'entraînement	vers 1867 - après 1870	Militaire
68	Quai	vers 1849 - avant 1869	Maritime
69	Corps de garde	vers 1829 - après 1879	Défensive et domestique
70	Canalisations	1823 (?) - encore partiellement en fonction	Drainage
71	Caveau	avant 1882 - encore en place	Alimentation
72	Drains de la petite poudrière	1823 - encore en place	Drainage
73	Hutte	1685 - XVIII ^e siècle	Domestique
74	Bureau de l'émetteur	vers 1867 - après 1870	Administrative
75	Remise de l'écurie	vers 1867 - après 1870	Entreposage et militaire
76	Pressoir à cidre	Début du XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle (?)	Agricole
77	Moulin à eau	vers 1730 - après 1763	Industrielle
78	Rempart ouest	1823 - après 1870 (?)	Défensive
79	Caveau à légumes	après 1841 - vers 1850	Entreposage et alimentation
80	Étable-écurie	Début du XVIII ^e siècle - années 1860 (?)	Agricole
81	Bergerie	Début du XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle (?)	Élevage
82	Mur d'enceinte de la baronnie	XVIII ^e siècle - années 1870 (?)	Agro-domestique
83	Batteries	1825 - première moitié du XIX ^e siècle	Défensive
84	Serre	XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle (?)	Horticole
85	Étable	XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle (?)	Élevage
86	Glacière	XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle (?)	Entreposage et alimentation
87	Grange	XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle (?)	Entreposage et élevage
88	Plate-forme	vers 1867 - vers 1870	Défensive
89	Turn gun	vers 1867 - vers 1870	Défensive
90	Plate-forme à canon	vers 1867 - vers 1870	Défensive
91	Vieille habitation	XIX ^e siècle (?) - années 1930	Résidentielle
92	Chemins	vers 1825 - encore partiellement en place	Transports
93	Écurie	vers 1825 - 1852 (?)	Militaire
94	Plate-forme à canon	vers 1867 - vers 1870	Défensive
95	Petit bâtiment	vers 1844 - vers 1850 (?)	Indéterminée
96	Plate-forme à canon	vers 1867 - vers 1870	Défensive
97	Petit bâtiment carré	vers 1844 - vers 1850 (?)	Indéterminée
98	Fosse à cendres	vers 1867 - après 1870	Sanitaire
99	Petit bâtiment rectangulaire	vers 1867 - vers 1870	Indéterminée
100	Écurie des officiers	vers 1829 - après 1851	Militaire
101	Plate-forme à canon	vers 1867 - vers 1870	Défensive
102	Cour de l'ingénieur du roi	vers 1829 - vers 1865	Services
103	Magasin de l'ingénieur	vers 1829 - vers 1865	Entreposage
104	Atelier des forgerons	vers 1829 - vers 1875	Artisanale
105	Bâtiment de la cour de l'ingénieur	vers 1829 - vers 1848	Résidentielle
106	Domicile des armuriers	vers 1829 - vers 1865	Résidentielle
107	Cour à bois	vers 1829 - vers 1865	Entreposage et chauffage
108	Petits bâtiments bordant la caserne	vers 1858 - après 1906	Domestique
109	Fosse à cendres	vers 1848 - vers 1849	Sanitaire
110	Bassins de décantation	vers 1848 - vers 1867	Sanitaire
111	Latrines	vers 1848 - vers 1867	Sanitaire
112	Latrines	vers 1848 - vers 1849	Sanitaire
113	Plan incliné	vers 1863 - vers 1869 (reconstruit vers 1937)	Entreposage et transports
114	Abri de la pompe	vers 1866 - après 1870	Alimentation et sanitaire
115	Latrines	vers 1867 - après 1870	Sanitaire
116	Bâtiment rectangulaire	vers 1825 - avant 1829	Entreposage
117	Bâtiment carré	vers 1825 - avant 1829	Indéterminée
118	Bâtiments temporaires	avant 1823 - vers 1825	Domestique et entreposage
119	Bâtiment rectangulaire	vers 1848 - vers 1849	Administrative
120	Petit bâtiment	avant 1823 - années 1830	Défensive
121	Passerelle	vers 1825 - vers 1870	Transports

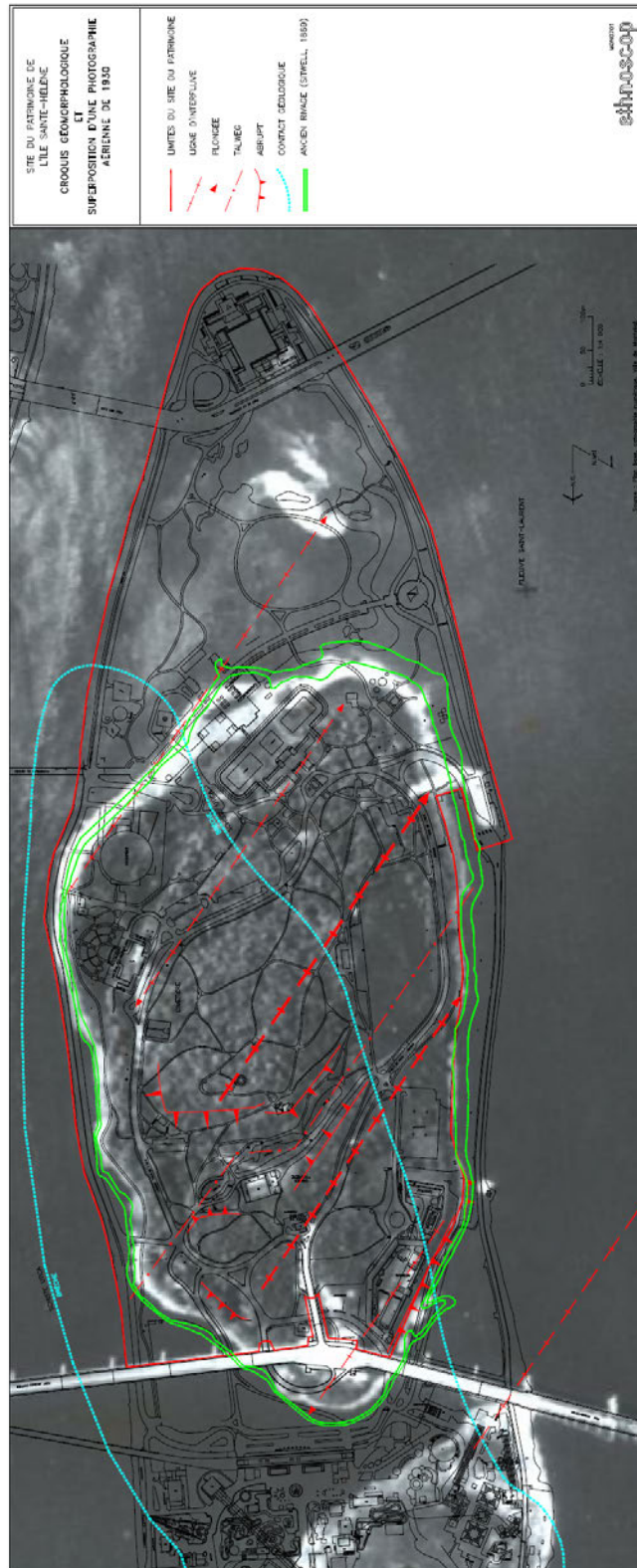
Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

N° de ressource	NOM	PÉRIODES DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION	FONCTION(S)
122	Glacis	1823 - avant 1927	Défensive
123	Verger	Début du XVIII ^e siècle - deuxième tiers du XIX ^e siècle	Agricole
124	Marécage		
125	Champ de pommes de terre	XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle	Horticole
126	Prés	Début du XVIII ^e siècle - deuxième quart du XIX ^e siècle	Élevage
127	Petit bâtiment	vers 1829 - années 1830	Indéterminée
128	Enceinte du blockhaus	Milieu du XIX ^e siècle - années 1860	Défensive
129	Dépendances du blockhaus	Milieu du XIX ^e siècle - années 1860	Défensive
130	Petit bâtiment	vers 1867 - vers 1870	Indéterminée
131	Rempart est	1823 - avant 1927 (reconstruit vers 1937)	Défensive
132	Fosse à cendres	vers 1849 - vers 1850	Sanitaire
133	Latrines des femmes	vers 1849 - encore en place	Sanitaire
134	Piliers de télégraphe	milieu du XIX ^e siècle - fin du XIX ^e siècle (?)	Communication
135	Plates-formes à canon	vers 1867 - vers 1870	Défensive

	NOM	PÉRIODES	
	Site préhistorique BjFj-128	entre 1200 et 1600 ans après J.-C.	
	Site préhistorique BjFj-129	entre 1200 et 1400 ans après J.-C.	
	Zone à potentiel préhistorique 1	préhistorique	

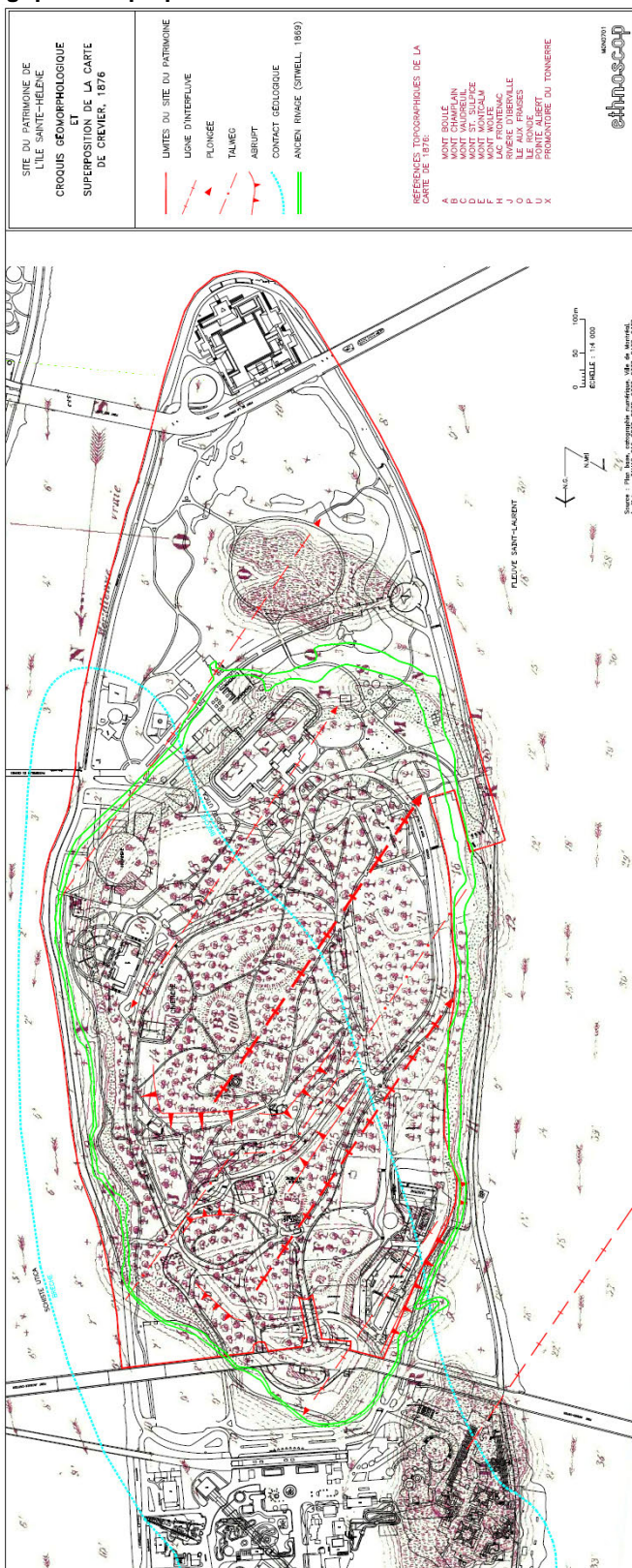
2.2 Croquis géomorphologique et superposition d'une photographie aérienne de 1930



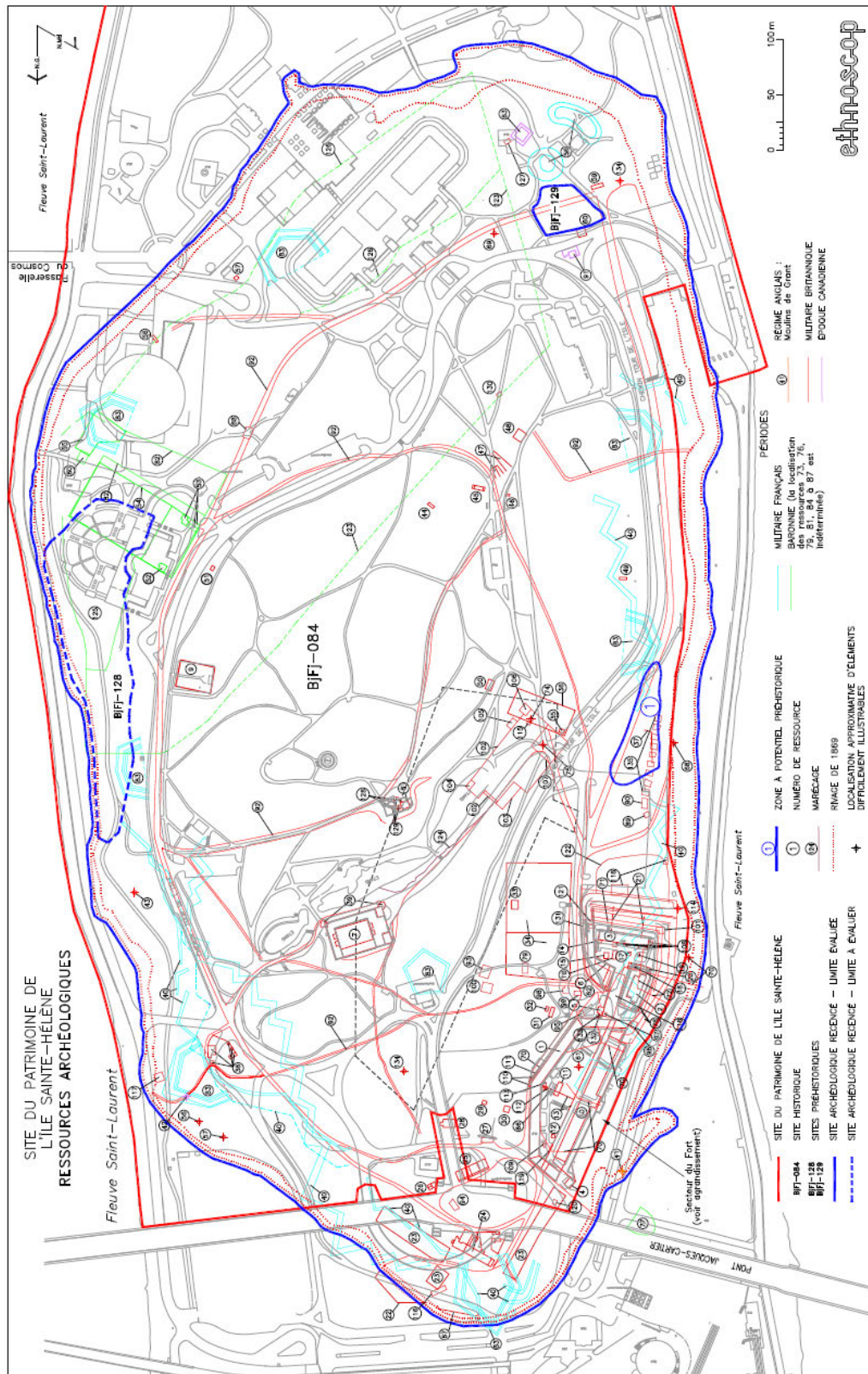
Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène

Analyse des valeurs patrimoniales

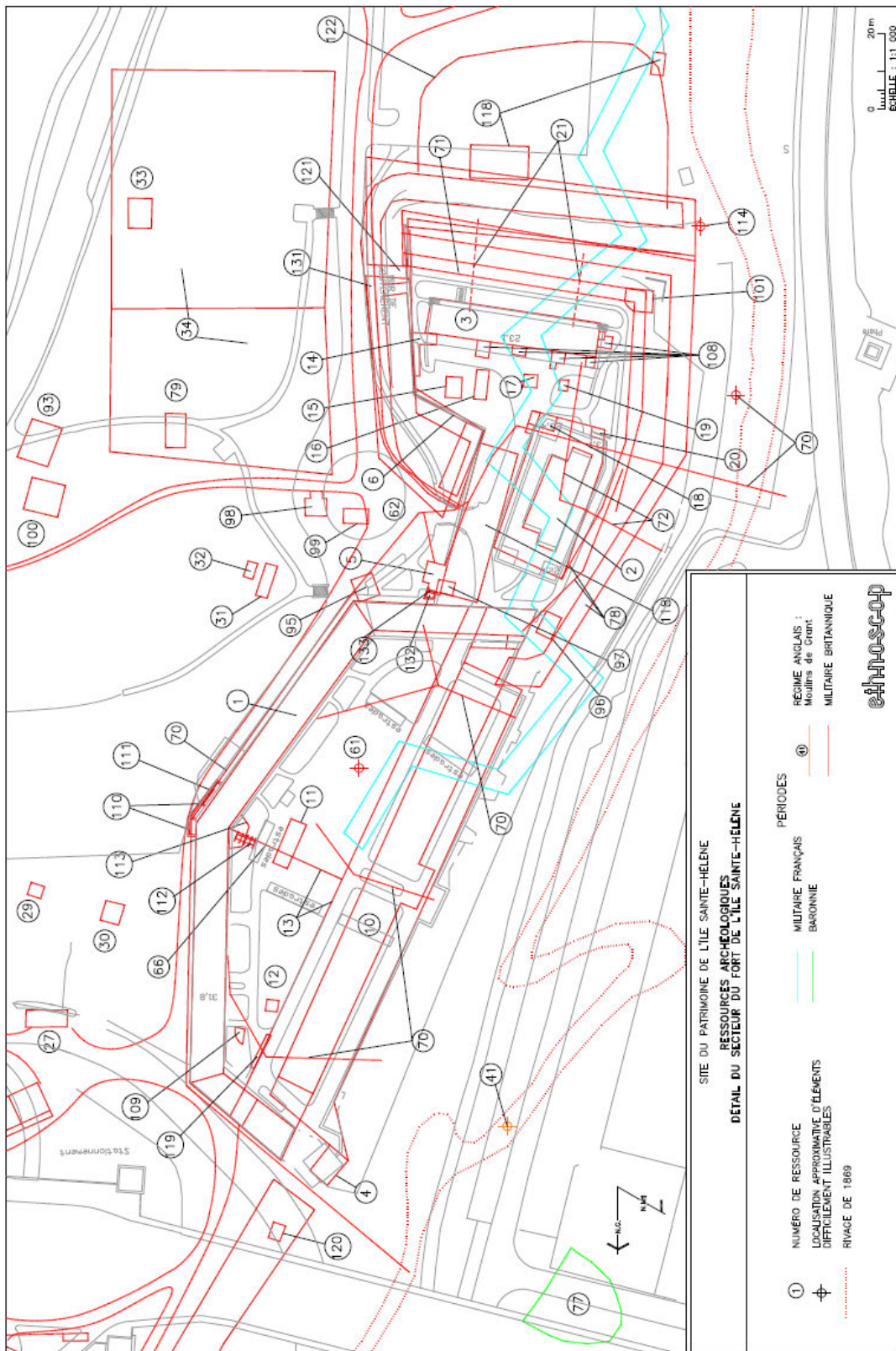
2.3 Croquis géomorphologique et superposition de la carte de Crevier 1876



2.4 Les ressources archéologiques



2.5 Les ressources archéologiques—Détail du secteur du fort de l'île Sainte-Hélène



Rédaction du document***Ville de Montréal*****Bureau du patrimoine, de l'expertise et de la toponymie****Julie Boivin, architecte**

avec la collaboration de

François Bélanger, archéologue***Ethnoscop*****Jean Poirier, géomorphologue****Martin Royer, archéologue****Roland Tremblay, archéologue**

Direction générale du patrimoine

Québec, le 23 septembre 2019

Monsieur Jonathan Cha
Conseiller
Société du parc Jean-Drapeau
1, Circuit Gilles-Villeneuve
Montréal (Québec) H3C 1A9

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre proposition concernant le classement de la place des Nations et du lac des Cygnes situés sur l'île Sainte-Hélène, dans l'arrondissement municipal de Ville-Marie de la ville de Montréal.

Soyez assuré que votre proposition sera analysée avec intérêt et que nous vous tiendrons informé du suivi qui y sera donné.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Annie Thériault à la Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal par téléphone au 514 864-8117, poste 5505, ou par courriel à annie.theriault@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, mes meilleures salutations.



Marie-Ève Bonenfant
Conseillère en patrimoine

c. c. M^{me} Annie Thériault, Direction des services à la clientèle de l'Île de Montréal

L'île Sainte-Hélène, partie intégrante du parc Jean-Drapeau, est avant tout un espace vert de très grande superficie situé à proximité du centre-ville. Elle comprend des repères urbains montréalais de grand intérêt et permet des vues uniques sur la ville, le Vieux-Montréal et le mont Royal. L'île d'origine, qui culmine avec le mont Boullé et la tour de Lévis qui le coiffe, est un point d'intérêt majeur dans le paysage.

Sa riche histoire a laissé des témoins de son occupation militaire par l'armée britannique, de la construction du pont du Havre (actuel pont Jacques-Cartier), du réaménagement de l'île réalisé dans le cadre des travaux de chômage faisant suite à la Grande Dépression, de la tenue de l'Exposition universelle et internationale de 1967 (Expo 67), événement historique qui a marqué Montréal, de sa renaturalisation, dans le cadre du plan directeur du « Montréal vert et bleu », et de la période contemporaine axée notamment sur le déploiement de grands événements.

L'île regroupe certaines icônes mondiales en matière de conception architecturale et artistique construites à l'occasion d'Expo 67, des aménagements et bâtiments érigés par le grand architecte paysagiste Frederick Gage Todd et poursuivis par la firme d'ingénierie McFadzean, Everly and Associates ainsi que des oeuvres d'art de qualité implantées sur le site depuis les années 1990.

Bien qu'elle soit équipée pour recevoir des événements de portée majeure, l'île Sainte-Hélène n'en conserve pas moins une valeur écologique particulière avec sa pierre de brèche d'origine dévonienne et la colonie de micocouliers qui se trouvent dans la partie d'origine de l'île, autour du mont Boullé.

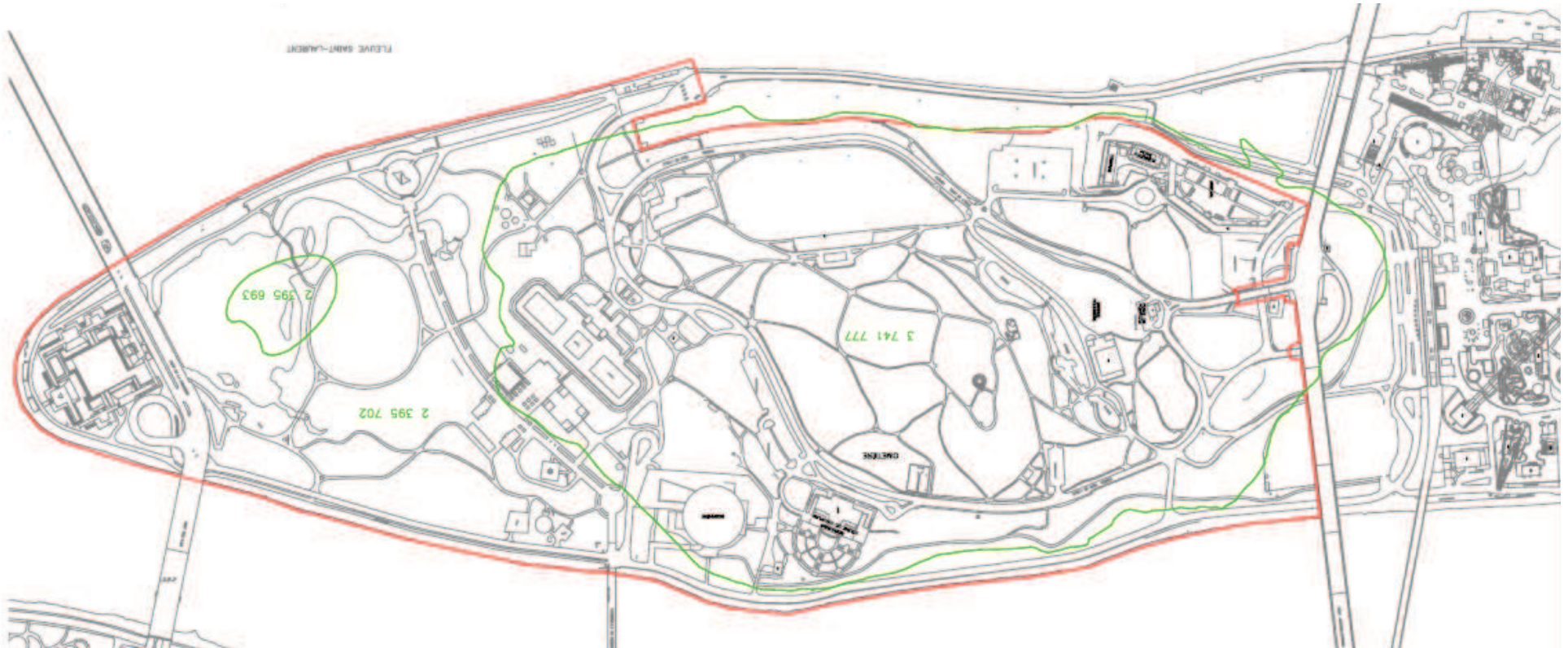


L'île Sainte-Hélène en 2010 Source : Parc Jean-Drapeau

DÉSIGNATION PATRIMONIALE

Désignation au Plan d'urbanisme : Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
Statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel : Site patrimonial cité
Désignation patrimoniale fédérale : Aucune

PÉRIMÈTRE DE L'ÎLE D'ORIGINE (en vert)
LIMITES DU SITE PATRIMONIAL CITÉ (en rouge)



Source : Ethnoscop, 2007

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DE L'ÎLE



Liste des entités paysagères

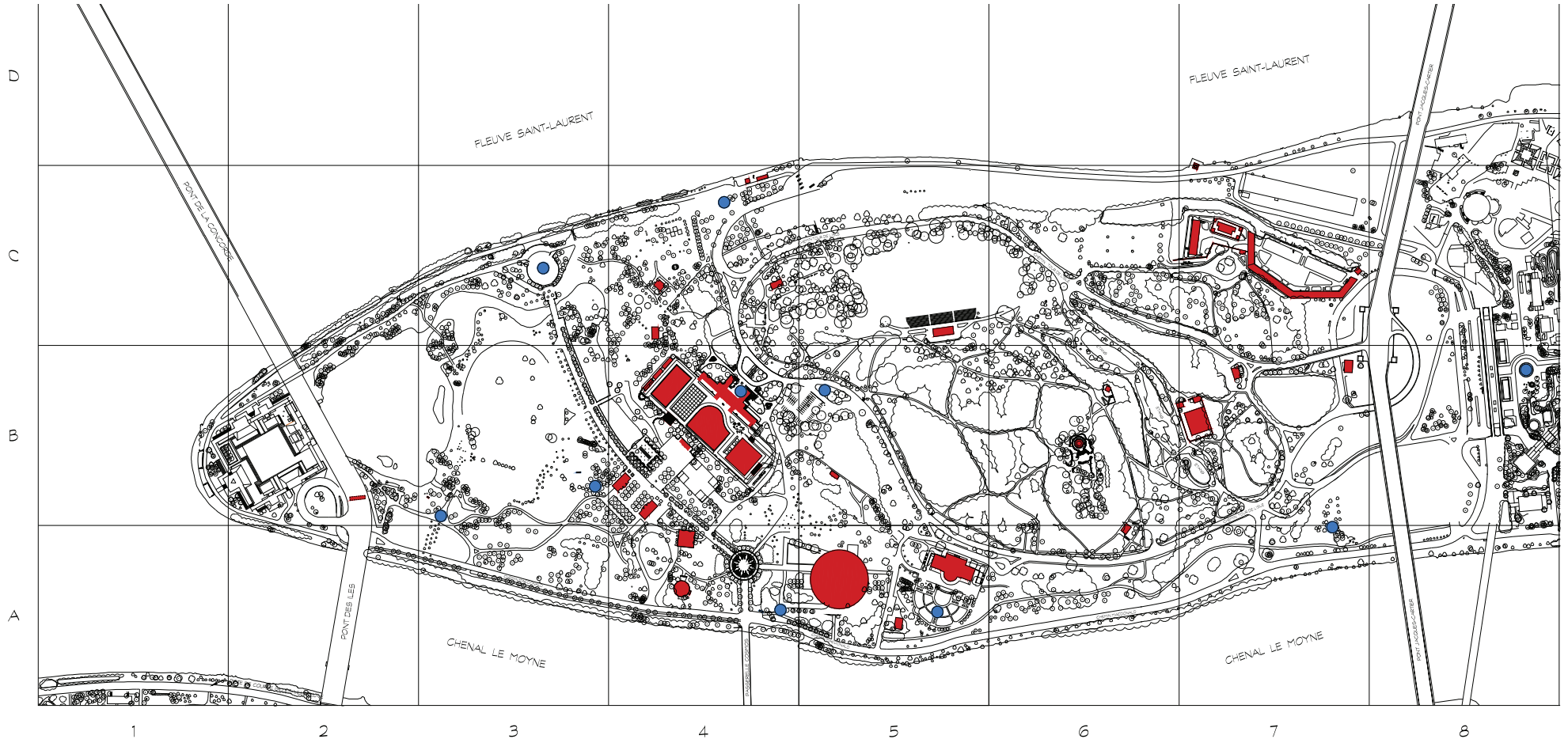
EP 1. Secteur de la Place des Nations
EP 2 . Secteur du lac des Cygnes
EP 3. Secteur du Mail central
EP 4. Secteur du Parterre
EP 5. Secteur des Buttes
EP 6. Secteur des Rives
EP 7. Passerelle du Cosmos

EP 8. Secteur de la Biosphère
EP 9. Secteur Hélène-de-Champlain
EP10. Secteur du Complexe aquatique
EP 11. Secteur du Quai
EP 12. Secteur du stationnement P8
EP 13. Secteur de la Plaine des jeux
EP 14. Chemin du Tour-de-l'Isle

EP 15. Secteur du mont Boulé
EP 16. Secteur des étangs
EP 17. Secteur de la prairie
EP 18. Secteur militaire et de la poudrière
EP 19. Secteur du pont Jacques-Cartier

Source : WAA - Lafontaine & Soucy, 2016, p. 22

LES BÂTIMENTS ET OEUVRES D'ART DE L'ÎLE



● LISTE DES BÂTIMENTS

● LISTE DES OEUVRES D'ART

- | | | |
|-----|---|-----|
| 1. | ROTONDE | A-4 |
| 2. | PAVILLON DE LA CORÉE | A-4 |
| 3. | PAVILLON D39 | B-4 |
| 4. | PAVILLON D40 | B-4 |
| 5. | BILLETTERIE METRO | B-4 |
| 6. | COMPLEXE AQUATIQUE | B-4 |
| 7. | BÂTIMENTS DE SERVICES
DU COMPLEXE AQUATIQUE | B-4 |
| 8. | CONCESSION DU COMPLEXE
AQUATIQUE | B-4 |
| 9. | SOUS-STATION ÉLECTRIQUE SH2 | C-4 |
| 10. | VESPASIENNES DU PETIT PRINCE | C-4 |
| 11. | KIOSQUE DE PERCEPTION -
DEBARCADÈRE NAVETTE FLUVIALE | C-4 |

- | | | |
|-----|---|-----|
| 12. | ABRI OUVERT -
DEBARCADÈRE NAVETTE FLUVIALE | C-4 |
| 13. | ABRI PIQUE-NIQUE -
SECTEUR JEUX POUR ENFANTS | C-4 |
| 14. | CHALET DE LA PLAINES DES JEUX | C-5 |
| 15. | ABRI À PIQUE-NIQUE DU SECTEUR BOISÉ | B-5 |
| 16. | BIOSPHÈRE | B-5 |
| 17. | SOUS-STATION ÉLECTRIQUE SH3 | A-5 |
| 18. | PAVILLON HÉLÈNE-DE-CHAMPLAIN | A-5 |
| 19. | VESPASienne DU P12 | A-6 |
| 20. | TOUR DE LÉVIS | B-6 |
| 21. | PHARE | C-7 |
| 22. | PAVILLON PS4 | B-7 |
| 23. | ARSENAL (MUSÉE STEWART) | C-7 |

- | | | |
|-----|---|-----|
| 24. | CASERNE | C-7 |
| 25. | CORPS DE GARDE | C-7 |
| 26. | PETITE POWDRIÈRE | C-7 |
| 27. | ENCEINTE DU FORT | C-7 |
| 28. | LAVOR | C-7 |
| 29. | GRANDE POWDRIÈRE | B-7 |
| 30. | BLOCKHAUS | B-6 |
| 31. | SOUS-STATION ÉLECTRIQUE -
PONT JACQUES-CARTIER | B-7 |
| 32. | SOUS-STATION ÉLECTRIQUE SH1 | B-2 |
| 33. | STATION DE POMPAGE
DU LAC DES CYGNES | B-3 |
| 34. | PISCINE RÉCRÉATIVE
DU COMPLEXE AQUATIQUE | B-4 |

- | | | |
|-----|----------------------------|-----|
| 1. | TROIS DISQUES (L'HOMME) | C-3 |
| 2. | LE PHARE DU COSMOS | B-3 |
| 3. | SIGNE SOLAIRE | A-4 |
| 4. | PUERTA DE LA AMISTAD | B-3 |
| 5. | LA VILLE MAGINAIRE | C-4 |
| 6. | MIGRATION | B-5 |
| 7. | COSMOTOME NO.7 (OH HOMME!) | A-5 |
| 8. | GRAFES | A-7 |
| 9. | ORbite OPTIQUE NO.2 | B-8 |
| 10. | NON TITRÉ | B-4 |

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Baronnie de Longueuil

1611 - Samuel de Champlain découvre l'île et la nomme Sainte-Hélène afin de rendre hommage à son épouse, Hélène Boullé.

1665 - Charles LeMoynes, seigneur de Longueuil, fait l'acquisition de l'île Sainte-Hélène et de l'île Ronde pour y construire un manoir (résidence d'été) et un moulin.

1756-1763 - Durant la guerre de la Conquête, le chevalier de Lévis, commandant des armées de la Nouvelle-France, fait construire des batteries et des retranchements sur l'île.

Période militaire

1812-1814 - En prévision d'une invasion américaine, le gouvernement britannique achète l'île afin de la fortifier et renforcer les défenses de Montréal.

1820-1824 - Construction du fort, de l'arsenal, d'une caserne, de deux poudrières et d'un cimetière militaire.

1848 - Un incendie détruit l'arsenal et le corps de garde.

1849 - Suite à la crise de l'Oregon, un blockhaus en bois de deux étages est construit sur le mont Boullé.

1870 - Le gouvernement du Canada fait l'acquisition de l'île lors du retrait des troupes britanniques.

1874 - La Cité de Montréal loue l'île pour en faire un parc.

1875 - Un incendie détruit la caserne.

1908 - Le gouvernement fédéral vend l'île Sainte-Hélène et l'île Ronde à la Ville de Montréal.

1914-1918 - L'île est utilisée comme dépôt de munitions.

Embellissement du parc

1931 - Inauguration du pont du Havre (actuel pont Jacques-Cartier).

1931 - Adoption par la Ville de Montréal du plan de d'aménagement de l'île Sainte-Hélène et de modification à sa configuration naturelle préparé par l'architecte paysagiste de grande renommée Frederick Gage Todd.

1933-1939 - Travaux de chômage suite à la Grande Dépression. Près de 1000 hommes travaillent sur l'île Sainte-Hélène. Construction de la tour de Lévis, du pavillon des Baigneurs et du pavillon des Sports; restauration des bâtiments militaires qui fut interrompue pendant la Seconde Guerre mondiale.

1939-1945 - Le fort devient une prison militaire pendant la Seconde Guerre mondiale. Près de 250 prisonniers politiques y sont détenus.

1949-1955 - Reprise des travaux d'aménagements suivant l'esprit de Todd. Ouverture des piscines publiques de l'île.

1955 - Le pavillon des Sports devient le restaurant Hélène-de-Champlain.

1955 - Fondation du musée Stewart.

Expo 67 et Terre des Hommes

1963 - L'idée de tenir l'exposition universelle de Montréal sur l'île Sainte-Hélène agrandie et sur une autre île à créer (l'île Notre-Dame) est formulée par les architectes de la firme Bédard, Charbonneau, Langlois, puis reprise par le maire Jean-Drapeau.

1963 - Le premier ministre Lester B. Pearson inaugure les travaux le 13 août.

1964 - Les îles sont officiellement remises à la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967; début des travaux de remblayage (28 millions de tonnes métriques); intégration à l'île Sainte-Hélène de l'île Ronde, à l'est, et de l'île Verte, à l'ouest; création de l'île Notre-Dame à partir des hauts-fonds.

1964-1965 - Construction du pont de la Concorde.

1966 - Le restaurant Hélène-de-Champlain devient le pavillon d'honneur du Canada.

27 avril 1967 - Inauguration de l'Exposition universelle et internationale de 1967 (Expo 67) sous le thème de *Terre des Hommes* (plus de 50 millions d'entrée en six mois).

1968-1981 - Le site de Terre des Hommes devient une exposition permanente.

1970 - Le site militaire sert de prison pendant la Crise d'octobre.

Mai 1976 - Un incendie détruit le revêtement de la Biosphère.

Du parc des Îles au parc Jean-Drapeau

1992 - Création du parc des Îles.

1993 - Mise en oeuvre du plan directeur de mise en valeur et développement du Parc des Îles et déplacement de la sculpture *Trois disques (L'Homme)* de Calder.

1995 - L'ancien pavillon des États-Unis d'Amérique devient la Biosphère d'Environnement Canada.

1999 - Le site est rebaptisé parc Jean-Drapeau.

2005 - Montréal est l'hôte des championnats mondiaux de natation (FINA).

2006 - Premier festival de musique Osheaga au parterre de l'île Sainte-Hélène.

2007 - Constitution du site du patrimoine par la Ville de Montréal.

2009 - Fermeture du restaurant Hélène-de-Champlain.

VALEUR PAYSAGÈRE

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES



La tour de Lévis au sommet du mont Boullé
Photo : WAA



La plaine des jeux et son chalet en 2015
Photo : WAA



Vue sur le centre-ville depuis la Place de l'Homme
Photo : WAA

La valeur paysagère du site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène repose sur :

- sa qualité d'espace vert de très grande superficie à proximité du centre-ville;
- les repères urbains qu'il recèle, perceptibles de la rive sud, du pont Jacques-Cartier, du quartier Centre-Sud et du Vieux-Montréal;
- les parcours de découverte qu'il permet entre les différents secteurs aux qualités et ambiances diverses;
- l'ambiance naturelle et forestière du secteur du mont Boullé, composé de six petits monts aux reliefs accidentés dont le plus élevé est dominé par la tour de Lévis;
- les autres secteurs présentant des ambiances naturelles : du lac des Cygnes, des buttes et de la prairie;
- l'ambiance pittoresque des interventions de Frederick Gage Todd dans plusieurs secteurs de l'île et sur le chemin du Tour-de-l'Isle, aménagé en parkway ponctué de bâtiments pittoresques en pierre de brèche extraite sur l'île même;
- l'ambiance moderne qui se manifeste par la présence de témoins de l'expo 67 toujours présents dans ce grand parc urbain;
- les vues inusitées, certaines larges et d'autres encadrées, depuis l'île vers la ville, le Vieux-Montréal et le mont Royal;
- le contact avec l'eau qui offre une proximité rare avec le fleuve Saint-Laurent.

- les arbres et autres végétaux qui donnent à l'île Sainte-Hélène son ambiance de grand parc urbain
- sa topographie particulière composée de l'île d'origine, dominée par le mont Boullé (80 M) et cinq autres petites collines
- les parois rocheuses du mont Boullé et leur couleur particulière
- la combinaison des différentes ambiances des secteurs qui permettent une expérience riche et variée de parcours
- les ambiances naturelles: secteur du mont Boullé (EP15), du lac des Cygnes (EP2), des buttes (EP5), de la prairie et du chemin Macdonald (EP17), des étangs (EP16)
- les ambiances pittoresques: les secteurs Hélène-de-Champlain (EP9), du Complexe aquatique (EP10), de la plaine des jeux (EP13), du chemin du Tour-de-l'Isle (EP14), le secteur militaire (EP18), la tour de Lévis, l'ancien blockhaus, le pavillon PS4, la vespasienne du P12, les ponceaux du secteur des étangs et l'ancienne grande poudrière
- les ambiances modernes : les rives de l'île (EP6), la Biosphère, *Trois disques (L'Homme)* et la place des Nations
- les lieux procurant des vues exceptionnelles sur la ville: la Place de l'Homme sur laquelle est implantée *Trois disques (L'Homme)*, le secteur du stationnement P-8 (EP12) et les rives au nord de l'île

VALEUR HISTORIQUE

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES



Vue aérienne de l'île Sainte-Hélène en 1958
Photo : BAnQ



Carte postale du lac des Cygnes d'Expo67
Photo : Archives Ville de Montréal



Vue du lac des Cygnes en 2015
Photo : WAA

La valeur historique du site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène repose sur son témoignage :

- de la formation géologique de l'île, composée de roches dévoniennes qui sont uniques dans la région;
- de l'occupation militaire de l'île par l'armée britannique, confirmant sa position stratégique dans le fleuve Saint-Laurent;
- du début de l'usage de l'île à des fins de parc municipal en 1874, bien qu'il demeure propriété fédérale, suite à l'instauration des congés payés et dans la foulée du mouvement étatsunien *City Beautiful*. C'est le premier des trois grands parcs créés par la Ville dans cet élan avec le parc La Fontaine (1874) et le parc du Mont-Royal (1876);
- de la construction du pont du Havre (actuel pont Jacques-Cartier) en 1930, permettant l'accès véhiculaire à l'île;
- des travaux de chômage instaurés suite à la Grande Dépression, au cours desquels le réaménagement majeur de l'île, conçu par l'architecte paysagiste Frederick Gage Todd et dessiné par le bureau de l'architecte de la Ville, est entrepris;
- de l'implantation de nouvelles installations de loisirs dans la partie ouest de l'île – notamment la première piscine publique à Montréal – dont la Ville confie la conception à la firme d'ingénierie étatsunienne McFadzean, Everly and Associates;
- de l'agrandissement de l'île pour la tenue d'Expo 67 et de la construction de nombreux pavillons et aménagements sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ainsi qu'à la Cité du Havre;
- du réaménagement du parc des Îles avec une vision de renaturalisation, dans le cadre du plan directeur du « Montréal vert et bleu »;
- de la période contemporaine du parc Jean-Drapeau, axée notamment sur le déploiement de grands événements (le Grand Prix de Formule 1, la FINA et le festival Osheaga, etc.).

- les parois rocheuses de couleur rouille dans le secteur du mont Boulé (EP15)
- les témoins militaires des secteurs du mont Boullé (EP15) et militaire (EP18): blockhaus, grande et petite poudrière, arsenal, caserne, corps de garde, enceinte du fort, lavoir
- les ressources archéologiques qui témoignent des différentes étapes du passé militaire de l'île
- le pavillon Hélène-de-Champlain, la sous-station électrique SH3, la plaine des jeux, la tour de Lévis, le monument de l'ancien cimetière militaire, l'étang et les ponceaux du secteur EP16
- les pavillons implantés dans les années 1950 et 1960 par la Ville de Montréal : pavillon des baigneurs, vespasienne du petit Prince, abris à pique-nique des jeux pour enfants et du secteur boisé, vespasienne du P12, pavillon PS4, sous-station électrique du pont Jacques-Cartier
- les témoins d'Expo 67 : Biosphère, Place des Nations, *Trois disques (L'Homme)*, pavillon de la Corée, *Phare du Cosmos*, succursale bancaire, passerelle du Cosmos, station de métro et roseraie du pavillon Hélène-de-Champlain
- le secteur du lac des Cygnes (EP2), le belvédère des îles, dans le secteur du mail central (EP3) et le quai de la navette fluviale
- oeuvres d'art implantées sur l'île depuis la création du Bureau d'art public en 1989

VALEUR ARCHITECTURALE ET ARTISTIQUE

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES



La Biosphère de Buckminster Fuller en 2015

Photo : WAA



Trois disques (L'Homme) d'Alexander Calder, en 2014

Photo : WAA



Pavillon Hélène-de-Champlain depuis le jardin de la roseraie

Photo : WAA

La valeur architecturale et artistique du site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène repose sur :

- la présence d'icônes mondiales en matière de conception architecturale et artistique de certains bâtiments et oeuvres d'art construits sur le site à l'occasion d'Expo 67;
- la présence d'autres bâtiments, oeuvres d'art et de génie civil conçues pour Expo 67 qui, bien que moins connues, s'inscrivent dans les volets architectural et artistique de cet événement international sans précédent au Canada;
- la conception des bâtiments de l'ancien site militaire de l'île qui sont foncièrement intégrés dans le paysage par leur usage de la pierre de brèche de l'île;
- la qualité générale des constructions et aménagements érigés par Frederick Gage Todd en accord avec le mouvement étatsunien *City Beautiful*, utilisant aussi la pierre de brèche de l'île;
- l'intégration des bâtiments conçus par la Ville de Montréal dans les années 1950 et 1960 au concept de « folies de jardin » du parkway conçu par Todd;
- la qualité du corpus d'oeuvres d'art public intégrées à l'ensemble de l'île depuis 1989;
- l'importance de Louis Perron, premier architecte paysagiste francophone au Québec, qui a conçu la roseraie du pavillon Hélène-de-Champlain.

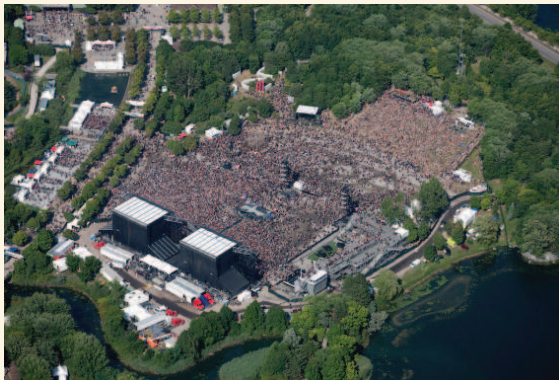
- les bâtiments et oeuvres d'art de renommée internationale : la Biosphère et *Trois disques (L'Homme)*
- les autres bâtiments et oeuvres d'art d'Expo 67 encore existants : la Place des Nations, le pavillon de la Corée, le *Phare du Cosmos*, la station de métro, le pont de la Concorde, le Service bancaire et les rives remblayées, oeuvre colossale de génie civil
- les anciens bâtiments militaires : blockhaus, grande poudrière, arsenal, caserne, corps de garde, petite poudrière, enceinte du fort et lavoir
- les aménagements de Frederick Gage Todd : pavillon Hélène-de-Champlain, sous-station électrique SH3, plaine des jeux, tour de Lévis, monument de l'ancien cimetière militaire, étang et pontceaux du secteur EP16 et divers aménagements autour des bâtiments militaires
- les pavillons implantés dans les années 1950 et 1960 par la Ville de Montréal : pavillon des baigneurs, vespasienne du Petit Prince, abris à pique-nique des jeux pour enfants et du secteur boisé, vespasienne du P12, pavillon PS4, sous-station électrique du pont Jacques-Cartier
- les oeuvres d'art implantées sur l'île depuis 1989 : *La Puerta de la Amistad*, *La Ville imaginaire*, *Migration*, *Oh l'Homme*, *Girafe* et *Signe solaire*
- la roseraie du pavillon Hélène-de-Champlain conçue par l'architecte paysagiste Louis Perron

VALEUR SOCIALE

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES



Descente en toboggans lors de la fête des neiges
Photo : SPJD



Concert sur le parterre en 2014
Photo : SPJD



Le belvédère surplombant le lac des Cygnes
Photo : WAA

La valeur sociale du site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène repose sur :

- l'accessibilité à l'île par de multiples moyens de transport (métro, bicyclette, voiture et navette fluviale) qui favorisent sa fréquentation par une large partie de la population montréalaise, québécoise, canadienne et étrangère;
 - le relatif éloignement du site des quartiers résidentiels, qui permet certaines activités à grand déploiement;
 - l'offre d'activités populaires qui attire les foules à l'occasion de plusieurs événements annuels;
 - la possibilité de se retirer dans des parties plus calmes et d'aspect plus naturel du site en marge des activités de grande envergure.
- les différents modes d'accès à l'île : piste cyclable, station de métro Jean-Drapeau, ponts et navette fluviale
 - la forme insulaire du parc qui l'isole des quartiers résidentiels
 - la cohabitation de zones actives et naturelles sur l'île
 - les aires de pique-nique
 - les installations du centre aquatique
 - le parterre où ont lieu les concerts

VALEUR ÉCOLOGIQUE

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES



La carrière de schiste d'Utica derrière l'arsenal
Photo : Ethnoscop



Micocouliers occidentaux (*Celtis occidentalis*)
Photo : www.arboplus.ca



Le bois du mont Boulé
Photo : WAA

La valeur écologique du site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène repose sur :

- la rareté de sa formation géologique constituée de deux types de roche-mère : le schiste d'Utica au sud et une brèche de diatrèmes contenant des roches dévoniennes sous forme de fragments (uniques dans la région) au nord;
 - la présence de groupements forestiers peu communs au Québec, notamment le micocoulier occidental (*Celtis occidentalis*) qui est l'arbre le plus abondant dans la partie ancienne de l'île;
 - la zone de fraîcheur pour la biomasse locale que procure la couvert végétal de l'île;
 - les milieux humides à l'intérieur de l'île qui favorisent la présence d'une faune particulière.
- la formation géologique de brèche de diatrèmes contenant des roches dévoniennes et des fossiles
 - la micocoulaie située dans la partie ancienne de l'île
 - le couvert végétal de l'île qui constitue une zone de fraîcheur
 - les plans d'eau, zones humides qui favorisent la présence d'une faune particulière

DÉMARCHE

Cet énoncé répond à une demande faite par la Société du parc Jean-Drapeau à la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme pour l'évaluation de l'intérêt patrimonial du site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène, avec la collaboration des acteurs concernés.

Il se base sur la consultation d'une documentation sur le site, sur les expertises et expériences des participants au groupe de travail et sur une série d'observations et de constats découlant de deux visites des lieux effectuées le 26 avril et le 17 mai 2016.

Il est à noter que les éléments qui ne figurent pas à la liste des éléments caractéristiques des différentes valeurs du présent énoncé ne sont pas jugés contributifs aux valeurs énoncées et qu'ils ne sont ainsi pas considérés comme des éléments significatifs du site patrimonial de l'Île-Sainte-Hélène.

RÉFÉRENCES

WAA Montréal Inc. et Lafontaine & Soucy Architectes. 2016. *Recherche documentaire préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial de l'île Sainte-Hélène*. Montréal : Ville de Montréal, 97 pages, ill.

Marineau, Kim. 2005. *Synthèse des connaissances sur les ressources naturelles et critères d'évaluation de l'intégrité écologique du site du parc Jean-Drapeau*. Montréal : Société du parc des Îles, 25 pages, ill.

Ville de Montréal. 2007. *Le site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène. Analyse des valeurs patrimoniales*. Montréal : Ville de Montréal, 73 pages, ill.

GROUPE DE TRAVAIL

Malaka Ackaoui, architecte paysagiste, WAA Montréal inc.
Julie Boucher, agente de développement culturel, Service de la Culture
Catherine Brosseau, chargée de projet, Parc Jean-Drapeau
Thomas Fontaine, architecte, arrondissement de Ville-Marie
Jean Laberge, architecte, Division du patrimoine, DU, SMVT
Luce Lafontaine, architecte, Lafontaine & Soucy, architectes
Étienne Longtin, conseiller en aménagement, arrondissement de Ville-Marie

RÉDACTEUR

Jean Laberge, architecte, Ville de Montréal, Division du patrimoine, DU, SMVT

ÉTUDE PATRIMONIALE SUR LES TÉMOINS MATÉRIELS DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE DE MONTRÉAL DE 1967 SUR L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE



Laboratoire de recherche sur l'architecture moderne et le design
École de design
UQAM

25 février 2005

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	2
MÉTHODOLOGIE	3
LISTE DES TÉMOINS MATÉRIELS ÉTUDIÉS	4
PARTIE I	
1. EXPO 67 : aperçu général	6
2. LE CHOIX DU SITE DES ÎLES	7
3. LES ILES DE L'EXPO : forme et construction	10
4. LE PLAN DIRECTEUR : objectifs et mise en oeuvre	12
5. LE SECTEUR DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE	17
6. LE SECTEUR DE LA RONDE	19
7. LE SECTEUR DE L'ÎLE NOTRE-DAME	22
8. SUR L'IDÉE DE CONSERVER LE SITE DE L'EXPOSITION	23
9. SUR LE DESTIN DES SITES D'EXPOSITIONS UNIVERSELLES	24
10. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE	26
PLANCHES	28
BIBLIOGRAPHIE	32
PARTIE II	
GUIDE DE LECTURE DES FICHES D'ÉVALUATION	36
LISTE DES FICHES	37
FICHES D'ÉVALUATION	27 fiches
ANNEXE	
PLAN SOUVENIR OFFICIEL EXPO 67	(voir document joint)

PRÉAMBULE

Le présent document constitue la version finale du rapport intitulé *Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 sur l'Île Sainte-Hélène*. Cette étude sur le patrimoine d'Expo 67 s'inscrit dans une démarche globale de connaissance des valeurs patrimoniales de l'ensemble de l'Île Sainte-Hélène. L'étude s'inscrit par ailleurs dans une séquence d'étapes visant à atteindre cet objectif, notamment la réalisation du Plan directeur de mise en valeur du site militaire en 2001, un programme de fouilles archéologiques en 2004, et une étude de caractérisation des milieux naturels en 2004-2005.

Ce rapport a été commandité par la Société du Parc Jean-Drapeau. Son contenu a fait l'objet de discussions avec Madame Caroline Dubuc, du Conseil du Patrimoine de Montréal, Madame Julie Boivin, du Bureau du patrimoine et de la toponymie, Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine, et Monsieur Jean Laberge, de l'arrondissement de Ville-Marie.

Ce rapport contient deux parties :

Partie I : un document synthèse sur les résultats de l'étude ;

Partie II : les fiches d'évaluation des vingt-sept témoins matériels étudiés.

Ce rapport a été réalisé par le Laboratoire de recherche sur l'architecture moderne et le design, École de design, UQAM.

Directeur de l'étude : Réjean Legault, professeur, École de design, UQAM

Chercheurs : Sophie Mankowski, M. Arch. (UBC)
Conrad Gallant, DESS en Connaissance et sauvegarde de

l'architecture moderne, UQAM

MÉTHODOLOGIE

Cette étude vise principalement à identifier, documenter et évaluer les témoins matériels de l'Expo 67 subsistant sur l'île Sainte-Hélène, qu'ils soient d'anciens pavillons nationaux, d'anciens équipements collectifs, des infrastructures ou encore des installations de La Ronde.

Afin de mettre en perspective ces vestiges, l'étude propose une présentation générale de l'histoire de l'événement, du choix du site et de la forme des îles, du plan directeur, de l'aménagement et de l'état actuel des divers secteurs du site, et de l'origine de l'idée de conserver le site de l'exposition. Cette partie de l'étude se conclue avec une brève synthèse de l'évaluation des témoins matériels.

Ce rapport est le fruit d'une importante recherche documentaire (sources d'archives, sources bibliographiques, sources iconographiques) et sur des observations et relevés photographiques effectués *in situ*. Ce travail aura permis de faire l'étude de vingt-sept témoins matériels (infrastructures, bâtiments, œuvres d'art), chacun faisant l'objet d'une fiche d'évaluation distincte.

Recherche documentaire

L'étude a mis à profit une variété de documents textuels, graphiques et iconographiques provenant des services et archives suivants :

- Gestion de documents et archives, Ville de Montréal
- Plans d'utilisation du sol, Ville de Montréal
- Archives de la Société du parc des Îles
- Archives nationales du Québec à Montréal
- Diapothèque, Université du Québec à Montréal

Observations et relevés photographiques

Ce rapport est également basé sur des observations et relevés photographiques effectués *in situ*. Ces observations et relevés ont permis de définir la liste des témoins matériels pouvant faire l'objet d'une fiche d'évaluation distincte.

- Les visites du secteur de l'île Sainte-Hélène et de l'île Notre-Dame ont été effectuées le 25 novembre 2004, 18 décembre 2004, et 10 janvier 2005.
- La visite du secteur de La Ronde a été effectuée le 2 décembre 2004. Notons à ce sujet que le parc d'attraction étant fermé au public à cette période de l'année, l'accès au secteur a dû se faire sous la supervision d'un employé de la compagnie Six Flags.

Les fiches d'évaluation

Les fiches d'évaluation sont divisées en cinq sections principales: 1. Identification ; 2. Données historiques ; 3. Description ; 4. Évaluation ; 5. Documentation.

La section 4 (Évaluation) est divisée en quatre parties qui visent à couvrir quatre volets distincts de l'évaluation patrimoniale de l'objet étudié : A. Valeur documentaire pour l'histoire de Montréal, du Québec et internationale ; B. Valeur documentaire pour l'histoire de l'architecture, C. Intégrité de l'objet et du contexte; D. Authenticité de l'objet et du contexte.

LISTE DES TÉMOINS MATÉRIELS ÉTUDIÉS

Le secteur de l'île Sainte-Hélène :

1. Pavillon de la Corée
2. Pavillon des Etats-Unis
3. Place des Nations

4. Pont de la Concorde
5. Passerelle du Cosmos
6. Pont de l'Expo-Express
7. Pont des îles

8. Service Bancaire de l'Expo
9. Station de métro île Sainte-Hélène

10. Sculpture Phare du Cosmos
11. Sculpture l'Homme

Le secteur de La Ronde :

12. Cirque marin
13. Bâtiment de la Sécurité Publique et de l'Administration de la Ronde
14. Bouledogue
15. Carrousel antique
16. Fort Edmonton
17. Jardin des Étoiles
18. Marinière
19. Minirail
20. Monde des Petits
21. Port Sainte-Hélène
22. Restaurant bavarois
23. Spirale
24. Téléphérique (Station Esplanade et Station Village)
25. Village

26. Lampadaires de La Ronde
27. Sculpture Orbite optique no.2

PARTIE I

1. EXPO 67 : aperçu général

L'organisation d'Expo 67 sera officiellement attribuée à la Ville de Montréal par le Bureau international des Expositions (BIE) le 13 novembre 1962. Le BIE accorde alors à la ville le droit de monter une exposition de 1^e catégorie, à savoir : une exposition internationale (ouverte à tous les pays du monde) et universelle (portant sur tout).¹

La Compagnie canadienne de l'Exposition universelle (CCEU)

Mais si l'Exposition est attribuée à Montréal, la responsabilité ultime de l'événement repose sur les épaules du gouvernement fédéral. Comme le stipule les règlements du BIE, le seul interlocuteur des pays étrangers participant ne peut être que le Canada. Ce qui explique que l'ensemble de l'événement sera organisé sous la responsabilité d'une société dont l'existence dépend du parlement fédéral : la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle (CCEU). La CCEU (qui est aussi parfois appelée Compagnie de l'Expo) a été constituée par une loi C-103 votée par la Chambre des Communes du Canada le 20 décembre 1962. Bien que la CCEU soit le résultat d'un accord de caractère interne entre Ottawa, Québec et Montréal, et que les trois instances participent au financement de l'entreprise, celle-ci demeure sous la responsabilité première du gouvernement fédéral. Un des volets de l'accord tripartite concernait en effet le financement de l'événement. L'accord prévoyait que les coûts soient divisés comme suit : 50 % par le fédéral, 37 1/2 % par le provincial, et 12 1/2 % par le municipal.

La loi C-103 prévoyait la nomination d'un commissaire général, la nomination de 12 administrateurs, et la préparation d'un organigramme définissant le nombre approximatif de fonctionnaires et d'employés. Elle prévoyait également la soumission, « au plus tard un an après l'entrée en vigueur de la présente loi » (soit en décembre 1963), du plan directeur et du devis estimatif de l'exposition.²

La Conférence de Montebello

Parmi les événements déterminants dans l'organisation d'Expo 67 (en plus du choix du site des îles, sur lequel nous revenons dans le chapitre 3), soulignons entre autres la tenue de la Conférence de Montebello (Québec), le 21 mai 1963. L'objectif de cette conférence à laquelle participèrent un groupe de douze personnalités canadiennes – professeurs, artistes, architectes, écrivains, journalistes et parlementaires – était de définir le thème et les sous thèmes de l'exposition.³ C'est à cette rencontre que sera choisi le thème de l'Expo : Terre des Hommes. La conférence servit également à la formulation de recommandations. L'une d'elle était que l'exposition devait tenter de décrire la façon dont l'homme réagit au milieu dans lequel il vit. Laurence Bonfils écrit à sujet : « C'est ce concept élevé et plus profondément humain qui marquera le caractère de cette manifestation, et il deviendra également l'élément unificateur non seulement sur le plan des idées, mais aussi sur le plan architectural ».⁴

¹ Raymond Grenier, *Regards sur l'expo 67*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1965, p. 35.

² Grenier, *Regards sur l'expo 67*, op. cit., p. 39.

³ La liste incluait entre autres Raymond T. Affleck, architecte; Dr. Wilder Penfield, Institut de neurologie de Montréal; Victor Prus, architecte; Gabrielle Roy, écrivaine; Claude Robillard, directeur général de l'aménagement de l'Exposition; Jean-Louis Roux, président de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs du Canada. Grenier, *Regards sur l'expo 67*, op. cit., p. 71.

⁴ Laurence Bonfils, *La reconversion du site et des pavillons de l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967*, Volume A, Maîtrise en histoire de l'art, Université Lumière Lyon 2, septembre 1996, p. 18.

Les trois composantes du site

Au moment de l'adoption officielle du site des îles sur le fleuve par le gouvernement fédéral, le 8 juillet 1963, le site de l'Expo 67 comprend trois composantes principales : l'île Sainte-Hélène, l'île Notre-Dame et la jetée MacKay.

1. L'île Sainte-Hélène : Propriété de la Ville de Montréal depuis 1908, l'île Sainte-Hélène fera l'objet d'un agrandissement par sa jonction avec l'île Verte en amont et l'île Ronde en aval. L'agrandissement de l'île Sainte-Hélène (54 hectares) fera porter sa superficie totale à plus de 132 hectares (330 acres), dont 58 hectares (145 acres) pour la Ronde.

2. L'île Notre-Dame : L'île trouve son origine dans le remblayage d'une zone de hauts fonds ayant permis de créer une aire nouvelle dans la région de l'île Moffat et des îlots avoisinants, le long de la digue du canal de la voie maritime du Saint-Laurent. Sa superficie totale est de 124 hectares (310 acres).

3. La jetée McKay : Propriété du Conseil des Ports Nationaux, la jetée MacKay était un territoire artificiel dont la vocation première était portuaire et industrielle. Située dans le prolongement de la pointe des Moulins, à l'entrée du pont Victoria, la première jetée, construite à la fin du 19^e siècle, fut mise en oeuvre pour protéger la ville contre les inondations printanières. D'abord dénommée « quai de Garde » (1891), puis « jetée MacKay » à partir de 1908, la jetée brise-glace fut prolongée dans le cadre de la constitution du site de l'Expo, et rebaptisée Cité du Havre en 1967.⁵ La superficie de cet emplacement était d'environ 59 hectares (148 acres).

2. LE CHOIX DU SITE DES ÎLES

Le choix du site des îles fut annoncé par la Ville de Montréal le 29 mars 1963. Ce choix sera officiellement ratifié par les autorités fédérales, responsables de l'Exposition, le 8 juillet de la même année. Notons cependant que de nombreux débats et controverses ont entouré le choix du site.⁶

Le débat sur le site des îles

Dans le dossier de candidature que la Ville de Montréal soumet au Bureau international des expositions (BIE) le 13 novembre 1962, c'est le site de la Pointe Saint-Charles, un projet préparé par la firme Van Ginkel Associates, qui était proposé.⁷ Cependant, avant même la nomination officielle de Montréal par le BIE, le débat sur le site de l'Exposition universelle avait déjà commencé. Un article de *La Presse* du 10 octobre 1962 mentionne en effet que plus de vingt sites ont déjà été proposés.⁸

Si la nomination de Montréal fait l'unanimité au sein de la communauté, il n'en sera pas de même au sujet du site, une proposition qui est très tôt remise en question.⁹

⁵ Guy Pinard, *Montréal, son histoire, son architecture*, tome 2, Montréal, Éditions du Méridien, 1987, p. 206.

⁶ Alain Marcoux, « L'effet des médiations sur le choix du site et sur le développement du plan d'ensemble d'Expo 67 », *JSSAC/JSÉAC*, vol. 29, no 1-2, 2004, p. 27-38.

⁷ Collectif, *Images de villes idéales : les expositions universelles*, Montréal, Centre Canadien d'Architecture, 1993, p. 27-28.

⁸ « Vingt sites pour une Expo! », *La Presse*, 10 octobre 1962.

⁹ Conrad Langlois, « Choisir Pointe-St-Charles comme site de l'Expo : un gaspillage », *La Patrie*, semaine du 6 au 12 décembre 1962.

Le choix du site suscite un intérêt tel qu'il sera à l'origine d'un important débat public fait de propositions et de projets qui seront longuement discutés dans la presse populaire.¹⁰ Le débat impliquera certes nombre de spécialistes en aménagement (architectes, urbanistes, etc.). Mais il engagera également nombre d'acteurs impliqués dans le développement économique et social de la ville, comme en témoigne la proposition du site du parc Maisonneuve, un projet soutenu par les maires, industriels, et membres d'associations diverse dans le but de favoriser l'expansion de l'Est de Montréal.¹¹

Le rapport commandé par la Compagnie de l'Expo en vue d'examiner le choix de l'emplacement de l'événement faisait l'étude détaillée de trois sites.¹² Le site des îles sur le Saint-Laurent n'est pas parmi ceux-ci. Remis le 14 mars 1963, le rapport des spécialistes recommande alors le choix de l'emplacement urbain/riverain de la Pointe Saint-Charles.

L'idée du site des îles

L'idée de tenir l'Exposition universelle de 1967 sur les îles construites au milieu du fleuve est souvent attribuée au maire Jean Drapeau. La plupart des auteurs (et Drapeau lui-même) s'entendent cependant pour reconnaître le rôle déterminant joué par Guy Beaudet, directeur du port de Montréal, qui aurait démontré la faisabilité et la beauté d'un tel projet au maire de Montréal lors d'un trajet sur le fleuve effectué en mars 1963.¹³ Cette interprétation est confirmée par le contenu d'un rapport de la Commission des Ports Nationaux daté du 3 mars 1963, rapport concernant les contraintes relatives à l'usage du quai Bickerdike pour une exposition située à la Pointe Saint-Charles.¹⁴ Le rapport de la Commission propose en effet une variante de l'emplacement pour l'Exposition, variante basée sur l'augmentation des superficies de l'île Sainte-Hélène, de l'île Ronde et de l'île Moffat.

Notons cependant que l'idée d'aménager l'Exposition sur une île construite au milieu du fleuve avait déjà été formulée dans un projet des architectes Bédard, Charbonneau, et Langlois, un projet mené entre avril et août 1962, et qui sera publié dans la revue *Architecture Bâtiment Construction* en janvier 1963.¹⁵

Le choix des autorités municipales sera d'abord justifié sur la base d'arguments à la fois symboliques et identitaires. Ils expliquent qu'une exposition internationale est une « réalisation audacieuse qui doit refléter l'image d'une civilisation, traduire en même

¹⁰ Grenier, *Regards sur l'expo 67*, op. cit., p. 48-49.

¹¹ Paul Sauriol, « L'exposition universelle. Les avantages de l'Est », *Le Devoir*, 20 février 1963. Voir également : Yves Jasmin, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Éditions Québec/Amériques, 1997, p. 55.

¹² Les trois sites sont les suivants : Pointe Saint-Charles, Parc Maisonneuve, Ville LaSalle. *Opinions sur le choix de l'emplacement de l'exposition universelle et internationale*, rapport préparé par Affleck Desbarats Dimakopoulos Lebensold Sise, Architectes, Beauchemin Beaton Lapointe, Ingénieurs Conseils, 14 mars 1963.

¹³ Yves Jasmin, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Éditions Québec/Amériques, 1997, p. 53. C'est d'ailleurs l'interprétation retenue dans le rapport officiel sur l'exposition : *Rapport général sur l'Exposition Universelle de 1967*, Tome III, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1969, p. 1323.

¹⁴ « Extrait du rapport de la Commission des Ports Nationaux sur l'influence de la tenue de l'exposition sur l'emplacement proposé de la pointe St-Charles », in *Opinions sur le choix de l'emplacement de l'exposition universelle et internationale*, op. cit.

¹⁵ Bédard, Charbonneau, et Langlois, architectes, « Projet d'emplacement pour l'exposition universelle internationale de 1967 », *ABC*, vol. 18, no. 201, janvier 1963, p. 22-27.

temps la vitalité d'un milieu humain dans un décor grandiose afin d'offrir le spectacle d'un foyer d'attraction typique d'une région géographique. Or, deux éléments de force, le fleuve Saint-Laurent et le port ont été depuis l'origine les plus puissants instruments du progrès urbain et de l'essor de la métropole canadienne.»¹⁶ Après avoir décrit le rôle clé joué par la région de Montréal au sein de la nation canadienne, ils concluent : « On peut donc affirmer que le choix de îles du Saint-Laurent, en face de Montréal, comme emplacement de l'Exposition Canadienne internationale et universelle représente le symbole vivant d'une nation en pleine expansion ».¹⁷

Mais le choix du site des îles sera également justifié sur la base d'arguments économiques. D'abord, contrairement aux autres sites urbains, l'emplacement choisi ne nécessitait aucune expropriation : « Les autres emplacements examinés impliquaient soit des coûts prohibitifs ou encore ne tenaient aucun compte de la perte de revenu que la Cité devait encourir par suite d'expropriation et de démolitions ».¹⁸ Ensuite, il était prévu que l'île Notre-Dame serve par la suite à un aménagement urbain « d'un rendement élevé ». Le document de présentation est très explicite à ce sujet : « En quelques années, ce nouvel îlot de peuplement rapportera à la Cité de Montréal un revenu minimum de \$6,000,000.00 par an. On estime que le produit de la vente des terrains de cet îlot, soustraction faite de la superficie des rues, remboursera la Cité de ses immobilisations relatives à l'Exposition ».¹⁹

Les précédents

L'idée de fusionner l'île Sainte-Hélène, l'île Ronde, et l'île Verte pour en faire un seul site ne date cependant pas des années 1960.

La première formulation de cette idée remonte plutôt à la fin du 19^e siècle. Le 15 avril 1895, le quotidien montréalais *La Presse* faisait écho à une proposition visant à réunir l'île Ronde et l'île Sainte-Hélène pour en faire un lieu d'exposition. Les légendes qui accompagnent les trois dessins publiés insistent sur le caractère enchanteur du site.²⁰

Mais le précédent le plus pertinent demeure cependant le projet que l'urbaniste et architecte paysagiste Frederick G. Todd soumet à la Ville de Montréal en octobre 1931. Le projet de Todd constitue sa réponse à un concours lancé par la municipalité qui invitait les architectes de la cité à soumettre des projets pour l'embellissement de l'île Sainte-Hélène.²¹ Ce concours avait été conçu dans le cadre des programmes de travaux publics mis sur pied en vue d'atténuer les effets du chômage massif dû à la crise économique. Le projet de Todd propose l'aménagement d'un grand parc urbain au milieu du fleuve. Basé sur l'agrandissement de l'île Sainte-Hélène par remplissage de ses hauts fonds en amont et en aval, ce projet d'extension vise à la création d'une longue péninsule et d'un lagon artificiel permettant l'aménagement de deux longues grèves pour les baigneurs au sud de l'île.

¹⁶ *Emplacement de l'Expo 67. À Montréal, sur le Saint-Laurent*, Ville de Montréal, n.d (mars 1963), p. 1.

¹⁷ *Emplacement de l'Expo 67*, op. cit., p. 2.

¹⁸ *Emplacement de l'Expo 67*, op. cit., p. 2.

¹⁹ *Emplacement de l'Expo 67*, op. cit., p. 3.

²⁰ Grenier, *Regards sur l'expo 67*, op. cit., p. 57-58.

²¹ « L'île Sainte-Hélène et ses alentours : Projet de développement et Plan d'ensemble, d'embellissement », *La Presse*, 14 novembre 1931. Coupure de presse, Archives de Montréal.

Bien qu'adopté par le Conseil municipal de Montréal en octobre 1931, ce projet ne sera pas réalisé tel quel. C'est un projet plus modeste – du moins en ce qui a trait à l'agrandissement de l'île – qui fut finalement réalisé, toujours suivant les plans de Todd, entre 1936 et 1939.²²

L'aménagement de l'île Sainte-Hélène (1907-1953)

Propriété du Gouvernement impérial depuis 1818, qui l'avait acquis de William Grant, 6^e baron de Longueuil, l'île est vendue à la Ville de Montréal en 1907 pour la somme de \$200 000. Après la construction du pont Jacques-Cartier (inauguré en 1930), la Ville décide d'aménager et d'embellir l'île. Comme nous l'avons vu plus haut, le projet choisi fut celui de Todd. Bien que son plan propose l'agrandissement de l'île, le projet réalisé ne devait guère dépasser les limites de l'aménagement paysager de l'île existante et les remplissages entrepris furent limités à une extension des rivages.²³

La campagne de travaux publics entreprise en 1936 permettra néanmoins de réaliser d'autres volets du projet, dont : la réparation des casernes, l'érection de la tour de Lévis, la construction du pavillon des sports et du chalet des Baigneurs.²⁴ Interrompus par la Seconde Guerre mondiale, les travaux seront repris en 1949. Après quelques hésitations sur l'utilisation de l'île, des travaux supplémentaires feront de l'île un grand parc de récréation doté de piscines extérieures, de terrains de jeux et de pique-niques, et d'un théâtre. Ces installations et équipements seront inaugurés le 25 juin 1953. Le restaurant Hélène de Champlain et le musée militaire McDonald Stewart (d'abord installé dans le Blockhaus) s'ajouteront à cette liste en 1955.²⁵

3. LES ILES DE L'EXPO : forme et construction

La forme des îles

Si la plupart des auteurs ont bien étudié les péripéties entourant le choix du site et la décision de « construire » des îles au milieu du fleuve Saint-Laurent,²⁶ aucun ne semble s'être penché sur les décisions ayant mené au dessin de la forme des îles elles-mêmes. La question qui se pose alors est de déterminer si leur forme fut dessinée par des concepteurs (architecte, urbaniste), ou si elle fut plutôt le résultat de considérations techniques ?

L'analyse des sources disponibles nous amène à souligner l'importance des nombreuses études hydrauliques menées en mai 1963.²⁷ La construction des deux nouvelles îles exigeait en effet de répondre aux questions suivantes :

- Déterminer l'épaisseur à donner aux murs de soutènement pour qu'ils résistent au courant du Saint-Laurent;
- Évaluer la force et le débit du courant aux endroits choisis;

²² *Plan directeur de mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène*, Ethnoscop, Parc Jean-Drapeau, septembre 2001, p. 29.

²³ *Rapport général sur l'Exposition Universelle de 1967*, op. cit., p. 1323.

²⁴ Jules Bazin, « L'île Sainte-Hélène et son histoire », *Vie des Arts*, no. 48, automne 1967, p. 23.

²⁵ *Plan directeur de mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène*, op. cit., p. 29-30.

²⁶ Voir à ce sujet les travaux de Grenier (1965), Jasmin (1997), Marcoux (2004).

²⁷ *Étude hydraulique du fleuve Saint-Laurent relative au site de l'exposition universelle de 1967*, Asselin, Benoit, Boucher Ducharme, Lapointe, Ingénieurs-Conseils, Montréal, mai 1963, 22 p.; *Exposition universelle 1967. Ile Ste-Hélène, Ile Notre-Dame. Étude hydraulique*, Cartier, Côté, Piette, Boulva, Wermentinger & Associés, Ingénieurs-Conseils, Montréal, mai 1963, 25 p.

- Évaluer l'effet de la construction de ce mur, et, par conséquent, de ces îles, sur les eaux et sur le port de Montréal;
- Déterminer la hauteur à donner aux murs en fonction de l'éventuel changement du niveau des eaux du fleuve Saint-Laurent;
- Déterminer les lieux de formation des embâcles.

Un volet de ces études portait sur la connaissance des effets de ces futures îles sur la formation du couvert de glace et, par suite, des embâcles. L'étude aurait ainsi permis d'observer l'empilement des glaces autour de l'île Sainte-Hélène et de l'île Moffat au cours de l'hiver. Dans un article sur la construction des îles artificielles publié en novembre 1963, l'ingénieur René Torr   explique : « Ces zones d'eau gel  e, enti  rement prises par la glace, ont d  termin   la forme de ces nouvelles   les, et correspondent 'grosso modo', aux aires qui seront remblay  es. »²⁸ Les vues a  riennes qui accompagnent l'article permettent d'ailleurs de confirmer la grande similitude entre les   les de glace et les   les telles qu'elles furent construites.

Cette explication « technique » est d'ailleurs reprise par les auteurs du Rapport officiel de l'Exposition universelle. On y lit en effet que « le dessin du pourtour des   les fut d  termin   par des   tudes hydrauliques v  rifi  es en laboratoire. »²⁹ Ajoutons toutefois que les   tudes hydrauliques ne peuvent    elles seules expliquer le dessin pr  cis adopt   pour la forme des   les. De fait, les dessins conserv  s dans le fonds de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle t  moignent des nombreuses   tudes effectu  es d'avril    novembre 1963 par les architectes et urbanistes impliqu  s dans le projet. Ces dessins montrent que la forme des   les, et leur configuration int  rieure, fera l'objet de nombreuses variantes, variantes qui s'  loignent parfois substantiellement de la configuration finale adopt  e.

L'hypoth  se la plus plausible est que les propositions des « concepteurs (architectes, urbanistes) du site seront ultimement adapt  es en fonction des contraintes formul  es par les techniciens hydrauliques. Ce travail de d  finition formelle se poursuivra vraisemblablement jusqu'   la fin de l'ann  e 1963. Comme le rapporte un article du 12 septembre 1963 : « Le seul probl  me actuel qu'elles posent [les   les] est celui de leur contour exact, qu'il faut conna  tre pour   tablir d  finitivement les plans de l'estacade et ceux du 'Pont des peuples'. »³⁰ L'article ajoute que ce sont les tests alors men  s aux Laboratoires hydrauliques LaSalle « qui vont permettre de fixer d  finitivement le contour de l'  le Verte », jug   le plus important    cette   tape des travaux. Mais les plans soumis par les ing  nieurs civils en janvier 1964, plans qui confirment les dimensions et l'emplacement exacts des digues    construire, laissent voir que le trac   d  finitif est le r  sultat du travail d'un concepteur de formes.

Notons enfin que la construction des   les n  cessitera la construction d'une estacade juste en amont du pont Champlain pour emp  cher la formation d'emb  cles au printemps, au moment o   les glaces du lac Saint-Louis descendent les rapides de Lachine. Gr  ce    l'estacade, la navigation d'hiver fut rendue possible jusqu'   Montr  al, alors qu'auparavant le port   tait ferm   de d  cembre    mars.³¹ L'estacade constituerait ainsi un des t  moins mat  riels moins connu (ou oubli  ) de l'Expo 67.

²⁸ René Torr  , « L'  le artificielle de l'Expo », *Technique*, novembre 1963, p. 23.

²⁹ *Rapport g  n  ral sur l'Exposition Universelle de 1967*, op. cit., p. 1324.

³⁰ Raymond Grenier, « M. Robillard : La r  alisation de l'Expo n  cessite 'l'  tat d'urgence' au Canada », *La Presse*, 12 septembre 1963.

³¹ Jasmin, *La petite histoire d'Expo 67*, op. cit., p. 58.

La construction des îles

La construction des îles prendra 11 mois, du début août 1963 au 30 juin 1964. L'unification des îles Sainte-Hélène et Ronde, et la création de l'île Notre-Dame, ont exigé des travaux de remblayage titanesques qui ont nécessité 28 millions de tonnes de roc provenant du remblai des chantiers du métro (1960-1966), des résidus de la voie maritime (accumulés sur la rive sud), du dragage et du creusage de certaines sections du fleuve, et de l'excavation du roc provenant de l'île Verte et de l'île Ronde. C'est l'excavation des énormes blocs de pierre du cœur de ces deux petites îles qui auront permis de former le pourtour extérieur de l'île Sainte-Hélène et de l'île Notre-Dame, un pourtour de près de 15 kilomètres de longueur.

Pour permettre des travaux d'une telle ampleur, un mur de pierre, digue en forme d'ellipse, fut construit autour des trois îles : le noyau Sainte-Hélène, l'île Ronde, et l'île Verte, délimitant une zone d'environ 124 hectares (310 acres). Ces travaux se sont déroulés en deux étapes importantes. Dans la première phase des travaux, le roc de l'île Ronde fut retiré afin de constituer la digue et une route fut créée pour desservir la zone de la digue principale. Dans la seconde phase, c'est le roc de l'île Verte qui fut exploité pour la création de la pointe ouest de la nouvelle île.

Soulignons que les deux petits « lacs » de l'île Sainte-Hélène sont situés à l'emplacement même de l'île Verte et de l'île Ronde. Comme l'explique le *Rapport général* : « Ces lacs devinrent une partie intégrante de la composition et leur dessin fut à la fois le reflet d'un concept paysagiste, tenant compte des exigences de la perspective et des besoins fonctionnels, autant que d'un facteur économique et utilitaire qui ne permettait pas un remplissage global. »³²

Notons enfin que les digues furent imperméabilisées afin de retenir les eaux intérieures à un niveau constant et pour éviter la pénétration des eaux du fleuve qui, au printemps, pouvaient atteindre un niveau exceptionnellement élevé. Le niveau moyen du sol fut ainsi basé sur le niveau maximum des hautes crues du fleuve.³³

4. LE PLAN DIRECTEUR : objectifs et mise en oeuvre

Le plan directeur fut soumis par l'architecte en chef de l'Exposition, l'urbaniste Édouard Fiset le 20 décembre 1963. Il était le fruit d'un important travail de conception réalisé par un groupe d'architectes et d'urbanistes, et qui s'est poursuivi d'avril à décembre 1963. Les dessins conservés dans le fonds de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle témoignent des nombreuses variantes étudiées en vue d'arriver à la définition d'un plan directeur adapté au site des îles et de la jetée MacKay. Ces dessins montrent également que l'articulation entre les îles et la ville était au cœur des préoccupations des concepteurs, comme en témoignent les études de l'architecte André Blouin. Le plan directeur finalement adopté en décembre 1963 était accompagné d'un document, divisé en 23 rubriques, décrivant et expliquant les objectifs du plan.³⁴

Le plan visait à couvrir tous les aspects relatifs à l'aménagement du site : thème, emplacement, moyens de transport, zones thématiques, zones de services offerts aux

³² *Rapport général sur l'Exposition Universelle de 1967*, op. cit., p. 1324.

³³ *Rapport général sur l'Exposition Universelle de 1967*, op. cit., p. 1325.

³⁴ *Les objectifs du plan directeur*, Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle de 1967, 1963, 12 pages.

visiteurs, lotissement, voies pour piétons, aménagement paysager, éclairage, couleur des pavillons, unité dans la composition, murs mitoyens, cours d'entrée, accès aux pavillons, pourcentage d'utilisation du terrain, hauteur des constructions, enseignes, typographie, etc. Les grands objectifs du plan directeur sont résumés dans les paragraphes qui suivent.

Les systèmes de transport

Le plan directeur envisageait que le site de l'Expo 67 soit divisé en quatre secteurs distincts : l'île Sainte-Hélène, l'île Notre-Dame, la Cité du Havre, et La Ronde.³⁵ Chacun de ces secteurs étant séparés par de larges canaux créés par le fleuve Saint-Laurent, et l'Exposition comprenant plusieurs points d'entrée (Place d'accueil, Métro), le concept proposait de relier l'ensemble du site de l'Expo à l'aide des divers systèmes de transport, dont l'Expo Express et le Minirail.³⁶ Ce sont les systèmes de transports qui avaient la tâche d'assurer le lien physique entre les différents secteurs, et d'intégrer l'ensemble des parties de l'Exposition.³⁷ Ce qui fera dire à l'architecte Ray Affleck, en 1967, que l'Exposition était conçue comme « un environnement global post-industriel dont l'expérience passe par l'absorption d'information appréhendée par le mouvement ». ³⁸ Soulignons également que tous les réseaux de transport étaient complètement indépendants et séparés des voies des piétons.

Les thématiques de l'Exposition

Le thème général de l'Exposition était « Terre des Hommes ». Ce thème avait été adopté suite aux conclusions et recommandations des participants à la Conférence de Montebello tenue au printemps 1963. Ce thème fut par ailleurs divisé en quatre sous-thèmes (1. L'homme cherche; 2. L'homme crée; 3. L'homme produit; 4. L'homme et la cité.) qui devaient guider la conception des pavillons thématiques.³⁹

Les pays participants étaient fortement encouragés à respecter le thème général de l'Exposition. Mais comme le stipulaient les documents officiels qui leur étaient envoyés, chacun des exposants était cependant invité à choisir le ou les sujets qui l'inspire « pour le traiter à sa manière dans le cadre du vaste plan d'ensemble. »⁴⁰ La décision prise par la Corée de concevoir un pavillon sur le thème de « la main de l'homme » relevait donc du pays participant.

³⁵ *Les objectifs du plan directeur*, op. cit., p. 4.

³⁶ L'Expo Express était un chemin de fer long de 5,75 kilomètres qui reliait l'ensemble du site. Il était composé de huit trains de six wagons chacun, à commande entièrement automatique. Notons à ce sujet que l'Expo Express avait été conçu pour être utilisé dans le tunnel sous la montagne, servant alors comme train de banlieue, et qu'il puisse également être utilisé pour desservir l'aéroport de Dorval. Jasmin, op. cit., p. 66.

³⁷ « It was left to the transportation systems to make the physical connections and provide the framework which would integrate all parts of the exhibition ». Jerry Miller, « Expo 67 : a search for order », *The Canadian Architect*, mai 1967, p. 44-54.

³⁸ Anne Cormier, « L'Expo 67 revisitée », *ARQ/Architecture Québec*, no. 69, octobre 1992, p. 27.

³⁹ Fascicule « Le thème », in *Le Canada reçoit*, Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, Ottawa, janvier 1964. L'un des documents essentiels à la mise en œuvre du Plan directeur est le coffret envoyé aux participants potentiels. Daté de janvier 1964, ce coffret contenait 7 fascicules contenant tous les renseignements nécessaires à la prise de décision concernant la participation à l'exposition.

⁴⁰ Fascicule « Le thème », in *Le Canada reçoit*, op. cit.

L'attribution des sites

Le plan directeur proposait une stratégie globale pour effectuer l'attribution des sites. Un des volets de cette stratégie concernait la dimension des pavillons : « Pour créer un ensemble attrayant qui englobe toute l'Exposition, on a réservé les terrains situés aux points extrêmes de l'emplacement, aux pavillons les plus imposants, et par le fait même, les plus spectaculaires, qui serviront de pôles d'attraction. » Le texte poursuit : « Quant aux petits pavillons, pour éviter que la proximité d'édifices élevés ne les fasse paraître encore plus petits, on a décidé de les grouper sur les terrains du centre et de les entourer, en partie, par les terrains réservés aux pavillons de moyenne importance. »⁴¹

La répartition des pavillons nationaux et des pavillons privés sur les deux îles devait également se faire en fonction des facteurs suivants :

- relation géographiques, politiques ou économiques;
- groupement autour de thèmes;
- exigences du plan directeur et caractéristiques du site.

La topographie du site

Le site des nouvelles îles étant assez plat, le plan directeur prévoyait des stratégies d'aménagement permettant la création d'une topographie intérieure : « Pris dans son ensemble, l'emplacement de l'Exposition donnera l'impression d'être un grand espace plat, sans rien qui vienne couper l'horizon, de quelque côté que l'on se tourne. Sur le terrain même, cependant, le niveau du sol sera varié, s'élevant à partir de paisibles sentiers qui longent les canaux jusqu'aux ponts surélevés pour redescendre vers les places ouvertes et s'élever de nouveau pour suivre le niveau d'implantation des divers pavillons. »⁴² Cette stratégie sera principalement utilisée sur l'île Notre-Dame.

L'aménagement paysager

Le plan directeur prévoyait que les constructions se côtoient de façon harmonieuse, en lien avec le plan d'ensemble. Le plan recommandait en effet aux architectes « de concevoir leurs pavillons en relation avec les pavillons voisins et avec la composition de l'ensemble » dans lequel les pavillons devaient s'intégrer.⁴³ Le plan prévoyait aussi l'aménagement de zones à caractère urbain où devaient être groupés les pavillons, « alternant avec des zones de construction moins dense, mais où les espaces verts sont plus nombreux. »⁴⁴

L'outil utilisé pour effectuer cette intégration fut l'aménagement paysager. C'est en effet à ce niveau que devait se faire la fusion délicate des projets individuels avec l'ensemble, chacun des emplacements réservés aux pavillons « devant s'inscrire en continuité dans un plan paysager et ne devant pas s'identifier comme un lotissement autonome, dont les limites seraient nettement marquées par des éléments et un dessin étranger à l'entourage. »⁴⁵

Comme le souligne le rapport officiel, le rôle de l'architecte-paysagiste fut décisif dans l'expression du plan directeur : « Tout était à créer, le sol, sur toute l'étendue de l'emplacement étant fait de terre rapportée. L'aménagement paysager devant

⁴¹ *Les objectifs du plan directeur*, op. cit., p. 7.

⁴² *Les objectifs du plan directeur*, op. cit., p. 7.

⁴³ *Les objectifs du plan directeur*, op. cit., p. 9.

⁴⁴ *Les objectifs du plan directeur*, op. cit., p. 9.

⁴⁵ *Rapport général sur l'Exposition Universelle de 1967*, op. cit., p. 1333.

compléter et souligner les caractéristiques du plan, s'affirmait comme le facteur le plus puissant dans la réalisation d'une continuité visuelle. »⁴⁶

Le plan directeur et la préoccupation patrimoniale

Le projet d'aménagement de l'île Sainte-Hélène conçu par Frederick Todd témoigne de sa préoccupation pour la valeur patrimoniale du lieu. Dans le rapport qu'il remet à la ville en octobre 1931, Todd souligne en effet le caractère historique de l'île, suggérant entre autres que les fortifications françaises ainsi que le cimetière militaire soient restaurés.⁴⁷ C'est la même préoccupation qui le guidera dans le traitement de la topographie et du paysage naturel de l'île, Todd cherchant toujours à exploiter les caractéristiques naturelles et culturelles de chacun des sites sur lesquels il intervient.

Lorsque le choix du site des îles est annoncé en mars 1963, l'administration municipale était très claire au sujet de l'avenir de l'île Sainte-Hélène : « L'aspect et l'usage du parc de l'île Sainte-Hélène ne seront pas changés ont déclaré catégoriquement notre premier magistrat et le président du Comité exécutif. Ce lieu restera un endroit de récréations, de pic-nics [sic], etc., usages auxquels il a servi depuis des générations. Aucun arbre ne sera abattu, et le terrain demeurera aussi verdoyant qu'il a toujours été au cours de la belle saison. »⁴⁸

Contrairement au projet de Todd, le Plan directeur rédigé par Édouard Fiset, et adopté en décembre 1963, ne contient pas d'énoncé spécifique concernant la valeur patrimoniale du site existant de l'île Sainte-Hélène. Nous savons certes que le plan reconnaissait le besoin de conserver les « caractéristiques naturelles du parc », et proposait d'utiliser les équipements existants comme centres récréatifs pour la durée de l'Exposition.⁴⁹ Fiset écrivait d'ailleurs que l'île Sainte-Hélène « telle qu'elle est actuellement reste au cœur de l'Exposition un élément de verdure et de repos où se déversera le trop plein de la foule. »⁵⁰ Mais la préservation de l'existant ne semble pas être motivée par des préoccupations patrimoniales. À preuve le fait que l'on y avait prévu « l'établissement à la faveur d'une éclaircie entre deux mamelons boisés, d'un village québécois, dont la reproduction fidèle deviendrait un élément d'attraction permanent et servirait d'illustration vivante aux artisanats et métiers qui fleurissaient au temps de 'l'ancien canadien' ». ⁵¹

Le temporaire et le permanent

Les Expositions universelles étant conçues comme des événements temporaires, la plupart des pavillons et installation devaient être démantelés ou démolis après l'événement.⁵² Comme le stipule le plan directeur : « La plupart des bâtiments de

⁴⁶ *Rapport général sur l'Exposition Universelle de 1967*, op. cit., p. 1334. L'aménagement paysager du secteur de l'île Sainte-Hélène fut conçu en collaboration avec la firme Project planning Associates Ltd. (Montréal).

⁴⁷ « Travaux à l'île Ste-Hélène. Suggestions de M. F. Todd, expert en urbanisme », 19 octobre 1931. Coupure de presse, Archives de Montréal.

⁴⁸ « L'île Sainte-Hélène site de l'exposition mondiale de 1967 », *Le parti civique Au travail*, mars 1963.

⁴⁹ Fascicule « L'Implantation : Description de l'emplacement et des voies d'accès », *Le Canada reçoit*, op. cit.; voir également : *Rapport général sur l'Exposition Universelle*, op. cit., p. 1323.

⁵⁰ Édouard Fiset, « Le Plan Directeur », *RAIC/L'IRAC*, vol. 41, no. 1, janvier 1964, p. 56.

⁵¹ Fiset, « Le Plan Directeur », op. cit., p. 56.

⁵² Le statut temporaire des expositions universelles est formulé dans la Convention du 22 novembre 1928 adoptée par le Bureau International des Expositions. Voir Laurence Bonfils, op. cit., p. 39.

l'Exposition seront des constructions temporaires, constituées, dans la plupart des cas, par des éléments légers préfabriqués. »⁵³ Le texte ajoute : « On estime préférable de souligner le caractère temporaire de ces constructions légères, plutôt que de tenter de créer une illusion de permanence, à l'image des bâtiments construits avec des matériaux traditionnels. »

Le *Règlement général* envoyé à tous les participants est d'ailleurs très clair à ce sujet. L'article 14 (a) des « Conditions générales de participation » stipule en effet : « Dès la clôture de l'Exposition, les participants procéderont (...) à la démolition et à l'évacuation de leurs installations, à la remise en état de l'emplacement qui leur a été affecté, comportant le cas échéant, la démolition et l'évacuation totale des fondations. »⁵⁴ Le règlement 14 (d) ajoute : « La démolition et l'évacuation des constructions provisoires devront être terminées au plus tard le 14 mai 1968. »

Deux des quatre secteurs de l'Exposition - la Cité du Havre et La Ronde - étaient cependant destinés à accueillir les pavillons et installations permanentes. C'est ainsi que la Cité du Havre accueillera la plupart des bâtiments conçus pour être permanent, dont Habitat 67, le Pavillon de l'administration et de la presse, le Centre international de Radio-Télévision, l'Expo-Théâtre, la Galerie des beaux-arts, et la Maison olympique. De même, la majorité des bâtiments et équipements de La Ronde étaient prévus pour être permanent.

Certains bâtiments érigés sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame seront également d'un caractère plus permanent. Ce fut le cas du pavillon du Québec. Le concours lancé pour sa conception stipulait en effet que le pavillon devait être conçu de telle manière qu'après l'Expo, il puisse accommoder les fonctions suivantes : un musée d'Art contemporain, un conservatoire de Musique et d'Art dramatique, un théâtre de conservatoire, et un théâtre expérimental.⁵⁵ Ce fut aussi le cas du pavillon de la France. Selon Bonfils, il semble en effet que des pourparlers aient eu lieu entre les gouvernements québécois et français pour que le pavillon soit remis à l'Université de Montréal après la tenue de l'Expo.⁵⁶

Enfin, la Place des Nations conçue par l'architecte André Blouin aura également un caractère permanent. L'ensemble devait au départ être une installation temporaire. Mais dans ce cas, il semble que ce soit Blouin lui-même qui ait réussi à contrevenir à la règle. Occupant une position importante au sein de l'équipe de planification de l'Expo, Blouin aurait-il réussi à convaincre ses collègues du bien fondé de construire une Place des Nations ayant un caractère permanent.

Pour les bâtiments permanents, la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle utilisera les normes de construction basées sur le *Code national du bâtiment* (1960). La construction de tous les autres bâtiments et pavillons était régie par un *Code de construction pour bâtiments temporaires*.

⁵³ *Les objectifs du plan directeur*, op. cit., p. 9.

⁵⁴ Fascicule « Règlement général », in *Le Canada reçoit*, op. cit.

⁵⁵ « Projet lauréat du concours pour le Pavillon du Québec à l'Exposition mondiale », *Architecture Bâtiment Construction*, janvier 1965, p. 20.

⁵⁶ Bonfils, op. cit., p.39. Nous ne connaissons pas les suites de cette entente France-Québec. Au sujet de la sauvegarde du pavillon de la France, voir le chapitre 8 du présent rapport.

À l'origine, il avait été prévu que la démolition des pavillons soit confiée au service de la Construction de l'Exposition. Mais ce service en fut dispensé lorsqu'il fut décidé qu'au 1^{er} janvier 1968, la Ville de Montréal, la Province de Québec et la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, au nom du Gouvernement du Canada, pourraient disposer de l'emplacement et des constructions de l'Exposition.⁵⁷

Mise en œuvre du Plan directeur

Selon le *Rapport officiel*, le plan d'aménagement approuvé par les Commissaires en décembre 1963 diffère très peu du plan qui fut finalement réalisé.⁵⁸ Ce plan fera toutefois l'objet de nombreux ajustements au gré des modifications apportées au nombre de pays participants (qui ira en augmentant), à la définition des pavillons thématiques, et à la conception des espaces collectifs. Pensons entre autres à la Place de la Confédération, un espace de regroupement qui devait être aménagé sur le côté sud du secteur de l'île Verte. Bien que mentionnée dans le plan du 20 décembre 1963, cette place ne sera pas réalisée.

Soulignons par ailleurs que certains éléments seront ajoutés après l'adoption du Plan directeur. C'est ainsi que le 16 décembre 1964, le maire Drapeau et le commissaire général Pierre Dupuy annonceront publiquement un projet de tour Paris-Montréal, projet qui contrevenait à l'une des recommandations faites à Montebello « d'éviter tout projet de grand monument vertical de portée symbolique qui s'avérerait un cliché dépassé d'anciennes foires universelles. »⁵⁹ Le projet de tour monumentale ne sera abandonné qu'en 1965. Selon Alain Marcoux, le plan d'ensemble de l'Exposition continuera d'évoluer au gré des diverses médiations politiques, administratives, techniques et commerciales, et ce, jusqu'en octobre 1966.⁶⁰

5. LE SECTEUR DE L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE

Description sommaire du plan d'aménagement

Le cœur de l'Exposition était situé sur la pointe ouest de la nouvelle île Sainte-Hélène.⁶¹ À l'époque de la planification de l'Expo, ce secteur était souvent identifié sous le nom d'île Verte. Mais pour les besoins de cette étude, il sera appelé le secteur de l'île Sainte-Hélène.

Ce secteur, particulièrement après le morcellement qui lui avait été imposé par le tracé du pont et l'amputation qu'elle subit par la réserve d'un lac artificiel, fut jugé trop petit pour recevoir les pavillons les plus importants de l'Exposition. C'est pour cette raison que l'île Verte fut destinée à servir de point d'entrée principal, avec les stations du métro et de l'Expo-Express, et de site des manifestations officielles, avec la « Place des Peuples » (l'actuelle Place des Nations). Située à l'extrémité ouest de l'île, la place était conçue pour s'ouvrir sur un vaste amphithéâtre extérieur. Dans les mots d'Édouard

⁵⁷ *Rapport général sur l'Exposition Universelle de 1967*, op. cit., p. 1317.

⁵⁸ *Rapport général sur l'Exposition Universelle de 1967*, op. cit., p. 1328.

⁵⁹ Alain Marcoux, « L'effet des médiations... », op. cit., p. 33.

⁶⁰ Alain Marcoux, « L'effet des médiations... », op. cit., p. 36.

⁶¹ Dans cette étude, l'usage des points cardinaux est basé sur la convention montréalaise plutôt que sur l'orientation géographique réelle. Ainsi, l'ouest « montréalais » correspond au sud géographique.

Fiset, elle devait être « une vaste figure de proue représentant le Canada souhaitant la bienvenue aux nations. »⁶²

Le thème de ce secteur était « L'homme cherche », qui deviendra « L'homme interroge l'univers. » Le centre de ce secteur sera d'ailleurs dominé par les trois imposants volumes tétraédriques des pavillons thématiques reliés par des passerelles aériennes. La caractéristique principale de l'aménagement de ce secteur de l'Exposition était son caractère dense et urbain.

Modifications au plan d'aménagement

Nous savons que la fermeture officiellement de l'Exposition, en octobre 1967, n'entraînera pas la fermeture des îles au public. À l'été 1968, l'Exposition sera en effet ouverte de nouveau, cette fois sous l'appellation officielle de « Terre des Hommes ». L'emploi estival du site des îles durera plus d'une dizaine d'années avant d'être fermé au public, en 1981.

En 1986, l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC), association créée en 1977 vue de gérer le site des îles, propose son « Plan directeur de réaménagement ». Le plan suggère la création d'un nouveau paysage à vocation environnementale, sportive, et culturelle. Dans ce but, il est proposé d'augmenter la surface gazonnée, de planter des îlots d'arbres, et de remodeler la topographie en vue d'accueillir les divers événements. Il est aussi proposé de créer des sentiers et de remodeler lac des Cygnes.

De 1988 à 1994, une première phase de travaux est entreprise. Des modifications majeures sont apportées aux aménagements, aux voies de circulation, aux tracés au sol, et à la topographie du site. Voici une brève description des travaux effectués sur l'île Sainte-Hélène :

- Réaménagement paysagé de la pointe sud-ouest en vue d'en faire un espace vert;
- Renaturation des berges (incluant l'installation de matelas anti-érosion et des enrochements) ;
- Condamnation des voies de circulation internes au site de l'Expo ;
- Introduction de nouvelles plantations afin d'augmenter la bio-masse ;
- Modification substantielle de la configuration et des berges du lac des Cygnes

Les témoins matériels

Les commentaires qui suivent offrent un aperçu succinct de l'état des divers composants de l'aménagement du secteur de l'île Sainte-Hélène. Soulignons toutefois que ces commentaires ne sont pas exhaustifs et qu'ils doivent être lus en relation avec les fiches d'évaluation :

- Les **voies de circulation** : À l'exception des voies qui font le tour de l'île – le chemin McDonald et l'avenue Einstein – il ne reste plus de traces des voies apparaissant sur le plan d'aménagement d'origine.
- Le **lac des Cygnes** : Bien qu'il subsiste toujours, le lac des Cygnes a été modifié substantiellement. D'abord de forme géométrique, et possédant un pourtour en béton, le lac a été réaménagé en vue de lui donner une forme plus « organique » et des berges constituées d'un matériau végétal.

⁶² Fiset, « Le Plan Directeur », op. cit, p. 56.

- Les **bâtiments et équipements** : Le secteur de l'île Sainte-Hélène abrite encore neuf témoins matériels des bâtiments et équipements conçus et construits en 1967 (hormis les œuvres d'art). Le relevé *in situ* n'a pas vraiment permis de découvrir de nouveaux témoins matériels significatifs dont nous n'avions pas connaissance avant le début de cette recherche, hormis le Centre bancaire. La plupart de ces bâtiments et équipements ont cependant subi d'importantes réfections et/ou transformations.

- Le **mobilier** : Selon nos observations, il ne reste aucun témoin matériel du mobilier d'origine installé sur le secteur de l'île Sainte-Hélène.

- Les **œuvres d'art** : Le secteur de l'île Sainte-Hélène abrite deux œuvres d'art public bien connues et bien documentées : Homme d'Alexander Calder, et le Phare du Cosmos d'Yves Trudeau. D'autres œuvres s'y trouvent également, mais leur statut de vestige de l'Expo est moins clair. Signe solaire, de Jean Lefébure, a été répertorié lors d'une première visite. Mais nos recherches suggèrent que l'œuvre a été amenée sur le site après Expo 67. Il en serait de même de Giraffe, de Robert Roussil, une œuvre datée de 1967 mais vraisemblablement installée sur le site après l'Expo. Notons enfin que lors des repérages *in situ*, nous n'avons pas vu Migration (1967) de Robert Roussil. Mais il semblerait que depuis, l'œuvre ait été réinstallée sur le site.

- Le **logo** : Le motif original qui a donné naissance à l'emblème de l'Expo 67 est un ancien cryptogramme représentant l'homme debout, les bras tendus. Reproduit en caractères jumelés, il exprime l'amitié universelle dans une ronde symbolisant le monde. L'emblème est un dessin du designer montréalais Julien Hébert.⁶³ Le seul vestige du logo demeure le sigle inscrit (moulé en négatif) dans le mur-paravent en béton qui ferme la section est de la Place des Nations. Soulignons que le logo inséré dans le pavé de la place située devant la Passerelle du Cosmos et de la Biosphère est un aménagement plus récent.

6. LE SECTEUR DE LA RONDE

Les expositions et les parcs d'attraction

L'idée de greffer un parc d'attraction à une exposition, qu'elle ait été universelle, internationale, ou nationale, n'était pas nouvelle. Toutes les expositions du tournant du siècle avaient un pendant récréatif, que ce soit Paris 1889 et son parc d'attraction, Chicago 1893 et son Midway Plaisance, ou St-Louis 1904 et son secteur d'amusement surnommé le Pike. La tradition se poursuivra au 20^e siècle, que ce soit à la *World's Fair* de 1939 à New York avec sa « zone d'amusement », ou à l'Expo 58 de Bruxelles avec son parc d'attraction.

En 1967, la région de Montréal possédait déjà un parc d'attraction, le Parc Belmont, situé sur la rivière des Prairies, sur la rive nord de l'île. Inauguré en 1923, le parc Belmont était construit sur une ancienne terre agricole d'une superficie de 5 hectares. Le parc contenait plusieurs manèges et installations diverses, dont une Grande roue (*Ferris Wheel*) et une salle de danse. Au cours d'une période de son existence, le parc d'attraction possédait également une marina aménagée sur les berges de la rivière des Prairies. D'importants changements furent apportés au parc au cours des années 1960 et 1970 en vue de concurrencer La Ronde, ouverte en 1967. Bien qu'il continua à

⁶³ *Expo 67. Guide officiel*, Montréal, Les éditions MacLean-Hunter, 1967, p. 29.

attirer la clientèle au cours des années 1970, le parc Belmont fermera définitivement ses portes à l'automne 1983.⁶⁴

Soulignons de plus qu'avant l'ouverture du parc Belmont, Montréal possédait un autre parc d'attraction, le parc Dominion, érigé sur un terrain de 6 hectares situé sur la rue Notre-Dame Est, et dont l'une des faces ouvrait sur le fleuve. Inauguré en 1906, ce parc d'amusement possédait des promenades agrémentées d'arbres et de bancs, et ouvrait sur un parc central. Le parc Dominion fermera ses portes en 1929.

Le concept de La Ronde

La Ronde fut conçue comme un parc d'attraction relié directement à l'Expo 67, et avec la possibilité d'étendre ses activités à la surface du Saint-Laurent. L'ensemble du secteur, incluant la marina et le lac des Dauphins, occupait une superficie de 54 hectares (135 acres) soit environ 10 fois plus que la superficie du parc Belmont. La Ronde se classait ainsi comme l'un des parcs thématiques les plus vastes au monde.⁶⁵

Si toutes les expositions universelles ou internationales étaient accompagnées d'un parc d'attraction, ce ne sont pas ceux-ci qui serviront de modèle pour la conception de La Ronde. De fait, le précédent généralement invoqué par la plupart des concepteurs de la Ronde est plutôt celui des jardins de Tivoli, le fameux parc d'attraction de Copenhague au Danemark. Inaugurés en 1843, les jardins de Tivoli, qui couvrent une superficie de 8 hectares, ont la particularité d'être un lieu visant à l'émerveillement des visiteurs par le jeu des éclairages, un véritable « jardin des merveilles », avant d'être un parc d'attraction avec manèges.

L'un des aspects les plus remarquable de la conception de la Ronde fut justement la grande attention portée à la question de l'éclairage.⁶⁶ Comment l'expliquent les concepteurs du système d'éclairage, celui fut conçu suivant une série de zones où la nature de l'éclairage était définie en fonction des secteurs et des activités. L'idée de base était de produire des zones de basse intensité dans les secteurs de circulation piétonne, et des zones de haute intensité sur les bâtiments et les éléments en vue d'attirer l'attention des visiteurs.

Description sommaire du plan d'aménagement

Contrairement aux autres secteurs de l'Expo, La Ronde fera l'objet d'un plan d'aménagement séparé qui sera commandé à des consultants, The Richard Strong Associates-James Secord Consortium Landscape Architects and Site Planners, de Toronto.⁶⁷ Au moment où cette firme est engagée, les caractéristiques physiques principales du site avaient déjà été déterminées : la forme générale, la localisation de l'arrêt de l'Expo Express et la position du lac des Dauphins. Le plan fut organisé en fonction de l'arrêt de l'Expo Express, qui constituait le point d'entrée du site à la fois pour les passagers du train, des autobus, et des automobiles. L'ensemble du plan s'articule autour du mail, une épine dorsale de 1400 pieds de long qui traverse le centre du site, et permet d'accéder à toutes les activités. Le mail longe le Lac des Dauphins en milieu de parcours, et se termine sur le Carrefour international qui ouvre sur la marina.

⁶⁴ <http://cec.chebucto.org/ClosPark/Belmont.html>

⁶⁵ *Rapport général sur l'Exposition Universelle de 1967*, op. cit.

⁶⁶ Norman Slater, Douglas Pope, « Lighting La Ronde », *The Canadian Architect*, juin 1968, p. 70-73, 76.

⁶⁷ « La Ronde in Operation at Expo 67 », *Architecture Canada*, no. 8, août 1967, p. 43.

Modifications au plan d'aménagement

Malgré les nombreuses modifications ponctuelles effectuées au cours des années (ajout, démolition et/ou remplacement de manèges, etc.), le plan d'ensemble de La Ronde a été globalement préservé. Ainsi, les grands tracés ont été préservés : le chemin du mail, l'esplanade, les voies de circulation autour du lac. Il en est de même de la disposition et des bâtiments des grands ensembles tels le Monde des Petits, le Fort Edmonton, le Village d'antan. Soulignons toutefois que certains ensembles, tels le Carrefour international, ont été démolis ou largement transformés, même s'ils ont conservé la même fonction.

Les témoins matériels

Les commentaires qui suivent offrent un aperçu succinct de l'état des divers composants de l'aménagement du secteur de La Ronde. Soulignons toutefois que ces commentaires ne sont pas exhaustifs et qu'ils doivent être lu en relation avec les fiches d'évaluation :

- Les **tracés**: Dans l'ensemble, les tracés principaux (chemin du mail, esplanade, chemin de la jeunesse, etc.) sont restés identiques à ceux du plan d'origine. Mais plusieurs tracés qui servaient à séparer les ensembles thématiques (le Gyrotron, le Monde des Petits, le Carrefour international, etc.) ont été modifiés. De plus, la voie de circulation qui fait le tour de l'île sur le côté nord – l'avenue du port – est toujours existante. Cependant, le port Sainte-Hélène ayant été partiellement remblayé, les voies qui le contournaient ont été transformées.
- Le **lac des Dauphins** : Le lac des Dauphins a aussi été reconfiguré au cours de la première phase des travaux de réaménagement (1988-1994). La forme géométrique et les abords en béton laissant place à l'aménagement d'un plan d'eau aux lignes plus organiques et alimenté par un cours d'eau artificiel.
- La **marina** : La marina a été reconfigurée au cours de la première phase des travaux de réaménagement qui fut menée entre 1988 et 1994. Elle sera partiellement remblayée pour faire place au manège des montagnes russes.
- Les **bâtiments et équipements** : Le relevé *in situ* a permis de découvrir une quinzaine de bâtiments et d'équipements du parc d'attraction dont nous n'avions pas connaissance avant le début de cette recherche. Plusieurs de ces bâtiments et équipements ont cependant subi d'importantes modifications.
- Le **meublier urbain** : Le relevé *in situ* a permis de noter qu'il reste encore plusieurs des lampadaires d'origine conçus par l'architecte-designer Norman Slater, de Montréal. Cependant, l'étude permet de confirmer qu'il ne reste plus de vestiges du mobilier d'origine (bancs, haut-parleur, téléphones, etc.) installé à La Ronde (à l'exception d'une poubelle en béton triangulaire). Le relevé a permis d'identifier des éléments de mobilier tel que des bancs en béton avec motifs triangulaires, des bancs circulaires, des haut-parleurs en métal de couleur rouge, sur le site de la Ronde et de la Marina. Mais après vérification, il semble que ces éléments aient été installés après 1967.
- Les **œuvres d'art** : Le site de La Ronde abrite toujours l'œuvre Orbitale optique no 2 de Gerald Gladstone. Le relevé *in situ* a cependant permis d'identifier quelques vestiges d'éléments décoratifs situés au Monde des enfants (grilles ouvragées, jeu peint) et au Saloon du Fort Edmonton (peinture).

7. LE SECTEUR DE L'ÎLE NOTRE-DAME

Description sommaire du plan d'aménagement

Le plan directeur de Fiset donnait un bon aperçu des enjeux liés à l'aménagement de l'île Notre-Dame : « L'île Notre-Dame étant plus grande, mais moins favorablement située que l'île Verte du point de vue géographique parce que plus éloignée de l'arrivée principale, se prête beaucoup mieux à la construction de pavillons plus importants. Il est également normal que ces pavillons importants, qui sont d'ailleurs avec les édifices des thèmes les pôles d'attraction principaux de l'Exposition, soient situés plus profondément à l'intérieur afin d'attirer et retenir les visiteurs dans toutes les parties de l'Exposition. C'est en raison de ces considérations que le pavillon canadien est situé dans la partie ouest de l'île Notre-Dame sur un site par ailleurs admirable en lui-même puisqu'il embrasse la vue du fleuve et de la ville de Montréal. L'emplacement du pavillon du Canada entraîne avec lui le choix de l'emplacement des pavillons des provinces et peut-être ceux de la Grande Bretagne et de la France. »⁶⁸

Fiset poursuit : « Une des grandes attractions de l'île Notre-Dame sera, sans contredit, le canal qui la traverse entièrement d'est en ouest et qui sera enjambé par de légers et gracieux ponts et passerelles. Ce plan d'eau permettra les manifestations les plus rutilantes et les plus variées. »⁶⁹ Il ajoute en conclusion : « La partie nord de l'île Notre-Dame située en face de l'île Sainte-Hélène se prête admirablement à l'établissement de jardins agrémentés d'étangs et de parcs boisés et sillonnés de sentiers, de passerelles et d'allées ombragées. »⁷⁰

Modifications au plan d'aménagement

La première modification majeure de l'île Notre-Dame surviendra au moment des Jeux Olympiques de 1976. La face sud de l'île sera largement modifiée par la construction du bassin olympique, des gradins et des équipements.

Avec la création de l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC) en 1977, une association mandatée pour gérer le site que l'on appelle encore « Terre des Hommes », l'île Notre-Dame devient officiellement un secteur destiné aux activités récréatives et culturelles. La première intervention de l'AMARC, en 1978, sera l'aménagement de la piste de course pour le Grand Prix du Canada, des travaux qui modifieront le tracé des voies de circulation sur l'île. L'organisation des Florales internationales, en 1980, aura également un impact non négligeable sur les aménagements d'origine.

Commentaires sur les témoins matériels

Bien que le secteur sud de l'île ait été passablement transformé par la construction du bassin olympique, et bien que les tracés des voies de circulations aient été modifiés pour permettre la création de la piste de course, le plan actuel de l'île Notre-Dame est néanmoins resté beaucoup plus « fidèle » à l'aménagement d'origine que celui du secteur de l'île Sainte-Hélène.

Ce secteur recèle également de nombreux témoins matériels de l'Expo 67. Il contient en effet des éléments de 5 pavillons d'origine : les pavillons de la France, du Québec,

⁶⁸ Fiset, « Le Plan Directeur », op. cit., p. 56.

⁶⁹ Fiset, « Le Plan Directeur », op. cit., p. 56.

⁷⁰ Fiset, « Le Plan Directeur », op. cit., p. 56.

du Canada, de la Tunisie, et de la Jamaïque. Bien que certains aient été largement transformés (France, Québec), ils forment néanmoins un ensemble significatif.

Soulignons également que c'est ce secteur qui contient le plus de vestiges du mobilier d'origine. Le relevé in situ a permis de localiser plusieurs lampadaires le long du canal, près des anciens pavillons du Québec et de la France, et autour de la Plage.

Enfin, ce secteur contient un grand nombre d'œuvres d'art héritées d'Expo 67, dont celles situées près des anciens pavillons de la France et du Québec.

8. SUR L'IDÉE DE CONSERVER LE SITE DE L'EXPOSITION

À la lumière de notre étude, il semble qu'il n'y avait pas de projet concret concernant l'avenir du site et des pavillons au moment de la phase de conception du Plan directeur de l'Exposition, soit d'avril à décembre 1963. Seul un document préparé au moment de l'annonce du choix du site des îles (en mars 1963) laisse entrevoir que les autorités municipales considéraient déjà la possibilité de récupérer le site en vue d'un usage municipal.⁷¹ Le document stipule en effet : 1. que l'île Sainte-Hélène agrandie sera conservée comme parc public; 2. que l'île Notre-Dame servira à un aménagement urbain d'un rendement élevé, la vente des terrains devant permettre à la Cité de rembourser ses immobilisations relatives à l'Exposition.

Nous savons certes que quelques bâtiments avaient été conçus en vue d'être conservés (pavillon du Québec, pavillon de la France) et que certaines fonctions avaient déjà été envisagées (Ex : transformation du pavillon du Québec en Conservatoire de musique). Mais ces décisions ponctuelles n'avaient rien d'un plan d'ensemble pour la réutilisation du site des îles.

Cependant, au moment de l'inauguration de l'Exposition, le 28 avril 1967, le maire Drapeau parle pour la première fois en public de ce que seront les lendemains de l'Exposition. Il déclare alors : « je donne à tous l'assurance... que nous étudierons tous les moyens à prendre pour assurer à ces îles, que les montréalais ont édifiées à leur frais, la plénitude de leur destin de cité internationale. »⁷² Cette intention ne restera pas lettre morte.

De fait, dès mai 1967, le service d'urbanisme de la Ville de Montréal complétait une étude intitulée *Utilisation future du site de l'Exposition universelle de 1967*.⁷³ L'objectif de l'étude était de proposer une approche globale concernant les problèmes de l'utilisation future du site. Elle révèle que dès le printemps 1967, les autorités municipales examinaient les différentes vocations possibles à donner aux trois composantes du site de l'Exposition qu'étaient l'île Sainte-Hélène, l'île Notre-Dame et la Cité du Havre. L'étude montre également que la Ville avait déjà identifié les nombreux éléments (aménagement, pavillons, mobilier) à conserver.

⁷¹ *Emplacement de l'Expo 67. À Montréal, sur le Saint-Laurent*, op. cit., p. 3.

⁷² Bonfils, op. cit., p. 38.

⁷³ *Utilisation future du site de l'exposition universelle de 1967*, Service d'urbanisme, Ville de Montréal, 15 mai 1967. Voir également : Laurence Bonfils, op. cit., p. 14.

Au sujet du secteur de l'Île Sainte-Hélène, l'étude propose de conserver les pavillons suivants : Belgique, Japon, Pays-Bas, Scandinavie, Suisse.⁷⁴ Leur conservation est motivée tant par leur qualité de construction que par leur potentiel de réutilisation. L'étude propose également de conserver plusieurs autres structures, dont le pavillon des Brasseries, le pavillon du Téléphone, le bâtiment de la Sécurité Publique, et la Place des Nations. Les auteurs ajoutent au sujet de cette dernière : « La Place des Nations est certainement un équipement précieux pour toutes sortes de manifestations de plein-air et sa qualité de permanence structurale nous la fait conserver ».⁷⁵

Sur l'île Notre-Dame, l'étude suggère de conserver les pavillons suivants : URSS, Québec, France, Nations Unies, Grèce, Tchécoslovaquie, Tunisie, Australie et Allemagne. Elle propose également de conserver plusieurs « pavillons-objets », ces pavillons qui constituent « par eux-mêmes des objets précieux », et qui seraient préservables dans nos conditions climatiques : Thaïlande, Birmanie, Éthiopie, Maroc, États Arabes.⁷⁶

Lorsque l'Exposition s'achève, en octobre 1967, la décision de conserver le site, les infrastructures ainsi qu'un nombre important de bâtiments est déjà prise. La stratégie adoptée par la ville sera de formuler le projet d'organiser d'une exposition internationale devant se tenir l'année suivante sur le même site. Comme l'écrit Bonfils : « L'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 est devenue une Exposition internationale dont le nom reprend le thème de 1967, c'est-à-dire *Terre des Hommes*. »⁷⁷ Grâce à ce stratagème, la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle fut relevée de ses obligations envers la Ville de remettre le site en état, et d'obliger les participants à démolir leurs pavillons. Bien que la chronologie de cette mutation n'ait pu être établie de façon précise, il semble que la Ville va inciter les exposants à céder leur pavillon dès l'été 1967. Si les États-Unis sont les premiers à répondre de façon positive, en juillet 1967, nombre d'autres pays suivront à l'automne de la même année, et la Ville se retrouvera rapidement propriétaire de 78 pavillons.⁷⁸

9. SUR LE DESTIN DES EXPOSITIONS UNIVERSELLES

La question de la sauvegarde de témoins matériels des Expositions universelles n'est pas nouvelle. En vue d'explorer cette question plus avant, nous avons choisi de traiter brièvement de trois exemples : le site de Flushing Meadow, New York (1939 et 1964), l'Exposition de Bruxelles (1958), et l'Exposition d'Osaka (1970).

Le site de Flushing Meadow (New York, États-Unis)

L'Exposition universelle organisée par la ville de New-York en 1939 fut construite sur un site d'enfouissement qui couvrait un territoire d'environ 500 hectares (1280 acres) Inaugurée le 30 avril 1939, l'Exposition portait sur le thème de « La construction du monde de demain ». L'Exposition était identifiée par deux objets architecturaux marquants : le *Trylone*, aiguille trigone de 212 mètres de hauteur, et le *Perisphere*, globe de 65 mètres de diamètre qui semble porté par des jets d'eau. Le plan du site

⁷⁴ *Utilisation future du site de l'exposition universelle de 1967*, op. cit., p. V-2.

⁷⁵ *Utilisation future du site de l'exposition universelle de 1967*, op. cit., p. V-2.

⁷⁶ *Utilisation future du site de l'exposition universelle de 1967*, op. cit., p. IV-5.

⁷⁷ Bonfils, op. cit., p. 39.

⁷⁸ Bonfils, op. cit., p. 40.

était structuré autour d'un axe central liant le *Trylone* et le *Perisphere* à une extrémité, et une grande place publique (*Plaza of Governments*) à l'autre extrémité.

En 1964, la ville de New York organise une nouvelle Exposition qui se tiendra sur le même site. Cette Exposition, qui n'était pas autorisée par le BIE, avait pour thème « Peace through Understanding ». Les éléments architecturaux qui symbolisent cette fois l'Exposition sont le globe terrestre en acier inoxydable de 43 mètres de haut et 37 mètres de diamètre, et le pavillon de l'état de New York avec ses tours d'observation allant jusqu'à 66,5 mètres de haut. Ces deux objets, symboles incontestés de l'Exposition de 1964, sont les deux seuls survivants de l'événement. Notons que le globe fut érigé sur le site du *Trylone* et du *Perisphere*, et que l'axe central fut transformé en un grand bassin d'eau.

Suite à la démolition des pavillons de l'Exposition de 1964, le parc de Flushing Meadow connaîtra un nouveau souffle avec l'arrivée du tournoi de tennis US Open, et l'ouverture du centre de tennis national. Ce nouveau centre de tennis fut d'ailleurs construit à partir des ruines d'un théâtre en plein air d'Expo 64. Aujourd'hui, le globe terrestre se dresse à l'entrée du tournoi de tennis. Le grand bassin d'eau a été restauré et une grande quantité d'arbres ont été plantés, faisant du parc un espace vert très apprécié de la population. Quant au pavillon de l'État de New York, il fait actuellement l'objet de discussions portant sur son éventuelle rénovation (ou transformation).

Expo 58 (Bruxelles, Belgique)

L'Exposition universelle tenue à Bruxelles en 1958 fut aménagée sur le plateau du Heyssel, un site de 200 hectares situé en périphérie du centre. Le thème d'Expo 58 était « Une vision mondiale – un nouvel humanisme ». En accord avec les règlements du BIE, les pavillons furent démolis après la fermeture de l'Exposition. Selon un relevé récent, il semble que des 200 pavillons construits à l'époque, il ne reste plus que cinq témoins matériels sur le site même de l'Expo.⁷⁹

Le symbole de l'Exposition était l'Atomium, un pavillon-observatoire composé de 9 sphères métalliques représentant un atome de fer agrandi 165 milliards de fois. Le seul pavillon d'Expo 58 encore en fonction, l'Atomium fait actuellement l'objet d'importants travaux de restauration. Débutés en mars 2004, les travaux doivent se terminer en 2005. Soulignons par ailleurs qu'une association de collectionneurs prépare actuellement une exposition visant à commémorer, en 2008, le cinquantième anniversaire d'Expo 58.

Expo 70 (Osaka, Japon)

Organisée par la ville d'Osaka, au Japon, Expo 70 fut construite sur un site couvrant 865 acres. Une Exposition universelle reconnue par le BIE, Expo 70 avait pour thème « Progrès humain dans l'harmonie ». Le plan d'ensemble de l'Exposition fut placé sous la responsabilité de l'architecte Kenzo Tange. Le point de mire et symbole d'Expo 70 fut la Tour du Soleil, un gigantesque « totem » situé au centre de la Place de l'Homme, une immense place rectangulaire recouverte d'un toit plat.

Aujourd'hui, le site d'Expo 70 a fait place à un parc commémoratif avec musées et centres culturels. Si la plupart des pavillons ont disparu, le parc d'attraction *Expoland* construit pour l'Exposition a été conservé. Par ailleurs, si la Place de l'Homme et son toit plat ont été démolis, l'imposante Tour du Soleil a été conservée.

⁷⁹ <http://users.skynet.be/rentfarm/expo58/index.htm>

Conclusion sur les vestiges des Expositions universelles

Ce bref survol nous permet d'affirmer que chacune des expositions étudiées a conservé des témoins matériels (tracés, objets bâtis, etc.) de l'événement passé. Tout en étant généralement réintégrés au sein de nouveaux aménagements, ces tracés et/ou éléments symboliques servent alors de témoins rappelant l'événement qui fut, pendant un moment, le centre d'attention du monde.

10. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

À la lumière de l'étude qui précède, et de la connaissance découlant des vingt-sept fiches d'évaluation qui suivent, il est possible de formuler la synthèse suivante :

L'île Sainte-Hélène : témoin matériel d'Expo 67

Les îles construites sur le fleuve Saint-Laurent en vue d'accueillir l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 constituent l'un des plus importants témoins matériels de l'événement. Comme nous l'avons vu plus haut, la forme de ces îles, et plus particulièrement celle de l'île Sainte-Hélène, fut le résultat d'une médiation complexe entre les visions d'architectes et les études d'ingénieurs (hydrauliques). Et leur matérialisation physique fut le résultat de travaux majeurs qui vont forcer l'imagination des ingénieurs civils et des constructeurs.

Malgré les importantes transformations apportées à l'aménagement des secteurs de l'île Sainte-Hélène et de La Ronde depuis 1967, l'île elle-même (sa forme, sa topographie) a conservé son intégrité physique. De même, malgré les changements dans l'usage et la fonction des îles depuis 1967, il est indéniable que la « nouvelle » île Sainte-Hélène construite en vue d'accueillir l'Exposition a conservé un haut degré d'authenticité. À ce titre, l'île elle-même, création d'architectes, d'ingénieurs et de constructeurs, constitue un témoin exceptionnel d'Expo 67.

Le secteur de l'île Sainte-Hélène

Ce secteur abrite encore neuf témoins matériels des bâtiments et équipements conçus et construits pour Expo 67, et, à notre connaissance, deux œuvres d'art. Ces témoins sont répartis sur deux pôles : le pôle ouest qui regroupe la Place des Nations, le pont de la Concorde, et le pont des Îles, et le pôle avec ses pavillons regroupés autour de la station de métro et la Passerelle du Cosmos. Entre ces deux pôles se trouvent les deux œuvres, le Calder au nord, et l'œuvre de Trudeau au sud.

Sauf pour les ponts et la station de métro, tous ces bâtiments étaient destinés à être temporaires. Seul le changement de juridiction et de statut du site (avec la création de l'Exposition récurrente « Terre des Hommes » après 1967) aura favorisé la sauvegarde des bâtiments. Soulignons toutefois que la plupart de ces bâtiments et équipements ont subi d'importantes réfections et/ou transformations.

Si l'état d'intégrité physique des témoins matériels est variable, il nous semble que ces témoins ont néanmoins conservé, individuellement, une grande authenticité (sauf bien sûr en ce qui a trait au pont de l'Expo-Express). De fait, la plupart des témoins (la Biosphère, la Place des Nations, la station de métro et les ponts) ont conservé une fonction proche de celle d'origine. Toutefois, en général, le contexte dans lequel ces témoins s'inscrivent a perdu tant son intégrité physique que son authenticité.

Le secteur de La Ronde

Ce secteur abrite encore une quinzaine de témoins matériels conçus et construits pour Expo 67, et une œuvre d'art. Ces témoins sont répartis sur deux pôles : le pôle ouest qui regroupe le Cirque marin, le Fort Edmonton, le Monde des petits, la station téléphérique de l'Esplanade, le bâtiment administratif, et l'œuvre de Gladstone, le pôle est qui regroupe la Spirale, le jardin des Étoiles, le Village, la station téléphérique le Village, et les deux restaurants.

La plupart des bâtiments et équipements de La Ronde étaient destinés à être permanents. Plusieurs de ces témoins matériels ont cependant subi d'importantes modifications.

Plusieurs des témoins matériels de La Ronde ont conservé leur intégrité physique. Pensons entre autres au Jardin des Étoiles, à la Marinière, à la Spirale, le bâtiment administratif et les restaurants. D'autres, tels le Cirque marin et le Monde des Petits, ont subi d'importantes démolitions. D'autres enfin, comme le Fort Edmonton et le Village, ont été transformés et habillés d'un nouveau décor.

Aujourd'hui, tous ces bâtiments ont préservé leur fonction d'origine (à l'exception du Cirque marin). Une continuité fonctionnelle qui leur a permis de conserver un haut degré d'intégrité physique et d'authenticité.

Bilan et perspectives

La présente étude visait à identifier, documenter et évaluer les témoins matériels de l'Expo 67 subsistant sur l'île Sainte-Hélène et sur le site de La Ronde. Afin de mettre ces vestiges en perspective, l'étude contient également une présentation générale et une analyse des diverses facettes de l'événement : choix du site et de la forme des îles, plan directeur, aménagement et état actuel des divers secteurs du site, idée de conserver le site de l'exposition.

Soulignons toutefois que dans le cadre du mandat qui nous a été donné, nous nous sommes surtout attardés à l'étude des objets bâtis et des œuvres d'art, et que d'autres aspects auraient également pu faire l'objet d'une étude plus approfondie. Mentionnons à ce titre la question de l'environnement végétal (son implantation en 1967 et son état actuel), et celle des manèges de La Ronde (qui n'étaient pas inclus dans l'étude).

Enfin, pour que cette étude des témoins matériels d'Expo 67 soit réellement complète, il faudrait également envisager de faire l'examen et l'évaluation de la totalité des vestiges situés sur l'île Notre-Dame et la Cité du Havre.

Planche 2 : Construction du site de l'Expo 67



Fig.1 Vue aérienne de l'île Sainte-Hélène (1962)



Fig.2 Vue aérienne de l'île Sainte-Hélène (1963)



Fig. 3 Vue aérienne de l'île Sainte-Hélène
au moment de l'Exposition de 1967 (1967)

Planche 3 : L'île Sainte-Hélène pendant et après l'Exposition de 1967



Fig. 1 Plan à 3 dimensions et en couleurs, souvenir officiel de l'Exposition de 1967, île Sainte-Hélène (1967).



Fig. 2 Photo aérienne de l'île Sainte-Hélène (1992).

Planche 4 : Diverses études du plan d'ensemble d'Expo 67

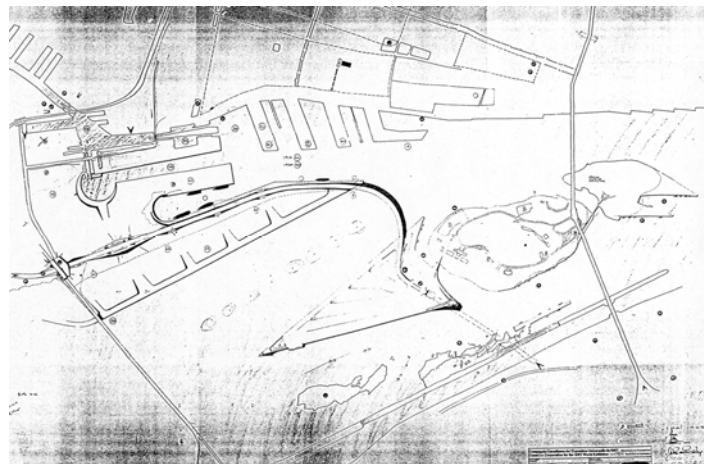


Fig.1 Étude datée de mai 1963.

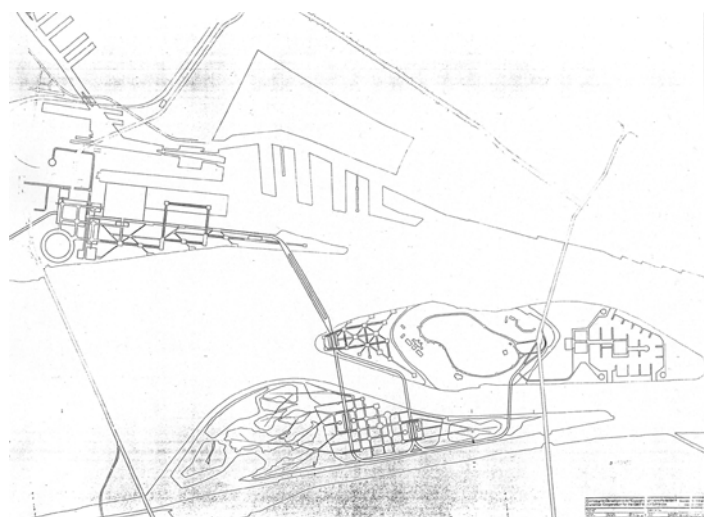


Fig. 2 Étude datée d'août 1963

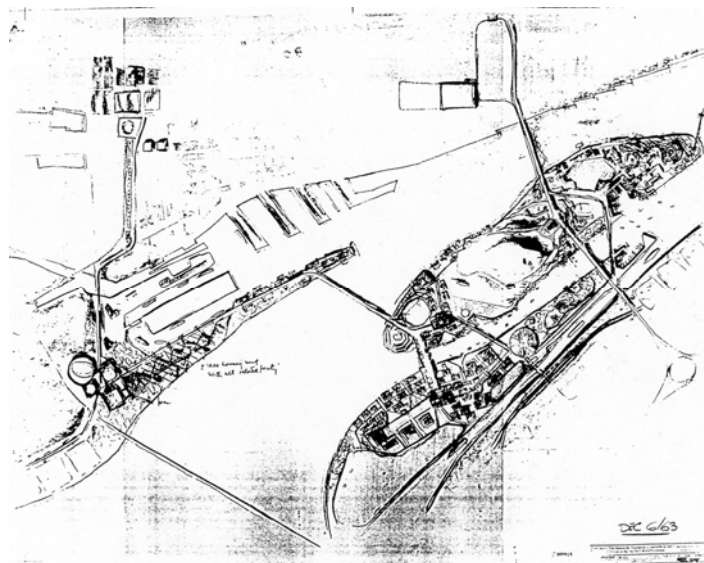


Fig.3 Étude du plan d'ensemble dessinée par Moshe Safdie et datée du 6 décembre 1963.

BIBLIOGRAPHIE

Articles (revues, journaux)

BAZIN, Jules, « L'île Sainte-Hélène et son histoire », *Vie des Arts*, no. 48, automne 1967, p. 18-23.

BÉDARD, CHARBONNEAU, et LANGLOIS, architectes, « Projet d'emplacement pour l'exposition universelle internationale de 1967 », *Architecture Bâtiments Construction*, vol. 18, no. 201, janvier 1963, p. 22-27.

CORMIER, Anne, « L'Expo 67 revisitée », *ARQ/Architecture Québec*, no. 69, octobre 1992, p. 27.

FISSET, Édouard, « Le Plan Directeur », *RAIC/L'IRAC*, vol. 41, no. 1, janvier 1964, p. 56.

GRENIER, Raymond, « M. Robillard : La réalisation de l'Expo nécessite 'l'état d'urgence' au Canada », *La Presse*, 12 septembre 1963.

LACHAPELLE, Jacques, « André Blouin : l'Humanisme moderniste », *ARQ/Architecture Québec*, no 39, octobre 1987, pp. 16-21.

LANGLOIS, Conrad, « Choisir Pointe-St-Charles comme site de l'Expo : un gaspillage », *La Patrie*, semaine du 6 au 12 décembre 1962.

« La Ronde in Operation at Expo 67 », *Architecture Canada*, no. 8, août 1967, p. 43.

« L'île Sainte-Hélène et ses alentours : Projet de développement et Plan d'ensemble, d'embellissement », *La Presse*, 14 novembre 1931. Coupure de presse, Archives de Montréal.

« L'île Sainte-Hélène site de l'exposition mondiale de 1967 », *Le parti civique Au travail*, n.d. (mars 1963). Coupure de presse, Archives de Montréal.

MARCOUX, Alain, « L'effet des médiations sur le choix du site et sur le développement du plan d'ensemble d'Expo 67 », *JSSAC/JSÉAC*, vol. 29, no 1-2, 2004, p. 27-38.

MILLER, Jerry, « Expo 67 : a search for order », *The Canadian Architect*, mai 1967, p. 44-54.

« Projet lauréat du concours pour le Pavillon du Québec à l'Exposition mondiale », *Architecture Bâtiment Construction*, janvier 1965, p. 20.

SAURIOL, Paul, « L'exposition universelle. Les avantages de l'Est », *Le Devoir*, 20 février 1963.

SLATER, Norman, et POPE, Douglas, « Lighting La Ronde », *The Canadian Architect*, juin 1968, p. 70-73, 76.

TORRÉ, René, « L'île artificielle de l'Expo », *Technique*, novembre 1963, p. 23.

« Travaux à l'île Ste-Hélène. Suggestions de M. F. Todd, expert en urbanisme », 19 octobre 1931. Coupure de presse, Archives de Montréal.

VARRY, Jacques, « Réflexions sur l'Expo 67 », *Architecture Bâtiments Construction*, vol. 22, no. 254, juin 1967, p. 17-35.

« Vingt sites pour une Expo! », *La Presse*, 10 octobre 1962.

Livres

- BLOUIN, André, *André Blouin et son atelier : Trente-cinq ans d'influences et de réalisations en architecture et en urbanisme*, Montréal, 1989, 82 p.
- COLLECTIF, *Images de villes idéales : les expositions universelles*, Montréal, Centre Canadien d'Architecture, 1993.
- DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p., ill.
- Expo 67. Guide officiel*, Montréal, Les éditions MacLean-Hunter, 1967, 352 p., ill.
- FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.
- GRENIER, Raymond, *Regards sur l'expo 67*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1965.
- JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Éditions Québec/Amériques, 1997, 455 p.
- KALIN, I., *Expo '67. Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967*, Montréal, Canada, Direction des matériaux Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.
- L'album-mémorial de l'Exposition universelle et internationale de première catégorie tenue à Montréal du 27 avril au 29 octobre 1967*, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, Toronto, Nelson, 1968.
- Le Canada reçoit*, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, Ottawa, janvier 1964.
- PINARD, Guy, *Montréal, son histoire, son architecture*, Tome 2, Montréal, Éditions du Méridien, 1987.
- Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, Tome III, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1969.

Études / Rapports

- BONFILS, Laurence, *La reconversion du site et des pavillons de l'Exposition universelle et internationale de Montréal de 1967*, Volume A, Maîtrise en histoire de l'art, Université Lumière Lyon 2, septembre 1996, 90 pages + annexes.
- Emplacement de l'Expo 67. À Montréal, sur le Saint-Laurent*, Ville de Montréal, n.d. (mars 1963).
- Étude hydraulique du fleuve Saint-Laurent relative au site de l'exposition universelle de 1967*, Asselin, Benoit, Boucher Ducharme, Lapointe, Ingénieurs-Conseils, Montréal, mai 1963, 22 p.
- Exposition universelle 1967. Ile Ste-Hélène, Ile Notre-Dame. Étude hydraulique*, Cartier, Côté, Piette, Boulva, Wermenlinger & Associés, Ingénieurs-Conseils Montréal, mai 1963, 25 p.
- Exposition Universelle et Internationale de 1967*, Descriptions des pavillons de l'Expo 67 rédigées par les participants eux-mêmes, (Publication réservée à l'usage exclusif de la C.C.E.U) Montréal, décembre 1966.
- Les objectifs du plan directeur*, Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle de 1967, Montréal, 1963, 12 p.

Opinions sur le choix de l'emplacement de l'exposition universelle et internationale, rapport préparé par Affleck Desbarats Dimakopoulos Lebensold Sise, Architectes, Beauchemin Beaton Lapointe, Ingénieurs Conseils, 14 mars 1963.

Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des Îles, Ville de Montréal, Parc des îles de Montréal, 1993, 90 p., ill.

Plan directeur de mise en valeur du site militaire de l'île Sainte-Hélène, Ethnoscop, Ville de Montréal, Parc Jean-Drapeau, septembre 2001, 116 p., ill.

Utilisation future du site de l'exposition universelle de 1967, Service d'urbanisme, Division de l'aménagement urbain, Ville de Montréal, 15 mai 1967.

PARTIE II

GUIDE DE LECTURE DES FICHES D'ÉVALUATION

Chaque fiche d'évaluation est divisée en cinq sections : 1. Identification ; 2. Données historiques ; 3. Description ; 4. Évaluation ; 5. Documentation. Les quatre critères d'évaluation ont été définis sur la base des modèles prescrits par DOCOMOMO international et le MCCQ.

1. Identification :

Cette section donne des informations factuelles relatives à l'objet étudié : nom d'origine, nom usuel, adresse, type, superficie et dimension, statut de protection, propriétaire initial et propriétaire actuel.

2. Données historiques :

Cette section offre un aperçu historique synthétique de la vie de l'objet : commande, dates importantes, concepteurs et autres spécialistes, modifications significatives, usage actuel et état physique actuel.

3. Description :

Cette section permet de faire une description synthèse de l'objet original (concept, programme, forme), de sa construction et de son contexte d'implantation.

4. Évaluation :

Cette section est organisée en fonction de quatre critères d'évaluation :

A. Valeur documentaire pour l'histoire de Montréal, du Québec et internationale :

Ce critère concerne la valeur de témoignage de l'objet ou de l'ensemble considéré en regard de l'histoire culturelle, sociale, économique et/ou politique au niveau local, national et/ou international.

B. Valeur documentaire pour l'histoire de l'architecture :

Ce critère cherche à évaluer l'objet en tant que création, œuvre artistique ou objet façonné par l'homme. Il concerne à la fois l'œuvre de l'auteur, la production courante, la qualité de la réalisation et la valeur symbolique de l'objet.

C. Intégrité de l'objet et du contexte :

Ce critère vise à statuer sur l'état physique de l'objet et de son contexte. Il doit prendre en compte l'ensemble des modifications apportées aux composants de l'objet (espaces, structure, revêtements, équipements, etc.). Il doit également statuer sur l'état de conservation physique du contexte d'implantation initial.

D. Authenticité de l'objet et du contexte :

Notion centrale de la conservation, l'authenticité est une valeur qui n'est pas sans poser problème. Vu son étymologie, elle revoie à l'auteur, à l'origine, à l'aboutissement de la création. Mais l'authenticité doit aussi tenir des changements de l'objet dans le temps, et concerne donc le sens dont il est investi aujourd'hui. Le degré d'authenticité se mesure donc au fait qu'un objet ou un ensemble a conservé ou non l'essentiel des éléments qui contribuent à son intérêt.

5. Documentation :

Cette section décrit les références principales consultées (livres, articles, rapports) ainsi que les documents graphiques et photographiques inclus à la fiche d'évaluation.

LISTE DES FICHES

Le secteur de l'île Sainte-Hélène :

1. Pavillon de la Corée
2. Pavillon des Etats-Unis
3. Place des Nations

4. Pont de la Concorde
5. Passerelle du Cosmos
6. Pont de l'Expo-Express
7. Pont des îles

8. Service Bancaire de l'Expo
9. Station de métro île Sainte-Hélène

10. Sculpture Phare du Cosmos
11. Sculpture l'Homme

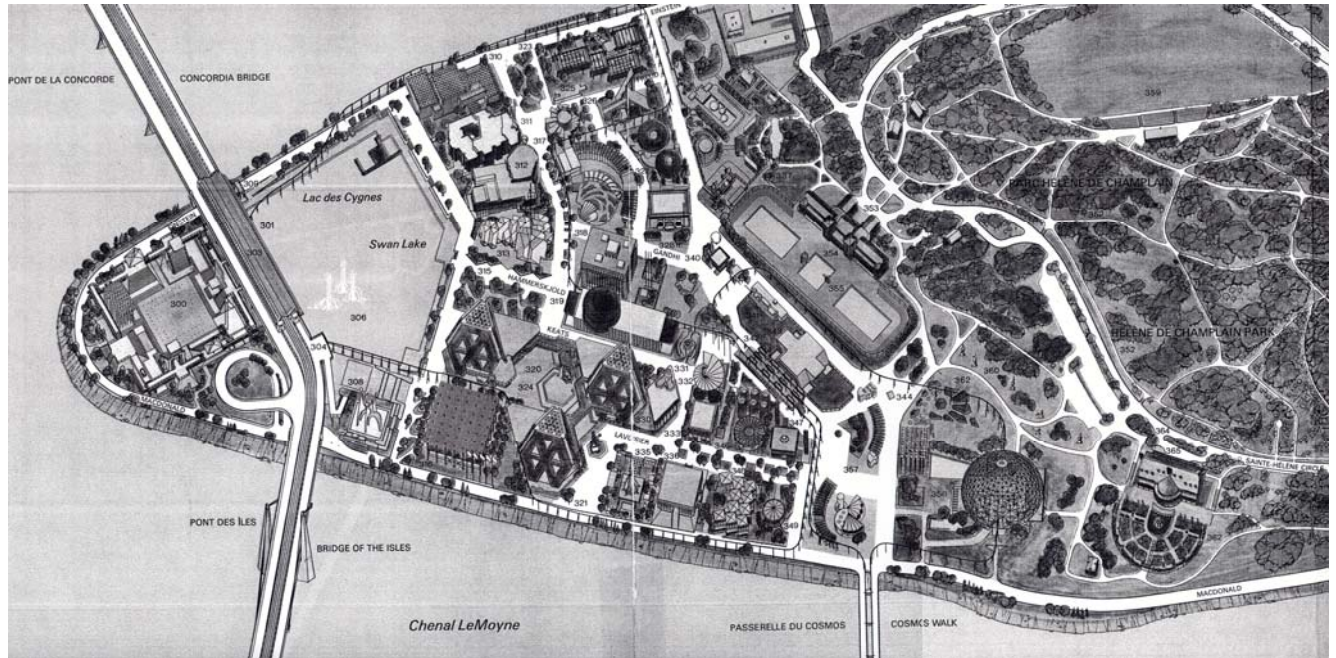
Le secteur de La Ronde :

12. Cirque marin
13. Bâtiment de la Sécurité Publique et de l'Administration de la Ronde
14. Bouledogue
15. Carrousel antique
16. Fort Edmonton
17. Jardin des Étoiles
18. Marinière
19. Minirail
20. Monde des Petits
21. Port Sainte-Hélène
22. Restaurant bavarois
23. Spirale
24. Téléphérique (Station Esplanade et Station Village)
25. Village

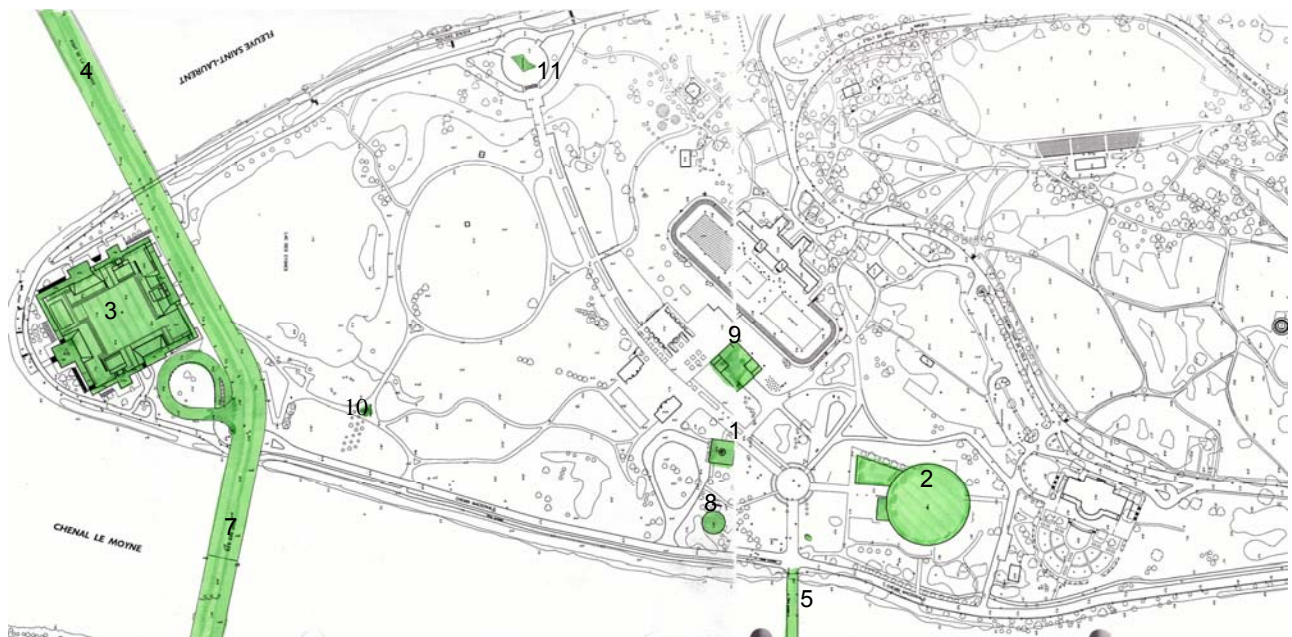
26. Lampadaires de La Ronde
27. Sculpture Orbite optique no.2

Le secteur de l'île Sainte-Hélène en 1967 et en 2002

Le site de l'Expo 67, secteur de l'île Sainte-Hélène en 1967



Le site de l'Expo 67, secteur de l'île Sainte-Hélène en 2002 avec l'identification des témoins matériels



**ÉTUDE PATRIMONIALE SUR LES TÉMOINS MATÉRIELS
DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE ET INTERNATIONALE
DE MONTRÉAL DE 1967 SUR L'ÎLE SAINTE-HÉLÈNE**

ANNEXE

PLAN SOUVENIR OFFICIEL EXPO 67

Laboratoire de recherche sur l'architecture moderne et le design
École de design
UQAM

25 février 2005

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Pavillon de la Corée

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Pavillon de la Corée

1.1 Nom usuel : abris bus

1.2 Adresse : Secteur île Sainte-Hélène

No du lot : 3220

Plan-repère : No 347

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Pavillon

1.5 Particularité du bâtiment : Provisoire

1.6 Superficie et dimensions :

superficie : 435 m² (68' x 68' x 20')

hauteur de la tour : 12 m (40 pi.)

1.7 Protection/statut : Secteur significatif à critères

1.8 Propriétaire initial:

Korea Trade Promotion Corporation, Montréal.

1.9 Propriétaire actuel :

Ville de Montréal

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : En 1965, la Korea Trade Promotion Corporation demande à M. Kim Swoo Geun de concevoir le Pavillon de la République de Corée pour l'Exposition universelle de 1967 sur le thème poétique « La Main de l'Homme ». Ce pavillon devait être de « style coréen » et illustrer le patrimoine culturel de la Corée ainsi que les efforts du pays pour favoriser ses échanges commerciaux avec l'étranger. Entièrement construit de bois, et construit à la main, ce pavillon devait présenter les richesses de cette civilisation. Date d'adhésion du pays : 27 avril 1965.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 21 octobre 1965 (signature du contrat)

fin des travaux : inconnu

2.3 Concepteurs :

Architecte concepteur : M. Kim Swoo Geun et associés (1931-1986)
(Séoul, Corée)

2.4 Autres spécialistes :

Architecte associé : Blais et Bélanger (Montréal)

Ingénieurs conseils :

-Structure : Bélanger, Wolfe & Associates (Montréal)

-Mécanique et électricité : Monarque, Morelli, Gaudette & Laporte (Montréal)



Fig. 1 Pavillon de la Corée, entrée principale pendant L'Expo 67 (1967)

2.5 Modifications significatives :

Depuis 1971, le pavillon de la Corée a changé plusieurs fois de fonction : Pavillon Homme Collectionneur en 1971; Pavillon Postes Canada de 1972 à 1975; Pavillon de la Colombie de 1975 à 1977; Pavillon de Cuba de 1978 à 1980; Pavillon de la Monnaie Royale de 1981 à 1984. Dans le cadre de ces diverses fonctions, le pavillon changeait parfois de couleur ou d'enseignes. Mais aucune modification significative n'a été effectuée.

Vers 1991-92

Réfections majeures et mineures effectuées par Paul Melanson, architecte de la Ville de Montréal.

- Démolition partielle (excluant la tour)
- Remplissage et remblayage
- Crépi de ciment sur latte métallique aux 8 colonnes
- Peinture
- Imperméabilisation du toit du pavillon : Couverture multicouche, pontage de bois et planche de rive des quatre coins du toit («Bordereau détaillé des travaux», Parc des Îles, 1991)

2.6 Usage actuel :

Abri bus.

L'édifice abrite aussi diverses activités tel que le festival d'hiver, où il sert de présentoir pour les sculptures de glace.

2.7 État physique actuel :

Les parois du rez-de-chaussée furent enlevées. La structure actuelle consiste en un toit sur pilotis. Les éléments de la toiture et de la tour en bois lamellé sont en bon état. À certains endroits, on peut cependant constater que le bois est pourri ou s'effrite. Les colonnes de support (non originales) sont très endommagées à plusieurs endroits.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Structure de bois construite à la main de toute pièce, ce pavillon se caractérise par sa composition hybride qui allie le moderne à l'ancien. Cet édifice d'un étage comprend un socle de forme carrée, composée de quatre façades blanches rectangulaires aux billes de bois placées horizontalement et pièces de bois placées verticalement. À l'intérieur de ce socle, une structure indépendante de huit colonnes organise l'espace intérieur de la galerie et sert de support à un toit carré et «plat» de construction traditionnelle coréenne, seule concession au modernisme. L'architecte Kim Swoo Geun estimait « que le toit coréen traditionnel n'aurait pas permis à la construction de s'intégrer avec autant de bonheur à l'ensemble de l'Expo » (Le Devoir, 1966). La juxtaposition de ces deux structures illustre la coexistence harmonieuse de la tradition et la modernité. L'organisation spatiale était simple : au centre, une grande salle d'exposition de forme carrée encadrée de trois autres plus petites salles rectangulaires dont la fonction, en plus de celle de salle d'exposition, était de favoriser la circulation interne. Les murs, principalement en placoplâtre et contre-plaqué, étaient couverts de tissu de soie, parfois de panneaux de bois sculptés. Un fini identique fut aussi appliqué au plafond. Dans la quatrième partie, une série de petites salles abritaient les divers services. Les salles d'exposition regroupaient les trésors nationaux anciens et récents en provenance de la Corée, dévoilant ainsi les quatre mille ans d'héritage culturel de son pays, l'essor commercial récent au niveau international, soit les richesses de cette civilisation ainsi que ses prouesses («Rapport Général», 287). À l'entrée du pavillon se dressait une tour de bois servant de signal aux visiteurs de l'Expo.

3.2 Construction :

Étant donné le caractère éphémère de ce Pavillon, la structure fut conçue de manière à être facilement démontable. Le bâtiment principal rectangulaire était constitué de bois, de contre-plaqué et de placoplâtre. Le toit carré massif et imposant, conçu dans la tradition architecturale Coréenne, alterne des grosses poutres de bois lamellé-collé teintées couleur acajou et boulonnées, créant un motif quadrillé au plafond. À la base de ce quadrillé massif, de faux rondins ornent le pourtour donnant l'illusion de supporter la structure. Cette charpente massive repose sur huit colonnes d'acier. Ces dernières sont revêtues de contre-plaqué de bambou et de bois. Des fenêtres (en bandeau) de verre furent intercalées dans les murs de placoplâtre et contre-plaqué. Le bâtiment repose sur une fondation de type semelles évasées en béton armé. La tour haute de 12 mètres est une immense colonne faite de billes de bois superposées et alternées dans un sens et dans un autre (Kalin, 1965).

3.3 Contexte :

Situé au sud de l'île Sainte-Hélène, proche de la station de métro Île Sainte-Hélène, le Pavillon de la Corée occupait une position centrale. De plus, la tour de bois lui assurait une bonne visibilité. Situé à l'intersection de divers chemins piétonniers, le pavillon ne s'insérait dans aucun aménagement paysager particulier si ce n'est des parterres de fleurs qui le séparaient des autres pavillons. Au départ, il était question de lui assigner un terrain dans un secteur «asiatique» réunissant, le Japon, la Thaïlande, la République de Chine, et la Grande-Malaisie. Dans l'application des grands principes du plan directeur, la Corée, 48^e pays participant à l'Expo, s'est probablement vu assigner un emplacement en fonction de sa petite taille.



Fig. 2 Pavillon de la Corée (1967)



Fig. 3 Vue aérienne de l'implantation du Pavillon de la Corée sur le site de l'Expo (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Le Pavillon de la Corée reste un des rares témoins de l'Expo, un événement historique montréalais, québécois et international. Structure simple et facile d'accès, elle a démontré pouvoir s'adapter à divers usages (Pavillon Homme Collectionneur en 1971; Pavillon Postes Canada de 1972 à 1975; Pavillon de la Colombie de 1975 à 1977; Pavillon de Cuba de 1978 à 1980; Pavillon de la Monnaie Royale de 1981 à 1984). À ce titre, ce pavillon est un témoin de la durée et de l'ambition de Terre des Hommes après l'Expo 67. Sur le plan international, le Pavillon de la Corée reste un témoin significatif des liens d'amitié qui ont uni le Canada et la Corée du sud (re : guerre de Corée), ainsi que de la place de la Corée au sein des nations. Ce vestige reste avant tout une fenêtre sur la Corée et sa culture si peu connue en Occident.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Au premier abord, le Pavillon de la Corée est un objet dont la toiture, qui pourrait sembler disproportionnée, lui donne un caractère étrange. Si ce bâtiment ne constitue pas une grande nouveauté sur le plan typologique, esthétique ou social, il traduit cependant les possibilités extraordinaires du bois tant pour la construction du toit que pour sa décoration intérieure. Ainsi l'architecte a exploité d'une manière éclatante les possibilités structurelles et expressives du bois lamellé-collé en bâtissant un toit dont la présence reste imposante. Éloge du bois d'une part, mais aussi une grande originalité dans l'agencement de la charpente qui reste l'élément le plus expressif du bâtiment.

Rarement mentionné en Corée, le Pavillon de la Corée ne reflète pas le caractère innovateur de l'œuvre architecturale de l'architecte Kim Swoo Geun, un des plus grands architectes coréens modernes, fondateur de « Space Group Korea » et de la revue d'art et d'architecture *Space*. Il a aussi été élève de Kenzo Tange et Junzo Yushimura. Cependant, si ce pavillon n'occupe pas une grande place dans l'œuvre de l'architecte, il exprime toutefois son grand intérêt pour le passé culturel coréen, pour la maison et le village coréens traditionnels et la sculpture sur bois de la dynastie Yin (1392-1592).

C. Intégrité

Objet :

Le Pavillon de la Corée a perdu une bonne part de son intégrité. Il a subi d'importantes rénovations qui lui ont fait perdre son apparence originale ainsi que sa vocation première. Cependant, le toit en bois lamellé-collé n'a pas été modifié et est toujours en bon état. La tour est également restée intacte.

Contexte :

Le contexte physique dans lequel le pavillon s'insérait a été complètement transformé. Le pavillon est aujourd'hui situé à côté du terminus d'autobus.

D. Authenticité

Objet :

Si les interventions qui ont transformé le socle ont mis en péril l'authenticité de ce pavillon, il reste néanmoins que l'élément le plus caractéristique de ce bâtiment, la toiture, est resté intact. De par son intérêt à la fois technique et symbolique, la toiture – véritable synecdoque du pavillon de la Corée – possède un réel intérêt patrimonial.

Contexte :

Le contexte a perdu son authenticité.



Fig. 4 Vestige du pavillon de la Corée, abris bus (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967, Montréal, Canada*, direction des matériaux, Ministère de l'industrie et du commerce, Ottawa, Canada, pp. 165-166.

«Bordereau détaillé des travaux», 1991, Archive Parc Jean-Drapeau.

«Exposition Universelle et Internationale de 1967», *Rapport Général –Expo 67*, Tome I, 1967, pp. 287-288.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Pavillon de la Corée, entrée principale durant l'Expo 67 (1967)
Source: Archives de la Ville de Montréal

Fig. 2 Pavillon de la Corée (1967)
Source : Archives Nationales du Québec

Fig. 3 Vue aérienne de l'implantation du Pavillon de la Corée (1967)
Source: Archives de la Ville de Montréal

Fig. 4 Vestige du pavillon de la Corée, abris bus (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Pavillon des États-Unis

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Pavillon des États-Unis

1.1 Nom usuel : La Biosphère

1.2 Adresse : Secteur île Sainte-Hélène

No du Lot : 3190

Plan-repère : No 358

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Pavillon

1.5 Particularité du bâtiment : Provisoire

1.6 Superficie et dimensions du bâtiment :

dimensions : 76,2 m de diamètre x 62,8 m de hauteur

volume : 189 724 mètres cubes

1.7 Protection/statut : Secteur significatif à critères

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Gouvernement des États-Unis d'Amérique

1.9 Propriétaire actuel :

Ville de Montréal

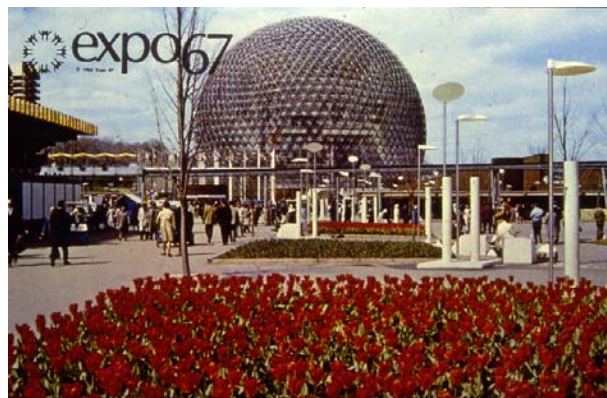


Fig.1 Vue du Pavillon des États-Unis pendant Expo 67 (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : En 1964, la United States Information Agency demande à Buckminster Fuller de concevoir sur le thème de « Creative America » le pavillon américain pour l'exposition universelle de Montréal en 1967. Au départ, la mission de Fuller incluait tant la présentation intérieure que la mise en forme de l'édifice. Cependant, lorsque le contenu du pavillon s'est par la suite précisé (volonté de présenter le programme de recherche spatiale, les réalisations américaines dans les domaines de la technologie, des arts visuels, du théâtre et du patrimoine), l'intervention de Fuller se limita à l'enveloppe (Vanlaethem, 1).

2.2 Dates importantes :

projet initié : 30 juillet 1965

fin des travaux : avril 1967

2.3 Architecte ou concepteur :

R.Buckminster Fuller & Shoji Sadao, Inc.

Geometrics Inc., Associates Architects, Cambridge, Mass.

George F. Eber, Montréal (architecte associé).

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs :

-Mécanique et électricité : Paul Londe & Associés

-Structure : Simpson Gumpertz & Heger Inc.(Cambridge, Mass.)

Blauer Horvath Associates, ingénieurs conseils (Montréal)

Entrepreneurs :

George A. Fuller Co. Inc.(Boston, Mass.)

Autres spécialistes :

Chermayeff, L. Bakanowsky, A.Christie, P.Dietrick, T.

-Design intérieure : Geishmar, T. Rankine, S. Sadao, P.Floyd

-Structure intérieure : Cambridge Seven Associates Inc.(Cambridge, Mass.)

2.5 Modifications significatives :

1976

Lors de travaux de réfection, la couverture d'acrylique, la «peau» du bâtiment, s'enflamme accidentellement. Seule la charpente tubulaire est demeurée intacte.

1991

Projet de mise en valeur de la biosphère par l'AMARC.

Le projet de reconversion est conçu par la firme d'architectes Plante & Gauthier, Montréal.

Depuis 1994

La structure est régulièrement repeinte et entretenue.

2.6 Usage actuel :

Un musée pour l'environnement (centre d'interprétation du fleuve Saint-Laurent et centre de veille et d'éveil à l'eau)

2.7 État physique actuel :

À première vue, en très bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Le Pavillon des États-Unis a été conçu sur le thème de « l'Amérique créative » pour illustrer les diverses facettes de la société américaine et ses réalisations dans les domaines de la technologie, de la recherche spatiale, des arts visuels, du théâtre, et du patrimoine («Descriptions des Pavillons de l'Expo 67», 49). Au départ, le cahier des charges de Fuller comprenait la conception de l'édifice et celle de la présentation intérieure. Dans son projet initial (1964), Fuller proposait de construire une grande dalle, supportée par quatre piliers, en vue d'afficher sa «Dymaxion Map», l'élément principal de la présentation. Mais ce sont les clients qui décidèrent finalement du contenu de l'exposition, et Fuller décida donc de construire un dôme géodésique. Ce pavillon, énorme bulle géodésique, était une structure squelette en métal léger recouverte, à l'époque, d'une enveloppe transparente en plastique. À l'intérieur, divers dispositifs vont accentuer l'impression d'espace et de mouvement, d'apesanteur même : les diverses plates-formes d'exposition suspendues, les éléments d'exposition accrochés à la résille métallique et une couverture transparente permettant diverses projections et mises en scène. Cet aspect de mouvement sera renforcé par le passage du Minirail à l'intérieur même du dôme, créant un lien dynamique entre le bâtiment et l'extérieur. Le dôme permettait ainsi de concevoir un environnement contrôlé et protégé, tout en demeurant visuellement relié au monde extérieur grâce à la transparence de son enveloppe.

3.2 Construction :

La construction du Pavillon des États-Unis s'est faite de décembre 1965 à avril 1967. Bâtiment à caractère temporaire, les principaux matériaux du dôme géodésique sont l'acier, le béton et l'acrylique, pour son enveloppe. Le Pavillon des États-Unis est le produit du génie de différents grands concepteurs.

La charpente extérieure générale du dôme géodésique est l'œuvre de Fuller et de son associé. Des treillis de tubes d'acier soudés constituent un châssis dont la forme intérieure est hexagonale (1,5 mètres de côté), le tout formant une multitude de tétraèdres où chaque composante a une efficacité structurale maximale. L'enveloppe du dôme est constituée de 1900 panneaux bombés et transparents en acrylique teinté insérés dans les hexagones (Kalin, 169). Un système de pare-soleil mobile constitué de 250 panneaux triangulaires en aluminium est actionné par des moteurs réglés électroniquement sur la course du soleil. Le revêtement acrylique de la sphère change de couleur en fonction des rayons du soleil.

La structure intérieure fut conçue par Cambridge Steven & Partners, un groupe de professeurs d'architecture et de design de l'université Harvard. Quatre grandes plates-formes supportées par de hautes colonnes cylindriques, dans lesquelles passaient les systèmes de chauffage et de ventilation, se divisent en sept niveaux reliés entre eux par des ponts et des ascenseurs et des escaliers mobiles, dont le plus long escalier mobile de l'époque (37,5 mètres de longueur, ce qui équivaut à huit étages). Ce dernier conduisait les visiteurs jusqu'au niveau le plus élevé. Les murs et les revêtements extérieurs des pièces fermées à l'intérieur du dôme sont en béton armé texturé, dont on voit les marques de coffrage, et les planchers sont en béton fini au balai et à la truelle. Les fenêtres et les entrées sont faites de profilés en aluminium extrudé anodisé.

3.3 Contexte :

Visible dès la sortie du métro, le pavillon des États-Unis faisait face à celui de l'URSS. Cette disposition s'inscrivait dans la méthodologie générale du plan directeur qui prévoyait, entre autres, de disposer les pavillons importants de manière à distribuer également les foules sur le site de l'Expo. Dans le cas de ce pavillon, il était séparé volontairement de celui de l'URSS par le chenal LeMoine et par la passerelle du Cosmos, faisant allusion à l'implication des deux pays dans la course spatiale (Jasmin, 63).



Fig.2 Le Pavillon des États-Unis (1967)



Fig.3 Le Pavillon des États-Unis et son aménagement extérieur (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

« L'architecture d'une exposition internationale n'est valable que dans la mesure où elle met à l'essai des conceptions et des matériaux neufs, pour les bâtisseurs des villes futures » (Varry, 1967). Le dôme géodésique de Fuller s'inscrit parfaitement dans cette optique. L'un des projets les plus publiés de Fuller, ce dôme devint immédiatement le symbole d'Expo 67. Il offrait de plus une image forte de la nation la plus puissante du monde. Témoignage des glorieuses années 1960, le dôme de Fuller est un artefact majeur de la modernité architecturale, tant à l'échelle nationale qu'internationale (Vanlaethem, 5).

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Symbole d'Expo 67, la sphère de Buckminster Fuller marque un moment capital dans l'histoire de l'architecture contemporaine. Le modèle du dôme géodésique n'appartient pas seulement au monde de l'architecture, mais aussi à celui de la nature, de l'intellect même : c'est pour représenter la pensée créative et expérimentale que Fuller a d'abord imaginé cette sphère tridimensionnelle transparente. Sa concrétisation est l'aboutissement du concept du dôme géodésique, inventé en 1949. Ce principe a permis à Fuller de réaliser son principe « More with less » et de construire un abri de « minimum structure/maximum volume » (Pawley, 123). Le dôme géodésique s'inscrit dans la suite des grandes structures légères qui ont jalonné l'histoire du Mouvement moderne (Vanlaethem, 3).

Parmi les systèmes structurels inventés aux XIXe et XXe siècles, le dôme géodésique est l'une des plus originales, une structure dont les performances étaient sans égal. Depuis le Crystal Palace, la couverture de grands espaces par des structures rationnelles, légères et transparentes a été un des défis majeurs de l'architecture moderne. Avec le dôme géodésique, Fuller a apporté une solution originale et performante tant du point de vue de l'économie de matière, de la standardisation des éléments et de l'ampleur des espaces couverts sans points d'appui. Si le pavillon des États-Unis de l'Expo 67 n'est pas le plus grand dôme géodésique construit, ses proportions sont uniques puisque, pour Expo 67, Fuller a réalisé une sphère presque complète (sa structure fait plus de 75% de la sphère). Son enveloppe protégeait des intempéries et de la lumière et permettait de contrôler la température intérieure. De plus, étant donné ses multiples fonctions, qui intégraient même un système de transport, le pavillon des États-Unis, préfigure un projet comme celui pour Manhattan. Pour les architectes d'aujourd'hui, l'œuvre de Fuller constitue une référence essentielle, notamment pour ceux les Néo-productivistes (Vanlaethem, 3).

Le dôme de Fuller représente les États-Unis, la plus grande puissance mondiale, alors que la forte croissance économique que connaissait l'Occident depuis la Deuxième Guerre mondiale touchait à sa fin. Cette structure unique symbolise la confiance, l'optimisme et la foi dans le progrès technologique qui prévalaient encore dans les sociétés industrielles.

C. Intégrité

Objet : Malgré le fait que son enveloppe acrylique ait brûlé en 1976, la sphère de Fuller a conservé une bonne part de son intégrité physique. De fait, le projet de conversion du Pavillon des États-Unis - aujourd'hui appelé la Biosphère - conçu en 1993-1994 par l'architecte Éric Gauthier est modeste et respectueux de la structure (le dôme) qui a survécu à l'incendie, de la résille du dôme et des plates-formes sur pilotis.

Contexte : Si le site de l'Expo 67 a été largement transformé, le contexte physique dans lequel s'inscrit la Biosphère est assez proche de celui qui existait au moment de sa conception. Dans l'ensemble, les circuits piétonniers et l'aménagement général ont en effet conservé leurs caractéristiques d'origine.

D. Authenticité

Objet : Au-delà de sa forme et de son contenu, le Pavillon des États-Unis constituait un symbole de la pensée créative, expérimentale et « écologique » de Fuller. En ce sens, le projet de reconversion du dôme en biosphère – avec un projet qui favorisera la mise en valeur de la structure géodésique de Fuller - aura permis au pavillon de retrouver une vocation en parfaite harmonie avec celle d'origine.

Contexte : La nouvelle vocation de la Biosphère en tant que Musée de l'eau (et de l'environnement) cadre bien avec la vocation de l'île Sainte-Hélène en tant que lieu d'activités récréatives et culturelles. En ce sens, le contexte dans lequel s'inscrit la Biosphère possède un grande authenticité.



Fig.4 La Biosphère (2004)

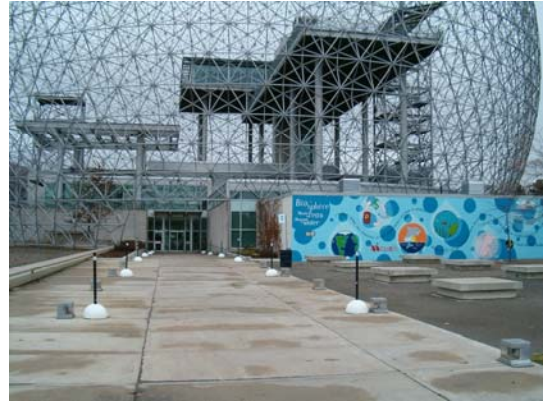


Fig.5 Entrée principale de la Biosphère (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

JASMIN, Yves, *La Petite Histoire d'Expo 67*, Éditions Québec / Amérique, pp. 62-63.

KALIN, I, *EXPO 67, Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967*, Montréal, Direction des matériaux Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa, pp.169-174.

VANLAETHEM, France, « Pavillon des Etats-Unis, Expo 67 – Fiche d'évaluation », *Docomomo Québec*, 1994, pp.1-5.

VARRY, Jacques, «Réflexions sur l'Expo 67», *ABC*, no. 254, vol.22, juin 1967, pp.17-35

Exposition Universelle et Internationale de 1967, Descriptions des pavillons de l'Expo 67 rédigées par les participants eux-mêmes, (Publication réservée à l'usage exclusif de la C.C.E.U) Montréal, décembre 1966, pp. 49-52.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig.1 Vue du Pavillon des États-Unis (1967)

Source : sitecollectionscanada.ca/expo/0533020215_f.html

Fig.2 Le Pavillon des Etats-Unis (1967)

Source : Archive nationale du Québec

Fig.3 Le Pavillon des Etats-Unis et son aménagement extérieur (1967)

Source : Archive nationale du Québec

Fig.4 La Biosphère (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig.5 Entrée principale de la Biosphère (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Place des Nations

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Place des Nations

1.1 Nom usuel : Place des Nations

1.2 Adresse : Secteur Île Sainte-Hélène

No. du Lot :3000

Plan – repère :No 300

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Place (Monuments)

1.5 Particularité du bâtiment : Provisoire

1.6 Superficie et dimensions :

Dimensions (360' x 450')

Superficie de 67,300 pi.ca

Hauteur de 39'-2" (4 niveaux)

1.7 Protection/statut : Secteur significatif à critères

1.8 Propriétaire initial :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967.

1.9 Propriétaire actuel :

Ville de Montréal



Fig.1 Vue de la Place des Nations pendant Expo 67 (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

La Place des Nations a été érigée dans le cadre des aménagements construits pour accueillir les activités officielles d'Expo 67. Dès 1963, le « comité des sages » de l'Expo avait recommandé la création d'un lieu symbolique, d'une « Place des Peuples », à l'opposé des monuments verticaux habituels des expositions universelles. Conçu pour être le site des manifestations officielles, culturelles, artistiques et folkloriques présentées par les différents pays participants, le bâtiment devait pouvoir accueillir environ 7000 personnes, dont 2500 places assises.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 1963

fin des travaux : décembre 1966

2.3 Concepteurs :

André Blouin, architecte (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieur conseil structure : Cyr & Houle

Ingénieur conseil mécanique : Bouthillette & Parizeau

Acoustique : Leslie Doelle

Éclairage : David W. Frick

Entrepreneur général : Ron Engineering & Construction (Québec)

2.5 Modifications significatives :

Vers 1991

Réfections majeures et mineures effectuées par la Ville de Montréal sur la base des recommandations formulées dans l'étude sur l'état de conservation du bâtiment réalisée par la firme d'ingénieurs Martoni, Cyr et Associés (septembre 1990) :

- Traitement au jet de sable des surfaces en béton.
- Peinture des estrades (vraisemblablement d'une couleur différente de l'origine).
- Remplacement de certains planchers et escaliers en bois.
- Recouvrement de la dalle centrale en béton avec de la pelouse.
- Enlèvement des mâts en béton.

2.6 Usage actuel :

Lieu de spectacles et d'activités diverses.

2.7 État physique actuel :

Bien qu'elle soit encore utilisée de façon ponctuelle pour des spectacles et activités diverses, la Place des Nations n'est pas dans un très bon état (béton fissuré, ferrallages exposés, poutres en lamellé-collé décomposées, etc.).

3. Description

3.1 Description synthèse :

La Place des Nations a été conçue pour accueillir les manifestations officielles et culturelles de l'exposition. Avant d'arriver au projet final, deux solutions ont été présentées à la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle : la première, de forme circulaire, présentait une place centrale où l'action était tournée vers l'intérieur; la deuxième proposait une place centrale carrée entourée de monticules, les activités pouvaient ainsi se dérouler tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la place. La solution retenue, un compromis entre les deux propositions, est une place carrée entourée de passerelles et de pyramides tronquées formant des plateaux de différents niveaux.

La forme carrée fut jugée la mieux adaptée aux réceptions officielles, aux dispositions scéniques et à l'évolution des parades, défilés, fanfares, etc. Cette grande place carrée de 55 m de côté est composée de plusieurs éléments qui lui donnent forme : la tribune d'honneur, la scène principale, les gradins, les gradins en forme de pyramides tronquées, les passerelles, l'esplanade des drapeaux. Les gradins (en forme de pyramides tronquées) s'élèvent sur une hauteur de quatre étages, leurs intérieurs contenant les restaurants (2) et les salles d'habillage (2) pour les spectacles. Des plans d'eau et des monticules gazonnés complètent l'aménagement de la place. Des passerelles, soutenues par d'impressionnantes poutres en bois lamellé-collé, offrent des postes d'observation ouverts sur le spectacle intérieur et sur la vue magnifique de l'extérieur et forment une voie de circulation continue reliant tous les éléments.

3.2 Construction :

La construction de la Place des Nations s'est déroulée de janvier à décembre 1966. L'édifice a été conçu pour être temporaire, et devait être entièrement démoli après l'Expo (Feise, 3). Les divers éléments bâtis reposent sur des fondations faites de pieux en béton. Les deux principaux matériaux utilisés pour le bâtiment sont le béton armé et le bois lamellé-collé. Les quatre pyramides sont faites de béton armé. Les passerelles qui entourent la place sont faites d'imposantes poutres lamellées-collées en sapin de la Colombie-Britannique de 2,12 m de hauteur x 0,28 m de largeur x 40 m de longueur. Les murs et revêtements extérieurs sont de béton armé texturé apparent. En ce qui a trait aux finitions intérieures, les murs sont en béton brut de décoffrage, les planchers sont en béton fini au balai et à la truelle. Le plancher de toiture au-dessus du restaurant est en néoprène. Les fenêtres et les entrées sont faites de profilés en aluminium extrudé anodisé. Le bâtiment est muni d'un système de chauffage électrique et un système central de ventilation par l'air frais. Le bâtiment est également équipé d'un système automatique de contrôle du son permettant de l'amplifier lorsque passait l'Expo-Express, le système de transport rapide aménagé sur le site de l'Expo.

3.3 Contexte :

Située à l'extrémité ouest de l'île Sainte-Hélène, la Place des Nations se prêtait bien aux contraintes liées à l'aménagement d'un lieu de rencontre et de rassemblement pour les cérémonies officielles. Occupant une position centrale par rapport aux autres secteurs de l'Expo, le site de la Place était facile d'accès, mais surtout, il offrait une vue imprenable sur le fleuve, la ville et l'Exposition, faisant de ce site un point de vue recherché des visiteurs. Les contraintes physiques du site (sa forme, la boucle de la route, le pont, la gare de l'Expo-Express) vont aussi jouer un rôle important dans la disposition définitive des éléments du projet : la tribune d'honneur, la scène principale, l'emplacement des drapeaux, les espaces de restauration, les gradins secondaires. Soulignons enfin que la localisation de la place sur la pointe de l'île permettait de mieux contrôler les accès du site, une condition essentielle pour assurer la sécurité des dignitaires.

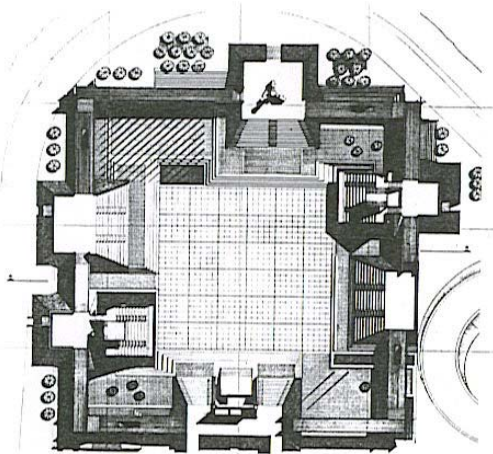


Fig. 2 Plan du projet final de la Place des Nations (1967)



Fig. 3 Vue aérienne de la Place des Nations (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

La Place des Nations est un témoin important d'un événement historique à la fois pour Montréal, le Québec, et au niveau international. L'Expo 67 est une manifestation qui aura permis à la ville de Montréal d'acquérir une reconnaissance internationale. La Place des Nations fut le lieu privilégié des cérémonies officielles pour de nombreux chefs d'État et autres dignitaires. Après l'Expo, elle fut aussi un haut lieu de la vie culturelle montréalaise jusqu'en 1980, accueillant chaque été de nombreux spectacles.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Cet ensemble constitue une grande nouveauté sur le plan technique, esthétique, et social.

Au niveau technique, l'architecte a beaucoup exploité les possibilités structurelles et expressives du béton armé et du bois lamellé-collé. La longueur des portées (jusqu'à 32 mètres) et des porte-à-faux (jusqu'à 8.2 mètres) des poutres en bois lamellé-collé offrait une démonstration éclatante des possibilités structurelles de ce matériau. De même, la réalisation des deux pyramides tronquées en béton armé suspendues en équilibre sur des piliers de béton illustrait parfaitement la capacité portante du matériau composite.

D'autre part, l'originalité expressive et esthétique du bâtiment réside dans la combinaison dynamique des divers éléments qui composent la place : la surface plane de l'immense parvis, les volumes des pyramides tronquées et l'horizontalité des passerelles surélevées. Elle réside également dans l'unité formelle obtenue grâce à la similitude des finis, les traces des coffrages en bois utilisés pour la fabrication du béton faisant écho aux motifs des poutres en bois lamellé-collé.

C'est au sein de la Place des Nations, au cœur de l'Exposition universelle de 1967, que débutait chaque nouvelle journée. Théâtre de manifestations à caractère officiel, culturel et populaire, la Place possédait ainsi le double statut de lieu de rassemblement et de lieu de spectacles. Grâce à son architecture originale composée de volumes pyramidaux, de passerelles et d'un immense parvis, la Place des Nations aura joué un rôle important en tant que catalyseur dans la dynamique sociale de l'Expo.

L'architecte André Blouin a reçu le Prix de l'Académie royale canadienne des Arts pour la conception de la Place des Nations. Il joua également un rôle dans le pavillon de la France (niveau local). Avant de venir s'établir à Montréal où il enseignera l'architecture à l'École des Beaux-Arts de Montréal puis à l'Université de Montréal, il travaillera pour l'atelier d'Auguste Perret à Paris. Ses réalisations sont nombreuses, particulièrement au Québec (voire l'Église Notre-Dame d'Anjou, 1962, ou le Foyer Armand-Lavergne, 1983). En 1990, il reçoit la médaille du mérite de l'Ordre des Architectes du Québec.

Finalement, la Place des Nations est le fruit d'une brillante synthèse de sources diversifiées, combinant l'idéal des places antiques (agora grecque, forum romain), la logique spatiale de la place européenne (Campo de Sienna, par exemple.) et les formes de l'architecture pré-colombienne (places et temples Maya). À ce titre, la Place des Nations est un objet bâti original dont on ne connaît pas de précédents au niveau mondial, un objet singulier qui témoigne de l'effervescence créative des architectes canadiens et québécois au cours des années 1960.

C. Intégrité

Objet :

La Place des Nations a subi des rénovations significatives mais ponctuelles au cours des dernières décennies. Ces modifications n'ont pas, jusqu'à présent, été une grande menace pour l'intégrité de l'ensemble. Le seul changement notable concerne le remplacement de la dalle centrale en béton par une surface gazonnée.

Contexte :

L'intensité du son est plus élevée aujourd'hui qu'à l'époque, notamment à cause de la circulation sur le pont qui mène au Casino de l'île Notre-Dame. Notons également qu'à l'extrême ouest de l'île, les balustrades de la promenade qui contourne la Place des Nations le long du fleuve ont été remplacées par un modèle plus « pittoresque ». Mais dans l'ensemble, le contexte physique a conservé une grande part de son intégrité.

D. Authenticité

Objet : L'ensemble de la Place des Nations possède une grande authenticité. Les éléments majeurs de la composition originale ont été préservés et l'expérience spatiale qu'on a aujourd'hui du site demeure essentiellement la même que celle que l'on avait à l'époque. Par ailleurs, le site accueille parfois quelques spectacles et manifestations culturelles, par exemple l'événement organisé par le Festival de Jazz de Montréal à l'été 2004 (Fig. 5). Ainsi, non seulement la place a-t-elle conservé en quelque sorte l'une de ses fonctions premières, soit celle de lieu de spectacle, mais elle demeure également le lieu le plus évocateur de l'événement Expo 67. Soulignons à ce sujet que dès 1991, une étude commandée par la Ville de Montréal proposait d'en faire un « Centre commémoratif d'Expo 67 ».

Contexte : Si le contexte physique est demeuré assez semblable à celui d'origine, la fonction du site a beaucoup changée. Bien que situé à l'intersection des trois sites constitutifs d'Expo 67 (Cité du Havre, Île Verte, Île Notre-Dame), la Place des Nations semble aujourd'hui située en périphérie des divers centres d'activités du Parc Jean-Drapeau.



Fig.3 État actuel de la Place des Nations (2004)



Fig.4 La Place des Nations et le pont de la Concorde (2004)



Fig.5 Le Festival de Jazz à la Place des Nations (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

CCA, Fonds André Blouin (no.30), projet: Place des Nations, numéro d'ordre 0055.

BLOUIN, André, *André Blouin et son atelier : Trente-cinq ans d'influences et de réalisations en architecture et en urbanisme*, Montréal, 1989, 82 pages.

BLOUIN, André, « Place des nations – Exposition Internationale de 1967 », *ARQ*, no 39, octobre 1987, pp. 26-27.

FEISE, C.M, « Place des Nations », *Department of Installations - Architectural Design Branch*, août 1965, pp.1-23.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967*, Montréal, Canada, direction des matériaux, Ministère de l'industrie et du commerce, Ottawa, Canada, pp. 54-56.

LACHAPELLE, Jacques, « André Blouin: l'Humanisme moderniste », *ARQ*, no 39, octobre 1987, pp. 16-21.

« Place des Nations », *The Canadian Architect*, vol. 11, no 10, octobre 1966, p. 61.

Place des Nations. Programme préliminaire de mise en valeur, octobre 1991, Ville de Montréal, 12 pages.

POITRAS, Clair, *Place des Nations, Expo 67*, Rapport d'étude présenté à la ville de Montréal, Plan de développement des îles, 1990, 7 pages.

Articles de journaux

DUPUY, Pierre, « Expo 67 ou La découverte de la fierté », Montréal, *La Presse*, 1972, 237 pages.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Vue de la Place des Nations pendant Expo 67 (1967)
Source: Archives de la Ville de Montréal

Fig. 2 Plan du projet final, Place des Nations (1967)
Source: Archives de la Ville de Montréal.

Fig. 3 État actuel de la Place des Nations (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 4 Vue de la Place des Nations et du pont de la Concorde (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig.5 Le Festival de Jazz à la Place des Nations (2004)
Source : *La Presse*, le 8 juillet 2004.

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Le Pont de la Concorde

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Pont de la Concorde

1.1 Nom usuel : Pont de la Concorde

1.2 Adresse :

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Pont

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions : 2,280' de longueur x 95' de largeur (700 m x 30 m); profondeur de 16' du soffite de la structure à la plateforme de la voie; deux portées aux extrémités à 350' (2 x 103,70 m) chacune; trois portées au centre à 525' chacune (3 x 160m).
Surface totale : 216,520 pi.ca

1.7 Protection/statut : Inconnu

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

La Compagnie canadienne de l'Exposition universelle.

1.9 Propriétaire actuel :

Ville de Montréal

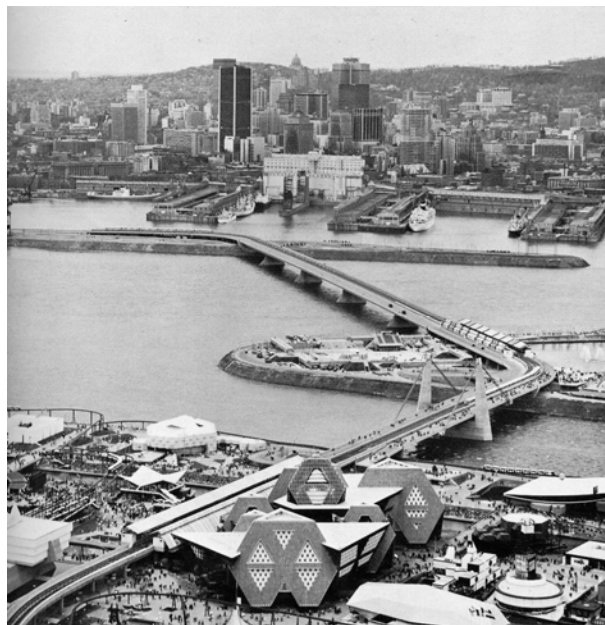


Fig.1. Vue aérienne du pont de la Concorde (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Pont permanent érigé pour l'Exposition universelle de 1967 afin de relier la jetée MacKay à l'île Sainte-Hélène (l'île Verte) tant pour la voie ferrée de l'Expo-Express (2 voies), les automobilistes (deux routes) et les piétons (deux trottoirs). Prévu pour octobre 1965 (afin de répondre d'abord aux besoins de transport de matériaux pour la construction de l'Expo), il devait ensuite être relié à la Rive-sud par l'ajout ultérieur d'un pont au-dessus du Saint-Laurent. Ce pont était conçu pour supporter une route à six voies ou d'autres aménagements, sa structure devant pouvoir s'accommoder aux besoins divers de circulation avant, pendant et après l'Expo.

2.2 Dates importantes :

projet initié : mars 1964 (signature du contrat)

fin des travaux : octobre 1965 (Inauguration)

2.3 Concepteurs :

Ingénieur structure : Beaulieu, Trudeau & Associés (Montréal)

Architectes : Beaulieu-Lambert et Tremblay (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

Infrastructure : Dufresne Engineering Company Ltd (Montréal)

Superstructure : Dominion Bridge Company Ltd (Lachine)

Peinture : Charles Duranceau Ltée, Duron Ltd (Québec)

Entreprise de construction : Levasseur

2.5 Modifications significatives :

Depuis 1967

- modification des garde-corps, des surfaces asphaltées, des luminaires, etc.

- enlèvement des rails de l'Expo-Express.

Vers 1975

- réaménagement des installations sur le pont de la Concorde

Vers 1997

Réfections majeures :

- réfection du pont (restauration de la structure et de l'asphalte)

2.6 Usage actuel : Accès routier et piétonnier principal de la Cité du Havre vers l'île Notre-Dame.

2.7 État physique actuel : Le pont semble en bon état sauf en ce qui a trait au béton des piliers qui s'effrite à certains endroits. Seule une étude d'ingénieurs pourrait déterminer l'état structurel réel du pont.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Situé à l'extrémité ouest de l'île Sainte-Hélène, entre la Place des Nations et le Lac des Cygnes, le pont de la Concorde relie le site à la Ville de Montréal (Cité du Havre) là où le fleuve est le plus étroit. Ce pont de cinq travées, aux lignes simples et bien définies, s'élève jusqu'à 50 pieds au-dessus du fleuve Saint-Laurent et représente, au moment de sa construction, le pont orthotropique en acier le plus long au monde. Long de 700 mètres et large de 30 mètres, le pont est conçu dès le départ pour permettre de relier, éventuellement, les rives nord et sud du Saint-Laurent. Ainsi conçu pour accommoder six voies de circulation, le pont possède une largeur qui permet l'aménagement d'un véritable belvédère donnant sur le fleuve. Le pont sera en effet conçu pour se prêter aux promenades et son parcours sera aménagé de bancs, de fleurs et de lampadaires.

3.2 Construction :

Le pont de la Concorde a été conçu dès le départ comme une structure permanente devant permettre de relier, éventuellement, les rives nord et sud du Saint-Laurent. En 1966, l'ouvrage recevra le titre d'honneur du Jury du Structural Steel Awards Program. De type orthotropique, à tablier en plaques d'acier, le pont avait l'avantage d'avoir de très longues travées, tout en restant léger. De plus, comme il se caractérise par une structure et une super-structure qui ne forment qu'un seul élément, le pont permet l'aménagement de voies de circulation complètement dégagées. Constitué de quatre piliers supportant trois travées d'une portée de 525 pieds et deux autres d'une portée de 345 pieds, le pont a une longueur totale de 2265 pieds. Les piliers en béton armé d'une épaisseur de 4 pieds sont encastrés jusqu'au rocher. La poutre-caisson est trapézoïdale et comprend deux bras en porte-à-faux. La plate-forme du pont est constituée de tôles en acier nervuré servant d'aile supérieure à la poutre-caisson et aux poutres secondaires, ce qui permet le planchéage orthotropique. La travée (plate-forme) constituée d'une mince plaque d'acier est recouverte uniquement de deux pouces d'asphalte étendu sur le tablier d'acier. La structure d'acier sert de raccordement à la fois aux sommiers longitudinaux et aux poutres transversales.

3.3 Contexte :

La Dominion Bridge construira le pont en tenant compte des rigueurs de l'hiver, de l'abondance des glaces et de la rapidité du courant à cet endroit. Le type de système choisi répondait parfaitement à ces contraintes. Il exigeait un minimum de piliers de soutien et des longues travées légères afin de relier la Cité du Havre à l'île Sainte-Hélène.

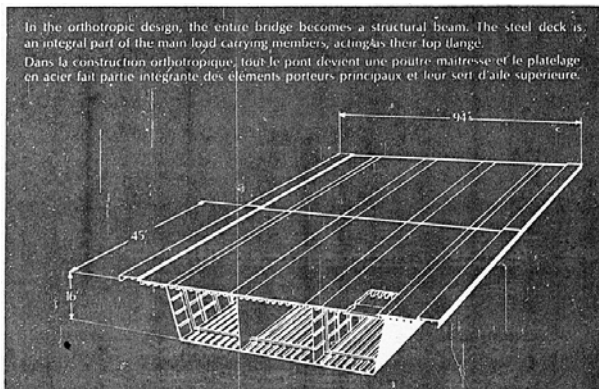


Fig. 2 Coupe d'une construction orthotropique (1966)

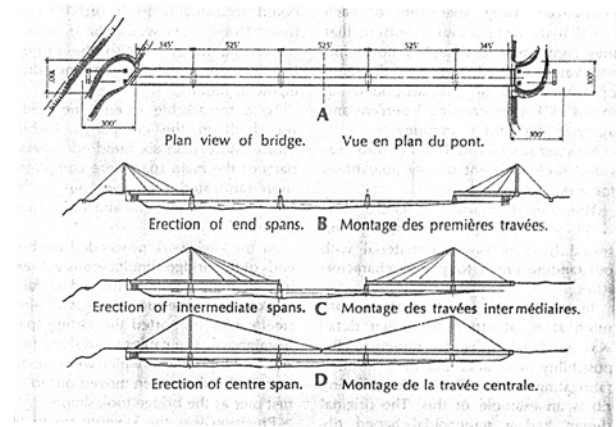


Fig. 3 Vue en plan du pont et montages des travées (1966)

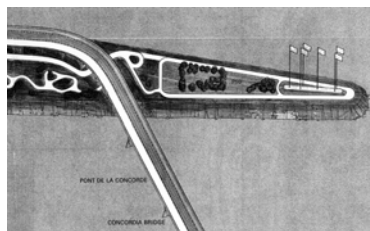


Fig. 4 Pont de la Concorde, vue en plan de la partie nord (1967)

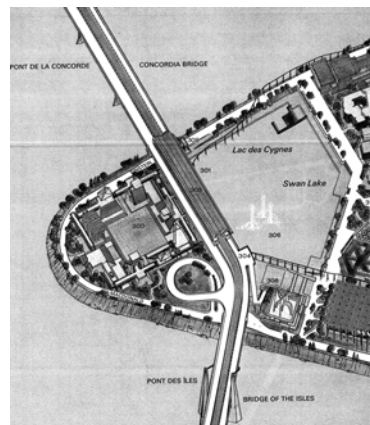


Fig. 5 Pont de la Concorde, vue en plan de la partie sud (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Le pont de la Concorde reste, en quelque sorte, l'un des derniers témoins d'un événement important pour Montréal et la scène internationale. À l'époque, le seul pont orthotropique en Amérique du Nord était le pont «Port Mann» situé à Vancouver (*Scope*, 1966, p.13). Mais le pont de la Concorde se distingue pour plusieurs raisons. En plus d'être le pont orthotropique le plus long au monde, il constitue un témoin privilégié de l'envergure des efforts et des technologies déployées pour répondre aux besoins d'infrastructures essentielles à la construction de l'Expo.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Cet ensemble constitue une grande nouveauté sur le plan technique et esthétique. Quoiqu'on ne puisse pas à proprement parler d'une nouvelle typologie, le pont répond de manière originale à des besoins spécifiques : il allie la fonction de pont à celle de belvédère permettant l'aménagement d'une promenade, de points de vue et de stations de repos.

Au niveau technique, le principe de construction de la Dominion Bridge repose sur le choix de construire un pont orthotropique permettant d'utiliser une mince plaque d'acier pour la travée, recouverte seulement de deux pouces d'asphalte et d'assurer ainsi une plus grande légèreté (diminution jusqu'à 30 % de son poids). Cette approche ingénieuse permet d'éviter de mettre les 6 à 8 pouces de béton (poids mort habituel). La structure d'acier sert de raccordement à la fois aux sommiers longitudinaux et aux poutres transversales. Cette technique permet également au pont d'avoir une longueur totale de 2265 pieds, faisant de cet ouvrage, à l'époque de sa construction, le pont orthotropique à tablier de plaques d'acier le plus long du monde et le deuxième du genre au Canada. Un pont de béton aurait été trop lourd et aurait demandé un plus grand nombre de piliers, ce qui aurait été impossible étant données les rigueurs de l'hiver, l'abondance des glaces et la vitesse du courant à cet endroit. Les dispositifs déployés pour permettre une exécution rapide et efficace sont également exceptionnels. Comme le souligne *La Presse* le 3 mars 1964, l'entreprise Dufresne a posé quatre piliers de pont à un endroit où les courants sont forts et rapides en utilisant «des cloches à plongeur, un dispositif d'encrage spécial, des remorqueurs et appareils de levage très puissants.» Le *Journal de Montréal* ajoute le 12 novembre 1964 que les caissons en acier, fabriqués par la Dominion Bridge, ont été remorqués par des chalands jusqu'à leur emplacement, remplis de béton et mis en place au fond du fleuve.

D'autre part, l'originalité esthétique du pont réside dans sa légèreté visuelle et sa simplicité. Les voies de circulation de la travée sont dégagées, permettant une organisation de l'espace qui répond à la demande de l'Expo d'en faire un « espace-promenade ». Le pont a permis une organisation de la circulation et des piétons de manière agréable pour tous.

C. Intégrité

Objet :

Le tablier du pont a subi quelques modifications. Après Expo 67, le chemin de fer sera supprimé afin d'élargir la route et permettre la libre circulation des véhicules. D'autres modifications seront également apportées aux lampadaires, garde-corps, etc.. Mais dans l'ensemble, ces modifications n'ont pas altéré l'intégrité de l'ouvrage et les éléments majeurs de la composition originale du pont ont été préservés.

Contexte :

Le pont est au même emplacement et garde toujours une relation privilégiée avec la Place des Nations. Cependant, on s'en sert surtout aujourd'hui pour accéder au Casino de Montréal, ce qui a considérablement augmenté la circulation automobile sur le pont. La piste cyclable du pont en fait l'accès le plus direct pour les cyclistes qui veulent se rendre au parc Jean-Drapeau.

D. Authenticité

Objet : La fonction principale du pont n'a pas changé. De même, l'expérience spatiale rendue possible grâce à celui-ci reste présente. Mais sa fonction secondaire comme belvédère a été altérée depuis qu'il est utilisé comme voie à haut débit de circulation.

Contexte : Si le site n'a plus la même vocation, la relation physique du pont avec le site reste fondamentalement la même.



Fig. 6 Vue sur le pont de la Concorde de l'île Sainte-Hélène (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

BROWN, Col.L.J, « Aménagement – État des Travaux », *Rapport Général*, Deuxième Réunion des Exposants Privés, 8 décembre 1965, Montréal, pp.16-18.

JASMIN, Yves, *La Petite Histoire d'Expo 67*, Éditions Québec / Amérique, pp. 65-67.

THEALL, Donald, « The world exhibition in Montreal from a designer's viewpoint », *Graphis*, no 132, 1967, p. 329.

« Expo : Octroi du contrat pour le pont des peuples », *La Presse*, 3 mars 1964, Archives de Montréal.

Rapport Général sur l'Exposition Universelle de 1967, Tome III, Présenté par La Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, Montréal, pp.1675-1676.

«Le pont de l'Expo met en relief les qualités de l'acier», *Scope*, janvier 1966, p.11-12.

Expo '67 Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine 7, référence 120, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives

Articles de journaux

«Le pont de la jetée Mackay à l'île Ste-Hélène : un contrat de \$ 2,360,000 pour l'infrastructure», *Le Devoir*, 4 mars, 1964.

«Un grand pont est en construction à Montréal», *Le Journal de Montréal*, 12 novembre, 1964.

«Montréal ne défrayera pas les frais du prolongement du pont de la Concorde», *Journal de Montréal*, 1^{er} novembre, 1965.

«Le pont de la Concorde sera prolongé et reliera les deux rives; un accord de principe est conclu», *La Presse*, 30 octobre, 1965.

«Concordia bridge honored with prize-winning plaque», *Daily Commercial News*, 12 octobre 1967.

«Nouvelle liaison Montréal-Rive sud via le pont de la Concorde», *Montréal-Matin*, 6 août, 1974.

« Réfection du pont de la Concorde », *La Presse*, 16 janvier 1997, p. A3.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Vue aérienne du pont de la Concorde et de l'Expo-Express pendant Expo 67 (1967)
Source: *Graphis*, no 132, 1967, p. 329.

Fig. 2 Coupe d'une construction orthotropique (1966)
Source : *Scope*, janvier 1966, p.12.

Fig. 3 Vue en plan du pont et montages des travées (1966)
Source : *Scope*, janvier 1966, p.11.

Fig. 4 Pont de la Concorde, vue en plan de la partie nord (1967)
Source : «Plan souvenir officiel Expo 67», Montréal, 28 avril – 27 octobre 1967.

Fig. 5 Pont de la Concorde, vue en plan de la partie sud (1967)
Source : «Plan souvenir officiel Expo 67», Montréal, 28 avril – 27 octobre 1967.

Fig. 6 Vue sur le pont de la Concorde de l'île Sainte-Hélène (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

La Passerelle du Cosmos

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Passerelle du Cosmos
1.1 Nom usuel : Passerelle du Cosmos
1.2 Adresse :
 Chenal Lemoyne, entre l'île Sainte-Hélène et l'île Notre-Dame
1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Passerelle
1.5 Particularité du bâtiment : Provisoire

1.6 Superficie et dimensions :
 dimensions de l'ouvrage : 675' x 55'
 dimensions des supports : 5 portées de 135'

1.7 Protection/statut : inconnu

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :
 Compagnie canadienne de l'Exposition universelle.

1.9 Propriétaire actuel :
 Ville de Montréal
 Approvisionnement et immeubles



Fig.1 Passerelle du Cosmos pendant l'Expo, lien principal entre le pavillon des États-Unis et le pavillon de l'URSS (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Construction d'une passerelle provisoire pour l'Exposition universelle de 1967, l'un des trois ponts devant traverser le chenal LeMoyne pour lier l'île Sainte-Hélène à l'île Notre-Dame, tant pour la voie ferrée du Minirail que pour les piétons (deux allées). La circulation devra se faire dans les deux sens et accommoder un grand nombre de visiteurs. La passerelle doit servir de lien entre le Pavillon des États-Unis et celui de l'URSS.

2.2 Dates importantes :
projet initié : 1966
fin des travaux : avril 1966

2.3 Concepteurs :
 Ingénieurs :
 Structure : Swan Wooster Engineering Co. Ltd. (Montréal)
 Électricité : CCEU

2.4 Autres spécialistes :
 Entrepreneurs :
 Infrastructure : Walsh Construction Company Ltd (Ville Brossard)
 Superstructure : Anglin Norcross (St-Lambert)
 Poutres lamellées : Timber Preservers Ltd (New Westminster, Colombie-Britannique)

2.5 Modifications significatives :

Depuis 1967

- Le pontage en bois réservé aux piétons a été remplacé par une chape de béton et une couche d'asphalte. Les deux voies ont été condamnées pour créer une seule voie accessible à la circulation (dans les deux sens). Les quatre poutres longitudinales en bois lamellé ont été enlevées
- Les garde-fous et l'éclairage ont été remplacés.

2000

- Travaux de réfection

2.6 Usage actuel :

Aujourd'hui, la passerelle du Cosmos relie toujours l'île Notre-Dame à l'île Sainte-Hélène. Elle constitue un accès direct à la fois pour les automobilistes et les piétons et le point d'accès principal au circuit Gilles-Villeneuve.

2.7 État physique actuel :

Seule une étude d'ingénieurs pourrait déterminer l'état structurel réel du pont. Cependant, de façon générale, les caissons de métal semblent en bon état ainsi que les poutres d'acier transversales. La structure en bois lamellé transversale n'étant pas visible de la route, nous ne pouvons pas nous prononcer sur son état, voire si elle existe toujours.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Au moment de l'Expo 67, la passerelle du Cosmos constituait l'un des ponts les plus attrayant. Traversant le chenal Lemoyne, elle permettait aux piétons et aux usagers du réseau de transport auxiliaire (le Minirail) de passer de l'île Notre-Dame à l'île Sainte-Hélène. La passerelle fut empruntée par un très grand nombre de visiteurs. Légèrement cambrée afin de contrer le fléchissement, la passerelle du Cosmos était constituée de deux voies parallèles de 20 pieds de largeur chacune, séparée par un espace intermédiaire de 15 pieds consacré à la voie du Minirail, un voie surélevée à 10 pieds au-dessus de la passerelle. Un éclairage ludique fait de boules de verre (en forme de gros ballons) suspendu aux rails illuminait l'artère centrale occupée par la voie ferrée.

3.2 Construction :

Construction de type provisoire et économique, la passerelle a été construite dans l'optique de réutiliser sa structure. La structure générale de poutres transversales en acier et de poutres en bois laminées repose sur quatre caissons circulaires d'acier remplis de pierre. Les quatre poutres longitudinales principales sont en bois lamellé de type glulam (7' x 14' de largeur) et ont une portée moyenne de 155 pieds. Cette charpente est également constituée de longerons et de poutres diaphragmes qui supportent le pontage en bois réservé aux piétons. Le plancher et les garde-corps sont en bois laminé. Les caissons circulaires en acier tubulaires sont démontables, permettant ainsi une réutilisation ultérieure des matériaux. Puisque les courants du chenal demandaient une bonne stabilisation de la passerelle, des câbles furent tendus entre la base de béton des caissons et la poutre transversale à la tête de chaque caisson.

3.3 Contexte :

La passerelle reliait le pavillon des États-Unis à celui de l'URSS. En traversant le chenal LeMoyne, la passerelle du Cosmos faisait allusion à la participation de ces deux pays dans la course spatiale (Jasmin, 63). Comme pour les autres ponts de l'Expo 67, la solidité de la passerelle fut calculée afin de permettre la circulation de véhicules lourds, aussi bien pendant la construction du site que pour les urgences et les livraisons de nuit. La passerelle était essentielle à la communication entre les deux îles puisqu'elle permettait aux piétons et aux usagers du Minirail de passer de l'île Notre-Dame à l'île Sainte-Hélène.



Fig. 2 Passerelle du Cosmos (1967)



Fig. 3 Vue du système d'éclairage sous le Minirail (1967)

Fig. 4 Élévation de la Passerelle du Cosmos (1966)

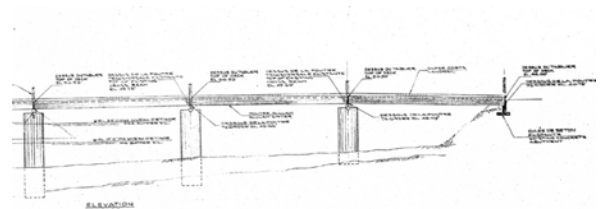
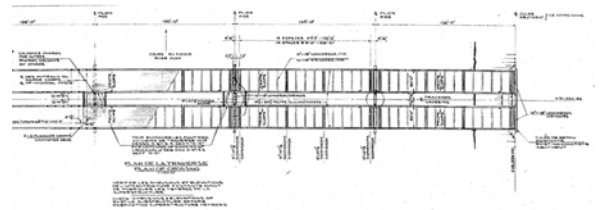


Fig. 5 Plan de la Passerelle du Cosmos (1966)



4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

La passerelle du Cosmos restait, jusqu'à ce qu'elle soit profondément modifiée, l'un des témoins d'un événement important pour Montréal et la scène internationale. Elle était, à l'époque de l'Expo, une vitrine sur les techniques de fabrication et le savoir-faire canadien en matière de construction en bois.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

La fonction de la passerelle était double : permettre une circulation piétonne et permettre au rail du Minirail de traverser le chenal. Ce pont à la fonction hybride était divisé de sorte qu'il puisse accommoder un transport à la fois rapide et lent, tout en préservant l'esthétique de type passerelle de bois. Cette organisation spatiale de la passerelle était unique.

Sur le plan technique, la passerelle tire merveilleusement bien parti du bois laminé, procédé de construction relativement moderne qui permet d'avoir une poutre d'une portée plus longue que celle permise par une pièce de bois normale. De plus, ce matériau est très solide. Dans le cas de la passerelle du Cosmos, le bois laminé (glulam) permet une portée de 155 pieds. Notons toutefois que ce n'est pas la première fois qu'on utilise le glulam dans une Exposition universelle. Déjà en 1910, on pouvait en voir des exemples avec une structure d'une portée de 43 mètres à l'Exposition universelle de Bruxelles. Le pont est d'autant plus innovateur qu'il fut conçu en tenant compte de sa réutilisation ultérieure.

La passerelle du Cosmos témoigne probablement de la relation étroite qu'avait la compagnie Swan Wooster avec la compagnie Sandwell de Colombie-Britannique dans l'industrie des pâtes à papier. Depuis sa création en 1925, Swan Wooster jouit d'une réputation mondiale dans le transport de produits en vrac. Elle travaille en étroite collaboration avec Sandwell. Depuis 1986, ils ont acquis une renommée internationale pour la rentabilité de leurs ponts et leurs préoccupations environnementales. Ils ont conçu plusieurs ponts, principalement en béton en acier, en Ontario et en Colombie-Britannique (www.sandwell.com).

C. Intégrité

Objet :

La passerelle du Cosmos a fait l'objet de transformations majeures au cours des dernières décennies. La technique et l'esthétique de bois lamellé qui la définissait ont été perdues, remplacées par d'autres matériaux dont le béton et l'asphalte.

Contexte :

Le contexte physique dans lequel s'inscrivait la passerelle a été beaucoup transformé.

D. Authenticité

Objet :

Avec le temps, la passerelle du Cosmos a perdu l'essentiel des éléments qui contribuaient à son intérêt. Les matériaux, les détails de fabrication, les longues poutres de bois laminés, le pontage et les gardes-corps de bois et le Minirail n'ont pas été préservés. C'est toute l'esthétique de cette passerelle qui a disparu. Cependant, bien que l'organisation spatiale de la passerelle ait été beaucoup modifiée, celle assure toujours sa fonction principale de lien entre les deux îles.

Contexte :

Bien que la passerelle soit située au même endroit qu'à l'origine, elle ne constitue plus le lien symbolique qu'elle formait entre le pavillon des États-Unis et celui de l'URSS.

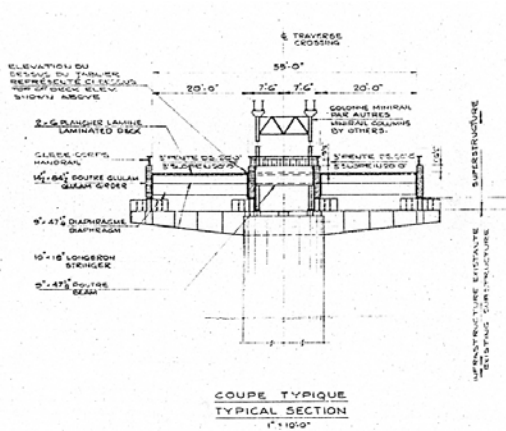


Fig.6 Coupe de la passerelle du Cosmos (1966)



Fig.7 Passerelle du Cosmos vue de la plate-forme actuelle (2004)



Fig.8 Passerelle du Cosmos (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

BROWN, Col.L.J, «Aménagement – État des Travaux», *Rapport Général*, Deuxième Réunion des Exposants Privés, 8 décembre 1965», Montréal, pp.16-18.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'Exposition universelle et internationale de 1967*, Montréal, Canada, direction des matériaux, Ministère de l'industrie et du commerce, Ottawa, Canada, p. 312.

LAMY, Laurent, «Le DESIGN, roi et maître de l'Exposition universelle », *Vie des Arts*, no 48, automne 1967, p. 52.

Éclairage extérieur - source: Microfilms – Expo '67 Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle, 1968, bobine 63, référence 500-9, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives

Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967, Tome III, Présenté par La Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, Montréal, pp.1685-1686.

Articles de journaux

«Dans les bonnes grâces de l'administration Bourque», *La Presse*, 11 avril 2000, p.A6.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Passerelle du Cosmos durant l'Expo (1967)
Source : Archives Nationales du Québec

Fig. 2 Passerelle du Cosmos (1967)
Source : Archives Nationales du Québec

Fig. 3 Vue du système d'éclairage sous le Minirail (1967)
Source: *Vie des Arts*, no 48, automne 1967, p. 52.

Fig. 4 Élévation de la Passerelle du Cosmos (1966)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives

Fig. 5 Plan de la Passerelle du Cosmos (1966)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives

Fig.6 Coupe de la passerelle du Cosmos (1966)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives

Fig.7 Passerelle, vue de la plate-forme actuelle (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig.8 Passerelle du Cosmos (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Le Pont de l'Expo-Express

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Pont de l'Expo-Express

1.1 Nom usuel : Pont de l'Expo-Express

1.2 Adresse :

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Pont

1.5 Particularité du bâtiment : Provisoire

1.6 Superficie et dimensions :

dimensions : 762'-9" X 34'-10"

supports : 2 portées de 254' et 2 portées de 126'-10-1/2"

superficie du tablier : 16,780 pi.ca

1.7 Protection/statut : Inconnu

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle

1.9 Propriétaire actuel :

Ville de Montréal



Fig.1 Vue aérienne du pont de l'Expo-Express de La Ronde et du pont Jacques-Cartier (1967).

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Construire un pont pour l'Expo-Express dans le cadre des aménagements de l'Expo 67. Traversant le chenal LeMoynes, le pont est érigé dans le but de relier l'Île Notre-Dame et La Ronde. L'Expo-Express devant être démonté après l'Expo, le pont a été conçu comme une structure temporaire.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 1966

fin des travaux : 1966

2.3 Architecte ou concepteur :

Ingénieurs conseils :

Structure, mécanique et électricité : Monti Lefebvre Lavoie Nadon & Associés (Montréal)

2.4 Ingénieurs conseils:

Infrastructure : Walsh Canadian (Québec)

Superstructure: Dominion Bridge (Montréal)

Rails : Société Dominion Steel & Coal (Ontario)

2.5 Modifications significatives :

Depuis 1967

Réfections majeures :

- Enlèvement des rampes d'accès (le pont ne se prolonge plus sur la butte et dans l'entrée de La Ronde)
- Enlèvement d'une partie des rails de l'ancien Expo-Express
- Fondations coulées (sur le site de La Ronde)

2.6 Usage actuel :

Pont hors d'usage.

2.7 État physique actuel :

Le pont de l'Expo-Express n'a pas été rénové. Il est en très mauvais état. Les extrémités du pont (rampes d'accès) ont été enlevées afin de pouvoir réaménager le site (le nouvel entrepôt de La Ronde) et faire un aménagement paysager à côté du téléphérique. La structure principale du pont reste plus ou moins intacte, mais est très rouillée. Seule une étude d'ingénieurs pourrait déterminer l'état structurel réel du pont.



3. Description

3.1 Description synthèse :

Le pont est une simple structure d'acier de 762'-9" de long et de 34'-10" de large constituée d'une passerelle pour piétons et d'un passage pour les voies de l'Expo-Express. Cinq piliers de béton ancrés dans la roche du chenal Lemoyne supportent deux poutres-caisson qui soutiennent les rails d'acier des voies du chemin de fer. Une rampe d'accès reliait directement la station de l'Expo-Express à l'entrée de La Ronde.

3.2 Construction :

Le pont de l'Expo-Express était une construction provisoire, voire économique. Quoiqu'il fut mis sur pied en peu de temps, il reste un exemple de conception structurale relativement avancée. Ce pont est une superstructure ouverte en acier reposant sur des culées de béton et cinq piliers de béton coulés dans la roche. Un des piliers repose sur un pieux en tubes d'acier. Constitué de deux poutres-caisson jumelles en métal, reliées entre elles par des contreventements, elles supportaient les rails d'acier des voitures de l'Expo-Express (Kalin, p.314).

3.3 Contexte :

Le pont de l'Expo-Express offrait le seul accès à la Ronde via le chemin de fer. Partant de la Place d'accueil, le train de l'Expo-Express traversait le fleuve Saint-Laurent par le pont de la Concorde pour ensuite emprunter le pont des Îles et la Voie Maritime de l'Île Notre-Dame. Une fois sous le pont Jacques-Cartier, à la cour de triage de l'Expo-Express de La Ronde, il retraversait le chenal Lemoyne, via le pont de l'Expo-Express.

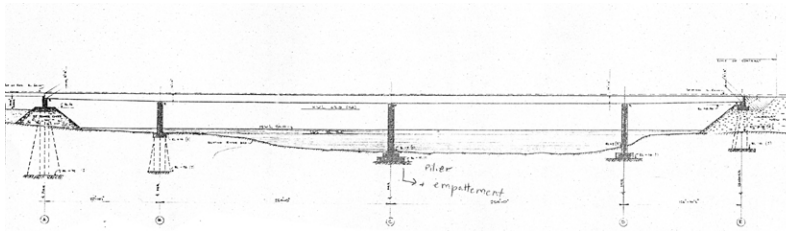


Fig. 2 Dessin du pont Expo-Express, Monti Lefebvre Lavoie Nadon (1965)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Le pont Expo-Express est l'un des témoins les moins documentés de l'Expo 67.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Les ingénieurs en structure responsables du pont de l'Expo-Express sont Monti Lefebvre Lavoie Nadon et associés. Cette firme sera également engagée dans la construction d'Habitat 67, un projet mené sous la direction de l'ingénieur Komendant. Leur travail est peu documenté.

Le pont n'ayant pas été bien documenté et n'ayant fait l'objet d'aucun commentaire à l'époque, il est difficile (sinon impossible) de porter un jugement, même bref, sur sa valeur documentaire et sa valeur pour l'histoire de l'architecture.

C. Intégrité

Objet :

Le pont n'est plus dans son état original. Les rampes d'accès ont été détruites. Les rails de l'ancien train Expo-Express ont été retirés et la passerelle est rouillée. Le pont a perdu toute intégrité.

Contexte :

Les modifications au contexte sont telles que celui-ci a perdu toute intégrité.

D. Authenticité

Objet :

L'Expo-Express n'existant plus, le pont a perdu sa fonction, et son authenticité.

Contexte :

La station de l'Expo-Express et son aménagement périphérique ont été démolis. Aujourd'hui, le pont donne sur un entrepôt.



Fig.3 Vue du Pont de l'Expo-Express de La Ronde (2004)



Fig.4 Vue sur le Pont de l'Expo-Express de La Ronde (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

JASMIN, Yves, *La Petite Histoire d'Expo 67*, Éditions Québec / Amérique, 1997.

KALIN, I, *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967*, Montréal, Direction des matériaux Ministère de l'Industrie et du Commerce, Ottawa, p. 314.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Vue aérienne du pont de l'Expo-Express de La Ronde et du pont Jacques-Cartier (1967)
Source : Archives Nationales du Québec.

Fig. 2 Dessin de Monti Lefebvre Lavoie Nadon du pont Expo-Express (1965)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives

Fig. 3 Vue sur le Pont de l'Expo-Express de La Ronde (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 4 Vue sur le Pont de l'Expo-Express de La Ronde (2004)
Source: Archives de la Ville de Montréal.

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Le Pont des îles

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Pont des îles

1.1 Nom usuel : Pont des îles

1.2 Adresse :

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Pont

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions :

dimensions de l'ouvrage : 688' x 94',

surface du tablier : 64,900 pi.ca

supports : 4 portées de 166'-4 1/2 "x 94' de largeur

1.7 Protection/statut : Inconnu

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle.

1.9 Propriétaire actuel :

Ville de Montréal

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Construire une structure permanente afin de relier l'île Sainte-Hélène à l'île Notre-Dame. L'ouvrage devait se situer dans la continuité du pont de la Concorde et devait permettre la circulation des piétons, des voitures et de l'Expo-Express de l'île Sainte-Hélène à l'île Notre-Dame. Le pont devait donc permettre l'aménagement de deux voies et un rail.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 1964

fin des travaux : décembre 1965

2.3 Concepteurs :

Ingénieur structure : Beaulieu, Trudeau & Associés (Montréal)

Architectes : Beaulieu-Lambert et Tremblay (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

Entrepreneur général : J.G. Fitzpatrick Company Limited (Montréal)

Ingénieurs conseils :

Infrastructure : Walsh (Canadian) Construction Company Limited

(Québec)

Superstructure: Canadian Bridge Division de Dosco Industries Limited

(Québec)



Fig.1 Vue sur le Pont des îles durant l'Expo 67 (1967)

2.5 Modifications significatives :

Depuis 1967

- Remplacement des garde-fous

- Remplacement de l'éclairage

- Aménagement d'une nouvelle rampe d'accès pour les automobilistes sur l'île Notre-Dame

1997

Réfections majeures :

- Reconstruction du tablier du pont (dû au danger

d'effondrement lié à l'augmentation de la circulation)

-Réfection de la structure du pont et pose d'une nouvelle couche d'asphalte

-Retrait des tirants

2.6 Usage actuel :

Pont pour véhicules automobiles

2.7 État physique actuel :

Les câbles des haubans qui retiennent le tablier avaient perdu de leur élasticité d'origine ce qui avait pour effet de soulever le tablier. Depuis, le tablier et la structure ont été refaits. Les câbles n'ont cependant pas été remplacés. Aussi, on observe à plusieurs endroits des traces de rouille (ex. sous le tablier) et des surfaces de béton décrépit. Une étude d'ingénieurs permettrait de connaître l'état réel de la structure.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Conçu dans le but de relier les deux îles, l'île Sainte-Hélène et l'île Notre-Dame, le pont des Îles se situe dans la continuité du pont de la Concorde. Il se distingue au loin par ses deux pylônes centraux en béton d'une hauteur de 102 pieds et son tablier en acier suspendu par des câbles d'acier. Constituée de deux travées de 345 pieds chacune et de trois allées, il assure la circulation des piétons, des voitures et de l'Expo-Express. Le pont, dégagé et ouvert, pouvait également servir de belvédère pour observer le site d'un point de vue plus élevé.

3.2 Construction :

Le pont des îles fut conçu comme structure permanente. La superstructure est constituée d'un tablier d'acier de 94 pieds de large reposant sur un pilier central en béton. Chacun des deux pylônes verticaux soutient les deux portées du tablier à l'aide de dix-huit câbles en acier. Les fondations du pilier central sont en béton armé. Elles sont ancrées 4 pieds dans la roche de fond (Kalin, 315). Une rampe d'accès formée de remblai relie le site de la Place des Nations au pont, à la jonction du pont de la Concorde et du pont des îles.

3.3 Contexte :

Situé entre l'île Sainte-Hélène et l'île Notre-Dame, dans la continuité du pont de la Concorde, ce pont constitue l'un des trois ponts qui traversent le chenal Lemoyne. Il permettait de relier deux stations de l'Expo-Express, soit celle de la Place des Nations à celle située près des Pavillons thématiques de l'Homme à l'œuvre sur l'île Notre-Dame.

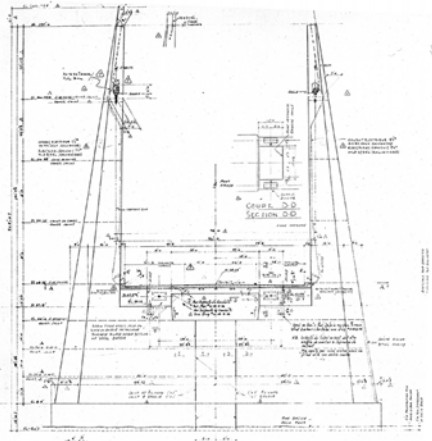


Fig.2 Élévation du pilier central (1964)



Fig.3 Vue aérienne du Pont des îles pendant l'Expo 67 (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Le pont est l'un des derniers témoins des infrastructures aménagées dans le cadre de l'Expo 67.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Le pont n'ayant pas été bien documenté et n'ayant pas fait vraiment l'objet de commentaires à l'époque, il est difficile de porter un jugement, même bref, sur sa valeur documentaire et sa valeur pour l'histoire de l'architecture.

C. Intégrité

Objet : Malgré les réfections majeures apportées en 1997, le pont est demeuré assez semblable (du moins au niveau structural) à ce qu'il était à l'époque de l'Expo.

Contexte :

Avec la disparition de l'Expo-Express (et la disparition des pavillons de l'Expo) le contexte d'origine a certes été grandement modifié. Mais l'inscription du pont dans son contexte physique a néanmoins conservé une grande intégrité.

D. Authenticité

Objet :

L'usage du pont a été grandement décuplé depuis l'installation du Casino de Montréal sur l'île Notre-Dame. À ce titre, il est difficile de ne pas lui reconnaître une réelle authenticité au niveau de sa fonction de lien routier privilégié entre l'île Sainte-Hélène et l'île Notre-Dame.

Contexte:

Si le pont est maintenant utilisé de façon intensive, grâce entre autres au succès du casino de Montréal, soulignons toutefois que cet usage a transformé le pont en voie de circulation rapide plutôt qu'en lieu de promenade. À ce titre, le contexte a beaucoup perdu de son authenticité.



Fig. 4 Vue sur le pont des Îles de la Place des Nations (2004)



Fig. 5 Vue aérienne du pont des Îles (vers 1988-1992)

5. Documentation

5.1 Références principales :

BROWN, Col.L.J, «Aménagement – État des Travaux», Rapport Général, Deuxième Réunion des Exposants Privés, 8 décembre 1965», Montréal, pp.16-18.

Rapport Général sur l'Exposition universelle de 1967, Tome III, Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, Montréal, pp.1677-1681.

Microfilms – Expo '67 Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine 7, référence 126, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Articles de journaux

«La réfection du pont des îles coûtera 1,8 millions de plus que prévu», *La Presse*, 3 septembre 1997, p.A6

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Vue sur le Pont des îles durant l'Expo 67 (1967)
Source: Archives de la Ville de Montréal

Fig. 2 Élévation du pilier central, dessin de Beaulieu, Trudeau & Associés (1964)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives

Fig. 3 Vue aérienne du Pont des îles durant l'Expo 67 (1967)
Source: Archives de la Ville de Montréal

Fig. 4 Vue sur le pont des Îles de la Place des Nations (2004)
Photo : C.Gallant & S. Mankowski

Fig. 5 Vue aérienne du Pont des Îles (vers 1988-1992)
Source : Service des Parcs, Ville de Montréal

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Service Bancaire Expo

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Service Bancaire Expo
(Canadian Imperial Bank of Commerce)

1.1 Nom usuel : Bureau Festival de la Santé

1.2 Adresse : Secteur île Sainte-Hélène

No du lot : 3200

Plan-repère : No 349

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Service

1.5 Particularité du bâtiment : Provisoire

1.6 Superficie et dimensions :

superficie : 4,980 pi.ca (68' x 14')

diamètre du polygone : 68' de face à face

1.7 Protection/statut : Secteur significatif à critères

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle.

1.9 Propriétaire actuel :

Ville de Montréal

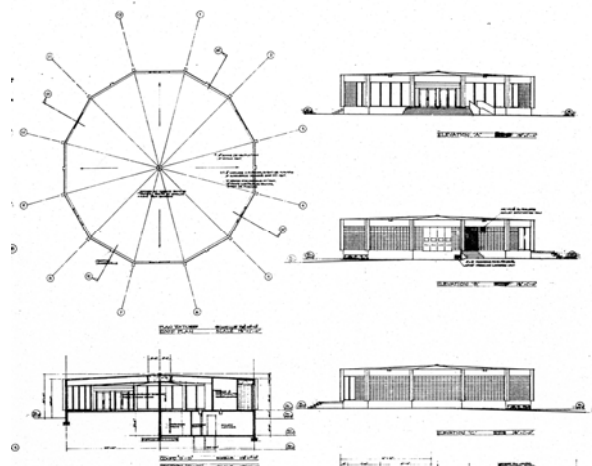


Fig. 1 Plan et élévations du Service Bancaire, île Verte (1966)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

Deux services bancaires devaient desservir le site de l'Expo 67, l'un sur l'île Notre-Dame, l'autre sur l'île Sainte-Hélène. Construit dans le cadre des aménagements pour l'Exposition universelle, le service bancaire de l'île Sainte-Hélène devait loger la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Ce bâtiment temporaire devait s'occuper à la fois des grosses finances et des services bancaires ordinaires pour le public de l'exposition, les concessionnaires et les exposants.

2.2 Dates importantes :

projet initié : décembre 1966

date d'adjudication du contrat : octobre 1966

fin des travaux : mars 1967

2.3 Concepteurs :

Marshall, Merrett, Stahl, Elliott & Mill, architectes (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs conseils structure : Spector, Barbacki, Forté & Associés

Ingénieur conseil mécanique : Keith Associés Ltd (Montréal)

Entrepreneur général : Rack Construction Ltd (Montréal)

2.5 Modifications significatives :

Depuis 1967

Réfections majeures :

- Remplacement des deux doubles portes vitrées
- Modifications des escaliers

Vers 1998

- Remplacement de la toiture.

2.6 Usage actuel :

Depuis huit ans, ce bâtiment est le siège de Festival de la Santé, organisme à but non lucratif qui organise des événements sportifs et familiaux.

2.7 État physique actuel :

Selon les observations effectuées in situ, le bâtiment semble en assez bon état. Toutefois, les panneaux de contreplaqué qui encadrent la porte ainsi que les colonnes de bois sont usés. Le bois est humide et s'écaille. La base des murs extérieurs en parpaing est également usée.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Ce petit bâtiment circulaire d'une grande simplicité architecturale, un polygone à 12 côtés, ne fait qu'un étage de haut, soit un rez-de-chaussée. Il ressemble à un carrousel. Le bâtiment a aussi un sous-sol, qui n'occupe qu'un quart de la surface total. La façade circulaire du rez-de-chaussée comprend une partie transparente, en verre, et une partie opaque, en blocs de béton. Derrière les baies vitrées du rez-de-chaussée se trouve l'espace public, avec une entrée principale donnant directement sur le service bancaire. Derrière les murs de bloc de béton se trouvent des espaces privés : une salle de conférence, une salle des machines et un centre de courrier avec une porte de service. La finition intérieure est sommaire. Au sous-sol, on trouve le boudoir des femmes, la salle de repos, les toilettes hommes et femmes et les services techniques, reliés au rez-de-chaussée par l'escalier central.

3.2 Construction :

Ce bâtiment, par son caractère provisoire, fut construit avec des matériaux bon marché comme le parpaing et le bois. La fondation repose sur des semelles évasées. La structure principale est en béton armé, et pour le sous-sol et pour le rez-de-chaussée, les murs sont en bloc de béton parpaing, en contre-plaqué peint. Les grandes baies vitrées ont des châssis de bois peint. Un solin de tôle d'acier galvanisé fait le raccord entre la toiture et le mur. La toiture de type multicouche repose sur un planchéage en bois. À l'intérieur, le béton est apparent et les poutres radiales convergent vers le centre du bâtiment. Le mur extérieur a la particularité d'être texturé : la disposition des parpaings blancs crée en effet des motifs rythmés qui contraste avec les baies vitrées.

3.3 Contexte :

Le Service Bancaire Expo fut conçu pour héberger temporairement la Banque Canadienne Impériale de Commerce, l'une des deux banques qui desservait l'exposition. L'île Notre-Dame abritait un autre pavillon de forme circulaire, le service bancaire de la Caisse Populaire Desjardins. Situé à côté du Pavillon de la Corée et à proximité du métro Jean-Drapeau et de la Passerelle du cosmos, la BCIC avait une bonne visibilité et un accès facile. Des arbres, des parterres de fleurs, un petit bosquet de pins, donnaient à l'aménagement extérieur du service bancaire non seulement une allure de paysage ancien (existant), mais aussi de tranquillité et d'unité.

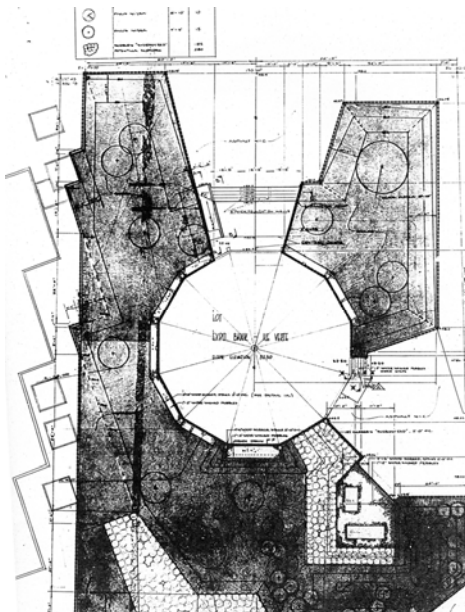


Fig. 2 Plan du Service Bancaire et son aménagement paysager (1966)



Fig. 3 Dessin de la Caisse Populaire Desjardins sur l'île Notre-Dame, l'un des deux services bancaires (1967).



Fig. 4 Vue aérienne du service bancaire sur l'île Sainte-Hélène (1967).

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Le bâtiment est un des rares témoins de l'Exposition universelle. Ce bâtiment, pourtant de bonne facture architecturale, est tombé et resté dans l'oubli.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Cet ensemble ne constitue pas une grande nouveauté architecturale. Cependant, deux éléments retiennent notre attention : la simplicité de la forme circulaire et l'originalité expressive et esthétique du traitement de la façade en parpaings. La firme montréalaise Marshall, Merrett, Stahl, Elliott & Mill concevra ce petit bâtiment un an après la construction du McIntyre Medical Sciences Building de l'Université McGill, tour de béton de seize étages de forme circulaire composée de deux rangées concentriques de colonnes reliées entre elles par des poutres radiales. Il est situé sur la pente sud du mont Royal, le long de l'avenue des Pins près du campus de l'Université McGill. Les architectes optèrent pour un plan circulaire afin de répondre au programme très complexe de ce bâtiment médical. Dans le cas du service bancaire, ce choix se justifie moins. Cependant, la forme du cercle est invitante et reste discrète dans le paysage.

C. Intégrité

Objet : Vu de l'extérieur, le Service bancaire semble avoir gardé son intégrité. Outre quelques modifications, le bâtiment n'a pas subi de rénovations majeures au cours des dernières décennies. Le côté du polygone qui logeait les portes d'entrées principales a été modifié. Les baies vitrées sont intactes.

Contexte : Si le contexte général du site a été totalement modifié, le contexte spécifique dans lequel s'insère le bâtiment a néanmoins conservé certaines des caractéristiques de l'aménagement paysager de 1967. Notons à ce sujet qu'un bosquet de pins d'origine encadre l'arrière du bâtiment.

D. Authenticité

Objet : Outre les changements effectués au niveau de la façade, l'authenticité du bâtiment n'est pas en péril. Aucune des modifications de la façade n'altèrent profondément le bâtiment. Les murs conservent leur aspect texturé originel et la forme circulaire est inchangée. À l'intérieur, le plafond est d'époque. Les cloisons entre chaque bureau sont basses, et il n'y a pas de faux plafonds, excepté pour le bureau du directeur et celui de son adjointe. Ainsi, on peut toujours voir au plafond la structure porteuse de béton en forme d'étoile et le planchéage de lattes de bois. De plus, malgré que sa fonction première ne soit plus le même, son usage est aujourd'hui semblable à celui d'origine.

Contexte: Le contexte a perdu son authenticité.



Fig. 5 Service Bancaire, île Sainte-Hélène (2004)



Fig. 6 L'arrière du Service Bancaire (2004)



Fig. 7 Vue du plafond (2005)

5. Documentation

5.1 Références principales :

« Économie et souplesse d'utilisation : le centre scientifique McIntyre », *BAT*, vol.40, no.2, février 1965, pp. 27-31

Expo 67 – Guide Officiel, Montréal, Les Éditions McLean-Hunter, 1967.

« Exposition Universelle et Internationale de 1967 », Rapport Général –Expo 67, Tome I, 1967, pp..

Rapport Général sur l'Exposition Universelle de 1967, Tome III, Présenté par La Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, Montréal, pp.1775-1776

« The McIntyre Medical Sciences Centre », *ABC*, vol.20, no. 234, octobre 1965, pp.36-43.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Plan et élévations du Service Bancaire, île Verte (1966)

Source : Archives de la Ville de Montréal

Fig. 2 Plan du Service Bancaire et son aménagement paysager (1966)

Source : Archives de la Ville de Montréal.

Fig. 3 Dessin d'un des deux services bancaires, Caisse Populaire Desjardin sur l'île Notre-Dame (1967)

Source : *Expo 67 – Guide Officiel*, 1967.

Fig. 4 Vue aérienne du service bancaire sur l'île Sainte-Hélène (1967)

Source : Archives de la Ville de Montréal

Fig. 5 Service Bancaire, île Sainte-Hélène (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 6 Service Bancaire, vue du sous-bois (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 7 Vue du plafond (2005)

Photo : P. Axelsen

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Station de métro île Sainte-Hélène

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Métro Île Sainte-Hélène
1.1 Nom usuel : Métro Jean-Drapeau (depuis 2001)
1.2 Adresse : Secteur île Sainte-Hélène
 Plan-repère : N° 343
 170, rue Sainte-Hélène (Parc Jean-Drapeau)
1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Station de métro
1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions :
 Largeur dans la station : 44 pieds
 Largeur dans le tunnel : 23 pieds
 Profondeur du quai au sol : 15 pieds (4,6 m)

1.7 Protection/statut : Secteur significatif à critères

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :
 Conseil municipal
 Ville de Montréal (Bureau du Métro).

1.9 Propriétaire actuel :
 Société de transport de Montréal
 Ville de Montréal

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : En 1963, le Conseil municipal de Montréal prend la décision de mettre la ligne n° 4 (ligne jaune) du réseau en chantier en vue de relier le centre-ville à Longueuil avec un arrêt à l'île Sainte-Hélène. La station de métro île Sainte-Hélène devait être suffisamment grande et efficace pour permettre le transport de 60 000 personnes par heure. Cette station de métro devait être située au cœur d'un des plus importants secteurs de l'Expo 67. Tel qu'il avait été décidé par le Comité exécutif de la Ville de Montréal, chaque station du réseau devait avoir une architecture différente et un cachet particulier.

2.2 Dates importantes :
projet initié : août 1963
fin des travaux : février 1967
inauguration officielle de la ligne n° 4 : avril 1967

2.3 Concepteurs :
 Architecte : Jean Dumontier, STM (Montréal)
 Artiste : Jean Dumontier (quatre murales en béton texturé)

2.4 Autres spécialistes :
Architectes et ingénieurs : Service d'Urbanisme de la Ville de Montréal
 -Ingénieur en chef : Lucien L'Allier
 -Ingénieur en chef adjoint : Gérard Gascon
 -Ingénieur structure : E.Stefanescu & A.Samikian
 -Entrepreneur : B.G.L. Construction



Fig.1 Vue de l'intérieur de la station de métro Île Sainte-Hélène pendant Expo 67 (1967)

2.5 Modifications significatives :

Depuis 1967

Très peu de modifications, mis à part l'entretien normal.
 - Enlèvement des abreuvoirs
 - Ajout de panneaux publicitaires.
 - Ajout d'une toiture de métal (cuivre).

Vers 1982

Réaménagement de l'entrée du métro (projet d'embellissement des abords de la station : excavation, plantations, démolition de l'ancien kiosque et de la guérite, déplacement des clôtures).

Vers 2003

Ajout d'une plaque de verre sur les ouvertures cylindriques percées dans les auvents des portails extérieurs.

2.6 Usage actuel : Station de métro

2.7 État physique actuel :

Dans l'ensemble, la station est en bon état. Toutefois, on observe des tâches d'efflorescences sur les parois de béton du plafond, un effritement du béton sur certaines surfaces, et des infiltrations d'eau. La présence de l'eau suggère la corrosion au niveau de l'armature d'acier, ce qui ne fera qu'aggraver la dégradation du béton. En général, l'entretien est assuré dans un respect de l'œuvre original.

3. Description

3.1 Description synthèse :

En août 1963, en prévision de l'Expo 67, le Conseil municipal de Montréal adopte le projet de créer une ligne de métro (la ligne jaune) reliant la Ville de Montréal à la rive Sud du fleuve en passant sous le fleuve Saint Laurent et s'arrêtant à l'île Sainte-Hélène. La station de métro Île Sainte-Hélène est la seule qui dessert le site de l'Expo 67. Elle devait permettre la circulation rapide et efficace d'une grande quantité de passagers. Vu de côté, l'édicule de forme trapézoïdale est en béton et en verre. Les portails de l'édicule sont très visibles et invitants. Les pentes bien définies de l'intérieur des escaliers de la station créent un effet d'entonnoir. Les poutres massives de béton suivent la pente des escaliers, comme pour indiquer la direction des quais. À l'intérieur, le béton a été laissé à l'état brut. L'aspect monolithique est brisé par une série de motifs incrustés. Les murs intérieurs ont été traités avec un jeu d'alternance de motifs quadrillés, de surfaces lisses et de surfaces cannelées. Le plafond des portails de béton est allégé par des ouvertures cylindriques qui reprennent visuellement la forme de l'éclairage intérieur, également cylindrique. Au niveau des deux quais, les murs sont revêtus de ciment rugueux et marqué de stries alternées de couleur ocre et grise. L'architecte a composé quatre bas-reliefs en béton qui représentent Atlas portant la terre sur ses épaules. Les bas-relief sont de couleur ocre-orange.

Les quatre escaliers de la station découpent le plan au sol en un espace cruciforme où il est facile de distinguer les sorties des accès aux quais. Il n'y a pas d'escaliers mécaniques. L'intérieur de l'édicule vitré est traité comme un hall ou point de rencontre. Au niveau des quais, de grandes aires d'attente, plus importantes que dans les autres stations, sont équipées de bancs, de toilettes et d'abreuvoirs. Afin de faciliter la circulation, de nombreux éléments, notamment l'éclairage, la signalisation et les murets, indiquent aux passagers la direction de la sortie.

3.2 Construction :

La construction de la station de métro Île Sainte-Hélène s'est faite de 1963 à 1967. La station de métro est un bâtiment permanent. Le bâtiment est entièrement de béton armé. Tout l'ensemble est laissé à l'état brut, de sa toiture à son ossature massive apparente jusqu'aux finis des murs.

3.3 Contexte :

Le bâtiment est situé sur l'île Sainte-Hélène, non loin du pavillon des États-Unis. Face à la station de métro, une large esplanade est encerclée par la voie élevée du Minirail. L'aménagement paysager est sobre, mis à part quelques larges pelouses talutées le long du Minirail.



Fig. 2 Vue aérienne de la station Sainte-Hélène (1967)



Fig. 3 Entrée de la station de métro Sainte-Hélène (1967)



Fig. 4 Entrée principale du métro Jean-Drapeau (2004)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

D'une certaine manière, on peut formuler l'hypothèse que la construction du métro de Montréal doit beaucoup à l'Expo 67. Les échéances de l'Expo ayant en effet beaucoup accéléré le cours des divers projets d'urbanisme. Comme l'indique Yves Jasmin, le métro devait être opérationnel dès 1966. De plus, la ligne no 4 (ligne jaune) passant sous le fleuve, qui n'était pas prévue à l'origine, devint soudainement une priorité.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

La station Île Sainte-Hélène (maintenant Jean-Drapeau) est un bon exemple d'architecture fonctionnaliste où la forme vise à exprimer directement son usage. Cette station étant la seule desservant le site de l'Expo 67, elle devait permettre la circulation rapide et efficace d'énormes affluences de passagers (60,000 passagers à l'heure). Son parti architectural a le mérite d'avoir répondu à cette demande. C'était d'ailleurs la seule station à Montréal munie d'aires d'attente, de salle de bain, et d'abreuvoirs.

Au niveau technique, l'architecte a très bien tiré parti des qualités expressives du béton. Matière première du bâtiment, le béton a été travaillé jusque dans les moindres détails.

L'originalité expressive et esthétique du bâtiment découle du langage architectural qui articule clairement les éléments structurels et fonctionnels. Elle découle également du lien étroit qui a été établi entre l'architecture et l'art grâce aux murales qui contribuent à la dynamique de l'ensemble de l'espace. Les murales rappellent le thème « Terre des Hommes » de l'Expo '67.

Le réseau du métro a profité des expériences et expertises européennes diverses. Comme l'expliquent Bronson et Malo « le métro de Montréal, en 1967, était une œuvre entièrement originale, un hybride de technologie française implanté dans un sol nord-américain, insufflé de la nouvelle réflexion québécoise moderne. Son avant-gardisme technologique se reflétait sur l'aménagement créatif et inventif de ses espaces sous-terrains » (1999, p.11). Au niveau artistique, le métro de Montréal s'inspire de l'expérience de l'intégration des arts de Stockholm. Cet apport fut décisif puisque l'intégration de l'art à l'architecture a contribué à la diversification des stations. Selon France Vanlaethem, « sa principale originalité est de nature architecturale puisque délibérément moderne, le traitement des stations n'est pas uniforme, mais diversifié, un principe qui serait appliqué par la suite dans d'autres villes, telle Bruxelles » (Vanlaethem, 1995). Chaque station du métro fut en effet confiée à un architecte et un artiste différent.

Il va de soi que le métro a eu des répercussions majeures sur la société urbaine à tous les niveaux. Plus qu'un simple réseau de communication, il est un lieu public important. Il propose un mode de communication constant et continu à travers la ville, jouant ainsi le rôle d'élément structurant d'une nouvelle vitalité urbaine.

Nous savons peu de choses de l'œuvre de l'architecte Jean Dumontier, auteur de la station Île Sainte-Hélène. Notons cependant qu'il fut en charge de la conception de la station de métro Longueuil. Notons également qu'en tant qu'architecte à la Société de Transport de Montréal, il avait un rôle de coordinateur et de surveillance des experts engagés dans la construction des stations.

C. Intégrité

Objet :

La station de métro Jean-Drapeau a subi quelques rénovations ponctuelles au cours des dernières décennies. Mais dans l'ensemble, son intégrité n'a pas été altérée.

Contexte :

L'entrée du métro et ses alentours ont été réaménagés vers 1992. L'intégrité physique du contexte a donc été largement modifiée.

D. Authenticité

Objet :

La station de métro Jean-Drapeau a conservé son authenticité. Bien que la station soit moins achalandée que pendant l'Expo, son usage est cependant demeuré le même.

Contexte :

L'Expo 67 n'est plus. Mais le contexte de la station comme entrée sur le site de l'Île Sainte-Hélène – maintenant devenue un parc récréatif – est demeuré essentiellement le même.



Fig.5 Murales de Jean Dumontier (2004)



Fig.6 Vue extérieure de la station Jean-Drapeau (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

BEAUDIN, Dominique, «Le Métro de Montréal – en Photos et en Prose», Éditions de L'Action Nationale, 1967, p.1-17.

BRONSON, Susan, et MALO, Gabriel, « Conservation du patrimoine du métro de Montréal », projet de recherche, UdeM, décembre 1999, p.11.

CLAIROUX, Benoît, *Le métro de Montréal 35 ans déjà*, Montréal, Éditions Hurtubise Ltée, 2001, p.160.

ORGEIX, Émilie, «Le métro, un rêve magnifique», *Continuité*, no. 53, printemps 1992, pp.14-18.

VANLAETHEM, France, «La Station de métro Peel dans le centre-ville de Montréal», *Docomomo Québec*, bulletin no.8, automne 1995.

«Station Jean-Drapeau», site Internet : www.metrodemontreal.com/yellow/jeandrapeau/index-f.html

«Manuel d'information», Service d'Information d'Expo 67, Montréal, avril 1966, p.91.

«Montréal 67», Ville de Montréal, no.1, vol.4, janvier 1967, pp. 27-29.

«Aménagement de la station de métro», Correspondance entre le Service des Travaux publics et l'A.MA.RC, 26 mars 1982.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Vue de l'intérieur du métro Jean-Drapeau pendant Expo 67 (1967)
Source: «Montréal 67», Ville de Montréal, no.1, vol.4, janvier 1967, p. 27.

Fig. 2 Vue aérienne de la station Sainte-Hélène (1967)
Source: *Graphis*, no.132, p.334.

Fig. 3 Entrée de la station Sainte-Hélène (1967)
Source: «Montréal 67», Ville de Montréal, no.1, vol.4, janvier 1967, p. 28.

Fig. 4 Entrée principale du métro Jean-Drapeau (2004)
Photo : C.Gallant et S. Mankowski.

Fig. 5 Murales de Jean Dumontier (2004)
Source : «L'Art dans le Métro», Archives de la STM, (<http://stcum.qc.ca/metro/art/>)

Fig. 6 Vue extérieure de la station de métro Jean-Drapeau (2004)
Photo : C.Gallant et S. Mankowski.

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Phare du Cosmos d'Yves Trudeau

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Phare du Cosmos

1.1 Nom usuel : Phare du Cosmos

1.2 Adresse : Secteur : Île Sainte-Hélène

Plan-repère : N° 324

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Sculpture

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions : Hauteur x largeur : (9,3 m x 2,8 m)

1.7 Protection/statut : Inconnu

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle.

1.9 Propriétaire actuel :

Acquis par la ville de Montréal en 1976.

(La sculpture fut achetée à la fin de l'Expo par la maison Seagram.

Celle-ci en fit don à l'Université Saint-Dunstan de l'Île-du-Prince-Édouard, qui l'a redonné à la ville de Montréal en 1976.)



Fig. 1 Vue sur le Phare du Cosmos (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Sculpture monumentale pour orner la place de l'Univers commanditée par la ville de Westmount.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 1965

fin des travaux : 1967

2.3 Concepteurs :

Yves Trudeau, sculpteur (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

2.5 Modifications significatives :

1991

Restauration de la sculpture par la firme Henri Fontaine Ltée., travaux menés sous la supervision de l'artiste.

2.6 Usage actuel :

Sculpture

2.7 État physique actuel :

La restauration de 1991 a permis de consolider la structure métallique. Lors de notre visite in situ, le mécanisme de rotation et l'équipement audio ne fonctionnaient pas.

3. Description

3.1 Description synthèse : Le Phare du Cosmos est une oeuvre cinétique et sonore de 9,30 mètres de haut et de couleur bleu. L'artiste la caractérise plutôt comme une œuvre mécanique. D'une division tripartite, la sculpture possède une base composée de quatre jambages surmontés de sections superposées mobiles. La partie intermédiaire tourne dans le sens d'une montre. Elle fait un tour complet par minute. La partie supérieure tourne dans le sens inverse de la partie médiane. Comme l'explique Yves Trudeau, cette dernière partie parcourt « 300 degrés d'un cercle et revient vers sa position première avec un glissement qui fait que le point de départ et le point de retour ne sont jamais les mêmes » (Entrevue, 1970, 2). Ce mécanisme particulier permet à l'œuvre d'avoir une configuration différente à tout moment de la journée. La bande sonore émet des « bruits cosmiques » (*La Presse*, 25 avril 1967) sous la voûte des jambages. Les parois de la sculpture sont incrustées de motifs géométriques, de mécaniques et de figures anthropomorphes ce qui donne à l'ensemble une allure de personnage ou de robot de roman de science-fiction.

3.2 Construction :

Cette sculpture est réalisée en feuilles d'acier que l'artiste a taillées, soudées et ensuite peintes en bleu.

3.3 Contexte :

Installée sur la place de l'Univers, commandité par la ville de Westmount, le Phare du Cosmos est situé à proximité de trois pavillons dont le thème général est « l'Homme interroge l'Univers ». Ce thème se divise en quatre sous-thèmes : L'homme et la vie, L'homme, la planète et l'espace, L'homme et les régions polaires, L'homme et la mer. Le sculpteur exprime le thème dans une œuvre joignant l'anthropomorphisme, le mouvement et les effets sonores dans une symbiose toute nouvelle exprimant la quatrième dimension (qu'est le mouvement et que l'espace-temps n'en est que l'expression). En outre, l'artiste respecte le thème de son secteur d'implantation.



Fig. 2 Vue sur le Phare du Cosmos pendant l'Expo (1967)



Fig. 3 Vue sur le Phare du Cosmos sur son site actuel (2004)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Cette œuvre, créée de toutes pièces pour l'Expo 67 pour orner la place de l'Univers, est une commande de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967. Elle témoigne de l'effervescence intellectuelle de l'époque pour les architectes et les artistes qui expérimentaient de nouvelles avenues artistiques.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Œuvre charnière dans la production de l'artiste, le Phare du Cosmos est la dernière d'une série de sculptures verticales et anthropomorphiques « Des fers et bois », telles que La Citadelle lunaire de 1960, Œdipe 1 (1965) et la sculpture Le Cosmonaute (1965). Le Phare du Cosmos atteint le summum d'expérimentation avec l'intégration du mouvement et de bandes sonores dans la sculpture même. Après le Phare, l'artiste amorcera une nouvelle série intitulée « Mur fermé et ouvert » faite de multiples surfaces pliées dans différentes directions comme en témoigne le Monument à Alphonse Desjardins (Fig. 4) qui ornait la façade du Complexe Desjardins.

Soulignons qu'Yves Trudeau a travaillé comme professeur à l'école des beaux-arts pendant les années 1960, puis à l'Université du Québec à Montréal. Il fut président-fondateur de l'Association des sculpteurs du Québec, qu'il présida pendant neuf ans.

C. Intégrité

Objet : La sculpture est très bien conservée, sauf pour le mécanisme de rotation et les bandes sonores qui n'existent plus. La restauration de 1991 a en effet permis une consolidation de la sculpture dans sa dimension physique et matérielle.

Contexte : Le nouvel environnement de l'œuvre est complètement différent de celui de l'époque. D'une place minérale à la croisée de plusieurs pavillons de l'Expo en 1967, elle se trouve actuellement sur une butte « renaturalisée » issue du plan d'aménagement de 1989 -1990.

D. Authenticité

Objet : La différence entre l'œuvre originale et celle d'aujourd'hui, notamment l'absence des éléments cinétiques et sonores, affecte grandement le sens de l'œuvre. La sculpture sans le mouvement, qui personnifiait la quatrième dimension, rompt avec sa signification intrinsèque. Ces derniers points nous empêchent de considérer l'œuvre de Trudeau comme étant réellement authentique.

Contexte : À l'origine, cette œuvre cinétique avait été créée spécialement en fonction d'un site bien particulier. Avec la disparition de cet environnement d'origine qui possédait une dimension proprement urbaine, le contexte dans lequel l'œuvre s'inscrit a perdu toute son authenticité.



Fig. 4 Monument à Alphonse Desjardins (1975)



Fig. 5 Le Phare du Cosmos en atelier (1965-1967)

5. Documentation

5.1 Références principales :

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.

ROUSSAN, Jacques de, *Yves Trudeau / œuvres 1959-1985*, Laprairie, Éditions Broquet inc., 1989, 102 p., ill.

Base de données du site Internet Arttexte : <http://www.arttexte.ca>.

Base de données du site internet du Service de la culture de la ville de Montréal section Art public :
<http://www2.ville.montreal.qc.ca/culture/collect/cosmos.htm>

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Guide officiel*, Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..

Entrevue d'Yves Trudeau par André Marchand, *Bulletin du Musée du Québec*, Québec, n° 15, septembre 1970, 5 p.

Montréal Exposition Universelle et Internationale, 1967, L'album-mémorial de l'Exposition universelle et internationale de première catégorie tenue à Montréal du 27 avril au 29 octobre 1967, Toronto, Nelson, 1968.

Articles de journaux

« 38 sculpteurs canadiens travailleront pour l'Expo », *Métro-Express*, 5 janvier 1966.

« Une sculpture de Trudeau », *La Presse*, 25 avril 1967.

« Seagram acquiert les œuvres de vingt sculpteurs canadiens », *La Presse*, 1^{er} mai 1967.

« Trudeau Creation », *The Gazette*, 6 mai 1967.

ROBILLARD, Yves, « Flâneurs de l'Expo, vous ne verrez pas la sculpture canadienne à son meilleur ! », *La Presse*, 27 mai 1967.

FAVREAU, Mariane, « Sculptures en deuil », *La Presse*, 26 juillet 1969.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Vue sur le Phare du cosmos (1967)

Source : http://expo67.ncf.ca/expo_sculpture_trudeau.html

Fig 2 Vue sur le Phare du Cosmos durant l'Expo 67 (1967)

Source : *Yves Trudeau / œuvres 1959-1985*, 1989, p. 20.

Fig. 3 Vue sur le Phare du Cosmos sur son site actuel (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski .

Fig. 4 Monument à Alphonse Desjardins (1975)

Source : *Yves Trudeau / œuvres 1959-1985*, 1989, p. 84.

Fig. 5 Le Phare du Cosmos en atelier (1965-1967)

Source : *Yves Trudeau / œuvres 1959-1985*, 1989, p. 85.

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

L'Homme d'Alexander Calder

1. Identification

1.0 Nom d'origine : L'Homme

1.1 Nom usuel : L'Homme

1.2 Adresse : Secteur Île Sainte-Hélène

N° du Lot : 3015

Plan-repère : N° 308

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Sculpture

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions : 21,3 mètres de hauteur et 22 mètres de longueur. Poids de 40.00 tonnes métriques.

1.7 Protection/statut : Secteur significatif à critères

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) : International Nickel Company of Canada Limited, Sudbury, Ontario.

1.9 Propriétaire actuel : Lors de l'inauguration de la sculpture, le 17 mai 1967, il est convenu que le propriétaire, l'International Nickel Company of Canada Limited, donne l'œuvre à la Ville de Montréal dès la fin de l'Expo 67 (30 octobre 1967) avec droit de propriété.

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Création d'une sculpture monumentale pour orner la place International Nickel située entre la station Place des Nations de l'Expo-Express et le pavillon Scandinave. Selon le désir des commanditaires, la sculpture sera réalisée en acier inoxydable sous un aspect brut, sans polissage ni revêtement polychrome, pour qu'elle ait l'apparence de nickel, le matériau que commercialisait la compagnie commanditaire de l'œuvre.

2.2 Dates importantes :

projet initié :

-Août 1966 : signature de l'entente entre le sculpteur et l'International Nickel Company of Canada; création d'une maquette de quatre mètres et test de résistance aux vents dans une soufflerie.

-Fin janvier 1967 : montage de l'œuvre aux Établissements Biéumont en France.

-Avril 1967 : démontage et transport par bateau dans douze caisses de bois et remontée à la place International Nickel.

fin des travaux : 17 mai 1967 (Inauguration de l'œuvre).

2.3 Concepteurs :

Alexander Calder, sculpteur (Lawnton, Pennsylvanie)

2.4 Autres spécialistes :

Conception de la place International Nickel : Project Planning Associates, architectes paysagistes (Montréal)

Fabrication de l'œuvre : Les Établissements Biéumont (Tours, France)

Structure : Surveyer, Nenniger & Chenevert Inc.

Entrepreneur général : Secant Construction Company Limited (Montréal)



Fig. 1 Vue sur la sculpture L'Homme pendant l'Expo 67 (1967)

2.5 Modifications significatives :

1967

Les premières interventions furent réalisées dès que l'œuvre arriva par bateau à Montréal. On constata que le métal avait été attaqué par l'air salin (lors de la traversée de l'atlantique) et que des taches brunâtres apparurent sur le métal. On nettoya l'œuvre au jet de sable, ce qui donna à l'œuvre le teint mat que l'on connaît actuellement.

1991

Le stable est déménagé, en un seul morceau, et installé sur un nouveau site, le belvédère du parc des Îles qui fait face à la ville de Montréal. Les travaux sont effectués par la firme Normand Fallon inc.

1992

Travaux de nettoyage :

- traitement à base d'acide phosphorique, dégraissant, agent mouillant et inhibiteur, à des concentrations variables
- application suivie d'un rinçage à l'eau sous pression (Boivin, 1997, p. 2 et 12)

2.6 Usage actuel : Sculpture

2.7 État physique actuel : Suite aux travaux de nettoyage effectués en 1992, l'œuvre semble en bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse : Sculpture monumentale faite de cinq arches en acier inoxydable qui se chevauchent. Les arches sont surmontées de trois disques et de deux pointes. L'ensemble s'appuie sur six jambages, et toute la structure est renforcée par des éléments raidisseurs sous forme de nervure perpendiculaire aux feuilles d'acier. L'œuvre, laissée à nu et sans aucun polissage, possède une texture ressemblant au nickel. Elle servait ainsi de vitrine publicitaire, mettant en valeur le matériau que commercialisait la compagnie *International Nickel Company of Canada Limited*.

3.2 Construction : La sculpture de Calder est réalisée en France dans les Établissements Biéumont, à Tours. Le sculpteur construisit tout d'abord une maquette, haute de 4 mètres, afin de tester, dans une soufflerie, la résistance de la structure aux vents. L'œuvre finale est constituée de feuilles rectangulaires d'aciers inoxydables (qualité supérieure 316L) d'épaisseur variant de 8 à 12 mm, assemblées par une série de boulons formant un quadrillage vertical et horizontal. Le tout est stabilisé par des raidisseurs venant sous la forme de nervures métalliques en saillies, perpendiculaire aux feuilles métalliques, qui augmentent la solidité de la composition. Les feuilles d'acier proviennent de la compagnie Atlas Steels Co. of Canada.

3.3 Contexte : Pendant l'Expo 67, l'œuvre était installée sur l'esplanade de la place Internationale Nickel. D'une superficie de 1 000 mètres carrés, cette place était située sur la pointe sud-ouest de l'île Sainte-Hélène, à proximité de la station Place des Nations de l'Expo-Express et du pavillon de la Scandinavie. La rampe d'accès du pont de la Concorde permettait une vue en plongée sur la sculpture. Cette place était composée d'une vaste esplanade surélevée de quelques marches avec un revêtement au sol fait de dalles de béton. Un espace en sous-sol était aménagé sous la place.



Fig. 2 Vue sur l'esplanade de la place Internationale Nickel (1967)



Fig.3 Vue aérienne de la place Internationale Nickel et de L'Homme de Calder (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

L'œuvre a été créée spécifiquement pour l'Exposition universelle de 1967. Considérée comme l'une des sculptures les plus importantes du patrimoine montréalais et une œuvre maîtresse de la collection d'art public de la Ville de Montréal, elle fut commandée à Alexander Calder par la compagnie International Nickel Company of Canada en vue d'être installée sur une place aménagée sur l'île Sainte-Hélène, et portant le nom de la compagnie commanditaire. La sculpture a été conçue dans l'esprit du thème de l'Exposition : Terre des Hommes. Dès la présentation de la maquette en conférence de presse le 10 juin 1966, le représentant de l'International Nickel du Canada, M. Clark, a exprimé le désir d'offrir la sculpture à la ville de Montréal à la fin de l'Expo. Elle fut par ailleurs inaugurée le 17 mai 1967, le jour du 325^e anniversaire de la fondation de Montréal. Ces divers événements ont créé un lien indéfectible entre l'œuvre et Montréal.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Deuxième plus grand stable de l'artiste (le premier est à Mexico), elle s'inscrit dans sa production comme une œuvre singulière par sa dimension, son aspect brut, et sa vérité structurelle. Traitée sans aucun revêtement ni polissage, cette œuvre est unique dans la série des stables polychromes que l'artiste réalise durant les années 1950 et 1960.

Alexander Calder (1898-1976) est un artiste-sculpteur américain éminent. Diplômé en ingénierie de la «Stevens Institute of Technology, Hoboken», il acquit une réputation internationale. Il décerne en 1952 le Grand Prix de sculpture de la Biennale de Venise. Créateur de sculptures "mobiles"; et stable soit de "stables", il exposa principalement en France et aux États-Unis, tels qu'au Musée d'Art Moderne de New York en 1943 ou au Musée Guggenheim en 1964.

C. Intégrité

Objet : Depuis son installation sur le site de l'Expo, le stable n'a fait l'objet d'aucune modification majeure hormis. Malgré les travaux de nettoyage effectués en 1992, nous pouvons considérer que l'état actuel de l'œuvre est assez semblable à celui d'origine.

Contexte : L'Homme (1967) d'Alexander Calder, stable créé pour l'Expo 67, était initialement installé sur la pointe sud-ouest de l'île Sainte-Hélène. Pour une série de raisons, l'œuvre fut déménagée en 1992 sur un nouvel emplacement situé du côté nord-ouest de l'île, soit un belvédère dominant le centre-ville de Montréal. Quoique la sculpture demeure sur l'ancien site de l'Expo, sa relocalisation sur une place de style pittoresque qui ne s'harmonise pas avec l'œuvre modifie un peu l'intégrité de son contexte originel. Toutefois, notons que sur son nouveau site, la sculpture a préservé son rôle phare et signalétique, soit celui de repère et de grande visibilité à partir du Vieux-Montréal.

D. Authenticité

Objet : L'œuvre n'ayant pas subi de modifications majeures, elle demeure représentative de l'intention originale de l'artiste de réaliser une œuvre à l'aspect brut portant aussi les traces ostentatoires de la main de l'homme, et mettant en valeur la matérialité de ses formes dans l'espace. L'œuvre se bonifie encore aujourd'hui, la patine s'embellissant avec l'effet du temps.

Contexte : Le déplacement du stable en 1992 ne modifia pas significativement l'authenticité contextuelle de l'œuvre. De la place originale, ouverte sur les quatre côtés pour représenter l'universalité de l'espace public, elle se trouve maintenant sur une nouvelle place circonscrite par un petit muret. Quoique moins universel, ce nouveau contexte rend l'œuvre toujours très accessible au public, et lui permet d'avoir une relation avec la ville et le site grâce à des vues cadrées par les arches. Ainsi si la place publique a perdu de son caractère universel, le nouvel emplacement permet toujours à l'œuvre d'établir un rapport à son contexte préservant ainsi sa vocation initiale.

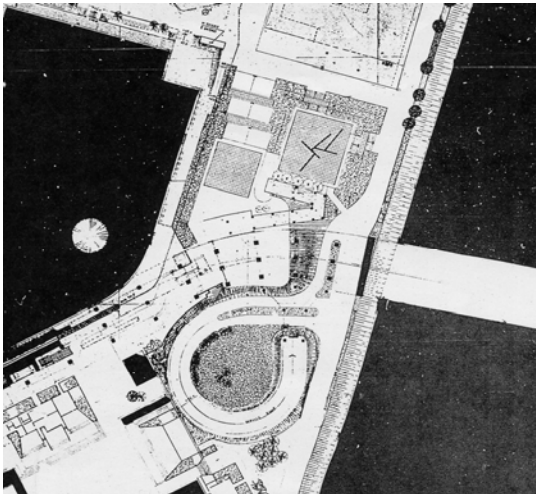


Fig. 4 Plan d'implantation de L'Homme de Calder (1967)



Fig.5 Vue sur L'Homme à son nouvel emplacement, avec la ville à l'arrière plan (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

Analyse et étude complète du monument L'Homme par Alexander Calder, Travaux de restauration d'œuvres d'art de la Ville de Montréal, Québec, 19 février 1990. Archives du Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie Bureau d'art public.

BOIVIN, Julie, *Preserving the past*, Nickel, septembre 1997 vol. 13, no 1, 1-3 p., ill.

Conservation du stable L'Homme d'Alexander Calder Ile Sainte-Hélène, Termes de référence de l'appel d'offres, Ville de Montréal, Mars 1992. Archives du Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie Bureau d'art public.

LAMOUREUX, Jean-Jacques, *Expertise de la condition du stable L'Homme de Calder*, Corrosion JLL inc., Archives du Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie Bureau d'art public.

Tableau synthèse stable « L'Homme » de Calder, Dossier réalisé par la Ville de Montréal. Archives du Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie Bureau d'art public.

Articles de journaux

MARGRAFF, Yves, « Calder réalise, grâce à l'Inco, une œuvre maîtresse pour l'Expo », *Le Devoir*, 11 juin 1966.

GRENIER, Raymond, « Le « stable » de Calder, un des principaux symboles distinctifs de l'Expo », *La Presse* », 11 juin 1966.

GRAND, P.-M., « De Tours à Montréal / L'Homme de Calder sort des ateliers », *Le Devoir*, Montréal, 2 février 1967.

« Les montréalais vont hériter du plus grand Calder », *La Presse*, 11 mars 1967.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 L'Homme durant l'Expo 67 (1967)

Source : http://expo67.ncf.ca/expo_sculpture_man.html; © Archives nationales du Canada

Fig. 2 Vue sur l'esplanade de la place International Nickel (1967)

Source : *Graphis*, 1967, n° 132, vol. 23, p. 356.

Fig. 3 Vue aérienne de la place International Nickel et de L'Homme d'Alexander Calder (1967)

Source : *Graphis*, 1967, n° 132, vol. 23, p. 331.

Fig. 4 Plan d'implantation de L'Homme de Calder (1967)

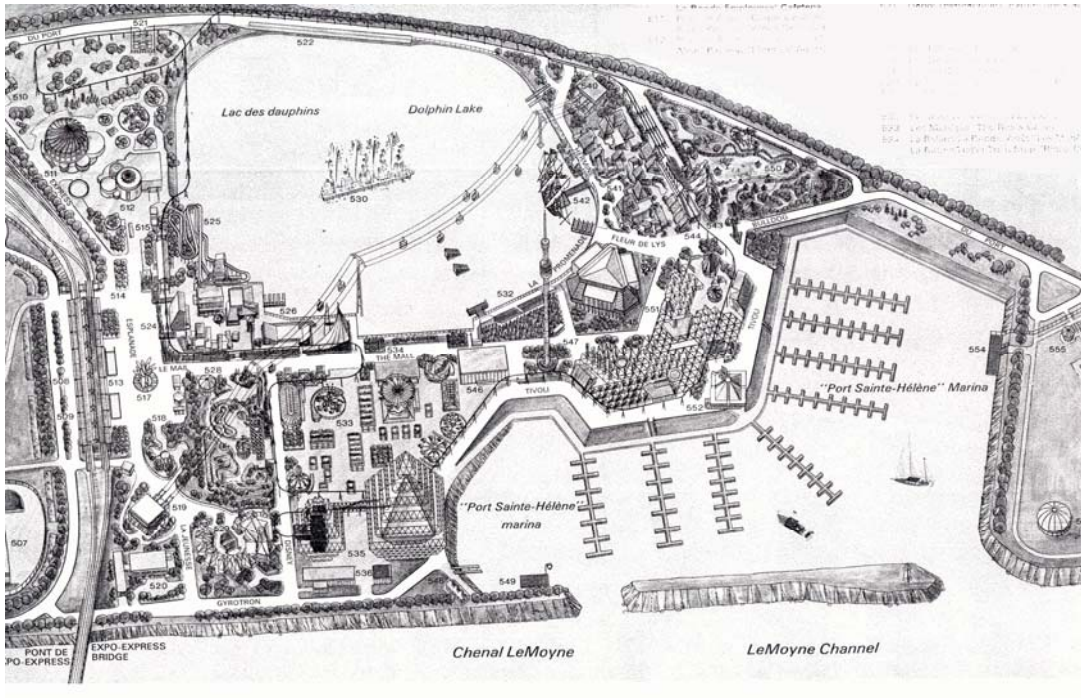
Source : Project Planning Associates Consortium, H.1/11

Fig.5 Vue sur L'Homme à son nouvel emplacement, avec la ville à l'arrière plan (2004)

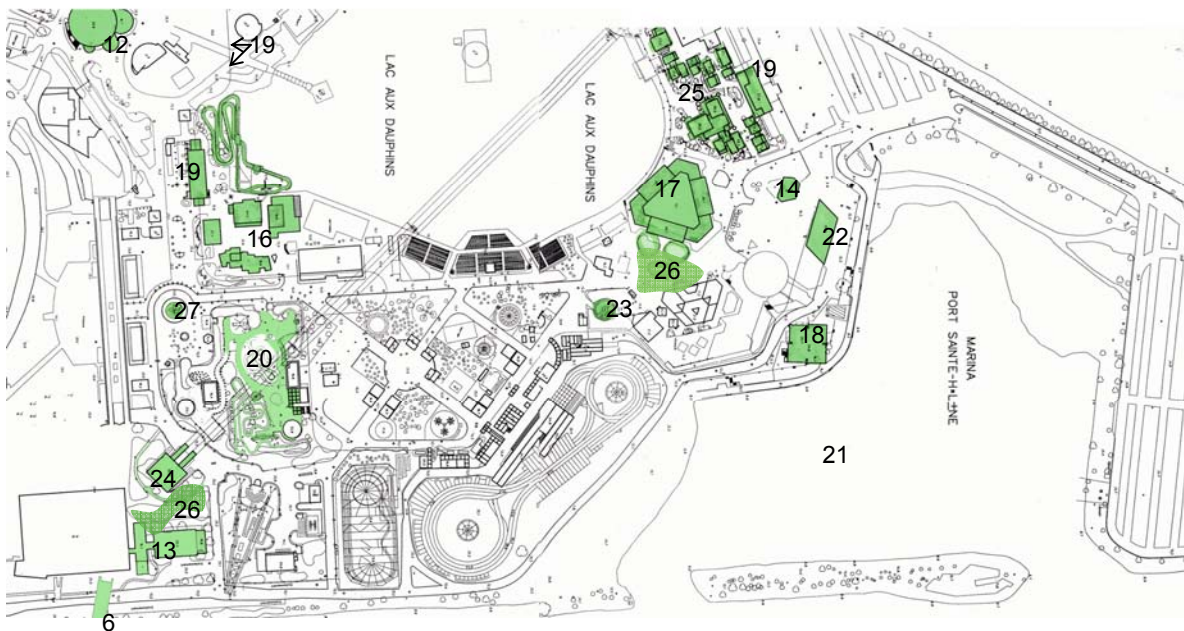
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

La Ronde en 1967 et en 2002

Le site de La Ronde sur l'île Sainte-Hélène en 1967



Le site de La Ronde sur l'île Sainte-Hélène en 2002 avec l'identification des témoins matériels



Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Cirque marin

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Cirque marin

1.1 Nom usuel :

1.2 Adresse : Secteur La Ronde

N° du lot : 5700

Plan-repère : n° 511

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Bâtiment récréotouristique

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions : 22,889 pi. ca. (1 800 m²) (112' de diamètre, 69' de hauteur)

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Commandité conjointement par l'Aluminerie du Canada Ltée (ALCAN) et la Ville de Montréal.

1.9 Propriétaire actuel : Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue, par bail emphytéotique d'une durée de 64 ans, le site de La Ronde à la compagnie Six Flags inc.



Fig. 1 Cirque marin et Aquarium de Montréal, La Ronde (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

Construction d'un amphithéâtre de 900 sièges entourant un bassin destiné aux spectacles de dauphins. Ce bâtiment devait être complété par des bassins diurnes pour les dauphins ainsi qu'à des installations vétérinaires pour ces derniers.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 22 juin 1965

début de la construction : octobre 1965

fin des travaux : vers août 1966

2.3 Concepteurs :

Architecte concepteur : George F. Eber, architecte

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs conseils :

Structure : Blauer Horvath Associates (Montréal)

Mécanique et électricité : James P. Keith Associated Limited (Montréal)

Experts conseils en zoologie : Paul Montreuil et Lucien Rodrigue

2.5 Modifications significatives :

1992

Fermeture de l'Aquarium de Montréal et du Cirque marin.

Vers 1997

Démolition de l'Aquarium pour laisser place à une concession de la chaîne de restaurants Nickels. Seul le Cirque marin demeure.

2.6 Usage actuel :

Depuis environ 1994, le bâtiment du cirque marin est occupé par le Mégadôme Nintendo (centre de jeux électroniques).

2.7 État physique actuel :

Lors de l'examen visuel effectué le 2 décembre 2004, le Cirque marin était en relativement bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Cet édifice sans fenêtre se divise en deux parties : un édifice ovale de type amphithéâtre qui se scinde en deux (sur un côté, des gradins de 950 places, et de l'autre, un bassin elliptique destiné au spectacle de dauphins) et un deuxième bâtiment bas et ovale de deux étages contenant les bassins diurnes et vétérinaires. Ces deux volumes ovales s'interpénètrent pour que les différents bassins communiquent. Ces formes créent, métaphoriquement, l'ondulation de l'eau après la chute d'un objet et font référence aussi à un chapiteau de cirque. Le toit en aluminium anodisé de bronze et en forme d'hélice conique reproduit, quant à lui, la forme d'un coquillage. Le pourtour de l'édifice est rythmé par des dalles de béton dont les interstices servent d'ancrages aux nervures de la toiture qui se poursuivent en spirale sur le toit.

3.2 Construction :

Le bâtiment possède une structure en béton armé brut de décoffrage pour les murs extérieurs. L'intérieur est recouvert d'un isolant rigide recouvert d'un crépi de ciment. Le plafond est une coque nervurée dont les nervures reprennent la configuration d'une hélice conique et rejoignent au sommet un anneau en béton précontraint. La toiture extérieure en aluminium lui sert de deuxième peau.

3.3 Contexte :

Situé à proximité de l'entrée principale de La Ronde et du pont Jacques-Cartier, le Cirque était visible à partir de ces deux endroits. Pendant l'Expo 67, il était constitué de deux entités, soit l'Aquarium et le Cirque marin. Un ensemble unique possédant une double vocation, à la fois éducative et récréative, le Cirque marin et l'Aquarium étaient conçus pour devenir un équipement majeur de la ville de Montréal après l'exposition. Dès le début du projet, l'Aquarium fut conçu sous la supervision scientifique du Dr Paul Montreuil, un spécialiste en zoologie et parasitologie diplômé de l'Université McGill. Le docteur Montreuil avait d'ailleurs monté un programme visant à y poursuivre des recherches scientifiques en collaboration avec les universités.

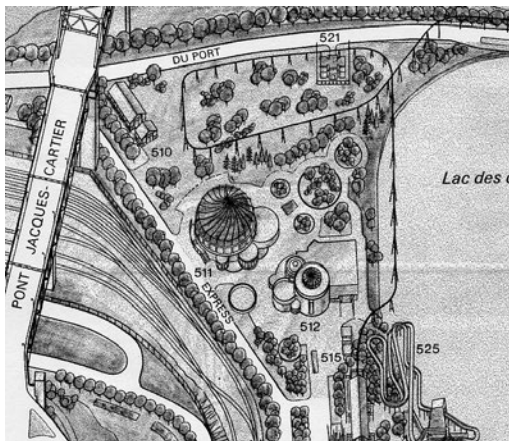


Fig. 2 Plan de situation du Cirque marin et de l'Aquarium (1967)

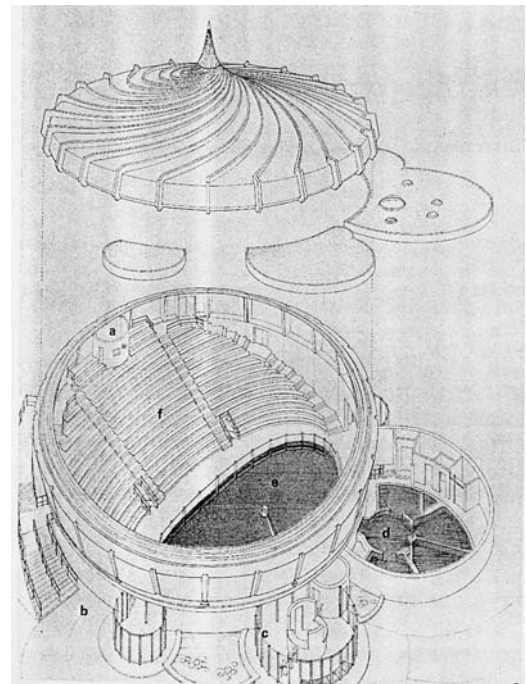


Fig. 3 Vue axonométrique du Cirque marin.

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

L'apport du Cirque marin et de l'Aquarium de Montréal à la vie culturelle, pédagogique et scientifique des montréalais fut important. Dès le début, la programmation de ces deux institutions fut menée en collaboration avec le Dr Paul Montreuil de l'université McGill. Selon le journaliste Fernand Denis, les installations permanentes de l'Aquarium étaient parmi les plus modernes au monde à l'époque. L'Aquarium (aujourd'hui disparu) comprenait 23 aquariums, un bassin pour manchots et un récif corallien. L'amphithéâtre comprenait 950 places, un immense bassin de spectacle et des bassins diurnes. Le Dr Paul Montreuil y a mené pendant quelques années des recherches scientifiques en collaboration avec les universités et les centres de recherches.

Notons cependant qu'à partir des années 1970, la situation du Cirque Marin se dégrade rapidement. On constate entre autres le manque de main-d'œuvre qualifiée pour former les entraîneurs de dauphins. Faut de moyens, le Dr Montreuil démissionne en 1975. Ses collaborateurs feront de même. Par la suite, les postes de directeur scientifique et de vétérinaires sont également supprimés. Travaillant désormais en Floride, le docteur ne fera plus que deux ou trois visites sanitaires par année. En 1980, lors d'un conflit syndical, les dauphins, négligés, vont mourir dû au manque de soins et de nourriture (*La Presse*, 11 août 2001). L'ouverture du Biodôme, en 1992, consacre la fermeture de l'Aquarium et du Cirque marin ainsi que le déménagement de la collection des poissons exotiques à l'Aquarium de Québec.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

L'architecte, George F. Eber (1923-1995) a joué un rôle important dans l'histoire de l'architecture montréalaise. Architecte d'origine hongroise installé à Montréal à partir de la première moitié des années soixante, il fut l'un des architectes les plus actifs de l'Expo 67. Comme le souligne Robert Fulford : « On peut dire de M. Eber qu'il a eu une bonne Expo. Il a conçu l'aquarium de l'Alcan et trois édifices de moindre importance; il a aussi été associé à la construction des pavillons de six pays étrangers, dont l'Allemagne, les États-Unis et la Hollande. C'est en quelque sorte l'expert du cadre spatial; c'est lui qui a suggéré l'emploi du Système triodétique. L'Expo n'était pas terminée que déjà il faisait la navette entre le Canada et le Japon; on lui demandait conseil au sujet des cadres spatiaux qui serviraient à l'Expo 70 d'Osaka. Du pavillon hollandais, il aimait dire : Voilà l'avenir! M. Eber a travaillé avec les architectes Frei Otto, qui a conçu le pavillon allemand, et Buckminster Fuller, du pavillon américain » (Fulford, 40). Il fut entre autres l'adjoint canadien de M. Eykelboom pour le pavillon hollandais. Cette activité intense de George Eber durant l'Expo mérite d'être soulignée. Notons aussi qu'il est l'architecte de l'église presbytérienne First Christian Reformed (1963) à Dollard-des-Ormeaux et de l'édifice le Colisée, rue Sherbrooke Ouest (1965).

C. Intégrité :

Objet : Malgré le changement de vocation du Cirque marin en 1992 (suite à l'ouverture du Biodôme), l'aspect extérieur du bâtiment est assez semblable à celui qu'il avait en 1967. Cependant, l'intérieur a été modifié en 1993 dans le but d'accueillir un manège technologique appelé l'Optitron, et en 1994, le Mégadôme Nintendo. L'examen *in situ* effectué en décembre 2004 a permis de constater que si les gradins sont toujours présents, l'immense bassin a été recouvert par une scène, et les bassins diurnes ont été modifiés. Cet examen a également permis de constater que certaines des nervures du plafond ont été doublées d'isolant acoustique. Malgré cela, le bâtiment semble avoir conservé une grande intégrité architecturale.

Contexte : Avec la démolition de l'Aquarium en 1997, le contexte immédiat a beaucoup changé. Ce contexte a également subi plusieurs transformations avec la destruction et la construction de plusieurs manèges. Notons cependant que le Fort Edmonton et la station du Minirail, des installations qui datent de l'Expo 67, sont toujours présentes sur le site.

D. Authenticité

Objet : Soulignons d'emblée que le changement de vocation du Cirque marin, un édifice conçu pour un usage spécifique, altère quelque peu son authenticité. Notons cependant que la salle possède toujours sa disposition de base, avec les estrades d'un côté et la scène (anciennement le bassin des dauphins) de l'autre, et que les interventions mentionnées plus haut sont facilement réversibles. La réversibilité des interventions confère au Cirque le potentiel de retrouver son expérience d'origine. Et la préservation de ces caractéristiques liées au spectacle nous incite à reconnaître au bâtiment un haut degré d'authenticité.

Contexte : Le changement de vocation de 1992, et la disparition de l'Aquarium en 1997, ont rendu le Cirque marin orphelin. Sans son alter ego qu'était l'Aquarium, il a perdu de sa fonction et de sa signification. Notons également que le contexte immédiat a beaucoup évolué, perdant sa dimension éducative et culturelle au profit d'une logique d'amusement. Le contexte du Cirque marin a donc perdu de son authenticité.



Fig. 4 Spectacle des dauphins (1967)



Fig. 5 Le Cirque marin (2004)



Fig. 6 Le Cirque marin (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

- DENIS, Fernand, « Créatures aquatiques parmi nous », *Montréal*, vol. 4, n° 4, avril 1967, p. 12-17.
- DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.
- FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.
- JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.
- KALIN, I., *Expo '67 / Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada*, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.
- « Pavillon ALCAN, Cirque marin Alcan », Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine 70, référence 511, châssis A00001 à A00111, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.
- Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.
- Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Guide officiel*. Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..
- Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.
- Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Plan souvenir officiel Expo 67*, Montréal, Éditions Maclean-Hunter, 1967.

Articles de journaux

- « Deux semaines pour voir une dernière fois l'Aquarium », *La Presse*, 3 septembre 1991, p. A8.
- « 165 nouvelles espèces exotiques à l'Aquarium », *Le Soleil*, 5 mars 1992, p. B8.
- LABERGE, Yvon, « L'AMARC recommande la fermeture de l'Aqua-Parc », *La Presse*, 5 décembre 1992, p. A4.
- GAUTHIER, Gilles, « Les bâtiments abritant les manèges de "haute technologie" de La Ronde ouverts toute l'année? », *La Presse*, 30 avril 1993, p. A3.
- CIMON, Jacques, « Montréal n'a plus de zoo hors le Biodôme! », *La Presse*, 22 mai 1994, p. A1.
- « L'ancien Aquarium sera démoli », *La Presse*, 18 avril 1997, p. A6.
- BÉRUBÉ, Stéphanie, « Le retour de Mario », *La Presse*, 5 juin 1997, p. D4.
- LUBRINA, François, « La fin pitoyable et tragique des dauphins de Montréal », *La Presse*, 11 août 2001, p. H12.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

- Fig. 1 Cirque marin (1967)
Source : *Montréal*, vol. 4, no 4, avril 1967, p. 12
- Fig. 2 Plan de situation du Cirque marin et de l'Aquarium (1967)
Source : *Plan souvenir officiel Expo 67*, 1967.
- Fig. 3 Vue axonométrique du Cirque marin (1969 ?)
Source : KALIN, 1969, p. 74,
- Fig. 4 Spectacle des dauphins (1967)
Source : *Montréal*, vol. 4, no 4, avril 1967, p. 12.
- Fig. 5 Vue du bâtiment du Cirque marin (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski
- Fig. 6 Vue du bâtiment du Cirque marin (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

La sécurité publique et l'administration de La Ronde

1. Identification

1.0 Nom d'origine : La sécurité publique et l'administration de La Ronde

1.1 Nom usuel : Le bâtiment administratif

1.2 Adresse : Secteur La Ronde

N° du Lot : 5450

Plan-repère : n° 520

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Bâtiment administratif

1.5 Particularité du bâtiment : Provisoire (selon Kalin)

1.6 Superficie et dimensions : 6, 352 pi. ca.

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) : La Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967

1.9 Propriétaire actuel : Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue, par bail emphytéotique de 64 ans, le site de La Ronde à la compagnie Six Flags inc.



Fig. 1 La sécurité publique et l'administration de La Ronde (2004)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Construction d'un édifice qui doit abriter les bureaux de l'administration et de la sécurité de La Ronde.

2.2 Dates importantes :

projet initié :

date d'adjudication du contrat : 31 mai 1966

fin des travaux : vers le 16 septembre 1966

2.3 Concepteurs :

Duplessis, Labelle, Derome, architectes (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs Conseils :

Structure : Monarque, Morelli, Gaudette & Laporte (Montréal)

Mécanique et électricité : Dagenais, Dupras, Gauthier & Gendron, Moreau (Montréal)

Entrepreneur général : Leonard J. Weber Construction Company (Montréal)

2.5 Modifications significatives :

L'examen visuel de décembre 2004 nous indique que le bâtiment n'a subi que peu de modifications.

2.6 Usage actuel :

Le même qu'à l'époque de l'Expo : les bureaux de l'administration et de la sécurité de La Ronde.

2.7 État physique actuel :

Le bâtiment semble en relativement en bon état, malgré quelques dégradations sur le bardage en bois.

3. Description

3.1 Description synthèse : Cet édifice administratif était, en fait, composé de deux bâtiments, disposés en T, reliés par un passage. L'un des bâtiments, qui regroupe les services de pompier et de police, a une configuration en parallélépipède étroit et disposé sur un étage, et l'autre, un parallélépipède barlong de deux niveaux qui regroupait le centre de premiers soins et les bureaux de l'administration. Le revêtement extérieur des bâtiments est composé de briques bigarrées de teintes brunes avec, en saillie, la balustrade et le rebord des toits proéminents qui sont lambrissés de cèdre rouge.

3.2 Construction : La structure du bâtiment est constituée d'une série de murs porteurs et de cloisons portantes en maçonnerie avec les toitures en terrasse réalisées soit avec des fermes en bois pour le bâtiment de l'administration, soit en acier pour le bâtiment du service des pompiers. Les murs porteurs sont constitués de brique sur des blocs de ciments et panneaux de gypse sur fourrures. La toiture est formée d'un revêtement multicouche de plusieurs plis de goudron avec graviers. Soulignons que les châssis des fenêtres seraient en séquoia.

3.3 Contexte : Situé en aval de la station de l'Esplanade du Téléphérique, l'édifice de l'administration se situe aux abords du site de La Ronde. L'aménagement paysager du site se caractérise par une pinède.

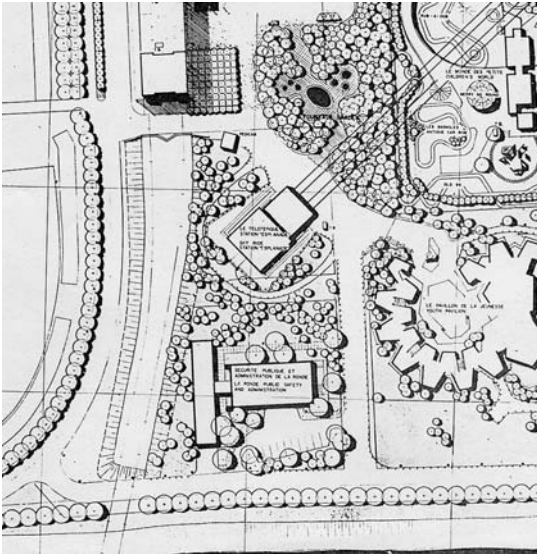


Fig. 2 Plan de situation de l'édifice de l'administration (1967)

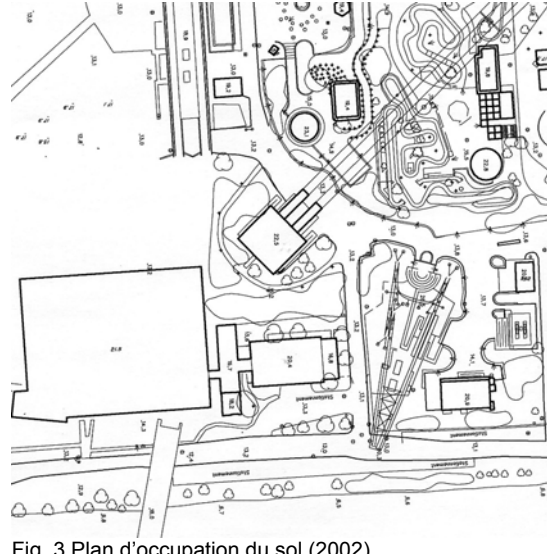


Fig. 3 Plan d'occupation du sol (2002)



Fig. 4 Vue actuelle de l'édifice (2004)



Fig. 5 Vue actuelle de l'édifice (2004)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Bâtiment administratif de la Ronde, il se distingue des autres bâtiments du secteur par la discrétion de son langage architectural et par sa volumétrie peu élevée. Bien que le bâtiment soit un témoin de l'Exposition universelle et qu'il soit de bonne facture architecturale, il ne s'est pas fait spécialement remarquer par les architectes et les citoyens.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

La firme Duplessis, Labelle, Derome de Montréal a énormément construit pendant les années 1950 et 1960. Ces architectes, très en demande pour la construction d'églises et de presbytères, construisirent, entre autres, l'église Holy Family (Montréal, 1964), l'église Saint-Bernardin-de-Sienne (Montréal, 1956) et l'église Saint John Fischer (Pointe-Claire, 1955). La firme a aussi construit les stations de métro Jean-Talot et Rosemont, en 1966, ainsi que les écoles Victor-Doré (Montréal, 1960) et Sainte-Marguerite-Marie (Montréal, 1954). L'édifice administratif de la Ronde a donc bénéficié de leur grande expérience dans la réalisation de divers programmes architecturaux. La grande qualité de leurs constructions est sans équivoque.

C. Intégrité

Objet : À première vue, l'édifice semble n'avoir subi aucune intervention majeure depuis 1967. La Ronde a toutefois construit un nouvel entrepôt (dans l'extension du pont de l'Expo-Express) relié à l'édifice administratif par un passage. Sinon, l'édifice est conforme à celui d'origine. Les lambris extérieurs en cèdre rouge y sont toujours, malgré qu'ils soient un peu délabrés. Lors de notre visite de décembre 2004, nous avons constaté que plusieurs éléments intérieurs sont demeurés intacts, notamment les escaliers. On peut conclure que l'intégrité de l'édifice de l'administration est bien préservée.

Contexte : L'adjonction du nouvel entrepôt à l'édifice a grandement modifié son contexte physique. De plus, de nouveaux manèges géants ont été construits à l'est de l'édifice. Signalons que l'aménagement paysager est semblable à celui de l'époque, quoique la végétation soit plus dense.

D. Authenticité

Objet : Son bon état de préservation et son usage semblable à celui d'origine nous incite à lui attribuer un haut degré d'authenticité.

Contexte : Malgré l'adjonction d'un entrepôt à l'édifice administratif, le contexte dans lequel s'inscrit ce bâtiment – et la qualité de son environnement paysager – est demeuré propice à la poursuite des fonctions auxquelles il était destiné.

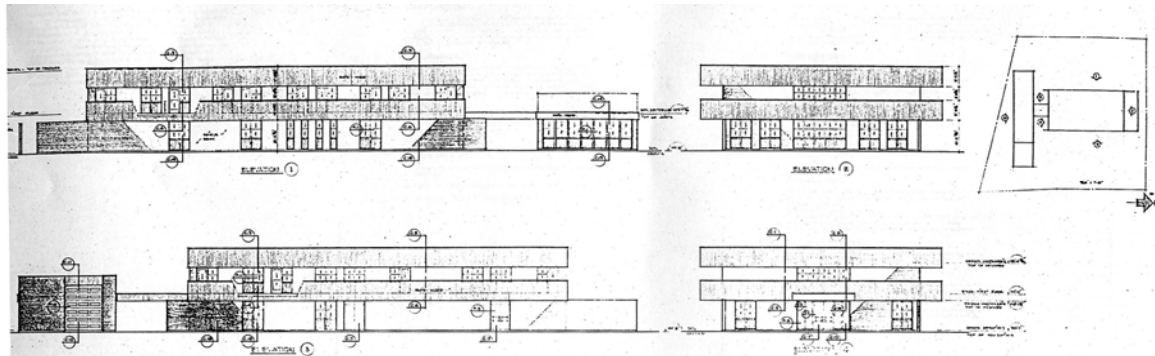


Fig. 6 Élévations de l'édifice de l'administration (1967)

5. Documentation

5.1 Références principales :

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada*, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Guide officiel*. Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Plan souvenir officiel Expo 67*, Montréal, Éditions Maclean-Hunter Ltrmitée, 1967.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.

« Sécurité publique et administration de La Ronde », Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine 66, référence 520, châssis G00001 à G00094, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 La sécurité publique et l'administration de La Ronde
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 2 Plan de situation de l'édifice de l'administration (1967)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Fig. 3 Plan d'occupation du sol (2002)
Source : Plans d'utilisation du sol, Ville de Montréal

Fig. 4 Vue actuelle de l'édifice (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 5 Vue actuelle de l'édifice (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 6 Élévations de l'édifice de l'administration (1967)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Pub du Royaume-Uni, Le Bouledogue / The Bulldog

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Pub du Royaume-Uni,
Le Bouledogue/The Bulldog

1.1 Nom usuel : Le pub du roi Arthur

1.2 Adresse : Secteur La Ronde

N° du Lot : 5200 (5205)

Plan repère : n° 551

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Restaurant

1.5 Particularité du bâtiment : Provisoire

1.6 Superficie et dimensions :

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967

1.9 Propriétaire actuel : Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue, par bail emphytéotique de 64 ans, le site de La Ronde à la compagnie Six Flags inc.



Fig. 1. Vue du pub Le Bouledogue pendant l'Expo (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

Construction d'un pub, Le Bouledogue, l'un des huit restaurants du Carrefour international de La Ronde. L'objectif était de faire une reconstitution idéalisée d'un pub anglais où l'on servirait des plats typiques et de la bière anglaise.

2.2 Dates importantes :

projet initié : mai 1966 (date d'adjudication du contrat de construction à l'entrepreneur)

fin des travaux : vers septembre 1966

2.3 Concepteurs :

Goodfellow, Hugues & Bucholc, architectes.

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs conseils :

Structure : Sachs et Mackean

Mécanique : Holden & Muir

2.5 Modifications significatives :

(Le manque de documentation ne nous permet pas de se prononcer sur les modifications)

2.6 Usage actuel :

Restauration.

2.7 État physique actuel :

L'examen visuel de ce bâtiment nous indique qu'il semble être en bon état et qu'il a été peu modifié.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Le Bouledogue est un bâtiment de plan polygonal irrégulier à six pans situé sur un tertre. Il a un seul niveau du côté ouest, en haut du tertre, et deux niveaux du côté est, le côté bas du tertre. Il est surmonté d'une imposante toiture à pente rayonnante percée de trois lucarnes sur son versant ouest. Le bâtiment a une capacité de cent trente-six personnes.

3.2 Construction :

Reposant sur des semelles de béton, l'ossature en bois soutient une charpente en bois constituée de poutres qui convergent vers un pilier central en bois massif. La majeure partie du revêtement extérieur est en stuc (enduit d'une couleur blanche) sur latte métallique, avec des sections en brique de teinte rougeâtre à l'extrémité du bâtiment. La toiture est revêtue de bardeaux de cèdre avec des ouvertures triangulaires sous les lucarnes. De dimensions différentes, les lucarnes encadrent soit des oriels montant de fond percés de baies horizontales, soit la porte d'entrée du pub.

3.3 Contexte :

Une composante du carrefour international, le bâtiment clôt le site à son extrémité nord-ouest, situé à proximité du restaurant bavarois Löwenbräu de Munich et du Carrousel antique. Le Carrefour international est situé au cœur même du centre de divertissement de La Ronde, au bout du Grand mail piétonnier, à proximité du Jardin des étoiles, lieu de ralliement des festivaliers.



Fig. 2 Vue actuelle du pub Le Bouledogue (2004)

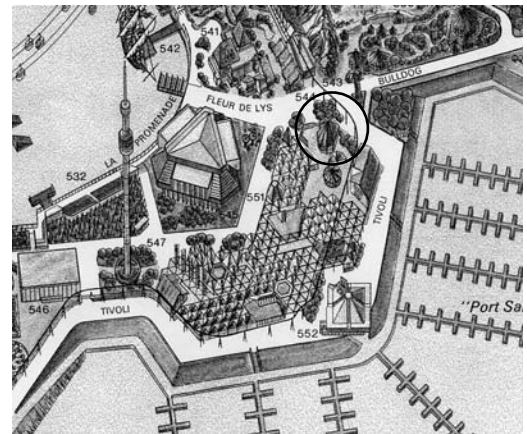


Fig. 3 Plan du Carrefour international en 1967. Le pub Le Bouledogue est encerclé.



Fig. 4 Vue actuelle du pub Le Bouledogue (2004)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Le pub Le Bouledogue était un des bâtiments du Carrefour international. Comme l'explique Jasmin (1987), le Carrefour international était « un groupe d'établissements rassemblés à La Ronde qui offraient une variété de mets nationaux, d'objets d'artisanat et de produits de luxe. Treize pays et l'État d'Hawaï y sont représentés et leurs activités entourent un carrousel du XIXe siècle, entièrement reconstruit selon les techniques artisanales de l'époque » (Jasmin, 1997). Ce vaste marché international était une extension naturelle du thème de l'Expo et de Terre des Hommes. Le restaurant est en quelque sorte un vestige intéressant de l'esprit internationaliste et de la soif de découverte des festivaliers de l'Expo 67.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Ce bâtiment est manifestement le fruit d'une concession stylistique de la part des concepteurs de La Ronde. Le projet du Carrefour international était conçu comme un ensemble de bâtiments modernes reliés entre eux par une structure tramée triangulaire en bois, chacune des boutiques trouvant place dans cette structure géométrique. L'ensemble du Carrefour devait être construit selon les plans d'une seule firme d'architectes, la firme Rosen, Caruso, et Vecsei. Il fut finalement décidé d'opter pour une approche encourageant une plus grande « variété » stylistique, d'où l'ajout du restaurant bavarois Löwenbräu de Munich et le pub Le Bouledogue, tous deux bâti suivant une architecture plus « vernaculaire ».

C. Intégrité

Objet : Le bâtiment semble avoir subi peu de modifications depuis 1967. Il est intègre.

Contexte : Le Carrefour international a été tellement altéré au fil des années qu'il est actuellement méconnaissable. La structure tramée triangulaire a disparu, ainsi que la majorité des boutiques et cafés remplacés depuis par de nouveaux restaurants. Les deux seuls reliquats de cet ensemble sont le pub Le Bouledogue et le restaurant bavarois Löwenbräu de Munich.

D. Authenticité

Objet : Le bâtiment paraît avoir gardé sa physionomie d'origine. Il a également conservé une vocation identique à celle de 1967. Il nous faudrait cependant faire une évaluation plus précise de son intérieur avant de pouvoir statuer sur son degré d'authenticité.

Contexte : Le Carrefour international symbolisait le brassage des différentes cultures et participait à une volonté d'ouverture au monde. La disparition presque complète du Carrefour a rendu caduc sa vocation internationale, et celle, corollaire, du pub anglais. Soulignons toutefois que la végétation et les arbres ont beaucoup poussé depuis, ce qui donne au bâtiment un air de « véritable » pub anglais campagnard.

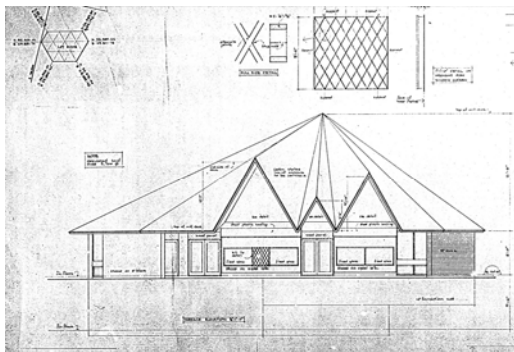


Fig. 5 Élévation du pub Le Bouledogue (1966)



Fig. 6 Intérieur du pub (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

GOODFELLOW, Hugues & Bucholc, *Élévation vue de la terrasse*, 9 juin 1966, Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'exposition universelle, 1968, bobine 71, référence 551a, châssis Z00011, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada*, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.

Compagnie canadienne de L'Exposition universelle, *Guide officiel*, Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..

Compagnie canadienne de L'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.

Articles de journaux :

« L'Expo...hier...aujourd'hui... », *expo 67*, Montréal, vol. 1, n° 7, novembre 1966.

« Une visite au Carrefour international, c'est un voyage autour du monde... », *La Presse*, Montréal, 3 mai 1967.

Beauvais, André, « \$700 000 pour le Carrefour international », *Journal de Montréal*, 21 avril 1978.

LAMON, Georges, « Un plan de rajeunissement s'étendant sur deux ans / Une nouvelle Ronde pour la saison 84 », *La Presse*, 24 mai 1984.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1. Vue du pub Le Bouledogue durant l'Expo (1967)
Source : FULFORD, *Portrait de l'Expo*, 1968, p. 184

Fig. 2 Vue actuelle du pub Le Bouledogue (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 3 Plan du Carrefour international. Le pub Le Bouledogue est encerclé (1967)
Source : *Plan souvenir officiel Expo 67*, 1967.

Fig. 4 Vue actuelle du pub Le Bouledogue (2004)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Fig.5 Élévation du pub Le Bouledogue (1966)
Photo : C. Dubuc

Fig. 6 Intérieur du pub (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Le Carrousel antique

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Carrousel antique

1.1 Nom usuel : Carrousel antique ou le «galopant».

1.2 Adresse :

Il est entreposé à La Ronde.

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Manège

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent
(un contrat de vente est signé en 1966 avec la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle)

1.6 Superficie et dimensions : 40' de diamètre.

1.7 Protection/statut : aucun statut.

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967.

1.9 Propriétaire actuel :

Six Flags (La Ronde)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

Manège acheté pour le site de La Ronde de l'Exposition universelle de 1967.

2.2 Dates importantes :

projet initié : Fabrication du carrousel à Liège en 1885
(selon la date inscrite sur la corniche)

2.3 Concepteurs :

Jules Moulinas, sculpteur, Gand

2.4 Autres spécialistes :

Le rôle de Jules Moulinas dans la création du Carrousel reste à déterminer. Les détails sur l'origine du manège sont, à date, encore inconnus. Il se pourrait toutefois que Moulinas fut uniquement responsable de la création des gondoles, et que le reste ait été réalisé par différentes compagnies spécialisées dans la fabrication de moteurs, de chevaux, et d'orgues (Lefebvre, 1994).



Fig.1 Le Carrousel antique (1967)

Vers 1968-69

Déménagement du Carrousel au Monde des petits.

Réfections plus importantes :

- Remplacement du profilé métallique des rails et rajout de supports structuraux à la cheminée
- Les chevaux sont entièrement repeints
- Retouche des panneaux de la corniche par W. Schubert
- Reproduction des ornements en pierre état par W. Schubert
- Installation de la soufflerie mécanique

Vers 1970-75

- Travaux de restauration sur toutes les parties du manège
- Application d'une couche de fond de couleur crème sur les éléments décoratifs (plus conforme au style baroque)
- Nouveau toit en aluminium, remplacement des roulements
- Les chevaux sont restaurés
- Les gondoles sont refaites à neuf

Travaux d'entretien:

- Réparations mécaniques
- Remplacement des moulures
- Rafraîchissement des couleurs
- Les panneaux de corniche sont remplacés par W.Schubert (nouvelles scènes champêtres)

Vers 1978-81

- Remplacement des panneaux décoratifs du plafond
- Modification des roues et du roulement

Vers 1983-84 (relocalisation du carrousel sur son site actuel)

- Réfection globale

De 1987 à aujourd'hui

- Dernière restauration de W.Schubert (panneaux de la corniche, couronnements et médaillons, garde-fou intérieur)

2.6 Usage actuel :

Entreposé à la Ronde (inutilisé)

2.7 État physique actuel :

Aucunes observations.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Le Carrousel antique ou dit «galopant» est un manège de chevaux de bois en position de galop avec un orgue actionné, à l'origine, par un engin à vapeur. Il se caractérise par quatre gondoles de bois richement décorées aux sièges capitonnés, tirées chacune par deux groupes de trois chevaux en bois peints, une corniche constituée de douze panneaux représentant des paysages peints, des scènes féeriques et de nombreux éléments décoratifs de moulures, de dorures, et de lumières scintillantes qui se multiplient dans des miroirs, toute cette mise en scène dans un style rococo du 18^{ième} siècle. L'orgue et le poste d'opérateur sont situés au centre du Carrousel, au sein du noyau fonctionnel, bien camouflés sous ce décor magique.

3.2 Construction :

Les carrousels de ce type voyageaient, à l'origine, de fête foraine en fête foraine. Ainsi, ils étaient conçus pour être facilement démontables. Le principe général était de se servir des panneaux décoratifs pour camoufler les parties structurales démontables. Le manège de chevaux et l'orgue sont actionnés à l'origine grâce à la force motrice d'un engin à vapeur placé dans le noyau fonctionnel au centre du Carrousel. L'orgue est situé à côté du moteur à vapeur et du poste de l'opérateur. Le centre du Carrousel, l'épine dorsale du manège, constitue à la fois l'axe de rotation du manège et la colonne de soutien de la toiture. Les douze rayons et la grande couronne constituent la structure rotative principale mais ce sont les six câbles qui soutiennent la plate-forme d'un rayon de 40 pieds de diamètre installée sur deux rails. La structure de la toiture se compose de solives retenues par des tirants d'acier.

3.3 Contexte :

Situé au départ près du Jardin des Étoiles, le Carrousel est démenagé en 1968 dans le Monde des Petits de La Ronde, et en 1984, il est localisé au sud du Monde des Petits. D'après l'étude de l'architecte Lefebvre, il semblerait que depuis 1994, il est situé dans le secteur de la Petite Ronde, à côté de l'Astrolide et le Mini-rallye.

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Selon l'architecte Christiane Lefebvre, qui a rédigé un rapport sur le Carrousel de La Ronde, Montréal est aujourd'hui « le dépositaire d'un spécimen unique, authentique représentant de la tradition européenne, celle-là même qui a influencé les fabricants américains » (Lefebvre, 1994, 90). Le Carrousel antique reste aujourd'hui d'une très grande valeur patrimoniale et témoigne de la période florissante au début du 20^{ième} siècle pour la construction de manèges pour les foires foraines.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Le Carrousel antique belge est une pièce unique. Selon le comité de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, le Carrousel demeure « the last one in the world with galloping horses, of exquisite and unique carving and of great value because of its vintage » (Lefebvre, 1994, 15). L'une de ses caractéristiques est qu'il possède des chevaux galopants et non des chevaux au trot, comme on peut le voir sur la plupart des carrousels d'aujourd'hui.

Le Carrousel est un bijou d'architecture de manège travaillé à la main. Il a été conçu par le sculpteur Jules Moulinas. L'atelier de Jules Moulinas situé dans la ville flamande de Gand, en Belgique, était réputé pour ses manèges ainsi que pour ses Salons de carrousels. La célébrité de Jules Moulinas l'amena sous l'occupation allemande à fabriquer des faux chars d'assaut pour les Allemands. Après la guerre, accusé d'avoir collaboré avec l'ennemi, il fut forcé de quitter son pays. Le Carrousel a eu un long parcours avant d'atterrir sur le site de La Ronde. Il faisait, entre autres, partie de l'Exposition de 1964, à New York.

C. Intégrité

Objet : Il est certain que les rénovations ponctuelles au cours des dernières décennies ont altéré l'ensemble du Carrousel. Cependant, comme l'explique l'architecte Lefebvre, ces interventions ne sont pas irréversibles puisqu'il reste possible de repeindre les éléments décoratifs afin de les rendre plus fidèles au caractère d'époque. Toutefois, l'interrelation entre la source d'énergie, le support des passagers, et l'instrument de musique (l'orgue) doit rester présente afin de préserver l'intégrité du carrousel (Lefebvre, 1994, 90-91). Le Carrousel étant pour le moment inaccessible, il est impossible de se prononcer sur son intégrité.

Contexte : Le contexte dans lequel le Carrousel antique s'insère a souvent été modifié. Après avoir été localisé au Carrefour international (face au Jardin des Étoiles) en 1967, puis au Monde des Petits, en 1968, il sera déplacé de nouveau pour être localisé près du Palais des Glaces et des Montgolfières à partir de 1994. Mais il resterait à vérifier depuis quand le Carrousel est entreposé.

D. Authenticité

Objet : N'ayant pas eu la possibilité de voir le Carrousel, il est actuellement impossible de se prononcer sur son authenticité.

Contexte : Sans objet.

NOTE : Pour plus d'informations, nous recommandons la lecture du rapport d'étude de Christiane Lefebvre datant de juin 1994.

5. Documentation

5.1 Références principales :

LEFEBVRE, Christiane, « Rapport d'étude et relevé photographique sur le carrusel antique », Ministère de la culture et des communications, Direction régionale de Montréal, juin 1994, pp. 1-92. (Bureau des archives, Parc Jean-Drapeau).

Articles de journaux

« Dans la Ronde, un carrusel construit en 1864 », *Le Petit Journal*, le 7 mai 1967.

« La Ronde », *La Presse*, le 6 juin 1969.

« Rhabiller des nus du XVIIIe siècle - Marcel Landry – sérigraphe », *L'intérieur de TDH*, Vol.1, no.1, le 23 juin 1979.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Carrusel antique (1967)
Source: Archives de la Ville de Montréal

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Fort Edmonton — Pioneerland / La Terre des Pionniers

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Fort Edmonton — Pioneerland / La Terre des Pionniers

1.1 Nom usuel : Fort Edmonton — Pioneerland

1.2 Adresse :

Secteur : La Ronde

N° du lot : 5260

Plan-repère : n° 524

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Ensemble de bâtiments récréo-touristiques

1.5 Particularité du bâtiment : Provisoire

1.6 Superficie et dimension : 12 000 m²

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967.

Ville d'Edmonton.

1.9 Propriétaire actuel : Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue, par bail emphytéotique de 64 ans, le site de La Ronde à la compagnie Six Flags inc.



Fig.1 Fort Edmonton — Pioneerland / La terre des Pionniers (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

Création d'un ensemble récréotouristique qui sera une reconstitution idéalisée d'une ville de l'Ouest canadien au moment de la ruée vers l'or, soit le Fort Edmonton vers 1890. Il comprendra plusieurs bâtiments auxquels seront associées des activités diverses : boîte de nuit, boutiques de souvenirs et restaurants. Un manège grand public complètera le tout.

2.2 Dates importantes :

projet initié : mars 1966

fin des travaux : automne 1966

2.3 Concepteurs :

Étienne J. Gaboury (St-Boniface, Manitoba)

2.4 Autres spécialistes :

Architecte associé : H. C. Desautels (Montréal)

Aménagement intérieur : Kerényi & Hunt (Toronto)

Ingénieurs :

Structure : Burgoyne & Thomassen (Winnipeg)

Mécanique : Sugiyama, Mitchell & associés (Winnipeg)

Électricité : E. P. Debusschère (Winnipeg)

2.5 Modifications significatives :

1984-1986

Réfection complète du Fort Edmonton.

1994

Travaux de réfection sur les bâtiments Saloon et Steak House. On procéda, entre autres, au changement des fenêtres et du revêtement extérieur (Dossiers des Manèges / n° 4577).

1997

Travaux de peinture, fibre de verre et autres travaux de réfections au manège « La Pitoune » (Dossiers des Manèges / n° 3366).

2.6 Usage actuel :

Le même que celui à l'origine, soit un ensemble récréotouristique regroupant boutiques, restaurants, salle de spectacle et un manège grand public, La Pitoune.

2.7 État physique actuel :

Malgré le fait que plusieurs bâtiments semblent marqués par les années, l'ensemble reste en relativement bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Protégée d'un côté par une palissade en bois rond à claire-voie déployée sur deux allées et de l'autre par le Lac des Dauphins, la Terre des Pionniers recrée l'ambiance du Fort Edmonton au XIX^e siècle. À l'intérieur, les bâtiments s'étirent sur deux allées piétonnes formant un L avec des entrées latérales. Le concepteur a aménagé une place publique dans l'angle interne du L. De part et d'autre de ces allées et de la cour centrale, les bâtiments en bois, de formes, de hauteurs et de gabarits différents s'implantent pittoresquement dans un jeu de retrait et d'avancé, ce qui dynamise agréablement cet espace. Nous pouvons retrouver à l'intérieur du Fort Edmonton les principaux éléments constituant une ville de l'Ouest canadien, soit l'auberge, le magasin général, le salon de barbier. Ces bâtiments ont une vocation récréotouristique. On y trouve des restaurants ayant des noms évocateurs comme *le Golden Garter Saloon*, un établissement de 250 places; le *Wake up Jake Saloon*, un restaurant servant un menu typique de l'Ouest canadien. Des boutiques, un musée *Gold Rush*, la prison, la chapellerie, l'atelier d'artiste et le manège grand public. La Pitoune, une immense glissade d'eau motorisée, sont les autres éléments qui composent le Fort Edmonton. La *station Terre des Pionniers*, la station du Minirail, est située dans l'enceinte du fort Edmonton. Elle a été conçue par le même architecte soit Étienne J. Gaboury. Son langage architectural s'harmonise très bien avec le reste de l'ensemble du Fort Edmonton.

3.2 Construction :

S'inspirant de l'architecture de l'Ouest canadien au tournant du XIX^e siècle, cet ensemble utilise le bois comme matériaux de base dans une mise en œuvre qui vise à paraître typique de cette époque : un revêtement de planches verticales ou horizontales avec des volumes à contours géométriques très prononcés. Les toitures sont, en majorité, en bardeaux de fente en bois dont plusieurs ont une seule pente très affirmée. Les planchers et les plafonds sont aussi en bois et les murs intérieurs sont recouverts de plâtres.

3.3 Contexte :

Situé à proximité de l'entrée principale de La Ronde, au croisement de l'esplanade et du mail piétonnier, avec comme limite le Lac des Dauphins, le Fort Edmonton constitue un élément fort de l'aménagement de La Ronde. Traité comme un secteur thématique occupant une superficie importante à l'intérieur de La Ronde, il marque de sa présence l'ambiance festive propre à un centre de divertissement. En bordure du Lac des Dauphins, il fait le contrepoint au Village québécois, situé à l'opposé du même lac. De plus, la présence de la station du Minirail et du manège La Pitoune à l'intérieur du Fort Edmonton accentuent son importance dans l'ensemble du site de La Ronde.



Fig. 2 Fort Edmonton Village (2004).

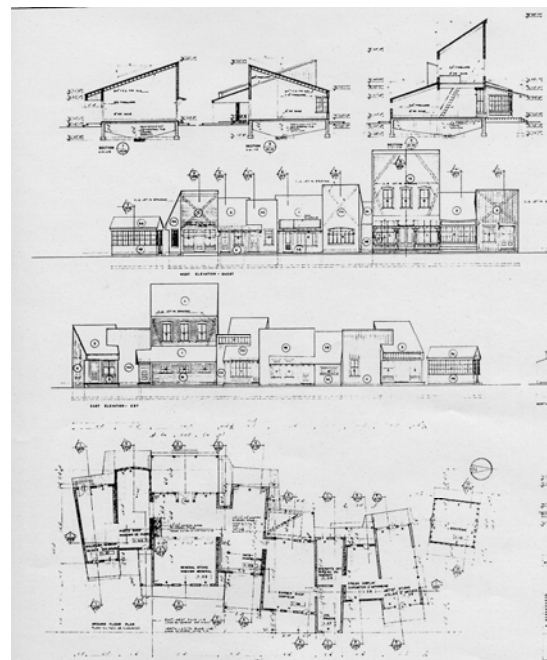


Fig.3 Élévations, plan et coupes des bâtiments centraux.

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Le commanditaire de Fort Edmonton, la ville d'Edmonton, fut l'une des trois villes qui ont participé activement à l'Expo 67 en commanditant soit un pavillon, soit un ensemble récréo-touristique. Les deux autres villes furent Westmount et Montréal. Commémorant les premiers pionniers de l'Ouest canadien, la ville d'Edmonton a voulu rendre hommage à Montréal en recréant un épisode de l'histoire canadienne dans une moulture joyeuse. Lors de l'inauguration du Fort Edmonton-village des Pionniers, le maire d'Edmonton, Vincent Dantzer, et le maire de Montréal, Jean Drapeau fraternisèrent ensemble à l'intérieur du village des Pionniers. Outre cet événement, le fort remémore aujourd'hui l'Expo 67 dans son aspect le plus joyeux, soit celui des divertissements.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

L'architecte, Étienne-Joseph Gaboury (né en 1930), est considéré comme un précurseur de l'architecture moderne au Canada. Après avoir reçu son diplôme en architecture de l'Université du Manitoba, il poursuit ses études d'architecture à l'école des beaux-arts de Paris. Là-bas, il découvre le travail de Le Corbusier. À son retour au Canada, il travaille dans sa province natale où il approfondira une démarche architecturale personnelle faite de régionalisme s'inspirant de l'architecture de la Prairie de Frank Lloyd Wright et du travail de Le Corbusier. Le travail accompli à La Ronde découle d'une grande part de cette démarche : l'emploi du bois comme parement extérieur et du bardeau de cèdre pour le revêtement des toitures dans une configuration très géométrique ou organique. Parmi ses réalisations, on compte l'église du Précieux Sang que Gaboury construit à Saint-Boniface, au Manitoba, (Fig. 4) et la résidence Gaboury à Saint-Vital, aussi au Manitoba (Fig. 6). Cette église à la forme sculpturale et faite d'une toiture en spirale revêtue de bardeaux de cèdre sur presque la totalité du volume extérieur ressemble à certains éléments du Fort Edmonton, tel que le village indien. La résidence Gaboury, avec ses volumes géométriques et ses toitures en bardeaux de cèdre (à une seule pente très prononcée) s'apparente aux boutiques disposées le long de la place publique. On peut considérer que le Fort Edmonton, avec son architecture de contraste, entre l'évocation d'un fort de l'Ouest du XIX^e siècle et la mise en œuvre contemporaine faite de formes très géométriques, est un ouvrage typique de l'Expo 67.

C. Intégrité

Objet : L'ensemble des bâtiments a subi de multiples transformations, démolitions et réfections qui ont modifié son intégrité architecturale. Parmi ces transformations, citons notamment la démolition de la palissade en claire-voie, du musée et du village indien. Ce dernier bâtiment fut remplacé par un bâtiment voué aux jeux d'arcades. De plus, les travaux entrepris pendant les années 1984-1986 ont grandement remanié l'aspect de plusieurs bâtiments. En contrepartie, la majorité des bâtiments respectent la volumétrie générale des anciens édifices, ainsi que les matériaux de revêtements. Toutefois, on observe l'ajout de parapets ornementaux. Nous n'avons visité qu'un seul intérieur, celui du *Golden Garter Saloon* (Fig. 7). Il nous a semblé assez proche de celui d'origine avec ses boiseries et son bar en bois (Fig. 8). L'ensemble architectural, sans qu'il soit semblable à celui de l'époque de Expo, en conserve plusieurs de ses éléments architecturaux et décoratifs.

Contexte : Depuis 1967, le Fort Edmonton n'a pas changé de vocation, malgré les nombreux changements que le site de La Ronde a subi. Aux alentours du Fort Edmonton, une partie de l'aquarium a disparu, un restaurant s'est construit, l'entrée principale de La Ronde a été transformée et de nouveaux manèges se sont ajoutés à proximité. En revanche, tous ces changements n'ont pas vraiment altéré la configuration des bâtiments restants du Fort Edmonton.

D. Authenticité

Objet : Si nous analysons le secteur du Fort Edmonton, nous pouvons dire qu'il n'a pas subi de changement de vocation depuis 1967. Si les bâtiments ont subi de multiples modifications qui ont quelque peu altéré leurs lisibilité architecturale, le projet d'origine avec ses jeux variés de volumétries géométriques variables est toujours reconnaissable.

Contexte : L'authenticité de cet ensemble architectural est surtout associé à son usage : celui d'un centre récréotouristique thématique lié à La Ronde. Depuis son ouverture, le Fort Edmonton est resté assez fidèle à son thème, celui d'une ville de l'Ouest du XIX^e siècle. La Ronde est aussi restée fidèle à sa vocation première. Pour les bâtiments restant sur le site du Fort Edmonton, ils reflètent la configuration première de son aménagement. Les bâtiments situés autour de la place centrale, la station du Minirail et La Pitoune n'ont pas bougé et ont gardé leurs silhouettes originales et même parfois leurs matériaux d'origines.



Fig. 4 Église du Précieux Sang. Étienne J. Gaboury à Saint-Boniface en Manitoba (1967-1968)



Fig. 5 Fort Edmonton et La Pitoune (2004)



Fig. 6 Résidence Gaboury, Winnipeg (1968)



Fig. 7 Intérieur du Golden Garter Saloon, Fort Edmonton (2004)

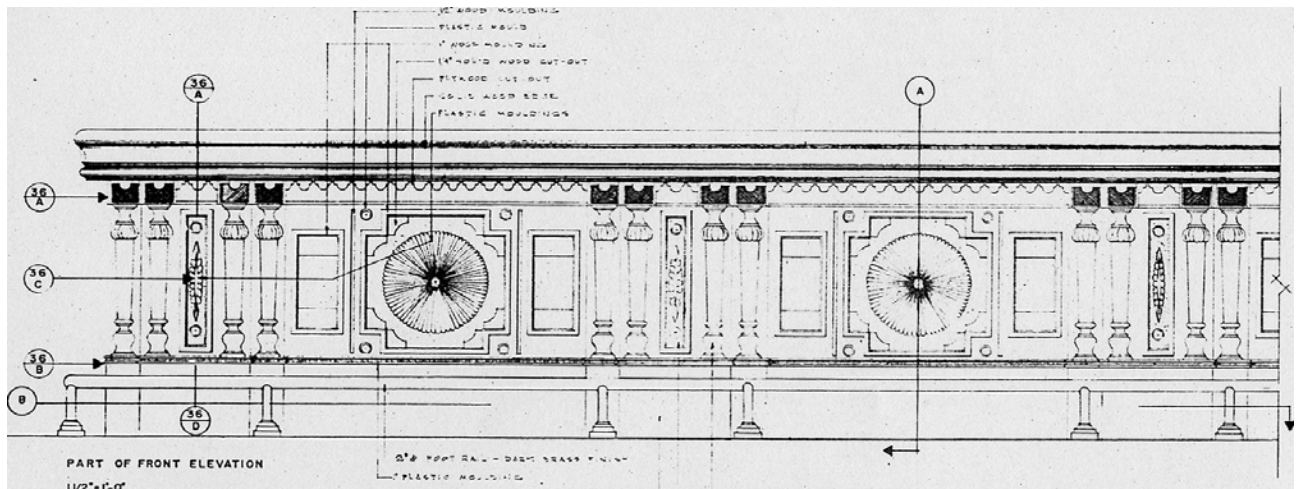


Fig. 8 Élévation du bar du Golden Garter Saloon, Fort Edmonton (1968)

5. Documentation

5.1 Références principales :

- DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.
- FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.
- JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.
- KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada, Ottawa*, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.
- WHITESON, Leon, *Modern Canadian Architecture*, Edmonton, Hurtig Publishers Ltd., 1983, 272 p., ill.
- Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.
- Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Guide officiel*, Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..
- Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.
- Dossiers des manèges n° 4577 : « Dossiers des manèges », Archives de la Société du parc des Îles.
- Dossiers des manèges n° 3366 : « Dossiers des manèges / La Pitoune », Archives de la Société du parc des Îles.
- Fort Edmonton - Pioneerland*, 1966-1967, Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine 66 et 67, référence 524, châssis K00001 à K00327, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.
- Montréal. Exposition Universelle et Internationale 1967*, L'album-mémorial de l'Exposition universelle et internationale de première catégorie tenue à Montréal du 27 avril au 29 octobre 1967, Toronto, Nelson, 1968.

Articles de journaux

- « Les 7 cabarets de l'Expo sont achevés », *Le Cabaret*, 29 novembre 1966.
- LEFEBVRE, Urgel, « Un retour à la Belle Époque », *Montréal-Matin*, 15 avril 1967.
- « Edmonton et Montréal fraternisent », *Montréal-Matin*, 13 mai 1967.
- LEFEBVRE, Urgel, « Dans La Ronde, aux petites heures - De la prison, on nous envoie chez le Diable », *Montréal-Matin*, 23 août 1967.
- TARTIF, Germain, « La Ronde...s'anime à une semaine de son ouverture », *La Presse*, Montréal, 9 mai 1969.
- DAGENAIS, Angèle, « La Ronde se refait une beauté », *Le Devoir*, Montréal, 9 février 1984.
- LAMON, Georges, « Bâtiment abritant neuf concessions – La Ronde : le Fort Edmonton rénové au coût de 1,5 million », *La Presse*, 30 janvier 1986.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

- Fig.1 Fort Edmonton — Pioneerland / La Terre des Pionniers (1967)
Source : http://expo67.ncf.ca/expo_laronde_p7.html
- Fig. 2 Fort Edmonton Village (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski
- Fig. 3 Élévations, plan et coupes des bâtiments centraux (1966)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.
- Fig. 4 Église du Précieux Sang. Étienne J. Gaboury à Saint-Boniface en Manitoba (1967-1968)
Source : Kalman, *A History of Canadian Architecture, Volume 2*, 1995, p. 820
- Fig. 5 Fort Edmonton et La Pitoune (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski.
- Fig. 6 Résidence Gaboury, Winnipeg (1968)
Source : Whiteson, *Modern Canadian Architecture*, 1983, p.103,

Fig. 7 Intérieur du *Golden Garter Saloon*, Fort Edmonton (2004)
Photo : C. Dubuc

Fig. 8 Élévation du bar du *Golden Garter Saloon* (1968)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Le Jardin des Étoiles

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Le Jardin des Étoiles

1.1 Nom usuel : Le Jardin des Étoiles

1.2 Adresse : Secteur La Ronde

N° du Lot : 5250

Plan-repère : n° 545

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Auditorium

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions : 10 622, 28 m²; 15,72 m de hauteur

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) : Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967.

1.9 Propriétaire actuel : Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue, par bail emphytéotique d'une durée de 64 ans, le site de La Ronde à la compagnie Six Flags inc.

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Construction d'un auditorium multifonctionnel de 1 500 places qui doit être situé dans le secteur des divertissement de l'Exposition universelle de 1967, La Ronde, à proximité du Lac des Dauphins. La commande stipule que le bâtiment doit avoir quatre usages différents selon le moment de la journée : le matin, il doit accueillir les groupes ou servir de salle de conférence; l'après-midi, il doit servir pour présenter des spectacles pour les enfants; en début de soirée, il doit pouvoir offrir des spectacles musicaux pour les adolescents et se transformer en cabaret pour les adultes en fin de soirée. L'auditorium sera conçu pour contenir à la fois des sièges en gradins et des tables. La scène sera équipée de trois plates-formes hydrauliques .

2.2 Dates importantes :

projet initié : inconnu

Début de la construction : décembre 1965

fin des travaux : décembre 1966

2.3 Concepteurs :

Max W. Roth, architecte (Montréal).

2.4 Autres spécialistes :

Responsable du projet pour Expo : M. G. Pollowy

Ingénieurs conseils :

Structure : Dr. F. M. Kraus (Montréal)

Mécanique : T. G. Anglin Engineering Co. Ltd (Montréal)

Électricité : Mendel, Brasloff, Lassman & Sidler (Montréal)

Acoustique : Bolt, Beranek & Newman (Cambridge, Mass)

L'installation de l'acoustique fut réalisée par la firme montréalaise RCA Victor Company Limited.

Éclairage : Abe Feber (New York)

Entrepreneur général : Secant Construction Company (Montréal)



Fig. 1 Jardin des Étoiles (1967)

2.5 Modifications significatives :

Depuis 1967

- Réfection de la toiture (date inconnue)

- Ajout de panneaux publicitaires au-dessus de certaines entrées (date inconnue).

2.6 Usage actuel :

Salle de spectacle.

2.7 État physique actuel :

L'extérieur du bâtiment est très bien préservé. L'intérieur semble également en bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Le Jardin des Étoiles est un bâtiment de deux niveaux en béton de forme triangulaire. Les trois côtés du triangle sont constitués de galeries. Celles-ci sont surmontées d'un volume dégagé et en porte-à-faux qui incorpore les gradins. Le niveau supérieur des longs côtés est traité en mur aveugle avec en relief de minces bandes verticales en béton. Les entrées sont situées à chaque sommet tronqué du triangle et sont surmontées d'une marquise proéminente. Procédant par homothétie, la scène conserve la même configuration géométrique triangulaire que l'extérieur du bâtiment. Les gradins, munis de plateaux, sont précédés par trois rangées de tables se déployant à partir des trois côtés de la scène. Cette dernière possède trois plateaux hydrauliques pouvant monter jusqu'à 1,2 mètres, et d'un plancher de danse de 533 mètres carrés pouvant accommoder 300 danseurs. Les loges, les cuisines, les casse-croûte et les services à la clientèle sont situés sous les gradins.

3.2 Construction :

Construit sur des pieux et des murs de fondation en béton, le bâtiment possède aussi une structure en béton armé. Les poutres du toit en béton post-tendu sont supportées par des voiles en béton. Le plancher des gradins est en béton préfabriqué.

3.3 Contexte :

Le Jardin des Étoiles est situé en bordure du Lac des Dauphins, sur la mince bande de terre qui sépare le lac du port Sainte-Hélène. Élément majeur du plan d'aménagement de La Ronde réalisé par la firme d'architectes-paysagistes Sasaki, Strong and Associates Ltd, le Jardin des Étoiles est situé au carrefour du Grand Mail, du Lac des Dauphins et du port Sainte-Hélène. Il servait à la fois de pôle d'attraction pour les visiteurs et de lieu de spectacles principal à La Ronde.



Fig. 2 Le Jardin des Étoiles (2004)

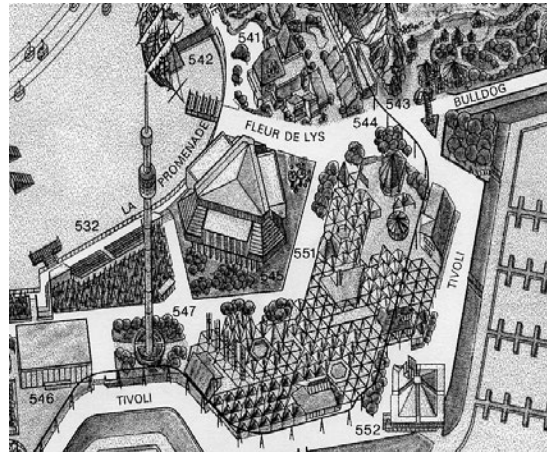


Fig. 3 Emplacement du Jardin des Étoiles (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Cet édifice permanent a accueilli une grande variété de spectacles grâce à son organisation modulaire permettant de modifier son utilisation en fonction du moment de la journée et du type d'usagers. Le bâtiment a été le lieu de spectacles aussi variés que des groupes musicaux pop, des pièces de théâtre et des revues musicales. Il a aussi servi de boîte de nuit. Signalons que la première du spectacle musical de Michel Tremblay, « Demain matin, Montréal m'attend » fut présenté au Jardin des Étoiles. La polyvalence de cette salle a été bénéfique pour Montréal en contribuant à l'effervescence de la scène musicale de la ville.

L'éclairage avait été monté par l'expert éclairagiste Abe Feder de New York. Le système sonore fut monté par RCA Victor sous la direction de Bolt, Veranek et Newman, de Boston, qui avaient également dirigé les travaux d'acoustique de la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts (CCEU, Rapport général, 1969, p. 1973).

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

L'architecte Max Wolfe Roth (Lachine 1913 - Montréal 2001) a obtenu son Baccalauréat en architecture de l'Université McGill en 1937. En 1938, il commença à pratiquer l'architecture à Montréal. Très marqué par le modernisme, il construisit une série de magasins Steinberg au style audacieux comme par exemple celui de la ville de Sherbrooke en 1955 dont le corps du bâtiment est construit sur pilotis au-dessus de l'eau ou celui du 4405, rue Sainte-Catherine Est (vers 1955) avec des murales de Joseph Iliu, sans oublier le remarquable hôtel-restaurant Ruby Foo's bâti en 1962. Le Jardin des Étoiles participe de cette série d'œuvres résolument modernes que l'architecte construit durant les années 1950 et 1960. Il se caractérise cependant par l'importance accordée à l'expression formelle de l'organisation intérieure.

C. Intégrité

Objet : Le bâtiment n'a pas vraiment subi de modifications majeures. On peut signaler le changement de la toiture par un revêtement en métal peint en bleu et l'ajout de panneaux publicitaire au-dessus des entrées. L'intérieur semble avoir connu peu de changements significatifs. Notons à ce sujet que les gradins sont équipés des mêmes sièges fixes avec leurs plateaux amovibles. Si l'extérieur de l'édifice semble très bien conservé, plusieurs éléments de l'intérieur du Jardin des Étoiles semblent avoir besoin de travaux de restaurations. Malgré cela, l'ensemble est dans un état fort proche de celui d'origine.

Contexte : Le contexte immédiat du Jardin des Étoiles est sensiblement le même qu'en 1967. Notons la présence à proximité du Jardin des Étoiles d'éléments datant d'Expo 67 tels que l'aménagement paysager (voir trois pinèdes) et les lampadaires de Normand Slater juste au sud de la bâtisse. Notons plus loin le Village d'antan, la Spirale, ainsi que certaines parties de l'ancien Carrefour international et de la Marina. Tous ces bâtiments encore existants font de cette partie de La Ronde une des seules portions encore intactes d'Expo 67.

D. Authenticité

Objet : Le bâtiment n'a pas connu de changement radical dans son aspect extérieur et intérieur, ni dans sa programmation. Depuis 35 ans, le bâtiment est voué aux spectacles musicaux et de divertissement. Son usage régulier lui confère une très grande authenticité.

Contexte : L'environnement immédiat n'a pas vraiment changé de vocation, les bâtiments sont presque les mêmes, et leur usage est presque identique à celui qui était le leur en 1967. De plus, le Jardin des Étoiles joue toujours son rôle d'édifice-phare pour cette portion de La Ronde. On peut donc affirmer que le contexte a un haut degré d'authenticité.



Fig. 4 Le Jardin des Étoiles (2004)



Fig.5 Implantation actuelle du Jardin des Étoiles et trois pinèdes face à l'entrée sud (2002)

5. Documentation

5.1 Références principales :

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.

KALIN, I., *Expo '67 / Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada, Ottawa*, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.

Compagnie canadienne de L'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.

Compagnie canadienne de L'Exposition universelle, *Guide officiel*, Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *L'album-mémorial de l'Exposition universelle et internationale de première catégorie tenue à Montréal du 27 avril au 29 octobre 1967*, Toronto, Nelson, 1968.

« Jardin des Étoiles », Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'exposition universelle, 1968, bobine 68 et 69, référence 545, châssis H00001 à E00241, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

« Garden of the Stars », *The Canadian Architect*, vol. XI, n° 10, octobre 1966, p. 63.

Articles de journaux

« Jardin des Étoiles », *Expo-journal*, juillet 1965.

« Un édifice permanent à multiples usages sera érigé sur la Ronde », *La Presse*, 22 décembre 1965.

« L'Expo aura une salle de spectacle et de danse curieusement nommée « jardin » », *Le Devoir*, 23 décembre 1965.

« D'une architecture moderne et accueillante... », *Journal de Montréal*, 23 décembre 1965.

« 49 groupes et orchestres « pop » au « temps qui bouge » du Jardin des Étoiles / communiqué de presse », Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, 11 avril 1967.

« Tout sur l'Expo / Cahier spécial », *La Presse*, 15 avril 1967, 112 p., ill

GINGRAS, Claude, « Les journalistes invités à faire le tour du Jardin... des Étoiles », *La Presse*, 12 avril 1967.

SAINT-GERMAIN, J.-L., « Le Jardin des Étoiles transformé en cinéma », *Montréal-Matin*, 23 juin 1971.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Jardin des Étoiles (1967)

Source : Diapothèque de l'Université du Québec à Montréal.

Fig. 2 Le Jardin des (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski.

Fig. 3 Emplacement du Jardin des Étoiles (1967)

Source : *Plan souvenir officiel Expo 67*, Montréal, 1967.

Fig. 4 Le Jardin des Étoiles (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski.

Fig. 5 Implantation actuelle du Jardin des Étoiles et trois pinèdes face à l'entrée sud (2002)

Source : *Plans d'utilisation du sol*, Ville de Montréal, échelle ; 1 :2000, 2002.

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

La Marinière

1. Identification

1.0 Nom d'origine : La Marinière

1.1 Nom usuel : Marina de la Ronde

1.2 Adresse : Secteur La Ronde

No du Lot : 5220

Plan-repère : No 552

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Pavillon

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions : 1 085 m²

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967

1.9 Propriétaire actuel :

Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue, par bail emphytéotique de 64 ans, le site de La Ronde à Six Flags inc.



Fig. 1 La Marinière et la rade (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

Pavillon du port Sainte-Hélène, La Marinière regroupe sous son toit les services destinés aux usagers de la marina. Outre l'accueil, La Marinière contiendra restaurant de luxe, un café, une épicerie, un salon de coiffure, un poste de cirage, une petite laverie et les services météorologiques et nautique habituels.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 26 octobre 1965 (date d'adjudication)

fin des travaux : vers le 16 mai 1966

2.3 Concepteurs :

Ian Martin / Rosen, Caruso, et Vecsei, architectes (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs Conseils :

Structure, mécanique et électricité : Lalonde, Girouard & Letendre (Montréal)

Éclairage : Galemino & Goldstein (Montréal)

2.5 Modifications significatives :

Depuis 1967

Réfection de la toiture de La Marinière (date inconnue)

2.6 Usage actuel :

Salles de location pour divers événements. Deux salles sont offertes à la location :

- rez-de-chaussée : *l'Escale de la Marina* (cap.150 pers).

- 1^{er} étage : salle *Belvédère de la Marina* (cap.250 pers).

2.7 État physique actuel :

Lors de la visite *in situ*, le bâtiment nous a semblé en excellent état.

3. Description

3.1 Description synthèse : Pavillon d'un port de plaisance, l'édifice de trois niveaux est surmonté d'un ponton d'observation au sommet du toit. Nous retrouvons au rez-de-chaussée tous les services auxiliaires destinés aux plaisanciers comme les douches et vestiaires, café et petite épicerie, salon de coiffure, salle de laverie, service météorologique, divers bureaux, accueil, etc. À l'étage, il y a un restaurant de 150 places et un bar à grillades de 50 places qui occupe la mezzanine. Un escalier occupe la partie centrale de l'édifice. Il permet d'atteindre les différents niveaux ainsi que le ponton d'observation.

La Marinière surplombe le port Sainte-Hélène. De forme carrée, l'édifice est disposé en diagonal et en porte-à-faux par rapport au terre qui longe la marina. Le bâtiment se caractérise par une disposition bicéphale créant deux types d'ouvertures dépendamment de l'orientation du bâtiment. Du côté de la marina, les façades du 1^{er} étage de l'édifice sont scandées par de longues baies vitrées et des balcons couverts par la prolongation du toit. Du côté de La Ronde, les façades opaques sont composées de murs aveugles si ce n'est d'un long ruban de fenêtres étroites qui longent la partie supérieure des murs. En bas, viennent se greffer de part et d'autres du rez-de-chaussée deux appentis, volumes distincts abritant les différents services aux plaisanciers.

3.2 Construction :

Le bâtiment est en béton. Les empreintes de stries horizontales du décoffrage sont apparentes sur toute la surface extérieure et intérieure des murs. Quatre paires de piliers partent de la partie médiane de chaque côté du parallépipède et se transforment en nervures au niveau du toit. Un espace laissé libre entre les poutres de chacune des paires laisse passer un éclairage zénithal. La toiture est en métal galvanisé sur bois.

L'aménagement intérieur du restaurant du premier étage et de la mezzanine est dominé par deux types de finition : des murs en béton brut de décoffrages avec des stries horizontales et des plafonds et des pans de murs largement lambrissés de planches horizontales de bois teint.

3.3 Contexte :

Situé à l'extrémité est de la nouvelle île Sainte-Hélène, le plan d'aménagement de la marina fut conçu par la firme d'architectes paysagistes Sasaki, Strong & Associates et par l'urbaniste conseil James Secord. Les concepteurs voulurent prescrire le meilleur emplacement qui soit pour ce pavillon afin d'accommoder à la fois la marina et le site de La Ronde. Situé sur la pointe intérieure du V formé par les deux bras de la rade, le pavillon est à cheval entre la marina et le parc d'attraction, servant de ligne de démarcation entre ces deux entités. Il est aussi un point de mire pour les plaisanciers amarrés sur les quais.

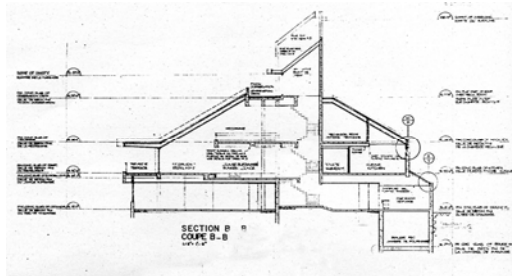


Fig.2 Coupe transversale (1967)



Fig. 4 La Marinière (2004)

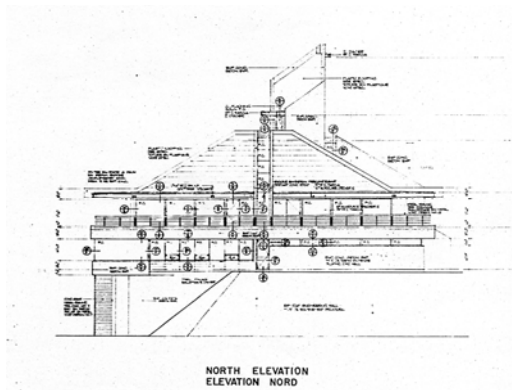


Fig. 3 Élévation (1967)

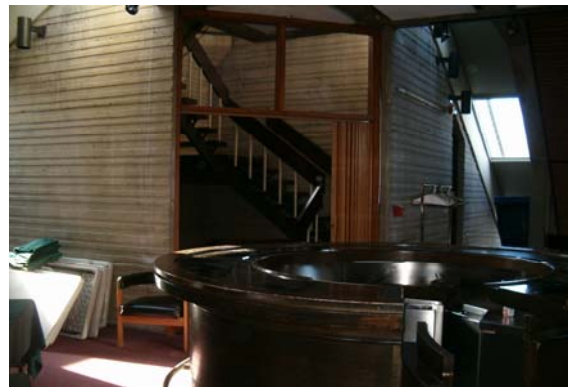


Fig. 5 Intérieur de la Marinière au niveau de la mezzanine (2004)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

La valeur documentaire de ce bâtiment est principalement liée à l'Expo 67. Lors de cet événement, la marina et son pavillon ont servi de porte d'entrée pour plusieurs de ses visiteurs. Outre le métro, les ponts d'accès et l'Expo-Express (aujourd'hui disparu), la marina a permis d'enrichir et de complexifier le réseau de transport pour accéder au site de l'Expo. Le pavillon La Marinière est un excellent symbole de cette synergie de moyens de transport déployée à cette occasion.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

En plus de La Marinière, les architectes ont aussi conçu pour La Ronde le Carrefour international, situé à proximité. Ces deux ensembles possèdent des qualités esthétiques indéniables issues de l'architecture moderne des années soixante. Fortement marqués par l'architecture de Louis Kahn, les concepteurs ont réalisé le pavillon de la marina en exprimant librement sa structure en béton, tout en aménageant un espace intérieur saisissant. La recherche de l'expressivité des structure est une caractéristique du travail de ces architectes. À l'exemple de l'édifice de l'OACI (1971), au coin des rues Sherbrooke et Mansfield (Fig. 6), les architectes ont laissé apparente la structure de l'édifice, faite d'une succession de poutres Vierendeel. La Marinière est un excellent exemple de cette approche qui met l'emphase sur le design structurel.

L'architecte le plus renommé de cette firme, André Vecsei, a eu une carrière des plus intéressante. Originaire de Hongrie, il est arrivé au Canada avec Eva H. Vecsei en 1957. Ils ont d'abord travaillé avec la firme ARCOP (1960-1962). Par la suite, André Vecsei s'associe avec les architectes Rosen et Caruso (1962-1984). De cette collaboration, plusieurs édifices fascinants furent construits comme le siège social de l'OACI (1971), l'Hôtel de ville et la Bibliothèque de Côte-Saint-Luc (1981-1984) les condominiums Fort de la Montagne (1980-1982). En 1984, André et Eva fondent leur propre agence sous le nom de Vecsei architectes.

C. Intégrité

Objet : L'enveloppe extérieure du bâtiment a subi peu de modifications depuis son ouverture. Le remplacement du revêtement métallique de sa toiture est l'une des principales modifications. Nous savons aussi que le rez-de-chaussée a été récemment transformé en vue de le convertir en salle de réception. Cependant, l'étage supérieur, sa mezzanine et le ponton d'observation ont subi peu de changement. On a pu constater que certains éléments d'origine, comme les bars de la mezzanine et du restaurant ainsi que certains mobiliers, sont encore présents. Il en est de même pour le revêtement mural. Dans l'ensemble, le bâtiment (et particulièrement ses étages supérieurs) a donc conservé une bonne part de son intégrité physique.

Contexte : La marina et son pavillon forment un ensemble harmonieux, mais partiellement détruit. Le remblayage d'une partie de la rade en 1986 modifia considérablement son contour géométrique pour le transformer en un contour irrégulier. Seule une partie des ces principaux éléments de composition de la marina sont encore perceptibles, comme la forme en V de la rade, une partie de la butte de son pourtour, le môle protecteur et certains de ses quais flottants. Malgré cela, l'environnement immédiat de La Marinière est suffisamment préservé pour que l'on puisse saisir le projet initial dans sa globalité.

D. Authenticité

Objet : La fonction première du bâtiment étant celle d'un pavillon pour port de plaisance, cette fonction a subi nombre d'aléas au cours des années. En ce sens, le bâtiment a perdu beaucoup de son authenticité.

Contexte : Toujours en activité, la marina remplit ses fonctions d'accueil des plaisanciers, mais à une échelle moindre. Notons cependant à ce sujet que l'environnement du parc d'attraction n'offre pas le calme et la tranquillité souvent recherchés par les plaisanciers. Malgré cela, l'usage actuel de la marina est suffisamment proche de la fonction d'origine pour considérer que le contexte du bâtiment a conservé une bonne part de son authenticité.



Fig. 6 Rue Sherbrooke Ouest, 1000, Montréal
Rosen, Caruso, et Vecsei, architectes (date de la
photo inconnue)



Fig. 7 Vue intérieure du restaurant de la Marinière,
premier étage et mezzanine (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*. Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*. Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'Exposition universelle et internationale de 1967, Montréal, Canada, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.*

Compagnie canadienne de l'Exposition Universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.

Compagnie canadienne de L'Exposition universelle, *Guide officiel*. Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.

Marina, Fond Compagnie canadienne de l'Exposition universelle 1967 (P 312), Archives nationales du Québec Contenant : 1990-10-059 / 42.

« La Marinière », Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine 69, référence 552, châssis E00001 à E00333, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Articles de journaux

« Le port de l'Expo », *La Presse*, Montréal, 30 novembre 1963.

« Discrète conférence aujourd'hui sur la « marina » de l'Expo », *La Presse*, Montréal, 26 février 1964.

MAMO, Oswald, « Le plus beau port de plaisance au monde », *La Presse*, Montréal, 3 août 1966.

« Le plus beau port de plaisance au monde, celui de Sainte-Hélène », *Métro-Express*, Montréal, 5 août 1966.

« Le port Ste-Hélène accueillera les visiteurs à l'Expo 67 », *La Presse*, Montréal, 18 février 1967.

« Le port de plaisance Sainte-Hélène », *Montréal-Matin*, 25 février 1967.

PAQUET, J.-Claude, « La marina de l'exposition », *La Presse*, Montréal, 16 septembre 1967.

GUÉRIN, Raymond, « Les yachts peuvent maintenant « stationner » en permanence à la marina de Terre des Hommes » / Communiqué de presse, Ville de Montréal, Montréal, s.d.

« Maman, les p'tits bateaux... Montréal recevra \$17, 500 pour la Marina de TDH », *Montréal-Matin*, 27 mars 1969.

ARCHAMBAULT, Maurice, « La ville rejette la seule offre et décide d'exploiter la Marina de TDH », *Montréal-Matin*, 5 avril 1969.

« La Marina de la Ronde : un désastre », *Journal de Montréal*, Montréal, 7 août 1972.

DUDDIN, Jean Maurice, « Le bail de la Marina de la Ronde n'est pas renouvelé », *Le journal de Montréal*, 24 septembre 1985.

LAPRADE, Yvon, « Fermeture de la Marina de la Ronde confirmée », *Le journal de Montréal*, 21 février 1986.

LAPRADE, Yvon, « Marina "exceptionnelle" à Lachine pour remplacer celle de La Ronde », *Le journal de Montréal*, 25 mars 1986.

FRANCOEUR, Louis-Gilles, « Québec et Montréal stoppent le remblayage / L'AMARC voulait faire un stationnement de la marina de l'île Ste-Hélène », *Le Devoir*, 28 novembre 1986.

FRANCOEUR, Louis-Gilles, « Montréal a remblayé la marina de l'île Sainte-Hélène sans permis », *Le Devoir*, 6 décembre 1986.

FOREST, François, « L'AMARC ne tient pas du tout à attirer des plaisanciers à la marina de la Ronde », *La Presse*, 21 juillet 1988.

VIEIRA, Emmanuelle, « Espaces modulables », *Le Devoir*, 19 avril 2003, p. D1.

VIEIRA, Emmanuelle, « Le design structurel pour signature », *Le Devoir*, 19 avril 2003, p. D2.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 La Marinière (1967)

Source : *Graphis 132*, vol. 23, n° 132, 1967, p. 328.

Fig. 2 Coupe transversale (1967)

Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Fig. 3 Élévation (1967)

Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Fig. 4 La Marinière (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski.

Fig. 5 La Marinière (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski.

Fig. 6 rue Sherbrooke Ouest, 1000, Rosen, Caruso, et Vecsei, architectes (date de la photo inconnue)

Source : <http://www.monit.com/FR/pages/properties/1000.php>

Fig. 7 Vue intérieure du restaurant de la Marinière, premier étage et mezzanine (2004)

Photo : C. Dubuc.

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Le Minirail La Ronde

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Le Minirail La Ronde avec les stations «Pioneerland » et «Village».

1.1 Nom usuel : Le Minirail avec l'embarcadère Fort et l'embarcadère Village.

1.2 Adresse : Secteur La Ronde (voire circuit Fig.1).

Plan-repère de la Station Pioneerland : No. 515

Plan-repère de la Station Village : No. 543

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : circuit de rail et deux stations simples

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions :

Longueur du circuit fermé : 6585' (1,24 milles)

Longueur d'un train : 105 pieds (pour 60 passagers max.)

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967

1.9 Propriétaire actuel :

Six Flags Inc. (La Ronde)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Prévoir un mode de transport secondaire sur un circuit tracé de manière à ce que les passagers puissent admirer les pavillons et les divers secteurs de l'Expo. Inscrit dans le plan directeur de Fiset, ce système de transport lent, léger, et silencieux, devait assurer, avec l'Expo-Express, le lien physique entre les différents secteurs. Il était cependant prévu que le circuit de La Ronde soit indépendant. La Ronde étant réalisation permanente, il était probablement prévu que le Minirail La Ronde soit également permanent.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 1966

fin des travaux : 1967

2.3 Concepteurs :

Dessin des tracés : Steven Staples, urbaniste (Montréal)

Structure mécanique et électrique : Hurter, Todd & Meyer/Habegger,

Maschinenfabrik Habegger (Suisse)

2.4 Autres spécialistes :

Entrepreneurs :

Matériel roulant : Von Roll Habegger Ingénieur

Carrosseries : Hawker-Siddeley Canada Ltd.

Voies : Mojan Ltée & Dominion Bridge Co. Ltd

Électricité : Britton Electric Ltd.

Rack Construction Co. Ltd. (Stations La Ronde)

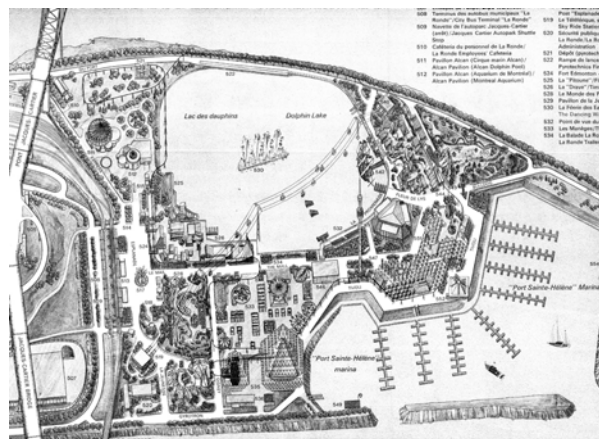


Fig.1 Vue du tracé du Minirail La Ronde (1967)

2.5 Modifications significatives :

Le circuit du Minirail La Ronde a été légèrement modifié. Le Lac des Dauphins a été remblayé au nord-ouest, à la hauteur du Cirque marin. Le circuit du Minirail survole le terre-plein pour ensuite bifurquer directement vers le «Village» sans faire une boucle (comme il le faisait auparavant).

Depuis 1967

Réfections des voitures:

- Peinture et surélévation des garde corps
- Remplacement et surélévation des caissons

Vers 1995

- Peinture des piliers en acier.

Station du Fort (1997)

- Modification de l'escalier de sortie de l'embarcadère du Fort.

Station du Village (1993-94)

- Réfection de la toiture en bardeaux d'asphalte
- Changement de la fenêtre du 1^{er} étage pour un style médiéval, réfection escalier arrière, démolition passerelle, réfection sortie du Minirail et nouvel aménagement
- Remplacement des piliers en pierre du rez-de-chaussée (entrée)

2.6 Usage actuel :

Le circuit du Minirail avec ses deux stations est toujours utilisé pour la promenade des visiteurs de La Ronde.

2.7 État physique actuel :

La structure du Minirail, ses piliers et ses rails, sont, à première vue, en bon état. Les voitures (ou convois) du Minirail sont stationnées à la Station Village de La Ronde. Mis à part les modifications mentionnées plus haut, elles semblent bien entretenues. La Station Pioneerland semble, selon nos observations, en bon état. La Station Village qui a subi avec le temps quelques altérations semble également en bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Les Minirails sont des trains sur rail surélevé qui promènent les visiteurs sur le site de l'Expo 67. Ils sont répartis sur trois réseaux indépendants, un système secondaire par rapport à celui de l'Expo-Express. Les autres types de transport secondaires comprenaient : gondoles, vaporettes, hovercrafts, pousse-pousse et autobus. Avec ses convois bleus et jaunes transportant jusqu'à soixante personnes, le Minirail offrait une promenade en hauteur entièrement automatisée et une excellente vue d'ensemble du site. Les voies ferrées et le matériel roulant (le Minirail jaune) du circuit de La Ronde et de l'île Sainte-Hélène, sont du matériel d'occasion acheté de l'Exposition Nationale Suisse de Lausanne de 1964. Par contre, le réseau neuf (le Minirail bleu) a été installé à l'île Notre-Dame. Le Minirail était composé d'une douzaine de convois chacun composé d'environ 16 voitures découvertes. Chaque convoi offrait un service rapide (2,500 personnes assises à l'heure) entre les principales attractions de La Ronde.

Le Minirail était idéal pour donner un premier coup d'œil du parc de La Ronde. Les voies ferrées constituent un circuit d'un mille de longueur qui serpente à travers le site, formant une boucle autour du Lac des Dauphins. Situées de chaque côté du Lac des Dauphins, les stations avaient leur identité propre, l'une évoquant la forme des ponts couverts, l'autre évoquant l'architecture vernaculaire des campagnes québécoises. La station Pioneerland est faite d'une charpente en bois, sur pilotis, recouverte de planches de cèdre. Les deux stations ont été conçues afin de faciliter la montée et la descente des passagers grâce à un système de quai de montée et quai de descente. Ainsi, la Station Pioneerland se caractérise par sa plate-forme surélevée sous laquelle se trouvent les toilettes publiques, les bureaux, et les salles de transformateurs.

3.2 Construction :

Le rail du Minirail est composé de deux poutres (de type « I beam ») en acier qui reposent sur des piliers en acier de quarante pieds de hauteur, en forme de « A ». Le Minirail est doté d'un dispositif de traction, un rail sous tension fixé à la voie qui alimente le convoi en courant alternatif triphasé. Dans la voiture avant, un générateur fournit du courant continu aux moteurs qui assurent la traction. Les roues sont montées sur des bogies, et les transformateurs qui alimentent le convoi sont situés dans chacune des stations (« Rapport Général », 1433). Grâce à leurs roues de caoutchouc, les convois se déplacent de manière silencieuse. Le Minirail pouvait aller à une vitesse atteignant 7 miles de l'heure.

3.3 Contexte :

Partant de la Station Pioneerland (non loin de l'Expo-Express), le circuit longe le Lac des Dauphins et la rive nord de l'île jusqu'à la Station Village. De là, il repart vers la Marinière en passant derrière le Carrefour international, puis longe les abords de la Spirale, de la Lanterna Magika, passe devant le Gyrotron, pour ensuite terminer son circuit, en passant par le Monde des Petits, jusqu'à la Station Pioneerland.



Fig.2 Vue de la Station du Fort (1967)



Fig.3 Minirail de l'île Sainte-Hélène (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Un des symboles de l'Exposition universelle de Montréal, le Minirail est un témoin d'une époque de l'histoire de la Ville marquée (ou fascinée) par la technologie, et la science. Notons que son importance historique se justifie également par la rareté de ce mode de transport au Québec. Les stations de Minirail ont une valeur documentaire dans la mesure où ils font partie d'un ensemble architectural (voir fiche Fort Edmonton & Village).

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Le Minirail n'est pas unique à l'Expo 67. De nombreuses Expositions universelles et parcs d'attractions ont eu leur Minirail (ou monorail). Le plus vieux Minirail remonte à 1901, en Allemagne. Il fut appelé le «Schwebbahn» qui se traduit par voies ferrées suspendues. Il y a eu en Amérique du Nord, le monorail AMF de l'Exposition de 1964 à New York, l'Expo 1984 en Nouvelle Orléans, l'Expo 1986 à Vancouver, et bien sûr celui de Walt Disney, pour n'en nommer que quelques-uns. De plus, dans le cas du Minirail jaune de La Ronde, il fut acheté à l'Exposition Nationale Suisse de Lausanne, en 1964.

Le professeur James Ackland, de l'école d'architecture de l'Université de Toronto disait que c'était la meilleure construction de toute l'Exposition et qu'il n'en avait aucun semblable dans le monde. Si on ne peut pas à proprement parler d'innovation technique, il est important de mentionner, toutefois, que de grands efforts ont été déployés afin de réadapter l'ensemble du Minirail importé à un nouveau territoire. Par exemple, l'urbaniste Steven Staples qui dessina les méandres du trajet du Minirail favorisa un concept de parcours fantaisiste avec un système de rails s'élevant à 20 pieds du sol à certains endroits et rasant le niveau de l'eau à d'autres endroits. Il dessina des méandres caractérisés par des détours, des virages, et des serpentins, permettant d'encercler certains pavillons, et procurant plus de plaisir, plutôt que le choix de la ligne droite, qui fût la préférence des autres ingénieurs. Les voitures pouvaient ainsi monter des pentes de 10 pour cent et tourner sur un rayon de 50 pieds.

C. Intégrité

Objet : L'ensemble du réseau Minirail est bien entretenu. Les charpentes métalliques semblent en bon état et le circuit est toujours en fonction. Lors de notre visite, nous n'avons vu qu'un seul convoi, alors qu'à l'époque de l'Expo, il y en avait sept.

Contexte : La relation du Minirail avec son contexte a été modifiée puisque la plupart des manèges de La Ronde ont été remplacés. Par conséquent, bien que le circuit soit pratiquement d'origine, l'expérience de la promenade est très différente. Le Minirail ne passe plus par le Gyrotron, ni le Safari, ni le Quartier International, mais par de nouveaux types de manèges. Le contexte du Minirail n'est donc plus tout à fait le même.

D. Authenticité

Objet : Le Minirail ayant toujours pour fonction d'offrir une promenade aérienne sur le site du parc d'amusement, il a conservé son authenticité.

Contexte : Par essence, le Minirail était conçu pour serpenter à travers un parc d'attraction et ses manèges en vue d'offrir une promenade aérienne aux visiteurs. Bien que la relation visuelle avec le site ait quelque peu changée, la fonction principale du Minirail est restée la même. À ce titre, le Minirail a conservé son authenticité.



Fig.4 Charpente du Minirail de La Ronde (2004)



Fig.5 Voitures du Minirail de La Station Village (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

BROWN, Col.L.J. «Aménagement – État des Travaux», *Rapport Général*, Deuxième Réunion des Exposants Privés, 8 décembre 1965», Montréal, pp.16-18.

FISSET, Edouard, «Le plan directeur», *Royal Architecture Institute of Canada*, vol. 41, 1965, pp. 49-56.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'Exposition universelle et internationale de 1967, Montréal, Canada*, Direction des matériaux, Ministère de l'industrie et du commerce, Ottawa, Canada, pp. 306-311.

SIMONS, David «Novelty Monorails - Expo '67», site Internet /www.monorails.org/tMspages/Expo67.html

«La Ronde Secteur des Divertissements», document présenté par la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1966.

CCEU, «Service de Transport à La Ronde» dans La Ronde Secteur des Divertissements, Montréal, 1967, pp. 1-2.

Plan souvenir officiel Expo 67, Éditions Maclean-Hunter Limitée, Montréal, 1967.

Rapport Général sur l'Exposition Universelle de 1967, Tome III, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, Montréal, pp.1427-1448.

«Élévations de la Gare du Minirail Station no.1 Pioneerland & Station no.2 Village», Source: Microfilms – Expo '67 Compagnie canadienne de l'Exposition Universelle, 1968, bobine 66 & 68, référence 515 & 543, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

«Réfections diverses du village de La Ronde», devis descriptif soumis par l'AMARC, mai1993.

Articles de journaux

«Le Parc de la Ronde (\$ 25 millions) sera permanent», *Metro-Express*, Montreal, 10 septembre 1965.

COTÉ, Françoise, «Architecture-Minirail» Communiqué de presse, 16 août 1968.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Vue du tracé du Minirail La Ronde (1967)
Source: *Plan souvenir officiel Expo 67*, 1967.

Fig. 2 Vue de la Station du Fort (1967)
Source : Archives nationales Québec

Fig. 3 Minirail de l'île Sainte-Hélène (1967)
Photo : C.Gallant et S. Mankowski

Fig. 4 Charpente du Minirail de La Ronde (2004)
Photo : C.Gallant et S. Mankowski

Fig. 5 Voitures du Minirail de La Station Village (2004)
Photo : C.Gallant et S. Mankowski

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Le Monde des Petits

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Le Monde des Petits

1.1 Nom usuel :

1.2 Adresse : Secteur : La Ronde

N° du Lot : 5420

Plan repère : n° 528

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Ensemble récréotouristique

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions : 6 707 m²

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) : La Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967

1.9 Propriétaire actuel : Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue, par bail emphytéotique de 64 ans, le site de La Ronde à la compagnie Six Flags inc.



Fig. 1 Le Monde des Petits (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

Construire un parc d'amusement pour les enfants de 4 à 10 ans qui comprendra plusieurs secteurs spécialement aménagés. Construits sur un terrain de deux acres, les différents secteurs seront conçus sous le thème de l'Expo, *Terre des Hommes*. Un emplacement surélevé sera réservé aux parents qui pourront se détendre tout en ayant la possibilité de jeter un coup d'œil sur leurs enfants. En plus des manèges, le Monde des Petits aura des boutiques, des services auxiliaires et une garderie.

2.2 Dates importantes :

Date d'adjudication du contrat : 12 mai 1966

Fin des travaux : vers le 1^{er} octobre 1966

2.3 Concepteurs :

John Schreiber, architecte paysager (Montréal)

Radoslav Zuk, architecte (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs conseils :

Structure, mécanique et électricité : McMillan & Martynowicz (Montréal)

Illumination : Galemino & Goldstein (Montréal)

Consultant pour les manèges : Dr. F. M. Kraus (Montréal)

2.5 Modifications significatives :

1968

Installation du Carrousel antique dans le secteur du Monde des Petits.

1993 -1994

Réaménagement majeur du secteur du Monde des Petits, maintenant appelé La Petite Ronde. (Dossier n° 910)

Date inconnue

Installation d'une concession de chaîne de restauration rapide.

2.6 Usage actuel :

Le même, malgré que le secteur fut réaménagé à plusieurs occasions.

2.7 État physique actuel :

Le bâtiment est en bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Le Monde des Petits est un parc d'attractions destiné aux enfants de quatre à neuf ans. Le bâtiment fut construit au coût de 913 560 \$. Il incluait cinq manèges majeurs, un théâtre de marionnettes, un restaurant adapté aux jeunes enfants, un magasin de jouets (avec ses services auxiliaires), un terrain de jeux, et une garderie, des vestiaires et des bureaux. Le Monde des Petits est aménagé sur un terrain vaguement rectangulaire et s'ordonne autour d'une partie basse en forme circulaire comprenant l'aire de jeux et le manège aquatique. La partie nord comprend le théâtre de marionnettes, le mont Citrouille et la piazza. Le restaurant et l'aire de repos sont situés dans la partie est, une terrasse surélevée surmontée d'une série de toitures pyramidales basée sur une trame régulière carrée. Ces derniers éléments surplombent le creux au centre et permettent aux parents de regarder les enfants jouer sur le terrain de jeux en contrebas. Un toboggan en forme de serpent permet d'accéder au niveau inférieur sur un terrain de sable qui fait partie de l'aire des jeux. Une immense murale faite d'éléments en rondes-bosses de matières synthétiques peintes entoure le serpent. Situés à l'extrémité sud du complexe, les manèges des Voitures antiques et du Vieux '99 occupent la majeure partie de ce secteur.

3.2 Construction : La plupart des éléments du Monde des Petits ont été réalisés en béton armé. Seuls les éléments tubulaires du restaurant et du théâtre des marionnettes sont en acier. Les toitures pyramidales sont en fibres de verre.

3.3 Contexte : Situé à proximité de l'Esplanade et de l'entrée de La Ronde, le Monde des Petits fait contrepoint au Fort Edmonton situé de l'autre côté du Grand mail. Cette proximité avec l'entrée principale permettait aux enfants en bas âge d'accéder plus rapidement aux manèges.

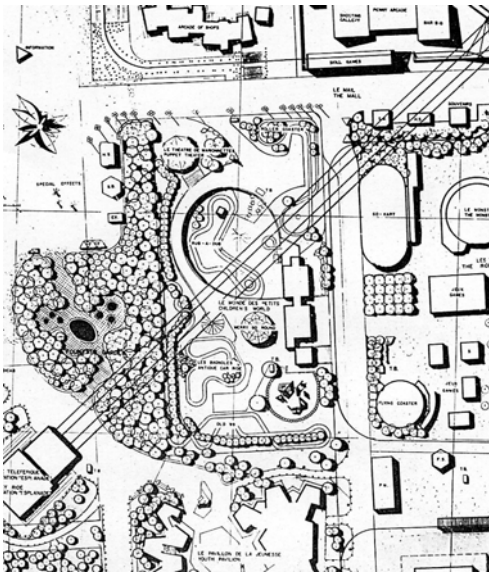


Fig. 2 Plan de situation (1967)

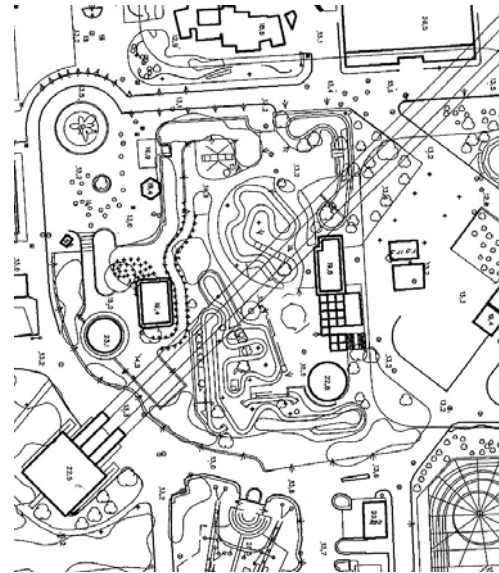


Fig. 3 Plan d'occupation du sol (2002)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Au moment de la présentation du programme de cet ensemble aux journalistes, le 26 août 1965, M. Maurice Dubois, responsable du parc d'attractions, déclarait que « dans tous les parcs du monde, il est impossible de trouver un jardin approprié uniquement aux enfants de cet âge; ici tout a été prévu à leur échelle, les jeux et les constructions. Les plans sont terminés et les travaux de terrassement viennent de commencer. Un fait à signaler : « Le Petit Monde » sera permanent, il restera après l'Expo et sera remis par la direction à la Ville de Montréal pour faire partie de la division des parcs » (*La Presse*, 26 août 1965). Ce programme particulier, destiné aux enfants, était un événement unique dans l'aménagement des parcs d'attractions au moment de sa construction. Malgré les remaniements dans le secteur, les principaux manèges destinés aux enfants sont toujours fonctionnels.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Le Monde des Petits est l'œuvre d'une équipe multidisciplinaire. Les concepteurs de ce projet, John Schreiber (1922-2002), architecte paysager, et Radoslav Zuk, architecte, furent tous deux professeurs à la faculté d'architecture de l'Université McGill à Montréal. John Schreiber, d'origine polonaise, y enseigna de 1953 à 1987. Après avoir reçu son diplôme en architecture de l'Université de Glasgow en 1951, Schreiber émigra au Canada vers 1952. En plus d'enseigner à McGill, Schreiber poursuivra une carrière d'architecte au cours de laquelle il réalisera plusieurs résidences privées. En 1964, il obtient une maîtrise en architecture du paysage de l'Université Harvard.

D'origine ukrainienne, Radoslav Zuk, réalisa plusieurs églises ukrainiennes, dont l'église St-Stephen de Calgary (1979-1982) et l'église Holy Eucharist de Toronto.

C. Intégrité

Objet : Malgré la disparition du théâtre des marionnettes, remplacé par une Grande roue, et les remaniements successifs de ce secteur, plusieurs éléments d'origine sont encore présents, bien que légèrement modifiés. Le plan d'ensemble est presque semblable à celui d'origine. Signalons la présence presque intacte des principaux manèges, comme celui des Vieilles voitures, celle du Vieux '99, devenu le Tchou Tchou, et des montagnes russes miniature. L'ancien restaurant est aujourd'hui une concession McDonald, mais garde une partie de sa structure tubulaire en acier. Le toboggan en forme de serpent est toujours là et les éléments décoratifs en fer forgé de John Schreiber le sont également.

Contexte : La partie est et sud du Monde des Petits fut radicalement transformé par la disparition du pavillon de la jeunesse et du centre des manèges. Ils ont été remplacés par des nouveaux manèges de la deuxième génération de La Ronde. La partie ouest a aussi été modifiée : le petit parc boisé a disparu et a été remplacé par de nouveaux manèges destinés aux enfants.

D. Authenticité

Objet : Les remaniements successifs n'ont pas entaché le plan d'ensemble de 1967, ni son programme d'origine, qui est celui d'un parc d'attractions destiné aux enfants.

Contexte : Malgré les grands changements survenus dans le contexte immédiat du Monde des Petits, l'essence du projet initial de ce secteur est sensiblement le même. On peut dire qu'il a conservé son authenticité.



Fig. 4 Le Monde des Petits (2004)



Fig. 5 Le Monde des Petits (2004)

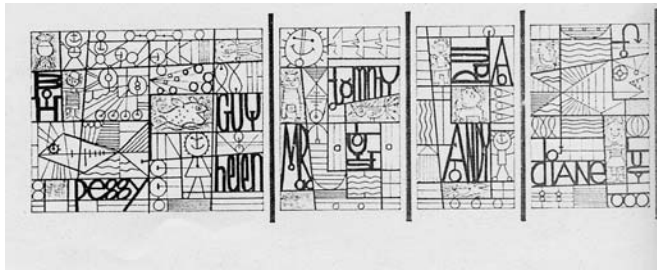


Fig. 6 Dessin des grilles par John Schreiber (1967)



Fig. 7 Vue des grilles (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada*, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Guide officiel*. Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Plan souvenir officiel Expo 67*, Montréal, Éditions Maclean-Hunter Ltmitée, 1967.

« Le Mondes des petits », Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine 67, référence 528, châssis B00001 à B00142, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Société du parc des Îles, « Dossiers des manèges / Petites montagnes russes, n^o 0-214 », Archives de la Société du parc des Îles.

Société du parc des Îles, « Dossiers des manèges / La petite ronde, n^o 913 », Archives de la Société du parc des Îles.

Articles de journaux

BOURBONNAIS, Marie, « « Le Petit Monde » de l'Expo : jardin pour enfants », *La Presse*, 26 août 1965.

« « Le petit Monde » aura une place de choix à l'Expo 67 », *Le Devoir*, 26 août 1965.

BEAUREGARD, Hermine, « Les enfants auront leur petit monde à l'Expo », *Le Petit journal*, 5 septembre 1965.

« Le parc des enfants à l'Expo 67 », *Journal de Montréal*, 7 septembre 1965.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Le Monde des petits (1967)

Source : Archives nationales du Canada

Fig. 2 Plan de situation (1967)

Source : *Plan souvenir officiel Expo 67*, 1967.

Fig. 3 Plan d'occupation du sol (2002)

Source : *Plans d'utilisation du sol*, Ville de Montréal

Fig. 4 Le Monde des Petits (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 5 Le Monde des Petits (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 6 Dessin des grilles par John Schreiber (1967)

Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Fig. 7 Vue des grilles (2004)

Photo : C. Dubuc

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Port Sainte-Hélène

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Port Sainte-Hélène

1.1 Nom usuel : Marina de la Ronde

1.2 Adresse : Secteur La Ronde

no du Lot : 5220

Plan-repère : No 552

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Installation récréo-touristique

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions : 34 acres (superficie de l'ensemble)

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) : Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967

1.9 Propriétaire actuel : Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue, par bail emphytéotique d'une durée de 64 ans, le site de La Ronde à Six Flags inc.



Fig. 1 Le Port Sainte-Hélène (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

Création d'un port de plaisance sur l'île Sainte-Hélène avec une rade où les yachts et les canots à moteur peuvent trouver un bon mouillage.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 1966

fin des travaux : 1967

2.3 Concepteurs :

Consortium Sasaki, Strong et associés Ltée (É-U)
James Secord, architectes paysagistes (Toronto)

Ingénieurs : Lalonde, Girouard, Letendre, ing.

2.4 Autres spécialistes :

Entrepreneur : C. A. Pitts

2.5 Modifications significatives :

Printemps et été 1986

Fermeture de la marina en vue de la remblayer complètement et y construire un parc de stationnement. Début des travaux.

Automne 1986

Les travaux de remblayage de la marina sont stoppés par le ministère de l'Environnement.

2.6 Usage actuel :

Marina

2.7 État physique actuel :

Suites aux remblayages successifs de ses berges, le port Sainte-Hélène (la Marina) a subi d'énormes préjudices. Mentionnons entre autres la perte d'espaces, la disparition et/ou le déplacement de la station-service, du bâtiment d'entretien de la Marina, et de la station météorologique. On peut aussi noter la suppression de plusieurs de ses quais flottants.

3. Description

3.1 Description synthèse :

D'une superficie de 34 acres, l'ensemble du Port Saint-Hélène comprend une série de bâtiments, d'éléments portuaires, une rade, et se caractérise par un aménagement paysager, qui avait été conçu spécifiquement pour ce projet. Situé dans la partie sud-est de l'île Sainte-Hélène, le bassin est constitué de deux bras réunis en équerre et formant ainsi un angle d'environ 60 degrés. Comme le décrit le journal *Montréal-Matin*, « dans la rade, huit quais flottants, reliés entre eux par une corniche, sont disposés en éventail. Les quatorze arêtes de chacun de ces huit appontements permettront à 262 embarcations de s'y amarrer en jumelage. À chaque poste d'amarrage, on trouvera eau potable et courant électrique et, pour certains, le service téléphonique. Deux quais marginaux aménagés sur les berges nord et sud accueilleront pour leur part 110 embarcations. En tout, près de 400 bateaux de plaisance pourront mouiller l'ancre au Port Sainte-Hélène » (*Montréal-Matin*, 25 février 1967).

Le bassin est protégé par un môle avec deux entrées distinctes à ses extrémités partageant ainsi les différents types de bateaux selon leurs poids. Le bassin possède deux profondeurs différentes pour accommoder les bateaux de divers tirants d'eau. La partie ouest du bassin, d'une profondeur de 3,3 mètres, sera réservée pour les bateaux à gros tirant et la partie est, d'une profondeur de 1,6 mètres, est réservée aux bateaux de faible tirant.

L'accès au Port Saint-Hélène étant réservé aux plaisanciers, le contour du bassin est aménagé de telle façon qu'il permet de garder l'intimité et la sécurité des plaisanciers, tout en aménageant des vues sur le port à partir de La Ronde et sans le besoin de recourir à des clôtures inesthétiques. On aménage deux terrasses de niveaux distincts séparés par une butte qui contourne l'ensemble de la rade.

Sur le site du port, on peut voir différents bâtiments dont le pavillon de service et d'accueil « La Marinière » situé à la jonction intérieure des deux bras du bassin. De plus, on y trouve un atelier d'entretien et de réparation à l'extrémité ouest de la Marina, une station-service pour les bateaux et une station météorologique.

3.2 Construction :

Aménagé lors de l'agrandissement des îles Sainte-Hélène et de la formation de l'île Notre-Dame, cette opération fut menée entre les années 1963 et 1964. Le contour du Port Sainte-Hélène fut réalisé grâce à l'extraction du roc des îles Ronde et Verte, ainsi que celui extrait de l'excavation du métro de Montréal. De plus, on utilisa les restes des travaux d'aménagement de la Voie maritime du Saint-Laurent et ceux du dragage du fond du fleuve.

3.3 Contexte :

Dès les premières études sur l'aménagement des terrains pour l'Exposition universelle, les concepteurs de la CCEU conviennent que le site immédiat de l'île Ronde convient à l'établissement d'un parc d'amusement ainsi qu'à un port de plaisance. Suite à un manque de matériaux de remblayage et à une étude attentive de la topographie du site, on décida de réserver la partie nord de l'île Ronde à un parc d'attractions et à un port de plaisance.

L'entrée du port de plaisance est située dans le chenal Lemoyne. La Direction générale des services maritime de Transports Canada procéda à l'établissement d'un chenal distinct du chenal principal du Saint-Laurent dans le souci de séparer les embarcations de plaisance des bateaux de gros tonnage, qui empruntent habituellement le chenal principal.

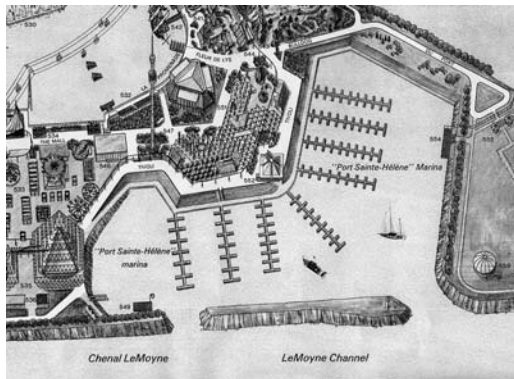


Fig. 2 Plan du Port Sainte-Hélène (1967)



Fig.3 Plan de la Marina (2002)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Le Commissaire général, Pierre Dupuy, a bien cerné le rôle essentiel qu'a joué la Marina durant l'Expo : Habiter sur le site. « Le but du jeu, cependant, n'était pas de flâner. Il était de participer à l'Exposition de l'intérieur, comme si elle vous appartenait » (Dupuy, 1972). Cette représentation de la Marina comme la possibilité de vivre l'Expo de l'intérieur et, en plus, d'être aussi une composante essentielle du réseau complexe des transports durant l'Expo concourent à considérer la Marina comme un élément essentiel de cet événement.

Le succès de la Marina fut instantané. Six mois avant l'ouverture de l'Expo, 3 800 propriétaires y avaient déjà réservé une place.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

La firme d'architecte paysagiste Sasaki, Strong & Associates (1961-1967) était l'une des plus importante en Amérique du Nord. Créée en 1961 avec l'association de deux architectes de paysage de renom, l'américain Hideo Sasaki et le canadien Richard Strong, cette firme réalisa plusieurs projets d'envergure au Canada soit l'aménagement paysager de l'hôtel de ville de Toronto (1965) et du projet « Moss Park Redevelopment » à Toronto (1962).

Après des études dans les universités Berkeley, Illinois et Harvard, Hideo Sasaki créa sa propre firme en 1953, soit l'année de son entrée comme professeur à Harvard dans le département d'architecture de paysage. Aujourd'hui la firme Sasaki Associates, Inc. est encore très active à travers le monde. Pour sa part, Richard Strong est diplômé des universités d'Ohio et d'Harvard en architecture de paysage. Il débuta sa carrière avec la firme Project Planning Associates Ltd (firme également impliquée dans l'aménagement paysager d'Expo 67). Il travaille ensuite avec l'architecte John Parkin comme directeur de la section aménagement. Suite à son association avec Sasaki, il créa en 1967 sa propre firme, *Richard Strong Associates*.

La firme Sasaki, Strong et associés réalisa l'aménagement paysager de La Ronde, ainsi que la conception du Port Sainte-Hélène. La Ronde et la Marina se complètent d'ailleurs harmonieusement, créant un aménagement cohérent pour l'ensemble du secteur.

C. Intégrité

Objet : Le remblayage d'une partie de la rade en 1986 modifia considérablement son contour géométrique pour le transformer en un contour irrégulier. Seuls certains des principaux éléments de la composition de la Marina sont encore perceptibles comme la forme en V de la rade, une partie de la butte de son pourtour, le môle protecteur et certains de ses quais flottants.

Contexte : La relation de la Marina avec le site immédiat de La Ronde s'est peu à peu transformé au fil des années. Des manèges se sont installés sur le site remblayé (situé à l'ouest de la Marina) et le remblayage de la partie nord a créé une zone floue, sans fonction précise. De plus, les modifications successives du Carrefour international (situé à proximité de la Marinière) ont transformé sa vocation première (lieu de restauration et bazar) qui servait de un de flânerie pour les plaisanciers.

D. Authenticité

Objet : Toujours en activité, la Marina remplit encore ses fonctions d'accueil des plaisanciers, quoique à une plus petite échelle. Avec le temps, sa vocation a évolué. Elle est devenue un lieu d'ancrage pour des petits bateaux d'excursions et non plus celui pour des bateaux de plaisance. Malgré cela, l'usage actuel de la marina est suffisamment proche de sa fonction d'origine pour considérer qu'elle a conservé son authenticité.

Contexte : Le contexte immédiat de la Marina a évolué sans que sa relation avec la Ronde ne soit profondément modifiée. La Marina et la Ronde gardent leur vocation d'origine, soit celui de port de plaisance et de parc d'attractions.



Fig. 4 Esquisse du Port Saint-Hélène (vers 1965)



Fig. 5 Le Port Saint-Hélène (1967)

5. Documentation

5.1 Références principales :

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*. Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*. Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada, Ottawa*, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Guide officiel*. Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Plan souvenir officiel Expo 67*, Montréal, Éditions Maclean-Hunter Ltmitée, 1967.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*. Montréal, CCEU, 1969.

Consortium : Sasaki, Strong and Associates, Limited / James E. Secord avec D.F. Pinker et S.W. Stedman, J. Carr, C.D. Howe Company Limited, *Port de plaisance de l'île Ronde / Étude sur les frais d'aménagement et d'exploitation d'un port de plaisance pour bateaux de plaisance à moteur, sur l'île Ronde, à Montréal, et sur les recettes prévues*, vers 1965.

Marina, Fond Compagnie canadienne de l'Exposition universelle 1967 (P 312), Archives nationales du Québec Contenant : 1990-10-059 / 42.

« La Marinière », Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine 69, référence 552, châssis E00001 à E00333, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Articles de journaux

« Le port de l'Expo », *La Presse*, Montréal, 30 novembre 1963.

« Discrète conférence aujourd'hui sur la « marina » de l'Expo », *La Presse*, 26 février 1964.

MAMO, Oswald, « Le plus beau port de plaisance au monde », *La Presse*, 3 août 1966.

« Le plus beau port de plaisance au monde, celui de Sainte-Hélène », *Métro-Express*, 5 août 1966.

« Le port Ste-Hélène accueillera les visiteurs à l'Expo 67 », *La Presse*, 18 février 1967.

« Le port de plaisance Sainte-Hélène », *Montréal-Matin*, 25 février 1967.

PAQUET, J.-Claude, « La marina de l'exposition », *La Presse*, 16 septembre 1967.

GUÉRIN, Raymond, « Les yachts peuvent maintenant « stationner » en permanence à la marina de Terre des Hommes », Communiqué de presse, Ville de Montréal, Montréal, s.d.

« Maman, les p'tits bateaux... Montréal recevra \$17, 500 pour la Marina de TDH », *Montréal-Matin*, 27 mars 1969.

ARCHAMBAULT, Maurice, « La ville rejette la seule offre et décide d'exploiter la Marina de TDH », *Montréal-Matin*, 5 avril 1969.

« La Marina de la Ronde : un désastre », *Journal de Montréal*, 7 août 1972.

DUDDIN, Jean Maurice, « Le bail de la Marina de la Ronde n'est pas renouvelé », *Le journal de Montréal*, 24 septembre 1985.

LAPRADE, Yvon, « Fermeture de la Marina de la Ronde confirmée », *Le journal de Montréal*, 21 février 1986.

LAPRADE, Yvon, « Marina 'exceptionnelle' à Lachine pour remplacer celle de La Ronde », *Le journal de Montréal*, 25 mars 1986.

FRANCOEUR, Louis-Gilles, « Québec et Montréal stoppent le remblayage / L'AMARC voulait faire un stationnement de la marina de l'île Ste-Hélène », *Le Devoir*, 28 novembre 1986.

FRANCOEUR, Louis-Gilles, « Montréal a remblayé la marina de l'île Sainte-Hélène sans permis », *Le Devoir*, 6 décembre 1986.

FOREST, François, « L'AMARC ne tient pas du tout à attirer des plaisanciers à la marina de la Ronde », *La Presse*, 21 juillet 1988.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Le Port Saint-Hélène

Source : *Graphis 132*, vol. 23, n^o 132, 1967, p. 328,

Fig. 2 Plan du Port Sainte-Hélène (1967)

Source : *Plan souvenir officiel Expo 67*, 1967.

Fig.3 Plan de la Marina (2002)

Source : *Plans d'utilisation du sol*, Ville de Montréal.

Fig. 4 Esquisse du Port (vers 1965)

Source : *Port de plaisance de l'île Ronde*, vers 1965.

Fig. 5 Le Port Saint-Hélène (1967)

Source : *Album-mémorial de l'Exposition universelle*, 1968, p. 28.

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Le restaurant bavarois Löwenbräu de Munich

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Le restaurant bavarois Löwenbräu de Munich

1.1 Nom usuel : Le Jupiter

1.2 Adresse : Secteur : La Ronde

N° du Lot : 5200

Plan repère : n° 551

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Restaurant

1.5 Particularité du bâtiment : Provisoire

1.6 Superficie et dimensions :

longueur : 108 pieds (approx.)

largeur : 57 pieds (approx.)

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967

1.9 Propriétaire actuel : Depuis avril 2001, la Ville de Montréal loue, par bail emphytéotique de 64 ans, le site de La Ronde à la compagnie Six Flags inc.



Fig. 1 Vue aérienne du restaurant bavarois (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Construire un restaurant bavarois, le Löwenbräu de Munich, un des huit restaurants du Carrefour international de La Ronde. Le restaurant bavarois devait pouvoir offrir un échantillon de la cuisine allemande à environ 1 000 convives.

2.2 Dates importantes :

projet initié : mai 1966 (date d'adjudication du contrat de construction à l'entrepreneur)

fin des travaux : vers septembre 1966

2.3 Concepteurs :

Ian Martin / Rosen, Caruso, et Vecsei, architectes (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs Conseils :

Structure : S Hector, Barbacki, Forté & associés (Montréal)

Mécanique et électricité : Levine & Jonas (Montréal)

Aménagement paysager : Sasaki, Strong & associés Ltée (Toronto)

2.5 Modifications significatives :

Réfection des murs extérieurs (date inconnu).

1984

Transformation du Carrefour international

2.6 Usage actuel :

Même usage qu'à l'origine, un restaurant bavarois.

2.7 État physique actuel :

Lors de la visite du 2 décembre 2004, le bâtiment semblait être dans un état convenable. Nous ne pouvons cependant pas nous prononcer sur l'état de l'intérieur car il n'a pas été possible d'y entrer.

3. Description

3.1 Description synthèse : Le corps du bâtiment est un parallélépipède. La toiture à double pente a une lucarne-pignon sur le versant ouest. Sis sur la bordure d'un tertre, le bâtiment possède des élévations différentes selon son implantation, soit de trois niveaux sur le côté est et nord et de deux niveaux sur le côté ouest et sud. Chacune des façades est caractérisée par une composition différente. On y trouve des ouvertures déclinées sous trois types de baies, soit des fenêtres carrées, des portes rectangulaires et des baies plein cintres.

L'aménagement intérieur s'inspire des grandes brasseries munichoises comme la brasserie Hofbräuhaus, avec ses ouvertures plein cintres et sa grande salle au rez-de-chaussée. L'édifice a trois étages. Au niveau inférieur, il y a les installations sanitaires, au rez-de-chaussée, une grande salle de repas et une cuisine, et à l'étage, une mezzanine où se trouve la suite de la salle de repas. Au rez-de-chaussée, une scène circulaire pouvait accueillir un orchestre bavarois. La décoration intérieure était de type bavarois.

3.2 Construction :

L'édifice est une construction mixte : fondations en béton, piliers en acier (premier niveau du périmètre extérieur et des traverses) et piliers en bois (rez-de-chaussée et second étage). Les murs sont enduits d'un crépi de ciment et la toiture est couverte de bardeaux d'asphalte.

3.3 Contexte : Une composante du Carrefour international, le bâtiment clôt le site à son extrémité nord-est.



Fig. 2 Vue actuelle du restaurant bavarois (2004).

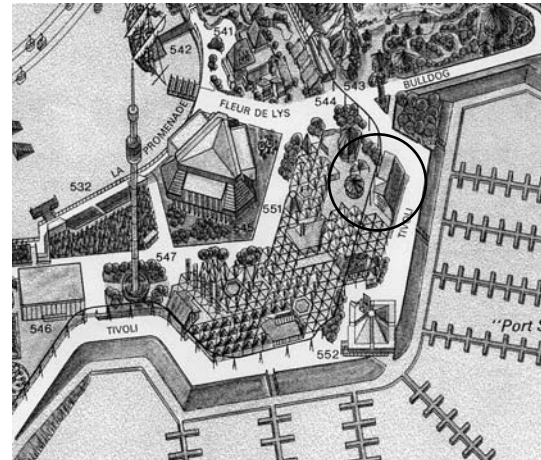


Fig. 3 Plan du Carrefour international. Le restaurant bavarois est encerclé (1967).

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Le restaurant bavarois Löwenbräu de Munich était un des éléments du Carrefour international. Ce dernier élément était « un groupe d'établissements rassemblés à La Ronde qui offraient une variété de mets nationaux, d'objets d'artisanat et de produits de luxe. Treize pays et l'État d'Hawaï y sont représentés et leurs activités entourent un carrousel du XIXe siècle, entièrement reconstruit selon les techniques artisanales de l'époque » (Jasmin, 1997). Ce vaste marché et de restauration internationale était une extension naturelle du thème de l'Expo, Terre des Hommes. Le restaurant est un vestige intéressant de l'esprit internationaliste et de la soif de découverte des festivaliers de l'Expo 67.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

En plus du Carrefour international, les architectes ont conçu la Marinière de La Ronde. Le restaurant bavarois Löwenbräu de Munich est un bâtiment atypique dans la production de la firme d'architectes Rosen, Caruso, et Vecsei, habituellement auteurs d'œuvres plus modernes. Ce bâtiment est manifestement le fruit d'une concession stylistique de la part des concepteurs de la Ronde. Le projet du Carrefour international était conçu comme un ensemble de bâtiments modernes reliés entre eux par une structure tramée triangulaire en bois, chacune des boutiques trouvant place dans cette structure géométrique. Il fut finalement décidé d'opter pour une approche encourageant une plus grande « variété » stylistique, d'où l'ajout du restaurant bavarois Löwenbräu de Munich et le pub Le Bouledogue, tous deux bâti suivant une architecture plus « vernaculaire ».

L'architecte le plus renommé de cette firme, André Vecsei, a eu une carrière des plus intéressante. Originaire de Hongrie, il est arrivé au Canada avec Eva H. Vecsei en 1957. Ils ont d'abord travaillé avec la firme ARCOP (1960-1962). Par la suite, André Vecsei s'associe avec les architectes Rosen et Caruso (1962-1984). De cette collaboration, plusieurs édifices fascinants furent construits comme le siège social de l'OACI (1971), l'Hôtel de ville et la Bibliothèque de Côte-Saint-Luc (1981-1984) les condominiums Fort de la Montagne (1980-1982). En 1984, André et Eva fondent leur propre agence sous le nom de Vecsei architectes.

C. Intégrité

Objet : Bien que le restaurant a vraisemblablement subi des modifications au niveau murs extérieurs (réfections) et que les ouvertures ont été légèrement modifiées, l'ensemble semble analogue à celui d'origine. Malheureusement, nous n'avons pas eu la possibilité de visiter l'intérieur.

Contexte : Le Carrefour international a été tellement altéré au fil des années pour qu'il soit actuellement méconnaissable. La structure tramée triangulaire a disparue, ainsi que la majorité des boutiques et cafés qui furent remplacés par de nouveaux restaurants. Les deux seuls reliquats de cet ensemble sont le restaurant bavarois Löwenbräu de Munich et le pub Le Bouledogue.

D. Authenticité

Objet : Les quelques altérations subies par le bâtiment n'ont pas modifié sa volumétrie, ni sa vocation première de restaurant. Il nous faudrait cependant faire une évaluation plus précise de son intérieur avant de pouvoir statuer sur son degré d'authenticité.

Contexte : Le Carrefour international symbolisait le brassage des différentes cultures et participait à une volonté d'ouverture au monde. La disparition presque complète du Carrefour a rendu caduc sa vocation internationale, et celle, corollaire, du restaurant bavarois. Quoique le restaurant bavarois reste un vestige de l'Expo, sans le Carrefour international il a perdu en quelque sorte ses repères.



Fig. 4 Esquisse de l'intérieur du Carrefour international (vers 1965)



Fig. 5 Maquette d'une version du Carrefour international (vers 1966)

5. Documentation

5.1 Références principales :

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*. Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'Exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada, Ottawa*, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Secteur Commerciaux / Carrefour international*, CCEU, vers 1965.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Guide officiel*, Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.

Articles de journaux :

« L'Expo...hier...aujourd'hui... », *Expo 67*, Montréal, vol. 1, n°7, novembre 1966.

« Une visite au Carrefour international, c'est un voyage autour du monde... », *La Presse*, 3 mai 1967.

Beauvais, André, « \$700 000 pour le Carrefour international », *Journal de Montréal*, 21 avril 1978.

LAMON, Georges, « Un plan de rajeunissement s'étendant sur deux ans / Une nouvelle Ronde pour la saison 84 », *La Presse*, 24 mai 1984.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Vue aérienne du restaurant bavarois (1967).
Source : Archives nationales du Québec.

Fig. 2 Vue actuelle du restaurant bavarois (2004).
Photo : C. Gallant

Fig. 3 Plan du Carrefour international. Le restaurant bavarois est encerclé (1967).
Source : *Plan souvenir officiel Expo 67*, 1967.

Fig. 4 Esquisse de l'intérieur du Carrefour international (vers 1965).
Source : *Secteur Commerciaux / Carrefour international*, CCEU, vers 1965.

Fig. 5 Maquette d'une version du Carrefour international (vers 1966).
Source : *Guide officiel*, Montréal, CCEU, 1967, p. 203

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

La Spirale

1. Identification

1.0 Nom d'origine : La Spirale

1.1 Nom usuel : La Spirale

1.2 Adresse : Secteur La Ronde

N° du Lot : 5280

Plan-repère : N° 547

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Bâtiment récréotouristique

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions :

Hauteur : 100 mètres

Diamètre extérieur de l'ascenseur : 6,4 mètres

Diamètre intérieur de l'ascenseur : 3,7 mètres

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) : Von Roll Ltd., Montréal

1.9 Propriétaire actuel :

Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue, par bail emphytéotique de 64 ans, le site de La Ronde à la compagnie Six Flags inc.

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

Construction d'une tour d'observation à La Ronde.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 1966

fin des travaux : 1966

2.3 Concepteurs :

Ingénieurs conseils :

Structure : Felix M. Krauss (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

Entrepreneur général : Dominion Bridge (Montréal)

Manufacturier : Willy Buhler Ltd. (Berne, Suisse)



Fig. 1 La Spirale (1967)

Printemps 1990

Peinture de la Spirale. Travail réalisé par *Les Entreprises Peinturlure Inc.* (Dossiers des Manèges / n° 3378)

1996

Changement de câbles d'acier (Dossiers des Manèges / n° 3379).

Printemps 1998

Peinture de la Spirale avec logo Canada. Travail réalisé par Frank G. McGrath, architecte (Dossiers des Manèges / n° 3379).

2.6 Usage actuel :

Le même qu'à l'origine : une tour d'observation.

2.7 État physique actuel :

La Spirale semble être en bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse :

D'une hauteur de 100 mètres, cette tour d'observation possède une cabine d'ascenseur d'une capacité de 64 personnes qui monte et descend en tournoyant autour d'un pylône (d'où le nom de Spirale). À la base, une rampe hélicoïdale de quelques mètres permet aux usagers d'accéder et de sortir de la cabine d'ascenseur. La Spirale possède une vitesse de rotation de 75 tours/minute et peut réaliser 15 trajets par heure. La tour a coûté 1 500 000 \$.

3.2 Construction :

De conception suisse, le pylône tubulaire en acier, renforcé à l'intérieur, s'ancre dans un socle de 12 pieds d'épaisseur en béton soutenu par douze pieux. Le mécanisme de la cabine d'ascenseur est « ... équipé d'un chariot suspendu à des câbles d'acier courant dans des rails et est pourvu de freins de sécurité » (*La Presse*, 12 avril 1967).

3.3 Contexte :

Située dans la partie centrale de La Ronde, La Spirale permettait d'avoir une vue d'ensemble de ce secteur et du site de l'Exposition universelle.

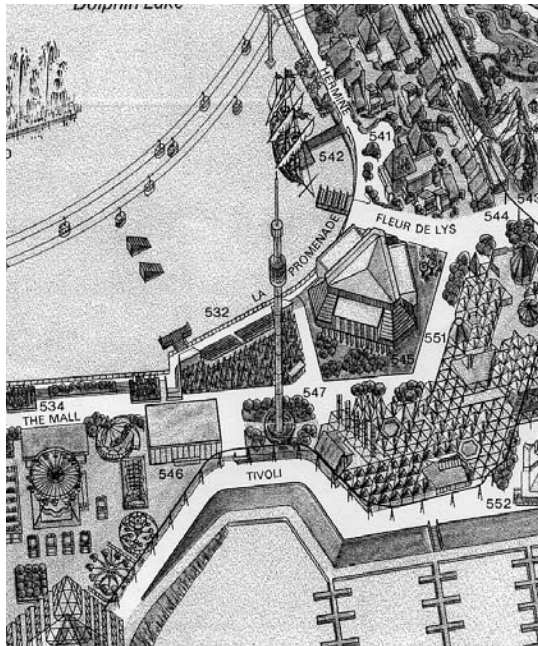


Fig. 2 Plan de situation de la Spirale (1967)



Fig. 3 La Spirale (vers 1966)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Érigé en 1966 par la société suisse Von Roll Ltd. au coût de 1 500 000 \$, la Spirale est un manège qui aura un chiffre d'affaires brut de 600 000 \$ pendant sa première année d'opération. En 1968, la Ville de Montréal décida d'acheter ce manège populaire au coût de 250 000 \$ à la société suisse. Un des derniers manèges d'Expo 67 toujours intact, la Spirale était et demeure toujours un manège d'une grande popularité.

Visible à des kilomètres à la ronde, elle est devenue, en 1998, un immense panneau publicitaire à l'effigie du drapeau du Canada (avec le mot Canada écrit en toutes lettres).

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

La Spirale était à l'époque une structure rarissime. Il n'existait qu'une seule autre tour du genre en Amérique du Nord, celle du site de *Marineland of the Pacific*, en Californie. En Europe, il y avait deux autres tours du genre, une à Lausanne et l'autre à Genève.

C. Intégrité

Objet : La Spirale ne semble pas avoir subi de modifications majeures. Elle semble par ailleurs avoir subi un entretien régulier. Ce manège a donc conservé son intégrité.

Contexte : Le contexte immédiat de la Spirale fut considérablement modifié, notamment par la transformation du secteur des manèges de 1967 situé en amont de celle-ci, et par la quasi-disparition du Carrefour international situé en aval de la Spirale, ainsi que par le remblayage d'une partie de la Marina. Tous ces secteurs connaîtront la venue de nouveaux manèges comme ceux du Monstre et du Splash qui ont fait la récente renommée de La Ronde. Signalons aussi la disparition, en 1981, du Gyrotron, construit à proximité de la Spirale, et qui était considéré comme le super manège en 1967.

D. Authenticité

Objet : Toujours en opération aujourd'hui, tout en ayant conservé sa fonction de tour d'observation, La Spirale est un manège qui possède une grande authenticité.

Contexte : Si le contexte de ce secteur a beaucoup évolué depuis 1967, il a néanmoins conservé son essence et sa raison d'être, à savoir : celui d'être un parc d'attraction. À ce titre, le contexte de la Spirale a également conservé son authenticité.



Fig.4 La Spirale (2004)



Fig. 5 La Spirale (2004)

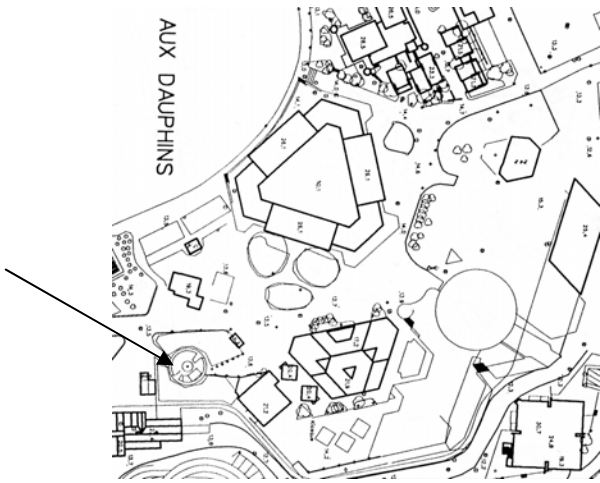


Fig. 6 Plan d'implantation (2002).

5. Documentation

5.1 Références principales :

- DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.
- FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.
- JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.
- KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada*, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.
- Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.
- Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Guide officiel*. Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..
- Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.
- Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Plan souvenir officiel Expo 67*, Montréal, Éditions Maclean-Hunter Ltmitée, 1967.
- « La Spirale », Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine 69, référence 547, châssis A00001 à A00027, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.
- Société du parc des Îles, « Dossiers des manèges / La Spirale, n^o 3376 », Archives de la Société du parc des Îles.
- Société du parc des Îles, « Dossiers des manèges / La Spirale, n^o 3378 », Archives de la Société du parc des Îles.
- Société du parc des Îles, « Dossiers des manèges / La Spirale, n^o 3379 », Archives de la Société du parc des Îles.

Articles de journaux

- « « La Spirale » entraîne les visiteurs au-dessus des terrains de l'Expo », *La Presse*, 12 avril 1967.
- « ...Cette tour d'observation... » *Le Devoir*, 12 avril 1967.
- BERNARD, Florian, « Montréal achètera la « spirale » », *La Presse*, 29 février 1968.
- AECHAMBAULT, Maurice, « Sur la Terre des Hommes / L'Expo-Express roulera! », *Montréal-Matin*, 8 mars 1968.
- « Montréal achète la Spirale », *Montréal-Matin*, 30 avril 1968.
- « La Spirale change de couleur », *Le Journal de Montréal*, 27 mai 1983.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

- Fig. 1 La Spirale (1967)
Source : Diapotheque de l'Université du Québec à Montréal.
- Fig. 2 Plan de situation de la Spirale (1967)
Source : *Plan souvenir officiel Expo 67*, 1967.
- Fig. 3 La Spirale (vers 1966)
Source : *Montréal*, vol. 4, no 1, janvier 1967, p. 32
- Fig. 4 La Spirale (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski
- Fig. 5 La Spirale (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski
- Fig. 6 Plan d'implantation (2002)
Source : *Plans d'utilisation du sol*, Ville de Montréal, échelle ; 1 :2000, 2002.

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Stations du Téléphérique

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Stations du Téléphérique

1.1 Nom usuel : Station de l'Esplanade
et Station du Lac des Dauphins

1.2 Adresse :

Station de l'Esplanade

Secteur La Ronde

N° du Lot :5440

Plan-repère : n° 519

Station du Lac des Dauphins

Secteur : La Ronde

N° du Lot : 5150

Plan-repère : n° 540

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Bâtiment récréotouristique

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions :

Station de l'Esplanade : 445 m² (29m x 18m)

Station du Lac des Dauphins : 835 m² (22m x 17,6m)

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) Compagnie canadienne
de l'Exposition universelle

1.9 Propriétaire actuel : Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue,
par bail emphytéotique de 64 ans, le site de La Ronde à la
compagnie Six Flags inc.

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Construction d'un téléphérique
dans le secteur de La Ronde avec deux stations de réception.

2.2 Dates importantes :

projet initié : 7 septembre 1965 (date d'adjudication)

fin des travaux : vers février 1966

2.3 Concepteurs :

Norman Slater, architecte (Montréal) [Architecte-conseil au service de
la Canadian Bridge & Tank Co. pour les deux stations]

Hall, Couture, Van Walsum & Assoc., ingénieurs conseils (Montréal)
[ingénieurs conseils pour toutes les étapes de la construction du
téléphérique]

2.4 Autres spécialistes :

British Ropeway Engineering Co. Ltd. (Londres, Angleterre)

[Conseiller de l'entrepreneur]

Entrepreneur : Canadian Bridge & Tank Co. Of Canada Ltd.
(Hamilton).



Fig. 1 Téléphérique Station de l'Esplanade (1967)

2.5 Modifications significatives :

1983

Installation de murs extérieurs au rez-de-chaussée pour y
aménager des bureaux et créer des espaces d'entreposage.

1994

Remplacement de tous les murs combustibles de la partie avant,
sous le débarcadère, par un revêtement métallique (dossier #
3382)

Vers 2001

Arrêt du téléphérique.

2.6 Usage actuel :

Actuellement, le téléphérique n'est pas utilisé.

2.7 État physique actuel :

Le rez-de-chaussée sert de bureaux, d'entreposage et/ou de
locaux de premiers soins. Les stations d'accueils à l'étage sont
inutilisées et servent d'entreposage des cabines du téléphérique.
Certaines ampoules de l'éclairage du plafond sont brisées. Les
cabines entreposées sont rouillées.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Ce manège de transport aérien comporte un double câble porteur supporté par trois pylônes en acier. Chaque câble transporte 45 cabines (ou nacelles) d'une capacité de quatre personnes au-dessus du Lac des Dauphins entre les deux stations de réception. Chaque station comporte deux niveaux : une plate-forme de réception des cabines, au niveau supérieur, et des bureaux ou salles d'entreposage, au niveau inférieur. Chaque plate-forme de réception des cabines se caractérise par un espace décloisonné surmonté d'une toiture plate couronnée d'une corniche ornée d'une myriade de luminaire de forme ronde. Devant chaque rampe d'embarquement se trouve un mécanisme de réception des cabines fait de rails incurvés. Un chemin courbe traverse une petite clairière jusqu'à la Station de l'Esplanade. Pour accéder à la Station du Lac des Dauphins, un escalier droit disposé de part et d'autre de l'édifice a été prévu.

3.2 Construction :

Chaque station possède une ossature en acier et une toiture de feuilles de métal recouverte d'une protection multicouche. Les planchers sont en béton et les murs du niveau inférieur en bloc de bétons. Les pylônes sont en acier et les cabines sont moulées en fibres de verre.

3.3 Contexte :

La distance entre chaque station est de 524,25 mètres. Le pylône le plus haut a une hauteur de 36,5 mètres. Jusqu'à 2 400 personnes par heure pouvaient traverser La Ronde via le réseau téléphérique. Disposé en diagonale par rapport au lac, entre les extrémités sud et nord de la Ronde, le parcours du téléphérique survole le Monde des petits, le centre des manèges, le Fort Edmonton, le Lac des Dauphins pour aboutir au Village. La Station de l'Esplanade est située à l'extrémité sud du chemin et de la place de l'Esplanade (vis à vis de La Ronde) et en amont du pavillon de l'administration. La Station du Lac des Dauphins est située au nord-est du lac, près du secteur d'attraction le Village. La disposition des stations et le parcours choisi permettait aux festivaliers d'avoir une vue d'ensemble sur le secteur, ainsi qu'une vue sur les alentours de l'île Sainte-Hélène.

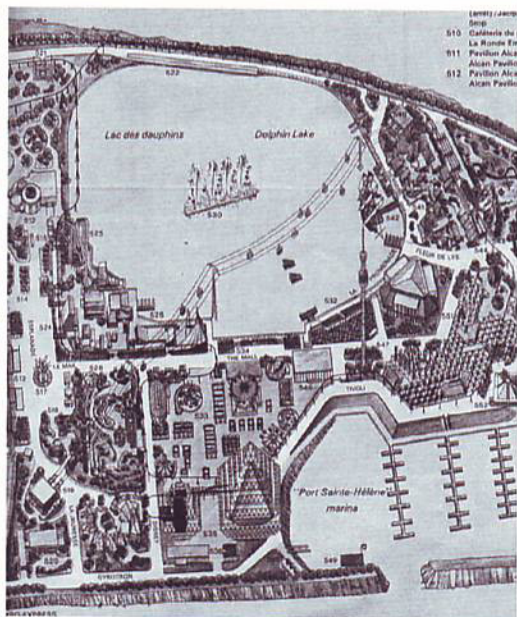


Fig. 2 Plan de situation (1967)



Fig. 3 Le téléphérique (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Pendant de longtemps, le téléphérique faisait partie, avec le Minirail et la Spirale, de la catégorie des attractions qui offraient des vues panoramiques sur La Ronde. Manège populaire pendant plusieurs années, il est actuellement hors service et en attente d'une réfection majeure.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Norman Slater était le principal concepteur des stations du téléphérique pour le compte du constructeur, la Canadian Bridge & Tank Co.. Diplômé en architecture de l'Université McGill en 1950, il poursuit des études supérieures au Institute of Design of Illinois et complète sa formation en 1954 en obtenant une maîtrise en design industriel du Royal College of Art de Londres. En 1958, il participe à l'Exposition universelle de Bruxelles en réalisant une murale pour le pavillon du Canada. Il continue sa carrière en design industriel en exécutant plusieurs sculptures et murales à Montréal et ailleurs. Il sera aussi consultant, notamment pour la construction de la première phase du métro de Montréal. Durant l'Expo, Norman Slater a réalisé les différents luminaires de la Ronde. Il est considéré comme une importante figure du design industriel au Canada.

C. Intégrité

Objet : Depuis 1967, l'ensemble des stations n'a subi que peu de modifications. Notons les transformations du rez-de-chaussée de la Station de l'Esplanade en bureau et une mise aux normes. Soulignons également que dans l'ensemble, les cabines, les pylônes et les stations sont restés intacts malgré les changements mineurs apportés aux stations.

Contexte : Le contexte immédiat de la Station de l'Esplanade a été modifié par les changements apportés aux secteurs des manèges et par l'arrivée des supers manèges de la deuxième génération de la Ronde. L'aménagement paysager est d'origine. Le sentier agrémenté de lampadaires, les plantations, et la clairière sont restés intacts. L'environnement de la Station du Lac des Dauphins a peu changé, sauf pour l'arrivée de la Grande Roue et par la modification de l'aménagement paysager dans lequel elle s'inscrit.

D. Authenticité

Objet : Le programme, l'architecture et les cabines du téléphérique ont été peu modifiés. Actuellement hors service, le téléphérique semble attendre une réfection qui lui redonnera sa splendeur d'antan. On peut donc conclure que cet équipement demeure authentique malgré qu'il ne soit pas actuellement utilisé.

Contexte : Le contexte immédiat du téléphérique et de ses stations diffère peu de celui de 1967. La vue panoramique fait toujours partie du voyage en cabine, de son expérience. Et, en règle générale, l'aménagement paysager de la Station de l'Esplanade reste d'époque, même si la végétation a beaucoup poussé depuis.



Fig. 4 Station de l'Esplanade (2004)



Fig. 5 Station du Village (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.

JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.

KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada*, Ottawa, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Guide officiel*. Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill..

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Plan souvenir officiel Expo 67*, Montréal, Éditions Maclean-Hunter Ltmitée, 1967.

« Réseau de télécabines », Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine 65, référence 500-2, châssis B00001 à B00102, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Société du parc des Îles, « Dossiers des manèges / Téléphérique, n°3382 », Archives de la Société du parc des Îles.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 Téléphérique Station de l'Esplanade (1967)

Source : Archives nationales du Canada

Fig. 2 Plan de situation (1967)

Source : *Plan souvenir officiel Expo 67*, 1967.

Fig. 3 Le téléphérique (1967)

Source : Diapothèque de l'Université du Québec à Montréal.

Fig. 4 Station de l'Esplanade (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig. 5 Station du Village (2004)

Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Le Village

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Le Village

1.1 Nom usuel : Le Village Médiéval

1.2 Adresse : Secteur La Ronde

N° du Lot : 5160

Plan-repère : n° 541

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Ensemble récréo-touristique

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Superficie et dimensions : 5 850 m²

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967

1.9 Propriétaire actuel : Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue, par bail emphytéotique de 64 ans, le site de La Ronde à la compagnie Six Flags inc.



Fig. 1 Le Village (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande :

Création d'un ensemble récréo-touristique dont le thème est le village québécois d'antan et qui doit regrouper des boutiques d'artisanat et d'objets d'art, des cafés, des restaurants et des boîtes de spectacles.

2.2 Dates importantes :

projet initié :

Date d'adjudication du contrat : 13 mai 1966

fin des travaux : vers le 21 octobre 1966

2.3 Concepteurs :

Poulin, Ayotte, Vincent & Derome, architectes (Montréal)

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs conseils :

Structure : Aimé St-Amant & Vézina & Assoc. (Montréal)

Mécanique et électricité : Roy & Vaillancourt (Chomedey, Québec)

Acoustique : Prof. Leslie Doelle, Université McGill (Montréal)

Décoration intérieure : Jean Claude Rinfret, chef décorateurs à Radio-Canada.

Entrepreneur : Bour-Jac Construction Ltée

2.5 Modifications significatives :

1988

- Revitalisation du Village québécois.

- Transformation de l'ensemble architectural d'après le nouveau thème « Un Monde Étonnant ». Nouvel aménagement paysager. (Dossier # 4-16-1.19)

1993

- Réfection des toitures.

Vers 1993-1994

Transformation du Village en un village médiéval :

- Ajout d'éléments décoratifs au-dessus des cheminées.

- Réfection de la station du Minirail

- Nouvel aménagement paysager

- Travaux sur plusieurs bâtiments du Village

(Dossiers Village Médiéval #915, 931, 928, 4579, 963 et 964)

2.6 Usage actuel :

Le même qu'autrefois, soit un ensemble récréotouristique regroupant des boutiques, des restaurants et des cafés.

2.7 État physique actuel :

L'ensemble semble en bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Complexe thématique axé sur le concept de village québécois d'antan. Le complexe est constitué d'une vingtaine de bâtiments agglomérés autour d'une place, la Place du Québec, et sur deux voies piétonnes parallèles. Sans être une reconstruction historique, les bâtiments de ce complexe s'inspirent de la demeure traditionnelle québécoise, avec ses murs coupe-feu, ses cheminés, son revêtement en pierre des champs, ses fenêtres à carreaux et ses toitures à double et à quatre versants. Certains aspects formels et structurels sont résolument modernes. Ce complexe regroupe un ensemble de boutiques, cafés et cabarets de chansonniers qui s'animent différemment selon le moment de la journée. Le jour, le village ressemble plutôt à une foire de village, avec différentes boutiques, et le soir, le complexe s'anime avec des spectacles de chansonniers, de danses et de cabarets. Chaque bâtiment a un programme particulier, qu'évoque leur nom distinctif.

3.2 Construction :

L'ensemble est construit selon les normes de constructions modernes, mais avec des insertions de matériaux traditionnels. La structure des bâtiments repose sur des semelles de béton. Les murs sont en parpaings de béton recouverts d'un parement en pierre des champs. Les toitures sont recouvertes de bardeaux d'asphalte; les huisseries et les portes sont en bois. Plusieurs matériaux recouvrent les planchers des bâtiments : de l'ardoise, des carreaux de carrière, de la moquette et du carrelage élastique. Les plafonds sont en bois apparents et les murs sont recouverts de plâtres texturés.

3.3 Contexte :

Sis en bordure du Lac des Dauphins, le Village se trouve au bout du Grand Mail et à proximité de la station du Minirail, située au nord du Village, et près du Téléphérique et son quai d'embarquement situé à l'ouest. La situation géographique du Village sur la rive est du Lac des Dauphins fait contrepoint au Fort Edmonton, situé sur la rive ouest du même lac : tous les deux sont des reconstitutions d'ensembles historiques.

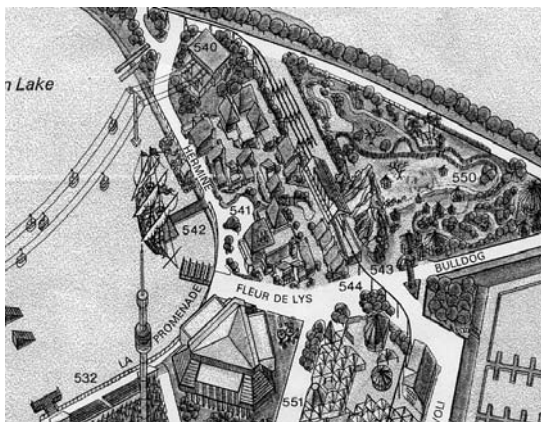


Fig. 2 Plan de situation du Village (1967)



Fig. 3 Animation du Village (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

La reconstitution d'un village québécois du XVIII^e siècle s'inscrivait dans l'esprit de nostalgie nationaliste qui a caractérisé le Québec pendant les années soixante. La création des arrondissements historiques de Québec et de Montréal (1964) et la restauration de la Place Royale, à Québec, au début des soixante-dix s'inscrivaient dans la logique de ce courant de redécouverte des racines françaises des Québécois.

Au Village de La Ronde, la valorisation du patrimoine architectural était accompagnée de la redécouverte de l'artisanat régional. Chacune des boutiques du Village était gérée par la Centrale d'artisanat du Québec et vendait des œuvres d'artistes et d'artisans québécois. Chaque boutique d'art se spécialisait dans un type de production : il y avait La Fileuse (tissage), L'Échouerie (sculpture sur bois), L'Art indien, L'Art esquimau (sculpture, gravure, fourrure), Le Joaillier, Le Forgeron (fer forgé), Le Céramiste, L'Émailleur, et Le Potier. Cette valorisation de la culture traditionnelle québécoise s'inscrivait tout à fait dans cette prise de conscience des Québécois de leur identité en tant que peuple et, par extension, dans la célébration de son savoir-faire qui se matérialisait dans la réalisation de l'Exposition universelle.

Au sujet du Village, Michel Lincourt écrivait dans la revue *Architecture Bâtiment Construction* : « C'est là tout ce qu'il nous faut. Être québécois, c'est avoir conquis notre liberté d'homme. Nous n'avons rien d'autre, ni pays, ni patrie, ni même l'hiver en exclusivité. Mais, nous avons nous-mêmes, sans attache et sans histoire, ouverts aux quatre vents de l'avenir. Ce village nous enseigne que la liberté d'un peuple transcende l'existence d'une nation, d'un pays, d'une terre, et va bien au-delà. » (Lincourt, 1968, 30).

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Un des concepteurs du Village, l'architecte Jean-Luc Poulin (1926-1999), était le vice-doyen de l'école d'architecture de l'Université de Montréal et le président de l'Ordre des architectes du Québec pendant plusieurs années. Il a obtenu son diplôme de l'École des Beaux-arts de Montréal, section architecture, en 1952, et est devenu architecte en 1953. Il a pratiqué son métier seul et en tant qu'associé dans plusieurs firmes d'architectes. Il a conçu des églises, comme l'église Saint-Benoît-Labre (1966), des presbytères, et des immeubles d'habitations. Poulin a dit du travail de conception du Village : « qu'il aurait été facile de reconstituer un village canadien-français d'autrefois, [...] mais] nous avons cherché plutôt à en recréer l'ambiance » (Montréal, 1967, 30).

C. Intégrité

Objet : Malgré ses multiples transformations, les bâtiments du Village ont toujours gardé leur physionomie d'origine. Les différents travaux qui ont été effectués sont vraisemblablement réversibles. L'aménagement paysager a aussi été remanié. L'installation du manège Tasses Magiques en 2003 sur la place du Québec a modifié considérablement cette partie de l'ensemble. Malgré tout, la forme générale des bâtiments et leurs revêtements en pierres sont toujours présents.

Contexte : Le contexte est sensiblement le même qu'en 1967. Soulignons toutefois la disparition du Safari en 1968, et le remaniement de la partie ouest du Village. Mis à part ces changements, le contexte immédiat du Village est semblable à celui d'origine.

D. Authenticité

Objet : Malgré les nombreux maquillages et changements de thèmes qu'a subi l'ensemble architectural, nous constatons que l'essence de son programme original transparaît dans celui d'aujourd'hui, à savoir : un ensemble de boutiques, de restaurants et cafés regroupés autour de places publiques, et situé à proximité des stations du Minirail et du Téléphérique (hors service). Cette constante dans les programmations successives, et le bon état de conservation des bâtiments, font que cet ensemble architectural a conservé son authenticité.

Contexte : De façon générale, le contexte immédiat a conservé la même physionomie. Et l'ensemble architectural thématique a conservé les traits caractéristiques (formes, fonctions, etc.) qui figuraient dans le plan directeur original.



Fig. 4 Place du Québec (1967)



Fig. 5 Place du Québec (2004)



Fig. 6 Le Village (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

- DUPUY, Pierre, *Expo 67 ou la découverte de la fierté*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1972, 237 p.
- FULFORD, Robert, *Portrait de l'Expo*, Toronto, McClelland and Stewart, 1968, 203 p., ill.
- JASMIN, Yves, *La petite histoire d'Expo 67*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, 455 p., ill.
- KALIN, I., *Étude sur les matériaux, systèmes et techniques de construction employés à l'exposition universelle et internationale de 1967 / Montréal, Canada, Ottawa*, Imprimerie de la Reine, 1969, 317 p., ill.
- LINCOURT, Michel, « Le Village à la Ronde », *Architecture-Bâtiment-Construction*, vol. 23, n° 263, avril 1968, p. 26-30.
- Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Rapport général sur l'Exposition universelle de 1967*, Montréal, CCEU, 1969.
- Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Guide officiel*. Montréal, CCEU, 1967, 352 p., ill.
- Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *La Ronde – Secteur des Divertissements*, CCEU, vers 1966.
- Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, *Plan souvenir officiel Expo 67*, Montréal, Éditions Maclean-Hunter Ltmitée, 1967.
- Société du parc des Îles, « Réaménagement de la Ronde, dossier n° 4-16-1.19 », Archives de la Société du parc des Îles.
- Société du parc des Îles, « Dossiers Village Médiéval, n° 915, 931, 928, 4579, 963 et 964 », Archives de la Société du parc des Îles.
- « 18 th century swinger / le village à l'Expo », *Montréal '67*, vol. 4, n° 9, septembre 67, p. 28-32.
- « Le Village », Microfilms – Expo '67, Compagnie canadienne de l'Exposition universelle, 1968, bobine 68, référence 541, châssis F00001 à F00220, Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

- Fig. 1 Le Village (1967)
Source : *Montréal '67*, vol. 4, n° 9, septembre 67, p. 28
- Fig. 2 Plan de situation du Village (1967)
Source : *Plan souvenir officiel Expo 67*, 1967.
- Fig. 3 Animation du Village (1967)
Source : *Montréal '67*, vol. 4, n° 9, septembre 67, p. 31
- Fig. 4 Place du Québec (1967)
Source : *Montréal '67*, vol. 4, n° 9, septembre 67, p. 32
- Fig. 5 Place du Québec (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski
- Fig. 6 Le Village (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Lampadaire de La Ronde

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Lampadaire

1.1 Nom usuel : Lampadaire

1.2 Adresse :

Les lampadaires encore existants sont situés en face du Jardin des étoiles et à l'entrée du téléphérique

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Luminaire

1.5 Particularité du bâtiment : Permanent

1.6 Dimensions :

Les dimensions varient selon le type de lampadaire.

1.7 Protection/statut :

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967

1.9 Propriétaire actuel :

Depuis avril 2001, la ville de Montréal loue, par bail emphytéotique de 64 ans, le site de La Ronde à la compagnie Six Flags inc



Fig.1 Vue sur les lampadaires de La Ronde (1967)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : Création d'un système de luminaires ou d'un design flexible, propre à La Ronde, pour assurer l'éclairage du site. Le système devait permettre de hiérarchiser l'espace, assurer une certaine cohésion à l'ensemble (en matière d'éclairage) par l'utilisation de matériaux identiques aux formes géométriques simples pouvant être utilisées séparément ou combinées.

2.2 Dates importantes :

projet initié : mars 1966

fin des travaux :

2.3 Concepteurs :

Norman Slater et associés (Montréal).

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs conseils :

Nicholas Fodor et associés (Montréal).

2.5 Modifications significatives :

Plusieurs lampadaires ont disparu. Par contre, les lampadaires existants n'ont pas été modifiés.

2.6 Usage actuel : Les lampadaires ne sont pas utilisés actuellement.

2.7 État physique actuel :

Bien que de nombreux luminaires aient disparu (voir l'exemple ci-dessous), ceux qui demeurent apparaissent en bon état. On en compte quelques uns à ramifications multiples près du Jardin des Étoiles (proche des pinèdes au sud de la bâtisse) et quelques uns à globe unique près de la station du téléphérique, le long du sentier qui mène à la station A (voir carte repère site de La Ronde).

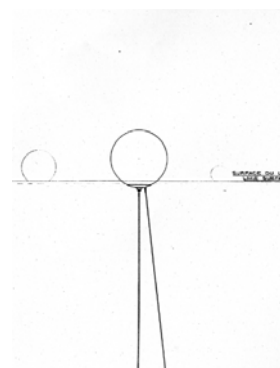


Fig. 2 Élévation de l'Unité d'Éclairage Type 6 pour le Lac des Dauphins (1966)

3. Description

3.1 Description synthèse :

L'ensemble des luminaires conçus par Norman Slater se caractérise par l'utilisation de matériaux identiques aux formes géométriques simples : essentiellement un globe de verre laiteux pouvant être utilisé séparément ou combiné avec d'autres globes. Le résultat peut être un lampadaire simple, c'est-à-dire un globe juché sur un poteau d'environ huit pieds et six pouces ou même un globe flottant sur le Lac des Dauphins. Certains lampadaires ont des ramifications multiples qui varient de deux, quatre, huit, ou douze branches. Ces éléments répétitifs assuraient une certaine unité visuelle au site. De plus, par le jeu entre les ramifications multiples, qui rappellent le branchage des arbres, et les globes de verre laiteux, qui font allusion à un ballon de fête, ces lampadaires s'intègrent parfaitement bien au site de La Ronde, site d'amusement, de mystère ludique et de nouveauté. Tous les éléments du lampadaire (le globe de verre, le wattage des ampoules, la couleur des poteaux, les caractéristiques du support) sont conçus de manière à s'intégrer dans l'aménagement paysager, comme le ferait une sculpture ou un élément décoratif.

3.2 Construction :

La pièce importante du système, le dénominateur commun de tous ces luminaires, est le globe de verre laiteux. La majorité des lampadaires sont faits d'un poteau en acier couleur vert pâle au bout duquel a été soudée une plaque d'acier dans laquelle s'insère un raccord vissé au globe de verre. Dans le cas des lampadaires à ramifications multiples, la ramification d'acier s'emboîte sur une applique soudée au poteau principal. Une pièce en fonte ayant la forme d'une petite assiette est déposée au bout de la ramification, un peu comme si la boule était servie aux passants. Les poteaux sont ancrés par une plaque d'acier boulonnée à une semelle de béton.

3.3 Contexte :

Tel que mentionné plus haut, l'éclairage de La Ronde fut conçu dans le but de créer une diversité d'expériences, d'ambiances de fête, de mystère, et de nouveauté. Dans son concept originel, Norman Slater voulait répartir l'éclairage extérieur de manière à ce que les zones publiques, comme les voies de circulations, soient peu éclairées (lampadaire simple à faible intensité). Par contre, il était important que les bâtiments et les zones d'activités soient bien éclairées pour pouvoir y attirer le public. Dans les exemples de lampadaires qui nous restent, certains éclairent les voies publiques et de circulation, d'autres annoncent un bâtiment important, tel que le Carrefour international.

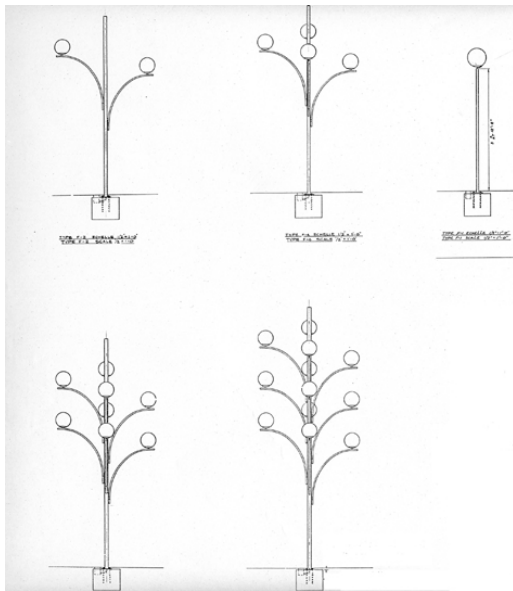


Fig. 3 Élévations de l'Unité d'Éclairage Type F
Cinq types de lampadaires, du simple poteau aux douze ramifications (1966)



Fig. 4 Vue d'un lampadaire (2004)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Les lampadaires subsistants témoignent de l'événement exceptionnel que représente l'Expo 67, indépendamment de leurs qualités esthétiques.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

Conçus par Norman Slater (1921-2003), le système de luminaires de La Ronde témoigne du développement du design industriel moderne au Québec et au Canada. Norman Slater, qui était à la fois architecte, designer industriel, et artiste a laissé derrière lui une œuvre considérable. En 1958, il participe à l'Exposition universelle de Bruxelles en réalisant une œuvre pour le pavillon du Canada. Au début des années 1960, il sera consultant pour la construction de la première phase du métro de Montréal. Parmi ses nombreux travaux, mentionnons entre autres la sculpture « Metal Wall » de la Place des Arts, la « Fountain of Fire » commandité par l'industrie du gaz naturel de l'Alberta, l'escalier d'honneur de la maison du Gouverneur Général du Canada, à Ottawa, et les bâtiments pharmaceutiques de Lachine. À l'Expo 67, Norman Slater fut également le principal concepteur des stations du téléphérique.

C. Intégrité

Objet :

Presque tous les lampadaires ont disparu (globes flottant à la surface du Lac des Dauphins, tubes arborescents, etc.). Ceux qui demeurent sont en relativement bon état et ont préservé leur intégrité. On en compte aujourd'hui quelques-uns, à ramifications multiples, près du Jardin des Étoiles (au sud), et d'autres, à globe unique, près de la station de téléphérique de l'Esplanade (le long du sentier qui mène à la station).

Contexte :

Si le contexte général du site de la Ronde a été modifié, les contextes spécifiques dans lesquels s'inscrivent les lampadaires existant – à savoir : le téléphérique de l'Esplanade et l'entrée du jardin des Étoiles - ont conservé leur intégrité. Il en est ainsi des petits bosquets, hérités de l'aménagement de La Ronde, qui bordent le Jardin des Étoiles son d'époque. Deux lampadaires à globe unique les éclairent faiblement, derrière une myriade d'ampoules, tel un ciel étoilé, qui annonce l'entrée du Jardin des Étoiles.

D. Authenticité

Objet :

Les lampadaires existants sont authentiques. Il nous a cependant été impossible de vérifier si la compagnie Six Flags s'en sert toujours aujourd'hui.

Contexte:

Certains lampadaires font toujours partie de l'aménagement paysager du Jardin des Étoiles. Il en est de même de ceux situés près de la station de téléphérique de l'Esplanade. À ce titre, ils possèdent encore un réel degré d'authenticité.



Fig.5 Vue sur un lampadaire de La Ronde face au Jardin des Étoiles (2004)



Fig.6 Vue sur un lampadaire de La Ronde en se dirigeant vers la station A du téléphérique (2004)

5. Documentation

5.1 Références principales :

CCEU, « Mobilier d'extérieur pour Expo 67 », Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967, 1963.

MILLER, Jerry, « Expo '67: Search for Order », *The Canadian Architect*, vol.12, mai 1967, p.44-54

SLATER, Norman, et POPE, Douglas, « Lighting La Ronde », *The Canadian Architect*, vol.13, no 6, juin 1968, pp. 70-76.

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig.1 Vue sur les lampadaires de la Ronde durant Expo (1967)
Source : Collection de la diapotheque de l'UQAM

Fig.2 *Éclairage extérieur*, Élévations de Nicholas Fodor & Associés (1966)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives.

Fig.3 *Éclairage extérieur*, Élévations de Nicholas Fodor & Associés (1966)
Source : Ville de Montréal, Gestion de documents et archives

Fig.4 Vue détaillée d'un lampadaire de La Ronde face au Jardin des Étoiles (2004)
Photo : C. Gallant et S. Mankowski

Fig.5 Vue sur un lampadaire de La Ronde face au Jardin des Étoiles (2004)
Photo : C. Dubuc

Fig.6 Vue sur un lampadaire de La Ronde en se dirigeant vers le téléphérique (2004)
Photo : C. Dubuc

Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'Expo 67

Orbite Optique no 2

1. Identification

1.0 Nom d'origine : Orbite Optique no. 2 ou «l'Artichaut».

1.1 Nom usuel : Orbite Optique no. 2

1.2 Adresse : L'œuvre est située à l'entrée de La Ronde.

1.3 Ville : Montréal

1.4 Type de bâtiment : Sculpture

1.5 Particularité du bâtiment : Permanente

1.6 Superficie et dimensions :

Hauteur : 12 mètres

Circonférence : 9 mètres

1.7 Protection/statut : Inconnu

1.8 Propriétaire initial (maître d'ouvrage) :

La Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967. (Commande privée de la CCEU; l'œuvre fait partie des biens transférés à la ville de Montréal lors de la fermeture de l'Expo.)

1.9 Propriétaire actuel :

Ville de Montréal

Approvisionnement et immeubles

(et confiée aux administrateurs de La Ronde)

2. Données historiques

2.1 Description de la commande : L'œuvre est une commande privée de la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967 au sculpteur torontois Gérald Gladstone pour l'Esplanade située à l'entrée de La Ronde. Tous comme de nombreuses sculptures commandées pour l'Expo, elle fait partie de l'exposition en plein air, élément vital du décor extérieur, et par sa dimension monumentale et sa localisation, elle doit contribuer à rehausser un point d'accès ou une place. L'œuvre se devait de rester sur le site de La Ronde après la fermeture de l'Exposition universelle de 1967.

2.2 Dates importantes :

projet initié : inconnu

fin des travaux : Inconnu

2.3 Concepteurs :

Gérald Gladstone, sculpteur (Toronto).

2.4 Autres spécialistes :

Ingénieurs conseils structure : Shector, Barbacki, Forté & Associés

Ingénieur conseil mécanique : Keith Associés Ltd (Montréal).

Entrepreneur général : RackConstruction Ltd (Montréal).

Fig.1 La fontaine «artichaut» de Gladstone à La Ronde (1967)



2.5 Modifications significatives :

Depuis 1967

Modifications d'entretien sommaire et pour des raisons de sécurité :

- remplacement de la pompe, ajout d'un socle et d'une clôture.

De 1999 à 2002

Modifications pour rétablir l'intégrité structurale de l'œuvre.

Interventions de conservation: consolidation du béton, réfection des formes brisées, uniformisation de l'ensemble :

- dégarnissage partiel
- application d'un inhibiteur sur les ailettes de béton giclé (1999)
- autres tests de MFP (2001)
- sablage des surfaces de béton pour augmenter la porosité et favoriser la pénétration du MFP
- dégarnissage partiel des ailettes très endommagées
- reconstruction d'une partie manquante par l'ajout d'un treillis d'acier galvanisé recouvert de mortier
- démolition de la partie supérieure de la chape de béton autour du bassin
- reconstruction de la chape en béton saturé en fibre de verre.
- remplacement des luminaires, de la grille du bassin, et de la buse du jet d'eau (le jet d'eau initial et l'éclairage au sol d'origine ont été rétablis).

2.6 Usage actuel : Sculpture

2.7 État physique actuel : L'ensemble a été récemment restauré. Il est en bon état.

3. Description

3.1 Description synthèse :

Orbite optique no.2 est une oeuvre monumentale située à l'entrée du parc d'attractions de La Ronde. C'est une sculpture-fontaine composée d'ailettes de béton aux formes elliptiques rassemblées en bouquet, ou en artichaut.

Des ailettes convergent vers un tronc central à une hauteur de trente pieds d'où sort un jet d'eau. La partie supérieure est composée de formes obliques pointant dans différentes directions, certaines présentant des cercles évidés, d'autres des cercles pleins. Par sa composition, l'oeuvre symbolise la course des planètes autour du soleil. Les formes elliptiques des 41 ailettes de béton assemblées autour d'une sphère de trois pieds, qui représente le soleil, font référence aux mouvements des planètes. Au sol, d'autres plus petites ailettes encerclent l'oeuvre autour sur un diamètre de 40 pieds.

La sculpture de Gérald Gladstone constitue un véritable jeu d'animation entre la lumière et l'eau. Elle est illuminée par un éclairage coloré provenant de 32 projecteurs animés installés à la base de la sculpture, dans la fosse du bassin de la fontaine. Chaque projecteur est équipé de filtres de quatre couleurs différentes. En hauteur, la grande sphère (symbolisant le soleil) abrite des transformateurs qui alimentent les néons colorés qui clignotent le long des ailettes supérieures. En son centre, un puissant jet d'eau en cascade jaillit de 11 pieds de hauteur et de 4 pieds de diamètre, permettant aux visiteurs de La Ronde de se rafraîchir. L'oeuvre a une circonférence de 30 pieds (9 mètres).

3.2 Construction :

La sculpture fut construite pour être permanente. Elle est composée essentiellement d'une grande structure d'acier (de plus de 70 tonnes d'acier) de trente-huit pieds (11,58m) de hauteur sur laquelle viennent se greffer, par des barres d'armature en acier soudées, soixante-dix neuf ailettes de béton de quatre pouces d'épaisseur. Pour donner la forme aux ailettes, ces armatures sont enrobées de treillis d'acier enduits de mortier projeté et sculpté *in situ* et ensuite lissé à la truelle. Chaque ailette de béton est assemblée de manière irrégulière. Cette construction est le fruit du travail d'une firme d'ingénieurs et d'une vingtaine de plâtriers italiens et autres ouvriers qui ont travaillé sous la supervision de l'artiste.

3.3 Contexte :

Située sur la Place de l'Esplanade, à l'intersection de l'Esplanade et de la route du Mail, la sculpture-fontaine de Gladstone accueillait directement le visiteur de La Ronde. L'oeuvre de Gladstone, élément central de l'Esplanade et située dans la perspective de la route Mail, contribue à rehausser la place, formant un élément vital du décor. Plantée directement sur le sol, elle avait l'avantage, pendant l'Expo 67, de permettre l'accès direct à la fontaine, offrant ainsi une oasis de fraîcheur.

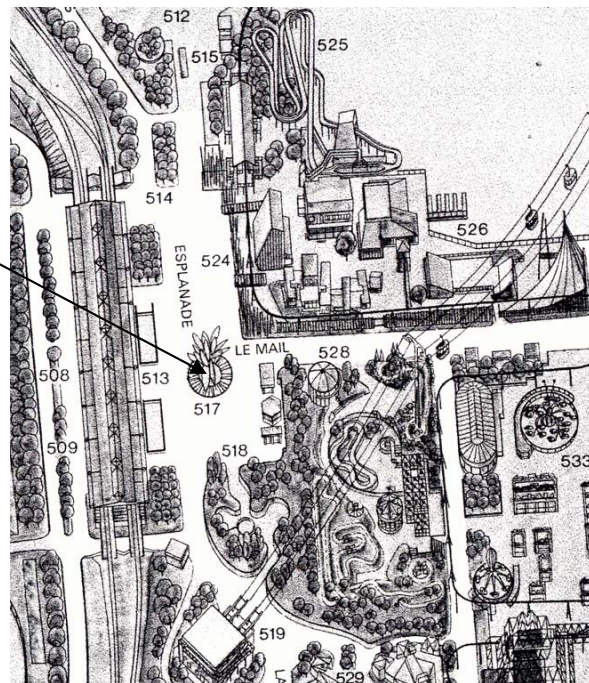


Fig. 2 Le site de La Ronde sur l'île Sainte-Hélène (1967)

4. Évaluation

A. Valeur documentaire / histoire de Montréal, du Québec, et internationale :

Comme l'explique Danielle Doucet, la valeur symbolique et historique de l'œuvre pour de nombreux Montréalais tenait d'une part au fait que ses formes elliptiques (connotant les orbites de la Terre autour du soleil) exprimaient l'ouverture au monde manifestée par Expo 67. D'autre part, elle est un des rares exemples à Montréal de sculpture monumentale issue du mouvement moderne et demeure un véritable témoin d'une époque de l'histoire fascinée par la vitesse, la technologie et la science. Notons que son importance historique se marque d'autant plus vu la rareté des sculptures réalisées dans le cadre de cet événement.

B. Valeur documentaire / histoire de l'architecture :

La sculpture-fontaine de Gérald Gladstone est une nouveauté dans l'histoire de la sculpture canadienne. Plusieurs de ses caractéristiques l'inscrivent directement au modernisme de la sculpture. Du point de vue technique, le sculpteur a beaucoup exploité les possibilités du béton. Sa technique représente une nouveauté dans le milieu de la sculpture québécoise. Par l'emploi expérimental du voile mince de béton, l'artiste a réussi à construire de grandes ailettes aux formes originales, organiques et légères, donnant à la sculpture des semblants de flexibilité et même de «mouvement». Du point de vue esthétique, le jeu dynamique des ailettes, ainsi que celui de la lumière, des couleurs et de l'eau, exploite merveilleusement l'idée du cinématisme caractéristique des années soixante, tout en gardant une unité formelle. Finalement, l'artiste a choisi de déposer *Orbite Optique no.2* directement sur le sol, sans socle ou piédestal. Ce trait original fait de cette œuvre une œuvre très moderne.

L'œuvre, dans le processus même de sa création, visait à se fonder sur les ressources de la collectivité. Son élaboration est le fruit d'un travail collectif rassemblant des ingénieurs, des d'ouvriers et divers corps de métier. Ce processus est, à l'époque, peu répandu dans le milieu de la sculpture.

Gérald Gladstone est l'un des artistes-sculpteurs canadiens les plus connus au Canada. Il a réalisé un nombre important d'œuvres publiques pendant sa carrière à Toronto et à Montréal. Dès ses débuts, dans les années soixante, Gladstone obtient une reconnaissance au Canada. Sa sculpture-fontaine représente bien sa démarche et fut très bien reçue du public. Cependant, selon Gaston St-Pierre, elle représente un point tournant dans la carrière de l'artiste, puisque peu de temps après sa réalisation, il se tournera vers le figuratif (par exemple, *Présence féminine*, 1972, à la Place Ville-Marie). Parmi les trois œuvres de Gladstone réalisées pour l'Expo, seul *Orbite optique no.2* reste complète, *Uki* ayant été détruite et *Contained Universe*, située sur l'île Notre-Dame, amputée de sa partie supérieure (fig.5).

C. Intégrité

Objet :

L'œuvre a fait l'objet d'un important travail de restauration qui a permis de reconstituer plusieurs de ses éléments constitutifs en ciment armé. La forme générale de l'œuvre est restée identique. Le jeu dynamique de l'éclairage avec la séquence de couleurs aléatoires a été restitué (cependant l'éclairage au néon sur les ailettes n'a jamais fonctionné). Notons que la construction du muret de soutènement qui avait été rajouté par les gestionnaires de La Ronde afin de sécuriser le site n'a pas été enlevé. Toutefois, si on considère l'ensemble, l'œuvre a peu souffert dans son intégrité physique.

Contexte :

Le contexte physique de l'œuvre a subi plusieurs modifications. Avant la restauration de l'œuvre, les gestionnaires de La Ronde et son service d'entretien l'avaient entouré d'une clôture et d'un aménagement paysager luxuriant. Lors de la restauration de l'œuvre, la clôture fut supprimée et l'aménagement paysager remplacé par un couvre-sol simple. Pour des raisons de sécurité, Six Flags a exigé le maintien du socle (ajouté après l'Expo), ce qui affecte sa valeur esthétique et empêche l'accès à la fontaine.

D. Authenticité

Objet :

La forme générale de l'œuvre avec ses ailettes en béton reste identique de celle d'origine. Mais le projet de restauration n'a pas permis de restituer le jeu dynamique entre l'eau et le système d'éclairage, l'effet dynamique recherché à l'origine ayant été remplacé par une œuvre plutôt statique. De plus, la présence de bac à fleurs et du muret ont rendu l'œuvre inaccessible et ainsi modifié le rapport à l'œuvre. À ce titre, la sculpture-fontaine de Gladstone a perdu de son authenticité.

Contexte:

Le contexte général dans lequel s'inscrit l'œuvre – un parc d'amusement - a conservé son authenticité.



Fig.3 L'entrée de La Ronde et la fontaine de Gladstone (2004)



Fig.4 La sculpture Orbite optique no.2 restaurée (2004)



Fig.5 Contained Universe sur l'île Notre-Dame (1967)

5. Documentation

5.1 Références principales :

BOIVIN, Julie «La conservation d'Orbite optique no. 2 à la Ronde», *Docomomo Québec*, Bulletin no.2, hiver-printemps 2003.

DOUCET, Danielle « La sculpture de Gladstone à La Ronde, Montréal», *Docomomo Québec*, Bulletin no.2, hiver-printemps 2003.

FULFORD, Robert, *Portrait de l'expo*, McClelland et Stewart Limitée, 1968, p.190-195.

ST-PIERRE, Gaston, « Optical Orbital No.2 de Gerald Gladstone », Recherches réalisées par Gaston St-Pierre, Automne 1992.

«Montréal 67», Ville de Montréal, no.1, vol.4, janvier 1967, p. 24.

«Expo 67 La Ronde Sculpture & Fountain», par Gerald Gladstone, Collection d'art public, Ville de Montréal, 1990.

«Orbite Optique no.2, La Ronde - Restauration et mise en valeur de la sculpture», rapport de Normand Tétreault, 30 octobre 2001, 7 pages.

Service de la culture de la Ville de Montréal : www.ville.montreal.qc.ca/culture/equipeme/artpub/orpoptxt.htm

5.2 Documents photographiques inclus à la fiche inventaire :

Fig. 1 La fontaine «artichaut» de Gladstone à La Ronde (1967)
Source : Fulford, 1968, p.190.

Fig. 2 Le site de La Ronde sur l'île Sainte-Hélène (1967)
Source : Plan souvenir officiel Expo 67.

Fig.3 L'entrée de La Ronde et la fontaine de Gladstone (2004)
Photo : C.Dubuc

Fig.4 La sculpture Orbite optique no.2 restaurée (2004)
Photo : C.Gallant et S. Mankowski

Fig.5 Contained Universe sur l'île Notre-Dame (1967)
Source : «Montréal 67», Ville de Montréal, no.1, vol.4, janvier 1967, p. 24.

PLACE DES NATIONS



Adresse (localisation) : 1, chemin Macdonald

Municipalité (région) : Montréal (06-Montréal)

Propriétaire(s) : Ville de Montréal

Proposeur (appuis) : Société du parc Jean-Drapeau (Jonathan Cha au moment du dépôt de la demande, actuellement Véronique Doucet, directrice générale)

Date de réception de la proposition : 16 septembre 2019

Contexte de la proposition :

Jonathan Cha, conseiller en aménagement, transmet une proposition de classement de la Place des Nations au Ministère le 16 septembre 2019 au nom de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD). La SPJD prépare alors son plan directeur 2020-2030 et envisage la réhabilitation de la Place des Nations.

Contexte actuel :

Le 11 mai 2023, le Ministère est d'avis que la place des Nations présente un intérêt patrimonial suffisant pour justifier son classement. Toutefois, le délabrement important nuit à la lisibilité de l'intérêt patrimonial de la place

Toujours en mars 2023, après un délai de trois ans et trois appels d'offres annulés, la Ville de Montréal octroie un contrat de 11,6 millions de dollars au Groupe Marchand Architecture & Design pour la réhabilitation patrimoniale de la place des Nations. Cette firme d'architectes est spécialisée dans les projets résidentiels et dotée de peu d'expérience en intervention sur des biens d'intérêt patrimonial.

La Ville de Montréal a constitué un comité d'experts qui assure le suivi du projet des architectes. Compteraient parmi ce nombre des professeurs de l'Université de Montréal et de l'UQAM (France Vanlaethem), Julia Gersovitch d'EVOQ Architecture et Ron Williams (spécialiste de l'histoire du paysage au Canada).

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- La Place des Nations est située dans le périmètre du site patrimonial de l'Île Sainte-Hélène, cité par la Ville de Montréal (2007).

Occupation actuelle et future :

Le projet de réhabilitation de la place des Nations amorce une étape clé avec l'octroi du mandat au Groupe Marchand Architecture et Design. La pérennité de la place et son occupation future

ne semblent pas menacées.
Enjeu(x) : sans objet
État : La place des Nations est dans un état de délabrement important, son entretien exige le remplacement de plusieurs éléments, dont les estrades en béton armé, les mâts de drapeaux et béton et les passerelles en bois lamellé-collé de sapin.
<p>CONSIDÉRANT QUE :</p> <p>Intérêt patrimonial : La place des Nations se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires par son unicité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La place des Nations présente une valeur architecturale par le caractère singulier de sa composition. Son concepteur, André Blouin, propose avec cette œuvre une synthèse de différents référents culturels et historiques en vue de faire de Montréal, et du site de l'Expo 67, le carrefour du monde pendant la tenue de l'événement. • La place des Nations présente une valeur historique qui repose sur son rôle de porte d'entrée de l'Expo 67 durant son déroulement. De plus, elle comprend une fonction protocolaire et culturelle, puisqu'elle accueille les dignitaires internationaux pendant l'Expo 67. Des activités culturelles, festives et protocolaires s'y tiendront après l'Expo 67. • La place des Nations présente par ailleurs une valeur paysagère, par son unicité et son association avec le mouvement des <i>peuples places</i>. <p>Intérêt public : Le site ne présente pas un intérêt public justifiant son classement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le classement de la place des Nations n'apporterait pas une protection patrimoniale supplémentaire en vertu de la LPC. • L'absence de valorisation de la place des Nations dans les dernières années nuit à la lisibilité de son intérêt patrimonial. • Un projet de réhabilitation est en cours et permettra son utilisation à l'avenir. • [REDACTED]
<p>Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement d'un site patrimonial. [REDACTED]</p> <p>[REDACTED]</p>

ÉNONCÉ D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

PLACE DES NATIONS - Île Sainte-Hélène, arrondissement de Ville-Marie

890

DÉSIGNATION PATRIMONIALE

Plan d'urbanisme :	Située dans un secteur de valeur exceptionnelle
Loi sur les biens culturels :	Site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène
Répertoire canadien des lieux patrimoniaux :	Aucune désignation

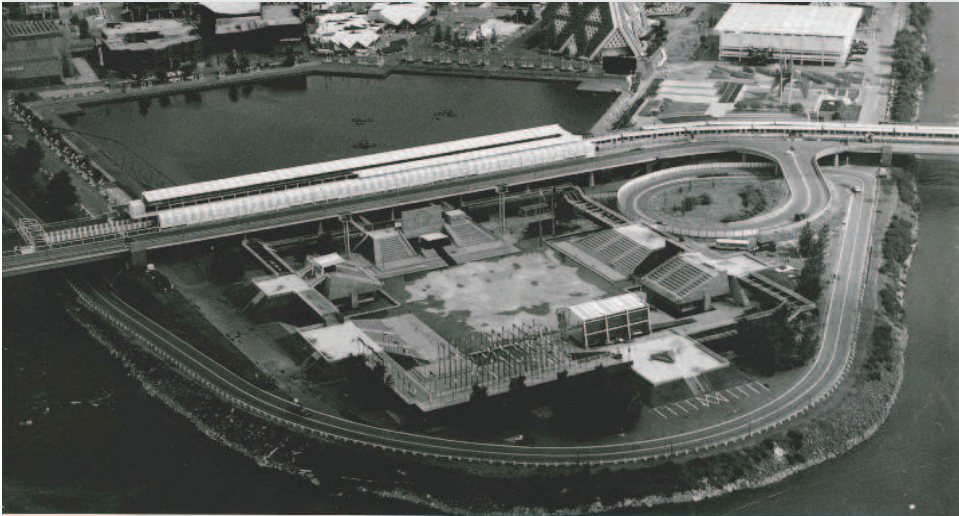


Photo : Parc Jean-Drapeau



Emplacement de la Place des Nations sur l'île Sainte-Hélène - Gracieuseté UQÀM

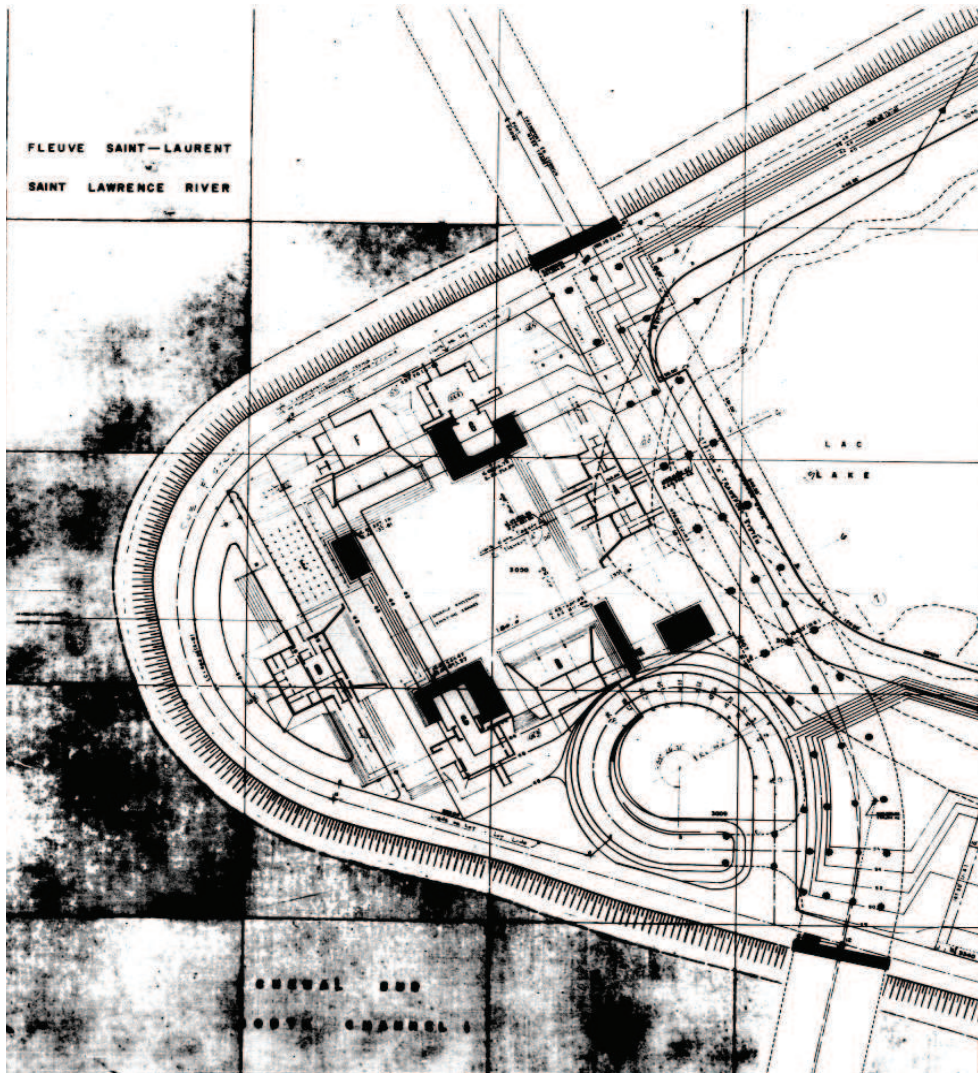
SYNTHÈSE DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

L'intérêt patrimonial de la place des Nations repose d'abord sur l'empreinte du souvenir d'Expo67 chez les personnes qui ont vécu cette époque effervescente et la faculté qu'elle a aujourd'hui de toucher tous les Montréalais. C'est un témoin privilégié de cet événement historique sans précédent qui a ouvert les Québécois sur la diversité des cultures du monde, en pleine période d'affirmation et de modernisation accélérées.

Il tient à l'audace de la vision de l'aménagement des îles au coeur du fleuve en contact visuel avec la ville et de l'oeuvre de génie civil qu'a constitué la création du site de l'expo. Il repose aussi sur l'importance de son architecte, André Blouin, dans le développement de l'architecture et de l'urbanisme moderne au Québec. Le projet de la place des Nations a été innovateur par sa conception de lieu de rassemblement ouvert et horizontal en contrepartie des monuments verticaux qui constituaient le coeur des expositions universelles précédentes. L'aménagement du lieu, l'intégrité de sa conception d'origine, la variété de ses sous-espaces et l'expressivité de ses matériaux confèrent un caractère précurseur à cette oeuvre unique au Canada.

Aujourd'hui, sa situation privilégiée dans le paysage des îles du parc Jean-Drapeau, au coeur du Saint-Laurent, bénéficiant de vues exceptionnelles sur Montréal, en fait un des plus beaux emplacements pour un espace public en ville.

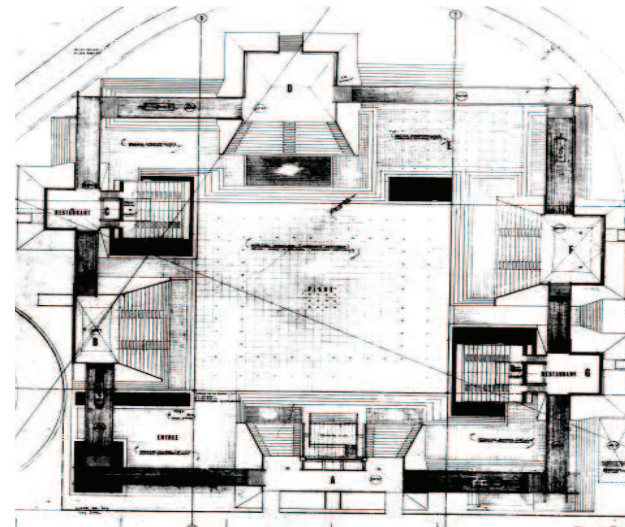
CONTEXTE



Plan extrémité sud de l'île Sainte-Hélène Source : Fonds André Blouin - CCA

CHRONOLOGIE

1962 - Attribution de l'organisation d'Expo67 à la Ville de Montréal par le Bureau international des Expositions
1963 - Choix du site et de la décision d'augmenter la superficie de l'île Sainte-Hélène et de créer l'île Notre-Dame pour la tenue de l'expo
1964 - Amorce du projet de la place des Nations
1966 - Fin des travaux de construction de la place des Nations
1967 - Tenue de l'Expo67 (du 29 avril au 29 octobre)
1968 et 1969 - Tenue de l'exposition Terre des Hommes sur le site et dans les pavillons restants d'Expo67
1968 à 1980 - La place des Nations est le lieu de nombreux événements protocolaires et de spectacles pendant la saison estivale
1978 - Conférence internationale de l'UNESCO
1980 - Première édition du Festival international de Jazz de Montréal à la place des Nations
1986 - Premières études en vue de l'élaboration du Plan directeur de mise en valeur et de développement du parc des Îles (publié en 1993)
1990-1992 - Projet du carrefour des Îles : réaménagement de la pointe sud-ouest de l'île Sainte-Hélène, occasionnant une renaturalisation de la place des Nations et de ses pourtours
Actuellement, la place des Nations est inaccessible au public, en raison de son état de détérioration avancée et de la dangerosité de plusieurs de ses composantes.



Plan place des Nations

Source : Fonds André Blouin - CCA

VALEUR SYMBOLIQUE



Photo : Université Concordia

La valeur symbolique de la place des Nations repose sur :

- l'empreinte du souvenir d'Expo67 sur ce site, lieu emblématique de cet événement international, qui exprime toujours la grandeur du passé. Le lieu suscite émotion et nostalgie chez les personnes qui ont vécu cette période exceptionnelle de l'histoire canadienne et touche le cœur de tous les Montréalais;
- son association actuelle à la vocation événementielle du site, confirmant l'importance de ce lieu de rassemblement et d'échanges interculturels, au cœur du parc Jean-Drapeau.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- l'ensemble de la composition de la place
- le logo de Terre des Hommes sur l'arrière-scène de béton
- les deux mâts de drapeaux restants (un pour le Canada et l'autre pour le pays dont la journée nationale était célébrée)
- la base triangulaire de la flamme de l'Expo

VALEUR ARCHITECTURALE



Photo : Jean Laberge

La valeur architecturale de la place des Nations repose sur :

- son implantation sur la pointe sud-ouest de l'île Sainte-Hélène, dont l'agrandissement a constitué un audacieux ouvrage de génie civil;
- l'importance de sa conception d'origine dans le développement de l'architecture moderne, en tant que place publique minérale non-urbaine, inspirée de sources culturelles et architecturales variées, démontrant une formidable maturité et une maîtrise exceptionnelle des matériaux qui la composent;
- la notoriété et le talent exceptionnel de son principal concepteur, l'architecte André Blouin, formé chez Auguste Perret, qui a marqué l'architecture et l'urbanisme modernes au Québec;
- l'innovation du choix de concevoir pour l'Expo un site de rassemblement ouvert horizontal plutôt qu'un monument vertical comme ceux des expositions universelles précédentes;
- l'aménagement d'ensemble du lieu, composé d'une place principale, de places secondaires et de nombreux espaces offrant des expériences spatiales riches et variées;
- la clarté, la finesse du concept d'origine, exploitant les possibilités et l'expressivité des matériaux, notamment le béton et le bois lamellé-collé;
- la reconnaissance qu'elle a reçue par les nombreux prix de conception accordés à ses concepteurs.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- la configuration de la pointe sud-ouest de l'île Sainte-Hélène
- toutes les composantes du concept d'origine de la place des Nations
- les systèmes constructifs, porte-à-faux et autres particularités structurales
- les composantes fonctionnelles propres au site : gradins pyramidaux, tribune, arrière-scène, mâts, base triangulaire de la flamme de l'Expo, talus gazonnés, etc.
- l'expérience spatiale procurée par les passerelles et les places secondaires
- le béton brut de décoffrage
- le bois lamellé-collé d'origine canadienne
- l'empreinte des bassins
- l'espace central vide et ouvert et la troisième dimension bâtie de la place
- les différences de niveaux
- la forme carrée de la place
- les mâts de drapeaux en béton comme innovation technologique
- les étriers d'acier supportant les poutres de bois

ÉNONCÉ D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

PLACE DES NATIONS - Île Sainte-Hélène, arrondissement de Ville-Marie

893

VALEUR HISTORIQUE

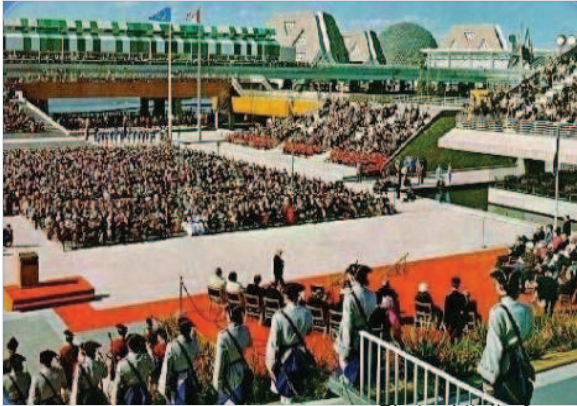


Photo : <http://ncf.ca>

La valeur historique de la place des Nations repose sur son témoignage :

- d'Expo67, l'événement international le plus significatif jamais tenu à Montréal, qui réunissait 70 pays, qui s'est déroulé du 29 avril au 29 octobre 1967 et qui a accueilli 50 millions de visiteurs;
- de l'ouverture des Québécois sur la diversité des cultures du monde, en pleine période d'affirmation et de modernisation accélérées;
- de sa fréquentation par de nombreux dignitaires et personnalités qui ont façonné le XXe siècle. La place des Nations occupait une place prépondérante sur le site d'Expo67, en ce qu'elle fut le théâtre des principales cérémonies nationales et manifestations culturelles orchestrées par les pays participants;
- de la préparation de cet événement, moment d'effervescence sans précédent qui a valorisé les créateurs québécois et canadiens et a propulsé leur créativité;
- d'une période moderne de l'histoire mondiale et de l'histoire de l'architecture en particulier;
- du lancement, en 1980, du Festival international de Jazz de Montréal, la plus importante manifestation culturelle annuelle au Québec;
- des changements d'approches en aménagement, favorisant les interventions modernistes dans les années 1960 et l'approche écologique naturalisante dans les années 1990.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- l'emplacement de la place des Nations, adjacent à l'accès au site d'Expo67 par la station de l'Expo-Express
- le site comme lieu de rassemblement et témoin de l'architecture moderne
- le contraste entre le caractère moderne et minéral de la place des Nations et la naturalisation subséquente de ses abords et des berges autour

VALEUR PAYSAGÈRE



Photo : Jean Laberge

La valeur paysagère de la place des Nations repose sur :

- sa situation privilégiée au milieu du fleuve, véritable figure de proue de la pointe sud de l'île Sainte-Hélène, en lien avec les berges, le pont de la Concorde et le lac des Cygnes;
- la variété des expériences paysagères vécues aux différentes échelles de sa place centrale, ses composantes architecturales et ses sous-espaces;
- les vues sur la ville, le fleuve et le reste du parc Jean-Drapeau offertes à partir des différents espaces composant le lieu;
- son emplacement dans un des principaux grands parcs de la Ville, espace végétalisé accessible au public.

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES

- l'emplacement du site dans cette partie de l'île Sainte-Hélène
- la topographie plane du lieu
- les vues vers la cité du Havre, le centre-ville, le Vieux-Montréal, le fleuve et le reste du parc Jean-Drapeau
- la vue vers la place des Nations depuis le pont de la Concorde
- les arbres présents du concept d'origine
- la végétation des berges de la pointe sud-ouest

ÉNONCÉ D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

PLACE DES NATIONS - Île Sainte-Hélène, arrondissement de Ville-Marie

BIBLIOGRAPHIE

LEGAULT, Réjean, *Étude patrimoniale sur les témoins matériels de l'exposition universelle et internationale de Montréal de 1967 sur l'île Sainte-Hélène*, Montréal, Laboratoire de recherche sur l'architecture moderne et le design, École de design, UQAM, février 2005.

POITRAS, Claire, *Place des Nations, Expo'67, André Blouin et Patrick Blouin, architectes*, Montréal, Étude présentée à la ville de Montréal, Plan de développement des îles, novembre 1990.

FAUCHER, Paul et al., *Profils d'architectes d'aujourd'hui - André Blouin*, in ARQ, Architecture-Québec, no 39, octobre 1987.

LONDON, Mark et Robert DESJARDINS, *L'aménagement de la pointe sud-ouest de l'île Sainte-Hélène, une métamorphose longtemps attendue*, juillet 1992.

Fonds André Blouin (no. 30), Centre Canadien d'Architecture

Archives de la Société du parc Jean-Drapeau

GROUPE DE TRAVAIL

Sylvie Barriault, urbaniste, conseillère en aménagement, Direction des grands parcs et du verdissement

Julie Boivin, architecte, Direction de la culture et du patrimoine

Alexandra Court, chef de division - Événements publics, Direction de la culture et du patrimoine

Gilles Dufort, chef de division, Direction de la culture et du patrimoine

Thomas Fontaine, architecte, DAUSE, arrondissement de Ville-Marie

François Gravel, gestionnaire de projets, Société du parc Jean-Drapeau

Jean Laberge, architecte, Direction de la culture et du patrimoine

André Lavoie, architecte, Les architectes FABG

Réjean Legault, directeur du DESS en architecture moderne et patrimoine, UQAM

Julie St-Arnault, architecte-paysagiste, Vlan paysage

RÉDACTEUR

Jean Laberge, architecte, Direction de la culture et du patrimoine

DÉMARCHE

Cet énoncé répond à une demande faite par la Société du parc Jean-Drapeau à la Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie de la Direction de la culture et du patrimoine pour l'évaluation de l'intérêt patrimonial de ce site en collaboration avec les acteurs concernés.

Il se base sur la consultation d'une documentation sur le site, sur les expertises et expériences des participants au groupe de travail et sur une série d'observations et de constats découlant de la visite des lieux effectuée le 30 novembre 2011.

Ancienne prison d'Anticosti



Photographe: Pascal Samson. Source : Radio-Canada

Adresse (localisation) : 10, chemin des Forestiers (Port-Menier)

Municipalité (région) : Municipalité de L'Île-d'Anticosti (09-Côte-Nord)

Propriétaire(s) : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Proposeur (appuis) : [REDACTED]

Date de réception de la proposition : 18 août 2023

Contexte de la proposition :

- 1er avril 2022 : la municipalité de L'Île-d'Anticosti transmet un avis d'intention d'émettre un permis de démolition pour le 10, chemin Forestier au Ministère
- 15 juin 2022: le Ministère indique à la municipalité qu'il n'entend pas intervenir dans le dossier, puisque l'intérêt patrimonial de l'immeuble n'est pas suffisant pour le justifier.
- Automne 2022 : la demande de démolition fait l'objet d'une couverture médiatique. Dans un article du *Devoir*, il est mentionné que des particuliers souhaitent acquérir le bâtiment pour le rénover et le sauver de la démolition.
- 28 juillet 2023 : Après avoir mis sur pause le projet de démolition et commandé une nouvelle étude sur l'état des fondations, le MELCCFP dépose une nouvelle demande de permis de démolition à la municipalité de L'Île-d'Anticosti.
- 18 août 2023 : [REDACTED] écrivent au ministre Mathieu Lacombe pour lui demander de protéger le bâtiment en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Les deux hommes souhaitent acquérir le bâtiment pour le rénover. [REDACTED]

Contexte actuel : A la suite de la réception de la proposition de classement, la valeur patrimoniale de l'ancienne prison est évaluée selon la nouvelle méthode d'évaluation. Celle-ci ne répond pas aux critères d'intérêt (étape 2). Les proposeurs ont été avisés par une lettre postée le 23 octobre dernier. Au même moment, dans une perspective d'exemplarité de l'État en matière de sauvegarde du patrimoine, le MCC a écrit au MELCCFP pour solliciter sa collaboration pour identifier tous les scénarios possibles, notamment la mise en vente de l'édifice à d'autres intérêts pour en favoriser la conservation plutôt que sa démolition.

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

Cet immeuble ne bénéficie d'aucune protection en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC).

Aucun avis public concernant la nouvelle demande de démolition ne sera transmis au MCC. En effet, la municipalité de L'Île-d'Anticosti est en disposition finale pour le traitement des permis de démolition, et ce bien ne figure pas à l'inventaire de la MRC. La municipalité a adopté un règlement de démolition en vertu de la LAU le 4 avril 2023 et la MRC de Minganie a adopté son inventaire du patrimoine bâti le 15 mars 2022.

Occupation actuelle et future : Le bâtiment est inoccupé depuis 2018.

Enjeu(x) : Dossier faisant l'objet d'une couverture médiatique.

État : [REDACTED]

CONSIDÉRANT QUE ...

Intérêt patrimonial : Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de la méthode d'évaluation.

- L'évaluation patrimoniale a permis d'identifier seulement deux valeurs, soit les valeurs architecturale et historique. Cependant, aucune ne répond aux critères d'intérêt identifiés à l'étape 2 de la méthode d'évaluation. L'ancienne prison ne présente pas d'éléments caractéristiques extérieurs permettant de l'associer à sa fonction d'origine et ne constitue donc pas une réponse architecturale éloquente à un besoin. L'incarnation de la valeur historique ne tient principalement qu'à la présence de cellules à l'intérieur du bâtiment. Cet élément est trop ténu pour que le bien ait réellement la capacité de contribuer de manière significative à la remémoration de l'histoire de l'île d'Anticosti.

L'immeuble ne présente pas un intérêt public justifiant son classement.

Scénario envisagé : Refus de la proposition de classement d'un immeuble patrimonial approuvée par la RAM 48743.



Direction des politiques et de l'évaluation
patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 23 octobre 2023

Monsieur Mathieu Gravel
Directeur général
Municipalité de L'Île-d'Anticosti
directiongenerale@ile-anticosti.org

Monsieur le Directeur général,

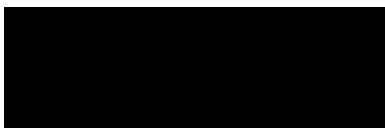
Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement de l'ancienne prison d'Anticosti et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

En effet, l'analyse a révélé que cet immeuble ne correspond pas aux critères d'intérêt patrimonial identifiés dans notre méthode d'évaluation. Construit en 1912 et en 1913, ce bâtiment a combiné les fonctions de poste de police et d'incendie, en plus de prison. Toutefois, ce bâtiment présente peu d'éléments distinctifs permettant de l'associer à ses fonctions d'origine. De plus, plusieurs de ses composantes ont été modifiées et remplacées par des éléments contemporains.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Pierre Dassylva, directeur du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, par courriel à l'adresse suivante : pierre.dassylva@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M. Pierre Dassylva, directeur du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord
M^{me} Nathalie de Grandpré, directrice générale de la MRC de Minganie

N/Réf : 48743

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est,
RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337
Télécopieur : 418 380-
2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Ancienne prison d'Anticosti
Région administrative	09- Municipalité de L'Île-d'Anticosti
Adresse	10, chemin des Forestiers (Port-Menier)
Chargée d'analyse	Émilie Deschênes, avec la collaboration d'Agueda Iturbe-Kennedy et Sylvain Lizotte, DPEP

DESCRIPTION SOMMAIRE

L'ancienne prison d'Anticosti, érigée en 1912 et 1913, était à l'origine un bâtiment municipal à usages multiples qui combinait un poste de police, une caserne de pompiers et un logement pour le gardien de la paix à l'étage. Le bâtiment présente un plan carré, une élévation d'un étage et demi et un toit en pavillon percé de lucarnes à fenêtre pendante. La majorité des ouvertures sont de facture contemporaine, le parement extérieur est en planches à clins faites de fibres agglomérées et le toit est en bardeaux d'asphalte. À l'intérieur, trois cellules en béton sont situées au rez-de-chaussée.

Le bâtiment est implanté en bordure de la voie publique dans l'ancien village de Port-Menier, dans la municipalité de L'Île-d'Anticosti.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

En 1895, l'industriel français Henri Menier (1853-1913) acquiert l'île d'Anticosti pour en faire une réserve privée de chasse et de pêche. Il nomme Georges Martin-Zédé (1864-1951) directeur général de l'île d'Anticosti. Les deux hommes planifient alors le développement de l'île et de sa colonisation. Ils développent d'abord le secteur d'English Bay où sont déjà établies des familles de pêcheur. Henri Menier renomme l'endroit Baie-Saint-Claire en l'honneur de sa mère. Quelques années plus tard, vers 1900, Menier décide de déménager son centre administratif à Baie-Ellis, un endroit où les navires peuvent accoster plus facilement. Un nouveau village, qui prendra plus tard le nom de Port-Menier, est alors établi. De nombreux bâtiments sont alors érigés, dont des résidences, un moulin à bois, des commerces et des entrepôts. Le village est aussi doté d'infrastructures modernes (aqueduc, égouts, électricité et téléphone). Comme l'île est très isolée et inaccessible en hiver, Menier souhaite que la communauté soit autonome et autosuffisante.

En septembre 1912, Georges Martin-Zédé réalise les plans d'un poste de police pour le village qui sert également de caserne d'incendie. Le bâtiment est complété en juillet de l'année suivante. Le bâtiment comprend des cellules et un logement à l'étage pour accueillir le gardien de la paix. L'équipement de lutte contre les incendies y est aussi entreposé. Le bâtiment aurait aussi servi à entreposer les armes saisies aux braconniers, ainsi que du matériel de trappage et des fourrures.

Après la mort d'Henri Menier, son frère Gustave hérite de l'île. Ce dernier la revend à une compagnie de pâtes et papier en 1926. Le bâtiment semble ensuite occuper les mêmes fonctions de poste de police et de caserne d'incendie. En 1974, l'île d'Anticosti est rachetée par le gouvernement du Québec pour en faire une réserve faunique. Un bureau d'agents de la protection de la faune est aménagé dans le bâtiment à partir de 1983. C'est à cette époque que certaines composantes du bâtiment auraient été modifiées (parement et ouvertures). Après le départ des agents vers 1995, un écomusée est aménagé dans l'ancien poste de police.

Le mauvais état du bâtiment force l'organisme à quitter l'ancien poste de police. L'écomusée est relocalisé dans l'ancienne église Notre-Dame-de-l'Assomption en 2018. L'ancien poste de police, souvent appelée ancienne prison à cause de la présence de cellules, est inoccupé depuis.



Photographe: Pascal Samson. Source : Radio-Canada

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales		Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec	
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input checked="" type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiée à l'étape 1 : l'évaluation prend fin		<input type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. [Justification]	
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologique				L'ancienne prison ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur archéologique ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative		
Architecturale	X	X	X	- Bâtiment de plan rectangulaire d'un étage et demi coiffé d'un toit à pavillon	Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu Le bien constitue une réponse architecturale éloquente à des besoins à une période donnée	Non	Non. Extérieurement, le bâtiment ne présente pas d'éléments caractéristiques distinctifs permettant de l'associer à sa fonction d'origine. Il n'est donc pas représentatif des postes de police érigés au début du XXe siècle. Il présente plutôt une apparence générique typique de l'architecture résidentielle vernaculaire industrielle de

					cette époque. De plus, plusieurs composantes ont été remplacées dans les années 1980. Son concepteur, Georges Martin-Zédé, n'est pas un personnage reconnu dans l'histoire de l'architecture québécoise. Il a également conçu plusieurs bâtiments fonctionnels à Port-Menier.	
				Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste	Non	
Artistique				L'ancienne prison ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur artistique ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien possède des qualités esthétiques reconnues	
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste	
Emblématique				L'ancienne prison ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur emblématique ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois	
Ethnologique				L'ancienne prison ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur ethnologique ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée	
					Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération	
Historique	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Son implantation en bordure de la voie publique, près d'une place publique, dans l'ancien village de Port-Menier - La présence de cellules 	Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois	Non. Le bâtiment, qui servait de poste de police et d'incendie, témoigne des services civiques implantés à l'île d'Anticosti pour desservir la population de Port-Menier. L'île d'Anticosti possède une histoire unique et un contexte de colonisation qui n'a pas d'équivalent au Québec. La plupart des autres îles du fleuve Saint-Laurent qui sont

					<p>habitées ont fait l'objet d'un développement plus organique et moins planifié. Elles étaient souvent associées à des communautés côtières, qui leur fournissaient des services. C'est notamment le cas de l'Île Verte, de L'Isle-aux-Coudres, de l'île Bonaventure, des îles de Berthier et de Sorel. Avant Menier, l'île d'Anticosti ne compte pas plus d'une quinzaine de familles. Menier planifie un développement, qui s'apparente un peu à une ville industrielle planifiée. Il s'assure que les habitants ont les services nécessaires pour créer une communauté autosuffisante, dont un poste de police pour assurer le maintien de l'ordre et des règlements qu'il a établi.</p> <p>Cependant, l'incarnation de la valeur historique ne tient principalement qu'à la présence de cellules à l'intérieur du bâtiment. Cet élément est trop ténu pour que le bien ait réellement la capacité de contribuer de manière significative à la remémoration de l'histoire de l'île d'Anticosti.</p>	
				Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois	Non. Bien que le bâtiment ait été érigé sous l'impulsion du développement de l'île mené par Henri Menier, il ne peut être directement associé à ce personnage.	
Identitaire			L'ancienne prison ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur identitaire ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise		

Paysagère			L'ancienne prison ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur paysagère ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu		
				Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années		
				Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population		
Scientifique			L'ancienne prison ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur scientifique ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		
Sociale			L'ancienne prison ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur sociale ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté		
				Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté		
Technologique			L'ancienne prison ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur technologique ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		
Urbanistique			L'ancienne prison ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur urbanistique ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		
				Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquente un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire		
				Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu		

RÉFÉRENCES

Journal de l'Île d'Anticosti de Georges Martin-Zédé 1912 : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3231226>

Journal de l'Île d'Anticosti de Georges Martin-Zédé 1913 : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3231227>

Journal de l'Île d'Anticosti de Georges Martin-Zédé, sans photographie 1912 : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3231256>

Journal de l'Île d'Anticosti de Georges Martin-Zédé, sans photographie 1913 : <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3231257>

Inventaire et analyse des immeubles anciens de l'Île d'Anticosti. Ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, Service de l'inventaire des biens culturels, 1974.

Lionel Lejeune. *Époque des Menier à Anticosti*. Saint-Hyacinthe, Éditions JML, 1987.

Vincent Rioux-Berrouard. « L'ancienne prison d'Anticosti appelée à disparaître ». *Le Nord-Côtier [En ligne]*, 27 octobre 2021



Direction des politiques et de l'évaluation
patrimoniale

Québec, le 23 octobre 2023

[REDACTED]

Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site Internet du gouvernement du Québec.

Par la présente, je vous informe que la proposition de classement de l'ancienne prison d'Anticosti n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que cet immeuble ne correspond pas aux critères d'intérêt patrimonial identifiés dans notre méthode d'évaluation. Construit en 1912 et en 1913, ce bâtiment a combiné les fonctions de poste de police et d'incendie, en plus de prison. Toutefois, ce bâtiment présente peu d'éléments distinctifs permettant de l'associer à ses fonctions d'origine. De plus, plusieurs de ses composantes ont été modifiées et remplacées par des éléments contemporains.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Pierre Dassylva, directeur régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, par courriel à l'adresse suivante : pierre.dassylva@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,

[REDACTED]

Bruno Boisvert

c. c. M. Pierre Dassylva, Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord

N/Réf : 48743

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est,
RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337
Télécopieur : 418 380-
2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifice Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448



PAR COURRIEL

Québec, le 23 octobre 2023

Monsieur Sébastien Allard
Sous-ministre adjoint au soutien et à la transformation organisationnelle
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs
sebastien.allard@environnement.gouv.qc.ca

Cher collègue,

Je sollicite votre attention concernant l'ancienne prison d'Anticosti dont le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) est propriétaire.

Le gouvernement déploie des mesures afin d'assurer une meilleure prise en compte du patrimoine au Québec, notamment avec l'adoption de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire et de son Plan de mise en œuvre, dans lesquels il inscrit sa volonté à conserver et à valoriser le patrimoine culturel dont il est propriétaire. Le MELCCFP est également membre de la Table de concertation en matière de patrimoine immobilier gouvernemental (LPC 81.1), dont l'objectif est de développer la cohésion gouvernementale et de favoriser l'exemplarité de l'État eu égard au patrimoine culturel immobilier gouvernemental.

Au printemps 2022, la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a informé le Ministère de son intention de démolir l'ancienne prison dont le MELCCFP est propriétaire. Depuis, ce bâtiment a fait l'objet d'une attention médiatique, de communications diverses, ainsi que d'évaluations structurales. En août dernier, [REDACTED] s'adressaient au ministre Mathieu Lacombe pour demander la protection de l'ancienne prison en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Pour donner suite à cette proposition, le ministère a réalisé une évaluation patrimoniale du bâtiment. Au terme de cette analyse, l'ancienne prison d'Anticosti ne présente pas un intérêt patrimonial justifiant un classement. Toutefois, l'immeuble n'est pas dénué d'intérêt, car il témoigne des infrastructures municipales mises en place sur l'île à l'époque d'Henri Menier. L'ancienne prison mérite que les autorités évaluent toutes les possibilités pour maintenir son intérêt.

... 2

Dans une perspective d'exemplarité de l'État en matière de sauvegarde du patrimoine, je sollicite donc votre collaboration pour identifier tous les scénarios possibles, notamment la mise en vente de l'édifice à d'autres intérêts pour en favoriser la conservation plutôt que sa démolition. À ce titre, la Direction de la gestion des espaces et des ressources matérielles de votre ministère a confirmé que

[REDACTED]

C'est dans un esprit de collégialité que je porte à votre attention cette situation qui me préoccupe, afin que vous puissiez assurer le suivi diligent de ce dossier.

Au besoin, je vous invite à communiquer avec M. Bruno Boisvert, directeur des politiques et de l'évaluation patrimoniale, à l'adresse courriel suivante : bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

La sous-ministre adjointe,

[REDACTED]

Stéphanie Jourdain

N/Réf : 48743

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Madame Anne Mondoloni,
Vice-présidente exécutive
9454-5530 Québec inc.
amondoloni@groupecusteau.com

Monsieur André Métras,
Directeur du développement
9454-5530 Québec inc.
ametras@groupecusteau.com

Madame, Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

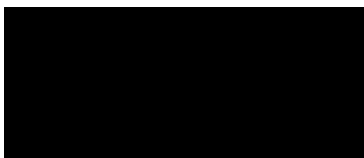
Je vous informe que la proposition de classement de l'usine Dominion Textile, dont vous êtes l'un des propriétaires, n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. Longtemps associée à l'entreprise Dominion Textile, l'ancienne usine est un ensemble industriel destiné à la production de coton. Elle permet de comprendre le cycle de fabrication du textile, dont l'impression des tissus. Consciente de l'intérêt du lieu, la Ville de Magog dispose des outils urbanistiques pour encadrer le projet de réhabilitation. Le Ministère poursuivra à cet effet son accompagnement auprès de la Ville.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Véronique Poulin, directrice par intérim de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel à l'adresse suivante : veronique.poulin@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Véronique Poulin, Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

N/Réf : 49081



Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Sylvain Pomerleau
Président
ADSP inc.
spomerleau@firmeadsp.com

Monsieur le Président,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

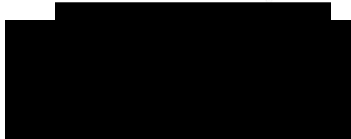
Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Je vous informe que la proposition de classement de l'usine Dominion Textile, dont vous êtes l'un des propriétaires, n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. Longtemps associée à l'entreprise Dominion Textile, l'ancienne usine est un ensemble industriel destiné à la production de coton. Elle permet de comprendre le cycle de fabrication du textile, dont l'impression des tissus. Consciente de l'intérêt du lieu, la Ville de Magog dispose des outils urbanistiques pour encadrer le projet de réhabilitation. Le Ministère poursuivra à cet effet son accompagnement auprès de la Ville.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Véronique Poulin, directrice par intérim de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel à l'adresse suivante : veronique.poulin@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Véronique Poulin, Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

N/Réf : 49081



Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

[REDACTED]
Collectif du Quartier-des-Tisserands
[REDACTED]

Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

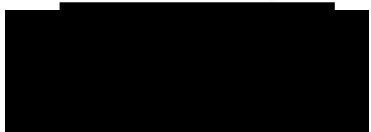
Par la présente, je vous informe que la proposition de classement de l'usine Dominion Textile n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. Longtemps associée à l'entreprise Dominion Textile, l'ancienne usine est un ensemble industriel destiné à la production de coton. Elle permet de comprendre le cycle de fabrication du textile, dont l'impression des tissus. Consciente de l'intérêt du lieu, la Ville de Magog dispose des outils urbanistiques pour encadrer le projet de réhabilitation. Le Ministère poursuivra à cet effet son accompagnement auprès de la Ville.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Véronique Poulin, directrice par intérim de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel à l'adresse suivante : veronique.poulin@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Véronique Poulin, Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur Jean-François D'Amour
Directeur général
Ville de Magog
JF.dAmour@ville.magog.qc.ca

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe que le ministère de la Culture et des Communications a procédé à l'analyse de la proposition de classement de l'usine Dominion Textile et que celle-ci n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère.

Longtemps associée à l'entreprise Dominion Textile, l'ancienne usine est un ensemble industriel destiné à la production de coton. Elle permet de comprendre le cycle de fabrication du textile, dont l'impression des tissus. Consciente de l'intérêt du lieu, votre municipalité dispose des outils urbanistiques pour encadrer le projet de réhabilitation, qui contribuera à redynamiser le quartier tout en créant de nouveaux logements dont manque la ville de Magog. Le Ministère souhaite à cet effet poursuivre sa collaboration avec la Ville afin de l'appuyer dans ce grand projet de réhabilitation du patrimoine.

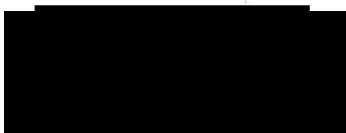
L'article 36.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que la municipalité doit être informée lorsqu'une proposition de classement n'est pas retenue afin que celle-ci puisse déterminer s'il y a lieu de citer le bien en vertu des pouvoirs qui sont conférés aux municipalités par la Loi. Nous vous encourageons donc à évaluer les options qui s'offrent à vous pour protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Véronique Poulin, directrice par intérim de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel à l'adresse suivante : veronique.poulin@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes meilleures salutations.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Véronique Poulin, Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec
M. Guy Jauron, directeur général, MRC de Memphrémagog

N/Réf : 49081

ANCIENNE USINE DE LA DOMINION TEXTILE DE MAGOG



Adresse (localisation) : 160, rue Principale Est

Municipalité (région) : Magog (05-Estrie)

Propriétaire(s) :

- Secteur de l'ancienne filature : Anahid Hospitality Management Inc.
- Secteur de l'ancienne imprimerie : 9336-0675 Québec Inc. (Groupe Custeau)
- Bâtiment administratif : 9277-0175 Québec Inc. (firme d'architecture ADSP)
- Centrale hydroélectrique et barrage : Villes de Magog et Sherbrooke

Proposeur (appuis) : Collectif du Quartier-des-Tisserands

Date de réception de la proposition : 2020-04-16

Contexte de la proposition : Le Collectif du Quartier-des-Tisserands est un regroupement de citoyens de Magog pour la mise en valeur du quartier des tisserands, un ancien quartier ouvrier, et du site de l'ancienne usine de la Dominion Textile de Magog. [REDACTED]

[REDACTED] Le secteur de la filature fait alors l'objet d'un projet majeur de redéveloppement. Le Ministère ne donne pas suite étant donné la faible valeur patrimoniale des bâtiments visés. Le projet de redéveloppement du secteur se poursuit, et d'autres démolitions suivent. [REDACTED]

Contexte actuel :

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- Le propriétaire du secteur de l'imprimerie a entrepris un projet majeur de réhabilitation qui est bien accueilli par le milieu. Ce projet nécessite toutefois des démolitions.
- Le propriétaire du secteur de l'administration met en valeur ses immeubles.
- La centrale hydroélectrique et son barrage sont en opération.

Contexte légal municipal (citation, réglementation particulière, zonage, secteur de densification, etc.) :

- Le site de l'ancienne usine de la Dominion Textile de Magog ne possède pas de statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC).
- Le site est désigné lieu historique national du Canada (1989).
- Le site figure à l'inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Magog.
- Le site de l'usine est inclus dans l'inventaire *Mieux connaître le patrimoine industriel du Québec* de l'Association québécoise du patrimoine industriel. Cet inventaire recense 50 sites industriels majeurs pour le patrimoine du Québec et il est diffusé au Répertoire du patrimoine culturel du Québec.
- En vertu de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Magog, le site se situe dans les zones Fi25I et Fj09Cr, qui permettent des usages très variés. Par ailleurs, le site est assujéti à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et à un règlement relatif à la démolition d'immeubles.
- Le 21 novembre 2022, la Ville a révisé son règlement concernant la salubrité, l'occupation, la détérioration, l'entretien et la régularisation des bâtiments industriels. Elle peut désormais acquérir ou exproprier un bâtiment industriel visé, tel que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Occupation actuelle et future : Le site de l'ancienne usine de la Dominion Textile de Magog se divise en quatre secteurs. Les deux principaux secteurs, filature et imprimerie, doivent faire l'objet d'un changement d'usage, ce qui présente des enjeux importants tant sur les plans techniques et que financiers. Le secteur de l'administration et le secteur de la centrale hydroélectrique ne présentent pas d'enjeu de pérennité d'usage. Ils sont toutefois très restreints.

Enjeu(x) :

- La Ville de Magog devra prendre position à moyen ou à long terme pour les demandes de permis pour les démolitions des édifices suivants :
 - Propriétés d'AH : 3 (1893), 3A (1920), 5A (1889-1893); actuellement la Ville semble considérer que les permis demandés ne sont pas admissibles;
 - Propriétés de Custeau : 11 (1883 démolition partielle), 18 (1883), 22 (1957);
 - Propriétés d'AH visées par le développement du groupe Custeau : 8 (1927) et démolition partielle de l'édifice 10 (1936).
- Si la Ville décide d'émettre les permis de démolition, le ministre disposera de 90 jours pour intervenir (mesure transitoire).

État du bien : Le secteur de la filature est sans fonction depuis sa fermeture en 2011. [REDACTED]

[REDACTED] La Ville a reconnu la vétusté des immeubles 2, 2a, 4, 5, 6, 7a, 9, ce qui les a soustraits à l'application de son règlement relatif à la démolition d'immeuble. Le bâtiment 7 a été vendu, et des travaux de réhabilitation ont été entrepris. [REDACTED]

L'état physique des immeubles du secteur de l'imprimerie est inconnu du Ministère, [REDACTED]

La centrale hydroélectrique est toujours fonctionnelle et est bien entretenue. Elle ne présente pas d'enjeu majeur en lien avec son état physique. Le secteur de l'administration a fait l'objet de travaux de réhabilitation, et il est bien entretenu. Il ne présente pas d'enjeu majeur en lien avec son état physique.

Les immeubles inventoriés présentant un intérêt patrimonial significatif sont présentement admissibles aux programmes d'aide financière du Ministère, notamment au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) ou encore au volet 1 du Programme d'aide aux immobilisations (PAI).

CONSIDÉRANT QUE :

Intérêt patrimonial : L'ancienne usine Dominion Textile de Magog présente un intérêt patrimonial qui la démarque à l'échelle du Québec.

- Le site patrimonial de l'ancienne usine Dominion Textile de Magog présente une valeur architecturale puisqu'il est un exemple exceptionnel de site industriel destiné à la production de coton qui permet de comprendre l'ensemble du cycle de production du textile. De plus, il est un témoin de l'évolution de l'architecture des filatures de coton aux

XIX^e et XX^e siècles. Il n'existe pas d'ensemble industriel associé à la production de coton protégé individuellement en vertu de la LPC.

- Le site patrimonial de l'ancienne usine Dominion Textile de Magog présente une valeur historique puisqu'il est l'un des plus importants lieux de production de coton au Québec. L'usine de Magog était le seul complexe de production de textile à réunir au même endroit les opérations de filature, de tissage, de blanchiment et d'impression. De plus, l'usine a été le théâtre de différents conflits de travail importants de l'histoire du Québec. Les grèves qui jalonnent son histoire font progresser les conditions de travail de ses travailleurs, notamment des femmes. Enfin, l'usine est fortement associée à la compagnie Dominion Textile, la plus importante entreprise de son secteur économique pendant une partie du XX^e siècle.

Intérêt public : Le site présente un intérêt patrimonial, mais le Ministère ne considère pas que son classement soit la meilleure option pour assurer la pérennité de ses valeurs patrimoniales.

- Le site est un ancien lieu de production industrielle, qui doit être requalifié pour assurer la pérennité de ses valeurs patrimoniales.
- Les projets de requalification en cours, poursuivis par différents propriétaires, nécessiteront d'importants travaux de mise aux normes, de décontamination et des démolitions sélectives pour permettre une nouvelle occupation, notamment résidentielle.
- Le principal projet de réhabilitation, celui du secteur de l'imprimerie, est bien accueilli localement et il fait l'objet d'une acceptabilité sociale. Ce projet contribuera à redynamiser le quartier défavorisé adjacent, tout en créant de nouveaux logements dont manque la Ville de Magog.
- Malgré le refus, le Ministère poursuivra son accompagnement auprès de la Ville pour s'assurer que les projets de requalification soient compatibles avec les valeurs patrimoniales du site.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de classement d'un site patrimonial.

ANNEXE



RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE (IMMEUBLE OU SITE PATRIMONIAL)

INFORMATION SUR LE BIEN

Dossier	Site patrimonial de l'Usine-Dominion-Textile-de-Magog
Région administrative	05-Estrie
Adresse	160, rue Principale Est, Magog
Chargé d'analyse	Sylvain Lizotte



DESCRIPTION SOMMAIRE

Le site patrimonial de l'Usine-Dominion-Textile-de-Magog est un complexe industriel spécialisé dans la filature et l'impression du textile dont les activités ont débuté en 1884 et ont cessé en 2011. L'imposant complexe comprend 20 bâtiments répartis en quatre secteurs fonctionnels distincts, soit le secteur de la filature (quatre bâtiments), le secteur de l'imprimerie (12 bâtiments), le secteur de l'administration (trois bâtiments) et le secteur de la centrale hydroélectrique (un bâtiment). Les plus anciens bâtiments sont en briques rouges et munis de nombreuses fenêtres à guillotine, à arcs surbaissés et ornés de linteaux, caractéristiques de l'architecture industrielle du tournant du XX^e siècle. D'autres bâtiments, plus récents, sont constitués de murs aveugles recouverts de tôle. Le complexe est implanté dans la basse-ville de Magog, entre la rivière Magog, d'où il tire son énergie, et la rue principale de ce secteur de la ville. Une voie ferrée borde le site et le desservait autrefois.

SYNTHÈSE HISTORIQUE

La hausse des tarifs douaniers de 1879, l'important pouvoir d'eau de la rivière Magog et un besoin non comblé en impression du coton incitent Alvin H. Moore (1836-1911) et William Hobbs à fonder la Magog Textile and Print Company et à construire à Magog la seule manufacture spécialisée au Canada à offrir un service de blanchiment et d'impression sur coton. Hobbs était déjà impliqué dans la création de la Coaticook Cotton Company et de l'établissement d'une filature à Coaticook.

L'aménagement à partir de 1882 d'un barrage et d'un canal de dérivation constitue la première phase de construction de l'usine. Ces nouvelles installations permettent de rediriger l'eau vers une série de turbines Hercules situées au cœur du complexe en construction. En 1883, les deux bâtiments de l'usine d'impression, hauts de deux étages, sont érigés et forment un plan en « L ». Ils sont larges, entre 17 et 30 mètres, et assez longs, entre 76 et 91 mètres, conformément aux pratiques de l'époque. En 1884, la machinerie importée d'Angleterre est installée et la première impression est réalisée en juillet de la même année. L'usine de Magog est la seule manufacture au Canada spécialisée dans cette production jusqu'en 1899. Au départ, l'usine blanchit et imprime notamment le coton fabriqué à Coaticook mais, en 1888, les propriétaires optent pour l'ajout d'une filature.

En 1889, la compagnie connaît des difficultés financières et tombe sous le contrôle de la Hochelaga Cotton Mills. Cette compagnie est intégrée à son tour à la Dominion Cotton Mills, qui, à sa création en 1890, réunit onze usines. L'entreprise décide d'investir dans l'usine de Magog plus de 200 000 \$ en 1892. Cet investissement augmente la capacité de production et l'espace d'entreposage. En 1902, l'usine compte 1 000 ouvriers, qui produisent 13 millions de verges de tissu par année. L'énergie hydraulique, la vapeur et une expérience originale avec la compression d'air alimentent l'usine au XIX^e siècle, avant que l'entreprise n'effectue, au début du XX^e siècle, un virage vers l'hydroélectricité. Cela marque la fin de l'utilisation du pouvoir hydraulique pour faire fonctionner la machinerie, ce qui provoque l'obsolescence de plusieurs infrastructures qui seront démantelées.

En 1905, quatre filatures canadiennes, dont celles de la Dominion Cotton Mills, fusionnent pour former la Dominion Textile. Cette opération a pour but de rentabiliser les usines en coordonnant leurs activités. L'usine de Magog devient le principal établissement d'impression de la Dominion Textile. En 1914, la compagnie investit à Magog 370 000 \$ afin de construire des hangars à métiers à tisser à l'arrière de la filature.

En 1927, alors que l'usine exploite 65 000 fuseaux, 1 800 métiers à tisser et 12 machines à imprimer, la Dominion Textile décide d'agrandir à nouveau l'imprimerie et de construire une annexe pour la production des chemises imprimées. Malgré la crise économique de 1930, l'usine demeure compétitive et en 1936, l'entreprise amorce la construction d'une annexe composée de deux bâtiments, située à l'extrémité ouest du complexe.

Au milieu du XX^e siècle, l'usine de la Dominion Textile comprend une dizaine de bâtiments. Des modernisations majeures sont apportées à la fin des années 1940 et au début des années 1960, puis, en 1978, à la suite d'investissements de plusieurs millions de dollars, le nombre est presque doublé. D'autres investissements se sont succédé jusqu'à la fin des années 1980 afin de moderniser et d'agrandir les départements de l'imprimerie et de la filature.

En raison de la concurrence, la Dominion Textile vend l'usine à des intérêts américains en 1989. L'usine ferme définitivement en 2011.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION PATRIMONIALE

Valeurs	Étape 1 Identifier les valeurs patrimoniales			Étape 2 Qualifier les valeurs patrimoniales	Étape 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec		
RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin			<input checked="" type="checkbox"/> Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3. ou <input type="checkbox"/> Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin	<input checked="" type="checkbox"/> Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec. ou <input type="checkbox"/> Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires. Le site patrimonial de l'Usine-Dominion-Textile-de-Magog se démarque nettement à l'échelle du Québec pour sa valeur architecturale (principal site industriel québécois permettant de comprendre l'ensemble du cycle de production du textile; témoin de l'évolution de l'architecture des filatures de coton aux XIX ^e et XX ^e siècles), sa valeur historique (l'un des plus importants lieux de production de coton au Québec; théâtre de différents conflits de travail importants de l'histoire du Québec; fortement associé à la compagnie Dominion Textile) ainsi que sa valeur sociale (attachement manifeste de la communauté par rapport au site patrimonial).		
	Le bien présente la valeur patrimoniale	Le lien entre la valeur et le bien est évident	Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur	Justification	Critères d'intérêt	Justification	Analyse comparative
Archéologique				Le site patrimonial de l'Usine-Dominion-Textile-de-Magog ne présente pas de site archéologique inscrit à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. Néanmoins, le site patrimonial comprend des vestiges apparents, ce qui témoigne du potentiel de découverte significatif si une intervention archéologique était réalisée.	Le bien comporte des vestiges immobiliers révélateurs d'une occupation humaine passée significative Le bien a livré des témoins archéologiques permettant d'accroître les connaissances sur une occupation humaine passée significative		
Architecturale	X	X	X		Le bien témoigne de la maîtrise d'un concept esthétique reconnu Le bien constitue une réponse architecturale éloquentes à des besoins à une période donnée	X	Le site patrimonial de l'Usine-Dominion-Textile-de-Magog est un exemple exceptionnel de site industriel destiné à la production de coton. Il se caractérise d'abord par sa grande authenticité en ce qui a trait à son organisation spatiale, ce qui permet de comprendre l'ensemble du cycle de production du textile (production d'énergie, réception de matières premières, filage, impression, expédition). D'autre part, le traitement architectural des bâtiments du site se caractérise par une grande unité en raison de l'usage de grands volumes simples souvent recouverts de briques rouges. Parmi la dizaine de filatures aménagées au tournant du XX ^e siècle qui sont encore existantes, celle de Magog se démarque nettement par ses dimensions, son importance historique et son état de conservation. Elle peut seulement se comparer avec l'usine de la

							<p>Montreal Cotton à Salaberry-de-Valleyfield et l'usine de la Textile-Merchants à Montréal. Ces deux dernières usines ont été partiellement réhabilitées. Finalement, il n'existe pas d'ensemble industriel associé à la production de coton protégé individuellement en vertu de la LPC.</p> <p>Les bâtiments du site patrimonial de l'Usine-Dominion-Textile-de-Magog témoignent de l'évolution de l'architecture des filatures de coton au Québec, au Canada et plus largement en Amérique du Nord. Les premières filatures de coton anglaises voient le jour à la fin du XVIII^e siècle. Rapidement, la question de la prévention des incendies se pose. Les ingénieurs nord-américains développent une technique de construction à combustion lente (Slow-Burning) qui combine une maçonnerie massive de briques ou de pierres et une charpente de bois simplifiée faite de pièces de grandes dimensions (poteaux, poutres, planchers). Par ailleurs, l'architecture des bâtiments est faite pour prévenir la propagation des flammes avec des cages d'escalier fermées situées dans des tours à l'extérieur du corps de bâtiment principal et des réservoirs d'eau et des canalisations pour la distribution de l'eau. Cette technique de construction est employée pour les premiers bâtiments du site patrimonial. Au début du XX^e siècle, les coûts de production de l'acier structural diminuent au Québec. Les charpentes de bois font progressivement place à des charpentes d'acier, mais les maçonneries massives demeurent la norme. Certains bâtiments du site patrimonial emploient ce mode constructif. Dans les années 1920 et 1930, les structures composites sont remplacées par des structures squelettiques en acier dans lesquelles la brique ne joue plus de rôle structural. Ce type de structure squelettique en acier demeure en usage de nos jours, avec des adaptations. Très peu de sites industriels québécois permettent de lire l'évolution de l'architecture des filatures de coton aux XIX^e et XX^e siècles, ce qui lui confère nettement un caractère original.</p>
					Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste	X	
Artistique				Le site patrimonial de l'Usine-Dominion-Textile-de-Magog ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur artistique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien possède des qualités esthétiques reconnues Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste		
Emblématique				Le site patrimonial de l'Usine-Dominion-Textile-de-Magog ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur emblématique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois		
Ethnologique				Le site patrimonial de l'Usine-Dominion-Textile-de-Magog ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur ethnologique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération		
Historique	X	X	X		Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois	X	Le site patrimonial de l'Usine-Dominion-Textile-de-Magog a été pendant plusieurs décennies l'un des plus importants lieux de production de coton au Québec. Durant le dernier quart du XIX ^e siècle, l'industrie du textile de coton connaît un essor important au Québec et au Canada. L'instauration de mesures protectionnistes au Canada, en 1879, favorise alors la production de textile plutôt que son importation. Le site patrimonial de l'Usine-Dominion-Textile-de-Magog constitue un témoin important de l'industrie textile québécoise. C'est à cet endroit qu'est réalisée la première impression sur coton au Canada en 1884. Par ailleurs, l'usine de Magog était le seul complexe de production de textile à réunir au même endroit les opérations de filature, de tissage, de blanchiment et d'impression. À cet égard, le site patrimonial de l'Usine-Dominion-Textile-de-Magog n'a pas de comparable au Québec.

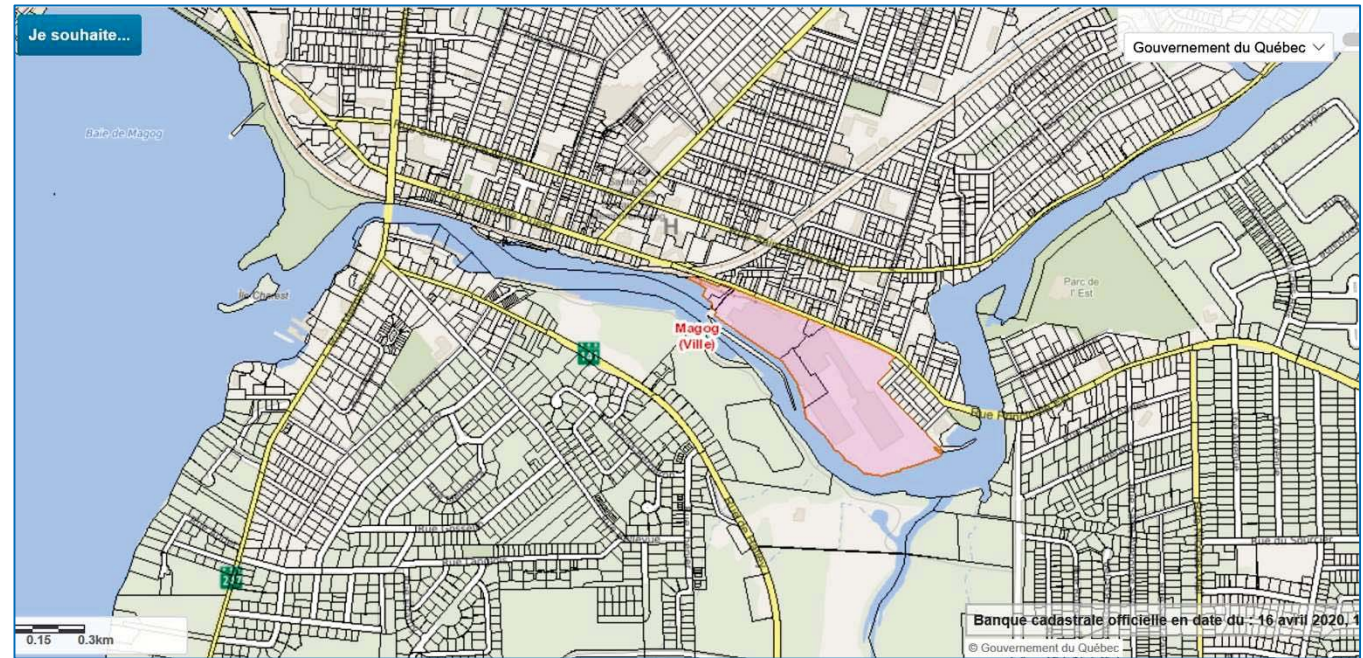
							Le site patrimonial de l'Usine-Dominion-Textile-de-Magog est le théâtre de différents conflits de travail importants de l'histoire du Québec, dont les plus marquants sont ceux de 1900, 1937, 1959 et de 1966. Les grèves qui jalonnent son histoire font progresser les conditions de travail de ses travailleurs, notamment des femmes. Plus largement, le site patrimonial est un témoin des luttes menées par la classe ouvrière québécoise au XX ^e siècle, alors que la province est un centre manufacturier important à l'échelle canadienne.
					Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois	X	Le site patrimonial est fortement associé à la compagnie Dominion Textile, la plus importante entreprise de son secteur économique pendant une partie du XX ^e siècle. La Dominion Textile est fondée en 1905 par le regroupement de plusieurs compagnies du même secteur d'activité. À partir des années 1920, la Dominion Textile acquiert d'autres entreprises québécoises et canadiennes, dont certaines sont transformées en filiales, pour élargir sa gamme de produits et contrôler ses approvisionnements. La Dominion Textile entreprend, au tournant des années 1970, un virage international qui débute aux États-Unis. À la fin des années 1980, elle détient 75 filiales au Canada et dans le monde. De 1905 à 1998, la Dominion Textile contribue de manière remarquable au secteur du textile, et plus largement à l'économie québécoise.
Identitaire				Le site patrimonial de l'Usine-Dominion-Textile-de-Magog ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur identitaire, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le site est reconnu comme représentant un symbole de la société québécoise		
Paysagère				Le site patrimonial de l'Usine-Dominion-Textile-de-Magog ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur paysagère, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien constitue une expression éloquente d'un concept paysager reconnu Le bien comprend des éléments composant un effet paysager apprécié depuis de nombreuses années Le bien constitue un repère géographique reconnu dans la population		
Scientifique				Le site patrimonial de l'Usine-Dominion-Textile-de-Magog ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur scientifique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances		
Sociale	X	X	X		Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté	X	Le site patrimonial de l'Usine-Dominion-Textile-de-Magog a été le principal moteur économique de la ville de Magog pendant un siècle. À titre d'exemple, durant la Deuxième Guerre mondiale, près de 2300 personnes travailleront à l'usine de Magog. Par ailleurs, la concentration des ouvriers à proximité de l'usine a donné naissance à un quartier de la ville, le quartier des tisserands. À l'échelle locale et régionale, la communauté ressent un attachement manifeste par rapport au site patrimonial, qu'elle considère comme une partie significative de son histoire pendant un siècle.
Technologique				Le site patrimonial de l'Usine-Dominion-Textile-de-Magog ne présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur technologique, ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1 de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité		
Urbanistique				Le site patrimonial de l'Usine-Dominion-Textile-de-Magog ne	Le bien résulte d'une intervention urbanistique planifiée		

			présente pas de caractéristiques matérielles supportant la valeur urbanistique ni de lien évident avec celle-ci, et ne se qualifie donc pas à l'étape 1. de la méthode d'évaluation pour cette valeur.	<p>Le bien présente des qualités morphologiques et formelles qui expriment de manière éloquent un mode d'aménagement traditionnel ou vernaculaire du territoire</p> <p>Le bien témoigne du processus dynamique d'urbanisation d'un milieu</p>		
--	--	--	--	---	--	--

1-1 ILLUSTRATION DE L'ESPACE OCCUPÉ PAR LE SITE DE « L'ANCIENNE DOMINION TEXTILE »

Le site apparaît en rose.

*Image tirée de Info-Lot,
Banque cadastrale officielle,
Énergie et Ressources
naturelles,
Gouvernement du Québec
(appli.mern.gouv.qc.ca/infolot/)*



*Image tirée de
Google Maps.*



Direction générale du patrimoine

PAR COURRIEL

Québec, le 20 avril 2020

[REDACTED]
Collectif du Quartier-des-Tisserands
[REDACTED]
[REDACTED]

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre proposition de classement, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, de l'ancienne usine Dominion Textile située à Magog.

Soyez assuré que votre proposition sera analysée avec intérêt et que nous vous tiendrons informé du suivi qui y sera donné.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec M. Yannick Gendron de la Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec par courriel à yannick.gendron@mcc.gouv.qc.ca.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, mes meilleures salutations.

[REDACTED]

Marie-Ève Bonenfant
Conseillère en patrimoine

c. c. M. Yannick Gendron, Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

Québec, le 31 octobre 2023

Monsieur George Armoyan
Directeur
Anahid Hospitality Management Inc.
6848, boulevard Newman
LaSalle (Québec) H8N 0G7

Monsieur le Directeur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* permet au ministre de la Culture et des Communications de classer tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public.

Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur l'analyse de son état physique et de son contexte de conservation actuel. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

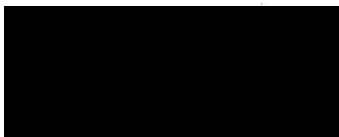
Je vous informe que la proposition de classement de l'usine Dominion Textile, dont vous êtes l'un des propriétaires, n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. Longtemps associée à l'entreprise Dominion Textile, l'ancienne usine est un ensemble industriel destiné à la production de coton. Elle permet de comprendre le cycle de fabrication du textile, dont l'impression des tissus. Consciente de l'intérêt du lieu, la Ville de Magog dispose des outils urbanistiques pour encadrer le projet de réhabilitation. Le Ministère poursuivra à cet effet son accompagnement auprès de la Ville.

...2

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M^{me} Véronique Poulin, directrice par intérim de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec, par courriel à l'adresse suivante : veronique.poulin@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

c. c. M^{me} Véronique Poulin, Direction de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec

N/Réf : 49081

YVES ALBERT

**Description :**

Né le 31 décembre 1941 et décédé le 25 juin 1981, Yves Albert est le fils de Claude Albert, chef de gare, et de Françoise Doyon, infirmière.

Vers le milieu des années 1950, à la suite du décès de son père, Yves Albert s'installe à Edmundston, au Nouveau-Brunswick, avec sa mère et sa sœur. Il étudie au collège Saint-Louis d'Edmundston, à l'Université Laval puis à l'Université de Caen, en France. Il se spécialise notamment en littérature, folklore et poésie. Passionné par le répertoire folklorique québécois, il recueille et interprète des chansons traditionnelles en plus de déposer un mémoire de maîtrise consacré à Félix Leclerc et son œuvre à l'Université de Caen en 1971.

Au cours des années 1960 et 1970, il se produit sur plusieurs scènes locales en France et au Québec. En 1967, à l'occasion du centenaire de la Confédération canadienne, il collabore au coffret Chansons folkloriques du Canada – Collection du Centenaire. Il quitte le Canada en 1969 pour poursuivre ses études en France et, la même année, il assure la première partie d'un concert de Gilles Vigneault présenté à l'amphithéâtre Pierre-Daure, à l'Université de Caen. Sa prestation, de même que celles au cabaret La Virgule, dans la même ville, sont remarquées et appréciées, si bien qu'il est sélectionné pour participer à l'émission La fine fleur de la chanson française par son producteur, Luc Bérumont. Puis, dans la seconde moitié des années 1970, il enregistre quelques vinyles, distribués en France et au Québec.

Dans le cadre des festivités de la Saint-Jean-Baptiste en 1981, il participe à un concert au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Alors qu'il reprend la route vers Québec dans la nuit du 24 au 25 juin, il a un accident de voiture qui lui coûte la vie.

Proposeur (appuis) : [REDACTED].

Date de réception de la proposition : 16 mars 2021

Contexte de la proposition :

Le 16 mars 2021, le Ministère a reçu une proposition de désignation comme personnage historique pour le chanteur Yves Albert. La proposition de désignation a été soumise depuis la France [REDACTED] par l'entremise d'un courriel à Mireille Babin, attachée culturelle du ministère des Relations internationales et de la Francophonie à Paris.

Contexte actuel : [REDACTED]

Contexte légal municipal (Identification, citation) :

Yves Albert n'a pas fait l'objet d'une identification comme personnage historique en vertu de la LPC.

Enjeu(x) : Aucun

Avis du CPCQ : Le Ministère n'a pas demandé d'avis au CPCQ sur la proposition, considérant qu'elle ne se qualifie pas pour une désignation.

Sommaire intérêt patrimonial :

Yves Albert ne se qualifie à aucun des critères de la méthode d'évaluation pour les personnages historiques.

Sommaire intérêt public :

Yves Albert est conforme aux Lignes directrices concernant la désignation d'un personnage, d'un événement ou d'un lieu historique. Cependant, puisqu'il ne présente pas d'intérêt patrimonial selon la méthode d'évaluation des événements historiques, la ligne directrice suivante pourrait ne pas être respectée :

- les personnages, les événements ou les lieux historiques dont la connaissance, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public.

Scénario recommandé : Refus de la proposition de désignation.

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2023



Monsieur,

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet au ministre de la Culture et des Communications de désigner tout élément du patrimoine culturel, dont un personnage, un événement ou un lieu historique pour reconnaître formellement son intérêt patrimonial.

Le ministre détermine si l'élément présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de son intérêt patrimonial, mais également sur sa place dans la mémoire collective. La méthode d'évaluation du Ministère est disponible sur le site officiel du gouvernement du Québec.

Par la présente, je vous informe que la proposition de désignation d'Yves Albert n'a pas été retenue par le ministre, sur la recommandation du Ministère. En effet, l'analyse a révélé que ce personnage ne présente pas un intérêt patrimonial suffisant pour justifier sa désignation. Yves Albert est un chansonnier québécois des années 1960 et 1970. Cependant, il ne se démarque pas significativement parmi les chansonniers de son époque et demeure peu connu du public.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec moi, par courriel à l'adresse : bruno.boisvert@mcc.gouv.qc.ca.

Veuillez accepter, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur,



Bruno Boisvert

N/Réf : 49081

Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale

RÉSUMÉ DE L'ANALYSE DE L'INTÉRÊT PATRIMONIAL

PERSONNAGE HISTORIQUE

INFORMATION

Nom Yves Albert (1941-1981)

Chargée d'analyse Alyson Blaquière

SYNTHÈSE HISTORIQUE

Né le 31 décembre 1941, Yves Albert est le fils de Claude Albert, chef de gare, et de Françoise Doyon, infirmière.

Vers le milieu des années 1950, à la suite du décès de son père, Yves Albert s'installe à Edmundston, au Nouveau-Brunswick, avec sa mère et sa sœur. Il étudie au collège Saint-Louis d'Edmundston, à l'Université Laval puis à l'Université de Caen, en France. Il se spécialise notamment en littérature, folklore et poésie. Passionné par le répertoire folklorique québécois, il recueille et interprète des chansons traditionnelles en plus de déposer un mémoire de maîtrise consacré à Félix Leclerc et son œuvre à l'Université de Caen en 1971.

Au cours des années 1960 et 1970, il se produit sur plusieurs scènes locales en France et au Québec. En 1967, à l'occasion du centenaire de la Confédération canadienne, il collabore au coffret Chansons folkloriques du Canada – Collection du Centenaire. Il quitte le Canada en 1969 pour poursuivre ses études en France et, la même année, il assure la première partie d'un concert de Gilles Vigneault présenté à l'amphithéâtre Pierre-Daure, à l'Université de Caen. Sa prestation, de même que celles au cabaret La Virgule, dans la même ville, sont remarquées et appréciées, si bien qu'il est sélectionné pour participer à l'émission La fine fleur de la chanson française par son producteur, Luc Bérinmont. Puis, dans la seconde moitié des années 1970, il enregistre quelques vinyles, distribués en France et au Québec.

Québec
Édifce Guy-Frégault
225, Grande Allée Est, RC-C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2337
Télécopieur : 418 380-2336
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
Édifce Le Wilder
1435, rue de Bleury, 8^e étage
Montréal (Québec) H3A 2H7
Téléphone : 514 873-0011
Télécopieur : 514 864-2448

Dans le cadre des festivités de la Saint-Jean-Baptiste en 1981, il participe à un concert au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Alors qu'il reprend la route vers Québec dans la nuit du 24 au 25 juin, il a un accident de voiture qui lui coûte la vie.

Yves Albert est décédé le 25 juin 1981.

ANALYSE PATRIMONIALE

La proposition ne remplit aucun sous-critère de la méthode d'évaluation patrimoniale pour les personnages historiques.

	Critères	Justification
PERSONNAGE	<input type="checkbox"/> Envergure	
	<input type="checkbox"/> Les activités et les réalisations du personnage sont largement reconnues comme ayant été marquantes dans l'histoire au Québec. +	
	<input type="checkbox"/> Les activités et les réalisations du personnage ont entraîné des répercussions durables dans le temps. +	
	<input type="checkbox"/> Le personnage et ses réalisations sont documentés ou ont fait l'objet de gestes de reconnaissance depuis son décès.	
	<input type="checkbox"/> Évocation	
	<input type="checkbox"/> Les connaissances existantes sur le personnage démontrent sa capacité à évoquer une idée, une cause, un mouvement, une	

	tradition, un phénomène, une période ou un contexte significatif dans l'histoire au Québec. +	
	<input type="checkbox"/> Le personnage évoque de façon remarquable cette idée, cette cause, ce mouvement, cette tradition, ce phénomène, cette période ou ce contexte significatif.	

BIBLIOGRAPHIE